FONDO PALAZZO FALCONE

NAZIONALE
B. Prov.
V
458
NAPOLI
BIBLIOTECA
VITT. EM. III

BIBLIOTECA PROVINCIALE
26 8 31
Armadio XIX
Palchetto
Num.° d' ordine 11 26 e 31

113
6
38
98

B Pw
V
158

Digitized by Google

SAINTE BIBLE

CONTENANT

L'ANCIEN ET LE NOUVEAU

TESTAMENT.

TOME SECOND.

Digitized by Google

615552

SAINTE BIBLE,

CONTENANT

L'ANCIEN ET LE NOUVEAU

TESTAMENT,

AVEC UN COMMENTAIRE LITTERAL

INSERÉ DANS LA TRADUCTION FRANÇOISE.

Par le R. P. DE CARRIERES, *Prêtre de l'Oratoire de Jesus.*

TOME SECOND,

Qui contient

LES JUGES, RUTH, LES QUATRE LIVRES DES ROIS, LES PARALIPOMENES, ET LES DEUX LIVRES D'ESDRAS.

A PARIS,

Chez { HUART ET MOREAU, fils, Libraires de la Reine & de Monseigneur le Dauphin, rue S. Jacques.
DESAINT ET SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais.
DURAND, rue S. Jacques.

M. D C C. L.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

CE Livre a toûjours été reçu comme canonique. Il contient l'hiſtoire de ce qui ſe paſſa depuis la mort de Joſué juſqu'à celle de Samſon; ce qui comprend environ trois cens dix-ſept ans. On ne ſait point préciſément qui en eſt l'Auteur. Quelques-uns l'attribuent à Samuël, d'autres à Ezéchias, & d'autres à Eſdras. On croit qu'il a été écrit ſur les mémoires que chaque Juge avoit laiſſés de ce qui s'étoit paſſé de ſon tems.

Ces Juges n'étoient ni Rois ni Souverains: mais ils gouvernoient le peuple d'Iſraël ſous l'autorité du Seigneur. Le peuple les choiſiſſoit quelquefois; & ſouvent Dieu les lui donnoit dans ſa miſéricorde, pour le délivrer des mains de ſes ennemis. Leur vocation étoit ordinairement marquée par des ſignes extraordinaires, & confirmée par des victoires ſurprenantes. Telles furent celles de Barac, de Gedeon, de Jephté & de Samſon.

On voit parmi ces Juges une femme que Dieu avoit remplie de l'eſprit de prophétie, & qu'il rendit célebre par la victoire qu'il lui fit remporter ſur les ennemis de ſon peuple; & on apprend de-là que Dieu ſe ſert quelquefois des inſtrumens les plus foibles pour exécuter ſes plus grands deſſeins.

On apprend auſſi du châtiment d'Adonibezec la juſte proportion que Dieu garde entre le péché & la punition du péché.

Les ennemis que Dieu laiſſe au milieu de ſon peuple, montrent l'utilité des tentations, par leſquelles il éprouve la fidélité de ſes ſerviteurs, les tient dans la dépendance & les conſerve dans l'humilité.

La ſageſſe qu'il donne à Debora, & le courage qu'il inſpire à Jahel, font voir de quoi ſont capables les per-

ſonnes les plus foibles, lorſqu'il les remplit de ſa grace & de ſon eſprit.

Le Cantique que chante Debora, apprend à ceux qui réuſſiſſent dans leurs entrepriſes à en rapporter à Dieu tout le ſuccès, & à lui en rendre toute la gloire.

Les ſignes que demande Gedeon, avant de ſe charger de la conduite du peuple du Seigneur, font voir combien il eſt néceſſaire de s'aſſurer de la vocation de Dieu, pour travailler à ſon œuvre, ſur-tout au ſalut de ſon peuple.

Le peu de troupes que Dieu fait prendre à ce Chef d'Iſraël, pour vaincre ſes ennemis, montre combien le Seigneur eſt jaloux de ſa gloire, & combien il craint que l'homme n'attribue à ſa force & à ſa ſageſſe, ce qui n'eſt que l'effet de la ſageſſe & de la puiſſance divine.

Le moyen dont Dieu ſe ſert pour faire connoître à Gédeon ceux qu'il deſtine pour combattre les Madianites, apprend aux Chrétiens que, pour vaincre les démons qui tâchent de leur ravir le Royaume du Ciel, ils ne doivent uſer qu'en paſſant des biens de la terre.

Les armes que Dieu met entre les mains de ce petit nombre de ſoldats choiſis, & la maniere dont il les fait combattre, apprend aux diſciples de JESUS-CHRIST que ce n'eſt qu'en élevant leurs voix par la priere, & en briſant leurs corps par la mortification, qu'ils attireront ſur eux les graces & les lumieres qui leur ſont néceſſaires, & qu'ils demeureront victorieux de leurs ennemis.

Ils apprennent auſſi, de l'exemple de Jephté, à ne faire des vœux qu'avec beaucoup de diſcrétion, & à les accomplir avec une exacte fidélité.

La chûte de Samſon leur apprend encore à fuir le commerce des femmes, & leur fait voir combien elles ſont dangereuſes à ceux-mêmes qui ſont revêtus de la

force & de la puiſſance de Dieu. Samſon réſiſte à tout, excepté aux careſſes de Dalila.

Enfin, on voit dans ce Livre des exemples étonnans de l'aveuglement & de la foibleſſe de l'homme en la perſonne des Juifs. Ils ſavoient, par une triſte expérience, combien il leur étoit funeſte d'abandonner le Seigneur, & de ſe livrer au culte des idoles; & cependant ils retomboient ſans ceſſe dans l'idolatrie: & quoiqu'ils euſſent éprouvé une infinité de fois que le Seigneur étoit toûjours diſpoſé à les recevoir, lorſqu'ils retournoient à lui, ils demeuroient néanmoins des tems infinis ſous la cruelle domination de leurs ennemis; montrant ainſi que rien n'eſt plus difficile à l'homme que de s'humilier, d'avoüer ſa miſere, & de recourir à celui qui ſeul peut l'en délivrer.

On croit que les hiſtoires qui ſont rapportées dans les cinq derniers chapitres de ce Livre, ne ſont point dans leur place; mais on ne peut dire préciſément en quel tems elles ſont arrivées.

LES JUGES.

Digitized by Google

Sacrifice de la Fille de Jephté. Juges II.

LES JUGES.

CHAPITRE PREMIER.

§. I. *Après la mort de Joſué, Juda eſt nommé de Dieu même pour marcher à la tête des autres Tribus contre leurs ennemis. Adonibezec eſt traité comme il avoit traité ſoixante & dix Rois. La Ville de Jéruſalem eſt priſe & brûlée.*

L'AN DU MONDE 2570. AVANT J.C. 1434.

1. APRE'S la mort de Joſué, les enfans d'Iſraël *s'étant multipliés, & ſe trouvant en état de remplir le pays que Dieu leur avoit donné*, conſulterent le Seigneur, & lui dirent: Qui marchera à notre tête pour combattre les Chananéens? & qui ſera notre Chef pour *continuer* la guerre *contre ces peuples anathématiſés*?

1. Post mortem Joſue conſuluerunt filii Iſrael Dominum, dicentes: Quis aſcendet ante nos contra Chananæum, & erit dux belli?

2. Le Seigneur répondit: Juda marchera devant vous: je lui ai livré le pays *ennemi*.

2. Dixitque Dominus: Judas aſcendet: ecce tradidi terram in manus ejus.

3. Alors Juda dit à Siméon ſon frere: Venez m'aider à me rendre maître de la part qui m'eſt échûe au ſort, & à combattre les Chananéens: & enſuite j'irai vous aider à conquérir ce qui vous eſt échû. Siméon s'en alla donc avec Juda.

3. Et ait Judas Simeoni fratri ſuo: Aſcende mecum in ſortem meam, & pugna contra Chananæum, ut & ego pergam tecum in ſortem tuam. Et abiit cum eo Simeon.

4. Ascenditque Judas, & tradidit Dominus Chananæum ac Pherezæum in manus eorum: & percusserunt in Bezec decem millia virorum.

4. Et Juda ayant marché contre les ennemis, le Seigneur livra entre les mains des Hébreux les Chananéens & les Phéréséens; & ils en taillerent dix mille en pieces à Bezec.

5. Inveneruntque Adonibezec in Bezec, & pugnaverunt contra eum, ac percusserunt Chananæum & Pherezæum.

5. Ils trouverent à Bezec Adonibezec, *qui étoit un des plus puissans Rois du pays*: ils le combattirent, & défirent les Chananéens & les Phéréséens, *qui composoient son armée.*

6. Fugit autem Adonibezec: quem persecuti comprehenderunt, cæsis summitatibus manuum ejus ac pedum.

6. Adonibezec ayant pris la fuite, ils le poursuivirent, le prirent & lui couperent les extrémités des mains & des pieds.

7. Dixitque Adonibezec: Septuaginta reges, amputatis manuum ac pedum summitatibus, colligebant sub mensa mea ciborum reliquias: sicut feci, ita reddidit mihi Deus. Adduxeruntque eum in Jerusalem, & ibi mortuus est.

7. Alors Adonibezec dit: J'ai fait couper l'extrémité des mains & des pieds à soixante & dix Rois qui mangeoient sous ma table les restes de ce qu'on me servoit: Dieu m'a traité comme j'ai traité les autres. Ensuite ils l'amenerent à Jérusalem, où il mourut.

8. Oppugnantes ergo filii Juda Jerusalem, ceperunt eam, & percusserunt in ore gladii, tradentes cunctam incendio civitatem.

8. Car les enfans de Juda ayant mis le siége devant Jérusalem, la prirent, taillerent en pieces tout ce qu'ils y trouverent, & mirent le feu dans toute *la partie de la* ville *qui leur étoit échûe en partage.*

§. II. *Les enfans de Juda combattent les Chananéens, & les défont. Le Seigneur est avec Juda, & le rend maître de toutes les côtes des montagnes.*

9. Et posteà descendentes pugnaverunt contra Chananæum, qui habitabat in montanis, & ad meridiem, & in campestribus.

9. Ils descendirent ensuite pour combattre les Chananéens *qui étoient restés* dans le pays des montagnes, vers le midi & dans la plaine.

10. Pergensque Judas contra Chananæum, qui habitabat in Hebron, (cujus nomen fuit antiquitùs Cariath Arbe (percussit Sesai, & Ahiman, & Tholmai:

10. Et Juda ayant marché contre les Chananéens qui habitoient à Hébron, dont le nom étoit autrefois Cariath-Arbé, défit Sésaï, Ahiman & Tholmaï, *qui y commandoient, & il y établit Caleb, à qui cette ville avoit été donnée en partage.*

11. atque inde profectus abiit ad habitatores Dabir, cujus nomen vetus erat Cariath Sepher, id est, civitas litterarum.

11. Etant parti de-là, il marcha contre les habitans de Dabir, qui s'appelloit autrefois Cariath-Sépher, c'est-à-dire, la ville des Lettres.

12. Dixitque Caleb: Qui

12. Alors Caleb dit: Je donnerai ma fille

Axa pour femme à celui qui prendra & ruinera Cariath-Sépher.

percuſſerit Cariath-Sepher, & vaſtaverit eam, dabo ei Axam filiam meam uxorem.

13. Et Othoniel fils de Cénez, frere puîné de Caleb, l'ayant priſe, il lui donna pour femme ſa fille Axa.

13. Cumque cepiſſet eam Othoniel filius Cenez frater Caleb minor, dedit ei Axam filiam ſuam conjugem.

14. Et lorſque Axa étoit en chemin avec Othoniel ſon mari, Othoniel l'avertit de demander un champ à ſon pere. Axa donc étant montée ſur un âne, commença à ſoupirer; & Caleb lui dit: Qu'avez-vous?

14. Quam pergentem in itinere monuit vir ſuus ut peteret à patre ſuo agrum. Quæ cùm ſuſpiraſſet ſedens in aſino, dixit ei Caleb: Quid habes?

15. Elle lui répondit: Donnez-moi votre bénédiction, *& accordez-moi une grace*: Vous m'avez donné une terre ſeche; donnez-m'en une auſſi où il y ait des eaux en abondance. Caleb donc lui donna une terre dont le haut & le bas étoient arroſés d'eau.

15. At illa reſpondit: Da mihi benedictionem, quia terram arentem dediſti mihi: da & irriguam aquis. Dedit ergo ei Caleb irriguum ſuperius, & irriguum inferius.

16. Or les enfans de *Jethro* Cinéen, allié de Moyſe, *qui avoit demeuré avec les Iſraélites dans le déſert, & qui les avoient ſuivis dans la terre promiſe*, monterent, de la ville des Palmes, avec les enfans de Juda, au déſert qui étoit échu en partage à cette tribu, & qui eſt vers le midi d'Arad; & *s'y étant établis*, ils *y* habiterent avec eux, *menant une vie retirée.*

16. Filii autem Cinæi cognati Moyſi, aſcenderunt de civitate palmarum, cum filiis Juda, in deſertum ſortis ejus, quod eſt ad meridiem Arad, & habitaverunt cum eo.

17. Juda s'en étant allé auſſi avec ſon frere Siméon, ils défirent enſemble les Chananéens qui habitoient à Séphaath, & les paſſerent au fil de l'épée. *Et parce que* cette ville *avoit été dévoüée au Seigneur, elle* fut appellée Horma, c'eſt-à-dire, anathème.

17. Abiit autem Judas cum Simeone fratre ſuo, & percuſſerunt ſimul Chananæum qui habitabat in Sephaath, & interfecerunt eum. Vocatumque eſt nomen urbis, Horma, id eſt, anathema.

18. Juda prit auſſi Gaza avec ſes confins, Aſcalon & Accaron avec leurs confins.

18. Cepitque Judas Gazam cum finibus ſuis, & Aſcalonem, atque Accaron cum terminis ſuis.

19. *Car* le Seigneur fut avec Juda, & il ſe rendit maître de toutes les côtes des montagnes; mais il ne put défaire ceux qui habitoient dans la vallée, parce qu'ils avoient une grande quantité de chariots armés de faulx,

19. Fuitque Dominus cum Juda, & montana poſſedit: nec potuit delere habitatores vallis, quia falcatis curribus abundabant.

que ceux de Juda n'oſerent attaquer.

20. Dederuntque Caleb Hebron, ſicut dixerat Moyſes, qui delevit ex ea tres filios Enac.

20. Et ils donnerent, ſelon que Moyſe l'avoit ordonné, Hebron à Caleb, qui, *aidé de leur ſecours*, en extermina les trois fils d'Enac *qui y habitoient.*

§. III. *Les enfans de Benjamin ne tuent point les Jebuſéens qui demeuroient à Jeruſalem. La maiſon de Joſeph prend la ville de Luza, & en extermine tous les habitans. Manaſſé conſerve les Chananéens & ſe les rend tributaires.*

21. Jebuſæum autem habitatorem Jeruſalem non deleverunt filii Benjamin: habitavitque Jebuſæus cum filiis Benjamin in Jeruſalem, uſque in præſentem diem.

21. Mais les enfans de Benjamin ne tuerent point les Jébuſéens qui demeuroient à Jeruſalem, *dans la partie de la ville qui étoit dans leur tribu*: & *ainſi* les Jébuſéens demeurerent à Jeruſalem avec les enfans de Benjamin, comme ils y ſont encore aujourd'hui.

22. Domus quoque Joſeph aſcendit in Bethel, fuitque Dominus cum eis.

22. La maiſon de Joſeph marcha auſſi contre Béthel; & le Seigneur étoit avec eux, *pour les faire réuſſir dans cette entrepriſe.*

23. Nam cùm obſiderent urbem, quæ priùs Luza vocabatur,

23. Car, lorſqu'ils aſſiégeoient la ville, qui s'appelloit auparavant Luza,

24. viderunt hominem egredientem de civitate, dixeruntque ad eum: Oſtende nobis introitum civitatis, & faciemus tecum miſericordiam.

24. ayant vû un homme qui en ſortoit, ils lui dirent: Montrez-nous par où l'on peut entrer dans la ville, & nous vous ferons miſéricorde.

25. Qui cùm oſtendiſſet eis, percuſſerunt urbem in ore gladii, hominem autem illum, & omnem cognationem ejus, dimiſerunt.

25. Cet homme le leur ayant montré, ils *y entrerent*, paſſerent au fil de l'épée tout ce qui ſe trouva dans la ville, & conſerverent cet homme avec toute ſa maiſon.

26. Qui dimiſſus, abiit in terram Hetthim, & ædificavit ibi civitatem, vocavitque eam Luzam, quæ ita appellatur uſque in preſentem diem.

26. Cet homme étant libre, s'en alla au pays d'Hetthim, où il bâtit une ville qu'il appella Luza, qui eſt le nom qu'elle porte encore aujourd'hui.

27. Manaſſes quoque non delevit Bethſan, & Thanac cum viculis ſuis, & habitatores Dor, & Jeblaam, & Mageddo cum viculis ſuis, cœpitque Chananæus habitare cum eis.

27. Manaſſé auſſi ne détruiſit pas entierement Bethſan & Thanac, avec les villages qui en dépendent, ni les habitans de Dor, de Jéblaam & de Mageddo, avec les villages voiſins; & les Chananéens commencerent à demeurer avec eux.

28. Poſtquam autem confortatus eſt Iſraël, fecit eos

28. Lorſqu'Iſraël fut devenu plus fort, il les rendit tributaires; mais il ne voulut point

les exterminer, *de peur de perdre le profit qu'il en pouvoit tirer.*

tributarios, & delere noluit.

§. IV. *Ephraïm, Zabulon, Aſer & Nephthali n'exterminent point les Chananéens, & ſe contentent de les rendre tributaires. Les enfans de Dan, reſſerrés d'abord par les Amorrhéens, ſe les rendent enfin tributaires.*

29. Ephraïm ne tua point auſſi les Chananéens qui habitoient à Gazer; mais il demeura avec eux.

19. Ephraïm etiam non interfecit Chananæum, qui habitabat in Gazer, ſed habitavit cum eo.

30. Zabulon n'extermina point les habitans de Cetron & de Naalol: mais les Chananéens demeurerent au milieu d'eux, & ils devinrent leurs tributaires.

30. Zabulon non delevit habitatores Cetron, & Naalol: ſed habitavit Chananæus in medio ejus, factuſque eſt ei tributarius.

31. Aſer n'extermina point non plus les habitans d'Accho, de Sidon, d'Ahalab, d'Achaſib, d'Helba, d'Aphec & de Rohob;

31. Aſer quoque non delevit habitatores Accho, & Sidonis, Ahalab, & Achazib, & Helba, & Aphec, & Rohob:

32. & ils demeurerent au milieu des Chananéens qui habitoient dans ce pays-là, & ils ne les tuerent point.

32. habitavitque in medio Chananæi habitatoris illius terræ, nec interfecit eum.

33. Nephthali n'extermina point non plus les habitans de Bethſamès & de Bethanath; mais il demeura au milieu des Chananéens qui habitoient en ce pays-là; & ceux de Bethſamès & de Bethanath lui devinrent tributaires.

33. Nephthali quoque non delevit habitatores Bethſames, & Bethanath: & habitavit inter Chananæum habitatorem terræ, fueruntque ei Bethſamitæ & Bethanitæ tributarii.

34. Les Amorrhéens tinrent les enfans de Gad fort reſſerrés dans la montagne, ſans leur donner lieu de s'étendre en deſcendant dans la plaine:

34. Arctavitque Amorrhæus filios Dan in monte, nec dedit eis locum ut ad planiora deſcenderent:

35. & ils habiterent ſur la montagne d'Harès, c'eſt-à-dire, la montagne de l'argile, dans Aïalon, & dans Salebim: mais la maiſon de Joſeph étant devenuë plus puiſſante, elle ſe rendit les Amorrhéens tributaires:

35. habitavitque in monte Hares, quod interpretatur teſtaceo, in Ajalon & Salebim. Et aggravata eſt manus domus Joſeph, factuſque eſt ei tributarius.

36. Et le pays des Amorrhéens eut pour limites la montée du ſcorpion, Pétra, & les lieux plus élevés, *ayant été chaſſés de la plaine qu'ils occupoient auparavant.*

36. Fuit autem terminus Amorrhæi ab Aſcenſu Scorpionis, petra, & ſuperiora loca.

CHAPITRE II.

§. I. *Un Ange reprend les Iſraëlites d'avoir fait alliance avec les Chananéens, & de les avoir épargnés contre l'ordre de Dieu. Il leur declare qu'ils auront ces peuples pour ennemis, & que leurs Dieux ſeront cauſe de leur ruine.*

L'AN DU MONDE 2570. AVANT J. C. 1434.

1. Aſcenditque Angelus Domini de Galgalis ad locum flentium, & ait: Eduxi vos de Ægypto, & introduxi in terram, pro qua juravi patribus veſtris; & pollicitus ſum, ut non facerem irritum pactum meum vobiſcum in ſempiternum:

1. *CEtte condeſcendance que les Iſraëlites eurent pour les Chananéens, contre l'ordre de Dieu, les réduiſit bien-tôt à une extrême miſère; en ſorte qu'ils s'aſſemblerent pour chercher les moyens de ſe délivrer des maux dont ils étoient accablés.* Alors l'Ange du Seigneur vint de Galgala, *où ils avoient renouvellé l'alliance avec le Seigneur*, au lieu *où ils étoient aſſemblés, qui fut depuis appellé le lieu* des Pleurans; & *parlant en la perſonne de Dieu-même*, il dit: Je vous ai tirés de l'Egypte, je vous ai fait entrer dans la terre que j'avois juré de donner à vos peres, & je vous ai promis de garder à jamais l'alliance que j'avois faite avec vous;

2. Ita dumtaxat ut non feriretis fœdus cum habitatoribus terræ hujus, ſed aras eorum ſubverteretis: & noluiſtis audire vocem meam: cur hoc feciſtis?

2. mais à condition que vous ne feriez point d'alliance avec les habitans du pays de Chanaan; & que vous renverſeriez leurs autels; & cependant vous n'avez point voulu écouter ma voix. Pourquoi avez-vous agi de la ſorte?

3. Quam ob rem nolui delere eos à facie veſtra: ut habeatis hoſtes, & dii eorum ſint vobis in ruinam.

3. C'eſt pour cette raiſon que je n'ai point voulu exterminer ces *peuples* de devant vous, en ſorte que vous les ayez pour ennemis, & que leurs Dieux, *que vous avez épargnés*, vous ſoient un ſujet de ruine, *en vous portant à les adorer.*

4. Cumque loqueretur Angelus Domini hæc verba ad omnes filias Iſrael, elevaverunt ipſi vocem ſuam, & fleverunt.

4. Lorſque l'Ange du Seigneur diſoit ces paroles à tous les enfans d'Iſraël, ils éleverent leurs voix & ſe mirent à pleurer.

5. Et vocatum eſt nomen loci illius, Locus flentium,

5. Ce même lieu en fut appellé le lieu des Pleurans, ou *le lieu* des Larmes; & ils y

immolerent des hoſties au Seigneur.

ſive lacrymarum : immolaveruntque ibi hoſtias Domino.

§. II. *Après la mort de Joſué, les enfans d'Iſraël oublient le Seigneur, & s'abandonnent au culte des Idoles. Maux dont le Seigneur les afflige pour punir leur infidelité.*

6. *Or voici comment les Iſraélites tomberent dans les déſordres qui attirerent ſur eux la colere du Seigneur.* Joſué *leur ayant partagé la terre de Chanaan, crut qu'il n'y avoit plus rien à faire qu'à les envoyer en prendre poſſeſſion. Il* envoya donc le peuple ; & les enfans d'Iſraël s'en allerent chacun dans le pays qui leur étoit échu en partage, pour s'en rendre maîtres ; *ce qu'ils firent.*

6. Dimiſit ergo Joſue populum, & ablerunt filii Iſrael unuſquiſque in poſſeſſionem ſuam, ut obtinerent eam :

7. Et ils ſervirent le Seigneur tout le tems de la vie de Joſué & des anciens, qui vécurent long-tems après lui, & qui ſavoient toutes les œuvres merveilleuſes que le Seigneur avoit faites en faveur d'Iſraël.

7. Servieruntque Domino cunctis diebus ejus, & ſeniorum qui longo poſt eum vixerunt tempore, & noverant omnia opera Domini quæ fecerat cum Iſrael.

8. Cependant Joſué fils de Nun, Serviteur du Seigneur, mourut âgé de cent dix ans ;

8. Mortuus eſt autem Joſue filius Nun, famulus Domini, centum & decem annorum,

9. & on l'enſévelit dans l'héritage qui lui étoit échû à Thamnathſaré ſur la montagne d'Ephraïm, vers le ſeptentrion du mont Gaas.

9. & ſepelierunt eum in finibus poſſeſſionis ſuæ in Thamnathſare in monte Ephraim, à ſeptemtrionali plaga montis Gaas.

10. Toute la race de ces premiers hommes ayant donc été réünie à leurs peres, il s'en éleva d'autres à leur place, qui ne connoiſſoient point le Seigneur, ni les merveilles qu'il avoit faites en faveur d'Iſraël.

10. Omniſque illa generatio congregata eſt ad patres ſuos : & ſurrexerunt alii, qui non noverant Dominum, & opera quæ fecerat cum Iſrael.

11. Alors les enfans d'Iſraël firent le mal à la vûe du Seigneur, & ils ſervirent Baal.

11. Feceruntque filii Iſraël malum in conſpectu Domini, & ſervierunt Baalim,

12. Ils abandonnerent le Seigneur, le Dieu de leurs peres, qui les avoit tirés de l'Egypte, & ils ſervirent des Dieux étrangers, les Dieux des peuples qui demeuroient autour d'eux ; ils les adorerent, & irriterent la colere du Seigneur,

12. ac dimiſerunt Dominum Deum patrum ſuorum, qui eduxerat eos de terra Ægypti : & ſecuti ſunt deos alienos, deoſque populorum, qui habitabant in circuitu eorum, & adoraverunt eos : & ad iracundiam concitaverunt Dominum,

13. dimittentes eum, & ſervientes Baal & Aſtaroth.

13. l'ayant quitté pour ſervir Baal & Aſtaroth.

14. Iraruſque Dominus contra Iſraël, tradidit eos in manus diripientium : qui ceperunt eos, & vendiderunt hoſtibus, qui habitabant per gyrum : nec potuerunt reſiſtere adverſariis ſuis :

14. Le Seigneur étant donc en colere contre Iſraël, les expoſa en proie, & les livra entre les mains de leurs ennemis, qui les ayant pris, les vendirent aux nations ennemies qui demeuroient autour d'eux, & ils ne pûrent réſiſter à ceux qui les attaquoient.

15. ſed quocumque pergere voluiſſent, manus Domini ſuper eos erat, ſicut locutus eſt, & juravit eis, & vehementer afflicti ſunt.

15. Mais de quelque côté qu'ils allaſſent, la main du Seigneur étoit ſur eux, comme le Seigneur le leur avoit dit, même avec ſerment, & ils tomberent en des miſeres extrêmes.

16. Suſcitavirque Dominus judices, qui liberarent eos de vaſtantium manibus: ſed nec eos audire voluerunt,

16. Dieu leur ſuſcita des Juges pour les délivrer des mains de ceux qui les opprimoient : mais ils ne voulurent pas ſeulement les écouter, *ou ne les écouterent pas long-tems :*

17. fornicantes cum diis alienis & adorantes eos. Citò deſeruerunt viam, per quam ingreſſi fuerant patres eorum : & audientes mandata Domini, omnia fecere contraria.

17. *Car* ils ſe proſtituerent *de nouveau* aux Dieux étrangers en les adorant. Ils abandonnerent bien-tôt la voie par laquelle leurs peres avoient marché, *& qu'ils leur avoient annoncée.* Et ayant entendu *de leur bouche* les ordonnances du Seigneur, ils firent tout le contraire.

18. Cumque Dominus judices ſuſcitaret, in diebus eorum flectebatur miſericordia, & audiebat afflictorum gemitus, & liberabat eos de cæde vaſtantium.

18. Lorſque Dieu leur avoit ſuſcité des Juges, *qui tâchoient de les ramener au Seigneur*, il ſe laiſſoit fléchir à ſa miſéricorde, pendant que ces Juges vivoient : il écoutoit les ſoupirs des affligés, & les délivroit de ceux qui les avoient pillés, & qui en avoient fait un grand carnage :

19. Poſtquam autem mortuus eſſet judex, revertebantur, & multò faciebant pejora quàm fecerant patres eorum, ſequentes deos alienos, ſervientes eis, & adorantes illos. Non dimiſerunt adinventiones ſuas, & viam duriſſimam, per quam ambulare conſueverunt.

19. Mais, après que le Juge étoit mort, ils retomboient auſſi-tôt dans leurs péchés, & faiſoient des actions encore plus criminelles que leurs peres, en ſuivant des Dieux étrangers, en les ſervant & les adorant. Ils ne revenoient point des égaremens de leurs cœurs, ni de la voie très-dure *& très-impie*, par laquelle ils avoient accoûtumé de marcher.

20. Iratuſque eſt furor

20. La fureur du Seigneur s'alluma donc

contre Iſraël, & il dit : Puiſque ce peuple a violé l'alliance que j'avois faite avec ſes peres, & qu'il a négligé d'entendre ma voix,

Domini in Iſraël, & ait : Quia irritum fecit gens iſta pactum meum, quod pepigeram cum patribus eorum, & vocem meam audire contempſit :

21. je n'exterminerai point auſſi les nations que Joſué a laiſſées lorſqu'il eſt mort,

21. & ego non delebo gentes, quas dimiſit Joſue, & mortuus eſt :

22. afin que j'éprouve par-là ſi les enfans d'Iſraël gardent, ou ne gardent pas la voie du Seigneur, & s'ils y marchent comme leurs peres y ont marché.

22. ut in ipſis experiar Iſraël, utrùm cuſtodiant viam Domini, & ambulent in ea, ſicut cuſtodierunt patres eorum, an non.

23. C'eſt pour cette raiſon que le Seigneur laiſſa ſubſiſter toutes ces nations, qu'il ne voulut point les détruire en peu de tems, & qu'il ne les livra point entre les mains de Joſué.

23. Dimiſit ergo Dominus omnes nationes has, & citò ſubvertere noluit, nec tradidit in manus Joſue.

CHAPITRE III.

§. I. *Peuples que le Seigneur laiſſe au milieu des enfans d'Iſraël, pour les exercer, & pour éprouver leur fidélité. Alliances que les Iſraélites contractent avec ces nations infideles. Crimes dont elles ſont ſuivies. Dieu, pour les punir, livre les enfans d'Iſrael à Chuſan, Roi de Meſopotamie. Ils crient au Seigneur, qui leur envoie Othoniel pour les delivrer.*

1. VOici les *noms* des peuples que le Seigneur laiſſa vivre pour ſervir d'exercice & d'inſtruction aux Iſraélites, & à tous ceux qui ne connoiſſoient point *comment il falloit ſe conduire dans* les guerres des Chananéens ;

1. Hæ ſunt gentes quas Dominus dereliquit, ut erudiret in eis Iſraelem, & omnes qui non noverant bella Chananæorum :

2. afin que leurs enfans appriſſent après eux à combattre contre leurs ennemis, & qu'ils s'accoutumaſſent à ces ſortes de combats, *où on obtient la victoire par la protection de Dieu, & non par la valeur ou par la multitude des ſoldats.*

2. ut poſteà diſcerent filii eorum certare cum hoſtibus, & habere conſuetudinem præliandi ;

3. *Ces peuples furent* les cinq Princes des Philiſtins ; *car ceux de Gaza, d'Aſcalon & d'Accaron, que la tribu de Juda avoit aſſujettis, ſecoüerent bien tôt le joug qu'on leur avoit impoſé, & reſterent dans leur Pays, auſſi bien que* tous les Chananéens, les Sidoniens, &

3. quinque ſatrapas Philiſtinorum omnemque Chananæum, & Sidonium, atque Hevæum, qui habitabat in monte Libano, de monte Baal Hermon uſque ad introitum Emath.

les Hévéens ; qui habitoient ſur le mont Liban, depuis la montagne de Baal-Hermon, juſqu'à l'entrée d'Emath.

4. Dimiſitque eos, ut in ipſis experiretur Iſraëlem, utrùm audiret mandata Domini quæ præceperat patribus eorum per manum Moyſi, an non.

4. Le Seigneur laiſſa ces peuples, pour éprouver ainſi Iſraël, & pour voir s'il obéiroit, ou s'il n'obéiroit pas aux commandemens du Seigneur qu'il avoit donnés à leurs peres par Moyſe.

5. Itaque filii Iſraël habitaverunt in medio Chananæi, & Hethæi, & Amorrhæi, & Pherezæi, & Hevæi, & Jebuſæi:

5. Les enfans d'Iſraël habiterent donc au milieu des Chananéens, des Héthéens, des Amorrhéens, des Phéréſéens, des Hévéens, & des Jébuſéens.

6. & duxerunt uxores filias eorum, ipſique filias ſuas filiis eorum tradiderunt, & ſervierunt diis eorum.

6. Ils épouſerent leurs filles, donnerent les leurs propres en mariage à leurs fils, & adorerent leurs Dieux.

7. Feceruntque malum in conſpectu Domini, & obliti ſunt Dei ſui, ſervientes Baalim & Aſtaroth.

7. Ils firent le mal aux yeux du Seigneur, oublierent leur Dieu, & adorerent Baalim & Aſtaroth.

8. Iratuſque contra Iſraël Dominus, tradidit eos in manus Chuſan Raſathaim regis Meſopotamiæ, ſervieruntque ei octo annis.

8. Le Seigneur donc étant en colere contre *les enfans d'Iſraël*, les livra entre les mains de Chuſan Raſathaïm, Roi de Méſopotamie, auquel ils furent aſſujettis pendant huit ans, *durant leſquels ils eurent beaucoup à ſouffrir.*

DEPUIS L'AN DU MONDE 2591, JUSQU'EN 2599.

9. Et clamaverunt ad Dominum, qui ſuſcitavit eis ſalvatorem, & liberavit eos, Othoniel videlicet filium Cenez, fratrem Caleb minorem:

9. Et ayant crié au Seigneur, il leur ſuſcita un Sauveur qui les délivra : ſavoir, Othoniel, fils de Cenez, frere puîné de Caleb.

10. fuitque in eo Spiritus Domini, & judicavit Iſrael. Egreſſuſque eſt ad pugnam, & tradidit Dominus in manus ejus Chuſan Raſathaim regem Syriæ, & oppreſſit eum.

10. L'eſprit du Seigneur fut en lui, & il jugea Iſraël, *& le gouverna ſous l'autorité & la conduite de Dieu*; & s'étant mis en campagne *par ſon ordre*, pour combattre Chuſan Raſathaïm, Roi de Syrie, le Seigneur le livra entre les mains d'Othoniel, qui le défit.

§. II. *Le Seigneur ayant donné la paix aux Iſraélites, ils l'abandonnent de nouveau. Il les livre aux Moabites. Ils crient vers lui; & il leur ſuſcite un ſauveur, nommé Aod.*

11. Le Pays demeura en paix durant quarante ans, & Othoniel fils de Cenez, mourut enſuite.

11. Quievitque terra quadraginta annis, & mortuus eſt Othoniel filius Cenez.

12. Alors les enfans d'Iſraël commencerent encore à faire le mal aux yeux du Seigneur, qui fortifia contr'eux Eglon, Roi de Moab, parce qu'ils avoient péché devant lui.

12. Addiderunt autem filii Iſraël facere malum in conſpectu Domini: qui confortavit adverſum eos Eglon regem Moab, quia fecerunt malum in conſpectu ejus.

13. Il joignit les enfans d'Ammon & d'Amalec à Eglon, qui s'étant avancé avec eux, défit Iſraël, & ſe rendit maître de la Ville des Palmes.

13. Et copulavit ei filios Ammon, & Amalec, abiitque & percuſſit Iſraël, atque poſſedit urbem palmarum.

14. Les enfans d'Iſraël furent aſſujettis à Eglon, Roi de Moab, pendant dix-huit ans.

14. Servieruntque filii Iſraël Eglon regi Moab decem & octo annis:

DEPUIS 2661, JUSQU'EN 2679.

15. Après cela, ils crierent au Seigneur, & il leur ſuſcita un Sauveur, nommé Aod, fils de Gera, fils de Jémini, qui ſe ſervoit de la main gauche, comme de la droite. Les enfans d'Iſraël envoyerent par lui des préſens à Eglon, Roi de Moab, *auquel ils étoient obligés de payer tribut.*

15. & poſteà clamaverunt ad Dominum, qui ſuſcitavit eis ſalvatorem vocabulo Aod, filium Gera, filii Jemini, qui utraque manu pro dextera utebatur. Miſeruntque filii Iſraël per illum munera Eglon regi Moab.

16. Aod *voulant profiter de cette occaſion pour exécuter l'arrêt que Dieu avoit prononcé contre Eglon*, fit faire une dague à deux tranchans, qui avoit une garde de la longueur de la paume de la main; & il la mit ſous ſa caſaque à ſon côté droit, *pour la tirer de la main gauche lorſqu'on s'en défieroit le moins.*

16. Qui fecit ſibi gladium ancipitem, habentem in medio capulum longitudinis palmæ manus, & accinctus eſt eo ſubter ſagum in dextro femore.

17. Et il offrit ſes préſens à Eglon Roi de Moab: or Eglon étoit extrêmement gros.

17. Obtulitque munera Eglon regi Moab. Erat autem Eglon craſſus nimis.

18. Et Aod lui ayant fait ſes préſens, s'en retourna avec ſes compagnons qui étoient venus avec lui.

18. Cumque obtuliſſet ei munera, proſecutus eſt ſocios, qui cum eo venerant.

§. III. *Aod aſſaſſine le Roi des Moabites. Il marche contre eux à la tête des Iſraëlites, & en tue dix mille.*

19. Et reverſus de Galgalis, ubi erant idola, dixit ad regem: Verbum ſecretum habeo ad te, ô Rex. Et ille imperavit ſilentium: egreſſiſque omnibus qui circa eum erant,

19. Puis étant retourné de Galgala, où étoient les idoles, *que les Moabites y avoient miſes à la place de l'arche du Seigneur, & feignant que ces idoles lui avoient découvert quelque choſe pour le Roi de Moab*, il dit au Roi: O Roi, j'ai un mot à vous dire en ſecret. Le Roi ayant fait ſigne qu'on ſe tût, & tous ceux qui étoient auprès de ſa perſonne étant ſortis,

20. ingreſſus eſt Aod ad eum: ſedebat autem in æſtivo cœnaculo ſolus, dixitque: Verbum Dei habeo ad te. Qui ſtatim ſurrexit de throno.

20. Aod s'approcha du Roi, qui étoit ſeul aſſis dans ſa chambre d'été, & il lui dit: J'ai à vous dire une parole de la part de Dieu. Auſſi-tôt le Roi ſe leva de ſon trône, *pour l'écouter avec plus d'attention & de reſpect*;

21. Extenditque Aod ſiniſtram manum, & tulit ſicam de dextero femore ſuo, infixitque eam in ventre ejus

21. & Aod ayant porté la main gauche à la dague qu'il avoit a ſon côté droit, la tira, & la lui enfonça ſi avant dans le ventre,

22. tam validè, ut capulus ſequeretur ferrum in vulnere, ac pinguiſſimo adipe ſtringeretur. Nec eduxit gladium, ſed ita ut percuſſerat, reliquit in corpore: ſtatimque per ſecreta naturæ alvi ſtercora proruperunt.

22. que la poignée y entra toute entiere avec le fer, & ſe trouva ſerrée par la grande quantité de graiſſe qui ſe rejoignit par deſſus. Aod ne retira donc point ſa dague; mais après avoir donné le coup, il la laiſſa dans le corps; & auſſi-tôt les excrémens qui étoient dans le ventre, s'écoulerent par les conduits naturels.

23. Aod autem clauſis diligentiſſimè oſtiis cœnaculi, & obſirmatis ſera,

23. Mais Aod ayant fermé à clef avec grand ſoin les portes de la chambre,

24. per poſticum egreſſus eſt. Servique regis ingreſſi viderunt clauſas fores cœnaculi, atque dixerunt: Forſitan purgat alvum in æſtivo cubiculo.

24. ſortit par la porte de derriere. Cependant les ſerviteurs du Roi étant venus, trouverent la porte fermée, & ils dirent: C'eſt peut-être qu'il a quelque beſoin dans ſa chambre d'été.

25. Expectanteſque diu donec erubeſcerent, & videntes quòd nullus aperiret, tulerunt clavem: & aperientes invenerunt dominum ſuum in terra jacentem mortuum.

25. Et après avoir long-tems attendu, juſqu'à en devenir tout honteux, voyant que perſonne n'ouvroit, ils prirent la clef, ouvrirent la chambre, & trouverent leur Seigneur étendu mort ſur la place.

26. Aod autem, dum illi

26. Pendant ce grand trouble où ils étoient,

Aod trouva le moyen de ſe ſauver ; & ayant paſſé le lieu des idoles, d'où il étoit revenu, il vint à Séïrath.

27. Auſſi-tôt il ſonna de la trompette ſur la montagne d'Ephraïm ; & les enfans d'Iſraël deſcendirent avec Aod qui marchoit à leur tête,

28. & qui leur dit : Suivez-moi ; car le Seigneur nous a livré entre les mains les Moabites nos ennemis. Les Iſraélites ſuivirent Aod, ſe ſaiſirent des gués du Jourdain par où l'on paſſe au pays de Moab, & ne laiſſerent paſſer aucun des Moabites :

29. Ils en tuerent environ dix mille, qui étoient tous hommes forts & vaillans. Et nul d'entr'eux ne put échapper.

30. Moab fut humilié en ce jour-là ſous la main d'Iſraël ; & le pays demeura en paix pendant quatre-vingts ans, *tant ſous le gouvernement d'Othoniel, que ſous celui d'Aod.*

turbarentur, effugit, & pertranſiit locum idolorum, unde reverſus fuerat. Venitque in Seirath :

27. & ſtatim inſonuit in buccina in monte Ephraim : deſcenderuntque cum eo filii Iſraël, ipſo in fronte gradiente.

28. Qui dixit ad eos : Sequimini me : tradidit enim Dominus inimicos noſtros Moabitas in manus noſtras. Deſcenderuntque poſt eum, & occupaverunt vada Jordanis quæ tranſmittunt in Moab : & non dimiſerunt tranſire quemquam :

29. ſed percuſſerunt Moabitas in tempore illo, circiter decem millia, omnes robuſtos & fortes viros, nullus eorum evadere potuit.

30. Humiliatuſque eſt Moab in die illo ſub manu Iſraël : & quievit terra octoginta annis.

L'an du monde 2679. Avant J. C. 1625.

31. Après Aod, Samgar fils d'Anath fut en ſa place. Ce fut lui qui tua ſix cens Philiſtins avec un ſoc de charrue ; & il fut auſſi le défenſeur & le libérateur d'Iſraël ; *mais il ne vécut pas long-tems.*

31. Poſt hunc fuit Samgar, filius Anath, qui percuſſit de Philiſthiim ſexcentos viros vomere : & ipſe quoque defendit Iſraël.

CHAPITRE IV.

§. I. *Les Iſraélites continuent de faire le mal, & ſont livrés entre les mains du Roi des Chananéens. Barac marche contre ce Prince par les ordres de la Prophéteſſe Debora.*

1. Ainſi les enfans d'Iſrael continuerent encore à faire le mal aux yeux du Seigneur, après la mort d'Aod.

2. Et le Seigneur les livra entre les mains de Jabin Roi des Chananéens, qui régna dans *le pays où étoit auparavant la ville d'A-*

1. Addideruntque filii Iſraël facere malum in conſpectu Domini poſt mortem Aod,

2. & tradidit illos Dominus in manus Jabin regis Chanaan, qui regnavit in Aſor : habuitque ducem

exercitus ſui nomine Siſaram, ipſe autem habitabat in Haroſeth gentium.

ſor, *que Joſué avoit brûlée.* Il avoit pour Général de ſon armée un nommé Siſara; & il demeuroit à Aroſeth, *appellée la Ville* des Nations, *parce qu'elle étoit habitée par différens peuples qui s'y étoient raſſemblés.*

3. Clamaveruntque filii Iſraël ad Dominum: nongentos enim habebat falcatos currus, & per viginti annos vehementer oppreſſerat eos.

3. Les enfans d'Iſraël crierent donc au Seigneur; car Jabin ayant neuf cens chariots armés de faulx, les avoit étrangement opprimés pendant vingt ans.

Depuis 2699, jusqu'en 2719.

4. Erat autem Debbora prophetis uxor Lapidoth, quæ judicabat populum in illo tempore.

4. Il y avoit en ce tems-là une Prophéteſſe nommée Débora, femme de Lapidoth, laquelle jugeoit le peuple *d'Iſraël.*

5. Et ſedebat ſub palma, quæ nomine illius vocabatur, inter Rama & Bethel in monte Ephraim: aſcendebantque ad eam filii Iſraël in omne judicium.

5. Elle s'aſſeyoit ſous un palmier, qu'on avoit appellé de ſon nom, entre Rama & Béthel, ſur la montagne d'Ephraïm; & les enfans d'Iſraël venoient à elle pour faire juger tous leurs différends.

6. Quæ miſit & vocavit Barac filium Abinoem de Cedes Nephthali: dixitque ad eum: Præcepit tibi Dominus Deus Iſraël, vade, & duc exercitum in montem Thabor, tolleſque tecum decem millia pugnatorum de filiis Nephthali, & de filiis Zabulon:

6. Elle envoya donc vers Barac, fils d'Abinoëm, de Cédès, de Nephthali; & l'ayant fait venir, elle lui dit: Le Seigneur le Dieu d'Iſraël vous donne cet ordre: Allez, & menez l'armée ſur la montagne de Thabor: Prenez avec vous dix mille combattans des enfans de Nephthali, & des enfans de Zabulon.

7. Ego autem adducam ad te in loco torrentis Ciſon, Siſaram principem exercitus Jabin, & currus ejus, atque omnem multitudinem, & tradam eos in manu tua.

7. Quand vous ſerez au torrent de Ciſon, je vous amenerai Siſara, Général de l'Armée de Jabin, avec tous ſes chariots & toutes ſes troupes, & je vous le livrerai entre les mains.

8. Dixitque ad eam Barac: Si venis mecum, vadam: ſi nolueris venire mecum, non pergam.

8. Barac lui répondit: Si vous venez avec moi, j'irai; ſi vous ne voulez point venir avec moi, je n'irai point: *car comment ſaurois-je ſans vous l'ordre du Seigneur, & le moment de l'exécuter?*

9. Quæ dixit ad eum: Ibo quidem tecum, ſed in hac vice victoria non reputabitur tibi, quia in manu mulieris tradetur Siſara. Surre-

9. Débora lui dit: Je veux bien aller avec vous: mais la victoire pour cette fois ne vous ſera point attribuée, parce que Siſara ſera livré entre les mains d'une femme. Débora

donc partit auſſi-tôt, & s'en alla à Cédès avec Barac,

xit itaque Debbora, & perrexit cum Barac in Cedes.

10. qui ayant fait venir ceux de Zabulon & de Nephthali, marcha avec dix mille combattans, étant accompagné de Débora.

10. Qui, accitis Zabulon & Nephthali, aſcendit cum decem millibus pugnatorum, habens Debboram in comitatu ſuo.

11. Or Haber Cinéen s'étoit retiré il y avoit long-tems de ſes autres freres Cinéens, fils d'Hobab, allié de Moyſe; *& au lieu de s'établir au midi de Juda, comme avoient fait ſes freres*, il avoit dreſſé ſes tentes juſqu'à la vallée appellée Sennim, & il étoit près de Cédès.

11. Haber autem Cinæus receſſerat quondam à cæteris Cinæis fratribus ſuis filiis Hobab, cognati Moyſi: & tetenderat tabernacula uſque ad vallem, quæ vocatur Sennim, & erat juxta Cedes.

§. II. *Siſara, Général de l'Armée des Chananéens, s'avance contre Barac. Son Armée eſt taillée en pieces. Il ſe ſauve chez Jahel, femme de Haber, qui le tue, en lui enfonçant un clou dans la tête.*

12. En même-tems Siſara fut averti que Barac fils d'Abinoëm s'étoit avancé ſur la montagne de Thabor:

12. Nuntiatumque eſt Siſaræ, quòd aſcendiſſet Barac filius Abinoem in montem Thabor:

13. Et il fit aſſembler ſes neuf cens chariots armés de faulx, & fit marcher toute ſon armée de Haroſeth, pays des Gentils, au torrent de Ciſon.

13. & congregavit nongentos falcatos currus, & omnem exercitum de Haroſeth gentium ad torrentem Ciſon.

14. Alors Débora dit à Barac: Courage; car voici le jour où le Seigneur a livré Siſara entre vos mains; voilà le Seigneur lui-même qui vous conduit. Barac deſcendit donc de la montagne de Thabor, & dix mille combattans avec lui, *pour fondre tous enſemble ſur Siſara.*

14. Dixitque Debbora ad Barac: Surge, hæc eſt enim dies, in qua tradidit Dominus Siſaram in manus tuas: en ipſe ductor eſt tuus. Deſcendit itaque Barac de monte Thabor, & decem millia pugnatorum cum eo.

15. En même-tems, le Seigneur frappa de terreur Siſara, tous ſes chariots & toutes ſes troupes, & les fit paſſer au fil de l'épée, *par les enfans d'Iſraël*, aux yeux de Barac; de ſorte que Siſara, ſautant de ſon chariot en bas, s'enfuit à pied.

15. Perterruitque Dominus Siſaram, & omnes currus ejus, univerſamque multitudinem, in ore gladii, ad conſpectum Barac: in tantum, ut Siſara de curru deſiliens, pedibus fugeret.

16. Barac pourſuivit les chariots fuyans, & toutes les troupes, juſqu'à Haroſeth des Gentils; & toute cette multitude ſi nombreuſe d'ennemis fut taillée en pieces, ſans qu'il en reſtât un ſeul.

16. & Barac perſequeretur fugientes currus, & exercitum uſque ad Haroſeth gentium, & omnis hoſtium multitudo uſque ad internecionem caderet.

17. Siſara autem fugiens pervenit ad tentorium Jahel uxoris Haber Cinæi. Erat enim pax inter Jabin regem Azor, & domum Haber Cinæi.

17. Siſara, fuyant en cette maniere, vint à la tente de Jahel, femme de Haber Cinéen. Car il y avoit paix entre Jabin Roi d'Azor & la maiſon d'Haber Cinéen.

18. Egreſſa igitur Jahel in occurſum Siſaræ, dixit ad eum: Intra ad me domine mi: intra, ne timeas. Qui ingreſſus tabernaculum ejus, & opertus ab ea pallio,

18. Jahel étant donc ſortie au-devant de Siſara, lui dit: Entrez chez moi, mon Seigneur; entrez; ne craignez point. Il entra donc dans ſa tente, & elle le couvrit d'un manteau.

19. dixit ad eam: Da mihi, obſecro, paululum aquæ, quia ſitio valde. Quæ aperuit utrem lactis, & dedit ei bibere, & operuit illum.

19. Siſara lui dit: Donnez-moi, je vous prie, un peu d'eau, parce que j'ai une extrême ſoif. Elle lui apporta un vaſe plein de lait; & l'ayant découvert, elle lui en donna à boire, & remit le manteau ſur lui.

20. Dixitque Siſara ad eam: Sta ante oſtium tabernaculi: & cùm venerit aliquis interrogans te, & dicens: Numquid hic eſt aliquis? reſpondebis: Nullus eſt.

20. Alors Siſara lui dit: Tenez-vous à l'entrée de votre tente: & ſi quelqu'un vous interroge & vous vient dire: N'y a-t-il perſonne ici? vous lui direz: Il n'y a perſonne.

21. Tulit itaque Jahel uxor Haber clavum tabernaculi, aſſumens pariter & malleum: & ingreſſa abſconditè & cum ſilentio, poſuit ſupra tempus capitis ejus clavum, percuſſumque malleo defixit in cerebrum uſquè ad terram: qui ſoporem morti conſocians defecit, & mortuus eſt.

21. *Mais* Jahel, femme d'Haber, *croyant que ce ſeroit faire une œuvre agréable au Seigneur, que de tuer l'ennemi de ſon peuple*, prit un des grands cloux de ſa tente avec un marteau, entra tout doucement ſans faire aucun bruit; & ayant mis le clou ſur la temple de Siſara, elle le frappa avec ſon marteau, & lui en tranſperça le cerveau, l'enfonçant juſques dans la terre; & Siſara ayant été tué de cette ſorte, paſſa du ſommeil *naturel*, à celui de la mort.

22. Et ecce Barac ſequens Siſaram veniebat: egreſſaque Jahel in occurſum ejus, dixit ei: Veni, & oſtendam tibi virum quem quæris. Qui cùm intraſſet ad eam, vidit Siſaram jacentem mortuum, & clavum infixum in tempore ejus.

22. En même-tems, Barac arriva pourſuivant Siſara; & Jahel étant ſortie au devant de lui, lui dit: Venez, je vous montrerai l'homme que vous cherchez. Il entra chez elle, & il vit Siſara étendu mort, ayant la temple percée de ce clou.

23. Humiliavit ergo Deus in die illo Jabin regem Chanaan coram filiis Iſraël:

23. Dieu donc confondit en ce jour-là Jabin Roi de Chanaan, devant les enfans d'Iſraël,

24. qui creſcebant quotidie, & forti manu oppri-

24. qui croiſſant tous les jours en vigueur, ſe fortifierent de plus en plus contre Jabin,

Roi de Chanaan, & l'accablerent juſqu'à ce qu'il fût ruiné entierement.

mebant Jabin regem Chanaan, donec delerent eum.

CHAPITRE V.

Cantique de Débora & de Barac, en action de grace pour la victoire remportée ſur Jabin, Roi de Chanaan.

1. EN ce jour-là, Débora & Barac fils d'Abinoëm, chanterent ce cantique.

1. Cecineruntque Debbora & Barac filius Abinoem in illo die dicentes:

2. Vous qui vous êtes ſignalés parmi les enfans d'Iſraël, en expoſant volontairement votre vie au péril, béniſſez le Seigneur.

2. Qui ſponte obtuliſtis de Iſrael animas veſtras ad periculum, benedicite Domino.

3. Ecoutez, Rois, Princes, prêtez l'oreille: c'eſt moi qui chanterai un Cantique au Seigneur, qui conſacrerai des hymnes au Seigneur le Dieu d'Iſraël.

3. Audite reges, auribus percipite principes: Ego ſum, ego ſum, quæ Domino canam, pſallam Domino Deo Iſrael.

4. Seigneur, lorſque vous êtes ſorti de Séïr, & que vous paſſiez par le pays d'Edom, *pour nous donner votre Loi ſur le mont Sinaï*, la terre a tremblé, les cieux & les nuées ſe ſont fondues en eau.

4. Domine cùm exires de Seir, & tranſires per regiones Edom, terra mota eſt, cœlique ac nubes diſtillaverunt aquis.

5. Les montagnes ſe ſont écoulées comme l'eau, Sinaï s'eſt abbaiſſé devant la face du Seigneur le Dieu d'Iſraël.

5. Montes fluxerunt à facie Domini & Sinai à facie Domini Dei Iſrael.

6. Au tems de Samgar fils d'Anath, au tems de Jahel, les ſentiers *de Juda* n'étoient plus battus de perſonne; & *la crainte des Chananéens a fait que* ceux qui y devoient aller, ont marché par des routes détournées.

6. In diebus Samgar filii Anath, in diebus Jahel, quieverunt ſemitæ: & qui ingrediebantur per eas, ambulaverunt per calles devios.

7. On a ceſſé de voir de vaillans hommes dans Iſraël; & il ne s'en trouvoit plus, juſqu'à ce que Débora ſe ſoit élevée, juſqu'à ce qu'il ſe ſoit élevé une mere dans Iſraël.

7. Ceſſaverunt fortes in Iſraël, & quieverunt, donec ſurgeret Debbora, ſurgeret mater in Iſraël.

8. Le Seigneur a choiſi de nouveaux combats, & *une nouvelle maniere de faire la guerre; car il a fait commander ſon armée par une femme, & a pris pour ſoldats des hommes déſarmés.* Auſſi il a lui-même renverſé les portes des *villes de ſes* ennemis, & *ſon peuple y a trouvé des armes*, au lieu qu'aupara-

8. Nova bella elegit Dominus, & portas hoſtium ipſe ſubvertit: clypeus & haſta ſi apparuerint in quadraginta millibus Iſrael.

vant on ne voyoit ni bouclier, ni lance parmi quarante mille ſoldats d'Iſraël.

9. Cor meum diligit principes Iſraël : qui propria voluntate obtuliſtis vos diſcrimini, benedicite Domino.

9. Mon cœur aime les Princes d'Iſraël ; *qui ont combattu ſi vaillamment avec des forces ſi inégales. O* vous qui vous êtes expoſés volontairement au péril, béniſſez le Seigneur.

10. Qui aſcenditis ſuper nitentes aſinos, & ſedetis in judicio, & ambulatis in via, loquimini.

10. Parlez, vous autres, *& publiez ſa gloire* ; vous qui montez ſur des ânes d'une force & d'une beauté ſinguliere, vous qui rempliſſez les ſiéges de la juſtice, vous qui êtes ſur les chemins, *occupés au négoce, ou appliqués aux travaux de la campagne.*

11. Ubi colluſi ſunt currus, & hoſtium ſuffocatus eſt exercitus, ibi narrentur juſtitiæ Domini & clementia in fortes Iſraël: tunc deſcendit populus Domini ad portas, & obtinuit principatum.

11. Que là, où l'on voit ce débris de chariots renverſés, où l'on voit le carnage de l'armée ennemie ; que là-même on publie la juſtice du Seigneur, & ſa clémence envers les braves hommes d'Iſraël, *qu'il a remplis de force & de courage pour combattre ſes ennemis.* Alors le peuple du Seigneur a paru aux portes *des villes ennemies*, & il s'eſt acquis la principauté *& l'empire ſur elles.*

12. Surge, ſurge Debbora, ſurge, ſurge, & loquere canticum : ſurge Barac, & apprehende captivos tuos fili Abinoem.

12. Courage, courage, Débora ; excitez-vous, animez-vous, & chantez un Cantique *au Seigneur.* Excitez-vous, ô Barac, fils d'Abinoëm ; ſaiſiſſez-vous des captifs que vous avez faits *ſur vos ennemis.*

13. Salvatæ ſunt reliquiæ populi, Dominus in fortibus dimicavit.

13. Les reſtes du peuple de Dieu ont été ſauvés *par cette victoire que les braves d'Iſraël viennent de remporter.* C'eſt le Seigneur qui a combattu dans ces vaillans hommes.

14. Ex Ephraïm delevit eos in Amalec, & poſt eum ex Benjamin in populos tuos, ô Amalec : de Machir principes deſcenderunt, & de Zabulon qui exercitum ducerent ad bellandum.

14. Il s'eſt ſervi *autrefois de Joſué, de la Tribu* d'Ephraïm, pour exterminer *les Chananéens*, en la perſonne des Amalécites : Et il s'eſt ſervi encore depuis *d'Aod, de la Tribu* de Benjamin, contre tes peuples, ô Amalec ! Des Princes *vaillans* ſont deſcendus de Machir, *& ont conquis le pays de Galaad* ; & *aujourd'hui il eſt ſorti* de Zabulon des hommes *belliqueux*, *&* capables de mener une armée au combat.

15. Duces Iſſachar fuere

15. Les Chefs d'Iſſachar, *non moins vaillans que*

que ceux de Zabulon, ont été avec Débora, & ont ſuivi les traces de Barac, qui s'eſt jetté dans le péril, comme s'il ſe fût précipité dans un abîme. *Pour* Ruben, il étoit alors diviſé contre lui-même, *ne ſachant quel parti il devoit prendre*; & les plus vaillans de cette Tribu, *au lieu de marcher au ſecours de leurs freres*, n'ont fait autre choſe que diſputer,

cum Debbora, & Barac veſtigia ſunt ſecuti, qui quaſi in præceps ac barathrum ſe diſcrimini dedit: diviſo contra ſe Ruben, magnanimorum reperta eſt contentio.

16. Pourquoi demeurez-vous *ainſi* entre deux limites, pour entendre les cris des troupeaux, *au lieu de marcher contre vos ennemis*? *Car* Ruben étant diviſé contre lui-même, les plus vaillans de cette Tribu ne ſe ſont occupés qu'à conteſter.

16. Quare habitas inter duos terminos, ut audias ſibilos gregum? diviſo contra ſe Ruben, magnanimorum reperta eſt contentio.

17. *Mais* pendant que Manaſſé, *habitant de* Galaad, étoit en repos au-delà du Jourdain, & que Dan s'occupoit à *équiper* ſes vaiſſeaux; qu'Aſer demeuroit ſur le rivage de la mer, & ſe tenoit dans ſes ports,

17. Galaad trans Jordanem quieſcebat, & Dan vacabat navibus: Aſer habitabat in littore maris, & in portubus morabatur.

18. Zabulon & Nephthali ſe ſont expoſés à la mort, au pays de Méromé, *proche le Thabor*.

18. Zabulon verò & Nephthali obtulerunt animas ſuas morti in regione Merome.

19. Les Rois *ennemis* ſont venus *les attaquer*, & ont combattu *contr'eux*; les Rois de Chanaan ont combattu *contre Iſraël* à Thanach, près les eaux de Mageddo; & ils n'ont pû remporter aucun butin *ſur lui*.

19. Venerunt reges & pugnaverunt: pugnaverunt reges Chanaan in Thanach juxta aquas Mageddo, & tamen nihil tulere prædantes.

20. On a combattu contre eux du haut du Ciel; les étoiles demeurant dans leur rang & dans leur cours ordinaire ont combattu contre Siſara, *& ont lancé contre lui les foudres & les éclairs*.

20. De cœlo dimicatum eſt contra eos: ſtellæ manentes in ordine & curſu ſuo, adverſus Siſaram pugnaverunt.

21. Le torrent de Ciſon a entraîné leurs corps morts; le torrent de Cadumim, le torrent de Ciſon. O mon ame, foule aux pieds les corps de ces braves.

21. Torrens Ciſon traxit cadavera eorum, torrens Cadumim, torrens Ciſon: conculca anima mea robuſtos.

22. Leurs chevaux ſe ſont rompus la corne du pied, dans l'impétuoſité de leur courſe, les plus vaillans des ennemis fuyant à toute bride, & ſe renverſant les uns ſur les autres.

22. Ungulæ equorum ceciderunt, fugientibus impetu, & per præceps ruentibus fortiſſimis hoſtium.

23. Malheur à la terre de Méroz, dit l'An-

23. Maledicite terræ Me-

roz, dixit Angelus Domini : maledicite habitatoribus ejus, quia non venerunt ad auxilium Domini : in adjutorium fortissimorum ejus.

ge du Seigneur; malheur à ceux qui l'habitent, parce qu'ils ne sont point venus au secours du *peuple du* Seigneur, au secours des plus vaillans de ses guerriers.

24. Benedicta inter mulieres Jahel uxor Haber Cinæi, & benedicatur in tabernaculo suo.

24. Bénie soit entre les femmes Jahel, femme d'Haber Cinéen; & qu'elle soit benie dans sa tente.

25. Aquam petenti lac dedit, & in phiala principum obtulit butyrum.

25. Lorsque Sisara lui demanda de l'eau, elle lui donna du lait, elle lui offrit de la crême dans un vase digne d'un Prince :

26. Sinistram manum misit ad clavum, & dexteram ad fabrorum malleos, percussitque Sisaram quærens in capite vulneri locum, & tempus valide perforans.

26. Elle prit le clou de la main gauche, & de la droite le marteau des ouvriers; & choisissant l'endroit de la tête de Sisara où elle donneroit son coup, elle lui enfonça son clou dans la temple.

27. Inter pedes ejus ruit, defecit, & mortuus est : volvebatur ante pedes ejus, & jacebat exanimis & miserabilis.

27. Il tomba à ses pieds, & perdit toute sa force : Il rendit l'esprit après s'être roulé & agité devant elle; & il demeura étendu mort sur la terre, dans un état misérable.

28. Per fenestram respiciens, ululabat mater ejus, & de cœnaculo loquebatur : Cur moratur regredi currus ejus ? quare tardaverunt pedes quadrigarum illius ?

28. *Cependant* sa mere regardoit par la fenêtre; & parlant de sa chambre, elle crioit : Pourquoi son char ne revient-il pas encore ? Pourquoi ses chevaux tardent-ils tant ?

29. Una sapientior cæteris uxoribus ejus, socrui verba respondit :

29. Et la plus sage d'entre les femmes de Sisara répondit ainsi à sa belle-mere :

30. Forsitan nunc dividit spolia, & pulcherrima feminarum eligitur ei : vestes diversorum colorum Sisaræ traduntur in [illegible]landam, & supellex varia ad [illegible]landa colla congeritur.

30. Peut-être que maintenant on partage le butin, & qu'on choisit pour Sisara la plus belle d'entre les captives : on choisit d'entre toutes les dépouilles des vêtemens de diverses couleurs pour les donner à Sisara; & on lui destine quelque écharpe précieuse, brodée à l'aiguille, qu'il puisse porter sur lui comme un ornement *qui soit le prix de sa valeur & le signe de sa victoire.*

31. Sic pereant omnes inimici tui Domine : qui autem diligunt te, sicut sol in ortu suo splendet, ita rutilent.

31. Qu'ainsi périssent, ô Seigneur, tous vos ennemis. Mais que ceux qui vous aiment brillent comme le soleil, lorsque ses rayons éclatent au matin.

32. Quievitque terra per quadraginta annos.

32. Tout le pays ensuite, *qui depuis la mort d'Aod avoit été troublé durant vingt ans*,

demeura en paix pendant *vingt autres années, juſqu'à la mort de Barac ; ce qui fait en tout* quarante ans.

CHAPITRE VI.

§. I. *Les Iſraélites toujours infideles, ſont livrés aux Madianites, qui les oppriment durant ſept ans. Ils crient au Seigneur, qui leur reproche leur ingratitude & leur malignité.*

1. BArac *étant mort*, les enfans d'Iſraël firent encore le mal aux yeux du Seigneur ; & il les livra pendant ſept ans entre les mains des Madianites, *qui ſont à l'orient de la mer morte, & qu'ils avoient autrefois vaincus ſous la conduite de Moyſe.*

1. Fecerunt autem filii Iſraël malum in conſpectu Domini : qui tradidit illos in manu Madian ſeptem annis,

Depuis 2752, jusqu'en 2759.

2. Ces peuples les tinrent dans une ſi grande oppreſſion, qu'ils furent obligés de ſe retirer dans les antres, dans les cavernes des montagnes, & dans les lieux les plus forts, pour pouvoir réſiſter aux Madianites.

2. & oppreſſi ſunt valde ab eis. Feceruntque ſibi antra & ſpeluncas in montibus, munitiſſima ad repugnandum loca.

3. Après que les Iſraélites avoient ſémé, les Madianites, les Amalécites & les autres peuples de l'orient venoient ſur leurs terres,

3. Cumque ſeviſſet Iſraël, aſcendebat Madian & Amalec, cæterique orientalium nationum :

4. y dreſſoient leurs tentes, ruinoient tous les grains en herbes, *depuis le Jourdain*, juſqu'à l'entrée de Gaza, & ne laiſſoient aux Iſraélites rien de tout ce qui étoit néceſſaire à la vie, ni brebis, ni bœufs, ni ânes :

4. & apud eos figentes tentoria, ſicut erant in herbis cuncta vaſtabant uſque ad introitum Gazæ : nihilque omnino ad vitam pertinens relinquebant in Iſraël, non oves, non boves, non aſinos.

5. Car ils venoient avec tous leurs troupeaux & avec leurs tentes ; & comme ils étoient une multitude innombrable d'hommes & de chameaux, ſemblable à un nuage de ſauterelles, ils rempliſſoient tout, & gâtoient tout par où ils paſſoient.

5. Ipſi enim & univerſi greges eorum veniebant cum tabernaculis ſuis, & inſtar locuſtarum univerſa complebant, innumera multitudo hominum, & camelorum, quidquid tetigerant devaſtantes.

6. Iſraël fut donc extrêmement humilié ſous *la puiſſance des peuples de* Madian.

6. Humiliatuſque eſt Iſraël valde in conſpectu Madian.

7. Et clamavit ad Dominum poſtulans auxilium contra Madianitas.

7. Et ils crierent au Seigneur, lui demandant ſecours contre les Madianites.

8. Qui miſit ad eos virum prophetam, & locutus eſt : Hæc dicit Dominus Deus Iſrael : Ego vos feci conſcendere de Ægypto, & eduxi vos de domo ſervitutis,

8. Alors le Seigneur leur envoya un Prophete, qui leur dit : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Iſraël : Je vous ai fait ſortir d'Egypte, & je vous ai tirés d'un ſéjour de ſervitude :

9. & liberavi de manu Ægyptiorum, & omnium inimicorum, qui affligebant vos : ejecique eos ad introitum veſtrum, & tradidi vobis terram eorum.

9. Je vous ai délivrés de la main des Egyptiens, & de tous les ennemis qui vous accabloient : j'ai chaſſé les Amorrhéens de cette terre à votre arrivée : je vous ai donné le pays qui étoit à eux.

10. Et dixi : Ego Dominus Deus veſter, ne timeatis deos Amorrhæorum, in quorum terra habitatis. Et noluiſtis audire vocem meam.

10. Et je vous ai dit : Je ſuis le Seigneur votre Dieu. Ne craignez point les Dieux des Amorrhéens, dans le pays deſquels vous habitez. Cependant vous n'avez point voulu écouter ma voix.

§. II. *L'Ange du Seigneur paroît à Gedeon, & lui ordonne d'aller délivrer Iſrael de la ſervitude des Madianites. Gedeon lui offre un ſacrifice, & l'Ange diſparoit.*

L'an du monde 2559. Avant J. C. 1245.

11. Venit autem Angelus Domini, & ſedit ſub quercu, quæ erat in Ephra, & pertinebat ad Joas patrem familiæ Ezri. Cumque Gedeon filius ejus excuteret atque purgaret frumenta in torculari, ut fugeret Madian,

11. Or, *après que Dieu leur eut fait ces reproches, par la bouche de ſon Prophete*, l'Ange du Seigneur vint s'aſſeoir ſous un chêne qui étoit à Ephra, *ville de la demi-Tribu de Manaſſé, en-deçà du Jourdain*, qui appartenoit à Joas, pere de la famille d'Ezri. Et Gedeon ſon fils étoit occupé alors à battre le bled dans le preſſoir, pour ſe ſauver enſuite, avec ſon blé, des incurſions des Madianites.

12. apparuit ei Angelus Domini, & ait : Dominus tecum, virorum fortiſſime :

12. L'Ange du Seigneur apparut donc à Gedeon, & lui dit : Le Seigneur eſt avec vous, ô le plus fort d'entre les hommes !

13. dixitque ei Gedeon : Obſecro, mi domine, ſi Dominus nobiſcum eſt, cur apprehenderunt nos hæc omnia ? ubi ſunt mirabilia ejus, quæ narraverunt patres noſtri, atque dixerunt : De Ægypto eduxit nos Domi-

13. Gedeon lui répondit : D'où vient donc, mon Seigneur, je vous prie, que tous ces maux ſont tombés ſur nous, ſi le Seigneur eſt avec nous ? Où ſont ces merveilles que le Seigneur a faites, que nos peres nous ont rapportées en nous diſant : Le Seigneur nous

a tirés de l'Egypte ? Et maintenant le Seigneur nous a abandonnés, & nous a livrés entre les mains des Madianites.

14. Alors *l'Ange qui repréſentoit* le Seigneur, le regardant, lui dit : Allez dans cette force dont vous êtes rempli, & vous délivrerez Iſraël de la puiſſance des Madianites. Sachez que c'eſt moi qui vous ai envoyé.

15. Gedeon lui répondit : Hélas, mon Seigneur, comment, je vous prie, délivrerai-je Iſraël ? Vous ſavez que ma famille eſt la derniere de Manaſſé, & que je ſuis le dernier dans la maiſon de mon pere.

16. Le Seigneur lui dit : Je ſerai avec vous, & vous battrez les Madianites, comme s'ils n'étoient qu'un ſeul homme.

17. Sur quoi Gedeon repartit : Si j'ai trouvé grace devant vous, faites-moi connoître par un ſigne que c'eſt vous qui parlez à moi, *& qui me parlez de la part de Dieu* :

18. Et ne vous retirez point d'ici, juſqu'à ce que je retourne vers vous, & que j'apporte *quelque choſe d'excellent, comme pour* un ſacrifice, & que je vous l'offre, *afin que vous mangiez.* L'Ange lui répondit : J'attendrai votre retour :

19. Gedeon étant donc entré chez lui, fit cuire un chevreau, & fit, d'une meſure de farine, des pains ſans levain : & ayant mis la chair dans une corbeille, & le jus de la chair dans un pot, il apporta tout ſous le chêne, & l'offrit au Seigneur,

20. qui lui dit : Prenez la chair & les pains ſans levain, mettez-les ſur cette pierre, & verſez deſſus le jus de la chair. Ce que Gedeon ayant fait,

l'Ange du Seigneur étendit le bout du bâton qu'il tenoit en ſa main, & en toucha la chair & les pains ſans levain ; & auſſi-tôt il ſortit un feu de la pierre qui conſuma la chair & les pains ſans levain ; & en même-tems

nus ? Nunc autem dereliquit nos Dominus, & tradidit in manu Madian.

14. Reſpexitque ad eum Dominus, & ait : Vade in hac fortitudine tua, & liberabis Iſrael de manu Madian : ſcito quòd miſerim te,

15. Qui reſpondens ait, Obſecro, mi domine, in quo liberabo Iſrael ? Ecce familia mea infirma eſt in Manaſſe, & ego minimus in domo patris mei.

16. Dixitque ei Dominus : Ego ero tecum : & percuties Madian quaſi unum virum.

17. Et ille : Si inveni, inquit, gratiam coram te, da mihi ſignum quod tu ſis qui loqueris ad me.

18. Nec recedas hinc, donec revertar ad te, portans ſacrificium, & offerens tibi. Qui reſpondit : Ego præſtolabor adventum tuum.

19. Ingreſſus eſt itaque Gedeon & coxit hœdum, & de farinæ modio azymos panes : carneſque ponens in caniſtro, & jus carnium mittens in ollam, tulit omnia ſub quercu, & obtulit ei.

20. Cui dixit Angelus Domini : Tolle carnes, & azymos panes, & pone ſupra petram illam, & jus de ſuper funde. Cumque feciſſet ita,

21. extendit Angelus Domini ſummitatem virgæ, quam tenebat in manu, & tetigit carnes & panes azimos : aſcendit que ignis de petra, & carnes azymoſque

panes consumpsit: Angelus autem Domini evanuit ex oculis ejus.

l'Ange du Seigneur disparut de devant ses yeux.

§. III. *Gedeon craint de mourir, parce qu'il a vû l'Ange du Seigneur. Le Seigneur le rassure, & lui ordonne de detruire l'Autel de Baal. Gedeon obeit, & s'attire la colere de son peuple, qui veut le faire mourir.*

22. Videnſque Gedeon quòd eſſet Angelus Domini, ait: Heu mi Domine Deus: quia vidi Angelum Domini facie ad faciem.

22. Gedeon voyant que c'étoit l'Ange du Seigneur, *& non pas un homme, comme il l'avoit cru juſqu'alors*, dit: Hélas! Seigneur mon Dieu, j'ai vû l'Ange du Seigneur face à face, *& je ne pourrai plus vivre.*

23. Dixitque ei Dominus: Pax tecum: ne timeas, non morieris.

23. Le Seigneur lui dit: La paix ſoit avec vous; ne craignez point; vous ne mourrez pas.

24. Ædificavit ergo ibi Gedeon altare Domino, vocavitque illud, Domini pax, uſque in præſentem diem. Cumque adhuc eſſet in Ephra, quæ eſt familiæ Ezri,

24. Gedeon éleva donc en ce même lieu un Autel au Seigneur, & l'appella la paix du Seigneur, nom qu'il garde encore aujourd'hui. Et lorſqu'il étoit encore à Ephra, qui appartient à la famille d'Ezri,

25. nocte illâ dixit Dominus ad eum: Tolle taurum patris tui, & alterum taurum annorum ſeptem, deſtrueſque aram Baal, quæ eſt patris tui: & nemus, quod circa aram eſt, ſuccide:

25. le Seigneur lui dit la nuit ſuivante: Prenez un taureau de votre pere, & un autre taureau de ſept ans; & renverſez l'Autel de Baal qui eſt à votre pere, & coupez par le pied le bois qui eſt autour de l'Autel.

26. & ædificabis altare Domino Deo tuo in ſummitate petræ hujus, ſuper quam ante ſacrificium poſuiſti: tolleſque taurum ſecundum, & offeres holocauſtum ſuper ſtruem lignorum, quæ de nemore ſuccideris.

26. Dreſſez auſſi un Autel au Seigneur votre Dieu, ſur le haut de cette pierre, ſur laquelle vous avez offert votre ſacrifice: & *après avoir fait un ſacrifice pacifique du premier taureau*, prenez le ſecond taureau que vous offrirez en holocauſte ſur un bucher fait des branches d'arbres que vous aurez coupées de ce bois.

27. Aſſumptis ergo Gedeon decem viris de ſervis ſuis, fecit ſicut præceperat ei Dominus. Timens autem domum patris ſui & homines illius civitatis, per diem noluit id facere, ſed omnia nocte complevit.

27. Gedeon ayant donc pris de ſes ſerviteurs, fit ce que le Seigneur lui avoit commandé. Il ne voulut pas néanmoins le faire le jour, parce qu'il craignoit ceux de la maiſon de ſon pere, & les hommes de cette Ville-là; mais il fit tout pendant la nuit.

28. Cumque ſurrexiſſent viri oppidi ejus mane,

28. Les habitans de cette Ville étant donc venus au matin, virent l'Autel de Baal dé-

truit, le bois coupé, & le second taureau mis sur l'Autel qui venoit d'être élevé.

viderunt destructam aram Baal, lucumque succisum, & taurum alterum impositum super altare, quod tunc ædificatum erat.

29. Alors ils se dirent les uns aux autres : Qui est-ce qui a fait cela ? Et cherchant partout qui étoit l'auteur de cette action, on leur dit : C'est Gedeon fils de Joas, qui a fait toutes ces choses.

29. Dixeruntque ad invicem : Quis hoc fecit ? Cumque perquirerent autorem facti, dictum est : Gedeon filius Joas fecit hæc omnia.

30. Ils dirent donc à Joas ; faites venir ici votre fils, afin qu'il meure, parce qu'il a détruit l'Autel de Baal, & qu'il en a coupé le bois.

30. Et dixerunt ad Joas : Produc filium tuum huc, ut moriatur : quia destruxit aram Baal, & succidit nemus.

31. Joas leur répondit : Est-ce à vous à prendre la vengeance de Baal, & à combattre pour lui ? Que celui qui est son ennemi meure avant que le jour de demain soit venu ; *mais que ce soit Baal qui le fasse mourir. En effet*, si Baal est Dieu, qu'il se venge *lui-même* de celui qui a détruit son Autel.

31. Quibus ille respondit : Numquid ultores estis Baal, ut pugnetis pro eo ? qui adversarius est ejus, moriatur antequam lux crastina veniat : si Deus est, vindicet se de eo, qui suffodit aram ejus.

32. Depuis ce jour, Gedeon fut appellé Jérobaal, à cause de cette parole que Joas avoit dite : Que Baal se venge de celui qui a renversé son Autel.

32. Ex illo die vocatus est Gedeon, Jerobaal, eò quòd dixisset Joas : Ulciscatur se de eo Baal, qui suffodit aram ejus.

§. IV. *Les Madianites, les Amalécites & les peuples d'Orient se joignent contre Israel. L'esprit du Seigneur remplit Gedeon, & Dieu le choisit pour sauver son peuple. Gedeon lui demande un double signe, & Dieu le lui accorde.*

33. Cependant les Madianites, les Amalécites & les peuples d'Orient se joignirent ensemble ; & ayant passé le Jourdain, ils vinrent se camper dans la vallée de Jezraël, *pour piller & ravager le Pays.*

33. Igitur omnis Madian, & Amalec, & orientales populi congregati sunt simul : & transeuntes Jordanem, castrametati sunt in valle Jezraël.

34. En même-tems, l'esprit du Seigneur remplit Gedeon, qui, sonnant de la trompette, assembla toute la maison d'Abiézer, *qui étoit sa famille*, afin qu'elle le suivît.

34. Spiritus autem Domini induit Gedeon, qui clangens buccinâ convocavit domum Abiezer, ut sequeretur se.

35. Il envoya aussi des gens dans toute la tribu de Manassé, qui le suivit aussi ; & il en envoya d'autres dans la tribu d'Aser ; de Za-

35. Misitque nuntios in universum Manassen, qui & ipse secutus est eum : & alios nuntios in Aser & Za-

bulon & Nephthali, qui occurrerunt ei.

36. Dixitque Gedeon ad Deum : Si ſalvum facis per manum meam Iſraël, ſicut locutus es,

38. ponam hoc vellus lanæ in area : ſi ros in ſolo vellere fuerit, & in omni terra ſiccitas, ſciam quòd per manum meam, ſicut locutus es, liberabis Iſrael.

38. Factumque eſt ità. Et de nocte conſurgens, expreſſo vellere, concham rore implevit.

39. Dixitque rurſus ad Deum : Ne iraſcatur furor tuus contra me ſi adhuc ſemel tentavero, ſignum quærens in vellere. Oro ut ſolum vellus ſiccum ſit, & omnis terra rore madens.

40. Fecitque Deus nocte illa ut poſtulaverat : & fuit ſiccitas in ſolo vellere, & ros in omni terra.

bulon & de Nephthali, & ceux de ces tribus vinſent au-devant de lui.

36. Alors Gedeon dit à Dieu : Si vous voulez vous ſervir de ma main pour ſauver Iſraël, comme vous me l'avez dit, *permettez-moi de vous demander un ſigne qui en aſſure mes freres, & qui leur donne de la confiance en moi. Voici quel eſt le ſigne que je vous demande* :

37. Je mettrai dans l'aire cette toiſon ; & ſi toute la terre demeurant ſeche, la roſée ne tombe que ſur la toiſon, je reconnoîtrai par-là que vous vous ſervirez de ma main, ſelon que vous me l'avez promis, pour délivrer Iſrael.

38. Ce que Gédéon avoit propoſé arriva ; car s'étant levé de grand matin, il preſſa la toiſon & remplit une taſſe de la roſée qui en ſortit.

39. Gedeon dit encore à Dieu : Que votre colere ne s'allume pas contre moi, ſi je fais encore une fois une épreuve, en demandant un ſecond ſigne dans la toiſon. Je vous prie, *Seigneur*, que toute la terre ſoit trempée de la roſée, & que la toiſon ſeule demeure ſeche.

40. Le Seigneur fit cette nuit-là même ce que Gedeon avoit demandé : La roſée tomba ſur toute la terre, & la toiſon ſeule demeura ſeche.

CHAPITRE

CHAPITRE VII.

§. I. *Gedeon, avec tout le peuple, marche à la fontaine d'Harad. Dieu trouve cette armée trop nombreuſe pour l'exécution de ſes deſſeins. Il donne à Gedeon une marque pour reconnoître ceux qu'il avoit choiſis. Il ne s'en trouve que trois cens, & Gedeon renvoie tous les autres.*

L'AN DU MONDE 2759.

1. JErobaal, qui s'appelle auſſi Gedeon, ſe leva donc avant le jour, & vint accompagné de tout le peuple, à la fontaine nommée Harad. Quant aux Madianites, ils étoient campés dans la vallée, vers le côté Septentrional d'une colline fort élevée.

1. Igitur Jerobaal qui & Gedeon, de nocte conſurgens, & omnis populus cum eo, venit ad fontem qui vocatur Harad; erant autem caſtra Madian in valle ad ſeptem trionalem plagam collis excelſi,

2. Alors le Seigneur dit à Gedeon: Vous avez avec vous un grand peuple. Madian ne ſera point livré entre les mains de tant de gens, de peur qu'Iſraël ne ſe glorifie contre moi, & ne diſe: C'eſt par mes propres forces que j'ai été délivré.

2. dixitque Dominus ad Gedeon: Multus tecum eſt populus, nec tradetur Madian in manus ejus: ne glorietur contra me Iſrael, & dicat: Meis viribus liberatus ſum.

3. Parlez au peuple, & faites publier ceci devant tous: Que celui qui eſt timide, & qui manque de cœur, s'en retourne *en ſa maiſon.* Et vingt-deux mille hommes du peuple ſe retirerent de la montagne de Galaad, & s'en retournerent: & il n'en demeura que dix mille.

3. Loquere ad populum; & cunctis audientibus prædica: Qui formidoloſus & & timidus eſt, revertatur. Receſſeruntque de monte Galaad, & reverſi ſunt de populo viginti duo millia virorum, & tantùm decem millia remanſerunt.

4. Alors le Seigneur dit à Gedeon: Le peuple eſt encore en trop grand nombre. Menez-les à l'eau, & je les éprouverai là: Je vous marquerai celui que je veux qui aille avec vous: & celui que j'en empêcherai s'en retournera.

4. Dixitque Dominus ad Gedeon: Adhuc populus multus eſt, duc eos ad aquas, & ibi probabo illos: & de quo dixero tibi ut tecum vadat, ipſe pergat: quem ire prohibuero, revertatur.

5. Le peuple étant venu en un lieu où il y avoit des eaux, le Seigneur dit encore à Gedeon: Mettez d'un côté ceux qui, *en paſſant*, auront pris de l'eau *dans leur main pour la lêcher* avec la langue, comme les chiens ont accoutumé de faire; & mettez de l'autre ceux qui auront mis les genoux en terre pour boire.

5. Cumque deſcendiſſet populus ad aquas, dixit Dominus ad Gedeon: Qui linguâ lambuerint aquas, ſicut ſolent canes lambere, ſeparabis eos ſeorſum: qui autem curvatis genibus biberint, in altera parte erunt.

6. Fuit itaque numerus eorum qui manu ad os projiciente lambuerant aquas, trecenti viri: omnis autem reliqua multitudo flexo poplite biberat.

6. Il s'en trouva donc trois cens, qui, prenant l'eau avec la main, la porterent à leur bouche, *comme en courant*; mais tout le reſte du peuple avoit mis les genoux en terre pour boire.

7. Et ait Dominus ad Gedeon: In trecentis viris qui lambuerunt aquas, liberabo vos, & tradam in manu tua Madian: omnis autem reliqua multitudo revertatur in locum ſuum.

7. Après quoi, le Seigneur dit à Gedeon: C'eſt par ces trois cens hommes qui ont pris l'eau avec *la main, pour la lécher avec* la langue, que je vous délivrerai, & que je ferai tomber Madian entre vos mains: faites donc retirer le reſte du peuple.

8. Sumptis itaque pronumero cibariis & tubis, omnem reliquam multitudinem abire præcepit ad tabernacula ſua: & ipſe cum trecentis viris ſe certamini dedit. Caſtra autem Madian erant ſubter in valle.

8. Gedeon leur ayant commandé à tous de ſe retirer, prit des vivres, avec des trompettes, pour le nombre de gens qu'il avoit; & marcha avec ſes trois cens hommes, pour combattre les ennemis. Or le camp de Madian étoit en bas dans la vallée.

§. II. *Le Seigneur envoie Gedeon dans le camp des Madianites. Il y entend expliquer un ſonge qui l'aſſure de la victoire ſur ſes ennemis. Il marche contr'eux avec ſes trois cens hommes, qu'il arme de trompettes & de pots de terre, avec des lampes.*

9. Eadem nocte dixit Dominus ad eum: Surge, & deſcende in caſtra, quia tradidi eos in manu tua.

9. La nuit ſuivante, le Seigneur dit à Gedeon: Levez-vous, & deſcendez dans le camp *des ennemis*, parce que *je veux vous faire connoître que* j'ai livré les Madianites entre vos mains.

10. Sin autem ſolus ire formidas, deſcendat tecum Phara puer tuus.

10. Que ſi vous craignez d'y aller ſeul, que Phara votre ſerviteur y aille avec vous.

11. Et cùm audieris quid loquantur tunc confortabuntur manus tuæ, & ſecurior ad hoſtium caſtra deſcendes. Deſcendit ergo ipſe & Phara puer ejus in partem caſtrorum, ubi erant armatorum vigiliæ.

11. Et lorſque vous aurez entendu ce que les Madianites diront, vous en deviendrez plus fort, & vous deſcendrez enſuite avec plus d'aſſûrance pour attaquer le camp des ennemis. Gedeon prenant donc avec lui ſon ſerviteur Phara, s'en alla à l'endroit du camp où étoient les ſentinelles de l'armée.

12. Madian autem & Amalec, & omnes orientales populi fuſi jacebant in valle, ut locuſtarum multitudo: cameli quoque innumerabiles erant ſicut arena quæ jacet in littore maris.

12. Les Madianites, les Amalécites & tous les peuples de l'orient étoient étendus dans la vallée comme une multitude de ſauterelles, avec des chameaux ſans nombre, comme le ſable qui eſt ſur le rivage de la mer.

Digitized by Google

13. Et lorſque Gedeon ſe fut approché, il entendit un *ſoldat* qui contoit ſon ſonge à un autre, & qui lui rapportoit ainſi ce qu'il avoit vû : J'ai eu un ſonge, *diſoit-il*; & il me ſembloit que je voyois comme un pain d'orge cuit ſous la cendre, qui rouloit en bas, & deſcendoit dans le camp des Madianites ; & y ayant rencontré une tente, il l'a ébranlée, renverſée & jettée tout à fait par terre.

13. Cumque veniſſet Gedeon, narrabat aliquis ſomnium proximo ſuo : & in hunc modum referebat quod viderat : Vidi ſomnium, & videbatur mihi quaſi ſubcinericius panis ex hordeo volvi, & in caſtra Madian deſcendere : cumque perveniſſet ad tabernaculum, percuſſit illud, atque ſubvertit, & terræ funditùs coæquavit.

14. Celui à qui il parloit lui répondit : Tout cela n'eſt autre choſe que l'épée de Gedeon, fils de Joas, Iſraëlite. *Nous avons eſperé de le dévorer comme un morceau de pain ; & lui-même nous renverſera, & nous écraſera entierement*, parce que le Seigneur lui a livré entre les mains les Madianites, avec toute leur armée.

14. Reſpondit is, qui loquebatur : Non eſt hoc aliud, niſi gladius Gedeonis filii Joas viri Iſraelitæ : tradidit enim Dominus in manus ejus Madian, & omnia caſtra ejus.

15. Gedeon ayant entendu ce ſonge, & l'interprétation qui lui en avoit été donnée, adora *Dieu* : & étant retourné au camp d'Iſraël, il dit aux ſiens : Allons promptement ; car le Seigneur a livré entre nos mains le camp de Madian.

15. Cumque audiſſet Gedeon ſomnium, & interpretationem ejus, adoravit : & reverſus eſt ad caſtra Iſraël, & ait : Surgite, tradidit enim Dominus in manus noſtras caſtra Madian.

16. Et ayant diviſé ſes trois cens hommes en trois bandes, il leur donna des trompettes à la main, & des pots de terre vuides, avec des lampes au milieu des pots ;

16. Diviſitque trecentos viros in tres partes, & dedit tubas in manibus eorum, lagenaſque vacuas ac lampades in medio lagenarum.

17. & il leur dit : Faites ce que vous me verrez faire. J'entrerai par un endroit du camp. Faites tout ce que je ferai.

17. Et dixit ad eos : Quod me facere videritis hoc facite : ingrediar partem caſtrorum, & quod fecero ſectamini.

18. Quand vous me verrez ſonner de la trompette que j'ai à la main, ſonnez de même de la trompette tout autour du camp, & criez *tous* enſemble : Vive le Seigneur : Vive Gedeon.

18. Quando perſonuerit tuba in manu mea, vos quoque per caſtrorum circuitum clangite, & conclamate, Domino & Gedeoni.

§. III. *Gedeon entre dans le camp des ennemis, & y jette l'épouvante. Ils tournent leurs armes les uns contre les autres; & ceux qui échappent du carnage prennent la fuite. Les Iſraélites les pourſuivent, ſe ſaiſiſſent de leurs Chefs, & les font mourir.*

19. Ingreſſuſque eſt Gedeon, & trecenti viri qui erant cum eo, in partem caſtrorum, incipientibus vigiliis noctis mediæ, & cuſtodibus ſuſcitatis, cœperunt buccinis clangere, & complodere inter ſe lagenas.

19. Gedeon, ſuivi de ſes trois cens hommes, entra donc par un endroit du camp, lorſque l'on poſoit les ſentinelles vers le minuit. Les Gardes s'étant reveillés, *Gedeon & ſes gens* commencerent à ſonner de la trompette, & à heurter leurs pots de terre l'un contre l'autre.

20. Cumque per gyrum caſtrorum in tribus perſonarent locis, & hydrias confregiſſent, tenuerunt ſiniſtris manibus lampades, & dextris ſonantes tubas, clamaveruntque: Gladius Domini & Gedeonis:

20. S'étant partagés, & faiſant autour du camp en trois endroits différens un fort grand bruit, après qu'ils eurent rompu leurs pots de terre, ils tinrent leurs lampes de la main gauche, & de la droite les trompettes dont ils ſonnoient; & crierent *tous enſemble*: L'épée du Seigneur & de Gedeon.

21. ſtantes ſinguli in loco ſuo per circuitum caſtrorum hoſtilium. Omnia itaque caſtra turbata ſunt, & vociferantes, ululanteſque fugerunt:

21. Chacun demeura en ſon poſte autour du camp des ennemis, *ſans s'avancer, & ſans leur donner lieu de reconnoître leur petit nombre.* Auſſi-tôt le camp des Madianites ſe trouva tout en déſordre: Ils jetterent de grands cris, & ils s'enfuirent tous.

22. & nihilominus inſiſtebant trecenti viri buccinis perſonantes. Immiſitque Dominus gladium in omnibus caſtris, & mutua ſe cæde truncabant,

22. Les trois cens hommes continuerent à ſonner toûjours de la trompette; & le Seigneur tourna les épées de tous ceux du camp les unes contre les autres; & ils ſe tuoient mutuellement.

23. fugientes uſque ad Bethſetta, & ctepidinem Abelmehula in Tebbath. Conclamantes autem viri Iſraël de Nephthali, & Aſer, & omni Manaſſe, perſequebantur Madian.

23. Et ceux qui échapperent de ce carnage s'enfuirent juſqu'à Bethſetta & juſqu'au bord d'Abelmehula en Tebbath: Mais les enfans d'Iſraël des Tribus de Nephthali & d'Aſer, & tous ceux de la Tribu de Manaſſé, *qui avoient été renvoyés avant le combat*, criant *tous* enſemble, *quand ils eurent appris cet heureux ſuccès de Gedeon*, pourſuivirent les Madianites.

24. Miſitque Gedeon nuntios in omnem montem

24. Et *afin qu'il n'en échappât aucun*, Gedeon envoya des gens ſur toute la montagne

d'Ephraïm, pour dire au peuple : Marchez au devant des Madianites, & saisissez-vous des eaux jusqu'à Bethbera, & de tous les passages du Jourdain. Tous ceux d'Ephraïm criant donc aux armes, se saisirent des bords de l'eau, & de tous les passages du Jourdain jusqu'à Bethbera.

Ephraïm, dicens : Descendite in occursum Madian, & occupate aquas usque Bethbera atque Jordanem. Clamavitque omnis Ephraim, & præoccupavit aquas atque Jordanem usque Bethbera.

25. Et ayant pris deux Chefs des Madianites, Oreb & Zeb, ils tuerent Oreb au rocher d'Oreb, & Zeb au pressoir de Zeb; & ils poursuivirent les Madianites, ayant à la main les têtes d'Oreb & de Zeb, qu'ils porterent à Gedeon au-delà du Jourdain, *qu'il avoit passé en poursuivant les ennemis.*

25. Apprehensosque duos viros Madian, Oreb, & Zeb, interfecit Oreb in Petra Oreb, Zeb verò in Torcularí Zeb. Et persecuti sunt Madian, capita Oreb & Zeb portantes ad Gedeon trans fluenta Jordanis.

CHAPITRE VIII.

§. I. *Gedeon appaise, par sa douceur, les plaintes injustes des enfans d'Ephraïm. Il demande du pain aux habitans de Soccoth & de Phanuel, qui lui en refusent.*

La mesme année. 2759.

1. ALors les enfans d'Ephraïm lui dirent : Pourquoi nous avez-vous traités de cette sorte, de ne nous avoir pas fait avertir lorsque vous alliez combattre les Madianites? Et ils le querellerent fort aigrement, jusqu'à en venir presque à la violence.

1. Dixeruntque ad eum viri Ephraim : Quid est hoc quod facere voluisti, ut nos non vocares, cùm ad pugnam pergeres contra Madian? jurgantes fortiter, & prope vim inferentes.

2. Gedeon, *au lieu de repousser avec dureté l'injure que lui faisoient les Ephraïmites*, leur répondit *avec douceur & humilité* : Que pourrois-je faire qui égalât ce que vous avez fait? N'est-il pas vrai qu'une grappe de raisin d'Ephraïm vaut mieux que toutes les vendanges d'Abiezer? *Aussi vos exploits l'emportent infiniment sur les miens, puisque vous avez rendu complete la victoire que je n'avois fait que commencer.*

2. Quibus ille respondit : Quid enim tale facere potui, quale vos feciſtis? nonne melior est racemus Ephraim, vindemiis Abiezer?

3. *En effet*, le Seigneur a livré entre vos mains les Princes de Madian, Oreb & Zeb.

3. In manus vestras Dominus tradidit principes Ma-

dian, Oreb & Zeb: quid tale facere potui, quale vos feciſtis: Quod cùm locutus eſſet, requievit ſpiritus eorum, quo tumebant contra eum.

Qu'ai-je pû faire qui approchât de ce que vous avez fait ? Leur ayant parlé de cette ſorte, il appaiſa leur colere lorſqu'elle étoit prête d'éclater contre lui.

4. Cumque veniſſet Gedeon ad Jordanem, tranſivit eum cum trecentis viris qui ſecum erant: & præ laſſitudine fugientes perſequi non poterant.

4. *Pour reprendre ce qui arriva après la déroute des Madianites*, Gedeon, *en les pourſuivant*, étant venu ſur le bord du Jourdain, le paſſa avec les trois cens hommes qui le ſuivoient, qui étoient ſi las, qu'ils ne pouvoient plus pourſuivre les Madianites qui fuyoient.

5. Dixitque ad viros Soccoth: Date, obſecro, panes populo qui mecum eſt, quia valde defecerunt: ut poſſimus perſequi Zebee & Salmana reges Madian.

5. Il dit donc à ceux de Soccoth: Donnez, je vous prie, du pain à ceux qui ſont avec moi, parce qu'ils n'en peuvent plus, afin que nous puiſſions pourſuivre les Princes des Madianites, Zebée & Salmana.

6. Reſponderunt principes Soccoth: Forſitan palmæ manuum Zebee & Salmana in manu tua ſunt, & idcirco poſtulas ut demus exercitui tuo panes.

6. Mais les principaux de Soccoth lui répondirent: C'eſt peut-être que vous avez déja Zébée & Salmana en votre pouvoir; & c'eſt ce qui vous fait demander ainſi que nous donnions du pain à vos gens, *comme ſi vous étiez victorieux, & que nous duſſions vous craindre.*

7. Quibus ille ait: Cùm ergo tradiderit Dominus Zebee & Salmana in manus meas, conteram carnes veſtras cum ſpinis tribuliſque deſerti.

7. Gedeon leur répondit: Hé bien, lorſque le Seigneur aura livré entre nos mains Zébée & Salmana, je vous ferai briſer le corps avec les épines & les ronces du déſert.

8 Et inde conſcendens, venit in Phanuel: locutuſque eſt ad viros loci illius ſimila. Cui & illi reſponderunt, ſicut reſponderant viri Soccoth.

8. Ayant paſſé de-là, il vint à Phanuel, & il fit la même demande aux habitans du pays, qui lui firent la même réponſe que ceux de Soccoth.

9. Dixit itaque & eis: Cùm reverſus fuero victor in pace, deſtruam turrim hanc.

9. Gedeon leur répliqua donc de même: lorſque je ſerai revenu en paix & victorieux, j'abbattrai cette tour-là.

§. II. *Gedeon atteint Zebée & Salmana, qui ſe repoſoient avec les débris de leur armée. Il défait ce reſte d'ennemis, & prend ces deux Chefs, qu'il fait mourir, après avoir détruit Soccoth & la Tour de Phanuel.*

10. Or Zebée & Salmana reprenoient haleine avec le reſte de l'armée ; car il n'étoit demeuré à ce peuple d'orient que quinze mille hommes de toutes leurs troupes, ayant perdu en cette défaite ſix vingts mille hommes, tous gens de guerre, & portant armes.

10. Zebee autem & Salmana requieſcebant cum omni exercitu ſuo. Quindecim enim millia viri remanſerant ex omnibus turmis orientalium populorum, cæſis centum viginti millibus bellatorum educentium gladium.

11. Gédeon tirant donc vers ceux qui habitent dans les tentes du côté oriental de Nobé & de Jegbaa, défit l'armée des ennemis, qui ſe croyoit en aſſûrance, s'imaginant qu'ils n'avoient plus rien à craindre, *ayant paſſé le Jourdain.*

11. Aſcendenſque Gedeon per viam eorum qui in tabernaculis morabantur, ad orientalem partem Nobe & Jegbaa, percuſſit caſtra hoſtium, qui ſecuri erant, & nihil adverſi ſuſpicabantur.

12. Zebée & Salmana s'enfuirent auſſi-tôt, toutes leurs troupes étant en déſordre ; mais Gédéon les pourſuivit, & les prit tous deux.

12. Fugeruntque Zebee & Salmana, quos perſequens Gedeon comprehendit, turbato omni exercitu eorum.

13. Il retourna, *avant la fin du jour*, du combat *qu'il avoit commencé* avant le lever du ſoleil :

13. Revertenſque de bello ante ſolis ortum,

14. Et ayant pris un ſerviteur de ceux de Soccoth, il demanda les noms des principaux & des Sénateurs de Soccoth, dont cet homme lui en marqua ſoixante & dix-ſept.

14. apprehendit puerum de viris Soccoth : interrogavitque eum nomina principum & ſeniorum Soccoth, & deſcripſit ſeptuaginta ſeptem viros.

15. Gédéon étant venu enſuite à Soccoth, dit aux premiers *de la ville* : Voici Zébée & Salmana, ſur le ſujet deſquels vous m'avez inſulté, en me diſant : C'eſt peut-être que vous avez déja Zebée & Salmana en votre pouvoir ; & c'eſt ce qui vous fait demander ainſi que nous donnions du pain à vos gens, qui ſont ſi las, qu'ils n'en peuvent plus.

15. Venitque ad Soccoth, & dixit eis : En Zebee & Salmanæ, ſuper quibus exprobraſtis mihi, dicentes : Forſitan manus Zebee & Salmana, in manibus tuis ſunt, & idcirco poſtulas ut demus viris, qui laſſi ſunt & defecerunt, panes.

16. Ayant donc pris les anciens de la Ville de Soccoth, il leur briſa le corps avec les épines & les ronces du déſert.

16. Tulit ergo ſeniores civitatis & ſpinas deſerti ac tribulos, & contrivit cum eis, atque comminuit viros Soccoth.

17. Il abattit auſſi la tour de Phanuël, après avoir tué les habitans de la Ville.

17. Turrim quoque Phanuel ſubvertit, occiſis habitatoribus civitatis.

18. Il dit enſuite à Zebée & à Salmana :

18. Dixitque ad Zebee &

& Salmana: Quales fuerunt viri: quos occidiſtis in Thabor? Qui reſponderunt: Similes tui, & unus ex eis quaſi filius regis.

Comment étoient faits ceux que vous avez tués au mont Thabor, *où la crainte de vos armes les avoit obligés de ſe retirer.* Ils lui répondirent: Ils étoient comme vous, & l'un d'eux paroiſſoit un fils de Roi.

19. Quibus ille reſpondit: Fratres mei fuerunt, filii matris meæ: vivit Dominus, quia ſi ſervaſſetis eos, non vos occiderem.

19. Gedeon ajouta: C'étoient mes freres, & les enfans de ma mere. Vive le Seigneur, ſi vous leur aviez ſauvé la vie, je ne vous tuerois pas maintenant; *mais je les retirerois de vos mains en vous rendant la liberté.*

20. Dixitque Jether primogenito ſuo: Surge, & interfice eos. Qui non eduxit gladium: timebat enim, quia adhuc puer erat.

20. Il dit enſuite à Jether ſon fils aîné: Allez; tuez-les. Mais Jether ne tira point ſon épée, parce qu'il craignoit, n'étant encore qu'un enfant.

21. Dixeruntque Zebee & Salmana: Tu ſurge, & irrue in nos: quia juxta ætatem robur eſt hominis. Surrexit Gedeon, & interfecit Zebee & Salmana: & tulit ornamenta ac bullas, quibus colla regalium camelorum decorari ſolent.

21. Zebée & Salmana dirent donc à Gédéon: Venez vous-même, & tuez-nous, car c'eſt l'âge qui rend l'homme fort. Gédéon s'étant avancé, tua Zebée & Salmana. Il prit enſuite tous les ornemens & les boſſettes qu'on met d'ordinaire au cou des chameaux des Rois.

§. III. *Gédéon refuſe la ſouveraineté que les Iſraëlites veulent lui donner. Il fait un Ephod, qui fut depuis un ſujet d'idolâtrie pour ſon peuple & la ruine de ſa maiſon.*

22. Dixeruntque omnes viri Iſraël ad Gedeon: Dominare noſtri tu, & filius tuus, & filius filii tui: quia liberaſti nos de manu Madian.

22. Alors tous les enfans d'Iſraël dirent à Gédéon; Soyez notre Prince, & commandez-nous, *en qualité de Roi, nous vous reconnoîtrons pour tel*, vous, votre fils, & le fils de votre fils, parce que vous nous avez délivrés de la main des Madianites.

23. Quibus ille ait: Non dominabor veſtri, nec dominabitur in vos filius meus, ſed dominabitur vobis Dominus.

23. Gédéon leur répondit: Je ne ſerai point votre Prince, & je ne vous commanderai point, ni moi, ni mon fils, *en cette qualité*: mais ce ſera le Seigneur qui ſera votre Prince, & qui vous commandera, *& je vous gouvernerai ſous ſon autorité.*

24. Dixitque ad eos: Unam petitionem poſtulo à vobis: Date mihi inaures ex præda veſtra. Inaures enim aureas Iſmaelitæ habere conſueverant.

24. Et il ajouta: Je ne vous demande qu'une choſe. Donnez-moi les pendans d'oreilles que vous avez eus de votre butin. Car les Iſmaëlites, *qu'ils venoient de défaire*, avoient

avoient accoutumé de porter des pendans d'oreilles d'or.

25. Ils lui répondirent : Nous vous les donnerons de tout notre cœur. Et étendant un manteau ſur la terre, ils jetterent deſſus les pendans d'oreilles qu'ils avoient eus de leur butin.

25. Qui reſponderunt : Libentiſſimè dabimus. Expandenteſque ſuper terram pallium, projecerunt in eo inaures de præda :

26. Ces pendans d'oreilles, que Gedeon avoit demandés, ſe trouverent peſer mille ſept cens ſicles d'or, ſans les ornemens, les colliers précieux, & les vêtemens d'écarlate, dont les Rois de Madian avoient accoutumé d'uſer, & ſans les carcans d'or des chameaux.

26. & fuit pondus poſtulatarum inaurium, mille ſeptingenta auri ſicli, abſque ornamentis, & monilibus, & veſte purpurea, quibus reges Madian uti ſoliti erant, & præter torques aureas camelorum.

27. Gedeon fit de toutes ces choſes précieuſes, *tous les vaſes & les ornemens néceſſaires pour offrir des ſacrifices au Seigneur, avec* un Ephod, qu'il mit dans ſa Ville d'Ephra. Et cet Ephod devint aux Iſraélites un ſujet de tomber dans la proſtitution de l'idolatrie, & cauſa la ruine de Gedeon & de toute ſa maiſon.

27. Fecitque ex eo Gedeon Ephod, & poſuit illud in civitate ſua Ephra. Fornicatuſque eſt omnis Iſrael in eo, & factum eſt Gedeoni & omni domui ejus in ruinam.

28. Les Madianites furent donc humiliés devant les enfans d'Iſraël, & ils ne purent plus lever la tête : mais tout le pays demeura en paix pendant les quarante années du gouvernement de Gedeon.

28. Humiliatus eſt autem Madian coram filiis Iſrael, nec potuerunt ultrà cervices elevare : ſed quievit terra per quadraginta annos, quibus Gedeon præfuit.

JUSQU'EN 2759.

29. Après cela, *Gedeon, appellé auſſi* Jérobaal, fils de Joas, étant revenu, demeura dans ſa maiſon :

29. Abiit itaque Jerobaal filius Joas, & habitavit in domo ſua :

30. Et il eut ſoixante & dix fils qui étoient ſortis de lui, parce qu'il avoit pluſieurs femmes.

30. habuitque ſeptuaginta filios, qui egreſſi ſunt de femore ejus : eò quòd plures haberet uxores.

31. Et ſa concubine, qu'il avoit à Sichem, eut de lui un fils nommé Abimelech.

31. Concubina autem illius, quam habebat in Sichem, genuit et filium nomine Abimelech.

32. Gedeon, fils de Joas, mourut enfin dans une heureuſe vieilleſſe, & il fut enſeveli dans le ſépulchre de Joas ſon pere, à Ephra,

32. Mortuuſque eſt Gedeon filius Joas in ſenectute bona, & ſepultus eſt in ſepulchro Joas patris ſui in

Ephra de familia Ezri.

qui appartenoit à la famille d'Ezri.

33. Postquam autem mortuus est Gedeon, aversi sunt filii Israel, & fornicati sunt cum Baalim. Percusseruntque cum Baal fœdus, ut esset eis in deum:

33. Après la mort de Gedeon, les enfans d'Israël se détournerent *encore* du culte de Dieu, & se prostituerent *de nouveau* à l'idolatrie de Baal : Ils firent alliance avec Baal, afin qu'il fût leur Dieu :

34. nec recordati sunt Domini Dei sui, qui eruit eos de manibus inimicorum suorum omnium per circuitum:

34. Et ils oublierent leur Seigneur & leur Dieu, qui les avoit délivrés des mains de tous leurs ennemis, dont ils étoient environnés.

35. nec fecerunt misericordiam cum domo Jerobaal Gedeon, juxta omnia bona quæ fecerat Israeli.

35. Ils n'userent point de miséricorde envers la maison de Gedeon, appellé Jérobaal, *comme ils le devoient*, pour reconnoître le bien qu'il avoit fait à Israël.

CHAPITRE IX.

§. I. *Abimelech fils d'une concubine de Gédéon, tue soixante & neuf de ses freres, & se fait declarer Roi par les Sichimites.*

L'an du monde 2769 Finissant. Avant J. C. 1236.

1. Abiit autem Abimelech filius Jerobaal in Sichem ad fratres matris suæ, & locutus est ad eos, & ad omnem cognationem domus patris matris suæ, dicens:

1. CAr Abimelech, fils de Jérobaal, *desirant se faire Roi d'Israël*, s'en alla à Sichem trouver les freres de sa mere, & tous ceux de la famille du pere de sa mere, & il leur parla à tous en ces termes :

2. Loquimini ad omnes viros Sichem: Quid vobis est melius, ut dominentur vestri septuaginta viri omnes filii Jerobaal, an ut dominetur unus vir? simulque considerate, quòd os vestrum & caro vestra sum.

2. Représentez ceci, *leur dit-il*, à tous les habitans de Sichem : Lequel est le meilleur pour vous, ou d'être dominés par soixante & dix hommes, tous enfans de Jerobaal, ou de n'avoir qu'un seul homme qui vous commande? & de plus, considerez que je suis votre chair & votre sang.

3. Locutique sunt fratres matris ejus de eo ad omnes viros Sichem universos sermones istos, & inclinaverunt cor eorum post Abimelech, dicentes: Frater noster est.

3. Tous les parens de sa mere ayant donc parlé en cette maniere à tous les habitans de Sichem, ils gagnerent leur cœur & leur affection pour Abimelech, en leur disant : C'est notre frere.

4. Dederuntque illi septuaginta pondo argenti de

4. Et ils lui donnerent soixante & dix sicles d'argent qu'ils prirent *du trésor* du Temple de

Baalberith. Abimelech, avec cet argent, leva une troupe de gens misérables & vagabonds qui le suivirent;

fano Baalberit. Qui conduxit sibi ex eo viros inopes & vagos, secutique sunt eum.

5. & étant venu en la maison de son pere à Ephra, il tua sur une même pierre les fils de Jérobaal ses freres, *au nombre de soixante & neuf;* en sorte que, des soixante & dix enfans de Jérobaal, il ne resta que Joatham le plus jeune de tous, que l'on cacha.

5. Et venit in domum patris sui in Ephra, & occidit fratres suos filios Jerobaal septuaginta viros, super lapidem unum: remansitque Joatham filius Jerobaal minimus, & absconditus est.

6. Alors tous les habitans de Sichem s'étant assemblés avec toutes les familles de la Ville de Mello, allerent établir Roi Abimelech, près du chêne qui étoit à Sichem.

6. Congregati sunt autem omnes viri Sichem, & universæ familiæ urbis Mello: abieruntque & constituerunt regem Abimelech, juxta quercum quæ stabat in Sichem.

L'an du monde 2769. Avant J. C. 1235.

§. II. *Parabole que Joatham prononce contre ceux de Sichem. Il y représente leur injustice & les maux qu'elle attirera sur eux & sur Abimelech.*

7. Joatham en ayant reçu la nouvelle, s'en alla au haut de la montagne de Garizim, où, se tenant debout, il cria à haute voix, & parla de cette sorte: Ecoutez-moi, habitans de Sichem, comme vous voulez que Dieu vous écoute:

7. Quod cùm nuntiatum esset Joatham, ivit, & stetit in vertice montis Garizim; elevataque voce, clamavit, & dixit: Audite me viri Sichem, ita audiat vos Deus.

8. Les arbres s'assemblerent un jour pour s'élire un Roi, & ils dirent à l'olivier: Soyez notre Roi.

8. Ierunt ligna, ut ungerent super se regem: dixeruntque oliveæ: Impera nobis.

9. L'olivier leur répondit: Puis-je abandonner mon suc & mon huile, dont les Dieux & les hommes se servent, pour venir m'établir au-dessus des arbres?

9. Quæ respondit: Numquid possum deserere pinguedinem meam, quâ & dii utuntur & homines, & venire ut inter ligna promovear?

10. Les arbres dirent ensuite au figuier: Venez régner sur nous.

10. Dixeruntque ligna ad arborem ficum: Veni, & super nos regnum accipe.

11. Le figuier leur répondit: Puis-je abandonner la douceur de mon suc & l'excellence de mes fruits, pour me venir établir au-dessus des arbres?

11. Quæ respondit eis: Numquid possum deserere dulcedinem meam, fructusque suavissimos, & ire ut inter cætera ligna promovear?

12. Les arbres s'adresserent encore à la vigne, & lui dirent: Venez prendre le commandement sur nous.

12. Locutaque sunt ligna ad vitem: Veni, & impera nobis.

13. Quæ reſpondit eis: Numquid poſſum deſerere vinum meum, quod lætificat Deum & homines, & inter ligna cætera promoveri?

13. La vigne leur répondit: Puis-je abandonner mon vin, qui eſt la joie de Dieu *dans les ſacrifices*, & des hommes *dans leurs repas*, pour venir m'établir au-deſſus des arbres?

14. Dixeruntque omnia ligna ad rhamnum: Veni, & impera ſuper nos.

14. Enfin tous les arbres dirent au buiſſon: Venez, & vous ſerez notre Roi.

15. Quæ reſpondit eis: Si verè me regem vobis conſtituitis, venite, & ſub umbra mea requieſcite; ſi autem non vultis, egrediatur ignis de rhamno, & devoret cedros Libani.

15. Le buiſſon leur répondit: Si vous m'établiſſez véritablement pour votre Roi, venez vous repoſer ſous mon ombre: que ſi vous ne le voulez pas, que le feu ſorte du buiſſon, & qu'il dévore les cedres du Liban.

16. Nunc igitur, ſi rectè & abſque peccato conſtituiſtis ſuper vos regem Abimelech, & bene egiſtis cum Jerobaal, & cum domo ejus, & reddidiſtis vicem beneficiis ejus, qui pugnavit pro vobis,

16. Conſidérez donc maintenant ſi ç'a été pour vous une action juſte & innocente d'établir ainſi Abimelech pour votre Prince; ſi vous avez bien traité Jerobaal & ſa maiſon; ſi vous avez reconnu comme vous deviez, les grands ſervices de celui qui a combattu pour vous,

17. & animam ſuam dedit periculis, ut erueret vos de manu Madian,

17. & qui a expoſé ſa vie à tant de périls pour vous délivrer des mains des Madianites;

18. qui nunc ſurrexiſtis contra domum patris mei, & interfeciſtis filios ejus ſeptuaginta viros ſuper unum lapidem, & conſtituiſtis regem Abimelech filium ancillæ ejus ſuper habitatores Sichem, eò quòd frater veſter ſit:

18. & ſi vous avez dû vous élever comme vous avez fait contre la maiſon de mon pere, en tuant ſur une même pierre ſes ſoixante & dix fils, & en établiſſant Abimelech, fils de ſa ſervante, pour Prince ſur les habitans de Sichem, parce qu'il eſt votre frere.

19. ſi ergo rectè & abſque vitio egiſtis cum Jerobaal, & domo ejus, hodie lætamini in Abimelech, & ille lætetur in vobis.

19. Si donc vous avez traité comme vous deviez Jerobaal & ſa maiſon; & que vous ne lui ayez point fait d'injuſtice, qu'Abimelech ſoit votre bonheur; & puiſſiez-vous être auſſi le bonheur d'Abimelech!

20. Sin autem perversè: egrediatur ignis ex eo, & conſumat habitatores Sichem, & oppidum Mello: egrediaturque ignis de viris Sichem, & de oppido Mello & devoret Abimelech.

20. Mais ſi vous avez agi contre toute juſtice, que le feu ſorte d'Abimelech, qu'il conſume les habitans de Sichem & la Ville de Mello; & que le feu ſorte des habitans de Sichem, & de la Ville de Mello, & qu'il dévore Abimelech!

21. Quæ cùm dixiſſet,

21. Ayant dit ces paroles, il s'enſuit, &

s'en alla à Bera, où il demeura, parce qu'il craignoit Abimelech ſon frere.

22. Abimelech fut donc Prince d'Iſraël pendant trois ans.

fugit, & abiit in Bera: habitavitque ibi ob metum Abimelech fratris ſui.

22. Regnavit itaque Abimelech ſuper Iſrael tribus annis.

JUSQU'EN L'AN 2771. AVANT J. C. 1233.

§. III. *Les Sichimites conçoivent de l'averſion contre Abimelech, & lui dreſſent des embûches. Abimelech les vient attaquer, prend leur ville, & la detruit entierement.*

23. Mais le Seigneur envoya un eſprit de haine & d'averſion entre Abimelech & les habitans de Sichem, qui commencerent à le déteſter,

23. Miſitque Dominus ſpiritum peſſimum inter Abimelech & habitatores Sichem: qui cœperunt eum deteſtari,

24. & à imputer à Abimelech leur frere, & aux principaux Sichimites qui l'avoient ſoutenu, le crime du meurtre des ſoixante & dix fils de Jerobaal, & de la cruelle effuſion de leur ſang.

24. & ſcelus interfectionis ſeptuaginta filiorum Jerobaal, & effuſionem ſanguinis eorum conferre in Abimelech fratrem ſuum, & in cæteros Sichimorum principes, qui eum adjuverant.

25. Ils lui dreſſerent donc des embûches au haut des montagnes; & en attendant qu'il vînt, ils s'exerçoient à des brigandages, & voloient tous les paſſans. Mais Abimelech en fut averti.

25. Poſueruntque inſidias adverſus eum in ſummitate montium: & dum illius præſtolabantur adventum, exercebant latrocinia, agentes prædas de præteuntibus; nuntiatumque eſt Abimelech.

26. Cependant Gaal fils d'Obed vint avec ſes freres, & paſſa à Sichem; & les Sichimites à ſon arrivée ayant pris une nouvelle confiance,

26. Venit autem Gaal filius Obed cum fratribus ſuis, & tranſivit in Sichimam. Ad cujus adventum erecti habitores Sichem,

27. ſortirent en campagne, ravagerent les vignes *d'Abimelech & des ſiens*, foulerent aux pieds les raiſins, & danſant & chantant, ils entrerent dans le temple de leur Dieu, où, parmi les feſtins & les pots, ils faiſoient des imprécations contre Abimelech.

27. egreſſi ſunt in agros, vaſtantes vineas; uvaſque calcantes: & factis cantanticum choris, ingreſſi ſunt fanum dei ſui, & inter epulas & pocula maledicebant Abimelech,

28. Et Gaal, fils d'Obed, crioit à haute voix: Qui eſt Abimelech? & quelle eſt la Ville de Sichem, pour être aſſujettie à Abimelech? N'eſt-il pas fils de Jerobaal? Et cependant il établit un Zebul ſon ſerviteur pour gouverner ſous lui ceux de *cette Ville dont la*

28. clamante Gaal filio Obed: Quis eſt Abimelech, & quæ eſt Sichem, ut ſerviamus ei? numquid non eſt filius Jerobaal, & conſtituit principem Zebul ſervum ſuum ſuper viros Emor patris Sichem? Cur ergo ſerviemus ei?

plûpart étoient de la maiſon d'Hemor pere de Sichem? Pourquoi donc ſerons-nous aſſujettis à Abimelech? *& pourquoi ſouffrirons-nous qu'il nous domine?*

29. Utinam daret aliquis populum iſtum ſub manu mea, et auferrem de medio Abimelech. Dictumque eſt Abimelech: Congrega exercitus multitudinem, & veni.

29. Plût à Dieu, *ajoutoit Gaal*, que quelqu'un me donnât l'autorité ſur ce peuple, pour exterminer Abimelech! Cependant on vint dire à Abimelech: Aſſemblez une grande armée, & venez.

30. Zebul enim princeps civitatis auditis ſermonibus Gaal filii Obed, iratus eſt valde,

30. *Ce fut* Zébul, Gouverneur de la Ville, *qui*, ayant entendu ces diſcours de Gaal, fils d'Obed, entra dans une grande colere,

31. & miſit clam ad Abimelech nuntios, dicens: Ecce, Gaal filius Obed venit in Sichimam cum fratribus ſuis, & oppugnat adverſum te civitatem.

31. & envoya en ſecret des couriers à Abimelech, pour lui dire: Gaal, fils d'Obed, eſt venu à Sichem avec ſes freres, & il preſſe la Ville de ſe déclarer contre vous.

32. Surge itaque nocte cum populo qui tecum eſt, & latita in agro:

32. Venez donc de nuit avec les troupes qui ſont avec vous; tenez-vous caché dans les champs;

33. & primo mane oriente ſole, irrue ſuper civitatem; illo autem egrediente adverſum te cum populo ſuo, fac ei quod potueris.

33. & au point du jour, lorſque le Soleil ſe levera, venez fondre ſur la Ville. Gaal ſortira contre vous avec ſes gens, & vous ſerez en état de le battre.

34. Surrexit itaque Abimelech cum omni exercitu ſuo nocte, & tetendit inſidias juxta Sichimam in quatuor locis.

34. Abimelech ayant donc marché de nuit avec toute ſon armée, dreſſa des embuſcades en quatre endroits près de Sichem.

35. Egreſſuſque eſt Gaal filius Obed, & ſtetit in introitu portæ civitatis. Surrexit autem Abimelech, & omnis exercitus cum eo de inſidiarum loco.

35. Gaal, fils d'Obed, étant ſorti de la Ville, ſe tint à l'entrée de la porte; & Abimelech ſortit de l'embuſcade avec toute ſon armée.

36. Cùmque vidiſſet populum Gaal, dixit ad Zebul: Ecce de montibus multitudo deſcendit. Cui ille reſpondit: Umbras montium vides quaſi capita hominum, & hoc errore deciperis.

36. Gaal ayant apperçu les gens d'Abimelech, dit à Zébul: Voilà bien du monde qui deſcend des montagnes. Zébul lui répondit: Ce ſont les ombres des montagnes qui vous paroiſſent des têtes d'hommes; & c'eſt là ce qui vous trompe.

37. Rurſumque Gaal ait: Ecce populus de umbilico terræ deſcendit, & unus cuneus venit per viam quæ reſpicit quercum.

37. Gaal lui dit encore: Voilà un grand peuple qui ſort du milieu de terre, & j'en vois venir une grande troupe par le chemin qui regarde le chêne.

38. Zébul lui répondit : Où eſt maintenant cette audace avec laquelle vous diſiez : Qui eſt Abimelech pour nous tenir aſſujettis à lui ? Ne ſont-ce pas là les gens que vous mépriſiez ? Sortez donc, & combattez contre eux.

38. Cui dixit Zebul : Ubi eſt nunc os tuum, quo loquebaris ? Quis eſt Abimelech ut ſerviamus ei ? Nonne hic populus eſt, quem deſpiciebas ? Egredere, & pugna contra eum.

39. Gaal ſortit enſuite à la vûe de tout le peuple de Sichem, & combattit contre Abimelech.

39. Abiit ergo Gaal, ſpectante Sichimorum populo, & pugnavit contra Abimelech,

40. Mais Abimelech le contraignit de fuir, le pourſuivit & le chaſſa juſqu'à la ville ; & pluſieurs de ſes gens furent tués juſqu'à la porte de Sichem.

40. qui perſecutus eſt eum fugientem, & in urbem compulit : ceciderunt que ex parte ejus plurimi, uſque ad portam civitatis :

41. Abimelech s'arrêta enſuite à Ruma ; & Zébul chaſſa de la Ville Gaal avec ſes gens, & il ne ſouffrit plus qu'il y demeurât.

41. & Abimelech ſedit in Ruma : Zebul autem, Gaal & ſocios ejus expulit de urbe, nec in ea paſſus eſt commorari.

42. Le lendemain le peuple de Sichem ſe mit en campagne ; & Abimelech en ayant eu nouvelle,

42. Sequenti ergo die egreſſus eſt populus in campum. Quod cùm nuntiatum eſſet Abimelech,

43. mena ſon armée contre les Sichimites, la diviſa en trois bandes, & leur dreſſa des embuſcades dans les champs. Lorſqu'il vit que les habitans ſortoient de la Ville, il ſe leva de l'embuſcade :

43. tulit exercitum ſuum, & diviſit in tres turmas, tendens inſidias in agris. Videnſque quòd egrederetur populus de civitate, ſurrexit, & irruit in eos

44. il les chargea vivement avec ſes troupes ; & il vint aſſiéger la Ville. Cependant les deux autres corps de ſon armée pourſuivoient les ennemis qui fuyoient çà & là dans la campagne.

44. cum [illegible]neo ſuo, oppugnans, & obſidens civitatem : duæ autem turmæ palantes per campum adverſarios perſequebantur.

45. Abimelech attaqua la Ville pendant tout ce jour ; & l'ayant priſe, il en tua tous les habitans, & la détruiſit d'une telle ſorte, qu'il ſema du ſel au lieu où elle avoit été.

45. Porrò Abimelech omni die illo oppugnabat urbem : quam cepit, interfectis habitatoribus ejus, ipſâque deſtructa, ita ut ſal in ea diſpergeret.

§. IV *Abimelech met le feu à la tour de Sichem, & y brûle mille perſonnes. Il attaque la Ville de Thebes, & y eſt tué d'une pierre que jette une femme.*

46. Ceux qui habitoient dans la tour de Sichem ayant appris ceci, entrerent dans le Temple de leur Dieu Berith, où ils avoient

46. Quod cùm audiſſent qui habitabant in turre Sichimorum, ingreſſi ſunt

fanum dei ſui Berith, ubi fœdus cum eo pepigerant, & ex eo locus nomen acceperat, qui erat munitus valde.

fait alliance avec lui; ce qui avoit fait donner à ce lieu le nom *de Berith, c'eſt-à dire, alliance*; & ce lieu étoit extrèmement fort.

47. Abimelech quoque audiens viros turris Sichimorum pariter conglobatos,

47. Abimelech ayant appris de ſon côté que tous ceux de cette tour s'étoient réfugiés & renfermés tous enſemble en un ſeul lieu,

48. Aſcendit in montem Selmon cum omni populo ſuo: & arrepta ſecuri, præcidit arboris ramum, impoſitumque ferens humero dixit ad ſocios: Quod me videtis facere, citò facite.

48. il monta ſur la montagne de Selmon avec tous ſes gens, coupa une branche d'arbre, la mit ſur ſon épaule, & dit à ſes compagnons: Faites promptement ce que vous m'avez vû faire.

49. Igitur certatim ramos de arboribus præcidentes, ſequebantur ducem. Qui circumdantes præſidium, ſuccenderunt: atque ita factum eſt, ut fumo & igne mille homines necarentur, viri pariter & mulieres, habitatorum turris Sichem.

49. Ils couperent donc tous à l'envi des branches d'arbres, & ſuivirent leur Chef; & environnant cette forteresſe, ils y mirent le feu, qui y prit d'une telle force, que mille perſonnes, tant hommes que femmes, qui demeuroient dans cette tour de Sichem, y furent tous étouffés par le feu ou par la fumée.

50. Abimelech autem inde proficiſcens venit ad oppidum Thebes, quod circumdans obſidebat exercitu.

50. Abimelech marcha de-là vers la Ville de Thebes, qu'il inveſtit & aſſiégea avec ſon armée.

51. Erat autem turris excelſa in media civitate, ad quam confugerunt ſimul viri ac mulieres, & omnes principes civitatis, clausâ firmiſſimè januâ; & ſuper turris tectum ſtantes per propugnacula.

51. Il y avoit au milieu de la Ville une haute tour, où tous les principaux de la Ville, hommes & femmes, s'étoient réfugiés: Ils étoient montés ſur le haut de la tour pour ſe défendre par les créneaux.

52. Accedenſque Abimelech juxta turrim, pugnabat fortiter: & appropinquans oſtio, ignem ſupponere nitebatur:

52. Abimelech étoit au pied de la tour, combattant vaillamment; & s'approchant de la porte, il tâchoit d'y mettre le feu.

53. & ecce una mulier fragmen molæ deſuper jaciens, illiſit capiti Abimelech, & confregit cerebrum ejus.

53. En même tems une femme jettant d'en haut un morceau d'une meule de moulin, frappa Abimelech à la tête, & lui en fit ſortir la cervelle.

54. Qui vocavit citò armigerum ſuum, & ait ad eum: Evagina gladium tuum, & percute me: ne forte dicatur quòd à femina interfectus ſim. Qui juſſa perficiens, interfecit eum.

54. Auſſi-tôt il appella ſon Ecuyer, & lui dit: Tirez votre épée, & tuez-moi, de peur qu'on ne diſe que j'ai été tué par une femme. L'Ecuyer faiſant ce qu'il lui avoit commandé, le tua.

55. Abimelech

55. Abimelech étant mort, tous ceux d'Iſraël qui étoient avec lui retournerent chacun en ſa maiſon :

56. Et Dieu rendit à Abimelech le mal qu'il avoit commis contre ſon pere, en tuant ſes ſoixante & dix freres.

57. Les Sichimites auſſi reçurent la punition qu'ils méritoient; & la malédiction que Joathan fils de Jérobaal avoit prononcée, tomba ſur eux.

55. Illoque mortuo, omnes qui cum eo erant de Iſraël, reverſi ſunt in ſedes ſuas :

56. & reddidit Deus malum, quod fecerat Abimelech contra patrem ſuum, interfectis ſeptuaginta fratribus ſuis.

57. Sichimitis quoque, quod operati erant, retributum eſt, & venit ſuper eos maledictio Joathan filii Jerobaal.

CHAPITRE X.

§. I. *Thola & Jaïr gouvernent ſucceſſivement le peuple d'Iſraël. Ce peuple abandonne le Seigneur, & eſt livré aux Philiſtins.*

1. APrès Abimelech, Thola fils de Phua, *frere uterin de Gedeon*, & oncle paternel d'Abimelech, qui étoit de la Tribu d'Iſſachar, & qui demeuroit à Samir en la montagne d'Ephraïm, fut établi Chef d'Iſraël.

2. Et après avoir jugé Iſraël pendant vingt-trois ans, il mourut, & fut enſeveli dans Samir.

1. Poſt Abimelech ſurrexit dux in Iſraël Thola filius Phua patrui Abimelech, vir de Iſſachar, qui habitavit in Samir montis Ephraim :

2. & judicavit Iſraelem viginti & tribus annis, mortuuſque eſt, ac ſepultus in Samir.

DEPUIS 2771, JUSQU'EN 2794.

3. Jaïr de Galaad lui ſuccéda, & il fut Juge dans Iſraël pendant vingt-cinq ans.

3. Huic ſucceſſit Jair Galaadites, qui judicavit Iſraëlem per viginti & duos annos,

DEPUIS 2794, JUSQU'EN 2816.

4. Il avoit trente fils qui montoient ſur trente poulains d'ânesſes, & qui étoient Princes de trente Villes au Pays de Galaad, qui juſqu'aujourd'hui ſont nommées de ſon nom, & ſont appellées Havoth Jaïr, c'eſt-à-dire, les Villes de Jaïr.

5. Jaïr mourut depuis, & fut enſeveli au lieu appellé Camon.

6. Mais les enfans d'Iſraël, joignant de

4. habens triginta filios ſedentes ſuper triginta pullos aſinarum, & principes triginta civitatum, quæ ex nomine ejus ſunt appellatæ Havoth Jair, id eſt, oppida Jair, uſque in præſentem diem, in terra Galaad.

5. Mortuuſque eſt Jair, ac ſepultus in loco cui eſt vocabulum Camon.

6. Filii autem Iſraël pec-

catis veteribus jungentes nova, fecerunt malum in conſpectu Domini, & ſervierunt idolis, Baalim & Aſtaroth, & diis Syriæ ac Sidonis & Moab & filiorum Ammon & Philiſthiim: dimiſeruntque Dominum, & non coluerunt eum.

nouveaux crimes aux anciens, firent le mal aux yeux du Seigneur, & adorerent les Idoles de Baal & d'Aſtaroth, & les Dieux de Syrie & de Sidon, de Moab, des enfans d'Ammon & des Philiſtins: ils abandonnerent le Seigneur, & ceſſerent de l'adorer.

7. Contra quos Dominus iratus, tradidit eos in manus Philiſthiim & filiorum Ammon.

7. Le Seigneur étant en colere contr'eux, les livra entre les mains des Philiſtins & des enfans d'Ammon.

8. Afflictique ſunt, & vehementer oppreſſi per annos decem & octo omnes qui habitabant trans Jordanem in terra Amorrhæi, qui eſt in Galaad:

8. Et tous ceux qui habitoient au-delà du Jourdain, au pays des Amorrhéens, qui eſt en Galaad, furent affligés & opprimés cruellement pendant dix-huit ans:

DEPUIS 2798, JUSQU'EN 2816.

9. in tantum, ut filii Ammon, Jordane tranſmiſſo, vaſtarent Judam & Benjamin & Ephraim: afflictuſque eſt Iſraël nimis.

9. De ſorte que les enfans d'Ammon ayant paſſé le Jourdain, ravagerent les Tribus de Juda, de Benjamin & d'Ephraïm; & Iſraël ſe trouva dans une extrême affliction.

§. II. *Les Iſraélites crient au Seigneur, qui leur reproche leur ingratitude & leur infidelité. Ils confeſſent leurs pechés, & Dieu ſe laiſſe toucher.*

10. Et clamantes ad Dominum, dixerunt: Peccavimus tibi, quia dereliquimus Dominum Deum noſtrum, & ſervivimus Baalim.

10. Les Iſraélites crierent donc au Seigneur, & lui dirent: Nous avons péché, parce que nous avons abandonné le Seigneur notre Dieu & que nous avons ſervi Baal.

11. Quibus locutus eſt Dominus: Numquid non Ægyptii & Amorrhæi, filiique Ammon & Philiſthiim,

11. Et le Seigneur leur dit: Les Egyptiens, les Amorrhéens, les enfans d'Ammon, les Philiſtins,

12. Sidonii quoque & Amalec & Chanaan, oppreſſerunt vos, & clamaſtis ad me, & erui vos de manu eorum?

12. les Sidoniens, les Amalécites & les Chananéens, ne vous ont-ils pas autrefois opprimés? & quand vous avez crié vers moi, ne vous ai-je pas délivrés de leurs mains?

13. Et tamen reliquiſtis me, & coluiſtis deos alienos: idcircò non addam ut ultrà vos liberem:

13. Après cela néanmoins, vous m'avez abandonné, & vous avez adoré des Dieux étrangers: c'eſt pourquoi je ne penſerai plus à l'avenir à vous délivrer.

14. ite, & invocate deos quos elegiſtis: ipſi vos libe-

14. Allez, & invoquez les Dieux que vous vous êtes choiſis; & qu'ils vous déli-

vrent eux-mêmes de l'affliction qui vous accable.

15. Les enfans d'Iſraël répondirent au Seigneur : Nous avons péché ; faites-nous vous-même tout le mal qu'il vous plaira ; mais, au moins pour cette heure, délivrez-nous *de ceux qui nous oppriment.*

16. Après avoir prié de la ſorte, ils jetterent hors de toutes leurs terres toutes les Idoles des Dieux étrangers, & ils adorerent le Seigneur Dieu, qui ſe laiſſa toucher de leur miſere.

17. Cependant les enfans d'Ammon s'étant aſſemblés avec de grands cris, ſe camperent dans le pays de Galaad ; & les enfans d'Iſraël s'étant aſſemblés de leur côté pour les combattre, ſe camperent à Maſpha.

18. Alors les Princes de Galaad ſe dirent les uns aux autres : Le premier d'entre nous qui commencera à combattre contre les enfans d'Ammon, ſera le Chef du peuple de Galaad. *Mais aucun d'eux n'eut le courage de l'entreprendre.*

rent in tempore anguſtiæ.

15. Dixeruntque filii Iſraël ad Dominum : Peccavimus, redde tu nobis quidquid tibi placet : tantùm nunc libera nos.

16. Quæ dicentes, omnia de finibus ſuis alienorum deorum idola projecerunt, & ſervierunt Domino Deo : qui doluit ſuper miſeriis eorum.

17. Itaque filii Ammon conclamantes in Galaad fixere tentoria : contra quos congregati filii Iſraël, in Maſpha caſtrametati ſunt.

18. Dixeruntque principes Galaad ſinguli ad proximos ſuos : Qui primus ex nobis contra filios Ammon cœperit dimicare, erit dux populi Galaad.

CHAPITRE XI.

§. I. *Origine de Jephté. Ses freres le chaſſent de la maiſon de ſon pere. Ils le choiſiſſent enſuite pour être leur Chef.*

L'AN DU MONDE 2816.

1. EN ce tems-là il y avoit un homme de Galaad, nommé Jephté, homme de guerre & fort vaillant, qui fut fils d'une courtiſanne, & qui eut pour pere Galaad.

2. Galaad ſon pere avoit ſa femme *légitime*, dont il eut des enfans, qui, étant devenus grands, chaſſerent Jephté de la maiſon, en lui diſant : Vous ne pouvez pas être héritier en la maiſon de notre pere, parce que vous êtes né d'une autre mere.

1. Fuit illo tempore Jephte Galaadites vir fortiſſimus atque pugnator, filius mulieris meretricis, qui natus eſt de Galaad.

2. Habuit autem Galaad uxorem, de qua ſuſcepit filios : qui poſtquam creverant, ejecerunt Jephte, dicentes : Heres in domo patris noſtri eſſe non poteris, quia de altera matre natus es.

3. Quos ille fugiens atque devitans, habitavit in terra Tob, congregatique sunt ad eum viri inopes, & latrocinantes, & quasi principem sequebantur.

3. Jephté les fuyant donc & évitant de les rencontrer, demeura au pays de Tob, *au nord de Galaad* : & des gens qui n'avoient rien & qui vivoient de brigandages, s'assemblerent auprès de lui, & le suivoient comme leur Chef.

4. In illis diebus pugnabant filii Ammon contra Israel.

4. En ce même tems les enfans d'Ammon combattoient contre Israël :

5. Quibus acriter instantibus, perrexerunt majores natu de Galaad, ut tollerent in auxilium sui Jephte de terra Tob :

5. Et comme ils le pressoient vivement, les anciens de Galaad allerent trouver Jephté au pays de Tob, pour le faire venir à leur secours.

6. dixeruntque ad eum : Veni, & esto princeps noster, & pugna contra filios Ammon.

6. Ils lui dirent donc : Venez & soyez notre Prince pour combattre contre les enfans d'Ammon.

7. Quibus ille respondit : Nonne vos estis qui odistis me, & ejecistis de domo patris mei, & nunc venistis ad me necessitate compulsi ?

7. Jepthé leur répondit : N'est-ce pas vous qui me haïssez, & qui m'avez chassé de la maison de mon pere ? Et maintenant vous venez à moi, parce que la nécessité vous y contraint.

8. Dixeruntque principes Galaad ad Jephte : Ob hanc igitur causam nunc ad te venimus, ut proficiscaris nobiscum, & pugnes contra filios Ammon, sisque dux omnium qui habitant in Galaad.

8. Les principaux de Galaad lui dirent : *C'est pour cela même, & pour réparer l'injure que nous vous avons faite, que* nous venons vous trouver, afin que vous marchiez avec nous, que vous combattiez contre les enfans d'Ammon, & que vous soyez le Chef de tous ceux qui habitent dans *le pays de* Galaad.

9. Jephte quoque dixit eis : Si verè venistis ad me, ut pugnem pro vobis contra filios Ammon, tradideritque eos Dominus in manus meas, ego ero vester princeps ?

9. Jephté leur répondit : Si c'est avec un désir sincere que vous venez m'engager à combattre pour vous contre les enfans d'Ammon, en cas que le Seigneur me les livre entre les mains, serai-je votre Prince ?

10. Qui responderunt ei : Dominus, qui hæc audit, ipse mediator ac testis est, quod nostra promissa faciemus.

10. Ils lui répondirent : Que le Seigneur qui nous entend soit entre vous & nous, & soit témoin que nous voulons accomplir ce que nous vous promettons.

11. Abiit itaque Jephte cum principibus Galaad, fecitque eum omnis populus principem sui. Locutusque

11. Jephté s'en alla donc avec les principaux de Galaad ; & tout le peuple l'élut pour son Prince. Jephté ayant fait d'abord devant

le Seigneur toutes ſes proteſtations à Maſpha; *& y ayant declaré les bonnes intentions avec leſquelles il ſe chargeoit de la conduite de ſon peuple, il donna enſuite des preuves de ſa prudence, de ſa modération & de ſa juſtice.*

est Jephte omnes sermones suos coram Domino in Maspha.

L'AN DU MONDE 2817. AVANT J. C. 1187.

§. II. *Jephté envoie des Ambaſſadeurs au Roi des Ammonites, pour lui repreſenter l'injuſtice de la guerre qu'il fait aux Iſraélites.*

12. Car il envoya des Ambaſſadeurs au Roi des enfans d'Ammon, pour lui dire de ſa part: Qu'y a-t-il de commun entre vous & moi? Pourquoi êtes-vous venu m'attaquer & ravager mon pays?

12. Et misit nuntios ad regem filiorum Ammon, qui ex persona sua dicerent: Quid mihi & tibi est, quia venisti contra me, ut vastares terram meam?

13. Le Roi des Ammonites leur répondit: C'eſt parce qu'Iſraël venant d'Egypte, m'a pris mon pays, depuis les confins d'Arnon juſqu'à Jaboc & juſqu'au Jourdain: Rendez-le moi donc maintenant de vous-mêmes, & demeurons en paix.

13. Quibus ille respondit: Quia tulit Israël terram meam, quando ascendit de Ægypto, à finibus Arnon usque Jaboc atque Jordanem: nunc ergo cum pace redde mihi eam.

14. Jephté donna de nouveau ſes ordres aux Ambaſſadeurs, & leur commanda de dire au Roi des Ammonites:

14. Per quos rursum mandavit Jephte, & imperavit eis ut dicerent regi Ammon:

15. Voici ce que dit Jephté: Les Iſraélites n'ont pris ni le pays de Moab, ni le pays des enfans d'Ammon:

15. Hæc dicit Jephte: Non tulit Israël terram Moab, nec terram filiorum Ammon:

16. Mais lorſqu'ils ſortirent d'Egypte, ils marcherent par le déſert, juſqu'à la mer rouge; & étant venus à Cadès,

16. sed quando de Ægypto conscenderunt, ambulavit per solitudinem usque ad Mare rubrum, & venit in Cades:

17. ils envoyerent des Ambaſſadeurs au Roi d'Edom, & lui firent dire: Laiſſez-nous paſſer par votre pays. Et le Roi d'Edom ne voulut point leur accorder ce qu'ils demandoient. Ils envoyerent auſſi des Ambaſſadeurs au Roi de Moab, qui les mépriſa, & ne voulut point leur donner paſſage. Ils demeurerent donc à Cadès;

17. Misitque nuntios ad regem Edom, dicens: Dimitte me ut transeam per terram tuam. Qui noluit acquiescere precibus ejus. Misit quoque ad regem Moab, qui & ipse transitum præbere contempsit. Mansit itaque in Cades,

18. & ayant côtoyé le pays d'Edom & le pays de Moab, ils vinrent par le côté oriental du pays de Moab, ſe camper au-delà d'Ar-

18. & circuivit ex latere terram Edom, & terram Moab: venitque contra orientalem plagam terræ

Moab, & caſtramentatus eſt trans Arnon, nec voluit intrare terminos Moab ; Arnon quippe confinium eſt terræ Moab.

non, ſans vouloir entrer dans le pays de Moab : car Arnon eſt la frontiere de la terre de Moab.

19. Miſit itaque Iſraël nuntios ad Sehon regem Amorrhæorum, qui habitabat in Heſebon, & dixerunt ei : Dimitte ut tranſeam per terram tuam uſque ad fluvium.

19. Les Iſraëlites envoyerent enſuite des Ambaſſadeurs vers Séhon Roi des Amorrhéens, qui habitoit dans Héſebon, pour lui dire : Laiſſez-nous paſſer par vos terres juſqu'au Jourdain.

20. Qui & ipſe Iſraël verba deſpiciens, non dimiſit eum tranſire per terminos ſuos : ſed infinita multitudine congregata, egreſſus eſt contra eum in Jaſa, & fortiter reſiſtebat.

20. Séhon mépriſant, comme les autres, la demande des Iſraélites, leur refuſa le paſſage par ſes terres ; & ayant aſſemblé une armée d'une multitude innombrable, il marcha contre les Iſraélites à Jaſa, & s'oppoſa à leur paſſage de toutes ſes forces :

21. Tradiditque eum Dominus in manus Iſraël cum omni exercitu ſuo, qui percuſſit eum, & poſſedit omnem terram Amorrhæi habitatoris regionis illius,

21. Mais le Seigneur le livra entre les mains d'Iſraël avec toute ſon armée ; & Iſraël le défit, & ſe rendit maître de toutes les terres des Amorrhéens qui habitoient en ce pays-là,

22. & univerſos fines ejus, de Arnon uſque Jaboc, & de ſolitudine uſque ad Jordanem.

22. & de tout ce qui étoit renfermé dans leurs limites, depuis Arnon juſqu'à Jaboc, & depuis le deſert juſqu'au Jourdain.

23. Dominus ergo Deus Iſraël ſubvertit Amorrhæum, pugnante contra illum populo ſuo Iſraël, & tu nunc vis poſſidere terram ejus ?

23. Ainſi le Seigneur le Dieu d'Iſraël a ruiné les Amorrhéens, lorſque les Iſraélites, qui étoient ſon peuple, combattoient contre eux. Et vous prétendez maintenant que les terres que poſſede le peuple de Dieu vous appartiennent ?

24. Nonne ea quæ poſſidet Chamos Deus tuus tibi jure debentur ? Quæ autem Dominus Deus noſter victor obtinuit, in noſtram cedent poſſeſſionem :

24. Ne croyez-vous pas avoir droit de poſſéder ce qui appartient à Chamos votre Dieu ? Il eſt de même bien juſte que nous poſſédions ce que le Seigneur notre Dieu s'eſt acquis par ſes victoires.

25. niſi forte melior es Balac filio Sephor rege Moab : aut docere potes, quòd jurgatus ſit contra Iſrael, & pugnaverit contra eum,

25. Eſt-ce que vous êtes plus conſidérable que Balac, fils de Sephor, Roi de Moab ? ou pouvez-vous faire voir qu'il ait formé contre les Iſraélites les plaintes que vous formez préſentement ? ou qu'il leur ait pour cela déclaré la guerre,

26. quando habitavit in

26. tant qu'Iſraël a habité dans Héſébon

& dans ſes Villages, dans Aroër & dans les Villages qui en dépendent, ou dans toutes les Villes qui ſont le long du Jourdain, pendant trois cens ans? D'où vient que, pendant tout ce tems là, vous n'avez fait aucune démarche pour rentrer dans ces droits prétendus?

Heſebon, & viculis ejus, & in Aroer, & villis illius, vel in cunctis civitatibus juxta Jordanem, per trecentos annos. Quare tanto tempore nihil ſuper hac repetitione tentaſtis?

27. Ce n'eſt donc point moi qui vous fais injure; mais c'eſt vous qui me la faites, en me déclarant une guerre injuſte. Que le Seigneur ſoit notre arbitre, & qu'il décide aujourd'hui ce différend entre Iſraël & les enfans d'Ammon.

27. Igitur non ego pecco in te, ſed tu contra me malè agis, indicans mihi bella non juſta. Judicet Dominus arbiter hujus diei, inter filios Ammon.

§. III. *Le Roi des Ammonites n'a point d'égard aux remontrances de Jephté. L'eſprit du Seigneur ſe ſaiſit de lui. Il fait vœu au Seigneur pour obtenir la victoire; & il lui ſacrifie ſa fille pour l'accomplir.*

28. Mais le Roi des enfans d'Ammon ne voulut point ſe rendre à ce que Jephté lui avoit fait dire par ſes Ambaſſadeurs.

28. Noluitque acquieſcere rex filiorum Ammon verbis Jephte, quæ per nuntios mandaverat.

29. Après cela donc, l'eſprit du Seigneur ſaiſit Jephté; de ſorte qu'allant par tout le Pays de Galaad, de Manaſſé, de Maſpha de Galaad, il paſſa juſqu'aux enfans d'Ammon,

29. Factus eſt ergo ſuper Jephte Spiritus Domini, & circuiens Galaad, & Manaſſe, Maſpha quoque Galaad, & inde tranſiens ad filios Ammon,

30. & fit ce vœu au Seigneur: Seigneur, ſi vous livrez entre mes mains les enfans d'Ammon,

30. votum vovit Domino, dicens: Si tradideris filios Ammon in manus meas,

31. je vous offrirai en holocauſte le premier qui ſortira de ma maiſon, & qui viendra au-devant de moi, lorſque je retournerai victorieux du Pays des enfans d'Ammon.

31. quicumque primus fuerit egreſſus de foribus domus meæ, mihique occurrerit revertenti cum pace à filiis Ammon, eum holocauſtum offeram Domino.

32. Jephté paſſa enſuite dans les terres des enfans d'Ammon pour les combattre: & le Seigneur les livra entre ſes mains.

32. Tranſivitque Jephte ad filios Ammon, ut pugnaret contra eos: quos tradidit Dominus in manu ejus.

33. Il prit & ravagea vingt villes, depuis Aroër juſqu'à Mennith, & juſqu'à Abel, qui eſt planté de vignes. Les enfans d'Ammon perdirent dans cette défaite un grand nombre d'hommes, & ils furent déſolés par les enfans d'Iſraël.

33. Percuſſitque ab Aroer uſque dum venias in Mennith, viginti civitates, & uſque ad Abel, quæ eſt vineis conſita, plagâ magnâ nimis; humiliatique ſunt filii Ammon à filiis Iſraël.

34. Revertente autem Jephte in Maſpha domum ſuam, occurrit ei unigenita filia ſua cum tympanis & choris; non enim habebat alios liberos.

34. Mais lorſque Jephté revenoit de Maſpha dans ſa maiſon, ſa fille, qui étoit unique, parce qu'il n'avoit point eu d'autres enfans qu'elle, vint au-devant de lui, en danſant au ſon des tambours.

35. Quâ viſâ, ſcidit veſtimenta ſua, & ait: Heu me, filia mea, decepiſti me, & ipſa decepta es: aperui enim os meum ad Dominum, & aliud facere non potero.

35. Jephté l'ayant vûe, déchira ſes vêtemens, & lui dit: Hélas! ma fille, vous m'avez trompé, & vous vous êtes trompée vous-même, *puiſqu'en venant au-devant de moi pour me témoigner votre joie, vous me cauſez, & à vous auſſi, la plus horrible triſteſſe*; car j'ai fait vœu au Seigneur *de lui offrir ce qui ſe préſenteroit à moi*, & je ne puis faire autre choſe que ce que j'ai promis.

36. Cui illa reſpondit: Pater mi, ſi aperuiſti os tuum ad Dominum, fac mihi quodcumque pollicitus es, conceſſa tibi ultione atque victoria de hoſtibus tuis.

36. Sa fille lui répondit: Mon pere, ſi vous avez fait vœu au Seigneur, faites de moi tout ce que vous avez promis. Après la grace que vous avez reçue de prendre la vengeance de vos ennemis, & d'en remporter une ſi grande victoire, *il eſt juſte de vous acquitter de ce que vous devez à Dieu.*

37. Dixitque ad patrem: Hoc ſolum mihi præſta quod deprecor: dimitte me ut duobus menſibus circumeam montes, & plangam virginitatem meam cum ſodalibus meis.

37. Accordez-moi ſeulement, ajouta-t-elle, la priere que je vous fais: Laiſſez-moi aller ſur les montagnes pendant deux mois, afin que je pleure ma virginité avec mes compagnes.

38. Cui ille reſpondit: Vade. Et dimiſit eam duobus menſibus. Cumque abiiſſet cum ſociis ac ſodalibus ſuis, flebat virginitatem ſuam in montibus.

38. Jephté lui répondit: Allez. Et il la laiſſa libre pendant ces deux mois. Elle alloit donc avec ſes compagnes & ſes amies, & elle pleuroit ſa virginité ſur les montagnes.

39. Expletiſque duobus menſibus, reverſa eſt ad patrem ſuum, & fecit ei ſicut voverat, quæ ignorabat virum. Exinde mos increbruit in Iſraël, & conſuetudo ſervata eſt:

39. Après les deux mois, elle revint trouver ſon pere, & il accomplit ce qu'il avoit voüé à l'égard de ſa fille, qui en effet ne connut point d'homme; *& qui en l'immolant volontairement à Dieu, fit que le vœu indiſcret de ſon pere, devint un ſacrifice agréable au Seigneur.* De-là vint la coutume qui s'eſt toujours obſervée en Iſraël,

40. ut poſt anni circulum conveniant in unum filiæ

40. que toutes les filles d'Iſraël s'aſſemblent une fois l'année, pour pleurer la fille de

de Galaad, pendant quatre jours.

Iſraël, & plangant filiam Jephte Galaaditæ diebus quatuor.

CHAPITRE XII.

§. I. *Guerre civile entre Ephraïm & Galaad. Mort de Jephté. Abeſan, Ahialon, Abdon jugent Iſrael après lui.*

1. CEpendant il s'excita une ſédition dans la Tribu d'Ephraïm ; car ceux de cette Tribu paſſant vers le ſeptentrion, dirent à Jephté : Pourquoi n'avez-vous point voulu nous appeller, lorſque vous alliez combattre les enfans d'Ammon, afin que nous y allaſſions avec vous ? *Vous nous avez étrangement mépriſés dans cette occaſion.* Nous allons donc mettre le feu à votre maiſon, *pour nous en venger.*

1. Ecce autem in Ephraim orta eſt ſeditio ; nam tranſeuntes contra aquilonem, dixerunt ad Jephte : Quare vadens ad pugnam contra filios Ammon, vocare nos noluiſti, ut pergeremus tecum ? Igitur incendemus domum tuam.

2. Jephté leur répondit : Nous avions *depuis long-tems* une grande guerre, mon peuple & moi, contre les enfans d'Ammon ; je vous ai priés *dès le commencement* de nous donner ſecours, & vous ne l'avez pas voulu faire.

2. Quibus ille reſpondit : Diſceptatio erat mihi & populo meo contra filios Ammon vehemens : vocavique vos, ut præberetis mihi auxilium, & facere noluiſtis.

3. Ce qu'ayant vû, j'ai expoſé ma vie : j'ai marché *avec très-peu de monde* contre les enfans d'Ammon, *qui avoient une armée nombreuſe ;* & le Seigneur me les a livrés entre les mains. Qu'ai-je fait en tout cela qui mérite que vous veniez me faire la guerre ?

3. Quod cernens poſui animam meam in manibus meis, tranſivique ad filios Ammon, & tradidit eos Dominus in manus meas. Quid commerui, ut adverſum me conſurgatis in prælium ?

4. *Cette excuſe ſi juſte & ſi raiſonnable ne ſatisfit point les enfans d'Ephraïm ; &* Jephté *fut obligé de recourir à la force pour repouſſer leur violence.* Ayant donc fait aſſembler tous ceux de Galaad, il combattit contre Ephraïm ; & ceux de Galaad défirent ceux d'Ephraïm, qui diſoient, *en inſultant à Jephté & à ſon peuple* : Galaad eſt un fugitif d'Ephraïm qui demeure au milieu d'Ephraïm & de Manaſſé, *ſéparé de ces deux Tribus qui le regardent avec mépris.*

4. Vocatis itaque ad ſe cunctis viris Galaad, pugnabat contra Ephraim : percuſſeruntque viri Galaad Ephraim, quia dixerat : Fugitivus eſt Galaad de Ephraim, & habitat in medio Ephraim & Manaſſe.

5. Occupaveruntque Galaaditæ vada Jordanis, per quæ Ephraim reverſurus erat. Cumque veniſſet ad ea de Ephraim numero, fugiens, atque dixiſſet: Obſecro ut me tranſire permittatis: dicebant ei Galaaditæ, Numquid Ephrataeus es? quo dicente: Non ſum:

5. Mais ceux de Galaad *ſe vengerent bien de ces inſultes*; *car ils* ſe ſaiſirent des gués du Jourdain, par où ceux d'Ephraïm devoient repaſſer à leur pays; & lorſque quelqu'un d'Ephraïm, fuyant de la bataille, venoit ſur le bord de l'eau, & diſoit à ceux de Galaad: Je vous prie de me laiſſer paſſer; ils lui diſoient: N'êtes-vous pas Ephratéen? & lui répondant que non,

6. Interrogabant eum: Dic ergo Scibboleth, quod interpretatur, Spica. Qui reſpondebat, Sibboleth: eadem littera ſpicum exprimere non valens. Statimque apprehenſum jugulabant in ipſo Jordanis tranſitu. Et ceciderunt in illo tempore de Ephraim quadraginta duo millia.

6. ils lui répliquoient: Dites donc Schibboleth, qui ſignifie un épi; & prononçant Sibboleth, parce qu'il ne pouvoit pas bien exprimer la premiere lettre de ce nom, ils le prenoient auſſi-tôt, & le tuoient au paſſage du Jourdain. De ſorte qu'il y eut quarante-deux mille hommes de la Tribu d'Ephraïm, qui furent tués en ce jour-là.

7. Judicavitque itaque Jephte Galaadites Iſraël ſex annis: & mortuus eſt, ac ſepultus in civitate ſua Galaad.

7. Jephté de Galaad jugea donc le peuple d'Iſraël pendant ſix ans; & il mourut enſuite, & fut enſeveli dans ſa Ville de Galaad.

JUSQU'EN L'AN 2823.

8. Poſt hunc judicavit Iſrael Abeſan de Bethlehem:

8. Abeſan, de Bethléem, fut après lui Juge d'Iſraël.

9. qui habuit triginta filios, & totidem filias, quas emittens foras, maritis dedit, & ejuſdem numeri filiis ſuis accepit uxores, introducens in domum ſuam. Qui ſeptem annis judicavit Iſrael.

9. Il avoit trente fils & autant de filles; il fit ſortir celles-ci de ſa maiſon en les mariant, & il fit venir autant de filles, qu'il donna pour femmes à ſes fils: Et après avoir jugé Iſraël pendant ſept ans,

JUSQU'EN 2830.

10. Mortuuſque eſt, ac ſepultus in Bethlehem.

10. il mourut, & fut enſeveli dans Bethléem.

11. Cui ſucceſſit Ahialon Zabulonites: & judicavit Iſrael decem annis.

11. Ahialon de Zabulon lui ſuccéda, & jugea Iſraël pendant dix ans:

JUSQU'EN 2840.

12. Mortuuſque eſt ac ſepultus in Zabulon.

12. Et étant mort, il fut enſeveli dans Zabulon.

13. Abdon, fils d'Illel, de Pharathon, fut après lui Juge d'Iſraël.

13. Poſt hunc judicavit Iſrael Abdon, filius Illel Pharathonites:

14. Il eut quarante fils, & de ceux-ci trente petits fils, qui montoient tous ſur ſoixante & dix poulains d'âneſſe. Il jugea Iſraël pendant huit ans :

14. qui habuit quadraginta filios, & triginta ex eis nepotes, aſcendentes ſuper ſeptuaginta pullos aſinarum, & judicavit Iſrael octo annis:

JUSQU'EN 2848.

15. Et étant mort, il fut enſeveli à Pharathon, au pays d'Ephraïm, ſur la montagne d'Amalec.

15. mortuuſque eſt, ac ſepultus in Pharathon terræ Ephraim, in monte Amalec.

CHAPITRE XIII.

§. I. *Les Iſraélites ſont livrés de nouveau aux Philiſtins, en punition de leurs péchés. Naiſſance de Samſon prédite à ſa mere par un Ange.*

L'AN DU MONDE 2848. AVANT J. C. 1156.

1. LEs enfans d'Iſraël commirent encore le mal aux yeux du Seigneur, qui les livra entre les mains des Philiſtins pendant quarante ans, *depuis la mort d'Abdon, juſqu'à celle du Grand Prêtre Heli.*

1. Rurſumque filii Iſrael fecerunt malum in conſpectu Domini: qui tradidit eos in manus Philiſthinorum quadraginta annis.

2. Or il y avoit un homme de Saraa, de la race de Dan, nommé Manué, dont la femme étoit ſtérile:

2. Erat autem quidam vir de Sara, & de ſtirpe Dan, nomine Manue, habens uxorem ſterilem.

3. Et l'Ange du Seigneur apparut à ſa femme, & lui dit: Vous êtes ſtérile & ſans enfans; mais vous concevrez, *par un effet de la puiſſance de Dieu*, & vous enfanterez un fils, *qui lui ſera conſacré d'une maniere toute particuliere.*

3. Cui apparuit Angelus Domini, & dixit ad eam: Sterilis es & abſque liberis: ſed concipies & paries filium:

4. Prenez donc bien garde de ne point boire de vin, ni rien de ce qui peut enivrer, & de ne manger rien d'impur, *& qui ſoit défendu par la loi*,

4. cave ergo ne bibas vinum ac ſiceram, nec immundum quidquam comedas:

5. parce que vous concevrez & vous enfanterez un fils, ſur la tête duquel le raſoir ne paſſera point: car il ſera Nazaréen, conſa-

5. quia concipies, & paries filium, cujus non tanget caput novacula: erit enim nazaræus Dei ab infantia

ſua, & ex matris utero, & ipſe incipiet liberare Iſrael de manu Philiſthinorum.

cré à Dieu dès ſon enfance & dès le ventre de ſa mere ; & c'eſt lui qui commencera à délivrer Iſraël de la main des Philiſtins.

6. Quæ cùm veniſſet ad maritum ſuum, dixit ei : Vir Dei venit ad me, habens vultum angelicum, terribilis nimis. Quem cùm interrogaſſem, quis eſſet, & unde veniſſet, & quo nomine vocaretur, noluit mihi dicere ;

6. Etant donc venu trouver ſon mari, elle lui dit : Il eſt venu à moi un homme de Dieu, qui avoit un viſage d'Ange, & qui étoit terrible à voir. Je lui ai demandé qui il étoit, d'où il venoit, & comment il s'appelloit ; & il ne me l'a pas voulu dire.

7. ſed hoc reſpondit : Ecce concipies & paries filium : cave ne vinum bibas, nec ſiceram, & ne aliquo veſcaris immundo : erit enim puer nazaræus Dei ab infantia ſua, ex utero matris ſuæ uſque ad diem mortis ſuæ.

7. Mais voici ce qu'il m'a dit : Vous concevrez & vous enfanterez un fils : prenez bien garde de ne point boire de vin, ni rien de ce qui peut enivrer, & de ne manger rien d'impur : car l'enfant ſera Nazaréen, conſacré à Dieu dès ſon enfance, & depuis le ventre de ſa mere, juſqu'au jour de ſa mort.

§. II. *Manué prie le Seigneur d'envoyer de nouveau l'homme de Dieu qui a parlé à ſa femme. Dieu l'exauce. L'Ange revient, & monte au Ciel au milieu de la flamme du ſacrifice que Manué offre au Seigneur.*

8. Oravit itaque Manue Dominum, & ait : Obſecro Domine, ut vir Dei, quem miſiſti, veniat iterum, & doceat nos quid debeamus facere de puero qui naſciturus eſt.

8. Manué pria donc le Seigneur, & lui dit : Seigneur, je vous prie que l'homme de Dieu que vous avez envoyé *à ma femme*, vienne encore, afin qu'il nous apprenne ce que nous devons faire de cet enfant qui doit naître *de nous*.

9. Exaudivitque Dominus deprecantem Manue, & apparuit rurſum Angelus Dei uxori ejus ſedenti in agro. Manue autem maritus ejus non erat cum ea. Quæ cùm vidiſſet Angelum,

9. Le Seigneur exauça la priere de Manué ; & l'Ange de Dieu apparut encore à ſa femme lorſqu'elle étoit aſſiſe dans les champs. Manué ſon mari n'étoit pas alors avec elle.

10. feſtinavit, & cucurrit ad virum ſuum : nuntiavitque ei, dicens : Ecce apparuit mihi vir, quem ante videram.

10. Ayant donc vû l'Ange, elle courut vîte à ſon mari, & lui dit : Voilà ce même homme que j'avois vû auparavant, qui m'eſt encore apparu.

11. Qui ſurrexit, & ſecutus eſt uxorem ſuam : venienſque ad virum, dixit ei : Tu es qui locutus es mulieri ? Et ille reſpondit : Ego ſum.

11. Manué ſe leva auſſi-tôt, & ſuivit ſa femme : & étant venu vers cet homme, il lui dit : Eſt-ce vous qui avez parlé à cette femme ? Il lui répondit : C'eſt moi.

12. Cui Manue : Quando,

12. Manué lui dit : Quand ce que vous

avez prédit ſera accompli, que voulez-vous que je faſſe de l'enfant? & de quoi ſe devra-t-il abſtenir?

13. L'Ange du Seigneur répondit à Manué: Qu'il s'abſtienne de tout ce que j'ai marqué à votre femme;

14. qu'il ne mange rien de ce qui naît de la vigne, ni de ce qui peut enivrer; qu'il ne mange rien d'impur; & qu'il accompliſſe & garde avec ſoin ce que j'ai ordonné ſur ſon ſujet.

15. Manué dit à l'Ange du Seigneur: Je vous prie de m'accorder ce que je vous demande, & de permettre que nous vous préparions un chevreau.

16. L'Ange lui répondit: Quelque inſtance que vous me faſſiez, je ne mangerai point de votre pain. Mais ſi vous voulez faire un holocauſte, offrez-le au Seigneur. Or Manué ne ſavoit pas que ce fût l'Ange du Seigneur.

17. Et il dit à l'Ange: Comment vous appellez-vous, afin que nous vous puiſſions honorer, *& vous marquer notre reconnoiſſance*, ſi vos paroles s'accompliſſent?

18. L'Ange lui répondit: Pourquoi demandez-vous à ſavoir mon nom, qui eſt admirable?

19. Manué *ayant entendu cette parole, ne penſa plus qu'à faire ce que l'Ange lui avoit dit*: *Il* prit donc le chevreau avec les libations: il les mit ſur une pierre; & il les offrit au Seigneur, qui eſt l'Auteur des œuvres miraculeuſes: & il conſidéroit lui & ſa femme ce qui en arriveroit.

20. Alors la flamme *ſortant tout d'un coup* de la *pierre qui étoit comme* l'Autel *du ſacrifice*, *&* montant vers le Ciel, l'Ange du Seigneur y monta auſſi au milieu des flammes: Ce que Manué & ſa femme ayant vû, ils tomberent le viſage contre terre;

inquit, ſermo tuus fuerit expletus, quid vis ut faciat puer: aut à quo ſe obſervare debebit?

13. Dixitque Angelus Domini ad Manue: Ab omnibus, quæ locutus ſum uxori tuæ, abſtineat ſe:

14. & quidquid ex vinea naſcitur, non comedat: vinum & ſiceram non bibat, nullo veſcatur immundo: & quod ei præcepi, impleat atque cuſtodiat.

15. Dixitque Manue ad Angelum Domini: Obſecro te ut acquieſcas precibus meis, & faciamus tibi hœdum de capris.

16. Cui reſpondit Angelus: Si me cogis, non comedam panes tuos: ſi autem vis holocauſtum facere, offer illud Domino. Et neſciebat Manue quòd Angelus Domini eſſet.

17. Dixitque ad eum: Quod eſt tibi nomen, ut, ſi ſermo tuus fuerit expletus, honoremus te?

18. Cui ille reſpondit: Cur quæris nomen meum, quod eſt mirabile?

19. Tulit itaque Manue hœdum de capris, & libamenta, & poſuit ſuper petram: offerens Domino, qui facit mirabilia: ipſe autem & uxor ejus intuebantur.

20. Cumque aſcenderet flamma altaris in cœlum, Angelus Domini pariter in flamma aſcendit. Quod cùm vidiſſent Manue & uxor ejus, proni ceciderunt in terram,

21. & ultrà eis non apparuit Angelus Domini. Statimque intellexit Manue Angelum Domini esse,

21. & l'Ange du Seigneur disparut de devant leurs yeux. Manué reconnut aussi-tôt que c'étoit l'Ange du Seigneur :

§. III. *Manué craint de mourir. Sa femme le rassure. Elle met au monde un fils, qu'elle nomme Samson, & qui est rempli de l'esprit du Seigneur.*

22. & dixit ad uxorem suam : Morte moriemur, quia vidimus Deum.

23. Cui respondit mulier : Si Dominus nos vellet occidere, de manibus nostris holocaustum & libamenta non suscepisset, nec ostendisset nobis hæc omnia, neque ea quæ sunt ventura dixisset.

24. Peperit itaque filium, & vocavit nomen ejus Samson. Crevitque puer, & benedixit ei Dominus.

22. Et il dit à sa femme : Nous mourrons certainement ; car nous avons vû Dieu.

23. Sa femme lui répondit : Si le Seigneur nous vouloit faire mourir, il n'auroit pas reçu de nos mains l'holocauste & les libations que nous lui avons offertes ; il ne nous auroit point fait voir toutes ces choses, & il ne nous auroit point prédit ce qui doit nous arriver.

24. La femme de Manué mit donc au monde un fils qu'elle appella Samson, *c'est-à-dire, Soleil ; marquant par là l'éclat qu'il devoit avoir dans Israël, & le bien qu'il devoit lui procurer.* L'enfant crût, & le Seigneur le bénit :

L'AN DU MONDE 2849.

25. Cœpitque Spiritus Domini esse cum eo in castris Dan inter Saraa & Esthaol.

25. Et l'esprit du Seigneur commença à être avec Samson, *& à faire paroître sa force, lorsqu'il étoit* dans *le lieu appellé* le camp de Dan, entre Saraa & Esthaol.

CHAPITRE XIV.

§. I. *Samson allant pour épouser une fille des Philistins, déchire & met en pieces un lion qu'il rencontre.*

L'AN DU MONDE 2867. AVANT J. C. 1137.

1. Descendit ergo Samson in Thamnatha ; videnſque ibi mulierem de filiabus Philisthiim,

2. ascendit, & nuntiavit patri suo, & matri suæ, dicens : Vidi mulierem in Thamnatha de filiabus Phi-

1. ALors Samson descendit à Thamnatha, *Ville de la tribu de Dan ;* & y ayant vû une femme entre les filles des Philistins, *qui s'étoient rendu maîtres de cette Ville,*

2. il revint trouver son pere & sa mere, & dit : J'ai vû dans Thamnatha une femme d'entre les filles des Philistins ; je vous prie

de me la faire donner pour épouſe.

3. Son pere & ſa mere lui dirent : N'y a-t'il point de femme parmi toutes les filles de vos freres & parmi tout notre peuple, pour vouloir, *contre les défenſes de la Loi*, prendre une femme d'entre les Philiſtins, qui ſont incirconcis ? Samſon dit à ſon pere : Donnez-moi celle-là, parce qu'elle m'a plû quand je l'ai vûe.

4. Or ſon pere & ſa mere ne ſavoient pas que ceci ſe faiſoit par l'ordre de Dieu, & qu'il cherchoit une occaſion pour perdre les Philiſtins. Car, en ce tems-là, les Philiſtins dominoient ſur le peuple d'Iſraël.

5. Samſon vint donc avec ſon pere & ſa mere à Thamnatha ; & lorſqu'ils furent arrivés aux vignes, qui ſont près de la Ville, il parut tout d'un coup un jeune lion furieux & rugiſſant, qui vint au-devant de Samſon :

6. Mais l'eſprit du Seigneur ſe ſaiſit de Samſon, qui déchira le lion comme il auroit fait un chevreau, & le mit en pieces, ſans avoir rien dans la main ; & il affecta de n'en rien dire ni à ſon pere ni à ſa mere.

7. Il vint enſuite parler à la femme qui lui avoit plû, *& il lui fit des propoſitions de mariage qu'elle accepta.*

liſthinorum : quam quæſo ut mihi accipiatis uxorem.

3. Cui dixerunt pater & mater ſua : Numquid non eſt mulier in filiabus fratrum tuorum, & in omni populo meo, quia vis accipere uxorem de Philiſthiim, qui incircumciſi ſunt ? Dixitque Samſon ad patrem ſuum : Hanc mihi accipe, quia placuit oculis meis.

4. Parentes autem ejus neſciebant quòd res à Domino fieret, & quæreret occaſionem contra philiſthiim : eo enim tempore Philiſthiim dominabantur Iſraeli.

5. Deſcendit itaque Samſon cum patre ſuo & matre in Thamnatha. Cumque veniſſent ad vineas oppidi, apparuit catulus leonis ſævus, & rugiens, & occurrit ei.

6. Irruit autem Spiritus Domini in Samſon, & dilaceravit leonem, quaſi hœdum in fruſta diſcerpens, nihil omnino habens in manu : & hoc patri & matri noluit indicare.

7. Deſcenditque & locutus eſt mulieri, quæ placuerat oculis ejus.

§. II. *Samſon trouve un eſſein d'abeilles, & un rayon de miel dans la gueule du lion qu'il avoit tué. Il propoſe le jour de ſes nôces une énigme aux Philiſtins qui y avoient été conviés.*

8. Et quelques jours après, il revint pour l'épouſer. Et s'étant détourné du chemin pour voir le corps du lion qu'il avoit tué, il trouva un eſſein d'abeilles dans la gueule du lion, & un rayon de miel *qu'elles y avoient fait.*

9. Il prit ce rayon de miel entre ſes mains ; & il en mangeoit en allant. Lorſqu'il fut arrivé où étoient ſon pere & ſa mere, il leur en

8. Et poſt aliquot dies revertens ut acciperet eam, declinavit ut videret cadaver leonis, & ecce examen apum in ore leonis erat ac favus mellis.

9. Quem cùm ſumpſiſſet in manibus, comedebat in via : venienſque ad patrem ſuum & matrem, dedit eis

partem, qui & ipſi comederunt: nec tamen eis voluit indicare quòd mel de corpore leonis aſſumpſerat.

donna une partie, qu'ils mangerent : mais il ne voulut point non plus leur découvrir qu'il avoit pris le miel dans la gueule du lion mort.

10. Deſcendit itaque pater ejus ad mulierem, & fecit filio ſuo Samſon convivium ; ſic enim juvenes facere conſueverant.

10. Son pere vint donc chez cette femme; & il fit un feſtin pour ſon fils Samſon, ſelon la coutume que les jeunes-gens avoient alors.

11. Cum ergo cives loci illius vidiſſent eum, dederunt ei ſodales triginta ut eſſent cum eo.

11. Les habitans de cette Ville l'ayant vû, lui donnerent trente jeunes-hommes pour l'accompagner *pendant la cérémonie de ſes nôces*;

12. Quibus locutus eſt Samſon : Proponam vobis problema : quod ſi ſolveritis mihi intra ſeptem dies convivii, dabo vobis triginta ſindones, & totidem tunicas :

12. auxquels Samſon dit : Je m'en vais vous propoſer une énigme : & ſi vous la pouvez expliquer pendant les ſept jours du feſtin, je vous donnerai trente robes & autant de tuniques;

13. ſin autem non potueritis ſolvere, vos dabitis mihi triginta ſindones, & ejuſdem numeri tunicas. Qui reſponderunt ei : Propone problema, ut audiamus.

13. Que ſi vous ne pouvez l'expliquer, vous me donnerez auſſi trente robes & trente tuniques. Ils lui répondirent : Propoſez votre énigme, afin que nous ſachions ce que c'eſt.

14. Dixitque eis : De comedente exivit cibus, & de forti egreſſa eſt dulcedo; nec potuerunt per tres dies propoſitionem ſolvere.

14. Samſon leur dit : La nourriture eſt ſortie de celui qui mangeoit, & la douceur eſt ſortie du fort. Ils ne purent pendant trois jours expliquer cette enigme, *ce qui les obligea dès le quatrieme, de recourir à la femme de Samſon pour en découvrir le ſens par ſon moyen. Ils ne purent y réuſſir pendant pluſieurs jours.*

15. Cumque adeſſet dies ſeptimus, dixerunt ad uxorem Samſon : Blandire viro tuo, & ſuade ei ut indicet tibi quid ſignificet problema; quod ſi facere nolueris, incendemus te, & domum patris tui; an idcircò vocaſtis nos ad nuptias ut ſpoliaretis ?

15. Mais *enfin* le ſeptieme jour s'approchant, ils dirent à la femme de Samſon : Gagnez votre mari par vos careſſes, & faites qu'il vous découvre ce que ſon énigme ſignifie; que ſi vous ne voulez pas le faire, nous vous brûlerons, vous & toute la maiſon de votre pere. Eſt-ce que vous nous avez conviés à vos nôces pour nous faire perdre nos habits ?

§. III.

§. III. *La femme de Samſon, par ſes importunités, tire de lui l'explication de ſon énigme, & la découvre à ceux à qui elle avoit été propoſée. Samſon ſatisfait à ce qu'il avoit promis aux dépens de trente Philiſtins qu'il tue dans Aſcalon.*

16. Cette femme pleuroit donc *tous les jours* auprès de Samſon, & ſe plaignoit de lui, en diſant: Vous me haïſſez, & vous ne m'aimez point; & c'eſt pour cela que vous ne voulez point m'expliquer l'énigme que vous avez propoſée à ceux de mon peuple. Samſon lui répondit: Je ne l'ai point voulu dire à mon pere, ni à ma mere: comment vous le dirai-je?

16. Quæ fundebat apud Samſon lacrymas, & querebatur dicens: Odiſti me, & non diligis: Idcircò problema, quod propoſuiſti filiis populi mei, non vis mihi exponere. At ille reſpondit: Patri meo & matri nolui dicere: & tibi indicare potero?

17. Elle pleura ainſi auprès de lui pendant les ſept jours de feſtin: Enfin, le ſeptieme jour, vaincu par ſes importunités, il lui découvrit l'énigme; & elle l'alla redire auſſitôt à ceux de ſa Ville.

17. Septem igitur diebus convivii flebat ante eum: tandemque die ſeptimo cùm ei eſſet moleſta, expoſuit. Quæ ſtatim indicavit civibus ſuis.

18. Ces jeunes gens donc, avant que le ſoleil fût couché, vinrent dire à Samſon: Qu'y a-t-il de plus doux que le miel, & de plus fort que le lion? Samſon leur répondit: Si vous n'euſſiez pas labouré avec ma géniſſe, *& que vous n'euſſiez pas employé ma femme pour découvrir mon ſecret*, vous n'euſſiez jamais trouvé ce que mon énigme vouloit dire: *& ſi vous le ſavez maintenant, vous en êtes redevables, non à votre eſprit, mais à ſon infidélité. Cependant je vous donnerai ce que je vous ai promis.*

18. Et illi dixerunt ei die ſeptimo ante ſolis occubitum: Quid dulcius melle, & quid fortius leone? Qui ait ad eos: Si non araſſetis in vitula mea, non inveniſſetis propoſitionem meam.

19. En même-tems l'eſprit du Seigneur ſaiſit Samſon; & étant venu à Aſcalon, il y tua trente hommes, dont il prit les habits, & les donna à ceux qui avoient expliqué ſon énigme. Et étant dans une colere étrange *contre ſa femme*, il revint dans la maiſon de *Manue* ſon pere.

19. Irruit itaque in eum Spiritus Domini, deſcenditque Aſcalonem, & percuſſit ibi triginta viros; quorum ablatas veſtes dedit iis qui problema ſolverant. Iratuſque nimis aſcendit in domum patris ſui:

20. Cependant ſa femme *ſe croyant abandonnée de ſon mari*, épouſa un de ces jeunes hommes & de ſes amis qui l'avoient accompagnée à ſes nôces.

20. uxor autem ejus accepit maritum unum de amicis ejus & pronubis.

CHAPITRE XV.

§. I. *Samſon va voir ſa femme, & trouve que ſon pere l'a donnée à un autre mari. Pour ſe venger de cette injure, il brûle les blés des Philiſtins, & en fait un grand carnage.*

L'AN DU MONDE 2868. AVANT J. C. 1136.

1. Poſt aliquantulum autem temporis, cùm dies triticeæ meſſis inſtarent, venit Samſon, inviſere volens uxorem ſuam, & attulit ei hœdum de capris. Cumque cubiculum ejus ſolitò vellet intrare, prohibuit eum pater illius, dicens:

2. Putavi quòd odiſſes eam, & ideo tradidi illam amico tuo: ſed habet ſororem, quæ junior & pulchrior illa eſt, ſit tibi pro ea uxor.

3. Cui Samſon reſpondit: Ab hac die non erit culpa in me contra Philiſthæos: faciam enim vobis mala.

4. Perrexitque & cepit trecentas vulpes, caudaſque earum junxit ad caudas, & faces ligavit in medio:

5. quas igne ſuccendens, dimiſit, ut huc illucque diſcurrerent. Quæ ſtatim perrexerunt in ſegetes Philiſthinorum. Quibus ſuccenſis, & comportatæ jam fruges, & adhuc ſtantes in ſtipula, concrematæ ſunt, in tantum, ut vineas quoque & oliveta flamma conſumeret.

6. Dixeruntque Philiſthiim: Quis fecit hanc rem? Quibus dictum eſt: Samſon gener Thamnathæi: quia tulit uxorem ejus, & alteri tradidit, hæc operatus

1. PEu de tems après, lorſque les jours de la moiſſon des blés étoient proches, Samſon voulant aller voir ſa femme, lui apporta un chevreau; & lorſqu'il vouloit entrer en ſa chambre, ſelon ſa coutume, ſon pere l'en empêcha, en diſant:

2. J'ai cru que vous aviez de l'averſion pour votre femme; c'eſt pourquoi je l'ai donnée à un de vos amis. Mais elle a une ſœur qui eſt plus jeune & plus belle qu'elle; & je vous la donnerai pour femme au lieu d'elle.

3. Samſon lui répondit: Déſormais les Philiſtins n'auront plus ſujet de ſe plaindre de moi, ſi je leur rends le mal qu'ils m'ont fait, *en m'ôtant ma femme & la donnant à un autre.*

4. Après cela, il alla prendre trois cens renards, *qui ſont très-communs dans la Paleſtine*: Il les lia *deux à deux*, l'un à l'autre par la queue, & y attacha des flambeaux;

5. & les ayant allumés, il chaſſa les renards, afin qu'ils couruſſent de tous côtés. Les renards auſſi-tôt allerent courir au travers des blés des Philiſtins; & y ayant mis le feu, les blés qui étoient déja en gerbe, & ceux qui étoient encore ſur pied, furent tous brûlés; & le feu même ſe mettant dans les vignes & dans les plants d'oliviers, conſuma tout.

6. Alors les Philiſtins dirent: Qui a fait ce déſordre? On leur répondit: C'eſt Samſon, gendre d'un homme de Thamnatha qui a fait tout ce mal, parce que ſon beau-pere lui a ôté ſa femme, & l'a donnée à un autre. Et

les Philiſtins étant venus chez cet homme, brûlerent la femme *de Samſon* avec ſon pere.

est. Aſcenderuntque Philiſthiim: & combuſſerunt tam mulierem quàm patrem ejus.

7. Alors Samſon leur dit: Quoique vous ayez fait *cela pour me donner ſatisfaction*, je ne laiſſerai pas néanmoins de me venger *encore* de vous: Et après cela, nous vivrons en paix, *ſi vous ne faites rien qui la puiſſe troubler.*

7. Quibus ait Samſon: Licèt hæc feceritis, tamen adhuc ex vobis expetam ultionem, & tunc quieſcam.

8. Il les battit enſuite & en fit un ſi grand carnage, que mettant la jambe ſur la cuiſſe, ils demeuroient tout interdits. Après cela, Samſon demeura dans la caverne du rocher d'Etam.

8. Percuſſitque eos ingenti plaga, ita ut ſtupentes ſuram femori imponerent. Et deſcendens habitavit in ſpelunca petræ Etam.

§. II. *Les Philiſtins attaquent la Tribu de Juda, & demandent qu'on leur livre Samſon; ce qui eſt exécuté: mais il rompt les cordes dont on l'avoit lié, & tue mille Philiſtins avec une mâchoire d'âne.*

9. *Cependant* les Philiſtins *réſolurent de ſe venger de Samſon, & d'obliger les Juifs à le leur livrer.* Etant donc venus *pour cela* dans le pays de Juda, *ils* ſe camperent au lieu qui depuis fut appellé la Mâchoire, où leur armée fut miſe en fuite.

9. Igitur aſcendentes Philiſthiim in terram Juda, caſtrametati ſunt in loco, qui poſteà vocatus eſt Lechi, id eſt, Maxilla, ubi eorum effuſus eſt exercitus.

10. Ceux de la Tribu de Juda leur dirent: Pourquoi êtes-vous venus contre nous? Les Philiſtins leur répondirent: Nous ſommes venus pour lier Samſon, afin de lui rendre le mal qu'il nous a fait.

10. Dixeruntque ad eos de tribu Juda: Cur aſcendiſtis adverſum nos? Qui reſponderunt: Ut ligemus Samſon, venimus, & reddamus ei quæ in nos operatus eſt.

11. Alors trois mille hommes de la Tribu de Juda vinrent à la caverne du rocher d'Etam, & dirent à Samſon: Eſt-ce que vous ne ſaviez pas que nous ſommes aſſujettis aux Philiſtins? Pourquoi les avez-vous traités de la ſorte? *Ne voyez-vous pas que cela ne peut ſervir qu'à augmenter leur indignation contre nous, & à rendre notre condition plus dure?* Il leur répondit: Je leur ai rendu le mal qu'ils m'ont fait. *Mais ce mal, que vous leur avez rendu, retombe ſur nous, ſi nous ne leur en faiſons ſatisfaction.*

11. Deſcenderunt ergo tria millia virorum de Juda, ad ſpecum ſilicis Etam, dixeruntque ad Samſon: Neſcis quòd Philiſthiim imperent nobis? quare hoc facere voluiſti? Quibus ille ait: Sicut fecerunt mihi, ſic feci eis.

12. Nous ſommes *donc* venus, lui dirent-ils

12. Ligare, inquiunt, te

venimus, & tradere in manus Philiſthinorum. Quibus Samſon : Jurate, ait, & ſpondete mihi quòd non occidatis me.

pour vous lier, & pour vous livrer entre les mains des Philiſtins, *qui exigent cela de nous.* Jurez-moi, leur dit Samſon, & promettez-moi que vous ne me tuerez point, *& je vous permettrai de me lier.*

13. Dixerunt: Non te occidemus, ſed vinctum trademus. Ligaveruntque eum duobus novis funibus, & tulerunt eum de petra Etam.

13. Ils lui répondirent: Nous ne vous tuerons point : mais après vous avoir lié, nous vous livrerons aux Philiſtins. Ils le lierent donc de deux groſſes cordes neuves, & ils le tirerent du rocher d'Etam.

14. Qui cùm veniſſet ad locum Maxillæ, & Philiſthiim vociferantes occurriſſent ei, irruit Spiritus Domini in eum: & ſicut ſolent ad odorem ignis lina conſumi, ita vincula quibus ligatus erat, diſſipata ſunt & ſoluta.

14. Et étant venus au lieu *qui fut depuis* appellé la Mâchoire, les Philiſtins vinrent au-devant de lui avec de grands cris. Mais l'eſprit du Seigneur ayant ſaiſi Samſon, il rompit en pieces les cordes dont il étoit lié, comme le lin ſe conſume lorſqu'il ſent le feu :

15. Inventamque maxillam, id eſt, mandibulam aſini, quæ jacebat, arripiens, interfecit in ea mille viros,

15. Et ayant trouvé là une mâchoire d'âne qui étoit à terre, il la prit, & en tua mille hommes :

16. & ait: In Maxilla aſini, in mandibula pulli aſinorum, delevi eos, & percuſſi mille viros.

16. & il dit, *en relevant cette action par une eſpece de cantique*: Je les ai défaits avec une mâchoire d'âne, avec la mâchoire d'un poulain d'âneſſe; & j'ai tué mille hommes.

17. Cumque hæc verba canens compleſſet, projecit mandibulam de manu, & vocavit nomen loci illius Ramathlechi, quod interpretatur elevatio maxillæ.

17. Et après qu'il eut dit ces paroles en chantant, il jetta de ſa main la mâchoire, & appella ce lieu-là Ramathlechi, c'eſt-à-dire, l'élevation de la mâchoire.

§. III. *Samſon preſſé de la ſoif invoque le Seigneur, qui ouvre une des groſſes dents de la mâchoire d'âne, & en fait ſortir un ruiſſeau.*

18. Sitienſque valde, clamavit ad Dominum, & ait: Tu dediſti in manu ſervi tui ſalutem hanc maximam, atque victoriam: en ſiti morior, incidamque in manus incircumciſorum.

18. Il fut enſuite preſſé d'une grande ſoif, *cauſée par la fatigue du combat*; & criant au Seigneur, il dit: C'eſt vous qui avez ſauvé votre ſerviteur, & qui lui avez donné cette grande victoire; & maintenant je meurs de ſoif, & *la foibleſſe où je me trouve fera que* je tomberai entre les mains de ces incirconcis.

19. Aperuit itaque Dominus molarem dentem in

19. Le Seigneur ouvrit donc une des groſſes dents de cette mâchoire d'âne, & il en

ſortit un ruiſſeau d'eau, & Samſon en ayant bû, revint de ſa défaillance, & reprit ſes forces; c'eſt pourquoi ce lieu a été appellé juſqu'aujourd'hui *d'un nom qui ſignifie* la fontaine de la mâchoire par l'invocation de Dieu.

20. *Alors les Iſraëlites choiſirent Samſon pour les gouverner*; & Samſon jugea pendant vingt ans le peuple d'Iſraël, *ſans que ce peuple ceſſât pour cela d'être* dominé par les Philiſtins.

maxilla aſini, & egreſſæ ſunt ex eo aquæ. Quibus hauſtis, reſocillavit ſpiritum, & vires recepit. Idcircò appellatum eſt nomen loci illius, fons invocantis de maxilla, uſque in præſentem diem.

20. Judicavitque Iſrael in diebus Philiſthiim viginti annis.

CHAPITRE XVI.

§. I. *Samſon emporte ſur la montagne les portes de la Ville de Gaza, que les Philiſtins faiſoient garder afin de ſe ſaiſir de lui. Il aime Dalila; & cette femme ayant ſu de lui d'où venoit ſa force, le trahit & le livre aux Philiſtins, qui lui crevent les yeux.*

L'AN DU MONDE 2880.

1. APrès cela Samſon alla à Gaza, *Ville des Philiſtins*; & y ayant vû une courtiſanne, il alla chez elle.

2. Les Philiſtins l'ayant appris, & le bruit s'étant répandu parmi eux que Samſon étoit entré dans la Ville, ils le firent environner, & mirent des Gardes aux portes de la Ville, où ils l'attendirent en ſilence toute la nuit, pour le tuer au matin lorſqu'il ſortiroit.

3. Samſon dormit juſques ſur le minuit; & s'étant levé alors, il alla prendre les deux portes de la Ville, avec leurs pôteaux & leurs ſerrures, les mit ſur ſes épaules, & les porta ſur le haut de la montagne qui regarde Hébron, *ſe moquant ainſi des Philiſtins.*

4. Après cela, il aima une femme qui demeuroit dans la vallée de Sorec, & s'appelloit Dalila.

1. Abiit quoque in Gazam, & vidit ibi mulierem meretricem, ingreſſuſque eſt ad eam.

2. Quod cùm audiſſent Philiſthiim, & percrebruiſſet apud eos, intraſſe urbem Samſon, circumdederunt eum, poſitis in porta civitatis cuſtodibus: & ibi tota nocte cum ſilentio præſtolantes, ut facto mane exeuntem occiderent.

3. Dormivit autem Samſon uſque ad medium noctis: & inde conſurgens, apprehendit ambas portæ fores cum poſtibus ſuis & ſera, impoſitaſque humeris ſuis portavit ad verticem montis, qui reſpicit Hebron.

4. Poſt hæc amavit mulierem, quæ habitabat in valle Sorec, & vocabatur Dalila.

ENVIRON L'AN 2885.

5. Veneruntque ad eam principes Philiſthinorum, atque dixerunt: Decipe eum, & diſce ab illo, in quo habeat tantam fortitudinem, & quo modo eum ſuperare valeamus, & vinctum affligere; quòd ſi feceris, dabimus tibi ſinguli mille & centum argenteos.

6. Locuta eſt ergo Dalila ad Samſon: Die mihi, obſecro, in quo ſit tua maxima fortitudo, & quid ſit quo ligatus erumpere nequeas.

7. Cui reſpondit Samſon: Si ſeptem nerviceis funibus, necdum ſiccis & adhuc humentibus, ligatus fuero, infirmus ero ut cæteri homines.

8. Attuleruntque ad eam ſatrapæ Philiſthinorum ſeptem funes, ut dixerat: quibus vinxit eum,

9. latentibus apud ſe inſidiis, & in cubiculo finem rei expectantibus, clamavitque ad eum: Philiſthiim ſuper te Samſon. Qui rumpit vincula, quo modo ſi rumpat quis filum de ſtupæ tortum puramine, cùm odorem ignis acceperit: & non eſt cognitum in quo eſſet fortitudo ejus.

10. Dixitque ad eum Dalila, Ecce illuſiſti mihi, & falſum locutus es: ſaltem nunc indica mihi quo ligari debeas.

11. Cui ille reſpondit: Si ligatus fuero novis funibus, qui nunquam fuerunt in opere, infirmus ero, & aliorum hominum ſimilis.

12. Quibus rurſum Dalila vinxit eum, & clamavit: Philiſthiim ſuper te Samſon, in cubiculo inſidiis

5. Les Princes des Philiſtins l'ayant ſû, vinrent trouver cette femme, & lui dirent: Trompez Samſon, & ſachez de lui d'où lui vient une ſi grande force, & comment nous pourrions le vaincre, & le tourmenter après l'avoir lié. Que ſi vous faites cela, nous vous donnerons chacun onze cens pieces d'argent.

6. Dalila dit donc à Samſon: Dites-moi, je vous prie, d'où vous vient cette force ſi grande, & avec quoi il vous faudroit lier pour vous ôter le moyen de vous ſauver.

7. Samſon lui dit: Si on me lioit avec ſept groſſes cordes, qui ne fuſſent pas ſeches, mais qui euſſent encore leur humidité, je deviendrois foible comme les autres hommes.

8. Les Princes des Philiſtins lui apporterent ſept cordes, comme elle avoit dit, dont elle le lia:

9. Et ayant fait cacher dans ſa chambre des hommes qui attendoient l'évenement de cette entrepriſe, elle lui cria: Samſon, voilà les Philiſtins qui fondent ſur vous. Et auſſitôt il rompit les cordes, comme ſe rompt un filet d'étoupe, lorſqu'il ſent le feu; & on ne connut point d'où lui venoit cette *grande* force.

10. Dalila lui dit: Vous vous êtes joüé de moi; découvrez-moi donc au moins maintenant avec quoi il vous faudroit lier.

11. Samſon lui répondit: Si on me lioit avec des cordes toutes neuves, dont on ne ſe ſeroit jamais ſervi, je deviendrois foible & ſemblable aux autres hommes.

12. Dalila l'en ayant encore lié, après avoir fait cacher des gens dans ſa chambre, elle lui cria: Samſon, voilà les Philiſtins qui

fondent ſur vous. Et auſſi-tôt il rompit ces cordes comme on romproit un filet.

13. Dalila lui dit encore : Juſqu'à quand me tromperez-vous, & me direz-vous des choſes fauſſes ? Dites-moi donc avec quoi il vous faudroit lier. Si vous faites, lui répondit Samſon, une treſſe de ſept cheveux de ma tête avec du fil dont on fait de la toile, & que l'ayant attachée à un clou, vous enfonciez ce clou dans la terre, je deviendrai foible comme un autre.

14. Ce que Dalila ayant fait, elle lui dit : Samſon, voilà les Philiſtins qui fondent ſur vous. Et s'éveillant tout d'un coup, il arracha le clou avec ſes cheveux, & le fil.

15. Alors Dalila lui dit : Comment dites-vous que vous m'aimez, puiſque vous ne témoignez que de l'éloignement pour moi ? Vous m'avez déja menti par trois fois, & vous ne m'avez point voulu dire d'où vous vient cette *grande* force.

16. Et comme elle l'importunoit ſans ceſſe, & qu'elle ſe tint pluſieurs jours attachée auprès de lui ſans lui donner aucun tems pour ſe repoſer ; enfin la fermeté de ſon cœur ſe rallentit, & il tomba dans une laſſitude mortelle.

17. Alors lui découvrant toute la vérité, il lui dit : Le raſoir n'a jamais paſſé ſur ma tête, parce que je ſuis Nazaréen, c'eſt-à-dire, conſacré à Dieu dès le ventre de ma mere. Si l'on me raſe la tête, toute ma force m'abandonnera, & je deviendrai foible comme les autres hommes.

18. Dalila voyant qu'il lui avoit confeſſé tout ce qu'il avoit dans le cœur, envoya vers les Princes des Philiſtins, & leur fit dire : Venez encore pour cette fois, parce qu'il m'a maintenant ouvert ſon cœur. Ils vinrent donc chez elle, portant avec eux l'argent qu'ils lui avoient promis.

præparatis. Qui ita rupit vincula quaſi fila telarum.

13. Dixitque Dalila rurſum ad eum : Uſquequò decipis me, & falſum loqueris ? oſtende quo vinciri debeas. Cui reſpondit Samſon : Si ſeptem crines capitis mei cum licio plexueris, & clavum his circumligatum terræ fixeris, infirmus ero.

14. Quod cùm feciſſet Dalila, dixit ad eum : Philiſthiim ſuper te Samſon. Qui conſurgens de ſomno extraxit clavum cum crinibus & licio.

15. Dixitque ad eum Dalila : Quomodo dicis quòd amas me, cùm animus tuus non ſit mecum ? Per tres vices mentitus es mihi, & noluiſti dicere in quo ſit maxima fortitudo tua.

16. Cumque moleſta eſſet ei, & per multos dies jugiter adhæreret, ſpatium ad quietem non tribuens, deſecit anima ejus, & ad mortem uſque laſſata eſt.

17. Tunc aperiens veritatem rei, dixit ad eam : Ferrum nunquam aſcendit ſuper caput meum, quia nazaræus, id eſt conſecratus Deo ſum de utero matris meæ : ſi raſum fuerit caput meum, recedet à me fortitudo mea, & deficiam, eroque ſicut cæteri homines.

18. Videnſque illa quòd confeſſus ei eſſet omnem animum ſuum, miſit ad principes Philiſthinorum ac mandavit : Aſcendite adhuc ſemel, quia nunc mihi aperuit cor ſuum. Qui aſcenderunt, aſſumptâ pecuniâ quam promiſerant.

19. At illa dormire eum fecit ſuper genua ſua, & in ſinu ſuo reclinare caput. Vocavitque tonſorem, & raſit ſeptem crines ejus, & cœpit abigere eum, & à ſe repellere; ſtatim enim ab eo fortitudo diſceſſit:

19. Dalila fit dormir Samſon ſur ſes genoux, & lui fit repoſer la tête dans ſon ſein; & ayant fait venir un barbier, elle lui fit raſer les ſept touffes de ſes cheveux, après quoi elle commença à le chaſſer & à le repouſſer d'auprès d'elle; car ſa force l'abandonna au même moment:

20. dixitque: Philiſthiim ſuper te Samſon. Qui de ſomno conſurgens, dixit in animo ſuo: Egrediar ſicut ante feci, & me excutiam, neſciens quòd receſſiſſet ab eo Dominus.

20. Et elle lui dit: Samſon, voilà les Philiſtins qui viennent fondre ſur vous. Samſon s'éveillant, dit en lui-même: J'en ſortirai comme j'ai fait auparavant, & je me dégagerai d'eux: Car il ne ſavoit pas que le Seigneur s'étoit retiré de lui.

21. Quem cùm apprehendiſſent Philiſthiim, ſtatim eruerunt oculos ejus, & duxerunt Gazam victum catenis, & clauſum in carcere molere fecerunt.

21. Les Philiſtins l'ayant donc pris, lui creverent auſſi-tôt les yeux; & l'ayant mené à Gaza chargé de chaînes, ils l'enfermerent dans une priſon, où ils lui firent tourner la meule d'un moulin.

§. II. *La force de Samſon étant revenue avec ſes cheveux, il ſe venge des Philiſtins, & il en fait mourir, en mourant lui-même, un plus grand nombre qu'il n'en avoit tué durant ſa vie.*

22. Jamque capilli ejus renaſci cœperant,

22. Ses cheveux commençoient déja à revenir,

23. & principes Philiſthinorum convenerunt in unum ut immolarent hoſtias magnificas Dagon deo ſuo, & epularentur, dicentes: Tradidit deus noſter inimicum noſtrum Samſon in manus noſtras.

23. lorſque les Princes des Philiſtins firent une grande aſſemblée pour immoler des hoſties ſolemnelles à leur Dieu Dagon, & pour faire un feſtin de réjoüiſſance, en diſant: Notre Dieu nous a livré entre les mains Samſon notre ennemi.

24. Quod etiam populus videns, laudabat deum ſuum, eademque dicebat: Tradidit Deus noſter adverſarium noſtrum in manus noſtras, qui delevit terram noſtram, & occidit plurimos.

24. Ce que le peuple ayant auſſi vû, il publioit les louanges de ſon Dieu, en diſant comme eux: Notre Dieu nous a livré entre nos mains notre ennemi, qui a ruiné notre pays, & qui en a tué pluſieurs.

25. Lætanteſque per convivia, ſumptis jam epulis, præceperunt ut vocaretur Samſon, & ante eos luderet. Qui adductus de carcere ludebat ante eos, fecerunt-

25. Ils firent enſuite des feſtins avec de grandes réjoüiſſances; & après le dîner, ils commanderent que l'on fit venir Samſon, afin qu'il jouât devant eux. Samſon ayant été amené de la priſon, joüoit devant les Philiſtins,

liſtins, & ils le firent tenir entre deux colonnes.

26. Alors Samſon dit au garçon qui le conduiſoit : Laiſſez-moi toucher les colonnes qui ſoutiennent toute la maiſon, afin que je m'appuie deſſus, & que je prenne un peu de repos.

27. Or la maiſon étoit toute pleine d'hommes & de femmes : Tous les Princes des Philiſtins y étoient ; & il y avoit bien trois mille perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui, du haut de la maiſon, regardoient joüer Samſon.

28. Samſon ayant donc invoqué le Seigneur, lui dit : O Seigneur mon Dieu, ſouvenez-vous de moi : mon Dieu, rendez-moi maintenant ma premiere force, afin que je me venge en une ſeule fois de mes ennemis pour la perte de mes deux yeux, *& pour l'outrage qu'ils font à votre ſaint nom.*

29. Et prenant les deux colonnes ſur leſquelles la maiſon étoit appuyée, tenant l'une de la droite, & l'autre de la gauche,

30. & *faiſant un ſacrifice de ſa vie pour la délivrance de ſon peuple*, il dit : Que je meure avec les Philiſtins. Et ayant fortement ébranlé les colonnes, la maiſon tomba ſur tous les Princes & ſur tout le reſte du peuple qui étoit là ; & il en tua beaucoup plus en mourant, qu'il n'en avoit tué pendant ſa vie.

31. Ses freres & tous ſes parens étant venus en ce lieu, enleverent ſon corps & l'enſevelirent entre Saraa & Eſthaol dans le ſépulchre de ſon pere Manué, après avoir été Juge d'Iſraël pendant vingt ans, *depuis l'an du monde* 2867, *juſqu'en* 2887, *qu'il mourut.*

que eum ſtare inter duas columnas.

26. Qui dixit puero regenti greſſus ſuos : Dimitte me, ut tangam columnas, quibus omnis imminet domus, & recliner ſuper eas, & paululum requieſcam.

27. Domus autem erat plena virorum ac mulierum, & erant ibi omnes principes Philiſthinorum, ac de tecto & ſolario circiter tria millia utriuſque ſexus ſpectantes ludentem Samſon.

28. At ille invocato Domino ait : Domine Deus, memento mei, & redde mihi nunc fortitudinem priſtinam, Deus meus, ut ulciſcar me de hoſtibus meis, & pro amiſſione duorum luminum unam ultionem recipiam.

29. Et apprehendens ambas columnas, quibus innitebatur domus, alteramque earum dextera, & alteram læva tenens,

30. ait : Moriatur anima mea cum Philiſthiim ; concuſſiſque fortiter columnis, cecidit domus ſuper omnes principes, & cæteram multitudinem quæ ibi erat : multoque plures interfecit moriens, quàm ante vivus occiderat.

31. Deſcendentes autem fratres ejus & univerſa cognatio tulerunt corpus ejus, & ſepelierunt inter Saraa & Eſthaol in ſepulchro patris ſui Manue : Judicavitque Iſrael viginti annis.

CHAPITRE XVII.

§. I. *Michas ayant rendu à ſa mere une ſomme d'argent qu'il lui avoit priſe, elle en emploie une partie à faire faire une idole. Michas fait bâtir un Temple pour cette Idole, & établit un de ſes fils Prêtre.*

ENVIRON L'AN DU MONDE 2585.

1. Fuit eo tempore vir quidam de monte Ephraim nomine Michas,

1. EN ce tems-là, il y eut un homme de la montagne d'Ephraïm, nommé Michas,

2. qui dixit matri ſuæ: Mille & centum argenteos, quos ſeparaveras tibi, & ſuper quibus me audiente juraveras, ecce ego habeo, & apud me ſunt. Cui illa reſpondit: Benedictus filius meus Domino.

2. qui dit à ſa mere: Les onze cens pieces d'argent que vous aviez miſes à part, & ſur le ſujet deſquelles vous aviez fait devant moi tant d'imprécations, afin qu'on vous les rendît, ſont entre mes mains, & je les ai préſentement. Sa mere lui répondit: Que le Seigneur vous comble, mon fils, de ſes bénédictions.

3. Reddidit ergo eos matri ſuæ, quæ dixerat ei: Conſecravi & vovi hoc argentum Domino, ut de manu mea ſuſcipiat filius meus, & faciat ſculptile atque conflatile: & nunc trado illud tibi.

3. Michas rendit donc ces pieces d'argent à ſa mere. Et ſa mere lui dit: J'ai conſacré cet argent au Seigneur, & j'en ai fait vœu, afin que mon fils le reçoive de ma main, & qu'il en faſſe faire une image de ſculpture, & une jettée en fonte. C'eſt pour cela même que je vous le donne maintenant.

4. Reddidit igitur eos matri ſuæ: quæ tulit ducentos argenteos, & dedit eos argentario, ut faceret ex eis ſculptile atque conflatile, quod fuit in domo Michæ.

4. Après donc que Michas eut rendu cet argent à ſa mere, elle en prit deux cens pieces d'argent, qu'elle donna à un ouvrier, afin qu'il en fît une image de ſculpture, & une jettée en fonte, qui demeura dans la maiſon de Michas.

5. Qui ædiculam quoque in ea Deo ſeparavit, & fecit ephod, & theraphim, id eſt, veſtem ſacerdotalem, & idola, implevitque unius filiorum ſuorum manum, & factus eſt ei ſacerdos.

5. Michas fit auſſi un petit Temple pour le Dieu, avec un Ephod & des Téraphins, c'eſt-à-dire, le vêtement ſacerdotal & les idoles; & il remplit *d'offrandes* la main d'un de ſes fils, *comme pour le conſacrer, quoiqu'il ne fût point de la race ſacerdotale*: & il devint *ainſi* ſon Prêtre.

6. In diebus illis non erat rex in Iſrael, ſed unuſquiſ-

6. *Ce changement fait dans la religion par quelques particuliers, ſans que perſonne s'y*

oppoſât, ne doit pas ſurprendre: En ce tems-là, il n'y avoit point de Roi dans Iſraël; mais chacun faiſoit tout ce qui lui ſembloit bon.

que, quod ſibi rectum videbatur, hoc faciebat.

§. II. *Un jeune Lévite, qui cherchoit à s'établir, étant venu chez Michas, il le retint auprès de lui pour lui ſervir de Prêtre, au lieu de ſon fils.*

7. En ce même-tems, il y eut auſſi un autre jeune homme de Bethléem en Juda, qui étoit Lévite, *mais* de la Tribu de Juda, *par ſa mere*, & qui demeuroit là.

7. Fuit quoque alter adoleſcens de Bethlehem Juda, excognatione ejus: eratque ipſe Levites, & habitabat ibi.

8. Il étoit ſorti de Bethléem dans le deſſein de s'aller établir ailleurs, par-tout où il trouveroit ſon avantage. Et étant venu en la montagne d'Ephraïm, lorſqu'il étoit en chemin, il ſe détourna un peu pour aller en la maiſon de Michas.

8. Egreſſuſque de civitate Bethlehem, peregrinari voluit ubicumque ſibi commodum reperiſſet. Cumque veniſſet in montem Ephraim, iter faciens, & declinaſſet parumper in domum Michæ,

9. Michas lui demanda d'où il venoit. Il lui répondit: Je ſuis Lévite de Bethléem de Juda; je cherche à m'établir où je pourrai, & où je verrai qu'il me ſera le plus utile.

9. interrogatus eſt ab eo unde veniſſet. Qui reſpondit: Levita ſum de Bethlehem Juda, & vado ut habitem ubi potuero, & utile mihi eſſe perſpexero.

10. Michas lui dit: Demeurez chez moi; vous me tiendrez lieu de pere & de Prêtre. Je vous donnerai chaque année dix pieces d'argent, deux habits, & ce qui eſt néceſſaire pour la vie.

10. Dixitque Michas: Mane apud me, & eſto mihi parens ac ſacerdos, daboque tibi per annos ſingulos decem argenteos, ac veſtem duplicem, & quæ ad victum ſunt neceſſaria.

11. Le Lévite s'y accorda; & il demeura chez lui, où il fut traité comme l'un de ſes enfans.

11. Acquievit, & manſit apud hominem, fuitque illi quaſi unus de filiis.

12. Michas lui remplit la main *d'offrandes, comme pour le conſacrer*, & il retint ce jeune homme chez lui en qualité de Prêtre.

12. Implevitque Michas manum ejus, & habuit puerum ſacerdotem apud ſe.

13. Car maintenant, diſoit-il, je ſai que Dieu me fera du bien, puiſque j'ai chez moi un Prêtre de la race de Lévi.

13. Nunc ſcio, dicens, quòd benefaciet mihi Deus habenti Levitici generis ſacerdotem.

CHAPITRE XVIII.

§. I. *La Tribu de Dan envoie des eſpions pour reconnoître le pays qui lui étoit échu, & dont elle n'avoit pû ſe mettre en poſſeſſion. Ces eſpions reviennent trouver leurs gens, & leur promettent une entiere victoire.*

VERS L'AN DU MONDE 2586.

1. In diebus illis non erat rex in Iſrael, & tribus Dan quærebat poſſeſſionem ſibi, ut habitaret in ea: uſque ad illum enim diem inter cæteras tribus ſortem non acceperat.

1. EN ce tems-là, il n'y avoit point de Roi dans Iſraël; & la Tribu de Dan cherchoit des terres pour y habiter. Car juſqu'alors elle n'avoit pû ſe mettre en poſſeſſion de ce qui lui étoit échu comme aux autres Tribus.

2. Miſerunt ergo filii Dan ſtirpis & familiæ ſuæ quinque viros fortiſſimos de Saraa & Eſthaol, ut explorarent terram, & diligenter inſpicerent; dixeruntque eis: Ite, & conſiderate terram. Qui cùm pergentes veniſſent in montem Ephraim, & intraſſent domum Michæ, requieverunt ibi?

2. Les enfans de Dan ayant donc choiſi de Saraa & d'Eſthaol cinq hommes de leur race & de leur famille, qui étoient très-vaillans, ils les envoyerent pour reconnoître le pays *qui leur étoit échu*, & pour y remarquer tout avec grand ſoin; & ils leur dirent: Allez, & reconnoiſſez bien le pays. S'étant donc mis en chemin, ils vinrent à la montagne d'Ephraïm, & entrerent chez Michas, où ils ſe repoſerent.

3. Et agnoſcentes vocem adoleſcentis Levitæ, uti-teſque illius diverſorio, dixerunt ad eum: Quis te huc adduxit? quid hic agis? quam ob cauſam huc venire voluiſti?

3. Ils reconnurent à la parole, *que* le jeune homme Lévite *n'étoit pas de la Tribu d'Ephraïm*; & demeurant avec lui, ils lui dirent: Qui vous a amené ici? Qu'y faites-vous? Et quel eſt le ſujet qui vous a porté à y venir?

4. Qui reſpondit eis: Hæc & hæc præſtitit mihi Michas, & me mercede conduxit ut ſim ei ſacerdos.

4. Il leur répondit: Michas a fait pour moi telle & telle choſe, & il m'a donné des gages, afin que je lui tienne lieu de Prêtre.

5. Rogaverunt autem eum, ut conſuleret Dominum, ut ſcire poſſent an proſpero itinere pergerent, & res haberet effectum.

5. Ils le prierent donc de conſulter le Seigneur, pour ſavoir ſi leur voyage ſeroit heureux, & s'ils viendroient à bout de leur entrepriſe.

6. Qui reſpondit eis: Ite in pace: Dominus reſpicit viam veſtram, & iter quo pergitis.

6. Il leur répondit: Allez en paix, le Seigneur favoriſe votre voyage.

7. Euntes igitur quinque viri venerunt Lais: vide-

7. Ces cinq hommes s'en étant donc allés, vinrent à Laïs, & ils trouverent le peuple de

Digitized by Google

cette Ville. comme ont accoutumé d'être les Sidoniens, ſans aucune crainte, en paix & en aſſurance, n'y ayant perſonne qui le troublât, extrèmement riche, *trop* éloigné de Sidon *pour en être promptement ſecouru*, & ſéparé de tous les autres hommes, *n'ayant ni alliance ni commerce avec eux, ſelon la coutume de cette nation.*

runtque populum habitantem in ea abſque ullo timore, juxta conſuetudinem Sidoniorum, ſecurum & quietum, nullo ei penitùs reſiſtente, magnarumque opum, & procul à Sidone atque à cunctis hominibus ſeparatum.

8. Ils revinrent enſuite trouver leurs freres à Saraa & à Eſthaol; & lorſqu'ils leur demanderent ce qu'ils avoient fait, ils leur répondirent :

8. Reverſique ad fratres ſuos in Saraa & Eſthaol, & quid egiſſent ſciſcitantibus reſponderunt :

9. Marchons vèrs ces gens-là. Le pays que nous avons vû eſt très-riche & très-fertile. Ne négligez rien; ne perdez point de tems : Allons nous mettre en poſſeſſion de cette terre; nous le ferons ſans peine :

9. Surgite, aſcendamus ad eos : vidimus enim terram valde opulentam & uberem : nolite negligere, nolite ceſſare : eamus, & poſſideamus eam, nullus erit labor.

10. Nous trouverons des gens en une pleine aſſurance, une contrée fort étendue : & le Seigneur nous donnera ce lieu ſi fertile, où il ne manque rien de tout ce qui croît ſur la terre.

10. Introbimus ad ſecuros, in regionem latiſſimam, tradetque nobis Dominus locum, in quo nullius rei eſt penuria, eorum quæ gignuntur in terra.

§. II. *Six cens hommes de la Tribu de Dan marchent vers Laïs. Ils entrent chez Michas & lui enlevent ſon Prêtre & ſes idoles. Ils ſurprennent & ſaccagent la Ville de Laïs. Ils s'y établiſſent, & y établiſſent en même-tems l'idolâtrie.*

11. Il partit donc alors de la Tribu de Dan, c'eſt-à-dire, de Saraa & d'Eſthaol, *un corps de* ſix cens hommes bien armés,

11. Profecti igitur ſunt de cognatione Dan, id eſt, de Saraa & Eſthaol, ſexcenti viri accincti armis bellicis,

12. qui étant venus à Cariathiarim de la Tribu de Juda, y camperent : & ce lieu depuis ce tems-là s'appella le camp de Dan, qui eſt derriere Cariathiarim.

12. aſcendenteſque manſerunt in Cariathiarim Judæ : qui locus, ex eo tempore, Caſtrorum Dan nomen accepit, & eſt poſt tergum Cariathiarim.

13. Ils paſſerent de-là en la montagne d'Ephraïm; & étant venus en la maiſon de Michas,

13. Inde tranſierunt in montem Ephraim. Cumque veniſſent ad domum Michæ,

14. ces cinq hommes qui avoient été envoyés auparavant pour reconnoître le pays de Laïs, dirent à leurs autres freres : Vous ſa-

14. dixerunt quinque viri, qui priùs miſſi fuerant ad conſiderandam terram Lais, cæteris fratribus ſuis : Noſtis

quòd in domibus iſtis ſit ephod, & theraphim, & ſculptile, atque conflatile: videte quid vobis placeat.

vez qu'en cette maiſon là il y a un Ephod, des Théraphins, une image de ſculpture, & une jettée en fonte : *Il nous ſeroit peut-être avantageux de les enlever & de les emporter avec nous.* Voyez ſur cela ce qu'il vous plaît de faire.

15. Et cùm paululum declinaſſent, ingreſſi ſunt domum adoleſcentis Levitæ, qui erat in domo Michæ: ſalutaveruntque eum verbis pacificis.

15. S'étant donc un peu détournés, ils entrerent dans le logis du jeune Lévite qui étoit dans la maiſon de Michas, & le ſaluerent civilement.

16. Sexcenti autem viri ita ut erant armati, ſtabant ante oſtium.

16. Cependant les ſix cens hommes demeurerent à la porte ſous les armes:

17. At illi qui ingreſſi fuerant domum juvenis, ſculptile, & ephod, & theraphim, atque conflatile tollere nitebantur, & ſacerdos ſtabat ante oſtium, ſexcentis viris fortiſſimis haud procul expectantibus.

17. Et ceux qui étoient entrés où logeoit le jeune homme, tâchoient d'emporter l'image de ſculpture, l'Ephod, les Téraphins, & l'image jettée en fonte, *eſpérant que cela leur porteroit bonheur dans leur expédition* : & le Prêtre ſe tenoit à la porte, *où on l'amuſoit afin qu'il ne vît pas ce qui ſe paſſoit dans la maiſon*, pendant que ces ſix cens hommes fort vaillans attendoient non loin de là les cinq autres.

18. Tulerunt igitur qui intraverant, ſculptile, ephod, & idola, atque conflatile. Quibus dixit ſacerdos: Quid facitis?

18. Ceux donc qui étoient entrés emporterent l'image de ſculpture, l'Ephod, les idoles & l'image jettée en fonte. Le Prêtre leur dit: Que faites-vous?

19. Cui reſponderunt: Tace, & pone digitum ſuper os tuum: venique nobiſcum, ut habeamus te patrem, ac ſacerdotem. Quid tibi melius eſt, ut ſis ſacerdos in domo unius viri, an in una tribu & familia in Iſrael?

19. Ils lui répondirent: Taiſez-vous; n'ouvrez pas ſeulement la bouche; venez avec nous, afin que vous nous teniez lieu de pere & de Prêtre. Lequel vous eſt le plus avantageux, ou d'être Prêtre dans la maiſon d'un particulier, ou de l'être dans une Tribu & dans toute une famille d'Iſraël?

20. Quod cùm audiſſet, acquievit ſermonibus eorum, & tulit ephod, & idola, ac ſculptile, & profectus eſt cum eis.

20. Le Levite les ayant entendu parler ainſi, ſe rendit à ce qu'ils diſoient; & prenant *de leurs mains* l'Ephod, les idoles & l'image de ſculpture *pour les porter lui-même*, il s'en alla avec eux.

21. Qui cùm pergerent, & ante ſe ire feciſſent par-

21. Lorſqu'ils étoient en chemin, ayant fait marcher devant eux les petits enfans, les

beſtiaux & tout ce qu'ils avoient de plus précieux,

22. & étant déja loin de la maiſon de Michas, ceux qui demeuroient chez Michas les ſuivirent avec grand bruit,

23. & commencerent à crier après eux. Ces gens s'étant retournés pour voir ce que c'étoit, ils dirent à Michas : Que demandez-vous ? Pourquoi criez-vous de la ſorte ?

24. Il leur répondit : Vous m'emportez mes Dieux que je me ſuis faits, & vous m'emmenez mon Prêtre & tout ce que j'avois ; & après cela vous me dites : Qu'avez-vons à crier ?

25. Les enfans de Dan lui dirent : Prenez garde de ne nous parler pas davantage, de peur qu'il ne vienne des gens qui s'emportent de colere contre vous, & que vous ne périſſiez avec toute votre maiſon.

26. Ils continuerent enſuite leur chemin ; & Michas voyant qu'ils étoient plus forts que lui, s'en retourna à ſa maiſon.

27. Cependant les ſix cens hommes emmenerent le Prêtre avec ce que nous avons dit auparavant ; & étant venus à Laïs, ils trouverent un peuple qui ſe tenoit en aſſurance & dans un plein repos. Ils firent paſſer au fil de l'épée tout ce qui ſe trouva dans la Ville : ils y mirent le feu & la brûlerent.

28. ſans qu'il ſe trouvât perſonne pour les ſecourir, parce qu'ils demeuroient loin de Sidon, & qu'ils n'avoient aucune ſocieté ni aucun commerce avec qui que ce ſoit. Or la Ville étoit ſituée au pays de Rohob, *au pied du mont Liban.* Et l'ayant rebâtie, ils y demeurerent.

29. Ils l'appellerent Dan, du nom de leur pere, qui étoit fils d'Iſraël, au lieu qu'auparavant elle s'appelloit Laïs.

vulos ac jumenta, & omne quod erat pretioſum,

22. & jam à domo Michæ eſſent procul, viri qui habitabant in ædibus Michæ conclamantes ſecuti ſunt,

23. & poſt tergum clamare cœperunt. Qui cùm reſpexiſſent, dixerunt ad Micham : Quid tibi vis ? cur clamas ?

24. Qui reſpondit : Deos meos, quos mihi feci, tuliſtis, & ſacerdotem, & omnia quæ habeo, & dicitis : Quid tibi eſt ?

25. Dixeruntque ei filii Dan : Cave ne ultrà Joquaris ad nos, & veniant ad te viri animo concitati, & ipſe cum omni domo tua pereas.

26. Et ſic cœpto itinere perrexerunt. Videns autem Michas, quòd fortiores ſe eſſent, reverſus eſt in domum ſuam,

27. Sexcenti autem viri tulerunt ſacerdotem, & quæ ſuprà diximus ; veneruntque in Lais ad populum quieſcentem atque ſecurum, & percuſſerunt eos in ore gladii, urbemque incendio tradiderunt,

28. nullo penitùs ferente præſidium, eò quòd procul habitarent à Sidone, & cum nullo hominum haberent quidquam ſocietatis ac negotii. Erat autem civitas ſita in regione Rohob : quam rurſum extruentes habitaverunt in ea,

29. vocato nomine civitatis Dan, juxta vocabulum patris ſui, quem genuerat Iſrael, quæ priùs Lais dicebatur.

30. Posueruntque sibi sculptile, & Jonathan filium Gersam filii Moysi, ac filios ejus sacerdotes in tribu Dan, usque ad diem captivitatis suæ.

30. Ils s'approprierent donc l'image de sculpture, & ils établirent Jonathan, fils de Gersam, qui étoit fils de Moyse, pour servir de Prêtre, lui & ses fils, dans la tribu de Dan, jusqu'au jour qu'ils furent *vaincus par les Philistins, que l'arche fut prise, & que plusieurs d'entr'eux furent* emmenés captifs.

31. Mansitque apud eos idolum Michæ omni tempore, quo fuit domus Dei in Silo; in diebus illis non erat rex in Israel.

31. Et l'idole de Michas demeura parmi eux, pendant que la maison de Dieu fut à Silo. En ce tems-là, il n'y avoit point de Roi dans Israël, *qui s'opposât à ces désordres, ni de chef qui y pût remédier.*

CHAPITRE XIX.

Outrage fait à la femme d'un Lévite par ceux de Gabaa. Ce Lévite coupe le corps de sa femme en douze parts, qu'il envoye aux douze Tribus, afin de les exciter a la vengeance d'un crime si énorme.

Environ l'an du monde 2586.

1. Fuit quidam vir Levites habitans in latere montis Ephraim, qui accepit uxorem de Bethlehem Juda:

1. UN Lévite qui demeuroit au côté de la montagne d'Ephraïm, ayant pris une femme de Bethléem, qui est en Juda, *& lui ayant donné quelque chagrin,*

2. quæ reliquit eum, & reversa est in domum patris sui in Bethlehem, mansitque apud eum quatuor mensibus.

2. sa femme le quitta; & étant retournée à Bethléem en la maison de son pere, elle demeura chez lui pendant quatre mois.

3. Secutusque est eam vir suus, volens reconciliari ei, atque blandiri, & secum reducere, habens in comitatu puerum & duos asinos: quæ suscepit eum, & introduxit in domum patris sui. Quod cùm audisset socer ejus, eumque vidisset, occurrit ei lætus,

3. Son mari voulant se réconcilier avec elle, vint la trouver, pour lui témoigner de l'amitié, & la ramener avec lui, étant suivi d'un serviteur avec deux ânes. Sa femme le reçut bien, & l'introduisit dans la maison de son pere. Son beau-pere l'ayant appris & le voyant venir, alla au-devant de lui avec joie,

4. & amplexatus est hominem. Mansitque gener in domo soceri tribus diebus, comedens cum eo & bibens familiariter.

4. & l'embrassa. Il demeura dans la maison de son beau-pere pendant trois jours, mangeant & bûvant avec lui avec beaucoup de familiarité.

5. Die autem quarto de

5. Le quatrieme jour, le Levite se levant avant

avant le jour, voulut s'en aller: mais ſon beau-pere le retint, & lui dit: Mangez un morceau auparavant, pour vous fortifier; & après cela, vous vous mettrez en chemin.

6. Ils s'aſſirent donc, & ils mangerent & bûrent enſemble. Le beau-pere dit enſuite à ſon gendre: Je vous prie de demeurer encore ici aujourd'hui, afin que nous le paſſions dans la joie.

7. Le Lévite ſe levant, voulut s'en aller: mais ſon beau-pere le conjura avec tant d'inſtance, qu'il le retint, & le fit demeurer chez lui.

8. Le lendemain au matin, le Lévite ſe préparoit à s'en aller; mais ſon beau-pere lui dit: Je vous prie de manger un morceau auparavant, afin qu'ayant pris des forces, vous vous en alliez, quand le jour ſera plus avancé. Ils mangerent donc enſemble:

9. & le jeune homme ſe levant, vouloit s'en aller avec ſa femme & ſon ſerviteur; mais ſon beau-pere lui dit encore: Conſidérez que le jour eſt fort avancé, & que le ſoir approche: demeurez encore chez moi pour aujourd'hui, & rejoüiſſons-nous. Vous partirez demain pour retourner en votre maiſon.

10. Son gendre ne voulut point ſe rendre à ſes prieres: mais il partit auſſi-tôt, & vint proche de Jebus, qui s'appelloit autrement Jéruſalem, menant avec lui ſes deux ânes chargés & ſa femme.

11. Et lorſqu'ils étoient déja proche de Jébus, & que le jour finiſſant, la nuit commençoit, le ſerviteur dit à ſon maître: Allons, je vous prie, à la Ville des Jébuſéens, & y demeurons.

12. Son maître lui répondit: Je n'entrerai point dans une Ville d'un peuple étranger, qui n'eſt point des enfans d'Iſraël; mais je paſſerai juſqu'à Gabaa:

nocte conſurgens, proficiſci voluit, quem tenuit ſocer, & ait ad eum: Guſta priùs pauxillum panis, & conforta ſtomachum, & ſic proficiſcéris.

6. Sederuntque ſimul, ac comederunt & biberunt. Dixitque pater puellæ ad generum ſuum: Quæſo te ut hodie hîc maneas, pariterque lætemur.

7. At ille conſurgens, cœpit velle proficiſci. Et nihilominus obnixè eum ſocer tenuit, & apud ſe fecit manere.

8. Mane autem facto, parabat Levites iter. Cui ſocer rurſum: Oro te, inquit, ut paululum cibi capias, & aſſumptis viribus, donec increſcat dies, poſteà proficiſcaris. Comederunt ergo ſimul.

9. Surrexit adoleſcens, ut pergeret cum uxore ſua & puero. Cui rurſum locutus eſt ſocer: Conſidera quòd dies ad occaſum declivior ſit, & propinquat ad veſperum: mane apud me etiam hodie, & duc lætum diem, & cras proficiſcéris ut vadas in domum tuam.

10. Noluit gener acquieſcere ſermonibus ejus: ſed ſtatim perrexit, & venit contra Jebus, quæ altero nomine vocatur Jeruſalem, ducens ſecum duos aſinos onuſtos, & concubinam.

11. Jamque erant juxta Jebus, & dies mutabatur in noctem: dixitque puer ad dominum ſuum: Veni, obſecro, & declinemus ad urbem Jebuſæorum, & maneamus in ea.

12. Cui reſpondit dominus: Non ingrediar oppidum gentis alienæ, quæ non eſt de filiis Iſraël, ſed tranſibo uſque Gabaa:

13. & cùm illuc pervenero, manebimus in ea, aut certè in urbe Rama.

13. & quand je ſerai arrivé là, nous y demeurerons, ou au moins en la Ville de Rama.

14. Tranſierunt ergo Jebus, & cœptum carpebant iter, occubuitque eis ſol juxta Gabaa, quæ eſt in tribu Benjamin:

14. Ils paſſerent donc Jébus; & continuant leur chemin, ils ſe trouverent au coucher du ſoleil, près de Gabaa, qui eſt dans la Tribu de Benjamin.

15. diverteruntque ad eam, ut manerent ibi. Quò cùm intraſſent, ſedebant in platea civitatis, & nullus eos recipere voluit hoſpitio.

15. Ils allerent donc à cette ville pour y demeurer. Et y étant entrés, ils s'aſſirent en la place de la Ville, ſans qu'il y eût perſonne qui voulût les retirer & les loger chez lui.

16. Et ecce, apparuit homo ſenex, revertens de agro & de opere ſuo veſperi, qui & ipſe de monte erat Ephraim, & peregrinus habitabat in Gabaa; homines autem regionis illius erant filii Jemini.

16. Mais ſur le ſoir on vit venir un vieillard qui retournoit des champs après ſon travail, qui étoit lui-même de la montagne d'Ephraïm, & qui demeuroit comme étranger en la Ville de Gabaa. Or les hommes de ce pays-là étoient des enfans de Jémini, *très-injuſtes & très-méchans.*

17. Elevatiſque oculis, vidit ſenex ſedentem hominem cum ſarcinulis ſuis in platea civitatis: & dixit ad eum: Unde venis? & quò vadis?

17. Ce vieillard levant les yeux, vit le Lévite aſſis dans la place de la Ville avec ſon petit bagage; & s'adreſſant à lui, il lui dit: D'où venez-vous? & où allez-vous?

18. Qui reſpondit ei: Profecti ſumus de Bethlehem Juda, & pergimus ad locum noſtrum, qui eſt in latere montis Ephraim, unde ieramus in Bethlehem: & nunc vadimus ad domum Dei, nulluſque ſub tectum ſuum nos vult recipere,

18. Le Lévite lui répondit: Nous ſommes partis de Bethléem, qui eſt en Juda; & nous retournons en notre maiſon, qui eſt au côté de la montagne d'Ephraïm, d'où nous étions allés à Bethléem. Nous allons maintenant à la maiſon de Dieu, *en Silo*; & perſonne ne nous veut recevoir chez lui,

19. habentes paleas & fœnum in aſinorum pabulum, & panem ac vinum in meos & ancillæ tuæ uſus, & pueri qui mecum eſt: nulla re indigemus niſi hoſpitio.

19. quoique nous ayons de la paille & du foin pour les ânes, avec du pain & du vin pour moi & pour votre ſervante, & pour le ſerviteur qui eſt avec moi. Nous n'avons beſoin de rien, ſinon qu'on nous loge.

20. Cui reſpondit ſenex: Pax tecum ſit, ego præbebo omnia quæ neceſſaria ſunt; tantùm, quæſo, ne in platea maneas.

20. Le vieillard lui répondit: La paix ſoit avec vous: Je vous donnerai tout ce qui vous ſera néceſſaire; je vous prie ſeulement de ne point demeurer dans cette place.

21. Introduxitque eum in domum ſuam, & pabulum

21. Il les fit donc entrer dans ſa maiſon: il donna à manger aux ânes; & pour eux,

Digitized by Google

après qu'ils eurent lavé leurs pieds, il les fit mettre à table, & leur fit feſtin.

22. Pendant qu'ils étoient à table, & que fatigués du chemin, ils mangeoient & bûvoient pour reprendre leurs forces, il vint des hommes de cette Ville, qui étoient des enfans de Belial, c'eſt-à-dire, ſans joug; & environnant la maiſon du vieillard, ils commencerent à frapper à la porte, en criant au maître de la maiſon, & lui diſant: Faites ſortir cet homme qui eſt entré chez vous, afin que nous en abuſions.

23. Le vieillard ſortit dehors pour leur parler, & leur dit: Gardez-vous, mes freres, gardez-vous bien de faire un ſi grand mal; car j'ai reçu cet homme comme mon hôte: ceſſez de penſer à cette folie.

24. *Et dans le trouble où l'avoit jetté cette horrible propoſition: il ajouta*: J'ai une fille vierge, & cet homme a ſa concubine; je vous les amenerai; & vous les aurez pour ſatisfaire votre paſſion. Je vous prie ſeulement de ne pas commettre à l'égard d'un homme ce crime *déteſtable* contre la nature.

25. Mais le Lévite *qui n'étoit pas moins troublé*, voyant quils ne vouloient point ſe rendre à ſes paroles, leur amena ſa femme, & l'abandonna à leurs outrages: & après qu'ils eurent abuſé d'elle toute la nuit, quand le matin fut venu, ils la laiſſerent.

26. Lorſque les ténebres de la nuit ſe diſſipoient, cette femme vint à la porte de la maiſon où étoit ſon mari, & y tomba étendue par terre, *ſans mouvement & ſans vie.*

27. Le matin ſon mari s'étant levé, ouvrit la porte pour *chercher ſa femme, &* continuer ſon chemin; & il y trouva ſa femme couchée par terre, ayant les mains étendues ſur le ſeuil de la porte, *comme pour demander vengeance de l'outrage qu'on lui avoit fait.*

28. Il crut d'abord qu'elle étoit endormie,

afinis præbuit: ac poſtquam laverunt pedes ſuos, recepit eos in convivium.

22. Illis epulantibus, & poſt laborem itineris, cibo & potu reficientibus corpora, venerunt viri civitatis illius, filii Belial, (id eſt, abſque jugo) & circumdantes domum ſenis, fores pulſare cœperunt, clamantes ad dominum domûs, atque dicentes: Educ virum, qui ingreſſus eſt domum tuam, ut abutamur eo.

23. Egreſſuſque eſt ad eos ſenex, & ait: Nolite, fratres, nolite facere malum hoc: quia ingreſſus eſt homo hoſpitium meum, & ceſſate ab hac ſtultitia:

24. habeo filiam virginem, & hic homo habet concubinam, educam eas ad vos, ut humilietis eas, & veſtram libidinem compleatis: tantùm, obſecro ne ſcelus hoc contrà naturam operemini in virum.

25. Nolebant acquieſcere ſermonibus illius; quod cernens homo, eduxit ad eos concubinam ſuam, & eis tradidit illudendam: quâ cùm tota nocte abuſi eſſent, dimiſerunt eam manè.

26. At mulier, recedentibus tenebris, venit ad oſtium domûs, ubi manebat dominus ſuus, & ibi corruit,

27. Mane facto, ſurrexit homo, & aperuit oſtium, ut cœptam expleret viam: & ecce concubina ejus jacebat ante oſtium, ſparſis in limine manibus.

28. Cui ille, putans eam

quieſcere, loquebatur: Surge, & ambulemus. Qua nihil reſpondente, intelligens quòd erat mortua, tulit eam, & impoſuit aſino, reverſuſque eſt in domum ſuam.

29. Quam cùm eſſet ingreſſus, arripuit gladium, & cadaver uxoris cum oſſibus ſuis in duodecim partes ac fruſta concidens, miſit in omnes terminos Iſraël.

30. Quod cùm vidiſſent ſinguli, conclamabant: Nunquam res talis facta eſt in Iſraël, ex eo die quo aſcenderunt patres noſtri de Ægypto, uſque in præſens tempus: ferte ſententiam, & in commune decernite quid facto opus ſit.

& il lui dit: Levez-vous, & allons-nous-en: Mais elle ne répondant rien, il reconnut qu'elle étoit morte; & l'ayant priſe, il la remit ſur ſon âne & s'en retourna en ſa maiſon.

29. Etant venu chez lui, il prit un couteau, & diviſa le corps de ſa femme avec ſes os en douze parts, & en envoya une part en chacune des Tribus d'Iſraël.

30. Ce que les enfans d'Iſraël ayant vû, ils crierent tous d'une voix: Jamais rien de tel n'eſt arrivé dans Iſraël, depuis le jour que nos peres ſortirent d'Egypte juſqu'aujourd'hui Prononcez là-deſſus, & ordonnez tous enſemble ce qu'il faut faire en cette rencontre.

CHAPITRE XX.

§. I. *Toutes les Tribus d'Iſraël s'aſſemblent & conviennent de venger l'injure faite au Lévite par les habitans de Gabaa.*

L'AN DU MONDE 2586.

1. Egreſſi itaque ſunt omnes filii Iſraël, & pariter congregati, quaſi vir unus, de Dan uſque Berſabee, & terrâ Galaad, ad Dominum in Maſpha:

2. omneſque anguli populorum, & cunctæ tribus Iſraël in eccleſiam populi Dei convenerunt, quadringenta millia peditum pugnatorum.

3. (Nec latuit filios Benjamin, quòd aſcendiſſent filii Iſraël in Maſpha.) Interrogatuſque Levita, maritus mulieris interfectæ, quomodo tantum ſcelus perpetratum eſſet,

1. ALors tous les enfans d'Iſraël ſe mirent en campagne, & ſe trouverent aſſemblés, comme *s'ils n'euſſent tous été qu'*un ſeul homme, depuis Dan juſqu'à Berſabée. *Ceux de* la terre de Galaad *au-delà du Jourdain ſe trouverent auſſi avec eux* devant le Seigneur à Maſpha.

2. Tous les chefs du peuple & toutes les tribus d'Iſraël, qui compoſoient l'aſſemblée du peuple de Dieu, étoient au nombre de quatre cens mille hommes de pied, tous hommes de guerre.

3. Et les enfans de Benjamin furent bientôt que les enfans d'Iſrael étoient allés tous enſemble à Maſpha. Le Lévite, mari de la femme, qui avoit été tuée, étant interrogé de quelle maniere un ſi grand crime s'étoit commis,

4. répondit : Etant allé dans la Ville de Gabaa, de la tribu de Benjamin, avec ma femme, pour y paſſer la nuit,

4. reſpondit : Veni in Gabaa Benjamin cum uxore mea, illucque diverti :

5. les hommes de cette Ville-là vinrent tout d'un coup la nuit environner la maiſon où j'étois, pour me tuer, *ſi je ne conſentois à ce qu'ils vouloient exiger de moi* : & *ne pouvant me réſoudre à commettre un crime ſi déteſtable*, ils ont outragé ma femme, avec une brutalité ſi furieuſe & ſi incroyable, qu'enfin elle en eſt morte.

5. & ecce homines civitatis illius circumdederunt nocte domum, in qua manebam, volentes me occidere, & uxorem meam incredibili furore libidinis vexantes, denique mortua eſt.

6. Ayant pris enſuite ſon corps, je l'ai coupé en morceaux, & j'en ai envoyé les parts dans tout le Pays que vous poſſédez, parce qu'il ne s'eſt jamais commis un ſi grand crime, ni un excès ſi abominable dans tout Iſraël.

6. Quam arreptam, in fruſta concidi, miſique partes in omnes terminos poſſeſſionis veſtræ : quia nunquam tantum nefas, & tam grande piaculum factum eſt in Iſraël.

7. Vous voilà tous, ô enfans d'Iſraël ; voyez ce que vous avez à faire.

7. Adeſtis omnes filii Iſraël, decernite quid facere debeatis.

8. Tout le peuple qui étoit là lui répondit *tout d'une voix*, comme s'ils n'euſſent tous été qu'un ſeul homme : Nous ne retournerons point à nos tentes, & perſonne ne retournera en ſa maiſon,

8. Stanſque omnis populus, quaſi unius hominis ſermone reſpondit : Non recedemus in tabernacula noſtra, nec ſuam quiſquam intrabit domum :

9. juſqu'à ce que nous ayons exécuté ceci tous enſemble contre Gabaa.

9. ſed hoc contra Gabaa in commune faciamus.

10. Qu'on choiſiſſe d'entre toutes les tribus d'Iſraël dix hommes de cent, cent de mille & mille de dix mille, afin qu'ils portent des vivres à l'armée, & que nous puiſſions combattre contre Gabaa de Benjamin, & rendre la punition que nous en ferons égale au crime qu'elle a commis.

10. Decem viri eligantur è centum ex omnibus tribubus Iſraël, & centum de mille, & mille de decem millibus, ut comportent exercitui cibaria, & poſſimus pugnare contra Gabaa Benjamin, & reddere ei pro ſcelere, quod meretur.

11. Ainſi tout Iſraël ſe ligua contre cette Ville, comme s'il n'eût été qu'un ſeul homme, n'ayant tous qu'un même eſprit & une même réſolution.

11. Convenitque univerſus Iſraël ad civitatem, quaſi homo unus, eadem mente, unoque conſilio.

§. II. *Les enfans d'Iſraël envoyent des Ambaſſadeurs à la Tribu de Benjamin; pour l'engager à leur livrer les habitans de Gabaa, qui avoient outragé la femme du Lévite. Les Benjamites le refuſent, & ſe joignent à ceux de Gabaa pour les défendre.*

12. Et miſerunt nuntios ad omnem tribum Benjamin, qui dicerent: Cur tantum nefas in vobis repertum eſt?

12. Et *afin de n'avoir rien à ſe reprocher avant de commencer la guerre*, ils envoyerent des Ambaſſadeurs vers toute la Tribu de Benjamin, pour leur dire: Pourquoi une action ſi déteſtable s'eſt-elle commiſe parmi vous, *ſans que vous ayez penſé à la punir?*

13. Tradite homines de Gabaa, qui hoc flagitium perpetrarunt, ut moriantur, & auferatur malum de Iſrael. Qui noluerunt fratrum ſuorum filiorum Iſrael audire mandatum:

13. Donnez-nous les hommes de Gabaa qui ſont coupables de ce crime infame, afin qu'ils meurent, & que le mal ſoit banni d'Iſraël. Les Benjamites ne voulurent point ſe rendre à cette propoſition des enfans d'Iſraël, qui étoient leurs freres:

14. ſed ex cunctis urbibus, quæ ſortis ſuæ erant, convenerunt in Gabaa, ut illis ferrent auxilium, & contra univerſum populum Iſrael dimicarent.

14. Mais étant ſortis de toutes les Villes de leur Tribu, ils s'aſſemblerent à Gabaa pour ſecourir ceux de cette Ville, & pour combattre contre tout le peuple d'Iſraël.

15. Inventique ſunt viginti quinque millia de Benjamin educentium gladium, præter habitatores Gabaa,

15. Il ſe trouva dans la Tribu de Benjamin vingt-cinq mille hommes portant armes, outre les habitans de Gabaa,

16. qui ſeptingenti erant viri fortiſſimi, ita ſiniſtrâ ut dextrâ præliantes: & ſic fundis lapides ad certum jacientes, ut capillum quoque poſſent percutere, & nequaquam in alteram partem ictus lapidis deferretur.

16. qui étoient ſept cens hommes très-vaillans, combattant de la gauche comme de la droite, & qui étoient ſi adroits à jetter des pierres avec la fronde, qu'ils auroient pû même frapper un cheveu, ſans que la pierre qu'ils auroient jettée ſe fût tant ſoit peu détournée de part ou d'autre.

17. Virorum quoque Iſraël, abſque filiis Benjamin, inventa ſunt quadringenta millia educentium gladios, & paratorum ad pugnam.

17. Il ſe trouva auſſi parmi les enfans d'Iſraël, ſans compter ceux de Benjamin, quatre cens mille hommes portant armes & prêts à combattre.

18. Qui ſurgentes venerunt in domum Dei, hoc eſt, in Silo: conſulueruntque Deum, atque dixerunt: Quis erit in exercitu noſtro princeps cerraminis contra filios Benjamin? Quibus reſpondit Dominus: Judas ſit dux veſter.

18. S'étant donc mis en campagne, ils vinrent à la maiſon de Dieu à Silo, où ils conſulterent Dieu, & lui dirent: Qui ſera le Général de notre armée, pour combattre les enfans de Benjamin? Le Seigneur leur répondit: Que Juda ſoit votre Général, *& qu'il commence le combat.*

19. Auſſi-tôt les enfans d'Iſraël marchant dès le point du jour, vinrent ſe camper près de Gabaa :

19. Statimque filii Iſrael ſurgentes mane, caſtrametati ſunt juxta Gabaa :

20. Et s'avançant de-là pour combattre les enfans de Benjamin, ils commencerent à aſſiéger la Ville.

20. & inde procedentes ad pugnam contra Benjamin, urbem oppugnare cœperunt.

§. III. *Les Benjamites étant ſortis de la Ville de Gabaa, tuent quarante mille hommes des enfans d'Iſrael. Ceux-ci jeûnent, s'humilient & conſultent le Seigneur, qui leur promet une entiere victoire.*

21. Mais les enfans de Benjamin étant ſortis de Gabaa, tuerent en ce jour vingt-deux mille hommes de l'armée des enfans d'Iſraël; *Dieu le permettant ainſi, non pour favoriſer la Tribu de Benjamin, mais pour humilier les autres Tribus qui en avoient grand beſoin :*

21. Egreſſique filii Benjamin de Gabaa, occiderunt de filiis Iſrael die illo viginti duo millia virorum.

22. *Car* les enfans d'Iſraël s'appuyant ſur leurs forces & ſur leur grand nombre, ſe remirent encore en bataille dans le même lieu où ils avoient combattu.

22. Rurſum filii Iſrael & fortitudine & numero confidentes, in eodem loco, in quo priùs certaverant, aciem direxerunt :

23. Auparavant néanmoins, ils allerent pleurer juſqu'à la nuit devant le Seigneur, & ils le conſulterent en diſant : Devons-nous combattre encore contre les enfans de Benjamin, qui ſont nos freres, ou en demeurer là ? Le Seigneur, *qu'ils avoient conſulté pour ſavoir s'ils devoient combattre, ſans lui demander la force dont ils avoient beſoin pour vaincre*, leur répondit *dans ſa colere* : Marchez contr'eux, & donnez-leur bataille.

23. ita tamen ut priùs aſcenderent & flerent coram Domino uſque ad noctem, conſulerentque eum, & dicerent : Debeo ultra procedere ad dimicandum contra filios Benjamin fratres meos, an non ? Quibus ille reſpondit : Aſcendite ad eos, & inite certamen.

24. Le lendemain, les enfans d'Iſraël s'étant préſentés encore pour combattre les enfans de Benjamin,

24. Cumque filii Iſrael altera die contra filios Benjamin ad prælium proceſſiſſent,

25. ceux de Benjamin, ſortirent avec impétuoſité des portes de Gabaa, & les ayant rencontrés, ils en firent un ſi grand carnage, qu'ils tuerent ſur la place dix-huit mille hommes de guerre.

25. eruperunt filii Benjamin de portis Gabaa : & occurrentes eis, tanta in illos cæde bacchati ſunt, ut decem & octomillia virorum educentium gladium proſternerent.

26. Après cela donc, tous les enfans d'Iſrael vinrent en la maiſon de Dieu ; & étant aſſis, ils pleuroient devant le Seigneur. Ils jeunerent ce jour-là juſqu'au ſoir, & offrirent

26. Quamobrem omnes filii Iſrael venerunt in domum Dei, & ſedentes flebant coram Domino : jeju-

naveruntque die illo usque ad vesperam, & obtulerunt ei holocausta, atque pacificas victimas,

27. & super statu suo interrogaverunt. Eo rempore ibi erat arca fœderis Dei,

28. & Phinees filius Eleazari filii Aaron præpositus domus. Consuluerunt igitur Dominum, atque dixerunt: Exire ultrà debemus ad pugnam contra filios Benjamin fratres nostros, an quiescere? Quibus ait Dominus: Ascendite, cras enim tradam eos in manus vestras.

au Seigneur des holocaustes, & des hosties pacifiques;

27. & le consulterent touchant l'état où ils se trouvoient. En ce tems-là, l'arche de l'alliance du Seigneur étoit en ce lieu,

28. & Phinées, fils d'Eléazar, fils d'Aaron, tenoit le premier rang dans la maison du Seigneur. Ils consulterent donc le Seigneur, & lui dirent: Devons-nous encore combattre nos freres les enfans de Benjamin, ou demeurer en paix? Le Seigneur leur dit: Marchez contr'eux; car demain je les livrerai entre vos mains.

§. VI. *Les enfans d'Israel tuent vingt-cinq mille Benjamites, prennent & brûlent la Ville de Gabaa, & toutes les autres Villes de la tribu de Benjamin, & y passent tout au fil de l'épée.*

29. Posueruntque filii Israel insidias per circuitum urbis Gabaa:

30. & tertia vice, sicut semel & bis, contra Benjamin exercitum produxerunt.

29. Les enfans d'Israël dresserent ensuite des embuscades autour de la Ville de Gabaa,

30. & marcherent en bataille, pour la troisieme fois contre Benjamin, comme ils avoient déja fait deux fois. *Ceux qui marcherent ainsi étoient au nombre de dix mille, & ils avoient ordre de prendre la fuite à l'approche de l'ennemi.*

31. Sed & filii Benjamin audacter eruperunt de civitate & fugientes adversarios longiùs persecuti sunt, ita ut vulnerarent ex eis sicut primo die & secundo, & cæderent per duas semitas vertentes oerga, quarum una ferebatur in Bethel, & altera in Gabaa, atque prosternerent triginta circiter viros:

32. Putaverunt enim solito eos more cedere. Qui fugam arte simulantes, inierunt consilium ut abstraherent eos de civitate, & quasi fugientes ad supradictas semitas perducerent.

31. Les enfans de Benjamin sortirent aussi de la Ville avec une grande audace; & voyant fuir leurs ennemis, ils les poursuivirent bien loin, & ils en blesserent quelques-uns, comme ils avoient fait le premier & le second jour; & taillerent en pieces ceux qui fuyoient par deux chemins, dont l'un va à Béthel, & l'autre à Gabaa, & ils tuerent environ trente hommes.

32. Car ils s'imaginoient qu'ils fuyoient devant eux, comme ils avoient fait les deux premieres fois: mais c'étoit un stratagème des enfans d'Israël, qui feignoient de fuir, afin de les éloigner de la Ville, & de les attirer en ces chemins dont nous venons de parler, *& où le gros de leur armée s'étoit caché.*

33. Omnes, itaque filii

33. Tous les enfans d'Israël se levant donc du

du lieu où ils étoient, ſe mirent en bataille dans le lieu appellé Baalthamar. *En même-tems* les gens des embuſcades qu'on avoit dreſſées autour de la ville, commencerent auſſi à paroître peu à peu,

Iſrael ſurgentes de ſedibus ſuis, tetenderunt aciem in loco, qui vocatur Baalthamar, Inſidiæ quoque, quæ circa urbem erant, paulatim ſe aperire cœperunt,

34. & à marcher du côté de la Ville qui regarde l'occident. *Alors les* dix mille hommes de l'armée d'Iſraël, *qui avoient paru lâcher le pied, tournant face à l'ennemi*, s'avancerent auſſi vers les habitans de Gabaa, & les provoquoient au combat, *qu'ils avoient fait ſemblant de vouloir éviter.* De ſorte que les enfans de Benjamin ſe trouverent accablés de gens de guerre, & ils ne s'apperçurent point qu'une mort préſente les environnoit de toutes parts, *ſinon lorſqu'il leur fut impoſſible de l'éviter.*

34. & ab occidentali urbis parte procedere. Sed & alia decem millia virorum de univerſo Iſrael, habitatores urbis ad certamina provocabant. Ingravatumque eſt bellum contra filios Benjamin: & non intellexerunt quòd ex omni parte illis inſtaret interitus.

35. Ainſi le Seigneur les tailla en pieces aux yeux *& par les mains* des enfans d'Iſraël, qui tuerent ce jour-là vingt-cinq mille cent hommes, tous gens de guerre & de combat.

35. Percuſſitque eos Dominus in conſpectu filiorum Iſrael, & interfecerunt ex eis in illo die viginti quinque millia & centum viros, omnes bellatores & educentes gladium.

36. *Voici, encore une fois, comme la choſe ſe paſſa.* Les enfans de Benjamin, *qui étoient à l'arriere-garde*, ſe voyant *attaqués de toutes parts, & reconnoiſſant* qu'ils étoient trop foibles *pour réſiſter à tant d'ennemis*, commencerent à fuir *vers leur Ville, dans l'eſpérance d'y rentrer*; ce que les enfans d'Iſraël, *qui les pourſuivoient*, ayant apperçu, ils leur firent place, afin que s'enfuyant, ils tombaſſent dans les embuſcades qui étoient toutes prêtes, & qu'ils leur avoient dreſſées le long de la Ville.

36. Filii autem Benjamin, cùm ſe inferiores eſſe vidiſſent, cœperunt fugere. Quod cernentes filii Iſrael, dederunt eis ad fugiendum locum, ut ad præparatas inſidias devenirent, quas juxta urbem poſuerant.

37. Ces gens étant donc ſortis tout d'un coup de l'embuſcade, taillerent en pieces les Benjamites qui fuyoient devant eux, entrerent enſuite dans la Ville, & y paſſerent tout au fil de l'épée.

37. Qui cùm repente de latibus ſurrexiſſent, & Benjamin terga cædentibus daret, ingreſſi ſunt civitatem, & percuſſerunt eam in ore gladii.

38. Or les enfans d'Iſraël avoient donné pour ſignal à ceux qu'ils avoient mis en embuſcade, qu'ils allumaſſent un grand feu après

38. Signum autem dederant filii Iſrael his quos in inſidiis collocaverant, ut poſtquam urbem cepiſſent,

ignem accenderent : ut aſcendente in altum fumo, captum urbem demonſtrarent,

avoir pris la Ville, afin que la fumée qui s'éleveroit en haut, fut la marque de la priſe de la Ville.

39. Quod cùm cernerent filii Iſraël in ipſo certamine poſiti (putaverunt enim filii Benjamin eos fugere, & inſtantiùs perſequebantur, cæſis de exercitu eorum triginta viris)

39. C'eſt en effet de quoi s'apperçurent les Iſraëlites pendant le combat même, *& ce qui les empêcha de fuir plus loin*: Car ceux de Benjamin s'étant imaginés d'abord que ceux d'Iſraël fuyoient, les avoient pourſuivis vivement, après avoir tué trente hommes de leurs gens.

40. & viderent quaſi columnam fumi de civitate conſcendere; Benjamin quoque aſpiciens retrò, cùm captam cerneret civitatem, & flammas in ſublime ferri:

40. Mais lorſque le feu fut mis à la Ville, & qu'on vit comme une colonne de fumée qui s'élevoit au-deſſus des maiſons, ceux de Benjamin regardant auſſi derriere eux, s'apperçurent que la Ville étoit priſe, & que les flammes s'élevoient en haut.

41. qui priùs ſimulaverant fugam, verſa facie fortiùs reſiſtebant. Quod cùm vidiſſent filii Benjamin, in fugam verſi ſunt,

41. Et alors les *dix mille* Iſraélites qui auparavant faiſoient ſemblant de fuir, *reconnoiſſant que la Ville étoit priſe*, commencerent à tourner viſage contr'eux, & à les charger vivement; ce que voyant les enfans de Benjamin, *qui compoſoient l'avant-garde, & qui juſques-là avoient pourſuivi les Iſraélites*, ils prirent la fuite, *comme avoient fait ceux de l'arriere-garde*,

42. & ad viam deſerti ire cœperunt, illuc quoque eos adverſariis perſequentibus; ſed & hi qui urbem ſuccenderant, occurrerunt eis.

42. & voulurent gagner le chemin du déſert: mais leurs ennemis les pourſuivirent juſques-là; & ceux qui avoient mis le feu à la Ville les couperent, & vinrent au-devant d'eux.

43. Atque ita factum eſt, ut ex utraque parte ab hoſtibus exciderentur, nec erat ulla requies morientium. Ceciderunt, atque proſtrati ſunt ad orientalem plagam urbis Gabaa.

43. Ainſi les Benjamites ayant leurs ennemis en tête & en queue, furent taillés en pieces devant & derriere, ſans que rien arrêtât un ſi grand carnage. Ils tomberent morts ſur la place, au côté de la Ville de Gabaa, qui regarde l'orient.

44. Fuerunt autem qui in eodem loco interfecti ſunt, decem & octo millia virorum omnes robuſtiſſimi pugnatores.

44. Dix huit mille hommes furent tués en ce même endroit, tous hommes de guerre & très-vaillans.

45. Quod cùm vidiſſent

45. Ceux qui étoient reſtés des Benjamites

voyant la défaite de leurs gens, s'enfuirent dans le déſert, pour gagner le rocher appellé Remmon. Mais comme ils étoient tous diſperſés dans cette fuite, l'un d'un côté & l'autre d'un autre, ceux d'Iſraël en tuerent cinq mille de plus. Et ayant paſſé plus loin en les pourſuivant, ils en tuerent encore deux mille.

qui remanſerant de Benjamin, fugerunt in ſolitudinem: & pergebant ad Petram, cujus vocabulum eſt Remmon. In illa quoque fuga palantes, & in diverſa tendentes, occiderunt quinque millia virorum. Et cùm ultrà tenderent, perſecuti ſunt eos, & interfecerunt etiam alia duo millia.

46. Ainſi vingt-cinq mille hommes de la Tribu de Benjamin furent tués en cette journée en divers endroits, qui étoient tous gens de guerre & très-vaillans.

46. Et ſic factum eſt, ut omnes qui ceciderant de Benjamin in diverſis locis, eſſent viginti quinque millia, pugnatores ad bella promptiſſimi.

47. De ſorte que tous ceux de cette Tribu qui ſe purent ſauver ne montoient qu'à ſix cens hommes, qui demeurerent au Rocher de Remmon pendant quatre mois.

47. Remanſerunt itaque de omni numero Benjamin, qui evadere, & fugere in ſolitudinem potuerunt, ſexcenti viri: ſederuntque in Petra Remmon menſibus quatuor.

48. Les enfans d'Iſraël étant retournés du combat, firent paſſer au fil de l'épée tout ce qui ſe trouva de reſte dans la Ville, depuis les hommes juſqu'aux bêtes; & toutes les Villes & les Villages de Benjamin furent conſumés par les flammes.

48. Regreſſi autem filii Iſrael, omnes reliquias civitatis, à viris uſque ad jumenta, gladio percuſſerunt, cunctaſque urbes & viculos Benjamin vorax flamma conſumpſit.

CHAPITRE XXI.

§. I. *Les enfans d'Iſraël ayant juré de ne point donner leurs filles en mariage à ceux de Benjamin, ſont affligés de voir périr cette Tribu. Pour éviter ce malheur, ils exterminent ceux de Jabès-Galaad, qui n'avoient point marché avec eux contre Gabaa, & en reſervent quatre cens filles vierges, qu'ils donnent en mariage aux Benjamites.*

1. LEs enfans d'Iſraël firent auſſi un ſerment en ces termes *lorſqu'ils étoient* à Maſpha: Nul d'entre nous ne donnera ſa fille en mariage aux enfans de Benjamin; *marquant par là l'horreur qu'ils avoient du crime de ceux de Gabaa.*

1. Juraverunt quoque filii Iſraël in Maſpha, & dixerunt: Nullus noſtrûm dabit filiis Benjamin de filiabus ſuis uxorem.

2. *Mais après qu'ils eurent exterminé cette Tribu, ils ſentirent l'indiſcrétion de leur ſer-*

2. Veneruntque omnes ad domum Dei in Silo, &

in conſpectu ejus ſedentes uſque ad veſperam, levaverunt voces, & magno ululatu cœperunt flere, dicentes:

ment, & ils vinrent tous en la maiſon de Dieu à Silo; & ſe tenant aſſis en ſa préſence juſqu'au ſoir, ils éleverent la voix, & commencerent à pleurer, en jettant de grands cris, & en diſant:

3. Quare, Domine Deus Iſraël, factum eſt hoc malum in populo tuo, ut hodie una tribus auferretur ex nobis?

3. Seigneur Dieu d'Iſraël, pourquoi eſt-il arrivé un ſi grand malheur à votre peuple, qu'aujourd'hui une des Tribus fût retranchée d'entre nous?

4. Altera autem die diluculo conſurgentes, extruxerunt altare, obtuleruntque ibi holocauſta, & pacificas victimas, & dixerunt:

4. Le lendemain s'étant levés au point du jour, ils éleverent un autel, y offrirent des holocauſtes & des victimes pacifiques, & dirent:

5. Quis non aſcendit in exercitu Domini de univerſis tribubus Iſrael? Grandi enim juramento ſe conſtrinxerant, cùm eſſent in Maſpha, interfici eos qui defuiſſent.

5. Qui d'entre toutes les Tribus d'Iſraël n'a point marché avec toute l'armée du Seigneur? Car étant à Maſpha, ils s'étoient *auſſi* engagés par un grand ſerment à tuer tous ceux qui auroient manqué de s'y trouver.

6. Ductique pœnitentiâ filii Iſraël ſuper fratre ſuo Benjamin, cœperunt dicere: Ablata eſt tribus una de Iſrael,

6. Et les enfans d'Iſraël touchés de repentir de ce qui étoit arrivé à leurs freres de Benjamin, commencerent à dire: Une des Tribus a été retranchée d'Iſraël.

7. unde uxores accipient? omnes enim in commune juravimus, non daturos nos his filias noſtras.

7. Où prendront-ils des femmes? Car nous avons juré tous enſemble que nous ne leur donnerions point nos filles.

8. Idcirco dixerunt: Quis eſt de univerſis tribubus Iſraël, qui non aſcendit ad Dominum in Maſphà? Et ecce inventi ſunt habitatores Jabes Galaad in illo exercitu non fuiſſe.

8. Ils s'entredirent donc: Qui ſont ceux de toutes les Tribus d'Iſraël qui ne ſont point venus en la maiſon du Seigneur à Maſpha? Et il ſe trouva que les habitans de Jabès-Galaad ne s'étoient point trouvés dans l'armée.

9. (Eo quoque tempore cùm eſſent in Silo, nullus ex eis ibi repertus eſt.)

9. En effet, dans le même-tems que les enfans d'Iſraël étoient à Silo, il ne ſe trouva parmi eux aucun homme de Jabés.

10. Miſerunt itaque decem millia viros robuſtiſſimos, & præceperunt eis: Ite, & percutite habitatores Jabes Galaad in ore gladii, tam uxores quàm parvulos eorum.

10. Ils envoyerent donc dix mille hommes très-vaillans, avec cet ordre: Allez, & faites paſſer au fil de l'épée tous les habitans de Jabés-Galaad, ſans épargner ni les femmes, ni les petits enfans.

11. Et hoc erit quod obſervare debetis: Omne ge-

11. Et vous obſerverez ceci en même-tems: Tuez tous les mâles & toutes les fem-

mes qui ne ſont plus au rang des filles: mais reſervez les vierges.

neris maſculini, & mulieres quæ cognoverunt viros, interficite, virgines autem reſervate.

12. Il ſe trouva dans Jabés-Galaad quatre cens vierges, qui étoient demeurées toûjours pures; & ils les emmenerent au camp à Silo, au Pays de Chanaan.

12. Inventæque ſunt de Jabes Galaad quadringentæ virgines, quæ neſcierunt viri torum, & adduxerunt eas ad caſtra in Silo, in terram Chanaan.

13. Ils envoyérent enſuite des députés aux enfans de Benjamin, qui étoient au rocher de Remmon, avec ordre de leur dire qu'on vouloit vivre en paix avec eux.

13. Miſeruntque nuntios ad filios Benjamin, qui erant in Petra Remmon, & præcepertunt eis, ut eos ſuſciperent in pace.

14. Alors les enfans de Benjamin revinrent chez eux; & on leur donna pour femmes ces filles de Jabés-Galaad; mais on n'en trouva point d'autres qu'on leur pût donner de la même maniere.

14. Veneruntque filii Benjamin in illo tempore, & datæ ſunt eis uxores de filiabus Jabes Galaad, alias autem non repererunt, quas ſimili modo traderent.

15. Tout Iſraël fut touché alors d'une grande douleur, & ils eurent un extrême regret, qu'une des tribus d'Iſraël fut périe de cette ſorte.

15. Univerſuſque Iſraël valde doluit, & egit pœnitentiam ſuper interfectione unius tribûs ex Iſraël.

§. II. *Les enfans d'Iſraël permettent aux Benjamites qui reſtoient ſans femmes d'enlever autant de filles de Silo qu'ils en auroient beſoin, pour les épouſer.*

16. Et les plus anciens du peuple dirent: Que ferons-nous aux autres à qui on n'a pas donné de femmes? Car toutes les femmes de la tribu de Benjamin ont été tuées:

16. Dixeruntque majores natu: Quid faciemus reliquis, qui non acceperunt uxores? Omnes in Benjamin feminæ conciderunt,

17. Et il n'y a rien que nous ne devions faire pour empêcher, autant qu'il eſt en notre pouvoir, qu'une des tribus d'Iſraël ne périſſe.

17. & magnâ nobis cura, ingentique ſtudio providendum eſt, ne una tribus deleatur ex Iſrael.

18. Cependant nous ne pouvons leur donner nos filles, étant liés comme nous ſommes par notre ſerment, & par les imprécations que nous avons faites, en diſant: Maudit ſoit celui qui donnera ſa fille en mariage aux enfans de Benjamin.

18. Filias enim noſtras eis dare non poſſumus, conſtricti juramento & maledictione, quâ diximus: Maledictus qui dederit de filiabus ſuis uxorem Benjamin.

19. Ils prirent donc cette réſolution entr'eux, & ils dirent aux enfans de Benjamin: Voici la fête ſolemnelle du Seigneur, qui ſe célebre tous les ans à Silo, *dans une plaine*

19. Ceperuntque conſilium, atque dixerunt: Ecce ſolemnitas Domini eſt Silo anniverſaria, quæ ſita eſt ad Septemtrionem urbis Be-

thel, & ad orientalem plagam viæ, quæ de Bethel tendit ad Sichimam, & ad Meridiem oppidi Lebona.

qui est située au Septentrion de la Ville de Béthel, & à l'Orient du chemin qui va de Béthel à Sichem, & au Midi de la Ville de Lébona:

20. Præceperuntque filiis Benjamin, atque dixerunt: Ite, & latitate in vineis.

20. Allez, suivez cet ordre que nous vous donnons: Cachez-vous dans les vignes;

21. Cùmque videritis filias Silo ad ducendos chòros ex more procedere, exite repente de vineis, & rapite ex eis singuli uxores singulas, & pergite in terram Benjamin.

21. & lorsque vous verrez les filles de Silo qui viendront, selon la coutume; danser *dans cette plaine*, sortez tout d'un coup des vignes, & que chacun de vous en prenne une pour sa femme: & retournez-vous-en au Pays de Benjamin.

22. Cùmque venerint patres earum, ac fratres, & adversùm vos queri cœperint, atque jurgari, dicemus eis: Misceremini eorum: non enim rapuerunt eas jure bellantium atque victorum, sed rogantibus ut acciperent, non dedistis, & à vestra parte peccatum est.

22. Et lorsque leurs peres & leurs freres viendront se plaindre de vous, en vous accusant de cette violence: nous leur dirons: Ayez compassion d'eux: car ils ne les ont pas prises comme des victorieux prennent des captives par le droit de la guerre, mais *comme des époux qui enlevent des filles qu'ils aiment. Car* après qu'ils vous ont supplié de leur donner vos filles, vous les leur avez refusées: & ainsi, *s'ils les ont enlevées de la sorte*, la faute est venue de vous.

23. Fecerunteque filii Benjamin, ut sibi fuerat imperatum: & juxta numerum suum, rapuerunt sibi de his quæ ducebant choros, uxores singulas: abieruntque in possessionem suam, ædificantes urbes, & habitantes in eis.

23. Les enfans de Benjamin firent ce qui leur avoit été commandé: Chacun d'eux enleva une des filles qui dansoient, pour être sa femme; & étant retournés chez eux, ils bâtirent des Villes & y habiterent.

24. Filii quoque Israël reversi sunt per tribus & familias in tabernacula sua. In diebus illis non erat rex in Israël: sed unusquisque, quod sibi rectum videbatur, hoc faciebat.

24. Les enfans d'Israël retournerent aussi dans leurs tentes, chacun dans sa tribu & dans sa famille. En ce tems-là, il n'y avoit point de Roi dans Israël: mais chacun faisoit ce qu'il lui plaisoit.

AVERTISSEMENT.

ON peut conſidérer le Livre de Ruth comme une ſuite du Livre des Juges, & comme une introduction à celui des Rois. Il eſt lié à celui des Juges, parce que l'hiſtoire qui y eſt rapportée eſt arrivée de leur tems; & il tient à celui des Rois, parce qu'on y trouve la généalogie de David, qui a été le Chef de la famille royale de Juda, & le pere du Meſſie. Les Hébreux, au rapport de Saint Jerôme, n'en faiſoient autrefois qu'un même Livre avec celui des Juges.

On ne ſait point préciſément qui en eſt l'Auteur. Quelques-uns l'attribuent à Ezéchias, d'autres à Eſdras; & d'autres enfin à Samuël. Ce dernier ſentiment eſt le mieux autoriſé & le plus ſuivi. On l'appuie même ſur ce qu'on trouve dans ce Livre quelques expreſſions qui ne ſe rencontrent point dans les Livres précédens, & qui ſont aſſez fréquentes dans le Livre des Rois, dont on croit auſſi que Samuël eſt Auteur.

On ne ſait point non plus en quel tems eſt arrivée la famine qui obligea Elimelech de ſortir de Bethléem. La grande chronique des Juifs veut que ç'ait été du tems d'Aod, & de la ſervitude des Iſraélites ſous Eglon, Roi de Moab. Joſephe croit que ce fut ſous Heli; d'autres la placent ſous Gedeon; d'autres ſous Barac: enfin Uſſerius la met ſous Samgar; ce qui paroît plus vraiſſemblable.

Quoique ce Livre ſoit fort court, on y trouve néanmoins pluſieurs inſtructions importantes. On y voit Dieu fait ſervir la famine, dont il punit les p[illegible] ſon peuple, au ſalut d'une femme étran[illegible] dans l'idolatrie. Il choiſit cette femm[illegible]

modele parfait de l'attachement & du reſpect que les belles filles doivent avoir pour leurs belles-meres. Il rend ſa foi comparable à celle d'Abraham. Elle abandonne comme lui ſon pays, ſes parens & ſes Dieux, pour ſuivre Noémi pauvre, s'unir à ſon peuple & adorer ſon Dieu.

Elle fait éclater ſon humilité, en ne rougiſſant point de ſe voir réduire à glaner pour avoir de quoi ſe nourrir; ſa dépendance de ſa belle-mere, en ne le faiſant que par ſes ordres; ſon amour pour le travail, en s'y appliquant avec aſſiduité; ſa ſoumiſſion pour Noémi, en faiſant aveuglement tout ce qu'elle lui preſcrit.

On voit auſſi en la perſonne de Booz l'image d'un pere de famille ſage, prudent & plein de charité. Il reçoit Ruth avec bonté; il lui parle avec douceur; il la conſole avec piété; il multiplie le fruit de ſon travail avec généroſité, & il lui épargne la honte d'en être redevable à ſa libéralité: il interprete favorablement toutes ſes démarches, releve ſa vertu, & ne lui attribue que des intentions pures. Quoiqu'elle ſoit pauvre, il ne rougit point de reconnoître qu'il eſt ſon parent, & ne refuſe point de l'épouſer. Il ménage ſa réputation, & ne differe de lui rendre la juſtice qu'il lui doit, qu'autant qu'il eſt néceſſaire pour s'acquitter lui-même de ce qu'il doit à la loi.

On trouve auſſi dans Noémi des exemples édifians de ſageſſe, de prudence & de charité. Elle éprouve ſes belles-filles; & elle ne ſouffre que Ruth s'attache à elle, qu'après s'être aſſurée qu'elle s'attachera en même-tems à ſon peuple, à ſa terre & à ſon Dieu. Elle s'applique enſuite à reconnoître l'amitié tendre & généreuſe de ſa belle-fille. Elle lui donne de ſages conſeils, & lui procure par-là un établiſſement avantageux qui la comble

en même-tems de biens, d'honneur & de félicité.

Dieu auſſi prend ſoin de récompenſer la vertu de cette Etrangere, & il lui rend au centuple tout ce qu'elle avoit quitté. Elle avoit abandonné ſon pays, ſes proches & ſes Dieux; & il l'établit dans la terre qu'il a choiſie pour ſa demeure; il l'aſſocie à ſon peuple bien-aimé, & veut être lui-même ſon protecteur & ſon Dieu: Elle avoit renoncé à l'eſpérance d'avoir un mari & des enfans, & il lui donne un époux de qui doit naître un jour le Meſſie, & la rend elle-même une des meres de ce divin Sauveur.

Enfin Dieu fait mettre l'Hiſtoire de cette Moabite au rang des Livres ſaints, fait écrire ſon nom dans la généalogie de ſon fils, fait paſſer ſa mémoire dans tous les ſiecles, & la comble de gloire pour toute l'éternité.

Cette magnificence avec laquelle Dieu récompenſe la généroſité d'une femme étrangere, fait voir aux Chrétiens, qui ſont ſes enfans, ce qu'ils doivent attendre de ſa bonté, s'ils renoncent à tout comme elle, pour le ſervir avec un parfait détachement & une entiere fidélité.

RUTH.

CHAPITRE PREMIER.

§. I. *Famine dans le pays d'Iſrael, qui oblige Elimelech d'en ſortir avec ſa femme & ſes enfans, & d'aller chez les Moabites. Mort d'Elimelech. Mariage de ſes enfans. Leur mort. Départ de Noémi leur mere, pour retourner en la terre d'Iſraël avec ſes deux belles-filles.*

ENVIRON L'AN DU MONDE 2706. AVANT J. C. 1298.

1. DAns le tems qu'Iſraël étoit gouverné par des Juges, il arriva, ſous le gouvernement de l'un d'eux, une famine dans le Pays, pendant laquelle un homme de Bethléem, Ville de Juda, s'en alla faire un voyage au Pays des Moabites avec ſa femme & ſes deux fils, *pour y trouver de quoi ſubſiſter.*

1. IN diebus unius judicis, quando judices præerant, facta eſt fames in terra. Abiitque homo de Bethlehem Juda, ut peregrinaretur in regione Moabitide, cum uxore ſua ac duobus liberis,

2. Cet homme s'appelloit Elimelech, & ſa femme Noémi. L'un de ſes fils s'appelloit Mahalon, & l'autre Chelion, & ils étoient d'Ephrata de Bethléem de Juda. Etant donc venus au Pays des Moabites, ils y demeurerent.

2. Ipſe vocabatur Elimelech, & uxor ejus Noëmi: & duo filii, alter Mahalon, & alter Chelion, Ephrathæi de Bethlehem Juda. Ingreſſique regionem Moabitidem, morabantur ibi.

3. Elimelech mari de Noémi, mourut quelque-tems après; & elle demeura avec ſes deux fils,

3. Et mortuus eſt Elimelech maritus Noëmi: remanſitque ipſa cum filiis.

4. qui prirent pour femmes des filles de Moab, dont l'une s'appelloit Orpha, & l'autre Ruth. Après avoir paſſé dix ans en ce pays-là,

4. Qui acceperunt uxores Moabitidas, quarum una vocabatur Orpha, altera verò Ruth. Manſeruntque ibi decem annis,

5. ils moururent tous deux; ſavoir Mahalon & Chélion: & Noémi demeura ſeule,

5. & ambo mortui ſunt, Mahalon videlicet & Che-

lion: remansitque mulier orbata duobus liberis ac marito.

ayant perdu son mari & ses deux enfans.

6. Et surrexit ut in patriam pergeret, cum utraque nuru sua, de regione Moabitide: audierat enim quòd respexisset Dominus populum suum, & dedisset eis escas.

6. Elle résolut donc de retourner en son pays avec ses deux belles-filles qui étoient de Moab, parce qu'elle avoit appris que le Seigneur avoit regardé son peuple, & qu'il leur avoit donné de quoi se nourrir.

7. Egressa est itaque de loco peregrinationis suæ, cum utraque nuru: & jam in via revertendi posita in terram Juda,

7. Après être sortie avec ses deux belles-filles de cette terre étrangere, & étant déja en chemin pour retourner au pays de Juda,

§. II. *Noémi exhorte ses belles-filles à retourner dans la maison de leurs parens; & à prendre d'autres maris. Orpha embrasse sa belle-mere, & s'en retourne; mais Ruth s'attache à elle, & ne la veut point quitter.*

8. dixit ad eas: Ite in domum matris vestræ, faciat vobiscum Dominus misericordiam, sicut fecistis cum mortuis & mecum.

8. elle leur dit: Allez en la maison de votre mere: que le Seigneur use de sa bonté envers vous, comme vous en avez usé envers ceux qui sont morts & envers moi:

9. Det vobis invenire requiem in domibus virorum, quos sortituræ estis. Et osculata est eas. Quæ elevata voce flere cœperunt,

9. Qu'il vous fasse trouver le repos dans la maison des maris que vous prendrez. Elle les baisa ensuite; & ses deux belles-filles se mirent à éclater en pleurs, & à dire:

10. & dicere: Tecum pergemus ad populum tuum.

10. Nous irons avec vous vers ceux de votre peuple.

11. Quibus illa respondit: Revertimini filiæ meæ, cur venitis mecum? num ultrà habeo filios in utero meo, ut viros ex me sperare possitis?

11. Noémi leur répondit: Retournez, mes filles. Pourquoi venez-vous avec moi? Ai-je encore des enfans dans mon sein, pour vous donner lieu d'attendre de moi des maris?

12. Revertimini filiæ meæ, & abite: jam enim senectute confecta sum, nec apta vinculo conjugali; etiam si possem hac nocte concipere, & parere filios,

12. Retournez, mes filles, & allez-vous-en; car dans le grand âge où je suis, je ne suis plus capable du mariage. Quand je pourrois même concevoir cette nuit & mettre au monde des enfans,

13. si eos expectare velitis, donec crescant, & annos pubertatis impleant, antè eritis vetulæ quàm nubatis. Nolite, quæso, filiæ meæ: quia vestra angustia

13. si vous vouliez attendre qu'ils fussent grands & en âge de se marier, vous seriez devenuës vieilles avant que de les pouvoir épouser. Non, mes filles, ne faites point cela; car votre affliction ne fait qu'accroître

la mienne : & la main du Seigneur s'eſt appeſantie ſur moi.

14 Elles éleverent donc encore leur voix, & recommencerent à pleurer. *Mais Noémi continuant de les exhorter à retourner chez leurs parens*, Orpha baiſa ſa belle-mere, & s'en retourna. *Pour* Ruth, *elle* s'attacha à Noémi, ſans la vouloir quitter.

magis me premit, & egreſſa eſt manus Domini contra me.

14. Elevata igitur voce, rurſum flere cœperunt: Orpha oſculata eſt ſocrum, ac reverſa eſt: Ruth adhæſit ſocrui ſuæ.

§. III. *Noémi exhorte de nouveau ſa belle-fille à ſuivre l'exemple de ſa ſœur qui s'en eſt retournée. Fermeté de Ruth à demeurer attachée à ſa belle-mere. Elles arrivent enſemble à Bethléem.*

15. Noémi lui dit : Voilà votre ſœur qui eſt retournée à ſon peuple & à ſes Dieux; allez-vous-en avec elle.

16. Ruth lui répondit : Ne vous oppoſez point à moi, en me portant à vous quitter, & à m'en aller; car en quelque lieu que vous alliez, j'irai avec vous; & par tout où vous demeurerez j'y demeurerai auſſi : Votre peuple ſera mon peuple, & votre Dieu ſera mon Dieu :

17. La terre où vous mourrez me verra mourir; & je ſerai enſevelie où vous le ſerez. *Je veux bien* que Dieu me traite dans toute ſa rigueur, ſi jamais rien me ſépare de vous que la mort ſeule.

18. Noémi voyant donc Ruth dans une réſolution ſi ferme & ſi déterminée d'aller avec elle, ne voulut plus s'y oppoſer, ni lui perſuader d'aller retrouver ſa famille.

19. Et étant parties enſemble, elles arriverent à Bethléem. Si-tôt que Noémi y fut entrée, le bruit en courut de toutes parts; & les femmes diſoient : Voilà cette Noémi, *que ſa beauté avoit rendue ſi illuſtre parmi nous.*

20. Noémi leur dit : Ne m'appellez plus Noémi, c'eſt-à-dire, belle; mais appellez-moi Mara, c'eſt-à-dire, amere, parce que le Tout-puiſſant m'a toute remplie d'amertume.

15. Cui dixit Noëmi : En reverſa eſt cognata tua ad populum ſuum, & ad deos ſuos, vade cum ea.

16. Quæ reſpondit : Ne adverſeris mihi ut relinquam te & abeam : quocumque enim perrexeris, pergam : & ubi morata fueris, & ego pariter morabor. Populus tuus populus meus, & Deus tuus Deus meus.

17. Quæ te terra morientem ſuſceperit, in ea moriar : ibique locumaccipiam ſepulturæ. Hæc mihi faciat Dominus, & hæc addat, ſi non ſola mors me & te ſeparaverit.

18. Videns ergo Noemi, quòd obſtinato animo Ruth decreviſſet ſecum pergere, adverſari noluit, nec ad ſuos ultrà reditum perſuadere :

19. profectæque ſunt ſimul, & venerunt in Bethlehem. Quibus urbem ingreſſis, velox apud cunctos fama percrebruit : dicebantque mulieres : Hæc eſt illa Noemi.

20. Quibus ait : Ne vocetis me Noemi (id eſt, pulchram) ſed vocate me Mara (id eſt, amaram) quia amaritudine valde replevit me Omnipotens.

21. Egreſſa ſum plena, & vacuam reduxit me Dominus. Cur ergo vocatis me Noemi, quam Dominus humiliavit, & afflixit omnipotens?

21. *En effet*, je ſuis ſortie d'ici pleine *de joie & de conſolation, ayant un mari & deux fils*; & le Seigneur m'y ramene vuide, *ayant perdu mon mari & mes enfans.* Pourquoi donc m'appellez-vous Noémi, puiſque le Seigneur m'a humiliée & que le Tout-puiſſant m'a comblée d'affliction?

22. Venit ergo Noemi cum Ruth Moabitide nuru ſua, de terra peregrinationis ſuæ: ac reverſa eſt in Bethlehem, quando primùm hordea metebantur.

22. C'eſt ainſi que Noémi étant retournée de la terre étrangere où elle avoit demeuré avec Ruth, Moabite, ſa belle-fille, revint à Bethléem, lorſqu'on commençoit à couper les orges.

CHAPITRE II.

§. I. *Ruth va glaner dans le champ de Booz, proche parent d'Elimelech ſon beau-pere.*

1. Erat autem viro Elimelech conſanguineus, homo potens, & magnarum opum, nomine Booz.

1. OR il y avoit un homme puiſſant & extrêmement riche, appellé Booz, qui étoit de la famille d'Elimelech.

2. Dixitque Ruth Moabitis ad ſocrum ſuam: Si jubes, vadam in agrum, & colligam ſpicas, quæ fugerint manus metentium, ubicumque clementis in me patris-familias reperero gratiam. Cui illa reſpondit: Vade filia mea.

2. Ruth, Moabite, dit à ſa belle-mere: Si vous l'agréez, j'irai dans quelque champ, & je ramaſſerai les épis qui ſeront échappés aux moiſonneurs, par tout où je trouverai quelque pere de famille qui me témoigne de la bonté. Noémi lui répondit: Allez, ma fille.

3. Abiit itaque & colligebat ſpicas poſt terga metentium. Accidit autem ut ager ille haberet dominum nomine Booz, qui erat de cognatione Elimelech.

3. Ruth s'en alla donc, & elle recueilloit les épis derriere les moiſſonneurs. Or il ſe trouva que le champ où elle étoit appartenoit à Booz, proche parent d'Elimelech.

4. Et ecce, ipſe veniebat de Bethlehem, dixitque meſſoribus: Dominus vobiſcum. Qui reſponderunt ei: Benedicat tibi Dominus.

4. En ce même-tems, il arriva que Booz venoit de Bethléem, & qu'il dit à ſes moiſſonneurs: Le Seigneur ſoit avec vous. Et ils lui répondirent. Le Seigneur vous béniſſe.

5. Dixitque Booz juveni, qui meſſoribus præerat: Cujus eſt hæc puella?

5. Alors Booz dit au jeune homme qui veilloit ſur les moiſſonneurs: A qui eſt cette fille?

6. Cui reſpondit: Hæc eſt

6. Il lui répondit: C'eſt cette Moabite qui

eſt venue avec Noémi du pays de Moab.

Moabitis, quæ venit cum Noemi, de regione Moabitide,

7. Elle nous a priés de trouver bon qu'elle ſuivît les moiſſonneurs, pour recueillir les épis qui ſeroient demeurés; & elle eſt dans le champ depuis le matin juſqu'à cette heure, ſans être retournée un moment chez elle.

7. & rogavit ut ſpicas colligeret remanentes, ſequens meſſorum veſtigia: & de mane uſque nunc ſtat in agro, & ne ad momentum quidem domum reverſa eſt.

§. II. *Booz reçoit Ruth, & lui parle avec bonté: il la loüe de ſon attachement pour ſa belle-mere; & il prie le Seigneur de la benir.*

8. Booz dit à Ruth: Ecoutez, ma fille; n'allez point dans un autre champ pour glaner, & ne bougez point de ce lieu; mais joignez-vous à mes filles;

8. Et ait Booz ad Ruth: Audi filia, ne vadas in alterum agrum ad colligendum, nec recedas ab hoc loco, ſed jungere puellis meis,

9. & ſuivez par tout où on aura fait la moiſſon: car j'ai commandé à mes gens que nul ne vous faſſe aucune peine: & quand même vous aurez ſoif, allez où ſont les vaiſſeaux, & bûvez de l'eau dont mes gens boivent.

9. & ubi meſſuerint, ſequere. Mandavi enim pueris meis, ut nemo moleſtus ſit tibi: ſed etiam ſi ſitieris, vade ad ſarcinulas, & bibe aquas, de quibus & pueri bibunt.

10. Ruth ſe proſternant le viſage contre terre, adora, & elle dit à Booz: D'où me vient ce bonheur que j'aie trouvé grace devant vos yeux, & que vous daigniez me traiter favorablement, moi qui ſuis une femme étrangere?

10. Quæ cadens in faciem ſuam & adorans ſuper terram, dixit ad eum: Unde mihi hoc, ut invenirem gratiam ante oculos tuos, & noſſe me dignareris peregrinam mulierem?

11. Booz lui répondit: On m'a rapporté tout ce que vous avez fait à l'égard de votre belle-mere, après la mort de votre mari; & de quelle ſorte vous avez quitté vos parens & le pays d'où vous étiez née, pour venir parmi un peuple qui vous étoit inconnu auparavant.

11. Cui ille reſpondit: Nuntiata ſunt mihi omnia, quæ feceris ſocrui tuæ poſt mortem viri tui: & quòd reliqueris parentes tuos, & terram in qua nata es, & veneris ad populum, quem antea neſciebas.

12. Que le Seigneur vous rende le bien que vous avez fait; & puiſſiez-vous recevoir une pleine récompenſe du Seigneur le Dieu d'Iſraël, vers lequel vous êtes venuë, & ſous les ailes duquel vous avez cherché votre refuge.

12. Reddat tibi Dominus pro opere tuo, & plenam mercedem recipias à Domino Deo Iſrael, ad quem veniſti, & ſub cujus confugiſti alas.

13. Ruth lui répondit: J'ai trouvé grace devant vos yeux, mon Seigneur, de m'a-

13. Quæ ait: Inveni gratiam apud oculos tuos, do-

mine mi, qui consolatus es me; & locutus es ad cor ancillæ tuæ, quæ non sum similis unius puellarum tuarum.

voir ainsi consolée, & d'avoir parlé au cœur de votre servante, qui ne mérite pas d'être l'une des filles qui vous servent.

§. III. *Booz fait manger Ruth avec ses moissonneurs, & leur ordonne de laisser tomber des épis, afin qu'elle en ramasse plus abondamment. Ruth rapporte a sa belle-mere trois boisseaux d'orge qu'elle avoit recueillis.*

14. Dixitque ad eam Booz: Quando hora vescendi fuerit, veni huc, & comede panem, & intinge buccellam tuam in aceto. Sedit itaque ad messorum latus, & congessit polentam sibi, comeditque & saturata est, & tulit reliquias.

14. Booz lui dit: Quand l'heure du manger sera venue, venez ici, & mangez du pain, & trempez votre morceau dans le vinaigre, *avec mes gens.* Elle s'assit donc au côté des moissonneurs, *lorsque l'heure de manger fut venue*, & elle prit de la bouillie pour elle; elle en mangea, elle en fut rassasiée, & garda le reste, *pour le porter à sa belle-mere.*

15. Atque inde surrexit, ut spicas ex more colligeret. Præcepit autem Booz pueris suis, dicens: Etiamsi vobiscum metere voluerit, ne prohibeatis eam:

15. Elle se leva de-là pour continuer à recueillir les épis. Or Booz donna cet ordre à ses gens: Quand elle voudroit couper l'orge avec vous, vous ne l'empêcherez point.

16. & de vestris quoque manipulis projicite de industria, & remanere permittite, ut absque rubore colligat, & colligentem nemo corripiat.

16. Mais, *comme apparemment elle ne le fera pas*, vous jetterez exprès des épis de vos javelles, & vous en laisserez sur le champ, afin qu'elle n'ait point de honte de les recueillir, & qu'on ne lui parle jamais de ce qu'elle aura ramassé.

17. Collegit ergo in agro usque ad vesperam: & quæ collegerat virgâ cædens & excutiens, invenit hordei quasi ephi mensuram, id est, tres modios.

17. Elle amassa donc dans le champ jusqu'au soir; & ayant battu avec une baguette les épis qu'elle avoit recueillis, & en ayant tiré le grain, elle trouva environ la mesure d'un éphi d'orge, c'est-à-dire, trois boisseaux.

18. Quos portans reversa est in civitatem, & ostendit socrui suæ: insuper protulit, & dedit ei de reliquis cibi sui, quo saturata fuerat.

18. S'en étant retournée chargée à la Ville, elle les montra à sa belle-mere; elle lui présenta aussi & lui donna des restes de ce qu'elle avoit mangé, dont elle avoit été rassasiée.

19. Dixitque ei socrus sua: Ubi hodie collegisti, & ubi fecisti opus? sit benedictus qui misertus est tui. Indicavitque ei apud quem

19. Sa belle-mere lui dit: Où avez-vous glané aujourd'hui, & où avez-vous travaillé? Beni soit celui qui a eu pitié de vous. Ruth lui marqua celui dans le champ duquel elle avoit

avoit glané, & lui dit que cet homme s'appelloit Booz.

20. Noémi lui répondit: Qu'il ſoit béni du Seigneur; car il a gardé pour les morts la même bonne volonté qu'il a eue pour les vivans. Et elle ajouta: Cet homme eſt notre proche parent.

21. Ruth lui dit: Il m'a donné ordre encore de me joindre à ſes moiſſonneurs juſqu'à ce qu'il eût recueilli tous ſes grains.

22. Sa belle-mere lui répondit: *Vous ferez bien d'accepter cet offre*; *car* il vaut mieux, ma fille, que vous alliez moiſſonner parmi les filles de cet homme-là, de peur que quelqu'un ne vous faſſe de la peine dans le champ d'un autre.

23. Elle ſe joignit donc aux filles de Booz, & continua d'aller avec elles à la moiſſon, juſqu'à ce que les orges & les blés euſſent été mis dans les greniers.

fuiſſet operata: & nomen dixit viri, quòd Booz vocaretur.

20. Cui reſpondit Noemi, Benedictus ſit à Domino: quoniam eandem gratiam, quam præbuerat vivis, ſervavit & mortuis. Rurſumque ait: Propinquus noſter eſt homo.

21. Et Ruth, Hoc quoque, inquit: præcepit mihi, ut tamdiu meſſoribus ejus jungerer, donec omnes ſegetes meterentur.

22. Cui dixit ſocrus: Melius eſt, filia mea, ut cum puellis ejus exeas ad metendum, ne in alieno agro quiſpiam reſiſtat tibi.

23. Juncta eſt itaque puellis Booz: & tamdiu cum eis meſſuit, donec hordea & triticum in horreis conderentur.

CHAPITRE III.

§. I. *Ruth, par le conſeil de Noémi, va ſe coucher aux pieds de Booz.*

1. RUth étant revenue trouver ſa belle-mere, Noémi lui dit: Ma fille, je penſe à vous mettre en repos; & *ſi ce que je penſe réuſſit*, je vous pourvoirai d'une telle ſorte, que vous ſerez bien.

2. Booz, aux filles duquel vous vous êtes jointe dans le champ, eſt notre proche parent, & il vannera cette nuit ſon orge dans l'aire.

3. Lavez-vous donc, parfumez-vous d'huile de ſenteur, & prenez vos plus beaux habits, & allez à ſon aire: Que Booz ne vous voie point, juſqu'à ce qu'il ait achevé de boire & de manger.

1. Poſtquam autem reverſa eſt ad ſocrum ſuam, audivit ab ea: Filia mea, quæram tibi requiem, & providebo ut bene ſit tibi.

2. Booz iſte, cujus puellis in agro juncta es, propinquus noſter eſt, & hac nocte aream hordei ventilat.

3. Lavare igitur, & ungere, & induere cultioribus veſtimentis, & deſcende in aream; non te videat homo, donec eſum potumque finierit.

4. Quando autem ierit ad dormiendum, nota locum in quo dormiat: venieſque & diſcooperies pallium, quo operitur à parte pedum, & projicies te, & ibi jacebis: ipſe autem dicet tibi quid agere debeas.

4. Quand il s'en ira pour dormir, remarquez le lieu où il dormira; & y étant venue, vous découvrirez la couverture dont il ſera couvert du côté des pieds; & vous vous jetterez-là, & y dormirez. Après cela, il vous dira lui-même ce que vous devez faire. *Et vous pourrez ſûrement lui obéir; car c'eſt un homme de bien, qui ne vous dira rien qui ne ſoit conforme à la Loi du Seigneur.*

5. Quæ reſpondit: Quidquid præceperis faciam.

5. Ruth lui répondit: Je ſerai tout ce que vous me commanderez.

6. Deſcenditque in aream, & fecit omnia quæ ſibi imperaverat ſocrus.

6. Elle alla donc à l'aire de Booz, & elle fit tout ce que ſa belle-mere lui avoit commandé.

7. Cumque comediſſet Booz, & bibiſſet, & factus eſſet hilarior, ilſetque ad dormiendum juxta acervum manipulorum, venit abſconditè, & diſcooperto pallio à pedibus ejus, ſe projecit.

7. Et lorſque Booz, après avoir bû & mangé, étant devenu plus gai, s'en alla dormir près d'un tas de gerbes, elle vint tout doucement; & ayant découvert ſa couverture du côté des pieds, elle ſe coucha là.

§. II. *Booz effrayé de voir une femme couchée à ſes pieds, apprend que c'eſt Ruth, & lui parle avec bonté. Il lui promet de l'épouſer, & lui donne ſix boiſſeaux d'orge, qu'elle porte à ſa belle-mere.*

8. Et ecce, nocte jam medià expavit homo, & conturbatus eſt: viditque mulierem jacentem ad pedes ſuos,

8. Sur le minuit Booz fut effrayé & ſe troubla, voyant une femme couchée à ſes pieds;

9. & ait illi: Quæ es? Illaque reſpondit: Ego ſum Ruth ancilla tua: expande pallium tuum ſuper famulam tuam, quia propinquus es.

9. & il lui dit: Qui êtes-vous? Elle lui répondit: Je ſuis Ruth votre ſervante. Etendez votre couverture ſur votre ſervante, *& ne refuſez pas de me prendre pour votre épouſe. Je m'adreſſe à vous pour vous demander cette grace*, parce que vous êtes le proche parent *de mon mari qui eſt mort ſans enfans, & que c'eſt à vous à lui en donner qui conſervent ſon nom dans Iſraël.*

10. Et ille: Benedicta, inquit, es à Domino filia, & priorem miſericordiam poſteriore ſuperaſti: quia non es ſecuta juvenes, pauperes ſive divites.

10. Booz lui dit: Ma fille, que le Seigneur vous beniſſe. Cette derniere bonté que vous témoignez paſſe encore la premiere: car, *étant jeune comme vous êtes*, vous n'avez point été chercher des jeunes gens, ou pauvres ou

riches; *mais vous attachant à ce que la loi ordonne, vous leur avez préféré un vieillard comme moi.*

11. Ne craignez donc point: Je ferai tout ce que vous m'avez dit: *& je le ferai ſans rougir*; car tout le peuple de cette Ville ſait que vous êtes une femme de vertu.

11. Noli ergo metuere, ſed quidquid dixeris mihi, faciam tibi. Scit enim omnis populus, qui habitat intra portas urbis meæ, mulierem te eſſe virtutis.

12. Pour moi, je ne déſavoue pas que je ſois parent *de feu votre mari, & qu'en cette qualité je ne ſois tenu de vous épouſer*; mais il y en a un autre plus proche que moi, *& je ne le puis faire qu'à ſon refus.*

12. Nec abnuo me propinquum, ſed eſt alius me propinquior.

13. Repoſez-vous *donc* cette nuit: & auſſitôt que le matin ſera venu, *nous lui en ferons la propoſition*; *&* s'il veut vous retenir par ſon droit de parenté, à la bonne heure; que s'il ne le veut pas, je vous jure par le Seigneur qu'indubitablement je vous prendrai. Dormez-là juſqu'au matin.

13. Quieſce hac nocte: & facto mane, ſi te voluerit propinquitatis jure retinere, bene res acta eſt: ſin autem ille noluerit, ego te abſque ulla dubitatione ſuſcipiam, vivit Dominus, dormi uſque mane.

14. Elle dormit donc à ſes pieds, juſqu'à ce ce que la nuit fut paſſée, & elle ſe leva le matin avant que les hommes ſe puſſent entreconnoître. Booz lui dit encore: Prenez bien garde que perſonne ne ſache que vous ſoyez venue ici.

14. Dormivit itaque ad pedes ejus, uſque ad noctis abſceſſum. Surrexit itaque ante quam homines ſe cognoſcerent mutuò, & dixit Booz: Cave ne quis noverit quòd huc veneris.

15. Et il ajouta: Etendez le manteau que vous avez ſur vous, & tenez-le bien des deux mains. Ruth, l'ayant étendu, & le tenant, il lui meſura ſix boiſſeaux d'orge, & les mit dedans; & elle s'en chargeant, retourna à la Ville,

15. Et rurſum, Expande, inquit, pallium tuum quo operiris, & tene utraque manu. Qua extendente, & tenente, menſus eſt ſex modios hordei, & poſuit ſuper eam. Quæ portans ingreſſa eſt civitatem,

16. & vint trouver ſa belle-mère, qui lui dit: Ma fille, qu'avez-vous fait? Elle lui raconta tout ce que Booz avoit fait pour elle,

16. & venit ad ſocrum ſuam. Quæ dixit ei: Quid egiſti filia: Narravitque ei omnia, quæ ſibi feciſſet homo.

17. & lui dit: Voilà ſix boiſſeaux d'orge qu'il m'a donnés, en me diſant: Je ne veux pas que vous retourniez les mains vuides vers votre belle-mere.

17. Et ait: Ecce ſex modios hordei dedit mihi, & ait: Nolo vacuam te reverti ad ſocrum tuam.

18. Noemi lui dit: Attendez, ma fille, juſqu'à ce que nous voyions à quoi ſe termi-

18. Dixitque Noemi: Expecta filia donec videamus

quem res exitum habeat; neque enim ceſſabit homo niſi compleverit quod locutus eſt.

minera cette affaire. Car Booz étant ce qu'il eſt, *c'eſt-à-dire, un homme droit & ſincere*, n'aura point de repos, qu'il n'ait accompli tout ce qu'il a dit.

CHAPITRE IV.

§. I. *Booz propoſe au plus proche parent de Ruth d'acheter ſon champ & de l'épouſer. Ce parent refuſe de le faire, & cede ſon droit à Booz. Cérémonies de toute ceſſion.*

1. Aſcendit ergo Booz ad portam, & ſedit ibi. Cumque vidiſſet propinquum præterire, de quo priùs ſermo habitus eſt, dixit ad eum: Declina pauliſper, & ſede hic, vocans eum nomine ſuo. Qui divertit, & ſedit.

1. BOoz alla donc à la porte *de la Ville, où ſe tenoient les aſſemblées publiques, & où ſe rendoient les jugemens*, & il s'y aſſit: & voyant paſſer ce parent *de Ruth* dont il a été parlé auparavant, il lui dit, en l'appellant par ſon nom: Venez un peu, & aſſeyez-vous ici. Ce parent vint à lui, & s'aſſit.

2. Tollens autem Booz decem viros de ſenioribus civitatis, dixit ad eos: Sedete hic.

2. Et Booz prenant à part dix hommes des anciens de la Ville, leur dit: Aſſeyez-vous ici.

3. Quibus ſedentibus, locutus eſt ad propinquum: Partem agri fratris noſtri Elimelech vendet Noemi, quæ reverſa eſt de regione Moabitide:

3. Après qu'ils furent aſſis, il parla à ſon parent de cette ſorte. Noemi, qui eſt revenue du Pays de Moab, doit vendre une partie du champ d'Elimelech notre parent.

4. quod audire te volui, & tibi dicere coram eunctis ſedentibus, & majoribus natu de populo meo. Si vis poſſidere jure propinquitatis, eme & poſſide; ſin autem diſplicet tibi, hoc ipſum indica mihi, ut ſciam quid facere debeam; nullus enim eſt propinquus, excepto te qui prior es, & me qui ſecundus ſum. At ille reſpondit: Ego agrum emam.

4. J'ai déſiré que vous ſuſſiez ceci, & vous l'ai voulu dire devant tous ceux des anciens de mon peuple qui ſont ici. Si vous voulez l'acquérir par le droit de parenté, achetez-le, & qu'il ſoit à vous: que ſi vous n'y avez pas d'inclination, déclarez-le moi, afin que je ſache ce que j'ai à faire. Car il n'y a point d'autre parent plus proche que vous qui êtes le premier, & moi qui ſuis le ſecond. Il lui répondit: J'acheterai le champ.

5. Cui dixit Booz: Quando emeris agrum de manu mulieris, Ruth quoque Moabitidem, quæ uxor defuncti fuit, debes accipere: ut ſuſcites nomen propinqui tui in hereditate ſua.

5. Booz ajouta: Quand vous aurez acheté le champ de Noémi, il faudra auſſi que vous épouſiez Ruth Moabite, qui a été la femme du défunt, afin que vous faſſiez revivre le nom de votre parent dans ſon héritage.

6. Il lui répondit: Je vous cede mon droit de parenté; car je ne dois pas éteindre moi-même la poſtérité de ma famille. Uſez vous-même du privilége qui m'eſt acquis, dont je déclare que je me déporte volontiers.

6. Qui reſpondit: Cedo juri propinquitatis: neque enim poſteritatem familiæ meæ delere debeo; tu meo utere privilegio, quo me libenter carere profiteor.

7. Or, c'étoit une ancienne coutume dans Iſraël entre les parens, que s'il arrivoit que l'un cédât ſon droit à l'autre, afin que la ceſſion fût valide, celui qui ſe démettoit de ſon droit, ôtoit ſon ſoulier & le donnoit à ſon parent; c'étoit là la forme & le témoignage de cette ceſſion en Iſraël.

7. Hic autem erat mos antiquitus in Iſrael inter propinquos, ut ſi quando alter alteri ſuo juri cedebat, ut eſſet firma conceſſio, ſolvebat homo calceamentum ſuum, & dabat proximo ſuo; hoc erat teſtimonium ceſſionis in Iſrael.

8. Booz dit donc à ſon parent: Otez votre ſoulier. Et lui l'ayant auſſi-tôt ôté de ſon pied,

8. Dixit ergo propinquo ſuo Booz: Tolle calceamentum tuum. Quod ſtatim ſolvit de pede ſuo.

§. II. *Booz épouſe Ruth en préſence de tout le peuple. Bénédiction qu'on ſouhaite à cette femme étrangere. Elle donne un fils à Booz nommé Obed, qui fut ayeul de David.*

9. Booz dit devant les anciens & devant tout le peuple: Vous êtes témoins aujourd'hui que j'acquiers tout ce qui a appartenu à Elimelech, à Chelion & à Mahalon, l'ayant acheté de Noemi,

9. At ille majoribus natu, & univerſo populo: Teſtes vos, inquit, eſtis hodie, quòd poſſederim omnia quæ fuerunt Elimelech, & Chelion, & Mahalon, tradente Noemi:

10. & que je prends pour femme Ruth Moabite, femme de Mahalon, afin que je faſſe revivre le nom du défunt dans ſon héritage, & que ſon nom ne s'éteigne pas dans ſa famille parmi ſes freres & parmi ſon peuple. Je vous en prends, dis-je, à témoins.

10. & Ruth Moabitidem, uxorem Mahalon, in conjugium ſumpſerim, ut ſuſcitem nomen defuncti in hereditate ſua, ne vocabulum ejus de familia ſua ac fratribus & populo deleatur. Vos, inquam, hujus rei teſtes eſtis.

11. Tout le monde qui étoit à la porte, & les anciens répondirent: Nous en ſommes témoins. Que le Seigneur rende cette femme, qui entre dans votre maiſon, comme Rachel & Lia, qui *ont abandonné leur Pays, & qui, en donnant des enfans à Jacob*, ont établi la maiſon d'Iſraël, afin qu'elle ſoit *comme elle* un exemple de vertu dans Ephrata, & que ſon nom ſoit célebre dans Bethléem.

11. Reſpondit omnis populus, qui erat in porta, & majores natu: Nos teſtes ſumus: faciat Dominus hanc mulierem, quæ ingreditur domum tuam, ſicut Rachel & Liam, quæ ædificaverunt domum Iſrael: ut ſit exemplum virtutis in Ephrata, & habeat celebre nomen in Bethlehem:

12. Que votre maiſon devienne comme

12. fiatque domus tua, ſi-

eut domus Phares, quem Thamar peperit Judæ, de ſemine quod tibi dederit Dominus ex hac puella.

la maiſon de Pharès, que Thamar enfanta à Juda, par la poſtérité que le Seigneur vous donnera de cette jeune femme.

13. Tulit itaque Booz Ruth, & accepit uxorem: ingreſſuſque eſt ad eam, & dedit illi Dominus ut conciperet, & pareret filium.

13. Booz prit donc Ruth & l'épouſa. Et après qu'elle fut mariée, le Seigneur lui fit la grace de concevoir & d'enfanter un fils:

14. Dixeruntque mulieres ad Noemi: Benedictus Dominus qui non eſt paſſus ut deficeret ſucceſſor familiæ tuæ, & vocaretur nomen ejus in Iſrael.

14. Sur quoi les femmes dirent à Noemi: Béni ſoit le Seigneur qui n'a point permis que votre famille fût ſans ſucceſſeur, & qui a voulu que ſon nom ſe conſervât dans Iſraël,

15. Et habeas qui conſoletur animam tuam, & enutriat ſenectutem; de nuru enim tua natus eſt, quæ te diligit: & multò tibi melior eſt, quàm ſi ſeptem haberes filios.

15. afin que vous ayez une perſonne qui ſoit la conſolation de votre ame, & le ſoutien de votre vieilleſſe. Car il vous eſt né un enfant de votre belle-fille qui vous aime, & qui vous vaut beaucoup mieux, que ſi vous aviez ſept fils.

16. Suſceptumque Noemi puerum poſuit in ſinu ſuo, & nutricis ac gerulæ fungebatur officio.

16. Noemi ayant pris l'enfant le mit dans ſon ſein; & elle le portoit, & lui tenoit lieu de nourrice.

17. Vicinæ autem mulieres congratulantes ei, & dicentes: Natus eſt filius Noemi: vocaverunt nomen ejus Obed: hic eſt pater Iſai, patris David.

17. Les femmes ſes voiſines s'en conjoüiſſoient, en diſant: Il eſt né un fils à Noémi. Et elles appellerent l'enfant Obed. C'eſt lui qui fut pere d'Iſaïe, pere de David.

18. Hæ ſunt generationes Phares: Phares genuit Eſron,

18. Voici la ſuite de la poſtérité de la famille de Pharès. Pharès fut pere d'Eſron;

19. Eſron genuit Aram, Aram genuit Aminadab,

19. Eſron, d'Aram; Aram, d'Aminadab;

20. Aminadab genuit Nahaſſon, Nahaſſon genuit Salmon,

20. Aminadab, de Nahaſſon; Nahaſſon, de Salmon;

21. Salmon genuit Booz, Booz genuit Obed,

21. Salmon, de Booz; Booz: d'Obed;

22. Obed genuit Iſai, Iſai genuit David.

22. Obed, d'Iſaï; & Iſaï fut pere de David.

AVERTISSEMENT.

LEs deux premiers Livres des Rois n'en faiſoient qu'un autrefois chez les Hébreux. Ils portent le nom de Samuël dans leurs exemplaires : les Grecs les appellent les Livres des Regnes, ou des Royaumes, & les Latins leur donnent le titre de Livres des Rois, parce qu'ils contiennent l'Hiſtoire de l'établiſſement de la Royauté parmi les Juifs, & les actions principales des deux premiers Rois qui les ont gouvernés.

Ils furent d'abord écrits par les Prophetes Samuël, Nathan & Gad, comme il paroît par le premier Livre des Paralipomenes : mais on n'a plus cet original, & on voit par pluſieurs endroits de ces Livres mêmes, qu'ils ſont l'ouvrage d'un Auteur poſtérieur. On croit communément que c'eſt Eſdras qui, ayant eu les Mémoires que ces Prophetes avoient laiſſés, en a compoſé l'Hiſtoire des Rois, telle que nous l'avons aujourd'hui.

Le deſſein de cet Auteur, ou plutôt du Saint-Eſprit qui conduiſoit ſa plume, n'a pas été de ſatisfaire notre curioſité en nous faiſant un récit exact de ce qui arriva chez les Juifs, lorſqu'ils paſſerent du gouvernement des Juges à celui des Rois ; mais de nous inſtruire & de nous édifier, en nous rapportant les faits les plus propres à nous montrer que c'eſt Dieu qui diſpoſe abſolument de toutes choſes, qui regle tous les évenemens ſelon les conſeils de ſa ſageſſe, & qui fait ſervir à l'exécution de ſes juſtes deſſeins, les paſſions les plus injuſtes des hommes.

Cet Auteur nous repréſente le Seigneur comme un Dieu juſte, ſaint, tout-puiſſant, ſenſible aux miſeres de ſon peuple, compâtiſſant à leurs foibleſſes, & toûjours

prêt à leur pardonner leurs fautes, lorſqu'ils ont la confiance de retourner à lui avec un ſincere repentir. Il nous le fait enviſager comme le rémunérateur magnifique de la vertu, le puiſſant protecteur de l'innocence, & le ſévere vengeur des crimes. Il nous fait ſentir par-tout que l'unique voie pour arriver au bonheur que nous déſirons avec tant d'ardeur, & que nous cherchons avec tant d'empreſſement, eſt l'humble ſoumiſſion aux ordres du Seigneur, & la parfaite obéiſſance à ſes volontés.

Voilà les premieres inſtructions que nous fournit cette Hiſtoire. Elle nous propoſe auſſi des exemples touchans des vertus que nous devons ſuivre, & elle nous trace des images ſenſibles des vices que nous devons éviter.

Les femmes chrétiennes trouvent dans la mere de Samuël un modele parfait de patience, de douceur & d'humilité. Elles apprennent de cette ſainte femme de recourir à Dieu dans leurs peines, & à mettre en lui ſeul toute leur confiance. Elles voyent, dans l'éducation qu'elle donne à ſon fils, le ſoin qu'elles doivent avoir de regarder leurs enfans comme des dépôts que Dieu leur a confiés, & dont elles doivent lui rendre compte. Elles voyent, dans les graces dont Dieu comble cet enfant, qu'elles ne peuvent rien faire de plus avantageux pour ceux qu'elles ont mis au monde que de les conſacrer au Seigneur. Il rend Samuël le Chef de ſon peuple, le Juge de Saül, le protecteur de David, & l'un de ſes plus grands Prophetes.

Les peres chrétiens voyent auſſi, dans le Grand Prêtre Heli, que c'eſt véritablement perdre leurs enfans, que de ne les pas reprendre avec toute la ſévérité qu'ils méritent; & que rien ne leur eſt plus funeſte que de

tolérer

tolérer en eux des défauts qui attirent sur eux la colere de Dieu.

Les Israélites, qui engagent les enfans d'Heli à apporter l'Arche de Dieu dans leur camp, sont l'image de ceux qui forcent les dispensateurs des mysteres de Dieu de les leur donner, lors même qu'ils sont indignes de les recevoir. Ils se flattent que par-là ils attireront la protection de Dieu sur eux : mais ils s'attirent bien plutôt sa terrible vengeance, & Dieu ne leur fait jamais sentir plus vivement sa juste colere, qu'en se livrant ainsi lui-même à leurs injustes désirs. Ces Chrétiens impénitens se réjoüissent, comme les Philistins, d'avoir en leur possession l'Arche de Dieu ; mais cette Arche sainte, bien loin de leur donner la vie qu'ils désirent, leur donne la mort qu'ils craignent, parce qu'elle trouve dans leur cœur l'idole de leurs passions, qu'ils n'ont pas eu soin de détruire.

Saül est l'image de ceux qui entrent dans les dignités de l'Eglise par une vocation légitime, qui y apportent un cœur doux, simple & obéissant comme un enfant; mais qui s'y perdent ensuite par l'orgueil, l'envie & l'avarice ; passions furieuses qui les portent à la cruauté, à l'injustice & à l'impiété.

David, dans son enfance, est un modele parfait d'innocence, de douceur & d'humilité : il devient dans un âge plus avancé un exemple éclatant de vertu, de force & de courage, mais d'un courage qui naît de la confiance qu'il a en Dieu, & du zele dont il brûle pour la gloire de son nom, & pour le salut de son peuple. Appellé à la Royauté, il demeure dans sa premiere simplicité ; persécuté par Saül, il conserve pour lui le même respect & la même fidélité ; éprouvé par les peines les plus sensibles, il demeure toûjours ferme dans sa foi &

dans ſon amour pour la juſtice. Enfin cet homme ſelon le cœur de Dieu tombe dans le crime; & après avoir été un modele parfait de toutes ſortes de vertus, il devient un exemple terrible de la corruption du cœur de l'homme. Dieu permet ſa chûte, pour apprendre aux Juſtes ce qu'ils doivent craindre de leur propre foibleſſe; & aux pécheurs, ce qu'ils peuvent eſpérer de ſon infinie miſéricorde.

Cette miſéricorde vient chercher David dans le profond abîme où ſon crime l'avoit précipité: elle lui inſpire les plus vifs ſentimens d'une ſincere pénitence. Ce grand Roi reçoit avec douceur les remontrances d'un de ſes Sujets; il confeſſe ſa faute avec humilité, & il en accepte le châtiment avec ſoumiſſion; il enviſage ſon crime avec horreur, mais ſans perdre la confiance; il reçoit les outrages les plus ſanglans, ſans plainte & ſans murmure; il conſerve un amour tendre pour ſon fils rébelle; & il reconnoît que c'eſt avec juſtice que Dieu ſe ſert de l'ambition du fils pour punir l'infidélité du pere.

Tels ſont les exemples que nous propoſe cette Hiſtoire: on y trouve auſſi des figures très-expreſſes de JESUS-CHRIST & de ſon Egliſe.

Cette Epouſe du Fils de Dieu nous eſt admirablement repréſentée en la perſonne d'Anne, mere de Samuël. Elle a été d'abord ſtérile, inſultée par les Juifs figurés par Phénenna, aimée néanmoins de ſon époux, auquel elle donne enfin pluſieurs enfans qu'elle obtient de la toute-puiſſance de Dieu, par ſes larmes & par ſes prieres.

David eſt auſſi une figure très-claire de JESUS-CHRIST. Ses travaux, ſes combats & ſes victoires ſont une image des ſouffrances de ce divin Sauveur, & de la gloire dont elles ont été ſuivies. On a laiſſé à ceux qui ſavent dé-

couvrir ſous ces voiles obſcurs la vérité qui y eſt cachée, le ſoin & le mérite de l'y chercher : on s'eſt uniquement appliqué dans le commentaire à rendre la traduction du texte claire, nette, ſuivie ; à concilier les contradictions apparentes qui s'y rencontrent, & à en éclaircir les principales difficultés.

Ces deux Livres contiennent l'hiſtoire d'environ cent quarante & un an ; ſavoir, cent un an depuis la premiere année d'Heli juſqu'à la mort de Saül, & quarante ans depuis la mort de Saül, juſqu'à la fin du regne de David.

Digitized by Google

LES ROIS.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

§. I. *Origine d'Elcana. Ses deux femmes, Anne & Phenenna. Anne, affligée de ſa ſterilité, & inſultée par Phénenna, eſt conſolée par Elcana ſon mari.*

L'AN DU MONDE 2848. AVANT J. C. 1156.

1. IL y avoit dans la montagne d'Ephraïm, un homme *de la Ville* de Ramatha, *ſurnommée* Sophim, *parce qu'elle étoit habitée par les enfans de Suph, l'un des deſcendans de Caath*: *cet homme* s'appelloit Elcana, & étoit fils de Jeroham, fils d'Eliu, fils de Thohu, fils de Suph, *de la tribu de Levi, & il demeuroit dans la tribu* d'Ephraïm.

1. Fuit vir unus de Ramathaimſophim, de monte Ephraim, & nomen ejus Elcana, filius Jeroham, filii Eliu, filii Thohu, filii Suph, Ephrataeus:

2. Il avoit deux femmes, dont l'une s'appelloit Anne, & la ſeconde Phénenna. Phénenna avoit des enfans, & Anne n'en avoit point.

2. & habuit duas uxores, nomen uni Anna, & nomen ſecundæ Phenenna. Fueruntque Phenennæ filii: Annæ autem non erant liberi.

3. Cet homme alloit de ſa Ville à Silo aux jours ſolemnels, pour y adorer le Seigneur des armées, & pour lui offrir des ſacrifices. Les deux fils d'Heli, Ophni & Phinées, Prêtres du Seigneur, y étoient alors.

3. Et aſcendebat vir ille de civitate ſua ſtatutis diebus, ut adoraret & ſacrificaret Domino exercituum in Silo. Erant autem ibi duo filii Heli, Ophni & Phinees, ſacerdotes Domini.

4. Un jour donc Elcana ayant offert ſon ſacrifice, il donna à Phénenna ſa femme, & à tous ſes fils, & à toutes ſes filles, *chacun* leur part *de l'hoſtie*; *ce qui faiſoit onze parts, car Phénenna avoit dix enfans.*

4. Venit ergo dies, & immolavit Elcana, deditque Phenennæ uxori ſuæ, & cunctis filiis ejus, & filiabus partes:

5. Annæ autem dedit partem unam tristis, quia Annam diligebat. Dominus autem concluserat vulvam ejus.

5. *Au contraire*, il n'en donna qu'une à Anne, & en la lui donnant, il étoit triſte, parce qu'il l'aimoit, *& qu'il étoit fâché de ce qu'elle n'avoit point d'enfans.* Mais le Seigneur l'avoit rendue ſtérile.

6. Affligebat quoque eam æmula ejus, & vehementer angebat, in tantum, ut exprobraret quòd Dominus conclusisset vulvam ejus:

6. *Phénenna* ſa rivale l'affligeoit auſſi, & la tourmentoit exceſſivement, juſqu'à lui inſulter de ce que le Seigneur l'avoit rendue ſtérile.

7. sicque faciebat per singulos annos, cùm tedeunte tempore ascenderent ad templum Domini: & sic provocabat eam; porrò illa flebat, & non capiebat cibum.

7. Elle en uſoit de même tous les ans, lorſque le tems étoit venu de monter au temple du Seigneur; *elle lui inſultoit*, & la piquoit ainſi de jalouſie: Et Anne ſe mettoit à pleurer, & ne mangeoit point.

8. Dixit ergo ei Elcana vir suus: Anna, cur fles? & quare non comedis? & quam ob rem affligitur cor tuum? numquid non ego melior tibi sum, quàm decem filii?

8. Elcana ſon mari lui dit donc: Anne, pourquoi pleurez-vous? pourquoi ne mangez-vous point? & pourquoi votre cœur s'afflige-t'il? Ne vous ſuis-je pas plus que ne vous ſeroient dix enfans? *& l'affection que j'ai pour vous ne doit-elle pas vous conſoler de votre ſtérilité?*

§. II. *Anne va prier le Seigneur. Elle répand beaucoup de larmes en ſa préſence, & lui demande un fils. Le Grand Prêtre Heli croit qu'elle a bû avec excès. Elle répond avec douceur, & s'excuſe avec modeſtie. Le Grand Prêtre ſouhaite que Dieu l'exauce, & elle ſe trouve conſolée.*

9. Surrexit autem Anna postquam comederat & biberat in Silo. Et Heli sacerdote sedente super sellam ante postes templi Domini,

9. Après qu'Anne eut mangé & bû à Silo, elle ſe leva. Et dans le même-tems que le grand Prêtre Heli étoit aſſis ſur ſon ſiége devant la porte du temple du Seigneur,

10. cùm esset Anna amaro animo, oravit ad Dominum, flens largiter,

10. Anne, qui avoit le cœur plein d'amertume, vint prier le Seigneur, en répandant beaucoup de larmes *en ſa préſence.*

11. & votum vovit, dicens: Domine exercituum, si respiciens videris afflictionem famulæ tuæ, & recordatus mei fueris, nec oblitus ancillæ tuæ, dederisque servæ tuæ sexum virilem: dabo eum Domino omnibus diebus vitæ ejus, & novacula non ascendet super caput ejus.

11. Et elle fit un vœu en ces termes: Seigneur des armées, ſi vous daignez regarder l'affliction de votre ſervante, ſi vous vous ſouvenez de moi, ſi vous n'oubliez point votre ſervante, & que vous donniez à votre eſclave un enfant mâle, je vous l'offrirai pour tous les jours de ſa vie, & le raſoir ne paſſera point ſur ſa tête.

12. Comme Anne demeuroit ainſi longtems en priere devant le Seigneur, Heli obſerva le mouvement de ſes lévres :

13. Car Anne parloit dans ſon cœur, & l'on voyoit ſeulement remuer ſes levres, ſans qu'on entendît aucune parole. Heli crut donc qu'elle avoit bû avec excès :

14. Et il lui dit : Juſqu'à quand ſerez-vous ainſi ivre ? laiſſez un peu repoſer le vin qui vous trouble.

15. Anne lui répondit : Pardonnez-moi, mon ſeigneur : Je ſuis une femme comblée d'affliction : je n'ai bû, ni vin, ni rien qui puiſſe enivrer ; mais j'ai répandu mon ame en la préſence du Seigneur.

16. Ne croyez pas que votre ſervante ſoit comme l'une des filles de Belial, *plongée dans la débauche & dans la diſſolution ;* car il n'y a que l'excès de ma douleur & de mon affliction qui m'ait fait parler juſqu'à cette heure.

17. Alors Heli lui dit : Allez en paix ; & que le Dieu d'Iſraël vous accorde la demande que vous lui avez faite *avec tant d'ardeur.*

18. Anne lui répondit : Plût à Dieu que votre ſervante trouvât grace devant vos yeux, *& que vous daignaſſiez prier pour elle.* Elle *eſpereroit d'être exaucée. Anne* s'en alla enſuite retrouver ſon mari, prit de la nourriture, & ne porta plus, comme auparavant, un viſage abattu, *parce qu'elle demeura pleine de confiance que le Seigneur lui accorderoit ſa demande.*

12. Factum eſt autem, cùm illa multiplicaret preces coram Domino, ut Heli obſervaret os ejus.

13. Porrò Anna loquebatur in corde ſuo, tantumque labia illius movebantur, & vox penitùs non audiebatur. Æſtimavit ergo eam Heli temulentam,

14. dixitque ei : Uſquequò ebria eris ? digere paulliſper vinum quo madet.

15. Reſpondens Anna : Nequaquam, inquit, domine mi : nam mulier infelix nimis ego ſum, vinumque & omne quod inebriare poteſt, non bibi, ſed effudi animam meam in conſpectu Domini.

16. Ne reputes ancillam quaſi unam de filiabus Belial : quia ex multitudine doloris & mœroris mei, locuta ſum uſque in præſens.

17. Tunc Heli ait ei : Vade in pace : & Deus Iſrael det tibi petitionem tuam, quam rogaſti eum.

18. Et illa dixit : Utinam inveniat ancilla tua gratiam in oculis tuis. Et abiit mulier in viam ſuam, & comedit, vultuſque illius non ſunt ampliùs in diverſa mutati.

§. III. *Anne eſt exaucée ; & met au monde un fils qu'elle conſacre au Seigneur, ainſi qu'elle le lui avoit promis.*

19. Après cela, *Elcana, ſes femmes & ſes enfans* s'étant levés dès le matin, adorerent le Seigneur, ſe remirent en chemin, & arriverent à leur maiſon à Ramatha. Elcana connut ſa femme ; & le Seigneur ſe ſouvint

19. Et ſurrexerunt mane, & adoraverunt coram Domino : reverſique ſunt, & venerunt in domum ſuam Ramatha. Cognovit autem Elcana Annam uxorem

suam : & recordatus est ejus Dominus.

20. Et factum est post circulum dierum, concépit Anna, & peperit filium, vocavitque nomen ejus Samuel : eò quòd à Domino postulasset eum.

21. Ascendit autem vir ejus Elcana, & omnis domus ejus, ut immolaret Domino hostiam solemnem, & votum suum,

22. & Anna non ascendit : dixit enim viro suo : Non vadam, donec ablactetur infans, & ducam eum, ut appareat ante conspectum Domini, & maneat ibi jugiter.

23. Et ait ei Elcana vir suus : Fac quod bonum tibi videtur, & mane donec ablactes eum : precorque ut impleat Dominus verbum suum. Mansit ergo mulier, & lactavit filium suum, donec amoveret eum à lacte.

24. Et adduxit eum secum, postquam ablactaverat, in vitulis tribus, & tribus modiis farinæ, & amphora vini, & adduxit eum ad domum Domini in Silo. Puer autem erat adhuc infantulus :

25. & immolaverunt vitulum, & obtulerunt puerum Heli.

26. Et ait Anna : Obsecro mi domine, vivit anima tua domine : ego sum illa mulier, quæ steti coram te hic orans Dominum.

27. Pro puero isto oravi, & dedit mihi Dominus petitionem meam, quam postulavi eum.

28. Idcircò & ego com-

d'elle, *& de la priere qu'elle lui avoit faite.*

20. *Ainsi*, quelque tems après, elle conçut & mit au monde un fils qu'elle appella Samuël, parce qu'elle l'avoit demandé au Seigneur.

21. Elcana son mari vint ensuite avec toute sa maison pour immoler au Seigneur l'hostie ordinaire, & pour accomplir son vœu.

22. Mais Anne n'y alla point, ayant dit à à son mari : Je n'irai point au Temple, jusqu'à ce que l'enfant soit sevré, & que je le mene, afin que je le présente au Seigneur, & qu'il demeure toûjours devant lui, *comme je l'ai promis.*

23. Elcana son mari lui dit : Faites comme vous le jugerez à propos, & demeurez jusqu'à ce que vous ayez sevré l'enfant. Je prie le Seigneur qu'il accomplisse sa parole, *& qu'il exécute ses desseins sur vous & sur l'enfant.* Anne demeura donc au logis, & elle nourrit son fils de son lait, jusqu'à ce qu'elle l'eût sevré.

24. Lorsqu'elle l'eut sevré, elle prit avec elle trois veaux, trois boisseaux de farine, & un vaisseau plein de vin, & amena son fils à Silo en la maison du Seigneur. Or l'enfant étoit encore tout petit, *n'ayant que trois ans.*

25. Ils le présenterent à Heli, après avoir immolé un veau.

26. Et Anne lui dit : Il est vrai, mon seigneur, comme il l'est que vous vivez, que je suis cette femme que vous avez vû ici prier le Seigneur.

27. Je le suppliois de me donner cet enfant ; & le Seigneur m'a accordé la demande que je lui ai faite, *avec promesse de le lui consacrer pour tous les jours de sa vie.*

28. C'est pourquoi, *l'ayant reçu de lui*, je le

le lui remets entre les mains, afin qu'il ſoit à lui tant qu'il vivra. Ils adorerent donc le Seigneur en ce lieu; & Anne, *pénétrée de reconnoiſſance, & remplie de l'eſprit de Dieu*, fit ſa priere en ces termes:

modavi eum Domino, cunctis diebus quibus fuerit commodatus Domino. Et adoraverunt ibi Dominum. Et oravit Anna, & ait:

CHAPITRE II.

§. 1. *Cantique d'Anne en action de graces pour la naiſſance de Samuël. Dieu lui donne encore depuis trois fils & deux filles.*

1. MOn cœur *abattu & humilié* a treſſailli d'allegreſſe dans le *ſecours que j'ai reçu du* Seigneur; & ma gloire, *obſcurcie par ma ſtérilité*, a été relevée par *la fécondité que j'ai reçue de la puiſſance de* mon Dieu: *De ſorte que* ma bouche, *auparavant réduite au ſilence*, s'eſt ouverte pour répondre à mes ennemis; *& cela m'eſt arrivé*, parce que j'ai mis ma joie *& ma confiance* dans votre *grace* ſalutaire, *ô mon Dieu.*

1. Exultavit cor meum in Domino, & exultatum eſt cornu meum in Deo meo, dilatatum eſt os meum ſuper inimicos meos; quia lætatus ſum in ſalutari tuo.

2. *Ainſi j'ai éprouvé que* nul n'eſt ſaint, comme l'eſt le Seigneur: *Non, mon Dieu*, il n'y en a point d'autre ſemblable à vous *en ſainteté, en juſtice, en bonté*; & nul n'a une force pareille à celle de notre Dieu, *qui fait tout ce qu'il lui plaît dans le ciel & ſur la terre.*

2. Non eſt ſanctus, ut eſt Dominus: neque enim eſt alius extra te, & non eſt fortis ſicut Deus noſter.

3. Ceſſez donc, *orgueilleuſe Phénenna*, de vous glorifier *à l'avenir, & de me traiter* avec des paroles inſolentes, *comme vous faites depuis ſi long-tems*: Que votre ancien langage ne ſorte plus de votre bouche: *L'orgueil, qui en eſt la ſource, ne peut être caché au Seigneur*, parce que le Seigneur eſt le Dieu de toute connoiſſance, & qu'il pénetre les penſées *les plus ſecretes des cœurs. Il punit la malignité des ſuperbes, & recompenſe la ſimplicité des Juſtes.*

3. Nolite multiplicare loqui ſublimia, gloriantes: recedant vetera de ore veſtro: quia Deus ſcientiarum, Dominus eſt, & ipſi præparantur cogitationes.

4. *Ainſi, par un effet admirable de cette conduite pleine de juſtice & de miſéricorde*, l'arc

4. Arcus fortium ſuperatus eſt, & infirmi accincti ſunt robore.

des forts a été briſé, & les foibles ont été remplis de force.

5. Repleti priùs, pro panibus ſe locaverunt: & famelici ſaturati ſunt, donec ſterilis peperit plurimos: & quæ multos habebat filios, infirmata eſt.

5. Ceux qui étoient auparavant comblés de biens, *ont été réduits à une telle miſere, qu'ils* ſe ſont loüés, pour avoir du pain; & ceux qui étoient preſſés de la faim ont été raſſaſiés. Celle qui étoit ſtérile eſt devenue mere de beaucoup d'enfans; & celle qui avoit beaucoup d'enfans eſt tombée dans la défaillance, *Dieu les lui ayant enlevés par la mort.*

6. Dominus mortificat & vivificat, deducit ad inferos & reducit.

6. *Car* le Seigneur ôte & donne la vie *quand il lui plaît*: il conduit aux enfers, & il en retire, *ſelon ſa volonté.*

7. Dominus pauperem facit & ditat, humiliat, & ſublevat.

7. Le Seigneur fait le pauvre & le riche; il abaiſſe, & il éleve.

8. Suſcitat de pulvere egenum, & de ſtercore elevat pauperem: ut ſedeat cum principibus, & ſolium gloriæ teneat. Domini enim ſunt cardines terræ, & poſuit ſuper eos orbem.

8. Il tire, *quand il veut*, le pauvre de la pouſſiere, & l'indigent du fumier, pour le faire aſſeoir entre les Princes. & lui donner un trône de gloire. C'eſt au Seigneur qu'appartiennent les fondemens de la terre; & c'eſt lui qui, *par ſa toute-puiſſance*, a poſé ſur eux le monde.

9. Pedes ſanctorum ſuorum ſervabit, & impii in tenebris conticeſcent: quia non in fortitudine ſua roborabitur vir.

9. Il gardera, *par la même puiſſance*, les pieds de ſes Saints; & les impies ſeront *par ſon ordre*, réduits au ſilence dans leurs ténébres, *ſans qu'ils puiſſent lui réſiſter*, parce que l'homme, avec toute ſa force, ne ſera que foibleſſe *devant lui.*

10. Dominum formidabunt adverſarii ejus: & ſuper ipſos in cœlis tonabit: Dominus judicabit fines terræ, & dabit imperium regi ſuo, & ſublimabit cornu Chriſti ſui.

10. *Ainſi* les ennemis du Seigneur trembleront *en ſa préſence, lorſqu'il* tonnera ſur eux du haut des cieux, *& qu'il viendra les juger ſelon leurs œuvres. Car* le Seigneur jugera *les hommes qui ſont répandus par* toute la terre; il fera régner *ſur eux* celui qu'il a établi *leur* Roi; & il relevera la gloire & la puiſſance de ſon Chriſt, *en l'élevant au-deſſus de toutes les autres puiſſances.*

11. Et abiit Elcana Ramatha in domum ſuam: puer

11. Après cela, Elcana s'en retourna à ſa maiſon à Ramathia: & l'enfant ſervoit en la

préſence du Seigneur devant le Grand Prêtre Heli.

autem erat miniſter in conſpectu Domini ante faciem Heli ſacerdotis.

§. II. *Impiété des enfans d'Heli. Ils détournent les hommes du ſacrifice du Seigneur, & corrompent les femmes qui veilloient à l'entrée du Tabernacle.*

12. Or les enfans d'Heli étoient des enfans de Belial, *des impies & des méchans*, qui ne connoiſſoient point le Seigneur,

12. Porrò filii Heli, filii Belial, neſcientes Dominum,

13. ni le devoir des Prêtres à l'égard du peuple. Car qui que ce ſoit qui eût immolé une victime, le ſerviteur du Prêtre venoit, pendant qu'on en faiſoit cuire la chair; & tenant à la main une fourchette à trois dents,

13. neque officium ſacerdotum ad populum: ſed quicumque immolaſſet victimam veniebat puer ſacerdotis, dum coquerentur carnes, & habebat fuſcinulam tridentem in manu ſua,

14. il la mettoit dans la chaudiere ou dans le chaudron, dans la marmite ou dans le pot; & tout ce qu'il pouvoit enlever avec la fourchette étoit pour le Prêtre, *qui ne ſe contentoit pas de la portion de la victime qui lui étoit deſtinée par la Loi.* Ils traitoient ainſi tout le peuple qui venoit à Silo.

14. & mittebat eam in lebetem, vel in caldariam, aut in ollam, ſive in cacabum: & omne quod levabat fuſcinula, tollebat ſacerdos ſibi; ſic faciebant univerſo Iſraeli venientium in Silo.

15. Avant qu'on fit auſſi brûler la graiſſe de l'hoſtie, le ſerviteur du Prêtre venoit, & diſoit à celui qui immoloit: Donnez-moi de la chair, afin que je la faſſe cuire pour le Prêtre; car je ne recevrai pas de vous de chair cuite; mais *j'en veux* de crue, *afin de l'accommoder ſelon ſon goût.*

15. Etiam antequam adolerent adipem, veniebat puer ſacerdotis, & dicebat immolanti: Da mihi carnem, ut coquam ſacerdoti: non enim accipiam à te carnem coctam, ſed crudam.

16. Celui qui immoloit lui diſoit: Qu'on faſſe auparavant brûler la graiſſe de l'hoſtie, ſelon la coutume, *afin de commencer par rendre ce qu'on doit au Seigneur*; & après cela, prenez de la chair autant que vous en voudrez. Mais le ſerviteur lui répondoit: Non; vous en donnerez préſentement, ou j'en prendrai par force.

16. Dicebatque illi immolans: Incendatur primùm juxta morem hodie adeps, & tolle tibi quantumcumque deſiderat anima tua. Qui reſpondens aiebat ei: Nequaquam: nunc enim dabis, alioquin tollam vi.

17. Et ainſi le péché de ces enfans d'Heli étoit très-grand devant le Seigneur, parce qu'ils détournoient les hommes du ſacrifice du Seigneur.

17. Erat ergo peccatum puerorum grande nimis coram Domino: quia retrahebant homines à ſacrificio Domini.

18. Cependant l'enfant Samuel ſervoit de-

18. Samuel autem miniſ-

rabat ante faciem Domini, puer, accinctus ephod lineo.

vant le Seigneur, vêtu d'un éphod de lin.

19. Et tunicam parvam faciebat ei mater ſua, quam afferebat ſtatutis diebus, aſcendens cum viro ſuo, ut immolaret hoſtiam ſolemnem.

19. Et ſa mere lui faiſoit une petite tunique, qu'elle lui apportoit aux jours ſolemnels, lorſqu'elle venoit avec ſon mari pour offrir le ſacrifice ordinaire.

20. Et benedixit Heli Elcanæ & uxori ejus: dixitque ei: Reddat tibi Dominus ſemen de muliere hac, pro fœnore quod commodaſti Domino. Et abierunt in locum ſuum.

20. *Or la piété de cette femme ne demeura pas ſans récompenſe*; Heli bénit Elcana & ſa femme: & *le même jour qu'ils lui amenerent leur enfant*, il dit à Elcana: Que le Seigneur, pour l'enfant que vous avez mis *aujourd'hui* en dépôt entre ſes mains, vous en rende d'autres de cette femme. Après quoi, ils s'en retournerent chez eux *pleins de confiance que le Seigneur leur donneroit une nombreuſe poſtérité.*

21. Viſitavit ergo Dominus Annam, & concepit, & peperit tres filios, & duas filias: & magnificatus eſt puer Samuel apud Dominum.

21. Le Seigneur viſita donc Anne, *ſelon la parole d'Heli*; & elle conçut & enfanta trois fils & deux filles: & l'enfant Samuel croiſſoit devant le Seigneur.

22. Heli autem erat ſenex valde, & audivit omnia quæ faciebant filii ſui univerſo Iſrael; & quomodo dormiebant cum mulieribus quæ obſervabant ad oſtium tabernaculi:

22. Quant à Heli, qui étoit extrêmement vieux, ayant appris la maniere dont ſes enfans ſe conduiſoient à l'égard de tout le peuple d'Iſraël, & qu'ils dormoient avec les femmes qui venoient veiller à l'entrée du tabernacle,

§. III. *Heli reprend ſes enfans de leurs crimes déteſtables, mais avec trop d'indulgence. Dieu l'en reprend par un Prophete, & lui fait prédire la ruine de ſa maiſon.*

23. & dixit eis: Quare facitis res hujuſcemodi, quas ego audio, res peſſimas, ab omni populo?

23. *au lieu de les châtier avec ſévérité*, il leur dit *ſeulement*: Pourquoi faites-vous toutes ces choſes que j'apprends, ces crimes déteſtables dont parle tout le peuple?

24. Nolite filii mei: non enim eſt bona fama, quam ego audio, ut tranſgredi faciatis populum Domini.

24. Ne faites plus cela, mes enfans; car il eſt bien fâcheux que l'on publie de vous, que vous portez le peuple du Seigneur à violer ſes commandemens.

25. Si peccaverit vir in virum, placari ei poteſt Deus: ſi autem in Dominum peccaverit vir, quis orabit pro eo? Et non audierunt vo-

25. Si un homme peche contre un homme, on lui peut rendre Dieu favorable: mais ſi un homme peche contre le Seigneur, qui priera pour lui? Les enfans d'Heli n'écou-

terent point la voix de leur pere, parce que le Seigneur, *qui* les vouloit perdre *en punition de leurs crimes, ne les rendit point ſenſibles à ces avis qui les auroient ſauvés.*

cem patris ſui : quia voluit Dominus occidere eos.

26. Or l'enfant Samuel s'évançoit & croiſſoit *en âge & en piété*, & il étoit agréable à Dieu & aux hommes.

26. Puer autem Samuel proficiebat, atque creſcebat, & placebat tam Domino quam hominibus.

27. *En ce tems-là*, un homme de Dieu vint trouver Heli, & lui dit: Voici ce que dit le Seigneur: Ne me ſuis-je pas fait connoître viſiblement à la maiſon de votre pere, lorſqu'ils étoient en Egypte ſous la domination de Pharaon !

27. Venit autem vir Dei ad Heli, & ait ad eum: Hæc dicit Dominus : Numquid non apertè revelatus ſum domui patris tui, cum eſſent in Ægypto in domo Pharaonis ?

28. Je l'ai choiſi entre toutes les tribus d'Iſrael pour être mon Prêtre, pour monter à mon Autel, pour m'offrir des parfums, & porter l'éphod en ma préſence; & j'ai donné part à la maiſon de votre pere à tous les ſacrifices des enfans d'Iſraël.

28. Et elegi eum ex omnibus tribubus Iſrael mihi in ſacerdotem, ut aſcenderet ad altare meum, & adoleret mihi incenſum, & portaret ephod coram me: & dedi domui patris tui omnia de ſacrificiis filiorum Iſrael.

29. Pourquoi avez-vous foulé aux pieds mes victimes & les dons que j'ai commandé qu'on m'offrît dans le temple, *en les profanant comme vous avez fait* ? & pourquoi avez-vous plus honoré vos enfans que moi, *en ne les chaſſant pas d'un miniſtere où ils me deshonoroient ſi viſiblement ? & comment avez-vous été aſſez lâche & aſſez infidele* pour manger avec eux, *contre ma défenſe*, les prémices de tous les ſacrifices de mon peuple d'Iſrael, *& la portion même qui devoit être conſumée ſur mon Autel ?*

29. Quare calce abjeciſtis victimam meam, & munera mea quæ præcepi ut offerrentur in templo, & magis honoraſti filios tuos quam me, ut comederetis primitias omnis ſacrificii Iſrael populi mei ?

30. C'eſt pourquoi voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Iſrael : J'avois déclaré & promis que votre maiſon, & la maiſon de votre pere ſerviroit pour jamais devant ma face: mais maintenant je ſuis bien éloigné de cette penſée, dit le Seigneur. Car je glorifierai quiconque m'aura rendu gloire, & ceux qui me mépriſent tomberont dans le mépris: *c'eſt ce que je ferai à votre égard.*

30. Propterea ait Dominus Deus Iſrael : Loquens locutus ſum, ut domus tua, & domus patris tui, miniſtraret in conſpectu meo, uſque in ſempiternum. Nunc autem dicit Dominus: Abſit hoc à me: ſed quicumque glorificaverit me, glorificabo eum: qui autem contemnunt me, erunt ignobiles:

31. Il va venir un tems que je couperai

31. Ecce dies veniunt, &

præcidam brachium tuum, & brachium domus patris tui, ut non ſit ſenex in domo tua.

vos bras, & le bras de la maiſon de votre pere : *j'en ôterai la ſouveraine ſacrificature* ; en ſorte qu'il n'y aura point *à l'avenir* de vieillard, *ni de ſouverain Pontife* dans votre maiſon.

32. Et videbis æmulum tuum in templo, in univerſis proſperis Iſrael : & non erit ſenex in domo tua omnibus diebus.

32. Et lorſque tout Iſraël ſera dans la proſpérité, vous verrez dans le Temple un homme qui ſera l'objet de votre envie ; & il n'y aura jamais de vieillard, *ni de ſouverain Pontife* dans votre maiſon.

33. Verumtamen non auferam penitùs virum ex te ab altari meo : ſed ut deficiant oculi tui, & tabeſcat anima tua : & pars magna domus tuæ morietur cùm ad virilem ætatem venerit.

33. Néanmoins je n'éloignerai pas entierement de mon Autel tous ceux de votre race ; mais je ferai que vos yeux ſeront obſcurcis, & que votre ame ſechera de langueur : & une grande partie de ceux de votre maiſon mourront lorſqu'ils ſeront venus en âge d'homme.

34. Hoc autem erit tibi ſignum, quod venturum eſt duobus filiis tuis, Ophni & Phinees : in die uno morientur ambo.

34. La marque que vous en aurez, eſt ce qui arrivera à vos deux fils. Ophni & Phinées, qui mourront tous deux en un même jour.

35. Et ſuſcitabo mihi ſacerdotem fidelem, qui juxta cor meum & animam meam faciet : & ædificabo ei domum fidelem, & ambulabit coram Chriſto meo cunctis diebus.

35. Et je me ſuſciterai un Prêtre fidele, qui agira ſelon mon cœur & ſelon mon ame ; je lui établirai une maiſon fidele, *qui joüira d'une conſtante proſpérité* ; & il marchera toujours devant mon Chriſt. *Il exercera toute ſa vie ſes fonctions en préſence du Roi que j'aurai établi.*

36. Futurum eſt autem, ut quicumque remanſerit in domo tua, veniat ut oretur pro eo, & offerat nummum argenteum, & tortam panis, dicatque : Dimitte me obſecro ad unam partem ſacerdotalem, ut comedam buccellam panis.

36. Alors quiconque reſtera de votre maiſon *réduite à une extrême miſere*, viendra, afin que l'on prie pour lui ; & il offrira, *non des veaux & des taureaux, mais* une piece d'argent *de la moindre valeur*, & un morceau de pain, *comme les plus pauvres*, en diſant : Donnez-moi, je vous prie, une portion ſacerdotale, afin que j'aie une bouchée de pain à manger.

CHAPITRE III.

§. I. *Samuël dormant dans le Temple, eſt appellé quatre fois par le Seigneur.*

L'AN DU MONDE 2861. AVANT J. C. 1143.

1. OR le jeune Samuël ſervoit le Seigneur auprès d'Heli : & la parole du Seigneur étoit alors *rare &* précieuſe ; on ne connoiſſoit plus gueres de viſion, ni de prophétie.

1. Puer autem Samuel miniſtrabat Domino coram Heli, & ſermo Domini erat pretioſus in diebus illis, non erat viſio manifeſta.

2. Les yeux d'Heli s'étoient obſcurcis, *ſelon que le Seigneur le lui avoit prédit*, & il ne pouvoit voir. Il arriva un jour, lorſqu'il étoit couché en ſon lieu ordinaire,

2. Factum eſt ergo in die quadam, Heli jacebat in loco ſuo, & oculi ejus caligaverant, nec poterat videre :

3. que Samuël dormant dans *l'appartement d'Heli, qui étoit proche* le Temple du Seigneur, où étoit l'Arche de Dieu, avant que la lampe qui brûloit dans le Temple de Dieu fût éteinte, *c'eſt-à-dire, avant que l'aurore commençât à paroître*,

3. lucerna Dei antequam extingueretur, Samuel dormiebat in templo Domini, ubi erat arca Dei.

4. le Seigneur appella Samuël. Et Samuël lui répondit : Me voici.

4. Et vocavit Dominus Samuel. Qui reſpondens, ait : Ecce ego.

5. Il courut auſſi-tôt à Heli, & lui dit : Me voici, car vous m'avez appellé. Heli lui dit : Je ne vous ai point appellé ; retournez & dormez. Samuël s'en alla, & ſe rendormit.

5. Et cucurrit ad Heli, & dixit : Ecce ego, vocaſti enim me. Qui dixit : Non vocavi, revertere, & dormi. Et abiit, & dormivit.

6. Le Seigneur appella encore une fois Samuël. Et Samuël s'étant levé, s'en alla à Heli, & lui dit : Me voici, car vous m'avez appellé. Heli lui répondit : Mon fils, je ne vous ai point appellé ; retournez & dormez.

6. Et adjecit Dominus rurſum vocare Samuelem. Conſurgenſque Samuel, abiit ad Heli, & dixit : Ecce ego, quia vocaſti me. Qui reſpondit : Non vocavi te, fili mi, revertere, & dormi.

7. Or Samuël ne connoiſſoit point encore les voies du Seigneur, *ni les ſignes par leſquels il fait ſentir ſa préſence aux Prophetes quand il leur parle* ; car juſqu'alors la parole du Seigneur ne lui avoit point été révélée.

7. Porrò Samuel necdum ſciebat Dominum, neque revelatus fuerat ei ſermo Domini.

8. Le Seigneur appella donc encore Samuël pour la troiſieme fois. Et Samuël ſe levant, s'en alla à Heli,

8. Et adjecit Dominus, & vocavit adhuc Samuelem tertiò. Qui conſurgens, abiit ad Heli,

9. & ait: Ecce ego, quia vocasti me. Intellexit ergo Heli quia Dominus vocaret puerum: & ait ad Samuelem: Vade, & dormi: & si deinceps vocaverit te, dices: Loquere Domine, quia audit servus tuus. Abiit ergo Samuel, & dormivit in loco suo.

9. & lui dit: Me voici, car vous m'avez appellé. Heli reconnut alors que le Seigneur appelloit l'enfant, & il dit à Samuël: Allez, & dormez; & si l'on vous appelle encore une fois, répondez: Parlez, Seigneur, parce que votre serviteur *vous* écoute. Samuël s'en retourna donc en son lieu, & s'endormit *de nouveau.*

10. Et venit Dominus, & stetit: & vocavit, sicut vocaverat secundò, Samuel, Samuel. Et ait Samuel: Loquere Domine, quia audit servus tuus.

10. Le Seigneur vint encore; & étant près de Samuël, il l'appella, comme il avoit fait les autres fois, Samuël, Samuël. Samuël lui répondit: Parlez, Seigneur, parce que votre serviteur *vous* écoute.

§. II. *Le Seigneur declare à Samuël qu'il va exercer ses jugemens contre Heli & contre sa maison. Ce Grand Prêtre l'oblige à lui decouvrir ce que le Seigneur lui avoit révelé. Samuël le fait; & Heli se soumet à la justice de Dieu.*

11. Et dixit Dominus ad Samuelem: Ecce ego facio verbum in Israël, quod quicumque audierit, tinnient ambæ aures ejus.

11. Et le Seigneur dit à Samuël: Je vais faire une chose dans Israël que nul ne pourra entendre, sans être frappé d'un profond étonnement.

12. In die illa suscitabo adversum Heli omnia quæ locutus sum super domum ejus: incipiam, & complebo.

12. En ce jour-là, je vérifierai tout ce que j'ai dit contre Heli & contre sa maison; je commencerai & j'acheverai.

13. Prædixi enim ei quòd judicaturus essem domum ejus in æternum, propter iniquitatem, eò quòd noverat indignè agere filios suos, & non corripuerit eos.

13. Car je lui ai prédit que j'exercerois mon jugement contre sa maison pour jamais, à cause de son iniquité, parce que sachant que ses fils se conduisoient d'une maniere indigne *de leur ministere*, il ne les a point punis.

14. Idcirco juravi domui Heli, quòd non expietur iniquitas domus ejus victimis & muneribus usque in æternum.

14. C'est pourquoi j'ai juré à la maison d'Heli que l'iniquité de cette maison ne sera jamais expiée, ni par des victimes, ni par des présens; *mais qu'elle portera toute la peine qu'elle mérite.*

15. Dormivit autem Samuel usque mane, aperuitque ostia domus Domini. Et Samuel timebat indicare visionem Heli.

15. Or Samuël ayant dormi jusqu'au matin, alla ouvrir les portes de la maison du Seigneur; & il craignoit de dire à Heli la vision qu'il avoit eue.

16. Vocavit ergo Heli Sa-

16. Heli appella donc Samuël, & lui dit: Samuël

Samuël, mon fils. Il lui répondit : Me voici.

17. Heli ajouta : Qu'eſt-ce que le Seigneur vous a dit ? Ne me le cachez point, je vous prie. Que le Seigneur vous traite avec toute ſa ſévérité, ſi vous me cachez rien de toutes les paroles qui vous ont été dites.

18. Samuël lui dit donc tout ce qu'il avoit entendu, ſans lui en rien cacher. Heli répondit : Il eſt le Seigneur ; qu'il faſſe ce qui eſt agréable à ſes yeux ; *il ne fera rien qui ne ſoit infiniment juſte.*

19. Or Samuël croiſſoit en âge : Le Seigneur étoit avec lui ; & nulle de ſes paroles ne tomba par terre.

20. Et tout Iſraël connut, depuis Dan juſqu'à Berſabée, que Samuël étoit le fidele Prophete du Seigneur.

21. Le Seigneur s'apparut de nouveau à Samuël dans Silo ; car ce fut à Silo qu'il ſe découvrit à Samuël, *& que*, ſelon *qu'il lui avoit fait entendre* ſa parole *la premiere fois, il la lui fit entendre de même dans la ſuite.* Et tout ce que Samuël dit à tout le peuple d'Iſraël, *de la part du Seigneur*, fut accompli.

muelem, & dixit : Samuel fili mi ? Qui reſpondens, ait : Præſto ſum.

17. Et interrogavit eum : Quis eſt ſermo, quem locutus eſt Dominus ad te ? oro te ne celaveris me : hæc faciat tibi Deus, & hæc addat, ſi abſconderis à me ſermonem, ex omnibus verbis quæ dicta ſunt tibi.

18. Indicavit itaque ei Samuel univerſos ſermones, & non abſcondit ab eo. Et ille reſpondit : Dominus eſt : quod bonum eſt in oculis ſuis faciat.

19. Crevit autem Samuel, & Dominus erat cum eo, & non cecidit ex omnibus verbis ejus in terram.

20. Et cognovit univerſus Iſraël, à Dan uſque Berſabee, quòd fidelis Samuel propheta eſſet Domini.

21. Et addidit Dominus ut appareret in Silo, quoniam revelatus fuerat Dominus Samueli in Silo, juxta verbum Domini. Et evenit ſermo Samuelis univerſo Iſraëli.

CHAPITRE IV.

§. I. *Les Iſraélites, après avoir été battus par les Philiſtins, font venir l'Arche dans leur camp, ſe promettant une victoire aſſurée de la protection du Seigneur : mais ils ſont defaits une ſeconde fois. L'Arche eſt priſe, & les deux fils d'Heli ſont tués.*

L'AN DU MONDE 2888. AVANT J. C. 1116.

1. OR il arriva dans ce tems-là, que les Philiſtins, *irrités des maux que leur avoit fait Samſon pendant ſa vie & à ſa mort*, s'aſſemblerent pour faire la guerre *aux Iſraélites.* Le peuple d'Iſraël ſe mit auſſi en campagne pour

1. Et factum eſt in diebus illis, convenerunt Philiſthiim in pugnam : & egreſſus eſt Iſraël obviam Philiſthiim in prælium, & caſtrametatus eſt juxta lapidem adjutorii. Porrò Philiſthiim

venerunt in Aphec,

aller combattre les Philiſtins, & l'armée *d'Iſraël* campa près de la pierre *qui fut appellée depuis la pierre* du ſecours. Les Philiſtins vinrent à Aphec, *dans la tribu de Juda.*

2. & inſtruxerunt aciem contra Iſrael. Inito autem certamine, terga vertit Iſrael Philiſthæis: & cæſa ſunt in illo certamine paſſim per agros, quaſi quatuor millia virorum.

2. & ſe diſpoſerent à combattre Iſraël. La bataille s'étant donnée, les Iſraélites s'enfuirent; & les Philiſtins *les pourſuivirent* au travers des champs, & en tuerent environ quatre mille dans ce combat.

3. Et reverſus eſt populus ad caſtra, dixeruntque majores natu de Iſrael: Quare pereuſſit nos Dominus hodie coram Philiſthiim? Afferamus ad nos de Silo arcam fœderis Domini, & veniat in medium noſtri, ut ſalvet nos de manu inimicorum noſtrorum.

3. Lorſque le peuple fut revenu dans le camp, les plus anciens d'Iſraël dirent: Pourquoi le Seigneur nous a-t-il frappés aujourd'hui de cette playe devant les Philiſtins? Amenons ici de Silo l'arche de l'alliance du Seigneur, & qu'elle vienne au milieu de nous, afin qu'elle nous ſauve de la main de nos ennemis: *comme elle en a toûjours ſauvé nos peres.*

4. Miſit ergo populus in Silo, & tulerunt inde arcam fœderis Domini exercituum ſedentis ſuper Cherubim: erantque duo filii Heli cum arca fœderis Dei, Ophni & Phinees.

4. Le peuple ayant donc envoyé à Silo, on en fit venir l'arche de l'alliance du Seigneur des armées aſſis ſur les Chérubins; & les deux fils d'Heli, Ophni & Phinées, accompagnoient l'arche de l'alliance de Dieu.

5. Cùmque veniſſet arca fœderis Domini in caſtra, vociferatus eſt omnis Iſrael clamore grandi, & perſonuit terra.

5. Lorſque l'arche de l'alliance du Seigneur fut venue dans le camp, tout le peuple d'Iſraël jetta un grand cri, dont la terre retentit.

6. Et audierunt Philiſthiim vocem clamoris, dixeruntque: Quænam eſt hæc vox clamoris magni in caſtris Hebræorum? Et cognoverunt quòd arca Domini veniſſet in caſtra.

6. Les Philiſtins l'ayant entendu, s'entredifoient: Que veut dire ce grand bruit dans le camp des Hébreux? Et ils apprirent que l'arche du Seigneur étoit venue dans le camp.

7. Timueruntque Philiſthiim, dicentes: Venit Deus in caſtra. Et ingemuerunt dicentes:

7. Les Philiſtins eurent donc peur, & ils dirent: Dieu eſt venu dans *leur* camp.

8. Væ nobis: non enim fuit tanta exultatio heri & nudiuſtertius: væ nobis. Quis nos ſalvabit de manu Deorum ſublimium iſtorum? hi ſunt Dii, qui percuſſerunt Ægyptum omni plaga, in deſerto.

8. Malheur à nous ajouterent-ils en ſoupirant; car ils n'étoient point dans une ſi grande joie, ni hier, ni avant-hier; malheur à nous. Qui nous ſauvera de la main de ce Dieu puiſſant? C'eſt ce Dieu qui frappa toute l'Egypte d'une ſi grande plaie, *& qui a nourri ce peuple durant quarante ans* dans le déſert.

9. Mais prenez courage, Philiſtins; & comportez-vous en gens de cœur. Gardez-vous de devenir les eſclaves des Hébreux, comme ils ont été les vôtres *pendant quarante ans*: prenez courage, & combattez vaillamment.

9. Confortamini, & eſtote viri, Philiſthiim: ne ſerviatis Hebræis, ſicut & illi ſervierunt vobis: confortamini, & bellate.

10. Les Philiſtins donnerent donc la bataille; & *malgré la préſence de l'arche du Seigneur*, Iſraël, *qui s'étoit rendu indigne de ſa protection*, fut défait. Tous s'enfuirent, *non-ſeulement* dans leurs tentes, *mais juſques dans leurs maiſons*; & la défaite fut ſi grande du côté des Iſraélites, qu'il demeura trente mille hommes de pied ſur la place.

10. Pugnaverunt ergo Philiſthiim, & cæſus eſt Iſraël, & fugit unuſquiſque in tabernaculum ſuum: & facta eſt plaga magna nimis: & ceciderunt de Iſraël triginta millia peditum.

11. L'arche de Dieu fut priſe; & les deux fils d'Heli, Ophni & Phinées, furent tués.

11. Et arca Dei capta eſt: duo quoque filii Heli mortui ſunt, Ophni & Phinees.

§. II. *Heli, apprenant la priſe de l'Arche de Dieu, tombe à la renverſe, & ſe tue de ſa chûte. Sa belle fille, qui étoit groſſe, accouche, & meurt auſſi-tôt.*

12. Le jour même, un homme de la tribu de Benjamin, échappé du combat, vint en courant à Silo. Il avoit ſes habits déchirés, & la tête couverte de poudre.

12. Currens autem vir de Benjamin ex acie, venit in Silo in die illa, ſciſſa veſte, & conſperſus pulvere caput.

13. Dans le tems que cet homme arrivoit, Heli étoit aſſis ſur ſon ſiége & tourné vers le chemin; car ſon cœur trembloit de crainte pour l'arche de Dieu. Cet homme étant donc entré dans la Ville, & ayant dit les nouvelles du combat, il ſe fit parmi tout le peuple des cris lamentables.

13. Cùmque ille veniſſet, Heli ſedebat ſuper ſellam contra viam ſpectans. Erat enim cor ejus pavens pro arca Dei. Vir autem ille poſtquam ingreſſus eſt, nuntiavit urbi: & ululavit omnis civitas.

14. Heli, ayant entendu le bruit de ces clameurs, dit: Qu'eſt-ce que ce bruit confus que j'entends? Sur cela, cet homme vint à Heli en grande hâte, & lui dit cette nouvelle.

14. Et audivit Heli ſonitum clamoris, dixitque: Quis eſt hic ſonitus tumultûs hujus? At ille feſtinavit, & venit, & nuntiavit Heli.

15. Heli avoit alors quatre-vingts dix-huit ans: ſes yeux s'étoient obſcurcis, & il ne pouvoit plus voir.

15. Heli autem erat nonaginta & octo annorum, & oculi ejus caligaverant, & videre non poterat.

16. Cet homme dit à Heli: C'eſt moi qui reviens de la bataille, & qui ſuis échappé du combat. Heli lui dit: Qu'eſt-il arrivé, mon fils?

16. Et dixit ad Heli: Ego ſum qui veni de prælio, & ego qui de acie fugi hodie. Cui ille ait: Quid actum eſt, fili mi?

17. Reſpondens autem ille qui nuntiabat: Fugit, inquit, Iſraël coram Philiſthiim, & ruina magna facta eſt in populo: inſuper & duo filii tui mortui ſunt, Ophni & Phinees: & arca Dei capta eſt.

17. Cet homme qui avoit apporté la nouvelle, lui répondit: Iſrael a fui devant les Philiſtins; une grande partie du peuple a été taillée en pieces; vos deux fils, Ophni & Phinées, ont été tués; & l'arche de Dieu a été priſe.

18. Cùmque ille nominaſſet arcam Dei, cecidit de ſella retrorſum juxta oſtium, & fractis cervicibus mortuus eſt. Senex enim erat vir & grandævus: & ipſe judicavit Iſrael quadraginta annis.

18. Lorſqu'il eut nommé l'arche de Dieu, Heli tomba de ſon ſiége à la renverſe près de la porte; & s'étant caſſé la tête, il mourut. Il étoit vieux, & fort avancé en âge; & il avoit jugé Iſraël pendant quarante ans, *ayant eu pour collegue, durant les vingt dernieres années, Samſon, qui jugea Iſraël avec lui.*

19. Nurus autem ejus, uxor Phinees, prægnans erat, vicinaque partui, & audito nuntio quòd capta eſſet arca Dei, & mortuus eſſet ſocer ſuus, & vir ſuus, incurvavit ſe & peperit: irruerant enim in eam dolores ſubiti.

19. La femme de Phinées, belle-fille d'Heli étoit alors groſſe & prête d'accoucher; & ayant appris la nouvelle que l'arche de Dieu avoit été priſe, & que ſon beau-pere & ſon mari étoient morts, & ſe trouvant ſurpriſe tout d'un coup par la douleur, elle ſe baiſſa & accoucha:

20. In ipſo autem momento mortis ejus, dixerunt ei quæ ſtabant circa eam: Ne timeas, quia filium peperiſti. Quæ non reſpondit eis, neque animadvertit.

20. Et comme elle alloit mourir, les femmes qui étoient auprès d'elle, lui dirent: Ne craignez point; car vous avez enfanté un fils. Elle ne leur répondit rien, n'y faiſant pas même attention, *tant elle étoit pénétrée de douleur.*

21. Et vocavit puerum, Ichabod, dicens: Tranſlata eſt gloria de Iſraël, quia capta eſt arca Dei, & pro ſocero ſuo & pro viro ſuo;

21. Mais elle appella ſon fils Ichabod, en diſant: Iſraël a perdu ſa gloire: *ce qu'elle dit* à cauſe que l'arche de Dieu avoit été priſe, & à cauſe de la mort de ſon beau-pere & de ſon mari.

22. & ait: Tranſlata eſt gloria ab Iſrael, eò quòd capta eſſet arca Dei.

22. Et elle dit qu'Iſraël avoit perdu ſa gloire, parce que l'arche de Dieu avoit été priſe.

CHAPITRE V.

§. I. *Les Philiſtins ayant pris l'Arche de Dieu, la tranſportent dans le Temple de Dagon. Ils là placent auprès de cette idole, qu'ils trouvent le lendemain renverſée par terre devant l'Arche. Ils relevent Dagon, & le remettent à ſa place : mais ils le trouvent le jour ſuivant par terre, ayant la téte & les mains coupées.*

La meſme anne'e. 2888.

1. LEs Philiſtins ayant donc pris l'arche de Dieu, l'emmenerent de la Pierre du Secours, à Azot.

2. Ils mirent l'arche de Dieu qu'ils avoient priſe dans le temple de Dagon, & la placerent auprès de Dagon.

3. Le lendemain, ceux d'Azot s'étant levés dès le point du jour, trouverent Dagon qui étoit tombé le viſage contre terre devant l'arche du Seigneur; ils le releverent, & le remirent à ſa place.

4. Le jour ſuivant, s'étant encore levés dès le matin, ils trouverent Dagon tombé par terre ſur le viſage devant l'arche du Seigneur; mais la tête & les deux mains en ayant été coupées, étoient ſur le ſeuil de la porte :

5. & le tronc ſeul de Dagon étoit demeuré en ſa place, *c'eſt-à-dire, par terre devant l'arche du Seigneur.* C'eſt pour cette raiſon que juſqu'aujourd'hui les Prêtres de Dagon, & tous ceux qui entrent en ſon temple dans Azot, ne marchent point ſur le ſeuil de la porte, *le croyant ſanctifié par l'attouchement des mains & de la tête de leur Dieu.*

1. Philiſthiim autem tulerunt arcam Dei, & aſportaverunt eam à Lapide adjutorii in Azotum.

2. Tuleruntque Philiſthiim arcam Dei, & intulerunt eam in templum Dagon, & ſtatuerunt eam juxta Dagon.

3. Cumque ſurrexiſſent diluculo Azotii altera die, ecce Dagon jacebat pronus in terra ante arcam Domini: & tulerunt Dagon, & reſtituerunt eum in locum ſuum.

4. Rurſumque mane die altera conſurgentes, invenerunt Dagon jacentem ſuper faciem ſuam in terra coram arca Domini: caput autem Dagon, & duæ palmæ manuum ejus abſciſſæ erant ſuper limen :

5. portò Dagon ſolus truncus remanſerat in loco ſuo. Propter hanc cauſam non calcant ſacerdotes Dagon, & omnes qui ingrediuntur templum ejus, ſuper limen Dagon in Azoto, uſque in hodiernum diem.

§. II. *Le Seigneur frappe ceux d'Azot de plaies honteuſes, & il les tourmente par une multitude de rats. Ils prennent la reſolution de faire porter l'Arche de Ville en Ville. Par tout où elle paſſe le Seigneur y tue un grand nombre d'hommes. C'eſt pourquoi ils prennent le parti de la renvoyer.*

6. Aggravata eſt autem manus Domini ſuper Azotios, & demolitus eſt eos: & percuſſit in ſecretiori parte natium Azotum, & fines ejus. Et ebullierunt villæ & agri in medio regionis illius, & nati ſunt mures, & facta eſt confuſio mortis magnæ in civitate.

6. Cependant la main du Seigneur s'appéſantit ſur ceux d'Azot, & les réduiſit à une extrême déſolation: Il frappa ceux de la Ville & de la campagne de maladie dans les parties ſecretes du corps. Et il ſortit tout d'un coup des champs & des Villages une multitude de rats, *qui cauſoient de grands déſordres*; & l'on vit dans toute la Ville une confuſion de mourans & de morts.

7. Videntes autem viri Azotii hujuſcemodi plagam, dixerunt: Non maneat arca Dei Iſrael apud nos: quoniam dura eſt manus ejus ſuper nos, & ſuper Dagon deum noſtrum.

7. Ceux d'Azot voyant cette plaie, s'entredirent: Que l'arche du Dieu d'Iſraël ne demeure point parmi nous, parce que ſa main nous frappe, nous & notre Dieu Dagon, d'une maniere inſupportable.

8. Et mittentes congregaverunt omnes ſatrapas Philiſthinorum ad ſe, & dixerunt: Quid faciemus de arca Dei Iſrael? Reſponderuntque Gethæi: Circumducatur arca Dei Iſrael. Et circumduxerunt arcam Dei Iſrael.

8. Et ayant envoyé querir tous les Princes des Philiſtins, ils leur dirent: Que ferons-nous de l'arche du Dieu d'Iſraël? Ceux de Geth répondirent: Qu'on la mene de Ville en Ville, *pour voir ſi c'eſt elle qui cauſe ces maux.* Ils commencerent donc à mener l'arche du Dieu d'Iſrael d'un lieu en un autre.

9. Illis autem circumducentibus eam, fiebat manus Domini per ſingulas civitates interfectionis magnæ nimis: & percutiebat viros uniuſcujuſque urbis, à parvo uſque ad majorem, & computreſcebant prominentes extales eorum. Inieruntque Gethæi conſilium, & fecerunt ſibi ſedes pelliceas.

9. Et pendant qu'ils la menoient de cette ſorte, le Seigneur étendoit ſa main ſur chaque Ville, & y tuoit un grand nombre d'hommes. Il en frappoit de maladie tous les habitans, depuis le plus petit juſqu'au plus grand; & les inteſtins ſortant hors du conduit naturel, ſe pourriſſoient. C'eſt pourquoi ceux de Geth ayant conſulté enſemble, ſe firent des ſiéges de peaux, *pour s'aſſeoir plus commodément.*

10. Miſeruntque ergo arcam Dei in Accaron. Cumque veniſſet arca Dei in Accaron, exclamaverunt Accaronitæ, dicentes: Adduxerunt ad nos arcam Dei Iſrael, ut interficiat nos & populum noſtrum.

10. Ils envoyerent enſuite l'arche de Dieu à Accaron; & lorſqu'elle y fut venue, ceux de la Ville commencerent à crier: Ils nous ont amené l'arche du Dieu d'Iſraël, afin qu'elle nous tue, nous & tout notre peuple.

Digitized by Google

11. Ils envoyerent donc à tous les Princes des Philiſtins, qui s'étant aſſemblés, leur dirent : Renvoyez l'arche du Dieu d'Iſraël, & qu'elle retourne au lieu où elle étoit, afin qu'elle ne nous tue *plus*, nous & notre peuple.

11. Miſerunt itaque & congregaverunt omnes ſatrapas Philiſthinorum; qui dixerunt : Dimittite arcam Dei Iſrael, & revertatur in locum ſuum, & non interficiat nos cum populo noſtro.

12. Car chaque Ville *où elle alloit* étoit remplie de frayeur & de mort, & la main de Dieu s'y faiſoit ſentir effroyablement. Ceux qui n'en mouroient pas étoient frappés de maladies dans les ſecretes parties du corps, & les cris de chaque Ville montoient juſqu'au Ciel.

12. Fiebat enim pavor mortis in ſingulis urbibus, & graviſſima valde manus Dei; viri quoque, qui mortui non fuerant, percutiebantur in ſecretiori parte natium : & aſcendebat ululatus uniuſcujuſque civitatis in cœlum.

CHAPITRE VI.

§. I. *Les Philiſtins, ſelon le conſeil de leurs Prêtres, renvoyent l'Arche, avec une caſſette où ils avoient mis cinq rats d'or, & cinq figures d'or qui repreſentoient la partie du corps où ils avoient été frappés. Ils mettent le tout ſur un chariot neuf, attelé de deux vaches qui nourriſſoient encore leurs veaux.*

La meſme année 2888.

1. L'Arche du Seigneur ayant été dans le pays des Philiſtins pendant ſept mois,

1. Fuit ergo arca Domini in regione Philiſthinorum ſeptem menſibus.

2. Les Philiſtins firent venir leurs Prêtres & leurs Devins, & leur dirent : Que ferons-nous de l'Arche du Seigneur ? Dites-nous comment nous la renvoyerons au lieu où elle étoit. Ils leur répondirent :

2. Et vocaverunt Philiſthiim ſacerdotes & divinos, dicentes, Quid faciemus de arca Domini ? indicate nobis quomodo remittamus eam in locum ſuum. Qui dixerunt :

3. Si vous renvoyez l'Arche du Dieu d'Iſraël, ne la renvoyez point vuide : mais rendez-lui ce que vous lui devez pour *l'expiation de* votre péché : & alors vous ſerez guéris, & vous ſaurez pourquoi ſa main ne ſe retire point de deſſus vous.

3. Si remittitis arcam Dei Iſrael, nolite dimittere eam vacuam, ſed quod debetis, reddite ei pro peccato, & tunc curabimini : & ſcietis quare non recedat manus ejus à vobis.

4. Ils leur demanderent enſuite : Qu'eſt-ce que nous lui devons rendre pour notre péché ? Les Prêtres répondirent :

4. Qui dixerunt : Quid eſt quod pro delicto reddere debeamus ei ? Reſponderuntque illi :

5. Faites cinq anus d'or, & cinq rats d'or, ſelon le nombre des Provinces des Philiſtins,

5. Juxta numerum provinciarum Philiſthinorum,

quinque anos aureos facietis, & mures quinque aureos: quia plaga una fuit omnibus vobis, & ſatrapis veſtris. Facietiſque ſimilitudines anorum veſtrorum, & ſimilitudines murium, qui demoliti ſunt terram; & dabitis Deo Iſrael gloriam: ſi forte relevet manum ſuam à vobis, & à diis veſtris, & à terra veſtra.

parce que vous avez tous été frappés, vous & vos Princes d'une même plaie. Vous ferez donc des images de la partie qui a été malade, & des images des rats qui ont ravagé la terre *où vous habitez*; & vous rendrez gloire au Dieu d'Iſraël, *en reconnoiſſant, par ces dons que vous lui offrirez, que c'eſt lui qui vous a frappés, & que c'eſt de lui ſeul que vous attendez votre guériſon. Vous rendrez, dis-je, cette gloire au Dieu d'Iſraël*, pour voir ſi, *touché de cet aveu que vous lui ferez, & de cet hommage que vous lui rendrez*, il retirera ſa main de deſſus vous, de deſſus vos Dieux, & de deſſus votre terre.

6. Quare aggravatis corda veſtra, ſicut aggravavit Ægyptus, & Pharao cor ſuum? nonne poſtquam percuſſus eſt, tunc dimiſit eos, & abierunt?

6. *Et parce que pluſieurs Philiſtins, attribuant les maux dont ils avoient été frappés à une cauſe naturelle plutôt qu'à l'arche, avoient peine à la renvoyer, les Devins ajouterent:* Pourquoi appeſantiſſez-vous vos cœurs, comme l'Egypte & comme Pharaon appeſantit ſon cœur? Ne renvoya-t-il pas enfin les Iſraélites, après avoir été frappé *de diverſes plaies*? & ne les laiſſa-t-il pas aller? *N'attendez pas, comme lui, à la derniere extrémité.*

7. Nunc ergo arripite & facite plauſtrum novum unum: & duas vaccas fœtas, quibus non eſt impoſitum jugum, jungite in plauſtro, & recludite vitulos earum domi.

7. Prenez donc *maintenant* un chariot, que vous ferez faire tout neuf, *par reſpect pour l'arche*; & attelez-y deux vaches qui nourriſſent leurs veaux, auxquelles on n'aura point encore impoſé le joug; & renfermez leurs veaux dans l'étable.

8. Tolletiſque arcam Domini, & ponetis in plauſtro; & vaſa aurea, quæ exſolviſtis ei pro delicto, ponetis in capſellam ad latus ejus; & dimittite eam, ut vadat.

8. Prenez *enſuite* l'arche du Seigneur, & mettez-la ſur le chariot; & ayant mis à côté, dans une caſſette, les figures d'or que vous lui aurez payées pour votre péché, laiſſez-la aller:

9. Et aſpicietis: & ſi quidem per viam finium ſuorum aſcenderit contra Betſames, ipſe fecit nobis hoc malum grande: ſin autem, minime: ſciemus quia nequaquam manus ejus tetigit nos, ſed caſu accidit.

9. Et vous verrez *ce qui en arrivera*: Si elle va par le chemin qui mene en ſon pays vers Bethſamès, ce ſera le Dieu d'Iſraël qui nous aura fait tous ces grands maux: Que ſi elle n'y va pas, nous reconnoîtrons que ce n'a pas été ſa main qui nous a frappés, mais que ces

ces maux ſont arrivés par haſard.

10. Ils firent donc ce que leurs Prêtres leur avoient conſeillé ; & prenant deux vaches qui nourriſſoient leurs veaux de leur lait, ils les attelerent au chariot, après avoir renfermé leurs veaux dans l'étable.

10. Fecerunt ergo illi hoc modo : & tollentes duas vaccas, quæ lactabant vitulos, junxerunt ad plauſtrum, vitulosque earum concluſerunt domi.

11. Et ils mirent l'arche de Dieu ſur le chariot, avec la caſſette où étoient les rats d'or & les cinq figures des anus.

11. Et poſuerunt arcam Dei ſuper plauſtrum, & capſellam, quæ habebat mures aureos & ſimilitudines anorum.

§. III. *Les vaches qui traînoient le chariot où étoit l'arche, vont droit à Bethſamès. Les Princes des Philiſtins les ſuivent juſques ſur les terres des Bethſamites, qui mettent en pieces le bois du chariot, & offrent les deux vaches en holocauſte au Seigneur.*

12. Les vaches ayant commencé d'aller, marcherent tout droit par le chemin qui mene à Bethſamès, & avançoient toujours d'un même pas, en meuglant, ſans ſe détourner ni à droit ni à gauche. Les Princes des Philiſtins, *pour s'aſſurer par eux-mêmes de la vérité du fait*, les ſuivirent juſqu'à ce qu'elles fuſſent arrivées ſur les terres de Bethſamès.

12. Ibant autem in directum vaecæ, per viam quæ ducit Bethſames, & itinere uno gradiebantur, pergentes & mugientes : & non declinabant neque ad dexteram neque ad ſiniſtram : ſed & ſatrapæ Philiſthiim ſequebantur uſque ad terminos Bethſames.

13. Les Bethſamites ſcioient alors le bled dans une vallée ; & levant les yeux, ils apperçurent l'arche, & eurent une grande joie en la voyant.

13. Porrò Bethſamitæ metebant triticum in valle : & elevantes oculos ſuos, viderunt arcam, & gaviſi ſunt cùm vidiſſent.

14. Le chariot vint ſe rendre dans le champ de Joſué Bethſamite, & s'arrêta là. Il y avoit au même lieu une grande pierre ; & les Bethſamites ayant coupé en pieces le bois du chariot, mirent les vaches deſſus, & les offrirent au Seigneur en holocauſte.

14. Et plauſtrum venit in agrum Joſue Bethſamitæ, & ſteti tibi. Erat autem ibi lapis magnus, & conciderunt ligna plauſtri, vaccaſque impoſuerunt ſuper ea holoeauſtum Domino.

15. Les Lévites deſcendirent l'arche de Dieu, avec la caſſette qui étoit auprès, où étoient les figures d'or, & ils les mirent ſur *cette* grande pierre. Les Bethſamites offrirent alors des holocauſtes *devant l'arche*, & immolerent des victimes au Seigneur *par les mains des Prêtres qui ſe trouverent parmi eux.*

15. Levitæ autem depoſuerunt arcam Dei, & capſellam quæ erat juxta eam, in qua erant vaſa aurea, & poſuerunt ſuper lapidem grandem. Viri autem Bethſamitæ obtulerunt holocauſta, & immolaverunt victimam in die illa Domino.

16. Les cinq Princes des Philiſtins ayant

16. Et quinque ſatrapæ

Philiſthinorum viderunt, & reverſi ſunt in Accaron in die illa.

vû ceci, retournerent le même jour à Accaron.

17. Hi ſunt autem anì aurei, quos reddiderunt Philiſthiim pro delicto, Domino: Azotus unum, Gaza unum, Aſcalon unum, Geth unum, Accaron unum :

17. Voici *les noms des Villes qui offrirent* les cinq anus d'or que les Philiſtins rendirent au Seigneur pour leur péché : Azot, Gaza, Aſcalon, Geth, & Accaron en donnerent chacun un,

18. & mures aureos ſecundùm numerum urbium Philiſthiim, quinque provinciarum, ab urbe murata uſque ad villam quæ erat abſque muro, & uſque ad Abelmàgnum, ſuper quem poſuerunt arcam Domini, quæ erat uſque in illum diem in agro Joſuæ Bethſamitis.

18. avec autant de rats d'or qu'il y avoit de Villes *capitales* dans les cinq Provinces des Philiſtins ; *& cette offrande ſe fit au nom & aux frais de tous les habitans*, tant des villes murées, que des villages ſans murs, *qui ſont, depuis la mer*, juſqu'à *la pierre nommée depuis* le grand Abel, *ou le grand deüil*, ſur laquelle ils mirent l'arche du Seigneur, qui eſt encore aujourd'hui dans le champ de Joſué, Bethſamite.

§. III. *Le Seigneur punit de mort ſoixante & dix perſonnes des principaux des Bethſamites, & cinquante mille hommes du menu peuple, parce qu'ils avoient regardé dans l'Arche avec curioſité.*

19. Percuſſit autem de viris Bethſamitibus, eò quòd vidiſſent arcam Domini : & percuſſit de populo ſeptuaginta viros, & quinquaginta millia plebis. Luxitque populus, eò quod Dominus percuſſiſſet plebem plagâ magnâ.

19. Or *ce qui fit donner ce nom à cette pierre, c'eſt que* le Seigneur punit de mort les habitans de Bethſamès *& des Villes voiſines*, parce qu'ils avoient vû *avec curioſité* l'arche du Seigneur, *& qu'ils avoient regardé dedans contre la défenſe de la Loi* ; & *, pour cette faute*, il fit mourir ſoixante & dix perſonnes des principaux de la Ville, & cinquante mille hommes du petit peuple ; & ils pleurerent tous de ce que le Seigneur avoit frappé le peuple d'une ſi grande plaie.

20. Et dixerunt viri Bethſamitæ : Quis poterit ſtare in conſpectu Domini Dei ſancti hujus ? & ad quem aſcendet à nobis ?

20. Alors les Bethſamites dirent : Qui pourra ſubſiſter en la préſence de ce Seigneur & de ce Dieu ſi ſaint ? Et chez qui d'entre nous pourra-t-il demeurer ?

21. Miſeruntque nuntios ad habitatores Cariathiarim, dicentes : Reduxerunt Philithiim arcam Domini, deſcendite, & reducite eam ad vos.

21. Ils envoyerent donc des gens aux habitans de Cariathiarim, *Ville plus grande & plus forte que Bethſamès*, & leur firent dire : Les Philiſtins ont ramené l'arche du Seigneur : Venez & emmenez-la chez vous, *afin qu'elle y ſoit avec plus de décence & de ſûreté.*

CHAPITRE VII.

§. I. *L'Arche eſt conduite dans la maiſon d'Abinadab à Gabaa. Les Juifs retournent au Seigneur, & abandonnent le culte des idoles, par les exhortations de Samuël.*

LA MESME ANNE'E 2888.

1. CEux de Cariathiarim étant venus, ramenerent *chez eux*, l'arche du Seigneur, & la mirent en la maiſon d'Abinadab, *ſituée* dans *le lieu le plus élevé de la Ville, appellé, pour ſa hauteur*, Gabaa; & ils conſacrerent ſon fils Eléazar, afin qu'il gardât l'arche du Seigneur.

1. Venerunt ergo viri Cariathiarim, & reduxerunt arcam Domini, & intulerunt eam in domum Abinadab in Gabaa: Eleazarum autem filium ejus ſanctificaverunt, ut cuſtodiret arcam Domini.

2. Or il arriva que, dès le *premier* jour que l'arche du Seigneur demeura à Cariathiarim, les jours *heureux d'Iſraël* ſe multiplierent; car il eut la paix durant vingt ans; & *durant tout ce tems*, toute la maiſon d'Iſraël mit ſon repos *& ſa confiance* dans le Seigneur.

2. Et factum eſt, ex qua die manſit arca Domini in Cariathiarim, multiplicati ſunt dies (erat quippe jam annus vigeſimus) & requievit omnis domus Iſrael poſt Dominum.

3. Car Samuël, *qui avoit ſuccedé à Heli*, dit à toute la maiſon d'Iſraël, *incontinent après le retour de l'arche*: Si vous revenez au Seigneur de tout votre cœur, ôtez du milieu de vous les Dieux étrangers Baal & Aſtaroth, *qui ont cauſé votre ruine*; tenez vos cœurs prêts *à obéir* au Seigneur, & ne ſervez que lui ſeul; & il vous délivrera de la main des Philiſtins.

3. Ait autem Samuel ad univerſam domum Iſrael, dicens: Si in toto corde veſtro revertimini ad Dominum, auferte deos alienos de medio veſtri, Baalim & Aſtaroth: præparate corda veſtra Domino, & ſervite ei ſoli, & eruet vos de manu Philiſthiim.

4. Les enfans d'Iſraël rejetterent donc Baal & Aſtaroth, & ne ſervirent que le Seigneur.

4. Abſtulerunt ergo filii Iſrael Baalim & Aſtaroth, & ſervierunt Domino ſoli.

5. Et Samuël leur dit: Aſſemblez tout Iſraël à Maſphath, afin que je prie le Seigneur pour vous.

5. Dixit autem Samuel: Congregate univerſum Iſraël in Maſphath, ut orem pro vobis Dominum.

6. Et ils s'aſſemblerent à Maſphath, *Ville de la tribu de Juda*: ils puiſerent de l'eau qu'ils répandirent devant le Seigneur, *comme pour lui rendre leurs hommages, & pour lui*

6. Et convenerunt in Maſphath: hauſeruntque aquam, & effuderunt in conſpectu Domini, & jejunaverunt in die illa, atque dixe-

runt ibi: Peccavimus Domino. Judicavitque Samuel filios Iſrael in Maſphath.

marquer le déſir qu'ils avoient de ſe purifier de leurs péchés. Dans cette vûe, ils jeûnerent ce jour là, & dirent: Nous avons péché devant le Seigneur. Or Samuël jugea, *pour la premiere fois*, les enfans d'Iſraël à Maſphath, *& il continua dans la ſuite d'y venir de tems en tems y rendre la juſtice.*

§. II. *Les Philiſtins marchent contre les Iſraélites, les combattent & ſont défaits. Ils rendent aux enfans d'Iſrael tous les pays qu'ils avoient conquis ſur eux.*

7. Et audierunt Philiſthiim quòd congregati eſſent filii Iſrael in Maſphath, & aſcenderunt ſatrapæ Philiſthinorum ad Iſrael. Quod cùm audiſſent filii Iſrael, timuerunt à facie Philiſthinorum.

7. Les Philiſtins ayant appris que les enfans d'Iſraël s'étoient aſſemblés à Maſphath, leurs Princes marcherent contre Iſraël. Ce que les enfans d'Iſraël ayant appris, ils eurent peur des Philiſtins.

8. Dixeruntque ad Samuelem: Ne ceſſes pro nobis clamare ad Dominum Deum noſtrum, ut ſalvet nos de manu Philiſthinorum.

8. Et ils dirent à Samuël: Ne ceſſez point de crier pour nous au Seigneur notre Dieu afin qu'il nous ſauve de la main des Philiſtins.

9. Tulit autem Samuel agnum lactentem unum, & obtulit illum holocauſtum integrum Domino: & clamavit Samuel ad Dominum pro Iſrael, & exaudivit eum Dominus.

9. Samuël prit un agneau qui tétoit encore; il l'offrit tout entier en holocauſte au Seigneur, *ſans le couper par morceaux, parce que le tems preſſoit*; il cria au Seigneur pour Iſraël; & le Seigneur, *par le mouvement duquel il avoit offert ce ſacrifice*, l'exauça.

10. Factum eſt autem, cùm Samuel offerret holocauſtum, Philiſtiim iniere prælium contra Iſrael: intonuit autem Dominus fragore magno in die illa ſuper Philiſthiim, & exterruit eos, & cæſi ſunt à facie Iſrael.

10. *En effet*, lorſque Samuël offroit ſon holocauſte, les Philiſtins commencerent le combat contre Iſraël: mais en même-tems, le Seigneur tonna avec un bruit épouvantable ſur les Philiſtins, & il les frappa de terreur: Ainſi ils furent défaits par Iſraël.

11. Egreſſique viri Iſrael de Maſphath, perſecuti ſunt Philiſthæos, & percuſſerunt eos, uſque ad locum qui erat ſubter Bethchar.

11. Les Iſraélites étant ſortis de Maſphath, pourſuivirent les Philiſtins, en les taillant en pieces, juſqu'au lieu qui eſt au-deſſous de Bethchar.

12. Tulit autem Samuel lapidem unum, & poſuit eum inter Maſphath & inter Sen: & vocavit nomen loci illius, Lapis adjutorii. Dixitque: Huc uſque auxiliatus eſt nobis Dominus.

12. Et Samuël prit une pierre qu'il mit entre Maſphath & Sen, & il appella ce lieu la Pierre du Secours, en diſant: Le Seigneur eſt venu juſqu'ici à notre ſecours.

13. Les Philiſtins furent alors humiliés, & ils n'oſerent plus venir ſur les terres d'Iſraël : car la main du Seigneur fut ſur les Philiſtins, tant que Samuël gouverna *le peuple.*

13. Et humiliati ſunt Philiſthiim, nec appoſuerunt ultrà ut venirent in terminos Iſrael. Facta eſt itaque manus Domini ſuper Philiſthæos, cunctis diebus Samuelis.

14. Les Villes que les Philiſtins avoient priſes ſur Iſraël, depuis Accaron, juſqu'à Geth, furent rendues, avec toutes leurs terres, au peuple d'Iſraël : Ainſi Samuël délivra les Iſraélites de la main des Philiſtins ; & il y avoit paix entre les Amorrhéens & Iſraël.

14. Et redditæ ſunt urbes, quas tulerant Philiſthiim ab Iſrael Iſraeli, ab Accaron uſque Geth, & terminos ſuos : liberavitque Iſrael de manu Philiſthinorum, eratque pax inter Iſrael & Amorrhæum.

15. Samuël ne ceſſa de juger Iſraël durant tout le reſte de ſa vie ; *& quoique, dans la ſuite, Saül eût été élû Roi, Samuël conſerva toujours néanmoins une grande autorité.*

15. Judicabat quoque Samuel Iſraelem cunctis diebus vitæ ſuæ :

16. Il alloit tous les ans à Béthel, & de-là à Galgala, & enſuite à Maſphath ; & *parcourant ainſi tout le pays*, il y rendoit la juſtice à *tout* Iſraël.

16. & ibat per ſingulos annos circuiens Bethel & Galgala & Maſphath, & judicabat Iſraelem in ſupradictis locis.

17. Il retournoit *de-là à* Ramatha, qui étoit le lieu de ſa demeure *ordinaire*, & où il jugeoit *auſſi* le peuple. Il y bâtit même un Autel au Seigneur *pour le conſulter.*

17. Revertebaturque in Ramatha : ibi enim erat domus ejus, & ibi judicabat Iſraelem : ædificavit etiam ibi altare Domino.

CHAPITRE VIII.

§. I. * *Samuël étant fort âgé, établit ſes enfans pour Juges d'Iſraël. Leur avarice leur fait rendre des jugemens injuſtes,* † *& porte ce peuple à demander un Roi. Cette demande déplaît à Samuël, & irrite le Seigneur.*

* L'AN DU MONDE 2908.

† L'AN DU MONDE 2909.

1. SAmuël étant devenu vieux, établit ſes enfans pour Juges ſur Iſraël.

1. Factum eſt autem cùm ſenuiſſet Samuel, poſuit filios ſuos judices Iſrael.

2. Son fils aîné s'appelloit Joël, & le ſecond Abia. Ils exerçoient la charge de Juges dans Berſabée, *conjointement avec leur pere.*

2. Fuitque nomen filii ejus primogeniti Joel : & nomen ſecundi Abia, judicum in Berſabee.

3. Mais ils ne marcherent point dans ſes voies, *& n'imiterent point ſa ſage conduite :* Ils ſe laiſſerent corrompre par l'avarice, reçurent

3. Et non ambulaverunt filii illius in viis ejus : ſed declinaverunt poſt avaritiam, acceperuntque mu-

nera, & perverterunt judicium.

des préſens, & rendirent des jugemens injuſtes.

4. Congregati ergo univerſi majores natu Iſrael, venerunt ad Samuelem in Ramatha.

4. Tous les anciens d'Iſraël s'étant donc aſſemblés, vinrent trouver Samuël à Ramatha,

5. Dixeruntque ei: Ecce tu ſenuiſti, & filii tui non ambulant in viis tuis: conſtitue nobis regem, ut judicet nos, ſicut & univerſæ habent nationes.

5. & lui dirent: Vous voyez que vous êtes devenu vieux (*car il avoit alors ſoixante ans*) & que vos enfans ne marchent point dans vos voies: établiſſez donc ſur nous un Roi comme en ont les autres nations, afin qu'il nous juge, *& qu'il nous gouverne juſtement.*

6. Diſplicuit ſermo in oculis Samuelis, eò quod dixiſſent: Da nobis regem, ut judicet nos. Et oravit Samuel ad Dominum.

6. Cette propoſition déplut à Samuël, voyant qu'ils lui diſoient: Donnez-nous un Roi, afin qu'il nous juge; *ne paroiſſant pas contens de ſon gouvernement, ni de celui de Dieu, ſous l'autorité duquel il les avoit toujours jugés. Cependant* il offrit ſa priere au Seigneur, *pour connoître ſur cela ſa volonté.*

7. Dixit autem Dominus ad Samuelem: Audi vocem populi in omnibus quæ loquuntur tibi; non enim te abjecerunt, ſed me, ne regnem ſuper eos.

7. Et le Seigneur lui dit: Ecoutez la voix de ce peuple dans tout ce qu'ils vous diſent; *& ne vous en fâchez point, comme d'une injure particuliere qu'ils vous font*; car ce n'eſt point vous, mais c'eſt moi qu'ils rejettent, afin que je ne regne point ſur eux.

8. Juxta omnia opera ſua, quæ fecerunt à die qua eduxi eos de Ægygto uſque ad diem hanc: ſicut dereliquerunt me, & ſervierunt diis alienis, ſic faciunt etiam tibi.

8. C'eſt ainſi qu'ils ont toujours fait depuis le jour que je les ai tirés de l'Egypte, juſqu'aujourd'hui: Comme ils m'ont abandonné, & qu'ils ont ſervi des Dieux étrangers, ils vous traitent auſſi de même; *ils vous abandonnent, & veulent être gouvernés par un Roi, comme les autres peuples.*

9. Nunc ergo vocem eorum audi: veruntamen conteſtare eos, & prædic eis jus regis, qui regnaturus eſt ſuper eos.

9. Ecoutez donc ce qu'ils vous diſent; mais auparavant faites-leur bien comprendre, & déclarez-leur quel ſera le droit du Roi qui doit régner ſur eux, *& ce qu'il ſe croira permis, quand il aura la ſouveraine autorité.*

§. II. *Samuël rapporte aux enfans d'Iſraël tout ce que le Seigneur lui avoit dit. Il leur repréſente le droit du Roi. Ils perſiſtent néanmoins à en demander un.*

10. Samuël rapporta au peuple, qui lui avoit demandé un Roi, tout ce que le Seigneur lui avoit dit :

10. Dixit itaque Samuel omnia verba Domini ad populum, qui petierat à ſe regem,

11. Et il ajouta : Voici quel ſera le droit du Roi qui vous gouvernera. Il prendra vos enfans pour conduire ſes chariots ; il s'en fera des gens de cheval, & il les fera courir devant ſon char :

11. & ait : Hoc erit jus regis, qui imperaturus eſt vobis : Filios veſtros tollet, & ponet in curribus ſuis : facietque ſibi equites & præcurſores quadrigarum ſuarum,

12. Il en fera ſes Officiers, pour commander, les uns mille hommes, & les autres cent : Il prendra les uns pour labourer ſes champs & pour recueillir ſes bleds, les autres pour lui faire des armes & des chariots.

12. & conſtituet ſibi tribunos, & centuriones, & aratores agrorum ſuorum, & meſſores ſegetum, & fabros armorum & curruum ſuorum.

13. Il ſe fera de vos filles des parfumeuſes, des cuiſinieres & des boulangeres.

13. Filias quoque veſtras faciet ſibi unguentarias, & focarias, & panificas.

14. Il prendra auſſi ce qu'il y aura de meilleur dans vos champs, dans vos vignes & dans vos plants d'oliviers, & le donnera à ſes ſerviteurs :

14. Agros quoque veſtros, & vineas, & olivera optima tollet, & dabit ſervis ſuis.

15. Il vous fera payer la dîme de vos bleds & du revenu de vos vignes, pour avoir de quoi donner à ſes Eunuques & à ſes Officiers :

15. Sed & ſegetes veſtras, & vinearum reditus addecimabit, ut det eunuchis & famulis ſuis.

16. Il prendra vos ſerviteurs, vos ſervantes, & les jeunes gens les plus forts, avec vos ânes ; & il les fera travailler pour lui.

16. Servos etiam veſtros, & ancillas, & juvenes optimos, & aſinos auferet & ponet in opere ſuo.

17. Il prendra auſſi la dîme de vos troupeaux : & vous ſerez ſes ſerviteurs, *obligés de lui payer les tributs, & de faire les corvées qu'il voudra exiger de vous.*

17. Greges quoque veſtros addecimabit, voſque eritis ei ſervi.

18. Vous crierez alors contre votre Roi que vous vous ſerez élû ; & le Seigneur ne vous exaucera point, parce que c'eſt vous-mêmes qui avez demandé d'avoir un Roi.

18. Et clamabitis in die illa à facie regis veſtri, quem elegiſtis vobis : & non exaudiet vos Dominus in die illa, quia petiſtis vobis regem.

19. Le peuple ne voulut point écouter ce diſcours de Samuël. Non, lui dirent-ils, nous voulons avoir un Roi qui nous gouver-

19. Noluit autem populus audire vocem Samuelis, ſed dixerunt : Nequaquam : rex enim erit ſuper nos,

ne ; *& nous ne nous en dégoûterons point.*

20. & erimus nos quoque ſicut omnes gentes: & judicabit nos rex noſter, & egredietur ante nos, & pugnabit bella noſtra pro nobis.

20. Nous voulons être comme les autres nations, *qui ſont gouvernées par des Rois. Ainſi* notre Roi nous jugera, il marchera à notre tête, & il combattra pour nous dans toutes nos guerres, *& nous lui obéirons.*

21. Et audivit Samuel omnia verba populi, & locutus eſt ea in auribus Domini.

21. Samuël ayant entendu la réponſe du peuple, la rapporta au Seigneur.

22. Dixit autem Dominus ad Samuelem : Audi vocem eorum, & conſtitue ſuper eos regem. Et ait Samuel ad viros Iſrael : Vadat unuſquiſque in civitatem ſuam.

22. Et le Seigneur lui dit : Faites ce qu'ils vous diſent, & donnez-leur un Roi qui les gouverne. Samuël dit donc au peuple d'Iſraël : Que chacun retourne en ſa ville, *& ſoyez aſſurés que vous aurez un Roi.*

CHAPITRE IX.

§. I. *Saül cherchant les ânesſes de ſon pere, va trouver Samuël pour lui en demander des nouvelles. Dieu avoit revelé à ce Prophéte qu'il lui envoyeroit le lendemain à la même heure celui qu'il avoit choiſi pour Roi d'Iſrael.*

La mesme anne'e 2909.

1. Et erat vir de Benjamin nomine Cis, filius Abiel, filii Seror, filii Bechorath, filii Aphia, filii viri Jemini, fortis robore.

1. *Voici comme s'accomplit cette parole de Samuël* : Il y avoit un homme de la Tribu de Benjamin qui s'appelloit Cis : il étoit fils d'Abiel, fils de Séror, fils de Béchorath, fils d'Aphia, fils d'un homme de la race de Benjamin. Cis étoit un homme puiſſant & fort.

2. Et erat ei filius vocabulo Saul, electus & bonus : & non erat vir de filiis Iſrael melior illo ; ab humero & ſurſum eminebat ſuper omnem populum.

2. Il avoit un fils appellé Saül, qui étoit parfaitement bien fait ; & de tous les enfans d'Iſraël, il n'y en avoit point de mieux fait que lui : il étoit plus grand qu'aucun du peuple de toute la tête.

3. Perierant autem aſinæ Cis patris Saul : & dixit Cis ad Saul filium ſuum : Tolle tecum unum de pueris, & conſurgens vade, & quære aſinas. Qui cum tranſiſſent per montem Ephraim,

3. Or les ânesſes de Cis, pere de Saül, s'étant égarées, il dit à Saül ſon fils : Prenez avec vous un ſerviteur, & allez chercher ces ânesſes. Ayant donc paſſé par la montagne d'Ephraïm,

4. & per terram Saliſa, & non inveniſſent, tranſie-

4. & par le pays de Saliſa, ſans les avoir trouvées, ils parcoururent encore le pays de Salim,

Salim, ſans les rencontrer, & le pays de Jemini, ſans en avoir de nouvelles.

runt etiam per terram Salim, & non erant; ſed & per terram Jemini, & minimè repererunt.

5. Lorſqu'ils furent venus ſur la terre *de Ramatha, habitée par les deſcendans* de Suph, *de la Tribu de Lévi*, Saül dit au ſerviteur qui étoit avec lui : Allons; retournons-nous-en, de peur que mon pere ne commence à oublier ſes ânesſes, & ne ſoit plus en peine que de nous.

5. Cùm autem veniſſent in terram Suph, dixit Saul ad puerum qui erat cum eo: Veni & revertamur ne forte dimiſerit pater meus aſinas, & ſollicitus ſit pro nobis.

6. Le ſerviteur lui dit : Voici une Ville où il y a un homme de Dieu qui eſt fort célebre : tout ce qu'il dit arrive infailliblement : Allons donc le trouver préſentement; peut-être qu'il nous donnera quelque lumiere ſur le ſujet qui nous a fait venir ici.

6. Qui ait ei: Ecce vir Dei eſt in civitate hac, vir nobilis: omne quod loquitur, ſine ambiguitate venit: nunc ergo eamus illuc, ſi forte indicet nobis de via noſtra, propter quam venimus.

7. Saül dit à ſon ſerviteur : Allons-y : mais que porterons-nous à l'homme de Dieu? *Il ſeroit fort malhonnête à nous de nous préſenter devant lui, ſans avoir quelque choſe à lui donner. Or* le pain qui étoit dans notre ſac nous a manqué, & nous n'avons ni argent, ni quoi que ce ſoit pour donner à l'homme de Dieu.

7. Dixitque Saül ad puerum ſuum: Ecce ibimus: quid feremus ad virum Dei? panis defecit in ſitarciis noſtris: & ſportulam non habemus, ut demus homini Dei, nec quidquam aliud.

8. Le ſerviteur répondit à Saül : Voici le quart d'un ſicle d'argent que j'ai trouvé ſur moi par haſard : donnons-le à l'homme de Dieu, afin qu'il nous découvre ce que nous devons faire ; *& il nous le découvrira ſans doute, puiſque c'eſt un Voyant.*

8. Rurſum puer reſpondit Saüli, & ait: Ecce inventa eſt in manu mea quarta pars ſtateris argenti, demus homini Dei, ut indicet nobis viam noſtram.

9. (Autrefois dans Iſraël tous ceux qui alloient conſulter Dieu s'entre-diſoient : Venez, allons au Voyant. Car celui qui s'appelle aujourd'hui Prophete, s'appelloit alors le Voyant, *parce qu'il voyoit les choſes de Dieu, & qu'il les découvroit aux hommes.*)

9. (Olim in Iſrael ſic loquebatur unuſquiſque vadens conſulere Deum: Venite, & eamus ad videntem. Qui enim Propheta dicitur hodie, vocabatur olim Videns.)

10. Saül répondit à ſon ſerviteur : Vous dites très-bien. Venez; allons-y. Et ils allerent dans la Ville *de Ramatha*, où étoit *ordinairement* l'homme de Dieu.

10. Et dixit Saül ad puerum ſuum: Optimus ſermo tuus. Veni, eamus. Et ierunt in civitatem, in qua erat vir Dei.

11. Lorſqu'ils montoient par le côteau qui mene à la Ville, ils trouverent des filles qui

11. Cumque aſcenderent clivum civitatis, invene-

runt puellas egredientes ad hauriendam aquam, & dixerunt eis: Num hic eſt Videns?

en ſortoient, pour aller puiſer de l'eau, & ils leur dirent: Le Voyant eſt-il ici?

12. Quæ reſpondentes, dixerunt illis: Hic eſt: ecce ante te, feſtina nunc: hodie enim venit in civitatem, quia ſacrificium eſt hodie populi in excelſo.

12. Elles leur répondirent: Il y eſt; le voilà devant vous: Allez vîte le trouver; car il eſt venu aujourd'hui dans la Ville, parce que le peuple doit offrir un ſacrifice ſur le lieu haut *conſacré au Seigneur.*

13. Ingredientes urbem ſtatim invenietis eum antequam aſcendat excelſum ad veſcendum; neque enim comeſurus eſt populus donec ille veniat: quia ipſe benedicit hoſtiæ, & deinceps comedunt qui vocati ſunt. Nunc ergo conſcendite, quia hodie reperietis eum.

13. Vous ne ſerez pas plûtôt entrés dans la Ville, que vous le trouverez, avant qu'il monte au lieu haut pour manger: Et le peuple ne mangera point juſqu'à ce qu'il ſoit venu, parce que c'eſt lui qui bénit l'hoſtie; & après cela, ceux qui y ont été appellés commencent à manger. Montez donc préſentement; car aujourd hui vous le trouverez.

14. Et aſcenderunt in civitatem. Cumque illi ambularent in medio urbis, apparuit Samuel egrediens obviam eis, ut aſcenderet in excelſum.

14. Ils monterent donc à la Ville. Et en y entrant, ils virent Samuël qui venoit au-devant d'eux, prêt à monter au lieu haut.

15. Dominus autem revelaverat auriculam Samuelis ante unam diem quàm veniret Saul, dicens:

15. Or le Seigneur avoit revelé à Samuël la venue de Saül, le jour de devant qu'il fût arrivé, en lui diſant:

16. Hac ipſa hora, quæ nunc eſt, cras mittam virum ad te de terra Benjamin; & unges eum ducem ſuper populum meum Iſrael: & ſalvabit populum meum de manu Philiſthinorum: quia reſpexi populum meum, venit enim clamor eorum ad me.

16. Demain, à la même heure, je vous envoyerai un homme de la Tribu de Benjamin, que vous ſacrerez pour être le Chef de mon peuple d'Iſraël: & il ſauvera mon peuple de la main des Philiſtins, *qui commencent à l'opprimer de nouveau; ce que je ne ſouffrirai point*, parce que j'ai regardé mon peuple *d'un œil favorable*, & que leurs cris ſont venus juſqu'à moi.

§. II. *Le Seigneur découvre à Samuël que Saül eſt celui qu'il a choiſi pour régner ſur ſon peuple. Samuël le retient, l'oblige de manger chez lui & d'y paſſer la nuit.*

17. Cumque aſpexiſſet Samuel Saulem, Dominus dixit ei: Ecce vir quem dixeram tibi, iſte dominabitur populo meo.

17. Samuel ayant donc enviſagé Saül, le Seigneur lui dit: Voici l'homme dont je vous avois parlé; c'eſt celui-là qui regnera ſur mon peuple, *& qui le delivrera des mains des Philiſtins.*

18. Saül *étant entré* dans la Ville, s'approcha de Samuël, & lui dit: Je vous prie de me dire où eſt la maiſon du Voyant.

18. Acceſſit autem Saul ad Samuelem in medio portæ, & ait: Indica, oro, mihi, ubi eſt domus Videntis.

19. Samuël répondit à Saül: C'eſt moi qui ſuis le Voyant: Montez avant moi au lieu haut; car vous mangerez aujourd'hui avec moi, & demain matin je vous renvoyerai: Je vous dirai tout ce que vous avez dans le cœur:

19. Et reſpondit Samuel Saüli dicens: Ego ſum Videns; aſcende ante me in excelſum, ut comedatis mecum hodie, & dimittam te mane: & omnia quæ ſunt in corde tuo, indicabo tibi.

20. Et pour les ânesſes que vous avez perdues il y a trois jours, n'en ſoyez point en peine, parce qu'elles ſont retrouvées. Et à qui ſera tout ce qu'il y a de meilleur dans Iſraël, ſinon à vous & à toute la maiſon de votre pere, *que Dieu a choiſie pour la combler d'honneur?*

20. Et de aſinis, quas nudiuſtertius perdidiſti, ne ſollicitus ſis, quia inventæ ſunt. Et cujus erunt optima quæque Iſrael? nonne tibi & omni domui patris tui?

21. Saül lui répondit: Ne ſuis-je pas de la Tribu de Benjamin, qui eſt la plus petite d'Iſraël? & ma famille n'eſt-elle pas la moindre de toutes celles de cette Tribu? Pourquoi donc me parlez-vous de cette ſorte?

21. Reſpondens autem Saül, ait: Numquid non filius Jemini ego ſum, de minima tribu Iſrael, & cognatio mea noviſſima inter omnes familias de tribu Benjamin? quare ergo locutus es mihi ſermonem iſtum?

22. Samuël ayant pris Saül & ſon ſerviteur, les mena dans la ſalle; & les ayant fait aſſeoir au-deſſus de tous les conviés qui étoient environ trente perſonnes,

22. Aſſumens itaque Samuel Saülem, & puerum ejus, introduxit eos, in triclinium, & dedit eis locum in capite eorum qui fuerant invitati: erant enim quaſi triginta viri.

23. il dit au cuiſinier: Servez ce morceau de viande que je vous ai donné, & que je vous ai commandé de mettre à part.

23. Dixitque Samuel coco: Da partem, quam dedi tibi, & præcepi ut reponeres ſeorſum apud te.

24. Le cuiſinier prit donc une épaule, & la ſervit devant Saül. Samuël lui dit: Voilà ce qui eſt demeuré; mettez-le devant vous, & mangez, parce que je vous l'ai fait garder exprès, lorſque j'ai invité le peuple. Et Saül mangea ce jour-là avec Samuël.

24. Levavit autem cocus armum, & poſuit ante Saül, Dixitque Samuel: Ecce quod remanſit, pone ante te, & comede: quia de induſtria ſervatum eſt tibi, quando populum vocavi. Et comedit Saül cum Samuele in die illa.

25. Après cela, ils deſcendirent du lieu haut dans la Ville. Samuël parla à Saül ſur la terraſſe du logis, & il fit préparer un lit où Saül dormit.

25. Et deſcenderunt de excelſo in oppidum, & locutus eſt cum Saüle in ſolario: ſtravitque Saül in ſolario, & dormivit.

26. Cumque mane ſurrexiſſent, & jam eluceſceret, vocavit Samuel Saulem in ſolario, dicens: Surge, & dimittam te. Et ſurrexit Saul: egreſſique ſunt ambo, ipſe videlicet, & Samuel.

27. Cumque deſcenderent in extrema parte civitatis, Samuel dixit ad Saul: Dic puero ut antecedat nos, & tranſeat: tu autem ſubſiſte pauliſper, ut indicem tibi verbum Domini.

26. S'étant levé au matin, lorſqu'il faiſoit déja jour, Samuel appella Saül qui étoit ſur la terraſſe, & lui dit: Venez, que je vous renvoie. Saül étant allé à lui, ils ſortirent tous deux, lui & Samuël.

27. Et lorſqu'ils deſcendoient au bas de la Ville, Samuël lui dit: Dites à votre ſerviteur qu'il paſſe & qu'il aille devant nous: pour vous, demeurez un peu, afin que je vous faſſe ſavoir ce que le Seigneur m'a dit *de vous, & ce qu'il m'a ordonné à votre ſujet.*

CHAPITRE X.

§. I. *Samuël ſacre Saül, Roi d'Iſrael, & lui donne des ſignes pour lui faire connoître que c'eſt Dieu même qui l'éleve à cette dignité. Ces ſignes lui arrivent le même jour.*

LA MESME ANNE'E 2909.

1. Tulit autem Samuel lenticulam olei, & effudit ſuper caput ejus, & deoſculatus eum, & ait: Ecce, unxit te Dominus ſuper hereditatem ſuam in principem, & liberabis populum ſuum de manibus inimicorum ejus, qui in circuitu ejus ſunt. Et hoc tibi ſignum, quia unxit Deus in principem.

1. EN même-tems Samuël prit une petite phiole d'huile, qu'il répandit ſur la tête de Saül; & il le baiſa, & lui dit: C'eſt le Seigneur, qui, par cette onction, vous ſacre pour Prince ſur ſon héritage; & vous délivrerez ſon peuple de la main de ſes ennemis qui l'environnent. Voici la marque que vous aurez que c'eſt Dieu qui vous a ſacré pour Prince.

2. Cùm abieris hodie à me, invenies duos viros juxta ſepulchrum Rachel in finibus Benjamin, in meridie, dicentque tibi: Inventæ ſunt aſinæ, ad quas ieras perquirendas: & intermiſſis pater tuus aſinis, ſollicitus eſt pro vobis, & dicit: Quid faciam de filio meo?

2. Lorſque vous m'aurez quitté aujourd'hui, vous trouverez deux hommes près du *chemin qui conduit au* ſépulchre de Rachel ſur la frontiere de Benjamin, vers le midi, qui vous diront: Les ânesſes que vous étiez allé chercher ſont retrouvées: votre pere n'y penſe plus; mais il eſt en peine de vous, & il dit: Que ferai-je pour retrouver mon fils?

3. cumque abieris indè, & ultrà tranſieris, & veneris ad quercum Thabor, invenient te ibi tres viri aſcendentes ad Deum in Bethel,

3. Lorſque vous ſerez ſorti de-là, & qu'ayant paſſé outre, vous ſerez arrivé au chêne de Thabor, vous rencontrerez là trois hommes qui iront adorer Dieu à Béthel,

dont l'un portera trois chevreaux, l'autre trois tourteaux, & l'autre une bouteille de vin.

unus portans tres hœdos, & alius tres tortas panis, & alius portans lagenam vini.

4. Après qu'ils vous auront salué, ils vous donneront deux pains, & vous les recevrez de leurs mains.

4. Cumque te salutaverint, dabunt tibi duos panes, & accipies de manu eorum.

5. Vous viendrez après à la colline de Dieu, *près de Gabaa*, où il y a une garnison de Philistins. Lorsque vous serez entré dans la Ville, vous rencontrerez une troupe de Prophetes, qui descendront du lieu haut, précédés de personnes qui ont des lyres, des tambours, des flûtes & des harpes; & ces Prophetes prophétiseront.

5. Post hæc venies in collem Dei, ubi est statio Philistinorum: & cùm ingressus fueris ibi urbem, obvium habebis gregem prophetarum descendentium de excelso, & ante eos psalterium & tympanum, & tibiam, & citharam, ipsosque prophetantes.

6. En même-tems l'esprit du Seigneur se saisira de vous; vous prophétiserez avec eux, & vous serez changé en un autre homme.

6. Et insiliet in te Spiritus Domini, & prophetabis cum eis, & mutaberis in virum alium.

7. Lors donc que tous ces signes vous seront arrivés, faites *hardiment* tout ce qui se trouvera à faire, parce que le Seigneur sera avec vous.

7. Quando ergo evenerint signa hæc omnia tibi, fac quæcumque invenerit manus tua, quia Dominus tecum est.

8. Vous irez avant moi à Galgala, où j'irai vous trouver, afin que vous offriez un sacrifice *au Seigneur*, & que vous lui immoliez des victimes pacifiques. Vous m'attendrez pendant sept jours, jusqu'à ce que je vienne vous trouver; & que je vous déclare ce que vous aurez à faire.

8. Et descendes ante me in Galgala, (ego quippe descendam ad te) ut offeras oblationem, & immoles victimas pacificas: septem diebus expectabis, donec veniam ad te, & ostendam tibi quid facias.

9. Aussi-tôt donc que Saül se fut retourné, en quittant Samuël, Dieu lui changea le cœur, & lui en donna un autre; & tous ces signes lui arriverent le même jour.

9. Itaque cùm avertisset humerum suum ut abiret à Samuele, immutavit ei Deus cor aliud, & venerunt omnia signa hæc in die illa.

§. II. *Saül prophétise avec les Prophetes, comme Samuel le lui avoit prédit. Il est élu Roi par le sort: mais il ne se trouve point dans l'Assemblée. Dieu le découvre. On l'amene. Il est reconnu par tout le peuple, & suivi par une partie de l'armée.*

10. *En effet*, lorsqu'il fut venu avec son serviteur à la colline qui lui avoit été marquée, il rencontra une troupe de Prophetes;

10. Veneruntque ad prædictum collem, & ecce cuneus prophetarum obvius ei: & insiluit super eum Spi-

ritus Domini, & prophetavit in medio eorum.

11. Videntes autem omnes qui noverant eum heri & nudiusterius, quòd esset cum prophetis & prophetaret, dixerunt ad invicem: Quænam res accidit filio Cis? num & Saul inter prophetas?

12. Respondit que alius ad alterum, dicens: Et quis pater eorum? propter ea versum est in proverbium: Num & Saul inter prophetas?

l'esprit du Seigneur se saisit de lui, & il prophétisa au milieu d'eux.

11. Tous ceux qui l'avoient connu peu auparavant, voyant qu'il étoit avec les Prophetes & qu'il prophétisoit, s'entredisoient *avec étonnement*: Qu'est-il donc arrivé au fils de Cis? Saül est-il aussi Prophete?

12. Et d'autres leur répondoient: *Qu'y a-t-il en cela d'étonnant?* Qui est le pere des autres Prophetes? *N'est-ce pas Dieu qui l'est aussi de Saül, & qui peut lui donner aussi le même esprit?* C'est pourquoi cette parole passa en proverbe: Saül est-il aussi devenu Prophete?

13. Cessavit autem prophetare, & venit ad excelsum.

14. Dixitque patruus Saül ad eum, & ad puerum ejus: Quò abistis? Qui responderunt: Quærere asinas; quas cùm non reperissemus, venimus ad Samuelem.

15. Et dixit ei patruus suus: Indica mihi quid dixerit tibi Samuel.

16. Et ait Saul ad patruum suum: Indicavit nobis quia inventæ essent asinæ. De sermone autem regni non indicavit ei quem locutus fuerat ei Samuel.

17. Et convocavit Samuel populum ad Dominum in Maspha:

18. & ait ad filios Israel: Hæc dicit Dominus Deus Israel: Ego eduxi Israel de Ægypto, & erui vos de manu omnium regum, qui affligebant vos.

19. Vos autem hodie projecistis Deum vestrum, qui solus salvavit vos de universis malis & tribulationibus vestris, & dixistis: Nequaquam: sed regem constitue super nos. Nunc ergo state coram Domino per tribus

13. Saül ayant cessé de prophétiser, vint au haut lieu:

14. Et son oncle lui dit à lui & à son serviteur: D'où venez-vous donc? Ils lui répondirent: Nous avions été chercher des ânesses; & ne les ayant pas trouvées, nous nous sommes adressés à Samuël.

15. Son oncle lui dit: Dites-moi, je vous prie, ce que Samuël vous a dit.

16. Saül répondoit à son oncle: Il nous a appris que les ânesses étoient retrouvées. Mais il ne découvrit rien à son oncle de ce que Samuël lui avoit dit touchant sa Royauté.

17. *Après cela*, Samuël fit assembler tout le peuple devant le Seigneur à Maspha;

18. & il dit aux enfans d'Israël: Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël: C'est moi qui ai tiré Israël de l'Egypte, & qui vous ai délivrés de la main des Egyptiens, & de la main de tous les Rois qui vous affligeoient.

19. Mais, *au lieu de reconnoître ces bienfaits*, vous avez aujourd'hui rejetté votre Dieu, qui seul vous a sauvé de tous les maux & de toutes les miseres qui vous accabloient. Nous ne vous écouterons point, m'avez-vous répondu; mais établissez un Roi sur nous. Main-

tenant donc préſentez-vous devant le Seigneur, chacun dans le rang de ſa tribu & de ſa famille.

veſtras, & per familias.

20. Et Samuël ayant jetté le ſort ſur toutes les tribus d'Iſraël, il tomba ſur la tribu de Benjamin.

20. Et applicuit Samuel omnes tribus Iſrael, & cecidit ſors tribus Benjamin.

21. Il le jetta enſuite ſur les familles de la tribu de Benjamin; & il tomba ſur la famille de Métri, & enfin juſques ſur la perſonne de Saül, fils de Cis. On le chercha auſſi-tôt, mais il ne ſe trouva point.

21. Et applicuit tribum Benjamin & cognationes ejus, & cecidit cognatio Metri, & pervenit uſque ad Saul filium Cis. Quæſierunt ergo eum, & non eſt inventus.

22. Et ayant conſulté le Seigneur, pour ſavoir s'il viendroit en ce lieu-là, le Seigneur leur répondit: A l'heure qu'il eſt, il eſt caché dans ſa maiſon.

22. Et conſuluerunt poſt hæc Dominum, utrumnam venturus eſſet illuc. Reſponditque Dominus: Ecce abſconditus eſt domi.

23. Ils y coururent donc, le prirent, & l'emmenerent; & lorſqu'il fut au milieu du peuple, il parut plus grand que tous les autres de toute la tête.

23. Cucurrerunt itaque & tulerunt eum inde: ſtetitque in medio populi, & altior fuit univerſo populo ab humero & ſurſum.

24. Samuël dit à tout le peuple: Vous voyez quel eſt celui que le Seigneur a choiſi; & qu'il n'y en a point dans tout le peuple qui lui ſoit ſemblable. Alors tout le peuple s'écria: Vive le Roi.

24. Et ait Samuel ad omnem populum: Certè videtis quem elegit Dominus, quoniam non ſit ſimilis illi in omni populo. Et clamavit omnis populus, & ait: Vivat Rex.

25. Samuël prononça enſuite devant le peuple la Loi du Royaume, qu'il écrivit dans un Livre, & il le mit en dépôt *dans le Tabernacle*, devant le Seigneur. Après cela Samuël renvoya tout le peuple chacun chez ſoi.

25. Locutus eſt autem Samuel ad populum legem regni, & ſcripſit in libro, & repoſuit coram Domino: & dimiſit Samuel omnem populum, ſingulos in domum ſuam.

26. Saül s'en retourna auſſi chez lui à Gabaa, accompagné d'une partie de l'armée, *compoſée* de ceux dont Dieu avoit touché le cœur, *pour les rendre ſoumis au Roi qu'il venoit de leur donner.*

26. Sed & Saul abiit in domum ſuam in Gabaa: & abiit cum eo pars exercitus, quorum tetigerat Deus corda.

27. Les enfans de Bélial commencerent à dire au contraire: Comment celui-ci nous pourroit-il ſauver? Et ils le mépriſerent, & ne lui firent point de préſens, *comme ils auroient dû faire, pour lui rendre leurs hommages, & pour lui marquer leur ſoumiſſion & leur*

27. Filii verò Belial dixerunt: Num ſalvare nos poterit iſte? Et deſpexerunt eum, & non attulerunt ei munera: ille verò diſſimulabat ſe audire.

reſpect. Mais Saül faiſoit ſemblant de ne les entendre pas.

CHAPITRE XI.

§. 1. *Les Ammonites aſſiégent Jabès. Saül aſſemble tout Iſraël pour l'aller ſecourir.*

L'AN DU MONDE 2909. AVANT J. C. 1095.

1. Et factum eſt quaſi poſt menſem, aſcendit Naas Ammonites, & pugnare cœpit adverſum Jabes Galaad. Dixeruntque omnes viri Jabes ad Naas : Habeto nos fœderatos, & ſerviemus tibi.

2. Et reſpondit ad eos Naas Ammonites : In hoc feriam vobiſcum fœdus, ut eruam omnium veſtrum oculos dextros, ponamque vos opprobrium in univerſo Iſrael.

3. Et dixerunt ad eum ſeniores Jabes : Concede nobis ſeptem dies, ut mittamus nuntios ad univerſos terminos Iſrael : & ſi non fuerit qui defendat nos, egrediemur ad te.

4. Venerunt ergo nuntii in Gabaa Saulis : & locuti ſunt verba hæc, audiente populo : & levavit omnis populus vocem ſuam, & flevit.

5. Et ecce Saül veniebat, ſequens boves de agro, & ait : Quid habet populus quod plorat ? & narraverunt ei verba virorum Jabes.

6. Et inſilivit ſpiritus Domini in Saul, cùm audiſſet verba hæc, & iratus eſt furor ejus nimis.

7. Et aſſumens utrumque bovem concidit in fruſta,

1. ENviron un mois après, Naas, Roi des Ammonites, ſe mit en campagne, & attaqua Jabès en Galaad. Et tous les habitans de Jabès lui dirent : Recevez-nous à compoſition, & nous vous ſerons aſſujettis.

2. Naas, Roi des Ammonites, leur répondit : La compoſition que je ferai avec vous ſera de vous arracher à tous l'œil droit, & de vous rendre l'opprobre de tout Iſraël, *en vous mettant ainſi hors d'état de combattre, & de vous ſervir de bouclier.*

3. Les anciens de Jabès lui répondirent : Accordez-nous ſept jours, afin que nous envoyions des courriers dans tout Iſraël ; & s'il ne ſe trouve perſonne pour nous défendre, nous nous rendrons à vous.

4. Les courriers étant venus à Gabaa, où Saül demeuroit, firent ce rapport devant le peuple. Et tout le peuple élevant la voix, ſe mit à pleurer.

5. Saül retournoit alors de la campagne, en ſuivant ſes bœufs ; & il dit : Qu'a donc le peuple, pour pleurer de cette ſorte ? On lui raconta ce que les habitans de Jabès avoient envoyé dire.

6. Auſſi-tôt qu'il eut entendu ces paroles, l'eſprit du Seigneur ſe ſaiſit de lui, & il entra dans une grande colere.

7. Il prit ſes deux bœufs, les coupa en morceaux, & les envoya par les Couriers de Jabès

Jabès dans toutes les terres d'Iſraël, en diſant : C'eſt ainſi qu'on traitera les bœufs de tous ceux qui ne ſe mettront point en campagne, pour ſuivre Saül & Samuël. Alors *tout* le peuple fut frappé de la crainte du Seigneur ; & ils ſortirent tous *en même-tems & dans le même deſſein*, comme s'ils n'euſſent été qu'un ſeul homme.

misitque in omnes terminos Iſrael per manum nuntiorum dicens : Quicumque non exierit, & ſecutus fuerit Saul & Samuel, ſic fiet bobus ejus. Invaſit ergo timor Domini populum, & egreſſi ſunt quaſi vir unus.

8. *Saül* en ayant fait la revûë à Bezech, il ſe trouva dans ſon armée trois cens mille hommes *de toutes les tribus* des enfans d'Iſraël, & trente mille de la tribu de Juda.

8. Et recenſuit eos in Bezech : fueruntque filiorum Iſrael trecenta millia, virorum autem Juda triginta millia.

9. Et ils firent cette réponſe aux Couriers qui étoient venus de Jabès : Vous direz ceci aux habitans de Jabès en Galaad : Vous ſerez ſecourus demain lorſque le ſoleil ſera dans ſa force. Les Couriers porterent cette nouvelle aux habitans de Jabès, qui la reçurent avec grande joie.

9. Et dixerunt nuntiis, qui venerant : Sic dicetis viris, qui ſunt in Jabes Galaad : Cras erit vobis ſalus, cùm incaluerit ſol. Venerunt ergo nuntii, & annuntiaverunt viris Jabes, qui lætati ſunt.

10. Et ils dirent *aux Ammonites* : Demain nous nous rendrons vers vous, & vous nous traiterez comme il vous plaira.

10. Et dixerunt : Manè exibimus ad vos, & facietis nobis omne quod placuerit vobis.

§. II. *Saül attaque les ennemis par trois endroits, & les taille en pieces. Il eſt de nouveau reconnu à Galgala.*

11. Le lendemain, Saül diviſa ſon armée en trois corps, entra dès la pointe du jour dans le camp des Ammonites, & ne ceſſa de les tailler en pieces juſqu'à ce que le ſoleil fût dans ſa force. Ceux qui échapperent furent diſperſés çà & là, ſans qu'il en demeurât ſeulement deux enſemble.

11. Et factum eſt, cùm dies craſtinus veniſſet, conſtituit Saul populum in tres partes : & ingreſſus eſt media caſtra in vigilia matutina, & percuſſit Ammon uſque dum incaleſceret dies : reliqui autem diſperſi ſunt ; ita ut non relinquerentur in eis duo pariter.

12. Alors le peuple dit à Samuël : Qui ſont ceux qui ont dit : Saül ſera-t-il notre Roi ? *Nous n'en voulons point.* Donnez-nous ces gens-là, & nous les ferons mourir préſentement, *pour vanger l'injure qu'ils lui ont faite.*

12. Et ait populus ad Samuelem : Quis eſt iſte qui dixit : Saul num regnabit ſuper nos ? Date viros, & interficiemus eos.

13. Mais Saül leur dit : On ne fera mourir perſonne en ce jour, parce que c'eſt le jour auquel le Seigneur a ſauvé Iſraël.

13. Et ait Saül : Non occidetur quiſquam in die hac, quia hodie fecit Dominus ſalutem in Iſrael.

14. Dixit autem Samuel ad populum: Venite, & eamus in Galgala, & innovemus ibi regnum.

14. Après cela, Samuël dit au peuple: Venez; allons à Galgala, & y renouvellons l'élection du Roi, *afin qu'elle ſe faſſe du conſentement de tout le peuple; car tous voyent maintenant qu'il eſt vraîment digne de la Royauté.*

15. Et perrexit omnis populus in Galgala, & fecerunt ibi regem Saul coram Domino in Galgala, & immolaverunt ibi victimas pacificas coram Domino. Et lætatus eſt ibi Saül, & cuncti viri Iſrael nimis.

15. Tout le peuple alla donc à Galgala, & il y reconnut *de nouveau* Saül pour Roi, en la préſence du Seigneur. Ils immolerent au Seigneur des victimes pacifiques; & Saül & tous les Iſraélites firent en ce lieu-là une très-grande réjouiſſance.

CHAPITRE XII.

§. I. *Samuël prend tout le peuple d'Iſrael à témoin de ſon innocence & de ſa bonne conduite.*

LA MESME ANNE'E 2909.

1. Dixit autem Samuel ad univerſum Iſrael: Ecce audivi vocem veſtram, juxta omnia quæ locuti eſtis ad me, & conſtitui ſuper vos regem.

1. ALors Samuël dit à tout le peuple d'Iſraël: Vous voyez que je me ſuis rendu à tout ce que vous m'avez demandé, & que je vous ai donné un Roi.

2. Et nunc rex graditur ante vos: ego autem ſenui, & incanui: porrò filii mei vobiſcum ſunt: itaque converſatus coram vobis ab adoleſcentia mea uſque ad hanc diem, ecce præſtò ſum.

2. Et vous avez maintenant un Roi à votre tête. Pour moi, je ſuis vieux, & *déja tout* blanc; & mes enfans ſont *maintenant* avec vous *comme de ſimples particuliers, hors d'état de me défendre.* Ayant donc vêcu parmi vous depuis ma jeuneſſe, *& ayant eu le maniement des affaires* juſqu'à ce jour, me voici en votre préſence, *prêt à vous rendre compte de mon adminiſtration.*

3. Loquimini de me coram Domino, & coram Chriſto ejus, utrum bovem cujuſquam tulerim, aut aſinum: ſi quempiam calumniatus ſum, ſi oppreſſi aliquem, ſi de manu cujuſquam munus accepi: & contemnam illud hodie, reſtituamque vobis.

3. Déclarez devant le Seigneur, & devant ſon Chriſt, ſi j'ai pris le bœuf ou l'âne de perſonne, ſi j'ai imputé à quelqu'un de faux crimes, ſi j'en ai opprimé par violence; ſi j'ai reçu des préſens *pour vendre la juſtice, ſi j'en ai exigé* de qui que ce ſoit *injuſtement*; & je vous ſatisferai, & vous le rendrai préſentement.

4. Ils lui répondirent : Vous ne nous avez point opprimés, ni par de faux crimes, ni par violence, & vous n'avez rien pris de perſonne *injuſtement.*

4. Et dixerunt : Non es calumniatus nos, neque oppreſſiſti, neque tuliſti de manu alicujus quippiam.

5. Samuël ajouta : Le Seigneur m'eſt donc témoin aujourd'hui contre vous, & ſon Chriſt m'eſt auſſi témoin, que vous n'avez rien trouvé à redire à ma conduite. Le peuple lui répondit : Oui ; ils en ſont témoins.

5. Dixitque ad eos : Teſtis eſt Dominus adverſum vos, & teſtis Chriſtus ejus in die hac, quia non inveneritis in manu mea quippiam. Et dixerunt : Teſtis.

6. Samuël dit au peuple : Le Seigneur qui a fait Moyſe & Aaron, & qui a tiré nos peres de la terre d'Egypte, *eſt donc témoin de mon innocence. Il l'eſt auſſi de votre ingratitude.*

6. Et ait Samuel ad populum : Dominus, qui fecit Moyſen & Aaron, & eduxit patres noſtros de terra Ægypti.

§. II. *Samuel repréſente aux enfans d'Iſraël les miſéricordes du Seigneur, & leurs infidélités. Il leur reproche d'avoir demandé un Roi. Et pour leur montrer combien cette demande a déplû à Dieu, il fait éclater les tonnerres, & tomber les pluies, dans un tems où cela n'arrivoit jamais.*

7. Venez *donc* maintenant en ſa préſence, afin que je vous appelle en jugement devant lui, ſur toutes les miſéricordes qu'il vous a faites, à vous & à vos peres, *& ſur toutes les infidélités que vous avez commiſes contre lui.*

7. Nunc ergo ſtate, ut judicio contendam adverſum vos coram Domino, de omnibus miſericordiis Domini, quas fecit vobiſcum, & cum patribus veſtris :

8. *Vous vous ſouvenez ſans doute* de quelle maniere Jacob entra dans l'Egypte, comment vos peres crierent au Seigneur. Et le Seigneur envoya Moyſe & Aaron, tira vos peres de l'Egypte, & les établit en ce Pays-ci.

8. quo modo Jacob ingreſſus eſt in Ægyptum, & clamaverunt patres veſtri ad Dominum : & miſit Dominus Moyſen & Aaron, & eduxit patres veſtros de Ægypto, & collocavit eos in loco hoc.

9. Ils oublierent *depuis* le Seigneur leur Dieu ; & il les livra entre les mains de Siſara général de l'armée d'Haſor, entre les mains des Philiſtins, & entre les mains du Roi de Moab *& du Roi des Ammonites*, qui combattirent contr'eux.

9. Qui obliti ſunt Domini Dei ſui, & tradidit eos in manu Siſaræ magiſtri militiæ Haſor, & in manu Philiſthinorum, & in manu regis Moab, & pugnaverunt adverſum eos.

10. Ils crierent enſuite au Seigneur, & ils lui dirent : Nous avons péché, parce que nous avons abandonné le Seigneur, pour ſervir Baal & Aſtaroth : mais délivrez-nous maintenant de la main de nos ennemis ; & nous vous ſervirons.

10. Poſteà autem clamaverunt ad Dominum, & dixerunt : Peccavimus, quia dereliquimus Dominum, & ſervivimus Baalim & Aſtaroth : nunc ergo erue nos de manu inimicorum noſtrorum, & ſerviemus tibi.

11. Et misit Dominus Jerobaal, & Badan, & Jephte, & Samuel, & eruit vos de manu inimicorum vestrorum per circuitum, & habitastis confidenter.

11. Le Seigneur envoya ensuite Jerobaal, Badan, Jephté & Samuel, & vous délivra de la main de vos ennemis qui vous environnoient; ensuite de quoi vous êtes demeurés dans une pleine assurance.

12. Videntes autem quòd Naas rex filiorum Ammon venisset adversum vos, dixistis mihi: Nequaquam, sed rex imperabit nobis: cùm Dominus Deus vester regnaret in vobis.

12. Cependant, *après tant de bienfaits que vous aviez reçûs du Seigneur*, voyant que Naas Roi des enfans d'Ammon étoit venu contre vous, *& avoit été vaincu par Saül, au lieu de reconnoître Dieu pour l'auteur de cette victoire, & de vous repentir d'avoir demandé un autre Roi*, vous m'êtes venu dire: Non; *nous ne changerons point de résolution*; mais nous aurons un Roi qui nous gouvernera; quoiqu'alors le Seigneur votre Dieu fût le Roi qui régnoit sur vous.

13. Nunc ergo præstò est rex vester, quem elegistis & petistis: ecce dedit vobis Dominus regem.

13. Vous avez donc maintenant votre Roi, tel que vous l'avez choisi & que vous l'avez demandé. Vous voyez que le Seigneur vous a donné ce Roi, *dont la demande lui a été si injurieuse.*

14. Si timueritis Dominum, & servieritis ei, & audieritis vocem ejus, & non exasperaveritis os Domini: eritis & vos, & rex qui imperat vobis, sequentes Dominum Deum vestrum.

14. *Cependant* si vous craignez le Seigneur, si vous le servez, si vous écoutez sa voix, & que vous ne vous rendiez point rebelles à sa parole, vous serez heureux, vous & le Roi qui vous gouverne, en suivant le Seigneur votre Dieu:

15. Si autem non audieritis vocem Domini, sed exasperaveritis sermones ejus, erit manus Domini super vos, & super patres vestros.

15. Que si, au contraire, vous n'écoutez point la voix du Seigneur, & que vous vous rendiez rebelles à sa parole, la main du Seigneur sera sur vous, comme *elle a été* sur vos peres.

16. Sed & nunc state, & videte rem istam grandem, quam facturus est Dominus in conspectu vestro.

16. Mais de plus, prenez garde à vous maintenant, & considérez bien cette grande chose que le Seigneur va faire devant vos yeux, *pour montrer combien votre demande lui a déplû.*

17. Numquid non messis tritici est hodie? invocabo Dominum, & dabit voces & pluvias: & scietis, & videbitis, quia grande malum

17. Ne fait-on pas aujourd'hui la moisson du froment? & *n'est-ce pas maintenant la saison où l'on ne voit, ni pluies, ni tonneres*? Cependant je vais invoquer le Seigneur; & il fera

éclater les tonneres, & tomber les pluies, *d'une maniere extraordinaire & toute miraculeuſe*, afin que vous ſachiez, & que vous voyiez combien eſt grand devant le Seigneur le mal que vous avez fait en demandant un Roi.

fecéritis vobis in conſpectu Dómini, petentes ſuper vos regem.

18. Samuël cria donc au Seigneur; & le Seigneur, en ce jour-là, fit éclater les tonneres & tomber la pluie.

18. Et clamavit Samuel ad Dominum, & dedit Dominus voces & pluvias in illa die.

§. III. *Le peuple effrayé conjure Samuël de prier Dieu pour eux. Ce Prophete les exhorte a craindre le Seigneur, & à ne s'attacher qu'à lui. Il les aſſure qu'il ne ceſſerâ jamais de prier pour eux.*

19. Et tout le peuple redouta *la puiſſance du* Seigneur & de Samuël, & ils dirent tous enſemble à Samuël: Priez le Seigneur votre Dieu pour vos ſerviteurs, afin que nous ne mourions pas: Car nous avons encore ajouté ce péché à tous les autres que nous avions faits, de demander un Roi qui nous gouverne, *au lieu du Seigneur, qui juſqu'à préſent nous a gouvernés avec tant de ſageſſe, de puiſſance & de bonté.*

19. Et timuit omnis populus nimis Dominum & Samuelem, & dixit univerſus populus ad Samuelem: Ora pro ſervis tuis ad Dominum Deum tuum, ut non moriamur, addidimus enim univerſis peccatis noſtris malum, ut peteremus nobis regem.

20. Samuël répondit au peuple, *pour le raſſurer*: Ne craignez point: *Ce prodige n'eſt que pour vous inſtruire, & non pour vous perdre. Il eſt vrai* que vous avez fait tout ce mal: mais néanmoins ne quittez point le Seigneur, & ſervez-le de tout votre cœur.

20. Dixit autem Samuel ad populum: Nolite timere, vos feciſtis univerſum malum hoc: verumtamen nolite recedere à tergo Domini, ſed ſervite Domino in omni corde veſtro.

21. Ne vous détournez point de lui pour ſuivre les choſes vaines, *comme ſont les idoles* qui ne vous ſerviront point, & qui ne vous délivreront point, parce qu'elles ſont vaines:

21. Et nolite declinare poſt vana, quæ non proderunt vobis, neque eruent vos, quia vana ſunt.

22. Et le Seigneur, pour la gloire de ſon nom, n'abandonnera point ſon peuple, parce qu'il a juré qu'il feroit de vous ſon propre peuple.

22. Et non derelinquet Dominus populum ſuum, propter nomen ſuum magnum: quia juravit Dominus facere vos ſibi populum.

23. Pour moi, Dieu me garde de commettre ce péché contre lui, que je ceſſe jamais de prier pour vous. Je vous enſeignerai toujours la bonne & la droite voie.

23. Abſit autem à me hoc peccatum in Dominum, ut ceſſem orare pro vobis, & docebo vos viam bonam & rectam.

24. Igitur timete Dominum, & ſervite ei in veritate, & ex toto corde veſtro ; vidiſtis enim magnifica quæ in vobis geſſerit.

24. Craignez donc le Seigneur, & ſervez-le dans la vérité, & de tout votre cœur; car vous avez vû les merveilles qu'il a faites parmi vous, *pour punir les méchans, & les exterminer.*

25. Quòd ſi perſeveraveritis in malitia : & vos & rex veſter pariter peribitis.

25. Que ſi vous perſévérez à faire le mal, vous périrez tous de même, vous & votre Roi.

CHAPITRE XIII.

§. I. *Saül innocent lorſqu'il commença à régner. Jonathas bat les Philiſtins. Saül fait publier cette victoire dans tout Iſraël. Les Philiſtins aſſemblent une armée nombreuſe, & marchent contre Iſraël. Les Iſraélites effrayés ſe cachent dans les cavernes, & fuient au-delà du Jourdain.*

L'AN DU MONDE 2911. AVANT J. C. 1093.

1. Filius unius anni erat Saul cùm regnare cœpiſſet, duobus autem annis regnavit ſuper Iſrael.

1. SAül étoit *doux, ſimple, innocent comme* un enfant d'un an, lorſqu'il commença à régner; & il régna deux ans *dans cette heureuſe diſpoſition.*

2. Et elegit ſibi Saül tria millia de Iſrael : & erant cum Saül duo millia in Machmas, & in monte Bethel : mille autem cum Jonatha in Gabaa Benjamin ; porrò cæterum populum remiſit unumquemque in tabernacula ſua.

2. Il choiſit trois mille hommes du peuple d'Iſraël, dont il y en avoit deux mille avec lui, *pour réprimer la garniſon que les Philiſtins avoient* à Machmas & ſur la montagne de Bethel; & mille avec Jonathas, *pour oppoſer à celle qu'ils avoient* à Gabaa, *dans la Tribu* de Benjamin; & il renvoya le reſte du peuple chacun chez ſoi.

3. Et percuſſit Jonathas ſtationem Philiſthinorum, quæ erat in Gabaa. Quod cùm audiſſent Philiſthiim, Saul cecinit buccinâ in omni terra, dicens : Audiant Hebræi.

3. Jonathas, avec ſes mille hommes, battit la garniſon des Philiſtins qui étoient à Gabaa. De quoi les Philiſtins furent auſſi-tôt avertis. Et Saül le fit publier à ſon de trompe dans tout le pays, en diſant : Que les Hébreux entendent ceci, *& qu'ils ſachent que les Philiſtins ont été battus.*

4. Et univerſus Iſrael audivit hujuſcemodi famam; Percuſſit Saül ſtationem Philiſthinorum : & erexit

4. Ainſi le bruit ſe répandit dans tout Iſraël que Saül avoit battu les Philiſtins. Alors Iſraël commença à prendre courage contr'eux; &

le peuple s'aſſembla avec de grands cris auprès de Saül à Galgala.

se Iſrael adverſus Philiſthiim. Clamavit ergo populus poſt Saul in Galgala.

5. Les Philiſtins s'aſſemblerent auſſi, pour combattre contre Iſraël, avec trente mille *hommes montés ſur trois mille* chariots *de guerre*, ſix mille chevaux, & une multitude de gens de pied auſſi nombreuſe que le ſable qui eſt ſur le rivage de la mer: Et ils vinrent ſe camper à Machmas, vers l'Orient de Bethaven.

5. Et Philiſthiim congregati ſunt ad præliandum contra Iſrael, triginta millia curruum, & ſex millia equitum, & reliquum vulgus, ſicut arena quæ eſt in littore maris plurima. Et aſcendentes caſtrametati ſunt in Machmas ad Orientem Bethaven.

6. Les Iſraélites ſe voyant *ainſi* préſſés *par les Philiſtins, devant leſquels ils n'oſoient paroître* (car le peuple étoit tout abattu *& découragé*) s'allerent cacher dans les cavernes, dans les lieux les plus ſecrets, dans les rochers, dans les antres, & dans les citernes.

6. Quod cùm vidiſſent viri Iſrael ſe in arcto poſitos, (afflictus enim erat populus) abſconderunt ſe in ſpeluncis, & in abditis, in petris quoque & in antris, & in ciſternis.

7. Les *autres* Hebreux paſſerent le Jourdain, & *vinrent* au pays de Gad & de Galaad. Saül étoit encore à Galaad; mais tout le peuple qui le ſuivoit étoit dans l'effroi.

7. Hebræi autem tranſierunt Jordanem in terram Gad & Galaad. Cumque adhuc eſſet Saul in Galgala, univerſus populus pertterritus eſt, qui ſequebatur eum.

§. II. *Saül, après avoir attendu Samuël durant ſept jours, offre lui-même un holocauſte au Seigneur. Ce Prophete vient peu après, & lui déclara qu'il a péché contre le Seigneur, & que le Seigneur l'a rejetté.*

8. Il attendit ſept jours, comme Samuël lui avoit ordonné; cependant Samuël ne venoit point à Galgala, & peu à peu tout le peuple l'abandonnoit.

8. Et expectavit ſeptem diebus juxta placitum Samuelis, & non venit Samuel in Galgala, dilapſuſque eſt populus ab eo.

9. Saül dit donc alors: Apportez-moi l'holocauſte & les pacifiques. Et il offrit l'holocauſte, *par une témérité, pleine de folie; car il n'étoit ni Prêtre, ni Lévite.*

9. Ait ergo Saül: Afferte mihi holocauſtum, & pacifica. Et obtulit holocauſtum.

10. A peine avoit-il achevé d'offrir l'holocauſte, que Samuël arriva; & Saül alla au-devant de lui pour le ſaluer.

10. Cumque compleſſet offerens holocauſtum, ecce Samuel veniebat: & egreſſus eſt Saul obviam ei ut ſalutaret eum.

11. Samuël lui dit: Qu'avez-vous fait? Saül lui répondit: Voyant que les Iſraélites me quittoient l'un après l'autre, que vous ne veniez point au jour que vous aviez dit, & que les Philiſtins s'étoient aſſemblés à Machmas,

11. Locutuſque eſt ad eum Samuel: Quid feciſti? Reſpondit Saül: Quia vidi quòd populus dilaberetur à me, & tu non veneras juxta placitos dies, porrò Philiſthiim congregati fuerant in Machmas,

12. dixi: Nunc descendet Philisthiim ad me in Galgala, & faciem Domini non placavi. Necessitate compulsus, obtuli holocaustum.

13. Dixitque Samuel ad Saul: Stulte egisti, nec custodisti mandata Domini Dei tui, quæ præcepit tibi. Quod si non fecisses, jam nunc præparasset Dominus regnum tuum super Israel in sempiternum,

14. sed nequaquam regnum tuum ultrà consurget. Quæsivit Dominus sibi virum juxta cor suum: & præcepit ei Dominus ut esset dux super populum suum, eò quòd non servaveris quæ præcepit Dominus.

15. Surrexit autem Samuel, & ascendit de Galgalis in Gabaa Benjamin. Et reliqui populi ascenderunt post Saul obviam populo qui expugnabant eos venientes de Galgala in Gabaa, in colle Benjamin. Et recensuit Saul populum, qui inventi fuerant cum eo, quasi sexcentos viros.

16. Et Saul & Jonathas filius ejus, populusque qui inventus fuerat cum eis, erat in Gibaa Benjamin: porrò Philisthiim consederant in Machmas.

17. Et egressi sunt ad prædandum de castris Philisthinorum tres cunei. Unus cuneus pergebat contra viam Ephra ad terram Saul.

18. Porrò alius ingrediebatur per viam Beth-horon; tertius autem verterat se ad iter termini imminentis valli Seboim contra desertum.

12. j'ai dit *en moi-même* : Les Philistins vont venir m'attaquer à Galgala, & je n'ai point encore appaisé le Seigneur. Contraint par cette nécessité, j'ai offert l'holocauste.

13. Samuël dit à Saül : Vous avez fait une folie, & vous n'avez point gardé le commandement que vous aviez reçu du Seigneur votre Dieu. *Au lieu* que, si vous n'aviez point fait cette faute, le Seigneur auroit maintenant affermi pour jamais votre regne sur Israël.

14. Mais votre regne ne subsistera point à l'avenir. Le Seigneur s'est pourvû d'un homme selon son cœur; & il lui a commandé d'être le Chef de son peuple, parce que vous n'avez point observé ce qu'il vous a ordonné.

15. Samuël s'en alla ensuite, & passa de Galgala à Gabaa *de la Tribu* de Benjamin. Et le reste du peuple marchant avec Saül contre les troupes qui les attaquoient, passa aussi de Galgala à Gabaa sur la colline de Benjamin. Saül ayant fait la revûë du peuple qui étoit demeuré avec lui, trouva environ six cens hommes.

16. Saül & Jonathas étoient donc à Gabaa de Benjamin, avec ceux qui les avoient suivis : & les Philistins étoient campés à Machmas.

17. Il sortit alors trois partis du camp des Philistins, pour aller piller. L'un prit le chemin d'Ephra, vers le pays de Saül.

18. L'autre marcha comme pour aller à Bethoron; & le troisieme tourna vers le chemin du côteau qui borne la vallée de Séboïm, du côté du désert.

§. III.

§. III. *Les Philiſtins empêchoient depuis long-tems les Iſraëlites de forger des armes pour ſe defendre, & les obligeoient d'aller chez eux pour faire forger leurs outils.*

19. Or il ne ſe trouvoit point de forgeron dans toutes les terres d'Iſraël. Car les Philiſtins avoient pris cette précaution pour empêcher que les Hébreux ne forgeaſſent ni épées, ni lances.

19. Porrò faber ferrarius non inveniebatur in omni terra Iſrael: caverant enim Philiſthiim, ne forte facerent Hebræi gladium aut lanceam.

20. Et tous les Iſraélites étoient obligés d'aller chez les Philiſtins, pour faire aiguiſer le ſoc de leurs charrues, leurs hoyaux, leurs coignées & leurs ſerfoüettes.

20. Deſcendebat ergo omnis Iſrael ad Philiſthiim, ut exacueret unuſquiſque vomerem ſuum, & ligonem, & ſecurim, & ſarculum.

21. C'eſt pourquoi le tranchant des ſocs de charrue, des hoyaux, des fourches & des coignées étoit tout uſé, ſans qu'ils euſſent ſeulement de quoi aiguiſer une pointe.

21. Retuſæ itaque erant acies vomerum, & ligonum, & tridentum, & ſecurium uſque ad ſtimulum corrigendum.

22. Et lorſque le jour du combat fut venu, hors Saül & Jonathas ſon fils, il ne ſe trouva perſonne, de tous ceux qui les avoient ſuivis, qui eût une lance ou une épée à la main, *les autres n'étant armés que de bâtons, ou de divers inſtrumens peu propres à combattre.*

22. Cumque veniſſet dies prælii, non eſt inventus enſis & lancea in manu totius populi, qui erat cum Saule & Jonatha, excepto Saule & Jonatha filio ejus.

23. Et la garniſon des Philiſtins étant ſortie de Machmas, s'avança vers Gabaa *ſans réſiſtance.*

23. Egreſſa eſt autem ſtatio Philiſthiim, ut tranſcenderet in Machmas.

CHAPITRE XIV.

§. I. *Jonathas, accompagné ſeulement de ſon Ecuyer, va attaquer les Philiſtins, en tue pluſieurs, & met les autres en fuite.*

La meſme anne'e 2911.

1. IL arriva un jour que Jonathas, fils de Saül, dit à un jeune homme, qui étoit ſon Ecuyer: Venez *avec moi*, & paſſons juſqu'au camp des Philiſtins, qui eſt au-delà de ce lieu que vous voyez. Et il n'en dit rien à ſon pere, *de peur qu'il ne s'oppoſât à ſon deſſein; mais il tint la choſe fort ſecrete.*

1. Et accidit quadam die ut diceret Jonathas filius Saul ad adoleſcentem armigerum ſuum: Veni, & tranſeamus ad ſtationem Philiſthinorum, quæ eſt trans locum illum. Patri autem ſuo hoc ipſum non indicavit.

2. Porrò Saül morabatur in extrema parte Gabaa, ſub malogranato, quæ erat in Magron : & érat populus cum eo quaſi ſexcentorum virorum.

2. Saül cependant étoit logé *dans une caverne*, à l'extrémité de Gabaa, ſous un grenadier qui étoit à Magron ; & il y avoit environ ſix cens hommes avec lui.

3. Et Achias filius Achitob fratris Ichabod filii Phinees, qui ortus fuerat ex Heli ſacerdote Domini in Silo, portabat ephod. Sed & populus ignorabat quò iſſet Jonathas.

3. Achias, fils d'Achitob, frere d'Ichabod, fils de Phinées, fils d'Heli, Grand Prêtre du Seigneur à Silo, portoit l'éphod, *faiſant les fonctions de Prêtre.* Et le peuple ne ſavoit point non plus où étoit allé Jonathas.

4. Erant autem inter aſcenſus, per quos nitebatur Jonathas tranſire ad ſtationem Philiſthinorum, eminentes petræ ex utraque parte, & quaſi in modum dentium ſcopuli hinc & inde prærupti, nomen uni Boſes, & nomen alteri Sene :

4. Le lieu par où Jonathas tâchoit de paſſer à la garniſon des Philiſtins étoit bordé de côté & d'autre de deux rochers fort hauts & fort eſcarpés qui s'élevoient en pointe, comme des dents ; l'un s'appelloit Bosès, *c'eſt-à-dire, gliſſant*, & l'autre Sené, *c'eſt-à-dire, plein d'épines.*

5. unus ſcopulus prominens ad Aquilonem ex adverſo Machmas, & alter ad Meridiem contra Gabaa.

5. L'un de ces rochers étoit ſitué du côté du Septentrion, vis-à-vis de Machmas, & l'autre du côté du midi, vis-à-vis de Gabaa.

6. Dixit autem Jonathas ad adoleſcentem armigerum ſuum : Veni, tranſeamus ad ſtationem incircumciſorum horum, ſi forte faciat Dominus pro nobis : quia non eſt Domino difficile ſalvare, vel in multis, vel in paucis.

6. Jonathas dit donc au jeune homme ſon Ecuyer : Venez ; paſſons juſqu'au camp de ces incirconcis. Peut-être que le Seigneur combattra pour nous ; car il lui eſt également aiſé de donner la victoire avec un grand ou avec un petit nombre.

7. Dixitque ei armiger ſuus : Fac omnia quæ placent animo tuo : perge quò cupis, & ero tecum ubicumque volueris.

7. Son Ecuyer lui répondit : Faites tout ce qu'il vous plaira ; allez où vous voudrez, & je vous ſuivrai par tout.

8. Et ait Jonathas, Ecce nos tranſimus ad viros iſtos. Cumque apparuerimus eis,

8. Jonathas lui dit : Nous allons vers ces gens-là. Lors donc qu'ils nous auront apperçus,

9. ſi taliter locuti fuerint ad nos, manete donec veniamus ad vos : ſtemus in loco noſtro, nec aſcendamus ad eos.

9. s'ils nous diſent : Demeurez-là, juſqu'à ce que nous allions à vous ; demeurons en notre place, & n'allons point à eux.

10. Si autem dixerint : Aſcendite ad nos : aſcendamus, quia tradidit eos Dominus in manibus noſtris : hoc erit nobis ſignum.

10. Mais s'ils nous diſent : Montez ici ; montons-y : car ce ſera la marque que le Seigneur les aura livrés entre nos mains.

11. Apparuit igitur uter-

11. Lors donc que la garde des Philiſtins

les eut apperçus, les Philiſtins dirent: Voilà les Hébreux qui ſortent des cavernes où ils s'étoient cachés.

que ſtationi Philiſthinorum: dixeruntque Philiſthiim: En Hebræi egrediuntur de cavernis, in quibus abſconditi fuerant.

12. Et les plus avancés de leur camp, *qui étoient en ſentinelle ſur ces rochers*, s'adreſſant à Jonathas & à ſon Ecuyer, leur dirent: Montez ici, & nous vous ferons voir quelque choſe, *qui vous apprendra à ne pas venir nous inſulter.* Jonathas dit alors à ſon Ecuyer: Montons; ſuivez-moi; car le Seigneur les a livrés entre les mains d'Iſraël.

12. Et locuti ſunt viri de ſtatione ad Jonatham, & ad armigerum ejus, dixeruntque: Aſcendite ad nos, & oſtendemus vobis rem. Et ait Jonathas ad armigerum ſuum: Aſcendamus, ſequere me: tradidit enim Dominus eos in manus Iſrael.

13. Ainſi Jonathas monta, grimpant avec les mains & les pieds, & ſon Ecuyer derriere lui. *Quand il fut arrivé au camp des Philiſtins, il les chargea bruſquement ſans leur donner le tems de ſe reconnoître.* Une partie des ennemis tomba donc ſous la main de Jonathas; & ſon Ecuyer qui le ſuivoit tuoit les autres.

13. Aſcendit autem Jonathas manibus & pedibus reptans, & armiger ejus poſt eum. Itaque alii cadebant ante Jonatham, alios armiger ejus interficiebat ſequens eum.

14. Ce fut là la premiere défaite des Philiſtins, où Jonathas & ſon Ecuyer tuerent d'abord environ vingt hommes, dans la moitié d'autant de terre qu'une paire de bœufs en peut labourer en un jour.

14. Et facta eſt plaga prima, quâ percuſſit Jonathas, & armiger ejus, quaſi viginti virorum, in media parte jugeri, quam par boum in die arare conſuevit.

15. Un effroi admirable ſe répandit auſſi-tôt dans le camp & par toute *l'armée des Philiſtins, qui étoit répandue dans* la campagne. Tous leurs gens, qui étoient allés pour piller, furent frappés d'étonnement, *en apprenant cette nouvelle.* Tout le pays fut en trouble; & il parut que c'étoit Dieu qui avoit fait ce miracle.

15. Et factum eſt miraculum in caſtris, per agros: ſed & omnis populus ſtationis eorum, qui ierant ad prædandum, obſtupuit, & conturbata eſt terra: & accidit quaſi miraculum à Deo.

16. Les ſentinelles de Saül, qui étoient à Gabaa de Benjamin, jettant les yeux de ce côté-là, virent un grand nombre de gens étendus ſur la place, & *d'autres* qui fuyoient en déſordre çà & là.

16. Et reſpexerunt ſpeculatores Saul, qui erant in Gabaa Benjamin, & ecce multitudo proſtrata, & huc illucque diffugiens.

17. Alors Saül dit à ceux qui étoient avec lui: Cherchez, & voyez qui eſt ſorti de notre camp. Et quand on eut fait cette recherche,

17. Et ait Saül populo, qui erat cum eo: Requirite, & videte quis abierit ex nobis. Cumque requiſiſſent,

repertum eſt non adeſſe Jonatham, & armigerum ejus.

on trouva que Jonathas & ſon Ecuyer n'y étoient pas.

§. II. *Saül veut conſulter le Seigneur ; mais ayant entendu le trouble qui étoit dans le camp des Philiſtins, il les attaque, ſans attendre ſa reponſe. Il trouve qu'ils ont tourné leurs armes les uns contre les autres, & qu'il s'en eſt fait un grand carnage. Tous les Iſraélites ſe réuniſſent pour pourſuivre les Philiſtins. Saül maudit quiconque mangera avant que l'on ait remporté une pleine victoire.*

18. Et ait Saül ad Achiam: Applica arcam Dei. (Erat enim ibi arca Dei in die illa cum filiis Iſrael.)

18. Saül dit donc à Achias : Conſultez l'Arche de Dieu (car l'Arche de Dieu étoit alors avec les enfans d'Iſraël), *pour ſavoir ſi nous chargerons les ennemis.*

19. Cumque loqueretur Saül ad ſacerdotem, tumultus magnus exortus eſt in caſtris Philiſthinorum : creſcebatque paulatim, & clariùs reſonabat. Et ait Saul ad ſacerdotem, Contrahe manum tuam.

19. Pendant que Saül parloit au Prêtre, on entendit un bruit confus, comme d'un tumulte, qui, venant du camp des Philiſtins, s'augmentoit peu à peu, & ſe faiſoit entendre plus diſtinctement. Saül dit donc au Prêtre : Abbaiſſez vos mains. *Il ne s'agit plus de conſulter le Seigneur ; il ſe déclare aſſez ; & le trouble qu'il a jetté parmi les ennemis nous avertit de les combattre ſans tarder.*

20. Conclamavit ergo Saül, & omnis populus qui erat cum eo, & venerunt uſque ad locum certaminis: & ecce verſus fuerat gladius uniuſcujuſque ad proximum ſuum, & cædes magna nimis.

20. Et auſſi-tôt il jetta un grand cri, qui fut accompagné de celui de tout le peuple. Et étant venus au lieu du combat, ils trouverent que les Philiſtins s'étoient percés l'un l'autre de leurs épées, & qu'il s'en étoit fait un grand carnage.

21. Sed & Hebræi qui fuerant cum Philiſthiim heri & nudiuſtertius, aſcenderantque cum eis in caſtris, reverſi ſunt ut eſſent cùm Iſrael, qui erant cum Saül & Jonatha.

21. Les Hébreux auſſi, qui avoient été avec les Philiſtins, il n'y avoit que deux ou trois jours, & qui étoient allés avec eux dans leur camp, *comme pour ſe rendre à eux*, vinrent ſe rejoindre aux Iſraélites qui étoient avec Saül & Jonathas.

22. Omnes quoque Iſraelitæ qui ſe abſconderant in monte Ephraim, audientes quòd fugiſſent Philiſthæi : ſociaverunt ſe cum ſuis in prælio. Et erant cum Saül, quaſi decem millia virorum.

22. Tous les Iſraélites auſſi qui étoient cachés dans la montagne d'Ephraïm, ayant appris que les Philiſtins fuyoient, ſe réunirent avec leurs gens pour les combattre ; & Saül avoit déja environ dix mille hommes.

23. Et ſalvavit Dominus in die illa Iſrael ; pugna autem pervenit uſque ad Bethaven.

23. En ce jour là, le Seigneur ſauva Iſraël. On pourſuivit les ennemis juſqu'à Béthaven.

24. Alors les Iſraélites ſe réunirent ; & Saül fit devant le peuple cette proteſtation avec ſerment : Maudit ſoit celui qui mangera avant le ſoir, juſqu'à ce que je me ſois vengé de mes ennemis. C'eſt pourquoi tout le peuple s'abſtint de manger.

24. Et viri Iſrael ſociati ſunt ſibi in die illa : adjuravit autem Saul populum, dicens : Maledictus vir, qui comederit panem uſque ad veſperam, donec ulciſcar de inimicis meis. Et non manducavit univerſus populus panem :

§. III. *Les Iſraélites paſſent dans un bois plein de miel. Le peuple s'abſtient d'en manger, à cauſe du ſerment du Roi. Jonathas, qui ne le ſavoit pas, en porte a ſa bouche, & en mange. Saül bâtit pour la premiere fois un Autel au Seigneur.*

25. En même-tems ils vinrent dans un bois où la terre étoit couverte de miel.

26. Le peuple y étant entré, vit paroître ce miel, qui découloit *du creux des arbres & des rochers où les abeilles le formoient*, & perſonne n'oſa en prendre, ni le porter à ſa bouche, parce qu'ils craignoient tous *de violer* le ſerment du Roi.

27. Jonathas n'avoit point entendu cette proteſtation que ſon pere avoit faite avec ſerment devant le peuple. C'eſt pourquoi, étendant la baguette qu'il avoit à la main, il en trempa le bout dans un rayon de miel ; & en ayant enſuite porté à ſa bouche avec la main, ſes yeux reprirent une nouvelle vigueur ; *car il étoit épuiſé de la fatigue de cette journée.*

28. Quelqu'un du peuple lui dit : Votre pere a engagé tout le peuple par ſerment en diſant : Maudit ſoit celui qui mangera d'aujourd'hui. Or ils étoient tous extrêmement abattus.

29. Jonathas répondit : Mon pere a troublé tout le monde *par ce vœu indiſcret.* Vous avez vû vous-mêmes que mes yeux ont repris une nouvelle vigueur, parce que j'ai goûté un peu de ce miel.

30. Combien donc le peuple ſe ſeroit-il plus fortifié, s'il eût mangé de ce qu'il a ren-

25. omneque terræ vulgus venit in ſaltum, in quo erat mel ſuper faciem agri.

26. Ingreſſus eſt itaque populus ſaltum, & apparuit fluens mel, nulluſque applicuit manum ad os ſuum ; timebat enim populus juramentum.

27. Porrò Jonathas non audierat cùm adjuraret pater ejus populum : extenditque ſummitatem virgæ, quam habebat in manu, & intinxit in favum mellis : & convertit manum ſuam ad os ſuum, & illuminati ſunt oculi ejus.

28. Reſpondenſque unus de populo, ait : Jurejurando conſtrinxit pater tuus populum, dicens : Maledictus vir, qui comederit panem hodie ; (defecerat autem populus.)

29. Dixitque Jonathas : Turbavit pater meus terram ; vidiſtis ipſi quòd illuminati ſunt oculi mei, eò quòd guſtaverim paululum de melle iſto :

30. quantò magis ſi comediſſet populus de præda

inimicorum ſuorum, quam reperit? Nonne maior plaga facta fuiſſet in Philiſthiim?

contré dans le pillage des ennemis? La défaite des Philiſtins n'en auroit-elle pas été plus grande?

31. Percuſſerunt ergo in die illa Philiſthæos à Machmis uſque in Ajalon. Defatigatus eſt autem populus nimis:

31. Les Hébreux battirent les Philiſtins en ce jour là, & les pourſuivirent depuis Machmas juſqu'à Aialon. Et le peuple étant extrêmement las & épuiſé,

32. & verſus ad prædam, tulit oves, & boves, & vitulos, & mactaverunt in terra: comeditque populus cum ſanguine.

32. ſe jetta ſur le butin, prit des brebis, des bœufs & des veaux, & les tuerent ſur la place; & le peuple mangea *de la chair* dont il n'avoit point répandu le ſang.

33. Nuntiaverunt autem Sauli dicentes, quòd populus peccaſſet Domino, comedens cum ſanguine. Qui ait: Prævaricati eſtis: volvite ad me jam nunc ſaxum grande.

33. Saül en fut averti, & on lui dit que le peuple avoit péché contre le Seigneur, en mangeant des viandes avec le ſang. Saül leur dit: Vous avez violé la Loi. Qu'on me roule ici une grande pierre.

34. Et dixit Saül: Diſpergimini in vulgus, & dicite eis, ut adducat ad me unuſquiſque bovem ſuum & arietem, & occidite ſuper iſtud, & veſcimini, & non peccabitis Domino comedentes cum ſanguine. Adduxit itaque omnis populus unuſquiſque bovem in manu ſua uſque ad noctem: & occiderunt ibi.

34. Et il ajouta: Allez par tout le peuple, & dites-leur: Que chacun amene ici ſon bœuf & ſon bélier; égorgez-les ſur cette pierre; & après cela vous en mangerez, & vous ne pécherez point contre le Seigneur, en mangeant de la chair avec le ſang. Chacun vint donc amener là ſon bœuf juſqu'à la nuit, & ils les tuerent ſur la pierre.

35. Ædificavit autem Saül altare Domino: tuncque primum cœpit ædificare altare Domino.

35. Alors Saül bâtit un Autel au Seigneur, & ce fut la premiere fois qu'il lui éleva un Autel, *quoiqu'il en eût déja reçu pluſieurs bienfaits.*

§. IV. *Saül veut attaquer les Philiſtins durant la nuit. Il conſulte ſur cela le Seigneur, qui ne repond point. Il cherche la raiſon de ce ſilence, & le ſort tombe ſur Jonathas. Saül veut le faire mourir; mais le peuple le ſauve de ſes mains.*

36. Et dixit Saül: Irruamus ſuper Philiſthæos nocte, & vaſtemus eos uſquedum illuceſcat mane, nec relinquamus ex eis virum. Dixitque populus: Omne quod bonum videtur in oculis tuis, fac. Et ait ſacerdos: Accedamus huc ad Deum.

36. Saül dit enſuite: Jettons-nous cette nuit ſur les Philiſtins, & taillons-les en piéces, de telle ſorte qu'il n'en reſte pas un ſeul au point du jour. Le peuple lui répondit: Faites tout ce qu'il vous plaira. Alors le Prêtre lui dit: Allons ici conſulter Dieu *auparavant.*

37. Saül conſulta donc le Seigneur, & lui dit : Pourſuivrai-je les Philiſtins ? & les livrerez-vous entre les mains d'Iſraël ? A quoi le Seigneur ne lui répondit rien cette fois.

38. Alors Saül dit : Faites venir ici tous les principaux du peuple ; qu'on cherche partout, & qu'on ſache qui eſt celui par qui le péché eſt venu aujourd'hui parmi nous.

39. Je jure par le Seigneur qui eſt le Sauveur d'Iſrael, que ſi Jonathas mon fils ſe trouve coupable de ce péché, il mourra ſans rémiſſion. Et nul du peuple ne le contredit, lorſqu'il parla de la ſorte.

40. Saül dit donc à tout Iſrael : Mettez-vous tous d'un côté ; & je me tiendrai, moi & mon fils Jonathas, de l'autre. Le peuple répondit à Saül : Faites tout ce qu'il vous plaira.

41. Saül dit au Seigneur, le Dieu d'Iſraël : Seigneur Dieu d'Iſraël, faites-nous connoître d'où vient que vous n'avez point répondu aujourd'hui à votre ſerviteur. Si cette iniquité eſt en moi, ou en mon fils Jonathas, découvrez-le-nous ; ou ſi elle eſt dans votre peuple, ſanctifiez-le, *en faiſant connoître le coupable, ou en le puniſſant. On jetta enſuite le ſort,* & le ſort tomba ſur Jonathas & ſur Saül ; & le peuple fut hors de péril.

42. Saül dit alors : Jettez le ſort entre moi & Jonathas mon fils. Et le ſort tomba ſur Jonathas.

43. Saül dit donc à Jonathas : Découvrez-moi ce que vous avez fait. Jonathas avoüa tout, & lui dit : J'ai pris un peu de miel au bout d'une baguette que je tenois à la main ; & j'en ai goûté, *ſans ſavoir la défenſe que vous aviez faite* ; & je meurs pour cela.

44. Saül, *ſans avoir égard à une excuſe ſi raiſonnable* ; lui dit : Que Dieu me traite avec

37. Et conſuluit Saül Dominum : Num perſequar Philiſthiim ? ſi trades eos in manus Iſrael ? Et non reſpondit ei in die illa.

38. Dixitque Saül : Applicate huc univerſos angulos populi : & ſcitote, & videte, per quem acciderit peccatum hoc hodie.

39. Vivit Dominus ſalvator Iſrael, quia ſi per Jonatham filium meum factum eſt, abſque retractatione morietur. Ad quod nullus contradixit ei de omni populo.

40. Et ait ad univerſum Iſrael : Separamini vos in partem unam, & ego cum Jonatha filio meo ero in parte altera. Reſponditque populus ad Saül : Quod bonum videtur in oculis tuis, fac.

41. Et dixit Saül ad Dominum Deum Iſrael : Domine Deus Iſrael da indicium : quid eſt quòd non reſponderis ſervo tuo hodie ? Si in me, aut in Jonatha filio meo, eſt iniquitas hæc, da oſtenſionem : aut ſi hæc iniquitas eſt in populo tuo, da ſanctitatem. Et deprehenſus eſt Jonathas, & Saül, populus autem exivit.

42. Et ait Saül : Mittite ſortem inter me, & inter Jonatham filium meum. Et captus eſt Jonathas.

43. Dixit autem Saül ad Jonatham : Indica mihi quid feceris. Et indicavit ei Jonathas, & ait : Guſtans guſtavi in ſummitate virgæ, quæ erat in manu mea, paululum mellis, & ecce ego morior :

44. & ait Saül : Hæc faciat mihi Deus, & hæc ad-

dat, quia morte morieris Jonatha.

toute ſa ſévérité, ſi vous ne mourez *aujourd'hui.*

45. Dixitque populus ad Saul: Ergone Jonathas morietur, qui fecit ſalutem hanc magnam in Iſrael? hoc nefas eſt: vivit Dominus, ſi ceciderit capillus de capite ejus in terram, quia cum Deo operatus eſt hodie. Liberavit ergo populus Jonatham, ut non moreretur.

45. Le peuple dit à Saül: Quoi donc; Jonathas mourra-t-il, lui qui vient de ſauver Iſraël d'une maniere ſi merveilleuſe? Cela ne ſe peut. Nous jurons par le Seigneur qu'il ne tombera pas ſur la terre un ſeul poil de ſa tête. Il a agi aujourd'hui *trop viſiblement* avec Dieu. Le peuple délivra donc Jonathas, & lui ſauva la vie.

46. Receſſitque Saul, nec perſecutus eſt Philiſthiim: porrò Philiſthiim abierunt in loca ſua.

46. Après cela, Saül ſe retira, ſans pourſuivre davantage les Philiſtins; & les Philiſtins s'en retournerent auſſi chez eux.

§. V. *Saül combat de tous côtés les ennemis d'Iſrael, & remporte par tout la victoire. Il attire auprès de ſa perſonne tous les gens de cœur, & propres à la guerre.*

47. Et Saul, confirmato regno ſuper Iſrael, pugnabat per circuitum adverſum omnes inimicos ejus, contra Moab, & filios Ammon, & Edom, & reges Soba, & Philiſthæos: & quocumque ſe verterat, ſuperabat.

47. Saül ayant affermi ſon regne ſur Iſraël, combattoit de tous côtés contre ſes ennemis, contre Moab, contre les enfans d'Ammon, contre Edom, contre les Rois de Soba, & contre les Philiſtins; & de quelque côté qu'il tournât ſes armes, il en revenoit victorieux.

48. Congregatoque exercitu percuſſit Amalec, & eruit Iſrael de manu vaſtatorum ejus:

48. Ayant aſſemblé ſon armée, il défit les Amalécites, & délivra Iſraël de la main de ceux qui pilloient toutes ſes terres.

49. Fuerunt autem filii Saul, Jonathas, & Jeſſui, Melchiſua: & nomina duarum filiarum ejus, nomen primogenitæ Merob, & nomen minoris Michol.

49. Saül eut trois fils, Jonathas, Jeſſui & & Melchiſua: & deux filles, dont l'aînée s'appelloit Merob, & la plus jeune Michol.

50. Et nomen uxoris Saul, Achinoam filia Achimaas: & nomen principis militiæ ejus Abner, filius Ner, patruelis Saul.

50. Sa femme ſe nommoit Achinoam, & étoit fille d'Achimaas. Le général de ſon armée étoit Abner, fils de Ner, & couſin-germain de Saül.

51. Porrò Cis fuit pater Saul, & Ner pater Abner, filius Abiel.

51. Car Cis, pere de Saül, & Ner pere d'Abner, étoient *tous deux* fils d'Abiel.

52. Erat autem bellum potens adverſum Philiſthæos omnibus diebus Saul. Nam quemcumque viderat Saul virum fortem, & aptum ad prælium, ſociabat eum ſibi.

52. Pendant tout le regne de Saül, il y eut une forte guerre contre les Philiſtins. Et auſſitôt que Saül avoit reconnu qu'un homme étoit vaillant & propre à la guerre, il le prenoit auprès de lui.

CHAPITRE

CHAPITRE XV.

§. I. *Samuël ordonne à Saül, de la part de Dieu, de marcher contre Amalec; & de l'exterminer entierement. Saül aſſemble tout Iſrael, & taille en pieces les Amalecites; mais il épargne leur Roi, & conſerve tout ce qu'il y avoit de meilleur parmi leurs troupeaux & leurs meubles.*

1. APrès cela, Samuël vint dire à Saül: *Vous ſavez que* le Seigneur m'a envoyé pour vous ſacrer Roi ſur ſon peuple d'Iſraël, *& que c'eſt à lui que vous êtes redevable de cette dignité.* Ecoutez donc ce qu'il vous commande, *& faites-le exactement.*

1. Et dixit Samuel ad Saül: Me miſit Dominus, ut ungerem te in regem ſuper populum ejus Iſrael: nunc ergo audi vocem Domini:

2. *Or*, voici ce que dit le Seigneur des armées: J'ai rappellé en ma mémoire, tout ce qu'Amalec a fait *autrefois* à Iſraël, & de quelle ſorte il s'oppoſa à lui dans ſon chemin lorſqu'il ſortit de l'Egypte.

2. hæc dicit Dominus exercituum: Recenſui quæcumque fecit Amalec Iſraeli, quomodo reſtitit ei in viâ cùm aſcenderet de Ægypto.

3. C'eſt pourquoi *je veux que vous exécutiez maintenant l'arrêt que je prononçai alors contre lui.* Marchez *donc* contre Amalec; taillez-le en pieces, & détruiſez tout ce qui eſt à lui; ne lui pardonnez point; ne déſirez rien de ce qui lui appartient: mais tuez *tout*, depuis l'homme juſqu'à la femme, juſqu'aux petits enfans, & ceux qui ſont encore à la mamelle, juſqu'aux bœufs, aux brebis, aux chameaux & aux ânes.

3. Nunc ergo vade, & percute Amalec, & demolire univerſa ejus: non parcas ei, & non concupiſcas ex rebus ipſius aliquid: ſed interfice à viro uſque ad mulierem, & parvulum atque lactentem, bovem & ovem, camelum & aſinum.

4. Saül donna donc ſes ordres au peuple; & s'étant aſſemblés comme des agneaux, il ſe trouva dans la revûe qu'il en fit, deux cens mille hommes de pied *de toutes les Tribus d'Iſraël*, & dix mille hommes de la tribu de Juda.

4. Præcepit itaque Saül populo, & recenſuit eos quaſi agnos: ducenta millia peditum, & decem millia virorum Juda.

5. Il marcha enſuite juſqu'à la Ville *capitale* d'Amalec. Il dreſſa des embuſcades le long du torrent *qui paſſe dans la vallée prochaine.*

5. Cùmque veniſſet Saül uſque ad civitatem Amalec, tetendit inſidias in torrente.

6. Il dit aux Cinéens *deſcendans de Jethro, beau-pere de Moyſe, qui, étant voiſins des Ama-*

6. Dixitque Saül Cinæo: Abite, recedite, atque deſ-

cendite ab Amalec: ne fortè involvam te cum eo; tu enim feciſti miſericordiam cum omnibus filiis Iſrael, cùm aſcenderet de Ægypto. Et receſſit Cinæus de medio Amalec.

lécites, s'étoient mêlés avec eux: Allez; retirez-vous; ſéparez-vous des Amalécites, de peur que je ne vous enveloppe avec eux. Car vous avez uſé de miſéricorde envers tous les enfans d'Iſraël, lorſqu'ils revenoient de l'Egypte. Les Cinéens ſe retirerent donc du milieu des Amalécites.

7. Percuſſitque Saül Amalec, ab Hevilà, donec venias ad Sur, quæ eſt è regione Ægypti.

7. Et Saül tailla en pieces les Amalécites, depuis Hévila juſqu'à Sur, qui eſt vis-à-vis de l'Egypte.

8. Et apprehendit Agag regem Amalec vivum: omne autem vulgus interfecit in ore gladii.

8. Il prit vif Agag, Roi des Amalécites, & fit paſſer tout le peuple au fil de l'épée.

9. Et pepercit Saul, & populus, Agag, & optimis gregibus ovium & armentorum, & veſtibus & arietibus, & univerſis quæ pulchra erant, nec voluerunt diſperdere ea: quidquid verò vile fuit & reprobum, hoc demoliti ſunt.

9. Mais Saül, avec le peuple, épargna Agag; il réſerva ce qu'il y avoit de meilleur dans les troupeaux de brebis & de bœufs, dans les béliers, dans les meubles & les habits, & généralement tout ce qui étoit de plus beau; *& preferant leur intérêt à l'ordre de Dieu*, ils ne voulurent point le perdre; mais ils tuerent, *ou* ils détruiſirent tout ce qui ſe trouva de vil & de mepriſable.

§. II. *Le Seigneur, irrité de la deſobeiſſance de Saül, ſe repent de l'avoir fait Roi. Samuel prie pour lui toute la nuit, & part dès le matin pour l'aller trouver. Il lui reproche ſon orgueil, ſon ingratitude & ſon avarice.*

10. Factum eſt autem verbum Domini ad Samuel, dicens:

10. Le Seigneur adreſſa alors ſa parole à Samuël, & lui dit:

11. Pœnite me quòd conſtituerim Saül regem: quia dereliquit me, & verba mea opere non implevit. Contriſtatuſque eſt Samuel, & clamavit ad Dominum tota nocte.

11. Je me repens d'avoir fait Saül Roi, parce qu'il m'a abandonné, & qu'il n'a point exécuté mes ordres. Samuël en fut attriſté; & il cria au Seigneur toute la nuit.

12. Cumque de nocte ſurrexiſſet Samuel, ut iret ad Saul manè, nuntiatum eſt Samueli, eò quòd veniſſet Saul in Carmelum, & erexiſſet ſibi fornicem triumphalem, & reverſus tranſiſſet, deſcendiſſetque in Galgala. Venit ergo Samuel ad

12. Et s'étant levé avant le jour pour aller trouver Saül au matin, on lui vint dire que Saül étoit venu ſur le Carmel, *dans la tribu de Juda*, où il s'étoit dreſſé un arc de triomphe; & qu'au ſortir de-là, il étoit deſcendu à Galgala. Samuël vint donc trouver Saül, qui offroit au Seigneur un holocauſte des pré-

mices du butin qu'il avoit amené d'Amalec.

Saül, & Saül offerebat holocauſtum Domino, de initiis prædarum quæ attulerat ex Amalec.

13. Samuël s'étant approché de Saül, Saül lui dit : Béni ſoyez-vous du Seigneur. J'ai accompli la parole du Seigneur.

13. Et cùm veniſſet Samuel ad Saül, dixit ei Saul : Benedictus tu Domino, implevi verbum Domini.

14. Samuël lui dit : D'où vient donc ce bruit des troupeaux de brebis & de bœufs que j'entends ici, & qui retentit à mes oreilles ?

14. Dixitque Samuel : Et quæ eſt hæc vox gregum, quæ reſonat in auribus meis, & armentorum quam ego audio ?

15. Saül lui dit : On les a amenés d'Amalec ; car le peuple a épargné ce qu'il y avoit de meilleur parmi les brebis & les bœufs, pour les immoler au Seigneur votre Dieu ; & nous avons tué tout le reſte.

15. Et ait Saül : De Amalec adduxerunt ea : pepercit enim populus melioribus ovibus & armentis, ut immolarentur Domino Deo tuo, reliqua verò occidimus.

16. Samuël dit à Saül : Permettez-moi de vous dire ce que le Seigneur m'a dit cette nuit. Dites, répondit Saül.

16. Ait autem Samuel ad Saül : Sine me, & indicabo tibi quæ locutus ſit Dominus ad me nocte. Dixitque ei : Loquere.

17. Samuël ajoûta : Lorſque vous étiez petit à vos yeux, n'êtes-vous pas devenu le chef de toutes les tribus d'Iſraël ? Le Seigneur vous a ſacré Roi ſur Iſraël.

17. Et ait Samuel : Nonne cùm parvulus eſſes in oculis tuis, caput in tribubus Iſraël factus es ? unxitque te Dominus in regem ſuper Iſrael,

18. Il vous a envoyé à cette guerre, & il vous a dit : Allez, faites paſſer au fil de l'épée les Amalécites, qui ſont des méchans ; combattez contr'eux juſqu'à ce que vous ayez tout tué.

18. & miſit te Dominus in viam, & ait : Vade, & interfice peccatores Amalec, & pugnabis contra eos uſque ad internecionem eorum.

19. Pourquoi donc n'avez-vous point écouté la voix du Seigneur ? pourquoi vous êtes-vous laiſſé aller au déſir du butin ? & pourquoi avez-vous péché aux yeux du Seigneur ?

19. Quare ergo non audiſti vocem Domini : ſed verſus ad prædam es, & feciſti malum in oculis Domini ?

§. III. *Saül cherche à excuſer ſon péché. Samuël le force de l'avoüer. Il lui declare que Dieu l'a rejetté, & qu'il a donné ſon Royaume à un autre.*

20. Saül lui dit : Au contraire, j'ai écouté la voix du Seigneur ; j'ai exécuté l'entrepriſe pour laquelle il m'avoit envoyé ; j'ai amené Agag, Roi d'Amalec, & j'ai tué les Amalécites.

20. Et ait Saül ad Samuelem : Immò audivi vocem Domini, & ambulavi in via per quam miſit me Dominus, & adduxi Agag regem Amalec ; & Amalec interfeci.

21. Mais le peuple a pris du butin, des

21. Tulit autem de præda

populus oves & boves, primitias eorum quæ cæsa sunt, ut immolet Domino Deo suo in Galgalis:

brebis & des bœufs, qui ſont *comme* les prémices de ce qui a été tué, pour les immoler au Seigneur ſon Dieu à Galgala.

22. & ait Samuel: Numquid vult Dominus holocausta & victimas, & non potius ut obediatur voci Domini? MELIOR est enim obedientia quàm victimæ: & auscultare magis quam offerre adipem arietum.

22. Samuël lui répondit: Sont-ce des holocauſtes & des victimes que le Seigneur demande? & ne demande-t'il pas plutôt que l'on obéiſſe à ſa voix? L'obéiſſance eſt meilleure que les victimes; & il vaut mieux lui obéir, que de lui offrir la graiſſe des béliers.

23. Quoniam quasi peccatum ariolandi est, repugnare: & quasi scelus idololatriæ, nolle acquiescere. Pro eo ergo quòd abjecisti sermonem Domini, abjecit te Dominus ne sis rex.

23. Car c'eſt une eſpece de magie de ne vouloir pas ſe ſoumettre *au Seigneur*; & ne ſe rendre pas à ſa volonté, c'eſt le crime de l'idolatrie. Comme donc vous avez rejetté la parole du Seigneur, le Seigneur vous a rejetté; & il ne veut plus que vous ſoyez Roi.

24. Dixitque Saül ad Samuelem: Peccavi, quia prævaricatus sum sermonem Domini, & verba tua, timens populum, & obediens voci eorum.

24. Saül dit à Samuël: J'ai péché, parce que j'ai agi contre la parole du Seigneur & contre ce que vous m'aviez dit, par la crainte du peuple & par le déſir de le ſatisfaire.

25. Sed nunc porta, quæso, peccatum meum, & reverere mecum, ut adorem Dominum.

25. Mais portez, je vous prie, mon péché *devant le Seigneur; obtenez-m'en le pardon*; & venez avec moi, afin que j'adore le Seigneur *avec vous devant tout le peuple.*

26. Et ait Samuel ad Saül: Non revertar tecum, quia projecisti sermonem Domini, & projecit te Dominus ne sis rex super Israel.

26. Samuël lui répondit: Je n'irai point avec vous, parce que vous avez rejetté la parole du Seigneur, & que le Seigneur vous a rejetté, & ne veut plus que vous ſoyez Roi d'Iſraël.

27. Et conversus est Samuel ut abiret: ille autem apprehendit summitatem pallii ejus, quæ & scissa est.

27. En même-tems, il ſe retourna pour s'en aller; mais Saül le prit par le coin de ſon manteau, qui ſe déchira.

28. Et ait ad eum Samuel: Scidit Dominus regnum Israel à te hodie, & tradidit illud proximo tuo meliori te.

28. Alors Samuël lui dit: *Comme vous venez de déchirer mon manteau, ainſi* le Seigneur a déchiré aujourd'hui le Royaume d'Iſraël, *&* vous l'a arraché des mains, pour le donner à un autre qui vaut mieux que vous.

29. Porrò Triumphator in Israel non parcet, & pœnitudine non flectetur: ne-

29. Celui à qui le triomphe eſt dû dans Iſraël, ne *vous* pardonnera point; & il demeurera inflexible, ſans ſe repentir de ce

qu'il a fait *& prononcé contre vous*; car ce n'eſt pas un homme pour ſe repentir, *mais un Dieu qui ne change point.*

que enim homo eſt ut agat pœnitentiam.

§. IV. *Saül prie Samuël de l'honorer devant le peuple. Il engage ce Prophete à le ſuivre à Galgala. Samuel s'y fait amener le Roi des Amalecites, & le coupe par morceaux, devant le Seigneur. Il ſe retire enſuite, ne voit plus Saül, & le pleure ſans ceſſe.*

30. Saül lui dit: J'ai péché; mais honorez-moi maintenant devant les anciens de mon peuple & devant Iſraël; & revenez avec moi, afin que j'adore *avec vous* le Seigneur votre Dieu, *& que tout le peuple voie la bonne intelligence qui eſt entre nous.*

30. At ille ait: Peccavi: ſed nunc honora me coram ſenioribus populi mei, & coram Iſrael, & revertere mecum, ut adorem Dominum Deum tuum.

31. Samuël donc retourna, & ſuivit Saül; & Saül adora le Seigneur.

31. Reverſus ergo Samuel ſecutus eſt Saulem: & adoravit Saul Dominum.

32. Alors Samuël dit: Amenez-moi Agag, Roi d'Amalec. Et on lui préſenta Agag, qui étoit fort gras & tout tremblant. Et Agag dit: Faut-il qu'une mort amere me ſépare ainſi *de tout?*

32. Dixitque Samuel: Adducite ad me Agag regem Amalec. Et oblatus eſt ei Agag pinguiſſimus, & tremens. Et dixit Agag: Siccine ſeparat amara mors?

33. Samuël lui dit: Comme votre épée a ravi les enfans à tant de meres, ainſi votre mere parmi les femmes ſera ſans enfans. Et il le coupa en morceaux devant le Seigneur à Galgala.

33. Et ait Samuel: Sicut fecit abſque liberis mulieres gladius tuus, ſic abſque liberis erit inter mulieres mater tua. Et in fruſta concidit eum Samuel coram Domino in Galgalis.

34. Il s'en retourna enſuite à Ramatha; & Saül s'en alla en ſa maiſon à Gabaa.

34. Abiit autem Samuel in Ramatha: Saul verò aſcendit in domum ſuam in Gabaa.

35. Depuis ce jour là, Samuël ne vit plus Saül juſqu'au jour de ſa mort: mais il le pleuroit ſans ceſſe, parce que le Seigneur ſe repentoit de l'avoir établi Roi ſur Iſraël.

35. Et non vidit Samuel ultrà Saül uſque ad diem mortis ſuæ: verumtamen lugebat Samuel Saülem, quoniam Dominum pœnitebat quòd conſtituiſſet eum regem ſuper Iſrael.

CHAPITRE XVI.

§. I. *Le Seigneur reprend Samuël de ce qu'il pleuroit continuellement Saül. Il lui ordonne d'aller ſacrer Roi un des fils d'Iſaï de Bethleem. Samuel obeït, & ſacre David.*

L'AN DU MONDE ENVIRON 2934.

1. Dixitque Dominus ad Samuelem ; Uſquequò tu luges Saul, cùm ego projecerim eum ne regnet ſuper Iſrael ? Imple cornu tuum oleo, & veni, ut mittam te ad Iſai Bethlehemitem : providi enim in filiis ejus mihi regem.

1. ALors le Seigneur dit à Samuël : Juſqu'à quand pleurerez-vous Saül, puiſque je l'ai rejetté, & que je ne veux plus qu'il regne ſur Iſraël ? *Il eſt inutile de le pleurer. Mais* empliſſez d'huile la corne que vous avez, & venez, afin que je vous envoie à Iſaï de Bethléem ; car je me ſuis choiſi un Roi entre ſes enfans.

2. Et ait Samuel : Quo modo vadam ? audiet enim Saul, & interficiet me. Et ait Dominus : Vitulum de armento tolles in manu tua, & dices : Ad immolandum Domino veni.

2. Samuël lui répondit : Comment irai-je ? Saül l'apprendra, & il me fera mourir. Le Seigneur lui dit : Prenez avec vous un veau du troupeau, & vous direz : Je ſuis venu pour ſacrifier.

3. Et vocabis Iſai ad victimam, & ego oſtendam tibi quid facias, & unges quemcumque monſtravero tibi.

3. Vous appellerez Iſaï au *feſtin de* la victime. Je vous ferai ſavoir ce que vous aurez à faire, & vous ſacrerez celui que je vous aurai montré.

4. Fecit ergo Samuel, ſicut locutus eſt ei Dominus. Venitque in Bethlehem, & admirati ſunt Seniores civitatis occurrentes ei, dixeruntque : Pacificuſne eſt ingreſſus tuus ?

4. Samuël fit donc ce que le Seigneur lui avoit dit. Il vint à Bethléem ; & les anciens de la Ville en furent tous ſurpris ; *car, depuis le regne de Saül, Samuël ne paroiſſoit gueres en public.* Ils allerent au-devant de lui, & lui dirent : Nous apportez-vous la paix ?

5. Et ait : Pacificus : ad immolandum Domino veni, ſanctificamini, & venite mecum ut immolem. Sanctificavit ergo Iſai & filios ejus, & vocavit eos ad ſacrificium.

5. Il leur répondit : Je vous apporte la paix. Je ſuis venu pour ſacrifier au Seigneur. Purifiez-vous, & venez avec moi, afin que j'offre la victime. Samuël purifia donc Iſaï & ſes fils, & il les appella à ſon ſacrifice.

6 Cumque ingreſſi eſſent, vidit Eliab, & ait : Num coram Domino eſt chriſtus ejus ?

6. Et lorſqu'ils furent entrés, *Samuël* vit Eliab, *fils aîné d'Iſaï*, & il dit *en lui-même* : Eſt-ce là celui que le Seigneur a choiſi pour être ſon Chriſt ?

7. Le Seigneur dit à Samuël : N'ayez d'égard ni à ſa bonne mine, ni à ſa taille avantageuſe, parce que ce n'eſt pas lui que j'ai choiſi, & que je ne juge pas des choſes par ce qui en paroît aux yeux des hommes. Car l'homme ne voit les choſes que par le dehors ; mais le Seigneur voit le *fond du* cœur.

7. Et dixit Dominus ad Samuelem : Ne reſpicias vultum ejus, neque altitudinem ſtaturæ ejus : quoniam abjeci eum, nec juxta intuitum hominis ego judico : homo enim videt ea quæ parent, Dominus autem intuetur cor.

8. Iſaï appella enſuite Abinadab, & le préſenta à Samuël ; & Samuël lui dit : Ce n'eſt point non plus celui-là que le Seigneur a choiſi.

8. Et vocavit Iſai Abinadab, & adduxit eum coram Samuele. Qui dixit : Nec hunc elegit Dominus.

9. Il lui préſenta Samma ; & Samuël lui dit : Le Seigneur n'a point encore choiſi celui-là.

9. Adduxit autem Iſai Samma, de quo ait : Etiam hunc non elegit Dominus.

10. Iſaï fit donc venir *le reſte de* ſes fils devant Samuël ; & Samuël lui dit : Dieu n'en a choiſi aucun de ceux-ci.

10. Adduxit itaque Iſai ſeptem filios ſuos coram Samuele : & ait Samuel ad Iſai : Non elegit Dominus ex iſtis.

11. Alors Samuël dit à Iſaï : Sont-ce là tous vos enfans ? Iſaï lui répondit : Il en reſte encore un petit *âgé de quinze ans*, qui garde les brebis. Envoyez-le querir, dit Samuël ; car nous ne nous mettrons point à table qu'il ne ſoit venu.

11. Dixitque Samuel ad Iſai : Numquid jam completi ſunt filii ? Qui reſpondit : Adhuc reliquus eſt parvulus, & paſcit oves. Et ait Samuel ad Iſai : Mitte, & adduc eum : nec enim diſcumbemus priùs quàm huc ille veniat.

12. Iſaï l'envoya donc quérir, & le préſenta *à Samuël*. Or il étoit roux, d'une mine avantageuſe, & il avoit le viſage fort beau. Le Seigneur lui dit : Sacrez-le préſentement ; car c'eſt celui-là *que j'ai choiſi pour régner ſur mon peuple à la place de Saül.*

12. Miſit ergo, & adduxit eum. Erat autem rufus, & pulcher aſpectu, decoraque facie ; & ait Dominus : Surge, unge eum, ipſe eſt enim.

13. Samuël prit donc la corne pleine d'huile *qu'il avoit apportée*, & il le ſacra au milieu de ſes freres, *après leur avoir recommandé de garder ſur cela un grand ſecret.* Depuis ce tems-là, l'eſprit du Seigneur fut toûjours avec David, *qu'il remplit de force, de ſageſſe & de piété.* Quant à Samuël, il s'en retourna à Ramatha.

13. Tulit ergo Samuel cornu olei, & unxit eum in medio fratrum ejus : & directus eſt Spiritus Domini à die illa in David, & deinceps : ſurgenſque Samuel abiit in Ramatha.

§. II. *L'eſprit du Seigneur ſe retire de Saül, & il eſt tourmenté par le malin eſprit. David eſt mis auprès de lui. Il adoucit ſes agitations par le ſon de ſa harpe.*

14. Spiritus autem Domini receſſit à Saül, & exagitabat eum ſpiritus nequam, à Domino.

15. Dixeruntque ſervi Saul ad eum: Ecce ſpiritus Dei malus exagitat te.

16. Jubeat dominus noſter, & ſervi tui qui coram te ſunt, quærent hominem ſcientem pſallere cithara, ut quando arripuerit te ſpiritus Domini malus, pſallat manu ſua, & leviùs feras.

17. Et ait Saül ad ſervos ſuos: Providete ergo mihi aliquem bene pſallentem, & adducite eum ad me.

18. Et reſpondens unus de pueris, ait: Ecce vidi filium Iſai Bethlehemitem ſcientem pſallere, & fortiſſimum robore, & virum bellicoſum, & prudentem in verbis, & virum pulchrum: & Dominus eſt cum eo.

19. Miſit ergo Saül nuntios ad Iſai, dicens: Mitte ad me David filium tuum, qui eſt in paſcuis.

20. Tulit itaque Iſai aſinum plenum panibus, & lagenam vini, & hœdum de capris unum, & miſit per manum David filii ſui Sauli.

21. Et venit David ad Saul, & ſtetit coram eo: at ille dilexit eum nimis, & factus eſt ejus armiger.

22. Miſitque Saul ad Iſai, dicens: Stet David in conſpectu meo: invenit enim gratiam in oculis meis.

14. *En même-tems*, l'eſprit du Seigneur ſe retira de Saül; & il étoit agité du malin eſprit, *envoyé* par le Seigneur *pour le tourmenter.*

15. Alors les Officiers de Saül lui dirent: Vous voyez que le malin eſprit, *envoyé* de Dieu, vous inquiete.

16. S'il plaît au *Roi* notre Seigneur, vos ſerviteurs, qui ſont auprès de votre perſonne, chercheront un homme qui ſache toucher la harpe, afin qu'il en joue, lorſque le malin eſprit *envoyé* par le Seigneur vous agitera, & que vous en receviez du ſoulagement.

17. Saül dit donc à ſes Officiers: Cherchez-moi quelqu'un, qui ſache bien joüer *de la harpe*: & amenez-le moi.

18. L'un d'entr'eux lui répondit: J'ai vû l'un des fils d'Iſaï, de Bethléem, qui ſait fort bien joüer de la harpe. C'eſt un jeune homme très-fort, propre à la guerre; ſage dans ſes paroles, d'une mine avantageuſe; & le Seigneur eſt avec lui.

19. Saül fit donc dire à Iſaï: Envoyez-moi votre fils David, qui eſt avec vos troupeaux.

20. Iſaï auſſi-tôt prit un âne qu'il chargea de pain, d'une bouteille de vin & d'un chevreau; & il les envoya à Saül par ſon fils David: *car il n'étoit pas permis d'aborder les Princes ſans leur faire quelques préſens.*

21. David vint donc trouver Saül, & ſe préſenta devant lui. Saül l'aima fort, & il le fit ſon Ecuyer.

22. Il envoya enſuite dire à Iſaï: Que David demeure auprès de ma perſonne; car il a trouvé grace devant mes yeux. *Iſaï y conſentit; & David demeura auprès de Saül.*

23. Ainſi

23. Ainſi toutes les fois que l'eſprit malin *envoyé* du Seigneur, ſe ſaiſiſſoit de Saül, David prenoit ſa harpe, & en joüoit; & Saül en étoit ſoulagé, & ſe trouvoit mieux; car l'eſprit malin ſe retiroit de lui *au ſon de la harpe de David.*

23. Igitur quandocumque ſpiritus Domini malus arripiebat Saül, David tollebat citharam, & percutiebat manu ſua, & reſocillabatur Saul, & leviùs habebat; recedebat enim ab eo ſpiritus malus.

CHAPITRE XVII.

§. I. *Les Philiſtins s'aſſemblent de nouveau pour combattre Iſraël. Goliath, qui étoit un geant, paroit à leur tête, & defie les Iſraelites d'entrer dans un combat ſingulier avec lui.*

L'AN DU MONDE ENVIRON 2942. AVANT J. C. 1062.

1. *ENviron huit ans après le ſacre de David,* les Philiſtins aſſemblerent de nouveau toutes leurs troupes, pour combattre *Iſraël.* Ils ſe rendirent tous à Socho, *dans la tribu* de Juda, & ſe camperent entre Socho & Azeca, dans le Pays de Dommim.

1. Congregantes autem Philiſthiim agmina ſua in prælium, convenerunt in Socho Judæ: & caſtrametati ſunt inter Socho & Azeca, in finibus Dommim.

2. Saül & les enfans d'Iſraël, de leur côté, s'étant aſſemblés, vinrent en *un lieu élevé au-deſſus de* la vallée de Terebinthe; & *y* mirent leur armée en bataille pour combattre les Philiſtins.

2. Porrò Saül & filii Iſrael congregati venerunt in Vallem Terebinthi, & direxerunt aciem ad pugnandum contra Philiſthiim.

3. *En ſorte que* les Philiſtins étoient d'un côté ſur une montagne, *&* Iſraël étoit de l'autre ſur une autre montagne; & il y avoit une vallée entre deux, *qui étoit celle de Terebinthe, dont on vient de parler.*

3. Et Philiſthiim ſtabant ſuper montem ex parte hac, & Iſrael ſtabat ſupra montem ex altera parte: valliſque erat inter eos.

4. Or il arriva qu'un homme, qui étoit bâtard, ſortit du camp des Philiſtins. Il s'appelloit Goliath; il étoit de Geth; & il avoit ſix coudées & un palme de haut, *c'eſt-à-dire, environ douze pieds & demi.*

4. Et egreſſus eſt vir ſpurius de caſtris Philiſthinorum, nomine Goliath, de Geth, altitudinis ſex cubitorum & palmi:

5. Il avoit en tête un caſque d'airain; il étoit revêtu d'une cuiraſſe à écailles, qui péſoit environ cinq mille ſicles d'argent, *c'eſt-à-dire, environ cent vingt livres.*

5. & caſſis ærea ſuper caput ejus, & loricâ ſquamatâ induebatur; porrò pondus loricæ ejus, quinque millia ſiclorum æris erat:

6. & ocreas æreas habebat in cruribus : & clypeus æreus tegebat humeros ejus.

6. Il avoit ſur les cuiſſes des cuiſſards d'airain ; un bouclier d'airain lui couvroit les épaules.

7. Haſtile autem haſtæ ejus, erat quaſi liciatorium texentium ; ipſum autem ferrum haſtæ ejus, ſexcentos ſiclos habebat ferri : & armiger ejus antecedebat eum.

7. La hampe de ſa lance étoit comme ces grands bois dont ſe ſervent les tiſſerans *pour rouler deſſus leurs toiles ;* & le fer de ſa lance péſoit ſix cens ſicles de fer, *qui faiſoient dix-huit à vingt livres ;* & ſon Ecuyer marchoit devant lui.

8. Stansque clamabat adverſum phalangas Iſrael, & dicebat eis : Quare veniſtis parati ad prælium ? Numquid ego non ſum Philiſthæus, & vos ſervi Saul ? Eligite ex vobis virum, & deſcendat ad ſingulare certamen.

8. Cet homme ſe vint préſenter devant les bataillons d'Iſraël, & il leur crioit : Pourquoi venez-vous donner bataille ? Ne ſuis-je pas Philiſtin, & vous ſerviteurs de Saül ? *Finiſſons la querelle ſans répandre tant de ſang.* Choiſiſſez un homme d'entre vous ; & qu'il vienne ſe battre ſeul à ſeul.

9. Si quiverit pugnare mecum, & percuſſerit me, erimus vobis ſervi : ſi autem ego prævaluero, & percuſſero eum, vos ſervi eritis, & ſervietis nobis.

9. S'il oſe ſe battre contre moi, & qu'il m'ôte la vie, nous ſerons vos eſclaves : mais ſi j'ai l'avantage ſur lui, & que je le tue, vous ſerez nos eſclaves, & vous nous ſerez aſſujettis.

10. Et aiebat Philiſthæus : Ego exprobravi agminibus Iſrael hodie : Date mihi virum, & ineat mecum ſingulare certamen.

10. Et ce Philiſtin diſoit *en s'applaudiſſant* : J'ai défié aujourd'hui toute l'armée d'Iſraël, & je leur ai dit : Donnez-moi un homme, & qu'il vienne ſe battre contre moi ; *ſans qu'il s'en ſoit trouvé un ſeul qui ait été aſſez hardi pour accepter le défi.*

11. Audiens autem Saül, & omnes Iſraelitæ, ſermones Philiſthæi hujuſcemodi, ſtupebant, & metuebant nimis.

11. *En effet*, Saül & tous les Iſraélites entendant ce Philiſtin parler de la ſorte, étoient frappés d'étonnement, & trembloient de peur *à la vûe de ſon énorme grandeur.*

12. David autem erat filius viri Ephratæi, de quo ſuprà dictum eſt, de Bethlehem Juda, cui nomen erat Iſai, qui habebat octo filios, & erat vir in diebus Saül ſenex, & grandævus inter viros.

12. Or David étoit fils de cet homme d'Ephrata, dont il a été parlé auparavant, de la Ville de Bethléem en Juda, qui s'appelloit Iſaï, qui avoit huit fils, & qui étoit l'un des plus vieux & des plus avancés en âge du tems de Saül.

13. Abieruntautem tres filii ejus majores poſt Saül in prælium : & nomina trium filiorum ejus, qui

13. Les trois plus grands de ſes fils avoient ſuivi Saül à l'armée. L'aîné de ces trois qui étoient allés à la guerre s'appelloit Eliab,

le ſecond Abinadab, & le troiſieme Samma.

perrexerunt ad bellum, Eliab primogenitus, & ſecundus Abinadab, tertiuſque Samma.

14. David étoit le plus petit de tous. Et les trois plus grands ayant ſuivi Saül

14. David autem erat minimus. Tribus ergo majoribus ſecutis Saulem,

15. il étoit revenu d'auprès de Saül, *que l'eſprit malin avoit laiſſé en repos*, & s'en étoit allé à Bethléem, pour mener paître les troupeaux de ſon pere *pendant que Saül ſeroit occupé à cette guerre.*

15. abiit David, & reverſus eſt à Saul, ut paſceret gregem patris ſui in Bethlehem.

16. Cependant ce Philiſtin ſe préſentoit *au combat* le matin & le ſoir; & cela dura pendant quarante jours, *ſans qu'aucun Iſraëlite oſât combattre contre lui.*

16. Procedebat verò Philiſthæus mane & veſpere, & ſtabat quadraginta diebus.

§. II. *Iſaï envoie David au camp d'Iſraël pour ſavoir des nouvelles de ſes freres, & pour leur porter des vivres. Il eſt témoin des inſultes de Goliath, & il s'offre de venger, en le tuant, l'opprobre d'Iſraël.*

17. *Pendant que cela ſe paſſoit ainſi dans le camp de Saül*, il arriva qu'Iſaï dit à David ſon fils: Prenez pour vos freres une meſure de farine & ces dix pains, & courez à eux juſqu'au camp.

17. Dixit autem Iſai ad David filium ſuum: Accipe fratribus tuis ephi polentæ, & decem panes iſtos, & curre in caſtra ad fratres tuos,

18. Portez auſſi ces dix fromages pour leur meſtre de camp. Voyez comment vos freres ſe portent; & ſachez en quelle compagnie ils ſont.

18. & decem formellas caſei has deferes ad tribunum: & fratres tuos viſitabis, ſi recte agant: & cum quibus ordinati ſunt, diſce.

19. Or Saül & tous les enfans d'Iſraël étoient *prêts* à combattre contre les Philiſtins, en la vallée de Térebinte.

19. Saül autem, & illi, & omnes filii Iſrael in Valle Terebinthi pugnabant adverſum Philiſthiim.

20. David s'étant donc levé dès la pointe du jour, laiſſa à un homme le ſoin de ſon troupeau, & s'en alla chargé au camp ſelon l'ordre qu'Iſaï lui avoit donné. Il vint au lieu appellé Magala, où l'armée s'étoit avancée pour donner bataille. Et l'on entendoit déja les cris, pour ſignal du combat.

20. Surrexit itaque David mane, & commendavit gregem cuſtodi: & onuſtus abiit, ſicut præceperat ei Iſai. Et venit ad locum Magala, & ad exercitum, qui egreſſus ad pugnam vociferatus erat in certamine.

21. Car Iſraël avoit rangé en bataille toutes ſes troupes; & de l'autre côté, les Philiſtins ſe préparoient à les attaquer.

21. Direxerat enim aciem Iſrael, ſed & Philiſthiim ex adverſo fuerant præparati.

22. David ayant donc laiſſé au bagage tout

22. Derelinquens ergo

David vasa quæ attulerat, sub manu custodis ad sarcinas, cucurrit ad locum certaminis, & interrogabat si omnia recte agerentur erga fratres suos.

ce qu'il avoit apporté, entre les mains d'un homme pour en avoir soin, courut au lieu du combat, & s'enquit de l'état de ses freres, & s'ils se portoient bien.

23. Cumque adhuc ille loqueretur eis, apparuit vir ille spurius ascendens, Goliath nomine, Philisthæus, de Geth, de castris Philisthinorum: & loquente eo hæc eadem verba audivit David.

23. Lorsqu'il leur parloit encore, ce Philistin de Geth, appellé Goliath, qui étoit bâtard, sortit du camp des Philistins; & David lui entendit dire les mêmes discours qu'auparavant.

24. Omnes autem Israelitæ, cùm vidissent virum, fugerunt à facie ejus, timentes eum valde.

24. Tous les Israélites ayant vû Goliath, fuirent *presque* devant lui, tremblans de peur.

25. Et dixit unus quispiam de Israel: Num vidistis virum hunc qui ascendit? ad exprobrandum enim Israeli ascendit. Virum ergo qui percusserit eum, ditabit rex divitiis magnis, & filiam suam dabit ei, & domum patris ejus faciet absque tributo in Israel.

25. Et quelqu'un *du peuple* d'Israël se mit à dire: Voyez-vous cet homme qui se présente au combat? Il vient insulter Israël. Que s'il se trouve un homme qui le puisse tuer, le Roi le comblera de richesses, lui donnera sa fille en mariage, & rendra la maison de son pere exempte de tribut en Israël.

26. Et ait David ad viros qui stabant secum, dicens: Quid dabitur viro, qui percusserit Philisthæum hunc, & tulerit opprobrium de Israel? quis enim est hic Philisthæus incircumcisus, qui exprobravit acies Dei viventis?

26. David dit donc à ceux qui étoient auprès de lui: Qu'est-ce qu'on donnera à celui qui tuera ce Philistin, & qui vangera l'opprobre d'Israël? *Pour moi je m'offre de le tuer.* Car qui est ce Philistin incirconcis pour insulter ainsi l'armée du Dieu vivant?

27. Referebat autem ei populus eundem sermonem, dicens: Hæc dabuntur viro qui percusserit eum.

27. Et le peuple lui répétoit les mêmes choses, en disant: On donnera telle récompense à celui qui l'aura tué. *Et David faisoit toujours les mêmes offres.*

§. III. *Le frere aîné de David l'accuse d'orgueil & de présomption. Le Roi entend parler des offres de David. Il l'appelle; & David lui promet de tuer cet ennemi du peuple de Dieu.*

28. Quod cùm audisset Eliab frater ejus major, loquente eo cum aliis, iratus est contra David, & ait: Quare venisti, & quare dereliquisti pauculas oves illas in deserto? ego novi superbiam tuam, & malitiam cordis tui: ut prælio videres, descendisti.

28. Mais Eliab, frere aîné de David, l'ayant entendu parler ainsi avec d'autres, se mit en colere contre lui, & lui dit: Pourquoi êtes-vous venu? & pourquoi avez-vous abandonné dans le désert ce peu de brebis que nous

avons? Je ſai quel eſt votre orgueil & la malignité de votre cœur; & que vous n'êtes venu ici que pour voir le combat, *& vous faire honneur d'y avoir été.*

biam tuam, & nequitiam cordis tui: quia ut videres prælium, deſcendiſti.

29. David lui dit: Qu'ai-je fait *de mal, pour me gronder?* N'eſt-il pas permis de parler?

29. Et dixit David: Quid feci? numquid non verbum eſt?

30. Et s'étant un peu détourné de lui, il s'en alla d'un autre côté, où il dit la même choſe; & le peuple lui répondit comme auparavant.

40. Et declinavit paululum ab eo ad alium: dixitque eumdem ſermonem. Et reſpondit ei populus verbum ſicut priùs.

31. Or ces paroles de David ayant été entenduës de diverſes perſonnes, elles furent rapportées à Saül.

31. Audita ſunt autem verba, quæ locutus eſt David, & annunciata in conſpectu Saul,

32. Et Saül l'ayant fait venir devant lui, David lui parla de cette ſorte: Que perſonne ne s'épouvante *des inſultes* de ce Philiſtin. Votre ſerviteur eſt prêt à l'aller combattre.

32. ad quem cùm fuiſſet adductus, locutus eſt ei: Non concidat cor cujuſquam in eo: ego ſervus tuus vadam, & pugnabo adverſus Philiſthæum.

33. Saül lui dit: Vous ne ſauriez réſiſter à ce Philiſtin, ni combattre contre lui, parce que vous êtes *encore* tout jeune, *& ſans expérience*, & que celui-ci a toujours été à la guerre depuis ſa jeuneſſe.

33. Et ait Saül ad David: Non vales reſiſtere Philiſthæo iſti, nec pugnare adverſus eum: quia puer es; hic autem vir bellator eſt ab adoleſcentia ſua.

34. David lui répondit: Lorſque votre ſerviteur menoit paître le troupeau de ſon pere, il eſt venu quelquefois un lion, ou un ours qui emportoit un bélier du troupeau.

34. Dixitque David ad Saul: Paſcebat ſervus tuus patris ſui gregem, & veniebat leo, vel urſus, & tollebat arietem de medio gregis:

35. Alors je courois après eux, je les attaquois, & je leur arrachois la proie d'entre les dents; & lorſqu'ils ſe jettoient ſur moi, je les prenois à la gorge, je les étranglois, & je les tuois.

35. & perſequebar eos, & percutiebam, eruebamque de ore eorum: & illi conſurgebant adverſum me, & apprehendebam mentum eorum, & ſuffocabam, interficiebamque eos.

36. C'eſt ainſi que votre ſerviteur a tué un lion & un ours; & il en ſera autant de ce Philiſtin. J'irai de ce pas *contre lui*, & ferai ceſſer l'opprobre du peuple. Car qui eſt ce Philiſtin incirconcis, pour oſer maudire l'armée du Dieu vivant?

36. Nam & leonem & urſum interfeci ego ſervus tuus: erit igitur & Philiſthæus hic incircumciſus, quaſi unus ex eis. Nunc vadam, & auferam opprobrium populi: quoniam quis eſt iſte Philiſthæus incircumciſus, qui auſus eſt maledicere exercitui Dei viventis?

37. Et ait David: Dominus qui eripuit me de manu leonis, & de manu urſi, ipſe me liberabit de manu Philiſthæi hujus. Dixit autem Saul ad David: Vade, & Dominus tecum ſit.

37. Et David ajouta : Le Seigneur, qui m'a délivré des griffes du lion & de la gueule de l'ours, me délivrera encore de la main de ce Philiſtin. Saül dit donc à David : Allez ; & que le Seigneur ſoit avec vous.

§. IV. *Saül revêt David de ſes armes ; mais il eſt obligé de les quitter. Il prend ſon bâton & ſa fronde à la main, & marche ainſi contre le Philiſtin.*

38. Et induit Saül David veſtimentis ſuis, & impoſuit galeam æream ſuper caput ejus, & veſtivit eum loricâ.

38. Il le revêtit enſuite de ſes armes, lui mit ſur la tête un caſque d'airain, & l'arma d'une cuiraſſe.

39. Accinctus ergo David gladio ejus ſuper veſtem ſuam, cœpit tentare ſi armatus poſſet incedere: non enim habebat conſuetudinem. Dixitque David ad Saül: Non poſſum ſic incedere, quia non uſum habeo. Et depoſuit ea.

39. Et David s'étant mis une épée au côté, commença à eſſayer s'il pourroit marcher avec ces armes, ne l'ayant point fait juſqu'alors. Et il dit à Saül : Je ne ſaurois marcher ainſi, parce que je n'y ſuis pas accoutumé. Ayant donc quitté ces armes,

40. Et tulit baculum ſuum, quem ſemper habebat in manibus : & elegit ſibi quinque limpidiſſimos lapides de torrente, & miſit eos in peram paſtoralem, quam habebat ſecum, & fundam manu tulit : & proceſſit adverſum Philiſthæum.

40. il prit le bâton qu'il avoit toûjours à la main ; il choiſit dans le torrent cinq pierres polies, & les mit dans la pannetiere qu'il avoit ſur lui ; & tenant à la main ſa fronde, il marcha contre le Philiſtin.

41. Ibat autem Philiſthæus incedens, & appropinquans adverſum David, & armiger ejus ante eum.

41. Le Philiſtin s'avança auſſi, & s'approcha de David, ayant devant lui ſon Ecuyer.

42. Cumque inſpexiſſet Philiſthæus, & vidiſſet David, deſpexit eum. Erat enim adoleſcens, ruſus, & pulcher aſpectu.

42. Et lorſqu'il eut apperçu David, & qu'il l'eut enviſagé, *voyant que* c'étoit un jeune homme roux & fort beau, il le mépriſa ;

43. Et dixit Philiſthæus ad David ? Numquid ego canis ſum, quod tu venis ad me cum baculo ? Et maledixit Philiſthæus David in diis ſuis.

43. & lui dit : Suis-je un chien, pour que tu viennes à moi avec un bâton ? Et ayant maudit David *en jurant* par ſes Dieux,

44. Dixitque ad David : Veni ad me, & dabo carnes tuas volatilibus cœli & beſtiis terræ.

44. il ajouta : Viens à moi, & je donnerai ta chair *à manger* aux oiſeaux du ciel & aux bêtes de la terre.

45. Mais David dit au Philiſtin : Tu viens à moi avec l'épée, la lance & le bouclier, *& tu mets ta confiance dans ces armes* : mais je viens à toi au nom du Seigneur des armées, du Dieu des troupes d'Iſraël, auxquelles tu as inſulté aujourd'hui.

45. Dixit autem David ad Philiſthæum : Tu venis ad me cum gladio, & haſta, & clypeo, ego autem venio ad te in nomine Domini exercituum, Dei agminum Iſrael, quibus exprobraſti

46. Le Seigneur te livrera entre mes mains; je te tuerai, & je te couperai la tête, & je donnerai aujourd'hui les corps morts des Philiſtins aux oiſeaux du ciel & aux bêtes de la terre, afin que toute la terre ſache qu'il y a un Dieu dans Iſraël,

46. hodie : & dabit te Dominus in manu mea, & percutiam te, & auferam caput tuum à te : & dabo cadavera caſtrorum Philiſthiim hodie volatilibus cœli, & beſtiis terræ : ut ſciat omnis terra, quia eſt Deus in Iſrael.

47. & que toute cette multitude d'hommes reconnoiſſe que ce n'eſt point par l'épée, ni par la lance que le Seigneur ſauve, parce qu'il eſt l'arbitre de la guerre. Et ce ſera lui qui vous livrera entre nos mains.

47. Et noverit univerſa eccleſia hæc, quia non in gladio, nec in haſta ſalvat Dominus : ipſius enim eſt bellum, & tradet vos in manus noſtras.

§. V. *David enfonce une pierre dans le front de Goliath. Ce géant tombe à terre. David ſe jette ſur lui, & lui coupe la tête. Les Philiſtins prennent la fuite, & les Iſraélites les pourſuivent, pillent leur camp, & David porte la tête de Goliath à Jeruſalem.*

48. Le Philiſtin s'avança donc, & marcha contre David. Et lorſqu'il en fut proche, David ſe hâta, & courut contre lui pour le combattre.

48. Cùm ergo ſurrexiſſet Philiſthæus, & veniret, & appropinquaret contra David, feſtinavit David, & cucurrit ad pugnam ex adverſo Philiſthæi.

49. Il mit la main dans ſa pannetiere; il en prit une pierre, la lança avec ſa fronde, & en frappa le Philiſtin dans le front. La pierre s'enfonça dans le front du Philiſtin, & il tomba le viſage contre terre.

49. Et miſit manum ſuam in peram, tulitque unum lapidem, & fundâ jecit, & circumducens percuſſit Philiſthæum in fronte : & infixus eſt lapis in fronte ejus, & cecidit in faciem ſuam ſuper terram.

50. Ainſi David remporta la victoire ſur le Philiſtin avec une fronde & une pierre *ſeule*; il le renverſa par terre, & le tua. Et comme il n'avoit point d'épée,

50. Prævaluitque David adverſum Philiſthæum in funda & lapide, percuſſumque Philiſthæum interfecit. Cumque gladium non haberet in manu David,

51. il courut, & ſe jetta ſur le Philiſtin, mit la main ſur ſon épée, la tira du fourreau, & acheva de lui ôter la vie, en lui coupant la tête. Les Philiſtins voyant que le plus vaillant

51. cucurrit, & ſteit ſuper Philiſthæum, & tulit gladium ejus, & eduxit eum de vagina ſua : & interfecit eum, præcidiique caput e-

jus. Videntes autem Philisthiim, quòd mortuus esset fortissimus eorum, fugerunt.

d'entreux étoit mort, s'enfuirent.

52. Et consurgentes viri Israel & Juda vociferati sunt, & persecuti sunt Philisthæos usque dum venirent in vallem, & usque ad portas Accaron, ceciderunt que vulnerati de Philisthiim in via Saraim, & usque ad Geth, & usque ad Accaron.

52. Et les Israélites & ceux de Juda, s'élevant avec un grand cri, les poursuivirent jusqu'à la vallée & aux portes d'Accaron; & plusieurs des Philistins tomberent percés de coups, dans le chemin de Saraïm, jusqu'à Geth & Accaron.

53. Et revertentes filii Israël postquam persecuti fuerant Philisthæos, invaserunt castra eorum.

53. Les enfans d'Israël étant revenus, après avoir poursuivi les Philistins, pillerent leur camp.

54. Assumens autem David caput Philisthæi, attulit illud in Jerusalem: arma verò ejus posuit in tabernaculo suo.

54. Et David prit la tête du Philistin, la porta à Jerusalem; & il mit ses armes dans son logement.

55. Eo autem tempore, quo viderat Saul David egredientem contra Philisthæum, ait ad Abner principem militiæ: De qua stirpe descendit hic adolescens, Abner? Dixitque Abner: Vivit anima tua, rex, si novi.

55. Lorsque Saül vit David qui marchoit pour combattre le Philistin, il dit à Abner, Général de son armée: Abner, de quelle famille est ce jeune homme? *Car il ne le reconnoissoit point.* Abner lui répondit, Seigneur, je vous jure que je n'en sai rien.

56. Et ait rex: Interroga tu, cujus filius sit iste puer.

56. Et le Roi lui dit: Enquêtez-vous de qui il est fils; *car il est important que je le sache, puisque, s'il revient victorieux, je dois lui donner ma fille en mariage.*

57. Cumque regressus esset David, percusso Philisthæo, tulit eum Abner, & introduxit coram Saule, caput Philisthæi habentem in manu.

57. Et lorsque David fut retourné du combat, après avoir tué le Philistin, Abner l'emmena, & le présenta à Saül, ayant la tête du Philistin à la main.

58. Et ait ad eum Saul: De qua progenie es, o adolescens? Dixitque David: Filius servi tui Isai Bethlehemitæ ego sum.

58. Et Saül dit à David: Jeune homme, de quelle famille êtes-vous? David lui répondit: Je suis fils de votre serviteur Isaï, qui est de Bethléem.

CHAPITRE

CHAPITRE XVIII.

§. I. *Jonathas conçoit une étroite amitié pour David. Saül, jaloux des loüanges qu'on a données à David, après la mort de Goliath, veut le percer de ſa lance, lorſqu'il joüoit de la harpe devant lui.*

La meſme année 2942.

1. Lorſque David achevoit de parler à Saül, l'ame de Jonathas s'attacha étroitement à celle de David; & il l'aima comme lui-même, *charmé des belles qualités qu'il voyoit en lui.*

1. Et factum eſt cùm compleſſet loqui ad Saül, anima Jonathæ conglutinata eſt animæ David, & dilexit eum Jonathas quaſi animam ſuam.

2. Saül, depuis ce jour-là, voulut toûjours avoir David auprès de lui, & il ne lui permit pas de retourner en la maiſon de ſon pere.

2. Tulitque eum Saül in die illa, & non conceſſit ei ut reverteretur in domum patris ſui.

3. David & Jonathas firent *auſſi* alliance enſemble; car Jonathas l'aimoit comme lui-même.

3. Inierunt autem David & Jonathas fœdus: diligebat enim eum quaſi animam ſuam.

4. C'eſt pourquoi il ſe dépouilla de la tunique dont il étoit revêtu, & la donna à David avec le reſte de ſes vêtemens, juſqu'à ſon épée, ſon arc & ſon baudrier.

4. Nam expoliavit ſe Jonathas tunicâ: quâ erat indutus, & dedit eam David, & reliqua veſtimenta ſua, uſque ad gladium & arcum ſuum, & uſque ad balteum.

5. David alloit par-tout où Saül l'envoyoit: & il ſe conduiſoit avec beaucoup de prudence. Et Saül lui donna le commandement ſur *quelques* gens de guerre. Il étoit fort aimé du peuple, & ſur tout des Officiers de Saül.

5. Egrediebatur quoque David ad omnia quæcumque miſiſſet eum Saül, & prudenter ſe agebat: poſuitque eum Saül ſuper viros belli, & acceptus erat in oculis univerſi populi, maximèque in conſpectu famulorum Saül.

6. Or *cette tranquillité dont joüiſſoit David, ne dura pas long-tems; car* quand David revint de la guerre, après avoir tué le Philiſtin, les femmes ſortirent de toutes les Villes d'Iſraël au-devant du Roi Saül, en chantant & en danſant, témoignant leur réjoüiſſance avec des tambours & des timbales.

6. Porrò cùm reverteretur percuſſo Philiſthæo David, egreſſæ ſunt mulieres de univerſis urbibus Iſrael, cantantes, choroſque ducentes in occurſum Saül regis, in tympanis lætitiæ, & in ſiſtris.

7. Les femmes, dans leurs danſes & dans leurs chanſons, ſe répondoient l'une à l'autre,

7. Et præcinebant mulieres ludentes, atque dicen-

tes: Percuſſit Saül mille, & David decem millia.

& diſoient: Saül en a tué mille, & David en a tué dix mille.

8. Iratus eſt autem Saül nimis, & diſplicuit in oculis ejus ſermo iſte, dixitque: Dederunt David decem millia, & mihi mille dederunt: quid ei ſupereſt, niſi ſolum regnum?

8. Cette parole mit Saül dans une grande colere, & lui déplût étrangement. Ils ont donné, dit-il, dix mille hommes à David, & à moi mille. Que lui reſte-t-il après cela, que d'être Roi?

9. Non rectis ergo oculis Saül aſpiciebat David à die illa & deinceps.

9. Depuis ce jour-là, Saül ne regarda plus David de bon œil.

10. Poſt diem autem alteram, invaſit ſpiritus Dei malus Saul, & prophetabat in medio domus ſuæ: David autem pſallebat manu ſua, ſicut per ſingulos dies; tenebatque Saul lanceam,

10. Le lendemain, il arriva que l'eſprit malin, *envoyé* de Dieu, ſe ſaiſit *encore* de Saül; & il étoit agité au milieu de ſa maiſon, comme un homme qui a perdu le ſens. David joüoit de la harpe devant lui, comme il avoit accoutumé de faire. Et Saül ayant la lance à la main,

11. & miſit eam, putans quòd configere poſſet David cum pariete: & declinavit David à facie ejus ſecundò.

11. la pouſſa contre David, dans le deſſein de le percer d'outre en outre avec la muraille: mais David ſe détourna, & évita le coup par deux fois.

§. II. *Saül craint David; &, pour l'éloigner d'auprès de lui, il lui donne le commandement de mille hommes, & l'envoie à la guerre contre les Philiſtins, afin qu'il y periſſe par leurs mains. Il promet de lui donner ſa fille en mariage; mais il manque à ſa promeſſe, & la donne à un autre.*

12. Et timuit Saül David, eò quòd Dominus eſſet cum eo, & à ſe receſſiſſet.

12. Saül commença donc à appréhender David, voyant que le Seigneur étoit avec David, & qu'il s'étoit retiré de lui.

13. Amovit ergo eum Saül à ſe, & fecit eum tribunum ſuper mille viros: & egrediebatur, & intrabat in conſpectu populi.

13. C'eſt pourquoi il l'éloigna d'auprès de ſa perſonne, & lui donna le commandement de mille hommes. Ainſi David menoit le peuple à la guerre, & le ramenoit.

14. In omnibus quoque viis ſuis David prudenter agebat, & Dominus erat cum eo.

14. David auſſi ſe conduiſoit, dans toutes ſes actions, avec grande prudence; & le Seigneur étoit avec lui.

15. Vidit itaque Saül quòd prudens eſſet nimis, & cœpit cavere eum.

15. Saül voyant qu'il étoit extraordinairement prudent, commença à s'en donner *plus* de garde.

16. Omnis autem Iſrael & Juda diligebat David: ipſe enim ingrediebatur & egrediebatur ante eos.

16. Mais tout Iſraël & tout Juda aimoit David, parce que c'étoit lui qui alloit en campagne avec eux, & qui marchoit à leur

tête, *les conduiſant toûjours avec beaucoup de ſageſſe & de ſuccès.*

17. Alors Saül dit à David : Vous voyez Mérob ma fille aînée ; c'eſt elle que je vous donnerai en mariage, *pour accomplir la promeſſe que j'ai faite.* Soyez ſeulement courageux, & combattez pour le ſervice du Seigneur. Et en même-tems, il diſoit en lui-même : Je ne veux point le tuer de ma main ; mais je veux qu'il meure par les mains des Philiſtins.

17. Dixitque Saül ad David : Ecce filia mea major Merob, ipſam dabo tibi uxorem : tantummodo eſto vir fortis, & prælíare bella Domini. Saül autem reputabat, dicens : Non ſit manus mea in eum, ſed ſit ſuper eum manus Philiſthinorum.

18. David répondit à Saül : Qui ſuis-je, moi ? quelle eſt la vie que j'ai menée ? & quelle eſt dans Iſraël la famille de mon pere, pour devenir gendre du Roi ?

18. Ait autem David ad Saül : Quis ego ſum, aut quæ eſt vita mea, aut cognatio patris mei in Iſrael, ut fiam gener regis ?

19. Mais le tems étant venu que Mérob fille de Saül devoit être donnée à David, elle fut donnée en mariage à Hadriel Molathite.

19. Factum eſt autem tempus : cum deberet dari Merob filia Saül David, data eſt Hadrieli Molathitæ uxor.

§. III. *Michol, ſeconde fille de Saül, conçoit de l'affection pour David. Saül s'en rejoüit, & promet de la lui donner en mariage, dans l'eſpérance qu'elle ſera cauſe de ſa perte. Il lui demande pour cette alliance cent prépuces de Philiſtins. David lui en apporte deux cens, & epouſe Michol.*

20. Michol, ſeconde fille de Saül, avoit de l'affection pour David ; ce qui ayant été rapporté à Saül, il en fut bien aiſe,

20. Dilexit autem David Michol filia Saül altera. Et nuntiatum eſt Saül, & placuit ei.

21. & il dit : Je donnerai celle-ci à David, afin qu'elle ſoit la cauſe de ſa ruine, & qu'il tombe entre les mains des Philiſtins. C'eſt pourquoi il lui dit : Vous ſerez aujourd'hui mon gendre, à deux conditions.

21. Dixitque Saül : Dabo eam illi, ut fiat ei in ſcandalum, & ſit ſuper eum manus Philiſthinorum. Dixitque Saül ad David : In duabus rebus gener meus eris hodie.

22. Et, *ſans s'expliquer davantage*, Saül donna cet ordre à ſes ſerviteurs : Parlez à David comme de vous-mêmes, & dites-lui : Vous voyez que le Roi a de la bonne volonté pour vous, & que tous ſes Officiers vous aiment. Penſez donc maintenant à devenir gendre du Roi.

22. Et mandavit Saül ſervis ſuis : Loquimini ad David clàm me, dicentes : Ecce places regi, & omnes ſervi ejus diligunt te. Nunc ergo eſto gener regis.

23. Les Officiers de Saül dirent tout ceci à David. Et David leur dit : Croyez-vous

23. Et locuti ſunt ſervi Saül in auribus David om-

nia verba hæc. Et ait David : Num parum videtur vobis generum esse regis? Ego autem sum vir pauper & tenuis.

24. Et renuntiaverunt servi Saul, dicentes : Hujuscemodi verba locutus est David.

25. Dixit autem : Sic loquimini ad David : Non habet rex sponsalia necesse, nisi tantùm centum præputia Philisthinorum, ut fiat ultio de inimicis regis. Porrò Saul cogitabat tradere David in manus Philisthinorum.

26. Cumque renuntiassent servi ejus David, verba quæ dixerat Saül, placuit sermo in oculis David, ut fieret gener regis.

27. Et post paucos dies surgens David, abiit cum viris, qui sub eo erant. Et percussit ex Philisthiim ducentos viros, & attulit eorum præputia, & annumeravit ea regi, ut esset gener ejus. Dedit itaque Saul ei Michol filiam suam uxorem.

28. Et vidit Saül, & intellexit quòd Dominus esset cum David. Michol autem filia Saul diligebat eum.

29. Et Saül magis cœpit timere David : factusque est Saul inimicus David cunctis diebus.

30. Et egressi sunt principes Philisthinorum ; à principio autem egressionis eorum, prudentiùs se gerebat David quàm omnes servi Saül, & celebre factum est nomen ejus nimis.

que ce soit peu de chose que d'être gendre du Roi ? Pour moi, je suis pauvre ; je n'ai point de bien.

24. Les serviteurs de Saül lui rapportèrent ceci, & lui dirent : David nous a fait cette réponse.

25. Mais Saül leur dit : Voici ce que vous direz à David : Le Roi n'a point besoin de doüaire pour sa fille ; il ne vous demande pour cela que cent prépuces des Philistins, afin que le Roi soit vengé de ses ennemis. Mais le dessein de Saül étoit de faire tomber David entre les mains des Philistins.

26. Les serviteurs de Saül ayant rapporté à David ce que Saül leur avoit dit, il agréa la proposition qu'ils lui firent pour devenir gendre du Roi.

27. Peu de jours après, il marcha avec les gens qu'il commandoit ; & ayant tué deux cens Philistins, il en apporta les prépuces au Roi, qu'il lui donna par compte, afin de devenir son gendre. Et Saül lui donna en mariage sa fille Michol.

28. Et il comprit clairement que le Seigneur étoit avec David. Quant à Michol sa fille, elle avoit beaucoup d'affection pour David.

29. Saül commença à le craindre de plus en plus ; & son aversion pour lui croissoit tous les jours, *à mesure que sa réputation augmentoit.*

30. Les Princes des Philistins s'étant mis en campagne, d'abord qu'ils parurent, David *marcha contr'eux*, & fit paroître plus de conduite que tous les Officiers de Saül, de sorte que son nom devint très-célebre.

CHAPITRE XIX.

§. I. *Jonathas appaiſe ſon pere, qui vouloit tuer David. Il le fait revenir auprès de lui. Les Philiſtins recommencent la guerre. David les défait de nouveau. Le malin eſprit ſe ſaiſit encore de Saül. Il tâche de percer David de ſa lance. David evite le coup, & ſe retire chez lui.*

1. OR Saül parla à Jonathas ſon fils & à tous ſes Officiers, pour les porter à tuer David. Mais Jonathas ſon fils qui aimoit extrêmement David,

1. Locutus eſt autem Saul ad Jonatham filium ſuum, & ad omnes ſervos ſuos, ut occiderent David. Porrò Jonathas filius Saul diligebat David valde:

2. lui en vint donner avis, & lui dit: Saül mon pere cherche le moyen de vous tuer. C'eſt pourquoi tenez-vous ſur vos gardes, je vous prie. Demain matin, retirez-vous en *tel* lieu ſecret où vous vous tiendrez caché.

2. & indicavit Jonathas David, dicens: Quærit Saul pater meus occidere te: quapropter obſerva te, quæſo, mane, & manebis clàm, & abſconderis.

3. Et pour moi, je ſortirai avec mon pere, & je me tiendrai auprès de lui, *pour découvrir ſes ſentimens; & je vous les ferai ſavoir* dans le champ où vous *vous* ferez *retiré*. Je parlerai de vous à mon pere, & je vous viendrai dire tout ce que j'aurai pû apprendre.

3. Ego autem egrediens ſtabo juxta patrem meum, in agro, ubicumque fueris: & ego loquar de te ad patrem meum: & quodcumque videro, nuntiabo tibi.

4. Jonathas parla donc favorablement de David à Saül ſon pere, & lui dit: Seigneur, ne faites point de mal à David votre ſerviteur; parce qu'il ne vous en a point fait, & qu'il vous a rendu *au contraire* des ſervices très-importans.

4. Locutus eſt ergo Jonathas de David bona ad Saul patrem ſuum, dixitque ad eum: Ne pecces rex in ſervum tuum David, quia non peccavit tibi, & opera ejus bona ſunt tibi valde.

5. Il a expoſé ſa vie à un extrême péril; il a tué le Philiſtin; & le Seigneur a ſauvé tout Iſraël *par ſes mains* d'une maniere pleine de merveilles. Vous l'avez vû; & vous en avez eu de la joie. Pourquoi donc voulez-vous maintenant faire une faute, en répandant le ſang innocent, & en tuant David qui n'eſt point coupable?

5. Et poſuit animam ſuam in manu ſua, & percuſſit Philiſthæum, & fecit Dominus ſalutem magnam univerſo Iſraeli; vidiſti, & lætatus es. Quare ergo peccas in ſanguine innoxio, interficiens David, qui eſt abſque culpa?

6. Saül ayant entendu ce diſcours de Jonathas, appaiſé par ſes raiſons, fit cette proteſtation: Vive le Seigneur, je vous promets qu'il ne mourra point.

6. Quod cùm audiſſet Saül, placatus voce Jonathæ, juravit: Vivit Dominus, quia non occidetur.

7. Vocavit itaque Jonathas David, & indicavit ei omnia verba hæc : & introduxit Jonathas David ad Saül, & fuit ante eum, ſicut fuerat heri & nudiuſtertius.

7. Jonathas enſuite fit venir David, lui rapporta tout ce qui s'étoit paſſé, le préſenta de nouveau à Saül ; & David demeura auprès de Saül comme auparavant.

8. Motum eſt autem rurſum bellum : & egreſſus David, pugnavit adverſum Philiſthiim, percuſſitque eos plagâ magnâ, & fugerunt à facie ejus.

8. La guerre enſuite recommença, & David marcha contre les Philiſtins, les combattit, en tailla en pieces un grand nombre, & mit le reſte en fuite.

9. Et factus eſt ſpiritus Domini malus in Saül. Sedebat autem in domo ſua, & tenebat lanceam : porrò David pſallebat manu ſua.

9. *Etant revenu glorieux du combat*, il arriva que le malin eſprit *envoyé* par le Seigneur, ſe ſaiſit *encore* de Saül. Il étoit aſſis dans ſa maiſon, une lance à la main ; & comme David joüoit de la harpe *auprès de lui*,

10. Niſuſque eſt Saül configere David lancea in pariete, & declinavit David à facie Saül : lancea autem caſſo vulnere perlata eſt in parietem, & David fugit, & ſalvatus eſt nocte illa.

10. Saül tâcha de le percer d'outre en outre de ſa lance avec la muraille. Mais David qui s'en apperçut, ſe détourna ; & la lance, ſans l'avoir bleſſé, donna dans la muraille. Il s'enfuit auſſi-tôt, & ſe ſauva ainſi pour cette nuit-là.

§. II. *Saül envoie des gens à la maiſon de David pour le tuer. Michol le fait ſauver, & met une ſtatue dans ſon lit, diſant qu'il étoit malade. David ſe retire auprès de Samuel, & lui raconte tout ce que Saül avoit fait contre lui.*

11. Miſit ergo Saül ſatellites ſuos in domum David, ut cuſtodirent eum, & interficeretur manè. Quod cùm annuntiaſſet David Michol uxor ſua, dicens : Niſi ſalvaveris te nocte hac, cras morieris :

11. Saül envoya donc ſes gardes en la maiſon de David, pour s'aſſurer de lui, & le tuer le lendemain, dès le matin. Michol, femme de David, lui rapporta tout ceci, & lui dit : Si vous ne vous ſauvez cette nuit, vous mourrez demain *au matin. Et comme ſa maiſon étoit environnée des ſoldats de Saül*,

12. depoſuit eum per feneſtram ; porrò ille abiit & fugit, atque ſalvatus eſt.

12. elle le deſcendit en bas par une fenêtre. Ainſi David s'échappa, s'enfuit & ſe ſauva.

13. Tulit autem Michol ſtatuam, & poſuit eam ſuper lectum, & pellem piloſam caprarum poſuit ad caput ejus, & operuit eam veſtimentis.

13. Michol enſuite prit une ſtatue, qu'elle coucha ſur le lit de David. Elle lui mit autour de la tête une peau de chevre avec le poil, & ſur le corps la couverture du lit.

14 Miſit autem Saül apparitores, qui raperent David, & reſponſum eſt quòd ægrotaret.

14. Saül envoya *dès le matin* des archers pour prendre David ; & on leur dit qu'il étoit malade.

15. Il renvoya encore d'autres gens, avec ordre de le voir, & il leur dit: Apportez-le moi dans ſon lit, afin qu'il meure.

15. Rurſumque miſit Saul nuntios ut viderent David, dicens: Afferte eum ad me in lecto, ut occidatur.

15. Les gens *de Saül* étant venus, on ne trouva ſur le lit qu'une ſtatue qui avoit la tête couverte d'une peau de chevre.

16. Cumque veniſſent [illegible] lacrum ſuper lectum, & pellis caprarum ad caput ejus.

17. Alors Saül dit à Michol: Pourquoi m'avez-vous trompé de la ſorte? & pourquoi avez-vous laiſſé échapper mon ennemi? Michol lui répondit: C'eſt qu'il m'a dit: Laiſſez-moi aller, ou je vous tuerai.

17. Dixitque Saül ad Michol: Quare ſic illuſiſti mihi, & dimiſiſti inimicum meum ut fugeret? Et reſpondit Michol ad Saül: Quia ipſe locutus eſt mihi: Dimitte me, alioquin interficiam te.

18. C'eſt ainſi que David s'enfuit & ſe ſauva. Et étant venu trouver Samuël à Ramatha, il lui rapporta la maniere dont Saül l'avoit traité, & ils s'en allerent enſemble à Najoth, où ils demeurerent *quelque tems. C'étoit une maiſon de campagne, où Samuël avoit aſſemblé pluſieurs Prophetes qu'il inſtruiſoit.*

18. David autem fugiens, ſalvatus eſt, & venit ad Samuel in Ramatha, & nuntiavit ei omnia quæ fecerat ſibi Saül: & abierunt ipſe & Samuel, & morati ſunt in Najoth.

19. Quelques gens en vinrent donner avis à Saül, & lui dirent: David eſt à Najoth, *auprés* de Ramatha.

19. Nuntiatum eſt autem Saüli à dicentibus: Ecce David in Najoth in Ramatha.

§. III. *Saül envoie juſqu'à trois fois des gens pour prendre David; & toutes les trois fois ces gens prophétiſent. Saul y va lui-même, & prophétiſe comme les autres.*

20. Saül donc envoya des Archers pour prendre David. Mais les Archers ayant vû une troupe de Prophetes qui prophétiſoient, & Samuël qui préſidoit parmi eux, ils furent ſaiſis eux-mêmes de l'eſprit du Seigneur, & ils commencerent à prophétiſer comme les autres, *& à chanter avec eux les loüanges de Dieu.*

20. Miſit ergo Saül lictores, ut raperent David: qui cùm vidiſſent cuneum prophetarum vaticinantium, & Samuelem ſtantem ſuper eos, factus eſt etiam Spiritus Domini in illis, & prophetare cœperunt etiam ipſi.

21. Saül en ayant été averti, envoya d'autres gens qui prophétiſerent auſſi comme les premiers. Il en envoya, pour la troiſieme fois; & ils prophétiſerent encore. Alors entrant dans une grande colere,

21. Quod cùm nuntiatum eſſet Sauli, miſit & alios nuntios: prophetaverunt autem & illi. Et rurſum miſit Saul tertios nuntios: qui & ipſi prophetaverunt. Et iratus iracundiâ Saül,

22. il s'en alla lui-même à Ramatha, s'avança juſqu'à la grande citerne qui eſt à So-

22. abiit etiam ipſe in Ramatha, & venit uſque ad

ciſternam magnam, quæ eſt in Socho, & interrogavit, & dixit: In quo loco ſunt Samuel & David? Dictumque eſt ei: Ecce in Najoth [illegible]

23. Et abiit in Najoth in Ramatha, & factus eſt etiam ſuper eum Spiritus Domini, & ambulabat ingrediens, & prophetabat uſquedum veniret in Najoth in Ramatha.

24. Et expoliavit etiam ipſe ſe veſtimentis ſuis, & prophetavit cum ceteris coram Samuele, & cecidit nudus tota die illa & nocte. Unde & exivit proverbium: Num & Saul inter prophetas?

cho, & demanda en quel lieu étoient Samuël & David. On lui répondit: Ils ſont à Najoth de Ramatha.

23. Auſſi-tôt il s'y en alla. Il fut en même-tems ſaiſi lui-même de l'eſprit du Seigneur; & il prophétiſoit durant tout le chemin, juſqu'à ce qu'il fût arrivé à Najoth, près de Ramatha.

24. *Alors* il ſe dépouilla auſſi lui-même de ſes habits *Royaux*, prophétiſa avec les autres devant Samuël, & demeura nud par terre le reſte du jour & toute la nuit, *n'ayant rien qui le diſtinguât des autres Prophetes.* Ce qui donna lieu à ce proverbe: Saül eſt-il donc auſſi devenu Prophête?

CHAPITRE XX.

§. I. *David, à l'approche de Saül, s'enfuit de Najoth, & va trouver Jonathas. Ils ſe lient de nouveau d'une étroite amitié, & Jonathas promet de faire tout pour David.*

L'AN DU MONDE 2944. AVANT J. C. 1060.

1. Fugit autem David de Najoth, quæ eſt in Ramatha, venienſque locutus eſt coram Jonatha: Quid feci? quæ eſt iniquitas mea, & quod peccatum meum in patrem tuum, quia quærit animam meam?

2. Qui dixit ei: Abſit, non morieris: neque enim faciet pater meus quidquam grande vel parvum, niſi priùs indicaverit mihi; hunc ergo celavit me pater meus ſermonem tantummodo? nequaquam erit iſtud.

3. Et juravit rurſum Davidi. Et ille ait: Scit pro-

1. EN *même-tems*, David s'enfuit de Najoth, près de Ramatha. Il vint parler à Jonathas, & lui dit: Qu'ai-je fait? quel eſt mon crime? quelle faute ai-je commiſe contre votre pere, pour l'obliger à vouloir ainſi m'ôter la vie?

2. Jonathas lui dit: Non, vous ne mourrez point; car mon pere *ne m'a point dit qu'il eût formé ce deſſein contre vous, lui qui* ne fait aucune choſe, ni grande, ni petite, ſans m'en parler. N'y auroit-il donc que cela ſeul qu'il m'auroit voulu cacher? Non, cela ne ſera pas.

3. Et il ſe lia de nouveau à David par ſerment. Mais David lui dit: Votre pere ſait très-

très-bien que j'ai l'honneur d'être dans vos bonnes graces, c'eſt pourquoi il aura dit en lui-même : il ne faut point que Jonathas ſache ceci, afin qu'il ne s'en afflige point. Car je vous jure par le Seigneur, je vous jure par votre vie, *que votre pere eſt tellement réſolu de me perdre*, qu'il n'y a, pour ainſi dire, qu'un point entre ma vie & ma mort.

4. Jonathas lui répondit : Je ſerai pour vous tout ce que vous me direz.

5. Il eſt demain, dit David, le premier jour du mois, *où votre pere traite ſes Officiers & ſa famille*, & j'ai accoutumé de m'aſſeoir auprès du Roi pour manger *en ce jour-là avec lui* : Permettez-moi donc de me cacher dans un champ juſqu'au ſoir du troiſieme jour.

6. Si votre père me demande, vous lui répondrez : David m'a prié que j'agréaſſe qu'il fît promptement un tour à Bethléem, d'où il eſt, parce qu'il y a là un ſacrifice ſolemnel pour tous ceux de ſa tribu.

7. S'il vous dit : A la bonne heure ; il n'y a rien à craindre pour moi. Mais s'il ſe met en colere, ſoyez perſuadé que ſa mauvaiſe volonté eſt arrivée à ſon comble.

8. Faites donc cette grace à votre ſerviteur, puiſqu'encore que je le ſois effectivement, vous n'avez pas laiſſé de vouloir que nous nous promiſſions l'un à l'autre l'amitié la plus étroite. Si je ſuis coupable de quelque choſe, ôtez-moi vous-même la vie ; mais ne m'obligez point de paroître devant votre pere, *pendant qu'il cherche à me tuer.*

9. Jonathas lui dit : Dieu vous garde de ce malheur. Mais ſi je reconnois que la haine que mon pere a conçue contre vous ſoit ſans remede, aſſurez-vous que je ne manquerai pas de vous le faire ſavoir.

10. David dit à Jonathas : S'il arrive que lorſque vous parlerez de moi à votre pere,

fecto pater tuus quia inveni gratiam in oculis tuis, & dicet : Neſciat hoc Jonathas, ne forte triſtetur. Quinimmo vivit Dominus, & vivit anima tua, quia uno tantùm (ut ita dicam) gradu, ego morſque dividimur.

4. Et ait Jonathas ad David : Quodcumque dixerit mihi anima tua, faciam tibi.

5. Dixit autem David ad Jonathan : Ecce calendæ ſunt craſtino, & ego ex more ſedere ſoleo juxta regem ad veſcendum : dimitte ergo me ut abſcondar in agro uſque ad veſperam diei tertiæ.

6. Si reſpiciens requiſierit me pater tuus, reſpondebis ei : Rogavit me David, ut iret celeriter in Bethlehem civitatem ſuam : quia victimæ ſolemnes ibi ſunt univerſis contribulibus ſuis.

7. Si dixerit : Bene ; pax erit ſervo tuo ; ſi autem fuerit iratus, ſcito quia completa eſt malitia ejus.

8. Fac ergo miſericordiam in ſervum tuum : quia fœdus Domini me famulum tuum tecum inire feciſti ; ſi autem eſt iniquitas aliqua in me, tu me interfice, & ad patrem tuum ne introducas me.

9. Et ait Jonathas : Abſit hoc à te : neque enim fieri poteſt, ut ſi certe cognovero completam eſſe patris mei malitiam contra te, non annuntiem tibi.

10. Reſponditque David ad Jonathan : Quis renun-

tiabit mihi, si quid forte responderit tibi pater tuus durè de me?

il vous donne une réponse fâcheuse, par qui le saurai-je?

§. II. *Jonathas promet à David de l'avertir des dispositions de son pere à son égard. Ils renouvellent alliance ensemble, pour eux & pour leurs enfans.*

11. Et ait Jonathas ad David: Veni, &. egrediamur foras in agrum. Cumque exissent ambo in agrum,

12. ait Jonathas ad David: Domine Deus Israel, si investigavero sententiam patris mei crastino vel perendie: & aliquid boni fuerit super David, & non statim misero ad te, & notum tibi fecero,

13. hæc faciat Dominus Jonathæ, & hæc addat. Si autem perseveraverit patris mei malitia adversum te, revelabo aurem tuam, & dimittam te, ut vadas in pace, & sit Dominus tecum, sicut fuit cum patre meo.

14. Et si vixero, facies mihi misericordiam Domini: si verò mortuus fuero,

15. non auferes misericordiam tuam à domo mea usque in sempiternum, quando eradicaverit Dominus inimicos David, unumquemque de terra: auferat Jonathan de domo sua, & requirat Dominus de manu inimicorum David.

16. Pepigit ergo Jonathas fœdus cum domo David: & requisivit Dominus de manu inimicorum David.

17. Et addidit Jonathas dejerare David, eò quòd diligeret illum: sicut enim animam suam, ita diligebat eum.

11. Jonathas lui répondit: Venez; & sortons à la campagne. Et étant tous deux sortis dans les champs,

12. Jonathas dit à David: Seigneur Dieu d'Israël, si je puis découvrir le dessein de mon pere demain ou après-demain, & si voyant quelque chose de favorable pour David, je ne le lui envoie pas dire aussi-tôt, & ne le lui fais pas savoir,

13. traitez, ô Seigneur, Jonathas avec toute votre sévérité. Mais *cela ne sera pas ainsi*; *car*, si la mauvaise volonté de mon pere continue toûjours contre vous, je vous en donnerai avis, & je vous renvoyerai, afin que vous alliez en paix, & que le Seigneur soit avec vous *durant toute votre vie*, comme il a été avec mon pere, *au commencement de son regne.*

14. Que si je vis, vous me traiterez avec toute la bonté possible; & si je meurs,

15. vous ne cesserez jamais d'en user avec bonté & compassion avec ma maison, quand le Seigneur aura exterminé les ennemis de David de dessus la terre jusqu'au dernier. *Que si je vous manque de parole*, que Dieu retranche Jonathas de sa maison, & que le Seigneur venge David de ses ennemis.

16. Jonathas fit donc alliance avec la maison de David: mais *cette alliance n'eut pas de suite, parce que* le Seigneur voulut punir les *descendans de Saül, qu'il traita presque tous comme* ennemis de David.

17. Jonathas conjura encore David *de ceci*, pour l'amour qu'il lui portoit; car il l'aimoit comme sa vie.

18. Et il dit à David : C'eſt demain le premier jour du mois ; & on demandera où vous ſerez *ce jour-là & le lendemain.*

19. Car on verra votre place vuide ces deux jours-ci. Vous viendrez donc promptement le jour d'après la fête ; vous vous rendrez au lieu où vous devez être caché, & vous vous tiendrez près de la pierre qui s'appelle Ezel.

20. Je tirerai trois fleches près de cette pierre, comme ſi je m'exerçois à tirer au blanc.

21. J'envoyerai un petit garçon, & je lui dirai : Allez, & apportez-moi mes fleches.

22. Si je lui dis : Les fleches ſont en-deçà de vous ; ramaſſez-les : Venez me trouver ; car tout ſera en paix pour vous ; & vive le Seigneur, vous n'aurez rien à craindre. Que ſi je dis à l'enfant : Les fleches ſont au-delà de vous : Allez-vous-en en paix, parce que le Seigneur veut que vous vous retiriez.

23. Mais, pour la parole que nous nous ſommes donnée l'un à l'autre, que le Seigneur en ſoit le dépoſitaire pour jamais entre vous & moi.

24. David donc ſe cacha dans le champ ; & le premier jour du mois étant venu, le Roi ſe mit à table pour manger.

25. Et étant aſſis, ſelon la coutume, ſur ſon ſiége qui étoit contre la muraille, Jonathas ſe leva ; Abner s'aſſit au côté de Saül, & la place de David demeura vuide.

26. Saül n'en parla point ce premier jour, ayant cru que peut-être David ne ſe ſeroit pas trouvé pur ce jour-là, *ni en état de manger des hoſties pacifiques qu'on y immoloit.*

27. Le ſecond jour *de la fête étant venu*, la place de David ſe trouva encore vuide. Alors Saül dit à ſon fils : Pourquoi le fils d'I-

18. Dixitque ad eum Jonathas : Cras calendæ ſunt, & requireris :

19. requiretur enim ſeſſio tua uſque perendie. Deſcendes ergo feſtinus, & venies in locum ubi celandus es in die qua operari licet, & ſedebis juxta lapidem, cui nomen eſt Ezel.

20. Et ego tres ſagittas mittam juxta eum, & jaciam quaſi exercens me ad ſignum,

21. Mittam quoque & puerum, dicens ei ; Vade, & affer mihi ſagittas.

22. Si dixero puero : Ecce ſagittæ intra te ſunt, tolle eas : tu veni ad me, quia pax tibi eſt, & nihil eſt mali, vivit Dominus. Si autem ſic locutus fuero puero : Ecce ſagittæ ultra te ſunt : vade in pace, quia dimiſit te Dominus.

23. De verbo autem quod locuti ſumus ego & tu, ſit Dominus inter me & te uſque in ſempiternum.

24. Abſconditus eſt ergo David in agro, & venerunt calendæ, & ſedit rex ad comedendum panem.

25. Cumque ſediſſet rex ſuper cathedram ſuam (ſecundùm conſuetudinem) quæ erat juxta parietem, ſurrexit Jonathas, & ſedit Abner ex latere Saul, vacuuſque apparuit locus David.

26. Et non eſt locutus Saul quidquam in die illa : cogitabat enim quòd ſortè evenifſet ei, ut non eſſet mundus nec purificatus.

27. Cumque illuxiſſet dies ſecunda poſt calendas, rurſus apparuit vacuus locus David. Dixitque Saul ad Jo-

nathan filium ſuum : Cur non venit filius Iſai, nec heri, nec hodie, ad veſcendum ?

ſaï n'eſt-il point venu manger, ni hier, ni aujourd'huï ?

28. Reſponditque Jonathas Sauli : Rogavit me obnixè, ut iret in Bethlehem,

28. Jonathas dit à Saül : Il m'a prié avec beaucoup d'inſtance d'agréer qu'il allât à Bethléem,

29. & ait: Dimitte me, quoniam ſacrificium ſolemne eſt in civitate, unus de fratribus meis accerſivit me: nunc ergo ſi inveni gratiam in oculis tuis, vadam citò, & videbo fratres meos. Ob hanc cauſam non venit ad menſam regis.

29. en me diſant : Laiſſez-moi aller, je vous prie, parce qu'il y a un ſacrifice ſolemnel en notre Ville, & l'un de mes freres m'eſt venu prier d'y aller : ſi donc j'ai trouvé grace devant vos yeux, permettez-moi d'y faire un tour pour voir mes freres. C'eſt pour cela qu'il n'eſt pas venu manger avec le Roi.

30. Iratus autem Saül adverſum Jonathan, dixit ei : Fili mulieris virum ultrò rapientis, numquid ignoro quia diligis filium Iſai, in confuſionem tuam, & in confuſionem ignominioſæ matris tuæ ?

30. Alors Saül ſe mettant en colere contre Jonathas, lui dit : *Homme ſans cœur & ſans honneur*, fils de femme proſtituée, eſt-ce que j'ignore que tu aimes le fils d'Iſaï, à ta honte, & à la honte de ta mere infame, *de qui ſeule tu peus tenir des inclinations ſi lâches & ſi baſſes ?*

31. Omnibus enim diebus, quibus filius Iſai vixerit ſuper terram, non ſtabilieris tu, neque regnum tuum. Itaque jam nunc mitte, & adduc eum ad me : quia filius mortis eſt.

31. Car tant que le fils d'Iſaï vivra ſur la terre, tu ne ſeras jamais en ſûreté, ni pour ta vie, ni pour le droit que tu as à la couronne. Envoie donc préſentement *le chercher*, & amene-le-moi ; car il faut qu'il meure.

32. Reſpondens autem Jonathas Sauli patri ſuo, ait : Quare morietur ? quid fecit ?

32. Jonathas répondit à Saül ſon pere : Pourquoi mourra-t-il ? qu'a-t'il fait ?

33. Et arripuit Saul lanceam ut percuteret eum. Et intellexit Jonathas quòd definitum eſſet a patre ſuo, ut interficeret David.

33. Saül, *irrité de cette réponſe de Jonathas*, prit une lance pour l'en percer. Jonathas reconnut donc que ſon pere étoit réſolu de faire mourir David.

34. Surrexit ergo Jonathas à menſa in ira furoris, & non comedit in die calendarum ſecunda panem. Contriſtatus eſt enim ſuper David, eò quòd confudiſſet eum pater ſuus.

34. Et il ſe leva tout en colere, & ne mangea point ce ſecond jour de la fête, parce qu'il étoit affligé de l'état de David, & de ce que ſon pere l'avoit outragé lui-même.

§. III. *Jonathas fait connoître à David la mauvaiſe diſpoſition de Saül pour lui, par le ſigne dont ils étoient convenus. Ils s'embraſſent, en répandant beaucoup de larmes, & ſe ſéparent.*

35. Le lendemain, dès le point du jour, Jonathas vint dans le champ, ſelon qu'il en étoit demeuré d'accord avec David; & il amena avec lui un petit garçon,

35. Cumque illuxiſſet mane, venit Jonathas in agrum juxta placitum David, & puer parvulus cum eo,

36. auquel il dit: Allez; & rapportez-moi les fleches que je tire. L'enfant ayant couru, Jonathas en tira une autre plus loin.

36. & ait ad puerum ſuum: Vade, & affer mihi ſagittas, quas ego jacio. Cumque puer cucurriſſet, jecit aliam ſagittam trans puerum.

37. L'enfant étant donc venu au lieu où étoit la fleche que Jonathas avoit tirée, Jonathas cria derriere lui, & lui dit: Voilà la fléche qui eſt au-delà de vous.

37. Venit itaque puer ad locum jaculi, quod miſerat Jonathas: & clamavit Jonathas poſt tergum pueri, & ait: Ecce ibi eſt ſagitta porrò ultra te.

38. Il lui cria encore, & lui dit: Allez vîte, hâtez-vous; ne demeurez point. L'enfant ayant ramaſſé les fleches de Jonathas, les rapporta à ſon maître,

38. Clamavitque iterum Jonathas poſt tergum pueri, dicens: Feſtina velociter, ne ſtet« ris. Collegit autem puer Jonathæ ſagittas, & attulit ad dominum ſuum:

39. ſans rien comprendre à ce qui ſe faiſoit; car il n'y avoit que Jonathas & David qui le ſuſſent.

39. & quid ageretur, penitus ignorabat: tantummodo enim Jonathas & David rem noverant.

40. Jonathas enſuite donna ſes armes à l'enfant, & lui dit: Allez, & reportez-les à la Ville.

40. Dedit ergo Jonathas arma ſua puero, & dixit ei: Vade, & defer in civitatem.

41. Quand il s'en fut allé, David ſortit du lieu où il étoit, qui regardoit le midi. Il fit, par trois fois, une profonde reverence *à Jonathas*, en ſe baiſſant juſqu'en terre; & s'étant ſalués, en ſe baiſant, ils pleurerent tous deux; mais David encore plus.

41. Cumque abiiſſet puer, ſurrexit David de loco, qui vergebat ad Aſtrum, & cadens pronus in terram, adoravit tertiò: & oſculantes ſe alterutrum, fleverunt pariter, David autem ampliùs.

42. Jonathas dit donc à David: Allez en paix. Que ce que nous avons juré tous deux au nom du Seigneur *demeure ferme*; & que le Seigneur, comme nous avons dit, ſoit témoin entre vous & moi, & entre votre race & ma race, pour jamais.

42. Dixit ergo Jonathas ad David: Vade in pace: quæcumque juravimus ambo in nomine Domini, dicentes, Dominus ſit inter me & te, & inter ſemen meum & ſemen tuum uſque in ſempiternum.

43. David, en même-tems, ſe retira, & Jonathas rentra dans la Ville.

43. Et ſurrexit David, & abiit: ſed & Jonathas ingreſſus eſt civitatem.

CHAPITRE XXI.

§. I. *David va à Nobé trouver le Grand Prêtre Achimelech. Il lui demande des vivres. Achimelech n'en ayant point, lui donne des pains de propoſition, pour lui & pour ſes gens.*

L'AN DU MONDE ENVIRON 2944.

1. Venit autem David in Nobe ad Achimelech ſacerdotem: & obſtupuit Achimelech, eò quòd veniſſet David. Et dixit ei: Quare tu ſolus, & nullus eſt tecum?

1. APrès cela, David alla à Nobé, vers le Grand Prêtre Achimelech. *Le Tabernacle étoit alors dans cette Ville.* Achimelech, *nommé auſſi Abiathar*, fut ſurpris de ſa venue, & lui dit: D'où vient que vous venez ſeul, & qu'il n'y a perſonne avec vous?

2. Et ait David ad Achimelech ſacerdotem: Rex præcepit mihi ſermonem, & dixit: Nemo ſciat rem, propter quam miſſus es à me, & cujuſmodi præcepta tibi dederim: nam & pueris condixi in illum & illum locum.

2. David lui répondit: Le Roi m'a donné un ordre, & m'a dit: Que perſonne ne ſache pourquoi je vous envoie, ni ce que je vous ai commandé. J'ai même donné rendez-vous à mes gens en tel & tel lieu.

3. Nunc ergo ſi quid habes ad manum, vel quinque panes, da mihi, aut quidquid inveneris.

3. Si donc vous avez quelque choſe à manger, quand ce ne ſeroit que cinq pains, ou quoi que ce ſoit, donnez-le moi; *car nous en avons grand beſoin.*

4. Et reſpondens ſacerdos ad David, ait illi: Non habeo laicos panes ad manum, ſed tantùm panem ſanctum: ſi mundi ſunt pueri maximè à mulieribus:

4. Le Grand Prêtre lui répondit: Je n'ai point ici de pain pour le peuple; je n'ai que du pain qui eſt ſaint *& réſervé aux Prêtres. Cependant je vous en donnerai*, pourvû que vos gens ſoient purs, particulierement à l'égard des femmes.

5. Et reſpondit David ſacerdoti, & dixit ei: Equidem, ſi de mulieribus agitur: continuimus nos ab heri & nudiuſtertius, quando egrediebamur, & fuerunt vaſa puerorum ſancta; porrò via hæc polluta eſt, ſed & ipſa hodie ſanctificabitur in vaſis.

5. David répondit au Grand Prêtre, & lui dit: Pour ce qui regarde les femmes, depuis hier & avant hier que nous ſommes partis, nous ne nous en ſommes point approchés, & nos vêtemens auſſi étoient purs. Il eſt vrai qu'il y eſt arrivé quelque impureté légale en chemin; mais ils en ſeront aujourd'hui purifiés, *avant que nous mangions les pains que vous nous donnerez.*

6. Dedit ergo ei ſacerdos

6. Le Grand Prêtre lui donna donc du pain

ſanctifié ; car il n'y en avoit point là d'autre, que les pains expoſés devant le Seigneur, qui avoient été ôtés de devant ſa préſence, pour y en mettre de chauds en la place.

ſanctificatum panem; neque enim erat ibi panis, niſi tantùm panes propoſitionis, qui ſublati fuerant à facie Domini, ut ponerentur panes calidi

7. Or un certain homme des Officiers de Saül ſe trouva alors au-dedans du Tabernacle du Seigneur. C'étoit un Iduméen, nommé Doëg, & le plus puiſſant d'entre les bergers de Saül.

7. Erat autem ibi vir quidam de ſervis Saul, in die illa, intus in tabernaculo Domini : & nomen ejus Doeg Idumæus, potentiſſimus paſtorum Saul.

§. II. *David demande des armes à Achimelech. Ce Grand Prêtre lui donne l'épée de Goliath. Il ſe retire chez Achis, Roi de Geth, où il eſt obligé de contrefaire l'inſenſé, afin de ſauver ſa vie.*

8. David dit encore à Achimelech : N'avez-vous point ici une lance, ou une épée? car je n'ai point apporté avec moi mon épée, ni mes armes, parce que l'ordre du Roi preſſoit fort.

8. Dixit autem David ad Achimelech : Si habes hic ad manum haſtam, aut gladium? quia gladium meum, & arma mea non tuli mecum; ſermo enim regis urgebat.

9. Le Grand Prêtre lui répondit : Voilà l'épée de Goliath, Philiſtin, que vous avez tué dans la vallée de Térebinthe, *comme vous l'avez conſacrée au Seigneur.* Elle eſt enveloppée dans un drap, derriere l'éphod. Si vous la voulez, prenez-la, parce qu'il n'y en a point d'autre ici. David lui dit : Il n'y en a point qui vaille celle-là ; donnez-la moi.

9. Et dixit ſacerdos : Ecce hic gladius Goliath Philiſthæi, quem percuſſiſti in valle Terebinthi, eſt involutus pallio poſt ephod : ſi iſtum vis tollere, tolle ; neque enim hic eſt alius abſque eo. Et ait David : Non eſt huic alter ſimilis, da mihi eum.

10. David s'enfuit donc alors pour éviter la colere de Saül, & ſe réfugia vers Achis, Roi de Geth, *croyant qu'il y ſeroit fort en ſureté.*

10. Surrexit itaque David, & fugit in die illa à facie Saül : & venit ad Achis regem Geth :

11. *Mais* les Officiers d'Achis ayant vû David, dirent à Achis : N'eſt-ce pas là ce David, qui eſt comme Roi en ſon pays, *par le crédit qu'il s'y eſt acquis?* N'eſt-ce pas pour lui qu'on a chanté dans les danſes publiques : Saül en a tué mille, & David dix mille? *Maintenant donc que vous en êtes le maître, ne le laiſſez pas échapper.*

11. Dixeruntque ſervi Achis ad eum, cùm vidiſſent David : Numquid non iſte eſt David rex terræ? nonne huic cantabant per choros, dicentes : Percuſſit Saül mille, & David decem millia?

12. David fut frappé de ces paroles juſqu'au cœur ; & il commença à craindre extrêmement Achis, Roi de Geth.

12. Poſuit autem David ſermones iſtos in corde ſuo, & extimuit valde à facie Achis regis Geth.

13. Et immutavit os ſuum coram eis, & collabebatur inter manus eorum, & impingebat in oſtia portæ, defluebantque ſalivæ ejus in barbam.

13. C'eſt pourquoi il ſe contrefit le viſage devant les Philiſtins. Il ſe laiſſoit tomber entre leurs mains : il ſe heurtoit contre les poteaux de la porte, & la ſalive lui couloit ſur la barbe.

14. Et ait Achis ad ſervos ſuos : Vidiſtis hominem inſanum : quare adduxiſtis eum ad me ?

14. Achis dit donc à ſes Officiers : Vous voyiez que cet homme étoit fou ; pourquoi me l'avez-vous amené ?

15. An deſunt nobis furioſi, quòd introduxiſtis iſtum, ut fureret me præſente ; hiccine ingredietur domum meam ?

15. Eſt-ce que nous n'avons pas aſſez de fous, pour nous amener celui-ci, afin qu'il fit des folies en ma préſence ? Doit-on laiſſer entrer un tel homme dans ma maiſon.

CHAPITRE XXII.

§. I. *David, ſorti de Geth, ſe retire dans la caverne d'Odollam. Ses parens l'y viennent trouver, & pluſieurs mécontens ſe joignent à lui. Il va de-là à Maſpha, & laiſſe ſes parens auprès du Roi de Moab. Il s'en retourne dans la terre de Juda, par le conſeil du Prophete Gad.*

LA MESME ANNE'E. 2944.

1. Abiit ergo David inde, & fugit in ſpeluncam Odollam. Quod cùm audiſſent fratres ejus, & omnis domus patris ejus, deſcenderunt ad eum illuc.

1. DAvid ſortit donc *ainſi* de Geth, & ſe retira dans la caverne d'Odollam, *au pays de Juda*. Ses freres & toute la maiſon de ſon pere l'ayant appris, l'y vinrent trouver.

2. Et convenerunt ad eum omnes, qui erant in anguſtia conſtituti, & oppreſſi ære alieno, & amaro animo : & factus eſt eorum princeps, fueruntque cum eo quaſi quadringinti viri.

2. Et tous ceux qui avoient de méchantes affaires, & ceux qui étoient, ou accablés de dettes, ou mécontens, s'aſſemblerent auprès de lui. Il devint leur Chef ; & il ſe trouva avec lui environ quatre cens hommes.

3. Et profectus eſt David inde in Maſpha, quæ eſt Moab : & dixit ad regem Moab : Maneat, oro, pater meus & mater mea vobiſcum, donec ſciam quid faciat mihi Deus.

3. Il s'en alla de-là à Maſpha, qui eſt *au Pays de* Moab, & il dit au Roi de Moab : Je vous prie de permettre que mon pere & ma mere demeurent avec vous, juſqu'à ce que je ſache ce que Dieu ordonnera de moi.

4. Et reliquit eos ante faciem regis Moab : manſeruntque apud eum cunctis diebus, quibus David fuit in præſidio.

4. Il les laiſſa auprès du Roi de Moab ; & ils y demeurerent tout le tems que David fut dans cette fortereſſe.

5. Alors

5. Alors le Prophete Gad dit à David: Ne demeurez point dans ce fort; ſortez-en, & allez en la terre de Juda. David partit donc de ce lieu-là, & vint au bois de Haret, *au couchant de Jeruſalem.*

5. Dixitque Gad propheta ad David: Noli manere in præſidio, proficiſcere, & vade in terram Juda. Et profectus eſt David, & venit in ſaltum Haret.

§. II. *Saül ſe plaint à ſes Officiers de ce que perſonne ne l'avertit des démarches de David. Doëg accuſe le Grand Prêtre Achimelech de lui avoir fourni des vivres, des armes, & d'avoir conſulté le Seigneur pour lui.*

6. Saül auſſi-tôt fut averti que David avoit paru *vers le bois de Haret*, avec les gens qui l'accompagnoient. Or pendant que Saül demeuroit à Gabaa, *un jour* qu'il étoit dans un bois près de Rama, ayant une lance à la main, & étant environné de tous ſes Officiers,

6. Et audivit Saül quòd apparuiſſet David, & viri qui erant cum eo. Saül autem cùm maneret in nemore, quod eſt in Rama, haſtam manu tenens, cunctique ſervi ejus circumſtarent eum,

7. il dit à tous ceux qui étoient auprès de lui: Ecoutez-moi, enfans de Benjamin, *vous qui êtes de ma Tribu*: Le fils d'Iſaï vous donnera-t-il à tous des champs & des vignes? & vous fera-t-il tous tribuns & centeniers,

7. ait ad ſervos ſuos qui aſſiſtebant ei: Audite nunc filii Jemini: Numquid omnibus vobis dabit filius Iſai agros & vineas, & univerſos vos faciet tribunos, & centuriones:

8. Pourquoi vous ayez tous conjuré contre moi, ſans qu'il y ait perſonne qui me donne aucun avis *de ce que fait David*, ſur tout voyant mon fils lié d'une étroite amitié avec le fils d'Iſaï? Il n'y en a pas un d'entre vous qui ſoit touché de mon malheur, ni qui m'avertiſſe *de ce qui ſe paſſe*; & mon propre fils a ſoulevé contre moi l'un de mes ſerviteurs, qui ne ceſſe juſqu'aujourd'hui de me tendre des piéges.

8. quoniam conjuraſtis omnes adverſum me, & non eſt qui mihi renuntiet, maximè cùm & filius meus fœdus inieris cum filio Iſai? Non eſt qui vicem meam doleat ex vobis, nec qui annuntiet mihi: eò quòd ſuſcitaverit filius meus ſervum meum adverſum me, inſidiantem mihi uſque hodie.

9. Doëg Iduméen, qui étoit alors préſent, & le premier d'entre les Officiers de Saül, lui répondit: J'ai vû le fils d'Iſaï à Nobé chez le grand Prêtre Achimelech, fils d'Achitob,

9. Reſpondens autem Doeg Idumæus, qui aſſiſtebat, & erat primus inter ſervos Saul: Vidi, inquit, filium Iſai in Nobe, apud Achimelech filium Achitob ſacerdotem.

10. qui a conſulté le Seigneur pour lui, qui lui a donné des vivres, & l'épée même de Goliath le Philiſtin.

10. Qui conſuluit pro eo Dominum, & cibaria dedit ei: ſed & gladium Goliath Philiſthæi dedit illi.

§. III. *Saül envoie querir le Grand Prêtre Achimelech. Il le fait tuer par Doeg, avec quatre-vingts-cinq Prêtres qui l'accompagnoient. Doeg va enſuite à Nobe, où il fait tout paſſer au fil de l'épée. Abiathar, l'un des fils d'Achimelech, ſe ſauve de ce carnage, & ſe retire auprès de David.*

11. Miſit ergo rex ad accerſendum Achimelech ſacerdotem filium Achitob, & omnem domum patris ejus, ſacerdotum, qui erant in Nobe, qui univerſi venerunt ad regem.

11. Le Roi envoya donc querir le Grand-Prêtre Achimelech fils d'Achitob, avec tous les Prêtres de la maiſon de ſon pere, qui étoient à Nobé; & ils vinrent tous trouver le Roi.

12. Et ait Saul ad Achimelech: Audi fili Achitob. Qui reſpondit: Præſtò ſum, domine.

12. Saül dit alors à Achimelech: Ecoutez, fils d'Achitob. Achimelech lui répondit: Que vous plaît-il, Seigneur?

13. Dixitque ad eum Saul: Quare conjuraſtis adverſum me tu & filius Iſai, & dediſti ei panes & gladium, & conſuluiſti pro eo Deum, ut conſurgeret adverſum me, inſidiator uſque hodie permanens?

13. Saül ajouta: Pourquoi avez-vous conjuré contre moi, vous & le fils d'Iſaï? pourquoi lui avez-vous donné des pains & une épée? & pourquoi avez-vous conſulté Dieu pour lui, lui qui ne ceſſe juſqu'aujourd'hui de chercher des moyens pour me perdre?

14. Reſpondenſque Achimelech regi, ait: Et quis in omnibus ſervis tuis, ſicut David fidelis, & gener regis, & pergens ad imperium tuum, & glorioſus in domo tua?

14. Achimelech répondit au Roi: Y a-t-il quelqu'un entre vos ſerviteurs qui vous ſoit auſſi fidele que David, lui qui eſt le gendre du Roi, qui marche pour exécuter vos ordres, & qui a tant d'autorité dans votre maiſon?

15. Num hodie cœpi pro eo conſulere Deum? Abſit hoc à me: ne ſuſpicetur rex adverſus ſervum ſuum rem hujuſcemodi, in univerſa domo patris mei: non enim ſcivit ſervus tuus quidquam ſuper hoc negotio, vel modicum vel grande.

15. Eſt-ce d'aujourd'hui que j'ai commencé à conſulter le Seigneur pour lui? J'étois bien éloigné de prétendre rien faire en cela contre votre ſervice. Je prie le Roi de ne pas concevoir un ſoupçon ſi déſavantageux, ni de moi, ni de toute la maiſon de mon pere; car pour ce qui eſt de ce que vous dites préſentement *contre David*, votre ſerviteur n'en a ſû quoi que ce ſoit.

16. Dixitque rex: Morte morieris Achimelech, tu & omnis domus patris tui.

16. Le Roi lui dit: Vous mourrez préſentement, Achimelech, vous & toute la maiſon de votre pere.

17. Et ait rex emiſſariis, qui circumſtabant eum: convertimini & interficite

17. Et il dit enſuite aux Archers qui l'environnoient: Tournez *vos armes* contre les Prêtres du Seigneur, & tuez-les; car ils ſont

d'intelligence avec David. Ils ſavoient bien qu'il s'enfuyoit; & ils ne m'en ont point donné avis. Mais les Officiers du Roi ne voulurent point porter leurs mains ſur les Prêtres du Seigneur.

18. Alors le Roi dit à Doëg: Vous, *Doëg*, allez, & jettez-vous ſur ces Prêtres. Et Doëg Iduméen, ſe tournant contre les Prêtres, ſe jetta ſur eux, & tua en ce jour-là quatre-vingts-cinq hommes, qui portoient l'éphod de lin.

19. Il alla enſuite à Nobé, qui étoit la Ville des Prêtres, & il fit paſſer au fil de l'épée les hommes & les femmes, ſans épargner les petits enfans, ni ceux mêmes qui étoient à la mammelle, ni les bœufs, ni les ânes, ni les brebis.

20. L'un des fils d'Achimelech, fils d'Achitob, qui s'appelloit Abiathar, échappé de ce carnage, s'enfuit vers David.

21. Et lui vint dire que Saül avoit tué les Prêtres du Seigneur.

22. David répondit à Abiathar: Je ſavois bien que Doëg Iduméen s'étant trouvé là lorſque j'y étois, ne manqueroit pas d'avertir Saül. Je ſuis cauſe de la mort de toute la maiſon de votre pere.

23. Demeurez avec moi, & ne craignez rien. Si quelqu'un entreprend ſur ma vie, il entreprendra auſſi ſur la vôtre; & *ſi je me ſauve*, vous ſerez ſauvé avec moi.

ſacerdotes Domini: nam manus eorum cum David eſt: ſcientes quòd fugiſſet, & non indicaverunt mihi. Noluerunt autem ſervi regis extendere manus ſuas in ſacerdotes Domini.

18. Et ait rex ad Doeg: Convertere tu, & irrue in ſacerdotes. Converſuſque Doeg Idumæus, irruit in ſacerdotes, & trucidavit in die illa octogintaquinque viros veſtitos ephod lineo.

19. Nobe autem civitatem ſacerdotum percuſſit in ore gladii, viros, & mulieres, & parvulos, & lactentes, bovemque & aſinum, & ovem in ore gladii.

20. Evadens autem unus filius Achimelech, filii Achitob, cujus nomen erat Abiathar, fugit ad David,

21. & annuntiavit ei quòd occidiſſet Saül ſacerdotes Domini.

22. Et ait David ad Abiathar: Sciebam in die illa, quòd cùm ibi eſſet Doeg Idumæus, procul dubio annuntiaret Sauli: ego ſum reus omnium animarum patris tui.

23. Mane mecum, ne timeas ſi quis quæſierit animam meam, quæret & animam tuam, mecumque ſervaberis.

CHAPITRE XXIII.

§. I. *Les Philiſtins attaquent Ceïla. David marche contr'eux, par l'ordre du Seigneur, en fait un grand carnage, & délivre les habitans de Ceïla.*

L'AN DU MONDE 2945. AVANT J. C. 1059.

1. Et annuntiaverunt David, dicentes: Ecce Philiſthiim oppugnant Ceilam, & diripiunt areas.

1. APrès cela, on vint dire à David, *qui étoit toujours dans le bois de Haret*: Voilà les Philiſtins qui attaquent Ceïla, *Ville de la tribu de Juda*, & qui pillent les granges *du pays*.

2. Conſuluit ergo David Dominum, dicens: Num vadam, & percutiam Philiſthæos iſtos? Et ait Dominus ad David: Vade, & percuties Philiſthæos, & Ceilam ſalvabis.

2. Sur quoi David conſulta le Seigneur, & lui dit: Marcherai-je contre les Philiſtins? & les pourrai-je défaire? Le Seigneur lui répondit: Allez; vous déferez les Philiſtins, & vous ſauverez Ceïla.

3. Et dixerunt viri, qui erant cum David, ad eum: Ecce nos hîc in Judæa conſiſtentes timemus: quantò magis ſi ierimus in Ceilam adverſum agmina Philiſthinorum?

3. Les gens qui étoient avec David lui dirent alors: Vous voyez qu'étant ici en Judée, *au milieu de notre pays*, nous n'y ſommes pas ſans crainte: que ſera-ce donc ſi nous allons à Ceïla attaquer les troupes des Philiſtins *ſur leurs frontieres*.

4. Rurſum ergo David conſuluit Dominum. Qui reſpondens, ait ei, Surge, & vade in Ceilam: ego enim tradam Philiſthæos in manu tua.

4. David, *pour raſſurer ſes gens*, conſulta encore le Seigneur. Et le Seigneur lui répondit: Allez; marchez à Ceïla; car je vous livrerai les Philiſtins entre les mains.

5. Abiit ergo David, & viri ejus, in Ceilam, & pugnavit adverſum Philiſthæos, & abegit jumenta eorum, & percuſſit eos plagâ magnâ: & ſalvavit David habitatores Ceilæ,

5. David s'en alla donc avec ſes gens à Ceïla. Il combattit contre les Philiſtins, en fit un grand carnage, emmena leurs troupeaux, & ſauva les habitans de Ceïla.

6. Porrò eo tempore, quo fugiebat Abiathar filius Achimelech ad David in Ceilam, ephod ſecum habens deſcenderat.

6. Or quand Abiathar, fils d'Achimelech, ſe réfugia vers David, *avant qu'il allât* à Ceïla, il apporta avec lui l'éphod *du Grand Prêtre*; *& c'eſt par ce moyen qu'il conſultoit le Seigneur.*

§. II. *Saül veut aſſiéger David dans Ceïla. David, craignant d'être livré entre ſes mains par les habitans de cette Ville, en ſort, & erre de tous côtés.*

7. Lorſque Saül eut appris que David étoit venu à Ceïla, il dit: Dieu me l'a livré entre les mains; il eſt pris, puiſqu'il eſt entré dans une Ville où il y a des portes & des ſerrures.

7. Nuntiatum eſt autem Saüli quòd veniſſet David in Ceilam: & ait Saül: Tradidit eum Deus in manus meas, concluſuſque eſt, introgreſſus urbem in qua portæ & ſeræ ſunt.

8. Il commanda donc à tout le peuple de marcher *ſecretement* contre Ceïla, & d'y aſſiéger David & ſes gens.

8. Et præcepit Saül omni populo ut ad pugnam deſcenderet in Ceilam, & obſideret David, & viros ejus.

9. David fut averti que Saül ſe préparoit ſécretement à le perdre, & il dit au Prêtre Abiathar: Prenez l'éphod, *pour conſulter le Seigneur.*

9. Quod cùm David reſciſſet, quia præpararet ei Saül clàm malum, dixit ad Abiathar ſacerdotem: Applica ephod.

10. Et David dit: Seigneur Dieu d'Iſraël, votre ſerviteur a entendu dire que Saül ſe prépare à venir à Ceïla, pour détruire cette Ville à cauſe de moi.

10. Et ait David: Domine Deus Iſrael, audivit famam ſervus tuus, quòd diſponat Saül venire in Ceilam, ut evertat urbem propter me:

11. Les habitans de Ceïla me livreront-ils entre ſes mains? & Saül y viendra-t-il, comme votre ſerviteur l'a oüi dire? Seigneur Dieu d'Iſraël, faites connoître à votre ſerviteur *ce qui en arrivera.* Le Seigneur répondit: *Saül* viendra.

11. Si tradent me viri Ceilæ in manus ejus? & ſi deſcendet Saul, ſicut audivit ſervus tuus? Domine Deus Iſrael indica ſerva tuo. Et ait Dominus: Deſcendet.

12. David dit encore: Ceux de Ceïla me livreront-ils avec mes gens entre les mains de Saül? Le Seigneur lui répondit: Ils vous livreront entre ſes mains, *ſi vous reſtez avec eux.*

12. Dixitque David: Si tradent me viri Ceilæ, viros qui ſunt mecum, in manus Saül? Et dixit Dominus: Tradent.

13. David ſe diſpoſa donc à s'en aller avec ſes gens au nombre d'environ ſix cens hommes. Et étant partis de Ceïla, ils marchoient tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, ſans ſavoir où s'arrêter. Saül ayant appris que David s'étoit retiré de Ceïla, & s'étoit ſauvé, il ne parla plus d'y aller.

13. Surrexit ergo David & viri ejus quaſi ſexcenti, & egreſſi de Ceila, huc atque illuc vagabantur incerti: nuntiatumque eſt Saüli quòd fugiſſet David de Ceila, & ſalvatus eſſet: quam ob rem diſſimulavit exire.

§. III. *David demeure dans le desert de Ziph : Jonathas l'y vient trouver, & lui donne de nouvelles preuves de son amitié. Les habitans de ce desert en donnent avis à Saül, qui leur en témoigne beaucoup de reconnoissance.*

14. Morabatur autem David in deserto in locis firmissimis, mansitque in monte solitudinis Ziph, in monte opaco : quærebat eum tamen Saül cunctis diebus ; & non tradidit eum eum Deus in manus ejus.

14. Or David demeuroit dans le désert, en des lieux très-forts ; & il se retira sur la montagne du désert de Ziph, qui étoit couverte d'arbres. Saül le cherchoit sans cesse ; mais Dieu ne le livra point entre ses mains.

15. Et vidit David quòd egressus esset Saul ut quæreret animam ejus. Porrò David erat in deserto Ziph in silva.

15. David sut que Saül s'étoit mis en campagne, pour trouver moyen de le perdre. *C'est pourquoi* il demeura *toûjours* au désert de Ziph, *caché* dans la forêt.

16. Et surrexit Jonathas filius Saul, & abiit ad David in silvam, & confortavit manus ejus in Deo : dixitque ei :

16. Jonathas, fils de Saül, l'y vint trouver, & il le fortifia, en *le faisant souvenir des promesses de* Dieu, *&* en lui disant :

17. Ne timeas : neque enim inveniet te manus Saul patris mei, & tu regnabis super Israël, & ego ero tibi secundus, sed & Saul pater meus scit hoc.

17. Ne craignez point ; car Saül mon pere ne vous trouvera point. Vous serez Roi d'Israël, & je serai le second après vous *en dignité, comme je serai le premier à vous seconder dans toutes vos entreprises.* Et mon pere le sait bien lui-même, *étant informé des desseins de Dieu sur vous, & de l'alliance que nous avons contractée ensemble.*

18. Percussit ergo uterque fœdus coram Domino : mansitque David in silva : Jonathas autem reversus est in domum suam.

18. Ils firent donc tous deux alliance devant le Seigneur : Après cela, David demeura dans la forêt, & Jonathas retourna en sa maison.

19. Ascenderunt autem Ziphæi ad Saul in Gabaa, dicentes : Nonne ecce David latitat apud nos in locis tutissimis silvæ, in colle Hachila, quæ est ad dexteram deserti ?

19. Cependant ceux de Ziph vinrent trouver Saül à Gabaa, & lui dirent : Ne savez-vous pas que David est caché parmi nous, dans l'endroit le plus fort de la forêt, vers la colline d'Hachila, qui est à la droite du désert ?

20. Nunc ergo sicut desideravit anima tua ut descenderes, descende : nostrum autem erit ut tradamus eum in manus regis.

20. Puis donc que vous désirez de le trouver, vous n'avez qu'à venir ; & c'est notre affaire de vous le livrer entre les mains.

21. Dixitque Saul : Be-

21. Saül leur répondit : Bénis soyez-vous

du Seigneur, vous qui avez été touchés de mes maux.

22. Allez donc, je vous prie, faites toutes ſortes de diligence, cherchez, furetez, conſidérez bien où il peut être, ou qui le peut avoir vû; car il ſe doute bien que je l'obſerve & que je l'épie, pour l'attraper.

23. Sondez, remarquez tous les lieux où il a accoutumé de ſe cacher. Et lorſque vous vous ſerez bien aſſurés de tout, revenez me trouver, afin que j'aille avec vous. Quand il ſe ſeroit caché au fond de la terre, j'irai l'y chercher, avec tout ce qu'il y a d'hommes dans Juda.

24. Ceux de Ziph s'en retournerent enſuite chez eux, avant Saül. Or David & ſes gens étoient alors dans le déſert de Maon, dans la plaine *qui eſt au midi de Juda*, à la droite de Jeſimon.

nediſti vos à Domino, quia doluiſtis vicem meam.

22. Abite ergo, oro, & diligentiùs præparate: & curioſiùs agite, & conſiderate locum ubi ſit pes ejus, vel quis viderit eum ibi: recogitat enim de me, quòd callidè inſidier ei.

23. Conſiderate & videte omnia latibula ejus; in quibus abſconditur: & revertimini ad me ad rem certam, ut vadam vobiſcum; quòd ſi etiam in terram ſe abſtruſerit, perſcrutabor eum in cunctis millibus Juda.

24. At illi ſurgentes abierunt in Ziph ante Saül: David autem & viri ejus erant in deſerto Maon, in campeſtribus, ad dexteram Jeſimon.

§. IV. *Saül vient chercher David dans le déſert de Maon. Il l'y ſerre de maniere qu'il ne pouvoit lui échapper. Mais ayant appris une irruption des Philiſtins, il eſt obligé de marcher contr'eux, & d'abandonner David.*

25. Saül, accompagné de tous ſes gens, alla donc l'y chercher. David en ayant eu avis, ſe retira au rocher du déſert de Maon, dans lequel il demeuroit. Saül en fut averti, & il entra dans le déſert de Maon, pour l'y pourſuivre.

26. Saül côtoyoit la montagne d'un côté; David avec ſes gens la côtoyoit de l'autre. David déſeſperoit de pouvoir échapper des mains de Saül, *ſans une protection particuliere de Dieu*; car Saül & ſes gens tenoient David & ceux qui étoient avec lui, environnés comme dans un cercle, pour les ptendre.

27. Mais en même-tems, un courier vint dire à Saül: Hâtez-vous de venir; car les Philiſtins ont faît une irruption dans le Pays.

28. Saül ceſſa donc de pourſuivre David,

25. Ivit ergo Saül & ſocii ejus ad quærendum eum: & nuntiatum eſt David, ſtatimque deſcendit ad petram, & verſabatur in deſerto Maon; quod cùm audiſſet Saul, perſecutus eſt David in deſerto Maon.

26. Et ibat Saül ad latus montis ex parte unâ: David autem & viri ejus erant in latere montis ex parte altera: porrò David deſperabat ſe poſſe evadere à facie Saul: itaque Saül & viri ejus, in modum coronæ cingebant David & viros ejus, ut caperent eos.

27. & nuntius venit ad Saül, dicens: Feſtina, & veni, quoniam infuderunt ſe Philiſthiim ſuper terram.

28. Reverſus eſt ergo

Saül deſiſtens perſequi David, & perrexit in occurſum Philiſthinorum : propter hoc vocaverunt locum illum, Petram dividentem.

pour aller faire tête aux Philiſtins. C'eſt pourquoi l'on a appellé ce lieu-là le rocher de ſéparation.

CHAPITRE XXIV.

§. I. *David ſe retire à Engaddi. Saül l'y pourſuit. Il entre ſeul dans une caverne, où David, qui y étoit caché avec ſes gens, pouvoit le tuer. Il ſe contente de couper le bord de ſa caſaque.*

L'AN DU MONDE 2946. AVANT J. C. 1058.

1. Aſcendit ergo David inde: & habitabit in locis tutiſſimis Engaddi.

1. DAvid étant ſorti de ce lieu-là, demeura à Engaddi, *près la mer morte*, dans des lieux très-ſurs, *& dans des cavernes très-vaſtes, qui étoient preſque inacceſſibles.*

2. Cumque reverſus eſſet Saül, poſtquam perſecutus eſt Philiſthæos, nuntiaverunt ei, dicentes: Ecce David in deſerto eſt Engaddi.

2. Et Saül étant revenu, après avoir pourſuivi les Philiſtins, on lui vint dire que David étoit dans le déſert d'Engaddi.

3. Aſſumens ergo Saül tria millia electorum virorum ex omni Iſraël, perrexit ad inveſtigandum David & viros ejus, etiam ſuper abruptiſſimas petras, quæ ſolis ibicibus perviæ ſunt.

3. Il prit donc avec lui trois mille hommes choiſis de tout Iſrael, & il ſe mit en campagne, réſolu d'aller chercher David & ſes gens juſques ſur les rochers les plus eſcarpés, où il n'y a que les chevres ſauvages qui puiſſent monter.

4. Et venit ad caulas ovium, quæ ſe offerebant vianti; eratque ibi ſpelunca, quam ingreſſus eſt Saül, ut purgaret ventrem: porrò David & viri ejus in interiore parte ſpelunceæ latebant.

4. Et étant venus à des parcs de brebis qu'il rencontra dans ſon chemin, il ſe trouva là une caverne, où il entra pour une néceſſité naturelle. Cependant David & ſes gens s'étoient cachés dans le fond de la même caverne.

5. Et dixerunt ſervi David ad eum: Ecce dies, de qua locutus eſt Dominus ad te: Ego tradam tibi inimicum tuum, ut facias ei ſicut placuerit in oculis tuis. Surrexit ergo David, & præcidit oram chlamidis Saül ſilenter.

5. Les gens de David lui dirent : Voici le jour *favorable* dont le Seigneur vous a dit: Je vous livrerai votre ennemi, afin que vous le traitiez comme il vous plaira. David s'étant donc avancé, coupa tout doucement le bord de la caſaque de Saül.

6. Poſt hæc percuſſit cor ſuum David, eò quòd abſ-

6. Et auſſi-tôt il ſe répentit en lui-même de ce qu'il lui avoit ainſi coupé le bord de ſon

ſon vêtement, *comme ayant en cela manqué au reſpect qu'il devoit à ſon Roi.*

cidiſſet oram chlamidis Saul.

7. Et il dit à ſes gens: Dieu me garde de traiter comme vous dites celui qui eſt mon maître & l'oint du Seigneut, ni de mettre la main ſur lui, puiſqu'il eſt le Chriſt & l'oint du Seigneur.

7. Dixitque ad viros ſuos: Propitius ſit mihi Dominus, ne faciam hanc rem domino meo, chriſto Domini, ut mittam manum meam in eum, quia chriſtus Domini eſt.

8. David, par ſes paroles, arrêta la violence de ſes gens, & les empêcha de ſe jetter ſur Saül, *comme ils le vouloient faire.* Saül étant ſorti de la caverne, continua ſon chemin.

8. Et confregit David viros ſuos ſermonibus, & non permiſit eos ut conſurgerent in Saül: porrò Saul exurgens de ſpelunca pergebat cœpto itinere.

§. II. *David ſuit Saül au ſortir de la caverne. Il lui repréſente le bord de ſa caſaque, qu'il venoit de couper, & lui montre par là qu'il auroit pû lui ôter la vie, s'il avoit eu pour lui la mauvaiſe volonté dont ſes ennemis oſoient l'accuſer.*

9. David le ſuivit; & étant ſorti de la caverne, *lorſque Saül en fut un peu éloigné*, il cria après lui, & lui dit: Mon Seigneur & mon Roi. Saül regarda derriere lui, & David lui fit une profonde révérence, en ſe baiſſant juſqu'en terre,

9. Surrexit autem & David poſt eum: & egreſſus de ſpelunca, clamavit poſt tergum Saul, dicens: Domine mi rex. Et reſpexit Saul poſt ſe: & inclinans ſe David pronus in terram, adoravit,

10. & lui dit: Pourquoi écoutez-vous les paroles de ceux qui vous diſent: David ne cherche qu'une occaſion de vous perdre?

10. Dixitque ad Saül: Quare audis verba hominum loquentium, David quærit malum adverſum te?

11. Vous voyez aujourd'hui de vos yeux que le Seigneur vous a livré entre mes mains, dans la caverne *où vous êtes entré.* J'ai *même* eu la penſée de vous tuer, *ou plutôt on a tâché de me l'inſpirer;* mais je ne l'ai point fait: car j'ai dit en moi-même: Je ne porterai point la main ſur mon maître, parce que c'eſt l'oint du Seigneur.

11. Ecce hodie viderunt oculi tui, quòd tradiderit te Dominus in manu mea in ſpelunca: & cogitavi ut occiderem te, ſed pepercit tibi oculus meus; dixi enim: Non extendam manum meam in dominum meum, quia chriſtus Domini eſt.

12. Voyez vous-même, mon pere, & reconnoiſſez ſi ce n'eſt pas là le bord de votre caſaque que je tiens dans ma main, & qu'en coupant l'extrémité de votre vêtement, je n'ai point voulu porter la main ſur vous, *comme je le pouvois faire très-aiſement.* Après *cela*, conſidérez, & voyez vous-même que

12. Quin potiùs pater mi, vide, & cognoſce oram chlamidis tuæ in manu mea: quoniam cùm præciderem ſummitatem chlamidis tuæ, nolui extendere manum meam in te; animadverte, & vide, quoniam non eſt in manu mea

malum, neque iniquitas, neque peccavi in te: tu autem insidiaris animæ meæ ut auferas eam.

je ne ſuis coupable d'aucun mal, ni d'aucune injuſtice, & que je n'ai point péché contre vous. Et cependant vous cherchez tous les moyens de m'ôter la vie.

13. Judicet Dominus inter me & te, & ulciſcatur me Dominus ex te: manus autem mea non ſit in te.

13. Que le Seigneur ſoit le Juge entre vous & moi; c'eſt à lui de me faire juſtice à votre égard; mais, pour moi, je n'attenterai jamais ſur votre perſonne.

14. Sicut & in proverbio antiquo dicitur: Ab impiis egredietur impietas: manus ergo mea non ſit in te.

14. C'eſt aux impies à faire des actions impies, ſelon l'ancien proverbe: *pour moi je ne ſuis point de ce nombre.* Ainſi Dieu me garde de porter *jamais* la main ſur vous.

15. Quem perſequeris, rex Iſrael? quem perſequeris? canem mortuum perſequeris, & pulicem unum.

15. Qui pourſuivez-vous, ô Roi d'Iſraël? qui pourſuivez-vous? Vous pourſuivez *un homme qui eſt à votre égard comme* un chien mort, & *comme* une puce.

16. Sit Dominus judex, & judicet inter me & te: & videat, & judicet cauſam meam, & erant me de manu tua.

16. Que le Seigneur en ſoit le Juge, & qu'il juge *lui-même* entre vous & moi; qu'il conſidere *ce qui ſe paſſe;* qu'il prenne la défenſe de ma cauſe, & me délivre de vos mains.

§. III. *Saül reconnoît l'innocence de David, & avoue que c'eſt injuſtement qu'il le pourſuit. Il déclare qu'il regnera après lui, & le prie de lui jurer qu'il n'exterminera point ſa race. Ce que fait David.*

17. cùm autem compleſſet David loquens ſermones hujuſcemodi ad Saül, dixit Saül: Numquid vox hæc tua eſt fili mi David? Et levavit Saul vocem ſuam, & flevit:

17. Après que David eut parlé de cette ſorte à Saül, Saül lui dit: N'eſt-ce pas là votre voix que j'entends, ô mon fils David? En même-tems il jetta un grand ſoupir, & il verſa des larmes;

18. dixitque ad David: Juſtior tu es quàm ego: tu enim tribuiſti mihi bona: ego autem reddidi tibi mala.

18. & il ajouta: Vous êtes plus juſte que moi; car vous ne m'avez fait que du bien, & je ne vous ai rendu que du mal.

19. Et tu indicaſti hodie quæ feceris mihi bona: quomodo tradiderit me Dominus in manum tuam, & non occideris me.

19. Et vous m'avez donné aujourd'hui une grande preuve de l'affection que vous avez pour moi, puiſque le Seigneur m'ayant livré entre vos mains, vous m'avez conſervé la vie, *par une généroſité très-rare.*

20. Qui enim cùm invenerit inimicum ſuum, dimittet eum in via bona? Sed Dominus reddat tibi

20. Car qui eſt celui qui, ayant trouvé ſon ennemi *à ſon avantage*, le laiſſe aller ſans lui faire aucun mal? Que le Seigneur récom-

penſe lui-même cette bonté que vous m'avez témoignée aujourd'hui.

21. Et comme je ſai très-certainement que vous regnerez & que vous poſſederez le Royaume d'Iſraël,

22. jurez-moi par le Seigneur, que vous ne détruirez point ma race après moi, & que vous n'exterminerez point mon nom de la maiſon de mon pere.

23. David le jura à Saül. Saül retourna en ſa maiſon; & David & ſes gens ſe retirerent en des lieux plus ſurs.

viciſſitudinem hanc, pro eo quod hodie operatus es in me.

21. Et nunc quia ſcio quòd certiſſimè regnaturus ſis, & habiturus in manu tua regnum Iſrael:

22. jura mihi in Domino, ne deleas ſemen meum poſt me, neque auferas nomen meum de domo patris mei.

23. Et juravit David Saüli. Abiit ergo Saül in domum ſuam: & David & viri ejus aſcenderunt ad tutiora loca.

CHAPITRE XXV.

§. I. *Samuël étant mort, tout Iſraël le pleure. David ſe retire dans le déſert de Pharan. Il envoie prier Nabal de lui donner des vivres pour lui & pour ſes gens.*

L'AN DU MONDE 2947. AVANT J. C. 1057.

1. SAmuël étant mort, tout Iſraël s'aſſembla pour le pleurer; & il fut enterré en ſa maiſon de Ramatha. Alors David ſe retira dans le déſert de Pharan.

1. Mortuus eſt autem Samuel, & congregatus eſt univerſus Iſrael, & planxerunt eum, & ſepelierunt eum in domo ſua in Ramatha. Conſurgenſque David deſcendit in deſertum Pharan.

2. Or il y avoit un homme dans le déſert de Maon, *proche le déſert de Pharan*, qui avoit ſon bien ſur le Carmel. Cet homme étoit extrémement riche; il avoit trois mille brebis & mille chevres. Il arriva qu'il fit tondre *alors* ſes brebis ſur le Carmel, *de la tribu de Juda.*

2. Erat autem vir quiſpiam in ſolitudine Maon, & poſſeſſio ejus in Carmelo, & homo ille magnus nimis: erantque ei oves tria millia, & mille capræ: & accidit ut tonderetur grex ejus in Carmelo.

3. Il s'appelloit Nabal, & ſa femme Abigaïl. Abigaïl étoit très-prudente & fort belle; mais pour lui, c'étoit un homme dur, brutal & très-méchant; il étoit de la race de Caleb, *mais très-éloigné de ſa vertu.*

3. Nomen autem viri illius erat Nabal: & nomen uxoris ejus Abigail; eratque mulier illa prudentiſſima & ſpecioſa: porro vir ejus durus, & peſſimus, & malitioſus: erat autem de genere Caleb.

4. David ayant donc appris dans le déſert

4. Cùm ergo audiſſet Da-

vid in deſerto quod tonderet Nabal gregem ſuum,

que Nabal faiſoit tondre ſes brebis,

5. misit decem juvenes, & dixit eis: Aſcendite in Carmelum, & venietis ad Nabal, & ſalutabitis eum ex nomine meo pacificè.

5. lui envoya dix jeunes hommes, auxquels il dit: Allez-vous-en ſur le Carmel trouver Nabal; ſaluez-le de ma part civilement,

6. Et dicetis: Sit fratribus meis, & tibi pax, & domui tuæ pax, & omnibus, quæcumque habes, ſit pax.

6. & dites-lui: Que la paix ſoit à mes freres & à vous; que la paix ſoit en votre maiſon; que la paix ſoit ſur tout ce que vous poſſédez.

7. Audivi quòd tonderent paſtores tui, qui erant nobiſcum in deſerto: nunquam eis moleſti fuimus, nec aliquando defuit quidquam eis de grege, omni tempore quo fuerunt nobiſcum in Carmelo.

7. J'ai ſu que vos Paſteurs, qui étoient avec nous dans le déſert, tondent *vos brebis*. Nous ne leur avons jamais fait aucune peine, & ils n'ont rien perdu de leur troupeau, pendant tout le tems qu'ils ont été avec nous ſur le Carmel.

8. Interroga pueros tuos, & indicabunt tibi. Nunc ergo inveniant pueri gratiam in oculis tuis in die enim bona venimus; quodcumque inveneris manus tua, da ſervis tuis, & filio tuo David.

8. Demandez-le à vos gens, & ils vous le diront. Que vos ſerviteurs trouvent donc maintenant grace devant vos yeux; car nous venons *à vous* dans un jour de joie. Donnez à vos ſerviteurs, & à David votre fils, tout ce qu'il vous plaira.

9. Cumque veniſſent pueri David, locuti ſunt ad Nabal omnia verba hæc ex nomine David, & filuerunt.

9. Les gens de David étant venus trouver Nabal, lui dirent ces mêmes paroles de la part de David, & attendirent ſa réponſe.

§. II. *Nabal refuſe de donner à David les vivres qu'il lui avoit demandés. Il accompagne ce refus de paroles fort dures. David irrité, prend les armes, & marche avec quatre cens hommes, pour exterminer Nabal & ſa maiſon.*

10. Reſpondens autem Nabal pueris David, ait: Quis eſt David? & quis eſt filius Iſai? hodie increverunt ſervi qui fugiunt dominos ſuos.

10. Mais Nabal leur répondit: Qui eſt David? & qui eſt le fils d'Iſaï, *pour que je lui faſſe des préſens*? On ne voit autre choſe aujourd'hui que des ſerviteurs qui fuient leur maître.

11. Tollam ergo panes meos, & aquas meas, & carnes pecorum, quæ occidi tonſoribus meis, & dabo viris quos neſcio unde ſint?

11. Quoi! j'irai prendre mon pain & mon eau, & la chair des bêtes, que j'ai fait tuer pour ceux qui tondent mes brebis, & je les donnerai à des gens que je ne connois point? *Je n'en ferai rien.*

12. Regreſſi ſunt itaque

12. Les gens de David étant retournés ſur

leurs pas, le vinrent retrouver, & lui rapporterent tout ce que Nabal leur avoit dit.

pueri David per viam ſuam, & reverſi venerunt, & nuntiaverunt ei omnia verba quæ dixerat.

13. Alors David dit à ſes gens: Que chacun prenne ſon épée. Tous prirent leurs épées, & David prit auſſi la ſienne, & marcha, ſuivi d'environ quatre cens hommes; & deux cens demeurerent pour garder le bagage.

13. Tunc ait David pueris ſuis: Accingatur unuſquiſque gladio ſuo. Et accincti ſunt ſinguli gladiis ſuis, accinctuſque eſt & David enſe ſuo: & ſecuti ſunt David quaſi quadringenti viri: porrò ducenti remanſerunt ad ſarcinas.

14. Alors un des ſerviteurs de Nabal dit à Abigaïl ſa femme: David vient d'envoyer du déſert quelques-uns de ſes gens pour faire un compliment à notre maître, & il les a rebutés avec rudeſſe.

14. Abigail autem uxori Nabal nuntiavit unus de pueris ſuis, dicens: Ecce David miſit nuntios de deſerto, ut benedicerent domino noſtro: & averſatus eſt eos.

15. Ces gens-là nous ont été très-utiles, & ils ne nous ont fait aucune peine: tant que nous avons été avec eux dans le déſert, il ne s'eſt rien perdu de nos troupeaux.

15. Homines iſti boni ſatis fuerunt nobis, & non moleſti: nec quidquam aliquando periit omni tempore, quo fuimus converſati cum eis in deſerto:

16. Ils nous ſervoient comme de muraille, tant de nuit que de jour, pendant le tems que nous avons été au milieu d'eux avec nos troupeaux; *ils nous ont mis à couvert des courſes des Philiſtins.*

16. pro muro erant nobis tam in nocte quàm in die, omnibus diebus quibus pavimus apud eos greges.

17. C'eſt pourquoi penſez-y un peu, & voyez ce que vous avez à faire; car quelque grand malheur eſt prêt de tomber ſur votre mari & ſur votre maiſon, parce que cet homme-là eſt un fils de Bélial; & perſonne ne ſauroit plus lui parler, *tant il eſt violent & emporté.*

17. Quam ob rem conſidera, & recogita quid facias, quoniam completa eſt malitia adverſum virum tuum, & adverſum domum tuam, & ipſe eſt filius Belial, ita ut nemo poſſit ei loqui.

§. III. *Abigaïl, femme de Nabal, étant avertie de la malhonnêteté de ſon mari, & des maux qu'elle pouvoit attirer ſur ſa maiſon, prend des vivres, va au-devant de David, & lui parle avec beaucoup de ſageſſe, de douceur, & d'humilité.*

18. En même-tems, Abigaïl prit en grand'hâte deux cens pains, deux vaiſſeaux pleins de vin, cinq moutons prêts à manger, cinq boiſſeaux de farine, cent paquets de raiſins ſecs, & deux cens cabas de figues ſeches.

18. Feſtinavit igitur Abigail, & tulit ducentos panes, & duos utres vini, & quinque arietes coctos, & quinque ſata polentæ, & centum ligaturas uvæ paſſæ,

& ducentas maſſas caricarum, & poſuit ſuper aſinos;

19. dixitque pueris ſuis: Præcedite me: ecce, ego poſt tergum ſequar vos: viro autem ſuo Nabal non indicavit.

20. Cùm ergo aſcendiſſet aſinum, & deſcenderet ad radices montis, David & viri ejus deſcendebant in occurſum ejus: quibus & illa occurrit.

21. Et ait David: Verè fruſtrà ſervavi omnia quæ hujus erant in deſerto, & non periit quidquam de cunctis quæ ad eum pertinebant: & reddidit mihi malum pro bono.

22. Hæc faciat Deus inimicis David, & hæc addat, ſi reliquero de omnibus quæ ad ipſum pertinent uſque mane, mingentem ad parietem.

23. Cùm autem vidiſſet Abigail David, feſtinavit, & deſcendit de aſino, & procidit coram David ſuper faciem ſuam, & adoravit ſuper terram,

24. & cecidit ad pedes ejus, & dixit: In me ſit, domine mi, hæc iniquitas: loquatur, obſecro, ancilla tua in auribus tuis: & audi verba famulæ tuæ.

25. Ne ponat, oro, dominus meus rex cor ſuum ſuper virum iſtum iniquum Nabal: quoniam ſecundùm nomen ſuum ſtultus eſt, & ſtultitia eſt cum eo: ego autem ancilla tua non vidi pueros tuos, domine mi, quos miſiſti.

26. Nunc ergo, domine mi, vivit Dominus, & vivit anima tua, qui prohibuit te

Elle mit tout cela ſur des ânes;

19. Et elle dit à ſes gens: Allez devant; je m'en vais vous ſuivre. Et elle ne dit rien de tout cela à Nabal.

20. Etant donc montée ſur un âne, comme elle deſcendoit au pied de la montagne, elle rencontra David & ſes gens qui venoient dans le même chemin.

21. David diſoit alors: C'eſt bien en vain que j'ai conſervé dans le déſert tout ce qui étoit à cet homme, ſans qu'il s'en ſoit rien perdu, puiſqu'après cela, il me rend le mal pour le bien.

22. Que Dieu traite les ennemis de David dans toute ſa ſévérité, comme *je vais moi-même traiter Nabal*; *car je jure qu'*il ne reſtera rien en vie demain au matin de tout ce qui appartient à Nabal, ni homme, ni bête.

23. Abigaïl ayant apperçu David, deſcendit de deſſus ſon âne, & lui fit une profonde révérence, en ſe proſternant le viſage contre terre.

24. Elle ſe jetta à ſes pieds, & lui dit: Que cette *méchanceté de mon mari, & cette* iniquité *qu'il a commiſe contre vous*, mon Seigneur, tombe ſur moi. Permettez *ſeulement*, je vous prie, à votre ſervante de vous parler, & ne refuſez pas de l'entendre.

25. Que le cœur de mon Seigneur & de mon Roi ne ſoit point ſenſible à l'injuſtice de Nabal, parce qu'il eſt inſenſé; & ſon nom même, *qui ſignifie fou*, marque ſa folie. Car pour moi, mon Seigneur, je n'ai point vû les gens que vous avez envoyés. *David commençant à s'appaiſer par ces paroles d'Abigaïl, elle ajouta:*

26. Maintenant donc, mon Seigneur, vive le Seigneur, & vivez vous-même, puiſque le Seigneur vous a empêché de venir répan-

dre le ſang, & qu'il vous a retenu la main, *en m'envoyant au-devant de vous. Qu'il en ſoit béni à jamais*; & que vos ennemis, qui cherchent les moyens de vous nuire, deviennent ſemblables à Nabal; *car vous ne devez pas douter que le Seigneur ne le puniſſe de l'injure qu'il vous a faite. Ne penſez donc plus à vous en venger vous-même.*

ne venires in ſanguinem, & ſalvavit manum tuam tibi: & nunc fiant ſicut Nabal inimici tui, & qui quærunt Domino meo malum.

27. Mais recevez, je vous prie, ce préſent, que votre ſervante vous apporte pour vous, mon Seigneur, & pour en faire part à tous vos gens.

27. Quapropter ſuſcipe benedictionem hanc, quam attulit ancilla tua tibi domino meo: & da pueris qui ſequuntur te dominum meum.

28. Remettez l'iniquité *de Nabal à la priere* de votre ſervante. *Vous ferez en celà une action digne des deſſeins que Dieu a ſur vous*; car le Seigneur très-certainement établira votre maiſon, parce que vous combattez pour lui. Qu'il ne trouve donc en vous aucun mal pendant tous les jours de votre vie.

28. Auſer iniquitatem famulæ tuæ: faciens enim faciet Dominus tibi domino meo domum fidelem, quia prælia Domini, domine mi, tu præliaris: malitia ergo non inveniatur in te omnibus diebus vitæ tuæ.

29. Que s'il s'éleve un jour quelqu'un qui vous perſécute, mon Seigneur, & qui cherche à vous ôter la vie, votre vie précieuſe au Seigneur votre Dieu ſera du nombre de celles des vivans, qu'il tient comme en ſa garde; mais celle de vos ennemis ſera agitée & jettée bien loin, comme une pierre lancée avec effort dans une fronde.

29. Si enim ſurrexerit aliquando homo perſequens te, & quærens animam tuam, erit anima domini mei cuſtodita quaſi in faſciculo viventium, apud Dominum Deum tuum: porrò inimicorum tuorum anima rotabitur quaſi in impetu & circulo fundæ.

30. Lors donc que le Seigneur vous aura fait les grands biens qu'il a prédits de vous, & qu'il vous aura établi Chef ſur Iſraël,

30. Cùm ergo fecerit Dominus tibi domino meo omnia quæ locutus eſt bona de te, & conſtituerit te ducem ſuper Iſraël,

31. le cœur de mon Seigneur n'aura point ce ſcrupule, ni ce remords, d'avoir répandu le ſang innocent, & de s'être vengé lui-même. Et quand Dieu vous aura comblé de biens, vous vous ſouviendrez, mon Seigneur de votre ſervante, *& du conſeil qu'elle oſe aujourd'hui vous donner.*

31. non erit tibi hoc in ſingultum, & in ſcrupulum cordis domino meo, quòd effuderis ſanguinem innoxium, aut ipſe te ultus fueris: & cùm benefecerit Dominus domino meo, recordaberis ancillæ tuæ.

§. IV. *David appaiſe par les ſoumiſſions & les préſens d'Abigaïl, la laiſſe en paix. Dieu frappe Nabal, & il meurt au bout de dix jours. David epouſe Abigaïl & Achinoam. Saül donne à Phalti, Michol ſa fille, qu'il avoit déja donnée à David.*

32. Et ait David ad Abigail: Benedictus Dominus Deus Iſraël, qui miſit hodie te in occurſum meum, & benedictum eloquium tuum,

33. & benedicta tu quæ prohibuiſti me hodie ne irem ad ſanguinem, & ulciſcerer me manu mea.

34. Alioquin vivit Dominus Deus Iſrael, qui prohibuit me ne malum facerem tibi, niſi citò veniſſes in occurſum mihi, non remaniſſet Nabal uſque ad lucem matutinam, mingens ad parietem.

35. Suſcepit ergo David de manu ejus omnia quæ attulerat ei, dixitque ei: Vade pacificè in domum tuam, ecce audivi vocem tuam, & honoravi faciem tuam.

36. Venit autem Abigail ad Nabal: & ecce erat ei convivium in domo ejus, quaſi convivium regis, & cor Nabal jucundum: erat enim ebrius nimis: & non indicavit ei verbum puſillum aut grande uſque mane.

37. Diluculo autem cùm digeſſiſſet vinum Nabal, indicavit ei uxor ſua verba hæc, & emortuum eſt cor ejus intrinſecùs, & factum eſt quaſi lapis.

38. Cumque pertranſiſſent decem dies, percuſſit Dominus Nabal & mortuus eſt.

39. Quod cùm audiſſet David mortuum Nabal, ait: Benedictus Dominus, qui judicavit cauſam opprobrii mei de manu Nabal & ſervum ſuum cuſtodivit à ma-

32. David répondit à Abigaïl. Que le Seigneur le Dieu d'Iſraël, ſoit béni, de vous avoir envoyée au-devant de moi; que votre parole ſoit bénie;

33. & ſoyez bénie vous-même de ce que vous m'avez empêché de répandre le ſang, & de me venger de ma propre main.

34. Car ſans cela, je jure par le Seigneur le Dieu d'Iſraël, qui m'a empêché de vous faire du mal, que ſi vous ne fuſſiez venue promptement au-devant de moi, il ne ſeroit reſté en vie demain au matin dans la maiſon de Nabal, ni homme ni bête.

35. David reçut donc de ſa main tout ce qu'elle avoit apporté, & lui dit: Allez en paix en votre maiſon. J'ai fait ce que vous m'avez demandé: & c'eſt en conſidération de votre perſonne que je l'ai fait.

36. Abigaïl enſuite retourna vers Nabal; & elle trouva qu'il faiſoit dans ſa maiſon un feſtin de Roi. Son cœur nageoit dans la joie; car il avoit tant bû, qu'il étoit tout ivre. Abigaïl ne lui parla de rien juſqu'au matin.

37. Le lendemain, lorſqu'il eut un peu diſſipé les vapeurs du vin, ſa femme lui rapporta tout ce qui s'étoit paſſé; & ſon cœur fut comme frappé de mort en lui-même, & demeura *inſenſible* comme une pierre.

38. Dix jours après, le Seigneur le frappa *véritablement*, & il mourut.

39. David ayant appris la mort de Nabal, dit: Béni ſoit le Seigneur, qui m'a vengé de la maniere outrageuſe dont Nabal m'avoit traité, qui a préſervé ſon ſerviteur du mal qu'il étoit près de faire, *en ſe vengeant lui-même*, &

& qui a fait que l'iniquité de Nabal eſt retombée ſur ſa tête, *ſans que j'y aie eu part.* Cependant David envoya vers Abigaïl, & lui fit parler, pour la demander en mariage.

40. Les gens de David la vinrent trouver ſur le Carmel, & lui dirent : David nous a envoyés vers vous, pour vous témoigner qu'il ſouhaite de vous épouſer.

41. Abigaïl auſſi-tôt ſe proſterna juſqu'en terre, & elle dit : Votre ſervante ſeroit trop heureuſe d'être employée à laver les pieds des Serviteurs de mon Seigneur.

42. Abigaïl enſuite ſe levant promptement, monta ſur un âne ; & cinq filles qui la ſervoient allerent avec elle. Elle ſuivit les gens de David, & elle l'épouſa.

43. David épouſa auſſi Achinoam, qui étoit de Jezraël ; & l'une & l'autre fut ſa femme.

44. Saül, de ſon côté, donna Michol ſa fille, femme de David, à Phalti, fils de Laïs, qui étoit de Gallim.

lo, & malitiam Nabal reddidit Dominus in caput ejus. Miſit ergo David, & locutus eſt ad Abigail, ut ſumeret eam ſibi in uxorem.

40. Et venerunt pueri David ad Abigail in Carmelum, & locuti ſunt ad eam, dicentes : David miſit nos ad te, ut accipiat te ſibi in uxorem.

41. Quæ conſurgens adoravit prona in terram, & ait : Ecce famula tua ſit in ancillam, ut lavet pedes ſervorum domini mei.

42. Et feſtinavit, & ſurrexit Abigail, & aſcendit ſuper aſinum, & quinque puellæ ierunt cum ea, pediſſequæ ejus, & ſecuta eſt nuncios David : & facta eſt illi uxor.

43. Sed & Achinoam accepit David de Jezrahel : & fuit utraque uxor ejus.

44. Saül autem dedit Michol filiam ſuam, uxorem David, Phalti filio Lais, qui erat de Gallim.

CHAPITRE XXVI.

§. I. *Ceux de Ziph avertiſſent Saül des endroits où ſe retire David. Saül le vient chercher. David reconnoit le camp de Saül, & va durant la nuit dans ſa tente enlever ſa lance & ſa coupe, ſans vouloir toucher à ſa perſonne.*

LA MESME ANNE'E 2947.

1. CEpendant ceux de Ziph vinrent trouver Saül à Gabaa, & lui dirent : David eſt caché dans la colline d'Hachila, qui eſt vis-à-vis du déſert.

2. Saül auſſi-tôt prit avec lui trois mille hommes choiſis de tout Iſraël, & alla chercher David dans le déſert de Ziph.

1. Et venerunt Ziphæi ad Saül in Gabaa, dicentes : Ecce David abſconditus eſt in colle Hachila, quæ eſt ex adverſo ſolitudinis.

2. Et ſurrexit Saül, & deſcendit in deſertum Ziph, & cum eo tria millia virorum de electis Iſrael, ut quæreret David in deſerto Ziph.

3. Et castrametatus est Saül in Gabaa Hachila, quæ erat ex adverso solitudinis in via: David autem habitabat in deserto. Videns autem quòd veniisset Saül post se in desertum,

4. misit exploratores, & didicit quòd illuc veniisset certissimè.

5. Et surrexit David clam & venit ad locum ubi erat Saul: cumque vidisset locum, in quo dormiebat Saul, & Abner filius Ner, princeps militiæ ejus, & Saulem dormientem in tentorio, & reliquum vulgus per circuitum ejus,

6. ait David ad Achimelech Hethæum, & Abisai filium Serviæ, fratrem Joab, dicens: Quis descendet mecum ad Saul in castra? Dixitque Abisai: Ego descendam tecum.

7. Venerunt ergo David & abisai ad populum nocte, & invenerunt Saul jacentem & dormientem in tentorio, & hastam fixam in terra ad caput ejus, Abner autem & populum dormientes in circuitu ejus.

8. Dixitque Abisai ad David: Conclusit Deus inimicum tuum hodie in manus tuas: nunc ergo perfodiam eum lanceâ in terra semel, & secundo opus non erit.

9. Et dixit David ad Abisai: Ne interficias eum: quis enim extendet manum suam in Christum Domini, & innocens erit?

10. Et dixit David: Vivit Dominus, quia nisi Dominus percusserit eum, aut dies ejus venerit ut moriatur, aut in prælium descendens perierit:

11. propitius sit mihi Dominus ne extendam manum

3. Il campa sur la colline d'Hachila, qui est vis-à-vis du désert, sur le chemin. David demeuroit alors dans ce désert. Et comme on lui dit que Saül l'y venoit chercher,

4. il envoya des gens pour le reconnoître, & il apprit qu'il étoit venu très-certainement.

5. Il partit donc sans bruit, & s'en vint au lieu où étoit Saül. Il remarqua le lieu où étoit la tente de Saül & d'Abner fils de Ner, Général de son armée; & voyant *par le profond silence qui régnoit par tout le camp*, que Saül dormoit dans sa tente, & tous ses gens autour de lui,

6. il dit à Achimelech Hethéen, & à Abisaï, fils de Sarvia, frere de Joab: Qui veut venir avec moi dans le camp de Saül? Abisaï lui dit: J'irai avec vous.

7. David & Abisaï allerent donc la nuit parmi les gens de Saül; & ils trouverent Saül couché, & dormant dans sa tente. Sa lance étoit à son chevet, fichée en terre. Et Abner, avec tous ses gens, dormoient autour de lui.

8. Alors Abisaï dit à David: Dieu vous livre aujourd'hui votre ennemi entre les mains. Je m'en vais donc avec ma lance le percer jusques en terre d'un seul coup; & il n'en faudra point un second.

9. David répondit à Abisaï: Ne le tuez point; car qui étendra la main sur l'oint du Seigneur, & sera innocent?

10. Et il ajouta: Vive le Seigneur; à moins que le Seigneur ne frappe lui-même Saül, ou que le jour de sa mort n'arrive, ou qu'il ne soit tué dans une bataille, *il ne mourra point.*

11. Dieu me garde de porter la main sur l'oint du Seigneur. Prenez seulement sa lan-

ce, qui eſt à ſon chevet, & ſa coupe; & allons-nous-en.

meam in Chriſtum Domini; nunc igitur tolle haſtam, quæ eſt ad caput ejus, & ſcyphum aquæ, & abeamus.

12. David prit donc la lance & la coupe qui étoit au chevet de Saül, & ils s'en allerent. Il n'y eut perſonne qui les vît, ni qui ſût ce qui ſe paſſoit, ou qui s'éveillât, mais tous dormoient, parce que le Seigneur les avoit aſſoupis d'un profond ſommeil.

12. Tulit igitur David haſtam, & ſcyphum aquæ, qui erat ad caput Saül, & abierunt: & non erat quiſquam, qui videret, & intelligeret, & evigilaret, ſed omnes dormiebant, quia ſopor Domini irruerat ſuper eos.

§. II. *David reproche à Abner la négligence avec laquelle il garde ſon Roi. Saül ayant ſu ce qui s'étoit paſſé, reconnoît l'innocence de David, & l'injuſtice de la haine qu'il lui porte.*

13. David étant paſſé de l'autre côté, s'arrêta ſur le haut d'une montagne qui étoit fort loin, y ayant un grand intervalle entre lui & le camp.

13. Cumque tranſiſſet David ex adverſo, & ſtetiſſet in vertice montis de longè, & eſſet grande intervallum inter eos,

14. Il appella de-là à haute voix les gens de Saül, & Abner, fils de Ner, & lui cria: Abner, ne répondrez-vous donc point? Abner lui répondit: Qui êtes-vous qui criez *de la ſorte*, & qui troublez le repos du Roi?

14. clamavit David ad populum, & ad Abner filium Ner, dicens: Nonne reſpondebis Abner? Et reſpondens Abner, ait: Quis es tu, qui clamas, & inquietas regem?

15. David lui dit: N'êtes-vous pas un brave homme? & y a-t-il quelqu'un dans Iſraël qui vous vaille? & comment donc n'avez-vous pas gardé le Roi votre Seigneur? car il eſt venu quelqu'un d'entre le peuple, pour tuer le Roi votre Seigneur.

15. Et ait David ad Abner: Numquid non vir tu es? & quis alius ſimilis tui in Iſrael? quare ergo non cuſtodiſti dominum tuum regem? ingreſſus eſt enim unus de turba, ut interficeret regem, dominum tuum.

16. Ce n'eſt pas là bien faire votre devoir. Vive le Seigneur, vous méritez la mort, vous autres qui avez ſi mal gardé votre Maître, qui eſt l'oint du Seigneur. Voyez donc maintenant où eſt la lance du Roi, & la coupe qui étoit à ſon chevet.

16. Non eſt bonum hoc, quod feciſti: vivit Dominus, quoniam filii mortis eſtis vos, qui non cuſtodiſtis dominum veſtrum, chriſtum Domini; nunc ergo vide ubi ſit haſta regis, & ubi ſit ſcyphus aquæ, qui erat ad caput ejus.

17. Saül reconnut la voix de David, & lui dit: N'eſt-ce pas-là votre voix que j'entends, mon fils David? David lui dit: C'eſt ma voix, mon Seigneur & mon Roi.

17. Cognovit autem Saül vocem David, & dixit: Numquid vox hæc tua, fili mi David? & ait David: Vox mea domine mi rex.

18. Et il ajouta: Pourquoi mon Seigneur perſecute-t-il ſon ſerviteur? Qu'ai-je fait? De

18. Et ait: Quam ob cauſam dominus meus perſequi-

tur ſervum ſuum ? Quid feci ? aut quod eſt malum in manu mea ?

quel mal ma main eſt-elle ſouillée ?

19. Nunc ergo audi, oro, domine mi rex, verba ſervi tui : Si Dominus incitat tē adverſum me, odoretur ſacrificium, ſi autem fili hominum, maledicti ſunt in conſpectu Domini, qui ejecerunt me hodie, ut non habitem in hereditate Domini, dicentes : Vade, ſervi diis alienis.

19. Mon Seigneur & mon Roi, ſouffrez que votre ſerviteur vous diſe cette parole : Si c'eſt le Seigneur qui vous pouſſe contre moi, qu'il reçoive l'odeur du ſacrifice *que je lui offre, en épargnant mon ennemi, & en ſouffrant ſans murmure tout ce qu'il me fait ſouffrir.* Mais ſi ce ſont les hommes, ils ſont maudits devant le Seigneur, de me chaſſer ainſi aujourd'hui de ſon héritage, afin que je n'y habite point, en me diſant, *ſinon par leurs paroles, au moins par leurs violences :* Allez ; ſervez les Dieux étrangers.

20. Et nunc non effundatur ſanguis meus in terram coram Domino : quia egreſſus eſt rex Iſraël ut quæ-rat pulicem unum, ſicut perſequitur perdix in montibus.

20. Que mon ſang donc ne ſoit point répandu ſur la terre, à la vûe du Seigneur. Et falloit-il que le Roi d'Iſraël ſe mît en campagne, pour courir après une puce, comme on court par les montagnes après une perdrix ?

21. Ait Saül : Peccavi, revertere fili mi David : nequaquam enim ubi ultra tibi malefaciam, eò quòd pretioſa fuerit anima mea in oculis tuis hodie : apparet enim quòd ſtultè egerim, & ignoraverim multa nimis.

21. Saül lui répondit : J'ai péché. Revenez, mon fils David ; je ne vous ferai plus de mal à l'avenir, puiſque ma vie a été aujourd'hui précieuſe devant vos yeux ; car il paroît que j'ai agi comme un inſenſé, & que j'ai été mal informé de beaucoup de choſes.

22. Et reſpondens David, ait : Ecce haſta regis : tranſeat unus de pueris regis, & tollat eam.

22. David dit enſuite : Voici la lance du Roi : Que l'un de ſes gens paſſe ici, & qu'il l'emporte.

23. Dominus autem retribuet unicuique ſecundùm juſtitiam ſuam & fidem : tradidit enim te Dominus hodie in manum meam, & noluí extendere manum meam in Chriſtum Domini.

23. Au reſte, le Seigneur rendra à chacun ſelon ſa juſtice & ſelon ſa fidélité ; car il vous a livré aujourd'hui entre mes mains, & je n'ai point voulu porter la main ſur l'oint du Seigneur.

24. Et ſicut magnificata eſt anima tua hodie in oculis meis, ſic magnificetur anima mea in oculis Domini, & liberet me de omni anguſtia.

24. Comme donc votre ame a été aujourd'hui précieuſe devant mes yeux, qu'ainſi mon ame ſoit précieuſe devant les yeux du Seigneur, & qu'il me délivre de tous les maux *que mes ennemis me voudroient faire.*

25. Ait ergo Saül ad David : Benedictus tu fili mi

25. Saül répondit à David : Beni ſoyez-vous, mon fils David : vous réuſſirez certai-

nement dans vos entrepriſes; & votre puiſſance ſera grande. David enſuite s'en alla: & Saül s'en retourna chez lui.

David: & quidem faciens facies, & potens poteris. Abiit autem David in viam ſuam, & Saül reverſus eſt in locum ſuum.

CHAPITRE XXVII.

§. I. *David craignant de tomber entre les mains de Saül, ſe retire auprès d'Achis, Roi de Geth. Ce Prince lui donne la Ville de Siceleg, pour y demeurer, lui & ſes gens.*

LA MESME ANNE'E 2947.

1. APrès cela, David dit en lui-même: Je tomberai l'un de ces jours entre les mains de Saül. Ne vaut-il pas mieux que je m'enfuie, & que je me ſauve au Pays des Philiſtins, afin que Saül déſeſpere *de me trouver*, & qu'il ceſſe de me chercher, comme il fait, dans toutes les terres d'Iſraël? Je me retirerai donc loin de ſa domination.

1. Et ait David in corde ſuo: Aliquando incidam una die in manus Saül: nonne melius eſt ut fugiam, & ſalver in terra Philiſthinorum, ut deſperet Saül, ceſſetque me quærere in cunctis finibus Iſrael? fugiam ergo manus ejus.

2. Ainſi David, *après s'être aſſuré de la bonne diſpoſition des Philiſtins à ſon égard*, partit, & s'en alla avec ſes ſix cens hommes chez Achis, fils de Maoch, Roi de Geth.

2. Et ſurrexit David, & abiit ipſe, & ſexcenti viri cum eo, ad Achis filium Maoch regem Geth,

3. Il y demeura avec ſes gens, dont chacun avoit ſa famille; & il y amena ſes deux femmes, Achinoam de Jezrahël, & Abigaïl *qui avoit été* femme de Nabal du Carmel.

3. Et habitavit David cum Achis in Geth, ipſe & viri ejus, vir & domus ejus; & David, & duæ uxores ejus, Achinoam Jezrahelitis, & Abigail uxor Nabal Carmeli.

4. Saül fut averti auſſi-tôt que David s'étoit retiré à Geth; & il ne ſe mit plus en peine de l'aller chercher.

4. Et nuntiatum eſt Saüli quòd fugiſſet David in Geth, & non addidit ultrà quærere eum.

5. Or David dit à Achis: Si j'ai trouvé grace devant vos yeux, donnez-moi une des Villes de ce Pays, où je puiſſe demeurer. Car pourquoi votre ſerviteur demeurera-t-il avec vous dans la Ville Royale?

5. Dixit autem David ad Achis: Si inveni gratiam in oculis tuis, detur mihi locus in una urbium regionis hujus, ut habitem ibi: cur enim manet ſervus tuus in civitate regis tecum?

6. Achis lui donna donc dès ce jour-là Siceleg. Et c'eſt en cette maniere que Siceleg eſt venue aux Rois de Juda, qui la poſſedent encore aujourd'hui.

6. Dedit itaque ei Achis in die illa Siceleg: propter quam cauſam facta eſt Siceleg regum Juda, uſque in diem hanc.

§. II. *David étant chez les Philiſtins, fait des courſes ſur les ennemis d'Iſraël; & fait croire à Achis que c'eſt ſur Iſraël même; ce qui lui attire la confiance de ce Prince.*

7. Fuit autem numerus dierum, quibus habitavit David in regione Philiſthinorum, quatuor menſium.

7. David demeura dans les terres des Philiſtins pendant quatre mois, *avant de s'établir à Siceleg.*

8. Et aſcendit David, & viri ejus, & agebant prædas de Geſſuri, & de Gerzi, & de Amalecitis: hi enim pagi habitabantur in terra antiquitùs euntibus Sur uſque ad terram Ægypti.

8. Il faiſoit des courſes avec ſes gens, & pilloit Geſſuri, Gerzi & les Amalécites; car ces Bourgs étoient autrefois habités *par ces peuples*, depuis le chemin de Sur, juſqu'au Pays d'Egypte.

9. Et percutiebat David omnem terram, nec relinquebat viventem virum & mulierem: tollenſque oves, & boves, & aſinos, & camelos, & veſtes, revertebatur, & veniebat ad Achis.

9. Et *comme ces peuples étoient du nombre de ceux que Dieu avoit anathématiſés*, il tuoit tout ce qu'il rencontroit dans le Pays, ſans laiſſer en vie, ni homme, ni femme; & après qu'il avoit enlevé les bœufs, les brebis, les ânes, les chameaux & les habits, il revenoit trouver Achis.

10. Dicebat autem ei Achis: In quem irruiſti hodie? Reſpondebat David: Contra meridiem Judæ & contra meridiem Jerameel & contra meridiem Ceni.

10. Et lorſqu'Achis lui diſoit: Où avez-vous couru aujourd'hui? David lui répondoit: Vers la partie méridionale de Juda, vers le midi de Jeraméel, & le midi de Ceni; *lui faiſant ainſi entendre que c'étoit ſur ceux de ſon propre Pays.*

11. Virum & mulierem non vivificabat David, nec adducebat in Geth, dicens: Ne forte loquantur adverſum nos: Hæc fecit David: & hoc erat decretum illi omnibus diebus quibus habitavit in regione Philiſthinorum.

11. *Or* David ne laiſſoit en vie, ni homme, ni femme; & il n'en amenoit pas un à Geth: De peur, diſoit-il, que ces gens-là ne parlent contre nous. C'eſt ainſi que David ſe conduiſoit; & c'eſt ce qu'il avoit accoutumé de faire, pendant tout le tems qu'il demeura parmi les Philiſtins.

12. Credidit ergo Achis David, dicens: Multa mala operatus eſt contra populum ſuum Iſrael: erit igitur mihi ſervus ſempiternus.

12. Achis ſe fioit donc tout-à-fait à David; car il diſoit en lui-même: Il a fait de grands maux à Iſraël ſon peuple: c'eſt pourquoi il demeurera toûjours attaché à mon ſervice.

CHAPITRE XXVIII.

§. I. *Les Philiſtins arment contre Iſraël. Achis veut mener David à cette guerre. Saül, qui avoit chaſſé les devins, conſulte néanmoins une Magicienne, n'ayant pû avoir de réponſe du Seigneur.*

L'AN DU MONDE 2949. AVANT J. C. 1055.

1. EN ce tems-là, les Philiſtins aſſemblerent leurs troupes, & ſe préparerent à combattre contre Iſraël. Alors Achis dit à David: Aſſurez-vous que je vous menerai avec moi à la guerre, vous & vos gens.

1. Factum eſt autem in diebus illis, congregaverunt Philiſthiim agmina ſua, ut præparentur ad bellum contra Iſrael: dixitque Achis ad David: Sciens nunc ſcito, quoniam mecum egredieris in caſtris tu, & viri tui.

2. David lui répondit: Vous verrez maintenant ce que votre ſerviteur fera. Et moi, lui dit Achis, je vous confierai toujours la garde de ma perſonne.

2. Dixitque David ad Achiis: Nunc ſcies quæ facturus eſt ſervus tuus. Et ait ad David: Et ego cuſtodem capitis mei ponam te cunctis diebus.

3. Or Samuël étoit mort; tout Iſraël l'avoit pleuré; & il avoit été enterré dans la Ville de Ramatha, lieu de ſa naiſſance. Et Saül, *par ſon conſeil*, avoit chaſſé les Magiciens & les Devins de ſon Royaume.

3. Samuel autem mortuus eſt, planxitque eum omnis Iſrael, & ſepelierunt eum in Ramatha urbe ſua. Et Saul abſtulit magos & hariolos de terra.

4. Les Philiſtins s'étant donc aſſemblés, vinrent camper à Sunam, *dans la tribu d'Iſſachar*. Saül, de ſon côté, aſſembla toutes les troupes d'Iſraël, & vint à Gelboé.

4. Congregatique ſunt Philiſthiim, & venerunt, & caſtrametati ſunt in Sunam: congregavit autem & Saül univerſum Iſrael, & venit in Gelboe.

5. Et ayant vû l'armée des Philiſtins, *qui étoit fort nombreuſe*, il fut frappé d'étonnement, & la crainte le ſaiſit juſqu'au *fond du* cœur.

5. Et vidit Saül caſtra Philiſthiim, & timuit, & expavit cor ejus nimis.

6. Il conſulta le Seigneur: mais le Seigneur ne lui répondit ni en ſonges, ni par les Prêtres, ni par les Prophetes.

6. Conſuluitque Dominum, & non reſpondit ei neque per ſomnia, neque per ſacerdotes, neque per Prophetas.

7. Alors, *entrant dans une eſpece de déſeſpoir*, il dit à ſes Officiers: Cherchez-moi une femme qui ait un eſprit de Python, afin que je l'aille trouver, & que, par ſon moyen, je puiſſe conſulter *le démon*, *puiſque le Seigneur*

7. Dixitque Saül ſervis ſuis: Quærite mihi mulierem habentem pythonem, & vadam ad eam, & ſciſcitabor per illam. Et dixerunt ſervi ejus ad eum: Eſt mu-

lier pythonem habens in Endor.

ne veut pas me parler. Ses ſerviteurs lui dirent: Il y a à Endor une femme qui a un eſprit de Python.

8. Mutavit ergo habitum ſuum: veſtituſque eſt aliis veſtimentis, & abiit ipſe, & duo viri cum eo, venerunt-que ad mulierem nocte, & ait illi: Divina mihi in pythone, & ſuſcita mihi quem dixero tibi.

8. Saül ſe déguiſa donc, changea d'habits, & s'en alla, accompagné de deux hommes ſeulement. Il vint la nuit chez cette femme, & lui dit: Conſultez pour moi l'eſprit de Python, & évoquez-moi celui que je vous dirai.

9. Et ait mulier ad eum: Ecce, tu noſti quanta fecerit Saül & quomodo eraſerit magos & hariolos de terra: quare ergo inſidiatis animæ meæ, ut occidar?

9. Cette femme lui répondit: Vous ſavez tout ce qu'a fait Saül, & de quelle maniere il a exterminé les Magiciens & les Devins de toutes ſes terres. Pourquoi donc me tendez-vous un piége pour me perdre?

10. Et Juravit ei Saül in Domino, dicens: Vivit Dominus; quia non eveniet tibi quidquam mali propter hanc rem.

10. Saül lui jura par le Seigneur, & lui dit: Vive le Seigneur, il ne vous arrivera de ceci aucun mal.

§. II. *Saül demande à voir Samuël. Samuël vient, & lui annonce ſa mort, celle de ſes enfans, & la défaite d'Iſraël par les Philiſtins.*

11. Dixitque ei mulier: Quem ſuſcitabo tibi: Qui ait: Samuelem mihi ſuſcita.

11. La femme lui dit: Qui voulez-vous voir? Il lui répondit: Faites-moi venir Samuël.

12. Cùm autem vidiſſet mulier Samuelem, exclamavit voce magna, & dixit ad Saul: Quare impoſuiſti mihi? Tu es enim Saul.

12. La femme ayant vû *tout d'un coup paroître* Samuël, *ſans qu'elle eût fait aucuns enchantemens*, jetta un grand cri, & dit à Saül: Pourquoi m'avez-vous trompée? Car vous êtes Saül; *& la préſence de Samuël me le fait aſſez connoître.*

13. Dixitque ei rex: Noli timere: quid vidiſti? Et ait mulier ad Saül: Deos vidi aſcendentes de terra.

13. Le Roi lui dit: Ne craignez point. Qu'avez-vous vû? J'ai vû, lui dit-elle, un *homme avec la majeſté d'un* Dieu, qui ſortoit de la terre.

14. Dixitque ei: Qualis eſt forma ejus? Quæ ait: Vir ſenex aſcendit, & ipſe amictus eſt pallio. Et intellexit Saül quòd Samuel eſſet, & inclinavit ſe ſuper faciem ſuam in terra, & adoravit.

14. Saül lui dit: Comment eſt-il fait? C'eſt, dit-elle, un vieillard couvert d'un manteau, *comme un Prophete.* Saül reconnut donc que c'étoit Samuël; &, *quoiqu'il ne le vît point*, il lui fit une profonde revérence, en ſe baiſſant juſqu'en terre, *vers le lieu où la Pythoniſſe le voyoit.*

15. *Alors*

15. *Alors* Samuël dit à Saül : Pourquoi avez-vous troublé mon repos, en me faiſant évoquer ? Saül lui répondit : Je ſuis dans une étrange extrémité : Les Philiſtins me font la guerre, & Dieu s'eſt retiré de moi ; il ne m'a voulu répondre, ni par les Prophetes, ni en ſonges. C'eſt pourquoi je vous ai fait évoquer, afin que vous m'appreniez ce que je dois faire.

15. Dixit autem Samuel ad Saül : Quare inquietaſti me ut ſuſcitarer ? Et ait Saül, Coarctor nimis : ſiquidem Philiſthiim pugnant adverſum me, & Deus receſſit à me, & exaudire me noluit, neque in manu prophetarum, neque per ſomnia : vocavi ergo te, ut oſtenderes mihi quid faciam.

16. Samuël lui dit : Pourquoi vous adreſſez-vous à moi, puiſque *je vous ai dit poſitivement que* le Seigneur vous a abandonné, & qu'il eſt paſſé à votre rival. *Je n'ai rien de meilleur à vous dire aujourd'hui.*

16. Et ait Samuel : Quid interrogas me, cùm Dominus receſſerit à te, & tranſierit ad æmulum tuum ?

17. Car le Seigneur vous traitera comme je vous l'ai dit de ſa part. Il déchirera votre Royaume, *& l'arrachera* de vos mains, pour le donner à David votre gendre ;

17. Faciet enim tibi Dominus ſicut locutus eſt in manu mea, & ſcindet regnum tuum de manu tua, & dabit illud proximo tuo David :

18. parce que vous n'avez, ni obéi à la voix du Seigneur, *qui vous avoit défendu d'offrir le ſacrifice*, ni exécuté l'arrêt de ſa colere contre les Amalécites, *qu'il vous avoit ordonné d'exterminer*. C'eſt pour cela que le Seigneur vous envoie aujourd'hui ce que vous ſouffrez.

18. quia non obediſti voci Domini, neque feciſti iram furoris ejus in Amalec : idcircò quod pateris, fecit tibi Dominus hodie.

19. Il livrera même Iſraël avec vous entre les mains des Philiſtins. Demain vous ſerez avec moi, *au rang des morts*, vous & vos fils : & le Seigneur abandonnera aux Philiſtins le camp même d'Iſraël.

19. Et dabit Dominus etiam Iſrael tecum in manus Philiſthiim : cras autem tu & filii tui mecum eritis : ſed & caſtra Iſraël tradet Dominus in manus Philiſthiim.

§. III. *Saül effrayé tombe par terre, & refuſe de manger. Il prend néanmoins quelque nourriture, & s'en retourne toute la nuit.*

20. Saül tomba auſſi-tôt, & demeura étendu ſur la terre ; car les paroles de Samuël l'avoient épouvanté ; & les forces lui manquerent, parce qu'il n'avoit point mangé de tout ce jour-là.

20. Statimque Saül cecidit porrectus in terram : extimuerat enim verba Samuelis, & robur non erat in eo, quia non comederat panem tota die illa.

21. La Magicienne vint à lui dans le trouble où il étoit, & elle lui dit : Vous voyez

21. Ingreſſa eſt itaque mulier illa ad Saül, (con-

turbatus enim erat valde) dixitque ad eum: Ecce obedivit ancilla tua voci tuæ, & posui animam meam in manu mea: & audivi sermones tuos, quos locutus es ad me.

que votre servante vous a obéi, que j'ai exposé ma vie pour vous, & que je me suis rendue à ce que vous avez désiré de moi.

22. Nunc igitur audi & tu vocem ancillæ tuæ, & ponam coram te buccellam panis, ut comedens convalescas, & possis iter agere.

22. Écoutez donc aussi votre servante, & souffrez que je vous serve un peu de pain, afin qu'ayant mangé, vous repreniez vos forces, & que vous puissiez vous mettre en chemin.

23. Qui renuit, & ait: Non comedam. Coegerunt autem eum servi sui & mulier, & tandem audita voce eorum surrexit de terra, & sedit super lectum.

23. Saül le refusa, & lui dit: Je ne mangerai point. Mais ses serviteurs & cette femme le contraignirent de manger; & s'étant enfin rendu à leurs prieres, il se leva, & s'assit sur le lit, *pour se mettre à table.*

24. Mulier autem illa habebat vitulum pascualem in domo, & festinavit, & occidit eum: tollensque farinam, miscuit eam, & coxit azyma,

24. Or cette femme avoit dans sa maison un veau gras, qu'elle alla tuer aussi-tôt. Elle prit de la farine, la paîtrit, & en fit des pains sans levain,

25. & posuit ante Saül & ante servos ejus. Qui cùm comedissent, surrexerunt, & ambulaverunt, per totam noctem illam.

25. qu'elle servit devant Saül & ses serviteurs. Après donc qu'ils eurent mangé, ils s'en allerent, & marcherent toute la nuit, *pour se rendre à l'armée, & se préparer au combat.*

CHAPITRE XXIX.

Les Princes des Philistins craignent que David ne se tourne contre eux dans le combat. Ils obligent Achis de le renvoyer.

LA MESME ANNE'E 2949.

1. Congregata sunt ergo Philisthiim universa agmina in Aphec: sed & Israel castrametatus est super fontem, qui erat in Jezrahel.

1. CEpendant toutes les troupes des Philistins s'assemblerent à Aphec; & Israël de son côté vint camper à la fontaine de Jezrahel.

2. Et satrapæ quidem Philisthiim incedebant in centuriis & millibus: David autem & viri ejus erant in novissimo agmine cum Achis.

2. Les Princes des Philistins marchoient à la tête de leurs troupes, de leurs compagnies, & de leurs régimens. Et David, accompagné de ses gens, étoit à l'arriere-garde avec Achis.

3. Alors les Princes des Philiſtins dirent à Achis : A quoi bon ces Hebreux-là *viennent-ils avec nous ?* Achis leur répondit : Eſt-ce que vous ne connoiſſez pas David, qui a ſervi Saül, Roi d'Iſraël ? Il y a plus d'un an qu'il eſt avec moi ; & je n'ai rien trouvé à redire en lui, depuis le jour qu'il s'eſt réfugié auprès de moi juſqu'aujourd'hui.

3. Dixeruntque principes Philiſthiim ad Achis: Quid ſibi volunt Hebræi iſti ? Et ait Achis ad principes Philiſthiim : Num ignoratis David, qui fuit ſervus Saül regis Iſrael, & eſt apud me multis diebus, vel annis, & non inveni in eo quidquam, ex die qua transfugit ad me, uſque ad diem hanc ?

4. Mais les Princes des Philiſtins ſe mirent en colere contre lui, & lui dirent : Que cet homme-là s'en retourne ; qu'il demeure au lieu où vous l'avez mis ; & qu'il ne ſe trouve point avec nous à la bataille, de peur qu'il ne ſe tourne contre nous au milieu du combat. Car comment pourra-t-il autrement appaiſer ſon Maître, que par notre ſang ?

4. Iræti ſunt autem adverſus eum principes Philiſthiim, & dixerunt ei : Revertatur vir iſte, & ſedeat in loco ſuo, in quo conſtituiſti eum, & non deſcendat nobiſcum in prælium, ne fiat nobis adverſarius, cùm præliari cœperimus : quomodo enim aliter poterit placare dominum ſuum, niſi in capitibus noſtris ?

5. N'eſt-ce pas là ce David, à qui ceux qui danſoient diſoient dans leurs chants de réjoüiſſance : Saül en a tué mille, & David dix mille ?

5. Nonne iſte eſt David, cui cantabant in choris, dicentes : Percuſſit Saül in millibus ſuis, & David in decem millibus ſuis ?

6. Achis appella donc David, & lui dit : Vive le Seigneur, pour moi je ne trouve en vous que ſincerité & fidélité : j'approuve la maniere dont vous vous êtes conduit à l'armée ; vous n'avez point fait de démarche dans mon camp qui ne m'ait agréé ; & vous ne m'avez donné aucun ſujet de plainte, depuis le tems que vous êtes venu auprès de moi, juſqu'aujourd'hui ; mais vous n'agréez pas aux Princes.

6. Vocavit ergo Achis David, & ait ei : Vivit Dominus, quia rectus es tu, & bonus in conſpectu meo : & exitus tuus, & introitus tuus mecum eſt in caſtris : & non inveni in te quidquam mali, ex die qua veniſti ad me, uſque in diem hanc : ſed ſatrapis non places.

7. Retournez-vous-en donc, & allez en paix, afin que vous ne bleſſiez point les yeux des Princes des Philiſtins.

7. Revertere ergo, & vade in pace, & non offendas oculos ſatraparum Philiſthiim.

8. David dit à Achis : Qu'ai-je donc fait ? & qu'avez-vous trouvé dans votre ſerviteur, depuis le tems que j'ai paru devant vous, juſqu'à ce jour, pour ne me permettre pas d'aller avec vous, & de combattre contre les ennemis de mon Seigneur & de mon Roi ?

8. Dixitque David ad Achis : Quid enim feci, & quid inveniſti in me ſervo tuo, à die qua fui in conſpectu tuo uſque in diem hanc, ut non veniam, & pugnem contra inimicos domini mei regis ?

9. Achis répondit à David : Pour ce qui

9. Reſpondens autem A-

chis, locutus est ad David : Scio quia bonus es tu in oculis meis, sicut Angelus Dei: sed principes Philisthinorum dixerunt : Non ascendet nobiscum in prælium.

est de moi, je suis persuadé que vous m'êtes affectionné; je vous regarde comme un Ange de Dieu, *& comme un homme qu'il m'a envoyé* : mais les Princes des Philistins ont résolu *absolument* que vous ne vous trouveriez point avec eux dans le combat.

10. Igitur consurge mane tu, & servi domini tui, qui venerunt tecum: & cùm de nocte surrexeritis, & cœperit diluceſcere, pergite.

10. C'est pourquoi tenez-vous prêts demain dès le matin, vous & les serviteurs de votre maître, qui sont venus avec vous: levez-vous avant le jour; & si-tôt qu'il commencera à paroître, allez-vous-en.

11. Surrexit itaque de nocte David ipse & viri ejus, ut proficiscerentur mane, & reverterentur ad terram Philisthiim: Philisthiim autem ascenderunt in Jezrahel.

11. Ainsi David se leva avec ses gens pendant la nuit, pour partir dès le matin, & pour retourner au pays des Philistins. Et les Philistins marcherent à Jezrahël. *Or Dieu permit que les Philistins eussent cette défiance de David, afin de le tirer de la nécessité où il se trouvoit de combattre contre son Roi, ou de trahir Achis, qui se confioit en lui.*

CHAPITRE XXX.

§. I. *David revenu à Siceleg, trouve que les Amalécites sont venus assiéger cette Ville, l'ont prise, l'ont brûlée, en ont emmené les femmes & les enfans, & enlevé tout le butin. Les gens de David, au désespoir de cette perte, veulent le lapider : mais David met sa confiance au Seigneur.*

La mesme anne'e 2949.

1. Cumque venissent David & viri ejus in Siceleg die tertia, Amalecitæ impetum fecerant ex parte australi in Siceleg, & percusserant Siceleg, & succenderant eam igni.

1. TRois jours après, David arrivant avec ses gens à Siceleg, *trouva que* les Amalécites ayant fait des courses du côté du midi, étoient venus à Siceleg, l'avoient prise, & y avoient mis le feu.

2. Et captivas duxerant mulieres ex ea, à minimo usque ad magnum, & non interfecerant quemquam, sed secum duxerant, & pergebant itinere suo.

2. Ils en avoient emmené les femmes captives & tous ceux qu'ils y avoient trouvés, depuis le plus petit jusqu'au plus grand. Ils n'avoient tué personne: mais ils emmenoient tout avec eux, & s'en retournoient.

3. Cùm ergo venissent David & viri ejus ad civitatem,

3. David & ses gens étant donc arrivés à Siceleg, & ayant trouvé la Ville brûlée, &

leurs femmes, leurs fils & leurs filles emmenées captives,

& inveniſſent eam ſuccenſam igni, & uxores ſuas, & filios ſuos, & filias ductas eſſe captivas,

4. ils commencerent tous à crier & à pleurer, juſqu'à ce que leurs larmes fuſſent épuiſées.

4. levaverunt David & populus qui erat cum eo voces ſuas, & planxerunt donec deficerent in eis lacrymæ.

5. Les deux femmes de David, Achinoam de Jezrahel, & Abigaïl, veuve de Nabal du Carmel, avoient auſſi été emmenées captives.

5. Siquidem & duæ uxores David captivæ ductæ fuèrant, Achinoam Jezrahelites, & Abigail uxor Nabal Carmeli.

6. David fut ſaiſi d'une extrême affliction; car le peuple le vouloit lapider, tous étant dans une douleur amere pour avoir perdu leurs fils & leurs filles: mais il mit ſa force & ſa confiance dans le Seigneur ſon Dieu.

6. Et contriſtatus eſt David valde: volebat enim eum populus lapidare, quia amara erat anima uniuſcujuſque viri ſuper filiis ſuis & filiabus: confortatus eſt autem David in Domino Deo ſuo.

§. II. *David conſulte le Seigneur, & le Seigneur lui ordonne de pourſuivre les Amalecites. Il l'aſſure qu'il reprendra tout ce qu'ils lui ont enlevé. David marche après eux, avec quatre cens hommes, & en laiſſe deux cens près du torrent de Beſor.*

7. Et il dit au Grand Prêtre Abiathar, fils d'Achimelech: Prenez pour moi l'éphod. Et Abiathar ſe revêtit de l'éphod pour David.

7. Et ait ad Abiathar ſacerdotem filium Achimelech: Applica ad me ephod. Et applicavit Abiathar ephod ad David,

8. Et David conſulta le Seigneur, en lui diſant: Pourſuivrai-je ces brigands, & les prendrai-je? ou ne les prendrai-je pas? Le Seigneur lui répondit: Pourſuivez-les; car indubitablement vous les prendrez, & vous retirerez de leurs mains tout ce qu'ils ont pris.

8. & conſuluit David Dominum, dicens: Perſequar latrunculos hos, & comprehendam eos, an non? Dixitque ei Dominus: Perſequere: abſque dubio enim comprehendes eos, & excuties prædam.

9. David marcha auſſi-tôt, avec les ſix cens hommes qui l'accompagnoient; & ils vinrent au torrent de Beſor, où quelques-uns d'entr'eux s'arrêterent, étant fatigués.

9. Abiit ergo David ipſe, & ſexcenti viri qui erant cum eo, & venerunt uſque ad Torrentem Beſor: & laſſi quidam ſubſtiterunt.

10. Et David pourſuivit les Amalecites, avec quatre cens hommes de ſes gens, y en ayant eu deux cens qui n'avoient pû paſſer le torrent de Beſor; parce qu'ils étoient las.

10. Perſecutus eſt autem David ipſe, & quadringenti viri: ſubſtiterant enim ducenti, qui laſſi tranſire non poterant Torrentem Beſor.

11. Ils trouverent en chemin un Egyptien,

11. Et invenerunt virum

Ægyptium in agro, & adduxerunt eum ad David : dederuntque ei panem ut comederet, & biberet aquam,

qu'ils amenerent à David, à qui ils donnerent du pain à manger & de l'eau à boire,

12. sed & fragmen maſſæ caricarum, & duas ligaturas uvæ paſſæ. Quæ cùm comediſſet, reverſus eſt ſpiritus ejus, & refocillatus eſt : non enim comederat panem, neque biberat aquam, tribus diebus & tribus noctibus.

12. avec une partie d'un cabas de figues ; & deux paquets de raiſins ſecs. L'Egyptien ayant mangé, reprit ſes eſprits, & revint à lui ; car il y avoit déja trois jours & trois nuits qu'il n'avoit ni mangé de pain, ni bû d'eau.

13. Dixit itaque ei David : Cujus es tu ? vel unde ? quò pergis ? Qui ait : Puer Ægyptius ego ſum, ſervus viri Amalecitæ : dereliquit autem me dominus meus, quia ægrotare cœpi nudiuſtertius.

13. David lui dit : A qui es-tu ? d'où viens-tu ? & où vas-tu ? Il lui répondit : Je ſuis un eſclave Egyptien, qui ſers un Amalécite. Mon Maître m'a laiſſé là, parce que je tombai malade avant-hier.

14. Siquidem nos erupimus ad auſtralem plagam Cerethi, & contra Judam, & ad Meridiem Caleb, & Siceleg ſuccendimus igni.

14. Car nous avons fait une irruption vers la partie meridionale des Céréthiens, vers Juda, & vers le midi de Caleb, & nous avons brûlé Siceleg.

15. Dixitque ei David : Potes me ducere ad cuneum iſtum ? Qui ait : Jura mihi per Deum, quòd non occidas me, & non tradas me in manus Domini mei, & ego ducam te ad cuneum iſtum. Et juravit ei David.

15. David lui dit : Pourras-tu me mener à ces gens-là ? L'Egyptien lui répondit : Jurez-moi par le nom de Dieu que vous ne me tuerez point, & que vous ne me livrerez point entre les mains de mon maître ; je vous menerai où ils ſont. David le lui jura.

§. III. *David joint les Amalécites, les charge, les taille en piéces, & prend tout le butin, qu'il partage également entre ceux qui avoient combattu & ceux qui étoient demeurés au bagage. David envoie une partie du butin à ceux des Villes de Juda, où il avoit demeuré avec ſes gens.*

16. Qui cùm duxiſſet eum, ecce illi diſcumbebant ſuper faciem univerſæ terræ, comedentes & bibentes, & quaſi feſtum celebrantes diem, pro cuncta præda, & ſpoliis quæ ceperant de terra Philiſthiim, & de terra Juda.

16. L'Egyptien l'ayant donc conduit, ils trouverent les Amalécites qui étoient couchés ſur la terre par toute la campagne, mangeant & buvant, & faiſant une eſpece de fête pour tout le butin & les dépoüilles qu'ils avoient priſes ſur les terres des Philiſtins & de Juda.

17. Et percuſſit eos David à veſpere uſque ad veſperam alterius diei, & non evaſit ex eis quiſquam, niſi

17. David les chargea, & les tailla en piéces, depuis ce ſoir-là, juſqu'au ſoir du lendemain ; & il ne s'en échappa pas un, hors

quatre cens jeunes hommes qui monterent ſur des chameaux, & s'enfuirent.

18. David recouvra donc tout ce que les Amalécites avoient pris, & il délivra de leurs mains ſes deux femmes.

19. Il ne ſe trouva rien de perdu depuis le plus petit juſqu'au plus grand, tant des garçons que des filles, ni de toutes les dépoüilles. Et David ramena généralement tout ce qu'ils avoient pris.

20. Il reprit tous les troupeaux de moutons & de bœufs, & les fit marcher devant lui. Sur quoi ſes gens diſoient: Voilà le butin de David.

21. Il vint joindre enſuite les deux cens hommes, qui, étant las, s'étoient arrêtés, & n'avoient pû le ſuivre, & à qui il avoit commandé de demeurer ſur le bord du torrent de Béſor. Ils vinrent au-devant de lui & de ceux qui l'accompagnoient. David s'approchant d'eux, leur fit bon viſage.

22. Mais tout ce qu'il y avoit des gens méchans & corrompus à la ſuite de David, commencerent à dire: Puiſqu'ils ne ſont point venus avec nous, nous ne leur donnerons rien du butin que nous avons pris. Que chacun ſe contente qu'on lui rende ſa femme & ſes enfans; & après cela, qu'il s'en aille.

23. Mais David leur dit: Ce n'eſt pas ainſi, mes freres, que vous devez diſpoſer de ce que le Seigneur nous a mis entre les mains, puiſque c'eſt lui qui nous a conſervés, & qui nous a livré ces brigands qui étoient venus nous piller.

24. Perſonne n'écoutera cette propoſition que vous faites. Car celui qui aura combattu, & celui qui ſera demeuré au bagage, auront la même part au butin, & ils partageront également.

25. C'eſt ce qui s'eſt pratiqué depuis ce

quadringenti viri adoleſcentes, qui aſcenderant camelos, & fugerant.

18. Eruit ergo David omnia quæ tulerant Amalecitæ, & duas uxores ſuas eruit.

19. Nec defuit quidquam à parvo uſque ad magnum, tam de filiis quàm de filiabus, & de ſpoliis, & quæcumque rapuerant, omnia reduxit David.

20. Et tulit univerſos greges & armenta, & minavit ante faciem ſuam: dixeruntque: Hæc eſt præda David.

21. Venit autem David ad ducentos viros, qui laſſi ſubſtiterant, nec ſequi potuerant David, & reſidere eos juſſerat in Torrente Beſor: qui egreſſi ſunt obviam David & populo qui erat cum eo. Accedens autem David ad populum, ſalutavit eos pacificè.

22. Reſpondenſque omnis vir peſſimus & iniquus, de viris qui ierant cum David, dixit: Quia non venerunt nobiſcum, non dabimus eis quidquam de præda, quam eruimus: ſed ſufficiat unicuique uxor ſua & filii: quos cùm acceperint, recedant.

23. Dixit autem David: Non ſic facietis fratres mei de his, quæ tradidit nobis Dominus, & cuſtodivit nos, & dedit latrunculos, qui eruperant adverſum nos, in manus noſtras:

24. nec audiet vos quiſquam ſuper ſermone hoc: æqua enim pars erit deſcendentis ad prælium, & remanentis ad ſarcinas, & ſimiliter dividet.

25. Et factum eſt hoc ex

die illa, & deinceps conſtitutum & præfinitum, & quaſi lex in Iſrael uſque in diem hanc.

tems-là, *comme cela s'étoit pratiqué du tems de Moyſe & de Joſué*; & il s'en eſt fait enſuite une regle ſtable dans Iſraël, & comme une loi qui dure encore aujourd'hui.

26. Venit ergo David in Siceleg, & miſit dona de præda ſenioribus Juda proximis ſuis, dicens: Accipite benedictionem de præda hoſtium Domini:

26. David étant arrivé à Siceleg, envoya du butin qu'il avoit pris aux anciens de Juda, qui étoient ſes proches, en leur faiſant dire: Recevez cette bénédiction des dépouilles des ennemis du Seigneur.

27. his qui erant in Bethel, & qui in Ramoth ad Meridiem, & qui in Jether,

27. Il en envoya à ceux qui étoient à Béthel, à ceux de Ramoth vers le midi, à ceux de Jether,

28. & qui in Aroer, & qui in Sephamoth, & qui in Eſthamo,

28. à ceux d'Aroër, de Sephamoth, d'Eſtamo,

29. & qui in Rachal, & qui in urbibus Jerameel, & qui in urbibus Ceni,

29. & de Rachal, à ceux qui étoient dans les Villes de Jeraméel & dans les Villes de Céni,

30. & qui in Arama, & qui in lacu Aſan, & qui in Athach,

30. à ceux d'Arama, à ceux du lac d'Aſan, à ceux d'Athach,

31. & reliquis qui erant in his locis, in quibus commoratus fuerat David ipſe, & viri ejus.

31. à ceux d'Hébron, & à tous les autres qui étoient dans les lieux où David avoit demeuré avec ſes gens; *& par-là il gagna leur affection & les attira à ſon ſervice.*

CHAPITRE XXXI.

§. I. *Les Iſraëlites perdent la bataille contre les Philiſtins. Trois enfans de Saül y périſſent. Saül s'y tue lui-même, & ſon Ecuyer ſuit ſon exemple.*

LA MESME ANNÉE 2949.

1. Philiſthiim autem pugnabant adverſum Iſrael: & fugerunt viri Iſrael ante faciem Philiſthiim, & ceciderunt interfecti in monte Gelboe.

1. CEpendant la bataille ſe donna entre les Philiſtins & les Iſraélites. Les Iſraélites furent mis en fuite devant les Philiſtins; & il en fut tué un grand nombre ſur la montagne de Gelboé.

2. Irrueruntque Philiſthiim in Saul, & in filios ejus, & percuſſerunt Jonatham, & Abinadab, & Melchiſua, filios Saul,

2. Les Philiſtins vinrent fondre ſur Saül & ſur ſes enfans. Ils tuerent les fils de Saül, Jonathas, Abinadab & Melchiſua.

3. Et

3. Et tout l'effort du combat tomba ſur Saül. Les Archers le joignirent, & le bleſſerent dangereuſement.

3. totumque pondus prælii verſum eſt in Saul: & conſecuti ſunt eum viri ſagittarii, & vulneratus eſt vehementer à ſagittariis.

4. Alors Saül dit à ſon Ecuyer: Tirez votre épée, & tuez-moi, de peur que ces incirconcis ne m'inſultent encore en m'ôtant la vie. Mais ſon Ecuyer, tout épouvanté de ces paroles, ne le voulut point faire. Saül prit donc ſon épée, & ſe jetta deſſus.

4. Dixitque Saul ad armigerum ſuum: Evagina gladium tuum, & percute me, ne forte veniant incircumciſi iſti, & interficiant me, illudentes mihi. Et noluit armiger ejus; fuerat enim nimio terrore perterritus: arripuit itaque Saul gladium, & irruit ſuper eum.

5. Son Ecuyer voyant qu'il étoit mort, ſe jetta lui-même ſur ſon épée, & mourut auprès de lui.

5. Quod cùm vidiſſet armiger ejus, videlicet quòd mortuus eſſet Saül, irruit etiam ipſe ſuper gladium ſuum, & mortuus eſt cum eo.

6. Ainſi Saül mourut en ce jour-là, & avec lui trois de ſes fils, ſon Ecuyer & tous ceux qui ſe trouverent auprès de ſa perſonne.

6. Mortuus eſt ergo Saül; & tres filii ejus, & armiger illius, & univerſi viri ejus in die illa pariter.

§. II. *Les Iſraélites qui demeuroient le long du Jourdain, abandonnent leur pays. Les Philiſtins s'en emparent. Ils trouvent le corps de Saül & de ſes enfans, qu'ils pendent ſur la muraille de Bethſan. Les habitans de Jabès les vont enlever durant la nuit, & les enſeveliſſent.*

7. Or les Iſraélites qui étoient au-delà de la vallée *de Jezrahel*, & au-delà du Jourdain, ayant appris la défaite de l'armée d'Iſraël, & la mort de Saül & de ſes enfans, abandonnerent leurs Villes & s'enfuirent: & les Philiſtins y vinrent, & s'y établirent.

7. Videntes autem viri Iſrael, qui erant trans vallem, & trans Jordanem, quòd fugiſſent viri Iſraelitæ, & quòd mortuus eſſet Saul, & filii ejus, reliquerunt civitates ſuas, & fugerunt: veneruntque Philiſthiim, & habitaverunt ibi.

8. Le lendemain les Philiſtins vinrent dépouiller ceux qui avoient été tués à la bataille, & ils trouverent Saül avec ſes fils étendus *morts* ſur la montagne de Gelboé.

8. Facta autem die altera, venerunt Philiſthiim, ut ſpoliarent interfectos, & invenerunt Saul & tres filios ejus jacentes in monte Gelboe.

9. Ils couperent la tête à Saül, & lui ôterent ſes armes; & ils envoyerent par tout le pays des Philiſtins, pour répandre cette nouvelle, *& pour la publier* dans le Temple de leurs Idoles, & parmi les peuples.

9. Et præciderunt caput Saül, & ſpoliaverunt eum armis: & miſerunt in terram Philiſthinorum per circuitum, ut annuntiaretur in templo idolorum & in populis.

10. Ils mirent les armes de Saül dans le

10. Et poſuerunt arma e-

jus in templo Aſthatoth, corpus verò ejus ſuſpenderunt in muro Bethſan.

11. Quod cùm audiſſent habitatores Jabes Galaad, quæcumque fecerant Philiſthiim Saul,

12. ſurrexerunt omnes viri fortiſſimi, & ambulaverunt tota nocte, & tulerunt cadaver Saul & cadavera filiorum ejus, de muro Bethſan: veneruntque Jabes Galaad, & combuſſerunt ea ibi:

13. & tulerunt oſſa eorum, & ſepelierunt in nemore Jabes, & jejunaverunt ſeptem diebus.

Temple d'Aſtaroth, & pendirent ſon corps ſur la muraille de Bethſan.

11. Ceux de Jabès de Galaad ayant appris le traitement que les Philiſtins avoient fait à Saül,

12. tous les plus vaillans d'entr'eux ſortirent, marcherent toute la nuit; & ayant enlevé le corps de Saül & ceux de ſes enfans qui étoient ſur la muraille de Bethſan, ils revinrent à Jabès de Galaad, où ils les brûlerent.

13. Ils prirent leurs os, les enſevelirent dans le bois de Jabès, & jeûnerent pendant ſept jours.

LES ROIS.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

§. I. *Un Amalécite apporte à David la nouvelle de la perte de la bataille, & de la mort de Saül & de Jonathas. Il lui declare que c'eſt lui-même qui a tué Saul, & lui préſente ſon diademe.*

L'AN DU MONDE 2949. AVANT J. C. 1055.

1. APrès la mort de Saül, David ayant défait les Amalécites, & étant revenu à Siceleg, y avoit paſſé deux jours.

2. Le troiſieme jour, il parut un homme qui venoit du camp de Saül. Ses habits étoient déchirés, & il avoit la tête pleine de pouſſiere. S'étant approché de David, il le ſalua, en ſe proſternant juſqu'en terre.

3. David lui dit : D'où venez-vous ? Je me ſuis ſauvé, dit-il, de l'armée d'Iſraël.

4. David ajoûta : Qu'eſt-il arrivé ? Dites-le moi. Il lui répondit : La bataille s'eſt donnée ; le peuple a fui ; pluſieurs ſont morts dans cette défaite ; Saül même & Jonathas ſon fils y ont été tués.

5. David dit au jeune homme qui lui portoit cette nouvelle : Comment ſavez-vous que Saül & ſon fils Jonathas ſoient morts ?

1. FActum eſt autem, poſtquam mortuus eſt Saul, ut David reverteretur à cæde Amalec, & maneret in Siceleg duos dies.

2. In die autem tertia apparuit homo veniens de caſtris Saül, veſte conſciſſa, & pulvere conſperſus caput : & ut venit ad David, cecidit ſuper faciem ſuam, & adoravit.

3. Dixitque ad eum David : Unde venis ? Qui ait ad eum : De caſtris Iſrael fugi.

4. Et dixit ad eum David : Quod eſt verbum quod factum eſt ? indica mihi. Qui ait : Fugit populus ex prælio, & multi corruentes è populo mortui ſunt : ſed & Saul & Jonathas filius ejus interierunt.

5. Dixitque David ad adoleſcentem, qui nuntiabat ei : Unde ſcis quia mortuus eſt Saul & Jonathas filius ejus ?

6. Et ait adoleſcens, qui nuntiabat ei : Caſu veni in montem Gelboe, & Saül incumbebat ſuper haſtam ſuam: porrò currus & equites appropinquabant ei,

6. Ce jeune homme lui répondit: Je me ſuis rencontré par haſard ſur la montagne de Gelboé; & j'y ai trouvé Saül qui s'étoit jetté ſur la pointe de ſon épée: & comme des chariots & des cavaliers s'approchoient,

7. & converſus poſt tergum ſuum, videnſque me vocavit. Cui cùm reſpondiſſem, Adſum:

7. il m'a apperçû, en ſe retournant, & m'a appellé. Je lui ai répondu: Me voici.

8. dixit mihi: Quiſnam es tu: Et aio ad eum: Amalecites ego ſum.

8. Il m'a demandé qui j'étois; & je lui ai dit que j'étois Amalécite.

9. Et locutus eſt mihi: Sta ſuper me, & interfice me: quoniam tenent me anguſtiæ, & adhuc tota anima mea in me eſt.

9. Et il a ajouté: Approchez-vous de moi & me tuez, parce que je ſuis accablé de douleur, & que je ſuis encore plein de vie.

10. Stanſque ſuper eum occidi illum: ſciebam enim quòd vivere non poterat poſt ruinam: & tuli diadema quod erat in capite ejus, & armillam de brachio illius, & attuli ad te dominum meum huc.

10. M'étant donc approché de lui, je l'ai tué; car je ſavois bien qu'il ne pouvoit pas ſurvivre à ſa ruine: & je lui ai ôté ſon diadème de deſſus la tête & le braſſelet de ſon bras, & je vous les ai apportés à vous, qui êtes mon Seigneur.

§. II. *David déchire ſes vêtemens, & pleure Saül, Jonathas & la maiſon d'Iſrael. Il fait punir de mort celui qui avoit oſé mettre la main ſur l'oint du Seigneur.*

11. Apprehendens autem David veſtimenta ſua ſcidit, omneſque viri qui erant cum eo,

11. Alors David prit ſes vêtemens, & les déchira; & tous ceux qui étoient avec lui firent la même choſe.

12. & planxerunt, & fleverunt, & jejunaverunt uſque ad veſperam ſuper Saül, & ſuper Jonatham filium ejus, & ſuper populum Domini, & ſuper domum Iſrael, eò quòd corruiſſent gladio.

12. Ils s'abandonnerent au deuil & aux larmes; & ils jeûnerent juſqu'au ſoir, à cauſe *de la mort* de Saül & de Jonathas ſon fils, & *du malheur* du peuple du Seigneur & de la maiſon d'Iſraël, dont *un ſi grand nombre* avoit été paſſé au fil de l'épée.

13. Dixitque David ad juvenem qui nuntiaverat ei: Unde es tu? Qui reſpondit: Filius hominis advenæ Amalecitæ ego ſum.

13. David dit au jeune homme qui lui apportoit cette nouvelle : D'où êtes-vous? Il lui répondit: Je ſuis fils d'un étranger, d'un Amalécite.

14. Et ait ad eum David: Quare non timuiſti mittere manum tuam ut occideres Chriſtum Domini?

14. David lui dit: Comment n'avez-vous point craint de mettre la main ſur l'oint du Seigneur, & de le tuer? *Vous porterez la peine de votre témérité.*

15. *En même-tems*, David appellant un de ſes gens, lui dit : Jettez-vous ſur cet homme, & le tuez. Auſſi-tôt il le frappa, & il mourut,

15. Vocanſque David unum de pueris ſuis, ait : Accedens irrue in eum. Qui percuſſit illum, & mortuus eſt.

16. pendant que David ajouta : C'eſt vous ſeul qui êtes cauſe de votre mort, parce que votre propre bouche a porté témoignage contre vous, en diſant : C'eſt moi qui ai tué l'oint du Seigneur.

16. Et ait ad eum David : Sanguis tuus ſuper caput tuum : os enim tuum locutum eſt adverſum te, dicens : Ego interfeci Chriſtum Domini.

§. III. *David fait une plainte lugubre ſur la mort de Saül & de Jonathas.*

17. Alors David fit cette plainte ſur *la mort de* Saül & *de* Jonathas ſon fils.

17. Planxit autem David planctum hujuſcemodi ſuper Saul, & ſuper Jonathan filium ejus,

18. Et il exhorta ceux de Juda à apprendre à leurs enfans à tirer de l'arc, *afin de réparer la perte qu'ils venoient de faire*, comme il eſt écrit dans le Livre des Juſtes. Et *pour les y animer davantage*, il dit *qu'on leur fit chanter ce Cantique appellé l'Arc, parce qu'il contient l'éloge de l'arc de Saül & de Jonathas. En voici les paroles* : Conſidere, ô Iſraël, quelle eſt la perte *que tu viens de faire en la perſonne* de ceux qui ont été bleſſés & qui ſont morts ſur les collines, *afin que tu la pleures comme elle le mérite, & que tu travailles à la réparer.*

18. (& præcepit ut docerent filios Juda arcum, ſicut ſcriptum eſt in Libro Juſtorum.) Et ait : Conſidera Iſrael, pro his qui mortui ſunt ſuper excelſa tua vulnerati.

19. *Saül & Jonathas*, l'élite & la gloire d'Iſraël, ont été tués ſur tes montagnes. Comment ces vaillans hommes ſont-ils tombés morts ?

19. Inclyti Iſrael ſuper montes tuos interfecti ſunt : quo modo ceciderunt fortes ?

20. N'annoncez point cette nouvelle dans Geth ; ne la publiez point dans les places publiques d'Aſcalon, de peur que les filles des Philiſtins ne s'en réjoüiſſent, & que les filles des incirconcis n'en triomphent de joie.

20. Nolite annuntiare in Geth, neque annuntietis in compitis Aſcalonis : ne forte lætentur filiæ Philiſthiim, ne exultent filiæ incircumciſorum.

21. Montagnes de Gelboé, que la roſée & la pluie ne tombent jamais ſur vous ; qu'il n'y ait point ſur vos côteaux de champs dont on offre les prémices *au Seigneur*, parce que c'eſt là qu'a été jetté le bouclier des forts, le bouclier de Saül, comme s'il n'eût point été ſacré de l'huile *ſainte*.

21. Montes Gelboe, nec ros nec pluviæ veniant ſuper vos, neque ſint agri primitiarum : quia ibi abjectus eſt clypeus fortium : clypeus Saul, quaſi non eſſet unctus oleo.

21. A ſanguine interfectorum, ab adipe fortium, ſagitta Jonathæ numquam rediit retrorſum, & gladius Saul non eſt reverſus inanis.

22. Jamais la fleche de Jonathas n'étoit retournée en arriere : *mais elle demeuroit toujours* teinte du ſang des morts, du carnage des plus vaillans *de ſes ennemis* ; & jamais l'épée de Saül n'avoit été tirée en vain.

23. Saul & Jonathas amabiles : & decori in vita ſua, in morte quoque non ſunt diviſi : aquilis velociores, leonibus fortiores.

23. Saül & Jonathas ſi aimables durant leur vie, & d'un air ſi majeſtueux, ſi prompts, & plus légers que les aigles, & plus courageux que les lions, ſont demeurés inſéparables dans la mort même.

24. Filiæ Iſrael ſuper Saul flete, qui veſtiebat vos coccino in deliciis, qui præbebat ornamenta aurea cultui veſtro.

24. Filles d'Iſraël, pleurez ſur Saül, qui vous revêtoit d'écarlate parmi la pompe & les délices, & qui vous donnoit des ornemens d'or pour vous parer.

25. Quomodo ceciderunt fortes in prælio ? Jonathas in excelſis tuis occiſus eſt ?

25. Comment les forts ſont-ils tombés dans le combat ? Comment Jonathas a-t-il été tué ſur vos montagnes ?

26. Doleo ſuper te frater mi Jonatha decore nimis, & amabilis ſuper amorem mulierum. Sicut mater unicum amat filium ſuum, ita ego te diligebam.

26. Votre mort me perce de douleur, Jonathas mon frere, le plus beau *des Princes*, plus aimable que les plus aimables des femmes. Je vous aimois comme une mere aime ſon fils unique.

27. Quo modo ceciderunt robuſti, & perierunt arma bellica ?

27. Comment les forts ſont-ils tombés ? Comment la gloire des armes eſt-elle périe *en la perſonne de ces Princes, qui en faiſoient l'ornement & la ſplendeur ?*

CHAPITRE II.

§. I. *David conſulte le Seigneur, & va par ſon ordre à Hebron, où il eſt ſacré Roi par la tribu de Juda. Il envoie vers ceux de Jabès leur témoigner combien il eſt ſatisfait de ce qu'ils ont enſeveli avec honneur Saul & ſes enfans.*

L'AN DU MONDE ENVIRON 2949.

1. Igitur poſt hæc conſuluit David Dominum, dicens : Num aſcendam in unam de civitatibus Juda ? Et ait Dominus ad eum : Aſcende. Dixitque David : Quo aſcendam ? Et reſpondit ei : in Hebron.

1. APrès cela, David conſulta le Seigneur, & lui dit : Irai-je dans quelqu'une des Villes de Juda ? Le Seigneur lui dit : Allez. David lui demanda : Où irai-je ? Le Seigneur lui répondit : Allez à Hebron, *qui eſt une forte place, ſituée au milieu de Juda.*

2. David y alla donc avec ſes deux femmes Achinoam de Jezrahel, & Abigail veuve de Nabal du Carmel.

2. Aſcendit ergo David, & duæ uxores ejus, Achinoam Jezraelites, & Abigail uxor Nabal Carmeli:

3. David y mena auſſi les gens qui étoient avec lui, dont chacun y vint avec ſa famille; & ils demeurerent dans les villes *& dans les villages qui étoient aux environs* d'Hebron.

3. ſed & viros, qui erant cum eo, duxit David ſingulos cum domo ſua: & manſerunt in oppidis Hebron.

4. Alors ceux de la tribu de Juda étant venus à Hebron *ſans conſulter les autres tribus*, y ſacrerent David *de l'huile ſainte*, afin qu'il régnât ſur la maiſon de Juda. En même-temps on rapporta à David que ceux de Jabès en Galaad avoient enſeveli Saül.

4. Veneruntque viri Juda, & unxerunt ibi David, ut regnaret ſuper domum Juda. Et nuntiatum eſt David, quòd viri Jabes Galaad ſepeliſſent Saul.

5. Il envoya auſſi-tôt des gens pour leur dire: Bénis ſoyez-vous du Seigneur, de ce que vous avez uſé de cette humanité envers Saül votre Seigneur, & que vous l'avez enſeveli.

5. Miſit ergo David nuntios ad viros Jabes Galaad, dixitque ad eos: Benedicti vos Domino, qui feciſtis miſericordiam hanc cum domino veſtro Saül, & ſepeliſtis eum.

6. Le Seigneur vous *le* rendra bien-tôt, *ſelon* ſa miſéricorde & ſa vérité; & moi-même je vous récompenſerai de cette action que vous avez faite.

6. Et nunc retribuet vobis quidem Dominus miſericordiam & veritatem: ſed & ego reddam gratiam, eò quòd feciſtis verbum iſtud.

7. Ne vous laiſſez point abbattre, & ſoyez gens de cœur; car, encore que Saül, votre Roi, ſoit mort, néanmoins la maiſon de Juda m'a ſacré pour être ſon Roi, *& j'aurai ſoin de vous mettre à couvert des inſultes de vos ennemis.*

7. Confortentur manus veſtræ, & eſtote filii fortitudinis: licet enim mortuus ſit dominus veſter Saül, tamen me unxit domus Juda in regem ſibi.

§. II. *Abner, Général de l'armée de Saül, établit Isboſeth, Roi d'Iſraël. Il vient à Gabaon avec cette armée. Joab marche contre lui avec les troupes de David.*

8. D'un autre côté, Abner fils de Ner, Général de l'armée de Saül, prit Isboſeth, fils de Saül; & l'ayant fait mener par tout le camp,

8. Abner autem filius Ner, princeps exercitus Saül, tulit Isboſeth filium Saül, & circumduxit eum per caſtra,

9. l'établit Roi ſur Galaad, ſur Geſſuri, *au-delà du Jourdain, &* ſur Jezrahel, ſur Ephraïm, ſur Benjamin, & ſur tout Iſraël.

9. regemque conſtituit ſuper Galaad & ſuper Geſſuri, & ſuper Jezrahel, & ſuper Ephraim, & ſuper Benjamin, & ſuper Iſrael univerſum.

10. Quadraginta annorum erat Isboſeth filius Saül, cùm regnare cœpiſſet ſuper Iſrael, & duobus annis regnavit: ſola autem domus Juda ſequebatur David.

10. Isboſeth, fils de Saül, avoit quarante ans lorſqu'il commença à régner ſur Iſraël; & il régna deux ans *aſſez paiſiblement*. Il n'y avoit alors que la ſeule maiſon de Juda qui ſuivît David.

11. Et fuit numerus dierum, quos commoratus eſt David, imperans in Hebron ſuper domum Juda, ſeptem annorum, & ſex menſium.

11. Et il demeura à Hebron ſept ans & demi, n'étant Roi que de cette ſeule tribu.

12. Egreſſuſque eſt Abner filius Ner, & pueri Iſboſeth filii Saul, de caſtris in Gabaon.

12. Alors Abner, fils de Ner, ſortit de ſon camp, & vint à Gabaon avec les gens d'Iſboſeth, fils de Saül.

13. Porrò Joab filius Sarviæ, & pueri David egreſſi ſunt, & occurrerunt eis juxta piſcinam Gabaon. Et cùm in unum convenìſſent, è regione ſederunt: hi ex una parte piſcinæ, & illi ex altera.

13. Joab, fils de Sarvia, marcha contre lui avec les troupes de David; & ils ſe rencontrerent près de la piſcine de Gabaon. Les armées s'étant approchées, s'arrêterent l'une devant l'autre: l'une étoit d'un côté de la piſcine; & l'autre, de l'autre.

14. Dixitque Abner ad Joab: Surgant pueri, & ludant coram nobis. Et reſpondit Joab: Surgant.

14. Abner dit à Joab: Que quelques jeunes gens s'avancent, & qu'ils s'exercent devant nous. Joab répondit: Qu'ils s'avancent.

15. Surrexerunt ergo, & tranſierunt numero duodecim de Benjamin, ex parte Isboſeth filii Saul, & duodecim de pueris David.

15. Auſſi-tôt douze hommes de Benjamin, du côté d'Isboſeth, fils de Saül, parurent & ſe préſenterent; il en vint auſſi douze du côté de David.

16. Apprehenſoque unuſquiſque capite comparis ſui, defixit gladium in latus contrarii, & ceciderunt ſimul: vocatumque eſt nomen loci illius, Ager robuſtorum, in Gabaon.

16. Et chacun d'eux ayant pris par la tête celui qui ſe préſenta devant lui, ils ſe paſſerent tous l'épée au travers du corps, & tomberent morts tous enſemble; & ce lieu s'appella: Le champ des vaillans *morts* à Gabaon.

§. III. *Combat entre les troupes de David & celles d'Isboſeth, fils de Saül. David demeure victorieux. Aſael eſt tué par Abner.*

17. Et ortum eſt bellum durum ſatis in die illa: fugatuſque eſt Abner, & viri Iſrael, à pueris David.

17. Il ſe donna auſſi-tôt un rude combat; & Abner fut défait, avec ceux d'Iſraël, par les troupes de David.

18. Erant autem ibi tres filii Sarviæ, Joab, & Abiſai, & Aſael: porrò Aſael curſor velociſſimus fuit: quaſi unus de capreis quæ morantur in ſilvis.

18. Les trois fils de Sarvia, Joab, Abiſaï & Aſaël, étoient dans ce combat. Or Aſaël étoit extrêmement agile & léger à la courſe, en quoi il égaloit les chevreuils qui ſont dans les bois.

19. Il

19. Il commença donc à pourſuivre Abner, ſans ſe détourner ni à droite, ni à gauche, & ſans le quitter jamais.

19. Perſequebatur autem Aſael Abner, & non declinavit ad dexteram neque ad ſiniſtram omittens perſequi Abner.

20. Abner regardant derriere lui, lui dit : Etes-vous Aſaël ? Il lui répondit : Oui, je le ſuis.

20. Reſpexit itaque Abner poſt tergum ſuum, & ait : Tunc es Aſael ? Qui reſpondit : Ego ſum.

21. Abner lui dit : Allez ou à droite ou à gauche ; & attaquez quelqu'un de ces jeunes gens, & enlevez-lui tout ce qu'il a. Mais Aſaël ne voulut point ceſſer de le pourſuivre.

21. Dixitque ei Abner : Vade ad dextram, ſive ad ſiniſtram, & apprehende unum de adoleſcentibus, & tolle tibi ſpolia ejus. Noluit autem Aſael omittere quin urgeret eum.

22. Abner lui parla donc encore, & lui dit : Retirez-vous ; ne me ſuivez pas davantage, de peur que je ne ſois obligé de vous percer ; & qu'après cela je ne puiſſe plus paroître devant Joab votre frere.

22. Rurſumque locutus eſt Abner ad Aſael : Recede, noli me ſequi, ne compellar confodere te in terram, & levare non potero faciem meam ad Joab fratrem tuum.

23. Aſaël mépriſant ce qu'il lui diſoit, ne voulut point ſe détourner. Abner lui porta donc, de l'arriere-main, dans l'aîne, un coup de la pointe de ſa lance, qui le perça, & le tua ſur la place. Tous ceux qui paſſoient par ce lieu où Aſaël étoit tombé mort, s'arrêtoient *à le conſidérer.*

23. Qui audire contempſit, & noluit declinare : percuſſit ergo eum Abner averſa haſta in inguine, & transfodit, & mortuus eſt in eodem loco : omneſque qui tranſibant per locum illum, in quo ceciderat Aſael : & mortuus erat, ſubſiſtebant.

24. Mais Joab & Abiſaï continuant à pourſuivre Abner qui s'enfuyoit, le ſoleil ſe coucha lorſqu'ils arriverent à la colline de l'aquéduc, qui eſt vis-à-vis de la vallée, au chemin du déſert de Gabaon.

24. Perſequentibus autem Joab & Abiſai fugientem Abner, ſol occubuit : & venerunt utque ad collem aquæ ductus, qui eſt ex adverſo vallis itineris deſerti in Gabaon.

25. Et les enfans de Benjamin ſe rallierent auprès d'Abner ; & ayant fait un gros, demeurerent ſur le ſommet d'une éminence.

25. Congregatique ſunt filii Benjamin ad Abner : & conglobati in unum cuneum, ſteterunt in ſummitate tumuli unius.

§. V. *Abner exhorte Joab à ceſſer de répandre le ſang. Joab y conſent ; & les armées s'en retournent dans leurs quartiers.*

26. Alors Abner cria à Joab : Votre épée ne ſe raſſaſiera-t-elle donc point de ſang & de meurtre ? Ignorez-vous qu'il eſt dangereux de jetter ſon ennemi dans le déſeſpoir ? N'eſt-il pas tems enfin de dire au peuple qu'il ceſſe de pourſuivre ſes freres ?

26. Et exclamavit Abner ad Joab, & ait : Num uſque ad internecionem tuus mucro deſæviet ? an ignoras quòd periculoſa ſit deſperatio ? uſquequò non dicis populo ut omittat perſequi fratres ſuos ?

27. Et ait Joab: Vivit Dominus, ſi locutus fuiſſes, manè receſſiſſet populus perequens fratrem ſuum.

27. Joab lui répondit: Vive le Seigneur, ſi vous l'euſſiez *plutôt* dit, le peuple ſe fût retiré dès le matin, & il eût ceſſé de pourſuivre ſes freres.

28. Inſonuit ergo Joab buccinâ, & ſtetit omnis exercitus, nec perſecuti ſunt ultrà Iſrael, neque iniere certamen.

28. Joab fit donc ſonner la retraite; & toute l'armée s'arrêta, & ceſſa de pourſuivre Iſraël, & de le combattre.

29. Abner autem & viri ejus abierunt per campeſtria, tota nocte illa: & tranſierunt Jordanem, & luſtrata omni Beth-horon venerunt ad caſtra.

29. Abner, avec ſes gens, marcha par la campagne toute cette nuit; & ayant paſſé le Jourdain, & traverſé tout *le pays de* Bethoron, il revint au camp *ſitué à Mahanaïm, ſéjour ordinaire d'Isboſeth.*

30. Porrò Joab reverſus, omiſſo Abner, congregavit omnem populum: & deſuerunt de pueris David decem & novem viri, excepto Aſaele.

30. Joab ayant ceſſé de pourſuivre Abner, & étant revenu, aſſembla toute l'armée; & on ne trouva de morts, du côté de David, que dix-neuf hommes, ſans compter Aſaël.

31. Servi autem David percuſſerunt de Benjamin, & de viris qui erant cum Abner, trecentos ſexaginta, qui & mortui ſunt.

31. Mais les gens de David tuerent, de Benjamin & de ceux qui étoient avec Abner, trois cens ſoixante hommes, qui demeurerent ſur la place.

32. Tuleruntque Aſael, & ſepelierunt eum in ſepulchro patris ſui in Bethlehem: & ambulaverunt tota nocte Joab & viri qui erant cum eo, & in ipſo crepuſculo pervenerunt in Hebron.

32. On emporta le corps d'Aſaël, & on le mit dans le ſépulchre de ſon pere à Bethléem. Et Joab ayant marché toute la nuit, avec les gens qui étoient avec lui, arriva à Hebron au point du jour.

CHAPITRE III.

§. I. *Longue guerre entre la maiſon de David & celle de Saül. David a pluſieurs enfans pendant qu'il demeure a Hebron.*

L'AN DU MONDE 2951. AVANT J. C. 1053.

1. Facta eſt ergo longa concertatio inter domum Saul, & inter domum David: David proficiſcens, & ſemper ſeipſo robuſtior, domus autem Saul decreſcens quotidie.

1. IL ſe fit donc une longue guerre entre la maiſon de Saül & la maiſon de David; David s'avançant toûjours, & ſe fortifiant de plus en plus; & la maiſon de Saül, au contraire, s'affoibliſſant de jour en jour.

2. Natique ſunt filii Da-

2. Pendant que David étoit à Hebron, il

eut pluſieurs enfans : l'aîné fut Amnon, qu'il eut d'Achinoam de Jezraël.

3. Le ſecond, Cheleab, qu'il eût d'Abigaïl, veuve de Nabal de Carmel. Le troiſieme, Abſalon, qu'il eut de Maacha, fille de Tholmaï, Roi de Geſſur.

4. Le quatrieme, Adonias, fils d'Haggith. Le cinquieme, Saphathia, fils d'Abital.

5. Le ſixieme, Jethraam, d'Egla femme de David. David eut ces ſix enfans à Hebron.

6. La maiſon de Saül étoit donc en guerre avec la maiſon de David ; & Abner, fils de Ner, étoit le Chef de la maiſon de Saül.

vid in Hebron : fuitque primogenitus ejus Amnon de Achinoam Jezraelitide.

3. Et poſt eum Cheleab de Abigail uxore Nabal Carmeli : porrò tertius Abſalom, filius Maacha filiæ Tholmai regis Geſſur.

4. Quartus autem Adonias, filius Haggith : & quintus Saphathia, filius Abital.

5. Sextus quoque Jethraam, de Egla uxore David ; hi nati ſunt David in Hebron.

6. Cùm ergo eſſet prælium inter domum Saul & domum David, Abner filius Ner regebat domum Saul.

§. I. *Abner ſe brouille avec Isboſeth, & envoie à David lui demander ſon amitié. David la lui promet, à condition qu'il lui ramenera Michol ſa femme.*

7. Or Saül avoit eu une concubine, nommée Reſpha, fille d'Aia. Et Isboſeth dit à Abner :

8. Pourquoi vous êtes-vous approché de la concubine de mon pere ? Abner, étrangement irrité de ce reproche, lui répondit : Suis-je un homme à être traité comme un chien ? moi qui me ſuis déclaré aujourd'hui contre Juda, pour ſoûtenir dans ſa chûte la maiſon de Saül votre pere, ſes freres & ſes proches ? & qui ne vous ai point livré entre les mains de David ? Et, après cela, vous venez aujourd'hui chercher querelle avec moi, pour une femme ?

9. Que Dieu traite Abner avec toute ſa ſévérité, ſi je ne procure à David ce que le Seigneur a juré en ſa faveur,

10. en faiſant que le Royaume ſoit transféré, de la maiſon de Saül en la ſienne, & que le thrône de David ſoit élevé ſur Iſraël & ſur Juda, depuis Dan juſqu'à Berſabée,

7. Fuerat autem Saüli concubina nomine Reſpha, filia Aja. Dixitque Isboſeth ad Abner :

8. Quare ingreſſus es ad concubinam patris mei ? Qui iratus nimis propter verba Isboſeth, ait : Numquid caput canis ego ſum adverſum Judam hodie, qui fecerim miſericordiam ſuper domum Saül patris tui, & ſuper fratres & proximos ejus, & non tradidi te in manus David, & tu requiſiſti in me quod argueres pro muliere hodie ?

9. Hæc faciat Deus Abner, & hæc addat ei, niſi quomodo juravit Dominus David, ſic faciam cum eo,

10. ut transferatur regnum de domo Saül, & elevetur thronus David ſuper Iſrael, & ſuper Judam, à Dan uſque Berſabee.

11. Et non potuit reſpondere ei quidquam, quia metuebat illum.

11. Isboſeth n'oſa lui répondre, parce qu'il le craignoit.

12. Misit ergo Abner nuntios ad David pro ſe dicentes: Cujus eſt terra? Et ut loquerentur: Fac mecum amicitias, & erit manus mea tecum, & reducam ad te univerſum Iſrael.

12. Abner envoya donc des couriers à David, pour lui dire *ſecretement* de ſa part: A qui appartient tout ce pays, *ſinon à vous?* Et pour ajoûter: Si vous voulez me donner part à votre amitié, je vous offre mon ſervice, & je ferai que tout Iſraël ſe réunira à vous.

13. Qui ait: Optimè ego faciam tecum amicitias: ſed unam rem peto à te, dicens: Non videbis faciem meam, antequam adduxeris Michol filiam Saul; & ſic venies & videbis me.

13. David lui répondit: Je le veux bien. Je ferai amitié avec vous; mais je vous demande une choſe: Vous ne me verrez point que vous ne m'ayez ramené auparavant Michol fille de Saül. A cette condition, vous pourrez venir, & me voir.

14. Misit autem David nuntios ad Isboſeth filium Saül, dicens: Redde uxorem meam Michol, quam deſpondi mihi centum præputiis Philiſthiim.

14. David envoya enſuite des couriers à Isboſeth fils de Saül, & lui fit dire: Rendez-moi Michol ma femme, que j'ai épouſée pour cent prépuces des Philiſtins.

15. Misit ergo Isboſeth, & tulit eam à viro ſuo Phaltiel, filio Lais.

15. Isboſeth l'envoya querir auſſi-tôt, & l'ôta à ſon mari Phaltiel, fils de Laïs, *pour la rendre à David. Abner, qui ne cherchoit qu'une occaſion favorable pour aller trouver ce Prince, ſe chargea de la lui ramener.*

16. Sequebaturque eam vir ſuus, plorans uſque Bahurim: & dixit ad eum Abner: Vade, & revertere. Qui reverſus eſt.

16. Son mari la ſuivoit en pleurant, juſqu'à Bahurim. Et Abner lui dit: Allez; retournez-vous-en. Et il s'en retourna.

§. III. *Abner étant prêt de ramener tout Iſraël ſous l'obéiſſance de David, eſt tué en trahiſon par Joab.*

17. Sermonem quoque intulit Abner ad ſeniores Iſrael, dicens: Tam heri quam nudiuſtertius quærebatis David ut regnaret ſuper vos.

17. Abner *vit donc David, comme il le ſouhaitoit. Et il* parla enſuite aux anciens d'Iſraël, & leur dit: Il y a déja long-tems que vous ſouhaitiez d'avoir David pour Roi.

18. Nunc ergo facite: quoniam Dominus locutus eſt ad David, dicens: In manu ſervi mei David ſalvabo populum meum Iſrael de manu Philiſthiim, & omnium inimicorum ejus.

18. Faites-le donc maintenant, puiſque le Seigneur a parlé à David, & a dit de lui: Je ſauverai par David mon ſerviteur mon peuple d'Iſraël de la main des Philiſtins, & de tous ſes ennemis.

19. Abner parla auſſi à ceux de Benjamin, & il alla trouver David à Hebron, pour lui dire tout ce qu'Iſraël & tous ceux de la tribu de Benjamin avoient réſolu.

20. Il y arriva accompagné de vingt hommes. David lui fit un feſtin, & à ceux qui étoient venus avec lui.

21. Alors Abner dit à David: Je m'en vais raſſembler tout Iſraël, afin qu'il vous reconnoiſſe, comme je fais, pour Seigneur & pour Roi; & je ferai alliance avec vous; *au nom du peuple*, afin que vous ſoyez reconnu de tout le monde, comme vous le deſirez. David ayant donc reconduit Abner, & Abner s'en étant allé en paix,

22. les gens de David ſurvinrent auſſi-tôt avec Joab, revenant de tailler en pieces des brigands, & ayant fait ſur eux un fort grand butin. Abner n'étoit plus à Hebron avec David, parce qu'il avoit déja pris congé de lui, & s'en étoit retourné,

23. lorſque Joab arriva avec toute l'armée. Joab apprit donc de quelqu'un qu'Abner, fils de Ner étoit venu parler au Roi, que le Roi l'avoit renvoyé, & qu'il s'en étoit retourné en paix.

24. Joab auſſi-tôt alla trouver le Roi, & lui dit: Qu'avez-vous fait? Abner vient de venir vers vous. Pourquoi l'avez-vous renvoyé, & l'avez-vous laiſſé aller?

25. Ignorez-vous quel eſt Abner, fils de Ner, & qu'il n'eſt venu ici que pour vous tromper, pour reconnoître toutes vos démarches, & pour ſavoir tout ce que vous faites?

26. Joab étant ſorti d'avec David, envoya des couriers après Abner, & le fit revenir de la citerne de Sira, ſans que David le ſût.

27. Et lorſqu'il fut arrivé à Hebron, Joab

19. Locutus eſt autem Abner etiam ad Benjamin. Et abiit ut loqueretur ad David in Hebron, omnia quæ placuerant Iſraeli & univerſo Benjamin.

20. Venitque ad David in Hebron cum viginti viris: & fecit David Abner, & viris ejus qui venerant cum eo convivium.

21. Et dixit Abner ad David: Surgam, ut congregem ad te dominum meum regem omnem Iſrael, & ineam tecum fœdus, & imperes omnibus, ſicut deſiderat anima tua. Cùm ergo deduxiſſet David Abner, & ille iſſet in pace,

22. ſtatim pueri David & Joab venerunt, cæſis latronibus, cum præda magna nimis: Abner autem non erat cum David in Hebron, quia jam dimiſerat eum, & profectus fuerat in pace.

23. Et Joab, & omnis exercitus qui erat cum eo, poſteà venerunt: nuntiatum eſt itaque Joab à narrantibus: Venit Abner filius Ner ad regem, & dimiſit eum, & abiit in pace.

24. Et ingreſſus eſt Joab ad regem, & ait: Quid feciſti? Ecce venit Abner ad te: quare dimiſiſti eum, & abiit & receſſit?

25. Ignoras Abner filium Ner, quoniam ad hoc venit ad te, ut deciperet te, & ſciret exitum tuum & introitum tuum, & noſſet omnia quæ agis?

26. Egreſſus itaque Joab à David, miſit nuntios poſt Abner, & reduxit eum à ciſterna Sira, ignorante David

27. Cumque rediiſſet Ab-

ner in Hebron, seorsum adduxit eum Joab ad medium portæ, ut loqueretur ei, in dolo: & percussit illum ibi in inguine, & mortuus est in ultionem sanguinis Asael fratris ejus.

le tira à part au milieu de la porte, pour lui parler en trahison; & il le frappa dans l'aîne, & le tua, pour venger la mort de son frere Asaël, *qu'Abner avoit tué.*

§. IV. *David est fort irrité contre Joab, & pleure amerement la mort d'Abner. Tout le peuple le pleure avec lui, & est persuadé que David n'y a nulle part.*

28. Quod cùm audisset David rem jam gestam; ait: Mundus ego sum, & regnum meum, apud Dominum, usque in sempiternum, à sanguine Abner filii Ner:

28. David ayant sû ce qui s'étoit passé, dit: Je suis innocent pour jamais devant le Seigneur, moi & mon Royaume, du sang d'Abner fils de Ner.

29. & veniat super caput Joab, & super omnem domum patris ejus; nec deficiat de domo Joab fluxum seminis sustinens, & leprosus, & tenens fusum, & cadens gladio, & indigens pane.

29. Que son sang retombe sur Joab & sur la maison de son pere; & qu'il y ait à jamais dans la maison de Joab des gens qui souffrent un flux honteux, qui *soient* lépreux, *des gens lâches*, qui tiennent le fuseau *comme des femmes*, qui tombent sous l'épée, & qui, *étant réduits à une extrême misere*, demandent leur pain.

30. Igitur Joab & Abisai frater ejus interfecerunt Abner, eò quòd occidisset Asael fratrem eorum in Gabaon, in prælio.

30. Joab & Abisaï son frere tuerent donc Abner, parce qu'il avoit tué Asaël leur frere, dans le combat à Gabaon.

31. Dixit autem David ad Joab, & ad omnem populum, qui erat cum eo: Scindite vestimenta vestra, & accingimini saccis, & plangite ante exequias Abner; porrò rex David sequebatur feretrum.

31. Alors David dit à Joab & à tout le peuple qui étoit avec lui: Déchirez vos vêtemens; couvrez-vous de sacs, & pleurez aux funérailles d'Abner. Et le Roi David, *contre la coûtume des Rois*, marchoit après le cercueil, *pour honorer la mémoire du défunt.*

32. Cumque sepelissent Abner in Hebron, levavit rex David vocem suam, & flevit super tumulum Abner: flevit autem & omnis populus.

32. Après qu'Abner eut été enseveli à Hebron, le Roi David éleva sa voix, & pleura sur son tombeau, tout le peuple pleurant aussi avec lui.

33. Plangensque rex & lugens Abner, ait: Nequaquam ut mori solent ignavi, mortuus est Abner.

33. Et le Roi témoignant son deuil par ses larmes, dit ces paroles: Abner n'est point mort comme les lâches.

34. Manus tuæ ligatæ non

34. Vos mains n'ont point été liées, &

Vos pieds n'ont point été chargés de fers ; *vous n'avez point été traité comme un criminel, ou comme un ennemi vaincu* ; mais vous êtes mort comme *les hommes de cœur*, qui tombent devant les enfans d'iniquité, *non par la force de leurs armes, mais par un effet de leur perfidie & de leur méchanceté.* Tout le peuple, à ces mots, redoubla ſes larmes.

ſunt, & pedes tui non ſunt compedibus aggravati : ſed ſicut ſolent cadere coram filiis iniquitatis, ſic corruiſti. Congeminanſque omnis populus flevit ſuper eum.

35. Et tous étant revenus pour manger avec David, lorſqu'il étoit encore grand jour, David jura & dit : Que Dieu me traite avec toute ſa ſévérité, ſi je prends une bouchée de pain, ou quoi que ce ſoit, avant que le ſoleil ſoit couché.

35. Cumque veniſſet univerſa multitudo cibum capere cum David, clara adhuc die juravit David, dicens : Hæc faciat mihi Deus, & hæc addat, ſi ante occaſum ſolis guſtavero panem vel aliud quidquam.

36. Tout le peuple entendit ces paroles ; & tout ce que le Roi avoit fait, lui plût extrêmement.

36. Omniſque populus audivit, & placuerunt eis cuncta quæ fecit rex in conſpectu totius populi.

37. Et le peuple & tout Iſrael fut perſuadé ce jour-là que David n'avoit eu aucune part à l'aſſaſſinat d'Abner fils de Ner.

37. Et cognovit omne vulgus & univerſus Iſrael in die illa quoniam actum fuiſſet à rege ut occideretur Abner filius Ner.

38. Le Roi dit auſſi à ſes ſerviteurs : Ignorez-vous que c'eſt un Prince, & un grand *Prince*, qui eſt mort aujourd'hui dans Iſrael, *& que je fais une grande perte ?*

38. Dixit quoque rex ad ſervos ſuos : Num ignoratis quoniam princeps & maximus cecidit hodie in Iſrael.

39. *Car* pour moi je *ne* ſuis Roi *que* par l'onction, & *mon regne eſt* encore peu affermi. *Or il avoit diſpoſé les chefs des tribus, & les officiers de Saül à ſe déclarer en ma faveur* : & ces gens-ci, ces enfans de Sarvia ſont trop violens, pour *attirer à* moi *les peuples, & trop puiſſans pour que je les puniſſe comme ils le méritent. Mais* que le Seigneur traite *lui-même* celui qui fait le mal ſelon ſa malice.

39. Ego autem adhuc delicatus, & unctus rex : porrò viri iſti filii Sarviæ duri ſunt mihi : retribuat Dominus facienti malum juxta malitiam ſuam.

CHAPITRE IV.

Baana & Rechab, ſerviteurs d'Iſboſeth, lui coupent la tête, lorſqu'il dormoit, & la portent à David. Ce Prince, au lieu de les recompenſer, comme ils l'eſpéroient, les fait mourir.

L'AN DU MONDE 2956. AVANT J. C. 1048.

1. Audivit autem Isboſeth filius Saul, quòd cecidiſſet Abner in Hebron: & diſſolutæ ſunt manus ejus, omniſque Iſrael perturbatus eſt.

1. ISboſeth fils de Saül, ayant appris qu'Abner, *dont il ignoroit encore la trahiſon*, avoit été tué à Hebron, perdit courage; & tout Iſraël ſe trouva avec lui dans un grand trouble, *croyant avoir perdu en lui tout leur conſeil & leur appui.*

2. Duo autem viri principes latronum erant filio Saul, nomen uni Baana, & nomen alteri Rechab, filii Remmon Berothitæ de filiis Benjamin: ſiquidem & Beroth reputata eſt in Benjamin.

2. Isboſeth avoit à ſon ſervice deux chefs de voleurs, *qui commandoient les partis qu'il envoyoit faire des courſes dans le Pays ennemi*: l'un *de ces capitaines* s'appelloit Baana, & l'autre Rechab, fils de Remmon de Beroth, de la tribu de Benjamin; car Beroth a été autrefois cenſée de Benjamin:

3. Et fugerunt Berothitæ in Gethaim, fueruntque ibi advenæ uſque ad tempus illud.

3. mais les habitans de cette Ville s'enfuirent à Géthaïm, où ils ont demeuré comme étrangers juſqu'aujourd'hui.

4. Erat autem Jonathæ filio Saul filius debilis pedibus: quinquennis enim fuit, quando venit nuntius de Saul & Jonatha ex Jezrael; tollens itaque eum nutrix ſua, fugit: cumque feſtinaret ut fugeret, cecidit, & claudus effectus eſt: habuitque vocabulum Miphiboſeth.

4. Or Jonathas fils de Saül avoit un fils, qui étoit *hors d'état de ſuccéder à la couronne, étant* boiteux des deux jambes; car lorſque la nouvelle vint de Jezraël *de la mort* de Saül & de Jonathas, il n'avoit que cinq ans. Sa nourrice l'ayant pris entre ſes bras, s'enfuit: & comme elle fuyoit avec précipitation, l'enfant tomba, & en fut boiteux: Il s'appelloit Miphiboſeth.

5. Venientes igitur filii Remmon Berothiæ, Rechab & Baana, ingreſſi ſunt fervente die domum Isboſeth: qui dormiebat ſuper ſtratum ſuum meridie. Et oſtiaria domus purgans triticum, obdormivit.

5. Réchab & Baana, fils de Remmon de Beroth, *voyant donc qu'il étoit incapable de régner, & que David n'auroit point de concurrent, ſi Isboſeth étoit mort*, entrerent dans la maiſon d'Isboſeth, lorſqu'il dormoit ſur ſon lit; vers le midi, en la plus grande chaleur du jour. La femme qui gardoit la porte de la maiſon

maiſon s'étoit endormie, en nettoyant du bled.

6. Ils vinrent donc ſecretement dans la maiſon *de ce Prince*, en prenant *en leurs mains* des épics de bled, *comme des marchands qui cherchent à en vendre, ou à en acheter*; & ils frapperent Isboſeth dans l'aîne, & s'enfuirent.

6. Ingreſſi ſunt autem domum latenter, aſſumentes ſpicas tritici, & percuſſerunt eum in inguine Rechab & Baana frater ejus, & fugerunt.

7. Car étant entrés, & l'ayant trouvé dans ſa chambre, qui dormoit ſur ſon lit, ils le tuerent, prirent ſa tête; & ayant marché toute la nuit par le chemin du déſert,

7. Cùm autem ingreſſi fuiſſent domum, ille dormiebat ſuper lectum ſuum in conclavi, & percutientes interfecerunt eum: ſublatoque capite ejus, abierunt per viam deſerti tota nocte,

8. ils la préſenterent à David dans Hebron; & *croyant lui bien faire leur cour, ils* lui dirent: Voici la tête d'Isboſeth fils de Saül votre ennemi, qui cherchoit à vous ôter la vie. *Nous venons de le tuer*; & le Seigneur venge aujourd'hui, *par nos mains*, mon Seigneur & mon Roi, de Saül & de ſa race.

8. & attulerunt caput Isboſeth ad David in Hebron: dixeruntque ad regem: Ecce caput Isboſeth filii Saül inimici tui, qui quærebat animam tuam: & dedit Dominus domino meo regi ultionem hodie de Saul, & de ſemine ejus.

9. David répondit à Réchab & à Baana ſon frere, fils de Remmon de Béroth: Vive le Seigneur, qui m'a délivré des dangers les plus preſſans!

9. Reſpondens autem David Rechab, & Baana fratri ejus, filiis Remmon Berothitæ, dixit ad eos: Vivit Dominus, qui eruit animam meam de omni anguſtia,

10. Si j'ai fait arrêter & tuer à Siceleg celui qui me vint dire que Saül étoit mort, lui qui crut m'apporter une bonne nouvelle, & qui ſembloit en mériter une récompenſe:

10. quoniam eum, qui annuntiaverat mihi, & dixerat: Mortuus eſt Saül: qui putabat ſe proſpera nuntiare, tenui, & occidi eum in Siceleg, cui oportebat mercedem dare pro nuntio:

11. combien plus, maintenant que des méchans ont tué un homme innocent dans ſa maiſon, ſur ſon lit, vengerai-je ſon ſang ſur vous, qui l'avez répandu de vos mains, & vous exterminerai-je de deſſus la terre?

11. quantò magis nunc, cùm homines impii interfecerunt virum innoxium, in domo ſua, ſuper lectum ſuum, non quæram ſanguinem ejus de manu veſtra, & auferam vos de terra?

12. David commanda donc à ſes gens de les tuer, & ils les tuerent: & leur ayant coupé les mains & les pieds, ils les pendirent près de la piſcine d'Hebron. Ils prirent auſſi

12. Præcepit itaque David pueris ſuis, & interfecerunt eos: præcidenteſque manus & pedes eorum, ſuſpenderunt eos ſuper piſci-

nam in Hebron : caput autem Isboſeth tulerunt, & ſepelierunt in ſepulchro Abner in Hebron.

la tête d'Isboſeth, & l'enſevelirent dans le ſépulchre d'Abner.

CHAPITRE V.

§. I. *David eſt ſacré Roi ſur tout Iſraël. Il va à Jeruſalem, qui étoit poſſedée par les Jebuſéens. Il s'empare de la forteresſe de Sion. Il s'y établit, & l'appelle la Ville de David.*

La mesme anne'e 2956.

1. Et venerunt univerſæ tribus Iſrael ad David in Hebron, dicentes : Ecce nos, os tuum & caro tua ſumus.

1. ALors toutes les tribus d'Iſraël vinrent trouver David à Hebron, & lui dirent : Nous ſommes vos os & votre chair, *auſſi-bien que ceux de la tribu de Juda ; & nous avons pour vous le même attachement & la même ſoumiſſion.*

2. Sed & heri & nudiuſtertius, cùm eſſet Saül rex ſuper nos, tu eras educens & reducens Iſrael : dixit autem Dominus ad te : Tu paſces populum meum Iſrael, & tu eris dux ſuper Iſrael.

2. Il y a déja long-tems que lorſque Saül étoit notre Roi, vous meniez Iſraël *au combat*, & vous l'en rameniez ; & c'eſt à vous que le Seigneur a dit : Vous ſerez le paſteur de mon peuple d'Iſraël, & vous en ſerez le Chef. *Nous vous reconnoiſſons donc aujourd'hui pour tel.*

3. Venerunt quoque & ſeniores Iſrael ad regem in Hebron, & percuſſit cum eis rex David fœdus in Hebron coram Domino : unxeruntque David in regem ſuper Iſrael.

3. Les anciens d'Iſraël vinrent auſſi trouver David à Hebron, *& lui declarerent la même choſe.* David y fit alliance avec eux devant le Seigneur, & ils le ſacrerent *de nouveau* Roi ſur *tout* Iſraël.

4. Filius triginta annorum erat David, cùm regnare cœpiſſet, & quadraginta annis regnavit.

4. David avoit trente ans lorſqu'il commença à régner ; & il régna quarante ans.

5. In Hebron regnavit ſuper Judam ſeptem annis & ſex menſibus : in Jeruſalem autem regnavit triginta tribus annis ſuper omnem Iſrael & Judam.

5. Il régna ſept ans & demi à Hebron ſur Juda, & trente-trois ans dans Jeruſalem ſur Juda & ſur tout Iſraël.

6. Et abiit rex, & omnes viri qui erant cum eo, in Jeruſalem, ad Jebuſæum

6. Car *dès-lors* le Roi, accompagné de tous ceux qui étoient avec lui, marcha vers Jeruſalem contre les Jébuſéens, qui habitoient

autrefois le pays, *& qui tenoient encore la forteresse de cette Ville.* Les assiégés disoient à David : Vous n'entrerez point ici que vous n'en ayez *auparavant* chassé les aveugles & les boiteux ; comme pour lui dire qu'il n'y entreroit jamais, *& qu'il ne prendroit jamais une place bien munie d'hommes & de vivres, que les aveugles & les boiteux seuls pouvoient défendre.*

habitatorem terræ: dictumque est David ab eis : Non ingredieris huc nisi abstuleris cæcos & claudos dicentes : Non ingredietur David huc.

7. Néanmoins David prit la fortereſſe de Sion, qui eſt appellée *aujourd'hui* la Ville de David.

7. Cepit autem David arcem Sion, hæc est civitas David.

8. Car David avoit propoſé alors une récompenſe pour celui qui battroit les Jébuſéens, qui pourroit gagner le haut de la fortereſſe, & qui chaſſeroit les aveugles & les boiteux ennemis de David. C'eſt pourquoi on dit en proverbe, *pour marquer qu'une choſe eſt difficile* : Les aveugles & les boiteux n'entreront point dans le temple ; *faiſant alluſion à ce que diſoient les Jebuſéens, pour marquer la difficulté de prendre leur Ville : David n'y entrera point qu'il n'en ait chaſſé les aveugles & les boiteux.*

8. Propoſuerat enim David in die illa præmium ; qui percuſſiſſet Jebuſæum, & tetigiſſet domatum fiſtulas, & abſtuliſſet cæcos & claudos odientes animam David, idcirco dicitur in proverbo : Cæcus & claudus non intrabunt in templum.

9. Mais *cependant* David *y entra : Il* prit ſon logement dans la fortereſſe, & il l'appella la Ville de David. Il la fit environner *au-dehors d'une forte muraille, qui s'étendoit* depuis Mello, *c'eſt-à-dire, depuis un côté de la vallée que Salomon fit combler, juſqu'à l'autre côté* ; & *il fit faire* au-dedans *pluſieurs édifices pour y habiter.*

9. Habitavit autem David in arce, & vocavit eam, Civitatem David ; & ædificavit per gyrum à Mello & intrinſecùs.

10. David s'avançoit toûjours, & croiſſoit de plus en plus ; & le Seigneur, le Dieu des armées, étoit avec lui, *& le favoriſoit dans toutes ſes entrepriſes.*

10. Et ingrediebatur proficiens atque ſuccreſcens, & Dominus Deus exercituum erat cum eo.

§. II. *Hiram, Roi de Tyr, envoie des Ambaſſadeurs à David, avec du bois de cedre, & des ouvriers pour bâtir ſon palais. David prend encore des femmes, & en a pluſieurs enfans.*

11. Miſit quoque Hiram rex Tyri nuntios ad David, & ligna cedrina, & artifices lignorum, artificeſque lapidum ad parietes: & ædificaverunt domum David.

11. Hiram, Roi de Tyr, envoya auſſi des Ambaſſadeurs à David, avec du bois de cédre, des charpentiers & des tailleurs de pierres, & ils bâtirent la maiſon de David.

12. Et cognovit David quoniam confirmaſſet eum Dominus regem ſuper Iſrael, & quoniam exaltaſſet regnum ejus ſupet populum ſuum Iſrael.

12. Et David reconnut, *par ces heureux ſuccès*, que le Seigneur l'avoit confirmé Roi ſur Iſraël, & qu'il l'avoit élevé au gouvernement de ſon peuple, *pour ne l'en jamais ôter.*

13. Accepit ergo David adhuc concubinas & uxores de Jeruſalem, poſtquam venerat de Hebron: natique ſunt David & alii filii & filiæ:

13. Il prit donc encore des concubines & des femmes de Jeruſalem, après qu'il y fut venu d'Hebron; & il en eut d'autres fils & d'autres filles, *voulant par-là affermir de plus en plus ſon autorité & ſa puiſſance.*

14. & hæc nomina eorum qui nati ſunt ei in Jeruſalem, Samua, & Sobab, & Nathan, & Salomon.

14. Voici les noms des fils qu'il eut à Jeruſalem: Samua, Sobab, Nathan, Salomon,

15. Et Jebahat, & Eliſua, & Nepheg,

15. Jebahar, Eliſua, Nepheg,

16. & Japhia, & Eliſama, & Elioda, & Eliphaleth.

16. Japhia, Eliſama, Elioda & Eliphaleth.

§. III. *Les Philiſtins font la guerre à David. Il conſulte le Seigneur, qui lui promet & lui accorde deux fois une entiere victoire.*

17. Audierunt ergo Philiſthiim quòd unxiſſent David in regem ſuper Iſrael: & aſcenderunt univerſi ut quærerent David: quod cùm audiſſet David, deſcendit in præſidium.

17. Les Philiſtins, *qui, depuis la mort de Saül, avoient laiſſé les Iſraélites en repos*, ayant appris que David avoit été ſacré Roi ſur *tout* Iſraël, *& craignant qu'il ne devînt trop puiſſant*, s'aſſemblerent tous pour lui faire la guerre. David l'ayant ſû, *marcha d'abord contr'eux: mais enſuite il* ſe retira dans *la caverne d'Odollam, qui étoit* un lieu très-fort, *pour voir de quel côté ils tourneroient leurs armes, & pour y conſulter le Seigneur.*

18. Philiſthiim autem venientes diffuſi ſunt in valle Raphaim.

18. *Cependant* les Philiſtins vinrent ſe répandre dans la vallée de Raphaïm.

19. Et conſuluit David

19. Et David conſulta le Seigneur, & lui

dit : Marcherai-je contre les Philiſtins ? & les livrerez-vous entre mes mains ? Le Seigneur lui dit : Allez ; *marchez contr'eux* ; car je les livrerai aſſurément entre vos mains.

Dominum, dicens : Si aſcendam ad Philiſthiim ? & ſi dabis eos in manu mea ? Et dixit Dominus ad David : Aſcende, quia tradens dabo Philiſthiim in manu tua.

20. David vint donc à Baal-Pharaſim, où il défit les Philiſtins ; & il dit : Le Seigneur a diſperſé mes ennemis devant moi, comme les eaux ſe répandent, *& ſe perdent dans la campagne.* C'eſt pour cette raiſon que ce lieu fut appellé Baal-Pharaſim, *c'eſt-à-dire, la plaine de diviſion, ou la diſperſion des idoles,*

20. Venit ergo David in Baal Pharaſim ; & percuſſit eos ibi, & dixit : Diviſit Dominus inimicos meos coram me, ſicut dividuntura quæ. Propterea vocatum eſt nomen loci illius, Baal Pharaſim.

21. *parce que* les Philiſtins laiſſerent là leurs idoles, que David & ſes gens emporterent, *pour les faire brûler.*

21. Et reliquerunt ibi ſculptilia ſua : quæ tulit David, & viri ejus.

22. Les Philiſtins revinrent encore une autre fois, & ils ſe répandirent dans la vallée de Raphaïm.

22. Et addiderunt adhuc Philiſthiim, ut aſcenderent, & diffuſi ſunt in valle Raphaim.

23. David conſulta le Seigneur, *& lui dit* : Irai-je contre les Philiſtins ? & les livrerez-vous entre mes mains ? Le Seigneur lui répondit : N'allez point *directement* contr'eux ; mais tournez derriere leur camp, juſqu'à ce que vous ſoyez venu vis-à-vis des poiriers.

23. Conſuluit autem David Dominum : Si aſcendam contra Philiſthæos, & tradas eos in manus meas ? Qui reſpondit : Non aſcendas contra eos, ſed gyra poſt tergum eorum, & venies ad eos ex adverſo pyrorum,

24. Et lorſque vous entendrez au haut des poiriers comme le bruit de quelqu'un qui marche, vous commencerez à combattre, parce que le Seigneur marchera alors devant vous, pour combattre l'armée des Philiſtins.

24. & cùm audieris ſonitum gradientis in cacumine pyrorum, tunc inibis prælium : quia tunc egredietur Dominus ante faciem tuam, ut percutiat caſtra Philiſthiim.

25. David fit donc ce que le Seigneur lui avoit commandé, & il battit *&* pourſuivit les Philiſtins, depuis Gabaa, juſqu'à Gezer.

25. Fecit itaque David ſicut præceperat ei Dominus, & percuſſit Philiſthiim, de Gabaa, uſque dum venias Gezer.

CHAPITRE VI.

§. I. *David va avec trente mille hommes choiſis de tout Iſraël, & tous ceux de la tribu de Juda, pour amener l'arche à Jeruſalem : mais Oza ayant été frappé de mort, pour l'avoir touchée, David la laiſſe dans la maiſon d'Obededom.*

LA MESME ANNE'E. 2956.

1. Congregavit autem rurſum David omnes electos ex Iſrael triginta millia.

1. DAvid aſſembla encore *tout le peuple à Jeruſalem, comme il s'étoit aſſemblé trois ans auparavant à Hebron, & il choiſit* toute l'élite d'Iſraël, au nombre de trente mille hommes, *qu'il fit mettre ſous les armes.*

2. Surrexitque David, & abiit, & univerſus populus qui erat cum eo de viris Juda, ut adducerent arcam Dei, ſuper quam invocatum eſt nomen Domini exercituum, ſedentis in cherubim ſuper eam.

2. Il s'en alla enſuite *à Cariathiarim*, accompagné *de tout le peuple, &* des principaux de la tribu de Juda, qui ſe trouverent avec lui, pour *en* amener l'arche de Dieu, en préſence de laquelle eſt invoqué le nom du Seigneur des armées, & au-deſſus de laquelle il eſt aſſis ſur les Cherubins.

3. Et impoſuerunt arcam Dei ſuper plauſtrum novum : tuleruntque eam de domo Abinadab, qui erat in Gabaa : Oza autem & Ahio filii Abinadab, minabant plauſtrum novum.

3. Ils mirent l'arche de Dieu ſur un chariot tout neuf, *qu'on avoit fait exprès, pour la tranſporter avec plus de dignité ;* & *ils* l'emmenerent, de la maiſon d'Abinadab, habitant de Gabaa, *qui étoit le lieu le plus élevé de Cariathiarim où on l'avoit placée.* Oza & Ahio, fils d'Abinadab, conduiſoient ce chariot tout neuf.

4. Cumque tuliſſent eam de domo Abinadab, qui erat in Gabaa, cuſtodiens arcam Dei, Ahio præcedebat arcam.

4. Et l'arche ayant été tirée de la maiſon d'Abinadab, qui la gardoit à Gabaa, Ahio la conduiſoit, en marchant devant.

5. David autem & omnis Iſrael ludebant coram Domino, in omnibus lignis fabrefactis, & citharis & lyris & tympanis & ſiſtris & cymbalis.

5. Cependant David & tout Iſraël joüoient devant le Seigneur de toutes ſortes d'inſtrumens de muſique, de la harpe, de la lyre, du tambour, du ſiſtre & de la tymbale.

6. Poſtquam autem venerunt ad Arcam Nachon, extendit Oza manum ad arcam Dei, & tenuit eam :

6. Mais *cette joie fut troublée par un fâcheux accident ; car* lorſqu'on fut arrivé près de l'aire de Nachon, Oza porta la main à l'arche de

Dieu, & la retint, parce que les bœufs regimboient, & l'avoient fait pencher.

quoniam calcitrabant boves & declinaverunt eam.

7. En même-tems, la colere du Seigneur s'alluma contre Oza; & il le frappa, à cauſe de la témérité *qu'il avoit eue de toucher l'arche, n'étant ni Prêtre, ni Lévite, de la famille de Caath*; & Oza tomba mort ſur la place, devant l'arche du Seigneur.

7. Iratuſque eſt indignatione Dominus contra Ozam, & percuſſit eum ſuper temeritate: qui mortuus eſt ibi juxta arcam Dei.

8. David fût affligé de ce que le Seigneur avoit frappé Oza; & ce lieu fut appellé le châtiment d'Oza, qui eſt le nom qu'il garde encore aujourd'hui.

8. Contriſtatus eſt autem David, eò quòd percuſſiſſet Dominus Ozam, & vocatum eſt nomen loci illius, percuſſio Oza, uſque in diem hanc.

9. Alors David eut une grande crainte du Seigneur, & il dit: Comment l'arche du Seigneur viendra-t-elle chez moi?

9. Et extimuit David Dominum in die illa, dicens: Quomodo ingredietur ad me arca Domini?

10. Et il ne voulut pas que l'on amenât l'Arche du Seigneur chez lui en la Ville de David: mais il la fit entrer dans la maiſon d'Obededom, *Lévite originaire de* Geth.

10. Et noluit divertere ad ſe arcam Domini in civitatem David: ſed divertit eam in domum Obededom Gethæi.

§. II. *David ayant appris que le Seigneur avoit béni la maiſon d'Obededom; à cauſe de l'Arche de Dieu, la fait venir à Jeruſalem. Il marche devant l'arche, danſant & ſautant. Michol ſe moque de lui; &, pour la punir, elle eſt frappée de ſterilité.*

11. L'arche du Seigneur demeura donc trois mois dans la maiſon d'Obededom de Geth; & le Seigneur le bénit, lui & toute ſa maiſon.

11. Et habitavit arca Domini in domo Obededom Gethæi tribus menſibus: & benedixit Dominus Obededom, & omnem domum ejus.

12. On vint dire enſuite au Roi David que le Seigneur avoit béni Obededom & tout ce qui lui appartenoit, à cauſe de l'arche de Dieu. David s'en alla donc en la maiſon d'Obededom, & il en amena l'arche de Dieu en la Ville de David, avec une grande joie. Il y avoit *toûjours* auprès de David ſept chœurs *de muſique*, & un veau, pour ſervir de victime.

12. Nuntiatumque eſt regi David quòd benedixiſſet Dominus Obededom, & omnia ejus, propter arcam Dei. Abiit ergo David, & adduxit arcam Dei de domo Obededom in civitatem David cum gaudio: & erant cum David ſeptem chori, & victima vituli.

13. Et lorſque ceux qui portoient l'arche (*car, au lieu de la mettre ſur un chariot, comme la premiere fois, il la fit porter par les Prê-*

13. Cumque tranſcendiſſent qui portabant arcam Domini ſex paſſus, immolabat bovem & arietem,

tres, comme la Loi l'ordonnoit;) *lors, dis-je; que ceux qui portoient l'arche* avoient fait ſix pas, il immoloit un bœuf & un bélier.

14. David *ayant quitté ſes habits royaux, & s'étant* revêtu d'un éphod de lin, danſoit devant l'Arche de toute ſa force.

15. Et étant accompagné de toute la maiſon d'Iſraël, il conduiſoit l'arche de l'alliance du Seigneur, avec des cris de joie, au ſon des trompettes.

16. Lorſque l'arche du Seigneur fut entrée dans la Ville de David, Michol fille de Saül, regardant par une fenêtre, vit le Roi David qui danſoit, & qui ſautoit devant le Seigneur; & elle s'en moqua en elle-même.

17. Les *Lévites* étant donc entrés dans la tente que David avoit fait dreſſer, ils poſerent l'arche du Seigneur au milieu, en la place qui lui avoit été deſtinée: & David offrit des holocauſtes & des ſacrifices d'action de graces, devant l'arche du Seigneur.

18. Lorſqu'il eut achevé d'offrir les holocauſtes & les ſacrifices d'action de graces, il bénit le peuple au nom du Seigneur des armées,

19. & il donna à toute cette troupe d'Iſraélites, *qui l'avoient accompagné dans cette cérémonie*, tant hommes, que femmes, à chacun un pain en façon de gâteau, un morceau de bœuf rôti, & un tourteau de farine cuite avec l'huile: & chacun s'en retourna chez ſoi.

20. David ſe retira auſſi, pour faire part à ſa maiſon de la bénédiction *qu'il avoit donnée au peuple.* Et Michol, fille de Saül, étant venue au-devant de David, lui dit: Que le Roi d'Iſraël a eu de gloire aujourd'hui, en ſe découvrant devant les ſervantes de ſes ſujets, & paroiſſant nud comme feroit un boufon!

21. David répondit à Michol: Oui, devant

14. & David ſaltabat totis viribus ante Dominum; porrò David erat accinctus ephod lineo.

15. Et David & omnis domus Iſrael ducebant arcam teſtamenti Domini, in jubilo, & in clangore buccinæ.

16 Cumque intraſſet arca Domini in civitatem David, Michol filia Saul proſpiciens per feneſtram, vidit regem David ſubſilientem, atque ſaltantem coram Domino: & deſpexit eum in corde ſuo.

17. & introduxerunt arcam Domini, & impoſuerunt eam in loco ſuo, in medio tabernaculi quod tetenderat ei David: & obtulit David holocauſta, & pacifica coram Domino.

18. Cumque compleſſet offerens holocauſta & pacifica, benedixit populo in nomine Domini exercituum.

19. Et partitus eſt univerſæ multitudini Iſrael, tam viro quàm mulieri, ſingulis collyridam panis unam, & aſſaturam bubulæ carnis unam, & ſimilam frixam oleo: & abiit omnis populus, unuſquiſque in domum ſuam.

20. Reverſuſque eſt David ut benediceret domui ſuæ: & egreſſa Michol filia Saul in occurſum David, ait: Quàm glorioſus fuit hodie rex Iſrael, diſcooperiens ſe ante ancillas ſervorum ſuorum, & nudatus eſt, quaſi ſi nudetur unus de ſcurris.

21. Dixitque David ad

vant le Seigneur, qui m'a choiſi plutôt que votre pere, & que toute ſa maiſon, & qui m'a commandé d'être le Chef de ſon peuple dans Iſraël,

Michol: Ante Dominum, qui elegit me potiùs quàm patrem tuum, & quàm omnem domum ejus, & præcepit mihi ut eſſem dux ſuper populum Domini in Iſrael,

22. je danſerai, & je paroîtrai vil encore plus que je n'ai paru; je ſerai mépriſable à mes propres yeux, & devant les ſervantes dont vous parlez; & même j'en ferai gloire.

22. & ludam, & viliot fiam plus quàm factus ſum: & ero humilis in oculis meis: & cum ancillis, de quibus locuta es, glorioſior apparebo.

23. C'eſt pour cette raiſon que Michol fille de Saül n'eut point d'enfans de David juſqu'à ſa mort.

23. Igitur Michol filiæ Saül non eſt natus filius uſque in diem mortis ſuæ.

CHAPITRE VII.

§. I. *David ſe propoſe de bâtir un Temple au Seigneur. Le Prophete Nathan approuve d'abord ce deſſein; mais le Seigneur le fait changer de ſentiment.*

L'AN DU MONDE 2960. AVANT J. C. 1044.

1. LE Roi s'étant établi dans ſa maiſon, & le Seigneur lui ayant donné la paix de tous côtés, avec tous ſes ennemis,

1. Factum eſt autem cùm ſediſſet rex in domo ſua, & Dominus dediſſet ei requiem undique ab univerſis inimicis ſuis,

2. il dit au Prophete Nathan: Ne voyez-vous pas que je demeure dans une maiſon de cedre; & que l'arche de Dieu ne loge que ſous des peaux? *Ne ſeroit-il pas à propos que je bâtiſſe un Temple au Seigneur?*

2. dixit ad Nathan Prophetam: Videſne quòd ego habitem in domo cedrina, & arca Dei poſita ſit in medio pellium?

3. Nathan dit au Roi: Allez, faites tout ce que vous avez dans le cœur, parce que le Seigneur eſt avec vous.

3. Dixitque Nathan ad regem: Omne quod eſt in corde tuo, vade, fac: quia Dominus tecum eſt.

4. Mais la nuit ſuivante le Seigneur parla à Nathan, & lui dit:

4. Factum eſt autem in illa nocte, & ecce ſermo Domini ad Nathan, dicens:

5. Allez-vous-en trouver mon ſerviteur David, & dites-lui: Voici ce que dit le Seigneur: Me bâtirez-vous une maiſon, afin que j'y habite, *comme ſi cela m'étoit néceſſaire? Je vous ai fait voir que je n'en ai pas beſoin.*

5. Vade, & loquere ad ſervum meum David: Hæc dicit Dominus: Numquid tu ædificabis mihi domum ad habitandum?

6. Car depuis que j'ai tiré de l'Egypte les

6. Neque enim habitavi

in domo ex die illa, quâ eduxi filios Iſraël de terra Ægypti, uſque in diem hanc: ſed ambulabam in tabernaculo, & in tentorio.

7. Per cuncta loca, quæ tranſivi cum omnibus filiis Iſrael, numquid loquens locutus ſum ad unam de tribubus Iſrael, cui præcepi, ut paſceret populum meum Iſrael, dicens: Quare non ædificaſtis mihi domum cedrinam?

8. Et nunc hæc dices ſervo meo David: Hæc dicit Dominus exercituum, Ego tuli te de paſcuis ſequentem greges ut eſſes dux ſuper populum meum Iſrael:

9. & fui tecum in omnibus ubicumque ambulaſti, & interfeci univerſos inimicos tuos à facie tua: fecique tibi nomen grande, juxta nomen magnorum qui ſunt in terra.

10. Et ponam locum populo meo Iſrael, & plantabo eum, & habitabit ſub eo, & non turbabitur ampliùs: nec addent filii iniquitatis ut affligant eum ſicut priùs,

11. ex die qua conſtitui judices ſuper populum meum Iſrael: & requiem dabo tibi ab omnibus inimicis tuis: prædicitque tibi Dominus, quòd domum faciat tibi Dominus.

enfans d'Iſraël juſqu'aujourd'hui, je n'ai eu aucune maiſon: mais j'ai toûjours été ſous des pavillons & ſous des tentes.

7. Dans les lieux où j'ai paſſé avec tous les enfans d'Iſraël, quand j'ai donné ordre à quelqu'une des tribus de conduire mon peuple, *& que j'ai pris chez elle le chef ou le Juge qui la devoit gouverner*, lui ai-je dit: Pourquoi ne m'avez-vous point bâti une maiſon de cedre? *& ai-je ceſſé pour cela de protéger Iſraël? Non ſans doute.*

8. Vous direz donc maintenant ceci à mon ſerviteur David: Voici ce que dit le Seigneur des armées: Je vous ai choiſi lorſque vous meniez paître les troupeaux *de moutons*, afin que vous fuſſiez le chef de mon peuple d'Iſraël.

9. Par-tout où vous avez été, je ne vous ai point abandonné; j'ai exterminé tous vos ennemis devant vous; & j'ai rendu votre nom auſſi illuſtre que celui des grands de la terre. *Je continuerai encore de répandre ſur vous mes bénédictions.*

10. *Car ſous votre regne*, je mettrai mon peuple d'Iſraël dans un lieu ſtable; je l'y établirai, & il y demeurera ferme, ſans être plus agité de trouble; & les enfans d'iniquité ne l'humilieront plus, comme ils ont fait auparavant, *& comme ils ont continué de le faire*,

11. depuis le tems que j'ai conſtitué des Juges ſur mon peuple d'Iſraël *juſqu'à préſent*; & je vous donnerai la paix avec tous vos ennemis. De plus, le Seigneur vous promet qu'il ſera votre maiſon *puiſſante, qu'il rendra votre famille nombreuſe.*

§. II. *Dieu promet à David de faire régner ſon fils après lui. Il déclare que c'eſt ce fils qui lui bâtira un Temple, & il lui promet pluſieurs avantages, qui ne conviennent qu'au Meſſie.*

12. Et lorſque vos jours ſeront accomplis, & que vous ſerez endormi avec vos peres, je mettrai ſur votre trône après vous votre fils, qui ſortira de vous; *car j'ai préféré ce fils qui vous doit naître à tous ceux qui vous ſont nés*; & j'affermirai ſon regne.

12. Cumque completi fuerint dies tui, & dormieris cùm patribus tuis, ſuſcitabo ſemen tuum poſt te, quod egredietur de utero tuo, & firmabo regnum ejus.

13. Ce ſera lui qui bâtira une maiſon à mon nom, & je rendrai le trône de ſon Royaume inébranlable à jamais.

13. Ipſe ædificabit domum nomini meo, & ſtabiliam thronum regni ejus uſque in ſempiternum.

14. Je ſerai ſon pere, & il ſera mon fils: & s'il commet quelque choſe d'injuſte, je le châtierai avec la verge dont on châtie les hommes, & je le punirai des plaies dont on punit les enfans des hommes, *lorſqu'on veut ſeulement les corriger.*

14. Ego ero ei in patrem, & ipſe erit mihi in filium: qui ſi iniquè aliquid geſſerit, arguam eum in virga virorum, & in plagis filiorum hominum.

15. Mais je ne retirerai point ma miſéricorde de lui, comme je l'ai retirée de Saül, que j'ai rejetté de devant ma face.

15. Miſericordiam autem meam non auferam ab eo, ſicut abſtuli à Saul, quem amovi à facie mea.

16. Votre maiſon ſera ſtable; vous verrez votre Royaume ſubſiſter éternellement, & votre trône s'affermira pour jamais.

16. Et fidelis erit domus tua, & regnum tuum uſque in æternum ante faciem tuam, & thronus tuus erit firmus jugiter.

17. Nathan parla *donc* à David, & lui rapporta tout ce que *Dieu* lui avoit dit, & tout ce qu'il lui avoit découvert.

17. Secundum omnia verba hæc, & juxta univerſam viſionem iſtam, ſic locutus eſt Nathan ad David.

§. III. *David ſe préſente devant le Seigneur avec une profonde humilité. Il lui témoigne ſa très-vive reconnoiſſance de tous les biens dont il l'a comblé, & il le conjure avec ardeur d'accomplir toutes les promeſſes qu'il lui a faites.*

18. Alors le Roi David alla ſe préſenter devant le Seigneur, & dit: Qui ſuis-je, ô Seigneur *mon* Dieu? & quelle eſt ma maiſon, pour que vous m'ayez élevé à l'état où je me trouve *aujourd'hui*?

18. Ingreſſus eſt autem rex David, & ſedit coram Domino, & dixit: Quis ego ſum Domine Deus, & quæ domus mea, quia adduxiſti me hucuſque!

19. Mais cela même vous a paru peu de choſe, ô Seigneur *mon* Dieu, ſi vous n'aſſûriez encore votre ſerviteur *de l'établiſſement*

19. Sed & hoc parum viſum eſt in conſpectu tuo Domine Deus, niſi loquereris etiam de domo ſervi

tui in longinquum: ista est enim lex Adam, Domine Deus.

de sa maison pour les siecles à venir. Car c'est là la Loi *des enfans* d'Adam, ô Seigneur *mon* Dieu: *Ne vivant que peu de jours sur la terre, ils ne peuvent recevoir l'effet de vos promesses que dans leur postérité.*

20. Quid ergo addere poterit adhuc David, ut loquatur ad te? tu enim scis servum tuum, Domine Deus.

20. Après cela, que vous peut dire David, pour vous exprimer *sa parfaite reconnoissance? Mais il n'est pas nécessaire qu'il vous la découvre;* car vous connoissez *les sentimens de* votre serviteur, ô Seigneur, *mon* Dieu.

21. Propter verbum tuum, & secundùm cor tuum fecisti omnia magnalia hæc, ita ut notum faceres servo tuo:

21. Vous avez fait toutes ces grandes merveilles pour accomplir votre parole, selon qu'il vous a plû; & vous les avez même fait connoître à votre serviteur.

22. Idcircò magnificatus es, Domine Deus, quia non est similis tui, neque est Deus extra te, in omnibus quæ audivimus auribus nostris.

22. J'adore donc votre grandeur, ô *mon* Seigneur *& mon* Dieu, dans toutes les choses que nous avons entendues de nos oreilles, parce qu'il n'y a rien qui vous soit semblable, & que hors de vous il n'y a point de Dieu.

23. Quæ est autem, ut populus tuus Israel, gens in terra, propter quam ivit Deus, ut redimeret eam sibi in populum, & poneret sibi nomen, faceretque eis magnalia, & horribilia super terram, à facie populi tui, quem redemisti tibi ex Ægypto, gentem, & deum ejus.

23. Car où trouvera-t-on encore dans toute la terre une nation comme votre peuple d'Israël, que vous avez choisi, en le rachetant *des mains des Egyptiens*, pour en faire votre peuple; dans lequel vous avez rendu votre nom célebre par les merveilles que vous avez faites en sa faveur; & en présence duquel vous avez fait des prodiges *si* terribles, pour le tirer de l'esclavage de l'Egypte, *& pour en punir la terre*, le peuple & le Roi?

24. Firmasti enim tibi populum tuum Israel in populum sempiternum: & tu Domine deus factus es eis in Deum.

24. Car vous avez choisi Israël pour être éternellement votre peuple; & vous êtes devenu leur Dieu, ô Seigneur *mon* Dieu.

25. Nunc ergo Domine Deus, versum quod locutus es super verbum tuum, & super domum ejus, suscita in sempiternum: & fac sicut locutus es,

25. Accomplissez donc maintenant pour jamais, ô Seigneur *mon* Dieu, la promesse que vous avez faite à votre serviteur, pour lui & pour sa maison; & exécutez-la selon votre parole,

26. ut magnificetur nomen tuum usque in sempiternum, atque dicatur: Do-

26. afin que votre nom soit éternellement glorifié, & que l'on dise: Le Seigneur des armées est le Dieu d'Israël. Et que la maison

de votre ſerviteur David demeure ſtable devant le Seigneur.

minus exercituum, Deus ſuper Iſrael. Et domus ſervi tui David erit ſtabilita coram Domino,

27. Vous avez revelé à votre ſerviteur, ô Seigneur des armées, ô Dieu d'Iſraël, que vous lui vouliez établir ſa maiſon, *& perpétuer la couronne dans ſa famille* : c'eſt pour cela que votre ſerviteur a trouvé ſon cœur *plein d'ardeur & de confiance*, pour vous adreſſer cette priere :

27 quia tu Domine exercituum Deus Iſrael revelaſti aurem ſervi tui, dicens: Domum ædificabo tibi: propterea invenit ſervus tuus cor ſuum ut oraret te oratione hac.

28. *Mon* Seigneur & *mon* Dieu, vous êtes Dieu: vos paroles ſe trouveront véritables; car c'eſt vous-même qui avez fait ces promeſſes à votre ſerviteur.

28. Nunc ergo, Domine Deus, tu es Deus, & verba tua erunt vera: locutus es enim ad ſervum tuum bona hæc.

29. Commencez donc *à les accomplir*, & béniſſez la maiſon de votre ſerviteur, afin qu'elle ſubſiſte éternellement devant vous, *comme j'ai lieu de l'eſpérer*, parce que c'eſt vous, ô Seigneur *mon* Dieu, qui avez parlé, & qui répandrez pour jamais votre bénédiction ſur la maiſon de votre ſerviteur, *comme vous le lui avez promis.*

29. Incipe ergo, & benedic domui ſervi tui, ut ſit in ſempiternum coram te: quia tu, Domine Deus, locutus es, & benedictione tua benedicetur domus ſervi tui in ſempiternum.

CHAPITRE VIII.

§. I. *David remporte pluſieurs victoires ſur divers peuples, qu'il rend tributaires d'Iſraël.*

LA MESME ANNE'E 2960.

1. APrès cela, David battit *encore* les Philiſtins, les humilia, & affranchit Iſraël de la ſervitude du tribut qu'il leur payoit *depuis longtems.*

1. Factum eſt autem poſt hæc, percuſſit David Philiſthiim, & humiliavit eos, & tulit David frenum tributi de manu Philiſthiim.

2. Il défit auſſi les Moabites, *en fit pluſieurs captifs*; & les ayant fait coucher par terre, il les fit tirer au ſort, les diviſa en deux parts, dont il deſtina l'une à la mort, & l'autre à la vie. Ainſi Moab fut aſſujetti à David, & lui paya tribut.

2. Et percuſſit Moab, & menſus eſt eos funiculo, coæquans terræ: menſus eſt autem duos funiculos, unum ad occidendum, & unum ad vivificandum: factuſque eſt Moab David ſerviens ſub tributo.

3. David défit auſſi Adarezer, fils de Ro-

3. Et percuſſit David A-

darezer filium Rohob regem Soba, quando profectus est ut dominaretur super flumen Euphraten.

hob, Roi de Soba, lorſqu'il marcha *dans la Syrie*, pour étendre ſa domination juſques ſur l'Euphrate, *que le Seigneur avoit marqué pour limites à la terre qu'il vouloit donner à ſon peuple.*

4. Et captis David ex parte ejus mille ſeptingentis equitibus, & viginti millibus peditum, ſubnervavit omnes jugales curruum: dereliquit autem ex eis centum currus.

4. David, *après avoir défait ce prince*, lui prit dix-ſept cens chevaux, & vingt mille hommes de pied, coupa les nerfs des jambes à tous les chevaux des chariots, & n'en réſerva que pour cent chariots.

5. Venit quoque Syria Damaſci, ut præſidium ferret Adarezer regi Soba: & percuſſit David de Syria viginti duo millia virorum.

5. Les Syriens de Damas vinrent au ſecours d'Adarezer, Roi de Soba; & David en tua vingt-deux mille.

6. Et poſuit David præſidium in Syria Damaſci: factaque eſt Syria David ſerviens ſub tributo: ſervavitque Dominus David in omnibus ad quæcumque profectus eſt.

6. Il mit des garniſons dans la Syrie de Damas: la Syrie lui fut aſſujettie, & lui paya tribut; & le Seigneur le conſerva dans toutes les guerres qu'il entreprit.

7. Et tulit David arma aurea, quæ habebant ſervi Adarezer, & detulit ea in Jeruſalem.

7. Il prit les armes d'or des ſerviteurs d'Adarezer, & les porta à Jeruſalem.

8. Et de Bete & de Beroth, civitatibus Adarezer, tulit rex David æs multum nimis.

8. Il enleva encore une prodigieuſe quantité d'airain des Villes de Beté & de Beroth, qui appartenoient à Adarezer.

§. II. *Thoü, Roi d'Emath, envoie ſon fils complimenter David ſur la défaite de l'armée d'Adarezer, que David avoit taillée en pieces. Il apporte de riches preſens à David, qui les conſacre au Seigneur, avec les dépouilles de ſes ennemis vaincus. Dénombrement des Officiers de David.*

9. Audivit autem Thoü rex Emath, quòd percuſſiſſet David omne robur Adarezer,

9. Thou, Roi d'Emath, *ou d'Emeſe dans la Syrie*, ayant appris que David avoit défait toutes les troupes d'Adarezer,

10. & miſit Thoü Joram filium ſuum ad regem David, ut ſalutaret eum congratulans, & gratias ageret: eò quòd expugnaſſet Adarezer, & percuſſiſſet eum. Hoſtis quippe erat Thoü Adarezer, & in manu ejus erant vaſa aurea, & vaſa argentea, & vaſa ærea:

10. envoya Joram ſon fils lui faire compliment, pour lui témoigner ſa joie, & lui rendre graces de ce qu'il avoit vaincu Adarezer, & avoit taillé ſon armée en pieces: car Thoü étoit ennemi d'Adarezer. Joram apporta avec lui des vaſes d'or, d'argent & d'airain,

11. quæ & ipſa ſanctifica-

11. que le Roi David conſacra au Seigneur,

avec ce qu'il lui avoit déja conſacré d'argent & d'or, pris ſur toutes les nations qu'il s'étoit aſſujetties,

12. ſur la Syrie, ſur Moab, ſur les Ammonites, ſur les Philiſtins, ſur Amalec, avec les dépouilles d'Adarezer fils de Rohob & Roi de Soba.

13. David s'acquit auſſi un grand nom dans la vallée des Salines, *à l'extrémité de la mer morte*, où il tailla en pieces dix-huit mille hommes, lorſqu'il retournoit *de l'Idumée, dont il fit la conquête*, après avoir pris la Syrie.

14. Il mit de plus des officiers & des garniſons dans l'Idumée; & toute l'Idumée lui fut aſſujettie. Le Seigneur le conſerva dans toutes les entrepriſes auxquelles il s'engagea.

15. David régna donc ſur tout Iſraël; &, dans les jugemens qu'il rendoit, il faiſoit juſtice à tout ſon peuple.

16. Joab fils de Sarvia étoit Général de ſes armées: Joſaphath fils d'Ahilud avoit la charge des requêtes.

17. Sadoc fils d'Achitob, *de la famille d'Eleazar*, & Achimelech fils d'Abiathar, *de la famille d'Ithamar*, étoient Grands Prêtres, *& en faiſoient les fonctions: celui-là dans l'ancien tabernacle qui étoit à Gabaon, & celui-ci dans le nouveau qui étoit à Jeruſalem.* Saraïas étoit ſecrétaire.

18. Banaïas fils de Joïada, commandoit les Cerethiens & les Phelethiens, *qui compoſoient la garde du Roi*: & les enfans de David étoient *auprès de lui, comme les* Prêtres *étoient autour d'Aaron, prêts à exécuter ſes ordres.*

vit rex David Domino cum argento & auro, quæ ſanctificaverat de univerſis gentibus quæ ſubegerat,

12. de Syria, & Moab, & filiis Ammon, & Philiſthiim, & Amalec, & de manubiis Adarezer filii Rohob regis Soba.

13. Fecit quoque ſibi David nomen, cùm reverteretur captâ Syriâ in valle Salinarum, cæſis decem & octo millibus:

14. & poſuit in Idumæa cuſtodes, ſtatuitque præſidium: & facta eſt univerſa Idumæa ſerviens David, & ſervavit Dominus David in omnibus ad quæcumque profectus eſt.

15. Et regnavit David ſuper omnem Iſrael: faciebat quoque David judicium & juſtitiam omni populo ſuo.

16. Joab autem filius Sarviæ erat ſuper exercitum; porrò Joſaphat filius Ahilud erat à commentariis:

17. & Sadoc filius Achitob, & Achimelec filius Abiathar, erant ſacerdotes: & Saraias, ſcriba:

18. Banaias autem filius Joiadæ, ſuper Cerethi & Phelethi: filii autem David ſacerdotes erant.

CHAPITRE IX.

David fait venir Miphiboſeth fils de Jonathas, lui rend toutes les terres de Saül ſon grand-pere. Il charge Siba ſerviteur de Saül du ſoin de les cultiver, & fait manger Miphiboſeth à ſa table.

LA MESME ANNE'E 2960.

1. Et dixit David: Putasne eſt aliquis qui remanſerit de domo Saul, ut faciam cum eo miſericordiam propter Jonathan?

1. DAvid, *après avoir procuré le repos à ſon peuple, & reglé l'ordre de ſa maiſon, ſe ſouvint de Jonathas ſon ami, & il* dit: N'eſt-il point reſté quelqu'un de la maiſon de Saül, à qui je puiſſe faire du bien, à cauſe de Jonathas *mon ami?*

2. Erat autem de domo Saul, ſervus nomine Siba: quem cùm vocaſſet rex ad ſe, dixit ei. Tune es Siba? Et ille reſpondit: Ego ſum ſervus tuus.

2. Or il y avoit un ſerviteur de la maiſon de Saül, *qui avoit eu la principale autorité ſur les autres ſerviteurs de ce Prince, &* qui s'appelloit Siba. Et le Roi l'ayant fait venir, lui dit: Etes-vous Siba? Il répondit: Je le ſuis, pour vous ſervir.

3. Et ait rex: Numquid ſupereſt aliquis de domo Saul, ut faciam cum eo miſericordiam Dei? Dixitque Siba regi: Super eſt filius Jonathæ, debilis pedibus.

3. Le Roi lui dit: Eſt-il reſté quelqu'un de la maiſon de Saül, que je puiſſe combler de graces? Siba dit au Roi: Il reſte encore un fils de Jonathas, qui eſt incommodé des jambes.

4. Ubi, inquit, eſt? Et Siba ad regem: Ecce, ait, in domo eſt Machir filii Ammiel in Lodabar.

4. Où eſt-il, dit David? Il eſt, dit Siba, dans la maiſon de Machir de Lodabar, fils d'Ammiel.

5. Miſit ergo David rex, & tulit eum de domo Machir filii Ammiel de Lodabar.

5. Le Roi David envoya donc des gens, & le fit venir de Lodabar, de la maiſon de Machir fils d'Ammiel.

6. Cùm autem veniſſet Miphiboſeth filius Jonathæ filii Saul ad David, corruit in faciem ſuam, & adoravit. Dixitque David: Miphiboſeth? Qui reſpondit: Adſum ſervus tuus.

6. Miphiboſeth, fils de Jonathas fils de Saül, étant venu devant David, lui fit une profonde révérence, en ſe proſternant en terre. David lui dit: Miphiboſeth? Il lui répondit: Me voici, pour vous ſervir.

7. Et ait ei David: Ne timeas, quia faciens faciam in te miſericordiam propter Jonathan patrem tuum, & reſtituam tibi omnes agros

7. David lui dit: Ne craignez point, parce que je ſuis réſolu de vous traiter avec toute ſorte d'affection, à cauſe de Jonathas votre pere. Je vous rendrai toutes les terres de Saül votre

votre ayeul, *qui ont été confiſquées, à cauſe de la révolte d'Iſboſeth votre oncle* : & vous mangerez toûjours à ma table.

8. Miphiboſeth ſe proſternant devant lui, lui dit : Qui ſuis-je, moi votre ſerviteur, pour avoir mérité que vous regardiez un chien mort, tel que je ſuis ?

9. Le Roi fit donc venir Siba ſerviteur de Saül, & lui dit : J'ai donné au fils de *Miphiboſeth* votre maître tout ce qui étoit à Saül & toute ſa maiſon.

10. Faites donc valoir ſes terres pour lui, vous & vos fils & vos ſerviteurs, afin qu'il ait de quoi ſubſiſter. Mais, *pour* Miphiboſeth, fils de *Saül* votre *ancien* maître, *il* mangera toûjours à ma table. Or Siba avoit quinze fils & vingt ſerviteurs.

11. Et il dit au Roi : Mon Seigneur *&* mon Roi, votre Serviteur fera comme vous lui avez commandé *à l'égard de Miphiboſeth & de ſon fils.* Et *David ajouta : Pour* Miphiboſeth, *il* mangera à ma table, comme l'un des enfans du Roi : *& vous ne ſerez chargé que du ſoin de ſon fils.*

12. Car Miphiboſeth avoit un fils encore enfant, appellé Micha. Toute la famille de Siba ſervoit *donc le fils de* Miphiboſeth, *& demeuroit dans ſes terres avec lui.*

13. *Mais pour* Miphiboſeth *il* demeuroit à Jeruſalem, parce qu'il mangeoit toûjours à la table du Roi : & il étoit boiteux des deux jambes.

Saül patris tui, & tu comedes panem in menſa mea ſemper.

8. Qui adorans eum, dixit : Quis ego ſum ſervus tuus : quoniam reſpexiſti ſuper canem mortuum ſimilem mei ?

9. Vocavit itaque rex Sibam puerum Saul, & dixit ei : Omnia quæcumque fuerunt Saul, & univerſam domum ejus, dedi filio domini tui.

10. Operare igitur ei terram tu, & filii tui, & ſervi tui : & inferes filio domini tui cibos ut alatur : Miphiboſeth autem filius Domini tui comedet ſemper panem ſuper menſam meam. Erant autem Sibæ quindecim filii, & viginti ſervi.

11. Dixitque Siba ad regem : Sicut juſſiſti, domine mi rex, ſervo tuo, ſic faciet ſervus tuus : & Miphiboſeth comedet ſuper menſam meam, quaſi unus de filiis regis.

12. Habebat autem Miphiboſeth filium parvulum nomine Micha : omnis verò cognatio domus Sibæ ſerviebat Miphiboſeth.

13. Porrò Miphiboſeth habitabat in Jeruſalem quia de menſa regis jugiter veſcebatur : & erat claudus utroque pede.

CHAPITRE X.

§. I. *David envoie des Ambaſſadeurs à Hanon, Roi des Ammonites, pour le conſoler de la mort de ſon pere. Hanon, mal conſeillé, outrage les Ambaſſadeurs de David, fait alliance avec les Rois de Syrie, & ſe prépare à la guerre.*

L'AN DU MONDE 2967. AVANT J. C. 1037.

1. Factum eſt autem poſt hæc ut moreretur rex filiorum Ammon, & regnavit Hanon filius ejus pro eo.

2. Dixitque David: Faciam miſericordiam cum Hanon filio Naas, ſicut fecit pater ejus mecum miſericordiam. Miſit ergo David, conſolans eum per ſervos ſuos ſuper patris interitu. Cùm autem veniſſent ſervi David in terram filiorum Ammon,

3. dixerunt principes filiorum Ammon ad Hanon dominum ſuum: Putas quòd propter honorem patris tui miſerit David ad te conſolatores, & non ideo ut inveſtigaret, & exploraret civitatem, & everteret eam, miſit David ſervos ſuos ad te?

4. Tulit itaque Hanon ſervos David, raſitque dimidiam partem barbæ eorum, & præſcidit veſtes eorum medias uſque ad nates, & dimiſit eos.

5. Quod cùm nuntiatum eſſet David, miſit in occurſum eorum: erant enim viri confuſi turpiter valde, & mandavit eis David: Manete in Jericho, donec creſcat barba veſtra, & tunc revertimini.

6. Videntes autem filii Ammon quòd injuriam ſe-

1. QUelque-tems après, le Roi des Ammonites vint à mourir, & Hanon ſon fils régna en ſa place.

2. Alors David dit: Je veux témoigner de l'affection envers Hanon fils de Naas, comme ſon pere m'en a témoigné, *lorſque je me ſuis refugié chez lui.* Il lui envoya donc des Ambaſſadeurs, pour le conſoler de la mort de ſon pere. Mais lorſqu'ils furent arrivés ſur les terres des Ammonites,

3. les plus grands du Pays dirent à Hanon leur maître: Croyez-vous que ce ſoit pour honorer votre pere, & pour vous conſoler, que David vous ait envoyé *ici* des Ambaſſadeurs? & ne voyez-vous pas qu'il *ne* l'a fait *que* pour reconnoître la Ville, pour y remarquer toutes choſes, & pour la détruire *un jour*?

4. Hanon fit donc prendre les ſerviteurs de David, leur fit raſer la moitié de la barbe, & leur fit couper la moitié de leurs habits, *depuis les pieds* juſqu'au haut des cuiſſes, & les renvoya *couverts d'opprobre & de confuſion.*

6. David ayant reçu la nouvelle qu'ils avoient été outragés ſi honteuſement, envoya au devant d'eux, & leur donna cet ordre: Demeurez à Jericho, juſqu'à ce que votre barbe ſoit crue; & après cela, vous reviendrez.

6. Or les Ammonites voyant qu'ils avoient offenſé David, envoyerent vers les Syriens

de Rohob, & les Syriens de Soba; & ils firent lever à leurs dépens vingt mille hommes de pied; ils prirent auſſi mille hommes du Roi de Maacha, & douze mille d'Iſtob.

ciſſent David, miſerunt, & conduxerunt mercede Syrum Rohob, & Syrum Soba, viginti millia peditum, & à rege Maacha mille viros, & ab Iſtob duodecim millia virorum.

§. II. *David envoie contre les Ammonites Joab, avec toutes ſes troupes. Joab défait les ennemis, & revient à Jeruſalem.*

7. David en ayant été averti, envoya *contre eux* Joab, avec toutes ſes troupes.

7. Quod cùm audiſſet David, miſit Joab & omnem exercituum bellatorum.

8. Les Ammonites s'étant mis en campagne, rangerent leur armée en bataille à l'entrée de la porte *de la Ville de Medaba*: & les Syriens de Soba & de Rohob, d'Iſtob & de Maacha, étoient dans un corps ſéparé dans la plaine.

8. Egreſſi ſunt ergo filii Ammon, & direxerunt aciem ante ipſum introitum portæ; Syrus autem Soba, & Rohob, & Iſtob, & Maacha, ſeorſum erant in campo.

9. Joab voyant donc les ennemis préparés à le combattre de front & par derriere, prit l'élite d'Iſraël, & marcha en bataille contre les Syriens.

9. Videns igitur Joab quòd præparatum eſſet adverſum ſe prælium, & ex adverſo & poſt tergum, elegit ex omnibus electis Iſrael, & inſtruxit aciem contra Syrum:

10. Il donna le reſte de l'armée à Abiſaï ſon frere, qui marcha pour combattre les Ammonites.

10. reliquam autem partem populi tradidit Abiſai fratri ſuo, qui direxit aciem adverſus filios Ammon.

11. & Joab dit à Abiſaï: Si les Syriens ont de l'avantage ſur moi: vous viendrez à mon ſecours: & ſi les Ammonites en ont ſur vous, je viendrai auſſi vous ſécourir.

11. Et ait Joab: Si prævaluerint adverſum me Syri, eris mihi in adjutorium: Si autem filii Ammon prævaluerint adverſum te, auxiliabor tibi.

12. Agiſſez en homme de cœur, & combattons pour notre peuple & pour la cité de notre Dieu: & le Seigneur ordonnera de tout comme il lui plaira.

12. Eſto vir fortis, & pugnemus pro populo noſtro, & civitate Dei noſtri: Dominus autem faciet quod bonum eſt in conſpectu ſuo.

13. Joab attaqua donc les Syriens avec les troupes qu'il commandoit; & auſſi-tôt les Syriens fuirent devant lui.

13. Iniit itaque Joab, & populus qui erat cum eo, certamen contra Syros: qui ſtatim fugerunt à facie ejus.

14. Les Ammonites voyant la fuite des Syriens, s'enfuirent auſſi eux-mêmes devant Abiſaï, & ſe retirerent dans la Ville. Joab, après avoir battu les Ammonites, s'en retourna, & revint à Jeruſalem.

14. Filii autem Ammon videntesque fugiunt Syri, fugerunt & ipſi a facie Abiſai, & ingreſſi ſunt civitatem: reverſuſque eſt Joab à filiis Ammon, & venit Jeruſalem.

§. III. *Les Syriens vaincus par Joab armeut de nouveau. David marche contre eux, les défait, & les assujettit à Israel.*

15. Videntes igitur Syri quoniam corruissent coram Israel, congregati sunt pariter.

16. Misitque Adarezer, & eduxit Syros qui erant trans fluvium, & adduxit eorum exercitum: Sobach autem, magister militiæ Adarezer, erat princeps eorum.

17. Quod cùm nuntiatum esset David, contraxit omnem Israelem, & transivit Jordanem, venitque in Helam: & direxerunt aciem Syri ex adverso David, & pugnaverunt contra eum.

18. Fugeruntque Syri à facie Israel, & occidit David de Syris septingentos currus, & quadraginta millia equitum: & Sobach principem militiæ percussit: qui statim mortuus est.

19. Videntes autem universi reges, qui erant in præsidio Adarezer, se victos esse ab Israel, expaverunt & fugerunt quinquaginta & octo millia coram Israel. Et fecerunt pacem cum Israel, & servierunt eis, timueruntque Syri auxilium præbere ultrà filiis Ammon.

15. Les Syriens voyant qu'ils avoient été défaits par Israël, s'assemblerent tous.

16. Adarezer, *qui avoit été vaincu par David, & contraint de lui payer tribut, voulant profiter de cette occasion pour s'affranchir de cette servitude*, envoya vers eux, & fit venir les Syriens qui étoient au-delà du fleuve *de l'Euphrate*, & amena leurs troupes que Sobach général de l'Armée d'Adarezer commandoit.

17. David en ayant reçû nouvelle, assembla toutes les troupes d'Israël, passa le Jourdain, & vint à Helam. Les Syriens marcherent contre David, & lui donnerent bataille.

18. Mais *l'Armée d'*Israël les mit en fuite, & David tailla en pieces sept cens chariots *qui portoient chacun dix hommes* de leurs troupes, & quarante mille chevaux, & blessa tellement Sobach général de l'armée, qu'il mourut sur le champ.

16. Tous les Rois qui étoient venus au secours d'Adarezer, se voyant vaincus par les Israëlites, furent saisis de frayeur, & s'enfuirent devant eux avec cinquante-huit mille hommes. Ils firent la paix ensuite avec les Israélites, & leur furent assujettis; & depuis ce tems-là les Syriens appréhenderent de donner secours aux Ammonites.

CHAPITRE XI.

§. I. *David ſe tenant en repos à Jeruſalem, pendant que ſes troupes, commandées par Joab, aſſiegeoient Rabba, Ville des Ammonites, tombe en adultere avec Bethſabée.*

L'AN DU MONDE 2969. AVANT J. C. 1035.

1. *COmme dans la guerre précedente les Ammonites n'avoient point été aſſez punis de l'outrage fait à David en la perſonne de ſes Ambaſſadeurs, & que la perte n'étoit preſque tombée que ſur les Syriens*, un an après *la bataille donnée contre eux*, au tems que les Rois ont accoutumé d'aller à la guerre, David envoya Joab, avec ſes Officiers, & toutes les troupes d'Iſraël, qui ravagerent le pays des Ammonites, & aſſiégerent Rabba *qui en étoit la capitale*: mais David demeura à Jeruſalem.

1. Factum eſt autem, vertente anno, eo tempore quo ſolent reges ad bella procedere, miſit David Joab, & ſervos ſuos cum eo, & univerſum Iſrael, & vaſtaverunt filios Ammon, & obſederunt Rabba, David autem remanſit in Jeruſalem.

2. Pendant que ces choſes ſe paſſoient, il arriva que David s'étant levé de deſſus ſon lit, après midi, ſe promenoit ſur la terraſſe de ſon palais. Alors il vit une femme vis-à-vis de lui, qui ſe baignoit ſur la terraſſe de ſa maiſon, & cette femme étoit fort belle.

2. Dum hæc agerentur, accidit ut ſurgeret David de ſtrato ſuo poſt meridiem, & deambularet in ſolario domus regiæ: viditque mulierem ſe lavantem, ex adverſo ſuper ſolarium ſuum: erat autem mulier pulchra valde.

3. Le Roi envoya donc ſavoir qui elle étoit. On lui vint dire que c'étoit Bethſabée fille d'Eliam, femme d'Urie, Hethéen.

3. Miſit ergo rex, & requiſivit quæ eſſet mulier. Nuntiatumque eſt ei, quòd ipſa eſſet Bethſabee filia Eliam, uxor Uriæ Hethæi.

4. David ayant envoyé des gens, la fit venir. Etant venue vers lui, il dormit avec elle: & auſſi-tôt elle ſe purifia de ſon impureté, *ſelon l'ordonnance de la Loi*;

4. Miſſis itaque David nuntiis, tulit eam; quæ cùm ingreſſa eſſet ad illum, dormivit cum ea: ſtatimque ſanctificata eſt ab immunditia ſua:

5. & retourna chez elle ayant conçu. Dans la ſuite elle envoya dire à David: J'ai conçu.

5. & reverſa eſt in domum ſuam concepto fœtu. Mittenſque nuntiavit David, & ait: Concepi.

§. II. *Bethſabée ayant conçu, David, pour cacher ſon crime, fait venir de l'armée Urie ſon mari, & tâche de l'envoyer ſe repoſer dans ſa maiſon. Mais, quelque choſe qu'il faſſe, Urie demeure toûjours dans le palais du Roi.*

6. Miſit autem David ad Joab, dicens: Mitte ad me Uriam Hethæum. Miſitque Joab Uriam ad David.

6. Après quoi David manda à Joab de lui envoyer Urie Hethéen. Joab le lui envoya.

7. Et venit Urias ad David. Quæſivitque David quàm rectè ageret Joab, & populus, & quomodo adminiſtraretur bellum.

7. Et quand il fut venu, David lui demanda en quel état étoit Joab & toute l'armée, & ce qui ſe paſſoit à la guerre.

8. Et dixit David ad Uriam: Vade in domum tuam; & lava pedes tuos. Et egreſſus eſt Urias de domo regis, ſecutuſque eſt eum cibus regius.

8. Et il dit à Urie: Allez-vous-en chez vous; lavez-vous les pieds, *& repoſez-vous.* Urie ſortit du palais, & le Roi lui envoya des mets de ſa table.

9. Dormivit autem Urias ante portam domûs regiæ cum aliis ſervis domini ſui, & non deſcendit ad domum ſuam.

9. Mais Urie paſſa la nuit ſuivante devant la porte du palais du Roi, avec les autres Officiers, & il n'alla point en ſa maiſon.

10. Nuntiatumque eſt David à dicentibus: Non ivit Urias in domum ſuam. Et ait David ad Uriam: Numquid non de via veniſti? quare non deſcendiſti in domum tuam?

10. David en ayant été averti, dit à Urie: D'où vient que revenant d'un voyage, vous n'êtes pas allé chez vous, *vous délaſſer de vos fatigues?*

11. Et ait Urias ad David: Arca Dei & Iſrael & Juda habitant in papilionibus, & dominus meus Joab, & ſervi domini mei ſuper faciem terræ manent: & ego ingrediar domum meam, ut comedam & bibam, & dormiam cum uxore mea? per ſalutem tuam, & per ſalutem animæ tuæ, non faciam rem hanc.

11. Urie répondit à David: L'Arche de Dieu, Iſraël & Juda demeurent ſous des tentes, & Joab, mon Seigneur, & les ſerviteurs de mon Seigneur couchent à platte terre: Et moi cependant j'irai en ma maiſon manger & boire & dormir avec ma femme? Je jure, par la vie & par le ſalut de mon Roi, que je ne le ferai jamais.

12. Ait ergo David ad Uriam: Mane hic etiam hodie, & cras dimittam te. Manſit Urias in Jeruſalem in die illa & altera:

12. David dit à Urie: Demeurez ici encore aujourd'hui, & je vous renvoyerai demain. Urie demeura donc à Jeruſalem ce jour-là & le lendemain.

13. & vocavit eum David ut comederet coram ſe & biberet, & inebriavit eum: qui egreſſus veſpere, dormivit in ſtrato ſuo cum ſervis domini ſui, & in domum ſuam non deſcendit.

13. David le fit venir pour manger & pour boire à ſa table, & il l'enivra. Mais s'en étant retourné au ſoir, il dormit dans ſon lit, avec les Officiers *de la garde* du Roi, & il n'alla point chez lui.

Digitized by Google

§. III. *David envoie à Joab, par Urie même, ordre de l'expoſer à l'endroit où le combat ſera le plue rude, & de l'y abandonner, afin qu'il y périſſe. Ce qui eſt exécuté. Après la mort d'Urie, David épouſe Bethſabée, & en a un fils.*

14. Le lendemain matin David envoya à Joab, par Urie même, une Lettre écrite en ces termes :

15. Mettez Urie à la tête d'un bataillon, à l'endroit où le combat ſera le plus rude; & faites en ſorte qu'il ſoit abandonné, & qu'il y périſſe.

16. Joab continuant donc le ſiége de la ville, mit Urie vis-à-vis le lieu où il ſavoit qu'étoient les plus vaillans hommes.

17. Les ennemis ayant fait une ſortie, chargerent Joab, & tuerent quelques-uns des gens de David, entre leſquels Urie Hethéen demeura mort ſur la place.

18. Joab envoya donc à David pour lui faire ſavoir tout ce qui s'étoit paſſé dans le combat,

19. en donnant cet ordre au Courier : Lorſque vous aurez achevé de dire au Roi tout ce qui s'eſt paſſé à l'armée,

20. ſi vous voyez qu'il ſe fâche, & qu'il diſe : Pourquoi êtes-vous allé combattre ſi près des murs ? Ignorez-vous combien on lance de traits de deſſus une muraille ?

21. Qui tua Abimelech fils de Jérobaal ? Ne fut-ce pas une femme, qui jetta ſur lui, du haut de la muraille, un morceau d'une meule à moudre, & le tua à Thébes ? Pourquoi vous êtes-vous approchés ſi près des murs ? vous lui direz : Urie Hethéen votre ſerviteur a auſſi été tué.

22. Le Courier partit donc, & vint dire à David ce que Joab lui avoit commandé.

23. Et il lui parla en ces termes : Les aſſiégés ont eu quelque avantage ſur nous. Ils ſont

14. Factum eſt ergo mane, & ſcripſit David epiſtolam ad Joab, miſitque per manum Uriæ,

15. ſcribens in epiſtola : Ponite Uriam ex adverſo belli, ubi fortiſſimum eſt prælium : & derelinquite eum, ut percuſſus intereat.

16. Igitur cùm Joab obſideret urbem, poſuit Uriam in loco ubi ſciebat viros eſſe fortiſſimos.

17. Egreſſique viri de civitate, bellabant adverſum Joab, & ceciderunt de populo ſervorum David, & mortuus eſt etiam Urias Hethæus.

18. Miſit itaque Joab, & nuntiavit David omnia verba prælii :

19. præcepitque nuntio, dicens : Cùm compleveris univerſos ſermones belli ad regem,

20. ſi eum videris indignari, & dixerit : Quare acceſſiſtis ad murum, ut præliaremini ? an ignorabatis quòd multa deſuper ex muro tela mittantur ?

21. Quis percuſſit Abimelec filium Jerobaal ? nonne mulier miſit ſuper eum fragmen molæ de muro, & interfecit eum in Thebes ? quare juxta murum acceſſiſtis ? dices : Etiam ſervus tuus Urias Hethæus occubuit.

22. Abiit ergo nuntius, & venit, & narravit David omnia quæ ei præceperat Joab.

23. Et dixit nuntius ad David : Prævaluerunt ad-

versum nos viri, & egressi sunt ad nos in agrum: nos autem facto impetu persecuti eos sumus usque ad portam civitatis.

sortis de la Ville pour nous charger ; & nous les avons poursuivis avec grande vigueur, jusqu'à la porte de la Ville.

24. Et direxerunt jacula sagittarii ad servos tuos ex muro desuper : mortuique sunt de servis regis, quinetiam servus tuus Urias Hethæus mortuus est.

24. Mais les Archers ont lancé leurs traits contre nous du haut des murailles. Quelques-uns de vos gens y ont été tués ; & Urie, Héthéen, votre serviteur, y est demeuré mort entre les autres.

25. Et dixit David ad nuntium : Hæc dices Joab : Non te frangat ista res : varius enim eventus est belli ; nunc hunc, & nunc illum consumit gladius : conforta bellatores tuos adversus urbem, ut destruas eam, & exhortare eos.

25. David répondit au Courier : Vous direz ceci à Joab : Que cela ne vous étonne pas ; car les événemens de la guerre sont journaliers ; & tantôt l'un, tantôt l'autre, périt par l'épée. Relevez le courage de vos soldats, & animez-les contre la Ville, afin que vous la puissiez détruire.

26. Audivit autem uxor Uriæ, quòd mortuus esset Urias vir suus, & planxit eum.

26. La femme d'Urie ayant appris que son mari étoit mort, le pleura.

27. Transacto autem luctu, misit David, & introduxit eam in domum suam, & facta est ei uxor, peperitque ei filium : & displicuit verbum hoc, quod fecerat David, coram Domino.

27. Et après que le tems du deuil fut passé ; David la fit venir en sa maison, & l'épousa. Elle lui enfanta un fils. Et cette action qu'avoit fait David déplût au Seigneur.

CHAPITRE XII.

§. I. *Le Prophete Nathan étant venu trouver David de la part du Seigneur ; pour lui reprocher son crime, le lui propose sous une parabole qui lui en fait concevoir toute l'énormité. David prononce sentence de mort contre celui qui en est coupable. Le Prophete lui déclare que c'est lui-même, & le menace de plusieurs maux.*

L'AN DU MONDE 2970. AVANT J. C. 1034.

1. Misit ergo Dominus Nathan ad David : qui cùm venisset ad eum, dixit ei : Duo viri erant in civitate una, unus dives, & alter pauper,

1. LE Seigneur envoya donc Nathan vers David : & Nathan étant venu le trouver, lui dit : Il y avoit deux hommes dans une Ville *de votre Royaume*, dont l'un étoit riche, & l'autre pauvre,

2. Le

2. Le riche avoit un grand nombre de brebis & de bœufs.

2. Dives habebat oves, & boves plurimos valde.

3. Le pauvre n'avoit rien du tout qu'une petite brebis, qu'il avoit achetée & avoit nourrie *avec grand ſoin*, qui étoit crue parmi ſes enfans, en mangeant de ſon pain, bûvant de ſa coupe, & dormant dans ſon ſein; & il la cheriſſoit comme ſa fille.

3. Pauper autem nihil habebat omnino, præter ovem unam parvulam quam emerat, & nutrierat, & quæ creverat apud eum cum filiis ejus ſimul, de pane illius comedens, & de calice ejus bibens, & in ſinu illius dormiens: eratque illi ſicut filia.

4. Un étranger étant venu voir le riche, celui-ci ne voulut point toucher à ſes brebis, ni à ſes bœufs, pour lui faire feſtin: mais il prit la brebis de ce pauvre homme, & la donna à manger à ſon hôte.

4. Cùm autem peregrinus quidam veniſſet ad divitem, parcens ille ſumere de ovibus & de bobus ſuis, ut exhiberet convivium peregrino illi qui venerat ad ſe, tulit ovem viri pauperis, & præparavit cibos homini qui venerat ad ſe.

5. David entra dans une grande indignation contre cet homme, & il dit à Nathan: Vive le Seigneur, celui qui a fait cette action eſt digne de mort, *& il en ſera puni.*

5. Iratus autem indignatione David adverſus hominem illum nimis, dixit ad Nathan: Vivit Dominus, quoniam filius mortis eſt vir qui fecit hoc.

6. Il rendra la brebis au quadruple, pour en avoir uſé de la ſorte, & pour n'avoir point épargné le pauvre.

6. Ovem reddet in quadruplum, eò quòd fecerit verbum iſtud, & non pepercerit.

7. Nathan dit à David: C'eſt vous-même qui êtes cet homme. Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Iſraël: Je vous ai ſacré Roi ſur Iſraël, & vous ai délivré de la main de Saül.

7. Dixit autem Nathan ad David: Tu es ille vir. Hæc dicit Dominus Deus Iſrael: Ego unxi te in regem ſuper Iſrael, & ego erui te de manu Saül,

8. Je vous ai mis entre les mains la maiſon & les femmes de votre Seigneur, & vous ai rendu maître de toute la maiſon d'Iſraël & de Juda. Que ſi cela paroît peu de choſe, je ſuis prêt d'y en ajouter encore beaucoup d'autres.

8. & dedi tibi domum domini tui, & uxores domini tui in ſinu tuo, dedique tibi domum Iſrael & Juda: & ſi parva ſunt iſta, adjiciam tibi multò majora.

9. Pourquoi donc avez-vous mépriſé ma parole, juſqu'à commettre le mal devant mes yeux? Vous avez fait perdre la vie à Urie Hethéen; vous lui avez ôté ſa femme, & l'avez priſe pour vous; & vous l'avez tué par l'épée des enfans d'Ammon, *qui ſont mes ennemis.*

9. Quare ergo contempſiſti verbum Domini, ut faceres malum in conſpectu meo? Uriam Hethæum percuſſiſti gladio, & uxorem illius accepiſti in uxorem tibi, & interfeciſti eum gladio filiorum Ammon.

10. C'eſt pourquoi l'épée ne ſortira jamais

10. Quam ob rem non

recedet gladius de domo tua uſque in ſempiternum, eò quod deſpexeris me, & tuleris uxorem Uriæ Hethæi, ut eſſet uxor tua.

de votre maiſon, parce que vous m'avez mépriſé, & que vous avez pris pour vous la femme d'Urie Hethéen.

11. Itaque hæc dicit Dominus: Ecce, ego ſuſcitabo ſuper te malum de domo tua, & tollam uxores tuas in oculis tuis, & dabo proximo tuo, & dormiet cum uxoribus tuis in oculis Solis hujus.

11. Voici donc ce que dit le Seigneur: Je vais vous ſuſciter des maux qui naîtront de votre propre maiſon. Je prendrai vos femmes à vos yeux; je les donnerai à un autre; & il dormira avec vos femmes aux yeux de ce ſoleil *que vous voyez.*

12. Tu enim feciſti abſconditè: ego autem faciam verbum iſtud in conſpectu omnis Iſrael, & in conſpectu Solis.

12. Car, pour vous, vous avez fait cette action en ſecret: mais, pour moi, je la ferai à la vûe de tout Iſraël, & à la vûe du ſoleil.

§. II. *David confeſſe ſon péché. Dieu le lui remet, mais ſans remettre la peine qui lui étoit dûe. Mort du fils qui étoit le fruit de ſon crime.*

13. Et dixit David ad Nathan: Peccavi Domino. Dixitque Nathan ad David: Dominus quoque tranſtulit peccatum tuum: non morieris.

13. David dit à Nathan: J'ai péché contre le Seigneur, & *j'en ai une vraie douleur.* Nathan lui répondit: Le Seigneur, *qui voit la ſincérité de votre repentir*, a auſſi transferé votre péché. Vous ne mourrez point *d'une mort violente, comme vous méritez:*

14. Verumtamen, quoniam blaſphemate feciſti inimicos Domini propter verbum hoc, filius, qui natus eſt tibi, morte morietur.

14. Mais néanmoins, parce que vous avez été cauſe que les ennemis du Seigneur ont blaſphêmé *contre lui, en leur faiſant remporter l'avantage ſur ſon peuple, & leur donnant lieu de tuer ſes enfans*, aſſurez-vous *auſſi* que le fils qui vous eſt né *de votre crime* va perdre la vie.

15. Et reverſus eſt Nathan in domum ſuam. Percuſſit quoque Dominus parvulum, quem pepererat uxor Uriæ David, & deſperatus eſt.

15. Nathan retourna enſuite à ſa maiſon. *En même-tems*, le Seigneur frappa l'enfant que la femme d'Urie avoit eu de David; & il fut déſeſpéré.

16. Deprecatuſque eſt David Dominum pro parvulo: & jejunavit David jejunio, & ingreſſus ſeorſum, jacuit ſuper terram.

16. David pria le Seigneur pour l'enfant: Il jeûna; il ſe retira en particulier, & demeura couché ſur la terre, *implorant la miſéricorde du Seigneur.*

17. Venerunt autem ſeniores domûs ejus, cogentes eum ut ſurgeret de terra: qui noluit, nec comedit cum eis cibum.

17. Les principaux de ſa maiſon le vinrent trouver, & lui firent de grandes inſtances pour l'obliger à ſe lever de terre: mais il le refuſa, & ne mangea point avec eux.

18. Le ſeptieme jour, l'enfant mourut: & les ſerviteurs de David n'oſoient lui dire qu'il étoit mort; car ils s'entrediſoient: Lorſque l'enfant vivoit encore, & que nous lui parlions, il ne vouloit point nous écouter: Combien donc s'affligera-t-il encore davantage, ſi nous lui diſons qu'il eſt mort?

18. Accidit autem die ſeptima ut morèretur infans: timueruntque ſervi David nuntiare ei quòd mortuus eſſet parvulus: dixerunt enim: Ecce cùm parvulus adhuc viveret, loquebamur ad eum, & non audiebat vocem noſtram: quantò magis ſi dixerimus: Mortuus eſt puer, ſe affliget?

19. David voyant que ſes Officiers parloient tout bas entr'eux, reconnut que l'enfant étoit mort; & le leur ayant demandé, ils lui répondirent qu'il étoit mort.

19. Cùm ergo David vidiſſet ſervos ſuos muſſitantes, intellexit quòd mortuus eſſet infantulus: dixitque ad ſervos ſuos: Num mortuus eſt puer? Qui reſponderunt ei: Mortuus eſt.

20. Auſſi-tôt il ſe leva de terre, alla au bain, prit de l'huile de parfums; & ayant changé d'habit, il entra dans la maiſon du Seigneur, & l'adora, *avec une parfaite ſoûmiſſion à ſa volonté.* Il revint enſuite en ſa maiſon; il demanda qu'on lui ſervît à manger, & il prit de la nourriture.

20. Surrexit ergo David de terra: & lotus unctuſque eſt: cumque mutaſſet veſtrem, ingreſſus eſt domum Domini: & adoravit, & venit in domum ſuam, petivitque ut ponerent ei panem, & comedit.

21. Alors ſes Officiers lui dirent: D'où vient cette conduite *ſi extraordinaire*? Vous jeûniez, & vous pleuriez pour l'enfant, lorſqu'il vivoit encore; & après qu'il eſt mort, vous vous êtes levé, & vous avez mangé.

21. Dixerunt autem ei ſervi ſui: Quis eſt ſermo, quem feciſti? propter infantem, cùm adhuc viveret, jejunaſti & flebas: mortuo autem puero, ſurrexiſti, & comediſti panem.

22. David leur répondit: J'ai jeûné & j'ai pleuré pour l'enfant, tant qu'il a vêcu, parce que je diſois: Qui ſçait ſi le Seigneur ne me le donnera point, & s'il ne lui ſauvera point la vie?

22. Qui air: Propter infantem, dum adhuc viveret, jejunavi & flevi: dicebam enim: Quis ſcit ſi forte doner eum mihi Dominus, & vivat infans?

23. Mais maintenant qu'il eſt mort, pourquoi jeûnerois-je? Eſt-ce que je puis encore le faire revivre? C'eſt moi plutôt qui irai à lui; & il ne reviendra jamais à moi.

23. Nunc autem quia mortuus eſt quare jejunem? Numquid potero revocare eum ampliùs? ego vadam magis ad eum: ille verò non revertetur ad me.

§. III. *David conſole Bethſabée, & en a un fils qu'il appelle Salomon. Le Seigneur aime cet enfant. David va au ſiege de Rabbath, & la prend. Rigueurs qu'il exerce contre les Ammonites.*

24. David enſuite conſola ſa femme Bethſabée: il dormit avec elle; & elle eut un fils

24. Et conſolatus eſt David Bethſabee uxorem ſuam:

ingreſſuſque ad eam, dormivit cum ea: quæ genuit filium, & vocavit nomen ejus Salomon, & Dominus dilexit eum.

25. Miſitque in manu Nathan Prophetæ, & vocavit nomen ejus, Amabilis Domino, quòd diligeret eum Dominus.

26. Igitur pugnabat Joab contra Rabbath filiorum Ammon, & expugnabat urbem regiam.

27. Miſitque Joab nuntios ad David, dicens: Dimicavi adverſum Rabbath, & capienda eſt Urbs aquarum.

28. Nunc igitur congrega reliquam partem populi, & obſide civitatem, & cape eam: ne, cùm à me vaſtata fuerit urbs, nomini meo adſcribatur victoria.

29. Congregavit itaque David omnem populum, & profectus eſt adverſum Rabbath: cumque dimicaſſet, cepit eam.

30. Et tulit diadema regis eorum de capite ejus, pondo auri talentum, habens gemmas pretioſiſſimas, & impoſitum eſt ſuper caput David. Sed & prædam civitatis aſportavit multam valde:

31. populum quoque ejus adducens ſerravit, & circumegit ſuper eos ferrata carpenta: diviſitque cultris, & traduxit in typo laterum: ſic fecit univerſis civitatibus filiorum Ammon. Et reverſus eſt David, & omnis exercitus in Jeruſalem.

qu'il appella Salomon. Le Seigneur aima cet enfant:

25. Et ayant envoyé *à David* le Prophete Nathan, il donna à l'enfant le nom d'aimable au Seigneur, parce que le Seigneur l'aimoit.

26. Joab continua à battre Rabbath, Ville des Ammonites; & étant prêt de prendre cette Ville Royale,

27. il envoya des Couriers à David, avec ordre de lui dire: J'ai battu juſqu'ici Rabbath, & cette Ville environnée d'eaux va être priſe.

28. Faites aſſembler le reſte du peuple, & venez au ſiége de la Ville, & la prenez: de peur que, lorſque je l'aurai détruite, on ne m'attribue l'honneur de cette victoire.

29. David aſſembla donc le peuple, & marcha contre Rabbath; &, après quelques combats, il la prit.

30. Il ôta de deſſus la tête du Roi des Ammonites le diadème, qui peſoit un talent d'or, & étoit enrichi de pierreries très-précieuſes, & il fut mis ſur la tête de David. Il remporta auſſi de la Ville un fort grand butin.

31. Et *en* ayant fait ſortir les habitans, *il les traita, par l'ordre de Dieu, comme ils traitoient eux-mêmes leurs ennemis.* Il les coupa avec des ſcies, fit paſſer ſur eux des chariots avec des roues de fer, les tailla en pieces avec des couteaux, & les jetta dans des fourneaux où l'on cuit la brique: c'eſt ainſi qu'il traita *les habitans de* toutes les Villes des Ammonites. David revint enſuite à Jeruſalem avec toute ſon armée.

CHAPITRE XIII.

§. I. *Amnon, fils de David, conçoit une paſſion violente pour Thamar, ſœur d'Abſalon. Il la ſurprend, & en abuſe.*

L'AN DU MONDE 2972. AVANT J. C. 1032.

1. APrès cela Amnon, fils de David, conçut une paſſion violente pour la ſœur d'Abſalon, auſſi fils de David, qui étoit très-belle, & qui s'appelloit Thamar.

2. L'affection qu'il avoit pour elle devint ſi exceſſive, que cet amour le rendit malade, parce qu'étant vierge *& renfermée dans des appartemens où les hommes n'avoient pas la liberté d'entrer*, il paroiſſoit difficile à Amnon de rien faire avec elle contre l'honnêteté.

3. Cependant Amnon avoit un ami fort prudent *& fort ingénieux*, qui s'appelloit Jonadab, fils de Semmaa frere de David.

4. Jonadab dit donc à Amnon: D'où vient, mon Prince, que vous emmaigriſſez ainſi de jour en jour? Pourquoi ne m'en dites-vous point la cauſe? Amnon lui répondit: J'aime Thamar ſœur de mon frere Abſalon.

5. Jonadab lui dit: Couchez-vous ſur votre lit, & faites ſemblant d'être malade; & & lorſque votre pere vous viendra viſiter, dites-lui: *Je ſuis entierement dégouté.* Que ma ſœur Thamar vienne, je vous prie, pour m'apprêter à manger, & qu'elle me prépare quelque choſe, que je reçoive de ſa main.

6. Amnon ſe mit donc au lit, & commença à faire le malade. Et le Roi l'étant venu viſiter, il lui dit: Que ma ſœur Thamar vienne, je vous prie, & qu'elle faſſe devant moi deux petits plats, afin que je prenne à manger de ſa main; *car je ſuis extrêmement dégouté.*

7. David envoya donc chez Thamar, &

1. Factum eſt autem poſt hæc, ut Abſalom filii David ſororem ſpecioſiſſimam, vocabulo Thamar, adamaret Amnon filius David,

2. & deperiret eam valde, ita ut propter amorem ejus ægrotaret: quia cùm eſſet virgo, difficile ei videbatur ut quippiam inhoneſtè ageret cum ea.

3. Erat autem Ammon amicus, nomine Jonadab, filius Semmaa fratris David, vir prudens valde.

4. Qui dixit ad eum: Quare ſic attenuaris macie, fili regis, per ſingulos dies? cur non indicas mihi? Dixitque ei Amnon: Thamar ſororem fratris mei Abſalom amo.

5. Cui reſpondit Jonadab: Cuba ſuper lectum tuum, & languorem ſimula: cumque venerit pater tuus ut viſitet te, dic ei: Veniat, oro, Thamar ſoror mea, ut det mihi cibum & faciat pulmentum ut comedam de manu ejus.

6. Accubuit itaque Amnon, & quaſi ægrotare cœpit: cumque veniſſet rex ad viſitandum eum, ait Amnon ad regem: Veniat, obſecro, Thamar ſoror mea, ut faciat in oculis meis duas ſorbitiunculas, & cibum capiam de manu ejus.

7. Miſit ergo David ad

Thamar domum, dicens : Veni in domum Amnon fratris tui, & fac ei pulmentum.

lui fit dire : Allez chez votre frere Amnon, & préparez-lui à manger.

8. Venitque Thamar in domum Amnon fratris ſui : ille autem jacebat : quæ tollens farinam commiſcuit : & liquefaciens, in oculis ejus coxit ſorbitiunculas.

8. Thamar y étant venue, trouva ſon frere Amnon qui étoit couché. Elle prit de la farine, la paîtrit & la délaya, & fit cuire le tout devant lui.

9. Tollenſque quod coxerat, effudit, & poſuit coram eo, & noluit comedere : dixitque Amnon : Ejicite univerſos à me. Cumque ejeciſſent omnes,

9. Et prenant ce qu'elle avoit fait cuire ; elle le mit dans un vaſe, & le lui préſenta. Mais Amnon n'en voulut point *alors* manger, & il dit : Qu'on faſſe ſortir tout le monde. Lorſque tout le monde fut ſorti.

10. dixit Amnon ad Thamar : Infer cibum in conclave, ut veſcar de manu tua. Tulit ergo Thamar ſorbitiunculas, quas fecerat, & intulit ad Amnon fratrem ſuum in conclave.

10. Amnon dit à Thamar : Portez dans mon cabinet ce que vous m'avez apprêté, afin que je le reçoive de votre main. Thamar le prit, & le porta à Amnon ſon frere dans le cabinet *où il étoit couché.*

11. Cumque obtuliſſet ei cibum, apprehendit eam, & ait : Veni, cuba mecum, ſoror mea :

11. Et le lui ayant préſenté, Amnon ſe ſaiſit d'elle, & lui dit : Venez, ma ſœur, couchez avec moi.

12. quæ reſpondit ei : Noli frater mi, noli opprimere me, neque enim hoc fas eſt in Iſrael : noli facere ſtultitiam hanc.

12. Elle lui répondit : Non, mon frere, non. Ne me faites pas violence ; cela n'eſt pas permis dans Iſraël. Ne faites pas cette folie :

13. Ego enim ferre non potero opprobrium meum, & tu eris quaſi unus de inſipientibus in Iſrael : quin potiùs loquere ad regem, & non negabit me tibi.

13. car je ne pourrai porter mon opprobre, & vous paſſerez parmi tout le peuple pour un inſenſé : Mais demandez-moi plutôt au Roi en mariage, & il ne refuſera pas de me donner à vous. *Elle parloit ainſi, afin de gagner du tems, & de pouvoir ſe retirer.*

14. Noluit autem acquieſcere precibus ejus, & prævalens viribus oppreſſit eam, & cubavit cum ea.

14. Amnon ne voulut point ſe rendre à ſes prieres ; & étant plus fort qu'elle, il lui fit violence, & abuſa d'elle.

§. II. *Amnon conçoit pour Thamar une haine encore plus grande que la paſſion qu'il avoit eue pour elle. Il la chaſſe honteuſement de chez lui. Elle ſe retire chez Abſalon, où elle ſeche de douleur. David laiſſe ce crime impuni, & Abſalon le diſſimule.*

15. Et exoſam eam habuit Amnon odio magno nimis : ita ut majus eſſet o-

15. Auſſi-tôt il conçût pour elle une étrange averſion ; de ſorte que la haine qu'il lui portoit étoit encore plus exceſſive que la paſ-

ſion qu'il avoit eue pour elle auparavant. Il lui dit donc : Levez-vous, & allez-vous-en.

16. Thamar lui répondit : L'outrage que vous me faites maintenant, en me chaſſant de la ſorte, eſt encore plus grand que celui que vous venez de me faire. Amnon ne voulut point l'écouter :

17. mais ayant appellé un de ſes gens qui le ſervoit, il lui dit : Mettez-la hors d'ici, & fermez la porte après elle.

18. Thamar étoit vêtue d'une robe *de diverſes couleurs*, qui traînoit juſqu'à terre, les filles des Rois qui étoient encore vierges, ayant accoutumé de s'habiller de la ſorte. L'Officier d'Amnon la mit donc hors de la chambre, & ferma la porte après elle.

19. Alors Thamar ayant mis de la cendre ſur ſa tête, & déchiré ſa robe, s'en alla, en jettant de grands cris, & tenant ſa tête couverte de ſes deux mains.

20. Abſalon ſon frere lui dit : Eſt-ce que mon frere Amnon a abuſé de vous ? Mais, ma ſœur, n'en dites rien ; car c'eſt votre frere : *& ce que vous diriez ne ſerviroit qu'à vous couvrir de confuſion, vous & votre famille.* Ne vous affligez point non plus de ce qui vous eſt arrivé : *cette injure qu'on vous a faite ne reſtera point impunie.* Thamar demeura donc *renfermée* dans la maiſon d'Abſalon ſon frere, ſéchant d'ennui & de douleur.

21. Le Roi David ayant appris ce qui s'étoit paſſé, s'en affligea fort ; mais il ne voulut point attriſter Amnon ſon fils, parce qu'il l'aimoit, étant ſon aîné. *Ainſi il laiſſa ſon crime impuni.*

22. Abſalon ne parla en aucune ſorte *de tout ceci* à Amnon : mais il conçut contre lui une *grande* haine, de ce qu'il avoit violé ſa ſœur Thamar.

dium quo oderat eam, amore quo antè dilexerat. Dixitque ei Amnon : Surge, & vade.

16. Quæ reſpondit ei : Majus eſt hoc malum, quod nunc agis adverſum me, quàm quod antè feciſti, expellens me. Et noluit audire eam :

17. ſed vocato puero, qui miniſtrabat ei, dixit : Ejice hanc à me foras & claude oſtium poſt eam.

18. Quæ induta erat talari tunica : hujuſcemodi enim filiæ regis virgines veſtibus utebantur. Ejecit itaque eam miniſter illius foras : clauſitque fores poſt eam.

19. Quæ aſpergens cinerem capiti ſuo, ſciſſâ talari tunica, impoſitiſque manibus ſuper caput ſuum, ibat ingrediens & clamans.

20. Dixit autem ei Abſalon frater ſuus : Numquid Amnon frater tuus concubuit tecum ? ſed nunc ſoror tace, frater tuus eſt : neque affligas cor tuum pro hac re. Manſit itaque Thamar contabeſcens in domo Abſalom fratris ſui.

21. Cùm autem audiſſet rex David verba hæc, contriſtatus eſt valde, & noluit contriſtare ſpiritum Amnon filii ſui, quoniam diligebat eum, quia primogenitus erat ei.

22. Porrò non eſt locutus Abſalom ad Amnon, nec malum nec bonum : oderat enim Abſalom Amnon, eò quòd violaſſet Thamar ſororem ſuam.

§. III. *Abſalon prie David de venir manger chez lui, avec tous ſes enfans. David refuſe d'y aller. Il permet à Abſalon d'emmener tous ſes freres. Lorſqu'ils y ſont, il fait tuer Amnon, & ſe retire chez Tholomai, Roi de Geſſur.*

23. Factum eſt autem poſt tempus biennii, ut tonderentur oves Abſalom in Baalhaſor, quæ eſt juxta Ephraim: & vocavit Abſalom omnes filios regis,

23. Deux ans après, il arriva qu'Abſalon fit tondre ſes brebis à Baalhaſor, qui eſt près *de la Ville d'Ephrem, dans la tribu* d'Ephraïm. *Comme chacun avoit accoutumé de traiter ſes parens & ſes amis dans cette occaſion*, il invita tous les enfans du Roi *à venir manger chez lui.*

24. venitque ad regem, & ait ad eum: Ecce tondentur oves ſervi tui: veniat, oro, rex cum ſervis ſuis ad ſervum ſuum.

24. Il vint *pour cela* trouver le Roi, & lui dit: Votre ſerviteur fait tondre ſes brebis; je ſupplie *donc* le Roi de venir, avec les Princes, chez ſon ſerviteur.

25. Dixitque rex ad Abſalom: Noli fili mi; noli rogare ut veniamus omnes, & gravemus te. Cùm autem cogeret eum, & noluiſſet ire, benedixit ei.

25. Le Roi dit à Abſalon: Non, mon fils, ne nous priez pas de venir tous, pour vous incommoder. Et Abſalon lui fit encore de grandes inſtances: mais David refuſa *toûjours d'y aller*, & il le benit.

26. Et ait Abſalom: Si non vis venire, veniat, obſecro, nobiſcum ſaltem Amnon frater meus. Dixitque ad eum rex: Non eſt neceſſe ut vadat tecum.

26. Abſalon lui dit donc: Si vous ne voulez pas y venir, je vous ſupplie au moins que mon frere Amnon, *qui eſt votre aîné*, vienne avec nous, *comme pour tenir votre place.* Le Roi lui répondit: Il n'eſt point néceſſaire qu'il y aille.

27. Coëgit itaque Abſalom eum, & dimiſit cum eo Amnon & univerſos filios regis. Feceratque Abſalom convivium quaſi convivium regis.

27. Néanmoins Abſalon l'en conjura avec tant d'inſtances, qu'il laiſſa aller avec lui Amnon avec tous ſes freres. Abſalon avoit fait préparer un feſtin de Roi.

28. Præceperat autem Abſalom pueris ſuis, dicens: Obſervate cùm temulentus fuerit Amnon vino, & dixero vobis: Percutite eum, & interficite: nolite timere: ego enim ſum qui præcipio vobis: roboramini, & eſtote viri fortes.

28. Et il avoit donné cet ordre à ſes Officiers: Prenez garde quand Amnon commencera à être troublé par le vin, & que je vous ferai ſigne: Frappez-le & le tuez: Ne craignez point; car c'eſt moi qui vous le commande. Soyez réſolus, & agiſſez en gens de cœur.

29. Fecerunt ergo pueri Abſalom adverſum Amnon ſicut præceperat eis Abſalom. Surgenteſque omnes

29. Les Officiers d'Abſalon exécuterent donc à l'égard d'Amnon le commandement que leur Maître leur avoit fait; & *auſſi-tôt* tous les

les enfans du Roi ſe levant de table, monterent chacun ſur leur mule, & s'enfuirent.

30. Ils étoient encore en chemin, lorſque le bruit vint juſqu'aux oreilles de David qu'Abſalon avoit tué tous les enfans du Roi, ſans qu'il en fût reſté un ſeul.

31. Le Roi ſe leva auſſi-tôt, déchira ſes vêtemens, ſe jetta par terre; & tous ſes Officiers qui étoient près de lui déchirerent leurs vêtemens.

32. Alors Jonadab, fils de Semmaa, frere de David, dit au Roi: Que le Roi mon Seigneur ne s'imagine pas que tous les enfans du Roi aient été tués. Amnon ſeul eſt mort, parce qu'Abſalon avoit réſolu de le perdre, depuis le jour qu'il avoit fait violence à ſa ſœur Thamar.

33. Que le Roi mon Seigneur ne ſe mette donc pas cela dans l'eſprit, & qu'il ne croie pas que tous ſes enfans aient été tués; Amnon ſeul eſt mort.

34. Cependant Abſalon s'enfuit; & celui qui étoit en ſentinelle levant les yeux, vit une grande troupe de monde qui venoit par un chemin détourné à côté de la montagne.

35. Jonadab dit au Roi: Voilà les enfans du Roi qui viennent: Ce qu'avoit dit votre ſerviteur s'eſt trouvé vrai.

36. Il n'eut pas plutôt dit ces mots, qu'on vit paroître les enfans du Roi. Et lorſqu'ils furent arrivés, ils commencerent à jetter des cris & à pleurer; & le Roi & tous ſes ſerviteurs fondirent en larmes.

37. *Cependant* Abſalon ayant pris la fuite, ſe retira chez Tholomaï fils d'Ammiud, Roi de Geſſur, *pere de Maacha ſa mere;* & David pleuroit ſon fils *Amnon* tous les jours.

38. Abſalon demeura trois ans à Geſſur, où il étoit venu ſe refugier.

filii regis aſcenderunt ſinguli mulas ſuas, & fugerunt.

30. Cumque adhuc pergerent in itinere fama pervenit ad David, dicens: percuſſit Abſalon omnes filios regis, & non remanſit ex eis ſaltem unus.

31. Surrexit itaque rex, & ſcidit veſtimenta ſua, & cecidit ſuper terram, & omnes ſervi illius, qui aſſiſtebant ei, ſciderunt veſtimenta ſua.

32. Reſpondens autem Jonadab filius Semmaa fratris David, dixit: Ne æſtimet dominus meus rex, quòd omnes pueri filii regis occiſi ſint: Amnon ſolus mortuus eſt, quoniam in ore Abſalom erat poſitus, ex die qua oppreſſit Thamar ſororem ejus.

33. Nunc ergo ne ponat dominus meus rex ſuper cor ſuum verbum iſtud, dicens: Omnes filii regis occiſi ſunt; quoniam Amnon ſolus mortuus eſt.

34. Fugit autem Abſalom: & elevavit puer ſpeculator oculos ſuos, & aſpexit: & ecce populus multus veniebat per iter devium ex latere montis.

35. Dixit autem Jonadab ad regem: Ecce filii regis adſunt: juxta verbum ſervi tui ſic factum eſt.

36. Cumque ceſſaſſet loqui, apparuerunt & filii regis: & intrantes levaverunt vocem ſuam, & fleverunt: ſed & rex & omnes ſervi ejus fleverunt ploratu magno nimis.

37. Porrò Abſalom fugiens, abiit ad Tholomai filium Ammiud regem Ceſſur. Luxit ergo David filium ſuum cunctis diebus.

38. Abſalom autem cùm fugiſſet, & veniſſet in Geſſur, fuit ibi tribus annis.

39. Ceſſavitque rex David perſequi Abſalom, eò quòd conſolatus eſſet ſuper Amnon interitu.

39. Et le Roi David ceſſa de le pourſuivre, parce qu'il s'étoit *enfin* conſolé de la mort d'Amnon.

CHAPITRE XIV.

§. I. *Joab ſe ſert d'une femme fort ſage de la Ville de Thécua, pour obtenir de David le retour d'Abſalon.*

L'AN DU MONDE 2977. AVANT J. C. 1027.

1. Intelligens autem Joab filius Sarviæ, quòd cor regis verſum eſſet ad Abſalom,

1. JOab fils de Sarvia ayant reconnu que le cœur du Roi ſe rapprochoit d'Abſalon,

2. misit Thecuam, & tulit inde mulierem ſapientem: dixitque ad eam: Lugere te ſimula, & induere veſte lugubri, & ne ungaris oleo, ut ſis quaſi mulier jam plurimo tempore lugens mortuum:

2. fit venir de Thécua, *Ville de la tribu de Juda*, une femme ſage, & lui dit: Faites ſemblant d'être dans l'affliction: prenez un habit de deuil, & ne vous parfumez point, afin que vous paroiſſiez comme une femme qui pleure un mort depuis long-tems.

3. & ingredieris ad regem, & loqueris ad eum ſermones hujuſcemodi. Poſuit autem Joab verba in ore ejus.

3. Enſuite vous vous préſenterez au Roi, & vous lui tiendrez tels & tels diſcours. Et Joab lui mit en la bouche *toutes* les paroles *qu'elle devoit dire.*

4. Itaque cùm ingreſſa fuiſſet mulier Thecuitis ad regem, cecidit coram eo ſuper terram, & adoravit, & dixit: Serva me rex.

4. Cette femme de Thécua s'étant donc préſentée au Roi, ſe jetta à terre devant lui, & *ainſi* proſternée, elle lui dit: Seigneur, ſauvez-moi.

5. Et ait ad eam rex: Quid cauſæ habes? Quæ reſpondit: Heu, mulier vidua ego ſum; mortuus eſt enim vir meus.

5. Le Roi lui dit: Quelle eſt votre affaire? Elle lui répondit: Hélas! Je ſuis une femme veuve; car mon mari eſt mort.

6. Et ancillæ tuæ erant duo filii: qui rixati ſunt adverſum ſe in agro, nulluſque erat qui eos prohibere poſſet: & percuſſit alter alterum, & interfecit eum.

6. Votre ſervante avoit deux fils, qui ſe ſont querellés à la campagne, où il n'y avoit perſonne qui les pût ſéparer; & l'un d'eux a frappé l'autre, & l'a tué.

7. Et ecce conſurgens univerſa cognatio adverſum ancillam tuam, dicit: Trade eum qui percuſſit fratrem ſuum, ut occidamus eum pro anima fratris ſui quem

7. Et maintenant tous les parens ſe ſoûlevent contre votre ſervante, & me diſent: Donnez-nous celui qui a tué ſon frere, afin que le ſang de ſon frere qu'il a répandu ſoit vengé par ſa mort, & que nous faſſions périr

l'héritier. Ainſi ils veulent éteindre la ſeule étincelle qui m'eſt demeurée, afin qu'il ne reſte plus perſonne ſur la terre qui puiſſe faire revivre le nom de mon mari.

interfecit, & deleamus heredem : & quærunt extinguere ſcintillam meam, quæ reſicta eſt, ut non ſuperſit viro meo nomen, & reliquiæ ſuper terram.

8. Le Roi dit à cette femme : Retournez-vous-en chez vous : Je donnerai ordre que vous ſoyez ſatisfaite.

8. Et ait rex ad mulierem : Vade in domum tuam, & ego jubebo pro te.

9. Elle lui répondit : Mon Seigneur & mon Roi, *s'il y a quelque injuſtice dans la grace que je demande pour un fils homicide*, qu'elle retombe ſur moi & ſur la maiſon de mon pere ; mais que le Roi & ſon trône ſoit innocent, *& qu'on ne lui impute pas d'avoir laiſſé un meurtre impuni.*

9. Dixitque mulier Thecuitis ad regem : In me, domine mi rex, ſit iniquitas, & in domum patris mei : rex autem & thronus ejus ſit innocens.

10. Le Roi ajoûta : Si quelqu'un vous dit un mot, amenez-le-moi ; & aſſûrez-vous qu'il ne vous troublera plus.

10. Et ait rex : Qui contradixerit tibi, adduc eum ad me, & ultrà non addet ut tangat te.

11. Elle dit encore : Je vous conjure, par le Seigneur votre Dieu, d'empêcher que les parens ne s'élevent l'un après l'autre, pour venger, par la mort de mon fils, le ſang de celui qui a été tué. Le Roi lui répondit : Vive le Seigneur, il ne tombera pas à terre un ſeul poil de la tête de votre fils.

11. Quæ ait : Recordetur rex Domini Dei ſui, ut non multiplicentur proximi ſanguinis ad ulciſcendum, & nequaquam interficiant filium meum. Qui ait : Vivit Dominus, quia non cadet de capillis filii tui ſuper terram.

12. Cette femme ajoûta : Que mon Seigneur & mon Roi permette à ſa ſervante de lui dire une parole. Parlez, dit le Roi.

12. Dixit ergo mulier : Loquatur ancilla tua ad dominum meum regem verbum. Et ait : Loquere.

13. La femme lui dit : Pourquoi refuſez-vous au peuple de Dieu la grace *qu'il vous demande pour Abſalon*, *&* que vous m'accordez *pour mon fils ?* & pourquoi le Roi ſe réſout-il de pécher *contre le Seigneur*, *en ne pardonnant point*, plutôt que de rappeller ſon *fils*, *qu'il a* banni ?

13. Dixitque mulier : Quare cogitaſti hujuſcemodi rem contra populum Dei, & locutus eſt rex verbum iſtud, ut peccet, & non reducat ejectum ſuum.

14. Nous mourons tous, & nous nous écoulons ſur la terre comme des eaux qui ne reviennent plus ; & Dieu ne veut pas qu'une ame périſſe : mais il differe l'exécution de ſon arrêt, de peur que celui qui a été rejetté ne ſe perde entierement, *comme il arriveroit*,

14. Omnes morimur, & quaſi aquæ dilabimur in terram, quæ non reverteruntur : nec vult Deus perire animam, ſed retractat cogitans ne penitus pereat qui abjectus eſt.

s'il puniſſoit ſon crime, ſans lui donner le tems de s'en repentir.

15. Nunc igitur veni, ut loquar ad dominum meum regem verbum hoc, præſente populo. Et dixit ancilla tua: Loquar ad regem, ſi quo modo faciat rex verbum ancillæ ſuæ.

15. C'eſt pourquoi je ſuis venue pour dire cette parole au Roi mon Seigneur devant le peuple. Et votre ſervante a dit: Je parlerai au Roi, pour voir ſi je ne pourrai point obtenir de lui en quelque maniere la grace que je lui demande.

16. Et audivit rex, ut liberaret ancillam ſuam de manu omnium, qui volebant de hereditate Dei delere me, & filium meum ſimul.

16. Le Roi a déja écouté ſa ſervante, pour la délivrer, elle & ſon fils, de la main de tous ceux qui les vouloient exterminer de l'héritage du Seigneur.

17. Dicat ergo ancilla tua, ut fiat verbum domini mei regis ſicut ſacrificium. Sicut enim Angelus Dei, ſic eſt dominus meus rex, ut nec benedictione nec maledictione moveatur: unde & Dominus Deus tuus eſt tecum.

17. Permettez donc à votre ſervante de vous ſupplier encore que ce que le Roi mon Seigneur a ordonné *pour mon fils* s'exécute *en faveur d'Abſalon*, comme un ſacrifice *promis à Dieu.* Car le Roi mon Seigneur eſt comme un Ange de Dieu, qui n'eſt touché ni des bénédictions, ni des malédictions. C'eſt pourquoi le Seigneur votre Dieu eſt avec vous.

18. Et reſpondens rex, dixit ad mulierem: Ne abſcondas à me verbum, quod te interrogo. Dixitque ei mulier: Loquere domine mi rex.

18. Alors le Roi dit à cette femme: Je vous demande une choſe; avoüez-moi la vérité. La femme lui répondit: Mon Seigneur & mon Roi, dites ce qu'il vous plaira.

19. Et ait rex: Numquid manus Joab tecum eſt in omnibus iſtis? Reſpondit mulier, & ait: Per ſalutem animæ tuæ, domine mi rex, nec ad ſiniſtram, nec ad dexteram eſt, ex omnibus his quæ locutus eſt dominus meus rex: ſervus enim tuus Joab, ipſe præcepit mihi, & ipſe poſuit in os ancillæ tuæ omnia verba hæc.

19. Le Roi lui dit: N'eſt-il pas vrai que tout ce que vous me venez de dire eſt de l'invention de Joab? Elle lui répondit: Mon Seigneur & mon Roi, je vous jure, par votre vie que Dieu conſerve, que rien n'eſt plus véritable que ce que vous dites; car c'eſt en effet votre Serviteur Joab qui m'a donné cet ordre de me préſenter devant vous, & qui a mis tout ce que je vous viens de dire dans la bouche de votre ſervante.

20. Ut verterem figuram ſermonis hujus, ſervus tuus Joab præcepit iſtud: tu autem domine mi rex, ſapiens es, ſicut habet ſapientiam Angelus Dei, ut intelligas omnia ſuper terram.

20. C'eſt lui qui m'a commandé de vous parler ainſi en parabole. Mais vous, ô mon Seigneur & mon Roi, vous êtes ſage comme l'eſt un Ange de Dieu, & vous pénétrez tout *ce qui ſe fait* ſur la terre.

21. Et ait rex ad Joab:

21. Le Roi dit donc à Joab: Je vous ac-

corde la grace que vous me demandez: allez, & faites revenir mon fils Abſalon.

Ecce placatus feci verbum tuum: vade ergo, & revoca puerum Abſalom.

22. Joab auſſi-tôt ſe jetta à terre; & ſe tenant proſterné devant le Roi, lui ſouhaita les bénédictions *du Ciel*, & lui dit: O mon Seigneur & mon Roi, votre ſerviteur reconnoît aujourd'hui qu'il a trouvé grace devant vous, puiſque vous avez fait ce qu'il vous avoit ſupplié de faire.

22. Cadenſque Joab ſuper faciem ſuam in terram, adoravit & benedixit regi: & dixit Joab: Hodie intellexit ſervus tuus, quia inveni gratiam in oculis tuis, domine mi rex: feciſti enim ſermonem ſervi tui.

§. II. *Joab va à Geſſur, & amene Abſalon à Jéruſalem. Il y demeure deux ans ſans voir ſon pere. Il met le feu dans le champ de Joab, pour l'engager à le venir trouver. Joab obtient enfin ſa grace, & David le reçoit avec bonté.*

23. Joab partit donc *auſſi-tôt*, & s'en alla à Geſſur, d'où il amena Abſalon à Jeruſalem.

23. Surrexit ergo Joab & abiit in Geſſur, & adduxit Abſalom in Jeruſalem.

24. Et le Roi dit: Qu'il retourne en ſa maiſon; mais il ne me verra point. Abſalon revint donc en ſa maiſon, & il ne vit point le Roi.

24. Dixit autem rex: Revertatur in domum ſuam, & faciem meam non videat. Reverſus eſt itaque Abſalom in domum ſuam, & faciem regis non vidit.

25. Or il n'y avoit point d'homme dans tout Iſraël qui fût ſi bien fait ni ſi beau qu'étoit Abſalon: depuis la plante des pieds juſqu'à la tête, il n'y avoit pas en lui le moindre défaut.

25. Porrò ſicut Abſalom, vir non erat pulcher in omni Iſrael, & decorus nimis: à veſtigio pedis uſque ad verticem non erat in eo ulla macula.

26. Lorſqu'il ſe faiſoit faire les cheveux (ce qu'il faiſoit une fois tous les ans, parce qu'ils lui chargeoient trop la tête) on trouvoit que ſes cheveux peſoient deux cens ſicles, ſelon le poids ordinaire.

26. Et quando tondebat capillum (ſemel autem in anno tondebatur, quia gravabat eum cæſaries) ponderabat capillos capitis ſui ducentis ſiclis, pondere publico.

27. Il avoit trois fils, & une fille appellée Thamar, qui étoit fort belle.

27. Nati ſunt autem Abſalom filii tres: & filia una nomine Thamar, elegantis formæ.

28. Abſalon demeura deux ans à Jeruſalem, ſans voir le Roi.

28. Manſitque Abſalom in Jeruſalem duobus annis, & faciem regis non vidit.

29. Et enſuite il manda Joab, pour l'envoyer vers David. Mais Joab ne voulut pas le venir trouver. L'ayant mandé une ſeconde fois, & Joab n'ayant pas encore voulu venir,

29. Miſit itaque ad Joab, ut mitteret eum ad regem, qui noluit venire ad eum. Cumque ſecundò miſiſſet, & ille noluiſſet venire ad eum;

30. il dit à ſes ſerviteurs: Vous ſavez que

30. dixit ſervis ſuis: Sci-

tis agrum Joab juxta agrum meum habentem meſſem hordei : ite igitur, & ſuccendite eum igni. Succenderunt ergo ſervi Abſalom ſegetem igni. Et venientes ſervi Joab, ſciſſis veſtibus ſuis, dixerunt : Succenderunt ſervi Abſalom partem agri igni.

Joab a un champ qui eſt auprès du mien, où il y a de l'orge : allez donc, & y mettez le feu. Ses gens *auſſi-tôt* brûlerent cet orge. Les ſerviteurs de Joab vinrent enſuite trouver leur Maître, & lui dirent, en déchirant leurs vêtemens : Les ſerviteurs d'Abſalon ont brûlé une partie de votre champ.

31. Surrexitque Joab, & venit ad Abſalom in domum ejus, & dixit : Quare ſuccenderunt ſervi tui ſegetem meam igni ?

31. Joab alla donc trouver Abſalon dans ſa maiſon, & lui dit : Pourquoi vos gens ont-ils mis le feu à mes orges ?

32. Et reſpondit Abſalom ad Joab : Miſi ad te obſecrans ut venires ad me, & mitterem te ad regem, & diceres ei : Quare veni de Geſſur ? melius mihi erat ibi eſſe : obſecro ergo ut videam faciem regis. Quòd ſi memor eſt iniquitatis meæ, interficiat me.

32. Abſalon répondit à Joab : J'ai envoyé chez vous, pour vous prier de me venir voir, & d'aller dire au Roi de ma part : Pourquoi ſuis-je revenu de Geſſur ? Il vaudroit mieux que j'y fuſſe encore. Je demande donc la grace de voir le Roi. Que s'il ſe ſouvient encore de ma faute, qu'il me faſſe mourir.

33. Ingreſſus itaque Joab ad regem, nuntiavit ei omnia : vocatuſque eſt Abſalom, & intravit ad regem, & adoravit ſuper faciem terræ coram eo : oſculatuſque eſt rex Abſalom.

33. Joab étant allé trouver le Roi, lui rendit compte de tout : après quoi, Abſalon fut mandé. Il ſe préſenta devant le Roi, & ſe proſterna en terre devant lui : & le Roi le baiſa.

CHAPITRE XV.

§. I. *Abſalon gagne l'affection des peuples, & demande permiſſion à David d'aller à Hebron s'acquitter d'un vœu.*

L'AN DU MONDE 2981. AVANT J. C. 1023.

1. Igitur poſt hæc fecit ſibi Abſalom currus, & equites, & quinquaginta viros qui præcederent eum.

1. APrès cela, Abſalon, *devenu l'aîné des enfans de David, par la mort d'Amnon*, ſe fit faire des chariots, *prit* des gens de cheval, & cinquante hommes qui marchoient devant lui.

2. Et mane conſurgens Abſalom, ſtabat juxta introitum portæ, & omnem virum, qui habebat negotium ut veniret ad regis ju-

2. Et ſe levant dès le matin, il ſe tenoit à l'entrée du palais, il appelloit tous ceux qui avoient des affaires, & qui venoient demander juſtice au Roi. Et il diſoit à chacun d'eux :

D'où êtes-vous? Cet homme lui répondoit: Votre ſerviteur eſt d'une telle tribu d'Iſraël.

dicium, vocabat Abſalom ad ſe, & dicebat: De qua civitate es tu? Qui reſpondens aiebat: Ex una tribu Iſrael ego ſum ſervus tuus.

3. Et *après qu'il lui avoit expliqué ſon affaire*, Abſalon lui diſoit: Votre affaire me paroît bien juſte; mais il n'y a perſonne qui ait ordre du Roi de vous écouter.

3. Reſpondebatque ei Abſalom: Videntur mihi ſermones tui boni & juſti. Sed non eſt qui te audiat conſtitutus à rege; dicebatque Abſalom:

4. Et il ajoutoit: O qui m'établira juge ſur la terre, afin que tous ceux qui ont des affaires viennent à moi, & que je les juge ſelon la juſtice!

4. Quis me conſtituat judicem ſuper terram, ut ad me veniant omnes qui habent negotium, & juſtè judicem?

5. Et lorſque quelqu'un venoit lui faire la révérence, il lui tendoit la main, le prenoit & le baiſoit.

5. Sed & cùm accederet ad eum homo ut ſalutaret illum, extendebat manum ſuam, & apprehendens, oſculabatur eum.

6. Il traitoit ainſi *avec honnêteté* ceux qui venoient de toutes les Villes d'Iſraël demander juſtice au Roi; & il s'inſinuoit *par-là* dans l'affection des peuples.

6. Faciebatque hoc omni Iſrael venienti ad judicium, ut audiretur à rege, & ſollicitabat corda virorum Iſrael.

7. Quarante ans après *la défaite de Goliath par David, & quatre ans après le retour d'*Abſalon, *ce Prince* dit au Roi David: Permettez-moi d'aller à Hebron, pour y accomplir les vœux que j'ai faits au Seigneur.

7. Poſt quadraginta autem annos, dixit Abſalom ad regem David: Vadam, & reddam vota mea quæ vovi Domino in Hebron.

8. Car lorſque j'étois à Geſſur en Syrie, j'ai fait ce vœu à Dieu: Si le Seigneur me ramene à Jeruſalem, je lui offrirai un ſacrifice *dans le lieu où mon pere a reçû l'onction royale, & où il a été reconnu Roi de tout Iſraël.*

8. Vovens enim vovit ſervus tuus cum eſſet in Geſſur Syriæ, dicens: Si reduxerit me Dominus in Jeruſalem, ſacrificabo Domino.

9. Le Roi David lui dit: Allez en paix. Et au ſortir de-là, il s'en alla à Hebron.

9. Dixitque ei rex David: Vade in pace. Et ſurrexit, & abiit in Hebron.

§. II. *Abſalon envoie des gens apoſtés dans toutes les tribus d'Iſraël, pour ſe faire declarer Roi. David eſt averti que tout Iſrael ſuit Abſalon. Il ſort à pied de Jeruſalem avec très-peu de troupes, & y laiſſe dix de ſes concubines, pour garder ſon palais.*

LA MESME ANNE'E 2981.

10. En même-tems, Abſalon envoya dans toutes les tribus d'Iſraël des gens qu'il avoit

10. Miſit autem Abſalom exploratores in univerſas

tribus Iſrael, dicens: Statim ut audieritis clangorem buccinæ, dicite: Regnavit Abſalom in Hebron.

gagnés, avec cet ordre: Auſſi-tôt que vous entendrez ſonner la trompette, publiez qu'Abſalon regne dans Hebron.

11. Porrò cum Abſalon ierunt ducenti viri de Jeruſalem vocati, euntes ſimplici corde, & cauſam penitus ignorantes.

11. Abſalon emmena avec lui deux cens hommes de Jeruſalem, qui le ſuivirent ſimplement, ſans ſavoir en aucune ſorte ſon deſſein.

12. Accerſivit quoque Abſalom Achitophel Gilonitem conſiliarium David, de civitate ſua Gilo. Cumque immolaret victimas, facta eſt conjuratio valida, populuſque concurrens augebatur cum Abſalom.

12. Abſalon fit venir auſſi de la Ville de Gilo, Achitophel *Gilonite. Il avoit été* Conſeiller du Roi David, *& s'étoit retiré de la Cour, mécontent de ce Prince.* Et comme on immoloit *à Hebron* des victimes, *qui y attiroient un grand nombre de perſonnes*, la conſpiration devint puiſſante, le peuple qui prenoit le parti d'Abſalon, croiſſant de plus en plus.

13. Venit igitur nuntius ad David, dicens: Toto corde univerſus Iſrael ſequitur Abſalom.

13. Il vint auſſi-tôt un courier à David, qui lui dit: Tout Iſraël ſuit Abſalon de tout ſon cœur.

14. Et ait David ſervis ſuis, qui erant cum eo in Jeruſalem: Surgite, fugiamus: neque enim erit nobis effugium à facie Abſalom: feſtinate egredi, ne forte veniens occupet nos, & impellat ſuper nos ruinam, & percutiat civitatem in ore gladii.

14. David, *reconnoiſſant la juſtice de Dieu dans la révolte de ſon fils*, dit à ſes Officiers qui étoient avec lui à Jeruſalem: Allons, fuyons d'ici; car nous ne pourrions éviter de tomber entre les mains d'Abſalon: Hâtons-nous de ſortir, de peur qu'il ne nous prévienne, que nous ne nous trouvions expoſés à ſa violence, & qu'il ne faſſe paſſer *toute* la Ville au fil de l'épée *à cauſe de nous.*

15. Dixeruntque ſervi regis ad eum: Omnia quæcumque præceperit dominus noſter, rex libenter exequemur ſervi tui.

15. Les Officiers du Roi lui dirent: Nous exécuterons toûjours de tout notre cœur tout tout ce qu'il vous plaira de nous commander.

16. Egreſſus eſt ergo rex, & univerſa domus ejus, pedibus ſuis: & dereliquit rex decem mulieres concubinas ad cuſtodiendam domum.

16. Le Roi ſortit donc à pied avec toute ſa maiſon, & laiſſa dix femmes de ſes concubines, pour garder ſon palais.

17. Egreſſuſque rex & omnis Iſrael pedibus ſuis, ſtetit procul à domo,

17. Etant ſorti à pied, avec tous les Iſraélites qui l'accompagnoient, il s'arrêta lorſqu'il étoit déja loin de ſa maiſon.

18. & univerſi ſervi ejus

18. Tous ſes Officiers marchoient auprès de

de lui: les légions des Cerethiens & des Phelethiens, & les ſix cens hommes de pied de la Ville de Geth, qui avoient ſuivi David, & qui étoient très-vaillans, marchoient tous devant lui.

ambulabant juxta eum, & legiones Cerethi & Phelethi, & omnes Gethæi, pugnatores validi, ſexcenti viri, qui ſecuti eum fuerant de Geth pedites, præcedebant regem.

§. III. *David veut renvoyer Ethaï, Gethéen, pour lui épargner les travaux de cette guerre: mais il déclare qu'il ſera avec lui à la vie & à la mort. Il renvoie à Jeruſalem Sadoc & Abiathar, qui le vouloient ſuivre & emporter l'arche avec eux.*

19. Alors le Roi dit à Ethaï Gethéen, *qui commandoit ces ſix cens hommes.* Pourquoi venez-vous avec nous? Retournez, & allez avec le *nouveau* Roi, parce que vous êtes étranger, & que vous êtes ſorti de votre pays.

19. Dixit autem rex ad Ethai Gethæum: Cur venis nobiſcum? revertere, & habita cum rege, quia peregrinus es, & egreſſus es de loco tuo.

20. Vous n'êtes que d'hier à Jeruſalem; & vous en ſortiriez aujourd'hui, à cauſe de moi? Pour moi, j'irai où je dois aller, *& où il plaira à Dieu de me conduire.* Mais pour vous, retournez, & ramenez vos gens avec vous: & le Seigneur, qui eſt plein de bonté & de juſtice, récompenſera lui-même le zele & la fidélité avec laquelle vous m'avez *toûjours* ſervi.

20. Heri veniſti, & hodie compelléris nobiſcum egredi? ego autem vadam quò iturus ſum: revertere, & reduc tecum fratres tuos, & Dominus faciet tecum miſericordiam & veritatem, quia oſtendiſti gratiam & fidem.

21. Ethaï lui répondit: Vive le Seigneur, & vive le Roi mon Maître, en quelque état que vous puiſſiez être, mon Seigneur & mon Roi, votre Serviteur y ſera, ſoit à la mort, ou à la vie.

21. Et reſpondit Ethai regi, dicens: Vivit Dominus, & vivit dominus meus rex: quoniam in quocumque loco fueris, domine mi rex, ſive in morte, ſive in vita, ibi erit ſervus tuus.

22. David lui répondit: Venez donc, & paſſez *le torrent de Cedron.* Ainſi Ethaï Gethéen paſſa *le torrent*, avec tous les gens qui le ſuivoient, & tout le reſte du peuple.

22. Et ait David Ethai: Veni, & tranſi. Et tranſivit Ethai Gethæus, & omnes viri qui cum eo erant, & reliqua multitudo.

23. Tout le monde pleuroit dans ce paſſage, & on entendoit par tout retentir leurs cris. Le Roi paſſa *donc ainſi* le torrent de Cédron; & tout le peuple alloit le long du chemin qui regarde le déſert, *& qui conduit à Béthel.*

23. Omneſque flebant voce magna, & univerſus populus tranſibat: rex quoque tranſgrediebatur torrentem Cedron, & cunctus populus incedebat contra viam, quæ reſpicit ad deſertum.

24. En même-tems Sadoc, Grand Prêtre, vint accompagné de tous les Lévites, qui por-

24. Venit autem & Sadoc ſacerdos, & univerſi Levitæ

cum eo, portantes arcam fœderis Dei, & depoſuerunt arcam Dei: & aſcendit Abiathar, donec expletus eſſet omnis populus, qui egreſſus fuerat de civitate.

roient l'arche de l'alliance de Dieu; & ils la poſerent *en un lieu éminent, où elle pouvoit être vûe de tout le monde.* Abiathar monta *au lieu où étoit l'arche*, en attendant que tout le peuple qui ſortoit de la Ville fût paſſé.

25. Et dixit rex ad Sadoc: Reporta arcam Dei in urbem: ſi invenero gratiam in oculis Domini, reducet me, & oſtendet mihi eam, & tabernaculum ſuum.

25. Alors le Roi dit à Sadoc: Reportez à la Ville l'arche de Dieu. Si je trouve grace devant le Seigneur, il me ramenera, & il me fera revoir ſon arche & ſon tabernacle.

26. Si autem dixerit mihi, Non places; præſtò ſum, faciat quod bonum eſt coram ſe.

26. Que s'il me dit: Vous ne m'agréez point; je ſuis tout prêt; qu'il faſſe de moi ce qu'il lui plaira.

27. Et dixit rex ad Sadoc ſacerdotem: O videns revertere in civitatem in pace: & Achimaas filius tuus, & Jonathas filius Abiathar, duo filii veſtri, ſint vobiſcum.

27. Le Roi dit encore, en parlant au Grand Prêtre Sadoc: O voyant, *ne voyez-vous pas que, dans l'état où je ſuis, il ne convient pas que vous veniez avec moi?* Retournez *donc* à la Ville, avec vos deux fils Achimaas votre fils, & Jonathas fils d'Abiathar, *où vous exercerez vos fonctions publiquement.*

28. Ecce ego abſcondar in campeſtribus deſerti, donec veniat ſermo à vobis indicans mihi.

28. *Et pour moi*, je m'en vais me cacher dans les plaines du déſert, juſqu'à ce que vous m'envoyiez des nouvelles de l'état des choſes.

29. Reportaverunt ergo Sadoc & Abiathar arcam Dei in Jeruſalem, & manſerunt ibi.

29. Sadoc & Abiathar reporterent donc à Jeruſalem l'arche de Dieu, & y demeurerent.

§. IV. *David prie Dieu de renverſer les conſeils d'Achitophel. Il renvoie Chuſaï, afin qu'il diſſipe les conſeils de ce traître, & qu'il lui faſſe donner avis de ce qui ſe paſſera chez le Roi Abſalon.*

30. Porrò David aſcendebat clivum olivarum, ſcandens, & flens, nudis pedibus incedens, & operto capite: ſed & omnis populus, qui erat cum eo, operto capite aſcendebat plorans.

30. Cependant David montoit la colline des Oliviers, & pleuroit en montant. Il alloit nuds pieds & la tête couverte: & tout le peuple qui étoit avec lui montoit la tête couverte, & en pleurant.

31. Nuntiatum eſt autem David, quòd & Achitophel eſſet in conjuratione cum Abſalom, dixitque David: Infatua, quæſo, Domine conſilium Achitophel.

31. Or David reçut nouvelles qu'Achitophel étoit auſſi dans la conjuration d'Abſalon. Seigneur, dit alors David, renverſez, je vous prie, *& rendez inutiles* les conſeils d'Achitophel.

32. Et lorſque David arrivoit au haut de la montagne *des Oliviers*, où il devoit adorer le Seigneur, *en ſe tournant du côté de Jeruſalem, où étoit l'arche*, Chuſaï vint au-devant de lui, ayant ſes vêtemens déchirés, & la tête couverte de terre.

32. Cumque aſcenderet David ſummitatem montis, in quo adoraturus erat Dominum, ecce occurrit ei Chuſai Arachites, ſciſſa veſte, & terra pleno capite.

33. David lui dit: Si vous venez avec moi, vous me ſerez à charge:

33. Et dixit ei David: Si veneris mecum, eris mihi oneri:

34. Mais ſi vous retournez à la Ville, & ſi vous dites à Abſalon: Mon Roi, je viens vous offrir mon ſervice, & je vous ſervirai comme j'ai ſervi votre pere; vous diſſiperez le conſeil d'Achitophel.

34. ſi autem in civitatem revertaris, & dixeris Abſalom: Servus tuus ſum, rex: ſicut fui ſervus patris tui, ſic ero ſervus tuus: diſſipabis conſilium Achitophel.

35. Vous avez avec vous les Grands Prêtres Sadoc & Abiathat, auxquels vous direz tout ce que vous aurez appris chez le Roi.

35. Habes autem tecum Sadoc & Abiathar ſacerdotes: & omne verbum quodcumque audieris de domo regis, indicabis Sadoc & Abiathar ſacerdotibus.

36. Ils ont leurs deux fils, Achimaas fils de Sadoc, & Jonathas fils d'Abiathar. Vous m'envoyerez dire par eux tout ce que vous aurez appris.

36. Sunt autem eis duo filii eorum, Achimaas filius Sadoc, & Jonathas filius Abiathar: & mittetis per eos ad me omne verbum quod audieritis.

37. Chuſaï, ami de David, retourna donc à Jeruſalem; & Abſalon y entroit en même-tems.

37. Veniente ergo Chuſai amico David in civitatem, Abſalom quoque ingreſſus eſt Jeruſalem.

CHAPITRE XVI.

§. I. Siba, ſerviteur de Miphiboſeth, va trouver David, lui porte des vivres; & calomnie ſon Maître. David, ſurpris par ces artifices, lui donne tous les biens de Miphiboſeth.

La meſme anne'e 2981.

1. APrès que David eut paſſé un peu le haut de la montagne, Siba ſerviteur de Miphiboſeth vint au-devant de lui, avec deux ânes chargés de deux cens pains, de cent paquets de raiſins ſecs, de cent cabas de figues, & d'un vaiſſeau plein de vin.

1. Cumque David tranſiſſet paululum montis verticem, apparuit Siba puer Miphiboſeth in occurſum ejus, cum duobus aſinis, qui onerati erant ducentis panibus, & centum alligaturis uvæ paſſæ, & centum maſſis palatharum, & utre vini.

2. Et dixit rex Sibæ: Quid sibi volunt hæc? Respondítque Siba: Asini, domesticis regis ut sedeant: panes & palathæ, ad vescendum pueris tuis: vinum autem, ut bibat si quis defecerit in deserto.

2. Le Roi lui dit : Que voulez-vous faire de cela ? Siba lui répondit : Les ânes sont pour servir de monture aux Officiers du Roi : les pains & les figues, pour donner à ceux qui vous suivent ; & le vin, afin que, si quelqu'un se trouve foible dans le désert, il en puisse boire.

3. Et ait rex: Ubi est filius domini tui? Respondítque Siba regi: Remansit in Jerusalem, dicens: Hodie restituet mihi domus Israel regnum patris mei.

3. Le Roi lui dit : Où est le fils de votre Maître ? Il est demeuré, dit Siba, dans Jerusalem, en disant : La maison d'Israël me rendra aujourd'hui le Royaume de mon pere.

4. Et ait rex Sibæ: Tua sint omnia quæ fuerunt Miphiboseth. Dixítque Siba: Oro ut inveniam gratiam coram te, domine mi rex.

4. Le Roi dit à Siba : Je vous donne tout ce qui étoit à Miphiboseth. Siba lui répondit : Ce que je souhaite, mon Seigneur & mon Roi, c'est d'avoir quelque part à vos bonnes graces.

§. II. *Semeï maudit David, & lui jette des pierres. Abisaï veut lui aller couper la tête. David l'en empêche. Il espere que Dieu lui tiendra compte de ce mauvais traitement qu'il souffre.*

5. Venit ergo rex David usque ad Bahurim: & ecce egrediebatur inde vir de cognatione domûs Saul, nomine Semei, filius Gera, procedebatque egrediens, & maledicebat,

5. Le Roi David étant venu jusqu'auprès de Bahurim, *Ville de la tribu de Benjamin*, il en sortit un homme de la maison de Saül, appellé Semeï, fils de Géra, qui, s'avançant dans son chemin, maudissoit David,

6. mittebatque lapides contra David, & contra universos servos regis David: omnis autem populus, & universi bellatores à dextro & à sinistro latere regis incedebant.

6. lui jettoit des pierres & à tous ses gens, pendant que tout le peuple & tous les hommes de guerre marchoient à droite & à gauche à côté du Roi.

7. Ita autem loquebatur Semei cum malediceret regi: Egredere vir sanguinum, & vir Belial.

7. Et il maudissoit le Roi, en ces termes : Sors, sors, homme de sang, homme de Bélial, *plein de corruption & de malice.*

8. Reddidit tibi Dominus universum sanguinem domûs Saül: quoniam invasisti regnum pro eo, & dedit Dominus regnum in manu Absalom filii tui: & ecce premunt te malà tua, quoniam vir sanguinum es.

8. Le Seigneur a fait retomber sur toi tout le sang de la maison de Saül, parce que tu as usurpé le Royaume pour te mettre en sa place. Et maintenant le Seigneur fait passer le Royaume entre les mains d'Absalon ton fils, & tu te vois accablé des maux que tu as faits *aux autres*, parce que tu es un homme de sang.

9. Alors Abiſaï, fils de Sarvia, dit au Roi: Faut-il que ce chien mort maudiſſe le Roi mon Seigneur? Je m'en vais lui couper la tête.

9. Dixit autem Abiſai filius Sarviæ, regi: Quare maledicit canis hic mortuus domino meo regi: vadam, & amputabo caput ejus.

10. Le Roi dit à Abiſaï: Qu'y a-t il de commun entre vous & moi, enfans de Sarvia? Laiſſez-le faire; car le Seigneur lui a ordonné de *me châtier, en lui permettant de* maudire David. Et qui oſera lui demander pourquoi il l'a fait?

10. Et ait rex: Quid mihi & vobis eſt filii Sarviæ? dimittite eum, ut maledicat: Dominus enim præcepit ei ut malediceret David: & quis eſt qui audeat dicere, quare ſic fecerit?

11. Le Roi dit encore à Abiſaï & à tous ſes ſerviteurs: Vous voyez que mon fils, qui eſt ſorti de moi, cherche à m'ôter la vie: combien plus un fils de Jemini, *un homme de la tribu de Benjamin, plus attaché à la maiſon de Saül qu'à la mienne*, me traitera-t-il de cette ſorte? Laiſſez le faire; laiſſez-le *me* maudire, ſelon l'ordre qu'il en a reçu du Seigneur.

11. Et ait rex Abiſai, & univerſis ſervis ſuis: Ecce filius meus, qui egreſſus eſt de utero meo, quærit animam meam: quantò magis nunc filius Jemini? dimitte eum, ut maledicat juxta præceptum Domini:

12. Et peut être que le Seigneur regardera mon affliction, & qu'il me fera quelque bien pour ces malédictions que je reçois aujourd'hui.

12. ſi forte reſpiciat Dominus afflictionem meam: & reddat mihi Dominus bonum pro maledictione hac hodierna.

13. David continuoit donc ſon chemin, accompagné de ſes gens; & Semeï, qui le ſuivoit, marchant à côté ſur le haut de la montagne, le maudiſſoit, lui jettoit des pierres, & faiſoit voler la pouſſiere *en l'air, pour lui marquer ſa haine & ſa fureur.*

13. Ambulabat itaque David & ſocii ejus per viam cum eo. Semei autem, per jugum montis ex latere, contra illum gradiebatur, maledicens: & mittens lapides adverſum eum, terramque ſpargens.

14. Le Roi arriva enfin *à Bahurim*, & avec lui tout le peuple qui l'accompagnoit, fort fatigué; & ils prirent là un peu de repos.

14. Venit itaque rex, & univerſus populus cum eo laſſus, & refocillati ſunt ibi.

§. III. *Abſalon entre dans Jeruſalem, y abuſe des concubines de ſon pere, ſuivant le conſeil d'Achitophel, qui etoit regardé comme un oracle.*

15. Cependant Abſalon entra dans Jeruſalem, ſuivi de tous ceux de ſon parti, & accompagné d'Achitophel.

15. Abſalom autem & omnis populus ejus ingreſſi ſunt Jeruſalem, ſed & Achitophel cum eo.

16. Chuſaï d'Arach, ami de David, vint lui faire la révérence, & lui dit: Mon Roi, Dieu vous conſerve, mon Roi.

16. Cùm autem veniſſet Chuſai Arachites amicus David ad Abſalom, locutus eſt ad eum: Salve rex, ſalve rex.

17. Ad quem Abſalom: Hæc eſt, inquit, gratia tua ad amicum tuum? quare non iviſti cum amico tuo?

17. Abſalon lui répondit: Eſt-ce donc là la reconnoiſſance que vous avez pour votre ami? D'où vient que vous n'êtes pas allé avec votre ami?

18. Reſponditque Chuſai ad Abſalom: Nequaquam: quia illius ero, quem elegit Dominus, & omnis hic populus, & univerſus Iſrael, & cum eo manebo.

18. Dieu m'en garde, dit Chuſaï; car je ſerai à celui qui a été élû par le Seigneur, par tout ce peuple, & par tout Iſraël, & je demeurerai avec lui.

19. Sed ut & hoc inferam, cui ego ſerviturus ſum? nonne filio regis: ſicut parui patri tuo, ita parebo & tibi.

19. Et de plus: Qui eſt celui que je viens ſervir? N'eſt-ce pas le fils du Roi? Je vous obéirai, comme j'ai obéi à votre pere.

20. Dixit autem Abſalom ad Achitophel: Inite conſilium quid agere debeamus.

20. Abſalon dit alors à Achitophel: Conſultez enſemble pour voir ce que nous avons à faire.

21. Et ait Achitophel ad Abſalom: Ingredere ad concubinas patris tui, quas dimiſit ad cuſtodiendam domum: ut cùm audierit omnis Iſrael quòd fœdaveris patrem tuum, roborentur tecum manus eorum.

21. Achitophel dit à Abſalon: Abuſez des concubines de votre pere, qu'il a laiſſées pour garder ſon palais; afin que lorſque tout Iſraël ſaura que vous avez deshonoré votre pere, ils s'attachent plus fortement à votre parti, *ne voyant plus d'apparence que vous puiſſiez vous réconcilier avec lui.*

22. Tetenderunt ergo Abſalom tabernaculum in ſolario, ingreſſuſque eſt ad concubinas patris ſui coram univerſo Iſrael.

22. On fit donc dreſſer une tente pour Abſalon ſur la terraſſe *du palais du Roi;* & il abuſa devant tout Iſraël des concubines de ſon pere, *ſelon que Nathan l'avoit prédit à David.*

23. Conſilium autem Achitophel, quod dabat in diebus illis, quaſi ſi quis conſuleret Deum: ſic erat omne conſilium Achitophel, & cùm eſſet cum David, & cùm eſſet cum Abſalom.

23. Or les conſeils que donnoit Achitophel étoient regardés alors comme des oracles de Dieu même; & on les conſidéroit toujours en cette maniere, ſoit lorſqu'il étoit avec David, ou lorſqu'il étoit avec Abſalon.

CHAPITRE XVII.

§. I. *Achitophel eſt d'avis de pourſuivre David, ſans lui donner le tems de ſe reconnoître. Chuſaï renverſe ce conſeil, & fait avertir David de ce qu'il a à faire.*

LA MESME ANNE'E 2981.

1. ACHitophel dit donc à Abſalon: Si vous l'agréez, je m'en vais prendre douze mille hommes choiſis. J'irai pourſuivre David cette même nuit:

2. Et fondant ſur lui & ſur *ſes gens*, qui ſont tous las & hors de défenſe, je les battrai *ſans peine*. Tout le monde fuira: & le Roi ſe trouvant ſeul, je m'en déferai.

3. Je ramenerai tout ce peuple, comme ſi ce n'étoit qu'un ſeul homme; car vous ne cherchez qu'une ſeule perſonne, *qu'il me ſera aiſé de vous remettre entre les mains*; & après cela tout ſera en paix.

4. Cet avis plut à Abſalon, & à tous les anciens d'Iſraël.

5. Néanmoins, Abſalon dit: Faites venir Chuſaï d'Arach, afin que nous ſachions auſſi ſon avis.

6. Chuſaï étant venu devant Abſalon, Abſalon lui dit: Voici le conſeil qu'Achitophel nous vient de donner: le devons-nous ſuivre? Que nous conſeillez-vous?

7. Chuſaï *qui en vit les ſuites, & qui vouloit détourner la ruine inévitable de David*, répondit à Abſalon: Le conſeil qu'a donné Achitophel ne me paroît pas bon pour cette fois.

8. Vous n'ignorez pas, ajouta-t-il, quel eſt votre pere, que les gens qui ſont avec lui ſont très-vaillans, & que maintenant ils ont le cœur outré, comme une ourſe qui eſt en furie dans un bois, de ce qu'on lui a ravi ſes

1. Dixit ergo Achitophel ad Abſalom: Eligam mihi duodecim millia virorum, & conſurgens perſequar David hac nocte.

2. Et irruens ſuper eum (quippe qui laſſus eſt, & ſolutis manibus) percutiam eum: cumque fugeris omnis populus qui cum eo eſt, percutiam regem deſolatum.

3. Et reducam univerſum populum, quomodo unus homo reverti ſolet: unum enim virum tu quæris: & omnis populus erit in pace.

4. Placuitque ſermo ejus Abſalom, & cunctis majoribus natu Iſrael.

5. Ait autem Abſalom: Vocate Chuſai Arachitem, & audiamus quid etiam ipſe dicat.

6. Cumque veniſſet Chuſai ad Abſalom, ait Abſalom ad eum: Hujuſcemodi ſermonem locutus eſt Achitophel: facere debemus an non? quod das conſilium?

7. Et dixit Chuſai ad Abſalom: Non eſt bonum conſilium, quod dedit Achitophel hac vice.

8. Et rurſum intulit Chuſai: Tu noſti patrem tuum, & viros qui cum eo ſunt, eſſe fortiſſimos & amaro animo, veluti ſi urſa raptis catulis in ſaltu ſæviat: ſed

& pater tuus vir bellator eſt, nec morabitur cum populo.

petits. Votre pere, auſſi, qui ſait parfaitement la guerre, ne s'arrêtera point avec ſes gens

9. Forſitan nunc latitat in foveis, aut in uno, quo voluerit, loco: & cùm ceciderit unus quilibet in principio, audiet quicumque audierit, & dicet: Facta eſt plaga in populo qui ſequebatur Abſalom.

9. Il eſt peut-être maintenant caché dans une caverne, ou dans quelque autre lieu qu'il aura choiſi. Que ſi quelqu'un de vos gens eſt tué d'abord, on publiera auſſi-tôt par-tout que le parti d'Abſalon a été battu.

10. Et fortiſſimus quiſque, cujus cor eſt quaſi leonis, pavore ſolvetur: ſcit enim omnis populus Iſrael, fortem eſſe patrem tuum, & robuſtos omnes qui cum eo ſunt.

10. Et en même-tems, les plus hardis de ceux qui vous ſuivent, & qui ont des cœurs de lion, ſeront ſaiſis d'effroi. Car tout le peuple d'Iſraël ſait que votre pere & tous ceux qui ſont avec lui ſont très-vaillans.

11. Sed hoc mihi videtur rectum eſſe conſilium: Congregetur ad te univerſus Iſrael, à Dan uſque Berſabee, quaſi arena maris innumerabilis: & tu eris in medio eorum.

11. Voici donc, ce me ſemble, le meilleur conſeil que vous puiſſiez ſuivre: Faites aſſembler tout Iſraël, depuis Dan, juſqu'à Berſabée, comme le ſable de la mer qui eſt innombrable; & vous ſerez au milieu d'eux.

12. Et irruemus ſuper eum in quocumque loco inventus fuerit: & operiemus eum, ſicut cadere ſolet ros ſuper terram: & non relinquemus de viris, qui cum eo ſunt, ne unum quidem.

12. Et en quelque lieu qu'il puiſſe être, nous irons nous jetter ſur lui; nous l'accablerons *par notre grand nombre*, comme quand la roſée tombe ſur la terre; & nous ne laiſſerons pas un ſeul de tous les gens qui ſont avec lui.

13. Quòd ſi urbem aliquam fuerit ingreſſus, circumdabit omnis Iſrael civitati illi funes, & trahemus eam in torrentem, ut non reperiatur ne calculus quidem ex ea.

13. Que s'il ſe retire dans quelque Ville; tout Iſraël en environnera les murailles de cordes; & nous l'entraînerons dans un torrent, ſans qu'il en reſte ſeulement une petite pierre.

14. Dixitque Abſalom, & omnes viri Iſrael: Melius eſt conſilium Chuſai Arachitæ, conſilio Achitophel: Domini autem nutu diſſipatum eſt conſilium Achitophel utile, ut induceret Dominus ſuper Abſalom malum.

14. Alors Abſalon & tous les principaux d'Iſraël dirent: L'avis de Chuſaï d'Arach eſt meilleur que celui d'Achitophel. Mais ce fut par la volonté du Seigneur que le conſeil d'Achitopel, qui étoit *le plus* utile, fut ainſi détruit, afin que le Seigneur fit tomber Abſalon dans le malheur *que méritoit ſa révolte & ſa perfidie.*

15. Et ait Chuſai Sadoc & Abiathar ſacerdotibus: Hoc & hoc modo conſilium dedit Achitophel Abſalom,

15. Alors Chuſaï dit aux Grands Prêtres Sadoc & Abiathar: Voici l'avis qu'Achitophel a donné à Abſalon, & aux enfans d'Iſraël

raël ; & voici celui que j'ai donné.

16. Envoyez donc en diligence à David, pour lui en donner nouvelle, & faites-lui dire qu'il ne demeure point cette nuit dans les plaines du déſert ; mais qu'il paſſe au plutôt le Jourdain, de peur qu'il ne périſſe, lui & tous ſes gens.

17. Jonathas & Achimaas étoient près de la fontaine de Rogel, *aux environs de Jeruſalem*, n'oſant ſe montrer, ni entrer dans la Ville : Et une ſervante, *faiſant ſemblant d'aller puiſer de l'eau*, les alla avertir de tout ceci. Ils partirent en même-tems pour en porter la nouvelle au Roi David.

18. Il arriva néanmoins qu'un garçon les vit, & en donna avis à Abſalon. Mais ils entrerent auſſi-tôt chez un homme de Bahurim, qui avoit un puits à l'entrée de ſa maiſon, dans lequel ils deſcendirent.

19. Et la femme de cet homme étendit une couverture ſur la bouche du puits, comme ſi elle eût fait ſécher des grains pilés. Ainſi la choſe demeura cachée.

20. Les gens d'Abſalon étant venus dans cette maiſon, dirent à la femme : Où ſont Achimaas & Jonathas ? Elle leur répondit : Ils ont pris un peu d'eau, & s'en ſont allés bien vîte. Ainſi ceux qui les cherchoient, ne les ayant point trouvés, s'en revinrent à Jeruſalem.

21. Après qu'ils s'en furent retournés, Achimaas & Jonathas ſortirent du puits, continuerent leur chemin, & vinrent dire à David : Décampez, & paſſez le fleuve au plutôt, parce qu'Achitophel a donné un tel conſeil contre vous.

& ſenioribus Iſrael : & ego tale dedi conſilium.

16. Nunc ergo mittite citò, & nuntiate David, dicentes : Ne moréris nocte hac in campeſtribus deſerti, ſed abſque dilatione tranſgredere : ne fortè abſorbeatur rex, & omnis populus qui cum eo eſt.

17. Jonathas autem & Achimaas ſtabant juxta Fontem Rogel : abiit ancilla & nuntiavit eis : & illi profecti ſunt, ut referrent ad regem David nuntium : non enim poterant videri, aut introire civitatem.

18. Vidit autem eos quidam puer, & indicavit Abſalom : illi verò concito gradu ingreſſi ſunt domum cujuſdam viri in Bahurim, qui habebat puteum in veſtibulo ſuo, & deſcenderunt in eum.

19. Tulit autem mulier, & expandit velamen ſuper os putei, quaſi ſiccans ptiſanas : & ſic latuit res.

20. Cumque veniſſent ſervi Abſalom in domum, ad mulierem, dixerunt : Ubi eſt Achimaas & Jonathas ? Et reſpondit eis mulier : Tranſierunt feſtinanter, guſtatâ paululùm aquâ. At hi qui quærebant, cùm non reperiſſent, reverſi ſunt in Jeruſalem.

21. Cumque abiiſſent, aſcenderunt illi de puteo, & pergentes nuntiaverunt regi David, & dixerunt : Surgite, & tranſite citò fluvium : quoniam hujuſcemodi dedit conſilium contra vos Achitophel.

§. II. *David paſſe le Jourdain, & ſe met en ſureté. Achitophel ſe pend de dépit de ce que ſon conſeil n'a pas été ſuivi. David reçoit des rafraîchiſſemens pour ſes troupes, de la part de Sobi, de Machir & de Berzellaï.*

22. Surrexit ergo David, & omnis populus qui cum eo erat, & tranſierunt Jordanem, donec diluceſceret: & ne unus quidem reſiduus fuit, qui non tranſiſſet fluvium.

22. David marcha donc auſſi-tôt avec tous ſes gens, paſſa le Jourdain avant la pointe du jour, *avec tous ceux qui l'accompagnoient*, ſans qu'il en demeurât un ſeul au-deçà du fleuve.

23. Porrò Achitophel videns quòd non fuiſſet factum conſilium ſuum, ſtravit aſinum ſuum, ſurrexitque & abiit in domum ſuam & civitatem ſuam: & diſpoſita domo ſua, ſuſpendio interiit, & ſepultus eſt in ſepulchro patris ſui.

23. Achitophel voyant qu'on n'avoit point ſuivi le conſeil qu'il avoit donné, fit ſeller ſon âne, s'en alla à la maiſon qu'il avoit en ſa Ville de Gilo; & ayant diſpoſé de toutes ſes affaires, il ſe pendit, & fut enſeveli dans le ſépulcre de ſon pere.

24. David autem venit in caſtra, & Abſalòm tranſivit Jordanem, ipſe & omnes viri Iſrael cum eo.

24. David vint enſuite au *lieu appellé Mahanaïm, qui ſignifie un* camp. *C'étoit une place très-forte, où il pouvoit demeurer en ſûreté.* Et, *quelques jours après*, Abſalon, ſuivi de tout Iſraël, paſſa *auſſi* le Jourdain.

25. Amaſam verò conſtituit Abſalom pro Joab ſuper exercitum: Amaſa autem erat filius viri, qui vocabatur Jetra de Jeſraeli, qui ingreſſus eſt ad Abigail filiam Naas, ſororem Sarviæ, quæ fuit mater Joab.

25. Abſalon fit Général de ſon armée, au lieu de Joab, Amaſa, fils d'un homme de Jeſraël nommé Jétra, qui avoit épouſé Abigaïl fille de Naas *pere de David*, & ſœur de Sarvia mere de Joab.

26. Et caſtrametatus eſt Iſrael cum Abſalom in terra Galaad.

26. Iſraël ſe campa avec Abſalon dans le pays de Galaad, *aſſez près de la Ville de Mahanaïm.*

27. Cumque veniſſet David in caſtra, Sobi filius Naas de Rabbath filiorum Ammon, & Machir filius Ammihel de Lodabar, & Berzellai Galaadites de Rogelim,

27. David étant venu au camp, *c'eſt-à-dire, dans cette Ville*, Sobi fils de Naas de Rabbath, Ville des Ammonites, Machir fils d'Ammihel de Lodabar, & Berzellaï de Rogelim en Galaad,

28. obtulerunt ei ſtratoria, & tapetia, & vaſa fictilia, frumentum, & hordeum, & farinam, & polentam, & fabam, & lentem, & frixum cicer,

28. lui offrirent des lits, des tapis, des vaiſſeaux de terre, du bled, de l'orge, de la farine, de l'orge ſéchée au feu, des féves, des lentilles & des pois fricaſſés,

29. & mel, & butyrum, oves, & pingues vitulos; dederuntque David, & populo qui cum eo erat, ad

29. du miel, du beure, des brebis & des veaux gras. Ils apporterent tout ceci à David, & à ceux qui le ſuivoient, parce qu'ils crurent

bien que le peuple, ſe trouvant dans un déſert, étoit abattu de faim, de ſoif & de laſſitude.

veſcendum: ſuſpicati enim ſunt, populum fame & ſiti fatigari in deſerto.

CHAPITRE XVIII.

§. I. *David fait la revûe de ſes troupes, regle l'ordre de bataille, veut ſe trouver au combat. Ses gens l'en empêchent. Il ordonne à ſes Généraux de conſerver Abſalon. La bataille ſe donne, & l'armée d'Abſalon eſt taillée en pieces.*

La meſme anne'e. 2981.

1. David, *dont l'armée s'étoit extrèmement groſſie*, ayant fait la revûe de ſes gens, établit ſur eux des Tribus & des Centeniers; *& les ayant partagés en trois corps*,

1. Igitur conſiderato David populo ſuo, conſtituit ſuper eos tribunos, & centuriones,

2. il donna le tiers de ſes troupes à commander à Joab, le tiers à Abiſaï fils de Sarvia & frere de Joab, & le tiers à Ethaï de Geth. Le Roi dit enſuite à ſes gens: Je veux me trouver au combat avec vous.

2. & dedit populi tertiam partem ſub manu Joab, & tertiam partem ſub manu Abiſai filii Sarviæ fratris Joab, & tertiam partem ſub manu Ethai, qui erat de Geth, dixitque rex ad populum: Egrediar & ego vobiſcum.

3. Mais ſes gens lui répondirent: Vous ne viendrez point avec nous; car quand les ennemis nous auroient fait fuir, ils ne croiroient pas avoir fait grand'choſe; & quand ils auroient taillé en pieces la moitié de nos troupes, ils n'en ſeroient pas fort ſatisfaits, parce que vous êtes conſideré vous ſeul comme dix mille hommes. Il vaut donc mieux que vous demeuriez dans la Ville, afin que vous ſoyez en état de nous ſecourir.

3. Et reſpondit populus: Non exibis: ſive enim fugerimus, non magnopere ad eos de nobis pertinebit: ſive media pars ceciderit è nobis, non ſatis curabunt: quia tu unus pro decem millibus computaris: melius eſt igitur ut ſis nobis in urbe præſidio.

4. Le Roi leur dit: Je ferai tout ce que vous voudrez. Il ſe tint donc à la porte de la Ville de *Mahanaïm*, pendant que toute l'armée *en* ſortoit, en diverſes troupes de cent hommes, & de mille hommes.

4. Ad quos rex ait: Quod vobis videtur rectum, hoc faciam. Stetit ergo rex juxta portam: egrediebaturque populus per turmas ſuas, centeni, & milleni.

5. En même-temps il donna cet ordre à Joab, à Abiſaï & à Ethaï: Conſervez-moi mon fils Abſalon. Et tout le peuple entendit

5. Et præcepit rex Joab, & Abiſai, & Ethai, dicens: Servate mihi puerum Abſalom. Et omnis populus au-

diebat præcipientem regem cunctis principibus pro Abſalom.

le Roi qui recommandoit Abſalon à tous ſes Généraux.

6. Itaque egreſſus eſt populus in campum contra Iſrael, & factum eſt prælium in ſaltu Ephraim.

6. L'armée marcha donc en bataille contre Iſraël ; & la bataille fut donnée dans la forêt *appellée la forêt* d'Ephraïm, *à cauſe de quelque action mémorable que cette tribu y avoit faite.*

7. Et cæſus eſt ibi populus Iſrael ab exercitu David; factaque eſt plaga magna in die illa, viginti millium.

7. L'armée de David tailla en pieces celle d'Iſraël. La défaite fut grande ; & vingt mille hommes demeurerent ſur la place.

8. Fuit autem ibi prælium diſperſum ſuper faciem omnis terræ, & multò plures erant quos ſaltus conſumpſerat de populo, quàm hi quos voraverat gladius in die illa.

8. Les gens d'Abſalon fuyant après le combat, furent diſperſés de tous côtés ; & il en périt beaucoup plus dans la forêt, qu'il n'y en eut qui moururent par l'épée en ce jour-là.

§. II. *Les cheveux d'Abſalon s'embarraſſent dans les branches d'un chêne touffu, & il y demeure ſuſpendu. Joab en ayant été averti, le perce de pluſieurs coups, le tue, & fait ſonner la retraite.*

9. Accidit autem ut occurreret Abſalom ſervis David, ſedens mulo: cumque ingreſſus ſuiſſet mulus ſubter condenſam quercum & magnam, adhæſit caput ejus quercui: & illo ſuſpenſo inter cœlum & terram, mulus cui inſederat, pertranſivit.

9. Abſalon *même fut obligé de prendre la fuite. Mais il* fut *bien-tôt* rencontré par les gens de David ; car lorſqu'il étoit ſur ſon mulet, & qu'il paſſoit ſous un grand chêne fort touffu, ſa tête s'embarraſſa dans les branches du chêne ; & ſon mulet paſſant outre, il demeura ſuſpendu entre le ciel & la terre.

10. Vidit autem hoc quiſpiam, & nuntiavit Joab, dicens: Vidi Abſalom pendere de quercu.

10. Un *ſoldat* l'ayant vû en cet état, vint dire à Joab : J'ai vû Abſalon pendu à un chêne.

11. Et ait Joab viro, qui nuntiaverat ei: Si vidiſti, quare non confodiſti eum cum terra, & ego dediſſem tibi decem argenti ſiclos, & unum balteum?

11. Joab lui dit : Si tu l'as vû, pourquoi ne lui as-tu pas paſſé ton épée au travers du corps ? & je t'aurois donné dix ſicles d'argent & un baudrier.

12. Qui dixit ad Joab: Si appenderes in manibus meis mille argenteos, nequaquam mitterem manum meam in filium regis: audientibus enim nobis præcepit rex tibi, & Abiſai, & Ethai, dicens: Cuſtodite mihi puerum Abſalom.

12. Il répondit à Joab : Quand vous me donneriez préſentement mille pieces d'argent, je me garderois bien de porter la main ſur la perſonne du fils du Roi ; car nous avons tous entendu l'ordre que le Roi vous a donné, à vous, à Abiſaï & à Ethaï, lorſqu'il vous a dit : Conſervez-moi mon fils Abſalon.

13. Et ſi je m'étois haſardé à faire une action ſi téméraire, elle n'auroit pû être cachée au Roi, *qui m'en auroit puni.* Et vous ſeriez-vous oppoſé à lui ?

13. Sed & ſi feciſſem contra animam meam audaciter, nequaquam hoc regem latere potuiſſet, & tu ſtares ex adverſo ?

14. Joab lui dit : Je ne m'en rapporterai pas à toi : mais je l'attaquerai moi-même en ta préſence. Il prit donc à la main trois dards, dont il perça le cœur d'Abſalon. Et lorſqu'il reſpiroit encore, toûjours pendu au chêne,

14. Et ait Joab : Non ſicut tu vis, ſed aggrediar eum coram te. Tulit ergo tres lanceas in manu ſua, & infixit eas in corde Abſalom : cumque adhuc palpitaret hærens in quercu,

15. dix jeunes Ecuyers de Joab accoururent, le percerent de coups, & l'acheverent.

15. cucurrerunt decem juvenes armigeri Joab, & percutientes interfecerunt eum.

16. Auſſi-tôt Joab fit ſonner la retraite ; & voulant épargner le peuple, il empêcha ſes gens de pourſuivre les Iſraélites qui fuyoient.

16. Cecinit autem Joab buccinâ, & retinuit populum, ne perſequeretur fugientem Iſrael, volens parcere multitudini.

§. III. *Les Iſraélites ſe retirent. Abſalon eſt jetté dans une foſſe, ſur laquelle on éleve un grand monceau de pierres. Achimaas & Chuſi portent à David la nouvelle de la victoire. David pleure Abſalon ſans pouvoir ſe conſoler.*

17. Ainſi les Iſraélites ſe retirerent chacun chez ſoi. On emporta Abſalon, & on le jetta dans une grande foſſe qui étoit dans le bois, ſur laquelle on éleva un grand monceau de pierres.

17. Et tulerunt Abſalom ; & projecerunt eum in ſaltu, in foveam grandem, & comportaverunt ſuper eum acervum lapidum magnum nimis : omnis autem Iſrael fugit in tabernacula ſua.

18. Or Abſalon *ayant perdu ſes trois fils*, lorſqu'il vivoit encore, s'étoit fait dreſſer une colonne dans la vallée du Roi. Je n'ai point de fils, diſoit-il ; & ce ſera là un monument *qui fera vivre* mon nom. Il donna donc ſon nom à cette colonne, & on l'appelle encore aujourd'hui la main d'Abſalon, *parce qu'elle eſt l'ouvrage de ce Prince.*

18. Porrò Abſalom erexerat ſibi, cùm adhuc viveret, titulum qui eſt in Valle regis : dixerat enim : Non habeo filium, & hoc erit monimentum nominis mei. Vocavitque titulum nomine ſuo, & appellatur Manus Abſalom, uſque ad hanc diem.

19. *Après la mort d'Abſalon*, Achimaas fils de Sadoc dit à Joab : Je m'en vais courir vers le Roi, & lui dire que Dieu lui a fait juſtice, & l'a vengé de ſes ennemis.

19. Achimaas autem filius Sadoc, ait : Curram & nuntiabo regi, quia judicium fecerit ei Dominus de manu inimicorum ejus.

20. Joab lui dit : Vous porterez les nouvelles une autre fois, mais non aujourd'hui. Je ne veux pas que ce ſoit vous préſentement, parce que le fils du Roi eſt mort.

20. Ad quem Joab dixit : Non eris nuntius in hac die, ſed nuntiabis in alia : hodie nolo te nuntiare, filius enim regis eſt mortuus.

21. Et ait Joab Chuſi: Vade, & nuntia regi quæ vidiſti. Adoravit Chuſi Joab, & cucurrit.

22. Rurſus autem Achimaas filius Sadoc dixit ad Joab: Quid impedit ſi etiam ego curram poſt Chuſi? Dixitque ei Joab: Quid vis currere fili mi? non eris boni nuntii bajulus.

23. Qui reſpondit: Quid enim ſi cucurrero? Et ait ei: Curre. Currens ergo Achimaas per viam compendii, tranſivit Chuſi.

24. David autem ſedebat inter duas portas: ſpeculator verò, qui erat in faſtigio portæ ſuper murum, elevans oculos, vidit hominem currentem ſolum.

25. Et exclamans indicavit regi: dixitque rex: Si ſolus eſt, bonus eſt nuntius in ore ejus. Properante autem illo, & accedente propiùs,

26. vidit ſpeculator hominem alterum currentem, & vociferans in culmine, ait: Apparet mihi alter homo currens ſolus. Dixitque rex: Et iſte bonus eſt nuntius.

27. Speculator autem: Contemplor, ait, curſum prioris, quaſi curſum Achimaas filii Sadoc. Et ait rex: Vir bonus eſt: & nuntium portans bonum, venit.

28. Clamans autem Achimaas, dixit ad regem: Salve rex. Et adorans regem coram eo pronus in terram, ait: Benedictus Dominus Deus tuus, qui concluſit homines qui levaverunt manus ſuas contra dominum meum regem.

29. Et ait rex: Eſtne pax

21. Joab dit donc à Chuſi: Allez-vous en; vous, & annoncez au Roi ce que vous avez vû. Chuſi lui fit une profonde révérence, & ſe mit à courir.

22. Achimaas fils de Sadoc, dit encore à Joab: Mais ſi je courois auſſi après Chuſi? Mon fils, dit Joab, pourquoi voulez-vous courir? Vous ſerez le porteur d'une méchante nouvelle.

23. Mais enfin ſi je courois, ajouta Achimaas? Courez donc, répondit Joab. Ainſi Achimaas courant par un chemin plus court, paſſa Chuſi.

24. Cependant David étoit aſſis entre les deux portes de la Ville; & la ſentinelle qui étoit ſur la muraille au haut de la porte, élevant les yeux, vit un homme qui couroit tout ſeul.

25. Et jettant un grand cri, il en avertit le Roi; le Roi lui dit: S'il eſt ſeul, il porte une bonne nouvelle. Lorſque ce premier s'avançoit à grand'hâte, & étoit déja proche,

26. la ſentinelle en vit un ſecond qui couroit *auſſi*, & criant d'en haut, il dit: Je vois courir encore un autre homme qui eſt ſeul. Le Roi lui dit: Il apporte auſſi une bonne nouvelle.

27. La ſentinelle ajouta: A voir courir le premier, il me ſemble que c'eſt Achimaas, fils de Sadoc. Le Roi lui dit: C'eſt un homme de bien: & il nous apporte de bonnes nouvelles.

28. Achimaas criant *de loin*, dit au Roi: Seigneur, que Dieu vous conſerve. Et s'abbaiſſant juſqu'en terre devant lui, il ajouta: Béni ſoit le Seigneur votre Dieu, qui a livré entre vos mains ceux qui s'étoient ſoulevés contre le Roi mon Seigneur.

29. Le Roi lui dit: Mon fils Abſalon eſt-

il en vie ? Achimaas lui répondit: Lorſque Joab votre ſerviteur m'a envoyé vers vous, j'ai vû s'élever un grand tumulte: c'eſt tout ce que je ſai.

puero Abſalom ? Dixitque Achimaas : Vidi tumultum magnum, cùm mitteret Joab ſervus tuus, ô rex, me ſervum tuum: neſcio aliud.

30. Paſſez, lui dit le Roi, & tenez vous là. Lorſqu'il fut paſſé, & qu'il ſe tenoit en ſa place,

30. Ad quem rex: Tranſi, ait, & ſta hic. Cumque ille tranſiſſet, & ſtaret,

31. Chuſi parut, & il dit en arrivant: Mon Seigneur & mon Roi, je vous apporte une bonne nouvelle: car le Seigneur a jugé aujourd'hui en votre faveur, & vous a délivré de la main de tous ceux qui s'étoient ſoulevés contre-vous.

31. apparuit Chuſi, & veniens ait: Bonum apporto nuntium, domine mi rex: judicavit enim pro te Dominus hodie de manu omnium qui ſurrexerunt contra te.

32. Le Roi dit à Chuſi: Mon fils Abſalon eſt-il en vie ? Chuſi lui répondit: Que les ennemis de mon Roi, & tous ceux qui ſe ſoulevent contre lui pour le perdre, ſoient traités comme il l'a été.

32. Dixit autem rex ad Chuſi: Eſtne pax puero Abſalon ? Cui reſpondens Chuſi: Fiant, inquit ſicut puer, inimici domini mei regis, & univerſi qui conſurgunt adverſus eum in malum.

33. Le Roi étant donc ſaiſi de douleur *pour la perte de ſon fils*, monta à la chambre qui étoit au-deſſus de la porte, & ſe mit à pleurer. Et il diſoit en ſe promenant: Mon fils Abſalon! Abſalon mon fils! Que ne puis-je donner ma vie pour la tienne! mon fils Abſalon! Abſalon mon fils!

33. Contriſtatus itaque rex, aſcendit cœnaculum portæ, & flevit. Et ſic loquebatur, vadens: Fili mi Abſalom, Abſalom fili mi, quis mihi tribuat ut ego moriar pro te, Abſalom fili mi fili mi Abſalom?

CHAPITRE XIX.

§. I. *David continue de pleurer ſon fils Abſalon. Joab lui en fait des reproches; comme s'il eût fait peu de cas de ſes plus fideles ſerviteurs, & l'oblige de ſe montrer à ſon peuple.*

L'AN DU MONDE 2981.

1. EN même-tems, on avertit Joab que le Roi étoit dans les larmes, & qu'il pleuroit ſon fils.

1. Nuntiatum eſt autem Joab quòd rex fleret & lugeret filium ſuum:

2. Et la victoire fut changée en deuil dans toute l'armée, parce que tout le peuple ſut que le Roi étoit affligé de la mort d'Abſalon.

2. & verſa eſt victoria in luctum in die illa omni populo: audivit enim populus in die illa dici: Dolet rex ſuper filio ſuo.

3. Et declinavit populus in die illa igredi civitatem, quomodo declinare ſolet populus verſus & fugiens de prælio.

4. Porrò rex operuit caput ſuum, & clamabat voce magna: Fili mi Abſalom, Abſalom fili mi mi.

5. Ingreſſus ergo Joab ad regem in domum, dixit: Confudiſti hodie vultus omnium ſervorum tuorum, qui ſalvam fecerunt animam tuam, & animam filiorum tuorum, & filiarum tuarum & animam uxorum tuarum, & animam concubinarum tuarum.

6. Diligis odientes te, & odio habes diligentes te: & oſtendiſti hodie, quia non curas de ducibus tuis, & de ſervis tuis: & verè cognovi modò, quia ſi Abſalom viveret, & omnes nos occubuiſſemus, tunc placeret tibi.

7. Nunc igitur ſurge, & procede, & alloquens ſatisfac ſervis tuis: juro enim tibi per Dominum, quòd ſi non exieris, ne unus quidem remanſurus ſit tecum nocte hac: & pejus erit hoc tibi, quam omnia mala quæ venerunt ſuper te, ab adoleſcentia tua uſque in præſens.

8. Surrexit ergo rex & ſedit in porta: & omni populo nuntiatum eſt quòd rex ſederet in porta: venitque univerſa multitudo coram rege: Iſrael autem fugit in tabernacula ſua.

3. Les troupes entrerent dans la Ville *ſans bruit* & ſans oſer preſque ſe montrer, comme une armée qui auroit été défaite & miſe en fuite dans une bataille.

4. Le Roi cependant s'étoit couvert la tête, & il ſe recrioit à haute voix : Mon fils Abſalon ! Abſalon mon fils !

5. Joab étant entré au lieu où étoit le Roi, lui dit, *avec ſa hardieſſe & ſes hauteurs ordinaires* : Vous avez aujourd'hui couvert de confuſion tous les ſerviteurs qui vous ont ſauvé la vie, qui l'ont ſauvée à vos fils & à vos filles, à vos femmes & à vos concubines.

6. Vous aimez ceux qui vous haïſſent, & vous haïſſez ceux qui vous aiment : vous avez fait voir aujourd'hui que vous ne vous ſouciez gueres ni de vos officiers, ni de vos ſoldats; & je vois fort bien que, ſi Abſalon vivoit, & que nous euſſions tous été tués, vous ſeriez content.

7. Venez donc préſentement vous montrer à vos ſerviteurs. Parlez-leur; & témoignez-leur la ſatisfaction que vous avez d'eux; car je vous jure par le Seigneur que, ſi vous ne le faites, vous n'aurez pas cette nuit un ſeul homme auprès de vous; & vous vous trouverez dans un plus grand péril que vous n'avez jamais été, depuis les premieres années de votre vie, juſqu'aujourd'hui.

8. Le Roi alla donc s'aſſeoir à la porte *de la Ville*; & le peuple ayant été averti qu'il étoit là, tout le monde vint ſe préſenter devant lui. Cependant, comme, après la fuite *des troupes d'Iſraël*, chacun s'étoit retiré chez ſoi,

§. II.

§. II. *Toutes les tribus d'Iſraël s'excitent à l'envi à rappeller le Roi. David, averti de cette bonne diſpoſition, engage ceux de Juda à venir au-devant de lui.*

9. le peuple, dans toutes les tribus, s'entrediſoit, à l'envi l'un de l'autre : Le Roi nous a délivrés de nos ennemis : il nous a ſauvés de la main des Philiſtins ; & il a été contraint de fuir hors de ſon pays, à cauſe du ſoulevement d'Abſalon.

9. Omnis quoque populus certabat in cunctis tribubus Iſrael, dicens : Rex liberavit nos de manu inimicorum noſtrorum, ipſe ſalvavit nos de manu Philiſthinorum : & nunc fugit de terra propter Abſalom.

10. Abſalon, que nous avions ſacré pour Roi, eſt mort dans le combat. Qu'attendez-vous donc ? & pourquoi ne faites-vous point revenir le Roi ?

10. Abſalom autem, quem unximus ſuper nos, mortuus eſt in bello : uſquequò ſiletis, & non reducitis regem ?

11. Le Roi David ayant été averti de cette bonne volonté, que tout Iſraël avoit pour lui, *& voulant piquer d'honneur la tribu de Juda, & la faire entrer dans la même diſpoſition*, envoya dire aux Grands Prêtres Sadoc & Abiathar : Parlez aux anciens de Juda, & dites-leur : Pourquoi êtes-vous les derniers à faire revenir le Roi en ſa maiſon ?

11. Rex verò David miſit ad Sadoc & Abiathar ſacerdotes, dicens : Loquimini ad majores natu Juda, dicentes : Cur venitis noviſſimi ad reducendum regem in domum ſuam ? (Sermo autem omnis Iſrael pervenerat ad regem in domo ejus.)

12. Vous êtes mes freres, vous êtes mes os & ma chair ; pourquoi êtes-vous les derniers à faire revenir le Roi ?

12. Fratres mei vos, os meum, & caro mea vos, quare noviſſimi reducitis regem ?

13. Dites auſſi *de ma part* à Amaſa : N'êtes-vous pas ma chair & mes os, *puiſque vous êtes le fils de ma ſœur ? Pourquoi donc ſoûtiendrez-vous le parti rebèle ? Si vous voulez l'abandonner, je veux bien* que Dieu me traite avec toute ſa ſévérité, ſi je ne vous fais pour toûjours Général de mon armée, à la place de Joab.

13. Et Amaſæ dicite : Nonne os meum, & caro mea es ? Hæc faciat mihi Deus, & hæc addat, ſi non magiſter militiæ fueris coram me omni tempore pro Joab.

14. Il gagna *ainſi* le cœur de tous ceux de Juda, qui tous unanimement, lui envoyerent dire : Revenez, vous, & tous ceux qui ſont demeurés attachés à votre ſervice.

14. Et inclinavit cor omnium virorum Juda, quaſi viri unius : miſeruntque ad regem, dicentes : Revertere tu, & omnes ſervi tui.

15. Le Roi retourna donc, & s'avança juſqu'au Jourdain : & tout Juda vint au-devant de lui juſqu'à Galgala, pour lui faire paſſer le fleuve.

15. Et reverſus eſt rex : & venit uſque ad Jordanem, & omnis Juda venit uſque in Galgalam, ut occurreret regi, & traduceret eum Jordanem.

§. III. *Sémeï & Siba viennent au-devant de David. Il pardonne au premier, & reprend fortement Abiſaï qui vouloit le tuer pour le punir. David reçoit les juſtes excuſes de Miphiboſeth, & ordonne que Siba lui rendra la moitié de ſon bien, qu'il lui avoit donné.*

16. Feſtinavit autem Semei filius Gera filii Jemini de Bahurim, & deſcendit cum viris Juda in occurſum regis David

16. Or Sémeï de Bahurim fils de Gera, de la tribu de Benjamin, *craignant le reſſentiment de David pour l'injure qu'il lui avoit faite*, vint à grand'hâte, avec ceux de Juda, au-devant du Roi David,

17. cum mille viris de Benjamin, & Siba puer de domo Saul: & quindecim filii ejus, ac viginti ſeryi erant cum eo: & irrumpentes Jordanem, ante regem

17. ſuivi de mille hommes de Benjamin. Siba, ſerviteur de la maiſon de Saül, y vint auſſi avec ſes quinze fils, & vingt ſerviteurs. Ils ſe hâterent de paſſer le Jourdain, pour aller trouver le Roi, *craignant d'être prévenus par Miphiboſeth, qu'ils avoient calomnié auprès de lui.*

18. tranſierunt vada, ut traducerent domum regis, & facerent juxta juſſionem ejus: Semei autem filius Gera proſtratus coram rege, cùm jam tranſiſſet Jordanem,

18. Ils le paſſerent à gué, pour faire paſſer toute la maiſon du Roi, & pour faire tout ce qu'il leur commanderoit. Lorſque le Roi eut paſſé le Jourdain, Semeï fils de Gera, ſe proſternant devant lui,

19. dixit ad eum: Ne reputes mihi domine iniquitatem, neque memineris injuriarum ſervi tui in die qua egreſſus es, domine mi rex, de Jeruſalem, neque ponas rex in corde tuo.

19. lui dit: Ne me traitez point ſelon mon iniquité, mon Seigneur: oubliez les injures que vous avez reçûes de votre ſerviteur le jour que vous ſortîtes de Jeruſalem; & que votre cœur, ô mon Seigneur & mon Roi, n'en conſerve point de reſſentiment.

20. Agnoſco enim ſervus tuus peccatum meum: & idcircò hodie primus veni de omni domo Joſeph, deſcendique in occurſum domini mei regis.

20. Car je reconnois le crime que j'ai commis: c'eſt pourquoi je ſuis venu le premier de toute la maiſon *d'Iſraël, pere* de Joſeph, au-devant de mon Seigneur & de mon Roi.

21. Reſpondens verò Abiſai filius Sarviæ, dixit: Numquid pro his verbis non occidetur Semei, quia maledixit chriſto Domini?

21. Abiſaï fils de Sarvia dit alors: Ces paroles donc ſuffiront-elles pour ſauver la vie à Semeï, après qu'il a maudit l'oinct du Seigneur?

22. Et ait David: Quid mihi, & vobis filii Sarviæ? cur efficimini mihi hodie in ſatan? ergone hodie interficietur vir in Iſrael? an

22. Surquoi David répondit à Abiſaï: Qu'y a-t-il entre vous & moi, enfans de Sarvia? Pourquoi me devenez-vous aujourd'hui des tentateurs? Eſt-ce ici un jour à faire mourir

un Iſraélite ? Et puis-je oublier que je deviens aujourd'hui Roi d'Iſraël ?

23. Alors il dit à Semeï : Vous ne mourrez point. Et il le lui jura.

24. Miphiboſeth, fils de Saül, vint auſſi au-devant du Roi, *pour lui marquer ſa joie, comme il avoit témoigné publiquement ſa douleur pendant tout le temps de ſon abſence ; car*, depuis le jour que David ſortit *de Jeruſalem*, juſqu'à celui-ci qu'il retournoit en paix, il n'avoit ni lavé ſes pieds, ni fait faire ſa barbe, ni pris aucun ſoin de ſes vêtemens.

25. Etant *donc* venu faire la révérence au Roi à Jeruſalem, le Roi lui dit : Miphiboſeth, pourquoi n'êtes-vous point venu avec moi ?

26. Miphiboſeth lui répondit : Mon Seigneur & mon Roi, mon ſerviteur ne m'a pas voulu obéïr : car étant incommodé des jambes, comme je ſuis, je lui avois dit de me préparer un âne pour vous ſuivre :

27. Et au lieu de le faire, il m'eſt venu accuſer devant mon Seigneur. Mais pour vous, ô mon Seigneur & mon Roi, vous êtes comme un Ange de Dieu, *plein de lumiere & de juſtice*. Faites de moi tout ce qu'il vous plaira.

28. Car au lieu que vous pouviez traiter toute la maiſon de mon pere comme digne de mort, vous m'avez donné place à votre table. De quoi donc me pourrois-je plaindre avec quelque juſtice ? & quel ſujet aurois-je de vous importuner encore ?

29. Le Roi lui répondit : C'eſt aſſez : n'en dites pas davantage : *je reçois vos excuſes. Mais* ce que j'ai ordonné ſubſiſtera. Vous & Siba partagez le bien.

30. Miphiboſeth répondit au Roi : Je veux bien même qu'il ait tout, puiſque je vois mon Seigneur & mon Roi revenu heureuſement en ſa maiſon.

ignoro hodie me factum regem ſuper Iſrael ?

23. Et ait rex Semeï : Non morieris. Juravitque ei.

24. Miphiboſeth quoque filius Saul deſcendit in occurſum regis, illotis pedibus, & intonſa barba : veſteſque ſuas non laverat à die qua egreſſus fuerat rex, uſque ad diem reverſionis ejus in pace.

25. Cumque Jeruſalem occurriſſet regi, dixit ei rex : Quare non veniſti mecum Miphiboſeth ?

26. Et reſpondens ait : Domine mi rex, ſervus meus contempſit me : dixique ei ego famulus tuus, ut ſterneret mihi aſinum, & aſcendens abirem cum rege : claudus enim ſum ſervus tuus.

27. Inſuper & accuſavit me ſervum tuum ad te dominum meum regem : tu autem Domine, mi rex, ſicut angelus Dei es, fac quod placitum eſt tibi.

28. Neque enim fuit domus patris mei, niſi morti obnoxia domino meo regi : tu autem poſuiſti me ſervum tuum inter convivas menſæ tuæ : quid ergo habeo juſtæ querelæ ? aut quid poſſum ultrà vociferari ad regem ?

29. Ait ergo ei rex : Quid ultrà loqueris ? fixum eſt quod locutus ſum : tu & Siba, dividite poſſeſſiones.

30. Reſponditque Miphiboſeth regi : Etiam cuncta accipiat, poſtquam reverſus eſt dominus meus rex pacificè in domum ſuam.

§. IV. *Berzellaï prend congé du Roi, & ne ſonge plus qu'à aller mourir en paix dans ſon pays. Il laiſſe ſon fils auprès de David. Murmure d'Iſraël contre Juda.*

31. Berzellai quoque Galaadites, deſcendens de Rogelim, traduxit regem Jordanem, paratus etiam ultra fluvium proſequi eum.

31. Berzellaï de Galaad étant venu de Rogelim, accompagna auſſi le Roi à ſon paſſage du Jourdain; & il étoit prêt de le conduire encore au-delà du fleuve.

32. Erat autem Berzellai Galaadites ſenex valde, id eſt, octogenarius, & ipſe præbuit alimenta regi, cùm moraretur in caſtris: fuit quippe vir dives nimis.

32. C'étoit un homme fort vieux, qui avoit déja quatre-vingts ans: il avoit fourni des vivres au Roi lorſqu'il étoit au camp; car il étoit extrêmement riche.

33. Dixit itaque rex ad Berzellai: Veni mecum, ut requieſcas ſecurus mecum in Jeruſalem.

33. Le Roi lui dit donc: Venez avec moi, afin que vous viviez en repos auprès de moi dans Jeruſalem.

34. Et ait Berzellai ad regem: Quot ſunt dies annorum vitæ meæ, ut aſcendam cum rege in Jeruſalem?

34. Berzellaï dit au Roi: Suis-je maintenant en âge d'aller avec le Roi à Jeruſalem?

35. Octogenarius ſum hodie? numquid vigent ſenſus mei ad diſcernendum ſuave, aut amarum? aut delectare poteſt ſervum tuum cibus & potus? vel audire poſſum ultrà vocem cantorum, atque cantatricum? quare ſervus tuus ſit oneri domino meo regi?

35. Ayant, comme j'ai, quatre vingts ans, peut-il me reſter quelque vigueur dans les ſens pour diſcerner ce qui eſt doux d'avec ce qui eſt amer? Puis-je trouver quelque plaiſir à boire & à manger; ou à entendre la voix des muſiciens & des muſiciennes? Pourquoi votre ſerviteur ſeroit-il à charge à mon Seigneur & à mon Roi?

36. Paululùm procedam famulus tuus ab Jordane tecum: non indigeo hac viciſſitudine,

36. Je vous ſuivrai encore un peu, après avoir paſſé le Jourdain. Mais ce changement de vie ne m'accommoderoit point.

37. ſed obſecro ut revertar ſervus tuus, & moriar in civitate mea, & ſepeliar juxta ſepulchrum patris mei, & matris meæ. En autem ſervus tuus Chamaam, ipſe vadat tecum, domine mi rex, & fac ei quidquid tibi bonum videtur.

37. Permettez-moi ſeulement de m'en retourner, afin que je meure dans mon pays, & que je ſois enſeveli auprès de mon pere & de ma mere. Mais, mon Seigneur & mon Roi, voilà *mon fils* Chamaan votre ſerviteur, que vous pouvez emmener avec vous, & faire de lui ce qu'il vous plaira.

38. Dixit itaque ei rex: Mecum tranſeat Chamaam, & ego faciam ei quidquid tibi placuerit, & omne quod petieris à me, impetrabis.

38. Le Roi dit à Berzellaï: Que Chamaan paſſe avec moi; *cela me fait plaiſir.* Je ferai pour lui tout ce que vous voudrez, & je vous accorderai tout ce que vous me demanderez.

39. Le Roi paſſa *enſuite* le Jourdain avec tout le peuple. Il baiſa Berzellaï, & lui ſouhaita les bénédictions du Ciel; & Berzellaï retourna en ſa maiſon.

40. Le Roi paſſa à Galgala, & Chamaan avec lui. Lorſque le Roi paſſa le Jourdain, il fut accompagné de toute la tribu de Juda, & il ne s'y trouva que la moitié du peuple d'Iſraël.

41. Tous ceux d'Iſraël s'adreſſerent donc en foule au Roi, & lui dirent: Pourquoi nos freres de Juda nous ont-ils enlevé le Roi, *ſans nous attendre*, avant que de lui faire paſſer le Jourdain avec ſa maiſon & toute ſa ſuite?

42. Et tous ceux de Juda leur répondirent: C'eſt que le Roi nous touche de plus près, *étant de notre tribu. D'ailleurs*, quel ſujet avez-vous de vous fâcher? *Avons-nous agi en cela par intérêt?* avons-nous vêcu aux dépens du Roi? ou nous a-t-on fait quelques préſens?

43. Ceux d'Iſraël leur répondirent: Le Roi nous conſidere *comme étant* dix fois plus que vous, *puiſque nous faiſons plus de dix tribus, & que vous n'en faites qu'une:* & *ainſi* David nous appartient plus qu'à vous. Pourquoi nous avez-vous fait cette injure? & pourquoi n'avons-nous pas été avertis les premiers pour venir ramener notre Roi? Mais ceux de Juda répondirent un peu durement à ceux d'Iſraël; *ce qui penſa cauſer une nouvelle guerre civile.*

39. Cumque tranſiſſet univerſus populus & rex Jordanem, oſculatus eſt rex Berzellai, & benedixit ei: & ille reverſus eſt in locum ſuum.

40. Tranſivit ergo rex in Galgalam, & Chamaam cum eo: omnis autem populus Juda traduxerat regem, & media tantùm pars adfuerat de populo Iſrael.

41. Itaque omnes viri Iſrael concurrentes ad regem, dixerunt ei? Quare te furati ſunt fratres noſtri viri Juda; & traduxerunt regem & domum ejus Jordanem, omneſque viros David cum eo:

42. & reſpondit omnis vir Juda ad viros Iſrael: Quia mihi propior eſt rex: cur iraſceris ſuper hac re? numquid comedimus aliquid ex rege, aut munera nobis data ſunt?

43. Et reſpondit vir Iſrael ad viros Juda, & ait: Decem partibus major ego ſum apud regem, magiſque ad me pertinet David quàm ad te: cur feciſti mihi injuriam, & non mihi nuntiatum eſt priori, ut reducerem regem meum? Duriùs autem reſponderunt viri Juda viris Iſrael.

CHAPITRE XX.

§. I. *Seba excite un nouveau ſoulevement contre David, & ſépare de lui tout Iſraël. David renferme pour toûjours ſes concubines, dont ſon fils avoit abuſé. Joab prend ombrage de la confiance que David témoigne à Amaſa, & le tue par trahiſon.*

LA MESME ANNE'E 2981. AVANT J. C. 1023.

1. Accidit quoque ut ibi eſſet vir Belial, nomine Seba, filius Bochri vir Jemineus: & ceecinit buecinâ, & ait: Non eſt nobis pars in David, neque hereditas in filio Iſai: revertere in tabernacula tua Iſrael.

1. CAr il ſe trouva là un homme *méchant; un enfant* de Bélial, nommé Seba, fils de Bochri, de la tribu de Benjamin, *toûjours peu affectionnée à David*: & il commença à ſonner de la trompette, & il dit *en même-tems*: Nous n'avons que faire de David, & nous n'attendons rien du fils d'Iſaï. Iſraël, retournez chacun dans votre maiſon.

2. Et ſeparatus eſt omnis Iſrael à David, ſecutuſque eſt Seba filium Boehri: viri autem Juda adhæſerunt regi ſuo, à Jordane uſque Jeruſalem.

2. Ainſi tout Iſraël ſe ſépara de David, & ſuivit Seba fils de Bochri: mais ceux de Juda demeurerent toûjours auprès du Roi, *& l'accompagnerent* depuis le Jourdain, juſqu'à Jeruſalem.

3. Cumque veniſſet rex in domum ſuam in Jeruſalem, tulit decem mulieres concubinas, quas dereliquerat ad euſtodiendam domum, & tradidit eas in cuſtodiam, alimenta eis præbens: & non eſt ingreſſus ad eas, ſed erant elauſæ uſque in diem mortis ſuæ in viduitate viventes.

3. Le Roi étant revenu en ſon palais à Jeruſalem, commanda que les dix concubines, qu'il avoit laiſſées pour le garder, fuſſent renfermées dans une maiſon, où il leur faiſoit donner ce qui leur étoit néceſſaire: & il ne s'approcha plus d'elles; mais elles demeurerent ainſi enfermées, vivant comme veuves, juſqu'au jour de leur mort.

4. Dixit autem rex Amaſæ: Convoca mihi omnes viros Juda in diem tertium, & tu adeſto præſens.

4. Le Roi dit alors à Amaſa: Faites-moi venir dans trois jours tous ceux de Juda, & trouvez-vous-y avec eux.

5. Abiit ergo Amaſa ut convocaret Judam, & moratus eſt extra placitum quod ei conſtituerat rex.

5. Amaſa partit auſſi-tôt pour aſſembler *ceux de* Juda; mais il ne vint pas dans le temps que le Roi lui avoit marqué.

6. Ait autem David ad Abiſai: Nunc magis afflicturus eſt nos Seba filius Bochri quàm Abſalom: tolle igitur ſervos domini tui, &

6. David dit donc à Abiſaï: Seba fils de Bochri nous va maintenant plus faire de mal que ne nous en a fait Abſalon. C'eſt pourquoi prenez avec vous tout ce que j'ai de troupes

ici, & pourſuivez-le, de peur qu'il ne ſe rende maître de *quelques* places fortes, & qu'il ne nous échappe.

7. Il partit donc de Jeruſalem, accompagné des gens de Joab, des Céréthiens & des Phélethiens, & de tous les plus vaillans hommes, afin de pourſuivre Séba fils de Bothri.

8. Lorſqu'ils furent près de la grande pierre qui eſt à Gabaon, ils rencontrerent Amaſa, qui venoit *trouver le Roi.* Joab étoit revêtu d'un habillement étroit, qui lui étoit juſte ſur le corps, & par deſſus il avoit ſon épée pendu au côté dans un fourreau fait de telle ſorte, qu'on pouvoit la tirer, & en frapper en un moment.

9. Joab dit donc à Amaſa: Bon jour, mon frere. Et il prit, de ſa main droite, le menton d'Amaſa, comme pour le baiſer.

10. Et comme Amaſa ne prenoit pas garde à l'épée qu'avoit Joab, Joab l'en frappa dans le côté. Les entrailles *auſſi-tôt* lui ſortirent hors du corps, & ſans qu'il en fût beſoin d'un ſecond coup, il tomba mort. Joab & Abiſaï ſon frere continuerent à pourſuivre Seba, fils de Bochri.

11. Quelques-uns des gens de Joab s'étant arrêtés près du corps d'Amaſa, diſoient: Voilà celui qui vouloit être Général de David, au lieu de Joab.

12. Cependant Amaſa tout couvert de ſon ſang, étoit étendu au milieu du chemin. Mais quelqu'un voyant que tout le peuple s'arrêtoit pour le voir, le tira hors du chemin, dans le champ *proche*, & le couvrit d'un manteau, afin que ceux qui paſſoient, ne s'arrêtaſſent plus à cauſe de lui.

13. Lors donc qu'on l'eut ôté du chemin, tout le monde marcha après Joab, & pourſuivit Seba fils de Bochri.

perſequere eum, ne forte inveniat civitates munitas, & effugiat nos.

7. Egreſſi ſunt ergo cum eo viri Joab, Cerethi quoque & Phelethi; & omnes robuſti exierunt de Jeruſalem ad perſequendum Seba filium Bochri.

8. Cumque illi eſſent juxta lapidem grandem, qui eſt in Gabaon, Amaſa veniens occurrit eis. Porrò Joab veſtitus erat tunicâ ſtrictâ ad menſuram habitus ſui, & deſuper accinctus gladio dependente uſque ad illa, in vagina, qui fabricatus levi motu egredi poterat, & percutere.

9. Dixit itaque Joab ad Amaſam: Salve mi frater. Et tenuit manu dextera mentum Amaſæ, quaſi oſculans eum.

10. Porrò Amaſa non obſervavit gladium, quem habebat Joab, qui percuſſit eum in latere: & effudit inteſtina ejus in terram, nec ſecundum vulnus apposuit, & mortuus eſt. Joab autem, & Abiſai frater ejus, perſecuti ſunt Seba filium Bochri.

11. Interea quidam viri, cùm ſtetiſſent juxta cadaver Amaſæ, de ſociis Joab, dixerunt: Ecce qui eſſe voluit pro Joab comes David.

12. Amaſa autem conſperſus ſanguine, jacebat in media via. Vidit hoc quidam vir quòd ſubſiſteret omnis populus ad videndum eum, & amovit Amaſam de via in agrum, operuitque eum veſtimento, ne ſubſiſterent tranſeuntes propter eum.

13. Amoto ergo illo de via, tranſibat omnis vir ſequens Joab ad perſequendum Seba filium Bochri.

§. II. *Seba, retiré dans Abela, y eſt aſſiégé par Joab. Une femme fort ſage de cette Ville fait couper la tête à Seba, & l'envoye à Joab. Ce Général ſe retire avec les troupes, & s'en retourne à Jeruſalem.*

14. Porrò ille tranſierat per omnes tribus Iſrael in Abelam, & Bethmaacha: omneſque viri electi congregati fuerant ad eum.

14. Seba ayant paſſé au travers de toutes les tribus d'Iſraël, étoit allé à Abela & à Bethmaacha, *dans la tribu de Nephthali*; & tous les hommes choiſis d'Iſraël s'étoient ralliés auprès de lui.

15. Venerunt itaque & oppugnabant eum in Abela: & & in Bethmaacha, & circumdederunt munitionibus civitatem, & obſeſſa eſt urbs: omnis autem turba, quæ erat cum Joab, moliebatur deſtruere muros.

15. Joab & ſes gens vinrent donc aſſiéger Abela & Bethmaacha. Ils éleverent des terraſſes autour de la Ville, & ils l'inveſtirent: & tous les gens de Joab travailloient à ſapper la muraille.

16. Et exclamavit mulier ſapiens de civitate: Audite: audite, dicite Joab, Appropinqua huc, & loquar tecum.

16. Alors une femme de la Ville, qui étoit fort ſage, s'écria: Ecoutez, écoutez: Dites à Joab qu'il s'approche, & que je veux lui parler.

17. Qui cùm acceſſiſſet ad eam, ait illi: Tu es Joab? Et ille reſpondit: Ego. Ad quem ſic locuta eſt: Audi ſermones ancillæ tuæ. Qui reſpondit: Audio.

17. Joab s'étant approché, elle lui dit: Etes-vous Joab? Il lui répondit: Oui, *je le ſuis.* Ecoutez, lui dit-elle, les paroles de votre ſervante. Il lui répondit: Je vous écoute.

18. Rurſumque illa, Sermo, inquit, dicebatur in veteri proverbio: Qui interrogant, interrogent in Abela: & ſic perficiebant.

18. Elle ajouta: Autrefois on diſoit d'ordinaire: Que ceux qui demandent conſeil, le demandent à Abela; & ils terminoient ainſi leurs affaires, *s'en rapportant aux habitans de cette ville, qui ont toûjours fait profeſſion d'une grande droiture & d'une grande équité. Que n'en avez-vous uſé de la ſorte, en nous demandant ſi nous voulions la paix, ou la guerre? Et vous auriez vû que nous aimons la juſtice & la verité.*

19. Nonne ego ſum quæ reſpondeo veritatem in Iſrael, & tu quæris ſubvertere civitatem, & evertere matrem in Iſrael? Quare præcipitas hereditatem Domini?

19. *En effet*, n'eſt-ce pas moi qui dis la vérité dans Iſraël à ceux qui me la demandent? *& qui ai toûjours été fidele à mon Roi?* Cependant, *au lieu de prendre d'abord ces voies de douceur & de paix*, vous voulez *tout d'un coup* ruiner une ville ſi célebre, & une ville mere de tant d'autres? Pourquoi détruiſez-vous *ainſi* l'héritage du Seigneur?

20. Joab

20. Joab lui répondit: A Dieu ne plaiſe, je ne viens point pour ruiner, ni pour détruire.

21. Ce n'eſt point là mon intention: mais je cherche un Seba fils de Bochri, de la *tribu de Benjamin, qui a ſa demeure dans la* montagne d'Ephraïm, qui s'eſt ſoulevé contre le Roi David, *& qui s'eſt renfermé dans cette ville.* Rendez-nous ſeulement cet homme, & nous nous retirerons *auſſi-tôt.* Cette femme dit à Joab: On s'en va vous jetter ſa tête par deſſus la muraille.

22. Elle alla enſuite trouver tout le peuple, & elle leur parla ſi ſagement, qu'en même-tems on coupa la tête à Seba fils de Bochri, & on la jetta à Joab. Il fit auſſi-tôt ſonner la retraite. L'armée leva le ſiége de devant la ville, & chacun s'en retourna chez ſoi. Joab revint trouver le Roi à Jeruſalem.

23. Joab étoit donc Général de toute l'armée d'Iſraël, *ayant tué Amaſa qui partageoit cet honneur avec lui.* Banaïas fils de Joïada commandoit les Cerethiens & les Phelethiens.

24. Aduram étoit Surintendant des tribus: Joſaphat fils d'Ahilud avoit la garde des requêtes:

25. Siva étoit Secretaire: Sadoc & Abiathar, Grands Prêtres:

26. Et Ira, de Jaïr *en Galaad*, étoit Prêtre de David, *c'eſt-à-dire, ſon confident, le diſpenſateur de ſes aumônes & le miniſtre de ſes bonnes œuvres.*

10. Reſpondenſque Joab, ait: Abſit, abſit hoc à me: non præcipito, neque demolior.

11. Non ſic ſe habet res, ſed homo de monte Ephraim Seba, filius Bochri cognomine, levavit manum ſuam contra regem David: tradite illum ſolum, & recedemus à civitate. Et ait mulier ad Joab: Ecce caput ejus mittetur ad te per murum.

22. Ingreſſa eſt ergo ad omnem populum, & locuta eſt eis ſapienter: qui abſciſſum caput Seba filii Bochri projecerunt ad Joab, & ille cecinit tubâ, & receſſerunt ab urbe, unuſquiſque in tabernacula ſua: Joab autem reverſus eſt Jeruſalem ad regem.

23. Fuit ergo Joab ſuper omnem exercitum Iſrael: Banaias autem filius Joiadæ ſuper Cerethæos & Phelethæos.

24. Aduram verò ſuper tributa: porrò Joſaphat filius Ahilud, à commentariis.

25. Siva autem, ſcriba: Sadoc verò & Abiathar, ſacerdotes.

26. Ira autem Jairites erat ſacerdos David.

CHAPITRE XXI.

§. I. *Dieu, en punition des cruautés que Saül avoit exercées contre les Gabaonites, afflige la terre d'Iſrael d'une famine qui dure trois ans. David, pour ſatisfaire les Gabaonites, leur livre ſept enfans de Saül, qu'ils crucifient ſur une montagne. Reſpha, mere de deux d'entr'eux, les garde jour & nuit, juſqu'à ce que la pluie tombe ſur eux. David les fait enſevelir, avec les os de Saül & de Jonathas, dans le tombeau de Cis, pere de Saül.*

L'AN DU MONDE 2981. AVANT J. C. 1023.

1. Facta eſt quoque fames in diebus David tribus annis jugiter: & conſuluit David oraculum Domini. Dixitque Dominus: Propter Saül, & domum ejus ſanguinum, quia occidit Gabaonitas.

1. DU tems de David, il y eut une famine qui dura trois ans: David, *pour en ſavoir la cauſe*, conſulta l'oracle du Seigneur. Et le Seigneur lui répondit que cette famine étoit arrivée à cauſe de Saül & de ſa maiſon, qui étoit une maiſon de ſang, parce qu'il avoit tué les Gabaonites, *contre la parole qu'on leur avoit donnée de leur ſauver la vie.*

2. Vocatis ergo Gabaonitis rex, dixit ad eos. Porrò Gabaonitæ non erant de filiis Iſrael, ſed reliquiæ Amorrhæorum: filii quippe Iſrael juraverant eis, & voluit Saul percutere eos zelo, quaſi pro filiis Iſrael & Juda.)

2. Or les Gabaonites n'étoient point des enfans d'Iſraël, mais un reſte des Amorrhéens: & les Iſraélites s'étoient liés à eux *du tems de Joſué, & leur avoient promis* avec ſerment *de leur ſauver la vie.* Cependant Saül avoit entrepris de les perdre, par un *faux* zele pour les enfans d'Iſraël & de Juda, *ne voulant pas ſouffrir parmi eux ce mélange d'un peuple étranger.*

3. Dixit ergo David ad Gabaonitas: Quid faciam vobis? & quod erit veſtri piaculum, ut benedicatis hereditati Domini?

3. David fit donc venir les Gabaonites, & leur dit: Que vous puis-je faire, pour réparer l'injure que vous avez reçue *de Saül*, afin que vous béniſſiez l'héritage du Seigneur, *& que vous y attiriez les bénédictions du Ciel?*

4. Dixeruntque ei Gabaonitæ: Non eſt nobis ſuper argento & auro quæſtio, ſed contra Saul, & contra domum ejus: neque volumus ut interficiatur homo de Iſrael. Ad quos rex ait: Quid ergo vultis ut faciam vobis?

Les Gabaonites répondirent: Nous ne voulons, pour ſatisfaction ni or, ni argent. Nous demandons juſtice contre Saül & contre ſa maiſon: & *hors cela*, nous ne voulons point qu'on faſſe mourir aucun homme d'Iſraël. Que voulez-vous donc, dit David, que je faſſe pour vous?

5. Ils lui répondirent : Nous devons tellement exterminer *la race de* celui qui nous a tourmentés & opprimés *ſi* injuſtement, qu'il n'en reſte pas un ſeul dans toutes les terres d'Iſraël.

5. Qui dixerunt regi : Virum, qui attrivit nos & oppreſſit iniquè, ita delere debemus, ut ne unus quidem reſiduus ſit de ſtirpe ejus in cunctis finibus Iſrael.

6. Qu'on nous donne *au moins* ſept de ſes enfans, afin que nous les mettions en croix, pour ſatisfaire le Seigneur à Gabaa, d'où étoit Saül, qui fut autrefois l'élu du Seigneur. Le Roi leur dit : Je vous les donnerai.

6. Dentur nobis ſeptem viri de filiis ejus, ut crucifigamus eos Domino in Gabaa Saul, quondam electi Domini. Et ait rex : Ego dabo.

7. Il épargna Miphiboſeth fils de Jonathas fils de Saül, à cauſe de l'alliance que Jonathas & lui s'étoient jurée au nom du Seigneur.

7. Pepercitque rex Miphiboſeth filio Jonathæ filii Saul, propter jusjurandum Domini, quod fuerat inter David & inter Jonathan filium Saul.

8. Mais il prit les deux fils de Reſpha fille d'Aïa, Armoni & Miphiboſeth, qu'elle avoit eus de Saül ; & cinq fils que Michol, fille de Saül avoit *adoptés, comme étant les enfans que Merob ſa ſœur aînée avoit* eus d'Hadriel, fils de Berzellaï, qui étoit de Molathi.

8. Tulit itaque rex duos filios Reſpha filiæ Aia, quos peperit Sauli, Armoni, & Miphiboſeth : & quinque filios Michol filiæ Saul, quos genuerat Hadrieli filio Berzellai, qui fuit de Molathi,

9. Et il les mit entre les mains des Gabaonites, qui les crucifierent ſur une montagne devant le Seigneur. Ainſi moururent ces ſept hommes, ayant été exécutés tous enſemble, dans les premiers jours de la moiſſon, lorſqu'on commençoit à couper les orges.

9. & dedit eos in manus Gabaonitarum : qui crucifixerunt eos in monte coram Domino : & ceciderunt hi ſeptem ſimul occiſi in diebus meſſis primis, incipiente meſſione hordei.

10. Reſpha, fille d'Aïa, *mere de deux de ces hommes qui ſont attachés en croix*, prenant un cilice, l'étendit ſur une pierre, & demeura là, depuis le commencement de la moiſſon, juſqu'à ce que *la colere de Dieu étant appaiſée*, l'eau du Ciel tombât ſur eux : & elle empêcha les oiſeaux de déchirer leurs corps pendant le jour, & les bêtes de les manger pendant la nuit.

10. Tollens autem Reſpha filia Aia cilicium, ſubſtravit ſibi ſupra petram, ab initio meſſis, donec ſtillaret aqua ſuper eos de cœlo : & non dimiſit aves lacerare eos per diem, neque beſtias per noctem.

11. Et cette action de Reſpha fille d'Aïa, concubine de Saül, fut rapportée à David, *qui en fut touché.*

11. Et nuntiata ſunt David quæ fecerat Reſpha, filia Aia, concubina Saul.

12. Alors David alla prendre les os de Saül & de Jonathas ſon fils à Jabès en Galaad ;

12. Et abiit David, & tulit oſſa Saul, & oſa Jonathæ filii ejus à viris Jabes

Galaad, qui furati fuerant ea de platea Bethſan, in qua ſuſpenderant eos Philiſthiim cùm interfeciſſent Saül in Gelboe:

ceux de cette Ville les ayant enlevés de la place de Bethſan, où les Philiſtins les avoient pendus, après que Saül eut été tué à Gelboé.

13. & aſportavit inde oſſa Saül, & oſſa Jonathæ filii ejus: & colligentes oſſa eorum qui affixi fuerant,

13. David tranſporta donc de-là les os de Saül & de Jonathas ſon fils: & ayant fait recueillir les os de ceux qui avoient été crucifiés, *& qu'Aïa avoit conſervés avec tant de ſoin*,

14. ſepelierunt ea cum oſſibus Saül & Jonathæ filii ejus in terra Benjamin, in latere, in ſepulchro Cis patris ejus: feceruntque omnia quæ præceperat rex, & repropitiatus eſt Deus terræ poſt hæc.

14. il les fit enſevelir avec ceux de Saül & de Jonathas, ſon fils, dans le ſépulchre de Cis, pere de Saül, à Sela, au pays de Benjamin. Ces ordres que le Roi avoit donnés furent exactement exécutés. Et après cela, Dieu ſe rendit propice à la terre comme auparavant.

§. II. *David ſoutient encore quatre guerres contre les Philiſtins, & en demeure victorieux. Ils y perdent quatre hommes d'une grandeur prodigieuſe.*

15. Factum eſt autem rurſum prælium Philiſthinorum adverſum Iſrael, & deſcendit David, & ſervi ejus cum eo, & pugnabant contra Philiſthiim. Deficiente autem David,

15. Les Philiſtins firent encore une guerre contre Iſraël. David marcha contre eux, avec ſon armée, leur donna bataille; & s'étant trouvé las *dans le combat*,

16. Jesbibenob, qui fuit de genere Arapha, cujus ferrum haſtæ trecentas uncias appendebat, & accinctus erat enſe novo, niſus eſt percutere David.

16. Jesbibenob, de la race d'Arapha, qui avoit une lance dont le fer peſoit trois cens onces, & une épée qui n'avoit point encore ſervi, étoit prêt de le tuer.

17. Præſidioque ei fuit Abiſai filius Sarviæ, & percuſſum Philiſthæum interfecit. Tunc juraverunt viri David, dicentes: Jam non egredieris nobiſcum in bellum, ne extinguas lucernam Iſrael.

17. Mais Abiſaï fils de Sarvia prévint le Philiſtin, le tua, & ſauva David. Alors les gens de David lui firent cette proteſtation avec ſerment: Nous ne ſouffrirons plus que vous veniez à la guerre avec nous, de peur que vous n'éteigniez la lampe d'Iſraël, *& qu'en vous perdant, il ne perde toute ſa gloire.*

18. Secundum quoque bellum fuit in Gob contra Philiſthæos; tunc percuſſit Sobochai de Huſati, Saph de ſtirpe Arapha de genere gigantum.

18. Il y eut une ſeconde guerre à Gob, *ou Gazer*, contre les Philiſtins, où Sobochaï de Huſati tua Saph, deſcendu d'Arapha, de la race des géans.

19. Tertium quoque fuit

19. Il y eut auſſi une troiſieme guerre à

Gob contre les Philiſtins, en laquelle Elhanan fils de Jacré, *ſurnommé* Orgim, de Bethléem, tua Goliath de Geth, qui avoit une lance dont la hampe étoit comme le grand bois dont ſe ſervent les tiſſerans.

20. Il ſe fit une quatrieme guerre à Geth, où il ſe trouva un grand homme qui avoit ſix doigts aux pieds & aux mains, c'eſt-à-dire, vingt-quatre doigts, & qui étoit de la race d'Arapha.

21. Il vint outrager inſolemment Iſraël: mais Jonathan, fils de Sammaa, frere de David, le tua.

22. Ces quatre hommes étoient de Geth, de la race d'Arapha; & ils furent tués par David, ou par ſes gens.

bellum in Gob contra Philiſthæos, in quo percuſſit Adeodatus filius Saltus polymitarius Bethlehemites Goliath Gethæum, cujus haſtile haſtæ erat quaſi liciatorium texentium.

20. Quartum bellum fuit in Geth, in quo vir fuit excelſus, qui ſenos in manibus pedibuſque habebat digitos, id eſt, viginti quatuor, & erat de origine Arapha.

21. Et blaſphemavit Iſrael: percuſſit autem eum Jonathan filius Samaa fratris David.

22. Hi quatuor nati ſunt de Arapha in Geth & ceciderunt in manu David, & ſervorum ejus.

CHAPITRE XXII.

Cantique que David prononce, pour remercier Dieu de l'avoir délivré de tous ſes ennemis.

1. DAvid prononça ce Cantique à la loüange du Seigneur, après qu'il l'eut délivré de la main de tous ſes ennemis, & de la main de Saül.

2. Et il dit: Le Seigneur eſt mon rocher: *je trouve en lui un aſyle aſſuré.* Il eſt ma force; il eſt mon Sauveur.

3. Mon Dieu eſt mon ſoûtien; *c'eſt pourquoi* j'eſpererai en lui: il eſt mon bouclier; il eſt l'appui de mon ſalut; c'eſt lui qui m'éleve *au-deſſus de tous mes ennemis;* il eſt mon refuge, *& il le ſera toûjours. Oui*, mon Dieu, vous me délivrerez de *tous les maux où* l'iniquité *& la malice de mes ennemis voudroit me précipiter.*

4. J'invoquerai le Seigneur, *qui eſt* digne de toute loüange; & il me délivrera *des mains*

1. Locutus eſt autem David Domino verba carminis hujus in die qua liberavit eum Dominus de manu omnium inimicorum ſuorum, & de manu Saul.

2. Et ait: Dominus petra mea, & robur meum, & ſalvator meus.

3. Deus fortis meus, ſperabo in eum, ſcutum meum, & cornu ſalutis meæ, elevator meus, & refugium meum: ſalvator meus, de iniquitate liberabis me.

4. Laudabilem invocabo Dominum, & ab inimicis meis ſalvus ero.

de mes ennemis, *comme il a déja fait pluſieurs fois.*

5. Quia circumdederunt me contritiones mortis: torrentes Belial terruerunt me.

5. *Car* les douleurs de la mort m'ont aſſiégé; les torrens *des perſecutions que m'ont ſuſcitées les enfans* de Bélial m'ont épouvanté.

6. Funes inferni circumdederunt me: prævenerunt me laquei mortis.

6. Les liens de l'enfer m'ont environné, & les filets de la mort m'ont enveloppé; *& il m'a délivré de ces maux dont je me ſentois accablé.*

7. In tribulatione mea invocabo Dominum, & ad Deum meum clamabo: & exaudiet de templo ſuo vocem meam, & clamor meus veniet ad aures ejus.

7. *C'eſt pourquoi* j'invoquerai le Seigneur dans mon affliction, & je crierai vers mon Dieu; & il entendra ma voix de ſon Temple, & mes cris parviendront juſqu'à ſes oreilles, *comme ſi tent les cris des enfans d'Iſraël, lorſqu'ils étoient affligés par les Egyptiens.*

8. Commota eſt & contremuit terra: fundamenta montium concuſſa ſunt, & conquaſſata, quoniam iratus eſt eis.

8. *Alors* la terre *de l'Egypte* fut émue, & elle trembla; les fondemens des montagnes *qui lui ſervent de barrieres* furent agités & ébranlés, parce que *le Seigneur* étoit en colere contre elles.

9. Aſcendit fumus de naribus ejus, & ignis de ore ejus vorabit: carbones ſuccenſi ſunt ab eo.

9. La fumée de ſes narines s'éleva en haut; un feu dévorant ſortit de ſa bouche; *les foudres & les éclairs partirent de ſes mains*; & des charbons en furent allumés.

10. Inclinavit cœlos, & deſcendit: & caligo ſub pedibus ejus.

10. *Avant de faire reſſentir aux Egyptiens ces effets terribles de ſa juſte colere*, il abbaiſſa les cieux, & il deſcendit, ayant un nuage ſombre ſous ſes pieds, *pour voir les maux dont ils accabloient injuſtement ſon peuple.*

11. Et aſcendit ſuper cherubim, & volavit: & lapſus eſt ſuper pennas venti.

11. Et il monta *enſuite* ſur les Cherubins; il prit ſon vol, & il vola ſur les ailes des vents, *pour aller avec rapidité au ſecours de ce peuple affligé.*

12. Poſuit tenebras in circuitu ſuo latibulum: cribrans aquas de nubibus cœlorum.

12. Il ſe cacha dans les ténebres qui l'environnoient, *pour ſe dérober à la vûe de ſes ennemis*; & il fit diſtiller *ſur eux avec impétuoſité* les eaux des nuées du Ciel.

13. Præ fulgore in conſpectu ejus, ſuccenſi ſunt carbones ignis.

13. Il fit briller devant lui une lumiere qui alluma des charbons de feu, *dont ils furent conſumés.*

14. Tonabit de cœlo Do-

14. Le Seigneur tonna du *haut du* Ciel; le

Très-haut fit retentir ſa voix *par le bruit de ſon tonnerre.*

minus: & excelſus dabit vocem ſuam.

15. Il tira ſes fleches *contre les Egyptiens*, & il les diſperſa ; il lança ſes foudres *contre eux*, & ils furent conſumés.

15. Miſit ſagittas, & diſſipavit eos: fulgur, & conſumpſit eos.

16. *En même-tems* la mer s'ouvrit juſqu'au fond des abîmes, *pour laiſſer paſſer ſon peuple*, & les fondemens du monde furent découverts par les menaces du Seigneur & par le ſouffle des tempêtes de ſa colere.

16. Et apparuerunt effuſiones maris, & revelata ſunt fundamenta orbis, ab increpatione Domini, ab inſpiratione ſpiritus furoris ejus.

17. *Ce que Dieu fit alors pour ſon peuple, il l'a fait aujourd'hui en ma faveur*; *car* il a étendu *ſa main* du haut du Ciel ; il m'a pris, & il m'a retiré du milieu des eaux, *où j'étois comme ſubmergé.*

17. Miſit de excelſo, & aſſumpſit me: & extraxit me de aquis multis.

18. Il m'a délivré d'un ennemi très-puiſſant *qui cherchoit à me perdre ; & il m'a ſauvé de la fureur* de ceux qui me haïſſoient, *& auxquels je n'aurois pû réſiſter, ſans ſon ſecours*, parce qu'ils étoient plus forts que moi.

18. Liberavit me ab inimico meo potentiſſimo, & ab his qui oderant me: quoniam robuſtiores me erant,

19. Il m'a prevenu au jour de mon affliction : &, *dans toutes les perſécutions qu'on m'a faites*, le Seigneur a été mon ferme appui.

19. Prævenit me in die afflictionis meæ, & factus eſt Dominus firmamentum meum.

20. Il m'a mis au large *lorſque j'étois ſerré par mes ennemis:* il m'a délivré *de leurs mains*, parce que je lui ai plû, *& que j'ai mis en lui toute ma confiance.*

20. Et eduxit me in latitudinem: liberavit me, quia complacui ei.

21. *En effet, je diſois alors :* Le Seigneur me rendra ſelon ma juſtice, & il me traîtera ſelon la pureté de mes mains.

21. Retribuet mihi Dominus ſecundùm juſtitiam meam: & ſecundùm muntiam manuum mearum reddet mihi.

22 Car j'ai gardé les voies du Seigneur, & je n'ai point commis d'infidélité contre mon Dieu.

22. Quia cuſtodivi vias Domini, & non egi impiè, à Deo meo.

23. J'ai eu toutes ſes ordonnances devant les yeux, & je ne me ſuis point détourné de ſes préceptes.

23. Omnia enim judicia ejus in conſpectu meo: & præcepta ejus non amovi à me.

24. *J'ai dit en moi-même* : Je ſerai parfait, *en marchant* avec lui : je me tiendrai ſur mes gardes, *& je m'abſtiendrai* de *ſuivre* mon *penchant à l'*iniquité.

24. Et ero perfectus cum eo, & cuſtodiam me ab iniquitate mea.

25. Et reſtituet mihi Dominus ſecundùm juſtitiam meam, & ſecundùm munditiam manuum mearum, in conſpectu oculorum ſuorum.

25. Et le Seigneur me rendra ſelon ma juſtice, & ſelon que mes mains ſeront pures à ſes yeux.

26. Cum ſancto ſanctus eris: & cum robuſto perfectus.

26. *Car, ô mon Dieu,* vous ſerez ſaint avec les ſaints, & parfait avec les parfaits, & fort avec les forts.

27. Cum electo electus eris, & cum perverſo pervertéris.

27. Vous ſerez pur avec les purs, & vous paroîtrez méchant avec les méchans.

28. Et populum pauperem ſalvum facies: oculiſque tuis exceſſos humiliabis.

28. Vous ſauverez le pauvre peuple; & d'un clin d'œil, vous humilierez les ſuperbes.

29. Quia tu lucerna mea Domine: & tu Domine illuminabis tenebras meas.

29. Seigneur, vous êtes ma lampe: c'eſt vous, Seigneur, qui éclairez mes ténebres, *& qui conduiſez mes pas.*

30. In te enim curram accinctus: in Deo meo tranſiliam murum.

30. *Auſſi* je cours avec vous tout prêt à combattre *les plus furieux ennemis.* Le ſecours *que je reçois* de mon Dieu me fait franchir la muraille *la plus haute & la plus forte.*

31. Deus, immaculata via ejus, eloquium Domini igne examinatum: ſcutum eſt omnium ſperantium in ſe.

31. *Car je ſai que* la voie de Dieu eſt irréprehenſible; *que* la parole du Seigneur eſt *comme* purifiée par le feu; *qu'*il eſt, *ſelon ſa promeſſe,* le bouclier de tous ceux qui eſperent en lui, *en ſorte qu'ils n'ont rien à craindre ſous ſa conduite & ſous ſa puiſſante protection.*

32. Quis eſt Deus præter Dominum: & quis fortis præter Deum noſtrum?

32. *En effet,* y a-t-il un autre Dieu que le Seigneur? y a-t-il un autre fort que notre Dieu?

33. Deus qui accinxit me fortitudine: & complanavit perfectam viam meam.

33. C'eſt lui qui m'a revêtu de force, & qui a applani la voie parfaite où je marche *en aſſurance.*

34. Coæquans pedes meos cervis, & ſuper exceſſa mea ſtatuens me.

34. *C'eſt lui* qui a rendu mes pieds auſſi prompts & auſſi legers que ceux des cerfs, *pour me ſauver dans les dangers;* & qui m'a établi dans les lieux hauts *& inacceſſibles à tous les efforts de mes ennemis.*

35. Docens manus meas ad prælium, & componens quaſi arcum æreum brachia mea.

35. *C'eſt lui auſſi* qui inſtruit mes mains à combattre, & qui rend mes bras fermes comme un arc d'airain.

36. Dediſti mihi clypeum

36. *Outre tous ces avantages, Seigneur,* vous m'avez

m'avez couvert de votre protection, comme d'un bouclier *impénétrable*, & vous m'avez fait grand par votre bonté.

37. Vous avez élargi le chemin ſous mes pas; & mes pieds ne me manqueront point *& ne ſe laſſeront jamais.*

38. Je pourſuivrai mes ennemis, & je les réduirai en poudre: je ne retournerai point que je ne les aie détruits.

39. Je les détruirai, & je les briſerai, ſans qu'ils puiſſent ſe relever: ils tomberont ſous mes pieds, *ſans pouvoir me réſiſter*,

40. *parce que* vous m'avez revêtu de force pour *les* combattre: vous avez fait plier ſous moi ceux qui s'oppoſoient à moi.

41. Vous avez fait tourner le dos à mes ennemis, à ceux qui me haïſſoient; & je les exterminerai *ſans aucune difficulté.*

42. Ils crieront; & nul ne viendra à leur ſecours: ils crieront au Seigneur, & il ne les écoutera point.

43. Je les diſſiperai, comme la pouſſiere de la terre; je les écraſerai, & je les foulerai aux pieds, comme la boue des ruës.

44. Vous me délivrerez *ainſi* des contradictions de mon peuple; vous me conſerverez pour être le Chef des Nations. Un peuple que j'ignore *maintenant, & qui n'eſt point mon peuple*, me ſervira *alors.*

45. Des enfans étrangers me réſiſteront *d'abord, parce qu'ils ne me connoiſſent point*; mais ils m'obéiront quand ils entendront ma voix.

46. Les enfans étrangers, *qui s'étoient élevés contre moi*, ſe fondront *devant moi*, comme la cire *ſe fond devant un feu ardent*, & ils trembleront de peur dans les lieux où ils ſe ſeront cachés.

47. Vive le Seigneur, & que mon Dieu ſoit béni: que le Dieu fort, *le Dieu* qui me ſauve, ſoit glorifié.

48 C'eſt vous, mon Dieu, qui me ven-

ſalutis tuæ: & manſuetudo tua multiplicavit me.

37. Dilatabis greſſus meos ſubtus me: & non deficient tali mei.

38. Perſequar inimicos meos, & conteram: & non convertar donec conſumam eos.

39. Conſumam eos, & confringam, ut non conſurgant: cadent ſub pedibus meis.

40. Accinxiſti me fortitudine ad prælium: incurvaſti reſiſtentes mihi ſubtus me.

41. Inimicos meos dediſti mihi dorſum: odientes me, & diſperdam eos.

42. Clamabunt, & non erit qui ſalvet: ad Dominum, & non exaudiet eos.

43. Delebo eos ut pulverem terræ: quaſi lutum plateārum comminuam eos atque confringam.

44. Salvabis me à contradictionibus populi mei: cuſtodies me in caput Gentium: populus, quem ignoro ſerviet mihi.

45. Filii alieni reſiſtent mihi, auditu auris obedient mihi.

46. Filii alieni defluxerunt, & contrahentur in anguſtiis ſuis.

47. Vivit Dominus: & benedictus Deus meus: & exaltabitur Deus fortis ſalutis meæ.

48. Deus qui das vindi-

tas mihi, & dejicis populos ſub me.

gez, & qui abbattez les peuples ſous moi, *en les ſoûmettant à mon empire.*

49. Qui educis me ab inimicis meis, & à reſiſtentibus mihi elevas me: à viro iniquo liberabis me.

49. *C'eſt vous* qui me délivrez de mes ennemis, qui me mettez au-deſſus de ceux qui me réſiſtent; & c'eſt vous qui me ſauverez de l'homme injuſte *qui me pourſuit.*

50. Propterea confitebor tibi Domine in gentibus: & nomini tuo cantabo.

50. C'eſt pourquoi je vous rendrai, Seigneur, des actions de graces au milieu des nations, & je chanterai des cantiques en l'honneur de votre nom;

51. Magnificans ſalutes regis tui, & faciens miſericordiam chriſto ſuo David, & ſemini ejus in ſempiternum.

51. vous qui ſignalez votre grandeur, en ſauvant le Roi que vous avez choiſi; qui faites miſericorde à David votre oinct, & qui la ferez à ſa race dans toute l'éternité.

CHAPITRE XXIII.

§. I. *Dernieres paroles de David.*

1. Hæc autem ſunt verba David noviſſima. Dixit David filius Iſai: Dixit vir, cui conſtitutum eſt de chriſto Dei Jacob, egregius pſaltes Iſrael:

1. VOici les dernieres paroles que David a dites, *par le mouvement de l'eſprit de Dieu:* David fils d'Iſaï, cet homme établi pour être l'oinct du Dieu de Jacob, ce Chantre célebre d'Iſraël, *qui a compoſé des cantiques ſi admirables à la loüange du Dieu très-haut.*

2. Spiritus Domini locutus eſt per me, & ſermo ejus per linguam meam.

2. L'eſprit du Seigneur s'eſt fait entendre par moi; ſa parole a été ſur ma langue.

3. Dixit Deus Iſrael mihi, locutus eſt fortis Iſrael, Dominator hominum, juſtus dominator in timore Dei.

3. Le Dieu d'Iſraël m'a parlé, le fort d'Iſraël m'a dit: Que celui qui eſt le dominateur des hommes ſoit juſte, & qu'il regne dans la crainte de Dieu.

4 Sicut lux auroræ, oriente ſole, mane abſque nubibus rutilat, & ſicut pluviis germinat herba de terra.

4. C'eſt ainſi qu'il deviendra comme la lumiere de l'aurore, lorſque le ſoleil, ſe levant au matin, brille ſans aucun nuage; & comme l'herbe qui germe de la terre, étant arroſée par l'eau de la pluie; *car la gloire de ſon regne ne ſera point obſcurcie, & ſa poſterité nombreuſe ſubſiſtera éternellement.*

5. Nec tanta eſt domus mea apud Deum, ut pac-

5. Ma maiſon ſans doute n'étoit point telle devant Dieu, qu'il dût faire avec moi une

alliance éternelle, une alliance ferme & entierement inébranlable, *comme il l'a faite & l'a exécutée à mon égard ;* car il m'a ſauvé de tous les périls, il a exécuté tout ce que je voulois, & je n'ai rien déſiré qui n'ait réuſſi : *au contraire, il a renverſé les deſſeins de Saül, & il a ruiné ſa maiſon de fond en comble.*

tum æternum iniret mecum, firmum in omnibus atque munitum. Cuncta enim ſalus mea, & omnis voluntas : nec eſt quidquam ex eo quod non germinet.

6. Mais *l'on ne doit pas en être ſurpris :* les violateurs de la Loi ſeront tous exterminés, comme des épines que l'on arrache, auxquelles on ne touche point avec la main, *de peur de ſe bleſſer.*

6. Prævaricatores autem quaſi ſpinæ eve'lentur univerſi : quæ non tolluntur manibus.

7. Mais on s'arme pour cela du fer & du bois d'une lance, ou on y met le feu, pour les conſumer juſqu'à ce qu'elles ſoient réduites à rien.

7. Et ſi quis tangere voluerit eas, armabitur ferro & ligno lanceato, igneque ſuccenſæ comburentur uſque ad nihilum.

§. II. *Noms des plus vaillans hommes qui ont été avec David.*

8. Voici le nom des plus vaillans hommes *qui parurent ſous le regne de* David. *Adino Hemite fut le premier d'entre les trois les plus ſignalés* : Il s'aſſit *durant la paix* dans la chaire, comme un homme très-ſage *& très-capable de rendre la juſtice ;* & *durant la guerre*, quoiqu'il parût *foible & délicat comme* un petit verniſſeau de bois, il tua huit cens hommes, ſans ſe repoſer.

8. Hæc nomina fortium David. Sedens in cathedra ſapientiſſimus princeps inter tres, ipſe eſt quaſi tenerrimus ligni vermiculus, qui octingentos interfecit impetu uno.

9. Eleazar Ahohite, fils de Dodi, étoit le ſecond entre les trois plus vaillans qui ſe trouverent avec David, lorſqu'on inſulta aux Philiſtins, & qu'ils s'aſſemblerent en un certain lieu, pour donner bataille.

9. Poſt hunc, Eleazar filius patrui ejus Ahohites inter tres fortes, qui erant cum David, quando exprobraverunt Philiſthiim, & congregati ſunt illuc in prælium.

10. Les Iſraélites ayant fui, Eleazar *ſeul* fut ferme & battit les Philiſtins, juſqu'à ce que ſa main ſe laſſât *de tuer*, & qu'elle demeurât attachée à ſon épée. Le Seigneur donna en cette journée une grande victoire à Iſraël ; & ceux qui avoient fui retournerent pour prendre les dépouilles des morts.

10. Cumque aſcendiſſent viri Iſrael, ipſe ſtetit & percuſſit Philiſthæos, donec deficeret manus ejus, & obrigeſceret cum gladio : fecitque Dominus ſalutem magnam in die illa, & populus qui fugerat, reverſus eſt ad cœſorum ſpolia detrahenda.

11. *Le plus eſtimé* après lui, étoit Semma,

11. Et poſt hunc, Semma

filius Age de Arari; & congregati ſunt Philiſthiim in ſtatione: erat quippe ibi ager lente plenus. Cumque fugiſſet populus à facie Philiſthiim,

fils d'Age d'Arari. Les Philiſtins s'étant *un jour* aſſemblés près d'un château où il y avoit un champ plein de lentilles; & ayant fait fuir le peuple devant eux,

12. ſtetit ille in medio agri, & tutus eſt eum, percuſſitque Philiſthæos: & fecit Dominus ſalutem magnam.

12. il demeura ferme au milieu du camp, le défendit *contr'eux*, & en tua un grand nombre, & Dieu *lui* fit remporter une victoire ſignalée.

13. Necnon & ante deſcenderant tres qui erant principes inter triginta, & venerant tempore meſſis ad David in ſpeluncam Odollam: caſtra autem Philiſthinorum erant poſita in Valle gigantum.

13. *Long-tems* auparavant, les trois *dont on vient de parler*, qui étoient les premiers entre les trente *que David avoit toujours auprès de ſa perſonne*, étoient venus trouver David dans la caverne d'Odollam: c'étoit au tems de la moiſſon; & les Philiſtins étoient campés dans la vallée des geans,

14. Et David erat in præſidio: porrò ſtatio Philiſthinorum tunc erat in Bethlehem.

14. & avoient mis des gens dans Bethléem. David étant donc dans ſon fort *d'Odollam*,

15. Deſideravit ergo David, & ait: O ſi quis mihi daret potum aquæ de ciſterna quæ eſt in Bethlehem juxta portam!

15. dit, *comme* étant preſſé *de la ſoif*: O ſi quelqu'un me donnoit à boire de l'eau de la citerne qui eſt à Bethléem, auprès de la porte!

16. Irruperunt ergo tres fortes caſtra Philiſthinorum, & hauſerunt aquam de ciſterna Bethlehem, quæ erat juxta portam, & attulerunt ad David: at ille noluit bibere, ſed libavit eam Domino,

16. *Auſſi-tôt* ces trois vaillans hommes paſſerent au travers du camp des Philiſtins, & allerent puiſer de l'eau dans la citerne de Bethléem, qui eſt auprès de la porte, & l'apporterent à David. Mais David n'en voulut point boire, & il l'offrit au Seigneur,

17. dicens: Propitius ſit mihi Dominus, ne faciam hoc: num ſanguinem hominum iſtorum qui profecti ſunt, & animarum periculum bibam? Noluit ergo bibere; hæc fecerunt tres robuſtiſſimi.

17. en diſant: Dieu me garde de faire *cette faute*. Boirois-je le ſang de ces hommes, & ce qu'ils ont acheté au péril de leur vie? Ainſi il ne voulut point boire de cette eau. Voilà ce que firent ces trois vaillans hommes.

18. Abiſai quoque frater Joab filius Sarviæ, princeps erat de tribus: ipſe eſt qui levavit haſtam ſuam contra trecentos, quos interfecit, nominatus in tribus,

18. Abiſaï, frere de Joab & fils de Sarvia, étoit le premier des trois *qui, après ceux-là, paſſoient pour les plus braves*. C'eſt lui qui s'éleva *ſeul* contre trois cens hommes, qu'il tua de ſa lance. Il s'étoit acquis un grand nom parmi les trois *ſeconds*.

19. & inter tres nobilior,

19. C'étoit le plus eſtimé d'entr'eux, & il

en étoit le Chef; mais il n'égaloit pas néanmoins les trois premiers.

20. Banaïas de Cabſéel, fils de Joïada, qui fut un homme très-vaillant, fit auſſi de très-grandes actions. Il tua les deux lions de Moab; & lorſque la terre étoit couverte de neige, il deſcendit dans une citerne, où il tua un lion.

21. C'eſt lui auſſi qui tua un Egyptien d'une grandeur extraordinaire. L'Egyptien *parut* la lance à la main; & Banaïas la lui arracha, n'ayant qu'une baguette ſeulement, & le tua de ſa propre lance.

22. Voilà ce que fit Banaïas fils de Joïada.

23. Il étoit illuſtre entre les trois qui étoient les plus eſtimés des trente: mais néanmoins il n'égaloit pas les trois *premiers*. David le prit auprès de ſa perſonne, pour exécuter ſes commandemens.

24. Entre les trente étoient encore Aſaël frere de Joab, Elehanan de Bethléem, fils de l'oncle paternel d'Aſaël;

25. Semma de Harodi, Elica de Harodi,

26. Helès de Phalti, Hira de Thécua, fils d'Accès,

27. Abiezer d'Anathoth, Mobonnaï de Huſati,

28. Selmoth d'Ahoh, Maharaï de Netophath,

29. Heled fils de Baana qui étoit auſſi de Netophath, Ithaï fils de Ribaï de Gabaath, dans la tribu de Benjamin,

30. Banaïa de Pharathon, Heddaï du torrent de Gaas,

31. Abialbon d'Arbath, Azmaveth de Beromi,

32. Eliaba de Salaboni, Jonathan fils de Jaſſen,

33. Semma de Orori, Aïam d'Aror fils de Sarar,

eratque eorum princeps, ſed uſque ad tres primos non pervenerat.

20. Et Banaias filius Joiadæ viri fortiſſimi, magnorum operum, de Cabseel: ipſe percuſſit duos leones Moab, & ipſe deſcendit, & percuſſit leonem in media ciſterna in diebus nivis.

21. Ipſe quoque interfecit virum Ægyptium, virum dignum ſpectaculo, habentem in manu haſtam: itaque cùm deſcendiſſet ad eum in virga, vi extorſit haſtam de manu Ægyptii, & interfecit eum haſtâ ſuâ.

22. Hæc fecit Banaias filius Joiadæ.

23. Et ipſe nominatus inter tres robuſtos, qui erant inter triginta nobiliores: veruntamen uſque ad tres non pervenerat; fecitque eum ſibi David auricularium, à ſecreto.

24. Aſael frater Joab inter triginta, Elehanan filius patrui ejus de Bethlehem,

25. Semma de Harodi, Elica de Harodi,

26. Heles de Phalti, Hira filius Acces de Thecua,

27. Abiezer de Anathoth, Mobonnai de Huſati,

28. Selmon* Ahohites, Maharai Netophathites,

29. Heled filius Baana, & ipſe Netophathites, Ithai filius Ribai de Gabaath filiorum Benjamin,

30. Banaia Pharathonites, Heddai de Torrente Gaas,

31. Abialbon Arbathites, Azmaveth de Beromi,

32. Eliaba de Salaboni. Filii Jaſſen, Jonathan,

33. Semma de Orori. Aïam filius Sarai Arorites,

34. Eliphelet filius Aasbai filii Machati, Eliam filius Architophel Gelonites,

34. Eliphelet, fils d'Aasbaï, qui étoit fils de Machati; Eliam de Gelo, fils d'Achitophel,

35. Hesrai de Carmelo, Pharai de Arbi,

35. Hesraï du Carmel, Pharaï d'Arbi,

36. Igaal filius Nathan de Soba, Bonni de Gadi,

36. Igaal de Soba fils de Nathan, Bonni de Gadi,

37. Selec de Ammoni, Naharai Berothites armiger Joab filii Sarviæ,

37. Selec d'Ammoni, Naharaï de Béroth, Ecuyer de Joab, fils de Sarvia,

38. Ira Jethrites, Gareb & ipse Jethrites,

38. Ira de Jethrit, Gareb qui étoit aussi de Jethrit,

39. Urias Hethæus. Omnes triginta septem.

39. Urie Hethéen, qui sont trente-sept en tout, *y compris le troisieme des braves du second rang, qui n'a point été nommé.*

CHAPITRE XXIV.

§. I. *David fait faire le dénombrement de son peuple. En vain ses Officiers tachent de l'en détourner.*

L'AN DU MONDE 2987. AVANT J. C. 1017.

1. Et addidit furor Domini iratsi contra Israel, commovitque David in eis dicentem: Vade, numera Israel & Judam.

1. LA colere du Seigneur s'alluma encore contre *les enfans d'*Israël; & de-là vint *que, pour les punir,* il permit que David donnât ordre que l'on comptât *tout ce qu'il y avoit d'hommes dans* Israël & *dans* Juda *au-dessus de vingt ans.*

2. Dixitque rex ad Joab principem exercitus sui: Perambula omnes tribus Israel à Dan usque Bersabee, & numerate populum, ut sciam numerum ejus.

2. Ce Prince dit donc à Joab, Général de son armée: Allez dans toutes les tribus d'Israël, depuis Dan jusqu'à Bersabée; & faites le dénombrement du peuple, afin que je sache combien il y a d'hommes *capables de porter les armes.*

3. Dixitque Joab regi: Adangeat Dominus Deus tuus ad populum tuum, quantus nunc est, iterumque centuplicet in conspectu domini mei regis: sed quid sibi dominus meus rex vult in re hujuscemodi?

3. Joab répondit au Roi: Que le Seigneur votre Dieu veuille multiplier votre peuple, & même le faire croître au centuple de ce qu'il est aux yeux du Roi mon Seigneur. Mais que prétend faire mon Seigneur par ce *nouvel* ordre? *Il irritera peut-être le Seigneur, & attirera sa colere sur son peuple.*

4. Néanmoins la volonté du Roi l'emporta ſur les remontrances de Joab & des principaux Officiers de l'armée : Joab partit donc avec eux d'auprès du Roi, pour faire le dénombrement du peuple d'Iſraël.

4. Obtinuit autem ſermo regis verba Joab, & principum exercitus : egreſſuſque eſt Joab, & principes militum, à facie regis, ut numerarent populum Iſrael.

5. Ayant paſſé d'abord le Jourdain, ils vinrent à Aroër au côté droit de la Ville, qui eſt dans la vallée de Gad,

5. Cumque pertranſiſſent Jordanem, venerunt in Aroer ad dexteram urbis, quæ eſt in valle Gad :

6. & à Jazer. Ils allerent de-là en Galaad, & au bas du pays d'Hodſi ; ils vinrent au bois de Dan, *au pied du mont Liban* ; ils retournerent au pied de Sidon ;

6. & per Jazer tranſierunt in Galaad, & in terram inferiorem Hodſi, & venerant in Dan ſilveſtria. Circumeuntesque juxta Sidonem,

7. ils paſſerent près des murailles de Tyr, traverſerent tout le pays des Hevéens & des Chananéens, & vinrent à Berſabée, qui eſt au midi de la tribu de Juda.

7. tranſierunt prope mœnia Tyri, & omnem terram Hevæi & Chananæi, veneruntque ad meridiem Juda in Berſabee :

8. Ainſi ayant parcouru toutes les terres d'Iſraël, ils ſe rendirent à Jeruſalem, après neuf mois & vingt jours.

8. & luſtratâ univerſâ terrâ, affuerunt poſt novem menſes & viginti dies in Jeruſalem.

9. Joab donna au Roi le dénombrement qu'il avoit fait du peuple, & il ſe trouva d'Iſraël huit cens mille hommes forts & propres à porter les armes, & de Juda cinq cens mille, *non compris ceux de Levi & de Benjamin, que Joab ne compta point, parce qu'il ne faiſoit ce dénombrement qu'à regret.*

9. Dedit ergo Joab numerum deſcriptionis populi regi, & inventa ſunt de Iſrael octingenta millia virorum fortium qui educerent gladium : & de Juda quingenta millia pugnatorum.

§. II. *David reconnoit la faute qu'il a faite. Le Prophete Gad lui donne à choiſir, de trois fléaux, celui qu'il veut que le Seigneur lui envoie. David choiſit la peſte, qui emporte ſoixante & dix mille hommes. Il offre des ſacrifices au Seigneur & la peſte ceſſe.*

10. Après ce dénombrement du peuple, David ſentit un remors en ſon cœur, & il dit au Seigneur : J'ai commis un grand péché dans cette action. Mais je vous prie, Seigneur, de détourner *vos yeux de* l'iniquité de votre ſerviteur ; car *je reconnois que* j'ai fait une très grande folie, *ayant agi en cela par une très-grande vanité.*

10. Percuſſit autem cor David eum, poſtquam numeratus eſt populus : & dixit David ad Dominum : Peccavi valde in hoc facto : ſed precor Domine, ut tranſferas iniquitatem ſervi tui, quia ſtultè egi nimis.

11. *Le lendemain* matin, lorſque David ſe

11. Surrexit itaque David

mane, & ſermo Domini factus eſt ad Gad prophetam & videntem David, dicens :

12. Vade, & loquere ad David : Hæc dicit Dominus : Trium tibi datur optio, elige unum quod volueris ex his, ut faciam tibi.

fut levé, le Seigneur adreſſa ſa parole à Gad, Prophete & Voyant de David, & lui dit :

12. Allez dire à David : Voici ce que dit le Seigneur : *Je ne veux pas laiſſer votre faute impunie, mais je ne la veux pas punir dans toute ma ſévérité* : Je vous donne *donc* le choix de trois *fleaux* : choiſiſſez celui que vous voudrez que je vous envoye.

3. Cumque veniſſet Gad ad David, nuntiavit ei, dicens : aut ſeptem annis veniet tibi fames in terra tua : aut tribus menſibus fugies adverſarios tuos, & illi te perſequentur : aut certè tribus diebus erit peſtilentia in terra tua. Nunc ergo delibera, & vide quem reſpondeam ei, qui me miſit, ſermonem.

13. Gad étant donc venu vers David, lui dit de la part du Seigneur : ou votre Pays ſera affligé de la famine pendant *trois ans, leſquels, joints aux quatre qu'il y a qu'il ſouffre cette plaie en punition des cruautés exercées envers les Gabaonites, feront* ſept ans : ou vous fuirez durant trois mois devant vos ennemis qui vous pourſuivront : ou la peſte ſera dans vos états pendant trois jours. Déliberez donc maintenant ; & voyez ce que vous voulez que je réponde à celui qui m'a envoyé.

14. Dixit autem David ad Gad : Coarctor nimis : ſed melius eſt ut incidam in manus Domini (multæ enim miſericordiæ ejus ſunt) quàm in manus hominum.

14. David répondit à Gad : Je me trouve dans une étrange perplexité ; mais il vaut mieux que je tombe entre les mains du Seigneur, puiſqu'il eſt plein de miſéricorde, que dans les mains des hommes. *Ainſi qu'il envoye la peſte, dont je pourrai être frappé auſſi-bien que les autres.*

15. Immiſitque Dominus peſtilentiam in Iſrael, de mane uſque ad tempus conſtitutum ; & mortui ſunt ex populo, à Dan uſque ad Berſabee, ſeptuaginta millia virorum.

15. Le Seigneur envoya donc la peſte dans Iſraël, depuis le matin de ce jour-là juſqu'au tems arrêté ; & depuis Dan juſqu'à Berſabée, il mourut du peuple ſoixante-dix mille hommes.

16. Cumque extendiſſet manum ſuam Angelus Domini ſuper Jeruſalem ut diſperderet eam, miſertus eſt Domini ſuper afflictione, & ait Angelo percutienti populum : Sufficit : nunc contine manum tuam : erat autem Angelus Domini juxta aream Areuna Jebuſæi.

16. L'Ange du Seigneur étendoit déja ſa main ſur Jeruſalem, pour la ravager, lorſque Dieu eut compaſſion de tant de maux, & dit à l'Ange exterminateur : C'eſt aſſez ; retenez votre main. L'Ange du Seigneur étoit alors près de l'aire d'Areuna Jebuſéen.

17. Dixitque David ad Dominum, cùm vidiſſet

17. Et David le voyant qui frappoit le peuple, dit au Seigneur : C'eſt moi qui ai péché ; c'eſt

c'eſt moi qui ſuis le coupable. Qu'ont fait ceux-ci, qui ne ſont que des brebis? Que votre main, je vous prie, ſe tourne contre moi & contre la maiſon de mon pere.

18. Alors Gad vint dire à David: Allez dreſſer un autel au Seigneur dans l'aire d'Areuna Jebuſéen, *qui demeure ſur le mont Moria.*

19. David, ſuivant cet ordre, que Gad lui donnoit de la part de Dieu, s'y en alla auſſi-tôt.

20. Areuna levant les yeux, apperçût le Roi & ſes officiers, qui venoient à lui.

21. Il alla au-devant du Roi, il lui fit une profonde révérence, en ſe baiſſant juſqu'en terre, & il lui dit: D'où vient que mon Seigneur & mon Roi vient trouver ſon ſerviteur? David lui répondit: C'eſt pour acheter votre aire, & y dreſſer un autel au Seigneur, afin qu'il faſſe ceſſer cette peſte, qui tue tant de peuple.

22. Areuna dit à David: Le Roi mon Seigneur peut prendre tout ce qu'il lui plaira pour offrir à Dieu: voilà des bœufs pour l'holocauſte, un charriot & des jougs de bœufs, pour le bois.

23. Le Roi d'Areuna ſupplia le Roi d'accepter toutes ces choſes, & il ajoûta: Je prie le Seigneur votre Dieu d'agréer le vœu que vous lui faites.

24. Le Roi lui répondit: Je ne puis recevoir ce que vous m'offrez: mais je l'acheterai de vous, & je n'offrirai point en holocauſte, au Seigneur mon Dieu, ce qui ne m'appartient pas. David acheta donc l'aire *ſix cens ſicles d'or*, & *donna pour* les bœufs cinquante ſicles d'argent.

25. Et il y dreſſa un Autel au Seigneur, ſur lequel il offrit des holocauſtes & des hoſties pacifiques. Ainſi le Seigneur ſe réconcilia avec Iſraël, & fit ceſſer la plaie dont il avoit frappé ſon peuple.

Angelum cædentem populum: Ego ſum qui peccavi, ego iniquè egi: iſti qui oves ſunt, quid fecerunt? vertatur, obſecro, manus tua contra me, & contra domum patris mei.

18. Venit autem Gad ad David in die illa, & dixit ei: Aſcende, & conſtitue altare Domino in area Areuna Jebuſæi.

19. Et aſcendit David juxta ſermonem Gad, quem præceperat ei Dominus.

20. Conſpicienſque Areuna, animadvertit regem & ſervos ejus tranſire ad ſe:

21. & egreſſus adoravit regem prono vultu in terram, & ait: Quid cauſæ eſt ut veniat dominus meus rex ad ſervum ſuum? Cui david ait: Ut emam à te aream, & ædificem altare Domino, & ceſſet interfectio quæ graſſatur in populo.

22. Et ait Areuna ad David: accipiat, & offerat dominus meus rex, ſicut placet ei: habes boves in holocauſtum, & plauſtrum & juga boum in uſum lignorum.

23. Omnia dedit Areuna rex regi: dixitque Areuna ad regem: Dominus Deus tuus ſuſcipiat votum tuum.

24. Cui reſpondens rex, ait: Nequaquam ut vis, ſed emam pretio à te, & non offeram Domino Deo meo holocauſta gratuita. Emit ergo David aream, & boves, argenti ſiclis quinquaginta:

25. & ædificavit ibi David altare Domino, & obtulit holocauſta & pacifica: & propitiatus eſt Dominus terræ, & cohibita eſt plaga ab Iſrael.

AVERTISSEMENT.

LEs deux derniers Livres des Rois n'en faiſoient qu'un autrefois chez les Hébreux, non plus que les deux premiers. On croit qu'ils ſont l'ouvrage d'Eſdras. Il les a écrits ſur les Livres des jours des Rois de Juda & d'Iſraël, auxquels il renvoie fort ſouvent dans cette Hiſtoire, qui n'eſt qu'un abregé de ces journaux.

L'Auteur s'y attache, comme dans les deux premiers Livres, à rapporter les évenemens les plus propres à faire ſentir la providence de Dieu, à donner une haute idée de ſa ſageſſe & de ſa puiſſance, de ſa juſtice & de ſa bonté. Il eſt tout occupé de la grandeur & de la ſainteté du Seigneur; & il s'efforce par tout de repréſenter l'avantage qu'il y a de lui être fidele, & le malheur qu'on s'attire quand on lui manque de fidélité.

Quoique cette Hiſtoire ſoit fort courte, il en eſt peu néanmoins dont les événemens ſoient ſi variés, & qui fourniſſe des inſtructions ſi importantes. La ſageſſe que Salomon reçoit de Dieu, & qu'il fait paroître avec tant d'éclat au commencement de ſon regne, mais qu'il perd enſuite d'une maniere ſi déplorable, fait voir à ceux qui ont reçu les plus grandes lumieres & les dons les plus excellens, avec quel ſoin ils doivent veiller ſur eux-mêmes, & avec quelle ardeur ils doivent recourir à Dieu, pour le prier de conſerver en eux les biens dont il les a comblés.

Les richeſſes immenſes de Salomon, la ſomptuoſité de ſa table, la magnificence de ſa cour, la multitude de ſes Officiers, & la grandeur de ſa puiſſance, ſont une figure imparfaite de la grandeur du véritable Salomon, & de la gloire infinie qui éclate dans ſa maiſon. Elles marquent auſſi, par leur peu de durée, & par le

vuide où elles laiſſent le cœur de ce Prince, la vanité des biens de ce monde, & l'impuiſſance où ils ſont de raſſaſier le cœur de l'homme, & de lui procurer une véritable félicité.

Le Temple que Salomon bâtit en l'honneur du vrai Dieu, eſt une image de l'Egliſe, bâtie par les ſoins du vrai Fils de David, qui emploie à cet édifice ſpirituel les Juifs & les Gentils, & qui veut que toutes les pierres qui entrent dans la ſtructure ſoient taillées hors de la Jeruſalem céleſte, afin qu'on n'entende aucun bruit dans cette cité ſainte, & que tous ceux qui l'habitent y joüiſſent d'une paix profonde & d'une parfaite tranquillité.

Ce Temple matériel que bâtit Salomon ne ſubſiſta pas long-tems dans ſon éclat & ſa ſplendeur. Dieu en livra bien-tôt toutes les richeſſes aux ennemis de ſon peuple, pour le punir de ſes infidélités, & pour apprendre à tous les hommes qu'il n'eſtime les plus riches dons qu'on lui offre, qu'autant qu'ils ſont la marque du don ſincere qu'on lui fait de ſon cœur. Il vouloit auſſi par-là faire comprendre à ſon peuple que les promeſſes immuables qu'il lui avoit faites regardoient moins ce temple matériel, que le temple ſpirituel qu'il devoit former par ſa grace, & dans lequel il devoit éternellement habiter.

L'uſage que Dieu fait de l'aveuglement de Roboam, qui préfere le conſeil des jeunes gens de ſa Cour à celui des ſages vieillards qui avoient été auprès de ſon pere, fait voir comment ſa divine ſageſſe ſait faire ſervir à l'exécution de ſes deſſeins les paſſions des hommes. On voit encore la même vérité dans la perſonne de Jeroboam. Dieu ſe ſert de ſon orgueil & de ſon ambition pour punir l'impiéte de Salomon en la perſonne de ſon fils. Et Jeroboam devint enſuite lui-même un exemple étonnant de l'aveuglement du cœur humain. Il ſe voit

choiſi de Dieu pour régner ſur dix tribus d'Iſraël, que Dieu ôte à Roboam, pour punir l'idolatrie de Salomon: & Jeroboam, pour s'aſſurer l'empire ſur ces dix tribus, abandonne le Seigneur, comme avoit fait Salomon, & ſe livre à l'idolatrie qui avoit fait perdre à ce Prince le Royaume que Dieu vient de lui donner.

Les efforts que Dieu fait pour porter Jeroboam à rentrer en lui-même, ne ſervent qu'à montrer plus clairement l'endurciſſement de ſon cœur. Il réſiſte à la parole d'un Prophete que Dieu lui envoie; il mépriſe ſes menaces; il voit l'autel qu'il avoit élevé en l'honneur de ſes idoles, ſe briſer à ſes yeux, ſans en être touché; il perd le mouvement de la main qu'il avoit étendue contre ce Prophete, ſans ſe convertir: & il demeure inſenſible à la grace de ſa guériſon, que ce même Prophete lui accorde avec une extrême généroſité.

Les ſucceſſeurs de ce Prince ingrat tombent preſque tous dans le même aveuglement & la même infidélité. Dieu les élevoit ſur le trône pour punir l'idolatrie de leurs prédéceſſeurs; & ils tomboient enſuite eux-mêmes dans cette idolatrie, & attiroient ainſi ſur eux les mêmes châtimens qu'ils avoient fait ſouffrir à ceux qui les avoient précédés; Dieu faiſant voir, par la conduite inſenſée de ces Princes, l'aveuglement du cœur de l'homme, & le beſoin qu'il avoit du ſecours intérieur de ſa grace, pour connoître ſon véritable bien, & pour y demeurer invariablement attaché.

Dieu, pour faire ſentir cette vérité dans toute ſon étendue, n'épargnoit aucun des ſecours extérieurs qui pouvoient porter ces Princes & leurs peuples à ſortir de leur aveuglement & de leur inſenſibilité.

Il leur envoyoit des Prophetes remplis de ſon eſprit, & revêtus de ſon ſouverain pouvoir; il autoriſoit leurs

paroles par des miracles inoüis ; il multiplioit les prodiges à leurs yeux. Aux exhortations les plus tendres, il joignoit les menaces les plus terribles. Il les frappoit dans ſa colere, & les guériſſoit par ſa bonté. Mais enfin ce peuple ingrat & infidele, endurciſſant ſon cœur contre les divers efforts de la juſtice & de la miſéricorde de ſon Dieu, fut livré à ſes ennemis, enlevé de la terre ſainte qu'il avoit ſouillée par ſes crimes, & conduit dans une terre étrangere, pour y ſouffrir une longue & dure captivité.

Voilà en abregé ce que l'on voit dans cette Hiſtoire. Elle comprend environ quatre cens cinquante-trois ans, depuis l'an du monde deux mille neuf cens quatre vingts-neuf, qui fut la derniere année du regne de David, juſqu'à la trente-ſeptieme année de la captivité de Joachim, Roi de Juda, & ſa délivrance de priſon par Evilmerodach, qui arriva l'an du monde trois mille quatre cens quarante-deux.

Les Chrétiens, en liſant les grands événemens qui ſont rapportés dans ces divins Livres, doivent ſe ſouvenir qu'ils ont été écrits pour leur inſtruction particuliere ; & que tout ce qui ſe paſſoit parmi les Juifs n'étoit qu'une figure de ce qui les regarde.

Ainſi ils doivent également profiter des graces que Dieu a accordées à ce peuple, & des plaies dont il l'a frappé. Ils voyent, dans ſon ingratitude & dans ſon penchant à l'idolatrie, ce qu'ils ſeroient eux-mêmes ſans la grace de JESUS-CHRIST, qui leur a fait connoître la vérité, & la leur a fait aimer ; & ils apprennent, des maux qu'a ſouffert ce peuple, à craindre l'infidélité qui les lui a attirés.

Heureux, ſi les courtes explications qu'on a inſérées dans la verſion de ces Livres ſaints, & qui, donnant de

la ſuite & de la clarté au diſcours, en rendent la lecture plus agréable & l'intelligence plus facile, peuvent engager les fideles à les lire avec plus d'aſſiduité, & à s'appliquer avec plus de ſoin à profiter des inſtructions & des exemples que l'eſprit de Dieu a voulu qu'ils y puſſent trouver !

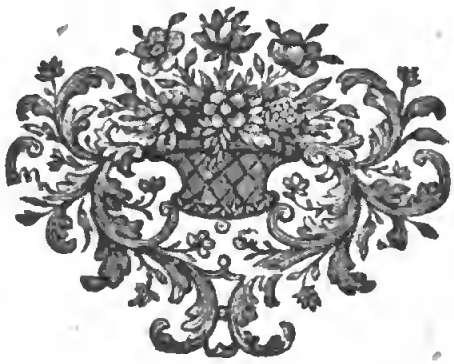

LES ROIS.

LIVRE TROISIEME.

CHAPITRE PREMIER.

§. I. *David étant vieux, & ne pouvant échauffer, on lui donne une jeune fille nommée Abiſag, pour dormir auprès de lui. Il la laiſſe vierge.*

L'AN DU MONDE 2989. AVANT J. C. 1015.

1. LE Roi David étoit fort vieux & dans un âge fort avancé, *ayant environ ſoixante-dix ans*; &, quoiqu'on le couvrît beaucoup, il ne pouvoit échauffer.

ET rex David ſenuerat; habebatque ætatis plurimos dies: cumque operiretur veſtibus, non calefiebat.

2. Ses ſerviteurs lui dirent donc: Nous chercherons une jeune fille vierge pour le Roi notre Seigneur, afin qu'*étant devenue ſon épouſe*, elle ſe tienne devant le Roi, qu'elle l'échauffe, & que dormant auprès de lui, elle remédie à ce grand froid du Roi notre Seigneur.

2. Dixerunt ergo ei ſervi ſui: Quæramus domino noſtro regi adoleſcentulam virginem, & ſtet coram rege, & foveat eum, dormiatque in ſinu ſuo, & calefaciat dominum noſtrum regem.

3. Ils chercherent donc dans toutes les terres d'Iſraël une fille qui fût jeune & belle; & ayant trouvé Abiſag de Sunam *dans la tribu d'Iſſachar*, ils l'amenerent au Roi.

3. Quæſierunt igitur adoleſcentulam ſpecioſam in omnibus finibus Iſrael, & invenerunt Abiſag Sunamitidem, & adduxerunt eam ad regem.

4. C'étoit une fille d'une grande beauté. Elle dormoit auprès du Roi, & elle le ſervoit. Et le Roi la laiſſa toujours vierge.

4. Erat autem puella pulchra nimis, dormiebatque cum rege, & miniſtrabat ei: rex verò non cognovit eam.

§. II. *Adonias veut s'emparer de la royauté. Bethſabée, par le conſeil de Nathan, en avertit David.*

5. Adonias autem filius Haggith elevabatur, dicens: Ego regnabo. Fecitque ſibi currus & equites, & quinquaginta viros qui currerent ante eum.

5. Cependant Adonias, fils d'Haggith, *devenu l'aîné depuis la mort d'Abſalon*, s'élevoit, en diſant: Ce ſera moi qui regnerai. Et il ſe fit faire des charriots, *pris* des gens de cheval, & cinquante hommes pour courir devant lui.

6. Nec corripuit eum pater ſuus aliquando, dicens: Quare hoc feciſti? Erat autem & ipſe pulcher valde, ſecundus natu poſt Abſalom.

6. Jamais ſon pere ne l'en reprit, en lui diſant: Pourquoi agiſſez-vous ainſi? Or Adonias, qui étoit le ſecond après Abſalon, étoit auſſi parfaitement beau.

7. Et ſermo ei cum Joab filio Sarviæ, & cum Abiathar ſacerdote, qui adjuvabant partes Adoniæ.

7. Il s'étoit lié avec Joab fils de Sarvia, & avec Abiathar, Grand Prêtre, qui ſoûtenoient ſon parti.

8. Sadoc verò ſacerdos, & Banaias filius Joiadæ, & Nathan propheta, & Semei & Rei, & robur exercitus David, non erat cum Adonia.

8. Mais Sadoc, Grand Prêtre, Banaïas fils de Joïada, le Prophete Nathan, Sémeï & Reï, ni le gros de l'armée de David, n'étoit point pour Adonias.

9. Immolatis ergo Adonias arietibus & vitulis, & univerſis pinguibus, juxta Lapidem Zoheleth, qui erat vicinus fonti Rogel, vocavit univerſos fratres ſuos filios regis, & omnes viros Juda ſervos regis.

9. Adonias ayant donc immolé des béliers, des veaux & toutes ſortes de *victimes* graſſes auprès de la pierre de Zoheleth, qui étoit près de la fontaine Rogel, y convia tous ſes freres fils du Roi, & tous ceux de Juda qui étoient au ſervice du Roi.

10. Nathan autem prophetam, & Banaiam, & robuſtos quoſque, & Salomonem fratrem ſuum, non vocavit.

10. Mais il n'y convia ni le Prophete Nathan, ni Banaïas, ni tous les plus vaillans de l'armée, ni Salomon ſon frere.

11. Dixit itaque Nathan ad Bethſabee matrem Salomonis: Num audiſti, quòd regnaverit Adonias filius Haggith, & dominus noſter David hoc ignorat?

11. Alors Nathan dit à Bethſabée mere de Salomon: Savez-vous qu'Adonias fils d'Haggith s'eſt fait Roi, ſans que David notre Seigneur le ſache?

12. Nunc ergo veni, accipe conſilium à me, & ſalva animam tuam, filiique tui Salomonis.

12. Venez donc, & ſuivez le conſeil que je vous donne; ſauvez votre vie & celle de votre fils Salomon.

13. Vade & ingredere ad regem David, & dic ei: Nonne tu domine mi rex juraſti mihi ancillæ tuæ, dicens: Salomon filius tuus

13. Allez vous préſenter au Roi David, & dites-lui: O Roi, mon Seigneur, ne m'avez-vous pas juré à moi, qui ſuis votre ſervante, en me diſant: Salomon votre fils regnera

après

après moi; & c'eſt lui qui ſera aſſis ſur mon trône? Pourquoi donc Adonias regne-t-il?

14. Pendant que vous parlerez encore au Roi, je ſurviendrai après vous, & j'appuierai tout ce que vous aurez dit.

15. Bethſabée alla donc trouver le Roi dans ſa chambre. Le Roi étoit fort vieux; & Abiſag de Sunam le ſervoit.

16. Bethſabée ſe baiſſa profondément, & adora le Roi. Le Roi lui dit: Que déſirez-vous?

17. Elle lui répondit: Mon Seigneur, vous avez juré à votre ſervante par le Seigneur votre Dieu, & vous m'avez dit: Salomon votre fils regnera après moi, & c'eſt lui qui ſera aſſis ſur mon trône.

18. Cependant voilà Adonias qui s'eſt fait Roi, ſans que vous le ſachiez, ô Roi, mon Seigneur.

19. Il a immolé des bœufs, toutes ſortes de *victimes* graſſes, & un grand nombre de béliers; il y a convié tous les enfans du Roi, Abiathar grand-Prêtre, & Joab général de l'armée: mais il n'a point convié Salomon votre ſerviteur.

20. Cependant tout Iſraël a maintenant les yeux ſur vous, ô Roi, mon Seigneur, attendant que vous déclariez, Seigneur mon Roi, qui doit être aſſis après vous ſur votre trône.

21. Car après que le Roi mon Seigneur ſe ſera endormi avec ſes peres, nous ſerons *traités comme* criminels moi & mon fils Salomon, *ſi nous voulons l'élever ſur le trône, ſans que vous l'ayez ordonné.*

22. Elle parloit encore au Roi, lorſque le Prophete Nathan arriva.

regnabit poſt me, & ipſe ſedebit in ſolio meo? quare ergo regnat Adonias?

14. Et adhuc ibi te loquente cum rege, ego veniam poſt te, & complebo ſermones tuos.

15. Ingreſſa eſt itaque Bethſabee ad regem in cubiculum: rex autem ſenuerat nimis, & Abiſag Sunamitis miniſtrabat ei.

16. Inclinavit ſe Bethſabee, & adoravit regem. Ad quam rex: Quid tibi, inquit, vis?

17. Quæ reſpondens, ait: Domine mi, tu juraſti per per Dominum Deum tuum ancillæ tuæ, Salomon filius tuus regnabit poſt me, & ipſe ſedebit in ſolio meo.

18. Et ecce nunc Adonias regnat, te, domine mi rex, ignorante.

19. Mactavit boves, & pinguia quæque, & arietes plurimos, & vocavit omnes filios regis, Abiathar quoque ſacerdotem, & Joab principem militiæ: Salomonem autem ſervum tuum non vocavit.

20. Veruntamen domine mi rex, in te oculi reſpiciunt totius Iſrael, ut indices eis, quis ſedere debeat in ſolio tuo, domine mi rex poſt te.

21. Eritque cùm dormierit dominus meus rex cum patribus ſuis, erimus ego & filius meus Salomon peccatores.

22. Adhuc illa loquente cum rege, Nathan propheta venit.

§. III. *Nathan vient appuyer la demande que fait Bethſabée de la couronne pour Salomon ſon fils. David la lui promet, & elle l'en remercie.*

23. Et nuntiaverunt regi, dicentes: Adeſt Nathan propheta. Cumque introiſſet in conſpectu regis, & adoraſſet eum pronus in terram,

24. dixit Nathan: Domine mi rex, tu dixiſti: Adonias regnet poſt me, & ipſe ſedeat ſuper thronum meum?

25 Quia deſcendit hodie, & immolavit boves, & pinguia, & arietes plurimos, & vocavit univerſos filios regis, & principes exercitus, Abiathar quoque ſacerdotem: illiſque veſcentibus, & bibentibus coram eo, & dicentibus: Vivat rex Adonias:

26. me ſervum tuum, & Sadoc ſacerdotem, & Banaiam, filium Joiadæ, & Salomonem famulum tuum, non vocavit.

27. Numquid à domino meo rege exivit hoc verbum, & mihi non indicaſti ſervo tuo, quis ſeſſurus eſſet ſuper thronum domini mei regis poſt eum?

28. Et reſpondit rex David, dicens: Vocate ad me Bethſabee. Quæ cùm fuiſſet ingreſſa coram rege, & ſtetiſſet ante eum,

29. juravit rex, & ait: Vivit Dominus, qui eruit animam meam de omni anguſtia,

30. quia ſicut juravi tibi per Dominum Deum Iſrael, dicens: Salomon filius tuus regnabit poſt me, & ipſe ſedebit ſuper ſolium meum pro me, ſic faciam hodie.

31. Summiſſoque Beth-

23. Et l'on dit au Roi: Voilà le Prophete Nathan. Nathan s'étant préſenté devant le Roi, l'adora, en ſe baiſſant profondément en terre;

24. Et lui dit: O Roi mon Seigneur, avez-vous dit: Qu'Adonias regne après moi, que ce ſoit lui qui ſoit aſſis ſur mon trône?

25. Car il eſt deſcendu aujourd'hui; il a immolé des bœufs, des *victimes* graſſes & pluſieurs béliers; & il a convié tous les fils du Roi, les généraux de l'armée & le grand-Prêtre Abiathar, qui ont mangé & bû avec lui, en diſant: Vive le Roi Adonias.

26. Mais, pour moi, qui ſuis votre ſerviteur, il ne m'a point convié, ni le grand-Prêtre Sadoc, ni Banaïas fils de Joïada, non plus que Salomon votre ſerviteur.

27. Cet ordre eſt-il venu de la part du Roi mon Seigneur? & ne m'avez-vous point déclaré à moi votre ſerviteur, qui devoit être aſſis après le Roi mon Seigneur ſur ſon trône?

28. Le Roi David dit: Qu'on me faſſe venir Bethſabée. *Car elle s'étoit retirée, lorſque le Prophete Nathan étoit entré.* Bethſabée s'étant *donc* préſentée devant le Roi, & ſe tenant devant lui,

29. le Roi lui jura & lui dit: Vive le Seigneur qui a délivré mon ame de toutes ſortes de périls,

30. ainſi que je vous ai juré par le Seigneur, le Dieu d'Iſraël, en vous diſant: Salomon votre fils regnera après moi, & c'eſt lui qui ſera aſſis en ma place ſur mon trône; je le ferai auſſi, & je l'exécuterai dès aujourd'hui.

31. Bethſabée baiſſant le viſage juſqu'en

terre, adora le Roi, & lui dit : Que David mon Seigneur regne à jamais.

ſabee in terram vultu, adoravit regem, dicens : Vivat dominus meus David in æternum.

§. IV. *David envoie ſacrer Salomon, & le fait aſſeoir ſur ſon trône. Tout le peuple en témoigne une grande joie.*

32. Le Roi David dit encore : Faites-moi venir le grand-Prêtre Sadoc, le Prophete Nathan & Banaïas, fils de Joïada. Lorſqu'ils ſe furent préſentés devant le Roi,

32. Dixit quoque rex David : Vocate mihi Sadoc ſacerdotem, & Nathan prophetam, & Banaiam filium Joiadæ. Qui cùm ingreſſi fuiſſent coram rege,

33. il leur dit : Prenez avec vous les ſerviteurs de votre maître ; faites monter ſur ma mule mon fils Salomon, menez-le à *la fontaine de* Gihon, *où il y a toûjours beaucoup de monde, afin de rendre la choſe plus publique.*

33. dixit ad eos : Tollite vobiſcum ſervos domini veſtri, & imponite Salomonem filium meum ſuper mulam meam : & ducite eum in Gihon.

34. Et que Sadoc grand-Prêtre, & Nathan Prophete, le ſacrent en ce lieu, pour être Roi d'Iſraël. Et vous ſonnerez *auſſi* de la trompette, & vous crierez : Vive le Roi Salomon.

34. Et unget eum ibi Sadoc ſacerdos, & Nathan propheta, in regem ſuper Iſrael : & canetis buccinâ : atque dicetis : Vivat rex Salomon.

35. Vous retournerez, en le ſuivant, & il viendra s'aſſeoir ſur mon trône, il regnera en ma place, & je lui ordonnerai de gouverner Iſraël & Juda.

35. Et aſcendetis poſt eum, & veniet, & ſedebit ſuper ſolium meum, & ipſe regnabit pro me : illique præcipiam ut ſit dux ſuper Iſrael & ſuper Judam.

36. Banaïas fils de Joïada répondit au Roi : Que cela ſoit ainſi ; que le Seigneur, le Dieu du Roi mon Seigneur l'ordonne ainſi, *& qu'il le faſſe réuſſir.*

36. Et reſpondit Banaias filius Joiadæ, regi, dicens : Amen : ſic loquatur Dominus Deus domini mei regis.

37. Comme le Seigneur a été avec le Roi mon Seigneur, qu'il ſoit de même avec Salomon, & qu'il éleve ſon trône encore plus que ne l'a été le trône de David mon Roi & mon Seigneur.

37. Quomodo fuit Dominus cum Domino meo rege, ſic ſit cum Salomone, & ſublimius faciat ſolium ejus à ſolio domini mei regis David.

38. Alors le grand-Prêtre Sadoc deſcendit avec le Prophete Nathan, Banaïas fils de Joïada, les Cerethiens & les Phelethiens ; & ils firent monter Salomon ſur la mule du Roi David, & le menerent à Gihon.

38. Deſcendit ergo Sadoc ſacerdos, & Nathan propheta, & Banaias filius Joiadæ, & Cerethi, & Phelethi : & impoſuerunt Salomonem ſuper mulam regis David, & adduxerunt eum in Gihon.

39. Et Sadoc grand-Prêtre, prit du taber-

39. Sumpſitque Sadoc ſa-

cerdos cornu olei de tabernaculo, & unxit Salomonem: & cecinerunt buccinâ, & dixit omnis populus: Vivat rex Salomon.

nacle une corne *pleine d'huile*, & sacra Salomon. Ils sonnerent de la trompette, & tout le monde s'écria : Vive le Roi Salomon.

40. Et ascendit universa multitudo post eum, & populus canentium tibiis, & lætantium gaudio magno, & insonuit terra à clamore eorum.

40. Tout le peuple vint après lui. Plusieurs jotioient de la flûte, & donnoient toutes les marques d'une réjoüissance publique ; & les cris *de joie* retentissoient de toutes parts.

§. V. *Adonias & ceux de son parti apprennent que David a établi Roi Salomon. Ils en sont troublés, & fuient de tous côtés. Adonias va embrasser les cornes de l'autel. Salomon l'en envoie tirer, & lui donne la vie & la liberté.*

41. Audivit autem Adonias, & omnes qui invitati fuerant ab eo, jamque convivium finitum erat: sed & Joab, audita voce tubæ, ait: Quid sibi vult clamor civitatis tumultuantis?

41. Adonias & tous ceux qu'il avoit conviés, entendirent ce bruit, lorsque le festin étoit déja achevé. Et Joab ayant oüi sonner de la trompette, dit: Que veulent dire ces cris & ce tumulte de la Ville ?

42. Adhuc illo loquente, Jonathas filius Abiathar sacerdotis venit: cui dixit Adonias: Ingredere, quia vir fortis es, & bona nuntians.

42. Lorsqu'il parloit encore, Jonathas, fils d'Abiathar, Grand Prêtre, se présenta, & Adonias lui dit : Entrez; car vous êtes un brave homme, & vous nous apportez de bonnes nouvelles.

43. Respondit que Jonathas Adoniæ: Nequaquam: Dominus enim noster rex David regem constituit Salomonem:

43. Jonathas répondit à Adonias: Je n'en ai point de bonnes à vous dire; car le Roi David notre Seigneur a établi Roi Salomon.

44. misitque cum eo Sadoc sacerdotem, & Nathan prophetam, & Banaiam filium Joiadæ, & Cerethi & Phelethi, & imposuerunt eum super mulam regis.

44. Il a envoyé avec lui le Grand Prêtre Sadoc, le Prophete Nathan, Banaïas fils de Joïada, les Cerethiens & les Phelethiens ; & ils l'ont fait monter sur la mule du Roi ; *ce qui n'est permis qu'à celui qui lui doit succéder.*

45. Unxerunque eum Sadoc sacerdos & Nathan propheta regem in Gihon: & ascenderunt inde lætantes, & insonuit civitas: hæc est vox, quam audistis.

45. Et Sadoc Grand Prêtre & le Prophete Nathan l'ont sacré Roi à Gihon, d'où ils sont revenus avec des cris de réjoüissance qui ont retenti par toute la ville : c'est là le bruit que vous avez entendu.

46. Sed & Salomon sedet super solium regni.

46. Salomon même est déja sur le trône du Royaume.

47. Et ingressi servi regis benedixerunt domino nos-

47. Et les serviteurs du Roi en ont été faire leur conjoüissance au Roi David notre Sei-

gneur, en lui disant: Que Dieu rende le nom de Salomon encore plus illustre que le vôtre, & qu'il éleve son trône au-dessus de votre trône. Et le Roi adorant *Dieu* dans son lit,

tro regi David, dicentes: Amplificet Deus nomen Salomonis super nomen tuum, & magnificet thronum ejus super thronum tuum. Et adoravit rex in lectulo suo:

48. a dit: Beni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, qui m'a fait voir aujourd'hui de mes propres yeux *mon fils* assis sur mon trône.

48. & locutus est: Benedictus Dominus Deus Israel, qui dedit hodie sedentem in solio meo, videntibus oculis meis.

49. Ceux donc qu'Adonias avoit conviés se leverent tous saisis de frayeur, & chacun s'en alla de son côté.

49. Territi sunt ergo, & surrexerunt omnes qui invitati fuerant ab Adonia, & ivit unusquisque in viam suam.

50. Adonias craignant Salomon, se leva de même, sortit au plutôt, & s'en alla embrasser la corne de l'Autel, *pour y demeurer en sûreté.*

50. Adonias autem timens Salomonem, surrexit, & abiit, tenuitque cornu altaris.

51. Alors on vint dire à Salomon: Voilà Adonias qui, craignant le Roi Salomon, se tient attaché à la corne de l'Autel, & qui dit: Que le Roi Salomon me jure aujourd'hui qu'il ne fera point mourir son serviteur par l'épée.

51. Et nuntiaverunt Salomoni, dicentes: Ecce Adonias timens regem Salomonem, tenuit cornu altaris, dicens: Juret mihi rex Salomon hodie, quòd non interficiat servum suum gladio.

52. Salomon répondit: S'il se conduit en homme de bien, il ne tombera pas en terre un seul cheveu de sa tête; mais s'il vient à se conduire mal, il mourra.

52. Dixitque Salomon: Si fuerit vir bonus, non cadet ne unus quidem capillus ejus in terram: sin autem malum inventum fuerit in eo, morietur.

53. Le Roi Salomon envoya donc *vers Adonias*, & le fit tirer de l'Autel; & *Adonias* s'étant présenté devant le Roi Salomon, l'adora; & Salomon lui dit: Allez-vous-en en votre maison, *& demeurez-y en paix.*

53. Misit ergo rex Salomon, & eduxit eum ab altari: & ingressus adoravit regem Salomonem: dixitque ei Salomon: Vade in domum tuam.

CHAPITRE II.

§. I. *David étant prêt de mourir, donne pluſieurs avis à ſon fils Salomon. Il l'exhorte à obſerver les commandemens de Dieu. Il lui recommande de punir Joab & Semeï, & de récompenſer les enfans de Berzellaï.*

L'AN DU MONDE 2990. AVANT J. C. 1014.

1. Appropinquaverunt autem dies David ut moreretur, præcepitque Salomoni filio ſuo, dicens:

2. Ego ingredior viam univerſæ terræ: confortare, & eſto vir.

3. Et obſerva cuſtodias Domini Dei tui, ut ambules in viis ejus, ut cuſtodias cæremonias ejus, & præcepta ejus, & judicia, & teſtimonia, ſicut ſcriptum eſt in lege Moyſi: ut intelligas univerſa quæ facis, & quocumque te verteris:

4 ut confirmet Dominus ſermones ſuos, quos locutus eſt de me, dicens: Si cuſtodierint filii tui vias ſuas, & ambulaverint coram me in veritate in omni corde ſuo, & in omni anima ſua, non auferetur tibi vir de ſolio Iſrael.

5. Tu quoque noſti quæ fecerit mihi Joab filius Sarviæ, quæ fecerit duobus principibus exercitus Iſrael, Abner filio Ner, & Amaſæ filio Jether: quos occidit, & effudit ſanguinem belli in pace, & poluit cruorem prælii in balteo ſuo, qui erat circa lumbos ejus, & in calceamento ſuo, quod erat in pedibus ejus.

1. LE jour de la mort de David étant proche, il donna cet avis à Salomon ſon fils, & lui dit:

2. Me voici venu au terme où toute la terre doit arriver: *Je vais mourir; & vous allez me ſuccéder.* Armez-vous de fermeté, & conduiſez-vous en homme de bien.

3. Obſervez tout ce que le Seigneur votre Dieu vous a commandé; marchez dans ſes voies; gardez ſes céremonies, ſes préceptes, ſes ordonnances & ſes lois, ſelon qu'il eſt écrit dans la Loi de Moyſe, afin que tout ce que vous entreprendrez, vous le faſſiez avec ſageſſe.

4. C'eſt ainſi que le Seigneur vérifiera la parole qu'il m'a donnée, lorſqu'il m'a dit: Si vos enfans veillent ſur leurs voies, & qu'ils marchent devant moi dans la vérité, de tout leur cœur & de toute leur ame, vous aurez toûjours quelqu'un de vos deſcendans qui ſera aſſis ſur le trône d'Iſraël.

5. Vous ſavez auſſi de quelle maniere m'a traité Joab fils de Sarvia, *après qu'il eut tué Abſalon mon fils*, & ce qu'il a fait à deux Généraux de l'armée d'Iſraël, à Abner fils de Ner, & à Amaſa fils de Jether, qu'il a aſſaſſinés, ayant répandu leur ſang durant la paix, comme il auroit fait durant la guerre; & en ayant teint le baudrier qui étoit ſur ſes reins, & les ſouliers qu'il avoit aux pieds· *cependant je ne l'ai point puni. Les troubles continuels dont mon regne a été agité, & le crédit qu'il s'étoit*

acquis ſur les peuples, m'en ont empêché; mais, pour vous, vous n'aurez point ces raiſons de le ménager.

6. Vous ferez donc *à ſon égard* ſelon votre ſageſſe; & vous ne permettrez pas qu'après avoir vieilli *dans l'impunité de ſon crime*, il deſcende en paix dans le tombeau.

6. Facies ergo juxta ſapientiam tuam, & non deduces canitiem ejus pacificè ad inferos.

7. Vous témoignerez auſſi votre reconnoiſſance aux fils de Berzellaï de Galaad; & ils mangeront à votre table, parce qu'ils ſont venus au-devant de moi lorſque je fuyois devant Abſalon votre frere.

7. Sed & filiis Berzellai Galaaditis reddes gratiam, eruntque comedentes in menſa tua: occurrerunt enim mihi quando fugiebam à facie Abſalom fratris tui.

8. Vous avez de plus auprès de vous Semeï, fils de Gera, fils de Jemini de Bahurim; qui prononça des malédictions contre moi, & me dit les outrages les plus ſanglans, lorſque je m'en allois au camp. Mais parce qu'il vint au-devant de moi quand je paſſai le Jourdain, je lui jurai par le Seigneur que je ne le ferois point mourir par l'épée.

8. Habes quoque apud te Semei filium Gera filii Jemini de Bathurim, qui maledixit mihi maledictione peſſima, quando ibam ad caſtra: ſed quia deſcendit mihi in occurſum cùm tranſirem Jordanem & juravi ei per Dominum, dicens: Non te interficiam gladio:

9. Ne laiſſez pas *néanmoins* ſon crime impuni. Vous êtes ſage pour ſavoir comment vous le devez traiter; & vous aurez ſoin qu'en ſa vieilleſſe il ne deſcende au tombeau que par une mort violente, *qui venge l'outrage qu'il a fait à la Majeſté Royale, & qui apprenne aux peuples à demeurer dans le reſpect qui eſt dû au Souverain.*

9. tu noli pati eum eſſe innoxium: Vir autem ſapiens es, ut ſcias quæ facies ei, deduceſque canos ejus cum ſanguine ad inferos.

10. David s'endormit donc avec ſes peres, *étant âgé de ſoixante & dix ans;* & il fut enſeveli dans la Ville de David.

10. Dormivit igitur David cum patribus ſuis, & ſepultus eſt in civitate David.

11. Le tems du régne de David ſur Iſraël fut de quarante ans: il regna ſept ans à Hebron, & trente-trois dans Jeruſalem.

11. Dies autem quibus regnavit David ſuper Iſrael, quadraginta anni ſunt: in Hebron regnavit ſeptem annis: in Jeruſalem, triginta tribus.

12. En même-tems, Salomon prit poſſeſſion du Royaume de David ſon pere; & ſon regne s'affermit puiſſamment.

12. Salomon autem ſedit ſuper thronum David patris ſui, & firmatum eſt regnum ejus nimis.

§. II. *Adonias engage Bethſabée à prier Salomon de lui donner en mariage Abiſag de Sunam. Salomon, irrité de cette demande, fait tuer Adonias.*

13. Et ingreſſus eſt Adonias filius Haggith ad Bethſabee matrem Salomonis. Quæ dixit ei : Pacificuſne eſt ingreſſus tuus ? Qui reſpondit : Pacificus.

13. Alors Adonias fils d'Haggith, vint trouver Bethſabée mere de Salomon. Bethſabée lui dit : Venez-vous *ici* avec un eſprit de paix ? Il lui répondit : *Oui*, j'y viens avec des penſées de paix.

14. Addidirque : Sermo mihi eſt ad te. Cui ait : Loquere. Et ille :

14. Et il ajouta : J'ai un mot à vous dire. Dites, répondit Bethſabée.

15. Tu, inquit, noſti : quia meum erat regnum, & me præpoſuerat omnis Iſrael ſibi in regem : ſed tranſlatum eſt regnum, & factum eſt fratris mei : à Domino enim conſtitutum eſt ei.

15. Vous ſavez, dit Adonias, que la couronne m'appartenoit *par le droit d'aîneſſe*, & que tout Iſraël m'avoit choiſi par préférence pour être ſon Roi : mais le Royaume a été transferé, & il eſt paſſé à mon frere, parce que c'eſt le Seigneur qui le lui a donné.

16. Nunc ergo petitionem unam precor à te ; ne confundas faciem meam. Quæ dixit ad eum : Loquere.

16. Maintenant donc, je n'ai qu'une priere à vous faire ; ne me faites pas cette confuſion que de me refuſer. Bethſabée ajouta : Expliquez-vous.

17. Et ille ait : Precor ut dicas Salomoni regi (neque enim negare tibi quidquam poteſt) ut det mihi Abiſag Sunamitidem uxorem.

17. Adonias lui dit : Comme le Roi Salomon ne vous peut rien refuſer, je vous prie de lui demander pour moi Abiſag de Sunam, afin que je l'épouſe.

18. Et ait Bethſabee : Bene, ego loquar pro te regi.

18. Bethſabée, *qui ne pénétroit pas les conſéquences de la demande d'Adonias*, lui répondit : *Je le veux bien*, je parlerai pour vous au Roi.

19. Venit ergo Bethſabee ad regem Salomonem, ut loqueretur ei pro Adonia : & ſurrexit rex in occurſum ejus, adoravitque eam, & ſedit ſuper thronum ſuum : poſituſque eſt thronus matri regis, quæ ſedit ad dexteram ejus.

19. Bethſabée vint donc trouver le Roi Salomon, afin de lui parler pour Adonias. Le Roi ſe leva, vint au-devant d'elle, la ſalua profondément, & il s'aſſit ſur ſon trône ; & l'on mit un trône pour la mere du Roi, laquelle s'aſſit à ſa main droite.

20. Dixitque ei : Petitionem unam parvulam ego deprecor à te, ne confundas faciem meam. Et dixit ei rex : Pete mater mea : neque enim fas eſt ut avertam faciem tuam.

20. *Bethſabée* dit à Salomon : Je n'ai qu'une petite priere à vous faire ; ne me donnez pas la confuſion d'être refuſée. Le Roi lui dit : Ma mere, dites ce que vous me demandez ; car il ne ſeroit pas juſte de vous renvoyer mécontente.

21. Quæ ait : Detur Abi-

21. Bethſabée lui dit : Donnez Abiſag de Sunam

à votre frere Adonias, afin qu'il l'épouſe.

ſag Sunamitis Adoniæ fratri tuo uxor.

22. Le Roi Salomon répondit à ſa mere, & lui dit : Pourquoi demandez-vous Abiſag de Sunam pour Adonias ? Demandez donc auſſi pour lui le Royaume ; car il eſt mon aîné, & il a *déja pour lui* Abiathar Grand Prêtre & Joab fils de Sarvia.

22. Reſponditque rex Salomon, & dixit matri ſuæ : Quare poſtulas Abiſag Sunamitidem Adoniæ ? poſtula ei & regnum : ipſe eſt enim frater meus major me, & habet Abiathar ſacerdotem, & Joab filium Sarviæ.

23. Salomon jura donc par le Seigneur, & dit : Que Dieu me traite dans toute ſa ſévérité, s'il n'eſt vrai qu'Adonias, par cette demande, a parlé contre ſa propre vie, *& a témoigné le déſir qu'il a de s'emparer du Royaume.*

23. Juravit itaque rex Salomon per Dominum, dicens : Hæc faciat mihi Deus, & hæc addat, quia contra animam ſuam locutus eſt Adonias verbum hoc.

24. Et maintenant je jure par le Seigneur qui m'a aſſuré *la couronne*, qui m'a fait aſſeoir ſur le trône de David mon pere, & a établi ma maiſon, comme il l'avoit dit, qu'Adonias ſera mis à mort aujourd'hui.

24. Et nunc vivit Dominus, qui firmavit me, & collocavit me ſuper ſolium David patris mei, & qui fecit mihi domum, ſicut locutus eſt, quia hodie occidetur Adonias.

25. Et le Roi Salomon ayant envoyé Banaïas fils de Joïada, pour exécuter cet ordre, il perça Adonias, & le tua.

25. Miſitque rex Salomon per manum Banaiæ filii Joiadæ, qui interfecit eum, & mortuus eſt.

§. III. *Salomon relegue le Grand Prêtre Abiathar. Il fait tuer Joab dans le Tabernacle, où il tenoit les cornes de l'Autel. Il établit Banaïas à la place de Joab, & Sadoc en celle d'Abiathar.*

26. Le Roi dit auſſi à Abiathar Grand Prêtre : Allez à Anathoth, dans la terre qui vous appartient. Vous méritez la mort : mais je ne vous ferai pas mourir, parce que vous avez porté l'Arche du Seigneur *notre* Dieu devant David mon pere, & que vous avez accompagné mon pere dans tous les travaux qu'il a endurés.

26. Abiathar quoque ſacerdoti dixit rex : Vade in Anathoth ad agrum tuum. Equidem vir mortis es : ſed hodie te non interficiam, quia portaſti arcam Domini Dei coram David patre meo, & ſuſtinuiſti laborem in omnibus, in quibus laboravit pater meus.

27. Salomon relégua donc Abiathar, afin qu'il ne fît plus les fonctions de Grand Prêtre du Seigneur, & que la parole que le Seigneur avoit prononcée dans Silo, touchant la maiſon d'Heli, fût *ainſi* accomplie.

27. Ejecit ergo Salomon Abiathar, ut non eſſet ſacerdos Domini, ut impleretur ſermo Domini, quem locutus eſt ſuper domum Heli in Silo.

28. Cette nouvelle étant venue à Joab, qui avoit ſuivi le parti d'Adonias, & non

28. Venit autem nuntius ad Joab, quòd Joab decli-

naſſet poſt Adoniam, & poſt Salomonem non declinaſſet: fugit ergo Joab in tabernaculum Domini, & apprehendit cornu altaris.

29. Nuntiatumque eſt regi Salomoni, quòd fugiſſet Joab in tabernaculum Domini, & eſſet juxta altare: miſitque Salomon Banaiam filium Joiadæ, dicens: Vade, interfice eum.

30. Et venit Banaias ad tabernaculum Domini, & dixit ei: Hæc dicit rex: Egredere. Qui ait: Non egrediar, ſed hic moriar. Renuntiavit Banaias regi ſermonem, dicens: Hæc locutus eſt Joab, & hæc reſpondit mihi.

31. Dixitque ei rex: Fac ſicut locutus eſt: & interfice eum, & ſepeli, & amovebis ſanguinem innocentem, qui effuſus eſt à Joab, à me, & à domo patris mei.

32. Et reddet Dominus ſanguinem ejus ſuper caput ejus, quia interfecit duos viros juſtos, melioreſque ſe: & occidit eos gladio, patre meo David ignorante. Abner filium Ner principem militiæ Iſrael, & Amaſam filium Jether principem exercitus Juda:

33. & revertetur ſanguis illorum in caput Joab, & in caput ſeminis ejus in ſempiternum. David autem & ſemini ejus, & domui & throno illius, ſit pax uſque in æternum à Domino.

34. Aſcendit itaque Banaias filius Joiadæ, & aggreſſus eum interfecit: ſepultuſque eſt in domo ſua in deſerto.

35. Et conſtituit rex Banaiam filium Joiadæ pro eo ſuper exercitum, & Sadoc ſacerdotem poſuit pro Abiathar.

celui de Salomon, il s'enfuit dans le Tabernacle du Seigneur, & prit la corne de l'Autel.

29. On vint dire au Roi Salomon que Joab s'en étoit fui dans le Tabernacle du Seigneur, & qu'il ſe tenoit à l'Autel. Et Salomon envoya Banaïas fils de Joïada, & lui dit: Allez, & le tuez.

30. Banaïas vint au Tabernacle du Seigneur, & dit à Joab: Le Roi vous commande de ſortir de-là. Joab lui répondit: Je ne ſortirai point: mais je mourrai en ce lieu. Banaïas fit ſon rapport au Roi, & lui dit: Voilà la réponſe que Joab m'a faite.

31. Le Roi lui dit: *L'Autel ne peut être un aſyle pour les méchans comme lui:* Faites *donc* comme il vous a dit; tuez-le *dans le Tabernacle*, & l'enſéveliſſez; & vous empêcherez que ni moi, ni la maiſon de mon pere, ne ſoyons chargés du ſang innocent répandu par Joab.

32. Et le Seigneur fera retomber ſon ſang ſur ſa tête, parce qu'il a aſſaſſiné deux hommes juſtes qui valoient mieux que lui, & qu'il a tués par l'épée, ſans que mon pere David le ſût, Abner fils de Ner, Général de l'armée d'Iſraël, & Amaſa fils de Jether, Général de l'armée de Juda:

33. & leur ſang retombera pour jamais ſur la tête de Joab & ſur ſa poſtérité. Mais que le Seigneur donne une éternelle paix à David & à ſa poſterité, à ſa maiſon & à ſon trône.

34. Banaïas fils de Joïada étant donc allé *trouver Joab*, il l'attaqua, & le tua, & on l'enſévelit en ſa maiſon, dans le déſert.

35. Alors le Roi établit en la place de Joab, Banaïas, fils de Joïada, pour être général de l'armée; & Sadoc pour grand-Prêtre, en la place d'Abiathar.

§. IV. *Salomon défend à Sémeï de ſortir de Jeruſalem, ſous peine de la vie. Sémeï y conſent. Il en ſort, & eſt puni de mort.*

36. Le Roi envoya auſſi appeller Sémeï, & lui dit: Bâtiſſez-vous une maiſon dans Jeruſalem, & demeurez-y, & n'en ſortez point, pour aller d'un côté & d'un autre.

37. Si vous en ſortez jamais, & que vous paſſiez le torrent de Cédron, ſachez que vous ſerez tué au même jour, & votre ſang retombera ſur votre tête, *comme étant vous-même cauſe de votre mort.*

38. Sémeï dit au Roi: Cet ordre eſt très-juſte. Ce que le Roi mon Seigneur a dit, ſera exécuté par ſon ſerviteur. Sémeï demeura donc long-tems à Jeruſalem.

39. Mais trois ans s'étant paſſés, il arriva que les eſclaves de Sémei s'enfuirent vers Achis fils de Maacha Roi de Geth, & on vint dire à Sémeï que ſes eſclaves étoient allés à Geth.

40. Sémeï fit donc auſſi-tôt ſeller ſon âne, & s'en alla vers Achis à Geth, pour redemander ſes eſclaves, & les ramena de Geth.

41. Salomon ayant été averti que Sémeï avoit été de Jeruſalem à Geth, & en étoit revenu,

42. l'envoya querir, & lui dit: Ne vous ai-je point averti auparavant? & ne vous ai-je pas juré par le Seigneur, en vous diſant: Si vous ſortez jamais pour aller d'un côté & d'un autre, ſachez que vous ſerez puni de mort au même jour? Et vous m'avez répondu: Rien de plus juſte que ce que je viens d'oüir.

43. Pourquoi donc n'avez-vous pas gardé le ſerment que vous avez fait au Seigneur, & l'ordre que je vous avois donné?

44. Et le Roi dit à Sémeï: Vous ſavez tout le mal que votre conſcience vous reproche d'avoir fait à David mon pere. Le Seigneur a

36. Miſit quoque rex, & vocavit Semei: dixitque ei: Ædifica tibi domum in Jeruſalem, & habita ibi: & non egredieris inde huc atque illuc.

37. Quacumque autem die egreſſus fueris, & tranſieris torrentem Cedron, ſcito te interficiendum: ſanguis tuus erit ſuper caput tuum.

38. Dixitque Semei regi: Bonus ſermo; ſicut locutus eſt dominus meus rex, ſic faciet ſervus tuus. Habitavit itaque Semei in Jeruſalem diebus multis.

39. Factum eſt autem poſt annos tres, ut fugerent ſervi Semei ad Achis filium Maacha regem Geth: nuntiatumque eſt Semei, quòd ſervi ejus eſſent in Geth.

40. Et ſurrexit Semei, & ſtravit aſinum ſuum: ivitque ad Achis in Geth ad requirendum ſervos ſuos, & adduxit eos de Geth.

41. Nuntiatum eſt autem Salomoni, quòd iſſet Semei in Geth de Jeruſalem, & rediiſſet,

42. Et mittens vocavit eum, dixitque illi: Nonne teſtificatus ſum tibi per Dominum & prædixi tibi: Quacumque die egreſſus, ieris huc & illuc, ſcito te eſſe morituum? Et reſpondiſti mihi: Bonus ſermo, quem audivi.

43. Quare ergo non cuſtodiſti jusjurandum Domini, & præceptum quod præceperam tibi?

44. Dixitque rex ad Semei: Tu noſti omne malum, cujus tibi conſcium eſt cor tuum, quod feciſti Da-

vid patri meo: reddidit Dominus malitiam tuam in caput tuum.

45. Et rex Salomon benedictus, & thronus David erit ſtabilis coram Domino uſque in ſempiternum.

46. Juſſit itaque rex Banaiæ filio Joiadæ: qui egreſſus, percuſſit eum, & mortuus eſt.

fait retomber votre méchanceté ſur votre tête; *vous ſerez puni comme vous le méritez.*

45. Mais le Roi Salomon ſera béni, & le trône de David ſera ſtable éternellement devant le Seigneur.

46. Le Roi donna donc cet ordre à Banaïas, fils de Joïada, qui étant allé *l'exécuter*, frappa Sémeï, & le tua.

CHAPITRE III.

§. I. *Salomon épouſe la fille de Pharaon, Roi d'Egypte. Il demande à Dieu la ſageſſe; & Dieu lui accorde non-ſeulement la ſageſſe, mais auſſi les richeſſes & la gloire.*

L'AN DU MONDE 2991. AVANT J. C. 1013.

1. Confirmatum eſt igitur regnum in manu Salomonis, & affinitate conjunctus eſt Pharaoni regi Ægypti: accepit namque filiam ejus, & adduxit in civitatem David, donec compleret ædificans domum ſuam, & domum Domini, & murum Jeruſalem per circuitum.

1. LE regne de Salomon s'étant ainſi affermi *au-dedans, par la mort de ceux qui en pouvoient troubler la tranquillité, il voulut auſſi chercher de l'appui au-dehors.* Il s'allia *donc* avec Pharaon Roi d'Egypte, car il épouſa ſa fille, qu'il emmena dans la Ville de David, *où elle demeura* juſqu'à ce qu'il eût achevé de bâtir ſa maiſon, la maiſon du Seigneur, & les murs qu'il faiſoit faire tout au tour de Jeruſalem.

2. Attamen populus immolabat in excelſis: non enim ædificatum erat templum nomini Domini uſque in diem illum.

2. Cependant le peuple immoloit *toûjours* dans les hauts lieux, parce que juſqu'alors on n'avoit point encore bâti de temple au nom du Seigneur.

3. Dilexit autem Salomon Dominum, ambulans in præceptis David patris ſui, excepto quòd in excelſis immolabat, & accendebat thymiama.

3. Or Salomon aima le Seigneur, & il ſe conduiſit ſelon les préceptes de David ſon pere, excepté qu'il ſacrifioit *au Seigneur*, & qu'il brûloit de l'encens *en ſon honneur* dans les hauts lieux, *contre la défenſe de la Loi.*

4. Abiit itaque in Gabaon, ut immolaret ibi: illud quippe erat excelſum maximum: mille hoſtias in holocauſtum obtulit Salomon

4. Il s'en alla donc à Gabaon *avec tout Iſraël*, pour y ſacrifier, parce que c'étoit-là le plus conſidérable de tous les hauts lieux, & il offrit *au Seigneur* mille hoſties en holo-

cauſte, ſur l'Autel *d'airain* qui étoit à Gabaon. *C'étoit le même que Moyſe avoit dreſſé dans le déſert.*

super altare illud in Gabaon.

5. Or, *après ce ſacrifice d'agréable odeur*, le Seigneur apparut à Salomon en ſonge pendant la nuit, & lui dit: Demandez-moi ce que vous voulez que je vous donne.

5. Apparuit autem Dominus Salomoni per ſomnium nocte, dicens: Poſtula quòd vis ut dem tibi.

6. Salomon lui répondit: Vous avez uſé d'une grande miſéricorde envers David mon pere, votre ſerviteur, ſelon qu'il a marché devant vous dans la vérité & dans la juſtice, & que ſon cœur a été droit à vos yeux. Vous lui avez conſervé votre grande miſéricorde, & vous lui avez donné un fils qui eſt aſſis ſur ſon trône, comme il paroît aujourd'hui.

6. Et ait Salomon: Tu feciſti cum ſervo tuo David patre meo miſericordiam magnam, ſicut ambulavit in conſpectu tuo in veritate, & juſtitia, & recto corde tecum: cuſtodiſti ei miſericordiam tuam grandem, & dediſti ei filium ſedentem ſuper thronum ejus, ſicut eſt hodie.

7. Maintenant donc, ô Seigneur mon Dieu, vous m'avez fait régner, moi qui ſuis votre ſerviteur, en la place de David mon pere. Mais je ne ſuis encore qu'un jeune enfant, qui ne ſait de quelle maniere ſe conduire:

7. Et nunc, Domine Deus, tu regnare feciſti ſervum tuum pro David patre meo: ego autem ſum puer parvulus, & ignorans egreſſum & introitum meum.

8. Et votre ſerviteur ſe trouve au milieu de votre peuple que vous avez choiſi, d'un peuple infini, qui eſt innombrable, à cauſe de ſa multitude.

8. Et ſervus tuus in medio eſt populi, quem elegiſti, populi infiniti, qui numerari & ſupputari non poteſt præ multitudine.

9. *Je vous ſupplie* donc de donner à votre ſerviteur un cœur docile *aux inſtructions de votre ſageſſe divine*, afin qu'il puiſſe juger votre peuple, & diſcerner entre le bien & le mal. Car qui pourra *ſans cette ſageſſe*, rendre la juſtice à votre peuple, à ce peuple qui eſt ſi nombreux?

9. Dabis ergo ſervo tuo cor docile, ut populum tuum judicare poſſit, & diſcernere inter bonum & malum; quis enim poterit judicare populum iſtum, populum tuum hunc multum?

10. Le Seigneur agréa donc que Salomon lui eût fait cette demande.

10. Placuit ergo ſermo coram Domino, quòd Salomon poſtulaſſet hujuſcemodi rem.

11. Et il dit à Salomon: Parce que vous m'avez fait cette demande, & que vous n'avez point déſiré que je vous donnaſſe, ni un grand nombre d'années, ni de grandes richeſſes, ni la vie de vos ennemis, mais que

11. Et dixit Dominus Salomoni: Quia poſtulaſti verbum hoc, & non petiſti tibi dies multos, nec divitias, aut animas inimicorum tuorum, ſed poſtulaſti

tibi ſapientiam ad diſcernendum judicium:

vous m'avez demandé la ſageſſe, pour diſcerner ce qui eſt juſte,

12. ecce feci tibi ſecundùm ſermones tuos, & dedi tibi cor ſapiens & intelligens, in tantum ut nullus ante te ſimilis tui fuerit, nec poſt te ſurrecturus ſit.

12. j'ai déja fait ce que vous m'avez demandé, & je vous ai donné un cœur ſi plein de ſageſſe & d'intelligence, qu'il n'y a jamais eu d'homme avant vous qui vous ait égalé, & qu'il n'y en aura point après vous *qui vous égale.*

13. Sed & hæc, quæ non poſtulaſti, dedi tibi: divitias ſcilicet, & gloriam, ut nemo fuerit ſimilis tui in regibus, cunctis retrò diebus.

13. Mais je vous ai même donné *de plus* ce que vous ne m'avez point demandé; ſavoir, les richeſſes & la gloire; de ſorte qu'aucun Roi ne vous aura jamais égalé *en ce point* dans tous les ſiecles paſſés.

14. Si autem ambulaveris in viis meis, & cuſtodieris præcepta mea, & mandata mea ſicut ambulavit pater tuus, longos faciam dies tuos.

14. Que ſi vous marchez dans mes voies, & que vous gardiez mes préceptes & mes ordonnances, comme votre pere les a gardés, je vous donnerai encore une longue vie.

15. Igitur evigilavit Salomon, & intellexit quòd eſſet ſomnium: cumque veniſſet Jeruſalem, ſteſit coram arca fœderis Domini, & obtulit holocauſta, & fecit victimas pacificas, & grande convivium univerſis famulis ſuis.

15. Salomon s'étant éveillé, fit réflexion au ſonge qu'il avoit eu; & étant venu à Jeruſalem, il ſe préſenta devant l'Arche de l'alliance du Seigneur, offrit des holocauſtes & des victimes pacifiques, & fit à tous ſes ſerviteurs un grand feſtin.

§. II. *Jugement de Salomon. Moyen dont il ſe ſert pour découvrir la vraie mere d'un enfant que deux femmes diſputoient. Il fait paroître dans cette occaſion la ſageſſe dont Dieu l'avoit rempli.*

16. Tunc venerunt duæ mulieres meretrices ad regem, ſteteruntque coram eo,

16. Alors deux femmes de mauvaiſe vie vinrent trouver le Roi, & ſe préſenterent devant lui,

17. quarum una ait: Obſecro, mi domine: ego & mulier hæc habitabamus in domo una, & peperi apud eam in cubiculo.

17. dont l'une lui dit: Je vous prie, mon Seigneur, *faites-moi juſtice.* Nous demeurions, cette femme & moi dans une même maiſon; & je ſuis accouchée dans la *même* chambre où elle étoit.

18. Tertia autem die poſtquam ego peperi, peperit & hæc: & eramus ſimul, nullusque alius nobiſcum in domo, exceptis nobis duabus.

18. Elle eſt accouchée auſſi trois jours après moi. Nous étions enſemble, & il n'y avoit dans cette maiſon qui que ce ſoit que nous deux.

19. Le fils de cette femme eſt mort pendant la nuit, parce qu'elle l'a étouffé en dormant.

20. Et ſe levant dans le ſilence d'une nuit profonde, pendant que je dormois, moi qui ſuis votre ſervante, elle m'a ôté mon fils que j'avois à mon côté; & l'ayant pris auprès d'elle, elle a mis auprès de moi ſon fils qui étoit mort.

21. M'étant levée le matin pour donner à téter à mon fils, il m'a paru qu'il étoit mort; & le conſidérant avec plus d'attention au grand jour, j'ai reconnu que ce n'étoit point le mien que j'avois enfanté.

22. L'autre femme lui répondit: Ce que vous dites n'eſt point vrai: mais c'eſt votre fils qui eſt mort, & le mien eſt vivant. La premiere au contraire répliquoit: Vous mentez: car c'eſt mon fils qui eſt vivant, & le vôtre eſt mort. Et elles diſputoient ainſi devant le Roi.

23. Alors le Roi dit: Celle-ci dit: Mon fils eſt vivant, & le votre eſt mort. Et l'autre répond: Non: mais c'eſt votre fils qui eſt mort, & le mien eſt vivant.

24. Le Roi ajouta: Apportez-moi une épée. Lorſqu'on eut apporté une épée devant le Roi,

25. il dit *à ſes Gardes*: Coupez en deux cet enfant qui eſt vivant, & donnez-en la moitié à l'une, & la moitié à l'autre.

26. Alors la femme dont le fils étoit vivant, dit au Roi: (car ſes entrailles furent émues de *tendreſſe* pour ſon fils: Seigneur, donnez lui, je vous ſupplie, l'enfant vivant, & ne le tuez point. L'autre diſoit au contraire: Qu'il ne ſoit, ni à moi, ni à vous; mais qu'on le diviſe en deux.

27. Alors le Roi prononça *cette ſentence*: Donnez à celle-ci l'enfant vivant, & qu'on

19. Mortuus eſt autem filius mulieris hujus nocte; dormiens quippe oppreſſit eum.

20. Et conſurgens intempeſtæ noctis ſilentio, tulit filium meum de latere meo ancillæ tuæ dormientis, & collocavit in ſinu ſuo: ſuum autem filium, qui erat mortuus, poſuit in ſinu meo.

21. Cumque ſurrexiſſem mane ut darem lac filio meo, apparuit mortuus: quem diligentiùs intuens clara luce, deprehendi non eſſe meum quem genueram.

22. Reſponditque altera mulier: Non eſt ita ut dicis, ſed filius tuus mortuus eſt, meus autem vivit. E contrario illa dicebat: Mentiris: filius quippe meus vivit, & filius tuus mortuus eſt. Atque in hunc modum contendebant coram rege.

23. Tunc ait rex: Hæc dicit, filius meus vivit, & filius tuus mortuus eſt. Et iſta reſpondit, Non, ſed filius tuus mortuus eſt, meus autem vivit.

24. Dixit ergo rex: Afferte mihi gladium. Cumque attuliſſent gladium coram rege,

25. Dividite, inquit, infantem vivum in duas partes, & date dimidiam partem uni, & dimidiam partem alteri.

26. Dixit autem mulier, cujus filius erat vivus, ad regem: (commota ſunt quippe viſcera ejus ſuper filio ſuo:) Obſecro domine, date illi infantem vivum, & nolite interficere eum. E contrario illa dicebat: Nec mihi, nec tibi ſit, ſed dividatur.

27. Reſpondit rex, & ait: Date huic infantem vivum,

& non occidatur : hæc eſt enim mater ejus.

ne le tue point ; car c'eſt elle qui eſt ſa mere.

28. Audivit itaque omnis Iſrael judicium quod judicaſſet rex, & timuerunt regem, videntes ſapientiam Dei eſſe in eo ad faciendum judicium.

28. Tout Iſraël ayant donc ſû la maniere dont le Roi avoit jugé cette affaire, ils eurent tous de la crainte & du reſpect pour lui, voyant que la ſageſſe de Dieu étoit en lui pour rendre juſtice.

CHAPITRE IV.

§. I. *Noms des principaux Officiers de Salomon ; leurs fonctions. Etendue de ſa domination. Paix dans ſon Royaume. Son peuple innombrable.*

1. Erat autem rex Salomon regnans ſuper omnem Iſrael :

1. OR le Roi Salomon régnoit ſur tout Iſraël, *n'ayant perſonne qui lui diſputât la couronne, ni qui la partageât avec lui.*

2. & hi principes quos habebat : Azarias filius Sadoc ſacerdotis :

2. Et voici quels étoient ſes principaux Officiers. Azarias fils de Sadoc, Prêtre.

3. Elihoreph & Ahia filii Siſa ſcribæ : Joſaphat filius Ahilud à commentariis :

3. Elihoreph & Ahia fils de Siſa étoient Secrétaires. Joſaphat fils d'Ahilud étoit Chancelier.

4. Banaias filius Joiadæ ſuper exercitum : Sadoc autem, & Abiathar ſacerdotes.

4. Banaïas fils de Joïada étoit Général d'armée. Sadoc & Abiathar étoient *Grands* Prêtres : *mais Abiathar étoit relegué dans ſa maiſon, & n'en faiſoit pas les fonctions.*

5. Azarias filius Nathan, ſuper eos qui aſſiſtebant regi : Zabud filius Nathan ſacerdos, amicus regis :

5. Azarias fils de Nathan avoit l'intendance ſur ceux qui étoient toûjours auprès du Roi. Zabud fils de Nathan, Prêtre, étoit favori du Roi.

6. & Ahiſar præpoſitus domûs : & Adoniram filius Abda ſuper tributa.

6. Ahiſar étoit Grand Maître de ſa maiſon : & Adoniram fils d'Abda étoit Surintendant des Tributs.

7. Habebat autem Salomon duodecim præfectos ſuper omnem Iſrael, qui præbebant annonam regi & domui ejus : per ſingulos enim menſes in anno, ſinguli neceſſaria miniſtrabant.

7. Salomon avoit établi douze Officiers ſur tout Iſraël, qui avoient ſoin d'entretenir la table du Roi & de toute ſa maiſon. Chacun fourniſſoit pendant un mois de l'année tout ce qui étoit néceſſaire *pour cette dépenſe.*

8. Et hæc nomina eorum : Benhur, in monte Ephraim.

8. Voici les noms de ces Officiers. Benhur avoit l'intendance ſur la montagne d'Ephraïm.

9. Bendecar, in Macces, & in Salebim, & in Bethſames, & in Elon, & in Bethanan.

9. Bendecar, à Maccès, Salebim, Bethſamès, Elon & Bethanan.

10. Benheſed,

10. Benheſed, à Aruboth : il avoit *auſſi* Socho & toute la terre d'Epher.

11. Benabinadab, qui avoit l'intendance de tout *le pays de* Nephathdor, eut pour femme Tapheth fille de Salomon.

12. Bana fils d'Ahilud étoit Gouverneur de Thanac, de Mageddo, de tout *le pays de* Bethſan, qui eſt proche de Sarthana au-deſſous de Jezraël, depuis Bethſan juſqu'à Abelméhula, vis-à-vis de Jecmaan.

13. Bengaber étoit Intendant de Ramoth-Galaad ; & il avoit les bourgs de Jaïr fils de Manaſſé, qui ſont en Galaad. Il commandoit dans tout le pays d'Argob, qui eſt en Baſan, à ſoixante Villes qui étoient *fort* grandes, & fermées de murailles, & avoient des portes de bronze.

14. Abinadab fils d'Addo étoit Intendant en Manaïm.

15. Achimaas, en Nephthali ; & il eut auſſi pour femme une fille de Salomon, nommée Baſemath.

16. Baana fils d'Huſi étoit *Intendant* dans *tout le pays d'*Aſer & *de* Baloth.

17. Joſaphat fils de Pharué, en Iſſachar.

18. Sémeï fils d'Ela, en Benjamin.

19. Gaber fils d'Uri, en la Province de Galaad, dans le pays de Séhon Roi des Amorrhéens, & d'Og Roi de Baſan, & ſur tout ce qui étoit en cette terre.

20. Le peuple de Juda & d'Iſraël étoit innombrable, comme le ſable de la mer ; & ils vivoient dans l'abondance & dans la joie.

21. Salomon avoit ſous ſa domination tous les Royaumes, depuis le fleuve *d'Euphrate*, juſqu'au pays des Philiſtins, & juſqu'à la frontiere d'Egypte. Ils lui offroient tous des préſens, & lui demeurerent aſſujettis tous les jours de ſa vie.

10. Benbeſed in Aruboth : ipſius erat Socho, & omnis terra Epher.

11. Benabinadab, cujus omnis Nephathdor, Tapheth filiam Salomonis habebat uxorem.

12. Bana filius Ahilud regebat Thanac, & Mageddo, & univerſam Bethſan, quæ eſt juxta Sarthana ſubter Jezrael, à Bethſan uſque Abelmehula è regione Jecmaan.

13. Bengaber in Ramoth Galaad : habebat Avothjair filii Manaſſe in Galaad, ipſe præerat in omni regione Argob, quæ eſt in Baſan, ſexaginta civitatibus magnis atque muratis, quæ habebant ſeras æreas.

14. Abinadab filius Addo præerat in Manaim.

15. Achimaas in Nephthali : ſed & ipſe habebat Baſemath filiam Salomonis in conjugio.

16. Baana filius Huſi, in Aſer & in Baloth.

17. Joſaphat filius Pharue, in Iſſachar,

18. Semei filius Ela, in Benjamin.

19. Gaber filius Uri, in terra Galaad, in terra Sehon regis Amorrhæi & Og regis Baſan, ſuper omnia quæ erant in illa terra.

20. Juda & Iſrael innumerabiles, ſicut arena maris in multitudine, comedentes, & bibentes, atque lætantes.

21. Salomon autem erat in ditione ſua, habens omnia regna à flumine terræ Philiſthiim uſque ad terminum Ægypti : offerentium ſibi munera, & ſervientium ei cunctis diebus vitæ ejus.

§. II. *Vivres néceſſaires pour la table de Salomon. Multitude de ſes chevaux & de ſes chariots. Grandeur de ſa ſageſſe. Nombre de ſes paraboles & de ſes Cantiques.*

22. Erat autem cibus Salomonis per dies ſingulos, triginta cori ſimilæ, & ſexaginta cori farinæ,

23. decem boves pingues, & viginti boves paſcuales, & centum arietes, exceptâ venatione cervorum, caprearum, atque bubalorum, & avium altilium.

24. Ipſe enim obtinebat omnem regionem quæ erat trans flumen, à Thaphſa uſque ad Gazan, & cunctos reges illarum regionum: & habebat pacem ex omni parte in circuitu.

25. Habitabatque Juda & Iſrael abſque timore ullo, unuſquiſque ſub vite ſua, & ſub ficu ſua, à Dan uſque Berſabee, cunctis diebus Salomonis.

26. Et habebat Salomon quadraginta millia præſepia equorum currilium, & duodecim millia equeſtrium.

27. Nutriebantque eos ſupradicti regis præfecti: ſed & neceſſaria menſæ regis Salomonis, cum ingenti cura præbebant in tempore ſuo.

28. Hordeum quoque & paleas equorum & jumentorum, deferebant in locum ubi erat rex, juxta conſtitutum ſibi.

29. Dedit quoque Deus ſapientiam Salomoni, & prudentiam multam nimis, & latitudinem cordis, quaſi arenam quæ eſt in littore maris.

30. Et præcedebat ſa-

22. Les vivres pour la table de Salomon étoient chaque jour trente meſures de fleur de farine, & ſoixante de farine ordinaire,

23. dix bœufs gras, vingt bœufs des pâturages, cent moutons, outre la *viande de* venaiſon, les cerfs, les chevreuils, les bœufs ſauvages & toutes ſortes de volaille, *qu'on lui apportoit des pays voiſins.*

24. Car il dominoit ſur tous les pays qui étoient au-deçà du fleuve *de l'Euphrate*, depuis Thaphſa, *qui eſt ſur le bord oriental de ce fleuve*, juſqu'à Gaza *des Philiſtins, qui eſt ſur la mer méditerranée* ; & tous les Rois de ces Provinces lui étoient aſſujettis ; & il avoit la paix de toutes parts avec tous ſes voiſins.

25. Dans Juda & Iſraël *tout homme* demeura ſans aucune crainte, chacun ſous ſa vigne & ſous ſon figuier, depuis Dan juſqu'à Berſabée, pendant tout le regne de Salomon.

26. Et Salomon avoit quarante mille chevaux dans ſes écuries pour les chariots, & douze mille chevaux de ſelle.

27. Ces *douze Officiers* du Roi, dont on a déja parlé, *avoient la charge* de les nourrir ; & ils fourniſſoient dans le tems, avec un extrême ſoin, tout ce qui étoit néceſſaire pour la table du Roi Salomon.

28. Ils faiſoient auſſi porter l'orge & la paille pour les chevaux & les autres bêtes, au lieu où étoit le Roi, ſelon l'ordre qu'ils avoient reçu.

29. Dieu donna de plus à Salomon une ſageſſe & une prudence prodigieuſe, & un eſprit capable de s'appliquer à autant de choſes qu'il y a de grains de ſable ſur les rivages de la mer.

30. Et la ſageſſe de Salomon ſurpaſſoit la

ſageſſe de tous les Orientaux & de tous les Egyptiens.

31. Il étoit plus ſage que tous les hommes, plus ſage qu'Ethan Ezrahite, qu'Héman, que Chalcol & que Dorda, enfans de Mahol, *très-célebres en ce tems-là pour la muſique & la poëſie:* & ſa réputation étoit répandue dans toutes les Nations voiſines.

32. Salomon compoſa auſſi trois mille Paraboles, & il fit cinq mille Cantiques.

33. Il traita auſſi de tous les arbres, depuis le cedre qui eſt ſur le Liban, juſqu'à l'hyſope qui ſort de la muraille; & il traita de même des animaux de la terre, des oiſeaux, des reptiles & des poiſſons.

34. Il venoit des gens de tous les pays pour entendre la ſageſſe de Salomon; & tous les Rois de la terre envoyoient vers lui, pour être inſtruits par ſa ſageſſe.

pientia Salomonis ſapientiam omnium Orientalium & Ægyptiorum,

31. & erat ſapientior cunctis hominibus: ſapientior Ethan Ezrahita, & Heman, & Chalcol, & Dorda, filiis Mahol: & erat nominatus in univerſis gentibus per circuitum.

32. Locutus eſt quoque Salomon tria millia parabolas: & fuerunt carmina ejus quinque & mille.

33. Et diſputavit ſuper lignis, à cedro quæ eſt in Libano, uſque ad hyſſopum quæ egreditur de pariete: & diſſeruit de jumentis, & volucribus & reptilibus, & piſcibus.

34. Et veniebant de cunctis populis ad audiendam ſapientiam Salomonis, & ab univerſis regibus terræ, qui audiebant ſapientiam ejus.

CHAPITRE V.

§. I. *Hiram, Roi de Tyr, envoie féliciter Salomon ſur ſon avenement à la couronne. Salomon lui demande des bois pour la conſtruction du Temple. Hiram lui en donne, & Salomon lui fournit des vivres.*

L'AN DU MONDE 2992. AVANT J. C. 1012.

1. HIram Roi de Tyr envoya auſſi ſes ſerviteurs vers Salomon, ayant appris qu'il avoit été ſacré Roi en la place de ſon pere: car Hiram avoit toûjours été ami de David.

2. Salomon, de ſon côté, envoya vers Hiram, & lui fit dire:

3. Vous ſavez quel a été le déſir de David mon pere, & qu'il n'a pû bâtir une maiſon au nom du Seigneur ſon Dieu, à cauſe des guerres qu'il avoit à ſoutenir de toutes parts, juſ-

1. Miſit quoque Hiram rex Tyri ſervos ſuos ad Salomonem: audivit enim quòd ipſum unxiſſent regem pro patre ejus: quia amicus fuerat Hiram David omni tempore.

2. Miſit autem Salomon ad Hiram, dicens:

3. Tu ſcis voluntatem David patris mei, & quia non potuerit ædificare domum nomini Domini Dei ſui propter bella imminen-

tia per circuitum, donec daret Dominus eos ſub veſtigio pedum ejus.

4. Nunc autem requiem dedit Dominus Deus meus mihi per circuitum: & non eſt ſatan, neque occurſus malus.

5. Quamobrem cogito ædificare templum nomini Domini Dei mei, ſicut locutus eſt Dominus David patri meo, dicens: Filius tuus, quem dabo pro te ſuper ſolium tuum, ipſe ædificabit domum nomini meo.

6. Præcipe igitur ut præcidant mihi ſervi tui cedros de Libano, & ſervi mei ſint cum ſervis tuis: mercedem autem ſervorum tuorum dabo tibi quamcumque petieris: ſcis enim quomodo non eſt in populo meo vir qui noverit ligna cædere ſicut Sidonii.

7. Cùm ergo audiſſet Hiram verba Salomonis, lætatus eſt valde, & ait: Benedictus Dominus Deus hodie, qui dedit David filium ſapientiſſimum ſuper populum hunc plurimum.

8. Et miſit Hiram ad Salomonem, dicens: Audivi quæcumque mandaſti mihi: ego faciam omnem voluntatem tuam in lignis cedrinis & abiegnis.

9. Servi mei deponent ea de Libano ad mare: & ego componam ea in ratibus in mari, uſque ad locum quem ſignificaveris mihi; & applicabo ea ibi, & tu tolles ea: præbebiſque neceſſaria mihi, ut detur cibus domûi meæ.

qu'à ce que le Seigneur ait mis *tous* ſes ennemis ſous ſes pieds.

4. Mais maintenant le Seigneur mon Dieu m'a donné la paix de tous côtés; je n'ai plus ni d'ennemi *à combattre*, ni rien qui s'oppoſe à moi.

5. C'eſt pourquoi j'ai deſſein de bâtir un Temple au nom du Seigneur mon Dieu, ſelon que le Seigneur l'a ordonné à David mon pere, en lui diſant: Votre fils, que je ferai aſſeoir en votre place ſur votre trône, ſera celui qui bâtira une maiſon à mon nom.

6. Donnez donc ordre à vos ſerviteurs qu'ils coupent pour moi des cedres du Liban: & mes ſerviteurs ſeront avec les vôtres, & je donnerai à vos ſerviteurs telle récompenſe que vous me demanderez: car vous ſavez qu'il n'y a perſonne parmi mon peuple qui ſache couper le bois comme les Sidoniens.

7. Hiram ayant entendu ces paroles de Salomon, en eut une grande joie, & il dit: Beni ſoit aujourd'hui le Seigneur, qui a donné à David un fils très-ſage pour gouverner un ſi grand peuple.

8. Et il envoya dire à Salomon: J'ai entendu tout ce que vous m'avez fait dire. J'exécuterai tout ce que vous déſirez pour les bois de cedre & de ſapin.

9. Mes ſerviteurs les porteront du Liban, ſur le bord de la mer; & je les ferai mettre ſur mer dans des vaiſſeaux, juſqu'au lieu que vous m'aurez marqué, où je les ferai débarquer: & vous aurez ſoin de les *faire* prendre. Et pour cela, vous me ferez donner tout ce qui me ſera néceſſaire pour nourrir ma maiſon; *car vous ſavez que les Tyriens, tout occupés de leur commerce, s'appliquent peu à l'agriculture, & ne trouvent pas chez eux ſuffiſamment de quoi ſe nourrir.*

10. Hiram donna donc à Salomon des bois de cedre & de ſapin, autant qu'il en déſiroit.

11. Et Salomon donnoit à Hiram, pour l'entretennement de ſa maiſon, vingt mille meſures de froment, & vingt meſures d'huile très-pure. Ce ſont là les proviſions que Salomon envoyoit chaque année à Hiram.

12. Le Seigneur donna auſſi la ſageſſe à Salomon, ſelon qu'il le lui avoit promis. Il y avoit paix entre Hiram & Salomon, & ils firent alliance l'un avec l'autre.

10. Itaque Hiram dabat Salomoni ligna cedrina, & ligna abiegna, juxta omnem voluntatem ejus.

11. Salomon autem præbebat Hiram, coros tritici viginti millia, in cibum domui ejus, & viginti coros puriſſimi olei: hæc tribuebat Salomon Hiram per ſingulos annos.

12. Dedit quoque Dominus ſapientiam Salomoni, ſicut locutus eſt ei: & erat pax inter Hiram & Salomonem, & percuſſerunt ambo fœdus.

§. II. *Salomon choiſit des ouvriers pour la conſtruction du Temple. Leur nombre, leur ordre, leurs fonctions.*

13. Le Roi Salomon choiſit auſſi des ouvriers dans tout Iſraël; & il ordonna que l'on prendroit *pour cet ouvrage* trente mille hommes *de toutes les tribus d'Iſraël.*

13. Elegitque rex Salomon operarios de omni Iſrael, & erat indictio triginta millia virorum.

14. Il les envoyoit au Liban tour à tour, dix mille chaque mois, de ſorte qu'ils demeuroient deux mois dans leurs maiſons: & Adoniram avoit l'intendance ſur tous ces gens-là.

14. Mittebatque eos in Libanum, decem millia per menſes ſingulos viciſſim, ita ut duobus menſibus eſſent in domibus ſuis: & Adoniram erat ſuper hujuſcemodi indictione.

15. Salomon avoit ſoixante & dix mille manœuvres qui portoient les fardeaux, & quatre-vingts-mille qui tailloient les pierres ſur la montagne,

15. Fueruntque Salomoni ſeptuaginta millia eorum qui onera portabant, & octoginta millia latomorum in monte:

16. ſans ceux qui avoient l'intendance ſur chaque ouvrage, qui étoient au nombre de trois mille trois cens, & *trois cens autres plus diſtingués* qui donnoient les ordres au peuple & à ceux qui travailloient. *Ces cent cinquante-trois mille ſix cens hommes étoient pris d'entre les proſélytes & les étrangers.*

16. abſque præpoſitis qui præerant ſingulis operibus, numero trium millium & treecentorum, præcipientium populo & his qui faciebant opus.

17. Et le Roi leur commanda *auſſi* de prendre de grandes pierres, des pierres d'un grand prix, pour les *murs, & même pour les* fondemens du temple, & de les préparer *pour cet effet.*

17. Præcepitque rex, ut tollerent lapides grandes, lapides pretioſos, in fundamentum templi, & quadrarent eos?

18. Quos dolaverunt cæmentarii Salomonis & cæmentarii Iliram: portò Giblii præpataverunt ligna & lapides ad ædificandam domum.

18. Et les maçons de Salomon & ceux d'Hiram eurent ſoin de les tailler: & ceux de Giblos, *ou de Biblos dans la Phénicie*, apprêterent le bois & les pierres pour bâtir la maiſon du Seigneur, *étant très-habiles dans cet art.*

CHAPITRE VI.

Tems auquel on commence à bâtir un Temple au Seigneur. Deſcription de ce Temple & de ſes differentes parties.

L'AN DU MONDE 2992. AVANT J. C. 1012.

1. Factum eſt ergo quadringenteſimo & octogeſimo anno egreſſionis filiorum Iſrael de terra Ægypti, in anno quarto, menſe Zio, (ipſe eſt menſis ſecundus) regni Salomonis ſuper Iſrael, ædificari cœpit domus Domino.

1. ON commença à bâtir une maiſon au Seigneur, quatre cens quatre-vingts ans après la ſortie des enfans d'Iſraël hors de l'Egypte, la quatrieme année du regne de Salomon ſur Iſraël, au mois de Zio, qui eſt le ſecond mois *de l'année ſacrée.*

2. Domus autem, quam ædificabat rex Salomon Domino, habebat ſexaginta cubitos in longitudine, & viginti cubitos in latitudine, & triginta cubitos in altitudine.

2. La maiſon que le Roi Salomon bâtiſſoit à *la gloire du* Seigneur, avoit ſoixante coudées de long *de l'orient à l'occident*, vingt coudées de large *du midi au ſeptentrion*, & trente coudées de haut: *La coudée avoit environ vingt pouces.*

3. Et porticus erat ante templum viginti cubitorum longitudinis, juxta menſuram latitudinis templi: & habebat decem cubitos latitudinis ante faciem templi.

3. Il y avoit un veſtibule devant le Temple de vingt coudées de long *du ſeptentrion au midi*, autant que le Temple avoit de largeur; & il avoit dix coudées de large *de l'orient à l'occident: Et ce veſtibule étoit* devant la face du Temple, *& avoit la même hauteur.*

4. Fecitque in templo feneſtras obliquas.

4. Et il fit au Temple des fenêtres obliques, *plus larges en dedans qu'en dehors, & fermées avec des treillis.*

5. Et ædificavit ſuper parietem templi tabulata per gyrum, in parietibus domus per circuitum templi & oraculi, & fecit latera in circuitu.

5. *Les fenêtres étoient de quinze coudées au-deſſus du rez-de-chauſſée, afin qu'elles donnaſſent du jour au Temple par-deſſus les bâtimens qui étoient autour:* car il bâtit des *chambres à trois* étages, *appuiées* ſur les murailles du Tem-

ple & de l'oracle. Et il fit *de ces chambres comme* des *bas*-côtés, *qui regnoient tout* autour *de la maiſon du Seigneur.*

6. L'étage d'en bas *de ces chambres* avoit cinq coudées de large ; celui du milieu, *gagnant une coudée par la retraite priſe en dehors ſur l'épaiſſeur de la muraille du Temple*, avoit ſix coudées de large ; & le troiſieme, *gagnant encore une coudée par une ſemblable retraite*, en avoit ſept. Il mit, *pour porter les planchers de ces chambres*, des poutres, *dont le bout étoit poſé ſur ces retraites, qui régnoient* autour de la maiſon *du Seigneur* par le dehors, afin que ces poutres ne fuſſent point attachées aux murailles du Temple, *& qu'on ne fût point obligé d'en entailler les pierres, pour y faire entrer ces poutres.*

6. Tabulatum quod ſubter erat, quinque cubitos habebat latitudinis, & medium tabulatum ſex cubitorum latitudinis, & tertium tabulatum ſeptem habens cubitos latitudinis. Trabes autem poſuit in domo per circuitum forinſecùs, ut non hærerent muris templi.

7. Car lorſque la maiſon *du Seigneur* ſe bâtiſſoit, elle fut bâtie de pierres qui étoient *déja* toutes taillées & achevées *de polir*; en ſorte qu'on n'entendit dans la maiſon, ni marteau, ni coignée, ni *le bruit* d'aucun inſtrument, pendant qu'elle ſe bâtit.

7. Domus autem cùm ædificaretur, de lapidibus dolatis atque perfectis ædificata eſt: & malleus, & ſecuris, & omne ferramentum, non ſunt audita in domo cùm ædificaretur.

8. *Il y avoit une porte à chacun des bas côtés:* la porte du *bas*-côté *droit* étoit au côté droit de la maiſon *du Seigneur*, *& celle du bas-côté gauche étoit à gauche*; *chacune* au milieu *du bas-côté:* & on montoit par un eſcalier qui alloit en tournant, *du rez-de-chauſſée*, en la chambre *de l'étage* du milieu, & de celle *de l'étage* du milieu, en la *chambre du* troiſieme *étage.*

8. Oſtium lateris medii in parte erat domus dextræ: & per cochleam aſcendebant in medium cœnaculum, & à medio in tertium.

9. Il bâtit *ainſi*, & acheva la maiſon *du Seigneur*; & il la revêtit de lambris de cedre.

9. Et ædificavit domum, & conſummavit eam: texit quoque domum loquearibus cedrinis.

10. Et il fit un plancher au-deſſus de tout l'édifice, *en forme de voûte*, de cinq coudées de haut, *à compter depuis la naiſſance de cette voûte, juſqu'au milieu*; & il couvrit cette maiſon de bois de cedre, *laiſſant encore cinq coudées de vuide entre ce plafond cintré & la couverture.*

10. Et ædificavit tabulatum ſuper omnem domum quinque cubitis altitudinis, & operuit domum lignis cedrinis.

15. Et factus eſt ſermo Domini ad Salomonem, dicens :

12. Domus hæc, quam ædificas, ſi ambulaveris in præceptis meis, & judicia mea feceris, & cuſtodieris omnia mandata mea, gradiens per ea: firmabo ſermonem meum tibi, quem locutus ſum ad David patrem tuum.

13. Et habitabo in medio filiorum Iſrael, & non derelinquam populum meum Iſrael.

14. Igitur ædificavit Salomon domum, & conſummavit eam.

15. Et ædificavit parietes domus intrinſecùs tabulatis cedrinis, à pavimento domûs uſque ad ſummitatem parietum, & uſque ad laquearia, operuit lignis cedrinis intrinſecùs : & texit pavimentum domus tabulis abiegnis.

16. Ædificavitque viginti cubitorum ad poſteriorem partem templi tabulata cedrina, à pavimento uſque ad ſuperiora: & fecit interiorem domum oraculi in Sanctum ſanctorum.

17. Porrò quadraginta cubitorum erat ipſum templum pro foribus oraculi.

18. Et cedro omnis domus intrinſecùs veſtiebatur, habens tornaturas & juncturas ſuas fabrefactas, & cælaturas eminentes : omnia cedrinis tabulis veſtiebantur : nec omnino lapis apparere poterat in pariete.

19. Oraculum autem in medio domus, in interiori parte feçerat, ut poneret ibi arcam fœderis Domini.

20. Porrò oraculum habebat viginti cubitos longi-

11. Alors le Seigneur parla à Salomon, & lui dit :

12. *J'ai vû avec plaiſir* cette maiſon que vous bâtiſſez *en mon honneur*. Si vous marchez dans mes préceptes, ſi vous exécutez mes ordonnances, & que vous gardiez tous mes commandemens, ſans vous en détourner d'un pas, je vérifierai en votre perſonne la parole que j'ai dite à David votre pere.

13. J'habiterai au milieu des enfans d'Iſraël, & je n'abandonnerai point mon peuple d'Iſraël.

14. Salomon bâtit donc la maiſon *du Seigneur*, & l'acheva.

15. Il lambriſſa d'ais de cedre le dedans des murailles du Temple. Depuis le pavé du Temple, juſqu'au haut des murailles & juſqu'au plancher d'en haut, il le couvrit par le dedans de lambris de cedre ; & il planchéia *tout* le Temple de bois de ſapin.

16. Il fit auſſi une ſéparation d'ais de cedre, *qui renfermoit un eſpace* de vingt coudées, *depuis cette ſéparation juſqu'*au fond du Temple ; *il éleva cette cloiſon* depuis le plancher juſqu'au haut ; & il fit, *en cet eſpace*, le lieu intérieur de l'oracle, qui eſt le Saint des Saints.

17. Le Temple, depuis *le veſtibule juſqu'à* l'entrée de l'oracle, avoit quarante coudées ; *& l'oracle en avoit vingt.*

18. Et tout le Temple étoit au-dedans lambriſſé de cedre ; & les jointures du bois étoient faites avec grand art, & ornées de ſculptures & de moulures. Tout étoit revêtu de lambris de cedre, & il ne paroiſſoit point de pierres dans la muraille.

19. Il fit l'oracle au milieu du Temple en la partie la plus intérieure, pour y mettre l'Arche de l'alliance du Seigneur.

20. L'oracle avoit vingt coudées de long, vingt coudées de large, & vingt coudées de haut,

haut, *depuis le rez-de-chauſſée juſqu'à la naiſſance de la voûte* ; & il le couvrit & revêtit d'or très-pur: il couvrit auſſi *d'un or très-pur* l'Autel de bois de cedre, *ſur lequel l'Arche devoit être poſée.*

tudinis, & viginti cubitos latitudinis, & viginti cubitos altitudinis: & operuit illud atque veſtivit auro puriſſimo, ſed & altare veſtivit cedro.

21. Il couvrit encore d'un or très-pur la partie du Temple qui étoit devant l'oracle, & il attacha les lames d'or avec des cloux d'or.

21. Domum quoque ante oraculum operuit auro puriſſimo, & affixit laminas clavis aureis.

22. Et il n'y avoit rien dans le Temple qui ne fût couvert d'or. Il couvrit auſſi d'or tout l'Autel *des parfums, qui étoit* devant l'oracle.

22. Nihilque erat in templo quod non auro tegeretur: ſed & totum altare oraculi texit auro.

23. Il fit dans l'oracle deux Cherubins de bois d'olivier, qui avoient dix coudées de haut.

23. Et fecit in oraculo duos cherubim de lignis olivarum, decem cubitorum altitudinis.

24. L'une des aîles du Cherubin avoit cinq coudées, & l'autre avoit auſſi cinq coudées: ainſi il y avoit dix coudées, depuis l'extrémité d'une des aîles, juſqu'à l'extrémité de l'autre.

24. Quinque cubitorum ala cherub una, & quinque cubitorum ala cherub altera: id eſt, decem cubitos habentes, à ſummitate alæ unius uſque ad alæ alterius ſummitatem.

25. Le ſecond Cherubin avoit auſſi dix coudées, avec les mêmes dimenſions; & l'ouvrage de tous les deux étoit le même,

25. Decem quoque cubitorum erat cherub ſecundus: in menſura pari, & opus unum erat in duobus cherubim,

26. c'eſt-à-dire, que le premier Cherubin avoit dix coudées de haut, & le ſecond avoit auſſi la même hauteur.

26. id eſt: altitudinem habebat unus cherub decem cubitorum, & ſimiliter cherub ſecundus.

27. Il mit les Cherubins au milieu du Temple intérieur, *un de chaque côté, à cinq coudées du mur* : & ils avoient leurs ailes étendues; l'une des ailes *du premier Cherubin* touchoit l'une des murailles, & l'aile du ſecond Cherubin, l'autre muraille; & leurs ſecondes ailes ſe venoient joindre au milieu du Temple, *pour couvrir l'Arche & les petits Cherubins qui étoient ſur le propitiatoire.*

27. Poſuitque cherubim in medio templi interioris: extendebant autem alas ſuas cherubim, & tangebat ala una parietem, & ala cherub ſecundi tangebat parietem alterum: alæ autem alteræ in media parte templi ſe invicem contingebant.

28. Il couvrit auſſi d'or les Cherubins.

28. Texit quoque cherubim auro.

29. Il orna toutes les murailles du Temple tout à l'entour de moulures & de ſculptures, où il fit des Cherubins & des palmes en bas relief, & diverſes peintures qui ſembloient

29. Et omnes parietes templi per circuitum ſculpſit variis cælaturis & torno: & fecit in eis cherubim, & palmas, & picturas varias,

quaſi prominentes de pariete, & egredientes.

30. Sed & pavimentum domus texit auro intrinſecùs & extrinſecùs.

31. Et in ingreſſu oraculi fecit oſtiola de lignis olivarum, poſteſque angulorum quinque.

32. Et duo oſtia de lignis olivarum: & ſculpſit in eis picturam cherubim, & palmarum ſpecies, & anaglypha valde prominentia: & texit ea auro: & operuit tam cherubim quam palmas, & cætera, auro.

33. Fecitque in introitu templi poſtes de lignis olivarum, quadrangulatos:

34. & duo oſtia de lignis abiegnis altrinſecùs: & utrumque oſtium duplex erat, & ſe invicem tenens aperiebatur.

35. Et ſculpſit cherubim, & palmas, & cælaturas valde eminentes: operuitque omnia laminis aureis opere quadro ad regulam.

36. Et ædificavit atrium interius tribus ordinibus lapidum politorum, & uno ordine lignorum cedri.

37. Anno quarto fundata eſt domus Domini in menſe Zif:

38. Et in anno undecimo, menſe Bul (ipſe eſt menſis octavus) perfecta eſt domus in omni opere ſuo, & in univerſis utenſilibus ſuis: ædificavitque eam annis ſeptem.

ſe détacher de leur fond, & ſortir de la muraille.

30. Il couvrit auſſi d'or le pavé du Temple au-dedans & au-dehors, *c'eſt-à-dire, dans le Sanctuaire & dans le Saint.*

31. Il fit à l'entrée de l'oracle de petites portes de bois d'olivier, & des poteaux qui étoient à cinq pans,

32. Il fit *ces* deux portes de bois d'olivier; & il y fit tailler des figures de cherubins, & des palmes, & des baſſetailles avec beaucoup de relief; & il couvrit d'or, tant les cherubins que les palmes, & *tout* le reſte, *avec tant d'art, que l'or appliqué ſur les moulures en prenoit toute la forme, & ne diminuoit rien de leur délicateſſe & de leur beauté.*

33. Il mit à l'entrée du Temple des poteaux de bois d'olivier qui étoient taillés à quatre faces.

34. Et *il y mit* deux portes de bois de ſapin; l'une d'un côté & l'autre de l'autre: chaque porte étoit briſée, & elle s'ouvroit, ayant ſes deux parties unies enſemble.

35. Il fit tailler des Cherubins, des palmes, & *d'autres* ornemens, avec beaucoup de ſaillie; & il couvrit de lames d'or le tout bien dreſſé à la regle & à l'équerre.

36. Il bâtit auſſi les parvis intérieurs de trois aſſiſes de pierres polies, avec une aſſiſe de bois de cedre.

37. Les fondemens de la maiſon du Seigneur furent poſés la quatrieme année *du regne de Salomon*, au mois de Zio.

38. Et l'onziéme année au mois de Bul, qui eſt le huitieme mois *de l'année ſacrée*, elle fut entierement achevée, & dans toutes ſes parties, & dans tout ce qui devoit ſervir au culte de Dieu. Et *ainſi* Salomon fut ſept ans à la bâtir.

CHAPITRE VII.

§. I. *Pluſieurs Palais bâtis par Salomon. Deſcription de ces bâtimens.*

1. SAlomon bâtit, & acheva *auſſi* entierement ſon palais en *l'eſpace de* treize ans.

2. Il bâtit encore *le palais appellé* la maiſon du bois du Liban, *à cauſe de la quantité prodigieuſe de cedres qui entroient dans la ſtructure de cet édifice*, qui avoit cent coudées de long, cinquante coudées de large, & trente coudées de haut. Il y avoit quatre galeries entre des colomnes de bois de cedre; car il avoit fait tailler des colomnes de bois de cedre.

3. Et il revêtit de lambris de bois de cedre tout le plafond, qui étoit ſoutenu par quarante-cinq colomnes *en trois rangs*. Chaque rang avoit quinze colomnes,

4. qui étoient poſées l'une vis-à-vis de l'autre,

5. & ſe regardoient l'une l'autre, étant placées en égale diſtance. Et il y avoit ſur les colomnes des poutres quarrées, toutes d'une même groſſeur.

6. Il fit une *autre* galerie de colomnes, qui avoit cinquante coudées de long, & trente coudées de large: & encore une autre galerie vis-à-vis de la plus grande, avec des colomnes & des architraves ſur les colomnes.

7. Il fit auſſi la galerie du trône, où étoit le Tribunal; & il la lambriſſa de bois de cedre, depuis le plancher juſqu'au haut. *Ainſi le parvis étoit environné de galeries de tous côtés.*

8. Il y avoit au milieu de la galerie *du trône* un parquet où étoit ſon lit de juſtice, qui étoit du même ouvrage. Salomon fit auſſi, pour la fille de Pharaon qu'il avoit épouſée,

1. Domum autem ſuam ædificavit Salomon tredecim annis, & ad perfectum uſque perduxit.

2. Ædificavit quoque domum ſaltus Libani centum cubitorum longitudinis, & quinquaginta cubitorum latitudinis, & triginta cubitorum altitudinis: & quatuor deambulacra inter columnas cedrinas: ligna quippe cedrina exciderat in columnas.

3. Et tabulatis cedrinis veſtivit totam cameram, quæ quadraginta quinque columnis ſuſtentabatur. Unus autem ordo habebat columnas quindecim

4. contra ſe invicem poſitas,

5. & è regione ſe reſpicientes, æquali ſpatio inter columnas, & ſuper columnas quadrangulata ligna in cunctis æqualia.

6. Et porticum columnarum fecit quinquaginta cubitorum longitudinis, & triginta cubitorum latitudinis: & alteram porticum in facie majoris porticûs: & columnas, & epiſtylia ſuper columnas.

7. Porticum quoque ſolii, in qua tribunal eſt, fecit: & texit lignis cedrinis à pavimento uſque ad ſummitatem.

8. Et domuncula, in qua ſedebatur ad judicandum, erat in media porticu, ſimili opere. Domum quoque fecit filiæ Pharaonis, quam

uxorem duxerat Salomon) tali opere, quali & hanc porticum.

un palais qui étoit bâti d'une même architecture que cette galerie.

9. Omnia lapidibus pretiosis, qui ad normam quamdam atque mensuram tam intrinsecùs quàm extrinsecùs serrati erant, à fundamento usque ad summitatem parietum, & extrinsecùs usque ad atrium majus.

9. Tous ces bâtimens, depuis les fondemens jusqu'au haut des murs, & par dehors jusqu'au grand parvis, étoient construits de pierres parfaitement belles, dont les deux paremens, tant l'intérieur que l'extérieur, avoient été sciés tout d'une même forme & d'une même mesure.

10. Fundamenta autem de lapidibus pretiosis, lapidibus magnis decem sive octo cubitorum.

10. Les fondemens étoient aussi de pierres parfaitement belles & très-grandes; *les unes* ayant dix coudées; *les autres* huit.

11. Et desuper lapides pretiosi æqualis mensuræ secti erant, similiterque de cedro.

11. Il y avoit au-dessus de très-belles pierres taillées d'une même grandeur, couvertes aussi de lambris de cedre.

12. Et atrium majus rotundum trium ordinum de lapidibus sectis, & unius ordinis de dolata cedro: necnon & in atrio domûs Domini interiori, & in porticu domûs.

12. Le grand parvis étoit rond, & avoit trois rangs de colomnes *tout autour*, & *les murailles étoient composées de trois rangs* de pierre de taille taillées, & d'un rang de poutres de cedre polies: ce qui étoit observé aussi dans le parvis intérieur de la maison du Seigneur, & dans le vestibule du Temple.

§. II. *Divers ouvrages de bronze faits pour le Temple, par un excellent Ouvrier de Tyr, nommé Hiram, que Salomon avoit fait venir.*

13. Misit quoque rex Salomon, & tulit Hiram de Tyro,

13. Le Roi Salomon fit aussi venir de Tyr Hiram,

14. filium mulieris viduæ de tribu Nephthali, patre Tyrio, artificem æratium, & plenum sapientiâ, & intelligentiâ, & doctrinâ ad faciendum omne opus ex ære. Qui cùm venisset ad regem Salomonem, fecit omne opus ejus.

14. qui étoit fils d'une femme veuve de la tribu de Nephthali, & dont le pere étoit de Tyr. Il travailloit en bronze, & il étoit rempli de sagesse, d'intelligence, & de science pour faire toute sorte d'ouvrages de bronze. Hiram étant donc venu trouver le Roi Salomon, fit tous les ouvrages qu'il lui ordonna.

15. Finxit duas columnas æreas, decem & octo cubitorum altitudinis columnam unam: & linea duodecim cubitorum ambiebat columnam utramque.

15. Il fit deux colomnes de bronze, *pour la porte du vestibule du Temple*, dont chacune avoit dix-huit coudées de haut; & un rezeau de douze coudées entouroit chaque colomne, *qui avoit elle-même douze coudées de circonférence.*

16. Il fit auſſi deux chapiteaux de bronze, qu'il jetta en fonte, pour mettre ſur le haut de chaque colomne; l'un des chapiteaux avoit cinq coudées de haut, & l'autre avoit auſſi la même hauteur de cinq coudées;

16. Duo quoque capitella fecit, quæ ponerentur ſuper capita columnarum, fuſilia ex ære: quinque cubitorum altitudinis cubitorum altitudinis capitellum unum, & quinque cubitorum altitudinis capitellum alterum:

17. & *on y voyoit* une eſpece de retz & & de chaînes entrelacées l'une dans l'autre avec un art admirable. Chaque chapiteau de ces colomnes étoit jetté en fonte; il y avoit ſept rangs de mailles dans le rezeau de l'un des chapiteaux; & autant dans l'autre.

17. & quaſi in modum retis, & catenarum ſibi invicem miro opere contextarum. Utrumque capitellum columnarum fuſile erat: ſeptena verſuum retiacula in capitello uno, & ſeptena retiacula in capitello altero.

18. Il fit ces colomnes de maniere qu'il y avoit deux rangs de mailles qui couvroient & entouroient les chapiteaux, ces mailles étant poſées au-deſſus des grenades *qui ornoient les chapiteaux*. Il fit le ſecond chapiteau comme le premier.

18. Et perfecit columnas, & duos ordines per circuitum retiaculorum ſingulorum, ut tegerent capitella, quæ erant ſuper ſummitatem, malonagranatorum: eodem modo fecit & capitello ſecundo.

19. Les chapiteaux qui étoient au haut des colomnes *qui furent miſes* dans le parvis, étoient faits en façon de lis, & avoient quatre coudées *de hauteur*.

19. Capitella autem, quæ erant ſuper capita columnarum, quaſi opere lilii fabricata erant in porticu quatuor cubitorum.

20. Et il y avoit encore au haut des *mêmes* colomnes, au-deſſus des rez, d'autres chapiteaux *d'une coudée de haut*, *mais* proportionnées *pour la largeur* à *la groſſeur de* la colomne; & autour de ce ſecond chapiteau, il y avoit deux cens grenades diſpoſées en *deux* rangs.

20. Et rurſum alia capitella in ſummitate columnarum deſuper juxta menſuram columnæ contra retiacula: malogranatorum autem ducenti ordines erant in circuitu capitelli ſecundi.

21. Il mit *ces* deux colomnes au veſtibule du Temple: & ayant poſé la colomne droite, il l'appella Jachin, *c'eſt-à-dire*, *ſageſſe*: il poſa de même la ſeconde colomne, qu'il appella Booz, *c'eſt-à-dire*, *force*, *marquant par ces deux noms la beauté & la ſolidité de cet édifice.*

21. Et ſtatuit duas columnas in porticu templi: cumque ſtatuiſſet columnam dexteram, vocavit eam nomine Jachin: ſimiliter erexit columnam ſecundam, & vocavit nomen ejus Booz.

22. Il mit au-deſſus des colomnes cet ouvrage fait en forme de lis, *qui en faiſoit comme le principal chapiteau*. Et l'ouvrage des colomnes fut *ainſi* entierement achevé.

22. Et ſuper capita columnarum opus in modum lilii poſuit: perfectumque eſt opus columnarum.

23. Il fit auſſi une mer de fonte, *c'eſt-à-dire*, *une grande cuve* de dix coudées *de large*

23. Fecit quoque mare fuſile decem cubitorum à

labio uſque ad labium, rotundum in circuitu: quinque cubitorum altitudo ejus, & reſticula triginta cubitorum cingebat illud per circuitum.

d'un bord juſqu'à l'autre, qui étoit toute ronde: elle avoit cinq coudées de haut, & elle étoit environnée tout à l'entour d'un cordon de trente coudées, *qui étoit la meſure de ſa circonférence.*

24. Et ſculptura ſubter labium circuibat illud decem cubitis ambiens mare: duo ordines ſculpturarum ſtriarum erant fuſiles.

24. Au-deſſous de ſon bord, il y avoit des moulures *& des figures en relief* qui l'entouroient; ſavoir, dix dans l'eſpace de chaque coudée; & il y avoit deux rangs de ces figures en relief, qui avoient auſſi été jettées en fonte.

25. Et ſtabat ſuper duodecim boves, è quibus tres reſpiciebant ad Aquilonem, & tres ad Occidentem, & tres ad Meridiem, & tres ad Orientem, & mare ſuper eos deſuper erat: quorum poſteriora univerſa intrinſecùs latitabant.

25. *Cette mer* étoit poſée ſur douze bœufs, trois deſquels regardoient le ſeptentrion, trois l'occident, trois le midi, & trois l'orient: & la mer étoit portée par ces bœufs, dont tout le derriere étoit caché ſous la mer.

26. Groſſitudo autem luteris, trium unciarum erat: labiumque ejus, quaſi labium calicis, & folium repanſi lilii: duo millia batos capiebat.

26. Le baſſin avoit trois pouces d'épaiſſeur, & ſon bord étoit *renverſé* comme le bord d'une coupe, & comme la feuille d'un lis qui eſt épanoüi; & il contenoit deux mille bats.

27. Et fecit decem baſes æneas, quatuor cubitorum longitudinis baſes ſingulas, & quatuor cubitorum latitudinis, & trium cubitorum altitudinis.

27. Il fit auſſi dix ſocles d'airain, dont chacun avoit quatre coudées de long, quatre coudées de large, & trois coudées de haut.

28. Et ipſum opus baſium, interraſile erat: & ſculpturæ inter juncturas.

28. Ces ſocles étoient de pluſieurs pieces, les unes limées & polies, les autres gravées; & il y avoit des ouvrages de ſculpture *aux quatre faces*, entre les jointures *qui étoient dans les angles.*

29. Et inter coronulas & plectas, leones & boves & cherubim: & in juncturis ſimiliter deſuper: & ſubter leones & boves, quaſi lora ex ære dependentia.

29. Là, entre des couronnes & des entrelas, il y avoit des lions, des bœufs & des Cherubins; & au droit des jointures, il y avoit, tant deſſus que deſſous, des lions, des bœufs, & comme des courroies d'airain qui pendoient.

30. Et quatuor rotæ per baſes ſingulas, & axes ærei: & per quatuor partes quaſi humeruli ſubter luterem fuſiles, contra ſe invicem reſpectantes.

30. Chaque ſocle avoit quatre roues d'airain, & des eſſieux d'airain: aux quatre angles il y avoit comme de grandes conſoles jettées en fonte, qui ſoutenoient la cuve, &

ſe regardoient l'une l'autre.

31. Au haut du ſocle, il y avoit une cavité, dans laquelle entroit la cuve: ce qui en paroiſſoit au-dehors étoit tout rond & d'une coudée, le tout faiſant une coudée & demie. Et il y avoit diverſes gravures dans les angles des colomnes; & ce qui étoit entre les colomnes n'étoit pas rond, mais quarré.

31. Os quoque luteris intrinſecùs erat in capitis ſummitate: & quod forinſecùs apparebat, unius cubiti erat totum rotundum, pariterque habebat unum cubitum & dimidium: in angulis autem columnarum variæ cælaturæ erant: & media intercolumnia, quadrata non rotunda.

32. Les quatre roues qui étoient au droit des quatre angles, étoient jointes enſemble par *les eſſieux qui paſſoient* deſſous le ſocle; & chaque roue avoit une coudée & demie de hauteur.

32. Quatuor quoque rotæ, quæ per quatuor angulos baſis erant, cohærebant ſibi ſubter baſim: una rota habebat altitudinis cubitum & ſemis.

33. Ces roues étoient ſemblables à celles d'un charriot: leurs eſſieux, leurs rais, leurs jantes & leurs moyeux étoient tous jettés en fonte.

33. Tales autem rotæ erant, quales ſolent in curru fieri, & axes earum, & radii, & canthi, & modioli, omnia fuſilia.

34. Et les quatre conſoles, qui étoient aux quatre angles de chaque ſocle, faiſoient une même piece avec le ſocle, & étoient de même fonte.

34. Nam & humeruli illi quatuor per ſingulos angulos baſis unius, ex ipſa baſi fuſiles & conjuncti erant.

35. Au haut du ſocle, il y avoit un rebord d'une demi-coudée de haut, qui étoit rond, & travaillé d'une telle maniere, que *le fond de* la cuve s'y pût enchaſſer; & il étoit orné de gravures & de ſculptures différentes, qui étoient d'une même piece avec le ſocle.

35. In ſummitate autem baſis erat quædam rotunditas dimidii cubiti, ita fabrefacta, ut luter deſuper poſſet imponi, habens cælaturas ſuas, variaſque ſculpturas ex ſemetipſa.

36. *Hiram* fit encore dans les entre-deux *des jointures*, qui étoient auſſi d'airain, & aux angles, des cherubins, des lions & des palmes: *ces cherubins* repréſentant un homme qui eſt debout, en ſorte que *ces figures* paroiſſoient non point *gravées*, mais *des ouvrages* ajoutés tout à l'entour.

36. Sculpſit quoque in tabulatis illis quæ erant ex ære, & in angulis, cherubim, & leones, & palmas, quaſi in ſimilitudinem hominis ſtantis, ut non cælata, ſed appoſita per circuitum viderentur.

37. Il fit ainſi dix ſocles fondus d'une même maniere, de même grandeur, & de ſculpture pareille.

37. In hunc modum fecit decem baſes, fuſura una, & menſura, ſculpturaque conſimili.

38. Il fit auſſi des cuves d'airain, chacune deſquelles contenoit quarante meſures, & étoit de quatre coudées *de haut*; & il poſa-

38. Fecit quoque decem luteres æneos: quadraginta batos capiebat luter unus, eratque quatuor cubitorum:

singulos quoque luteres per singulas, id est, decem basès, posuit.

39. Et constituit decem basès, quinque ad dexteram partem templi, & quinque ad sinistram : mare autem posuit ad dexteram partem templi contra Orientem ad Meridiem.

40. Fecit ergo Hiram lebetes, & scutas, & hamulas, & perfecit omne opus regis Salomonis in templo Domini.

41. Columnas duas, & funiculos capitellorum super capitella columnarum duos : & retiacula duo, ut operirent duos funiculos, qui erant super capita columnarum.

42. Et malogranata quadringenta in duobus retiaculis : duos versus malogranatorum in retiaculis singulis ; ad operiendos funiculos capitellorum, qui erant super capita columnarum.

43. Et basès decem, & luteres decem super basès.

44. Et mare unum, & boves duodecim subter mare.

45. Et lebetes, & scutras, & hamulas ; omnia vasa, quæ fecit Hiram regi Salomoni in domo Domini, de aurichalco erant.

46. In campestri regione Jordanis fudit ea rex in argillosa terra, inter Sochoth & Sarthan.

47. Et posuit Salomon omnia vasa : propter multitudinem autem nimiam non erat pondus æris.

48. Fecitque Salomon omnia vasa in domo Domini : altare aureum, & mensam, super quam ponerentur pa-

chaque cuve sur chacun des dix socles.

39. Il plaça ces dix socles, savoir, cinq au côté droit du Temple, & cinq au côté gauche ; & il mit la mer *d'airain* au côté droit du Temple entre l'orient & le midi.

40. Hiram fit aussi des marmites, des chaudrons & des bassins. Il acheva tout l'ouvrage que le Roi Salomon vouloit faire dans le Temple du Seigneur.

41. *Or, pour reprendre en peu de mots ce qu'on a dit de ces ouvrages, il fit* deux colomnes & deux cordons sur les chapiteaux, avec deux rezeaux, pour couvrir les deux cordons qui étoient aux chapiteaux des colomnes ;

42. & quatre cens grenades *qui étoient attachées au couronnement des chapiteaux, & descendoient* dans les deux rezeaux ; savoir, deux rangs de grenades dans chaque rezeau dont étoient couverts les *deux* cordons des chapiteaux qui étoient au haut des colomnes ;

43. dix socles, & dix cuves sur les socles ;

44. une mer, & douze bœufs sous cette mer ;

45. des marmites, des chaudrons & des bassins. Tous les vases qu'Hiram fit par l'ordre du Roi Salomon pour la maison du Seigneur, étoient de l'airain le plus pur.

46. Le Roi les fit fondre dans une plaine proche le Jourdain, en un champ où il y avoit beaucoup d'argile, entre Sochoth & Sarthan.

47. Salomon mit dans le Temple tous les vases : & il y en avoit une si grande quantité, que le poids de l'airain en étoit exorbitant.

48. Salomon fit aussi tout ce qui devoit servir dans la maison du Seigneur ; l'Autel d'or, & la table d'or, sur laquelle on devoit

voit mettre les pains toûjours exposés devant le Seigneur,

49. & les chandeliers d'or, cinq à droit, cinq à gauche, devant l'oracle, *qui étoit* de fin or; au-dessus desquels il y avoit des fleurs de lis & des lampes d'or. *Il fit* aussi des pincettes d'or,

50. des vases à mettre de l'eau, des fourchettes, des coupes, des mortiers & des encensoirs d'un or très-pur. Les gonds des portes de la maison intérieure du Saint des Saints, & des portes de la maison du Temple, étoient aussi d'or.

51. Ainsi Salomon acheva tout ce qu'il avoit entrepris pour la maison du Seigneur. Et il porta *dans le Temple* l'argent, l'or & les vases que David son pere avoit consacrés à Dieu, & les consigna dans les trésors de la maison du Seigneur.

nes propositionis, auream:

40. & candelabra aurea, quinque ad dexteram, & quinque ad sinistram, contra oraculum, ex auro puro: & quasi lilii flores, & lucernas desuper aureas: & forcipes aureos,

50. & hydrias, & fuscinulas, & phialas, & mortariola, & thuribula, de auro purissimo: & cardines ostiorum domûs interioris Sancti sanctorum, & ostiorum domûs templi, ex auro erant.

51. Et perfecit omne opus quod faciebat Salomon in domo Domini, & intulit quæ sanctificaverat David pater suus, argentum & aurum, & vasa, reposuitque in thesauris domûs Domini.

CHAPITRE VIII.

§. I. *Tous les Anciens d'Israël s'assemblent auprès de Salomon pour la dédicace du Temple. Les Prêtres y transportent l'Arche de l'alliance; & on immole dans cette cérémonie une multitude innombrable de victimes.*

L'AN DU MONDE 3001. AVANT J. C. 1003.

1. *LE Temple ayant été achevé l'onzieme année du regne de Salomon, la dédicace en fut differée jusqu'à l'année suivante, qui étoit une année de Jubilé, afin que le peuple, jouissant du repos de cette année, fût plus en état d'y assister.* Alors tous les anciens d'Israël, avec les Princes des Tribus, & tous les chefs des familles des enfans d'Israël, s'assemblerent, & vinrent trouver le Roi Salomon dans Jerusalem, pour transporter l'Arche de l'alliance du Seigneur de la Ville de David, c'est-à-dire, de Sion.

1. Tunc congregati sunt omnes majores natu Israel cum principibus tribuum, & duces familiarum filiorum Israel, ad regem Salomonem in Jerusalem: ut deferrent arcam fœderis Domini, de civitate David, id est, de Sion.

2. Tout Israël s'assembla donc auprès du Roi Salomon en un jour solemnel du mois

2. Convenitque ad regem Salomonem universus Is-

rael in menſe Ethanim, in ſolemni die, ipſe eſt menſis ſeptimus.

d'Ethanim, qui eſt le ſeptieme mois *de l'année ſainte, & le premier de l'année civile, où on célebroit la fête des Tabernacles.*

3. Veneruntque cuncti ſenes de Iſrael, & tulerunt arcam ſacerdotes,

3. Tous les enfans d'Iſraël étant venus, les Prêtres prirent l'arche du Seigneur,

4. & portaverunt arcam Domini, & tabernaculum fœderis, & omnia vaſa Sanctuarii, quæ erant in tabernaculo: & ferebant ea ſacerdotes & Levitæ.

4. & la porterent, avec le tabernacle de l'alliance *qui avoit été à Gabaon, & celui qui avoit été dreſſé par David ſur le mont de Sion*, & tous les vaſes du Sanctuaire qui étoient dans le tabernacle: & les Prêtres & les Lévites les porterent.

5. Rex autem Salomon, & omnis multitudo Iſrael, quæ convenerat ad eum, gradiebatur cum illo ante arcam, & immolabant oves & boves abſque æſtimatione & numero.

5. Le Roi Salomon, & tout le peuple qui s'étoit aſſemblé auprès de lui, marchoient devant l'arche, & ils immoloient une multitude de brebis & de bœufs ſans prix & ſans nombre.

6. Et intulerunt ſacerdotes arcam fœderis Domini in locum ſuum, in oraculum templi in Sanctum ſanctorum, ſuper alas cherubim.

6. Les Prêtres porterent l'arche de l'alliance du Seigneur au lieu qui lui étoit deſtiné, dans l'oracle du temple, dans le Saint des Saints, ſous les ailes des chérubins *que Salomon y avoit placés.*

7. Siquidem cherubim expandebant alas ſuper locum arcæ, & protegebant arcam & vectes ejus deſuper.

7. Car les chérubins étendoient leurs ailes au-deſſus du lieu où étoit l'arche, & ils couvroient l'arche & les bâtons qui y tenoient.

8. Cumque eminerent vectes, & apparerent ſummitates eorum foris Sanctuarium ante oraculum, non apparebant ultrà extrinſecùs, qui & fuerunt ibi uſque in præſentem diem.

8. Et ils retirerent les bâtons en-devant, en ſorte *qu'ils touchoient le voile*, & qu'on en voyoit les extrémités dès l'entrée du Sanctuaire devant l'oracle: mais elles ne paroiſſoient point au-dehors, *étant cachées par le voile.* Et ils ſont demeurés-là juſqu'à ce jour.

9. In arca autem non erat aliud, niſi duæ tabulæ lapideæ, quas poſuerat in ea Moyſes in Horeb, quando pepigit Dominus fœdus cum filiis Iſrael, cùm egrederentur de terra Ægypti.

9. Or il n'y avoit dans l'arche que les deux tables de pierre que Moyſe y avoit miſes à Horeb, lorſque le Seigneur fit alliance avec les enfans d'Iſraël auſſi-tôt après leur ſortie d'Egypte: *Ce qu'il y avoit eu de plus, ſavoir, l'urne pleine de manne, la verge d'Aaron, & le livre de la loi ayant été mis à côté de l'arche.*

§. II. *Une nuée remplit la maiſon du Seigneur. Salomon y reconnoit la préſence de Dieu, lui offre ſa priere, & bénit le peuple.*

10. Après que les Prêtres furent ſortis du Sanctuaire, *où ils avoient poſé l'arche*, une nuée remplit la maiſon du Seigneur;

11. & les Prêtres ne pouvoient plus s'y tenir, ni faire les fonctions de leur miniſtere, à cauſe de la nuée, parce que la gloire du Seigneur, *qui éclatoit dans cette nuée*, avoit rempli la maiſon du Seigneur.

12. Alors Salomon dit: Le Seigneur a dit qu'il habiteroit dans une nuée. *Et en même-tems, regardant cette nuée comme une marque de ſa divine préſence, il fit cette priere.*

13. *O Dieu!* j'ai bâti *cette* maiſon, afin qu'elle vous tienne lieu de demeure, & que votre trône y ſoit établi pour jamais.

14. Et le Roi ſe tournant vers toute l'aſſemblée d'Iſraël, lui ſouhaita les bénédictions du Ciel. Car tout Iſraël étoit aſſemblé en ce lieu-là.

15. Et Salomon dit: Béni ſoit le Seigneur, le Dieu d'Iſraël, qui a parlé de ſa bouche à David mon pere, & qui, par ſa puiſſance, a exécuté ſa parole, en diſant:

16. Depuis le jour que j'ai tiré de l'Egypte mon peuple d'Iſraël, je n'ai point choiſi de Ville dans toutes les tribus d'Iſraël, afin qu'on m'y bâtit une maiſon, & que mon nom y fut établi; mais j'ai choiſi David, afin qu'il fût chef de mon peuple d'Iſraël.

17. Mon pere avoit voulu bâtir une maiſon au nom du Seigneur le Dieu d'Iſraël:

18. Mais le Seigneur dit à David mon pere: Quand vous avez formé dans votre cœur le deſſein de bâtir une maiſon à mon nom, vous avez bien fait de prendre en vous même cette réſolution.

19. Néanmoins ce ne ſera pas vous qui me bâtirez une maiſon; mais votre fils, qui ſor-

10. Factum eſt autem, cùm exiſſent ſacerdotes de Sanctuario, nebula implevit domum Domini,

11. & non poterant ſacerdotes ſtare & miniſtrare propter nebulam: impleverat enim gloria Domini domum Domini.

12. Tunc ait Salomon: Dominus dixit ut habitaret in nebula.

13. Ædificans ædificavi domum in habitaculum tuum, firmiſſimum ſolium tuum in ſempiternum.

14. Convertitque rex faciem ſuam, & benedixit omni eccleſiæ Iſrael: omnis enim eccleſia Iſrael ſtabat.

15. Et ait Salomon: Benedictus Dominus Deus Iſrael, qui locutus eſt ore ſuo ad David patrem meum, & in manibus ejus perfecit, dicens:

16. A die qua eduxi populum meum Iſrael de Ægypto, non elegi civitatem de univerſis tribubus Iſrael, ut ædificaretur domus, & eſſet nomen meum ibi: ſed elegi David ut eſſet ſuper populum meum Iſrael.

17. Voluitque David pater meus ædificare domum nomini Domini Dei Iſrael:

18. & ait Dominus ad David patrem meum: Quòd cogitaſti in corde tuo ædificare domum nomini meo, bene feciſti, hoc ipſum mente tractans.

19. Verumtamen tu non ædificabis mihi domum, ſed

filius tuus, qui egredietur de renibus tuis, ipſe ædificabit domum nomini meo.

tira de vous, ſera celui qui bâtira une maiſon à mon nom.

20. Confirmavit Dominus ſermonem ſuum; quem locutus eſt: ſteticque pro David patre meo, & ſedi ſuper thronum Iſrael, ſicut locutus eſt Dominus: & ædificavi domum nomini Domini Dei Iſrael.

20. Le Seigneur a vérifié la parole qu'il avoit dite. J'ai ſuccedé à David mon pere; j'ai pris poſſeſſion du trône d'Iſraël, comme le Seigneur l'avoit ordonné; & j'ai bâti une maiſon au Seigneur le Dieu d'Iſraël.

21. Et conſtitui ibi locum arcæ, in qua fœdus Domini eſt, quod percuſſit cum patribus noſtris, quando egreſſi ſunt de terra Ægypti:

21. J'ai établi ici le lieu de l'Arche, où *ſont les tables de la Loi, qui* eſt l'alliance que le Seigneur fit avec nos peres, lorſqu'ils ſortirent du pays d'Egypte.

22. ſtetit autem Salomon ante altare Domini in conſpectu eccleſiæ Iſrael, & expandit manus ſuas in cœlum,

22. Salomon ſe mit enſuite devant l'Autel du Seigneur, *s'y tint debout* à la vûe de toute l'aſſemblée d'Iſraël; *puis il ſe jetta à genoux*, & tenant les mains étendues vers le Ciel,

23. & ait: Domine Deus Iſrael, non eſt ſimilis tui Deus in cœlo deſuper, & ſuper terram deorſum: qui cuſtodis pactum & miſericordiam ſervis tuis, qui ambulant coram te in toto corde ſuo.

23. il dit: Seigneur, Dieu d'Iſraël, il n'y a point de Dieu qui vous ſoit ſemblable, ni au plus haut du Ciel, ni ſur la terre. C'eſt vous qui conſervez l'alliance & la miſéricorde que vous avez faite à vos ſerviteurs, qui marchoient devant vous de tout leur cœur.

24. Qui cuſtodiſti ſervo tuo David patri meo quæ locutus es ei: ore locutus es, & manibus perfeciſti, ut hæc dies probat.

24. *C'eſt vous* qui avez gardé *fidélement* à David mon pere votre ſerviteur tout ce que vous lui avez promis. Vous l'avez prédit de votre bouche, & vos mains l'ont accompli, comme ce jour en eſt une preuve.

25. Nunc igitur Domine Deus Iſrael: conſerva famulo tuo David patri meo, quæ locutus es ei, dicens: Non auferetur de te vir coram me, qui ſedeat ſuper thronum Iſrael: ita tamen ſi cuſtodierint filii tui viam ſuam, ut ambulent coram me ſicut tu ambulaſti in conſpectu meo.

25. Conſervez donc maintenant, Seigneur Dieu d'Iſraël, à David mon pere votre ſerviteur ce que vous lui avez promis, en lui diſant: vous ne manquerez point d'héritiers qui ſoient aſſis devant moi ſur le trône d'Iſraël, pourvû néanmoins qu'ils veillent ſur leurs voies, en ſorte qu'ils marchent en ma préſence comme vous avez marché devant moi.

26. Et nunc, Domine Deus Iſrael, firmentur verba tua, quæ locutus es ſervo tuo David patri meo.

26. Accompliſſez donc, ô Seigneur Dieu d'Iſraël, les paroles que vous avez dites à David mon pere votre ſerviteur.

27. Ergone putandum eſt

27. Eſt-il donc croyable que Dieu habite

véritablement sur la terre? Car si les cieux & le ciel des cieux ne vous peuvent comprendre, combien moins cette maison que j'ai bâtie?

quòd verè Deus habitet super terram? si enim cœlum, & cœli cœlorum te capere non possunt, quantò magis domus hæc, quam ædificavi?

¶ 28. Mais ayez égard, ô Seigneur mon Dieu, à l'oraison de votre serviteur & à ses prieres: écoutez l'hymne & l'oraison que votre serviteur vous offre aujourd'hui,

28. Sed respice ad orationem servi tui, & ad preces ejus, Domine Deus meus: audi hymnum & orationem, quam servus tuus orat coram te hodie:

29. afin que vos yeux soient ouverts jour & nuit sur cette maison, de laquelle vous avez dit: C'est là que sera mon nom, afin que vous exauciez la priere que votre serviteur vous offre en ce lieu;

29. Ut sint oculi tui aperti super domum hanc nocte ac die: super domum, de qua dixisti: Erit nomen meum ibi; ut exaudias orationem, quam orat in loco isto ad te servus tuus.

30. que vous exauciez, *dis-je*, la priere de votre serviteur, & toutes celles que votre peuple d'Israël vous offrira dans ce même lieu; que vous les exauciez du lieu de votre demeure dans le Ciel; & que, les ayant exaucées, vous leur fassiez miséricorde.

30. Ut exaudias deprecationem servi tui & populi tui Israel, quodcumque oraverint in loco isto, & exaudies in loco habitaculi tui in cœlo, & cum exaudieris propitius eris.

31. Lorsqu'un homme aura péché contre son prochain, n'ayant pas gardé le serment par lequel il s'étoit lié, & qu'il viendra dans votre maison, & devant votre Autel pour prêter serment,

31. Si peccaverit homo in proximum suum, & habuerit aliquod juramentum, quo teneatur astrictus & venerit proprer juramentum coram altari tuo in domum tuam,

32. vous écouterez du Ciel, & vous ferez justice à l'égard de vos serviteurs: vous condamnerez le coupable, en faisant retomber sa perfidie sur sa tête; & vous justifierez le juste, en lui rendant selon sa justice.

32. tu exaudies in cœlo: & facies, & judicabis servos tuos, condemnans impium, & reddens viam suam super caput ejus, justificansque justum, & tribuens ei secundùm justitiam suam.

33. Lorsque votre peuple d'Israël fuira devant ses ennemis, parce qu'il péchera *un jour* contre vous, & que, faisant pénitence, & rendant gloire à votre nom, ils viendront vous prier, & qu'ils imploreront votre miséricorde, *se transportant en esprit* dans cette maison,

33. Si fugerit populus tuus Israel inimicos suos (quia peccaturus est tibi) & agentes pœnitentiam, & confitentes nomini tuo, venerint, & oraverint, & deprecati te fuerint in domo hac;

34. exaucez-les du Ciel, & pardonnez le péché de votre peuple, & ramenez-les en la terre que vous avez donnée à leurs peres, &

34. exaudi in cœlo, & dimitte peccatum populi tui Israel, & reduces eos in

terram, quam dediſti patribus eorum.

dont ils ont été enlevés en punition de leurs péchés.

35. Si clauſum fuerit cœlum, & non pluerit propter peccata eorum, & orantes in loco iſto, pœnitentiam egerint nomini tuo, & à peccatis ſuis converſi fuerint propter afflictionem ſuam:

35. Lorſque le Ciel ſera fermé, & qu'il n'en tombera point de pluie, à cauſe de leurs péchés, & que, priant en ce lieu, ils feront pénitence pour honorer votre nom, & ſe convertiront & quitteront leurs péchés, à cauſe de l'affliction où ils ſeront,

36. exaudi eos in cœlo, & dimitte peccata ſervorum tuorum, & populi tui Iſrael: & oſtende eis viam bonam per quam ambulent, & da pluviam ſuper terram tuam, quam dediſti populo tuo in poſſeſſionem.

36. exaucez-les du Ciel, & pardonnez les péchés de vos ſerviteurs & de votre peuple d'Iſraël: montrez-leur une voie droite par laquelle ils marchent; & répandez la pluie ſur votre terre que vous avez donnée à votre peuple, afin qu'il la poſſede.

37. Fames ſi oborta fuerit in terra, aut peſtilentia, aut corruptus aer, aut ærugo, aut locuſta, vel rubigo, & afflixerit eum inimicus ejus portas obſidens, omnis plaga, univerſa infirmitas,

37. Lorſqu'il viendra ſur la terre, ou famine, ou peſte, ou corruption de l'air, ou que la nielle, la ſauterelle, ou que quelque maligne humeur gâtera les bleds, ou que votre peuple ſera preſſé d'un ennemi qui ſe trouvera à ſes portes, & l'aſſiégera, ou frappé de quelque plaie, ou de quelque langueur que ce puiſſe être,

38. cuncta devoratio, & imprecatio, quæ acciderit omni homini de populo tuo Iſrael: ſi quis cognoverit plagam cordis ſui, & expanderit manus ſuas in domo hac,

38. quand un homme de votre peuple d'Iſraël, quel qu'il puiſſe être, vous offrira ſes vœux & ſes prieres, & que, reconnoiſſant la plaie de ſon cœur, il étendra ſes mains vers vous dans cette maiſon,

39. tu exaudies in cœlo in loco habitationis tuæ, & repropitiaberis, & facies ut des unicuique ſecundùm omnes vias ſuas: ſicut videris cor ejus (quia tu noſti ſolus cor omnium filiorum hominum)

39. vous l'exaucerez du Ciel, ce lieu de votre demeure; vous vous rendrez de nouveau propice, & vous lui ferez miſéricorde, ſelon que vous verrez la diſpoſition de ſon cœur, rendant à chacun ſelon toutes ſes œuvres & ſes déſirs, parce qu'il n'y a que vous ſeul qui connoiſſiez le fond des cœurs des enfans des hommes,

40. ut timeant te cunctis diebus, quibus vivunt ſuper faciem terræ, quam dediſti patribus noſtris.

40. afin que vos ſerviteurs vous craignent tant qu'ils vivront ſur la face de la terre, que vous avez donnée à nos peres.

41. Inſuper & alienigena, qui non eſt de populo tuo Iſrael, cùm venerit de terra longinqua propter nomen

41. Lorſqu'un étranger, qui ne ſera point de votre peuple d'Iſraël, viendra d'un pays fort éloigné, (étant attiré par votre nom,

parce que la grandeur de votre nom, la force de votre main & la puiſſance de votre bras

tuum (audietur enim nomen tuum magnum, & manus tua fortis, & brachium tuum

42. ſe feront connoître de tous côtés (lorſqu'un étranger, dis-je, ſera venu prier en ce lieu,

42. extentum, ubique) cùm venerit ergo, & oraverit in hoc loco,

43. vous l'exaucerez du Ciel, du firmament où vous demeurez, & vous ferez tout ce que l'étranger vous aura prié de faire, afin que tous les peuples de la terre apprennent à craindre votre nom, comme fait votre peuple d'Iſraël, & qu'ils éprouvent eux-mêmes que votre nom a été invoqué ſur cette maiſon que j'ai bâtie.

43. tu exaudies in cœlo, in firmamento habitaculi tui, & facies omnia pro quibus invocaverit te alienigena: ut diſcant univerſi populi terrarum nomen tuum timere, ſicut populus tuus Iſrael, & probent quia nomen tuum invocatum eſt ſuper domum hanc, quam ædificavi.

44. Lorſque votre peuple ira à la guerre contre ſes ennemis, & que, marchant par le chemin par lequel vous les aurez envoyés, ils vous adreſſeront leurs prieres, en regardant vers la Ville que vous avez choiſie, & vers cette maiſon que j'ai bâtie *à la gloire de* votre nom,

44. Si egreſſus fuerit populus tuus ad bellum contra inimicos ſuos, per viam, quocumque miſeris eos, orabunt te contra viam civitatis quam elegiſti, & contra domum, quam ædificavi nomini tuo,

45. vous exaucerez du Ciel leurs oraiſons & leurs prieres, & vous leur rendrez juſtice.

45. & exaudies in cœlo orationes eorum, & preces eorum, & facies judicium eorum.

46. Que ſi votre peuple peche contre vous, (parce qu'il n'y a point d'homme qui ne peche) & qu'étant en colere contr'eux, vous les livriez entre les mains de leurs ennemis, & qu'ils ſoient emmenés captifs, ou près, ou loin, dans une terre ennemie,

46. Quòd ſi peccaverint tibi (non eſt enim homo qui non peccet) & iratus tradideris eos inimicis ſuis, & captivi ducti fuerint in terram inimicorum longè vel propè,

47. s'ils font pénitence du fond du cœur dans le lieu de leur captivité, & que, ſe convertiſſant à vous, étant captifs, ils implorent votre miſéricorde, en diſant: Nous avons péché, nous avons commis l'iniquité, nous avons fait des actions impies;

47. & egerint pœnitentiam in corde ſuo in loco captivitatis, & converſi deprecati te fuerint in captivitate ſua, dicentes: Peccavimus, iniquè egimus, impiè geſſimus:

48. s'ils reviennent à vous de tout leur cœur & de toute leur ame dans le pays de leurs ennemis, où ils ont été emmenés captifs, & qu'ils vous prient, en regardant vers la terre que vous avez donnée à leurs peres,

48. & reverſi fuerint ad te in univerſo corde ſuo; & tota anima ſua, in terra inimicorum ſuorum, ad quam captivi ducti fuerint: & oraverint te contra viam terræ ſuæ, quam dediſti pa-

tribus eorum, & civitatis quam elegiſti, & templi quod ædificavi nomini tuo:

49. exaudies in cœlo, in firmamento ſolii tui, orationes eorum, & preces eorum, & facies judicium eorum:

50. & propitiaberis populo tuo qui peccavit tibi, & omnibus iniquitatibus eorum quibus prævaricati ſunt in te: & dabis miſericordiam coram eis, qui eos captivos habuerint, ut miſereantur eis.

51. Populus enim tuus eſt, & hereditas tua, quos eduxiſti de terra Ægypti, de medio fornacis ferreæ.

52. Ut ſint oculi tui aperti ad deprecationem ſervi tui, & populi tui Iſrael, & exaudias eos in univerſis pro quibus invocaverint te.

53. Tu enim ſeparaſti eos tibi in hereditatem de univerſis populis terræ, ſicut locutus es per Moyſen ſervum tuum, quando eduxiſti patres noſtros de Ægypto, Domine Deus.

54. Factum eſt autem, cùm compleſſet Salomon orans Dominum omnem orationem & deprecationem hanc, ſurrexit de conſpectu altaris Domini: utrumque enim genu in terram fixerat, & manus expanderat in cœlum.

55. Stetit ergo, & benedixit omni eccleſiæ Iſrael voce magna, dicens:

56. Benedictus Dominus, qui dedit requiem populo ſuo Iſrael, juxta omnia quæ locutus eſt: non cecidit ne unus quidem ſermo: ex omnibus bonis quæ locutus

vers la Ville que vous avez choiſie, & le Temple que j'ai bâti à votre nom,

49. vous exaucerez du Ciel & de cette demeure ſtable où eſt votre trône, leurs oraiſons & leurs prieres; vous prendrez en main la défenſe de leur cauſe;

50. vous vous rendrez propice à votre peuple, qui a péché contre vous; & *vous leur pardonnerez* toutes les iniquités par leſquelles ils ont violé votre Loi; & vous inſpirerez de la tendreſſe pour eux à ceux qui les auront emmenés captifs, afin qu'ils ayent de la compaſſion d'eux.

51. Car ils ſont votre peuple & votre héritage, & c'eſt vous qui les avez tirés du pays d'Egypte, du milieu d'une fournaiſe de fer.

52. Que vos yeux *donc* ſoient ouverts aux prieres de votre ſerviteur & de votre peuple d'Iſraël, afin que vous les exauciez dans toutes les demandes qu'ils vous feront.

53. Car c'eſt vous, ô Seigneur *mon* Dieu, qui les avez ſéparés de tous les peuples de la terre, pour en faire votre héritage, ſelon que vous l'avez déclaré par Moyſe votre ſerviteur, lorſque vous avez tiré nos peres *du pays* d'Egypte.

54. Salomon ayant achevé d'offrir au Seigneur cette oraiſon & cette priere, ſe leva de devant l'Autel du Seigneur; car il avoit mis les deux genoux en terre, & tenoit les mains étendues vers le Ciel.

55. Etant donc debout *devant le peuple*, il bénit *une ſeconde fois* toute l'Aſſemblée d'Iſraël, en diſant à haute voix:

56. Béni ſoit le Seigneur, qui a donné la paix à ſon peuple d'Iſraël, ſelon toutes les promeſſes qu'il avoit faites. Tous les biens qu'il nous avoit promis par Moyſe ſon ſerviteur nous ſont arrivés, ſans qu'il ſoit tombé

une

une ſeule de ſes paroles *à terre.*

57. Que le Seigneur notre Dieu ſoit avec nous, comme il a été avec nos peres : qu'il ne nous abandonne & ne nous rejette point;

58. mais qu'il incline nos cœurs vers lui, afin que nous marchions dans toutes ſes voies, & que nous gardions ſes préceptes, ſes cérémonies & toutes les ordonnances qu'il a preſcrites à nos peres.

59. Que les paroles de cette priere que j'ai faite devant le Seigneur ſoient préſentes jour & nuit au Seigneur notre Dieu, afin que chaque jour il faſſe juſtice à ſon ſerviteur & à ſon peuple d'Iſraël,

60. afin que tous les peuples de la terre ſachent que c'eſt le Seigneur qui eſt le *vrai* Dieu, & qu'après lui il n'y en a point d'autre.

61. Que notre cœur auſſi ſoit parfait avec le Seigneur notre Dieu, afin que nous marchions ſelon ſes préceptes, & que nous gardions *toûjours* ſes ordonnances, comme nous faiſons en ce jour.

eſt per Moyſen ſervum ſuum.

57. Sit Dominus Deus noſter nobiſcum, ſicut fuit cum patribus noſtris, non derelinquens nos, neque projiciens.

58. Sed inclinet corda noſtra ad ſe, ut ambulemus in univerſis viis ejus, & cuſtodiamus mandata ejus, & ceremonias ejus, & judicia quæcumque mandavit patribus noſtris.

59. Et ſint ſermones mei iſti, quibus deprecatus ſum coram Domino, appropinquantes Domino Deo noſtro die ac nocte, ut faciat judicium ſervo ſuo, & populo ſuo Iſrael per ſingulos dies:

60. ut ſciant omnes populi terræ: quia Dominus ipſe eſt Deus, & non eſt ultrà abſque eo.

61. Sit quoque cor noſtrum perfectum cum Domino Deo noſtro, ut ambulemus in decretis ejus, & cuſtodiamus mandata ejus, ſicut & hodie.

§. III. *Nombre des brebis & des bœufs que Salomon & ſon peuple immolerent au Seigneur dans cette ſolemnité.*

62. Le Roi, & tout Iſraël avec lui, immolerent donc des victimes devant le Seigneur.

63. Et Salomon, pour hoſties pacifiques, égorgea & immola au Seigneur vingt-deux mille bœufs, & ſix vingt mille brebis. Et le Roi avec les enfans d'Iſraël dédierent *ainſi* le Temple du Seigneur.

64. En ce jour-là, le Roi conſacra le milieu du parvis qui étoit devant la maiſon du Seigneur, en y offrant des holocauſtes, des ſacrifices, & la graiſſe des hoſties pacifiques *ſur un Autel qu'il y fit faire*, parce que l'Au-

62. Igitur rex, & omnis Iſrael cum eo, immolabant victimas coram Domino.

63. Mactavitque Salomon hoſtias pacificas, quas immolavit Domino, boum viginti duo millia, & ovium centum viginti millia: & dedicaverunt templum Domini, rex & filii Iſrael.

64. In die illa ſanctificavit rex medium atrii, quod erat ante domum Domini: fecit quippe holocauſtum ibi, & ſacrificium, & adipem pacificorum: quoniam altare æreum, quod erat co-

ram Domino, minus erat, & capere non poterat holocauſtum, & ſacrificium, & adipem pacificorum.

tel d'airain, qui étoit devant le Seigneur, étoit trop petit, & ne pouvoit ſuffire pour les holocauſtes, les ſacrifices & les graiſſes des hoſties pacifiques, *quoiqu'il eût vingt coudées de long & autant de large.*

65. Fecit ergo Salomon in tempore illo feſtivitatem celebrem, & omnis Iſrael cum eo, multitudo magna ab introitu Emath uſque ad Rivum Ægypti, coram Domino Deo noſtro, ſeptem diebus, & ſeptem diebus, id eſt, quatuordecim diebus.

65. Salomon fit donc alors une fête très-célebre; & tout Iſraël la fit auſſi avec lui, y étant venu en foule, depuis l'entrée d'Emath, juſqu'au fleuve d'Egypte, *& étant demeurés* devant le Seigneur notre Dieu pendant ſept jours, *pour la dédicace du Temple*, & ſept autres jours enſuite, *pour la fête des tabernacles*, c'eſt-à-dire, pendant quatorze jours.

66. Et in die octava dimiſit populos: qui benedicentes regi profecti ſunt in tabernacula ſua lætantes, & alacri corde ſuper omnibus bonis, quæ fecerat Dominus David ſervo ſuo, & Iſrael populo ſuo.

66. Au huitieme jour *de cette derniere fête*, il renvoya les peuples, qui, béniſſant le Roi, s'en retournoient en leurs maiſons avec une allegreſſe publique, ayant le cœur plein de joie pour tous les biens que le Seigneur avoit faits à David ſon ſerviteur, & à *tout* ſon peuple d'Iſraël.

CHAPITRE IX.

§. I. *Le Seigneur apparoît une ſeconde fois à Salomon. Il l'aſſure de ſa protection pour lui & pour ſon peuple, s'ils lui demeurent fideles. Mais il le menace d'une ruine entiere, s'il lui manque de fidelité.*

La meſme année 3001.

1. Factum eſt autem cùm perfeciſſet Salomon ædificium domûs Domini, & ædificium regis, & omne quod optaverat & voluerat facere,

1. SAlomon ayant achevé de bâtir la maiſon du Seigneur, *acheva auſſi dans la ſuite* le palais du Roi, & tout ce qu'il avoit ſouhaité & voulu faire; *ce qui dura près de vingt ans.*

2. apparuit ei Dominus ſecundò, ſicut apparuerat ei in Gabaon.

2. *Mais, incontinent après la priere qu'il fit au Seigneur à la dédicace du Temple*, le Seigneur lui apparut une ſeconde fois *durant la nuit*, comme il lui avoit apparu à Gabaon,

3. Dixitque Dominus ad eum: Exaudivi orationem tuam & deprecationem tuam, quam deprecatus es

3. & lui dit: J'ai exaucé votre priere & la ſupplication que vous m'avez faite. J'ai ſanctifié cette maiſon que vous avez bâtie pour y

établir mon nom à jamais ; & mes yeux & mon cœur y ſeront toûjours attentifs *aux beſoins de ceux qui m'y invoqueront.*

coram me : ſanctificavi domum hanc, quam ædificaſti, ut ponerem nomen meum ibi in ſempiternum, & erunt oculi mei & cor meum ibi cunctis diebus.

4. Que ſi vous marchez en ma preſence, comme votre pere y a marché, dans la ſimplicité & la droiture de votre cœur, ſi vous faites ce que je vous ai commandé, & que vous gardies mes lois & mes ordonnances,

4. Tu quoque ſi ambulaveris coram me, ſicut ambulavit pater tuus, in ſimplicitate, & feceris omnia quæ præcepi tibi, legitima mea & judicia mea ſervaveris,

5. j'établirai votre trône & votre regne ſur Iſraël pour jamais, ſelon que je l'ai promis à David votre pere, en lui diſant : Vous aurez toûjours de votre race des ſucceſſeurs qui ſeront aſſis ſur le trône d'Iſraël.

5. ponam thronum regni tui ſuper Iſrael in ſempiternum, ſicut locutus ſum David patri tuo, dicens : Non auferetur vir de genere tuo de ſolio Iſrael.

6. Que ſi vous vous détournez de moi, vous & vos enfans, ſi vous ceſſez de me ſuivre, & de garder mes préceptes & les cérémonies que je vous ai preſcrites, & que vous alliez ſervir & adorer les Dieux étrangers,

6. Si autem averſione averſi fueritis vos & filii veſtri, non ſequentes me, nec cuſtodientes mandata mea, & cæremonias meas, quas propoſui vobis, ſed abieritis & colueritis deos alienos, & adoraveritis eos :

7. j'exterminerai les Iſraélites de la terre que je leur ai donnée, je rejetterai loin de moi ce Temple que j'ai conſacré à mon nom, Iſraël deviendra la fable & l'objet des railleries de tous les peuples,

7. auferam Iſrael de ſuperficie terræ, quam dedi eis : & templum, quod ſanctificavi nomini meo, projiciam à conſpectu meo, eritque Iſrael in proverbium, & in fabulam cunctis populis.

8. & cette maiſon *réduite en cendre* ſera *conſiderée* comme un exemple *de ma juſtice* ; & quiconque paſſera devant ſera frappé d'étonnement, & lui inſultera, en diſant : D'où vient que le Seigneur a traité ainſi cette terre & cette maiſon ?

8. Et domus hæc erit in exemplum : omnis qui tranſierit per eam, ſtupebit, & ſibilabit, & dicet : Quare fecit Dominus ſic terræ huic, & domui huic ?

9. Et on lui répondra : Le Seigneur a frappé ces peuples de tous ces maux, parce qu'ils ont abandonné le Seigneur leur Dieu, qui avoit tiré leurs peres de l'Egypte, & qu'ils ont ſuivi des Dieux étrangers, & les ont adorés & ſervis.

9. Et reſpondebunt : Quia dereliquerunt Dominum Deum ſuum, qui eduxit patres eorum de terra Ægypti, & ſecuti ſunt deos alienos, & adoraverunt eos, & coluerunt eos : idcircò induxit Dominus ſuper eos omne malum hoc.

§. II. *Salomon donne vingt Villes au Roi de Tyr pour le récompenſer de tout ce qu'il lui avoit fourni pour le bâtiment du Temple & de ſon Palais. Il bâtit & fortifie pluſieurs Villes.*

10. Expletis autem annis viginti poſtquam ædificaverat Salomon duas domos, id eſt, domum Domini, & domum regis,

10. Vingt ans s'étant paſſés, pendant leſquels Salomon bâtit les deux maiſons, c'eſt-à-dire, la maiſon du Seigneur, & la maiſon du Roi,

11. (Hiram rege Tyri præbente Salomoni ligna cedrina & abiegna, & aurum juxta omne quod opus habuerat) tunc dedit Salomon Hiram viginti oppida in terra Galilææ.

11. (Hiram Roi de Tyr lui envoyant tous les bois de cedre & de ſapin, & l'or, ſelon le beſoin qu'il en avoit) Salomon donna à Hiram vingt Villes dans le pays de Galilée.

12. Et egreſſus eſt Hiram de Tyro, ut videret oppida quæ dederat ei Salomon, & non placuerunt ei,

12. Hiram Roi de Tyr vint pour voir ces Villes que Salomon lui avoit données: mais elles ne lui plûrent pas;

13. & ait: Hæccine ſunt civitates, quas dediſti mihi, frater? Et appellavit eas Terram Chabul, uſque in diem hanc.

13. & il dit: Sont-ce là, mon frere, les Villes que vous m'avez données, *comme une juſte récompenſe des grands ſervices que moi & mes gens vous ont rendus? Et pour marquer le peu de cas qu'il en faiſoit*, il appella cette contrée la terre de Chabul, *c'eſt-à-dire, la terre de ſable*, comme elle s'appelle encore aujourd'hui, *montrant par-là qu'elle étoit fort inférieure aux dons qu'il avoit faits à Salomon.*

14. Miſit quoque Hiram ad regem Salomonem centum viginti talenta auri.

14. *En effet*, Hiram, *outre les matériaux & les Ouvriers qu'il avoit fournis*, avoit encore envoyé au Roi Salomon ſix vingts talens d'or, *qui ne ſuffirent pas néanmoins pour achever les bâtimens qu'il avoit entrepris.*

15. Hæc eſt ſumma expenſarum, quam obtulit rex Salomon ad ædificandam domum Domini & domum ſuam, & Mello, & murum Jeruſalem, & Heſer, & Mageddo, & Gazer.

15. Et la raiſon qu'eut le Roi Salomon *de mettre un nouveau tribut ſur ſon peuple*, fut la grande dépenſe qu'il fut obligé de faire pour bâtir la maiſon du Seigneur & ſa maiſon, pour bâtir *les maiſons du lieu appellé* Mello, les murailles de Jeruſalem, Heſer, Mageddo & Gazer.

16. Pharao rex Ægypti aſcendit, & cepit Gazer, ſuccenditque eam igni: & Chananæum, qui habitabat in civitate, interfecit, & de-

16. Pharaon Roi d'Egypte étoit venu prendre Gazer, & l'avoit brûlée, & il avoit défait les Chananéens qui habitoient dans la Ville, & il l'avoit donnée pour dot à ſa fille

que Salomon avoit épouſée.

dit eam in dotem filiæ ſuæ uxori Salomonis.

17. Salomon rebâtit donc Gazer & la baſſe Béthoron,

17. Ædificavit ergo Salomon Gazer, & Bethoron inferiorem,

18. Balaath & Palmire, dans le pays du déſert *de la Syrie*.

18. & Balaath, & Palmiram in terra ſolitudinis.

19. Il fortifia auſſi tous les bourgs qui étoient à lui, & qui n'avoient point de murailles, les Villes *où étoient les magaſins* des *vivres & les* chariots *de guerre*, & les villages *qui étoient deſtinés à la demeure* des gens de cheval; *& il acheva* tout ce qu'il lui plût de bâtir dans Jeruſalem, ſur le Liban, & dans toute l'étendue de ſon Royaume.

19. Et omnes vicos, qui ad ſe pertinebant, & erant abſque muro, munivit, & civitates curruum & civitates equitum, & quodcumque ei placuit ut ædificaret in Jeruſalem, & in Libano, & in omni terra poteſtatis ſuæ.

§. III. *Salomon s'aſſujettit pluſieurs peuples, & les rend tributaires. Il offre trois fois l'année des victimes au Seigneur. Il envoie une flotte au pays d'Ophir, d'où elle apporte une grande quantité d'or.*

20. Quant à tout ce qui étoit demeuré de peuple des Amorrhéens, des Hethéens, des Phéréſéens, des Hévéens & des Jébuſéens, qui n'étoient point des enfans d'Iſraël,

20. Univerſum populum, qui remanſerat de Amorrhæis, & Hethæis, & Pherezæis, & Hevæis, & Jebuſæis, qui non ſunt de filiis Iſrael:

21. Salomon rendit tributaires leurs enfans qui étoient demeurés dans le pays, que les enfans d'Iſraël n'avoient pû exterminer; & ils ſont demeurés tributaires juſqu'aujourd'hui, *chargés des corvées & des ouvrages les plus pénibles.*

21. horum filios, qui remanſerant in terra, quos ſcilicet non potuerant filii Iſrael exterminare: fecit Salomon tributarios, uſque in diem hanc.

22. *Car* il ne voulut point qu'aucun des enfans d'Iſraël ſervît d'eſclaves; mais il en fit ſes hommes de guerre, ſes Miniſtres, ſes principaux Officiers & les Chefs de ſes armées, & ils commandoient les chariots & la cavalerie.

22. De filiis autem Iſrael non conſtituit Salomon ſervire quemquam, ſed erant viri bellatores, & miniſtri ejus, & principes, & duces, & præfecti curruum & equorum.

23. Il y avoit cinq cens cinquante hommes établis ſur tous les ouvrages de Salomon, à qui le peuple étoit ſoumis, & qui avoient l'intendance de tous les ouvrages qu'il avoit entrepris.

23. Erant autem principes ſuper omnia opera Salomonis præpoſiti quingenti quinquaginta, qui habebant ſubjectum populum, & ſtatutis operibus imperabant.

24. Après cela, la fille de Pharaon vint,

24. Filia autem Pharaonis

ascendit de civitate David in domum suam, quam ædificaverat ei Salomon: tunc ædificavit Melo.

de la Ville de David, dans sa maison, que Salomon lui avoit bâtie. Et ce fut alors que le Roi bâtit *des maisons au lieu appellé* Mello, *c'est-à-dire, rempli, parce qu'il avoit comblé une vallée qui y étoit auparavant.*

25. Offerebat quoque Salomon tribus vicibus per annos singulos holocausta, & pacificas victimas, super altare quod ædificaverat Domino, & adolebat thymiama coram Domino: perfectumque est templum.

25. Salomon offroit aussi trois fois l'année, *dans les trois fêtes solemnelles*, des holocaustes & des victimes pacifiques sur l'Autel qu'il avoit élevé au Seigneur, & il brûloit du parfum devant le Seigneur, après que le Temple eut été achevé.

26. Classem quoque fecit rex Salomon in Asiongaber, quæ est juxta Ailat in littore Maris rubri, in terra Idumææ.

26. Le Roi Salomon équipa aussi une flote à Asiongaber, qui est près d'Elath, sur le rivage de la mer rouge, au pays d'Idumée.

27. Misitque Hiram in classe illa servos suos viros nauticos & gnaros maris, cum servis Salomonis.

27. Et Hiram envoya avec cette flotte quelques-uns de ses gens, bons hommes de mer, & qui entendoient fort bien la navigation, qui se joignirent aux gens de Salomon, *qui y étoient moins habiles.*

28. Qui cùm venissent in Ophir, sumptum inde aurum quadringentorum viginti talentorum, detulerunt ad regem Salomonem.

28. Et étant allés en Ophir, ils y prirent quatre cens vingt talens d'or, *faisant près de trente millions de livres*, qu'ils apporterent au Roi Salomon.

CHAPITRE X.

§. I. *La Reine de Saba, touchée de la réputation de Salomon, le vient trouver. Elle admire sa sagesse & sa magnificence; & elle s'en retourne, après lui avoir fait de grands présens & en avoir reçu de très-magnifiques.*

La mesme annee. 3001.

1. Sed & regina Saba, auditâ famâ Salomonis in nomine Domini, venit tentare eum in ænigmatibus.

1. *LA sagesse de ce Prince lui attiroit le respect de son peuple & l'estime de ses voisins.* La Reine de Saba même, sur la réputation de tout ce que Salomon avoit fait au nom du Seigneur, vint, *du fond de l'Arabie heureuse*, pour en faire expérience par des énigmes *qu'elle lui proposa.*

2. Et ingressa Jerusalem

2. Et étant entrée dans Jerusalem avec une

grande ſuite & un riche équipage, avec des chameaux qui portoient des aromates & une quantité infinie d'or & des pierres précieuſes, elle ſe préſenta devant le Roi Salomon, & lui découvrit tout ce qu'elle avoit dans le cœur.

3. Salomon l'inſtruiſit ſur toutes les choſes qu'elle lui avoit propoſées; & il n'y en eut aucune que le Roi ignorât, & ſur laquelle il ne la ſatisfit par ſes réponſes.

4. Or la Reine de Saba voyant toute la ſageſſe de Salomon, la maiſon qu'il avoit bâtie,

5. la maniere dont ſa table étoit ſervie, les appartemens de ſes Officiers, les diverſes claſſes de ceux qui le ſervoient, *la magnificence de* leurs habits, ſes Echanſons, & les holocauſtes qu'il offroit dans la maiſon du Seigneur, elle étoit toute hors d'elle-même;

6. & elle dit au Roi: Ce qu'on m'avoit rapporté dans mon Royaume,

7. de vos entretiens & de votre ſageſſe étoit très-véritable; & je ne croyois pas néanmoins ce qu'on m'en diſoit, juſqu'à ce que je ſois venue moi-même, & que je l'aie vû de mes propres yeux; & j'ai reconnu qu'on ne m'avoit pas dit la moitié de ce qui en eſt. Votre ſageſſe & votre conduite paſſe tout ce que la renommée m'avoit dit de vous.

8. Heureux ceux qui ſont à vous! heureux vos ſerviteurs, qui joüiſſent toûjours de votre préſence, & qui écoutent votre ſageſſe!

9. Béni ſoit le Seigneur votre Dieu, qui a mis ſon affection en vous, qui vous a fait ſeoir ſur le trône d'Iſraël, parce qu'il a aimé Iſraël pour jamais, & qu'il vous a établi Roi, pour régner avec équité, & pour rendre la juſtice!

10. La Reine de Saba donna enſuite au Roi ſix vingts talens d'or, une quantité infinie de parfums & de pierres précieuſes. On

multo cum comitatu, & divitiis, camelis portantibus aromata, & aurum infinitum nimis, & gemmas pretioſas, venit ad regem Salomonem, & locuta eſt ei univerſa quæ habebat in corde ſuo.

3. Et docuit eam Salomon omnia verba quæ propoſuerat; non fuit ſermo, qui regem poſſet latere, & non reſponderet ei.

4. Videns autem regina Saba omnem ſapientiam Salomonis, & domum quam ædificaverat,

5. & cibos menſæ ejus, & habitacula ſervorum, & ordines miniſtrantium, veſteſque eorum, & pincernas, & holocauſta quæ offerebat in Domo Domini: non habebat ultrà ſpiritum.

6. Dixitque ad regem: Verus eſt ſermo, quem audivi in terra mea,

7. ſuper ſermonibus tuis, & ſuper ſapientia tua: & non credebam narrantibus mihi, donec ipſa veni, & vidi oculis meis, & probavi quòd media pars mihi nunciata non fuerit: major eſt ſapientia & opera tua, quàm rumor quem audivi.

8. Beati viri tui, & beati ſervi tui, qui ſtant coram te ſemper, & audiunt ſapientiam tuam.

9. Sit Dominus Deus tuus benedictus, cui complacuiſti, & poſuit te ſuper thronum Iſrael, eò quòd dilexerit Dominus Iſrael in ſempiternum, & conſtituit te regem, ut faceres judicium & juſtitiam.

10. Dedit ergo regi centum viginti talenta auri, & aromata multa nimis, & gemmas pretioſas: non ſunt

allata ultrà aromata tam multa, quàm ea quæ dedit Saba regi Salomoni.

11. Sed & classis Hiram, quæ portabat aurum de Ophir, attulit ex Ophir ligna thyina multa nimis, & gemmas pretiosas.

12. Fecitque rex de lignis thyinis fulcra domûs Domini, & domûs regiæ, & citharas lyrasque cantoribus: non sunt allata hujuscemodi ligna thyina, neque visa usque in præsentem diem.)

13. Rex autem Salomon dedit reginæ Saba omnia quæ voluit & petivit ab eo: exceptis his, quæ ultrò obtulerat ei munere regio. Quæ reversa est, & abiit in terram suam cum servis suis.

n'a jamais apporté depuis à Jerusalem tant de parfums que la Reine de Saba en donna au Roi Salomon.

11. La flotte d'Hiram qui apportoit l'or d'Ophir, apporta aussi en même-tems une quantité de bois très-rares, & des pierres précieuses.

12. Et le Roi fit faire, de ces bois rares, les balustres de la maison du Seigneur & de la maison du Roi, des harpes & des lyres pour les musiciens. On n'apporta & on ne vit jamais de cette sorte de bois jusqu'à ce jour.

13. Le Roi Salomon, de son côté, donna à la Reine de Saba tout ce qu'elle désira & ce qu'elle lui demanda, outre les présens qu'il lui fit de lui-même avec une magnificence royale. Et la Reine s'en retourna, & s'en alla en son Royaume, avec ses serviteurs, *comblée de joie & de riches dons.*

§. II. *Salomon fait faire cinq cens boucliers d'or, & un trône d'ivoire revêtu d'or. Description de ce trône. Réputation de ce Prince. Sa sagesse. Ses richesses.*

14. Erat autem pondus auri, quod afferebatur Salomoni per annos singulos, sexcentorum sexaginta sex talentorum auri:

15. excepto eo, quod afferebant viri qui super vectigalia erant, & negotiatores, universique scruta vendentes, & omnes reges Arabiæ, ducesque terræ.

14. Le poids de l'or qu'on apportoit à Salomon chaque année étoit de six cens soixante & six talens d'or,

15. sans ce que lui rapportoient ceux qui avoient l'intendance des tributs, les gens de trafic, les Marchands *de choses curieuses*, tous les Rois de l'Arabie, & tous les Gouverneurs des pays *voisins de la Judée qui lui étoient soûmis.*

16. Fecit quoque rex Salomon ducenta scuta de auro purissimo, sexcentos auri siclos dedit in laminas scuti unius.

17. Et trecentas peltas ex auro probato: trecentæ mino auri unam peltam vestiebant: posuitque eas rex in domo saltûs Libani.

16. Le Roi Salomon fit aussi deux cens boucliers d'un or très-pur: il donna pour chaque bouclier six cens sicles d'or.

17. Il fit aussi trois cens *autres* boucliers de fin or *plus petits, mais beaucoup plus massifs que les premiers; car* chacun de ces boucliers étoit revêtu de trois cens mines d'or, *qui font dix-*

dix-huit mille ſicles, de ſorte qu'ils étoient plus pour l'ornement que pour le ſervice: & le Roi les mit dans la maiſon du bois du Liban.

18. Le Roi Salomon fit de plus un grand trône d'ivoire qu'il revêtit d'un or très-pur.

18. Fecit etiam rex Salomon thronum de ebore grandem: & veſtivit eum auro fulvo nimis,

19. Ce trône avoit ſix degrés. Le haut, *ou le doſſier*, étoit rond par derriere, *le dedans étoit en forme de niche*; & il avoit deux mains, l'une d'un côté, & l'autre de l'autre, qui tenoient le ſiége: & deux lions auprès des deux mains, *ou des deux bras.*

19. qui habebat ſex gradus: & ſummitas throni rotunda erat in parte poſteriori: & duæ manus hinc atque inde tenentes ſedile: & duo leones ſtabant juxta manus ſingulas.

20. Il y avoit douze lionceaux ſur les ſix dégrés, ſix d'un côté & ſix de l'autre. Il ne s'eſt jamais fait un ſi bel ouvrage dans tous les Royaumes du monde.

20. Et duodecim leunculi ſtantes ſuper ſex gradus hinc atque inde: non eſt factum tale opus in univerſis regnis.

21. Tous les vaſes où le Roi Salomon bûvoit étoient auſſi d'or; & toute la vaiſſelle de la maiſon du bois du Liban étoit d'un or très-pur. L'argent n'étoit plus conſideré, & on n'en tenoit aucun compte ſous le regne de Salomon, *tant il étoit commun*,

21. Sed & omnia vaſa, quibus potabat rex Salomon, erant aurea: & univerſa ſupellex domus ſaltus Libani de auro puriſſimo: non erat argentum; nec alicujus pretii putabatur in diebus Salomonis,

22. parce que ſa flote, avec celle du *Roi* Hiram, faiſoit voile de trois ans en trois ans, & alloit en Tharſis, d'où elle rapportoit de l'or, de l'argent, des dents d'élephant, des ſinges & des paons.

22. quia claſſis regis per mare cum claſſe Hiram ſemel per tres annos ibat in Tharſis, deferens inde aurum & argentum, & dentes elephantorum, & ſimias, & pavos.

23. Le Roi Salomon ſurpaſſa donc tous les Rois du monde en richeſſes & en ſageſſe.

23. Magnificatus eſt ergo rex Salomon ſuper omnes reges terræ, divitiis, & ſapientiâ.

24. Et toute la terre déſiroit de voir le viſage de Salomon, pour écouter la ſageſſe que Dieu lui avoit répandue dans le cœur.

24. Et univerſa terra deſiderabat vultum Salomonis, ut audiret ſapientiam ejus, quam dederat Deus in corde ejus.

25. Et chacun lui envoyoit tous les ans des préſens, des vaſes d'argent & d'or, des étoffes *precieuſes*, des armes, des parfums, des chevaux & des mulets.

25. Et ſinguli deferebant ei munera, vaſa argentea & aurea, veſtes & arma bellica, aromata quoque, & equos, & mulos, per annos ſingulos.

26. Et Salomon amaſſa un grand nombre de charriots & des gens de cheval. Il eut *pour l'ordinaire* mille quatre cens charriots, *quelque-*

26. Congregavitque Salomon currus & equites, & facti ſunt ei mille quadringenti currus, & duodecim

millia equitum, & diſpoſuit eos per civitates munitas, & cum rege in Jeruſalem.

fois juſqu'à quatre mille. Il eut auſſi douze mille hommes de cheval, & il les diſtribua dans les Villes fortes, & en retint une partie pour être près de ſa perſonne dans Jeruſalem.

27. Fecitque ut tanta eſſet abundantia argenti in Jeruſalem, quanta & lapidum: & cedrorum præbuit multitudinem, quaſi ficomoros quæ naſcuntur in campeſtribus.

27. Il fit que, de ſon tems, l'argent devint auſſi commun à Jeruſalem que les pierres, & qu'on y vit autant de cedres que de ces ſycomores qui naiſſent dans la campagne.

28. Et educebantur equi Salomoni de Ægypto, & de Coa. Negotiatores enim regis emebant de Coa, & ſtatuto pretio perducebant.

28. On faiſoit venir auſſi de l'Egypte & de Coa des chevaux pour Salomon. Car ceux qui trafiquoient pour le Roi, les achetoient à Coa, & les lui amenoient pour un certain prix.

29. Egrediebatur autem quadriga ex Ægypto ſexcentis ſiclis argenti, & equus centum quinquaginta. Atque in hunc modum cuncti reges Hethæorum & Syriæ equos venumdabant.

29. On lui amenoit un *attelage de* quatre chevaux d'Egypte pour ſix cens ſicles d'argent, & un cheval pour cent cinquante. Et tous les Rois des Héthéens & de Syrie lui vendoient ainſi des chevaux de leurs pays.

CHAPITRE XI.

§. I. *Salomon épouſe pluſieurs femmes étrangeres, contre la défenſe de la Loi. Elles lui pervertiſſent le cœur, & le font tomber dans l'idolatrie.*

1. Rex autem Salomon adamavit mulieres alienigenas multas, filiam quoque Pharaonis, & Moabitidas, & Ammonitidas, Idumæas, & Sidonias, & Hethæas:

1. CEpendant le Roi Salomon aima paſſionnément pluſieurs femmes étrangeres, avec la fille de Pharaon, des femmes de Moab & d'Ammon, des femmes d'Idumée, des Sidoniennes & du pays des Héthéens,

2. de gentibus, ſuper quibus dixit Dominus filiis Iſrael: Non ingrediemini ad eas, neque de illis ingredientur ad veſtras: certiſſimè enim avertent corda veſtra, ut ſequamini deos earum. His itaque copulatus eſt Salomon ardentiſſimo amore.

2. qui étoient toutes des nations dont le Seigneur avoit dit aux enfans d'Iſraël: Vous ne prendrez point pour vous des femmes de ces pays-là, & vos filles n'en épouſeront point des hommes; car elles vous pervertiront le cœur très-certainement, pour vous faire adorer leurs Dieux. Salomon s'attacha donc *à ces femmes* avec une paſſion très-ardente, *malgré la défenſe du Seigneur.*

3. Fuerunt que ei uxores

3. Et il eut ſept cens femmes qui étoient

comme des Reines, & trois cens qui étoient comme ſes concubines. Et les femmes lui pervertirent le cœur.

4. Il étoit déja vieux, lorſque les femmes lui corrompirent le cœur pour lui faire ſuivre des Dieux étrangers : *Il avoit alors plus de cinquante ans* ; &, *dans cet âge avancé*, ſon cœur n'étoit point parfait devant le Seigneur ſon Dieu, comme avoit été le cœur de David ſon pere.

5. Mais Salomon ſervoit Aſtarthé, Déeſſe des Sidoniens, & Moloch, l'Idole des Ammonites.

6. Et Salomon fit ce qui n'étoit point agréable au Seigneur, & ne ſuivit point le Seigneur parfaitement, *en lui demeurant fidele juſqu'à la fin*, comme avoit fait David ſon pere.

7. *Car* en ce même-tems Salomon bâtit un Temple à Chamos, Idole des Moabites, ſur la montagne *des oliviers*, qui étoit vis-à-vis de Jeruſalem, & à Moloch l'Idole des enfans d'Ammon.

8. Et il fit la même choſe pour toutes ſes femmes étrangeres, qui brûloient de l'encens & ſacrifioient à leurs Dieux *dans les Temples qu'il leur avoit bâtis.*

9. Le Seigneur ſe mit donc en colere contre Salomon, de ce que ſon eſprit s'étoit détourné du Seigneur le Dieu d'Iſraël, qui lui avoit apparu une ſeconde fois,

10. qui lui avoit défendu expreſſément de ſuivre les Dieux étrangers, & de ce qu'il n'avoit point gardé ce que le Seigneur lui avoit commandé.

11. Le Seigneur dit donc à Salomon : Puiſque vous vous comportez ainſi, & que vous n'avez point gardé mon alliance, ni les commandemens que je vous avois faits, je déchirerai & diviſerai votre Royaume, & je le donnerai à l'un de vos ſerviteurs.

12. Je ne le ferai pas néanmoins pendant

quaſi reginæ ſeptingentæ, & concubinæ trecentæ : & averterunt mulieres cor ejus.

4. Cumque jam eſſet ſenex, depravatum eſt cor ejus per mulieres, ut ſequeretur deos alienos : nec erat cor ejus perfectum coram Domino Deo ſuo, ſicut cor David patris ejus.

5. Sed colebat Salomon Aſtarthen deam Sidoniorum, & Moloc idolum Ammonitarum.

6. Fecitque Salomon quod non placuerat coram Domino, & non adimplevit ut ſequeretur Dominum ſicut David pater ejus.

7. Tunc ædificavit Salomon fanum, Chamos idolo Moal, in monte qui eſt contra Jeruſalem, & Moloch idolo filiorum Ammon.

8. Atque in hunc modum fecit univerſis uxoribus ſuis alienigenis, quæ adolebant thura, & immolabant diis ſuis.

9. Igitur iratus eſt Dominus Salomoni, quòd averſa eſſet mens ejus à Domino Deo Iſrael : qui apparuerat ei ſecundò,

10. & præceperat de verbo hoc ne ſequeretur deos alienos, & non cuſtodivit quæ mandavit ei Dominus.

11. Dixit itaque Dominus Salomoni : Quia habuiſti hoc apud te, & non cuſtodiſti pactum meum, & præcepta mea quæ mandavi tibi, diſrumpens ſcindam regnum tuum, & dabo illud ſervo tuo.

12. Veruntamen in die-

bus tuis non faciam, propter David patrem tuum : de manu filii tui scindam illud,

votre vie, à cause de David votre pere : mais je le diviserai lorsque le Royaume sera entre les mains de votre fils.

12. nec totum regnum auferam, sed tribum unam dabo filio tuo, propter David servum meum, & Jerusalem quam elegi.

13. Je ne lui ôterai pas néanmoins le Royaume tout entier : mais j'en donnerai une tribu à votre fils à cause de David mon serviteur, & de Jerusalem, que j'ai choisie.

§. II. *Le Seigneur irrité contre Salomon, lui suscite pour ennemis Adad, Razon & Jeroboam.*

14. Suscitavit autem Dominus adversarium Salomoni, Adad Idumæum de semine regio, qui erat in Edom.

14. Or le Seigneur suscita pour ennemi à Salomon Adad Iduméen, de la race royale, qui étoit dans Edom.

15. Cùm enim esset David in Idumæa, & ascendisset Joab princeps militiæ ad sepeliendum eos qui fuerant interfecti, & occidisset omne masculinum in Idumæa;

15. Car lorsque David étoit dans l'Idumée, Joab Général de son armée y vint pour ensevelir ceux qui avoient été tués, & pour tuer tous les mâles dans l'Idumée.

16. sex enim mensibus ibi moratus est Joab, & omnis Israel, donec interimeret omne masculinum in Idumæa)

16. Et il y demeura pendant six mois avec toute l'armée d'Israël, pendant qu'il tuoit tous les mâles de l Idumée.

17. fugit Adad ipse, & viri Idumæi de servis patris ejus cum eo, ut ingrederetur Ægyptum : erat autem Adad puer parvulus.

17. *Et en même-tems*, Adad s'enfuit du pays avec des Iduméens serviteurs de son pere, pour se retirer en Egypte ; & Adad n'étoit alors qu'un petit enfant.

18. Cumque surrexissent de Madian, venerunt in Pharan, tuleruntque secum viros de Pharan, & introierunt Ægyptum ad Pharaonem regem Ægypti qui dedit ei domum, & cibos constituit, & terram delegavit.

18. De Madian, ils allerent à Pharan ; & ayant pris avec eux des gens de Pharan, ils entrerent en Egypte, & se présenterent à Pharaon, Roi d'Egypte, qui donna une maison à Adad, lui ordonna ce qui étoit nécessaire pour sa table, & lui assigna un certain pays, *dont il le fit Gouverneur.*

19. Et invenit Adad gratiam coram Pharaone valde, in tantum ut daret ei uxorem, sororem uxoris suæ germanam Taphnes reginæ.

19. Et Adad s'acquit tellement l'affection de Pharaon, qu'il lui fit épouser la propre sœur de la Reine Taphnès sa femme.

20. Genuitque ei soror Taphnes Genubath filium, & nutrivit eum Taphnes in domo Pharaonis : eratque Genubath habitans apud Pharaonem cum filiis ejus.

20. De cette sœur de la Reine, il eut un fils, nommé Genubath, que Taphnès nourrit dans la maison de Pharaon. Et Genubath demeuroit dans le Palais de Pharaon avec les enfans du Roi.

21. Adad ayant *enſuite* appris dans l'Egypte que David s'étoit endormi avec ſes peres, & que Joab Général de ſon armée étoit mort, il dit à Pharaon: Laiſſez-moi aller, afin que je retourne en mon pays.

21. Cumque audiſſet Adad in Ægypto, dormiſſe David cum patribus ſuis, & mortuum eſſe Joab principem militiæ, dixit Pharaoni: Dimitte me, ut vadam in terram meam.

22. Pharaon lui dit: Mais qu'eſt-ce qui vous manque chez moi, pour penſer à retourner en votre pays? Adad lui répondit: Rien ne me manque; mais je vous ſupplie de me permettre de m'en retourner. *Il s'en retourna en effet, & diſpoſa les Idumèens à ſe revolter contre Salomon.*

22. Dixitque ei Pharao: Qua enim re apud me indiges, ut quæras ire ad terram tuam? At ille reſpondit: Nulla: ſed obſecro te dimittas me.

23. Dieu lui ſuſcita auſſi pour ennemi Razon fils d'Eliada, qui s'en étoit fui d'auprès d'Adarezer Roi de Soba, ſon Seigneur, *lorſqu'il eut été défait par David*,

23. Suſcitavit quoque ei Deus adverſarium Razon filium Eliada, qui fugerat Adarezer regem Soba dominum ſuum:

24. & qui, aſſemblant des gens contre ce Prince, étoit devenu Capitaine de voleurs lorſque David leur faiſoit la guerre. *Ces voleurs* étant allés à Damas *avec Razon leur Chef*, ils y habiterent, & ils l'établirent Roi à Damas.

24. & congregavit contra eum viros, & factus eſt princeps latronum cùm interficeret eos David: abieruntque Damaſcum, & habitaverunt ibi, & conſtituerunt eum regem in Damaſco,

25. Il fut ennemi d'Iſraël pendant tout le regne de Salomon, *& il laiſſa Adad heritier de ſon Royaume & de ſa haine contre les Iſraélites.* Voilà quelle fut la ſource des maux qu'Adad cauſa aux enfans d'Iſrael, & de la haine qu'il avoit contr'eux; & il régna en Syrie *après la mort de Razon.*

25. eratque adverſarius Iſraeli cunctis diebus Salomonis: & hoc eſt malum Adad, & odium contra Iſrael, regnavitque in Syria.

26. Jeroboam fils de Nabath, Ephratéen, de Sareda, ſerviteur de Salomon, dont la mere étoit une femme veuve qui s'appelloit Sarva, ſe ſouleva auſſi contre le Roi.

26. Jeroboam quoque filius Nabat, Ephrataeus, de Sareda, ſervus Salomonis, cujus mater erat nomine Sarva, mulier vidua; levavit manum contra regem.

27. Et le ſujet de ſa révolte vint de ce que Salomon *avoit chargé d'impôts non-ſeulement les étrangers, mais même les Iſraélites, lorſqu'il* avoit bâti Mello, & rempli l'endroit creux & profond qui étoit dans la Ville de David ſon pere.

27. Et hæc eſt cauſa rebellionis adverſus eum, quia Salomon ædificavit mello, & coæquavit voraginem civitatis David patris ſui.

28. Or Jeroboam étoit un homme fort & puiſſant; & Salomon voyant ce jeune hom-

28. Erat autem Jeroboam vir fortis & potens: videnſ-

que Salomon adoleſcentem bonæ indolis & induſtrium, conſtituerat eum præfectum ſuper tributa univerſæ domus Joſeph.

me intelligent & capable d'affaires, lui avoit donné l'intendance des tributs *d'Ephraïm & de Manaſſé; ce qui lui donna le moyen de s'inſinuer dans l'eſprit* de toute la maiſon de Joſeph.

§. III. *Le Prophete Ahias coupe ſon manteau en douze parts, en donne dix à Jeroboam, & l'aſſure que le Seigneur diviſera de même le Royaume d'Iſrael, & qu'il lui en donnera dix tribus, n'en laiſſant qu'une au fils de Salomon, à cauſe de l'idolatrie de ſon pere.*

29. Factum eſt igitur in tempore illo, ut Jeroboam egrederetur de Jeruſalem, & inveniret eum Ahias Silonites propheta in via, opertus pallio novo: erant autem duo tantum in agro.

29. Il arriva en ce même-tems que Jeroboam ſortit de Jeruſalem, & qu'Ahias Silonite Prophete, ayant ſur lui un manteau tout neuf, rencontra Jeroboam dans le chemin. Ils n'étoient qu'eux deux dans le champ:

30. Apprehendenſque Abias pallium ſuum novum, quo coopertus erat, ſcidit in duodecim partes.

30. & Abias prenant le manteau neuf qu'il avoit ſur lui, le coupa en douze parts;

31. Et ait ad Jeroboam: Tolle tibi decem ſciſſuras: hæc enim dicit Dominus Deus Iſrael: Ecce ego ſcindam regnum de manu Salomonis, & dabo tibi decem tribus.

31. & dit à Jeroboam: Prenez dix parts pour vous; car voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Iſraël: Je diviſerai & arracherai le Royaume des mains de Salomon, & je vous en donnerai dix tribus.

32. Porrò una tribus remanebit ei, propter ſervum meum David, & Jeruſalem civitatem, quam elegi ex omnibus tribubus Iſrael:

32. Il lui en demeurera une tribu, à cauſe de David mon ſerviteur, & de la Ville de Jeruſalem que j'ai choiſie d'entre toutes les tribus d'Iſraël; *mais je vous abandonnerai les autres,*

33. eò quòd dereliquerit me, & adoraverit Aſtarthen deam Sidoniorum, & Chamos deum Moab, & Moloch deum filiorum Ammon: & non ambulaverit in viis meis, ut faceret juſtitiam coram me, & præcepta mea, & judicia, ſicut David pater ejus.

33. parce que Salomon m'a abandonné, & qu'il a adoré Aſtarthé, Déeſſe des Sidoniens; Chamos, Dieu de Moab, & Moloch, Dieu des enfans d'Ammon; & qu'il n'a point marché dans mes voies, pour faire ce qui étoit juſte devant moi, & pour accomplir mes préceptes & mes ordonnances, comme David ſon pere.

34. Nec auferam omne regnum de manu ejus, ſed ducem ponam eum cunctis diebus vitæ ſuæ, propter David ſervum meum, quem elegi, qui cuſtodivit mandata mea & præcepta mea.

34. Je ne retirerai pas néanmoins le Royaume de ſes mains: mais je le lui laiſſerai gouverner le reſte de ſes jours, à cauſe de David mon ſerviteur que j'ai choiſi, qui a gardé mes ordonnances & mes préceptes:

35. Auferam autem reg-

35. Mais j'ôterai le Royaume d'entre les

mains de ſon fils, & je vous en donnerai dix tribus;

36. & j'en donnerai une tribu à ſon fils, afin qu'il demeure toûjours à mon ſerviteur David une lampe qui luiſe devant moi dans la Ville de Jeruſalem que j'ai choiſie, afin que mon nom y ſoit honoré.

37. Mais, pour vous, je vous prendrai; & vous regnerez ſur tout ce que votre ame déſire, & vous ſerez Roi dans Iſraël.

38. Si vous écoutez donc tout ce que je vous ordonne, ſi vous marchez dans mes voies, & que vous faſſiez ce qui eſt juſte & droit devant mes yeux, en gardant mes ordonnances & mes préceptes, comme a fait David mon ſerviteur, je ſerai avec vous, je vous ferai une maiſon qui ſera ſtable & fidele, comme j'en ai fait une à mon ſerviteur David, & je vous mettrai en poſſeſſion *du Royaume* d'Iſraël;

39. & j'affligerai en ce point la race de David, mais non pour toûjours.

40. Salomon voulut donc faire mourir Jeroboam, *dès qu'il ſut ce qu'il lui étoit arrivé*: mais il s'enfuit en Egypte, vers Seſac Roi d'Egypte, & y demeura juſqu'à la mort de Salomon.

41. Tout le reſte des actions de Salomon, tout ce qu'il a fait, & tout ce qui regarde ſa ſageſſe eſt écrit dans le Livre *qui contient l'hiſtoire* du regne de Salomon.

42. Le tems pendant lequel il régna dans Jeruſalem ſur tout Iſraël fut de quarante ans.

43. Et Salomon, *âgé ſeulement de cinquante-huit ans*, s'endormit avec ſes peres; & il fut enſeveli en la Ville de David ſon pere. Et Roboam ſon fils *unique* régna en ſa place.

num de manu filii ejus, & dabo tibi decem tribus:

36. filio autem ejus dabo tribum unam: ut remaneat lucerna David ſervo meo cunctis diebus coram me in Jeruſalem civitate, quam elegi ut eſſet nomen meum ibi.

37. Te autem aſſumam, & regnabis ſuper omnia quæ deſiderat anima tua, eriſque rex ſuper Iſrael.

38. Si igitur audieris omnia quæ præcepero tibi, & ambulaveris in viis meis, & feceris quod rectum eſt coram me, cuſtodiens mandata mea & præcepta mea, ſicut fecit David ſervus meus: ero tecum, & ædificabo tibi domum fidelem, quomodo ædificavi David domum, & tradam tibi Iſrael;

39. & affligam ſemen David ſuper hoc, verumtamen non cunctis diebus.

40. Voluit ergo Salomon interficere Jeroboam: qui ſurrexit, & aufugit in Ægyptum ad Seſac regem Ægypti, & fuit in Ægypto uſque ad mortem Salomonis.

41. Reliquum autem verborum Salomonis, & omnia quæ fecit, & ſapientia ejus: ecce univerſa ſcripta ſunt in Libro verborum dierum Salomonis.

42. Dies autem, quos regnavit Salomon in Jeruſalem ſuper omnem Iſrael, quadraginta anni ſunt.

43. Dormivitque Salomon cum patribus ſuis, & ſepultus eſt in civitate David patris ſui, regnavitque Roboam filius ejus pro eo.

CHAPITRE XII.

§. I. *Tout Israël, assemblé à Sichem pour couronner Roboam, lui demande une diminution des impôts Ce Prince, préférant le conseil des jeunes gens à celui des vieillards, menace ce peuple de le traiter encore plus durement que n'avoit fait son pere.*

L'AN DU MONDE 3029. AVANT J. C. 975.

1. Venit autem Roboam in Sichem: illuc enim congregatus erat omnis Israel ad constituendum eum regem.

1. ALors Roboam vint à Sichem, *dans la tribu d'Ephraïm*, parce que tout Israël s'y étoit assemblé pour l'établir Roi.

2. At verò Jeroboam filius Nabat, cùm adhuc esset in Ægypto profugus à facie regis Salomonis, audita morte ejus, reversus est de Ægypto.

2. Mais Jeroboam fils de Nabath, qui, dans la crainte qu'il avoit du Roi Salomon, s'étoit réfugié en Egypte, ayant appris sa mort, revint de l'Egypte,

3. Miseruntque & vocaverunt eum: venit ergo Jeroboam, & omnis multitudo Israel, & locuti sunt ad Roboam, dicentes:

3. parce qu'on lui avoit envoyé des gens pour le faire revenir. Jeroboam vint donc avec tout le peuple d'Israël trouver Roboam, & ils lui dirent:

4. Pater tuus durissimum jugum imposuit nobis: tu itaque nunc imminue paululum de imperio patris tui durissimo, & de jugo gravissimo quod imposuit nobis, & serviemus tibi.

4. Votre pere nous avoit chargés d'un joug très-dur. Diminuez donc maintenant quelque chose de l'extrême dureté du gouvernement de votre pere, & de ce joug très-pésant qu'il avoit imposé sur nous; & nous vous servirons.

5. Qui ait eis: Ite usque ad tertium diem, & revertimini ad me. Cumque abiisset populus,

5. Roboam leur répondit: Allez-vous-en maintenant, & dans trois jours revenez me trouver. Le peuple s'étant retiré,

6. iniit consilium rex Roboam cum senioribus, qui assistebant coram Salomone patre ejus cùm adhuc viveret, & ait: Quod datis mihi consilium, ut respondeam populo huic?

6. le Roi Roboam tint conseil avec les vieillards qui étoient auprès de Salomon son pere lorsqu'il vivoit encore, & il leur dit: Quelle réponse me conseillez-vous de faire à ce peuple?

7. Qui dixerunt ei: Si hodie obedieris populo huic, & servieris, & petitioni eorum cesseris, locutusque fueris ad eos verba lenia, erunt tibi servi cunctis diebus.

7. Ils lui répondirent: Si vous obéissez maintenant à ce peuple, & que vous leur cédiez, en vous rendant à leur demande, & en leur parlant avec douceur, ils s'attacheront pour toûjours à votre service.

8. Mais

8. Mais Roboam n'approuvant point le conſeil que les vieillards lui avoient donné, il voulut conſulter les jeunes gens qui avoient été nourris avec lui, & qui étoient toujours près de ſa perſonne;

8. Qui dereliquit conſilium ſenum, quod dederant ei, & adhibuit a o eicentes, qui nutriti fuerant cum eo, & aſſiſtebant illi.

9. & il leur dit: Quelle réponſe me conſeillez-vous de faire à ce peuple qui m'eſt venu dire: Adouciſſez un peu le joug que votre pere a impoſé ſur nous?

9. Dixitque ad eos: Quod mihi datis conſilium, ut reſpondeam populo huic, qui dixerunt mihi: Levius fac jugum quod impoſuit pater tuus ſuper nos?

10. Ces jeunes gens, qui avoient été nourris avec ce Prince, lui répondirent: Voici la réponſe que vous ferez à ce peuple qui vous eſt venu dire: Votre pere a rendu notre joug très-peſant; nous vous prions de nous ſoûlager: & vous lui parlerez en ces termes: Le plus petit de mes doigts eſt plus gros que mon pere ne l'étoit par le *milieu du* corps.

10. Et dixerunt ei juvenes qui nutriti fuerant cum eo: Sic loqueris populo huic, qui locuti ſunt ad te, dicentes: Pater tuus aggravavit jugum noſtrum, tu relieva nos. Sic loqueris ad eos: Minimus digitus meus groſſior eſt dorſo patris mei.

11. Mon pere, à ce que vous dites, a impoſé ſur vous un joug peſant; & moi je le rendrai encore plus peſant: mon pere vous a battus avec des verges, & moi je vous châtierai avec des verges de fer.

11. Et nunc pater meus poſuit ſuper vos jugum grave, ego autem addam ſuper jugum veſtrum: pater meus cecidit vos flagellis, ego autem cædam vos ſcorpionibus.

12. Jeroboam vint donc avec tout le peuple trouver Roboam le troiſieme jour, ſelon que Roboam le leur avoit dit: Revenez me trouver dans trois jours.

12. Venit ergo Jeroboam, & omnis populus ad Roboam die tertia, ſicut locutus fuerat rex, dicens: Revertimini ad me die tertia.

13. Et le Roi répondit durement au peuple; & abandonnant le conſeil que les vieillards lui avoient donné,

13. Reſponditque rex populo dura, derelicto conſilio ſeniorum, quod ei dederant,

14. il leur parla ſelon que les jeunes gens lui avoient conſeillé, & il leur dit: Mon pere vous a impoſé un joug peſant; mais moi je le rendrai encore plus peſant: mon pere vous a châtiés avec des verges; mais moi je vous châtierai avec des verges de fer.

14. & locutus eſt eis ſecundùm conſilium juvenum, dicens: Pater meus aggravavit jugum veſtrum, ego autem addam jugo veſtro: pater meus cecidit vos flagellis, ego autem cædam vos ſcorpionibus.

15. Et le Roi ne ſe rendit point à la volonté du peuple, parce que le Seigneur s'étoit détourné de lui dans ſa colere, pour vérifier la parole qu'il avoit dite à Jeroboam, fils de Nabath, par Ahias Silonite.

15. Et non acquievit rex populo: quoniam averſatus fuerat eum Dominus, ut ſuſcitaret verbum ſuum, quod locutus fuerat in manu Ahiæ Silonitæ, ad Jeroboam filium Nabat.

§. II. *Le peuple d'Iſrael, irrité, de la réponſe de Roboam, l'abandonne. Dix tribus choiſiſſent Jeroboam pour leur Roi. Roboam regne ſur les tribus de Juda & de Benjamin.*

16. Videns itaque populus quòd noluiſſet eos audire rex, reſpondit ei, dicens: Quæ nobis pars in David? vel quæ hereditas in filio Iſai? Vade in tabernacula tua Iſrael, nunc vide domum tuam David. Et abiit Iſrael in tabernacula ſua.

16. Le peuple voyant donc que le Roi n'avoit point voulu les écouter, commença à dire: Qu'avons-nous de commun avec *la famille de* David? Quel héritage avons-nous à eſpérer du fils de David? Iſraël, retirez-vous dans vos tentes; & vous, *fils de* David, pourvoyez maintenant à votre maiſon. Iſraël ſe retira donc dans ſes tentes, *& ſecoüa le joug de Roboam.*

17. Super filios autem Iſrael, quicumque habitabant in civitatibus Juda, regnavit Roboam.

17. Mais Roboam régna ſur tous les enfans d'Iſraël qui demeuroient dans les Villes de Juda, *& ſur la tribu de Benjamin.*

18. Miſit ergo rex Roboam Aduram, qui erat ſuper tributa: & lapidavit eum omnis Iſrael, & mortuus eſt; porrò rex Roboam feſtinus aſcendit currum, & fugit in Jeruſalem:

19 receſſitque Iſrael à domo David, uſque in præſentem diem.

18. Le Roi Roboam envoya enſuite Adura, qui avoit la ſurintendance des tributs, *pour les exiger*: mais tout le peuple le lapida, & il mourut. Le Roi Roboam monta auſſi-tôt ſur ſon char, & s'enfuit à Jeruſalem.

19. Et Iſraël ſe ſépara de la maiſon de David, comme il l'eſt encore aujourd'hui

20. Factum eſt autem cùm audiſſet omnis Iſrael, quòd reverſus eſſet Jeroboam, miſerunt, & vocaverunt eum congregato cœtu, & conſtituerunt eum regem ſuper omnem Iſrael, nec ſecutus eſt quiſquam domum David præter tribum Juda ſolam.

20. Tous ceux d'Iſraël ayant oüi dire que Jeroboam étoit revenu, l'envoyerent querir, & le firent venir dans une aſſemblée générale, où ils l'établirent Roi ſur tout Iſraël. Et nul ne ſuivit la maiſon de David que la ſeule tribu de Juda *& celle de Benjamin.*

§. III. *Roboam ſe prépare à faire la guerre à Jeroboam. Le Prophete Sémeïas le lui defend de la part du Seigneur. Jeroboam etablit le culte impie des veaux d'or.*

L'AN DU MONDE 3030. AVANT J. C. 964.

21. Venit autem Roboam Jeruſalem, & congregavit univerſam domum Juda, & tribum Benjamin, centum octoginta millia electorum virorum bellatorum, ut pug-

21. Roboam étant venu à Jeruſalem, aſſembla toute la tribu de Juda & la tribu de Benjamin & vint avec cent quatre-vingts mille hommes de guerre choiſis, pour combattre contre la maiſon d'Iſraël, & pour réduire le

Royaume ſous l'obéiſſance de Roboam fils de Salomon.

22. Alors le Seigneur adreſſa ſa parole à Semeïas homme de Dieu, & lui dit:

23. Parlez à Roboam fils de Salomon Roi de Juda, à toute la maiſon de Juda & de Benjamin, & à tout le reſte du peuple, & dites-leur:

24. Voici ce que dit le Seigneur: Vous ne vous mettrez point en campagne, & vous ne ferez point la guerre contre les enfans d'Iſraël qui ſont vos freres. Que chacun retourne en ſa maiſon; car c'eſt moi qui ai fait ceci. Ils écouterent la parole du Seigneur, & ils s'en retournerent, ſelon que le Seigneur le leur avoit commandé.

25. Or Jeroboam rebâtit Sichem ſur la montagne d'Ephraïm, & il y établit ſa demeure; & étant ſorti de-là, *& ayant paſſé le Jourdain*, il bâtit Phanuel *ſur le torrent de Jeboch.*

26. Jeroboam dit cependant en lui-même: Le Royaume retournera bien-tôt à la maiſon de David.

27. Si ce peuple va à Jeruſalem, pour y offrir des ſacrifices en la maiſon du Seigneur, le cœur de ce peuple retournera auſſi-tôt vers Roboam Roi de Juda ſon Seigneur, & ils me tueront, & retourneront à lui.

28. Et après y avoir bien penſé, il fit deux veaux d'or *ſur le modele du Dieu Apis qu'il avoit vû adorer en Egypte, & du veau d'or que les Iſraélites avoient élevé dans le déſert*, & il dit au peuple: N'allez plus à l'avenir à Jeruſalem. Iſraël, voici vos Dieux qui vous ont tiré de l'Egypte.

29. Il les mit *aux deux extrémités du Royaume: ſavoir*, l'un à Bethel, & l'autre à Dan:

30. ce qui devint un ſujet *de ſcandale &* de péché; car ce peuple, *amateur de la nou-*

narent contra domum Iſrael, & reducerent regnum Roboam filio Salomonis.

22. Factus eſt autem ſermo Domini ad Semeiam virum Dei, dicens:

23. Loquere ad Roboam filium Salomonis regem Juda, & ad omnem domum Juda, & Benjamin, & reliquos de populo, dicens:

24. Hæc dicit Dominus: Non aſcendetis, neque bellabitis contra fratres veſtros filios Iſrael: revertatur vir in domum ſuam, à me enim factum eſt verbum hoc. Audierunt ſermonem Domini, & reverſi ſunt de itinere, ſicut eis præceperat Dominus.

25. Ædificavit autem Jeroboam Sichem in monte Ephraim, & habitavit ibi: & egreſſus inde ædificavit Phanuel.

26. Dixitque Jeroboam in corde ſuo: Nunc revertetur regnum ad domum David:

27. ſi aſcenderit populus iſte ut faciat ſacrificia in domo Domini in Jeruſalem: & convertetur cor populi hujus ad dominum ſuum Roboam regem Juda, interficientque me, & revertentur ad eum.

28. Et excogitato conſilio fecit duos vitulos aureos, & dixit eis: Nolite ultrà aſcendere in Jeruſalem: Ecce dii tui Iſrael, qui te eduxerunt de terra Ægypti.

29. Poſuitque unum in Bethel, & alterum in Dan:

30. & factum eſt verbum hoc in peccatum: ibat enim

populus ad adorandum vitulum usque in Dan.

31. Et fecit fana in excelsis, & sacerdotes de extremis populi, qui non erant de filiis Levi.

32. Constituitque diem solemnem in mense octavo, quinta-decima diemensis, in similitudinem solemnitatis, quæ celebrabatur in Juda. Et ascendens altare, similiter fecit in Bethel, ut immolaret vitulis, quos fabricatus fuerat: constituitque in Bethel sacerdotes excelsorum, quæ fecerat.

33 Et ascendit super altare quod extruxerat in Bethel, quintadecima die mensis octavi, quem finxerat de corde suo: & fecit solemnitatem filiis Israel, & ascendit super altare, ut adoleret incensum.

vauté, abandonnant le Seigneur, alloit jusqu'à Dan, pour y adorer ce veau.

31. Il fit aussi des temples dans les hauts lieux *consacrés à l'honneur des idoles;* & il y établit pour Prêtres les derniers du peuple, qui n'étoient point enfans de Lévi.

32. Il ordonna aussi qu'on célebreroit un jour solemnel dans le huitieme mois, qui seroit le quinzieme du même mois, pour répondre au jour solemnel qui se célébroit en Juda *au septieme mois*: & il montoit lui-même à l'Autel, *pour faire les fonctions de Prêtre, & relever, par sa dignité, le culte des idoles.* Il fit la même chose à Bethel, sacrifiant *lui-même* aux veaux *d'or* qu'il avoit fait faire: & il établit dans Bethel des Prêtres des hauts lieux qu'il avoit bâtis.

33. Le quinzieme jour du huitieme mois, qu'il avoit fait *solemnel* à sa fantaisie, il monta à l'Autel qu'il avoit bâti dans Bethel, *pour y offrir les sacrifices*; & il fit faire une fête solemnelle aux enfans d'Israël, & monta à l'Autel, pour y offrir de l'encens.

CHAPITRE XIII.

§. I. *Un Prophete envoyé de Dieu prédit à Jeroboam le renversement de son Autel & la naissance du Roi Josias, qui devoit détruire les hauts lieux. Jeroboam commande qu'on l'arrête, mais sa main devient seche. L'Autel se brise; & le Roi n'est guéri que par la priere du Prophete qui s'en retourne sans vouloir manger en ce lieu, selon que le Seigneur le lui avoit ordonné.*

LA MESME ANNE'E 3030.

1. Et ecce vir Dei venit de Juda, in sermone Domini in Bethel, Jeroboam stante super altare, & thus jaciente.

2. Et exclamavit contra altare in sermone Domini, & ait: Altare, altare, hæc dicit Dominus: Ecce filius

1. EN même-tems, un homme *de Dieu* vint de Juda à Bethel par l'ordre du Seigneur, lorsque Jeroboam étoit près de l'Autel, & qu'il y brûloit de l'encens,

2. & il s'écria contre l'Autel, en parlant ainsi de la part du Seigneur: Autel, Autel, voici ce que dit le Seigneur: Il naîtra un fils

dans la maiſon de David qui s'appellera Joſias ; & il immolera ſur toi les Prêtres des hauts lieux qui t'encenſent maintenant, & brûlera ſur toi les os des hommes.

3. Et en même-tems, pour preuve de ce qu'il prédiſoit, il ajoûta : Voici ce qui fera connoître que c'eſt le Seigneur qui a parlé : L'Autel va tout préſentement ſe rompre, & la cendre qui eſt deſſus ſe répandra par terre.

4. Le Roi ayant entendu ces paroles, que l'homme de Dieu avoit prononcées à haute voix contre l'Autel qui étoit à Bethel, étendit ſa main de deſſus l'Autel, & dit : Qu'on l'arrête. Et en même-tems, la main qu'il avoit étendue contre le Prophete ſe ſécha, & il ne put plus la retirer à lui.

5. L'Autel auſſi-tôt ſe rompit en deux, & la cendre qui étoit deſſus ſe répandit, ſelon le miracle que l'homme de Dieu avoit, par le commandement du Seigneur, prédit *devoir arriver.*

6. Alors le Roi dit à l'homme de Dieu : Offrez vos prieres au Seigneur votre Dieu, & priez-le pour moi, afin qu'il me rende l'uſage de ma main. Et l'homme de Dieu pria le Seigneur, & le Roi retira ſa main, & elle devint comme elle étoit auparavant.

7. Le Roi dit encore à l'homme de Dieu : Venez dîner avec moi en ma maiſon, & je vous ferai des préſens.

8. L'homme de Dieu dit au Roi : Quand vous me donneriez la moitié de votre maiſon, je n'irai point avec vous, & je ne mangerai point de pain, ni ne boirai point d'eau en ce lieu-ci ;

9. car le Seigneur, en me donnant cet ordre, m'a fait ce commandement : Vous ne mangerez point là de pain, & n'y boirez point d'eau, & vous ne vous en retournerez point

nascetur domui David, Josias nomine, & immolabit ſuper te ſacerdotes excelſorum, qui nunc in te thura ſuccendunt, & offa hominum ſuper te incendet.

3. Deditque in illa die ſignum, dicens : Hoc erit ſignum quod locutus eſt Dominus : Ecce altare ſcindetur, & effundetur cinis qui in eo eſt.

4. Cumque audiſſet rex ſermonem hominis Dei, quem inclamaverat contra altare in Bethel, extendit manum ſuam de altari, dicens : Apprehendite eum. Et exaruit manus ejus, quam extenderat contra eum : nec valuit retrahere eam ad ſe.

5. Altare quoque ſciſſum eſt, & effuſus eſt cinis de altari, juxta ſignum quod prædixerat vir Dei in ſermone Domini.

6. Et ait rex ad virum Dei : Deprecare faciem Domini Dei tui, & ora pro me, ut reſtituatur manus mea mihi. Oravitque vir Dei faciem Domini, & reverſa eſt manus regis ad eum, & facta eſt ſicut priùs fuerat.

7. Locutus eſt autem rex ad virum Dei : Veni mecum domum ut prandeas, & dabo tibi munera.

8. Reſponditque vir Dei ad regem : Si dederis mihi mediam partem domûs tuæ, non veniam tecum, nec comedam panem, neque bibam aquam in loco iſto :

9. ſic enim mandatum eſt mihi in ſermone Domini præcipientis : Non comedes panem, neque bibes aquam, nec reverteris per

viam, quâ venisti:

par le même chemin par lequel vous êtes venu.

10. Abiit ergo per aliam viam, & non est reversus per iter, quo venerat in Bethel.

10. Il s'en alla donc par un autre chemin, & il ne retourna pas par le même chemin par lequel il étoit venu à Bethel.

§. II. *Un vieux Prophete qui etoit à Bethel trompe l'homme de Dieu, & lui persuade de revenir chez lui boire & manger, contre la defense du Seigneur.*

11. Prophetes autem quidam senex habitabat in Bethel, ad quem venerunt filii sui, & narraverunt ei omnia opera, quæ fecerat vir Dei illa die in Bethel: & verba quæ locutus fuerat ad regem, narraverunt patri suo.

11. Or il y avoit un vieux Prophete qui demeuroit à Bethel, à qui ses enfans vinrent dire toutes les œuvres *merveilleuses* que l'homme de Dieu avoit faites ce jour-là à Bethel, & ils rapporterent à leur pere les paroles qu'il avoit dites au Roi.

12. Et dixit eis pater eorum: Per quam viam abiit? Ostenderunt ei filii sui viam, per quam abierat vir Dei, qui venerat de Juda.

12. Leur pere leur dit: Par où s'en est-il allé? Ses enfans lui montrerent le chemin par où l'homme de Dieu qui étoit venu de Juda, s'en étoit allé.

13. Et ait filiis suis: Sternite mihi asinum. Qui cùm stravissent, ascendit,

13. Et il dit à ses fils: Sellez-moi mon âne. Après qu'ils l'eurent sellé, il monta dessus,

14. & abiit post virum Dei, & invenit eum sedentem subtus terebinthum, & ait illi: Tu ne es vir Dei qui venisti de Juda? Respondit ille: Ego sum.

14. & s'en alla après l'homme de Dieu, qu'il trouva assis sous un térébinthe, & il lui dit: Êtes-vous l'homme de Dieu qui êtes venu de Juda? Il lui répondit: Je le suis.

15. Dixitque ad eum: Veni mecum domum, ut comedas panem.

15. Venez, dit-il, avec moi en ma maison, pour manger *un peu* de pain.

16. Qui ait: Non possum reverti, neque venire tecum, nec comedam panem, neque bibam aquam in loco isto:

16. L'homme de Dieu lui répondit: Je ne puis retourner, ni aller avec vous; & je ne mangerai point de pain, & ne boirai point d'eau en ce lieu-ci;

17. quia locutus est Dominus ad me in sermone Domini, dicens: Non comedes panem, & non bibes aquam ibi, nec reverteris per viam quâ ieris.

17. car le Seigneur, en me parlant, comme le Seigneur a coutume de parler, *c'est-à-dire, avec cette autorité absolue qui convient à sa divine Majesté*, m'a donné cet ordre: Vous ne mangerez point de pain, & ne boirez point d'eau en ce lieu-là, & vous ne retournerez point par le chemin par lequel vous ferez allé.

18. Qui ait illi: Et ego Propheta sum similis tui:

18. Cet homme lui répondit: Je suis moi-même Prophete comme vous, & un Ange

m'eſt venu dire de la part du Seigneur: Ramenez-le avec vous en votre maiſon, afin qu'il mange du pain & qu'il boive de l'eau. Il le trompa ainſi,

& angelus locutus eſt mihi in ſermone Domini, dicens: Reduc eum tecum in domum tuam, ut comedat panem, & bibat aquam. Fefellit eum,

19. & l'emmena avec lui. L'homme de Dieu mangea du pain, & il but de l'eau.

19. & reduxit ſecum: comedit ergo panem in domo ejus, & bibit aquam.

§. III. *Le Seigneur fait prédire à l'homme de Dieu que ſon corps ne ſera point enſeveli dans le tombeau de ſes peres. Un lion le tue lorſqu'il s'en retournoit chez lui. Il eſt enterré dans le tombeau du Prophete qui l'avoit trompé. Jeroboam perſiſte dans ſon impieté.*

20. Et lorſqu'ils étoient à table, le Seigneur fit entendre ſa parole au Prophete qui l'avoit ramené:

20. Cumque ſederent ad menſam, factus eſt ſermo Domini ad Prophetam, qui reduxerat eum.

21. Et *ce Prophete* cria à l'homme de Dieu, qui étoit venu de Juda, & dit: Voici ce que dit le Seigneur: Parce que vous n'avez pas obéi à la parole du Seigneur, & que vous n'avez point gardé le commandement que le Seigneur votre Dieu vous avoit fait,

21. Et exclamavit ad virum Dei, qui venerat de Juda, dicens: Hæc dicit Dominus: Quia non obediens fuiſti ori Domini, & non cuſtodiſti mandatum quod præcepit tibi Dominus Deus tuus,

22. & que vous êtes revenu en ce lieu, où vous avez mangé du pain & bû de l'eau, quoique Dieu vous eût commandé de n'y point manger de pain, & de n'y point boire d'eau, votre corps mort ne ſera point porté au ſépulchre de vos peres.

22. & reverſus es, & comediſti panem, & bibiſti aquam, in loco in quo præcepit tibi ne comederes panem, neque biberes aquam, non inferetur cadaver tuum in ſepulchrum patrum tuorum.

23. Après que l'homme de Dieu eut bû & mangé, *le vieux Prophete* ſella ſon âne pour le Prophete qu'il avoit ramené.

23. Cumque comediſſet & bibiſſet, ſtravit aſinum ſuum Prophetæ, quem reduxerat.

24. Et comme l'homme de Dieu étoit en chemin pour s'en retourner, un lion le rencontra qui le tua; & ſon corps demeura étendu mort dans le chemin. L'âne ſe tint auprès de lui; & le lion demeura auprès de ſon corps.

24. Qui cùm abiiſſet, invenit eum leo in via, & occidit, & erat cadaver ejus projectum in itinere: aſinus autem ſtabat juxta illum, & leo ſtabat juxta cadaver.

25. Des gens qui paſſoient par-là virent ſon corps dans le chemin, & le lion qui ſe tenoit près du corps, & ils vinrent publier ce qu'ils avoient vû, dans la Ville où ce vieux Prophete demeuroit.

25. Et ecce, viri tranſeuntes viderunt cadaver projectum in via, & leonem ſtantem juxta cadaver. Et venerunt & divulgaverunt in civitate, in qua prophetes ille ſenex habitabat.

26. Quod cùm audiſſet Propheta ille, qui reduxerat eum de via, ait: Vir Dei eſt, qui inobediens fuit ori Domini, & tradidit eum Dominus leoni, & confregit eum, & occidit juxta verbum Domini, quod locutus eſt ei.

26. Ce Prophete, qui l'avoit fait revenir de ſon chemin, l'ayant appris, dit: C'eſt un homme de Dieu qui a été déſobéiſſant à la parole du Seigneur, & le Seigneur l'a livré à un lion qui l'a mis en pieces & l'a tué, ſelon la parole qu'il avoit dite.

27. Dixitque ad filios ſuos: Sternite mihi aſinum. Qui cùm ſtraviſſent,

28. & ille abiiſſet, invenit cadaver ejus projectum in via, & aſinum & leonem ſtantes juxta cadaver: non comedit leo de cadavere, nec læſit aſinum.

27. Et il dit à ſes fils: Sellez-moi mon âne. Après qu'ils l'eurent ſellé,

28. il s'en alla, & il trouva le corps mort étendu dans le chemin, & l'âne & le lion qui ſe tenoient près du corps. Le lion ne mangea point du corps mort, & ne fit point de mal à l'âne.

29. Tulit ergo Prophetes cadaver viri Dei, & poſuit illud ſuper aſinum, & reverſus intulit in civitatem Prophetæ ſenis ut plangeret eum.

29. Le Prophete prit donc le corps mort de l'homme de Dieu, le mit ſur ſon âne, & le ramena dans la Ville où il demeuroit, pour le pleurer.

30. Et poſuit cadaver ejus in ſepulchro ſuo: & planxerunt eum: Heu heu mi frater.

30. Il mit le corps dans ſon ſépulchre, & ils le pleurerent, en diſant: Helas! helas, mon frere!

31. Cumque planxiſſent eum, dixit ad filios ſuos: Cùm mortuus fuero, ſepelite me in ſepulchro, in quo vir Dei ſepultus eſt: juxta oſſa ejus ponite oſſa mea.

31. Après qu'ils l'eurent pleuré, il dit à ſes fils: Quand je ſerai mort, enſeveliſſez-moi dans le même ſépulchre où repoſe l'homme de Dieu; mettez mes os auprès de ſes os.

32. Profectò enim veniet ſermo, quem prædixit in ſermone Domini contra altare quod eſt in Bethel, & contra omnia fana excelſorum, quæ ſunt in urbibus Samariæ.

32. Car ce qu'il a prédit de la part du Seigneur contre l'Autel qui eſt à Bethel, & tous les Temples des hauts lieux qui ſont dans les Villes *du Royaume d'Iſraël, qui aura pour capitale la Ville* de Samarie, arrivera très-certainement.

33. Poſt verba hæc non eſt reverſus Jeroboam de via ſua peſſima, ſed è contrario fecit de noviſſimis populi ſacerdotes excelſorum: quicumque volebat, implebat manum ſuam, & fiebat ſacerdos excelſorum.

33. Après ces choſes *ſi capables de convertir les plus endurcis*, Jeroboam ne revint point du déreglement de ſa vie toute corrompue; mais il prit au contraire des derniers du peuple pour en faire les Prêtres des hauts lieux *conſacrés aux Idoles.* Quiconque le vouloit, rempliſſoit ſa main *d'offrandes qu'il élevoit devant l'Autel*, & il devenoit *ainſi* Prêtre des hauts lieux.

34. Ce

34. Ce fut là le péché de la maiſon de Jeroboam, & c'eſt pour cela qu'elle a été détruite & exterminée de deſſus la terre *vingt-deux ans après ſa révolte.*

34. Et propter hanc cauſam peccavit domus Jeroboam, & everſa eſt, & deleta de ſuperficie terræ.

CHAPITRE XIV.

§. I. *Le fils de Jeroboam tombe malade. Son pere envoie ſa femme pour conſulter le Prophete Ahias ſur cette maladie. Ce Prophete lui declare que l'enfant mourra, & que toute la maiſon de Jeroboam ſera detruite.*

1. EN ce *même-tems*, Abia fils de Jeroboam tomba malade.

2. Et Jeroboam dit à ſa femme: Allez-vous-en; changez d'habit; & qu'on ne connoiſſe point que vous êtes femme de Jeroboam: & allez à Silo, où eſt le Prophete Ahias, qui m'a prédit que je regnerois ſur ce peuple.

3. Prenez avec vous dix pains, un tourteau, & un vaſe plein de miel, & allez le trouver *avec ces préſens que vous lui offrirez*; car il vous fera ſavoir ce qui doit arriver à cet enfant.

4. La femme de Jeroboam fit ce qu'il lui avoit dit: elle s'en alla auſſi-tôt à Silo, & vint en la maiſon d'Ahias. Ahias ne pouvoit plus voir, parce que ſes yeux s'étoient obſcurcis, à cauſe de ſon grand âge.

5. Le Seigneur dit donc à Ahias: Voici la femme de Jeroboam qui vient vous conſulter ſur ſon fils qui eſt malade. Vous lui direz telle & telle choſe. Comme la femme de Jeroboam entroit, en diſſimulant qui elle étoit, *afin que le Prophete pût lui parler avec plus de liberté*,

6. Ahias à ſon arrivée entendit le bruit qu'elle fit en marchant, & il lui dit: Entrez, femme de Jeroboam. Pourquoi feignez-vous d'être une autre que vous n'êtes? *Vous atten-*

1. In tempore illo ægrotavit Abia filius Jeroboam.

2. Dixitque Jeroboam uxori ſuæ: Surge, & commuta habitum, ne cognoſcaris quòd ſis uxor Jeroboam: & vade in Silo, ubi eſt Ahias Propheta, qui locutus eſt mihi, quòd regnaturus eſſem ſuper populum hunc.

3. Tolle quoque in manu tua decem panes, & cruſtulam, & vas mellis, & vade ad illum: ipſe enim indicabit tibi quid eventurum ſit puero huic.

4. Fecit ut dixerat, uxor Jeroboam; & conſurgens abiit in Silo, & venit in domum Ahiæ: at ille non poterat videre, quia caligaverant oculi ejus præ ſenectute.

5. Dixit autem Dominus ad Ahiam: Ecce uxor Jeroboam ingreditur ut conſulat te ſuper filio ſuo qui ægrotat; hæc & hæc loquéris ei. Cùm ergo illa intraret, & diſſimularet ſe eſſe quæ erat,

6. audivit Ahias ſonitum pedum ejus introeuntis per oſtium, & ait: Ingredere uxor Jeroboam: quare aliam te eſſe ſimulas? ego au-

tem missus sum ad te durus nuntius.

dez de moi une réponse favorable; mais j'ai été envoyé pour vous annoncer une méchante nouvelle.

7. Vade, & dic Jeroboam: Hæc dicit Dominus Deus Israel: Quia exaltavi te de medio populi, & dedi te ducem super populum meum Israel,

7. Allez, & dites à Jéroboam : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : Je vous ai élevé du milieu des Israélites, je vous ai établi Chef de mon peuple d'Israël,

8. & scidi regnum domus David, & dedi illud tibi, & non fuisti sicut servus meus David, qui custodivit mandata mea, & secutus est me in toto corde suo, faciens quod placitum esset in conspectu meo:

8. J'ai divisé le Royaume de la maison de David, & vous l'ai donné; & *après cela*, vous n'avez point été comme mon serviteur David, qui a gardé mes commandemens, qui m'a suivi de tout son cœur, en faisant ce qui m'étoit agréable :

9. sed operatus es mala super omnes qui fuerunt ante te, & fecisti tibi deos alienos & conflatiles, ut me ad iracundiam provocares, me autem projecisti post corpus tuum:

9. mais vous avez fait plus de mal que tous ceux qui ont été avant vous, & vous vous êtes forgé des Dieux étrangers & jettés en fonte, pour irriter ma colere, & vous m'avez rejetté derriere vous.

10. idcircò ecce ego inducam mala super domum Jeroboam, & percutiam de Jeroboam mingentem ad parietem, & clausum, & novissimum in Israel: & mundabo reliquias domûs Jeroboam, sicut mundari solet fimus usque ad purum.

10. C'est pourquoi je ferai tomber *toutes sortes* de maux sur la maison de Jeroboam, & je ferai mourir dans la maison de Jeroboam jusqu'aux animaux, jusqu'à celui que l'on conservoit précieusement, & jusqu'au dernier *de sa famille* qui se trouvera dans Israël; & je nettoierai tous les restes de la maison de Jeroboam, comme on a accoutumé de nettoier le fumier, jusqu'à ce qu'il n'en reste quoi que ce soit.

11. Qui mortui fuerint de Jeroboam in civitate comedent eos canes: qui autem mortui fuerint in agro, vorabunt eos aves cœli: quia Dominus locutus est.

11. Ceux de *la maison de* Jeroboam qui mourront dans la Ville, seront mangés par les chiens; & ceux qui mourront à la campagne, seront mangés par les oiseaux du Ciel: *cela sera ainsi*; car c'est le Seigneur qui a parlé.

12. Tu igitur surge, & vade in domum tuam: & in ipso introitu pedum tuorum in urbem, morietur puer,

12. Allez-vous-en donc, & retournez en votre maison; & au même-tems que vous mettrez le pied dans la Ville, l'enfant mourra,

13. & planget eum omnis Israel, & sepeliet: iste enim solus inferetur de Jeroboam in sepulchrum, quia inven-

13. & tout Israël le pleurera & l'ensevelira. C'est le seul de la maison de Jeroboam qui sera mis dans le tombeau, parce que le Sei-

gneur le Dieu d'Iſraël l'a regardé d'un œil favorable dans la maiſon de Jeroboam.

14. Mais le Seigneur s'eſt établi un Roi ſur Iſraël qui ruinera la maiſon de Jeroboam en ce jour, & en ce tems même où nous vivons.

tus eſt ſuper eo ſermo bonus à Domino Deo Iſrael, in domo Jeroboam.

14. Conſtituit autem ſibi Dominus regem ſuper Iſrael, qui percutiet domum Jeroboam in hac die, & in hoc tempore:

§. II. *Le Seigneur menace Iſraël de pluſieurs maux pour punir ſon idolatrie. Mort de Jeroboam. Nadab ſon fils regne a ſa place.*

15. Le Seigneur frappera *ainſi* Iſraël, *& le rendra* comme le roſeau qui eſt agité dans les eaux; & il arrachera Iſraël de cette terre ſi excellente qu'il a donnée à leurs peres, & il les diſperſera au-delà du fleuve *de l'Euphrate où ils ſeront emmenés captifs*, parce qu'ils ont conſacré *à leur impiété* de grands bois pour irriter le Seigneur contre eux.

15. & percutiet Dominus Deus Iſrael, ſicut moveri ſolet arundo in aqua: & evellet Iſrael de terra bona hac, quam dedit patribus eorum, & ventilabit eos trans flumen: quia fecerunt ſibi lucos, ut irritarent Dominum.

16. Et le Seigneur livrera en proie Iſraël, à cauſe des péchés de Jeroboam qui a péché, & qui a fait pécher Iſraël.

16. Et tradet Dominus Iſrael propter peccata Jeroboam, qui peccavit, & peccare fecit Iſrael.

17. La femme de Jeroboam s'en retourna donc, & vint à Therſa, *où Jeroboam faiſoit ſa réſidence*; & lorſqu'elle mettoit le pied ſur le pas de la porte de ſa maiſon, l'enfant mourut.

17. Surrexit itaque uxor Jeroboam, & abiit, & venit in Therſa: cumque illa ingrederetur limen domûs, puer mortuus eſt,

18. Il fut enſeveli enſuite; & tout Iſraël le pleura, ſelon que le Seigneur avoit prédit par le Prophete Ahias ſon ſerviteur.

18. & ſepelierunt eum. Et planxit eum omnis Iſrael juxta ſermonem Domini quem locutus eſt in manu ſervi ſui Ahiæ Prophetæ.

19. Le reſte des actions de Jerobam, ſes combats & la maniere dont il régna, ſont écrits dans le Livre des Annales des Rois d'Iſraël.

19. Reliqua autem verborum Jeroboam, quomodo pugnaverit, & quomodo regnaverit, ecce ſcripta ſunt in Libro verborum dierum regum Iſrael.

20. Le tems du regne de Jeroboam fut de vingt-deux ans. Il s'endormit enſuite avec ſes peres; & Nadab ſon fils régna en ſa place.

20. Dies autem, quibus regnavit Jeroboam, viginti-duo anni ſunt: & dormivit cum patribus ſuis: regnavitque Nadab filius ejus pro eo.

§. III. *Les Juifs ſoumis à Roboam s'abandonnent à l'idolatrie, & commettent toutes ſortes d'abominations. Le Roi d'Egypte vient à Jeruſalem, enleve les tréſors du Temple & ceux de Roboam. Mort de ce Prince. Son fils Abiam lui ſuccede.*

L'AN DU MONDE 3033. AVANT J. C. 971.

21. Porrò Roboam filius Salomonis regnavit in Juda. Quadraginta & unius anni erat Roboam, cùm regnare cœpiſſet: decem & ſeptem annos regnavit in Jeruſalem civitate, quam elegit Dominus ut poneret nomen ſuum ibi, ex omnibus tribubus Iſrael. Nomen autem matris ejus Naama Ammanitis.

21. Cependant Roboam fils de Salomon régnoit ſur Juda. Il avoit quarante & un an lorſqu'il commença à régner; & il régna dix-ſept ans en la Ville de Jeruſalem que le Seigneur avoit choiſie dans toutes les Tribus d'Iſraël, pour y établir ſon nom. Sa mere s'appelloit Naama, & elle étoit du pays des Ammonites. *Roboam, corrompu par ſes mauvais conſeils, abandonna bien-tôt le Seigneur pour adorer les idoles.*

22. Et fecit Judas malum coram Domino, & irritaverunt eum ſuper omnibus, quæ fecerant patres eorum in peccatis ſuis quæ peccaverunt.

22. Et Juda, *à ſon exemple*, fit le mal devant le Seigneur; & ils l'irriterent par les péchés qu'ils commirent, plus que leurs peres ne l'avoient irrité par tous leurs crimes.

23. Ædificaverunt enim & ipſi ſibi aras, & ſtatuas, & lucos, ſuper omnem collem excelſum, & ſubter omnem arborem frondoſam.

23. Car ils s'éleverent auſſi des Autels, & firent des ſtatues & des bois profanes ſur toutes les collines élevées, & ſous tous les arbres touffus.

24. ſed & effeminati fuerunt in terra, feceruntque omnes abominationes gentium, quas attrivit Dominus ante faciem filiorum Iſrael.

24. Il y eut auſſi dans leur pays des efféminés; & ils commirent toutes les abominations de ces peuples que le Seigneur avoit détruits à la vûe des enfans d'Iſraël.

25. In quinto autem anno regni Roboam, aſcendit Seſac rex Ægypti in Jeruſalem,

25. Mais *ces crimes ne demeurerent pas long-tems impunis. Dès* la cinquieme année du regne de Roboam, Seſac Roi d'Egypte vint à Jeruſalem, *qui lui ouvrit ſes portes.*

26. & tulit theſauros domûs Domini, & theſauros regios, & univerſa diripuit: ſcuta quoque aurea, quæ fecerat Salomon:

26. Il enleva *ſans réſiſtance* les tréſors de la maiſon du Seigneur & les tréſors du Roi, & pilla tout. Il prit auſſi les boucliers d'or que Salomon avoit faits,

27. pro quibus fecit rex Roboam ſcuta ærea, & tradidit ea in manum ducum ſcutariorum, & eorum qui excubabant ante oſtium

27. en la place deſquels le Roi Roboam en fit faire d'airain, & les mit entre les mains de ceux qui avoient ſoin des boucliers, & de ceux qui faiſoient ſentinelle devant la

porte de la maiſon du Roi.

28. Et lorſque le Roi entroit dans la maiſon du Seigneur, ceux qui devoient marcher devant lui portoient ces boucliers, & ils les reportoient enſuite au lieu deſtiné à garder les armes.

29. Le reſte des actions de Roboam, & tout ce qu'il a fait, eſt écrit dans le Livre des annales des Rois de Juda.

30. Et il y eut toûjours *inimitié, & ſouvent* guerre *ouverte* entre Roboam & Jeroboam.

31. Et Roboam s'endormit avec ſes peres; & il fut enſeveli avec eux dans la Ville de David. Sa mere, qui étoit Ammonite, s'appelloit Naama. Et Abiam ſon fils régna en ſa place.

domûs regis:

28. cumque ingrederetur rex in domum Domini, portabant ea qui præcundi habebant officium: & poſteà reportabant ad armamentarium ſcutariorum.

29. Reliqua autem ſermonum Roboam, & omnia quæ fecit, ecce ſcripta ſunt in Libro ſermonum dierum regum Juda.

30. Fuitque bellum inter Roboam & Jeroboam cunctis diebus.

31. Dormivitque Roboam cum patribus ſuis, & ſepultus eſt cum eis in civitate David: nomen autem matris ejus Naama Ammanitis: & regnavit Abiam filius ejus pro eo.

CHAPITRE XV.

§. I. * *Abiam imite l'impiété de Roboam ſon pere. Dieu lui donne néanmoins un fils en conſidération de David.* ** *Il meurt; & ce fils nommé Aſa, regne en ſa place.*

* L'an du monde 3046. Avant J. C. 958.

** L'an du monde 3049.

1. LA dix-huitieme année du regne de Jeroboam fils de Nabath *ſur Iſraël*, Abiam *fils de Roboam* régna ſur Juda. *Son pere l'avoit choiſi pour lui ſuccéder, parce qu'il étoit plus ſage & plus capable de régner que tous ſes autres enfans.*

2. Il régna trois ans dans Jeruſalem; ſa mere ſe nommoit Maacha, & étoit fille d'Abeſſalom.

3. Il marcha dans tous les péchés que ſon pere avoit commis avant lui; & ſon cœur n'étoit point parfait avec le Seigneur ſon Dieu, comme l'avoit été le cœur de David ſon pere.

1. Igitur in octavo decimo anno regni Jeroboam filii Nabat, regnavit Abiam ſuper Judam.

2. Tribus annis regnavit in Jeruſalem: nomen matris ejus Maacha filia Abeſſalom.

3. Ambulavitque in omnibus peccatis patris ſui, quæ fecerat ante eum: nec erat cor ejus perfectum cum Domino Deo ſuo, ſicut cor David patris ejus.

4. Sed propter David dedit ei Dominus Deus ſuus lucernam in Jeruſalem, ut ſuſcitaret filium ejus poſt eum, & ſtatueret Jeruſalem :

4. Mais néanmoins le Seigneur ſon Dieu lui donna, à cauſe de David, une lampe dans Jeruſalem, en ſuſcitant ſon fils après lui pour conſerver *la gloire de* Jeruſalem ;

5. eò quod feciſſet David rectum in oculis Domini, & non declinaſſet ab omnibus quæ præceperat ei cunctis diebus vitæ ſuæ, excepto ſermone Uriæ Hethæi.

5. parce que David avoit fait ce qui étoit droit & juſte aux yeux du Seigneur, & que, dans tous les jours de ſa vie, il ne s'étoit point détourné de tout ce qu'il lui avoit commandé, excepté ce qui ſe paſſa à l'égard d'Urie Héthéen.

6. Attamen bellum fuit inter Roboam & Jeroboam, omni tempore vitæ ejus.

6. Il y eut néanmoins toujours guerre entre Roboam & Jeroboam, tant que Roboam vécut, *& cette guerre continua du vivant d'Abiam ſon fils.*

7. Reliqua autem ſermonum Abiam, & omnia quæ fecit, nonne hæc ſcripta ſunt in libro verborum dierum regum Juda ? Fuitque prælium inter Abiam & inter Jeroboam.

7. *Car, pour n'en rapporter qu'un ſeul exemple, puiſque* le reſte des actions d'Abiam, & tout ce qu'il fit eſt écrit au Livre des annales des Rois de Juda, *Iſraël & Juda en vinrent aux mains ſous ſon regne* : & il ſe donna une bataille entre Abiam & Jeroboam, *où Abiam, avec quatre cens mille hommes, défit entierement Jeroboam, qui en avoit huit cens mille, dont il y en eut cinq cens mille de tués ou bleſſés.*

8. Et dormivit Abiam cum patribus ſuis, & ſepelierunt eum in civitate David : regnavitque Aſa filius ejus pro eo.

8. Après cela, Abiam s'endormit avec ſes peres, & on l'enſevelit dans la Ville de David : & ſon fils Aſa régna en ſa place.

9. In anno ergo vigeſimo Jeroboam regis Iſrael regnavit Aſa rex Juda,

9. La vingtieme année de Jeroboam Roi d'Iſraël *étant finie*, Aſa Roi de Juda commença ſon regne.

10. & quadraginta & uno anno regnavit in Jeruſalem. Nomen matris ejus Maacha filia Abeſſalom.

10. Il régna quarante & un an dans Jeruſalem. Sa mere s'appelloit Maacha, & étoit *petite*-fille d'Abeſſalom.

§. II. *Aſa imite la piété de David. Il bannit de ſon Royaume la débauche & l'idolatrie. Baaſa Roi d'Iſrael lui fait la guerre. Aſa implore contre lui le ſecours du Roi de Syrie, qui s'empare d'une partie du Royaume d'Iſrael. Aſa meurt, & ſon fils Joſaphat lui ſuccede.*

11. Et Aſa fit ce qui étoit droit & juſte aux yeux du Seigneur, comme David ſon pere.

11. Et fecit Aſa tectum ante conſpectum Domini, ſicut David patet ejus :

12. Il chaſſa de ſes terres les efféminés ; il purgea *Jeruſalem* de toutes les infamies des idoles que ſes peres y avoient dreſſées.

12. & abſtulit effeminatos de terra, purgavitque univerſas ſordes idolorum, quæ fecerant patres ejus.

13. Il ôta auſſi l'autorité à ſa mere Maacha, afin qu'elle n'eût plus l'intendance des ſacrifices de Priape, & du bois qu'elle lui avoit conſacré. Il renverſa la caverne où il étoit honoré ; il briſa cette idole infame ; il la brûla, *& en jetta les cendres* dans le torrent de Cedron.

13. Inſuper & Maacham matrem ſuam amovit, ne eſſet princeps in ſacris Priapi, & in luco ejus, quem conſecraverat : ſubvertitque ſpecum ejus, & confregit ſimulachrum turpiſſimum, & combuſſit in torrente Cedron :

14. Cependant Aſa, *craignant d'irriter ſon peuple*, ne détruiſit pas les hauts lieux, *où ils avoient accoutumé d'offrir de l'encens au Seigneur, contre la défenſe de la Loi.* Et toutefois ſon cœur étoit parfait avec le Seigneur *en tout ce qui regardoit ſon culte* ; *& il le fut* pendant tous les jours de ſa vie, *quoiqu'il ne fût pas entierement irréprehenſible.*

14. excelſa autem non abſtulit. Verumtamen cor Aſa perfectum erat cum Domino cunctis diebus ſuis :

15. Il porta auſſi dans la maiſon du Seigneur ce que ſon pere avoit conſacré à Dieu, & l'or & l'argent & les vaſes qu'il avoit fait vœu de donner *pour s'attirer la protection du Seigneur.*

15. & intulit ea, quæ ſanctificaverat pater ſuus, & voverat, in domum Domini, argentum & aurum, & vaſa.

16. Or il y eut guerre entre Aſa *Roi de Juda*, & Baaſa Roi d'Iſraël, tant qu'ils vécurent.

16. Bellum autem erat inter Aſa, & Baaſa regem Iſrael cunctis diebus eorum.

17. Et Baaſa Roi d'Iſraël vint en Juda, & bâtit *la forteresſe de Rama*, afin que perſonne ne pût ſortir, ni entrer dans les Etats d'Aſa Roi de Juda.

17. Aſcendit quoque Baaſa rex Iſrael in Judam, & ædificavit Rama, ut non poſſet quiſpiam egredi vel ingredi de parte Aſa regis Juda.

18. Alors Aſa prenant tout l'argent & l'or qui étoient demeurés dans les tréſors de la maiſon du Seigneur, & dans les tréſors du

18. Tollens itaque Aſa omne argentum & aurum, quod remanſerat in theſauris domûs Domini, & in the-

fauris domûs regiæ, dedit illud in manus ſervorum ſuorum & miſit ad Benadad filium Tabremon filii Hezion, regem Syriæ, qui habitabat in Damaſco dicens:

19. Fœdus eſt inter me & te, & inter patrem meum & patrem tuum: ideò miſi tibi munera, argentum & aurum: & peto ut venias, & irritum facias fœdus, quod habes cum Baaſa rege Iſrael, & recedat à me.

20. Acquieſcens Benadad regi Aſa, miſit principes exercitus ſui in civitates Iſrael, & percuſſerunt Ahion, & Dan, & Abeldomum Maacha, & univerſam Cenneroth, omnem ſcilicet terram Nephthali.

21. Quod cùm audiſſet Baaſa, intermiſit ædificare Rama, & reverſus eſt in Therſa.

22. Rex autem Aſa nuntium miſit in omnem Judam, dicens: Nemo ſit excuſatus; & tulerunt lapides de Rama, & ligna ejus, quibus ædificaverat Baaſa, & extruxit de eis rex Aſa Gabaa Banjamin, & Maſpha.

23. Reliqua autem omnium ſermonum Aſa, & univerſæ fortitudines ejus, & cuncta quæ fecit, & civitates quas extruxit, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro verborum dierum regum Juda? Verumtamen in tempore ſenectutis ſuæ doluit pedes.

24. Et dormivit cum patribus ſuis, & ſepultus eſt cum eis in civitate David patris ſui. Regnavitque Joſaphat filius ejus pro eo.

Palais du Roi, les mit entre les mains de ſes ſerviteurs, & les envoya à Benadad fils de Tabremon, fils d'Hezion Roi de Syrie, qui demeuroit à Damas, & lui fit dire:

19. Il y a alliance entre vous & moi, comme il y en a eu entre mon pere & le vôtre. C'eſt pourquoi je vous ai envoyé des préſens, de l'argent & de l'or; & je vous prie de venir, & de rompre l'alliance que vous avez avec Baaſa Roi d'Iſraël, afin qu'il ſe retire de deſſus mes terres.

20. Benadab s'étant rendu à la priere du Roi Aſa, envoya les Généraux de ſon armée contre les Villes d'Iſraël; & ils prirent Ahion, Dan, Abel-maiſon de Maacha, & toute la contrée de Cenneroth, c'eſt-à-dire, toutes les terres de Nephthali.

21. Baaſa ayant reçu ces nouvelles, ceſſa de bâtir la Ville de Rama, & s'en revint à Therſa.

22. Alors le Roi Aſa fit publier ceci par des Couriers dans toute l'étendue de Juda: Que tous, ſans exception, *viennent à Rama.* Et toutes les pierres & tout le bois que Baaſa avoit employé à bâtir Rama ayant été emporté, le Roi Aſa l'employa à bâtir Gabaa en Benjamin, & Maſpha.

23. Le reſte des actions d'Aſa, & toutes les entrepriſes où il ſignala ſa valeur, tout ce qu'il fit, & les Villes qu'il bâtit; tout cela, dis-je, eſt écrit au Livre des annales des Rois de Juda. *On y voit auſſi qu'*il eut un grand mal de jambes lorſqu'il étoit déja vieux;

24. *qu'*il s'endormit enſuite avec ſes peres; & *qu'*il fut enſeveli avec eux dans la Ville de David ſon pere. Et Joſaphat ſon fils régna en ſa place.

§. III.

§. III. * *Nadab fils de Jeroboam imite les impiétés de ſon pere. Il eſt tué par Baaſa, qui regne en ſa place.* † *Ce nouveau Roi extermine toute la race de Jeroboam, & imite néanmoins ſes impiétés.*

* L'AN DU MONDE 3050.

† L'AN DU MONDE 3051.

25. *Voici maintenant comment Baaſa s'établit Roi d'Iſraël :* La ſeconde année d'Aſa Roi de Juda, Nadab fils de Jeroboam, commença à régner ſur Iſraël, & il regna deux ans ſur Iſraël.

25. Nadab verò filius Jeroboam regnavit ſuper Iſrael anno ſecundo Aſa regis Juda : regnavitque ſuper Iſrael duobus annis.

26. Il fit le mal devant le Seigneur, & il marcha dans les voies de ſon pere, & dans les péchés qu'il fit commettre à Iſraël.

26. Et fecit quod malum eſt in conſpectu Domini, & ambulavit in viis patris ſui, & in peccatis ejus, quibus peccare fecit Iſrael.

27. Mais Baaſa fils d'Ahias, de la maiſon d'Iſſachar, fit une entrepriſe ſecrete contre ſa perſonne, & il le tua près de Gebbethon, qui eſt une Ville des Philiſtins que Nadab & tout Iſraël aſſiégeoient alors.

27. Inſidiatus eſt autem ei Baaſa filius Ahiæ de domo Iſſachar, & percuſſit eum in Gebbethon, quæ eſt urbs Philiſthinorum : ſiquidem Nadab & omnis Iſrael obſidebant Gebbethon.

28. Baaſa tua donc Nadab, & il régna en ſa place, la troiſieme année du regne d'Aſa Roi de Juda.

28. Interfecit ergo illum Baaſa in anno tertio Aſa regis Juda, & regnavit pro eo.

29. Baaſa étant devenu Roi, tua tous ceux de la maiſon de Jeroboam : il n'en laiſſa pas vivre un ſeul de ſa race, juſqu'à ce qu'il l'eût exterminée entierement, ſelon que le Seigneur l'avoit prédit par Ahias Silonite ſon ſerviteur.

29. Cumque regnaſſet, percuſſit omnem domum Jeroboam : non dimiſit ne unam quidem animam de ſemine ejus, donec deleret eum, juxta verbum Domini, quod locutus fuerat in manu ſervi ſui Ahiæ Silonitis,

30. *Et ceci arriva* à cauſe des péchés que Jeroboam avoit commis, & qu'il avoit fait commettre à Iſraël, & à cauſe du péché par lequel ils avoient irrité le Seigneur, le Dieu d'Iſraël.

30. propter peccata Jeroboam, quæ peccaverat, & quibus peccare fecerat Iſrael : & propter delectum, quo irritavera Dominum Deum Iſrael.

31. Le reſte des actions de Nadab, & tout ce qu'il fit eſt écrit au Livre des annales des Rois d'Iſraël.

31. Reliqua autem ſermonum Nadab, & omnia quæ operatus eſt, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro verborum dierum regum Iſrael ?

32. Et il y eut guerre entre Aſa *Roi de Juda*, & Baaſa Roi d'Iſraël, tant qu'ils vécurent.

32. Fuitque bellum inter Aſa, & Baaſa regem Iſrael, cunctis diebus eorum.

33. La troiſieme année d'Aſa Roi de Juda,

33. Anno tertio Aſa re-

gis Juda, regnavit Baasa filius Ahie, super omnem Israel, in Thersa viginti quatuor annis.

Baasa fils d'Ahias régna sur tout Israël; & son regne fut de vingt-quatre ans.

34. Et fecit malum coram Domino, ambulavitque in via Jeroboam, & in peccatis ejus, quibus peccare fecit Israel.

34. Il fit le mal devant le Seigneur, & il marcha dans la voie de Jeroboam, & dans les péchés qu'il avoit fait commettre à Israël.

CHAPITRE XVI.

§. I. *Jehu, par l'ordre du Seigneur, prédit à Baasa la ruine de sa posterité. Ce Roi impie donne ordre qu'on tue ce Prophete. Baasa étant mort, Ela son fils regne en sa place.*

L'AN DU MONDE 3074. AVANT J. C. 930.

1. Factus est autem sermo Domini ad Jehu filium Hanani contra Baasa, dicens:

1. OR le Seigneur adressa sa parole à Jehu fils d'Hanani contre Baasa, & il lui dit: *Vous parlerez ainsi de ma part à Baasa*:

2. Pro eo quòd exaltavi te de pulvere, & posui te ducem super populum meum Israel, tu autem ambulasti in via Jeroboam, & peccare fecisti populum meum Israel ut me irritares in peccatis eorum:

2. Je vous ai élevé de la poussiere, & je vous ai établi Chef sur mon peuple d'Israël: *Car quoique je n'aie pas approuvé votre révolte, c'est moi néanmoins qui l'ai fait réussir. Et après cela*, vous avez marché dans la voie de Jeroboam, & vous avez fait pécher mon peuple d'Israël pour m'irriter par leurs péchés, *comme avoit fait le fils de Jeroboam, que vous avez vous-même exterminé.*

3. ecce, ego demetam posteriora Baasa, & posteriora domus ejus: & faciam domum tuam sicut domum Jeroboam filii Nabat.

3. C'est pourquoi je retrancherai de dessus la terre la postérité de Baasa & la posterité de sa maison, & je ferai de votre maison ce que j'ai fait de la maison de Jeroboam fils de Nabath, *dont vous avez imité les impiétés.*

4. Qui mortuus fuerit de Baasa in civitate, comedent eum canes: & qui mortuus fuerit ex eo in regione, comedent eum volucres cœli.

4. Celui de la race de Baasa qui mourra dans la Ville, sera mangé par les chiens; & celui qui mourra à la campagne sera mangé par les oiseaux du Ciel.

5. Reliqua autem sermonum Baasa, & quæcumque fecit, & prælia ejus, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Israel?

5. Le reste des actions de Baasa & tout ce qu'il a fait, & ses combats, tout cela est écrit au Livre des annales des Rois d'Israël.

6. Baaſa s'endormit donc avec ſes peres. Il fut enſeveli à Therſa. Et Ela ſon fils régna en ſa place.

6. Dormivit ergo Baaſa cum patribus ſuis, ſepultuſque eſt in Therſa: & regnavit Ela filius ejus pro eo.

7. Mais le Prophete Jehu fils dHanani ayant déclaré à Baaſa ce que le Seigneur avoit prononcé contre lui & contre ſa maiſon, à cauſe de tous les maux qu'il avoit faits aux yeux du Seigneur, pour l'irriter par les œuvres de ſes mains, & que le Seigneur traiteroit ſa maiſon comme celle de Jeroboam, Baaſa en étant irrité, ordonna qu'on le fît mourir; *ce qui ne fut point exécuté.*

7. Cùm autem in manu Jehu filii Hanani Propheræ verbum Domini factum eſſet contra Baaſa, & contra domum ejus & contra omne malum, quod fecerat coram Domino, ad irritandum eum in operibus manuum ſuarum, ut fieret ſicut domus Jeroboam: ob hanc cauſam occidit eum, hoc eſt, Jehu filium Hanani, Prophetam.

8. *Cependant Baaſa étant mort* la vingt-ſixieme année d'Aſa Roi de Juda, Ela fils de Baaſa régna ſur Iſraël à Therſa, & ſon regne *ne* dura *pas* deux ans *entiers.*

8. Anno vigeſimo-ſexto Aſa regis Juda, regnavit Ela filius Baaſa ſuper Iſrael in Therſa duobus annis.

§. II. *Zambri ſe révolte contre Ela, le tue dans un feſtin, ſe fait Roi d'Iſraël, & extermine toute la race de Baaſa. Cependant Amri eſt établi Roi par l'armée d'Iſraël. Il marche contre Zambri, qui ſe voyant prêt d'être pris, s'enferme dans ſon palais, & s'y brule avec toute la maiſon Royale.*

L'AN DU MONDE 3075. AVANT J. C. 929.

9. Car Zambri ſon ſerviteur, qui commandoit la moitié de ſa cavalerie, ſe révolta contre lui; & pendant qu'il bûvoit à Therſa, & qu'il étoit ivre dans la maiſon d'Arſa, Gouverneur de Therſa,

9. Et rebellavit contra eum ſervus ſuus Zambri, dux mediæ partis equitum: erat autem Ela in Therſa bibens, & temulentus, in domo Arſa præfecti Therſa.

10. Zambri ſe jettant ſur lui tout d'un coup, le frappa, & le tua la vingt-ſeptieme année du regne d'Aſa Roi de Juda; & il régna en ſa place.

10. Irruens ergo Zambri, percuſſit & occidit eum, anno vigeſimo-ſeptimo Aſa regis Juda, & regnavit pro eo.

11. Lorſqu'il fut établi Roi, & qu'il fut aſſis ſur ſon trône, il extermina toute la maiſon de Baaſa, ſans en laiſſer aucun reſte, & ſans épargner aucun de ſes proches ou de ſes amis.

11. Cumque regnaſſet, & ſediſſet ſuper ſolium ejus, percuſſit omnem domum Baaſa, & non dereliquit ex ea mingentem ad parietem, & propinquos & amicos ejus.

12. Zambri détruiſit ainſi toute la maiſon de Baaſa, ſelon la parole que le Seigneur avoit fait dire à Baaſa par le Prophete Jehu,

12. Delevitque Zambri omnem domum Baaſa, juxta verbum Domini, quod locutus fuerat ad Baaſa in manu Jehu Prophetæ,

13. à cauſe de tous les péchés de Baaſa &

13. propter univerſa peccata Baaſa, & peccata Ela filii ejus, qui peccaverunt, & peccare fecerunt Iſrael, provocantes Dominum Deum Iſrael in vanitatibus ſuis.

14. Reliqua autem ſermonum Ela, & omnia quæ fecit, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro verborum dierum regum Iſrael?

15. Anno vigeſimo-ſeptimo Aſa regis Juda, regnavit Zambri ſeptem diebus in Therſa: porrò exercitus obſidebat Gebbethon urbem Philiſthinorum.

16. Cumque audiſſet rebellaſſe Zambri, & occidiſſe regem, fecit ſibi regem omnis Iſrael Amri, qui erat princeps militiæ ſuper Iſrael in die illa in caſtris.

17. Aſcendit ergo Amri, & omnis Iſrael cum eo, de Gebbethon, & obſidebant Therſa,

18. Videns autem Zambri quòd expugnanda eſſet civitas, ingreſſus eſt palatium, & ſuccendit ſe cum domo regis: & mortuus eſt

19. in peccatis ſuis quæ peccaverat faciens malum coram Domino, & ambulans in via Jeroboam, & in peccato ejus, quo fecit peccare Iſrael.

20. Reliqua autem ſermonum Zambri, & inſidiarum ejus, & tyrannidis, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro verborum dierum regum Iſrael?

de ſon fils Ela, qui avoient péché & fait pécher Iſraël, en irritant le Seigneur le Dieu d'Iſraël par leurs vanités & leurs menſonges, *c'eſt-à-dire, par le culte faux & trompeur qu'ils rendoient à leurs vaines idoles.*

14. Le reſte des actions d'Ela, & tout ce qu'il fit eſt écrit au Livre des annales des Rois d'Iſraël.

15. La vingt-ſeptieme année d'Aſa Roi de Juda, Zambri régna à Therſa pendant ſept jours *ſeulement* : car l'armée d'Iſraël, *qui* aſſiégeoit alors Gebbethon, Ville des Philiſtins,

16. ayant appris que Zambri s'étoit révolté & avoit tué le Roi, tout Iſraël établit Roi Amri, Général de l'armée d'Iſraël, qui étoit dans le camp.

17. Amri quittant donc Gebbethon, marcha avec l'armée d'Iſraël, & vint aſſiéger Therſa.

18. Zambri voyant que la Ville alloit être priſe, entra dans le Palais, & ſe brûla avec la maiſon royale, & mourut

19. dans les péchés qu'il avoit commis, en faiſant le mal devant le Seigneur, & marchant dans la voie de Jeroboam, & dans le péché par lequel il avoit fait pécher Iſraël.

20. Le reſte des actions de Zambri, de ſa conjuration & de ſa tyrannie, eſt écrit au Livre des annales des Rois d'Iſraël.

§. III. *Le peuple d'Iſraël ſe diviſe en deux partis. Celui d'Amri a l'avantage.* * *Il regne ſeul ſur Iſrael. Il bâtit Samarie, & ſurpaſſe en impiété tous ſes prédeceſſeurs.* † *Il meurt, & Achab ſon fils lui ſuccede. Ce Prince épouſe Jeſabel, adore Baal, & irrite le Seigneur plus que tous ſes peres. Jericho eſt rebâtie ſous ſon regne.*

* L'AN DU MONDE 3079. AVANT J. C. 925.

† L'AN DU MONDE 3086.

21. Alors le peuple d'Iſraël, *ſans la participation duquel l'armée avoit élu Amri*, ſe diviſa en deux partis. La moitié du peuple ſuivit Thebni fils de Gineth pour l'établir Roi, & l'autre moitié ſuivoit Amri.

21. Tunc diviſus eſt populus Iſrael in duas partes: media pars populi ſequebatur Thebni filium Gineth, ut conſtitueret eum regem: & media pars Amri.

22. Mais le peuple qui étoit avec Amri eut l'avantage ſur le peuple qui étoit avec Thebni fils de Gineth; & Thebni étant mort, Amri régna ſeul.

22. Prævaluit autem populus qui erat cum Amri, populo qui ſequebatur Thebni filium Gineth: mortuuſque eſt Thebni, & regnavit Amri.

23. La trente-unieme année d'Aſa Roi de Juda, Amri régna *ſeul* ſur Iſraël: ſon regne dura douze ans, dont il en régna ſix à Therſa.

23. Anno trigeſimo-primo Aſa regis Juda, regnavit Amri ſuper Iſrael, duodecim annis: in Therſa regnavit ſex annis.

24. Il acheta la montagne de Samarie de Somer pour deux talens d'argent, & il y bâtit une Ville qu'il appella Samarie du nom de Somer, à qui avoit été la montagne; *& cette Ville devint le ſéjour ordinaire des Rois d'Iſraël, qui avoient d'abord demeuré à Sichem, puis à Therſa.*

24. Emitque montem Samariæ à Somer duobus talentis argenti: & ædificavit eum, & vocavit nomen civitatis, quam extruxerat, nomine Somer domini montis, Samariam.

25. Amri fit le mal devant le Seigneur; & les crimes qu'il commit ſurpaſſerent encore ceux de tous ſes prédéceſſeurs, *ne ſe contentant pas de porter ſon peuple à l'idolatrie par ſon exemple, mais l'y contraignant encore par ſes lois.*

25. Fecit autem Amri malum in conſpectu Domini, & operatus eſt nequiter, ſuper omnes qui fuerunt ante eum.

26. Il marcha dans toute la voie de Jeroboam fils de Nabath, & dans les péchés par leſquels il avoit fait pécher Iſraël, pour irriter le Seigneur le Dieu d'Iſraël par ſes vanités *&* ſes menſonges, *c'eſt-à-dire, par ſon idolatrie.*

26. Ambulavitque in omni via Jeroboam filii Nabat, & in peccatis ejus quibus peccare fecerat Iſrael: ut irritaret Dominum Deum Iſrael in vanitatibus ſuis.

27. Le reſte des actions d'Amri, avec les

27. Reliqua autem ſer-

monum Amri, & prælia ejus quæ geſſit, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro verborum dierum regum Iſrael?

28. Dormivitque Amri cum patribus ſuis, & ſepultus eſt in Samaria: regnavitque Achab filius ejus pro eo.

29. Achab verò filius Amri regnavit ſuper Iſrael anno trigeſimo-octavo Aſa regis Juda. Et regnavit Achab filius Amri ſuper Iſrael in Samaria viginti & duobus annis.

30. Et fecit Achab filius Amri malum in conſpectu Domini, ſuper omnes qui fuerunt ante eum.

31. Nec ſuffecit ei ut ambularet in peccatis Jeroboam filii Nabat: inſuper duxit uxorem Jezabel filiam Ethbaal regis Sidoniorum. Et abiit, & ſervivit Baal, & adoravit eum.

32. Et poſuit aram Baal in templo Baal, quod ædificaverat in Samaria,

33. & plantavit lucum & addidit Achab in opere ſuo, irritans Dominum Deum Iſrael, ſuper omnes reges Iſrael qui fuerunt ante eum.

34. In diebus ejus ædificavit Hiel de Bethel, Jericho: in Abiram primitivo ſuo fundavit eam, & in Segub noviſſimo ſuo poſuit portas ejus: juxta verbum Domini, quod locutus fuerat in manu Joſue filii Nun.

combats qu'il donna, eſt écrit au Livre des annales des Rois d'Iſraël.

28. Amri dormit avec ſes peres, & fut enſeveli à Samarie: & Achab ſon fils régna en ſa place.

29. La trente-huitieme année du regne d'Aſa Roi de Juda, Achab fils d'Amri régna ſur Iſraël. Il regna ſur Iſraël à Samarie, & ſon régne dura vingt-deux ans.

30. Achab fils d'Amri fit le mal devant le Seigneur, & ſurpaſſa en impiété tous ceux qui avoient été avant lui.

31. Il ne ſe contenta pas de marcher dans les péchés de Jeroboam fils de Nabath, mais il épouſa Jeſabel fille d'Ethbaal Roi des Sidoniens. Et il alla ſervir Baal, & l'adora.

32. Il mit l'Autel de Baal dans le Temple de Baal qu'il avoit bâti à Samarie.

33. Et il planta un bois *en l'honneur de cette idole*; & ajoutant toujours crime ſur crime, il irrita le Seigneur le Dieu d'Iſraël plus que tous les Rois d'Iſraël qui avoient été avant lui.

34. Pendant ſon regne, Hiel, qui étoit de Bethel, bâtit Jericho. Il perdit Abiram ſon fils aîné, lorſqu'il en jetta les fondemens, & Segub le dernier de ſes fils, lorſqu'il en poſa les portes, ſelon que le Seigneur l'avoit prédit par Joſué fils de Nun.

CHAPITRE XVII.

§. I. * *Le Prophete Elie déclare à Achab qu'il ne pleuvra point juſqu'à ce que Dieu l'ordonne par ſa bouche. Il ſe retire enſuite ſur le bord du torrent de Carith, où il eſt nourri par des corbeaux.* ** *Le torrent ſeche, & le Seigneur l'envoie à Sarepta.*

*Environ l'an du monde 3092. Avant J. C. 912.

**L'an du monde 3093.

1. En ce tems-là, Elie de Thesbé, qui étoit un des habitans de Galaad, dit à Achab, *qu'il avoit repris pluſieurs fois inutilement de ſes impiétés*: Vive le Seigneur le Dieu d'Iſraël devant lequel je ſuis *préſentement comme ſon miniſtre & ſon Prophete, pour punir l'orgueil avec lequel vous lui réſiſtez*, il ne tombera pendant ces années, ni roſée, ni pluie, que ſelon la parole qui ſortira de ma bouche.

1. Et dixit Elias Theſbites de habitatoribus Galaad ad Achab: Vivit Dominus Deus Iſrael, in cujus conſpectu ſto, ſi erit annis his ros & pluvia, niſi juxta oris mei verba.

2. Le Seigneur s'adreſſa enſuite à Elie, & lui dit:

2. Et factum eſt verbum Domini ad eum, dicens:

3. Retirez-vous d'ici; allez vers l'orient, & cachez-vous ſur le bord du torrent de Carith, qui eſt vis-à-vis le Jourdain.

3. Recede hinc, & vade contra Orientem, & abſcondere in torrente Carith, qui eſt contra Jordanem,

4. Vous boirez là de l'eau du torrent: & j'ai commandé aux corbeaux de vous nourrir en ce même lieu.

4. & ibi de torrente bibes: corviſque præcepi ut paſcant te ibi.

5. Elie partit donc, ſelon l'ordre du Seigneur, & alla demeurer ſur le bord du torrent de Carith, qui eſt vis-à-vis le Jourdain.

5. Abiit ergo, & fecit juxta verbum Domini: cumque abiiſſet, ſedit in torrente Carith, qui eſt contra Jordanem.

6. Les corbeaux lui apportoient le matin du pain & de la chair, & le ſoir encore du pain & de la chair; & il bûvoit de l'eau du torrent.

6. Corvi quoque deferebant ei panem & carnes mane, ſimiliter panem & carnes veſperi, & bibebat de torrente.

7. Quelque tems après, le torrent ſe ſécha, car il n'avoit point plû ſur la terre.

7. Poſt dies autem ſiccatus eſt torrens: non enim pluerat ſuper terram.

8. Et alors le Seigneur lui parla en ces termes:

8. Factus eſt ergo ſermo Domini ad eum, dicens:

9 Allez à Sarepta, qui eſt une Ville des Si-

9. Surge, & vade in Sa-

rephta Sidoniorum, & manebis ibi : præcepi enim ibi mulieri viduæ ut paſcat te.

doniens, & demeurez-y ; car j'ai commandé à une femme veuve de vous y nourrir, *en la diſpoſant intérieurement à vous faire part de tout ce qu'elle aura.*

§. II. *Elie va à Sarepta, demande à manger à une pauvre veuve. Elle lui donne tout ce qui lui reſtoit pour vivre. Le Prophete, pour récompenſer cette charité, multiplie ſa farine & ſon huile.*

10. Surrexit, & abiit in Sarephta. Cumque veniſſet ad portam civitatis, apparuit ei mulier vidua colligens ligna, & vocavit eam, dixitque ei: Da mihi paululum aquæ in vaſe, ut bibam.

10. Elie auſſi-tôt s'en alla à Sarepta. Lorſqu'il fut venu à la porte de la Ville, il apperçut une femme veuve qui ramaſſoit du bois : il l'appella, & lui dit : Donnez-moi un peu d'eau dans un vaſe, afin que je boive.

11. Cumque illa pergeret ut afferret, clamavit poſt tergum ejus, dicens: Affer mihi, obſecro, & buccellam panis in manu tua.

11. Lorſqu'elle s'en alloit lui en querir, il lui cria derriere elle : Apportez-moi auſſi, je vous prie, en votre main, une bouchée de pain.

12. Quæ reſpondit: Vivit Dominus Deus tuus, quia non habeo panem, niſi quantum pugillus capere poteſt farinæ in hydria, & paululum olei in lecytho: en colligo duo ligna, ut ingrediar & faciam illum mihi & filio meo, ut comedamus, & moriamur.

12. Elle lui répondit : Vive le Seigneur votre Dieu, je n'ai point de pain : j'ai ſeulement dans un pot autant de farine qu'il en peut tenir dans le creux de la main ; & un peu d'huile dans un petit vaſe. Je viens ramaſſer ici deux morceaux de bois pour aller apprêter à manger à moi & à mon fils, afin que nous mangions *ce petit reſte*, & que nous mourions enſuite ; *n'ayant plus rien pour vivre.*

13. Ad quam Elias ait: Noli timere, ſed vade, & fac ſicut dixiſti: verumtamen mihi primùm fac de ipſâ farinula ſubcinericium panem parvulum, & affer ad me: tibi autem & filio tuo facies poſteà.

13. Elie lui dit : Ne craignez point. Faites comme vous avez dit : mais faites pour moi auparavant, de ce petit reſte de farine, un petit pain cuit ſous la cendre, & apportez-le moi, & vous en ferez après cela pour vous & pour votre fils.

14. Hæc autem dicit Dominus Deus Iſrael: Hydria farinæ non deficiet, nec lecythus olei minuetur, uſque ad diem in qua Dominus daturus eſt pluviam ſuper faciem terræ.

14. Car voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Iſraël : La farine qui eſt dans ce pot ne manquera point, & l'huile qui eſt dans ce petit vaſe, ne diminuera point, juſqu'au jour auquel le Seigneur doit faire tomber la pluie ſur la terre.

15. Quæ abiit, & fecit

15. Cette femme s'en alla donc : & *animée*

mée de la foi dont Dieu la remplit dans le moment, elle fit ce qu'Elie lui avoit dit. Elie mangea, & elle auſſi avec toute ſa maiſon. Et depuis ce jour-là,

juxta verbum Eliæ: & comedit ipſe, & illa, & domus ejus: & ex illa die

16. la farine du pot ne manqua point, & l'huile du petit vaſe ne diminua point, ſelon que le Seigneur l'avoit prédit par Elie.

16. hydria farinæ non defecit, & lecythus olei non eſt imminutus, juxta verbum Domini, quod locutus fuerat in manu Eliæ.

§. III. *Le fils de la veuve de Sarepta tombe malade, & meurt. Sa mere s'en plaint à Elie, qui le reſſuſcite.*

17. Il arriva enſuite que le fils de cette femme mere de famille devint malade d'une maladie ſi violente, qu'il ne pouvoit reſpirer.

17. Factum eſt autem poſt hæc, ægrotavit filius mulieris matris-familias, & erat languor fortiſſimus: ita ut non remaneret in eo halitus.

18. Cette femme dit donc à Elie: Qu'y a-t-il entre vous & moi, homme de Dieu? Etes-vous venu chez moi pour renouveller la memoire de mes péchés, & pour *m'en* faire *porter la peine, en faiſant* mourir mon fils.

18. Dixit ergo ad Eliam: Quid mihi & tibi vir Dei? ingreſſus es ad me, ut rememorarentur iniquitates meæ, & interficeres filium meum?

19. Elie lui dit: Donnez-moi votre fils. Et l'ayant pris d'entre ſes bras, il le porta dans la chambre où il demeuroit, & il le mit ſur ſon lit.

19. Et ait ad eam Elias: Da mihi filium tuum. Tulitque eum de ſinu ejus, & portavit in cœnaculum ubi ipſe manebat, & poſuit ſuper lectulum ſuum.

20. Il cria enſuite au Seigneur, & lui dit: Seigneur mon Dieu, avez-vous affligé cette bonne veuve qui a ſoin de me nourrir comme elle peut, juſqu'à faire mourir ſon fils?

20. Et clamavit ad Dominum, & dixit, Domine Deus meus, etiam ne viduam, apud quam ego utcumque ſuſtentor, afflixiſti ut interficeres filium ejus?

21. Après cela, il ſe mit ſur l'enfant par trois fois, en ſe meſurant à ſon petit corps, & il cria au Seigneur, & lui dit: Seigneur mon Dieu, faites, je vous prie, que l'ame de cet enfant rentre dans ſon corps.

21. Et expandit ſe, atque menſus eſt ſuper puerum tribus vicibus, & clamavit ad Dominum, & ait: Domine Deus meus, revertatur obſecto anima pueri hujus in viſcera ejus.

22. Et le Seigneur exauça la voix d'Elie: L'ame de l'enfant rentra en lui, & il recouvra la vie.

22. Et exaudivit Dominus vocem Eliæ: & reverſa eſt anima pueri intra eum, & revixit.

23. Elie ayant pris l'enfant, deſcendit de ſa chambre au bas de la maiſon, le mit entre

23. Tulitque Elias puerum, & depoſuit eum de

cœnaculo in inferiorem domum, & tradidit matri ſuæ, & ait illi : En vivit filius tuus.

24. Dixitque mulier ad Eliam : Nunc in iſto cognovi, quoniam vir Dei es tu, & verbum Domini in ore tuo verum eſt.

les mains de ſa mere, & lui dit : Voilà votre fils en vie.

24. La femme répondit à Elie : Je reconnois maintenant après cette action que vous êtes un homme de Dieu, & que la parole du Seigneur eſt véritable dans votre bouche.

CHAPITRE XVIII.

§. I. *Le Seigneur envoie Elie ſe préſenter devant Achab. Le Prophete veut faire annoncer ſa venue par Abdias. Abdias s'en excuſe, & lui repreſente que c'eſt l'expoſer à la mort, lui qui a ſauvé la vie à cent Propheres. Elie le raſſure, & Abdias lui obéit.*

L'AN DU MONDE 3096. AVANT J. C. 908.

1. Poſt dies multos factum eſt verbum Domini ad Eliam, in anno tertio dicens : Vade, & oſtende te Achab, ut dem pluviam ſuper faciem terræ.

1. LOng-tems après, le Seigneur adreſſa ſa parole à Elie *qui ſe tenoit toûjours caché. C'étoit* la troiſieme année *depuis qu'il avoit quitté la terre de Carith où il avoit demeuré ſix mois*, & il lui dit : Allez ; préſentez-vous devant Achab ; *& faites devant lui les merveilles que je vous dirai*, afin *qu'il reconnoiſſe ma puiſſance*, & que je faſſe tomber la pluie ſur la terre *d'une maniere qui l'aſſure que c'eſt moi qui la donne & qui la retiens quand il me plaît.*

2. Ivit ergo Elias, ut oſtenderet ſe Achab : erat autem fames vehemens in Samaria.

2. Elie s'en alla donc pour ſe préſenter devant Achab. Cependant la famine étoit extrême dans Samarie.

3. Vocavitque Achab Abdiam diſpenſatorem domus ſuæ : Abdias autem timebat Dominum valde.

3. Et Achab fit venir Abdias, Intendant de ſa maiſon : c'étoit un homme qui craignoit fort le Seigneur.

4. Nam cùm interficeret Jezabel Prophetas Domini, tulit ille centum Prophetas, & abſcondit eos quinquagenos & quinquagenos in ſpeluncis, & pavit eos pane & aqua.

4. Car lorſque Jezabel tuoit les Prophetes du Seigneur, il en prit cent qu'il cacha dans des cavernes, cinquante en l'une & cinquante en l'autre, & il les nourrit de pain & d'eau.

5. Dixit ergo Achab ad Abdiam : Vade in terram ad univerſos fontes aquarum,

5. Achab dit donc à Abdias : Allez par *tout* le pays à toutes les fontaines & à toutes les vallées, pour voir ſi nous pourrons trouver

de l'herbe, afin de ſauver les chevaux & les mulets, & que toutes les bêtes ne meurent pas.

& in cunctas valles, ſi fortè poſſimus invenire herbam, & ſalvare equos & mulos, & non penitùs jumenta intereant.

6. Ils partagerent donc le pays entr'eux, pour aller chercher de tous côtés. Achab alloit par un chemin, & Abdias ſéparément alloit par un autre.

6. Diviſeruntque ſibi regiones, ut circuirent eas: Achab ibat per viam unam, & Abdias per viam alteram ſeorſum.

7. Et lorſqu'Abdias étoit en chemin, Elie vint au-devant de lui. Abdias l'ayant reconnu, ſe proſterna le viſage contre terre, & lui dit: Eſt-ce vous, Elie mon Seigneur?

7. Cmque eſſet Abdias in via, Elias occurrit ei: qui cùm cognoviſſet eum, cecidit ſuper faciem ſuam, & ait: Numtu es, domine mi Elias?

8. Il lui répondit: C'eſt moi: Allez, & dites à votre Maître: Voici Elie.

8. Cui ille reſpondit: Ego. Vade, & dic domino tuo: Adeſt Elias.

9. Quel péché ai-je commis, dit Abdias, pour que vous me livriez entre les mains d'Achab, moi qui ſuis votre ſerviteur, afin qu'il me faſſe mourir?

9. Et ille: Quid peccavi, inquit, quoniam tradis me ſervum tuum in manu Achab, ut interficiat me?

10. Vive le Seigneur votre Dieu, il n'y a point de nation ni de Royaume où mon Seigneur n'ait envoyé vous chercher; & tous lui diſant que vous n'y étiez plus, & voyant qu'on ne vous y trouvoit point, il a conjuré les Rois & les peuples *de lui découvrir où vous étiez.*

10. Vivit Dominus Deus tuus, quia non eſt gens aut regnum, quò non miſerit dominus meus te requirens: & reſpondentibus cunctis: Non eſt hic: adjuravit regna ſingula & gentes, eò quòd minimè reperiteris.

11. Et maintenant vous me dites: Allez, & dites à votre Maître: Voici Elie.

11. Et nunc tu dicis mihi: Vade, & dic domino tuo: Adeſt Elias.

12. Et après que je vous aurai quitté, l'eſprit du Seigneur vous tranſportera en quelque lieu qui me ſera inconnu; & quand j'aurai averti Achab de votre venue, ſi après cela je ne vous trouve point, il me fera mourir, *comme un impoſteur qui aura voulu ſe moquer de lui.* Cependant votre ſerviteur *ne mérite pas que vous le livriez ainſi à la fureur d'Achab, puiſqu'il* craint le Seigneur depuis ſon enfance, *comme vous pouvez le ſavoir,*

12. Cumque receſſero à te, Spiritus Domini aſportabit te, in locum quem ego ignoro: & ingreſſus nuntiabo Achab, & non inveniens te, interficiet me: ſervus autem tuus timet Dominum ab infantia ſua.

13. Ne vous a-t-on pas dit à vous, mon Seigneur, ce que je fis lorſque Jezabel tuoit les Prophetes du Seigneur? & que je cachai cent de ces Prophetes dans des cavernes, en

13. Numquid non indicatum eſt tibi domino meo, quid fecerim cum interficeret Jezabel Prophetas Domini, quòd abſconderim

de Prophetis Domini centum viros quinquagenos & quinquagenos, in ſpeluncis, & paverim eos pane & aqua?

ayant mis cinquante d'un côté & cinquante d'un autre? & que je les nourris de pain & d'eau?

14. Et nunc tu dicis: Vade, & dic domino tuo: Adeſt Elias: ut interficiat me?

14. Et après cela, vous me dites: Allez, & dites à votre maître: Voici Elie; afin qu'il me tue.

15. Et dixit Elias: Vivit Dominus exercituum, ante cujus vultum ſto, quia hodie apparebo ei.

15. Elie lui dit: Vive le Seigneur des armées, en la préſence duquel je ſuis: *Je ne vous tromperai point*; *car* je me préſenterai aujourd'hui devant Achab.

16. Abiit ergo Abdias in occurſum Achab & indicavit ei: venitque Achab in occurſum Eliæ.

16. Abdias alla donc trouver Achab, & lui rapporta ce qu'il avoit vû. Et Achab vint auſſitôt au-devant d'Elie.

§. II. *Entrevûe d'Achab & d'Elie. Fermeté de ce Prophete. Il fait deſcendre le feu du Ciel ſur le ſacrifice qu'il offre au Seigneur; ce que les Prêtres de Baal ne peuvent faire.*

17. Et cùm vidiſſet eum, ait: Tune es ille qui conturbas Iſrael?

17. Et le voyant, il lui dit: N'êtes-vous pas celui qui trouble tout Iſraël?

18. Et ille ait: Non ego turbavi Iſrael, ſed tu, & domus patris tui, qui dereliquiſtis mandata Domini, & ſecuti eſtis Baalim.

18. Elie lui répondit: Ce n'eſt pas moi qui ai troublé Iſraël, mais c'eſt vous-même & la maiſon de votre pere, lorſque vous avez abandonné les commandemens du Seigneur, & que vous avez ſuivi Baal.

19. Verumtamen nunc mitte, & congrega ad me univerſum Iſrael in monte Carmeli, & Prophetas Baal quadringentos quinquaginta, Prophetaſque lucorum quadringentos qui comedunt de menſa Jezabel.

19. Néanmoins *le Seigneur touché de compaſſion de vos maux veut bien les faire ceſſer.* Envoyez *donc* maintenant vers Iſraël; faites aſſembler tout le peuple ſur le mont Carmel, & les quatre cens cinquante Prophetes de Baal, avec les quatre cens Prophetes des grands bois, que Jezabel nourrit de ſa table.

20. Miſit Achab ad omnes filios Iſrael, & congregavit Prophetas in montem Carmeli.

20. Achab envoya donc querir tous les enfans d'Iſraël, & il aſſembla les Prophetes *de Baal* ſur la montagne de Carmel. *Ceux des grands bois retenus par Jézabel ne s'y trouverent pas.*

21. Accedens autem Elias ad omnem populum, ait: Uſquequò claudicatis in duas partes? ſi Dominus eſt Deus, ſequimini eum:

21. Elie s'approchant de tout le peuple, lui dit: Juſqu'à quand ſerez-vous comme un homme qui boite des deux côtés, *adorant tantôt le Seigneur, & tantôt les idoles*? Si le

Seigneur eſt Dieu, ſuivez-le *conſtamment* : & ſi Baal eſt Dieu, ſuivez-le auſſi *de même* : & *ne changez pas de Dieu comme vous faites, ſelon le caprice de ceux qui vous gouvernent.* Le peuple ne lui répondit pas un ſeul mot, *ſentant la verité & la juſtice de cette parole.*

si autem Baal, sequimini illum. Et non respondit ei populus verbum.

22. Elie dit encore au peuple : Je ſuis demeuré tout ſeul d'entre les Prophetes du Seigneur, *les autres ayant été tués, ou ayant pris la fuite*, au lieu que les Prophetes de Baal ſont au nombre de quatre cens cinquante.

22. Et ait rursus Elias ad populum: Ego remansi Propheta Domini solus: Prophetæ autem Baal quadringenti & quinquaginta viri sunt.

23. *Cependant* qu'on nous donne deux bœufs, qu'ils en choiſiſſent un pour eux, & que l'ayant coupé par morceaux, ils le mettent ſur du bois ſans mettre de feu par-deſſous : & moi, je prendrai l'autre bœuf, & le mettant auſſi ſur du bois, je ne mettrai point non plus de feu au-deſſous.

23. Dentur nobis duo boves, & illi eligant sibi bovem unum, & in frusta cædentes, ponant super ligna, ignem autem non supponant: & ego faciam bovem alterum, & imponam super ligna, ignem autem non supponam.

24. Invoquez le nom de vos Dieux ; & moi j'invoquerai le nom de mon Seigneur: & que le Dieu *qui déclarera* par le feu *qu'il* aura exaucé *les vœux qu'on lui a faits*, ſoit reconnu pour Dieu. Tout le peuple répondit que la propoſition eſt très-juſte.

24. Invocate nomina deorum vestrorum, & ego invocabo nomen Domini mei: & Deus qui exaudierit per ignem, ipse sit Deus. Respondens omnis populus ait : Optima propositio.

25. Elie dit donc aux Prophetes de Baal : Choiſiſſez un bœuf pour vous ; & commencez les premiers, parce que vous êtes en plus grand nombre ; & invoquez le nom de vos Dieux, ſans mettre le feu au bois.

25. Dixit ergo Elias Prophetis Baal : Eligite vobis bovem unum, & facite primi, quia vos plures estis : & invocate nomina deorum vestrorum, ignemque non supponatis.

26. Ayant donc pris le bœuf qui leur fut donné, ils préparerent *leur ſacrifice*, & ils invoquoient le nom de Baal depuis le matin juſqu'à midi, en diſant : Baal, exaucez-nous. Mais Baal ne diſoit mot ; & il n'y avoit perſonne pour leur répondre, pendant qu'ils paſſoient d'un côté à l'autre de l'Autel qu'ils avoient fait, *en ſautant & tournant tout autour.*

26. Qui cùm tulissent bovem, quem dederat eis, fecerunt : & invocabant nomen Baal de mane usque ad meridiem, dicentes : Baal exaudi nos. Et non erat vox, nec qui responderet : transiliebantque altare quod fecerant.

27. Il étoit déjà midi, & Elie commença à leur inſulter, en leur diſant : Criez plus haut ; car votre Dieu Baal parle peut-être à quelqu'un, ou il eſt en chemin, ou dans une

27. Cùmque esset jam meridies, illudebat illis Elias, dicens : Clamate voce majore : Deus enim est, & forsitan loquitur, aut in di-

verſorio eſt, aut in itinere, aut certè dormit, ut excitetur.

hôtellerie. Il dort peut-être, *& il a beſoin* qu'on le réveille.

28. Clamabant ergo voce magna, & incidebant ſe juxta ritum ſuum cultris & lanceolis, donec perfunderentur ſanguine.

28. Ils ſe mirent donc à crier encore plus haut: & ils ſe faiſoient des inciſions, ſelon leur coutume, avec des couteaux & des lancettes, juſqu'à ce qu'ils fuſſent couverts de leur ſang.

29. Poſtquam autem tranſiit meridies, & illis Prophetantibus venerat tempus quo ſacrificium offerri ſolet, nec audiebatur vox, nec aliquis reſpondebat, nec attendebat orantes:

29. Midi étant paſſé, & le tems étant venu auquel on avoit accoutumé d'offrir le ſacrifice, les Prophetes avoient beau crier & invoquer, leur Dieu Baal étoit ſourd, & il n'y avoit perſonne qui répondît, ni qui parût entendre ceux qui prioient.

30. dixit Elias omni populo: Venite ad me. Et accedente ad ſe populo, curavit altare Domini, quod deſtructum fuerat.

30. Alors Elie dit à tout le peuple: Venez avec moi. Et le peuple s'étant approché de lui, il rétablit l'Autel du Seigneur *qui avoit été autrefois érigé en cet endroit*, & qui avoit été détruit *par la longueur du tems.*

31. Et tulit duodecim lapides juxta numerum tribuum filiorum Jacob, ad quem factus eſt ſermo Domini, dicens: Iſrael erit nomen tuum.

31. Il prit douze pierres, ſelon le nombre des tribus des enfans de Jacob, auquel le Seigneur avoit adreſſé ſa parole, en lui diſant: Iſraël ſera votre nom.

32. Et ædificavit de lapidibus altare in nomine Domini: fecitque aquæductum, quaſi per duas aratiunculas in circuitu altaris,

32. Et il bâtit de ces pierres un Autel au nom du Seigneur: il fit une rigole, & comme deux petits ſillons autour de l'Autel:

33. & compoſuit ligna: diviſitque per membra bovem, & poſuit ſuper ligna,

33. il prépara le bois, coupa le bœuf par morceaux, & le mit deſſus le bois,

34. & ait: Implete quatuor hydrias aquâ, & fundite ſuper holocauſtum, & ſuper ligna. Rurſumque dixit: Etiam ſecundò hoc facite. Qui cùm feciſſent ſecundò, ait: Etiam tertiò idipſum facite. Feceruntque tertiò,

34. & dit: Empliſſez d'eau quatre cruches, & répandez-les ſur l'holocauſte & ſur le bois. Il ajouta: Faites encore la même choſe une ſeconde fois. Et l'ayant fait une ſeconde fois, il leur dit: Faites encore la même choſe pour la troiſieme fois. Et ils le firent pour la troiſieme fois,

35. & currebant aquæ circum altare, & foſſa aquæductus replera eſt.

35. en ſorte que les eaux couroient autour de l'Autel, & que la rigole en étoit toute pleine, *montrant ainſi clairement qu'il n'y avoit point de feu caché ſous l'Autel.*

36. Cumque jam tempus

36. Le tems étant venu d'offrir l'holo-

cauſte, le Prophete Elie s'approcha, & dit: Seigneur Dieu d'Abraham, d'Iſaac & de Jacob, faites voir aujourd'hui que vous êtes le Dieu d'Iſraël, & que je ſuis votre ſerviteur, & que c'eſt par votre ordre que j'ai fait toutes ces choſes.

esſet ut offerretur holocauſtum, accedens Elias Propheta, ait: Domine Deus Abraham, & Iſaac, & Iſrael, oſtende hodie quia tu es Deus Iſrael, & ego ſervus tuus, & juxta præceptum tuum feci omnia verba hæc.

37. Exaucez-moi, Seigneur, exaucez-moi, afin que ce peuple apprenne que vous êtes le Seigneur Dieu, & que vous avez de nouveau converti leur cœur.

37. Exaudi me Domine, exaudi me: ut diſcat populus iſte, quia tu es Dominus Deus, & tu convertiſti cor eorum iterum.

38. En même-tems le feu du Seigneur tomba *du Ciel*, & dévora l'holocauſte, le bois & les pierres, la pouſſiere même & l'eau qui étoit dans la rigole autour de l'Autel.

38. Cecidit autem ignis Domini, & vorávit holocauſtum, & ligna, & lapides, pulverem quoque, & aquam, quæ erat in aquæductu lambens.

§. III. *Tout le peuple d'Iſraël reconnoît que le Seigneur eſt le vrai Dieu. Elie leur ordonne d'arrêter les Prophetes de Baal, qu'il fait tous mourir. Il promet de la pluie à Achab, & elle tombe en abondance.*

39. Ce que tout le peuple ayant vû, il ſe proſterna le viſage contre terre, & il dit: C'eſt le Seigneur qui eſt *le vrai* Dieu; c'eſt le Seigneur qui eſt *le vrai* Dieu, *& il n'y en a point d'autre.*

39. Quod cùm vidiſſet omnis populus, cecidit in faciem ſuam, & ait: Dominus ipſe eſt Deus, Dominus ipſe eſt Deus.

40. Alors Elie leur dit: Prenez les Prophetes de Baal, & qu'il n'en échappe pas un ſeul. Et le peuple s'étant ſaiſi d'eux, Elie les mena au torrent de Ciſon *qui coule au pied du mont Carmel*, où il les fit mourir.

40. Dixitque Elias ad eos: Apprehendite Prophetas Baal, & ne unus quidem effugiat ex eis. Quos cùm apprehendiſſent, duxit eos Elias ad torrentem Ciſon, & interfecit eos ibi.

Elie dit enſuite à Achab: Allez, mangez & bûvez *ce que vous avez en reſerve*; car j'entends le bruit d'une grande pluie *qui va vous donner des vivres en abondance.*

41. Et ait Elias ad Achab: Aſcende, comede, & bibe: quia ſonus multæ pluviæ eſt.

42. Achab s'en alla pour manger & pour boire. Et Elie monta ſur le haut du Carmel, où ſe penchant en terre, il mit ſon viſage entre ſes genoux, *implorant avec ardeur le ſecours du Seigneur.*

42. Aſcendit Achab ut comederet & biberet: Elias autem aſcendit in verticem Carmeli, & pronus in terram poſuit faciem ſuam inter genua ſua,

43. Et *plein de confiance en ſa divine bonté*, il dit à ſon ſerviteur: Allez, & regardez du côté de la mer. Ce ſerviteur étant allé regar-

43. & dixit ad puerum ſuum: Aſcende, & proſpice contra mare. Qui cùm aſcendiſſet, & contemplatus

effet, ait : Non eſt quidquam. Et rurſum ait illi : Revertere ſeptem vicibus.

44. In ſeptima autem vice, Ecce nubecula parva quaſi veſtigium hominis aſcendebat de mari. Qui ait : Aſcende, & dic Achab : Junge currum tuum, & deſcende, ne occupet te pluvia.

45. Cumque ſe verteret huc atque illuc, ecce cœli contenebrati ſunt, & nubes, & ventus, & facta eſt pluvia grandis. Aſcendens itaque Achab abiit in Jezrahel :

46. & manus Domini facta eſt ſuper Eliam, accinctiſque lumbis currebat ante Achab, donec veniret in Jezrahel.

der, lui vint dire : Il n'y a rien. Elie lui dit encore : Retournez-y par ſept fois.

44. Et la ſeptieme fois il parut un petit nuage qui s'élevoit de la mer grand comme le pied d'un homme. Elie dit à ſon ſerviteur : Allez dire à Achab : Faites mettre les chevaux à votre char ; & allez vîte, de peur que la pluie ne vous ſurprenne. •

45. Et lorſqu'il ſe tournoit d'un côté & d'autre, le Ciel tout d'un coup fut couvert de ténebres : *on vit paroître* des nuées ; le vent *s'éleva*, & il tomba une grande pluie. Achab montant donc ſur ſon char, s'en alla à Jezrahel *qui eſt environ à douze lieues du mont Carmel.*

46. Et en même-tems la main du Seigneur fut ſur Elie ; & s'étant ceint les reins, il couroit devant Achab, juſqu'à ce qu'il vint à Jezrahel.

CHAPITRE XIX.

§. I. *Jezabel ayant appris qu'Elie avoit tué tous les Prophetes de Baal, le veut faire mourir. Le Prophete ſaiſi de frayeur s'enfuit dans le deſert. Il s'y endort, & eſt réveillé par un Ange, qui lui commande de manger du pain & de boire de l'eau qu'il trouve auprès de lui. Elie fortifié par cette nourriture, marche durant quarante jours & quarante nuits, & arrive enfin à la montagne d'Horeb.*

L'AN DU MONDE 3097. AVANT J. C. 907.

1. Nuntiavit autem Achab Jezabel omnia quæ fecerat Elias, & quo modo occidiſſet univerſos Prophetas gladio.

2. Miſitque Jezabel nuntium ad Eliam, dicens : Hæc mihi faciant dii, & hæc addant, niſi hac hora cras poſuero animam tuam ſicut animam unius ex illis.

3. Timuit ergo Elias, &

1. ACHab ayant rapporté à Jezabel tout ce qu'Elie avoit fait, & de quelle maniere il avoit tué par l'épée tous les Prophetes *de Baal*,

2. Jezabel envoya un homme à Elie pour lui dire : Que les Dieux me traitent dans toute leur ſévérité ſi, demain à la même heure, je ne vous fais perdre la vie, comme vous l'avez fait perdre à chacun de ces *Prophetes*.

3. *Dieu en même-tems abandonna* Elie *à ſa propre*

propre foibleſſe, pour le conſerver dans l'humilité. *Il* eut donc peur, & s'en alla par-tout où ſon deſir le portoit. Et étant venu à Berſabée en Juda, il renvoya ſon ſerviteur.

ſurgens abiit quocumque eum ferebat voluntas: venitque in Berſabee Juda, & dimiſit ibi puerum ſuum,

4 Il fit dans le déſert une journée de chemin: & étant venu ſous un génievre, il s'y aſſit; & ſouhaitant la mort, *dans la douleur qu'il avoit de voir les juſtes opprimés, & la vraie Religion abandonnée*, il dit à Dieu: Seigneur, c'eſt aſſez *vivre pour moi.* Retirez mon ame de mon corps; car je ne ſuis pas meilleur que mes peres *qui ſont morts avant moi.*

4. & perrexit in deſertum, viam unius diei. Cumque veniſſet, & ſederet ſubter unam juniperum, petivit animæ ſuæ ut moreretur, & ait: Sufficit mihi Domine, tolle animam meam: neque enim melior ſum quàm patres mei.

5. Et il ſe jetta par terre, & s'endormit à l'ombre du génievre. En même-tems, un Ange le toucha, & lui dit: Levez-vous & mangez.

5. Projecitque ſe, & obdormivit in umbra juniperi: & ecce Angelus Domini tetigit eum, & dixit illi: Surge, & comede.

6. Elie regarda, & il vit auprès de ſa tête un pain cuit ſous la cendre & un vaſe d'eau. Il mangea donc & but, & il s'endormit encore.

6. Reſpexit, & ecce ad caput ſuum ſubcinericius panis, & vas aquæ: comedit ergo, & bibit, & rurſum obdormivit.

7. L'Ange du Seigneur revenant la ſeconde fois, le toucha *de nouveau*, & lui dit: Levez-vous & mangez; car il vous reſte un grand chemin à faire.

7. Reverſuſque eſt Angelus Domini ſecundò, & tetigit eum, dixitque illi: Surge, comede: grandis enim tibi reſtat via.

8. S'étant levé, il mangea & but; & s'étant fortifié par cette nourriture, il marcha quarante jours & quarante nuits, *s'écartant de côté & d'autre dans le deſert pour éviter ſes perſécuteurs*, juſqu'à *ce qu'il arrivât* à Horeb, *appellé auſſi* la montagne de Dieu.

8. Qui cùm ſurrexiſſet; comedit & bibit, & ambulavit in fortitudine cibi illius, quadraginta diebus & quadraginta noctibus, uſque ad montem Dei Horeb.

§. II. *Elie ſe retire dans une caverne. Il ſe plaint au Seigneur qu'il eſt demeuré ſeul qui le reconnoiſſe pour le veritable Dieu, & qu'on le cherche pour le faire mourir. Le Seigneur lui declare qu'il s'eſt reſerve ſept mille hommes qui n'ont point fléchi le genou devant Baal. Il lui commande d'aller ſacrer Haſael Roi de Syrie, Jehu Roi d'Iſrael, & Eliſée Prophete pour lui ſuccéder.*

9. Etant arrivé, il demeura dans une caverne; & le Seigneur lui adreſſant ſa parole, lui dit: Que faites-vous-là, Elie? *Pourquoi vous tenez-vous caché dans cette caverne?*

9. Cumque veniſſet illuc; manſit in ſpelunca: & ecce ſermo Domini ad eum, dixitque illi: Quid hic agis Elia?

10. Elie lui répondit: Je brûle de zele pour

10. At ille reſpondit: Zelo

Io zelatus ſum pro Domino Deo exercituum, quia dereliquerunt pactum tuum filii Iſrael: altaria tua deſtruxerunt, Prophetas tuos occiderunt gladio, derelictus ſum ego ſolus, & quærunt animam meam ut auferant eam.

vous, Seigneur Dieu des armées, parce que les enfans d'Iſraël ont abandonné votre alliance; qu'ils ont détruit vos Autels; qu'ils ont tué vos Prophetes par l'épée; & qu'étant demeuré ſeul *de vos adorateurs*, ils cherchent encore à m'ôter la vie.

11. Et ait ei: Egredere; & ſta in monte coram Domino: & ecce Dominus tranſit, & ſpiritus grandis & fortis ſubvertens montes, & conterens portas ante Dominum: non in ſpiritu Dominus, & poſt ſpiritum commotio, non in commotione Dominus,

11. Le Seigneur lui dit: Sortez, & tenez-vous ſur la montagne devant le Seigneur. En même-tems, le Seigneur paſſa *devant Elie. Mais* avant *que* le Seigneur *paſſât*, *on entendit* un vent violent & impétueux, capable de renverſer les montagnes & de briſer les rochers; & le Seigneur n'étoit point dans ce vent. Après le vent, il ſe fit un tremblement *de terre*; & le Seigneur n'étoit pas dans ce tremblement.

12. & poſt commotionem ignis: non in igne Dominus, & poſt ignem ſibilus auræ tenuis.

12. Après le tremblement, il s'alluma un feu; & le Seigneur n'étoit point dans ce feu. Après le feu, on entendit le ſouffle d'un petit vent *doux*.

13. Quod cùm audiſſet Elias, operuit vultum ſuum pallio, & igreſſus ſtetit in oſtio ſpeluncæ, & ecce vox ad eum, dicens: Quid hic agis Elia? Et ille reſpondit:

13. Ce qu'Elie ayant entendu, il ſe couvrit le viſage de ſon manteau, *par reſpect*: & étant ſorti, il ſe tint à l'entrée de la caverne. Et en même-tems une voix ſe fit entendre, qui lui dit: Que faites-vous là, Elie? Il répondit:

14. Zelo zelatus ſum pro Domino Deo exercituum: quia dereliquerunt pactum tuum filii Iſrael: altaria tua deſtruxerunt, Prophetas tuos occiderunt gladio, derelictus ſum ego ſolus, & quærunt animam meam ut auferant eam.

14. Je brûle de zele pour vous, Seigneur Dieu des armées, parce que les enfans d'Iſraël ont abandonné votre alliance, qu'ils ont détruit vos Autels, qu'ils ont tué vos Prophetes par le fer, & qu'étant demeuré ſeul *dans vos intérêts*, ils cherchent encore à m'ôter la vie.

15. Et ait Dominus ad eum: Vade, & revertere in viam tuam per deſertum in Damaſcum: cumque perveneris illuc, unges Hazael regem ſuper Syriam,

15. Et le Seigneur lui dit: Allez; retournez par le chemin par où vous êtes venu le long du déſert vers Damas; & lorſque vous y ſerez arrivé, vous ſacrerez d'huile Hazaël pour être Roi de Syrie.

16. & Jehu filium Namſi unges regem ſuper Iſrael:

16. Vous ſacrerez auſſi Jehu fils de Namſi pour être Roi d'Iſraël; & vous ſacrerez Eli-

ſée fils de Saphat, qui eſt d'Abelmeula, pour être Prophete en votre place.

Eliſeum autem filium Saphat, qui eſt de Abelmeula, unges Prophetam pro te.

17. Quiconque aura échappé à l'épée d'Hazaël, ſera tué par Jehu : & quiconque aura échappé à l'épée de Jehu, ſera tué par Eliſée, *que j'armerai de zele pour exterminer mes ennemis.*

17. Et erit, quicumque fugerit gladium Hazael, occidet eum Jehu : & quicumque fugerit gladium Jehu, interficiet eum Eliſeus.

18. Et *ne dites point que vous êtes le ſeul qui m'adoriez* ; *car* je me ſuis réſervé dans Iſraël ſept mille hommes qui n'ont point fléchi le genou devant Baal, & qui ne l'ont point adoré, en portant la main à leur bouche, pour la baiſer, *en l'honneur de cette idole.*

18. Et derelinquam mihi in Iſrael ſeptem millia virorum, quorum genua non ſunt incurvata ante Baal, & omne os, quod non adoravit eum oſculans manus.

19. Elie étant donc parti de-là, trouva Eliſée fils de Saphat qui labouroit avec douze paires de bœufs, & il conduiſoit lui-même une des charrues des douze paires de bœufs. Elie s'étant approché d'Eliſée, mit ſon manteau ſur lui, *comme pour lui communiquer l'eſprit de prophétie, en lui donnant l'habit de Prophete.*

19. Profectus ergo inde Elias, reperit Eliſeum filium Saphat, arantem in duodecim jugis boum : & ipſe in duodecim jugis boum arantibus unus erat : cumque veniſſet Elias ad eum, miſit pallium ſuum ſuper illum.

20. Eliſée auſſi-tôt quitta ſes bœufs, courut après Elie, & lui dit : Permettez-moi, je vous prie, que j'aille baiſer mon pere & ma mere ; & après cela, je vous ſuivrai. Elie lui répondit : Allez, & revenez ; car j'ai fait pour vous ce qui dépendoit de moi ; *& c'eſt à vous maintenant à répondre à la grace que vous venez de recevoir.*

20. Qui ſtatim relictis bobus cucurrit poſt Eliam, & ait : Oſculer, oro, patrem meum, & matrem meam, & ſic ſequar te. Dixitque ei : Vade, & revertere : quod enim meum erat, feci tibi.

21. Eliſée, après avoir quitté Elie, prit une paire de bœufs qu'il tua. Il en fit cuire la chair avec le bois de la charrue dont il avoit labouré, & la donna au peuple, qui en mangea. Il s'en alla auſſi-tôt après, & ſe mit à ſuivre Elie, & à le ſervir, *abandonnant ainſi ſa maiſon, ſes biens & ſa famille, pour s'attacher à ce Prophete.*

21. Reverſus autem ab eo, tulit par boum, & mactavit illud : & in aratro boum coxit carnes, & dedit populo, & comederunt : conſurgenſque abiit, & ſecutus eſt Eliam, & miniſtrabat ei.

CHAPITRE XX.

§. I. *Benadad Roi de Syrie vient aſſiéger Samarie, & fait ſommer Achab de lui en livrer toutes les richeſſes, avec ſes femmes & ſes enfans.*

L'AN DU MONDE 3103. AVANT J. C. 901.

1. Porrò Benadad rex Syriæ congregavit omnem exercitum ſuum, & triginta duos reges ſecum, & equos, & currus: & aſcendens pugnabat contra Samariam, & obſidebat eam.

1. OR Benadad Roi de Syrie ayant aſſemblé toute ſon armée, ſa cavalerie & ſes chariots, & trente-deux Rois avec lui (*c'étoient des Princes qui commandoient dans les Villes qui lui étoient ſoûmiſes*) *il* marcha pour attaquer Samarie, & il l'aſſiégea.

2. Mittenſque nuntios ad Achab regem Iſrael in civitatem,

2. En même-tems il envoya dans la Ville des Ambaſſadeurs à Achab, Roi d'Iſraël,

3. ait: Hæc dicit Benadad: Argentum tuum, & aurum tuum meum eſt: & uxores tuæ, & filii tui optimi, mei ſunt.

3. pour lui dire: Voici ce que dit Benadad: Votre argent & votre or eſt à moi, vos femmes & vos enfans les mieux faits ſont à moi.

4. Reſponditque rex Iſrael: Juxta verbum tuum, domine mi rex, tuus ſum ego, & omnia mea.

4. Le Roi d'Iſraël lui répondit: O Roi, mon Seigneur, je ſuis à vous, comme vous le dites, & tout ce que j'ai eſt à vous.

5. Revertenteſque nuntii, dixerunt: Hæc dicit Benadad, qui miſit nos ad te: Argentum tuum, & aurum tuum, & uxores tuas, & filios tuos dabis mihi,

5. Les Ambaſſadeurs revenant encore vers Achab, lui dirent: Voici ce que dit Benadad qui nous avoit envoyés vers vous: Vous nous donnerez votre argent, votre or, vos femmes & vos fils.

6. Cras igitur hac eadem hora mittam ſervos meos ad te, & ſcrutabuntur domum tuam, & domum ſervorum tuorum: & omne quod eis placuerit, ponent in manibus ſuis, & auferent.

6. Demain donc à la même heure j'envoierai mes ſerviteurs vers vous. Ils viſiteront votre maiſon & la maiſon de vos ſerviteurs; & ils prendront tout ce qui leur plaira, & l'emporteront.

7. Vocavit autem rex Iſrael omnes ſeniores terræ, & ait: Animadvertite, & videte, quoniam inſidietur nobis; miſit enim ad me pro uxoribus meis, & filiis, & pro argento & auro: & non abnui.

7. Alors le Roi d'Iſraël fit venir tous les anciens de ſon peuple, & leur dit: Conſidérez, & voyez qu'il nous tend un piége. Car il m'a déja envoyé pour mes femmes, pour mes fils, pour mon argent & mon or; & je ne lui ai rien refuſé *de ce qui eſt à moi. Mais maintenant il demande ce qui eſt à vous.*

8. Dixeruntque omnes

8. Tous les Anciens & tout le peuple lui

répondirent : Ne l'écoutez point, & ne vous rendez point à ce qu'il déſire.

majores natu, & univerſus populus, ad eum : Non audias, neque acquieſcas illi.

9. Achab répondit donc aux Ambaſſadeurs de Benadad : Dites au Roi mon Seigneur : Je ferai toutes les choſes que vous m'avez fait demander, comme étant votre ſerviteur ; mais, pour cette *derniere* choſe, je ne la puis faire, *ne pouvant donner ce qui n'eſt pas à moi.*

9. Reſpondit itaque nuntiis Benadad : Dicite domino meo regi : Omnia propter quæ miſiſti ad me ſervum tuum in initio, faciam : hanc autem rem facere non poſſum.

10. Les Ambaſſadeurs étant revenus, firent leur rapport à Benadad, qui les renvoya encore, & fit dire à Achab : Que les Dieux me traitent dans toute leur ſévérité, ſi *je laiſſe à Samarie pierre ſur pierre* ; *& ſi* toute la pouſſiere de Samarie, *quand je l'aurai détruite*, ſuffit pour remplir ſeulement le creux de la main de tous les gens qui me ſuivent.

10. Reverſique nuntii retulerunt ei. Qui remiſit, & ait : Hæc faciant mihi dii, & hæc addant, ſi ſuffecerit pulvis Samariæ pugillis omnis populi qui ſequitur me.

11. Le Roi d'Iſraël leur répondit : Dites à votre Maître : Ce n'eſt pas lorſqu'on prend les armes *pour combattre* qu'on doit ſe vanter ; c'eſt quand on les quitte, *après avoir remporté la victoire.*

11. Et reſpondens rex Iſrael, ait : Dicite ei : Ne glorietur accinctus æquè ut diſcinctus.

12. Benadad reçut cette réponſe lorſqu'il bûvoit dans ſa tente avec les autres Rois ; & il dit auſſi-tôt à ſes gens : Qu'on aille inveſtir la Ville. Et ils l'inveſtirent.

12. Factum eſt autem ; cùm audiſſet Benadad verbum iſtud bibebat ipſe & reges in umbraculis, & ait ſervis ſuis : Circumdate civitatem. Et circumdederunt eam.

§. II. *Un Prophete vient promettre à Achab, de la part du Seigneur, qu'il lui livrera toute l'armée ennemie par les mains des valets de pied des Princes des provinces. Achab les fait marcher contre les Syriens. Ils les mettent en fuite, & les défont entierement.*

13. En même-tems, un Prophete vint trouver Achab Roi d'Iſraël, & lui dit : Voici ce que dit le Seigneur : Vous avez vû toute cette multitude innombrable : Je vous déclare que je vous la livrerai aujourd'hui entre les mains, afin que vous ſachiez que c'eſt moi qui ſuis le Seigneur.

13. Et ecce Propheta unus accedens ad Achab regem Iſrael, ait ei : Hæc dicit Dominus : Certè vidiſti omnem multitudinem hanc nimiam ? ecce, ego tradam eam in manu tua hodie : ut ſcias, quia ego ſum Dominus.

14. Achab lui répondit : Par qui ? Il lui répondit : Voici ce que dit le Seigneur : Ce ſera

14. Et ait Achab : Per quem ? Dixitque ei : Hæc

dicit Dominus: Per pediſſequos principum provinciarum. Et ait: Quis incipiet prœliari? Et ille dixit: Tu.

15. Recenſuit ergo pueros principum provinciarum, & reperit numerum ducentorum triginta duorum: & recenſuit poſt eos populum, omnes filios Iſrael, ſeptem millia:

16. & egreſſi ſunt meridie; Benadad autem bibebat temulentus in umbraculo ſuo, & reges triginta duo cum eo, qui ad auxilium ejus venerant.

17. Egreſſi ſunt autem pueri principum provinciarum in prima fronte. Miſit itaque Benadad. Qui nuntiaverunt ei, dicentes: Viri egreſſi ſunt de Samaria.

18. Et ille ait: Sive pro pace veniunt, apprehendite eos vivos: ſive ut prœlientur, vivos eos capite.

19. Egreſſi ſunt ergo pueri principum provinciarum, ac reliquus exercitus ſequebatur.

20. Et percuſſit unuſquiſque virum, qui contra ſe veniebat: fugeruntque Syri, & perſecutus eſt eos Iſrael. Fugit quoque Benadad rex Syriæ in equo cum equitibus ſuis.

21. Necnon egreſſus rex Iſrael percuſſit equos & currus, & percuſſit Syriam plagâ magnâ.

22. (Accedens autem Propheta ad regem Iſrael, dixit ei: Vade, & confortare, & ſcito, & vide quid facias: ſequenti enim anno rex Syriæ aſcendet contra te.)

par les valets de pied des Princes des provinces. Achab ajouta: Qui commencera le combat? Ce ſera vous, dit le Prophete.

15. Achab fit donc la revûe des valets de pied des Princes des provinces, & il en trouva deux cens trente-deux. Il fit enſuite la revûe du peuple de tous les enfans d'Iſraël, *& il en trouva* ſept mille *en état de combattre.*

16. Ils ſortirent de la Ville ſur le midi. Cependant Benadad étoit dans ſa tente; qui bûvoit & qui étoit ivre, & les trente-deux Rois qui étoient venus à ſon ſecours bûvoient auſſi avec lui.

17. Les valets de pied des Princes des provinces marchoient à la tête de l'armée. Benadab ayant envoyé pour les reconnoître, on lui vint dire: Ce ſont des gens qui ſont ſortis de Samarie.

18. Il dit *à ceux qui lui parloient*: Soit qu'ils viennent pour traiter de la paix, ſoit qu'ils viennent pour combattre, prenez-les tous viſs.

19. Les valets de pied des Princes des provinces s'avancerent donc, & le reſte de l'armée après eux.

20. Et chacun d'eux tua ceux qui ſe préſenterent devant lui. Et auſſi-tôt les Syriens, *prenant l'épouvante*, s'enfuirent; & l'armée d'Iſraël les pourſuivoit. Benadad Roi de Syrie s'enfuit auſſi à cheval, avec les cavaliers qui l'accompagnoient.

21. Et le Roi d'Iſraël étant ſorti de Samarie, tua les chevaux, renverſa les chariots, & frappa la Syrie d'une grande plaie.

22. Alors un Prophete vint trouver le Roi d'Iſraël, & lui dit: Allez; fortifiez-vous; & conſidérez bien ce que vous avez à faire; car le Roi de Syrie viendra *encore* l'année ſuivante pour vous combattre.

§. III. *Les Syriens croyant que le Dieu des Iſraëlites étoit le Dieu des montagnes & non des vallées, viennent avec une armée innombrable pour les combattre dans la plaine. Dieu livre une ſeconde fois ces ennemis à ſon peuple, qui en tue cent mille en un ſeul jour, & met le reſte en fuite.*

23. Alors les ſerviteurs du Roi de Syrie lui dirent : Leurs Dieux ſont les Dieux des montagnes ; & c'eſt pour cela qu'ils nous ont vaincus. Il faut que nous combattions contr'eux en pleine campagne, & nous les vaincrons.

24. Voici donc ce que vous avez à faire : Faites retirer tous les Rois de votre armée, & mettez en leur place vos principaux Officiers.

25. Rétabliſſez vos troupes, en y remettant autant de ſoldats qu'il en a été tué, autant de chevaux qu'il y en avoit dans votre armée, & autant de chariots que vous en avez eu auparavant ; & nous combattrons contr'eux en pleine campagne ; & vous verrez que nous les battrons. Il crut le conſeil qu'ils lui donnerent, & il fit ce qu'ils lui avoient dit.

26. Un an après, Benadad fit la revûe des Syriens, & il vint à Aphec *vers le mont Liban*, pour combattre contre Iſraël.

27. Les enfans d'Iſraël firent auſſi la revûe de leurs troupes ; & ayant pris des vivres, ils marcherent contre les Syriens, & camperent vis-à-vis d'eux. *Ils ne paroiſſoient que* comme deux petits troupeaux de chevres, au lieu que les Syriens couvroient toute la terre.

28. Alors un homme de Dieu vint trouver le Roi d'Iſraël, & lui dit : Voici ce que dit le Seigneur : Parce que les Syriens ont dit : Le Seigneur eſt le Dieu des montagnes, mais il n'eſt pas le Dieu des vallées : je vous livrerai toute cette grande multitude, & vous ſaurez que c'eſt moi qui ſuis le Seigneur.

29. Les deux armées furent rangées en bataille l'une devant l'autre pendant ſept jours. Le ſeptieme jour la bataille ſe donna ; & les

23. Servi verò regis Syriæ dixerunt ei : Dii montium ſunt dii eorum ; ideò ſuperaverunt nos : ſed melius eſt ut pugnemus contra eos in campeſtribus, & obtinebimus eos.

24. Tu ergo verbum hoc fac : Amove reges ſingulos ab exercitu tuo, & pone principes pro eis :

25. & inſtaura numerum militum qui ceciderunt de tuis, equos ſecundùm equos priſtinos, & currus ſecundùm currus quos ante habuiſti : & pugnabimus contra eos in campeſtribus, & videbis quòd obtinebimus eos. Credidit conſilio eorum, & fecit ita.

26. Igitur poſtquam annus tranſierat, recenſuit Benadad Syros, & aſcendit in Aphec, ut pugnaret contra Iſrael.

27. Porrò filii Iſrael recenſiti ſunt, & acceptis cibariis profecti ex adverſo, caſtraque metati ſunt contra eos, quaſi duo parvi greges caprarum : Syri autem repleverunt terram.

28. (Et accedens unus vir Dei, dixit ad regem Iſrael : Hæc dicit Dominus : Quia dixerunt Syri : Deus montium eſt Dominus, & non eſt Deus vallium : dabo omnem multitudinem hanc grandem in manu tua, & ſcietis quia ego ſum Dominus.)

29. Dirigebantque ſeptem diebus ex adverſo hi atque illi acies, ſeptima autem

die commiſſum eſt bellum : percuſſeruntque filii Iſrael de Syris centum millia peditum in die una.

enfans d'Iſraël tuerent en un jour cent mille hommes de pied des Syriens.

30. Fugerunt autem qui remanſerant in Aphec, in civitatem : & cecidit murus ſuper viginti ſeptem millia hominum, qui remanſerant. Porrò Benadad fugiens ingreſſus eſt civitatem, in cubiculum quod erat intra cubiculum,

30. Ceux qui échapperent s'enfuirent dans la Ville d'Aphec. Et une muraille tomba ſur ving-ſept mille hommes qui étoient reſtés. Benadad s'enfuyant, entra dans la Ville, & ſe retira dans le lieu le plus ſecret d'une chambre.

§. IV. *Benadad Roi de Syrie ſe rend à Achab, qui lui ſauve la vie, & fait alliance avec lui. Dieu l'en reprend par un Prophete qui l'aſſure que ſa vie repondra pour celle de ce méchant Prince, & ſon peuple pour le peuple de Syrie.*

31. dixeruntque ei ſervi ſui : Ecce audivimus quòd reges domus Iſrael clementes ſint : ponamus itaque ſaccos in lumbis noſtris, & funiculos in capitibus noſtris, & egrediamur ad regem Iſrael : forſitan ſalvabit animas noſtras.

31. Alors ſes ſerviteurs lui dirent : Nous avons oüi dire que les Rois de la maiſon d'Iſrael ſont doux & clémens. Mettons donc des ſacs ſur nos reins & des cordes à notre cou, & allons trouver le Roi d'Iſrael : peut-être qu'il nous donnera la vie.

32. Accinxerunt ſaccis lumbos ſuos, & poſuerunt funiculos in capitibus ſuis, veneruntque ad regem Iſrael, & dixerunt ei : Servus tuus Benadad dicit : Vivat, oro te, anima mea. Et ille ait : Si adhuc vivit, frater meus eſt.

32. Ainſi ils ſe mirent des ſacs ſur les reins & la corde au cou, & vinrent trouver le Roi d'Iſrael, & lui dirent : Benadad votre ſerviteur vous envoie faire cette ſupplication : Accordez-moi la vie. Il leur répondit : S'il eſt encore en vie, c'eſt mon frere.

33. Quod acceperunt viri pro omine : & feſtinantes rapuerunt verbum ex ore ejus, atque dixerunt : Frater tuus Benadad. Et dixit eis : Ite, & adducite eum ad me. Egreſſus eſt ergo ad eum Benadad, & levavit eum in currum ſuum.

33. Les Syriens tirerent de là un bon préſage ; & prenant auſſi-tôt ce mot de ſa bouche, ils lui dirent : Votre frere Benadad *vous fait cette priere.* Il leur répondit : Allez, & amenez-le moi. Benadad vint donc ſe préſenter à Achab, qui le fit monter ſur ſon chariot.

34. Qui dixit ei : Civitates, quas tulit pater meus à patre tuo, reddam : & plateas fac tibi in Damaſco, ſicut fecit pater meus in Samaria, & ego fœderatus recedam à te. Pepigit ergo fœdus, & dimiſit eum.

34. Et Benadad lui dit : Je vous rendrai les Villes que mon pere a priſes ſur votre pere ; & faites-vous des places publiques dans Damas, comme mon pere en avoit fait pour lui dans Samarie : & quand nous aurons fait alliance entre nous, je me retirerai. Achab fit

fit donc cette alliance avec lui, & le laiſſa aller.

35. Alors un des enfans des Prophetes dit, de la part du Seigneur, à un de ſes compagnons: Frappez-moi. Et comme il ne voulut pas le frapper,

36. il lui dit: Parce que vous n'avez pas voulu écouter la voix du Seigneur, *en me frappant, comme il vous l'avoit ordonné*, auſſitôt que vous m'aurez quitté, un lion vous tuera. Lorſqu'il fut un peu éloigné de lui, un lion le trouva, & le tua.

37. Ayant rencontré un autre homme, il lui dit: Frappez-moi. Cet homme le frappa, & le bleſſa.

38. Le Prophete, au ſortir de-là, s'en alla donc au devant du Roi qui étoit en chemin; & il ſe rendit méconnoiſſable, en ſe mettant de la pouſſiere ſur ſon viſage & ſur ſes yeux.

39. Et lorſque le Roi fut paſſé, il cria après lui, & lui dit: Votre ſerviteur s'étoit avancé pour combattre les ennemis de près. Et l'un d'eux s'en étant fui, quelqu'un me l'a amené, & m'a dit: Gardez-moi bien cet homme-là; & s'il s'échappe, votre vie répondra de la ſienne, ou vous payerez un talent d'argent.

40. Et comme, étant troublé, je me tournois de côté & d'autre, cet homme eſt diſparu tout d'un coup. Le Roi d'Iſraël lui dit: Vous avez vous-même prononcé votre arrêt.

41. Auſſi-tôt il eſſuya la pouſſiere de ſon viſage; & le Roi d'Iſrael reconnut qu'il étoit du nombre des Prophetes.

42. Il dit au Roi: Voici ce que dit le Seigneur: Parce que vous avez laiſſé échapper de vos mains un homme digne de mort, votre vie répondra pour la ſienne, & votre peuple pour ſon peuple.

43. Le Roi d'Iſraël retourna donc en ſa maiſon, ne faiſant pas de cas de ce que ce

35. Tunc vir quidam de filiis Prophetarum dixit ad ſocium ſuum in ſermone Domini: Percute me. At ille noluit percutere.

36. Cui ait: Quia noluiſti audire vocem Domini, ecce recedes à me, & percutiet te leo. Cumque paulum receſſiſſet ab eo, invenit eum leo, atque percuſſit.

37. Sed & alterum inveniens virum, dixit ad eum: Percute me. Qui percuſſit eum, & vulneravit.

38. Abiit ergo Propheta, & occurrit regi in via, & mutavit aſperſione pulveris os & oculos ſuos.

39. Cumque rex tranſiſſet, clamavit ad regem, & ait: Servus tuus egreſſus eſt ad præliandum cominus: cumque fugiſſet vir unus, adduxit eum quidam ad me, & ait: Cuſtodi virum iſtum: qui ſi lapſus fuerit, erit anima tua pro anima ejus, aut talentum argenti appendes.

40. Dum autem ego turbatus huc illucque me verterem, ſubitò non comparuit. Et ait rex Iſrael ad eum: Hoc eſt judicium tuum, quod ipſe decreviſti.

41. At ille ſtatim abſterſit pulverem de facie ſua, & cognovit eum rex Iſrael, quòd eſſet de Prophetis.

42. Qui ait ad eum: Hæc dicit Dominus: Quia dimiſiſti virum dignum morte de manu tua, erit anima tua pro anima ejus, & populus tuus pro populo ejus.

43. Reverſus eſt igitur rex Iſrael in domum ſuam,

audire contemnens, & furibundus venit in Samariam.

Prophete lui avoit dit. Et il entra plein de fureur dans Samarie, *étant irrité de cette menace du Seigneur.*

CHAPITRE XXI.

§. I. *Naboth refuſe de vendre ſa vigne à Achab, qui en conçoit beaucoup de chagrin. Jezabel envoie des ordres pour faire faire le procès à Naboth. On gagne de faux témoins, qui l'accuſent d'avoir blaſphemé contre Dieu & contre le Roi. Il eſt condamné, & lapidé.*

L'AN DU MONDE 3105. AVANT J. C. 899.

1. Poſt verba autem hæc, tempore illo vinea erat Naboth Jezrahelitæ, qui erat in Jezrahel, juxta palatium Achab regis Samariæ.

1. APrès ces événemens, *il en arriva un autre* dans le même tems. Naboth de Jezraël avoit à lui, dans Jezraël même, une vigne près du Palais d'Achab Roi de Samarie.

2. Locutus eſt ergo Achab ad Naboth, dicens: Da mihi vineam tuam, ut faciam mihi hortum olerum quia vicina eſt; & prope domum meum, daboque tibi pro ea vineam meliorem: aut ſi commodius tibi putas, argenti pretium, quanto digna eſt.

2. Et Achab lui dit: Donnez-moi votre vigne, afin que je puiſſe faire un jardin potager, parce qu'elle eſt proche de ma maiſon: & je vous en donnerai une meilleure; ou, ſi cela vous accommodoit mieux, je vous la payerai en argent, au prix qu'elle vaut.

3. Cui reſpondit Naboth: Propitius ſit mihi Dominus, ne dem hereditatem patrum meorum tibi.

3. Naboth lui répondit: Dieu me garde de vous donner l'héritage de mes peres, *que la Loi me défend d'aliéner.*

4. Venit ergo Achab in domum ſuam indignans, & frendens ſuper verbo, quod locutus fuerat ad eum Naboth Jezrahelites, dicens: Non dabo tibi hereditatem patrum meorum. Et projiciens ſe in lectulum ſuum, avertit faciem ſuam ad parietem, & non comedit panem.

4. Achab revint donc chez lui tout en colere, & plein de fureur, à cauſe de cette parole de Naboth de Jezraël, qui lui avoit dit: Je ne vous donnerai point l'héritage de mes peres. Et ſe jettant ſur ſon lit, il ſe tourna du côté de la muraille, & ne mangea point.

5. Ingreſſa eſt autem ad eum Jezabel uxor ſua, dixitque ei: Quid eſt hoc, unde anima tua contriſtata eſt? & quare non comedis panem?

5. Jezabel ſa femme l'étant venu trouver, lui dit: Qu'eſt-ce donc que cela? D'où vous vient cette triſteſſe? & pourquoi ne mangez-vous point?

6. Qui reſpondit ei: Lo-

6. Il lui répondit: J'ai parlé à Naboth de

Jezraël, & je lui ai dit: Donnez-moi votre vigne, & je vous en donnerai l'argent; ou, ſi vous l'aimez mieux, je vous en donnerai une meilleure pour celle-là. Et il m'a répondu: Je ne vous donnerai point ma vigne.

7. Jezabel ſa femme lui dit: Votre autorité eſt grande, *à ce que je vois;* & vous gouvernez bien le Royaume d'Iſraël. Levez-vous, mangez, & ayez l'eſprit en repos: Je me charge de vous livrer la vigne de Naboth de Jezraël.

8. Auſſi-tôt elle écrivit des Lettres au nom d'Achab, qu'elle cacheta du cachet du Roi, & elle les envoya aux anciens & aux premiers de la Ville de Naboth qui demeuroient avec lui.

9. Ces Lettres étoient conçues en ces termes: Publiez un jeûne, *comme pour vous diſpoſer à juger une affaire importante*; & faites aſſeoir Naboth entre les premiers du peuple;

10. & gagnez contre lui deux enfans de Bélial, qui rendent un faux témoignage, en diſant: Naboth a blaſphémé contre Dieu & contre le Roi. Qu'on le mene hors de la Ville, qu'il ſoit lapidé & mis à mort.

11. Les anciens & les premiers de la Ville de Naboth qui demeuroient avec lui, firent ce que Jezabel leur avoit commandé, & ce que portoit la Lettre qu'elle leur avoit envoyée.

12. Ils publierent un jeûne, & firent aſſeoir Naboth entre les premiers du peuple, *comme pour juger avec eux une affaire importante.*

13. Et ayant fait venir deux enfans du diable, ils les firent aſſeoir vis-à-vis de lui. Et ces deux enfans du diable porterent témoignage contre lui devant l'aſſemblée, en diſant: Naboth a blaſphémé Dieu & le Roi. Et enſuite de ce témoignage, ils le firent mener hors de la Ville, & le lapiderent.

cutus ſum Naboth Jezrahelitæ, & dixi ei: Da mihi vineam tuam, aceptâ pecuniâ: aut, ſi tibi placet, dabo tibi vineam meliorem pro ea. Et ille ait: Non dabo tibi vineam meam.

7. Dixit ergo ad eum Jezabel uxor ejus: Grandis auctoritatis es, & bene regis regnum Iſrael. Surge, & comede panem, & æquo animo eſto, ego dabo tibi vineam Naboth Jezrahelitæ.

8. Scripſit itaque litteras ex nomine Achab, & ſignavit eas annulo ejus, & miſit ad majores natu & optimates, qui erant in civitate ejus, & habitabant cum Naboth.

9. Litterarum autem hæc erat ſententia: Prædicate jejunium, & ſedere facite Naboth inter primos populi,

10. & ſubmittite duos viros filios Belial contra eum; & falſum teſtimonium dicant: Benedixit Deum & regem: & educite eum, & lapidate, ſicque moriatur.

11. Fecerunt ergo cives ejus majores natu & optimates, qui habitabant cum eo in urbe, ſicut præceperat eis Jezabel, & ſicut ſcriptum erat in litteris quas miſerat ad eos;

12. prædicaverunt jejunium, & ſedere fecerunt Naboth inter primos populi.

13. Et adductis duobus viris filiis diaboli, fecerunt eos ſedere contra eum: at illi, ſcilicet ut viri diabolici, dixerunt contra eum teſtimonium coram multitudine: Benedixit Naboth Deum & regem: quam ob rem eduxerunt eum extra civitatem, & lapidibus interfecerunt.

14. Miſeruntque ad Jezabel, dicentes: Lapidatus eſt Naboth, & mortuus eſt.

14. Ils envoyerent auſſi-tôt à Jezabel pour lui dire : Naboth a été lapidé, & il eſt mort.

15. Factum eſt autem, cùm audiſſet Jezabel lapidatum Naboth, & mortuum, locuta eſt ad Achab: Surge, & poſſide vineam Naboth Jezrahelitæ, qui noluit tibi acquieſcere, & dare eam acceptâ pecuniâ: non enim vivit Naboth, ſed mortuus eſt.

15. Jezabel ayant appris que Naboth avoit été lapidé & qu'il étoit mort, vint dire à Achab : Allez, & rendez-vous maître de la vigne de Naboth de Jezraël, qui n'a pas voulu ſe rendre à votre déſir, ni vous la donner pour le prix qu'elle valoit : car Naboth n'eſt plus en vie, mais il eſt mort, *comme criminel de leſe-majeſté ; & la confiſcation de ſon bien vous appartient.*

§. II. *Achab ayant appris la mort de Naboth, va dans ſa vigne pour s'en emparer. Elie le va trouver de la part du Seigneur, lui reproche ſon crime, & le menace des plus grands maux. Ce Prince s'humilie, & détourne de deſſus lui, par ſon humiliation, les maux dont il étoit menacé.*

16. Quod cùm audiſſet Achab, mortuum videlicet Naboth, ſurrexit, & deſcendebat in vineam Naboth Jezrahelitæ, ut poſſideret eam.

16. Achab ayant appris la mort de Naboth, s'en alla auſſi-tôt dans la vigne de Naboth de Jezraël, pour s'en rendre Maître.

17. Factus eſt igitur ſermo Domini ad Eliam Thesbiten, dicens:

17. En même-tems le Seigneur adreſſa ſa parole à Elie de Thesbé, & lui dit :

18. Surge, & deſcende in occurſum Achab regis Iſrael, qui eſt in Samaria: ecce ad vineam Naboth deſcendit, ut poſſideat eam:

18. Allez tout maintenant au-devant d'Achab Roi d'Iſraël, qui eſt dans Samarie ; car le voilà qui va dans la vigne de Naboth, pour s'en rendre maître.

19. & loquéris ad eum, dicens: Hæc dicit Dominus: Occidiſti, inſuper & poſſediſti. Et poſt hæc addes: Hæc dicit Dominus: In loco hoc, in quo linxerunt canes ſanguinem Naboth, lambent quoque ſanguinem tuum.

19. Et vous lui parlerez en ces termes : Voici ce que dit le Seigneur : Vous avez tué *Naboth*, & de plus vous vous êtes emparé *de ſa vigne.* Et vous lui direz enſuite : Voici ce que dit le Seigneur : En ce même lieu où les chiens ont lêché le ſang de Naboth, ils lêcheront auſſi votre ſang *& celui de vos enfans.*

20. Et ait Achab ad Eliam: Num inveniſti me inimicum tibi? Qui dixit: Inveni, eò quòd venumdatus ſis, ut faceres malum in conſpectu Domini.

20. Et Achab dit à Elie : En quoi avez-vous trouvé que je me déclaraſſe votre ennemi, *pour me faire de telles menaces?* Elie lui répondit : En ce que vous vous êtes vendu pour faire le mal aux yeux du Seigneur. *C'eſt pourquoi voici ce que dit le Seigneur.*

21. Je vais faire fondre *tous* les maux ſur vous. Je vous retrancherai vous & votre poſtérité de deſſus la terre; & je tuerai de la maiſon d'Achab juſqu'aux plus petits enfans & aux animaux, & depuis le premier juſqu'au dernier dans Iſraël.

21. Ecce ego inducam ſuper te malum, & demetam poſteriora tua, & interficiam de Achab mingentem ad parietem, & clauſum & ultimum in Iſrael.

22. Je rendrai votre maiſon comme la maiſon de Jéroboam fils de Nabath, & comme la maiſon de Baaſa fils d'Ahia, parce que vos actions ont irrité ma colere, & que vous avez fait pécher *les anciens d'*Iſraël, *en les obligeant de faire mourir Naboth, quoiqu'il fût innocent.*

22. Et dabo domum tuam ſicut domum Jeroboam filii Nabat, & ſicut domum Baaſa fili Ahia: quia egiſti, ut me ad iracundiam provocares, & peccare feciſti Iſrael.

23. Le Seigneur a prononcé auſſi cet arrêt contre Jezabel: Les chiens mangeront Jezabel dans le champ de Jezraël.

23. Sed & de Jezabel locutus eſt Dominus, dicens: Canes comedent Jezabel in agro Jezrahel.

24. Si Achab meurt dans la Ville, il ſera mangé par les chiens; & s'il meurt dans les champs, il ſera mangé par les oiſeaux du Ciel.

24. Si mortuus fuerit Achab in civitate, comedent eum canes: ſi autem mortuus fuerit in agro, comedent eum volucres cæli.

25. Achab n'eut donc point ſon ſemblable en méchanceté, comme ayant été vendu pour faire le mal aux yeux du Seigneur; car il y fut excité *encore* par Jezabel ſa femme.

25. Igitur non fuit alter talis ſicut Achab, qui venumdatus eſt ut faceret malum in conſpectu Domini: concitavit enim eum Jezabel uxor ſua,

26. Et il devint tellement abominable, qu'il ſuivoit les idoles des Amorrhéens, que le Seigneur avoit exterminés à l'entrée des enfans d'Iſraël *en leur pays.*

26. & abominabilis factus eſt, in tantum ut ſequeretur idola, quæ fecerant Amorrhæi, quos conſumpſit Dominus à facie filiorum Iſrael.

27. Achab ayant entendu ces paroles, déchira ſes vêtemens, couvrit ſa chair d'un cilice, jeûna, & dormit avec le ſac, & marcha ayant la tête baiſſée.

27. Itaque cùm audiſſet Achab ſermones iſtos, ſcidit veſtimenta ſua, & operuit cilicio carnem ſuam, jejunavitque & dormivit in ſacco, & ambulavit demiſſo capite.

28. Alors le Seigneur adreſſa ſa parole à Elie de Thesbé, & lui dit:

28. Et factus eſt ſermo Domini ad Eliam Thesbiten, dicens:

29. N'avez-vous pas vû Achab humilié devant moi? Puis donc qu'il s'eſt humilié à cauſe de moi, je ne ferai point tomber ſur lui, pendant qu'il vivra, les maux *dont je l'ai menacé*; mais ſous le regne de ſon fils, je les ferai tomber ſur ſa maiſon.

29. Nonne vidiſti humiliatum Achab coram me? quia igitur humiliatus eſt mei causâ, non inducam malum in diebus ejus, ſed in diebus filii ſui inferam malum domui ejus.

CHAPITRE XXII.

§. I. *Joſaphat Roi de Juda veut ſe joindre à Achab Roi d'Iſraël, qui avoit réſolu de reprendre Ramoth-Galaad ſur le Roi de Syrie. Tous les Prophetes d'Achab lui promettent un heureux ſuccès. Joſaphat demande un Prophete du Seigneur, & on va querir Michée.*

L'AN DU MONDE 3107. AVANT J. C. 897.

1. Tranſierunt igitur tres anni abſque bello inter Syriam & Iſrael.

1. APrès cela, trois ans ſe paſſerent ſans qu'il y eût guerre entre la Syrie & l'Iſraël.

2. In anno autem tertio, deſcendit Joſaphat rex Juda ad regem Iſrael.

2. Mais la troiſieme année *depuis l'alliance faite entre Benadad & Achab, la guerre recommença. Et* Joſaphat Roi de Juda vint trouver le Roi d'Iſraël *à ſa priere.*

3. (Dixitque rex Iſrael ad ſervos ſuos: Ignoratis quòd noſtra ſit Ramoth Galaad, & negligimus tollere eam de manu regis Syriæ?)

3. (Car le Roi d'Iſraël avoit déja dit à ſes ſerviteurs: Ignorez-vous que la Ville de Ramoth en Galaad eſt à nous? Et cependant nous ne penſons point à la retirer des mains du Roi de Syrie.)

4. Et ait ad Joſaphat: Venieſne mecum ad præliandum in Ramoth Galaad?

4. Et le Roi d'Iſraël dit à Joſaphat: Viendrez-vous avec moi à la guerre pour prendre Ramoth en Galaad?

5. Dixitque Joſaphat ad regem Iſrael: Sicut ego ſum, ita & tu: populus meus, & populus tuus unum ſunt: & equites mei, equites tui. Dixitque Joſaphat ad regem Iſrael: Quære, oro te, hodie ſermonem Domini.

5. Joſaphat répondit au Roi d'Iſraël: Vous pouvez diſpoſer de moi comme de vous-même: mon peuple & votre peuple ne ſont qu'un ſeul *peuple*; & ma cavalerie eſt votre cavalerie. Et il ajouta en parlant au *même* Roi d'Iſraël: Conſultez *néanmoins* aujourd'hui, je vous prie, quelle eſt la volonté du Seigneur.

6. Congregavit ergo rex Iſrael Prophetas, quadringentos circiter viros, & ait ad eos: Ire debeo in Ramoth Galaad ad bellandum, an quieſcere? Qui reſponderunt: Aſcende, & dabit eam Dominus in manu regis.

6. Le Roi d'Iſrael aſſembla donc ſes Prophetes, qui ſe trouverent environ quatre cens (*c'étoient les Prophetes des grands bois que Jezabel nourriſſoit de ſa table*) & il leur dit: Dois-je aller à la guerre, pour prendre Ramoth en Galaad, ou me tenir en paix? Ils lui répondirent: Allez; & le Seigneur livrera la Ville entre les mains du Roi.

7. Dixit autem Joſaphat:

7. Joſaphat lui dit: N'y a-t-il point ici quel-

que Prophete du Seigneur, afin que nous le conſultions par lui?

Non eſt hic Propheta Domini quiſpiam, ut interrogemus per eum?

8. Le Roi d'Iſraël répondit à Joſaphat: Il eſt demeuré un homme par qui nous pouvons conſulter le Seigneur: mais je hais cet homme-là, parce qu'il ne me Prophétiſe jamais rien de bon, & qu'il ne me prédit que du mal. C'eſt Michée fils de Jemla. Joſaphat lui répondit: O Roi, ne parlez pas ainſi, *& ne refuſez pas d'apprendre la volonté de Dieu de la bouche de ce Prophete.*

8. Et ait rex Iſrael ad Joſaphat: Remanſit vir unus, per quem poſſumus interrogare Dominum: ſed ego odi eum, quia non Prophetat mihi bonum, ſed malum, Michæas filius Iemla. Cui Joſaphat ait: Ne loquaris ita rex.

9. Le Roi d'Iſrael ayant appellé un eunuque, il lui dit: Faites venir préſentement Michée, fils de Jemla.

9. Vocavit ergo rex Iſrael eunuchum quemdam, & dixit ei: Feſtina adducere Michæam filium Jemla.

10. Le Roi d'Iſrael & Joſaphat Roi de Juda, étoient dans la Cour, près la porte de Samarie, aſſis chacun ſur leur trône, avec des habits d'une magnificence Royale; & tous les Prophetes *des hauts lieux* prophétiſoient devant eux.

10. Rex autem Iſrael, & Joſaphat rex Juda, ſedebant unuſquiſque in ſolio ſuo, veſtiti cultu regio, in area juxta oſtium portæ Samariæ; & univerſi Prophetæ Prophetabant in conſpectu eorum.

11. Sedecias fils de Chanaana, s'étoit fait faire auſſi des cornes de fer, & il dit: Voici ce que dit le Seigneur: Vous battrez avec ces *cornes*, & vous agiterez la Syrie, juſqu'à ce que vous l'ayez toute détruite.

11. Fecit quoque ſibi Sedecias filius Chanaana cornua ferrea, & ait: Hæc dicit Dominus: His ventilabis Syriam, donec deleas eam.

12. Tous les Prophetes prophétiſoient de même, & diſoient: Allez contre Ramoth en Galaad, & marchez heureuſement; & le Seigneur la livrera entre les mains du Roi.

12. Omneſque Prophetæ ſimiliter Prophetabant: dicentes: Aſcende in Ramoth Galaad, & vade proſperè, & tradet Dominus in manus regis.

13. Celui qu'on avoit envoyé pour faire venir Michée, lui dit: Voilà tous les Prophetes, qui, dans leurs réponſes, prédiſent tous d'une voix un bon ſuccès au Roi: Que vos paroles ſoient donc ſemblables aux leurs, & que votre prédiction ſoit favorable.

13. Nuntius verò, qui ierat ut vocaret Michæam, locutus eſt ad eum, dicens: Ecce ſermones Prophetarum ore uno regi bona prædicant: ſit ergo ſermo tuus ſimilis eorum, & loquere bona.

14. Michée lui répondit: Vive le Seigneur, je ne dirai que ce que le Seigneur m'aura dit.

14. Cui Michæas ait: Vivit Dominus, quia quodcumque dixerit mihi Dominus, hoc loquar.

§. II. *Michée ſe préſente devant les deux Rois. Il leur prédit la défaite d'Iſraël & la mort d'Achab. Il eſt mis en priſon par l'ordre de ce Prince pour y être nourri de pain de douleur & d'eau d'affliction juſqu'à ſon retour. Le Prophete prend tout le peuple à témoin qu'Achab n'en reviendra point.*

15. Venit itaque ad regem, & ait illi rex: Michæa, ire debemus in Ramoth Galaad ad præliandum, an ceſſare? Cui ille reſpondit: Aſcende, & vade proſperè, & tradet eam Dominus in manus regis.

15. Michée ſe préſenta donc devant le Roi, & le Roi lui dit: Michée, devons-nous aller à la guerre, pour prendre Ramoth en Galaad, ou demeurer en paix? Michée *ſe conformant aux autres Prophetes & au déſir du Roi*, lui répondit, *mais d'un ton qui faiſoit bien voir qu'il penſoit autrement*: Allez, marchez heureuſement *contre Ramoth en Galaad*; & le Seigneur la livrera entre les mains du Roi.

16. Dixit autem rex ad eum: Iterum atque iterum adjuro te, ut non loquaris mihi quod verum eſt, in nomine Domini.

16. Le Roi ajoûta: Je vous conjure au nom du Seigneur de ne me parler que ſelon la vérité.

17. Et ille ait: Vidi cunctum Iſrael diſperſum in montibus, quaſi oves non habentes paſtorem, & ait Dominus: Non habent iſti dominum: revertatur unuſquiſque in domum ſuam in pace.

17. Michée lui dit: *Si vous voulez que je vous parle ſelon la vérité: voici ce que je vous dirai*; J'ai vû tout Iſraël diſperſé dans les montagnes, comme des brebis qui n'ont point de Paſteur. Et le Seigneur a dit: Ils n'ont point de chef *qui les conduiſe à la guerre*. Que chacun *donc* retourne en paix dans ſa maiſon.

18. (Dixit ergo rex Iſrael ad Joſaphat: Numquid non dixi tibi, quia non Prophetat mihi bonum, ſed ſemper malum?

18. Auſſi-tôt le Roi d'Iſraël dit à Joſaphat: Ne vous avois-je bas bien dit que cet homme ne me prophétiſe jamais rien de bon, mais qu'il me prédit toûjours du mal?

19. Ille verò addens, ait: Propterea audi ſermonem Domini: Vidi Dominum ſedentem ſuper ſolium ſuum, & omnem exercitum cœli aſſiſtentem ei à dextris & à ſiniſtris.

19. Et Michée ajouta: Ecoutez la parole du Seigneur. J'ai vû le Seigneur aſſis ſur ſon trône, & toute l'armée du Ciel autour de lui, à droite & à gauche.

20. Et ait Dominus: Quis decipiet Achab regem Iſrael, ut aſcendat, & cadat in Ramoth Galaad? Et dixit unus verba hujuſcemodi, & alius aliter.

20. Et le Seigneur a dit: Qui ſéduira Achab Roi d'Iſraël, afin qu'il marche contre Ramoth en Galaad, & qu'il y périſſe? Et l'un dit une choſe, & l'autre une autre.

21. Egreſſus eſt autem ſpiritus, & ſtetit coram Do-

21. Mais l'eſprit *malin* s'avança, & ſe préſentant devant le Seigneur, il lui dit: C'eſt moi

moi qui ſéduirai Achab. Le Seigneur lui dit : Et comment ?

22. Il répondit : J'irai, & je ſerai un eſprit menteur dans la bouche de tous ſes Prophetes. Le Seigneur lui dit : Vous le ſéduirez, & vous aurez l'avantage ſur lui. Allez ; *je vous le permets ;* & faites comme vous le dites.

23. Maintenant donc le Seigneur a mis un eſprit de menſonge en la bouche de tous vos Prophetes qui ſont ici, & le Seigneur a prononcé votre arrêt.

24. En même-tems Sédecias fils de Chanaana s'approcha de Michée, & lui donna un ſoufflet ſur la joue, & lui dit : L'eſprit du Seigneur m'a-t-il donc quitté, & n'a-t-il parlé qu'à vous ?

25. Michée lui dit : Vous le verrez au jour que vous paſſerez de chambre en chambre pour vous cacher.

26. Alors le Roi d'Iſraël dit *à ſes gens* : Prenez Michée ; & qu'on le mene chez Amon, Gouverneur de la Ville, & chez Joas fils d'Amelech :

27. Et dites-leur : Voici ce que le Roi a ordonné : Renfermez cet homme dans la priſon ; & qu'on le nourriſſe de pain de douleur & d'eau d'affliction, juſqu'à ce que je revienne en paix.

28. Michée lui dit : Si vous revenez en paix, le Seigneur n'a point parlé par moi. Et il ajouta : Peuples, tous tant que vous êtes, ſoyez-en témoins.

mino, & ait : Ego decipiam illum. Cui locutus eſt Dominus : In quo ?

22. Et ille ait : Egrediar, & ero ſpiritus mendax in ore omnium Prophetarum ejus. Et dixit Dominus : Decipies, & prævalebis ; egredere, & fac ita.

23. Nunc igitur ecce dedit Dominus ſpiritum mendacii in ore omnium Prophetarum tuorum, qui hic ſunt, & Dominus locutus eſt contra te malum.

24. Acceſſit autem Sedecias filius Chanaana, & percuſſit Michæam in maxillam, & dixit : Mene ergo dimiſit ſpiritus Domini, & locutus eſt tibi ?

25. Et ait Michæas : Viſurus es in die illa, quando ingredieris cubiculum, intra cubiculum ut abſcondaris.

26. Et ait rex Iſrael : Tollite Michæam, & maneat apud Amon principem civitatis, & apud Joas filium Amelech,

27. & dicite eis : Hæc dicit rex : Mittite virum iſtum in carcerem, & ſuſtentate eum pane tribulationis, & aquâ anguſtiæ, donec revertar in pace.

28. Dixitque Michæas : Si reverſus fueris in pace, non eſt locutus in me Dominus. Et ait : Audite populi omnes.

§. III. *Les deux Rois marchent contre les Syriens. Le Roi d'Iſraël ſe déguiſe, & combat comme un particulier. Le Roi de Juda ſe trouve en danger. Achab eſt bleſſé d'une fleche tirée au haſard, & en meurt. Son chariot eſt lavé dans la piſcine de Samarie, & les chiens y léchent ſon ſang.*

29. Le Roi d'Iſraël & Joſaphat Roi de Juda marcherent donc contre Ramoth en Galaad, *ſans avoir égard à la prophétie de Michée.*

29. Aſcendit itaque rex Iſrael, & Joſaphat rex Juda, in Ramoth Galaad.

30. Dixit itaque rex Iſrael ad Joſaphat: Sume arma, & ingredere prælium, & induere veſtibus tuis; porrò rex Iſrael mutavit habitum ſuum, & ingreſſus eſt bellum.

30. Cependant le Roi d'Iſraël, *qui ſavoit que Benadad en voulot particulierement à ſa perſonne*, dit à Joſaphat: Prenez vos armes, & combattez avec vos habits ordinaires. Mais le Roi d'Iſraël ſe déguiſa avant que de donner la bataille.

31. Rex autem Syriæ præceperat principibus curruum triginta duobus, dicens: Non pugnabitis contra minorem & majorem quempiam, niſi contra regem Iſrael ſolum.

31. Or le Roi de Syrie avoit donné cet ordre aux trente-deux Capitaines de ſes chariots, *qui avoient pris la place des trente-deux Rois qu'il avoit dans ſa premiere armée*: Ne combattez contre qui que ce ſoit, ni petit ni grand: n'attaquez que le ſeul Roi d'Iſraël.

32. Cùm ergo vidiſſent principes curruum Joſaphat, ſuſpicati ſunt quòd ipſe eſſet rex Iſrael & impetu facto pugnabant contra eum: & exclamavit Joſaphat.

32. Les Capitaines des chariots ayant donc vû Joſaphat *avec les marques de la dignité Royale*, s'imaginerent que c'étoit le Roi d'Iſraël; & étant fondus ſur lui *en même-tems*, ils le combattoient. Alors Joſaphat jetta un grand cri *vers le Seigneur*;

33. Intellexeruntque principes curruum quòd non eſſet rex Iſrael, & ceſſaverunt ab eo.

33. & les Capitaines des chariots reconnurent que ce n'étoit pas le Roi d'Iſraël, & ne le preſſerent pas davantage.

34. Vir autem quidam tetendit arcum, in incértum ſagittam dirigens, & caſu percuſſit regem Iſrael inter pulmonem & ſtomachum. At ille dixit aurigæ ſuo: Verte manum tuam, & ejice me de exercitu, quia graviter vulneratus ſum.

34. Il arriva cependant qu'un homme ayant tendu ſon arc, tira une fleche au haſard; & elle vint percer le Roi d'Iſraël entre le poûmon & l'eſtomac. Il dit auſſi-tôt à ſon cocher: Tourne bride, & retire-moi *du milieu* des troupes, parce que je ſuis fort bleſſé.

35. Commiſſum eſt ergo prælium in die illa, & rex Iſrael ſtabat in curru ſuo contra Syros, & mortuus eſt veſpere: fluebat autem ſanguis plagæ in ſinum curûs,

35. Le combat dura *néanmoins* tout le *reſte du* jour. Et le Roi d'Iſraël, *tout bleſſé qu'il étoit*, demeura dans ſon chariot, tournant face vers les Syriens, *& animant ſes gens par ſa préſence à combattre vaillamment. Cependant* le ſang couloit de ſa plaie ſur tout le chariot; & il mourut le ſoir,

36. & præco inſonuit in univerſo exercitu antequam ſol occumberet, dicens, Unuſquiſque revertatur in civitatem, & in terram ſuam.

36. avant que le ſoleil fût couché. *Alors* un Héraut ſonna de la trompette dans toute l'armée, & dit: *Le Roi eſt mort. Il n'y a plus de Chef pour commander.* Que chacun s'en retourne dans ſa Ville & dans ſon pays.

37. Le Roi étant donc mort fut porté à Samarie, où il fut enſeveli.

37. Mortuus eſt autem rex, & perlatus eſt in Samariam : ſepelierunrque regem in Samaria,

38. On lava ſon chariot & les rênes de ſes chevaux dans la piſcine de Samarie; & les chiens lêcherent ſon ſang, ſelon la parole que le Seigneur avoit prononcée.

38. & laverunt currum ejus in piſcina Samariæ, & linxerunt canes ſanguinem ejus ; & habenas laverunt, juxta verbum Domini quod locutus fuerat.

39. Le reſte des actions d'Achab, & tout ce qu'il fit, la maiſon *ornée* d'ivoire qu'il fit faire, & toutes les Villes qu'il fit bâtir, ſont écrites au Livre des Annales des Rois d'Iſraël.

39. Reliqua autem ſermonum Achab, & univerſa quæ fecit, & domus eburnea quam ædificavit, cunctarumque urbium quas extruxit, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro ſermonum dierum regum Iſrael ?

40. Achab s'endormit donc avec ſes peres. Et Ochoſias ſon fils régna en ſa place.

40. Dormivit ergo Achab cum patribus ſuis, & regnavit Ochozias filius ejus pro eo.

§. IV. * *Joſaphat regne ſur Juda. Il fait ce qui eſt juſte devant le Seigneur. Il meurt, & Joram ſon fils regne en ſa place.* ** *Och ſias regne en meme-tems ſur Iſrael, & ſuit les voies corrompues de ſes peres.*

* L'AN DU MONDE 3115.

** L'AN DU MONDE 3106.

41. Joſaphat fils d'Aſa avoit commencé à régner ſur Juda la quatrieme année d'Achab Roi d'Iſraël.

41. Joſaphat verò filius Aſa regnare cœperat ſuper Judam anno quarto Achab regis Iſrael.

42. Il avoit trente-cinq ans lorſqu'il commença à régner ; & il régna vingt-cinq ans dans Jeruſalem. Sa mere s'appelloit Azuba, fille de Salaï.

42. Triginta quinque annorum erat cùm regnare cœpiſſet, & viginti-quinque annis regnavit in Jeruſalem : nomen matris ejus Azuba filia Salai.

43. Il marcha dans toutes les voies d'Aſa ſon pere, ſans ſe détourner, & il fit ce qui étoit droit & juſte devant le Seigneur.

43. Et ambulavit in omni via Aſa patris ſui, & non declinavit ex ea : fecitque quod rectum erat in conſpectu Domini.

44. Néanmoins il ne détruiſit pas les hauts lieux; car le peuple y ſacrifioit encore, & y brûloit de l'encens *au Seigneur, quoique cela ne ſe dût faire que dans Jeruſalem.*

44. Verumtamen excelſa non abſtulit : adhuc enim populus ſacrificabat, & adolebat incenſum in excelſis.

45. Joſaphat eut la paix avec le Roi d'Iſraël.

45. Pacemque habuit Joſaphat cum rege Iſrael.

46. Le reſte des actions de Joſaphat, tout

46. Reliqua autem ver-

borum Joſaphat, & opera ejus, quæ geſſit, & prælia, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro verborum dierum regum Juda?

ce qu'il fit, tous ſes combats, ſont écrits au Livre des Annales des Rois de Juda.

47. Sed & reliquias effeminatorum, qui remanſerant in diebus Aſâ patris ejus, abſtulit de terra.

47. Il extermina auſſi de la terre le reſte des efféminés qui étoient demeurés pendant le regne d'Aſa ſon pere.

48. Nec erat tunc rex conſtitutus in Edom.

48. Et il n'y avoit point alors de Roi établi dans Edom.

49. Rex verò Joſaphat fecerat claſſes in mari, quæ navigarent in Ophir propter aurum: & ire non potuerunt, quia confractæ ſunt in Aſiongaber.

49. *Ainſi* le Roi Joſaphat *ſe trouvant maître d'Elath & d'Aſiongaber ſur le golphe Elamitique*, avoit fait faire une flotte pour la mettre en mer, afin qu'elle fit voile en Ophir, pour *en apporter* de l'or: mais ces vaiſſeaux n'y purent aller, parce qu'ils ſe briſerent à Aſiongaber.

50. Tunc ait Ochozias filius Achab ad Joſaphat: Vadant ſervi mei cum ſervis tuis in navibus. Et noluit Joſaphat.

50. Alors Ochoſias fils d'Achab dit à Joſaphat: Que mes ſerviteurs aillent en mer avec les vôtres. Mais Joſaphat ne voulut pas, *jugeant que le Seigneur n'approuveroit pas cette ſociété.*

51. Dormivitque Joſaphat cum patribus ſuis, & ſepultus eſt cum eis in civitate David patris ſui: regnavitque Joram filius ejus pro eo.

51. Joſaphat s'endormit avec ſes peres, & il fut enſeveli avec eux dans la Ville de David ſon pere. Et Joram ſon fils régna en ſa place.

52. Ochozias autem filius Achab regnare cœperat ſuper Iſrael in Samaria, anno ſeptimo-decimo Joſaphat regis Juda, regnavitque ſuper Iſrael duobus annis.

52. Ochoſias fils d'Achab avoit commencé à régner ſur Iſraël dans Samarie la dix-ſeptieme année de Joſaphat Roi de Juda, & il regna *près de* deux ans ſur Iſraël.

53. Et fecit malum in conſpectu Domini, & ambulavit in via patris ſui & matris ſuæ, & in via Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Iſrael.

53. Il fit le mal devant le Seigneur: il marcha dans la voie de ſon pere & de ſa mere, & dans la voie de Jeroboam fils de Nabath, qui avoit fait pécher Iſraël.

54. Servivit quoque Baal, & adoravit eum, & irritavit Dominum Deum Iſrael, juxta omnia quæ fecerat pater ejus.

54. Il ſervit auſſi Baal, & l'adora; & il irrita le Seigneur le Dieu d'Iſrael par toutes les mêmes choſes que ſon pere avoit faites *pour l'irriter.*

Fin de la premiere Partie du Tome ſecond.

LES ROIS.

LIVRE QUATRIEME.

CHAPITRE PREMIER.

§. I. *Moab ſecoue le joug d'Iſraël. Ochoſias tombe, & envoie conſulter Béelzebuth ſur cette chûte. Elie lui fait dire qu'il a tort de conſulter d'autre Dieu que le Dieu d'Iſraël, & qu'il mourra.*

L'AN DU MONDE 3108. AVANT J. C. 896.

1. APRE'S la mort d'Achab, Moab *que David avoit aſſujetti*, ſecoüa le joug d'Iſraël.

2. Il arriva auſſi qu'Ochoſias *fils d'Achab* étant tombé de la fenêtre d'une chambre haute qu'il avoit à Samarie, en fut bien malade: & il dit à ſes gens: Allez, conſultez Béelzebuth le Dieu d'Accaron, pour ſavoir ſi je pourrai relever de cette maladie.

3. En même-tems l'Ange du Seigneur parla à Elie de Theſbé, & lui dit: Allez au-devant des gens du Roi de Samarie, & dites-leur: Eſt-ce qu'il n'y a pas un Dieu dans Iſraël, que vous conſultez ainſi Béelzebuth le dieu d'Accaron?

4. C'eſt pourquoi voici ce que dit le Seigneur: Vous ne releverez point du lit où vous êtes; mais vous mourrez très-certainement. Enſuite *de quoi* Elie s'en alla.

5. Ceux qu'Ochoſias avoit envoyés étant revenus, il leur dit, d'où vient que vous êtes retournés?

1. PRævaricatus eſt autem Moab in Iſrael, poſtquam mortuus eſt Achab.

2. Cecidítque Ochozias per cancellos cœnáculi ſui, quod habebat in Samaria, & ægrotavit: miſítque nuntios, dicens ad eos: Ite, conſulite Beelzebub deum Accaron, utrum vivere queam de infirmitate mea hac.

3. Angelus autem Domini locutus eſt ad Eliam Theſbiten, dicens: Surge, & aſcende in occurſum nuntiorum regis Samariæ, & dices ad eos: Numquid non eſt Deus in Iſrael, ut eatis ad conſulendum Beelzebub deum Accaron?

4. Quam ob rem hæc dicit Dominus: De lectulo, ſuper quem aſcendiſti, non deſcendes, ſed morte morieris. Et abiit Elias.

5. Reverſíque ſunt nuntii ad Ochoziam. Qui dixit eis: Quare reverſi eſtis?

6. At illi reſponderunt ei: Vir occurrit nobis, & dixit ad nos: Ite & revertimini ad regem, qui miſit vos, & dicetis ei: Hæc dicit Dominus: Numquid, quia non erat Deus in Iſrael, mittis ut conſulatur Beelzebub deus Accaron? Idcircò de lectulo, ſuper quem aſcendiſti, non deſcendes, ſed morte morieris.

6. Ils lui répondirent: Un homme eſt venu au-devant de nous, qui nous a dit: Allez, retournez vers le Roi qui vous a envoyés, & dites-lui: Voici ce que dit le Seigneur: Eſt-ce qu'il n'y a pas un Dieu en Iſraël, que vous envoyez ainſi conſulter Béelzebuth le dieu d'Accaron? C'eſt pour cela que vous ne releverez point du lit où vous êtes; mais vous mourrez très-certainement.

7. Qui dixit eis: Cujus figuræ & habitus eſt vir ille, qui occurrit vobis, & locutus eſt verba hæc?

7. Le Roi leur dit: Quelle eſt la figure & l'habit de cet homme qui eſt venu au devant de vous, & qui vous a dit ces paroles?

8. At illi dixerunt: Vir pilоſus, & zonâ pelliceâ accinctus renibus. Qui ait: Elias Thesbites eſt.

8. Ils lui répondirent: C'eſt un homme couvert *d'un habit* de poil *de chameau*, & qui eſt ceint ſur les reins d'une ceinture de cuir. C'eſt Elie de Theſbé, leur dit-il.

§. II. *Ochoſias envoie deux fois un Capitaine & cinquante ſoldats, pour prendre Elie; & toutes les deux fois ce Prophete fait tomber le feu du ciel, qui les dévore.*

9. Miſitque ad eum quinquagenarium principem, & quinquaginta qui erant ſub eo. Qui aſcendit ad eum: ſedentique in vertice montis, ait: Homo Dei, rex præcepit ut deſcendas.

9. Et auſſi-tôt il envoya un Capitaine de cinquante hommes, & les cinquante ſoldats qui étoient ſous lui. Ce Capitaine monta vers Elie, qui étoit aſſis ſur le haut d'une montagne, & lui dit, *en ſe raillant:* Homme de Dieu, le Roi vous commande de deſcendre, *& de le venir trouver.*

10. Reſpondenſque Elias, dixit quinquagenario: Si homo Dei ſum, deſcendat ignis de cœlo & devoret te, & quinquaginta tuos. Deſcendit itaque ignis de cœlo & devoravit eum, & quinquaginta qui erant cum eo.

10. Elie lui répondit: Si je ſuis homme de Dieu, que le feu deſcende du ciel, & vous dévore avec vos cinquante hommes. Auſſi-tôt le feu du ciel deſcendit, & dévora le Capitaine avec les cinquante hommes qui étoient avec lui.

11. Rurſumque miſit ad eum principem quinquagenarium alterum, & quinquaginta cum eo. Qui locutus eſt illi: Homo Dei, hæc dicit rex: Feſtina, deſcende.

11. Ochoſias envoya encore un autre Capitaine avec ſes cinquante ſoldats, qui dit *auſſi* à Elie, *en lui inſultant:* Homme de Dieu, le Roi m'a commandé de vous dire: Hâtez-vous de deſcendre, *& de me venir trouver.*

12. Reſpondens Elias ait: Si homo Dei ego ſum, deſ-

12. Elie lui répondit: Si je ſuis homme de Dieu, que le feu du ciel deſcende, &

vous dévore avec vos cinquante hommes. Et auſſi-tôt le feu du ciel deſcendit, & dévora le Capitaine & les cinquante hommes qui étoient avec lui.

cendat ignis de cœlo, & devoret te, & quinquaginta tuos. Deſcendit ergo ignis de cœlo, & devoravit illum, & quinquaginta ejus.

§. III. *Ochoſias envoie un troiſieme Capitaine avec cinquante hommes, pour lui amener Elie. Ce Capitaine s'humilie devant le Prophete, & lui demande la vie. Elie va avec lui trouver le Roi, & lui déclare qu'il n'en relevera point. Ochoſias meurt en effet, & Joram ſon frere lui ſuccede.*

La mesme anne'e 3108.

13. Ochoſias envoya encore un autre troiſieme Capitaine & ſes cinquante hommes avec lui. Ce Capitaine étant venu devant Elie, ſe mit à genoux, & lui fit cette priere: Homme de Dieu, ſauvez-moi la vie, & ſauvez-la auſſi à vos ſerviteurs qui ſont avec moi.

13. Iterum miſit principem quinquagenarium tertium, & quinquaginta qui erant cum eo. Qui cùm veniſſet, curvavit genua contra Eliam, & precatus eſt eum, & ait: Homo Dei, noli deſpicere animam meam, & animas ſervorum tuorum qui mecum ſunt.

14. Le feu eſt déja deſcendu du ciel, & il a dévoré les deux premiers Capitaines, & les cinquante hommes que commandoit chacun d'eux: mais je vous ſupplie préſentement de me ſauver la vie, *en venant avec nous trouver le Roi.*

14. Ecce deſcendit ignis de cœlo, & devoravit duos principes quinquagenarios primos, & quinquagenos qui cum eis erant. Sed nunc obſecro ut miſererearis animæ meæ.

15. En même-tems, l'Ange du Seigneur parla à Elie, & lui dit: Deſcendez avec lui, & ne craignez point. Elie ſe leva donc, & deſcendit avec ce Capitaine pour aller trouver le Roi,

15. Locutus eſt autem Angelus Domini ad Eliam, dicens: Deſcende cum eo, ne timeas. Surrexit igitur, & deſcendit cum eo ad regem,

16. auquel il parla de cette ſorte: Parce que vous avez envoyé des gens pour conſulter Béelzebuth le dieu d'Accaron, comme s'il n'y avoit pas un Dieu en Iſraël que vous puiſſiez conſulter, vous ne releverez point du lit ſur lequel vous êtes; mais vous mourrez certainement.

16. & locutus eſt ei: Hæc dicit Dominus: Quia miſiſti nuntios ad conſulendum Beelzebub deum Accaron, quaſi non eſſet Deus in Iſrael, à quo poſſes interrogare ſermonem, ideo de lectulo, ſuper quem aſcendiſti, non deſcendes, ſed morte morieris.

17. Ochoſias mourut donc, ſelon la parole que le Seigneur avoit dite par Elie. Et Joram ſon frere régna en ſa place, la ſeconde année *de la vice-royauté* de Joram fils de Joſaphat Roi de Juda, *qui l'avoit déſigné ſon ſucceſſeur. Joram, dis-je, ſuccéda à ſon frere*

17. Mortuus eſt ergo juxta ſermonem Domini, quem locutus eſt Elias, & regnavit Joram frater ejus, pro eo, anno ſecundo Joram filii Joſaphat regis Judæ: non enim habebat filium.

Ochoſias,; *car* Ochoſias n'avoit point de fils.

18. Reliqua autem verborum Ochoziæ, quæ operatus eſt, nonne hæc ſcripta ſunt in libro ſermonum dierum regum Iſrael?

18. Le reſte des actions d'Ochoſias eſt écrit au livre des annales des Rois d'Iſraël.

CHAPITRE II.

§. I. *Eliſée ſachant qu'Elie lui devoit être enlevé, ne veut point le quitter. Ils paſſent le Jourdain à pied ſec. Elie ayant diviſé les eaux, en les frappant de ſon manteau.*

La mesme année 3108.

1. Factum eſt autem, cùm levare vellet Dominus Eliam per turbinem in cœlum, ibant Elias, & Eliſeus de Galgalis.

1. Lorſque le Seigneur voulut enlever Elie au ciel par le moyen d'un tourbillon *de feu*, il arriva qu'Elie & Eliſée venoient de Galgala.

2. Dixitque Elias ad Eliſeum: Sede hic, quia Dominus miſit me uſque in Bethel. Cui ait Eliſeus: Vivit Dominus, & vivit anima tua, quia non derelinquam te. Cùmque deſcendiſſent Bethel,

2. Et Elie, *à qui le Seigneur l'avoit révélé, voulant ſe dérober à ſes diſciples*, dit à Eliſée: Demeurez ici, parce que le Seigneur m'a envoyé à Bethel. Eliſée, *à qui le Seigneur avoit auſſi découvert ce qui devoit arriver à ſon maître*, lui répondit: Vive le Seigneur, vive votre ame, je ne vous abandonnerai point. Ils allerent donc *enſemble* à Bethel.

3. egreſſi ſunt filii prophetarum, qui erant in Bethel, ad Eliſeum, & dixerunt ei: Numquid noſti, quia hodie Dominus tollet Dominum tuum à te? Qui reſpondit: Et ego novi: filete.

3. Et les enfans, *c'eſt-à-dire, les diſciples* des Prophetes qui étoient à Bethel, vinrent dire à Eliſée: Ne ſavez-vous pas que le Seigneur vous enlevera aujourd'hui votre maître? *Car le Seigneur le leur avoit auſſi découvert.* Eliſée leur répondit: Je le ſai: *mais* n'en dites mot, *de peur de lui faire de la peine; car il veut que la choſe ſoit cachée.*

4. Dixit autem Elias ad Eliſeum: Sede hic, quia Dominus miſit me in Jericho. Et ille ait: Vivit Dominus, & vivit anima tua, quia non derelinquam te. Cumque veniſſent Jericho,

4. Elie dit encore à Eliſée: Demeurez ici, parce que le Seigneur m'a envoyé à Jéricho. Eliſée lui répondit: Vive le Seigneur, vive votre ame, je ne vous abandonnerai point. Lorſqu'ils furent arrivés à Jéricho,

5. acceſſerunt filii prophetarum, qui erant in Jericho, ad Eliſeum, & dixerunt ei: Numquid noſti, quia Domi-

5. les enfans des prophetes qui étoient à Jéricho vinrent dire à Eliſée: Ne ſavez-vous pas que le Seigneur vous enlevera aujour-

d'hui votre maître ? Il leur répondit : Je le ſai, n'en dites mot.

nus hodie tollet Dominum tuum à te ? Et ait : Et ego novi : filete.

6. Elie dit encore à Eliſée : Demeurez ici, parce que le Seigneur m'a envoyé juſqu'au Jourdain. Eliſée lui répondit : Vive le Seigneur, & vive votre ame, je ne vous abandonnerai point. Ils allerent donc tous deux enſemble.

6. Dixit autem ei Elias : Sede hic, quia Dominus miſit me uſque ad Jordanem. Qui ait : vivit Dominus, & vivit anima tua, quia non derelinquam te. Ierunt igitur ambo pariter,

7. Et cinquante des enfans des Prophetes les ſuivirent, qui s'arrêterent bien loin vis-à-vis d'eux, & ils ſe tinrent tous deux au bord du Jourdain.

7. & quinquaginta viri de filiis prophetarum ſecuti ſunt eos, qui & ſteterunt è contrà, longè : illi autem ambo ſtabant ſuper Jordanem.

8. Alors Elie prit ſon manteau, & l'ayant plié, il en frappa les eaux, qui ſe diviſerent en deux parts, & ils paſſerent tous deux à ſec.

8. Tulitque Elias pallium ſuum, & involvit illud, & percuſſit aquas, quæ diviſæ ſunt in utramque partem, & tranſierunt ambo per ſiccum.

§. II. *Eliſée demande à Elie ſon double eſprit. Elie le lui promet. Il eſt enlevé dans un char de feu, & laiſſe tomber ſon manteau, qu'Eliſée ramaſſe, & repaſſe le Jourdain à ſec, en le frappant avec ce manteau.*

9. Lorſqu'ils furent paſſés, Elie dit à Eliſée : Demandez-moi ce que vous voudrez, afin que je l'obtienne pour vous, avant que je ſois enlevé d'avec vous. Eliſée lui répondit : Je vous prie que votre double eſprit repoſe ſur moi, *& que j'aye comme vous le don de prophétie, & le pouvoir de faire des miracles pour la gloire du Seigneur.*

9. Cumque tranſiſſent, Elias dixit ad Eliſeum : Poſtula quod vis ut faciam tibi, antequam tollar à te. Dixitque Eliſeus : Obſecro ut fiat in me duplex ſpiritus tuus.

10. Elie lui dit : Vous me demandez une choſe bien difficile. Néanmoins ſi vous me voyez lorſque je ſerai enlevé d'avec vous, vous aurez ce que vous avez demandé : mais ſi vous ne me voyez pas, vous ne l'aurez point, *parce que le Seigneur ne vous l'accordera qu'à cette condition.*

10. Qui reſpondit : Rem difficilem poſtulaſti, attamen ſi videris me, quando tollar à te, erit tibi quod petiſti : ſi autem non videris ; non erit.

11. Lorſqu'ils continuoient leur chemin, & qu'ils marchoient en s'entretenant, un char de feu & des chevaux de feu les ſéparerent tout d'un coup l'un de l'autre ; & Elie monta au ciel par le moyen d'un tourbillon.

11. Cumque pergerent, & incedentes ſermocinarentur, ecce currus igneus, & equi ignei diviſerunt utrumque : & aſcendit Elias per turbinem in cœlum,

12. Eliseus autem videbat & clamabat: Pater mi, pater mi, currus Israel, & auriga ejus. Et non vidit eum ampliùs: apprehenditque vestimenta sua, & scidit illa in duas partes.

12. Elisée le voyoit monter, & disoit: Mon pere, mon pere, *qui étiez* le char d'Israël & son conducteur. Après cela il ne le vit plus. Et prenant ses vêtemens, il les déchira en deux, *pour marquer sa douleur.*

13. Et levavit pallium Eliæ, quod ceciderat ei: reversusque stetit super ripam Jordanis,

13. Il leva de terre en même-tems le manteau qu'Elie avoit laissé tomber, afin qu'il lui demeurât. Et Elisée s'en revenant, s'arrêta sur le bord du Jourdain,

14. & pallio Eliæ, quod ceciderat ei, percussit aquas, & non sunt divisæ; & dixit: Ubi est Deus Eliæ etiam nunc? percussitque aquas, & divisæ sunt huc atque illuc, & transiit Eliseus.

14. & prit le manteau qu'Elie avoit laissé tomber pour lui. Il en frappa les eaux, & elles ne furent point divisées. Alors Elisée dit: Où est maintenant le Dieu d'Elie? Et frappant les eaux une seconde fois, elles se partagerent d'un côté & d'un autre, & il passa au travers.

§. III. *Les enfans des Prophetes vont chercher Elie pendant trois jours, & ne le trouvent point. Elisée rend saines les eaux de Jéricho, en y jettant du sel. Quarante-deux enfans qui s'étoient moqués de ce Prophete, sont dévorés par deux ours.*

15. Videntes autem filii prophetarum, qui erant in Jericho è contrà, dixerunt: Requievit spiritus Eliæ super Eliseum. Et venientes in occursum ejus, adoraverunt eum proni in terram,

15. Ce que voyant les enfans des Prophetes, qui étoient dans Jéricho vis-à-vis de ce lieu-là, ils dirent: L'esprit d'Elie s'est reposé sur Elisée. Et venant au-devant de lui, ils se prosternerent à ses pieds avec un profond respect,

16. dixeruntque illi: Ecce, cum servis tuis sunt quinquaginta viri fortes, qui possunt ire, & quærere dominum tuum, ne forte tulerit eum Spiritus Domini, & projecerit eum in unum montium, aut in unam vallium. Qui ait: Nolite mittere.

16. & lui dirent: Il y a entre vos serviteurs cinquante hommes forts qui peuvent aller chercher votre maître; car peut-être que l'esprit du Seigneur l'aura enlevé & jetté quelque part sur une montagne, ou dans une vallée. Elisée leur répondit: N'y envoyez point.

17. Coegeruntque eum, donec acquiesceret, & diceret: Mittite. Et miserunt quinquaginta viros: qui cùm quæsissent tribus diebus, non invenerunt.

17. Mais ils le contraignirent par leurs instances, à y condescendre enfin, & à leur dire: Envoyez-y. Ils envoyerent donc cinquante hommes, qui l'ayant cherché pendant trois jours, ne le trouverent point.

18. Et reversi sunt ad eum: at ille habitabat in Jericho, & dixit eis: Numquid non dixi vobis: Nolite mittere?

18. Ils revinrent ensuite trouver Elisée qui demeuroit à Jéricho, & il leur dit: Ne vous avois-je pas dit: N'y envoyez point?

19. Les habitans de cette ville dirent auſſi à Eliſée : Seigneur, la demeure de cette ville eſt très-commode, comme vous le voyez vous-même : mais les eaux y ſont très-mauvaiſes, & la terre ſtérile.

19. Dixerunt quoque viri civitatis ad Eliſeum : Ecce habitatio civitatis hujus optima eſt, ſicut tu ipſe domine perſpicis : ſed aquæ peſſimæ ſunt, & terra ſterilis.

20. Eliſée leur répondit : Apportez-moi un vaiſſeau neuf, & mettez du ſel dedans. Lorſqu'ils le lui eurent apporté,

20. At ille ait : Afferte mihi vas novum, & mittite in illud ſal ; quod cùm attuliſſent,

21. il alla à la fontaine : & ayant jetté le ſel dans l'eau, il dit : Voici ce que dit le Seigneur : J'ai rendu ces eaux ſaines ; & elles ne cauſeront plus à l'avenir, ni mort ni ſtérilité.

21. egreſſus ad fontem aquarum, miſit in illum ſal, & ait : Hæc dicit Dominus : Sanavi aquas has, & non erit ultrà in eis mors, neque ſterilitas.

22. Ces eaux devinrent donc ſaines, comme elles le ſont encore aujourd'hui, ſelon la parole qu'en donna alors Eliſée.

22. Sanatæ ſunt ergo aquæ uſque in diem hanc, juxta verbum Eliſei, quod locutus eſt.

23. Eliſée vint de-là à Bethel. Et lorſqu'il marchoit dans le chemin, de petits enfans ſortis de la ville ſe railloient de lui, en diſant : Monte, chauve ; monte, chauve.

23. Aſcendit autem inde in Bethel : cumque aſcenderet per viam, pueri parvi egreſſi ſunt de civitate, & illudebant ei, dicentes : Aſcende calve, aſcende calve.

24. Eliſée regardant, jetta les yeux ſur eux ; &, *pour punir l'injure qu'ils faiſoient, non à ſa perſonne, mais à ſon miniſtere, il* les maudit au nom du Seigneur, *dont il avoit l'honneur d'être le Prophete.* En même-tems, deux ours ſortirent du bois ; & s'étant jettés ſur cette troupe d'enfans, ils en déchirerent quarante-deux.

24. Qui cum reſpexiſſet, vidit eos, & maledixit eis in nomine Domini : egreſſique ſunt duo urſi de ſaltu, & laceraverunt ex eis quadraginta duos pueros.

25. Eliſée alla enſuite ſur la montagne du Carmel, d'où il revint à Samarie.

25. Abiit autem inde in montem Carmeli, & inde reverſus eſt in Samariam.

CHAPITRE III.

§. I. * *Le Roi de Moab refuſe de continuer à payer tribut au Roi d'Iſraël.* † *Ce Prince marche contre lui avec le Roi de Juda & celui d'Edom par le déſert d'Idumée. Ils s'y trouvent en danger de périr de ſoif avec leurs armées.*

* La meſme annee 3108. † L'an du monde 3109.

1. LA dix-huitieme année du regne de Joſaphat Roi de Juda, *& la ſeconde de la vice-*

1. Joram verò filius Achab regnavit ſuper Iſrael in Sa-

maria anno decimo octavo Josaphat regis Judæ. Regnavitque duodecim annis.

2. Et fecit malum coram Domino, sed non sicut pater suus & mater: tulit enim statuas Baal, quas fecerat pater ejus.

3. Verumtamen in peccatis Jerobam filii Nabat, qui peccare fecit Israel, adhæsit nec recessit ab eis.

4. Porrò Mesa rex Moab, nutriebat pecora multa, & solvebat regi Israel centum millia agnorum, & centum millia arietum, cum velleribus suis.

5. Cumque mortuus fuisset Achab, prævaricatus est fœdus, quod habebat cum rege Israel.

6. Egressus est igitur rex Joram in die illa de Samaria, & recensuit universum Israel.

7. Misitque ad Josaphat regem Juda, dicens: Rex Moab recessit à me, veni mecum contra eum ad prælium. Qui respondit: Ascendam: qui meus est, tuus est: populus meus, populus tuus, & equi mei, equi tui.

8. Dixitque: Per quam viam ascendemus? At ille respondit: Per desertum Idumææ.

9. Perrexerunt igitur, rex Israel, & rex Juda, & rex Edom, & circuierunt per viam septem dierum, nec erat aqua exercitui, & jumentis quæ sequebantur eos.

royauté de Joram son fils, Joram *second* fils d'Achab, régna sur Israël dans Samarie: & son regne dura douze ans.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, non pas autant que son pere & sa mere; car il ôta les statues de Baal que son pere avoit fait faire.

3. Il demeura néanmoins toûjours dans les péchés de Jeroboam fils de Nabath, qui avoit fait pécher Israël, *en lui faisant adorer les veaux d'or*, & il ne s'en retira point.

4. Or Mesa Roi de Moab nourrissoit de grands troupeaux, & payoit au Roi d'Israël cent mille agneaux & cent mille moutons avec leur toison.

5. Mais après la mort d'Achab, il rompit l'accord qu'il avoit fait avec le Roi d'Israël: *& la mort précipitée d'Ochosias ne lui permit pas de s'en faire faire raison.*

6. C'est pourquoi le Roi Joram *qui lui succéda, étant entré dans le dessein qu'il avoit de faire la guerre à Moab*, sortit alors de Samarie, fit la revûe des troupes d'Israël,

7. & envoya dire à Josaphat Roi de Juda: Le Roi de Moab s'est soulevé contre moi: Venez avec moi pour le combattre. Josaphat lui répondit: J'irai avec vous. Ce qui est à moi est à vous: mon peuple est votre peuple & mes chevaux sont vos chevaux.

8. Et il ajoûta: Par quel chemin irons-nous? Joram lui répondit: Par le désert de l'Idumée, *afin d'éviter les difficultés que nous pourrions rencontrer au passage du Jourdain.*

9. Le Roi d'Israël, & le Roi de Juda & le Roi d'Edom *tributaire de Josaphat, auquel il avoit joint ses troupes*, marcherent donc avec leurs gens; & ils tournerent *autour de la mer morte*, par le chemin *du désert qui conduit au pays de Moab*, pendant sept jours, *sans rencontrer d'ennemis;* mais il n'y avoit point d'eau pour l'armée, ni pour les bêtes qui la suivoient.

10.

10. Alors le Roi d'Iſraël dit: Hélas! hélas! hélas! le Seigneur nous a ici joints trois Rois enſemble, pour nous livrer entre les mains de Moab.

10. Dixitque rex Iſrael: Heu, heu, heu, congregavit nos Dominus tres reges, ut traderet in manus Moab.

§. II. *Joſaphat Roi de Juda demande un Prophete du Seigneur, pour implorer ſa miſéricorde. Joram Roi d'Iſraël lui indique Eliſée. Ce Prophete, en conſidération du Roi de Juda, leur promet de l'eau & une entiere victoire.*

11. Joſaphat répondit: N'y a-t-il point ici de Prophete du Seigneur, pour implorer par lui la miſéricorde du Seigneur? L'un des ſerviteurs du Roi d'Iſraël répondit: Il y a ici Eliſée fils de Saphat, qui verſoit de l'eau ſur les mains d'Elie, *& le ſervoit.*

11. Et ait Joſaphat: Eſtne hic propheta Domini, ut deprecemur Dominum per eum? Et reſpondit unus de ſervis regis Iſrael: Eſt hic Eliſeus filius Saphat, qui fundebat aquam ſuper manus Eliæ.

12. Joſaphat dit: La parole du Seigneur eſt en lui. Alors le Roi d'Iſraël, Joſaphat Roi de Juda, & le Roi d'Edom allerent trouver Eliſée.

12. Et ait Joſaphat: Eſt apud eum ſermo Domini. Deſcenditque ad eum rex Iſrael, & Joſaphat rex Juda, & rex Edom.

13. Et Eliſée dit au Roi d'Iſraël, *qui n'avoit pas encore détruit les autels de Baal:* Qu'y a-t-il entre vous & moi? Allez-vous-en aux Prophetes de votre pere & de votre mere. Le Roi d'Iſraël lui dit: D'où vient que le Seigneur a aſſemblé ces trois Rois pour les livrer entre les mains de Moab?

13. Dixit autem Eliſeus ad regem Iſrael: Quid mihi & tibi eſt? vade ad prophetas patris tui, & matris tuæ. Et ait illi rex Iſrael: Quare congregavit Dominus tres reges hos, ut traderet eos in manus Moab?

14. Eliſée lui dit: Vive le Seigneur des armées, en la préſence duquel je ſuis, ſi je ne reſpectois la perſonne de Joſaphat Roi de Juda, je n'euſſe pas ſeulement jetté les yeux ſur vous, & ne vous euſſe pas regardé.

14. Dixitque ad eum Eliſeus: Vivit Dominus exercituum, in cujus conſpectu ſto, quod ſi non vultum Joſaphat regis Judæ erubeſcerem, non attendiſſem quidem te, nec reſpexiſſem.

15. Mais maintenant faites-moi venir un joüeur de harpe, *pour calmer, par le ſon de cet inſtrument, l'émotion que mon zele contre vous m'a cauſée.* Et lorſque cet homme chantoit ſur ſa harpe, la main du Seigneur fut ſur Eliſée. *Il fut rempli de ſon eſprit*, & il dit:

15. Nunc autem adducite mihi pſaltem. Cumque caneret pſaltes, facta eſt ſuper eum manus Domini, & ait:

16. Voici ce que dit le Seigneur: Faites pluſieurs foſſes le long du lit de ce torrent.

16. Hæc dicit Dominus: Facite alveum torrentis hujus foſſas & foſſas.

17. Car voici ce que dit le Seigneur; Vous ne verrez, ni vent, ni pluie; & *néanmoins* le lit de ce torrent ſera rempli d'eau: & vous

17. Hæc enim dicit Dominus: non videbitis ventum, atque pluviam: & alveus iſte replebitur aquis, & bibetis

vos, & familiæ veſtræ, & jumenta veſtra.

boirez vous & vos ſerviteurs & vos bêtes.

18. Parumque eſt hoc in conſpectu Domini, inſuper tradet etiam Moab in manus veſtras.

18. Et ceci n'eſt encore qu'une petite partie de ce que le Seigneur veut faire pour vous: mais de plus, il livrera Moab entre vos mains.

19. Et percutietis omnem civitatem munitam, & omnem urbem electam, & univerſum lignum fructiferum ſuccidetis, cunctoſque fontes aquarum obturabitis, & omnem agrum egregium operietis lapidibus.

19. Vous détruirez toutes les villes fortes, toutes les places les plus importantes: vous couperez par le pied tous les arbres fruitiers; vous boucherez toutes les fontaines; & vous couvrirez de pierres tous les champs les plus fertiles.

§. III. *Les eaux viennent en abondance dans le camp d'Iſraël, ſelon la promeſſe d'Eliſée. Les Moabites ſont vaincus, leur pays ruiné, la capitale aſſiégée, & le Roi réduit à immoler ſon fils ſur les murailles à la vûe des aſſiégeans, qui en ont horreur, & ſe retirent.*

20. Factum eſt igitur mane, quando ſacrificium offerri ſolet, & ecce, aquæ veniebant per viam Edom, & repleta eſt terra aquis.

20. Le lendemain matin, ſur l'heure qu'on a accoutumé d'offrir le ſacrifice, les eaux vinrent tout d'un coup le long du chemin d'Edom, & la terre fut remplie d'eaux.

21. Univerſi autem Moabitæ audientes quòd aſcendiſſent reges ut pugnarent adverſum eos, convocaverunt omnes qui accincti erant balteo deſuper, & ſteterunt in terminis.

21. Les Moabites ayant appris que ces Rois étoient venus pour les combattre, aſſemblerent tous ceux qui portoient les armes, & ils vinrent *tous enſemble* les attendre ſur leurs frontieres.

22. Primoque mane ſurgentes, & orto jam ſole ex adverſo aquarum, viderunt Moabitæ è contra aquas rubras quaſi ſanguinem,

22. Et s'étant levés dès le point du jour, dès que les rayons du ſoleil brillerent ſur les eaux, elles leur parurent rouges comme du ſang;

23. dixeruntque: Sanguis gladii eſt: pugnaverunt reges contra ſe, & cæſi ſunt mutuò: nunc perge ad prædam Moab.

23. & ils s'entre-dirent: C'eſt l'épée qui a répandu tant de ſang. Les Rois ſe ſont battus l'un contre l'autre, & ſe ſont entretués: Moabites, marchez *hardiment* pour *enlever* les dépouilles.

24. Perrexeruntque in caſtra Iſrael: porrò conſurgens Iſrael, percuſſit Moab: at illi fugerunt coram eis. Venerunt igitur qui vicerant, & percuſſerunt Moab,

24. Ils vinrent donc au camp d'Iſraël, *plutôt pour piller, que pour combattre.* Mais les Iſraélites ſortant tout d'un coup, battirent les Moabites *qu'ils trouverent en déſordre, &* qui, *ne s'attendant à rien moins*, s'enfuirent devant eux.

25. & civitates deſtruxe-

25. Les victorieux les pourſuivant, les

taillerent en pieces, détruiſirent leurs villes, remplirent tous les champs les plus fertiles de pierres que chacun y vint jetter, boucherent toutes les fontaines, abattirent tous les arbres fruitiers, & ne laiſſerent ſur pied que les murailles faites de terre. La ville *capitale, où le Roi s'étoit retiré*, fut auſſi inveſtie par les frondeurs; & une partie des murailles fut abattue par les pierres qu'on jettoit avec des machines.

runt: & omnem agrum optimum, mittentes ſinguli lapides, repleverunt: & univerſos fontes aquarum obturaverunt: & omnia ligna fructifera ſuccciderunt, ita ut muri tantùm fictiles remanerent: & circumdata eſt civitas à fundibulariis, & magna ex parte percuſſa.

26. Le Roi de Moab voyant qu'il ne pouvoit plus réſiſter aux ennemis, prit avec lui ſept cens hommes de guerre, pour forcer les quartiers du Roi d'Edom, *où il croyoit trouver moins de réſiſtance, & ſe ſauver;* mais ils n'en purent venir à bout.

26. Quod cum vidiſſet rex Moab, prævaluiſſe ſcilicet hoſtes, tulit ſecum ſeptingentos viros educentes gladium, ut irrumperent ad regem Edom: & non potuerunt.

27. Alors prenant ſon fils aîné, qui devoit régner après-lui, il l'offrit en holocauſte ſur la muraille, *pour ſe rendre ſes dieux favorables.* Ce que les Iſraélites ayant vû, ils eurent horreur d'une action ſi barbare; & s'étant retirés auſſi-tôt de deſſus les terres de Moab, ils s'en retournerent dans leur pays.

27. Arripienſque filium ſuum primogenitum, qui regnaturus erat pro eo, obtulit holocauſtum ſuper murum: & facta eſt indignatio magna in Iſrael, ſtatimque receſſerunt ab eo, & reverſi ſunt in terram ſuam.

CHAPITRE IV.

§. I. *La veuve d'un Prophete vient repréſenter à Eliſée qu'un créancier de ſon mari veut lui enlever ſes fils & en faire ſes eſclaves. Le Prophete multiplie un peu d'huile qu'elle avoit chez elle, & lui donne ainſi le moyen de ſatisfaire à ce créancier impitoyable.*

L'an du monde 3109. Avant J. C. 895.

1. ALors une femme de l'un des Prophetes vint crier à Eliſée, & lui dit: Mon mari, qui étoit votre ſerviteur, eſt mort, & vous ſavez que votre ſerviteur craignoit le Seigneur; & maintenant ſon créancier vient pour prendre mes deux fils, & en faire ſes eſclaves.

1. Mulier autem quædam de uxoribus Prophetarum clamabat ad Eliſeum, dicens: Servus tuus vir meus mortuus eſt, & tu noſti quia ſervus tuus fuit timens Dominum: & ecce creditor venit ut tollat duos filios meos ad ſerviendum ſibi.

2. Eliſée lui dit: Que voulez-vous que je

2. Cui dixit Eliſeus: Quid

vis ut faciam tibi? Dic mihi, quid habes in domo tua? At illa respondit: Non habeo ancilla tua quidquam in domo mea, nisi parum olei, quo ungar.

faſſe? Dites-moi: Qu'avez-vous dans votre maiſon? Elle répondit: Votre ſervante n'a dans ſa maiſon qu'un peu d'huile, pour m'en oindre.

3. Cui ait: Vade, pete mutuò ab omnibus vicinis tuis vasa vacua non pauca.

3. Eliſée lui dit: Allez, empruntez de vos voiſins un grand nombre de vaiſſeaux vuides:

4. Et ingredere, & claude ostium tuum, cùm intrinsecùs fueris tu, & filii tui: & mitte inde in omnia vasa hæc: & cùm plena fuerint, tolles.

4. & après que vous ſerez rentrée dans votre maiſon, fermez la porte ſur vous. Et vous tenant au-dedans, vous & vos fils, verſez de cette huile que vous avez dans tous ces vaſes; & quand ils ſeront pleins, vous les ôterez.

5. Ivit itaque mulier, & clausit ostium super se, & super filios suos: illi offerebant vasa, & illa infundebat.

5. Cette femme s'en alla donc, ferma la porte ſur elle & ſur ſes enfans. Ses enfans lui préſentoient les vaiſſeaux, & elle verſoit de l'huile dedans.

6. Cumque plena fuissent vasa, dixit ad filium suum: Affer mihi adhuc vas. Et ille respondit: Non habeo. Stetitque oleum.

6. Et lorſque tous les vaiſſeaux furent remplis, elle dit à ſon fils: Apportez-moi encore un vaiſſeau. Il lui répondit: Je n'en ai plus. Et l'huile s'arrêta.

7. Venit autem illa, & indicavit homini Dei. Et ille: Vade, inquit, vende oleum, & redde creditori tuo: tu autem, & filii tui vivite de reliquo.

7. Cette femme alla rendre compte de tout à l'homme de Dieu, qui lui dit: Allez, vendez cette huile: rendez à votre créancier ce qui lui eſt dû. Enſuite, vous & vos fils, vivez du reſte.

§. II. *Eliſée loge chez une femme conſidérable de Sunam. Il lui promet un fils, que Dieu lui donne au même tems que le Prophete lui avoit dit.*

8. Facta est autem quædam dies, & transibat Eliseus per Sunam: erat autem ibi mulier magna, quæ tenuit eum ut comederet panem: eumque frequenter inde transiret, divertebat ad eam ut comederet panem;

8. Un jour Eliſée paſſoit par Sunam *ville de la tribu d'Iſſachar;* & une femme fort conſidérable le retint par force pour manger; & paſſant ſouvent par-là, il alloit loger chez elle, pour y manger.

9. quæ dixit ad virum suum: Animadverto quòd vir Dei sanctus est iste, qui transit per nos frequenter.

9. Alors cette femme dit à ſon mari: Je vois que cet homme qui paſſe ſouvent chez nous, eſt un homme de Dieu & un ſaint.

10. Faciamus ergo ei cœnaculum parvum, & ponamus ei in eo lectulum, & mensam, & sellam & candelabrum, ut cùm venerit ad nos, maneat ibi.

10. Faiſons-lui donc faire une petite chambre, & mettons-y un petit lit, une table, un ſiége & un chandelier, afin que, lorſqu'il nous viendra voir, il demeure là.

11. Un jour donc Eliſée étant venu à Sunam, il alla loger en cette chambre, & y repoſa.

11. Facta eſt ergo dies quædam, & veniens divertit in cœnaculum, & requievit ibi.

12. Il dit enſuite à Giézi ſon ſerviteur: Faites venir cette Sunamite. Giézi l'ayant fait venir, & elle ſe tenant devant lui,

12. Dixitque ad Giezi puerum ſuum: Voca Sunamitidem iſtam. Qui cùm vocaſſet eam, & illa ſtetiſſet coram eo,

13. il dit à ſon ſerviteur: Dites-lui de ma part: Vous nous avez rendu avec ſoin toutes ſortes de ſervices: Que voulez-vous donc que je faſſe pour vous? Avez-vous quelque affaire? & voulez-vous que je parle pour vous au Roi, ou au général de ſes armées? Elle lui répondit: Je demeure ici *en paix* au milieu de mon peuple.

13. dixit ad puerum ſuum: Loquere ad eam: Eccè, ſedulò in omnibus miniſtraſti nobis, quid vis ut faciam tibi? numquid habes negotium, & vis ut loquar regi, ſive principi militiæ? Quæ reſpondit: in medio populi mei habito.

14. Eliſée dit à Giézi: Que veut-elle donc que je faſſe pour elle? Giézi lui répondit: Il n'eſt pas beſoin de lui demander; car elle n'a point de fils, & ſon mari eſt déja vieux.

14. Et ait: Quid ergo vult ut faciam ei? Dixitque Giezi: Ne quæras: filium enim non habet, & vir ejus ſenex eſt.

15. Eliſée commanda donc à Giézi de faire venir cette femme. Et étant venue, elle ſe tenoit devant la porte de ſa chambre, *n'oſant y entrer par reſpect.*

15. Præcepit itaque ut vocaret eam: quæ cùm vocata fuiſſet, & ſtetiſſet ante oſtium,

16. Eliſée *l'ayant fait entrer*, lui dit: Dans un an en ce même tems, & à cette même heure, ſi Dieu vous conſerve en vie, vous aurez un fils dans vos entrailles. Elle lui répondit: Non, mon ſeigneur; non, homme de Dieu; ne trompez pas, je vous prie, votre ſervante, *en lui promettant une choſe qu'elle n'oſe plus eſpérer.*

16. dixit ad eam: In tempore iſto, & in hac eadem hora, ſi vita comes fuerit, habebis in utero filium. At illa reſpondit: Noli quæſo domine mi, vir Dei, noli mentiri ancillæ tuæ.

17. Cette femme conçut enſuite; & elle enfanta un fils au même tems, & à la même heure qu'Eliſée lui avoit dit.

17. Et concepit mulier, & peperit filium, in tempore & in hora eadem, qua dixerat Eliſeus.

§. III. *L'enfant qu'Eliſée avoit obtenu à la Sunamite tombe malade, & meurt. Sa mere le porte dans la chambre d'Eliſée, le met ſur ſon lit, & va elle-même trouver le Prophete.*

18. L'enfant crut. Et étant un jour allé trouver ſon pere qui étoit avec ſes moiſſonneurs,

18. Crevit autem puer. Et cùm eſſet quædam dies, & egreſſus iſſet ad patrem ſuum, ad meſſores,

19. il lui dit: La tête me fait mal; la tête

19. ait patri ſuo: Caput

meum doleo, caput meum doleo. At ille dixit puero : Tolle, & duc eum ad matrem ſuam.

me fait mal. Son pere dit à un de ſes ſerviteurs : Prenez cet enfant, & menez-le à ſa mere.

20. Qui cùm tuliſſet, & duxiſſet eum ad matrem ſuam, poſuit eum illa ſuper genua ſua, uſque ad meridiem, & mortuus eſt.

20. Il le prit, & le porta à ſa mere : & elle l'ayant tenu ſur ſes genoux juſqu'à midi, il mourut.

21. Aſcendit autem, & collocavit eum ſuper lectulum hominis Dei, & clauſit oſtium : & egreſſa,

21. Elle monta enſuite à la chambre de l'homme de Dieu, & elle mit l'enfant ſur ſon lit ; & ayant fermé la porte, elle vint trouver ſon mari,

22. vocavit virum ſuum, & ait : Mitte mecum, obſecro, unum de pueris, & aſinam : ut excurram uſque ad hominem Dei, & revertar.

22. & lui dit : Envoyez avec moi, je vous prie, un de vos ſerviteurs ; & je prendrai l'âneſſe, pour courir juſqu'à l'homme de Dieu, & m'en revenir.

23. Qui ait illi : Quam ob cauſam vadis ad eum ? hodie non ſunt Calendæ, neque Sabbatum. Quæ reſpondit : Vadam.

23. Son mari lui répondit : D'où vient que vous l'allez trouver ? Ce n'eſt point aujourd'hui le premier jour du mois, ni un jour de ſabbat, *où vous puiſſiez profiter des inſtructions qu'il fait au peuple en ces jours-là.* Elle lui répondit : Je ſuis bien aiſe d'y aller.

24. Stravitque aſinam, & præcepit puero : Mina, & propera, ne mihi moram facias in eundo : & hoc age quod præcipio tibi.

24. Elle fit *donc* ſeller l'âneſſe : & dit à ſon ſerviteur : Menez-moi en diligence ; que rien ne m'arrête dans mon voyage ; & faites tout ce que je vous ordonne.

25. Profecta eſt igitur, & venit ad virum Dei in montem Carmeli : cumque vidiſſet eam vir Dei è contrà, ait ad Giezi puerum ſuum : Ecce Sunamitis illa,

25. S'étant donc miſe en chemin, elle vint trouver l'homme de Dieu ſur la montagne du Carmel. Et l'homme de Dieu l'ayant apperçûe qui venoit à lui ; il dit à Giézi ſon ſerviteur : Voilà cette Sunamite.

26. Vade ergo in occurſum ejus, & dic ei : Rectene agitur circa te, & circa virum tuum, & circa filium tuum ? Quæ reſpondit : Rectè.

26. Allez au-devant d'elle, & dites-lui : Tout va-t-il bien chez vous ? Vous, votre mari & votre fils ſe portent-ils bien ? Et elle lui répondit : Fort bien.

27. Cumque veniſſet ad virum Dei in montem, apprehendit pedes ejus : & acceſſit Giezi ut amoveret eam. Et ait homo Dei : Dimitte illam : anima enim ejus in amaritudine eſt, & Dominus celavit à me, & non indicavit mihi,

27. Et étant venue trouver l'homme de Dieu ſur la montagne, elle ſe jetta à ſes pieds : & Giezi s'approcha d'elle pour la retirer. Mais l'homme de Dieu lui dit : Laiſſez-la. Son ame eſt dans l'amertume ; & le Seigneur me l'a caché, & ne me l'a point fait connoître.

28. Alors cette femme lui dit: Vous ai-je demandé un fils, mon ſeigneur? Ne vous ai-je pas dit: Ne me trompez point?

28. Quæ dixit illi: Numquid petivi filium à domino meo? numquid non dixi tibi: Ne illudas me?

§. IV. *Eliſée envoie Giézi avec ſon bâton, & lui ordonne de le mettre ſur le viſage de l'enfant. Giézi le fait inutilement. Le Prophete vient lui-même, ſe couche ſur l'enfant, & le reſſuſcite.*

29. Eliſée dit à Giézi: Ceignez vos reins, *pour relever votre robe:* prenez mon bâton à votre main; & allez-vous-en *chez cette femme.* Si vous rencontrez quelqu'un, ne le ſaluez point: & ſi quelqu'un vous ſalue, ne lui répondez point: *en un mot, que rien ne vous arrête en chemin.* Et *lorſque vous ſerez arrivé,* mettez mon bâton ſur le viſage de l'enfant.

29. & ille ait ad Giezi: Accinge lumbos tuos, & tolle baculum meum in manu tua, & vade. Si occurrerit tibi homo, non ſalutes eum: & ſi ſalutaverit te quiſpiam, non reſpondeas illi: & pones baculum meum ſuper faciem pueri.

30. Mais la mere de l'enfant dit à Eliſée: Je vous jure par le Seigneur & par votre vie, que je ne vous quitterai point *que vous ne veniez avec moi.* Il partit donc, & la ſuivit.

30. Porrò mater pueri ait: Vivit Dominus, & vivit anima tua, non dimittam te. Surrexit ergo, & ſecutus eſt eam.

31. Cependant Giézi étoit allé devant eux, & il avoit mis le bâton d'Eliſée ſur le viſage de l'enfant. Mais, ni la parole, ni le ſentiment ne lui étoient point revenus. Il retourna *donc* au-devant de ſon maître, & lui vint dire: L'enfant n'eſt point reſſuſcité.

31. Giezi autem præceſſerat ante eos & poſuerat baculum ſuper faciem pueri, & non erat vox, neque ſenſus: reverſuſque eſt in occurſum ejus, & nuntiavit ei, dicens: Non ſurrexit puer.

32. Eliſée entra enſuite dans la maiſon; & il trouva l'enfant mort couché ſur ſon lit.

32. Ingreſſus eſt ergo Eliſeus domum, & ecce puer mortuus jacebat in lectulo ejus:

33. Il ferma auſſi-tôt la porte ſur lui, & ſur l'enfant, & pria le Seigneur.

33. ingreſſuſque clauſit oſtium ſuper ſe, & ſuper puerum: & oravit ad Dominum.

34. Après cela, il monta ſur le lit, & ſe coucha ſur l'enfant: il mit ſa bouche ſur ſa bouche, ſes yeux ſur ſes yeux, & ſes mains ſur ſes mains, & il ſe courba ſur l'enfant. Et la chair de l'enfant fut échauffée.

34. Et aſcendit, & incubuit ſuper puerum: poſuitque os ſuum ſuper os ejus, & oculos ſuos ſuper oculos ejus, & manus ſuas ſuper manus ejus: & incurvavit ſe ſuper eum, & calefacta eſt caro pueri.

35. Et étant deſcendu *de deſſus le lit,* il ſe promena, & fit deux tours dans la chambre. Il remonta encore *ſur le lit,* & ſe coucha ſur l'enfant. Alors l'enfant bâilla ſept fois, & ouvrit les yeux.

35. At ille reverſus, deambulavit in domo, ſemel huc atque illuc: & aſcendit, & incubuit ſuper eum, & oſcitavit puer ſeptiès, aperuitque oculos.

36. At ille vocavit Giezi, & dixit ei : Voca Sunamitidem hanc. Quæ vocata, ingreſſa eſt ad eum. Qui ait : Tolle filium tuum.

36. Eliſée enſuite appella Giézi, & lui dit : Faites venir cette Sunamite. Elle vint auſſitôt, & elle entra dans la chambre. Eliſée lui dit : Emmenez votre fils.

37. Venit illa, & corruit ad pedes ejus, & adoravit ſuper terram : tulitque filium ſuum, & egreſſa eſt,

37. Cette femme s'approcha de lui, & ſe jetta à ſes pieds, & elle adora ſur la terre ; & ayant pris ſon fils, elle s'en alla,

§. V. *Eliſée adoucit l'amertume de certaines herbes qu'on avoit ſervies aux enfans des prophetes, & il raſſaſie pluſieurs perſonnes avec un peu de pain.*

38. & Eliſeus reverſus eſt in Galgala. Erat autem fames in terra, & filii prophetarum habitabant coram eo; dixitque uni de pueris ſuis : Pone ollam grandem, & coque pulmentum filiis prophetarum.

38. & Eliſée, *après ce miracle,* retourna, *non au Carmel d'où il étoit venu, mais* à Galgala. Or la famine étoit en ce pays-là ; & les enfans des prophetes demeuroient avec Eliſée. Il dit donc à l'un de ſes ſerviteurs : Prenez un grand pot, & préparez à manger pour les enfans des prophetes.

39. Et egreſſus eſt unus in agrum ut colligeret herbas agreſtes: invenitque quaſi vitem ſilveſtrem, & collegit ex ea colocynthidas agri, & implevit pallium ſuum, & reverſus concidit in ollam pulmenti : neſciebat enim quid eſſet.

39. Et l'un d'eux étant ſorti dehors, pour cueillir des herbes des champs, il trouva une eſpece de vigne ſauvage ; & il en cueillit des coloquintes ſauvages plein ſon manteau. Etant revenu il en coupa par morceaux, & les mit cuire dans le pot ; car il ne ſavoit ce que c'étoit.

40. Infuderunt ergo ſociis, ut comederent: cumque guſtaſſent de coctione, clamaverunt, dicentes : Mors in olla, vir Dei. Et non potuerunt comedere.

40. Ils ſervirent enſuite à manger aux diſciples d'Eliſée, qui, en ayant goûté, s'écrierent : Homme de Dieu, il y a dans ce pot quelque poiſon mortel. Et ils n'en purent manger.

41. At ille : Afferte, inquit, farinam. Cumque tuliſſent, miſit in ollam, & ait : Infunde turbæ, ut comedant. Et non fuit ampliùs quidquam amaritudinis in olla.

41. Eliſée leur dit : Apportez-moi de la farine. Ils lui en apporterent. Il la mit dans le pot, & leur dit : Servez-en maintenant à tout le monde, afin que chacun en mange. Et il n'y eut plus enſuite aucune amertume dans le pot.

42. Vir autem quidam venit de Baalſaliſa deferens viro Dei panes primitiarum, viginti panes hordeaceos, & frumentum novum in pera ſua. At ille dixit : Da populo, ut comedat,

42. Et il vint un homme de Baalſaliſa, qui portoit à l'homme de Dieu des pains des prémices, vingt pains d'orge, & du froment nouveau dans ſa béface. Eliſée dit à ſon ſerviteur ; Donnez ces pains à manger au peuple,

43.

43. Son ſerviteur lui répondit : Qu'eſt-ce que cela, pour ſervir à cent perſonnes ? Il redit encore : Donnez ce pain à manger au peuple ; car voici ce que dit le Seigneur : Ils mangeront, & il y en aura de reſte.

43. Reſponditque ei miniſter ejus: Quantum eſt hoc, ut apponam centum viris ? Rurſum ille ait : Da populo, ut comedat : hæc enim dicit Dominus : Comedent, & ſupererit.

44. Il ſervit donc ces pains devant ces perſonnes. Ils en mangerent, & il y en eut de reſte, ſelon la parole *que le Prophete avoit dite de la part* du Seigneur.

44. Poſuit itaque coram eis : qui comederunt, & ſuperfuit juxta verbum Domini.

CHAPITRE V.

§. *Une petite fille d'Iſraël, captive dans la Syrie, y fait connoître Eliſée. Naaman général des armées du Roi de Syrie vient trouver ce Prophete, pour le prier de le guérir de la lepre dont il étoit affligé.*

1. NAaman général de l'armée du Roi de Syrie étoit un homme puiſſant & en grand honneur auprès du Roi ſon maître, parce que le Seigneur avoit ſauvé par lui la Syrie. Il étoit vaillant & riche, mais lépreux.

1. Naaman princeps militiæ regis Syriæ, erat vir magnus apud Dominum ſuum, & honoratus: per illum enim dedit Dominus ſalutem Syriæ : erat autem vir fortis & dives, ſed leproſus.

2. Or quelques voleurs étant ſortis de Syrie, avoient emmené captive une petite fille du pays d'Iſraël, qui fut *depuis miſe* au ſervice de la femme de Naaman.

2. Porrò de Syria egreſſi fuerant latrunculi, & captivam duxerant de terra Iſrael puellam parvulam, quæ erat in obſequio uxoris Naaman,

3. Cette fille dit à ſa maîtreſſe : Plût à Dieu que mon ſeigneur eût été trouver le Prophete qui eſt à Samarie. Il l'auroit ſans doute guéri de ſa lepre.

3. quæ ait ad dominam ſuam : Utinam fuiſſet dominus meus ad prophetam, qui eſt in Samaria : profectò curaſſet eum à lepra, quam habet.

4. Sur cela, Naaman vint trouver ſon maître, & lui dit : Une fille d'Iſraël a dit telle & telle choſe.

4. Ingreſſus eſt itaque Naaman ad dominum ſuum, & nuntiavit ei, dicens : Sic & ſic locuta eſt puella de terra Iſrael.

5. Le Roi de Syrie lui répondit : Allez ; j'écrirai pour vous au Roi d'Iſraël. Il partit donc de Syrie. Il prit avec lui dix talens d'argent, ſix mille écus d'or, & dix habits neufs,

5. Dixitque ei rex Syriæ : Vade, & mittam litteras ad regem Iſrael. Qui cùm profectus eſſet, & tuliſſet ſecum decem talenta argenti, & ſex millia aureos, & decem mutatoria veſtimentorum,

6. & porta au Roi d'Iſraël la lettre du Roi de Syrie, qui étoit conçue en ces termes : Lorſque vous aurez reçû cette lettre,

6. detulit litteras ad regem Iſraël, in hæc verba : Cùm acceperis epiſtolam hanc, ſcito quòd miſerim ad

te Naaman ſervum meum, ut curet eum à lepra ſua.

vous ſaurez que je vous ai envoyé Naaman mon ſerviteur, afin que vous le guériſſiez de ſa lepre.

7. Cumque legiſſet rex Iſrael litteras, ſcidit veſtimenta ſua, & ait: Numquid Deus ego ſum, ut occidere poſſim, & vivificare, quia iſte miſit ad me, ut curem hominem à lepra ſua? animadvertite, & videte quod occaſiones quærat adverſum me.

7. Le Roi d'Iſraël ayant reçu cette lettre déchira ſes vêtemens, & dit: Suis-je un Dieu, pour pouvoir ôter & rendre la vie? Pourquoi m'envoyer ainſi un homme, afin que je le guériſſe de ſa lepre? Vous voyez que ce Prince ne cherche qu'une occaſion pour rompre avec moi.

8. Quod cùm audiſſet Eliſeus vir Dei, ſcidiſſe videlicet regem Iſrael veſtimenta ſua, miſit ad eum, dicens: Quare ſcidiſti veſtimenta tua? veniat ad me, & ſciat eſſe prophetam in Iſrael.

8. Eliſée, homme de Dieu, ayant appris que le Roi d'Iſraël avoit déchiré ainſi ſes vêtemens, lui envoya dire: Pourquoi avez-vous déchiré vos vêtemens? Que cet homme vienne à moi, & qu'il ſache qu'il y a un Prophete dans Iſraël.

9. Venit ergo Naaman cum equis & curribus, & ſtetit ad oſtium domus Eliſei:

9. Naaman vint donc avec ſes chevaux & ſes chariots, & ſe tint à la porte de la maiſon d'Eliſée.

§. II. *Eliſée envoie dire à Naaman de s'aller laver ſept fois dans le Jourdain. Naaman ſe retire fort fâché. Ses ſerviteurs lui conſeillent de faire ce que le Prophete lui a dit. Il le fait, & eſt guéri. Il revient remercier le Prophete, & lui offre des préſens. Le Prophete les refuſe, & le renvoye en paix.*

10. miſitque ad eum Eliſeus nuntium, dicens: Vade, & lavare ſepties in Jordane, & recipiet ſanitatem caro tua, atque mundaberis.

10. Et Eliſée lui envoya une perſonne pour lui dire: Allez vous laver ſept fois dans le Jourdain; & votre chair ſera guérie, & deviendra nette.

11. Iratus Naaman recedebat, dicens: Putabam quòd egrederetur ad me, & ſtans invocaret nomen Domini Dei ſui, & tangeret manu ſua locum lepræ, & curaret me.

11. Naaman tout fâché commençoit à ſe retirer, en diſant: Je croyois qu'il viendroit me trouver, & que, ſe tenant debout, il invoqueroit le nom du Seigneur ſon Dieu, qu'il toucheroit de ſa main ma lepre, & qu'il me guériroit.

12. Numquid non meliores ſunt Abana & Pharphar, fluvii Damaſci, omnibus aquis Iſrael, ut laver in eis, & munder? Cùm ergo vertiſſet ſe, & abiret indignans,

12. N'avons-nous pas à Damas les fleuves d'Abana & de Pharphar, qui ſont meilleurs que tous ceux d'Iſraël, pour m'y aller laver, & me rendre le corps net? Comme donc il avoit déja tourné viſage, & qu'il s'en alloit tout indigné,

13. acceſſerunt ad eum ſer-

13. ſes ſerviteurs s'approcherent de lui,

& lui dirent: Pere, quand le Prophete vous auroit ordonné quelque choſe de bien difficile, vous auriez dû néanmoins le faire. Combien donc lui devez-vous plutôt obéir lorſqu'il vous dit: Allez vous laver, & vous deviendrez net?

vi ſi, & locuti ſunt ei: Pater, & ſi rem grandem dixiſſet tibi propheta, certè facere debueras: quantò magis quia nunc dixit tibi: Lavare, & mundaberis?

14. Il s'en alla *donc*, & ſe lava ſept fois dans le Jourdain, ſelon que l'homme de Dieu lui avoit ordonné. Et ſa chair devint comme la chair d'un petit enfant, & il ſe trouva guéri.

14. Deſcendit, & lavit in Jordane ſeptiès juxta ſermonem viri Dei, & reſtituta eſt caro ejus, ſicut caro pueri parvuli, & mundatus eſt.

15. Après cela, il retourna pour voir l'homme de Dieu avec toute ſa ſuite; & il vint ſe préſenter devant lui, & lui dit: Je ſai certainement qu'il n'y a point d'autre Dieu dans toute la terre que celui qui eſt dans Iſraël. Je vous conjure donc de recevoir ce que votre ſerviteur vous offre.

15. Reverſuſque ad virum Dei cum univerſo comitatu ſuo, venit, & ſtetit coram eo, & ait: Verè ſcio quòd non ſit alius Deus in univerſa terra, niſi tantùm in Iſrael. Obſecro itaque ut accipias benedictionem à ſervo tuo.

16. Eliſée lui répondit: Vive le Seigneur devant lequel je ſuis préſentement, je ne recevrai rien de vous. Et quelqu'inſtance que fît Naaman, il ne voulut jamais ſe rendre.

16. At ille reſpondit: Vivit Dominus, ante quem ſto, quia non accipiam. Cumque vim faceret, penitùs non acquievit.

17. Naaman lui dit donc: Il faut faire ce que vous voulez. Mais je vous conjure de me permettre d'emporter la charge de deux mulets de la terre de ce pays; car à l'avenir votre ſerviteur n'offrira point d'holocauſtes ou de victimes aux dieux étrangers; mais il ne ſacrifiera qu'au Seigneur.

17. Dixitque Naaman: Ut vis: ſed, obſecro, concede mihi ſervo tuo, ut tollam onus duorum burdonum de terra: non enim faciet ultra ſervus tuus holocauſtum aut victimam dîis alienis, niſi Domino.

18. Il n'y a qu'une choſe pour laquelle je vous ſupplie de prier le Seigneur pour votre ſerviteur, qui eſt que, lorſque le Roi mon ſeigneur entrera dans le temple de Remmon, pour adorer *cette idole*, en s'appuyant ſur ma main, ſi *je me baiſſe pour ſoutenir mon maître, en ſorte qu'il ſemble que* j'adore *auſſi* dans le temple de Remmon, lorſqu'il y adorera lui-même, le Seigneur me le pardonne.

18. Hoc autem ſolum eſt, de quo depreceris Dominum pro ſervo tuo, quando ingredietur Dominus meus templum Remmon, ut adoret, & illo innitente ſuper manum meam, ſi adoravero in templo Remmon, adorante eo in eodem loco, ut ignoſcat mihi Dominus ſervo tuo pro hac re.

19. Eliſée lui répondit: Allez en paix. Naaman ſe ſépara ainſi de lui. Et il avoit déja fait une lieue de chemin,

19. Qui dixit ei: Vade in pace. Abiit ergo ab eo eledo terræ tempore.

§. III. *Giézi court après Naaman, & reçoit de lui deux habits & deux talens d'argent. Elisée lui reproche son avarice & son infidélité, & le frappe de lepre, lui & sa postérité.*

20. Dixitque Giezi puer viri Dei: Pepercit Dominus meus Naaman Syro isti, ut non acciperet ab eo quæ attulit: vivit Dominus, quia curram post eum, & accipiam ab eo aliquid.

21. Et secutus est Giezi post tergum Naaman: quem cùm vidisset ille currentem ad se, desiluit de curru in occursum ejus, & ait: Rectène sunt omnia?

22. Et ille ait: Rectè; dominus meus misit me ad te, dicens: Modò venerunt ad me duo adolescentes de monte Ephraim, ex filiis prophetarum: da eis talentum argenti, & vestes mutatorias duplices.

23. Dixitque Naaman: Melius est ut accipias duo talenta. Et coegit eum, ligavitque duo talenta argenti in duobus saccis & duplicia vestimenta, & imposuit duobus pueris suis, qui & portaverunt coram eo.

24. Cumque venisset jam vesperi, tulit de manu eorum, & reposuit in domo, dimisitque viros, & abierunt.

25. Ipse autem ingressus stetit coram domino suo. Et dixit Eliseus: Unde venis Giezi? Qui respondit: Non ivit servus tuus quòquam.

26. At ille ait: Nonne cor meum in præsenti erat, quando reversus est homo de curru suo in occursum tui? Nunc igitur accepisti argentum, & accepisti vestes, ut emas oliveta, & vineas, & oves, & boves, & servos, & ancillas.

27. Sed & lepra Naaman

20. lorsque Giézi qui servoit l'homme de Dieu dit en lui-même: Mon maître a épargné ce Naaman de Syrie, & n'a rien voulu prendre. Vive le Seigneur, je courrai après lui, & j'en recevrai quelque chose.

21. Giézi s'en alla donc après Naaman. Et Naaman le voyant courir vers lui, descendit promptement de son chariot, vint au-devant de lui, & lui dit: Tout va-t-il bien?

22. Fort bien, répondit Giézi. Mon maître m'a envoyé vous dire que deux jeunes hommes des enfans des Prophetes lui sont arrivés tout à l'heure de la montagne d'Ephraim. Il vous prie de me donner pour eux un talent d'argent & deux habits.

23. Naaman lui dit: Il vaut mieux que je vous donne deux talens. Et il le contraignit de les recevoir. Et ayant mis les deux talens d'argent & les deux habits dans deux sacs qu'il lia, il en chargea deux de ses serviteurs, qui les porterent devant Giézi.

24. Le soir étant venu, il les prit de leurs mains, & les serra dans sa maison, & renvoya ces gens, qui s'en retournerent.

25. Giézi entra ensuite, & se vint présenter devant son maître. Et Elisée lui dit: D'où venez-vous, Giézi? Giézi lui répondit: Votre serviteur n'a été nulle part.

26. Mais Elisée lui répondit: Mon esprit ne vous étoit-il pas présent, lorsque cet homme est descendu de son chariot pour aller au-devant de vous? Vous avez donc reçû maintenant de l'argent & des habits, pour acheter des plans d'oliviers, des vignes, des bœufs, des brebis, des serviteurs & des servantes.

27. Mais aussi la lepre de Naaman s'atta-

chera à vous & à toute votre race pour jamais. Et Giézi ſe retira d'avec ſon maître tout couvert de lepre blanche comme la neige.

adhærebit tibi, & ſemini tuo, uſque in ſempiternum. Et egreſſus eſt ab eo leproſus quaſi nix.

CHAPITRE VI.

§. I. *Les enfans des Prophetes vont, avec la permiſſion d'Eliſée, abattre du bois proche le Jourdain, pour aggrandir leur logement. L'un d'eux laiſſe tomber dans l'eau le fer de ſa coignée. Eliſée le fait revenir ſur l'eau, & lui donne ainſi le moyen de le reprendre.*

L'an du monde 3115. Avant J. C. 889.

1. UN jour les enfans des Prophetes dirent à Eliſée: Vous voyez que ce lieu-ci, où nous demeurons avec vous, eſt trop petit pour nous.

1. Dixerunt autem filii prophetarum ad Eliſeum: Ecce locus, in quo habitamus coram te, anguſtus eſt nobis.

2. Permettez-nous d'aller juſqu'au Jourdain, afin que chacun de nous prenne du bois de la forêt, & que nous nous bâtiſſions là un logement où nous puiſſions demeurer. Eliſée leur répondit: Allez.

2. Eamus uſque ad Jordanem, & tollant ſinguli de ſylva materias ſingulas, ut ædificemus nobis locum ad habitandum. Qui dixit: Ite.

3. L'un d'eux lui dit: Venez donc auſſi vous-même avec vos ſerviteurs. Il lui répondit: J'irai.

3. Et ait unus ex illis: Veni ergo & tu cum ſervis tuis. Reſpondit: Ego veniam.

4. Et il s'en alla avec eux. Lorſqu'ils furent venus juſqu'au Jourdain, ils commencerent à couper du bois.

4. Et abiit cum eis. Cumque veniſſent ad Jordanem, cædebant ligna.

5. Mais il arriva que, comme l'un d'eux abattoit un arbre, le fer de ſa coignée tomba dans l'eau. Auſſi-tôt il s'écria, & dit à Eliſée: Hélas, mon ſeigneur! hélas! j'avois emprunté cette coignée.

5. Accidit autem, ut cùm unus materiam ſuccidiſſet, caderet ferrum ſecuris in aquam: exclamavitque ille, & ait: Heu heu heu, domine mi, & hoc ipſum mutuò acceperam.

6. L'homme de Dieu lui dit: Où le fer eſt-il tombé? Il lui montra l'endroit. Eliſée coupa donc un morceau de bois, & le jetta au même endroit: & le fer *revint*, & nagea ſur l'eau.

6. Dixit autem homo Dei: Ubi cecidit? At ille monſtravit ei locum. Præcidit ergo lignum, & miſit illuc: natavitque ferrum,

7. Eliſée lui dit: Prenez-le. Il étendit ſa main, & le prit.

7. & ait: Tolle. Qui extendit manum, & tulit illud.

§. II. *Eliſée découvre au Roi d'Iſraël les deſſeins du Roi de Syrie qui lui faiſoit la guerre. Ce Prince envoie des ſoldats pour arrêter ce Prophete. Il les frappe d'aveuglement, & les conduit à Samarie, où il leur ouvre les yeux, leur fait donner à manger, & les renvoie à leur maître.*

8. Rex autem Syriæ pugnabat contra Iſrael, conſiliumque iniit cum ſervis ſuis, dicens: in loco illo & illo ponamus inſidias.

8. Le Roi de Syrie combattoit un jour contre Iſraël; & tenant conſeil avec ſes Officiers, il leur dit: Il faut que nous dreſſions une embuſcade en tel & tel endroit.

9. Miſit itaque vir Dei ad regem Iſrael, dicens: Cave ne tranſeas in locum illum: quia ibi Syri in inſidiis ſunt.

9. L'homme de Dieu envoya donc dire au Roi d'Iſraël: Prenez-garde de ne pas paſſer par-là, parce que les Syriens y doivent dreſſer une embuſcade.

10. Miſit itaque rex Iſrael ad locum quem dixerat ei vir Dei, & præoccupavit eum, & obſervavit ſe ibi non ſemel neque bis.

10. Le Roi d'Iſraël envoya au lieu que lui avoit dit l'homme de Dieu, & il s'en ſaiſit le premier: & il ſe garda ainſi des *Syriens* plus d'une & de deux fois.

11. Conturbatumque eſt cor regis Syriæ pro hac re: & convocatis ſervis ſuis, ait: Quare non indicatis mihi quis proditor mei ſit apud regem Iſrael?

11. Le cœur du Roi de Syrie fut troublé de cet accident; & ayant aſſemblé ſes ſerviteurs, il leur dit: Pourquoi ne me découvrez-vous point celui qui me trahit auprès du Roi d'Iſraël?

12. Dixitque unus ſervorum ejus: Nequaquam domine mi rex, ſed Eliſeus propheta, qui eſt in Iſrael, indicat regi Iſrael omnia verba quæcumque locutus fueris in conclavi tuo.

12. L'un de ſes officiers lui répondit: Ce n'eſt point qu'on vous trahiſſe, ô Roi mon ſeigneur: mais c'eſt le Prophete Eliſée, qui eſt en Iſraël, qui découvre au Roi d'Iſraël tout ce que vous dites *en ſecret* dans votre chambre.

13. Dixitque eis: Ite, & videte ubi ſit: ut mittam, & capiam eum. Annuntiaverunt que ei, dicentes: Ecce in Dothan.

13. Il leur répondit: Allez; voyez où il eſt, afin que je l'envoie prendre. Ils vinrent donc l'avertir, & ils lui dirent: Eliſée eſt à Dothan, *ou Dothaïn, aux environs de Samarie.*

14. Miſit ergo illuc equos & currus, & robur exercitus: qui cum veniſſent nocte, circumdederunt civitatem.

14. *Le Roi de Syrie* y envoya auſſi-tôt de la cavalerie, des chariots & ſes meilleures troupes. Et étant arrivés la nuit, ils inveſtirent la ville.

15. Conſurgens autem diluculo miniſter viri Dei, egreſſus, vidit exercitum in circuitu civitatis, & equos & currus: nuntiavitque ei, dicens: Heu heu heu, domine mi, quid faciemus?

15. Le ſerviteur de l'homme de Dieu, ſe levant au point du jour, ſortit dehors; & ayant vû l'armée autour de la ville, la cavalerie & les chariots, il en vint avertir ſon maître, & lui dit: Helas, mon ſeigneur! hélas! que ferons-nous?

16. Elisée lui répondit : Ne craignez point; car il y a plus de monde avec nous, qu'il n'y en a avec eux.

16. At ille respondit: Noli timere: plures enim nobiscum sunt, quàm cum illis.

17. En même-tems, Elisée faisant sa priere, dit à Dieu : Seigneur, ouvrez-lui les yeux, afin qu'il voie. Le Seigneur ouvrit les yeux à ce serviteur, & il vit aussi-tôt la montagne pleine de chevaux & de chariots de feu, qui étoient autour d'Elisée.

17. Cumque orasset Eliseus, ait : Domine, aperi oculos hujus, ut videat. Et aperuit Dominus oculos pueri, & vidit : & ecce mons plenus equorum, & curruum igneorum, in circuitu Elisei.

18. Cependant les ennemis vinrent à lui. Et Elisée fit sa priere au Seigneur, & lui dit : Frappez, je vous prie, tout ce peuple d'aveuglement. Et aussi-tôt le Seigneur les frappa d'aveuglement, selon la priere d'Elisée.

18. Hostes verò descenderunt ad eum : porrò Eliseus oravit ad Dominum, dicens : Percute, obsecro, gentem hanc cæcitate. Percussitque eos Dominus, ne viderent, juxta verbum Elisei.

19. Alors Elisée leur dit : Ce n'est pas ici le chemin, ni la ville *où vous devez aller :* Suivez-moi, & je vous montrerai l'homme que vous cherchez. Il les mena donc dans Samarie.

19. Dixit autem ad eos Eliseus : Non est hæc via, neque ista est civitas : sequimini me, & ostendam vobis virum quem quæritis. Duxit ergo eos in Samariam :

20. Et lorsqu'ils furent entrés dans la ville, Elisée dit à Dieu : Seigneur, ouvrez-leur les yeux, afin qu'ils voyent. Le Seigneur leur ouvrit les yeux, & ils reconnurent qu'ils étoient au milieu de Samarie.

20. cumque ingressi fuissent in Samariam, dixit Eliseus : Domine aperi oculos istorum, ut videant. Aperuitque Dominus oculos eorum, & viderunt se esse in medio Samariæ.

21. Le Roi d'Israël les ayant vûs, dit à Elisée : Mon pere, ne les tuerai-je pas ?

21. Dixitque rex Israel ad Eliseum, cùm vidisset eos : Numquid percutiam eos, pater mi ?

22. Elisée lui répondit : Non vous ne les tuerez point; car vous ne les avez point pris avec l'épée, ni avec l'arc, pour avoir droit de les tuer. Mais faites-leur servir du pain & de l'eau, afin qu'ils mangent & qu'ils boivent, & qu'ils s'en retournent vers leur maître.

22. At ille ait : Non percuties : neque enim cepisti eos gladio & arcu tuo, ut percutias : sed pone panem & aquam coram eis, ut comedant & bibant, & vadant ad dominum suum.

23. Le Roi d'Israel leur fit donc servir une grande quantité de viandes. Et après qu'ils eurent mangé & bû, il les renvoya, & ils retournerent vers leur maître. *Depuis ce tems-là*, les Syriens ne revinrent plus par troupes, pour piller les terres d'Israël.

23. Appositaque est eis ciborum magna præparatio, & comederunt & biberunt, & dimisit eos, abieruntque ad Dominum suum, & ultrà non venerunt latrones Syriæ in terram Israel.

§. III. *Le Roi de Syrie aſſiége Samarie, & y cauſe une effroyable famine. Le Roi d'Iſraël envoie un homme pour couper la tête d'Eliſée. Ce Prophete en eſt averti par le Seigneur, & donne le tems au Roi de venir lui-même empêcher qu'on ne commette ce crime.*

L'an du monde 3117.

24. Factum eſt autem poſt hæc, congregavit Benadad rex Syriæ univerſum exercitum ſuum, & aſcendit, & obſidebat Samariam.

24. Quelque tems après, Benadad Roi de Syrie, aſſembla toutes ſes troupes, & vint aſſiéger Samarie.

25. Factaque eſt fames magna in Samaria: & tamdiu obſeſſa eſt, donec venumdaretur caput aſini octoginta argenteis, & quarta pars cabi ſtercoris columbarum quinque argenteis.

25. Et la ville fut preſſée d'une famine extrême, juſques-là que, le ſiege continuant toûjours, la tête d'un âne fut vendue quatre-vingt pieces d'argent, & la quatrieme partie d'un cabat de fiente de pigeon cinq pieces d'argent.

26. Cumque rex Iſrael tranſiret per murum, mulier quædam exclamavit ad eum, dicens: Salva me domine mi rex.

26. Et le Roi d'Iſraël paſſant le long des murailles, une femme s'écria, & lui dit: O Roi mon ſeigneur, ſauvez-moi.

27. Qui ait: Non te ſalvat Dominus: unde te poſſum ſalvare? de area, vel de torcular? Dixitque ad eam rex: Quid tibi vis? Quæ reſpondit:

27. Il lui répondit: Le Seigneur ne vous ſauve pas: D'où prendrois-je de quoi vous ſauver? Seroit-ce de l'aire? ou du preſſoir? *L'état où ſont les choſes ne me le permettroit pas. Il ne reſte plus ni pain, ni vin.* Et le Roi ajouta: Que voulez-vous dire? Elle lui répondit:

28. Mulier iſta dixit mihi: Da filium tuum, ut comedamus eum hodie, & filium meum comedemus cras.

28. Voilà une femme qui m'a dit: Donnez votre fils, afin que nous le mangions aujourd'hui; & demain nous mangerons le mien.

29. Coximus ergo filium meum, & comedimus. Dixique ei die altera: Da filium tuum, ut comedamus eum. Quæ abſcondit filium ſuum.

29. Nous avons donc fait cuire mon fils, & nous l'avons mangé. Je lui ai dit le jour d'après: Donnez votre fils, afin que nous le mangions. Mais elle a caché ſon fils.

30. Quod cùm audiſſet rex, ſcidit veſtimenta ſua, & tranſibat per murum. Viditque omnis populus cilicium, quo veſtitutus erat ad carnem intrinſecùs.

30. Le Roi l'ayant entendu parler de la ſorte, déchira ſes vêtemens. Et il paſſoit le long des murailles: & tout le monde vit le cilice dont il étoit couvert ſur ſa chair.

31. Et ait rex: Hæc faciat mihi Deus, & hæc addat, ſi

31. Et le Roi dit: Que Dieu me traite dans toute ſa ſévérité, ſi la tête d'Eliſée fils de

de Saphat eſt ſur ſes épaules aujourd'hui *au ſoir.*

ſteterit caput Eliſei filii Saphat ſuper ipſum hodie?

32. Cependant Eliſée étoit aſſis dans ſa maiſon, & des vieillards étoient aſſis avec lui. Le Roi envoya donc un homme, *pour le tuer.* Et avant que cet homme fût arrivé, Eliſée dit à ces vieillards: Savez-vous que ce *Prince* fils d'un meurtrier a envoyé ici un homme, pour me couper la tête? Prenez donc garde, lorſqu'il arrivera fermez-lui la porte, & ne le laiſſez pas entrer: car j'entens le bruit des pieds de ſon ſeigneur qui vient après lui, *pour empêcher d'exécuter l'ordre qu'il lui a donné.*

32. Eliſeus autem ſedebat in domo ſua, & ſenes ſedebant cum eo. Præmiſit itaque virum: & antequam veniret nuntius ille, dixit ad ſenes: Numquid ſcitis quòd miſerit filius homicidæ hic, ut præcidatur caput meum? Videte ergo, cùm venerit nuntius, claudite oſtium, & non ſinatis eum introire: ecce enim ſonitus pedum domini ejus poſt eum eſt.

33. Lorſqu'Eliſée parloit encore, on vit paroître cet homme qui venoit à lui. Et le *Roi qui le ſuivoit étant arrivé preſque en même-tems chez le Prophete*, lui dit: Vous voyez l'extrême malheur où Dieu nous réduit. Que puis-je attendre davantage du Seigneur? *Il eſt évident qu'il nous a abandonnés.*

33. Adhuc illo loquente eis, apparuit nuntius, qui veniebat ad eum. Et ait: Ecce, tantum malum à Domino eſt: quid ampliùs expectabo à Domino?

CHAPITRE VII.

§. I. *Le même jour que le Roi d'Iſraël avoit perdu toute eſpérance, Eliſée lui promet que le lendemain il y auroit à Samarie des vivres en abondance. Un ſeigneur doute de la vérité de cette promeſſe. Le Prophete, pour le punir, lui prédit qu'il verra cette abondance de vivres, mais qu'il n'en mangera point. Les Syriens frappés d'une terreur panique, levent le ſiége, abandonnent leur camp, & laiſſent toutes leurs proviſions.*

L'an du Monde 3119.

1. Eliſée lui répondit: *Vous croyez qu'il n'y a plus rien à eſpérer;* écoutez *cependant* la parole du Seigneur: Voici ce que dit le Seigneur: Demain, à cette même heure, la meſure de pure farine ſe donnera pour un ſicle à la porte de Samarie, & on aura pour un ſicle deux meſures d'orge.

1. Dixit autem Eliſeus: Audite verbum Domini: Hæc dicit Dominus: In tempore hoc cras modius ſimilæ uno ſtatere erit, & duo modii hordei ſtatere uno, in porta Samariæ.

2. Un des grands de ſa cour, ſur la main duquel le Roi s'appuyoit, répondit à l'hom-

2. Reſpondens unus de ducibus, ſuper cujus manum

rex incumbebat, homini Dei, ait: Si Dominus fecerit etiam cataractas in cœlo, numquid poterit esse quod loqueris? Qui ait: videbis oculis tuis, & inde non comedes.

me de Dieu: Quand le Seigneur feroit pleuvoir des vivres du ciel, ce que vous dites pourroit-il être? Elisée lui répondit: Vous le verrez de vos yeux, & vous n'en mangerez point, *pour vous punir de n'avoir point crû à la parole du Seigneur.*

3. Quatuor ergo viri erant leprosi juxta introitum portæ: qui dixerunt ad invicem: Quid hic esse volumus donec moriamur?

3. Or il y avoit quatre lépreux près de la porte de la ville, *où ils se tenoient séparés de tout le monde, à cause de leur mal,* qui se dirent l'un à l'autre: Pourquoi demeurons-nous ici, où nous ne pouvons attendre que la mort?

4. Sive ingredi voluerimus civitatem, fame moriemur: sive manserimus hic, moriendum nobis est: Venite ergo, & transfugiamus ad castra Syriæ; si pepercerint nobis, vivemus: si autem occidere voluerint, nihilominus moriemur.

4. Si nous voulons entrer dans la ville, nous mourrons de faim; si nous demeurons ici, nous ne pouvons éviter la mort. Allons-nous-en donc au camp des Syriens, & rendons-nous à eux. S'ils ont pitié de nous, nous vivrons; & s'ils nous veulent tuer, nous mourrons, comme nous ferions ici.

5. Surrexerunt ergo vespere, ut venirent ad castra Syriæ. Cumque venissent ad principium castrorum Syriæ, nullum ibidem repererunt.

5. Ils partirent donc le soir pour aller au camp des Syriens; & étant venus à l'entrée du camp, ils ne trouverent personne.

6. Siquidem Dominus sonitum audiri fecerat in castris Syriæ, curruum, & equorum, & exercitus plurimi: dixeruntque ad invicem: Ecce mercede conduxit adversum nos, rex Israel reges Hethæorum & Ægyptiorum, & venerunt super nos.

6. Car le Seigneur avoit fait entendre dans le camp des Syriens un grand bruit *comme* de chariots, de chevaux, & d'une armée innombrable; & les Syriens l'entendant, s'étoient dit l'un à l'autre: Le Roi d'Israël a fait venir à son secours contre nous les Rois des Héthéens & des Egyptiens; & les voilà qui viennent tous fondre sur nous.

7. Surrexerunt ergo, & fugerunt in tenebris, & dereliquerunt tentoria sua, & equos & asinos in castris, fugeruntque, animas tantùm suas salvare cupientes.

7. *Dans cette pensée qui les avoit remplis de trouble & de frayeur,* ils s'en étoient fui pendant la nuit, abandonnant dans leur camp leurs tentes, leurs chevaux & leurs ânes, & ne pensant qu'à sauver leur vie à la fuite.

8. Igitur cùm venissent leprosi illi ad principium castrorum, ingressi sunt unum tabernaculum, & comederunt & biberunt: tuleruntque inde argentum, & aurum, & vestes, & abierunt, & absconderunt, & rursum rever-

8. Ces lépreux étant donc venus à l'entrée du camp des Syriens, entrerent dans une tente où ils mangerent & bûrent; & ayant pris de l'argent, de l'or & des vêtemens, ils s'en allerent les cacher: & étant retournés, ils entrerent dans une autre tente, & en em-

porterent de même diverſes choſes qu'ils cacherent.

9. Alors ils ſe dirent l'un à l'autre: Nous ne faiſons pas bien; car ce jour eſt un jour de bonne nouvelle. Si nous demeurons dans le ſilence, & ſi nous n'en donnons point avis avant demain matin, on nous en fera un crime. Allons donc porter cette nouvelle à la cour du Roi.

ſi ſunt ad illud tabernaculum, & inde ſimiliter auferentes abſconderunt.

9. Dixeruntque ad invicem: Non rectè facimus: hæc enim dies boni nuntii eſt. Si tacuerimus, & noluerimus nuntiare uſque mane, ſceleris arguemur: Venite, eamus, & nuntiemus in aula regis.

§. II. *Des Lépreux ayant reconnu la fuite des Syriens, en donnent avis au Roi d'Iſraël. Ce Prince envoie reconnoître la vérité de cet avis; & s'en étant aſſuré, tous les habitans de Samarie vont piller le camp des ennemis; & l'Officier qui avoit douté de la parole d'Eliſée eſt étouffé à la porte de la ville, ſelon que ce Prophete le lui avoit prédit.*

L'an du monde 3119.

10. Lorſqu'ils furent venus à la porte de la ville, ils parlerent *à ceux qui étoient en garde*, & leur dirent: Nous avons été au camp des Syriens, & nous n'y avons pas trouvé un ſeul homme, mais ſeulement des chevaux & des ânes qui y ſont liés, & leurs tentes qui y ſont encore dreſſées.

10. Cumque veniſſent ad portam civitatis, narraverunt eis, dicentes: Ivimus ad caſtra Syriæ, & nullum ibidem reperimus hominem, niſi equos & aſinos alligatos, & fixa tentoria.

11. Les gardes de la porte allerent au palais du Roi, & ils firent entendre cette nouvelle à ceux du dedans.

11. Ierunt ergo portarii, & nuntiaverunt in palatio regis intrinſecùs.

12. En même tems, le Roi ſe leva, quoiqu'il fût nuit, & dit à ſes Officiers: Je vois bien le deſſein des Syriens contre nous. Comme ils ſavent que la faim nous preſſe, ils ſont ſortis de leur camp, & ſe ſont cachés quelque part dans la campagne, en diſant: Ils ſortiront de la ville; & alors nous les prendrons vifs, & nous entrerons ſans peine dans la ville.

12. Qui ſurrexit nocte, & ait ad ſervos ſuos: Dico vobis quid fecerint nobis Syri: Sciunt quia fame laboramus, & idcircò egreſſi ſunt de caſtris, & latitant in agris, dicentes: Cùm egreſſi fuerint de civitate, capiemus eos vivos, & tunc civitatem ingredi poterimus.

13. L'un des ſerviteurs du Roi lui répondit: Il y a encore cinq chevaux reſtés ſeuls de ce grand nombre qui étoit dans Iſraël, tous les autres ayant été mangés; prenons-les, & envoyons des gens à la découverte.

13. Reſpondit autem unus ſervorum ejus: Tollamus quinque equos, qui remanſerunt in urbe (quia ipſi tantùm ſunt in univerſa multitudine Iſrael, alii enim conſumpti ſunt) & mittentes, explorare poterimus.

14. Adduxerunt ergo duos equos, misitque rex in castra Syrorum, dicens: Ite, & videte.

14. On amena donc deux chevaux, & le Roi envoya deux hommes dans le camp des Syriens, & leur dit: Allez, & voyez.

15. Qui abierunt post eos usque ad Jordanem: ecce autem omnis via plena erat vestibus & vasis, quæ projecerant Syri cum turbarentur: reversique nuntii indicaverunt regi.

15. Ils allerent donc après les Syriens jusqu'au Jourdain; & ils trouverent que tous les chemins étoient pleins de vêtemens & d'armes que les Syriens avoient jettés, dans le trouble où ils étoient. Et les coureurs étant revenus, en rendirent compte au Roi.

16. Et egressus populus diripuit castra Syriæ: factusque est modius similæ statere uno & duo modii hordei statere uno, juxta verbum Domini.

16. Le peuple aussi-tôt sortit de la ville, & pilla le camp des Syriens. Et la mesure de pure farine fut vendue un sicle; & on donna pour un sicle deux mesures d'orge, selon la parole du Seigneur.

17. Porrò rex ducem illum, in cujus manu incumbebat, constituit ad portam: quem conculcavit turba in introitu portæ, & mortuus est, juxta quod locutus fuerat vir Dei, quando descenderat rex ad eum.

17. Or le Roi avoit mis à la porte de la ville cet officier sur la main duquel il avoit coutume de s'appuyer. Et la foule du peuple fut si grande à l'entrée de la porte de la ville, qu'il fut étouffé, & mourut, selon que l'homme de Dieu le lui avoit prédit, lorsque le Roi le vint trouver chez lui.

18. Factumque est secundum sermonem viri Dei, quem dixerat regi, quando ait: Duo modii hordei statere uno erunt, & modius similæ statere uno, hoc eodem tempore cras in porta Samariæ:

18. C'est ainsi que fut accompli ce qu'avoit prédit l'homme de Dieu, lorsqu'il dit au Roi: Demain, à l'heure qu'il est, on donnera à la porte de Samarie pour un sicle deux mesures d'orge, & la mesure de pure farine ne vaudra qu'un sicle.

19. quando respondérat dux ille viro Dei, & dixerat: Etiamsi Dominus fecerit cataractas in cœlo, numquid poterit fieri quod loqueris? Et dixit ei: Videbis oculis tuis, & inde non comedes.

19. Et lorsque cet officier eut dit à l'homme de Dieu: Quand le Seigneur feroit pleuvoir des vivres du ciel, ce que vous dites ne pourroit être; l'homme de Dieu lui répondit: Vous le verrez de vos yeux, & vous n'en mangerez point.

20. Evenit ergo ei sicut prædictum fuerat, & conculcavit eum populus in porta, & mortuus est.

20. Car ce qu'Elisée avoit prédit lui arriva. Et le peuple l'ayant foulé aux pieds, il mourut à la porte de la ville.

CHAPITRE VIII.

§. I. *Eliſée avertit la Sunamite d'aller en quelqu'autre pays, pour éviter la famine qui devoit durer ſept ans dans la terre d'Iſraël.*

1. OR *avant que cette famine arrivât*, Eliſée parla à cette femme dont il avoit reſſuſcité le fils *à Sunam*, & lui dit: Allez-vous-en, vous & votre famille; & ſortez de votre pays, pour demeurer par-tout où vous pourrez: car le Seigneur a appellé la famine, & elle viendra ſur la terre *d'Iſraël* pendant ſept ans.

1. Eliſeus autem locutus eſt ad mulierem, cujus vivere fecerat filium, dicens: Surge, vade tu & domus tua, & peregrinare ubicumque repereris: vocavit enim Dominus famem, & veniet ſuper terram ſeptem annis.

2. Cette femme fit donc ce que l'homme de Dieu lui avoit dit. Elle s'en alla avec toute ſa famille hors de ſon pays, & demeura longtems dans la terre des Philiſthins.

2. Quæ ſurrexit & fecit juxta verbum hominis Dei: & vadens cum domo ſua, peregrinata eſt in terra Philiſthiim diebus multis.

3. Après que les ſept années de famine furent paſſées, cette femme revint du pays des Philiſthins, & alla trouver le Roi, pour lui demander d'être rétablie dans ſa maiſon & dans ſes terres.

3. Cumque finiti eſſent anni ſeptem, reverſa eſt mulier de terra Philiſthiim: & egreſſa eſt ut interpellaret regem pro domo ſua, & pro agris ſuis.

L'an du monde 3120. Avant J. C. 884.

4. Le Roi parloit alors avec Giézi ſerviteur de l'homme de Dieu, & lui diſoit: Contez-moi toutes les merveilles qu'a faites Eliſée.

4. Rex autem loquebatur cum Giezi puero viri Dei, dicens: Narra mihi omnia magnalia quæ fecit Eliſeus.

5. Et comme Giézi rapportoit au Roi de quelle maniere Eliſée avoit reſſuſcité un mort, cette femme, dont il avoit reſſuſcité le fils, vint ſe préſenter au Roi, le conjurant de lui faire rendre ſa maiſon & ſes terres. Alors Giézi dit: O Roi mon ſeigneur, voilà cette femme, & c'eſt là ſon fils qu'Eliſée a reſſuſcité.

5. Cumque ille narraret regi quo modo mortuum ſuſcitaſſet, apparuit mulier, cujus vivificaverat filium, clamans ad regem pro domo ſua, & pro agris ſuis. Dixitque Giezi: Domine mi rex, hæc eſt mulier, & hic eſt filius ejus, quem ſuſcitavit Eliſeus.

6. Le Roi ayant interrogé la femme même, elle lui raporta *comme le tout s'étoit paſſé*. En même-tems le Roi envoya avec elle un eunuque, auquel il dit: Faites-lui rendre tout ce qui eſt à elle, & le revenu de toutes

6. Et interrogavit rex mulierem: quæ narravit ei. Deditque ei rex eunuchum unum, dicens: Reſtitue ei omnia quæ ſua ſunt, & univerſos reditus agrorum, à die

qua reliquit terram usque ad præsens.

ſes terres, depuis le jour qu'elle eſt ſortie du pays juſqu'aujourd'hui.

§. II. *Eliſée va à Damas. Il y prédit la mort de Benadad Roi de Syrie, le regne d'Hazaël, & les maux qu'il devoit faire à Iſraël. Hazaël ayant entendu cette prophétie, retourne à Damas, fait mourir le Roi, & regne en ſa place.*

7. Venit quoque Eliſeus Damaſcum, & Benadad rex Syriæ ægrotabat: nuntiaverunt que ei, dicentes: Venit vir Dei huc.

7. Eliſée vint auſſi à Damas. Et Benadad Roi de Syrie étoit alors malade. Et ſes gens lui dirent: L'homme de Dieu eſt venu en ce pays.

8. Et ait rex ad Hazael: Tolle tecum munera, & vade in occurſum viri Dei, & conſule Dominum per eum, dicens: Si evadere potero de infirmitate mea hac?

8. Sur quoi le Roi dit à Hazaël: Prenez des préſens, & allez au-devant de l'homme de Dieu; & conſultez par lui le Seigneur, pour ſavoir ſi je pourrai relever de cette maladie.

9. Ivit igitur Hazael in occurſum ejus, habens ſecum munera, & omnia bona Damaſci, onera quadraginta camelorum. Cumque ſtetiſſet coram eo, ait: Filius tuus Benadad rex Syriæ miſit me ad te, dicens: Si ſanari potero de infirmitate mea hac?

9. Hazaël alla au-devant de l'homme de Dieu, menant avec lui quarante chameaux chargés de préſens, de tout ce qu'il y avoit de plus précieux à Damas. Hazaël s'étant préſenté devant Eliſée, lui dit: Benadad Roi de Syrie, votre *ſerviteur & votre* fils, m'a envoyé vers vous, pour ſavoir s'il pourra relever de ſa maladie.

10. Dixitque ei Eliſeus: Vade, dic ei: Sanaberis: porrò oſtendit mihi Dominus quia morte morietur.

10. Eliſée lui répondit: Allez; dites-lui: Vous ſerez guéri. Mais le Seigneur m'a fait voir qu'il mourra aſſurément.

11. Stetitque cum eo, & conturbatus eſt uſque ad ſuffuſionem vultus: flevitque vir Dei.

11. Et l'homme de Dieu étant demeuré *quelque tems* avec Hazaël, ſe trouva ému, & ſon émotion parut même ſur ſon viſage, & il verſa des larmes.

12. Cui Hazael ait: Quare Dominus meus flet? At ille dixit: quia ſcio quæ facturus ſis filiis Iſrael mala. Civitates eorum munitas igne ſuccendes, & juvenes eorum interficies gladio, & parvulos eorum elides, & prægnantes dividés.

12. Hazaël lui dit: Pourquoi mon ſeigneur pleure-t-il? Eliſée lui répondit: Parce que je ſai combien de maux vous devez faire aux enfans d'Iſraël. Vous brûlerez leurs villes fortes, vous ferez paſſer au fil de l'épée leurs jeunes hommes; vous écraſerez contre terre leurs petits enfans; & vous fendrez le ventre aux femmes groſſes.

13. Dixitque Hazael: Quid enim ſum ſervus tuus canis, ut faciam rem iſtam magnam? Et ait Eliſeus: Oſten-

13. Hazaël lui dit: Qui ſuis-je moi votre ſerviteur, qui ne ſuis qu'un chien, pour faire de ſi grandes choſes? Eliſée lui répondit: Le

Seigneur m'a fait voir que vous ſetez Roi de Syrie.

dit mihi Dominus te regem Syriæ fore.

14. Hazaël ayant quitté Eliſée, vint retrouver ſon maître, qui lui dit: Que vous a dit Eliſée? Il lui répondit: Il m'a dit que vous recouvrerez la ſanté.

14. Qui cùm receſſiſſet ab Eliſeo, venit ad dominum ſuum. Qui ait ei: Quid dixit tibi Eliſeus? At ille reſpondit: Dixit mihi: Recipies ſanitatem.

15. Le lendemain, Hazaël prit une couverture, qu'il trempa dans de l'eau, & l'étendit ſur le viſage du Roi, *pour l'étouffer.* Et le Roi étant mort, Hazaël régna en ſa place.

15. Cumque veniſſet dies altera, tulit ſtragulum, & infudit aquam, & expandit ſuper faciem ejus: quo mortuo, regnavit Hazael pro eo.

§. III. * *Joram fils de Joſaphat regne ſur Juda. Il imite l'impiété des Rois d'Iſraël. Dieu l'épargne, en conſidération de David. Il défait les Iduméens.* † *Il meurt. & Ochoſias ſon fils lui ſuccede, & marche dans les mêmes voies.*

* L'an du monde 3115. Avant J. C. 889.

† L'an du monde 3119.

16. La cinquieme année de Joram fils d'Achab Roi d'Iſraël, & *la vingt-deuxieme* de Joſaphat Roi de Juda, Joram fils de Joſaphat régna ſur Juda, *avec ſon pere, qui l'avoit déſigné ſix ans auparavant, pour régner après lui.*

16. Anno quinto Joram filii Achab regis Iſrael, & Joſaphat regis Juda, regnavit Joram filius Joſaphat rex Juda.

17. Il avoit trente-deux ans lorſqu'il commença à régner, & il régna huit ans dans Jéruſalem, *ſavoir, trois ans avec ſon pere, & cinq après ſa mort.*

17. Triginta duorum annorum erat cùm regnare cœpiſſet, & octo annis regnavit in Jeruſalem.

18. Il marcha dans les voies des Rois d'Iſraël, comme la maiſon d'Achab y avoit marché, parce que ſa femme *Athalie, qui* étoit fille d'Achab, *le porta à imiter ſes impiétés:* & *ainſi* il fit le mal devant le Seigneur.

18. Ambulavitque in viis regum Iſrael, ſicut ambulaverat domus Achab: filia enim Achab erat uxor ejus: & fecit quod malum eſt in conſpectu Domini.

19. Mais le Seigneur ne voulut pas perdre entierement Juda, à cauſe de David ſon ſerviteur, ſelon la promeſſe qu'il lui avoit faite de lui conſerver une lampe luiſante, *en conſervant la puiſſance royale* dans la ſuite de ſes deſcendans.

19. Noluit autem Dominus diſperdere Judam, propter David ſervum ſuum, ſicut promiſerat ei, ut daret illi lucernam, & filiis ejus cunctis diebus.

20. Pendant le tems de ſon regne, Edom, *que David avoit ſoûmis*, ſecoua le joug de

20. In diebus ejus receſſit Edom, ne eſſet ſub Juda, & conſtituit ſibi regem.

Juda, pour ne lui être plus assujetti, & il s'établit un Roi.

21. Venitque Joram Seira, & omnes currus cum eo: & surrexit nocte, percussitque Idumæos, qui eum circumdederant, & principes curruum, populus autem fugit in tabernacula sua.

21. Mais Joram étant venu à Séïr avec tous ses chariots, sortit la nuit contre les Iduméens qui l'avoient environné, & il tailla en pieces leur armée & ceux qui commandoient leurs chariots: & ce peuple s'enfuit dans ses tentes. *Mais Joram ne sut pas profiter de sa victoire; & il donna aux Iduméens le tems de se fortifier de nouveau, & de s'affranchir entierement de sa domination.*

22. Recessit ergo Edom ne esset sub Juda, usque ad diem hanc. Tunc recessit & Lobna in tempore illo.

22. Depuis ce tems-là donc, Edom se retira de Juda, ne voulant plus lui être assujetti, comme il ne l'est plus encore aujourd'hui. En ce même tems, Lobna, *ville sacerdotale qui est au midi de Juda, entraînée par la révolte des Iduméens*, se retira aussi de la domination de Juda.

23. Reliqua autem sermonum Joram, & universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda?

23. Or le reste des actions de Joram, & tout ce qu'il a fait, se trouve écrit dans le livre des annales des Rois de Juda.

24. Et dormivit Joram cum patribus suis, sepultusque est cum eis in civitate David, & regnavit Ochozias filius ejus pro eo.

24. Et cependant Joram *ayant été frappé par le Seigneur d'une maladie incurable qui lui fit souffrir d'extrêmes douleurs pendant deux ans, il* s'endormit avec ses peres, & fut enseveli avec eux dans la ville de David, *mais non pas dans le tombeau des Rois.* Et son fils Ochosias *nommé aussi Joachaz* régna en sa place.

25. Anno duodecimo Joram filii Achab regis Israel regnavit Ochozias filius Joram regis Judæ.

25. La douzieme année de Joram fils d'Achab Roi d'Israël, Ochosias fils de Joram Roi de Juda monta sur le trône.

26. Viginti duorum annorum erat Ochozias cum regnare cœpisset, & uno anno regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Athalia filia Amri regis Israel.

26. Il avoit vingt-deux ans quand il commença à régner; & il régna un an dans Jerusalem. Sa mere s'appelloit Athalie, & étoit fille *d'Achab fils* d'Amri Roi d'Israël.

27. Et ambulavit in viis domûs Achab: & fecit quod malum est coram Domino, sicut domus Achab: gener enim domus Achab fuit.

27. Il marcha dans les voies de la maison d'Achab, & il fit le mal devant le Seigneur, comme la maison d'Achab, parce qu'il étoit *fils d'un* gendre de la maison d'Achab.

28

28. Il marcha auſſi avec Joram fils d'Achab, pour combattre contre Hazaël Roi de Syrie à Ramoth de Galaad: & Joram fut bleſſé par les Syriens.

28. Abiit quoque cum Joram filio Achab, ad prælian-dum contra Hazael regem Syriæ in Ramoth Galaad, & vulneraverunt Syri Joram:

L'an du monde 3120.

29. Il revint à Jezrahel, pour ſe faire traiter de la bleſſure qu'il avoit reçûe à Ramoth, en combattant contre Hazaël Roi de Syrie. Et Ochoſias fils de Joram Roi de Juda vint à Jezrahel, pour voir Joram fils d'Achab parce qu'il y étoit malade.

29. qui reverſus eſt ut curaretur, in Jezrahel: quia vulneraverant eum Syri in Ramoth, præliantem contra Hazael regem Syriæ. Porrò Ochozias filius Joram rex Juda, deſcendit inviſere Joram filium Achab in Jezrahel, quia ægrotabat ibi.

CHAPITRE IX.

§. I. *Eliſée envoie un des enfans des Prophetes à Ramoth Galaad y ſacrer Jehu Roi d'Iſraël. Ce Prophete ordonne à Jehu de la part du Seigneur d'exterminer la maiſon d'Achab, & de venger le ſang des Prophetes que Jézabel avoit répandu.*

La meſme anne'e 3120.

1. En *ce même-tems*, le Prophete Eliſée appella un des enfans des Prophetes, & lui dit: Ceignez-vous les reins: prenez en votre main cette petite fiole d'huile; & allez à Ramoth de Galaad.

2. Quand vous ſerez là, vous verrez Jehu fils de Joſaphat fils de Namſi: & vous approchant de lui, vous le prierez de ſortir d'avec ſes freres, & d'entrer dans une chambre ſecrete.

3. Vous prendrez enſuite cette petite fiole d'huile, & vous la lui répandrez ſur la tête, en diſant: Voici ce que dit le Seigneur: Je vous ai ſacré Roi d'Iſraël. Auſſi-tôt vous ouvrirez la porte, & vous vous enfuirez, ſans demeurer là davantage.

4. Le jeune homme miniſtre du Prophete, alla donc auſſi-tôt à Ramoth de Galaad.

5. Il entra au lieu où les principaux officiers de l'armée étoient aſſis, & il dit *à Jehu:*

1. Eliſeus autem prophetes vocavit unum de filiis prophetarum, & ait illi: Accinge lumbos tuos, & tolle lenticulam olei hanc in manu tua, & vade in Ramoth Galaad.

2. Cumque veneris illuc, videbis Jehu filium Joſaphat filii Namſi: & ingreſſus ſuſcitabis eum de medio fratrum ſuorum, & introduces in interius cubiculum.

3. Tenenſque lenticulam olei, fundes ſuper caput ejus, & dices: Hæc dicit Dominus: Unxi te regem ſuper Iſrael. Aperieſque oſtium, & fugies, & non ibi ſubſiſtes.

4. Abiit ergo adoleſcens puer Prophetæ in Ramoth Galaad.

5. & ingreſſus eſt illuc: ecce autem principes exercitus ſedebant, & ait: Verbum

mihi ad te, ô princeps. Dixitque Jehu: Ad quem ex omnibus nobis? At ille dixit: Ad te, ô princeps.

Prince: J'ai un mot à vous dire. Jehu lui dit: A qui d'entre nous voulez-vous parler? Il lui répondit: A vous, Prince.

6. Et surrexit & ingressus est cubiculum: at ille fudit oleum super caput ejus, & ait: Hæc dicit Dominus Deus Israel: Unxi te regem super populum Domini Israel,

6. Jehu ſe leva donc, & entra dans une chambre. Et le jeune homme lui répandit l'huile ſur la tête, & lui dit: Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Iſraël: Je vous ai ſacré Roi ſur Iſraël le peuple du Seigneur.

7. & percuties domum Achab domini tui, & ulciscar sanguinem servorum meorum prophetarum, & sanguinem omnium servorum Domini, de manu Jezabel.

7. Vous exterminerez la maiſon d'Achab votre Seigneur. Je vengerai ainſi de la main *cruelle* de Jezabel le ſang des Prophetes mes ſerviteurs, & le ſang de tous les ſerviteurs du Seigneur.

8. Perdamque omnem domum Achab: & interficiam de Achab mingentem ad parietem, & clausum & novissimum in Israel.

8. Je perdrai toute la maiſon d'Achab, & je tuerai de la maiſon d'Achab juſqu'aux petits enfans, juſqu'aux animaux, depuis le premier juſqu'au dernier dans Iſraël.

9. Et dabo domum Achab, sicut domum Jeroboam filii Nabath, & sicut domum Baasa filii Ahia.

9. Et je traiterai la maiſon d'Achab comme j'ai traité la maiſon de Jeroboam fils de Nabath, & la maiſon de Baaſa fils d'Ahia.

10. Jezabel quoque comedent canes in agro Jezrahel, nec erit qui sepeliat eam. Aperuitque ostium, & fugit.

10. Jezabel ſera auſſi mangée des chiens dans le champ de Jezrahel, & il ne ſe trouvera perſonne pour l'enſevelir. Enſuite il ouvrit la porte, & s'enfuit.

§. II. *Jehu ayant été ſacré par le Prophete, eſt reconnu Roi par les Officiers de l'armée. Il marche enſuite vers Jezrahel, où Joram étoit malade. Joram vient au-devant de lui, & Jehu le tue, & fait jetter ſon corps dans le champ de Naboth.*

11. Jehu autem egressus est ad servos domini sui: qui dixerunt ei: Rectène sunt omnia? quid venit insanus iste ad te? Qui ait eis: Nostis hominem, & quid locutus sit.

11. Jehu rentra auſſi-tôt au lieu où étoient les Officiers de ſon maître, qui lui dirent: Tout va-t-il bien? Qu'eſt-ce que ce fou-là vous eſt venu dire? Jehu leur dit: Vous connoiſſez le perſonnage, & ce qu'il m'a pû dire.

12. At illi responderunt: Falsum est, sed magis narra nobis. Qui ait eis: Hæc & hæc locutus est mihi, & ait: Hæc dicit Dominus: Unxi te regem super Israel.

12. Ils lui répondirent: Il n'eſt point vrai *que nous ſachions ce qu'il vous a dit;* mais contez-le-nous plutôt vous-même. Jehu leur dit: Il m'a déclaré telle & telle choſe, & il a ajouté: Voici ce que dit le Seigneur: Je vous ai ſacré Roi d'Iſraël.

13. Ils ſe leverent auſſi-tôt ; & chacun d'eux prenant ſon manteau, ils les mirent ſous ſes pieds, en firent comme une eſpece de trône; & ſonnant de la trompette, ils crierent : Jehu eſt notre Roi.

13. Feſtinaverunt itaque, & unuſquiſque tollens pallium ſuum poſuerunt ſub pedibus ejus, in ſimilitudinem tribunalis, & cecinerunt tubâ, atque dixerunt: Regnavit Jehu.

14. Jehu fils de Joſaphat fils de Namſi fit donc une conjuration contre Joram, *qui étoit malade comme on l'a dit* : Car Joram ayant déclaré la guerre à Hazaël Roi de Syrie, avoit aſſiégé Ramoth de Galaad avec toute l'armée d'Iſraël ;

14. Conjuravit ergo Jehu filius Joſaphat filii Namſi contra Joram : porrò Joram obſederat Ramoth Galaad, ipſe & omnis Iſrael, contra Hazael regem Syriæ :

15. & ayant été bleſſé par les Syriens, lorſqu'il combattoit contre Hazaël Roi de Syrie, il étoit venu à Jezrahel, pour ſe faire traiter de ſes bleſſures. Et Jehu dit à ceux de ſon parti : Donnez ordre, je vous prie, que perſonne ne s'enfuie hors de la ville, de peur qu'il n'en aille porter la nouvelle à Jezrahel.

15. & reverſus fuerat ut curaretur in Jezrahel propter vulnera, quia percuſſerant eum Syri, præliantem contra Hazael regem Syriæ. Dixitque Jehu : Si placet vobis, nemo egrediatur profugus de civitate, ne vadat, & nuntiet in Jezrahel.

16. Il partit auſſi-tôt, & marcha contre Jezrahel, où Joram étoit malade. Et Ochoſias Roi de Juda y étoit allé pour voir Joram.

16. Et aſcendit, & profectus eſt in Jezrahel : Joram enim ægrotabat ibi, & Ochozias rex Juda deſcenderat ad viſitandum Joram.

17. La ſentinelle, qui étoit au haut de la tour de Jezrahel, vit Jehu avec ſa troupe qui venoit ; & il dit : Je vois une troupe *de gens*. Joram dit *à l'un de ceux qui l'accompagnoient* : Prenez un chariot, & envoyez-le au-devant de ces gens-là, & que celui qui le conduira leur diſe : Apportez-vous la paix?

17. Igitur ſpeculator qui ſtabat ſuper turrim Jezrahel, vidit globum Jehu venientis, & ait : Video ego globum. Dixitque Joram : Tolle currum, & mitte in occurſum eorum, & dicat vadens : Rectène ſunt omnia?

18. Celui donc qui étoit monté ſur le chariot alla au-devant de Jehu, & lui dit : Apportez-vous la paix ? Jehu lui répondit : Qu'y a-t-il de commun entre vous & la paix ? *Qu'il y ait paix, ou guerre, que vous importe ?* Paſſez, & ſuivez-moi. La ſentinelle en donna auſſi-tôt avis, & dit : Celui qu'on avoit envoyé eſt allé à eux, mais il ne retourne point.

18. Abiit ergo, qui aſcenderat currum, in occurſum ejus, & ait : Hæc dicit rex : Pacatane ſunt omnia? Dixitque Jehu : Quid tibi & paci ? tranſi, & ſequere me. Nuntiavit quoque ſpeculator, dicens : Venit nuntius ad eos, & non revertitur.

19. Joram envoya encore un autre avec un autre chariot, qui étant venu vers Jehu, lui dit : Le Roi m'a commandé de ſavoir de vous ſi vous apportez la paix. Qu'y a-t-il de

19. Miſit etiam currum equorum ſecundum : venitque ad eos, & ait : Hæc dicit rex : Numquid pax eſt ? Et ait Jehu : Quid ribi & paci ? tran-

si, & sequere me.

commun entre vous & la paix, dit Jehu? *De quoi vous mettez-vous en peine?* Passez, & suivez-moi.

20. Nuntiavit autem speculator, dicens: Venit usque ad eos, & non revertitur: est autem incessus quasi incessus Jehu filii Namsi, præceps enim graditur.

20. La sentinelle en avertit aussi-tôt, & dit: Celui qu'on avoit envoyé les a joints encore, mais il ne retourne point. Celui qui s'avance paroît, à sa démarche *fiere & empressée*, être Jehu fils de Namsi; car il vient avec une *étrange* précipitation.

21. Et ait Joram: Junge currum. Junxeruntque currum ejus, & egressus est Joram rex Israel, & Ochozias rex Juda, singuli in curribus suis, egressique sunt in occursum Jehu, & invenerunt eum in agro Naboth Jezrahelitæ:

21. Alors Joram dit: Qu'on mette les chevaux à mon chariot. Et les chevaux y étant mis, Joram Roi d'Israël, & Ochosias Roi de Juda, marcherent chacun dans leur chariot, allerent au-devant de Jehu, & le trouverent dans le champ de Naboth de Jezrahel.

22. cumque vidisset Joram Jehu, dixit: Pax est Jehu? At ille respondit: Quæ pax? adhuc fornicationes Jezabel matris tuæ, & veneficia ejus multa vigent.

22. Joram ayant vû Jehu, lui dit: Apportez-vous la paix? Jehu lui répondit: Quelle peut être cette paix *pour vous*, pendant que *vous faites la guerre à Dieu, & que* les fornications de Jezabel votre mere & ses enchantemens regnent encore en tant de manieres *dans votre maison?*

23. Convertit autem Joram manum suam, & fugiens ait ad Ochoziam: Insidiæ Ochozia.

23. Joram aussi-tôt tournant bride, & prenant la fuite, dit à Ochosias: Nous sommes trahis, Ochosias.

24. Porrò Jehu tetendit arcum manu, & percussit Joram inter scapulas: & egressa est sagitta per cor ejus, statimque corruit in curru suo.

24. En même-tems, Jehu banda son arc, & frappa Joram d'une fleche entre les épaules. La fleche lui perça le cœur, & il tomba mort dans son chariot.

25. Dixitque Jehu ad Badacer ducem: Tolle, projice eum in agro Naboth Jezrahelitæ: memini enim quando ego & tu sedentes in curru sequebamur Achab patrem hujus, quòd Dominus onus hoc levaverit super eum, dicens:

25. Jehu dit aussi-tôt à Badacet, Capitaine *de ses gardes:* Prenez-le, & le jettez dans le champ de Naboth de Jezrahel: car il me souvient que, lorsque nous suivions Achab son pere, & que nous étions vous & moi dans un même chariot, le Seigneur prononça contre lui cette prophétie, en disant:

26. Si non pro sanguine Naboth, & pro sanguine filiorum ejus, quem vidi heri, ait Dominus, reddam tibi in

26. Je jure par moi-même, dit le Seigneur,

26. que je répandrai votre sang dans ce même champ pour le sang de Naboth, & pour le sang de ses enfans que je vous ai vû

répandre hier. Prenez-le donc maintenant, & le jettez dans le champ, ſelon la parole du Seigneur.

agro iſto, dicit Dominus. Nunc ergo tolle, & projice eum in agrum, juxta verbum Domini.

§. III. *Ochoſias Roi de Juda, qui étoit avec Joram, prend la fuite. Il eſt pourſuivi & bleſſé par les gens de Jehu. Il en meurt, & eſt enſeveli dans la ville de David. Jehu entre à Jezrahel. Jezabel ſe pare & ſe met à la fenêtre. Jehu la fait jetter en bas, & ſon corps eſt mangé par les chiens, ſelon qu'Elie l'avoit prédit.*

27. Ce qu'Ochoſias Roi de Juda ayant vû, il s'enfuit par le chemin de la maiſon du jardin, & Jehu le pourſuivit & dit à ſes gens : Qu'on tue auſſi celui-ci dans ſon chariot ; *il eſt fils d'une fille d'Achab.* Ils le frapperent *donc* au lieu où l'on monte à Gaver, qui eſt près de Jeblaam. Et s'en étant fui à Mageddo, il y mourut.

27. Ochozias autem rex Juda videns hoc, fugit per viam domus horti: perſecutuſque eſt eum Jehu, & ait: Etiam hunc percutite in curru ſuo ; & percuſſerunt eum in aſcenſu Gaver, qui eſt juxta Jeblaam: qui fugit in mageddo, & mortuus eſt ibi.

28. Ses ſerviteurs l'ayant mis ſur ſon chariot, le porterent à Jeruſalem, & l'enſevelirent avec ſes peres dans la ville de David.

28. Et impoſuerunt eum ſervi ejus ſupercurrum ſuum, & tulerunt in Jeruſalem: ſepelieruntque eum in ſepulchro cum patribus ſuis in civitate David.

29. La onzieme année *du regne* de Joram fils d'Achab, Ochoſias *fut aſſocié au royaume par ſon pere, & la douzieme il* régna ſur Juda.

29. Anno undecimo Joram filii Achab, regnavit Ochozias ſuper Judam,

30. Jehu vint enſuite à Jezrahel. Et Jezabel ayant appris ſon arrivée, ſe para les yeux avec du fard, mit ſes ornemens ſur ſa tête, & regarda par la fenêtre

30. venitque Jehu in Jezrahel. Porrò Jezabel introitu ejus audito, depinxit oculos ſuos ſtibio, & ornavit caput ſuum, & reſpexit per feneſtram

31. Jehu qui entroit dans la ville, & lui dit: Peut-on eſperer quelque paix de *celui qui, comme* Zambri, a tué ſon maître ?

31. ingredientem Jehu per portam, & ait: Numquid pax poteſt eſſe Zambri, qui interfecit dominum ſuum ?

32. Jehu levant la tête vers la fenêtre, dit: Qui eſt celle-là ? Et deux ou trois eunuques qui étoient en haut, lui firent une profonde révérence, *en lui diſant que c'étoit Jezabel.*

32. Levavitque Jehu faciem ſuam ad feneſtram, & ait: Quæ eſt iſta ? & inclinaverunt ſe ad eum duo vel tres eunuchi.

33. Jehu leur dit : Jettez-la du haut en bas. Auſſi-tôt ils la jetterent par la fenêtre ; & la muraille fut teinte de ſon ſang, & elle fut foulée aux pieds des chevaux.

33. At ille dixit eis : Præcipitate eam deorſum ; & præcipitaverunt eam, aſperſuſque eſt ſanguine paries, & equorum ungulæ conculcaverunt eam.

34. Après que Jehu fut entré *dans le palais*, pour boire & pour manger, il dit à ſes

34. Cumque introgreſſus eſſet, ut comederet, biberet-

que, ait : Ite, & videte maledictam illam, & sepelite eam : quia filia regis est.

gens : Allez voir ce qu'est devenue cette malheureuse. Ensevelissez-la, parce qu'elle est fille de Roi.

35. Cumque issent ut sepelirent eam, non invenerunt nisi calvariam, & pedes, & summas manus.

35. Et étant allés pour l'ensevelir, ils n'en trouverent que le crâne, les pieds & l'extrémité des mains.

36. Reversique nuntiaverunt ei. Et ait Jehu : Sermo Domini est, quem locutus est per servum suum Eliam Thesbiten, dicens : in agro Jezrahel comedent canes carnes Jezabel,

36. Et ils le revinrent dire à Jehu, qui leur dit : C'est ce que le Seigneur avoit prononcé par Elie de Thesbé son serviteur, en disant : Les chiens mangeront la chair de Jezabel dans le champ de Jezrahel,

37. & erunt carnes Jezabel sicut stercus super faciem terræ in agro Jezrahel, ita ut prætereuntes dicant : Hæccine est illa Jezabel ?

37. & la chair de Jezabel sera, dans le champ de Jezrahel, comme le fumier sur la face de la terre, & tous ceux qui passeront, diront, en la voyant : Est-ce-là cette Jezabel *si superbe & si hautaine.*

CHAPITRE X.

§. I. *Jehu envoie ordre aux principaux de Samarie de tuer soixante & dix fils d'Achab qu'ils avoient entre leurs mains. Ils exécutent cet ordre, & lui envoient les têtes de ces Princes.*

La mesme année 3120.

1. Erant autem Achab septuaginta filii in Samaria : scripsit ergo Jehu litteras, & misit in Samariam, ad optimates civitatis, & ad majores natu, & ad nutritios Achab, dicens :

1. Achab avoit soixante & dix fils dans Samarie. Et Jehu écrivit des lettres qu'il envoya aux principaux de Samarie, aux anciens & à ceux qui nourrissoient les enfans d'Achab, par lesquelles il leur mandoit :

2. Statim ut acceperitis litteras has, qui habetis filios domini vestri, & currus, & equos, & civitates firmas, & arma,

2. Aussi-tôt que vous aurez reçû ces lettres, vous qui avez entre vos mains les enfans de votre maître, des chariots, des chevaux, des villes fortes & des armes,

3. eligite meliorem, & eum qui vobis placuerit de filiis domini vestri, & eum ponite super solium patris sui, & pugnate pro domo domini vestri.

3. choisissez le plus considérable d'entre les fils de votre maître, & celui qui vous plaira davantage ; & établissez-le sur le trône de son pere, & combatrez pour la maison de votre Seigneur, *si vous êtes assez puissant pour la soûtenir contre moi.*

4. Timuerunt illi vehe-

4. Ces gens furent saisis d'une grande

crainte, & ils dirent: Deux Rois n'ont pû ſe ſoutenir contre lui; & comment donc lui pourrions-nous réſiſter?

5. Ainſi les maîtres du palais du Roi, les principaux officiers de la ville, les anciens, & ceux qui nourriſſoient les princes, envoyerent dire à Jehu: Nous ſommes vos ſerviteurs; nous ferons tout ce que vous nous commanderez. Nous ne nous choiſirons point de Roi; mais faites tout ce qu'il vous plaira.

6. Il leur écrivit une ſeconde fois, & leur manda: Si vous êtes à moi, & que vous vouliez m'obéir, coupez les têtes aux fils de votre Roi, & venez me les apporter demain à cette meme heure à Jezrahel. Or le Roi *Achab* avoit ſoixante & dix fils, qui étoient nourris chez les premieres perſonnes de la ville *de Samarie*.

7. Lorſque ces perſonnes eurent reçû les lettres de Jehu, ils prirent les ſoixante & dix fils du Roi, & les tuerent. Ils mirent leurs têtes dans des corbeilles, & les envoyerent à Jezrahel.

8. On vint donc donner cette nouvelle à Jehu, & ſes gens lui dirent: Ils ont apporté les têtes des enfans du Roi: Sur quoi il leur dit: Mettez-les en deux tas à l'entrée de la porte *de la ville*, juſqu'à demain matin.

9. Le lendemain il ſortit au point du jour, & s'arrêtant en préſence de tout le peuple, il leur dit: Vous êtes juſtes, *& vous ſavez juger ſainement des choſes.* Si j'ai conjuré contre mon ſeigneur, & ſi je l'ai tué, qui eſt celui qui a tué tous ceux-ci? *C'eſt ſans doute par le même ordre du Seigneur que l'impie Achab & ſes enfans ont été exterminés.*

10. Conſidérez qu'il n'eſt tombé en terre aucune des paroles que le Seigneur avoit prononcées contre la maiſon d'Achab, & que le Seigneur a accompli tout ce qu'il

menter, & dixerunt: ecce duo reges non potuerunt ſtare coram eo, & quo modo nos valebimus reſiſtere?

5. Miſerunt ergo præpoſiti domus, & præfecti civitatis, & majores natu, & nutritii, ad Jehu, dicentes: Servi tui ſumus, quæcumque juſſeris faciemus, nec conſtituemus nobis regem: quæcumque tibi placent, fac.

6. Reſcripſit autem eis litteras ſecundò, dicens: Si mei eſtis, & obedietis mihi, tollite capita filiorum domini veſtri, & venite ad me hac eadem hora cras in Jezrahel. Porrò filii regis, ſeptuaginta viri, apud optimates civitatis nutriebantur.

7. Cumque veniſſent litteræ ad eos, tulerunt filios regis, & occiderunt ſeptuaginta viros, & poſuerunt capita eorum in cophinis, & miſerunt ad eum in Jezrahel.

8. Venit autem nuntius, & indicavit ei, dicens: Attulerunt capita filiorum regis. Qui reſpondit: Ponite ea ad duos acervos juxta introitum portæ uſque mane.

9. Cùmque diluxiſſet, egreſſus eſt, & ſtans dixit ad omnem populum: Juſti eſtis: ſi ego conjuravi contra dominum meum, & interfeci eum, quis percuſſit omnes hos?

10. Videte ergo nunc quoniam non cedit de ſermonibus Domini in terram, quos locutus eſt Dominus ſuper domum Achab; & Dominus

fecit quod locutus est in manu servi sui Eliæ.

avoit prédit par son serviteur Elie *contre cette famille impie.*

11. Percussit igitur Jehu omnes qui reliqui erant de domo Achab in Jezrahel, & universos optimates ejus, & notos, & sacerdotes, donec non remanerent ex eo reliquiæ.

11. Jehu fit mourir ensuite tout ce qui restoit de la maison d'Achab dans Jezrahel, tous les grands de sa cour, ses amis & les Prêtres qui étoient à lui, sans qu'il restât rien de ce qui avoit eu quelque liaison à sa personne.

§. II. *Jehu allant à Samarie, rencontre quarante & deux freres d'Ochosias Roi de Juda. Il les fait tuer, sans en épargner aucun. Il assemble adroitement tous les Prêtres & les adorateurs de Baal. Il les fait passer au fil de l'épée. Il ruine le temple de cette idole, & l'extermine d'Israël.*

12. Et surrexit, & venit in Samariam: cumque venisset ad Cameram pastorum in via,

12. Après cela, il vint à Samarie. Et lorsqu'il étoit en chemin près d'une cabane de pasteurs,

13. invenit fratres Ochoziæ regis Juda, dixitque ad eos: Quinam estis vos? Qui responderunt: Fratres Ochoziæ sumus, & descendimus ad salutandos filios regis, & filios reginæ.

13. il trouva les freres d'Ochosias Roi de Juda, & il leur dit: Qui êtes-vous? Ils lui répondirent: Nous sommes les freres d'Ochosias. Nous étions venus ici pour saluer les fils du Roi & les fils de la Reine.

14. Qui ait: Comprehendite eos vivos. Quos cùm comprehendissent vivos, jugulaverunt eos in cisterna juxta Cameram, quadraginta duos viros, & non reliquit ex eis quemquam.

14. Et Jehu dit *à ses gens:* Prenez-les vifs. Et les ayant pris ainsi, ils les menerent à une caverne près de cette cabane, où ils les égorgerent, sans en laisser échapper un seul de quarante-deux qu'ils étoient.

15. Cumque abiisset inde, invenit Jonadab filium Rechab in occursum sibi, & benedixit ei. Et ait ad eum: Numquid est cor tuum rectum, sicut cor meum cum corde tuo? Et ait Jonadab: Est. Si est, inquit, da manum tuam. Qui dedit ei manum suam. At ille levavit eum ad se in currum:

15. Etant parti de-là, il trouva Jonadab fils de Rechab qui venoit au-devant de lui, & il le salua, & lui dit: Avez-vous le cœur droit à mon égard, comme le mien l'est à l'égard du vôtre? Oui, lui répondit Jonadab. S'il est ainsi, dit Jehu, donne-moi la main. Et Jehu le fit monter dans son chariot,

16. dixitque ad eum: Veni mecum, & vide zelum meum pro Domino. Et impositum in curru suo,

16. & lui dit: Venez avec moi, & vous verrez mon zele pour le Seigneur. Et l'ayant fait asseoir ainsi dans son chariot,

17. duxit in Samariam. Et percussit omnes qui reliqui fuerant de Achab in Samaria usque ad unum, juxta verbum Domini, quod locutus est per Eliam.

17. il le mena à Samarie. Etant entré dans la ville, il fit tuer tous ceux qui restoient de la maison d'Achab, sans en épargner un seul, selon la sentence que le Seigneur avoit prononcée par Elie.

18,

18. En même tems Jehu fit raſſembler le peuple, & il leur dit : Achab a rendu quelqu'honneur à Baal ; mais je veux lui en rendre plus que lui.

18. Congregavit ergo Jehu omnem populum, & dixit ad eos: Achab coluit Baal parum, ego autem colam eum amplius.

19. Qu'on me faſſe donc venir maintenant tous les Prophetes de Baal, tous ſes miniſtres & tous ſes prêtres : Qu'il n'y en manque pas un ſeul ; car je veux faire un grand ſacrifice à Baal. Quiconque ne s'y trouvera pas ſera puni de mort. Or ceci étoit un piége que Jehu tendoit aux adorateurs de Baal, pour les exterminer tous.

19. Nunc igitur omnes prophetas Baal, & univerſos ſervos ejus, & cunctos ſacerdotes ipſius, vocate ad me, nullus ſit qui non veniat, ſacrificium enim grande eſt mihi Baal : quicumque defuerit, non vivet. Porrò Jehu faciebat hoc inſidiosè, ut diſperderet cultores Baal.

20. Jehu dit encore : Qu'on publie une fête ſolemnelle à *l'honneur de* Baal.

20. Et dixit : Sanctificate diem ſolemnem Baal. Vocavitque,

21. Et il envoya dans toutes les terres d'Iſraël, pour appeller tous les miniſtres de Baal, qui y vinrent tous ſans qu'il en manquât un ſeul. Ils entrerent dans le temple de Baal, *qui étoit hors la ville*, & la maiſon de Baal en fut remplie depuis un bout juſqu'à l'autre.

21. & miſit in univerſos terminos Iſrael, & venerunt cuncti ſervi Baal : non fuit reſiduus ne unus quidem qui non veniret. Et ingreſſi ſunt templum Baal : & repleta eſt domus Baal, à ſummo uſque ad ſummum.

22. Il dit enſuite à ceux qui gardoient les vêtemens *des prêtres* : Donnez des vêtemens à tous les miniſtres de Baal. Et ils leur en donnerent.

22. Dixitque his qui erant ſuper veſtes : Proferte veſtimenta univerſis ſervis Baal. & protulerunt eis veſtes.

23. Et Jehu étant entré dans le temple de Baal avec Jonadab fils de Rechab, dit aux adorateurs de Baal : Prenez bien garde qu'il n'y ait parmi vous aucun des miniſtres du Seigneur, mais ſeulement les adorateurs de Baal.

23. Ingreſſuſque Jehu, & Jonadab filius Rechab, templum Baal, ait cultoribus Baal : Perquirite & videte, ne quis forte vobiſcum ſit de ſervis Domini, ſed ut ſint ſervi Baal ſoli.

24. Ils entrerent donc dans le temple *de Baal*, pour y offrir leurs victimes & leurs holocauſtes *avec une entiere confiance*. Mais Jehu avoit donné ordre à quatre-vingts hommes de ſe tenir tout prêts hors du temple, & il leur avoit dit : S'il échape un ſeul homme de tous ceux que je vous livrerai entre les mains, votre vie me répondra de la ſienne.

24. Ingreſſi ſunt igitur ut facerent victimas & holocauſta : Jehu autem præparaverat ſibi foris octoginta viros, & dixerat eis : Quicumque fugerit de hominibus his, quos ego adduxero in manus veſtras, anima ejus erit pro anima illius.

25. Après donc que l'holocauſte eut été offert, Jehu donna l'ordre à ſes ſoldats & à ſes

25. Factum eſt autem cùm completum eſſet holocauſ-

tum, præcepit Jehu militibus & ducibus ſuis: Ingredimini, & percutite eos, nullus evadat. Percuſſeruntque eos in ore gladii, & projecerunt milites & duces: & ierunt in civitatem templi Baal,

officiers, & leur dit: Entrez; tuez; & qu'il ne s'en ſauve pas un ſeul. Et les officiers entrerent avec les ſoldats, les firent paſſer au fil de l'épée, & jetterent hors du temple leurs corps morts. Ils allerent enſuite à la ville, où étoit un *autre* temple de Baal.

26. & protulerunt ſtatuam de fano Baal, & combuſſerunt,

26. Ils tirerent du temple la ſtatue de Baal; & l'ayant briſée, ils la brûlerent.

27. & comminuerunt eam. Deſtruxerunt quoque ædem Baal, & fecerunt pro ea latrinas uſque in diem hanc.

27. Ils détruiſirent auſſi le temple de Baal, & ils firent à la place un lieu deſtiné pour les beſoins de la nature, qui y eſt demeuré juſqu'aujourd'hui.

28. Delevit itaque Jehu Baal de Iſrael:

28. Ainſi Jehu extermina Baal d'Iſraël.

§. III. *Jehu ne quitte point le culte des veaux d'or. Dieu ne laiſſe pas de récompenſer le ſoin qu'il a eu d'exécuter ſes ordres. Dieu laſſé des crimes d'Iſrael, permet que Hazaël Roi de Syrie remporte ſur eux de grands avantages. Jehu meurt, & ſon fils Joachas lui ſuccede.*

29. verumtamen à peccatis Jeroboam filli Nabath, qui peccare fecit Iſrael, non receſſit, nec dereliquit vitulos aureos, qui erant in Bethel, & in Dan.

29. Mais il ne ſe retira point des péchés de Jeroboam fils de Nabath, qui avoit fait pécher Iſraël, & il ne quitta point les veaux d'or qui étoient à Bethel & à Dan.

30. Dixit autem Dominus ad Jehu: Quia ſtudioſè egiſti quod rectum erat, & placebat in oculis meis, & omnia quæ erant in corde meo feciſti contra domum Achab: filii tui uſque ad quartam generationem ſedebunt ſuper thronum Iſrael.

30. Cependant le Seigneur dit à Jehu: Parce que vous avez accompli avec ſoin ce qui étoit juſte & qui étoit agréable à mes yeux, & que vous avez exécuté contre la maiſon d'Achab tout ce que j'avois dans le cœur, vos enfans ſeront aſſis ſur le trône d'Iſraël juſqu'à la quatrieme génération.

31. Porrò Jehu non euſtodivit ut ambularet in lege Domini Dei Iſrael in toto corde ſuo: non enim receſſit à peccatis Jeroboam, qui peccare fecerat Iſrael.

31. Mais *parce que* Jehu n'eut pas ſoin de marcher de tout ſon cœur dans la loi du Seigneur le Dieu d'Iſraël, & *qu'*il ne ſe retira point des péchés de Jeroboam qui avoit fait pécher Iſraël, *en lui faiſant adorer des veaux d'or*,

32. In diebus illis cœpit Dominus tædere ſuper Iſrael: percuſſitque eos Hazael in univerſis finibus Iſrael,

32. en ce tems-là le Seigneur commença à ſe laſſer d'Iſraël. Et Hazaël *Roi de Syrie* les tailla en pieces dans toutes leurs frontieres,

33. à Jordane contra o-

33. depuis le Jourdain vers l'orient. Il rui-

na tout le pays de Galaad, de Gad, de Ruben & de Manaſſé, depuis Aroër, qui eſt le long du torrent d'Arnon, & Galaad, & Baſan.

34. Le reſte des actions de Jehu, tout ce qu'il a fait, & ſa valeur dans la guerre, a été écrit au livre des annales des Rois d'Iſraël.

35. Jehu s'endormit avec ſes peres; & il fut enſeveli à Samarie. Et ſon fils Joachas régna en ſa place.

36. Le tems que Jehu régna ſur Iſraël en Samarie, fut de vingt-huit ans.

rientalem plagam, omnem terram Galaad, & Gad, & Ruben, & Manaſſe, ab Aroer, quæ eſt ſuper torrentem Arnon, & Galaad, & Baſan.

34. Reliqua autem verborum Jehu, & univerſa quæ fecit, & fortitudo ejus, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro verborum dierum regum Iſrael?

35. Et dormivit Jehu cum patribus ſuis, ſepelieruntque eum in Samaria: & regnavit Joachaz filius ejus pro eo.

36. Dies autem, quos regnavit Jehu ſuper Iſrael, viginti & octo anni ſunt, in Samaria.

CHAPITRE XI.

§. I. * *Athalie, mere d'Ochoſias Roi de Juda, fait mourir tous les enfans que ſon fils avoit laiſſés, & uſurpe la couronne. Joſaba ſœur d'Ochoſias ſauve Joas de ce carnage. Il demeure ſix ans caché avec ſa nourrice dans la maiſon du Seigneur.* † *La ſeptieme année d'Athalie, le grand-prêtre Joiada le fait reconnoître pour Roi par les ſoldats & par le peuple.*

* La mesme annee 3120. † L'an du monde 3126.

1. Athalie mere d'Ochoſias, voyant ſon fils mort, *& voulant s'emparer du royaume*, s'éleva contre les princes de la race royale, & les fit tous tuer.

2. Mais Joſaba fille du Roi Joram, ſœur d'Ochoſias, *& femme du grand-prêtre Joiada*, prit Joas fils d'Ochoſias avec ſa nourrice qu'elle fit ſortir de ſa chambre, & le déroba du milieu des enfans du Roi, lorſqu'on les tuoit, & lui ſauva la vie, le tenant caché, ſans qu'Athalie le pût ſavoir.

3. Il fut ſix ans caché avec ſa nourrice dans la maiſon du Seigneur. Et Athalie cependant régnoit ſur la terre *de Juda*.

4. La ſeptieme année, Joiada envoya querir les centeniers & les ſoldats. Il les fit

1. Athalia verò mater Ochoziæ, videns mortuum filium ſuum, ſurrexit, & interfecit omne ſemen regium.

2. Tollens autem Joſaba filia regis Joram, ſoror Ochoziæ, Joas filium Ochoziæ, furata eſt eum de medio filiorum regis qui interficiebantur, & nutricem ejus, de triclinio: & abſcondit eum à facie Athaliæ, ut non interficeretur.

3. Eratque cum ea ſex annis clam in domo Domini: porrò Athalia regnavit ſuper terram.

4. Anno autem ſeptimo miſit Joiada, & aſſumens

centuriones & milites, introduxit ad se in templum Domini, pepigitque cum eis fœdus: & adjurans eos in domo Domini, ostendit eis filium regis:

entrer dans le temple du Seigneur, & fit un traité avec eux, & leur fit prêter le serment dans la maison du Seigneur, en leur montrant le fils du Roi.

5. & præcepit illis, dicens: Iste est sermo, quem facere debetis:

5. Et il leur donna cet ordre: Voici ce que vous devez faire.

6. Tertia pars vestrûm introeat sabbato, & observet excubias domus regis: tertia autem pars sit ad portam Sur: & tertia pars sit ad portam, quæ est post habitaculum scutariorum: & custodietis excubias domus Messa.

6. Vous vous diviserez en trois bandes. La premiere qui entrera en semaine sera garde à la maison du Roi; la seconde sera à la porte de Sur *vers l'orient;* & la troisieme à la porte qui est derriere la maison de ceux qui portent les boucliers: & vous ferez garde à la porte de Messa.

7. Duæ verò partes è vobis, omnes egredientes sabbato, custodiant excubias domus Domini circa regem.

7. Que les deux bandes de votre corps qui sortiront de semaine fassent garde à la maison du Seigneur auprès du Roi.

8. Et vallabitis eum, habentes arma in manibus vestris: si quis autem ingressus fuerit septum templi, interficiatur: eritisque cum rege introeunte & egrediente.

8. Vous vous tiendrez auprès de sa personne les armes à la main. Si quelqu'un entre dans le temple *pour lui insulter,* qu'il soit tué aussi-tôt. Et vous vous tiendrez avec le Roi lorsqu'il entrera ou qu'il sortira.

9. Et fecerunt centuriones, juxta omnia quæ præceperat eis Joiada sacerdos: & assumentes singuli viros suos, qui ingrediebantur sabbatum, cum his qui egrediebantur sabbato, venerunt ad Joiadam sacerdotem.

9. Les centeniers exécuterent tout ce que le pontife Joiada leur avoit ordonné: & prenant leurs gens qui entroient en semaine avec ceux qui en sortoient, ils vinrent trouver le pontife Joiada;

10. Qui dedit eis hastas, & arma regis David, quæ erant in domo Domini.

10. Et il leur donna les lances & les armes du Roi David qui étoient dans la maison du Seigneur.

11. Et steterunt singuli habentes arma in manu sua, à parte templi dextera, usque ad partem sinistram altaris & ædis, circum regem.

11. Ils se tinrent donc tous, les armes à la main, rangés auprès du Roi, depuis le côté droit du temple, jusqu'au côté gauche de l'autel & du temple.

12. Produxitque filium regis, & posuit super eum diadema, & testimonium: feceruntque eum regem, & unxerunt: & plaudentes manu dixerunt: Vivat rex.

12. Il leur présenta ensuite le fils du Roi, & lui mit le diadème sur la tête & le livre de la loi à la main. Ils l'établirent Roi, le sacrerent; & frappant des mains, ils crierent: Vive le Roi.

§. II. *Athalie vient au bruit du couronnement de Joas. Elle entre dans le temple, où elle le voit assis sur son trône. Joiada la fait prendre par les soldats, qui la tuent. Le temple de Baal est renversé par le peuple, qui fait de grandes réjouissances.*

13. Athalie entendit le bruit du peuple qui accouroit; & entrant parmi la foule dans le temple du Seigneur,

14. elle vit le Roi assis sur son trône, selon la coutume, & auprès de lui les chantres & les trompettes, tout le peuple étant en joie & sonnant de la trompette. Alors elle déchira ses vêtemens, & s'écria: Trahison, trahison.

15. En même-tems Joiada fit ce commandement aux centeniers qui commandoient les troupes, & leur dit: Emmenez-la hors du temple: & si quelqu'un la suit, qu'il périsse par l'épée. Car le pontife avoit dit: Qu'on ne la tue pas dans le temple du Seigneur.

16. *Les officiers* se saisirent donc de sa personne, & la menerent par force dans le chemin par où passoient les chevaux auprès du palais. Et elle fut tuée en ce lieu-là.

17. Joiada en même-tems fit une alliance entre le Seigneur, le Roi & le peuple, afin qu'il fut *déformais* le peuple du Seigneur, & entre le peuple & le Roi.

18. Et tout le peuple étant entré dans le temple de Baal, ils renverserent ses autels, briserent ses images en cent pieces, & tuerent Mathan prêtre de Baal devant l'autel. Le pontife mit des gardes dans la maison du Seigneur, *afin qu'il n'y entrât rien de souillé.*

19. Il prit avec lui les centeniers & les légions de Cereth & de Pheleth avec tout le peuple; & ils conduisirent le Roi hors de la maison du Seigneur, & passerent par l'entrée où logeoient ceux qui portoient les boucliers, qui menoit au palais *royal.* Et le Roi fut assis sur le trône des Rois *de Juda.*

13. Audivit autem Athalia vocem populi currentis: & ingressa ad turbas in templum Domini,

14. vidit regem stantem super tribunal juxta morem, & cantores & tubas prope eum, omnemque populum terræ lætantem, & canentem tubis: & scidit vestimenta sua, clamavitque: Conjuratio, conjuratio.

15. Præcepit autem Joiada centurionibus, qui erant super exercitum, & ait eis: Educite eam extra septa templi, & quicumque eam secutus fuerit, feriatur gladio. Dixerat enim sacerdos: Non occidatur in templo Domini.

16. Imposuerunt que ei manus, & impegerunt eam per viam introitus equorum, juxta palatium, & interfecta est ibi.

17. Pepigit ergo Joiada fœdus inter Dominum, & inter regem, & inter populum, ut esset populus Domini, & inter regem & populum.

18. Ingressusque est omnis populus terræ templum Baal, & destruxerunt aras ejus, & imagines contriverunt valide: Mathan quoque sacerdotem Baal occiderunt coram altari. Et posuit sacerdos custodias in domo Domini.

19. Tulitque centuriones, & Cerethi & Phelethi legiones, & omnem populum terræ, deduxeruntque regem de domo Domini: & venerunt per viam portæ scutariorum in palatium, & sedit super thronum regum.

20. Lætatusque est omnis populus terræ, & civitas conquievit: Athalia autem occisa est gladio in domo regis.

20. Tout le peuple fit une grande réjouissance, & la ville demeura en paix, Athalie étant périe par l'épée dans la maison du Roi.

21. Septemque annorum erat Joas, cùm regnare cœpisset.

21. Joas avoit sept ans, lorsqu'il commença à régner.

CHAPITRE XII.

§. I. *Joas Roi de Juda regne justement, tant qu'il suit les conseils du grand-prêtre Joïada.*

L'AN DU MONDE 3126.

1. Anno septimo Jehu, regnavit Joas: & quadraginta annis regnavit in Jerusalem; nomen matris ejus Sebia de Bersabee.

1. LA septieme année *du régne* de Jehu *sur Israël*, Joas commença à régner *sur Juda;* & il régna quarante ans dans Jerusalem. Sa mere s'appelloit Sébia, & elle étoit de Bersabée.

2. Fecitque Joas rectum coram Domino cunctis diebus, quibus docuit eum Joiada sacerdos.

2. Il régna justement devant le Seigneur, tant qu'il fut conduit par le pontife Joïada.

3. Verumtamen excelsa non abstulit: adhuc enim populus immolabat, & adolebat in excelsis incensum.

3. Il n'ôta pas néanmoins les hauts lieux *consacrés au Seigneur, & il n'osa l'entreprendre; de peur de soulever* le peuple *qui* y immoloit encore, & y offroit de l'encens *au Seigneur, contre l'ordonnance de la loi.*

4. Dixitque Joas ad sacerdotes: Omnem pecuniam sanctorum, quæ illata fuerit in templum Domini à prætereuntibus, quæ offertur pro pretio animæ, & quam sponte & arbitrio cordis sui inferunt in templum Domini:

4. Alos Joas *voyant que les réparations du temple étoient fort négligées, & que les prêtres tournoient à leur profit les fonds qui étoient destinés à cette bonne œuvre,* dit aux prêtres: Que les prêtres prennent tout l'argent consacré qui sera apporté par ceux, ou qui passent *vingt ans, & qui sont obligés de fournir à l'entretien du temple,* ou qui l'offrent à Dieu pour le prix de leur ame, ou qui font d'eux-mêmes au temple des dons volontaires.

L'AN DU MONDE 3147.

5. accipiant illam sacerdotes juxta ordinem suum, & instaurent sartatecta domûs,

5. Que les prêtres, chacun à son rang, prennent cet argent, & qu'ils en fassent les

éparations de la maiſon *du Seigneur*, lorſqu'ils verront quelque choſe qui ait beſoin d'être réparé.

si quid necessarium viderint instauratione.

6. Mais, *malgré cet ordre du Roi*, les prêtres n'avoient point fait ces réparations du temple, juſqu'à la vingt-troiſieme année du regne de Joas.

6. Igitur usque ad vigesimum-tertium annum regis Joas, non instauraverunt sacerdotes sartatecta templi.

§. II. *Joas reproche aux prêtres le peu de ſoin qu'ils avoient de faire faire les réparations du temple. Il établit un nouvel ordre pour qu'elles ſoient faites plus exactement.*

L'an du monde 3148.

7. Le Roi fit donc venir devant lui le pontife Joïada & les prêtres, & leur dit : Pourquoi ne faites-vous point les réparations du temple ? N'en recevez donc plus l'argent, ſelon l'ordre de votre miniſtere : mais rendez *celui que vous avez reçû*, afin que l'on l'emploie aux réparations du temple.

7. Vocavitque rex Joas Joiadam pontificem & sacerdotes, dicens eis : Quare sartatecta non instauratis templi ? nolite ergo amplius accipere pecuniam juxta ordinem vestrum, sed ad instaurationem templi reddite eam.

8. Et il ordonna que les prêtres ne recevroient plus à l'avenir l'argent du peuple, & qu'ils ne feroient point auſſi chargés des réparations de la maiſon *du Seigneur*.

8. Prohibitique sunt sacerdotes ultrà accipere pecuniam à populo, & instaurare sartatecta domûs.

9. Alors le pontife Joïada prit un coffre *d'un des Prêtres*, & il fit faire une ouverture par deſſus ; & il le mit auprès de l'autel à main droite de ceux qui entroient dans la maiſon du Seigneur. Et les prêtres qui gardoient les portes y mettoient tout l'argent qui s'apportoit au temple du Seigneur.

9. Et tulit Joiada pontifex gazophylacium unum, aperuitque foramen desuper, & posuit illud juxta altare ad dexteram ingredientium domum Domini, mittebantque in eo sacerdotes, qui custodiebant ostia, omnem pecuniam, quæ deferebatur ad templum Domini.

10. Lorſqu'ils voyoient qu'il y avoit trop d'argent dans le tronc, le ſecretaire du Roi venoit avec le pontife, & ils en tiroient & comptoient l'argent qui s'étoit trouvé dans la maiſon du Seigneur ;

10. Cumque viderent nimiam pecuniam esse in gazophylacio, ascendebat scriba regis, & pontifex, effundebantque & numerabant pecuniam, quæ inveniebatur in domo domini :

11. & ils le dépoſoient par compte & par poids entre les mains des perſonnes qui avoient ſoin de ceux qui travailloient à la fabrique du temple. Et cet argent étoit employé pour les charpentiers & pour les maçons qui faiſoient les réparations de la maiſon du Seigneur.

11. & dabant eam juxta numerum atque mensuram, in manu eorum qui præerant cæmentariis domus Domini : qui impendebant eam in fabris lignorum, & in cæmentariis iis qui operabantur in domo Domini,

12. & fartatecta faciebant: & in iis, qui cædebant saxa, & ut emerent ligna, & lapides, qui excidebantur, ita ut impleretur instauratio domûs Domini, in universis quæ indigebant expensa ad muniendam domum.

12. & pour les tailleurs de pierres, afin qu'on en achetât du bois & des pierres qu'on faiſoit polir, & pour toute la dépenſe de tout ce qui étoit néceſſaire aux réparations & au rétabliſſement de la maiſon du Seigneur.

13. Verumtamen non fiebant ex eadem pecunia hydriæ templi Domini, & fuscinulæ, & thuribula, & tubæ, & omne vas aureum & argenteum, de pecunia quæ inferebatur in templum Domini.

13. On ne faiſoit point néanmoins de cet argent qui étoit apporté au temple du Seigneur, les vaiſſeaux du temple du Seigneur, les fourchettes, les encenſoirs, les trompettes & tous les vaſes d'or & d'argent. *On ne l'employa à cet uſage que lorſque le temple fut entierement rétabli.*

14. Iis enim qui faciebant opus, dabatur ut instauraretur templum Domini:

14. *Juſques-là* on donnoit cet argent à ceux qui avoient ſoin de faire faire les réparations du temple du Seigneur:

15. Et non fiebat ratio iis hominibus, qui accipiebant pecuniam ut distribuerent eam artificibus, sed in fide tractabant eam.

15. Et on n'en redemandoit point compte à ceux qui le recevoient, pour le diſtribuer aux ouvriers; mais ils l'employoient de bonne foi.

16. Pecuniam verò pro delicto, & pecuniam pro peccatis, non inferebant in templum Domini, quia sacerdotum erat.

16. On ne portoit point dans le temple du Seigneur l'argent qui étoit donné pour les fautes, & pour les péchés, parce qu'il appartenoit aux prêtres.

§. III. *Hazaël Roi de Syrie vient aſſiéger Jeruſalem. Joas lui donne tout l'argent du temple & de ſon palais, pour le faire retirer. Joas eſt tué par ſes ſerviteurs; & Amaſias ſon fils lui ſuccede.*

17. Tunc ascendit Hazael rex Syriæ, & pugnabat contra Geth, cepitque eam: & direxit faciem suam ut ascenderet in Jerusalem.

17. *Joas qui avoit gouverné ſi ſagement par les conſeils de Joïada, ne perſévéra pas après la mort de ce pontife. Il s'abandonna à l'idolatrie, & fit même tuer Zacharie fils de Joïada, par une ingratitude & une impiété que Dieu ſe hâta de punir. En effet,* Hazaël Roi de Syrie vint mettre le ſiége devant Geth *ville des Philiſthins, qui, depuis le regne de David, appartenoit aux Rois de Juda,* & il la prit; & il tourna viſage pour marcher vers Jeruſalem.

18. Quam ob rem tulit Joas rex Juda omnia sanctificata, quæ consecraverant Josaphat & Joram & Ocho-

18. C'eſt pourquoi Joas Roi de Juda prit tout l'argent conſacré que Joſaphat, Joram & Ochoſias Rois de Juda ſes prédéceſſeurs

&

& ſes peres, & lui-même, avoient offert au temple, & tout ce qui ſe put trouver d'argent dans les tréſors du temple du Seigneur, & dans le palais du Roi, & il l'envoya à Hazaël Roi de Syrie, qui ſe retira de Jeruſalem.

zias, patres ejus reges Juda & quæ ipſe obtulerat: & univerſum argentum, quod inveniri potuit in theſauris templi Domini, & in palatio regis: miſitque Hazaeli regi Syriæ, & receſſit ab Jeruſalem.

19. Le reſte des actions de Joas, & tout ce qu'il a fait, eſt écrit au livre des annales des Rois de Juda.

19. Reliqua autem ſermonum Joas, & univerſa quæ fecit, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro verborum dierum regum Juda?

20. Or les officiers de Joas firent une conſpiration entr'eux, & ſe ſouleverent contre lui, & le tuerent en ſa maiſon de Mello à la deſcente de Sella, *pour venger la mort du fils de Joïada ſouverain pontife, qu'il avoit fait mourir.*

20. Surrexerunt autem ſervi ejus, & conjuraverunt inter ſe, percuſſeruntque Joas in domo Mello in deſcenſu Sella.

21. Joſachar fils de Semaath & Jozabad fils de Somer *furent ceux de* ſes ſerviteurs *qui* le tuerent. Et étant mort, il fut enſeveli avec ſes peres dans la ville de David, *mais non dans le tombeau des Rois.* Et Amaſias ſon fils régna en ſa place.

21. Joſachar namque filius Semaath, & Jozabad filius Somer ſervi ejus, percuſſerunt eum, & mortuus eſt: & ſepelierunt eum cum patribus ſuis in civitate David, regnavitque Amaſias filius ejus pro eo.

CHAPITRE XIII.

§. I. *Joachaz Roi d'Iſraël imite les impiétés de Jeroboam, & attire ſur lui la colere de Dieu, qui livre ſon peuple entre les mains des Rois de Syrie. Ce Prince affligé s'humilie devant le Seigneur qui l'écoute, & délivre Iſraël des maux qu'il ſouffroit. Ce peuple continue d'adorer les idoles. Joachaz meurt, & Joas ſon fils regne en ſa place.*

L'an du monde 3148. Avant J. C. 856.

1. La vingt-troiſieme année *du regne* de Joas fils d'Ochoſias Roi de Juda, Joachaz fils de Jehu régna ſur Iſraël dans Samarie pendant dix-ſept ans.

1. Anno vigeſimo-tertio Joas filii Ochoziæ Regis Juda, regnavit Joachaz filius Jehu ſuper Iſrael in Samaria, decem & ſeptem annis.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, & il ſuivit *l'exemple* de Jeroboam fils de Nabath, en commettant les péchés dans leſquels il avoit fait tomber Iſraël; & il ne s'en retira point.

2. Et fecit malum coram Domino, ſecutuſque eſt peccata Jeroboam filii Nabath, qui peccare fecit Iſrael, & non declinavit ab eis.

3. Iratusque est furor Domini contra Israel, & tradidit eos in manu Hazael regis Syriæ, & in manu Benadad filii Hazael, cunctis diebus.

3. Alors la fureur du Seigneur s'alluma contre *les enfans d'*Israël, & il les livra pendant tout ce tems-là entre les mains d'Hazaël Roi de Syrie, & entre les mains de Benadad fils d'Hazaël.

4. Deprecatus est autem Joachaz faciem Domini, & audivit eum Dominus, vidit enim angustiam Israel, quia attriverat eos rex Syriæ:

4. Mais Joachaz se prosterna devant la face du Seigneur, & lui fit sa priere; & le Seigneur l'écouta, parce qu'il vit l'affliction d'Israël & l'extrémité où le Roi de Syrie les avoit réduits.

5. & dedit Dominus salvatorem Israeli & liberatus est de manu regis Syriæ: habitaveruntque filii Israel in tabernaculis suis sicut heri & nudiustertius.

5. Le Seigneur donna un sauveur à Israël, *en la personne de Joas fils de Joachaz:* & il fut délivré de la main du Roi de Syrie. Et les enfans d'Israël demeurerent dans leurs tentes comme auparavant, *avec paix & tranquillité.*

6. Verumtamen non recesserunt à peccatis domus Jeroboam, qui peccare fecit Israel, sed in ipsis ambulaverunt: siquidem & lucus permansit in Samaria.

6. Ils ne se retirerent point néanmoins des péchés de la maison de Jeroboam qui avoit fait pécher Israël; mais ils continuerent d'y marcher: & le grand bois consacré *aux idoles* demeura toûjours en Samarie.

7. Et non sunt derelicti Joachaz de populo nisi quinquaginta equites, & decem currus, & decem millia peditum: interfecerat enim eos rex Syriæ, & redegerat quasi pulverem in tritura areæ.

7. Il n'étoit resté à Joachaz de tout son peuple que cinquante cavaliers, dix chariots & dix mille hommes de pied: car le Roi de Syrie les avoit taillés en pieces, & les avoit réduits comme la poudre de l'aire où l'on bat le grain.

8. Reliqua autem sermonum Joachaz, & universa quæ fecit, & fortitudo ejus, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel?

8. Le reste des actions de Joachaz, tout ce qu'il a fait, & son courage *dans les combats*, est écrit au livre des annales des Rois de Juda.

9. Dormivitque Joachaz cum patribus suis, & sepelierunt eum in Samaria: regnavitque Joas filius ejus pro eo.

9. Enfin Joachaz s'endormit avec ses peres, & il fut enseveli dans Samarie. Joas son fils régna en sa place.

L'AN DU MONDE 3165.

§. II. *Joas persévere dans le culte des veaux d'or. Il va voir Elisée qui se mouroit. Ce Prophete lui prédit qu'il battra trois fois les Syriens. Elisée meurt. Un corps mort jetté dans son sépulcre ressuscite aussi-tôt. Joas bat trois fois les Syriens, selon la prédiction de ce Prophete.*

L'AN DU MONDE 3163.

10. La trente-septieme année *du regne* de Joas Roi de Juda, Joas fils de Joachaz *Roi d'Israël ayant été associé au royaume par son pere deux ans avant sa mort*, régna dans Samarie pendant seize ans, *savoir, deux ans avec son pere, & quatorze ans seul.*

10. Anno trigesimo septimo Joas regis Juda, regnavit Joas filius Joachaz super Israel in Samaria sedecim annis,

11. Il fit le mal devant le Seigneur. Il ne se détourna point de tous les péchés de Jeroboam fils de Nabath, qui avoit fait pécher Israël; mais il y marcha *toûjours.*

11. & fecit quod malum est in conspectu Domini: non declinavit ab omnibus peccatis Jeroboam filii Nabath, qui peccare fecit Israel, sed in ipsis ambulavit.

12. Le reste des actions de Joas, tout ce qu'il a fait, son courage, & la maniere dont il combattit contre Amasias Roi de Juda *qu'il vainquit & fit prisonnier*, tout cela est écrit au livre des annales des Rois d'Israël.

12. Reliqua autem sermonum Joas, & universa quæ fecit, & fortitudo ejus, quomodo pugnaverit contra Amasiam regem Juda, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel?

13. Et Joas s'endormit avec ses peres. Et Jeroboam *son fils, qu'il avoit associé au royaume*, monta sur le trône, après que Joas eut été enseveli dans Samarie avec les Rois d'Israël.

13. Et dormivit Joas cum patribus suis: Jeroboam autem sedit super solium ejus. Porrò Joas sepultus est in Samaria cum regibus Israel.

14. Or *voici comment Joas fut le sauveur d'Israël & le délivra des mains d'Hazaël Roi de Syrie.* Elisée étoit malade de la maladie dont il mourut; & Joas Roi d'Israël le vint voir; & il pleuroit devant lui, en disant: Mon pere, mon pere, vous êtes le char d'Israël, & celui qui le conduit.

14. Eliseus autem ægrotabat infirmitate, qua & mortuus est: descenditque ad eum Joas rex Israel, & flebat coram eo, dicebatque: Pater mi, pater mi, currus Israel, & auriga ejus.

L'AN DU MONDE 3165.

15. Elisée lui dit: Apportez-moi un arc & des fleches. Et le Roi d'Israël lui ayant apporté un arc & des fleches,

15. Et ait illi Eliseus: Affer arcum, & sagittas. Cumque attulisset ad eum arcum & sagittas,

16. Elisée lui dit: Mettez votre main sur

16. dixit ad regem Israel:

Pone manum tuam ſuper arcum. Et cùm poſuiſſet ille manum ſuam, ſuperpoſuit Eliſeus manus ſuas manibus regis,

cet arc. Et ayant mis les mains ſur l'arc, Eliſée mit ſes mains ſur celles du Roi,

17. & ait: Aperi feneſtram orientalem. Cumque aperuiſſet, dixit Eliſeus: Jace ſagittam. Et jecit. Et ait Eliſeus: Sagitta ſalutis Domini, & ſagitta ſalutis contra Syriam: percutieſque Syriam in Aphec, donec conſumas eam.

17. & lui dit: Ouvrez la fenêtre qui regarde l'orient. Le Roi l'ayant ouverte, Eliſée lui dit: Jettez une fleche. Et l'ayant jettée, Eliſée lui dit: C'eſt la fleche du ſalut du Seigneur; c'eſt la fleche du ſalut contre la Syrie. Vous taillerez en pieces la Syrie à Aphec, juſqu'à ce que vous l'exterminiez.

18. Et ait: Tolle ſagittas. Qui cùm tuliſſet, rurſum dixit ei: Percute jaculo terram. Et cùm percuſſiſſet tribus vicibus, & ſtetiſſet,

18. Il lui dit encore: Prenez des fleches. Le Roi en ayant pris, Eliſée lui dit: Frappez la terre avec vos fleches. Il la frappa trois fois, & il s'arrêta.

19. iratus eſt vir Dei contra eum, & ait: Si percuſſiſſes quinquies, aut ſexies, ſive ſepties, percuſſiſſes Syriam uſque ad conſumptionem: nunc autem tribus vicibus percuties eam.

19. Et l'homme de Dieu ſe mit en colere contre lui, & lui dit: Si vous euſſiez frappé la terre cinq, ou ſix, ou ſept fois, vous euſſiez battu la Syrie, juſqu'à l'exterminer entierement; mais maintenant vous la battrez par trois fois.

20. Mortuus eſt ergo Eliſeus & ſepelierunt eum. Latrunculi autem de Moab venerunt in terram in ipſo anno.

20. Eliſée mourut donc, & fut enſeveli. Cette même année il vint des voleurs de Moab ſur les terres *d'Iſraël.*

21. Quidam autem ſepelientes hominem, viderunt latrunculos, & projecerunt cadaver in ſepulchro Eliſei. Quod cùm tetigiſſet oſſa Eliſei, revixit homo, & ſtetit ſuper pedes ſuos.

21. Et il arriva que quelques-uns enterrant un homme, virent ces voleurs, & jetterent le corps mort dans le ſépulcre d'Eliſée. Le corps ayant touché les os d'Eliſée, cet homme reſſuſcita, & ſe leva ſur ſes pieds.

22. Igitur Hazael rex Syriæ afflixit Iſrael cunctis diebus Joachaz:

22. Après donc qu'Hazaël Roi de Syrie eut affligé Iſraël pendant tout le regne de Joachaz,

23. & miſertus eſt Dominus eorum, & reverſus eſt ad eos propter pactum ſuum, quod habebat cum Abraham, & Iſaac, & Jacob, & noluit diſperdere eos, neque projicere penitus, uſque in præſens tempus.

23. le Seigneur eut pitié d'eux *ſous le regne de Joas ſon fils*, & il revint à eux à cauſe de l'alliance qu'il avoit faite avec Abraham, Iſaac & Jacob; & il ne voulut pas les perdre, ni les rejetter entierement juſqu'à ce tems-ci.

24. Mortuus eſt autem Hazael rex Syriæ, & regnavit Benadad filius ejus pro eo.

24. Après cela Hazaël Roi de Syrie mourut, & Benadad ſon fils régna en ſa place.

25. Mais Joas fils de Joachaz reprit d'entre les mains de Benadad fils d'Hazaël les villes qu'Hazaël avoit priſes à ſon pere pendant la guerre. Joas le battit par trois fois; & il rendit à Iſraël les villes *qui lui avoient été priſes.*

25. Porrò Joas filius Joachaz tulit urbes de manu Benadad filii Hazael, quas tulerat de manu Joachaz patris ſui jure prælii, tribus vicibus percuſſit eum Joas, & reddidit civitates Iſrael.

L'an du monde 3168.

CHAPITRE XIV.

§. I. *Amaſias regne juſtement. Il fait mourir ceux qui avoient tué ſon pere. Il bat les Iduméens, & leur prend une forteresſe.*

L'an du monde 3165. finissant.

1. LA ſeconde année *du regne* de Joas fils de Joachaz Roi d'Iſraël, *à compter du jour de ſon aſſociation au royaume par ſon pere qui vivoit encore*, Amaſias fils de Joas Roi de Juda commença ſon regne.

1. In anno ſecundo Joas filii Joachaz regis Iſrael, regnavit Amaſias filius Joas regis Juda.

2. Il avoit vingt-cinq ans lorſqu'il commença à régner: & il en régna vingt-neuf ans dans Jeruſalem, *ſavoir, quatorze avec ſon pere, & quinze après ſa mort.* Sa mere étoit de Jeruſalem, & elle s'appelloit Joadan.

2. Viginti quinque annorum erat cùm regnare cœpiſſet: viginti autem & novem annis regnavit in Jeruſalem, nomen matris ejus Joadan de Jeruſalem.

3. Il fit ce qui étoit juſte devant le Seigneur, mais non comme David ſon pere. Il ſe conduiſit en tout comme Joas ſon pere s'étoit conduit *au commencement de ſon regne, & on ne lui put rien reprocher alors*,

3. Et fecit rectum coram Domino, verumtamen non ut David pater ejus. Juxta omnia, quæ fecit Joas pater ſuus, fecit:

4. ſinon qu'il n'ôta point les hauts lieux *conſacrés au Seigneur*; car le peuple y ſacrifioit encore, & y brûloit de l'encens.

4. niſi hoc tantùm, quod excelſa non abſtulit: adhuc enim populus immolabat, & adolebat incenſum in excelſis.

5. Lorſqu'il eut affermi ſon regne, il fit mourir ceux de ſes officiers qui avoient tué le Roi ſon pere:

5. Cumque obtinuiſſet regnum, percuſſit ſervos ſuos, qui interfecerant regem patrem ſuum:

6. mais il ne fit point mourir les enfans de ces meurtriers, ſelon ce qui eſt écrit au livre de la loi de Moyſe, & ſelon cette ordonnance du Seigneur: Les peres ne mourront point pour les fils, & les fils ne mourront

* 6. filios autem eorum qui occiderant, non occidit, juxta quod ſcriptum eſt in libro legis Moyſi, ſicut præcepit Dominus, dicens: Non morientur patres pro filiis, neque filii morientur pro pa-

tribus : ſed unuſquiſque in peccato ſuo morietur.

point pour les peres; mais chacun mourra dans ſon péché.

7. Ipſe percuſſit Edom in Valle Salinarum decem millia, & apprehendit petram in prælio, vocavitque nomen ejus Jectehel, uſque in præſentem diem.

7. Ce fut lui qui battit dix mille Iduméens dans la vallée des Salines, & qui prit d'aſſaut une fortereſſe qu'il appella Jectehel, comme elle s'appelle encore aujourd'hui, *montrant, par ce nom qui ſignifie l'Obéiſſance du Seigneur, que ſa victoire étoit le fruit de ſon obéiſſance à Dieu.*

§. II. *Amaſias déclare la guerre à Joas Roi d'Iſraël. Ce Prince tâche de le porter à la paix. Amaſias ne veut point l'écouter. Joas marche contre lui, & lui donne bataille. Amaſias la perd, eſt pris par Joas qui enleve tous les tréſors du temple de Jeruſalem, & les porte à Samarie. Joas meurt, & Jeroboam ſon fils regne en ſa place.*

L'an du monde 3177. Avant J. C. 827.

8. Tunc miſit Amaſias nuntios ad Joas filium Joachaz, filii Jehu regis Iſrael, dicens: Veni, & videamus nos.

8. Alors Amaſias *enflé de ſa victoire* envoya des Ambaſſadeurs vers Joas fils de Joachaz fils de Jehu Roi d'Iſraël, & lui fit dire: Venez & voyons-nous l'un l'autre *les armes à la main.*

9. Remiſitque Joas rex Iſrael ad Amaſiam regem Juda, dicens: Carduus Libani miſit ad Cedrum quæ eſt in Libano, dicens: Da filiam tuam filio meo uxorem. Tranſieruntque beſtiæ ſaltus, quæ ſunt in Libano, & conculcaverunt carduum.

9. Joas Roi d'Iſraël renvoya *cette réponſe* à Amaſias Roi de Juda : Le chardon du Liban envoya vers le cedre qui eſt au Liban, & lui fit dire : Donnez-moi votre fille, afin que mon fils l'épouſe. Mais les bêtes de la forêt du Liban paſſerent & foulerent aux pieds le chardon, *étant choqués de ſa vanité.*

10. Percutiens invaluiſti ſuper Edom, & ſublevavit te cor tuum : contentus eſto gloriâ, & ſede in domo tua : quare provocas malum, ut cadas tu & Judas tecum ?

10. Parce que vous avez eu de l'avantage ſur les Iduméens, & que vous les avez battus, votre cœur s'eſt élevé d'orgueil. Soyez content de votre gloire, & demeurez en repos dans votre maiſon. Pourquoi cherchez-vous votre malheur, pour périr vous-même, & faire périr Juda avec vous ?

11. Et non acquievit Amaſias : aſcenditque Joas rex Iſrael, & viderunt ſe, ipſe & Amaſias rex Juda, in Bethſames oppido Judæ.

11. Mais Amaſias ne voulut point écouter cette remontrance. Et Joas Roi d'Iſraël marcha contre lui. Ils ſe virent donc, Amaſias Roi de Juda & lui, près de Bethſamès qui eſt une ville de Juda.

12. Percuſſuſque eſt Juda

12. L'armée de Juda fut taillée en pieces

par celle d'Iſraël, & chacun s'enfuit chez ſoi.

coram Iſrael, & fugerunt unuſquiſque in tabernacula ſua.

13. Et Joas Roi d'Iſraël prit dans *le combat de* Bethſamès Amaſias Roi de Juda, fils de Joas fils d'Ochoſias, & l'emmena à Jeruſalem. Il fit une breche à la muraille de Jeruſalem de quatre cens coudées de long, depuis la porte d'Ephraïm, juſqu'à la porte de l'angle.

13. Amaſiam verò regem Juda filium Joas filii Ochoziæ, cepit Joas rex Iſrael in Bethſames, & adduxit eum in Jeruſalem: & interrupit murum Jeruſalem, à porta Ephraim uſque ad portam anguli, quadringentis cubitis.

14. Il emporta tout l'or & l'argent, & tous les vaſes qui ſe trouverent dans la maiſon du Seigneur & dans tous les tréſors du Roi. Il prit des ôtages, & retourna à Samarie.

14. Tulitque omne aurum, & argentum, & univerſa vaſa, quæ inventa ſunt in domo Domini, & in theſauris regis, & obſides, & reverſus eſt in Samariam.

15. Le reſte des actions de Joas, & la grandeur de courage avec lequel il combattit contre Amaſias, eſt écrit au livre des annales des Rois d'Iſraël.

15. Reliqua autem verborum Joas quæ fecit, & fortitudo ejus quâ pugnavit contra Amaſiam Regem Juda, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro ſermonum dierum regum Iſrael?

16. Joas s'endormit enfin avec ſes peres, & fut enſeveli à Samarie avec les Rois d'Iſraël. Et Jeroboam ſon fils régna en ſa place.

16. Dormivitque Joas cum patribus ſuis, & ſepultus eſt in Samaria cum regibus Iſrael: & regnavit Jeroboam filius ejus pro eo.

§. III. *Amaſias eſt obligé de s'enfuir à Lachis, à cauſe d'une conjuration faite contre lui à Jeruſalem. Les conjurés l'y pourſuivent, & l'y tuent. Son fils Azarias eſt établi Roi en ſa place. Jeroboam Roi d'Iſraël rétablit les limites de ce royaume, ſelon la prédiction de Jonas.*

L'an du monde 3194. Avant J. C. 810.

17. Mais Amaſias fils de Joas Roi de Juda régna encore quinze ans après la mort de Joas fils de Joachaz Roi d'Iſraël.

17. Vixit autem Amaſias, filius Joas, rex Juda, poſtquam mortuus eſt Joas filius Joachaz regis Iſrael, quindecim annis.

18. Le reſte des actions d'Amaſias eſt écrit au livre des annales des Rois de Juda.

18. Reliqua autem ſermonum Amaſiæ, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro ſermonum dierum regum Juda?

19. Il ſe fit une conjuration contre lui à Jeruſalem, qui l'obligea de s'enfuir à Lachis. Mais ils envoyerent après lui à Lachis, & ils le tuerent en ce même lieu.

19. Factaque eſt contra eum conjuratio in Jeruſalem: at ille fugit in Lachis. Miſeruntque poſt eum in Lachis, & interfecerunt eum ibi.

20. Ils tranſporterent ſon corps ſur des

20. Et aſportaverunt in

equis, sepultusque est in Jerusalem cum patribus suis in civitate David.

chevaux; & il fut enseveli avec ses peres en la ville de David.

21. Tulit autem universus populus Judæ Azariam annos natum sedecim, & constituerunt eum regem pro patre ejus Amasia.

21. Tout le peuple prit ensuite Azarias âgé de seize ans; & il fut établi Roi en la place de son pere Amasias.

22. Ipse ædificavit Ælath, & restituit eam Judæ, postquam dormivit rex cum patribus suis.

22. Ce fut lui qui bâtit Elath, l'ayant reconquise pour Juda, après que le Roi se fut endormi avec ses peres.

23. Anno quinto-decimo Amasiæ filii Joas regis Juda, regnavit Jeroboam filius Joas regis Israel in Samaria, quadraginta & uno anno:

23. La quinzieme année *du regne* d'Amasias fils de Joas Roi de Juda, Jeroboam fils de Joas Roi d'Israël commença à régner à Samarie; & y régna quarante & un an.

L'an du monde 3179.

24. & fecit quod malum est coram Domino. Non recessit ab omnibus peccatis Jeroboam filii Nabath, qui peccare fecit Israel.

24. Il fit le mal devant le Seigneur: il ne se retira point de tous les péchés de Jeroboam fils de Nabath, qui avoit fait pécher Israël.

25. Ipse restituit terminos Israel, ab introitu Emath, usque ad mare solitudinis, juxta sermonem Domini Dei Israel, quem locutus est per servum suum Jonam filium Amathi prophetam, qui erat de Geth, quæ est in Opher.

25. Il rétablit les limites *du royaume* d'Israël, *telles qu'elles avoient été sous le regne de Jeroboam premier. Il reconquit tout ce qui étoit* depuis l'entrée d'Emath jusqu'à la mer du désert, selon la parole que le Seigneur le Dieu d'Israël avoit prononcée par son serviteur Jonas fils d'Amathi prophete, qui étoit de Geth, qui est en Opher, *dans la tribu de Zabulon.*

26. Vidit enim Dominus afflictionem Israel amaram nimis, & quòd consumpti essent usque ad clausos carcere, & extremos, & non esset qui auxiliaretur Israeli.

26. Car le Seigneur vit l'affliction d'Israël, qui étoit venue à son comble: *il vit* qu'ils étoient tous consumés, jusqu'à ceux qui étoient renfermés dans la prison, & jusqu'aux derniers du peuple, sans qu'il y eût personne qui secourût Israël.

27. Nec locutus est Dominus ut deleret nomen Israel de sub cœlo, sed salvavit eos in manu Jeroboam filii Joas.

27. Le Seigneur ne voulut *donc* pas effacer le nom d'Israël de dessous le ciel; mais il les sauva par la main de Jeroboam fils de Joas.

28. Reliqua autem sermonum Jeroboam, & universa quæ fecit, & fortitudo ejus quâ prælïatus est, & quomo-

28. Le reste des actions de Jeroboam, tout ce qu'il a fait, le courage avec lequel il combattit, comment il reconquit pour Israël

Iſraël Damas & Emath, qui avoient été à Juda, *& dont les Syriens s'étoient emparés*, tout cela eſt écrit au livre des annales des Rois d'Iſraël.

29. Jeroboam s'endormit avec les Rois d'Iſraël ſes peres. Et Zacharias ſon fils régna en ſa place.

do reſtituit Damaſum & Emath Judæ in Iſrael, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro ſermonum dierum regum Iſrael?

29. Dormivitque Jeroboam cum patribus ſuis regibus Iſrael, & regnavit Zacharias filius ejus pro eo.

CHAPITRE XV.

§. I. *Azarias Roi de Juda eſt frappé de lepre. Joathan ſon fils gouverne au lieu de lui, & regne après lui. Zacharias regne ſur Iſrael pendant ſix mois. Il eſt tué par Sellum, qui regne en ſa place.*

L'an du monde 3194. Avant. J. C. 810.

1. LA vingt-ſeptieme année *du regne* de Jéroboam Roi d'Iſraël, à *compter du jour qu'il fut aſſocié au royaume par ſon pere*, Azarias, *qui ſe nommoit auſſi Ozias*, fils d'Amaſias Roi de Juda commença à régner.

1. Anno vigeſimo ſeptimo Jeroboam regis Iſrael, regnavit Azarias filius Amaſiæ regis Juda.

2. Il n'avoit que ſeize ans lorſque ſon regne commença; & il régna cinquante-deux ans dans Jeruſalem. Sa mere étoit de Jeruſalem, & s'appelloit Jechelie.

2. Sedecim annorum erat cùm regnare cœpiſſet, & quinquaginta duobus annis regnavit in Jeruſalem, nomen matris ejus Jechelia de Jeruſalem.

3. Il fit ce qui étoit agréable au Seigneur, & il ſe conduiſit en tout *ce qui regardoit le culte de Dieu* comme Amaſias ſon pere.

3. Fecit quod erat placitum coram Domino, juxta omnia quæ fecit Amazias pater ejus.

4. Il ne ruina pas néanmoins les hauts lieux *conſacrés au Seigneur;* & le peuple y ſacrifioit, & y brûloit de l'encens, *contre l'ordonnance de la loi.*

4. Verumtamen excelſa non eſt demolitus: adhuc populus ſacrificabat, & adolebat incenſum in excelſis.

5. Mais le Seigneur frappa ce Roi, *parce qu'il entreprit d'exercer les fonctions du ſacerdoce;* & il demeura lépreux juſqu'au jour de ſa mort. Il vivoit à part dans une maiſon écartée. Cependant Joathan fils du Roi étoit grand-maître du palais, & jugeoit le peuple.

5. Percuſſit autem Dominus regem, & fuit leproſus uſque in diem mortis ſuæ, & habitabat in domo libera ſeorſum: Joathan verò filius regis gubernabat palatium, & judicabat populum terræ.

6. Le reſte des actions d'Azarias, & tout ce qu'il a fait, eſt écrit au livre des annales des Rois de Juda.

6. Reliqua autem ſermonum Azariæ, & univerſa quæ fecit, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro verborum dierum regum Juda?

7. Et dormivit Azarias cum patribus ſuis: ſepelieruntque eum cum majoribus ſuis in civitate David, & regnavit Joathan filius ejus pro eo.

7. Et Azarias s'endormit avec ſes peres: & il fut enſeveli avec ſes ancêtres dans la ville de David. Et Joathan ſon fils régna en ſa place.

L'an du monde 3246.

8. Anno trigeſimo-octavo Azariæ regis Juda, regnavit Zacharias filius Jeroboam ſuper Iſrael in Samaria ſex menſibus:

8. La trente-huitieme année *du regne* d'Azarias Roi de Juda, Zacharias fils de Jeroboam régna dans Iſraël à Samarie pendant ſix mois.

L'an du monde 3232.

9. & fecit quod malum eſt coram Domino, ſicut fecerant patres ejus: non receſſit à peccatis Jeroboam filii Nabath, qui peccare fecit Iſrael.

9. Il fit le mal devant le Seigneur, comme avoient fait ſes peres; & il ne ſe retira point des péchés de Jeroboam fils de Nabath, qui avoit fait pécher Iſraël. *Auſſi fut-il le dernier de la race de Jehu qui régna ſur Iſraël.*

10. Conjuravit autem contra eum Sellum filius Jabes: percuſſitque eum palàm, & interfecit, regnavitque pro eo.

10. *Car* Sellum fils de Jabès fit une conjuration contre lui. Il l'attaqua, & le tua publiquement; & il régna en ſa place.

11. Reliqua autem verborum Zachariæ nonne hæc ſcripta ſunt in Libro ſermonum dierum regum Iſrael?

11. Le reſte des actions de Zacharias eſt écrit au livre des annales des Rois d'Iſraël.

12. Iſte eſt ſermo Domini, quem locutus eſt ad Jehu, dicens: Filii tui uſque ad quartam generationem ſedebunt ſuper thronum Iſrael. Factumque eſt ita.

12. Ainſi fut accompli ce que le Seigneur avoit dit à Jehu: Vos enfans ſeront aſſis ſur le trône d'Iſraël juſqu'à la quatrieme génération *ſeulement.*

§. II. *Sellum ne regne qu'un mois ſur Iſraël. Il eſt tué par Manahem, qui lui ſuccede. Ce Prince exerce de grandes cruautés contre les habitans de Therſa. Il regne pendant dix ans. Phaceia ſon fils, qui lui ſuccede, eſt tué par Phacée, qui regne en ſa place.*

L'an du monde 3233.

13. Sellum filius Jabes regnavit trigeſimo-nono anno Azariæ regis Juda: regnavit autem uno menſe in Samaria.

13. La trente-neuvieme année *du regne* d'Azarias Roi de Juda, Sellum fils de Jabès commença à régner *ſur Iſraël;* & il régna un mois ſeulement à Samarie.

14. Et aſcendit Manahem filius Gadi de Therſa, venitque in Samariam, & percuſſit Sellum filium Jabes in Samaria, & interfecit eum,

14. Car Manahem fils de Gadi *général des troupes de Zacharie, ayant appris qu'il avoit été tué,* vint de Therſa à Samarie, *pour ven-*

ger ſa mort. Il attaqua Sellum fils de Jabès, le tua dans la même ville, & régna en ſa place.

regnavitque pro eo.

15. Le reſte des actions de Sellum, & la conſpiration qu'il fit pour ſurprendre le Roi, eſt écrite au livre des annales des Rois d'Iſraël.

15. Reliqua autem verborum Sellum, & conjuratio ejus, per quam tetendit inſidias, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro ſermonum dierum regum Iſrael?

16. En ce même tems Manahem prit la ville de Thapſa, tua tout ce qui étoit dedans, & en ruina tout le territoire juſqu'aux confins de Therſa, parce que les habitans ne lui avoient pas voulu ouvrir les portes. Il tua toutes les femmes groſſes, & il leur fendit le ventre.

16. Tunc percuſſit Manahem Thapſam, & omnes qui erant in ea, & terminos ejus de Therſa, noluerant enim aperire ei: & interfecit omnes prægnantes ejus, & ſcidit eas.

17. La trente-neuvieme année *du regne* d'Azarias Roi de Juda, Manahem fils de Gadi commença à régner ſur Iſraël à Samarie, & y régna dix ans.

17. Anno trigeſimo-nono Azariæ regis Juda, regnavit Manahem filius Gadi ſuper Iſrael decem annis in Samaria.

18. Il fit le mal devant le Seigneur, & il ne ſe retira point des péchés de Jeroboam fils de Nabath, qui avoit fait pécher Iſraël pendant tout ſon regne.

18. Fecitque quod erat malum coram Domino: non receſſit à peccatis Jeroboam filii Nabath, qui peccare fecit Iſrael cunctis diebus ejus.

19. Phul Roi des Aſſyriens étant venu dans la terre *d'Iſraël à la priere de* Manahem, *ce prince* lui donna mille talens d'argent, afin qu'il le ſecourût, & qu'il affermît ſon regne.

19. Veniebat Phul rex Aſſyriorum in terram, & dabat Manahem Phul mille talenta argenti, ut eſſet ei in auxilium, & firmaret regnum ejus.

20. Manahem leva cet argent dans Iſraël ſur toutes les perſonnes puiſſantes & riches, pour le donner au Roi des Aſſyriens; & il les taxa à cinquante ſicles d'argent par tête. Le Roi d'Aſſyrie retourna auſſi-tôt, & il ne demeura point dans le pays.

20. Indixitque Manahem argentum ſuper Iſrael cunctis potentibus & divitibus, ut daret regi Aſſyriorum quinquaginta ſiclos argenti per ſingulos: reverſuſque eſt rex Aſſyriorum, & non eſt moratus in terra.

21. Le reſte des actions de Manahem, & tout ce qu'il a fait, eſt écrit au livre des annales des Rois d'Iſraël.

21. Reliqua autem ſermonum Manahem, & univerſa quæ fecit, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro ſermonum dierum regum Iſrael?

22. Manahem s'endormit avec ſes peres. Et Phacéïa ſon fils régna en ſa place.

22. Et dormivit Manahem cum patribus ſuis: regnavitque Phaceia filius ejus pro eo.

23. La cinquantieme année *du regne* d'Azarias Roi de Juda, Phaceïa fils de Mana-

23. Anno quinquageſimo Azariæ regis Juda, regnavit Phaceia filius Manahem ſu-

per Iſraël in Samaria biennio :

hem commença à régner ſur Iſraël à Samarie, & y régna deux ans.

L'AN DU MONDE 3243.

24. & fecit quod erat malum coram Domino : non receſſit à peccatis Jeroboam filii Nabath, qui peccare fecit Iſrael.

24. Il fit le mal devant le Seigneur, & il ne ſe retira point des péchés de Jeroboam fils de Nabath, qui avoit fait pécher Iſraël.

25. Conjuravit autem adverſus eum Phacee filius Romeliæ, dux ejus, & percuſſit eum in Samaria in turre domus regiæ, juxta Argob, & juxta Arie, & cum eo quinquaginta viros de filiis Galaaditarum, & interfecit eum, regnavitque pro eo.

25. Phacée de Romélie, général de ſes troupes, fit une conſpiration contre lui. Il l'attaqua à Samarie dans la tour de la maiſon royale, près d'Argob & d'Arié, & cinquante hommes qui étoient avec lui ; & il le tua & régna en ſa place.

L'AN DU MONDE 3245.

26. Reliqua autem ſermonum Phaceia, & univerſa quæ fecit, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro ſermonum dierum regum Iſrael ?

26. Le reſte des actions de Phacéïa, & tout ce qu'il a fait, eſt écrit au livre des annales des Rois d'Iſraël.

§. III. *Phacée regne pendans vingt ans. Il fait le mal devant le Seigneur. Theglathphalaſar tranſporte pendant ſon regne une grande partie des Iſraélites en Aſſyrie. Oſée conſpire contre Phacée, le tue, & regne après lui. Joathan regne ſur Juda pendant ſeize ans ; & après ſa mort, Achaz ſon fils lui ſuccede.*

L'AN DU MONDE 3246.

27. Anno quinquageſimo ſecundo Azariæ regis Juda, regnavit Phacee filius Romeliæ ſuper Iſrael in Samaria viginti annis.

27. La cinquante-deuxieme année *du regne* d'Azarias Roi de Juda, Phacée fils de Romélie régna dans Iſraël à Samarie pendant vingt ans.

28. Et fecit quod erat malum coram Domino : non receſſit à peccatis Jeroboam filii Nabath, qui peccare fecit Iſrael.

28. Il fit le mal devant le Seigneur, & il ne ſe retira point des péchés de Jeroboam fils de Nabath, qui avoit fait pécher Iſraël.

29. In diebus Phacee regis Iſrael venit Theglathphalaſar Rex Aſſur, & cœpit Aion, & Abel Domum, Maacha & Janoe, & Cedes & Aſor, & Galaad, & Galilæam, & univerſam terram Nephthali : & tranſtulit eos in Aſſyrios.

29. Pendant le regne de Phacée Roi d'Iſraël, Théglathphalaſar Roi des Aſſyriens vint en Iſraël *à la priere d'Achab Roi de Juda*, & prit Aion & Abel-Maiſon de Maacha, & Janoé, Cedès, Azor, Galaad, la Galilée & tout le pays de Nephthali, & en tranſporta tous les habitans en Aſſyrie.

30. Conjuravit autem, &

30. Mais Oſée fils d'Ela fit une conſpira-

tion contre Phacée fils de Romélie, pour le ſurprendre. Il l'attaqua, le tua, & régna en ſa place la vingt-troiſieme année *du regne* de Joathan fils d'Ozias, *& la quatrieme de celui d'Achaz.*

31. Le reſte des actions de Phacée, & tout ce qu'il a fait, eſt écrit au livre des annales des Rois d'Iſraël.

32. La ſeconde année *du regne* de Phacée fils de Romélie Roi d'Iſraël, Joathan fils d'Ozias Roi de Juda commença à régner.

33. Il avoit vingt-cinq ans lorſque ſon regne commença; & il régna dans Jeruſalem pendant ſeize ans. Sa mere s'appelloit Jeruſa, & étoit fille de Sadoc.

34. Il fit ce qui étoit agréable au Seigneur, & ſe conduiſit en tout comme avoit fait Ozias ſon pere.

35. Il ne détruiſit pas néanmoins les hauts lieux; car le peuple y ſacrifioit encore, & y brûloit de l'encens. Ce fut lui qui bâtit la plus haute porte de la maiſon du Seigneur.

36. Le reſte des actions de Joathan, & tout ce qu'il a fait, eſt écrit au livre des annales des Rois de Juda.

37. En ce même tems, le Seigneur commença à envoyer en Juda Raſin Roi de Syrie, & Phacée fils de Romélie.

38. Et Joathan s'endormit avec ſes peres; & il fut enſeveli avec eux dans la ville de David ſon pere. Et Achaz ſon fils régna en ſa place.

tetendit inſidias Oſee filius Ela contra Phacee filium Romeliæ, & percuſſit eum, & interfecit: regnavitque pro eo vigeſimo anno Joathan filii Oziæ.

31. Reliqua autem ſermonum Phacee, & univerſa quæ fecit, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro ſermonum dierum regum Iſrael?

32. Anno ſecundo Phacee filii Romeliæ regis Iſrael, regnavit Joathan filius Oziæ regis Juda.

33. Viginti quinque annorum erat cùm regnare cœpiſſet, & ſedecim annis regnavit in Jeruſalem, nomen matris ejus Jeruſa, filia Sadoc.

34. Fecitque quod erat placitum coram Domino: juxta omnia quæ fecerat Ozias pater ſuus, operatus eſt.

35. Verumtamen excelſa non abſtulit: adhuc populus immolabat, & adolebat incenſum in excelſis: ipſe ædificavit portam domus Domini ſublimiſſimam.

36. Reliqua autem ſermonum Joathan, & univerſa quæ fecit, non hæc ſcripta ſunt in Libro verborum dierum regum Juda?

37. In diebus illis cœpit Dominus mittere in Judam, Raſin regem Syriæ, & Phacee filium Romeliæ.

38. Et dormivit Joathan cum patribus ſuis, ſepultuſque eſt cum eis in civitate David patris ſui, & regnavit Achaz filius ejus pro eo.

CHAPITRE XVI.

§. I. *Achaz Roi de Juda ne fait point ce qui eſt agréable au Seigneur. Il conſacre ſon fils aux Idoles, en le faiſant paſſer par le feu. Il eſt aſſiégé dans Jeruſalem par Raſin Roi de Syrie, & par Phacée Roi d'Iſraël. Il envoie demander du ſecours au Roi des Aſſyriens, qui prend Damas, & tue Raſin.*

L'an du monde 3262. Avant J. C. 742.

1. Anno decimo-ſeptimo Phacee filii Romeliæ, regnavit Achaz filius Joathan regis Juda.

1. LA dix-ſeptieme année *du regne* de Phacée fils de Romélie, Achaz fils de Joathan Roi de Juda monta ſur le trône.

2. Viginti annorum erat Achaz cùm regnare cœpiſſet, & ſedecim annis regnavit in Jeruſalem: non fecit quod erat placitum in conſpectu Domini Dei ſui, ſicut David pater ejus.

2. Il avoit vingt ans lorſqu'il commença à régner, & il régna ſeize ans à Jeruſalem. Il ne fit point ce qui étoit agréable au Seigneur ſon Dieu, comme David ſon pere.

3. Sed ambulavit in via regum Iſrael: inſuper & filium ſuum conſecravit, tranſferens per ignem ſecundùm idola Gentium, quæ diſſipavit Dominus coram filiis Iſrael.

3. Il marcha dans la voie des Rois d'Iſraël, & conſacra même ſon fils *aux idoles*, le faiſant paſſer par le feu, ſuivant l'idolatrie des nations que le Seigneur avoit détruites à l'entrée des enfans d'Iſraël *dans la Paleſtine*.

4. Immolabat quoque victimas, & adolebat incenſum, in excelſis, & in collibus, & ſub omni ligno frondoſo.

4. Il immoloit auſſi des victimes, & offroit de l'encens ſur les hauts lieux, ſur les collines, & ſous tous les arbres chargés de feuillages.

5. Tunc aſcendit Raſin rex Syriæ, & Phacee filius Romeliæ rex Iſrael, in Jeruſalem ad prœliandum: cumque obſiderent Achaz, non valerunt ſuperare eum.

5. Alors Raſin Roi de Syrie & Phacée fils de Romélie Roi d'Iſraël *s'étant ligués enſemble*, vinrent mettre le ſiége devant Jeruſalem; & tenant Achaz aſſiégé, ils ne purent néanmoins le prendre.

6. In tempore illo reſtituit Raſin rex Syriæ, Ailam Syriæ, & ejecit Judæos de Aila: & Idumæi venerunt in Ailam, & habitaverunt ibi uſque in diem hanc.

6. En ce même tems, Raſin Roi de Syrie reconquit Elam de Syrie, & en chaſſa les Juifs *qui l'avoient priſes ſur les Iduméens; & l'ayant rendue à ces peuples*, les Iduméens vinrent à Elam, & y habiterent, comme ils y ſont encore aujourd'hui.

L'AN DU MONDE 3263.

7. *L'année ſuivante, Raſin & Phacée s'unirent de nouveau pour venir aſſiéger Jeruſalem.* Alors Achaz envoya des Ambaſſadeurs à Théglathphalaſar Roi des Aſſyriens, pour lui dire de ſa part: Je ſuis votre ſerviteur & votre fils. Venez me ſauver des mains du Roi de Syrie, & des mains du Roi d'Iſraël, qui ſe ſont ligués contre moi.

7. Miſit autem Achaz nuntios ad Theglathphalaſar regem Aſſyriorum, dicens: Servus tuus, & filius tuus ego ſum: aſcende, & ſalvum me fac de manu regis Syriæ, & de manu regis Iſrael, qui conſurrexerunt adverſum me.

L'AN DU MONDE 3264.

8. Et ayant amaſſé l'argent & l'or qui ſe put trouver dans la maiſon du Seigneur & dans les tréſors du Roi, il en fit des préſens au Roi des Aſſyriens.

8. Et cùm collegiſſet argentum & aurum, quod inveniri potuit in domo Domini, & in theſauris regis, miſit regi Aſſyriorum munera.

9. Le Roi des Aſſyriens s'étant rendu à ce qu'il déſiroit de lui, vint à Damas, ruina la ville, en transféra les habitans à Cyrene, & tua Raſin.

9. Qui & acquievit voluntati ejus: aſcendit enim rex Aſſyriorum in Damaſcum, & vaſtavit eam, & tranſtulit habitatores ejus Cyrenen, Raſin autem interfecit.

§. II. *Achaz va à Damas voir le Roi des Aſſyriens. Il ordonne au grand-prêtre Urie de faire faire un autel comme celui de Damas, dont il lui envoie le modele. Il abandonne le culte du Seigneur, & embraſſe celui des idoles. Il meurt, & ſon fils Ezechias lui ſuccede.*

10. Alors le Roi Achaz alla à Damas au-devant de Théglathphalaſar Roi des Aſſyriens: & ayant vû l'autel qui étoit à Damas, il en envoya au pontife Urie un modele qui en repréſentoit exactement tout l'ouvrage.

10. Perrexitque rex Achaz in occurſum Theglathphalaſar regi Aſſyriorum in Damaſcum; cumque vidiſſet altare Damaſci, miſit rex Achaz ad Uriam ſacerdotem exemplar ejus & ſimilitudinem juxta omne opus ejus.

11. Et le pontife Urie bâtit un autel tout ſemblable à celui de Damas, ſelon l'ordre qu'il en avoit reçû du Roi Achaz, en attendant que ce Roi fût revenu de Damas.

11. Extruxitque Urias ſacerdos altare; juxta omnia quæ præceperat rex Achaz de Damaſco, ita fecit ſacerdos Urias, donec veniret rex Achaz de Damaſco.

12. Lorſque le Roi Achaz fut revenu de Damas, il vit cet autel, & il le révéra, & y vint immoler des holocauſtes & ſon ſacrifice.

12. Cumque veniſſet rex de Damaſco, vidit altare, & veneratus eſt illud: aſcenditque & immolavit holocauſta, & ſacrificium ſuum,

13. Il fit des oblations de liqueurs, & y répandit le ſang des hoſties pacifiques qu'il avoit offertes ſur l'autel.

13. & libavit libamina, & fudit ſanguinem pacificorum, quæ obtulerat ſuper altare.

14. Portò altare æreum, quod erat coram Domino, transtulit de facie templi, & de loco altaris, & de loco templi Domini, posuitque illud ex latere altaris ad Aquilonem.

14. Il transporta l'autel d'airain *que Salomon avoit fait faire*, & qui étoit devant le Seigneur, de devant la face du temple, du lieu de l'autel, & *du milieu* du temple du Seigneur *où il avoit été placé par ce Prince;* & il le mit à côté de l'autel *nouveau qu'il avoit fait faire, dans un coin du parvis*, vers le septentrion.

15. Præcepit quoque rex Achaz Uriæ sacerdoti, dicens: Super altare majus offer holocaustum matutinum, & sacrificium vespertinum, & holocaustum regis, & sacrificium ejus, & holocaustum universi populi terræ, & sacrificia eorum, & libamina eorum, & omnem sanguinem holocausti, & universum sanguinem victimæ super illud effundes: altare verò æreum erit paratum ad voluntatem meam.

15. Le Roi Achaz donna aussi cet ordre à Urie: Vous offrirez sur le grand autel *que j'ai fait faire* l'holocauste du matin & le sacrifice du soir, l'holocauste du Roi & son sacrifice, l'holocauste de tout le peuple, leurs sacrifices & leurs oblations de liqueur; & vous répandrez sur cet autel tout le sang des victimes. Mais pour ce qui est de l'autel d'airain, je me réserve d'en ordonner à ma volonté.

16. Fecit igitur Urias sacerdos, juxta omnia quæ præceperat rex Achaz.

16. Le pontife Urie exécuta donc en toutes choses les ordres que le Roi Achaz lui avoit donnés.

17. Tulit autem rex Achaz cælatas bases, & luterem, qui erat desuper: & mare deposuit de bobus æreis, qui sustentabant illud, & posuit super pavimentum stratum lapide.

17. Le Roi Achaz fit aussi ôter les socles ornés de gravûres, & les cuves *d'airain* qui étoient dessus. Il fit aussi ôter la mer de dessus les bœufs d'airain qui la portoient, & il la mit sur le pavé du temple qui étoit de pierre, *la laissant ainsi dans le mépris, & hors d'état de servir.*

18. Musach quoque sabbati, quod ædificaverat in templo, & ingressum regis exterius, convertit in templum Domini, propter regem Assyriorum.

18. Il ôta aussi le couvert *du lieu où les prêtres se reposoient le jour* du sabbat, qu'il avoit *lui-même* bâti dans le temple: &, au lieu de l'entrée de dehors par où le Roi passoit du palais au temple *à la vûe du peuple*, il en fit une au-dedans *par où il entroit secrétement*, à cause du Roi des Assyriens *auquel il craignoit de déplaire, en adorant le Seigneur.*

19. Reliqua autem verborum Achaz, quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Juda?

19. Le reste des actions d'Achaz est écrit au livre des annales des Rois de Juda.

20. Dormivitque Achaz

20. Achaz s'endormit avec ses peres, &

il

il fut enſeveli dans la ville de David. Et Ezechias ſon fils régna en ſa place.

cum patribus ſuis, & ſepultus eſt cum eis in civitate David, & regnavit Ezechias filius ejus pro eo.

CHAPITRE XVII.

§. I. *Oſée Roi d'Iſraël fait le mal devant le Seigneur. Il eſt aſſujetti au Roi des Aſſyriens. Ce Prince ayant ſû qu'il vouloit ſe révolter, marche contre lui, le prend dans Samarie, dont il envoie les habitans en Aſſyrie. Dieu le permet ainſi pour les punir de leur idolatrie.*

L'AN DU MONDE 3274. AVANT J. C. 730.

1. LA douzieme année *du regne* d'Achaz Roi de Juda, Oſée fils d'Ela, *qui dès la quatrieme année de ce regne, avoit tué Phacée fils de Romélie, & s'étoit emparé du royaume d'Iſraël où il y avoit eu beaucoup de troubles*, régna *enfin paiſiblement* ſur Iſraël à Samarie pendant neuf ans.

1. Anno duodecimo Achaz regis Juda, regnavit Oſee filius Ela in Samaria ſuper Iſrael novem annis,

2. Il fit le mal devant le Seigneur, mais non comme les Rois d'Iſraël qui avoient été avant lui: *car il ſouffroit que ſon peuple allât à Jeruſalem y adorer le vrai Dieu; ce que ſes prédéceſſeurs avoient toûjours empêché.*

2. Fecitque malum coram Domino; ſed non ſicut reges Iſrael, qui ante eum fuerant.

3. *Cependant* Salmanaſar Roi des Aſſyriens *qui avoit ſuccédé à Théglathphalaſar*, marcha contre lui *dès la quatrieme année de ſon regne. Et deſlors* Oſée fut aſſervi à Salmanaſar Roi des Aſſyriens, & lui payoit tribut.

3. Contra hunc aſcendit Salmanaſar rex Aſſyriorum, & factus eſt ei Oſee ſervus, reddebatque illi tributa.

4. Mais le Roi des Aſſyriens ayant découvert qu'Oſée penſoit à ſe révolter contre lui, & que, pour s'affranchir du tribut qu'il lui payoit tous les ans, il avoit envoyé des Ambaſſadeurs à Sua Roi d'Egypte, il l'aſſiégea; & l'ayant pris, il l'envoya lié en priſon. *Voici comme la choſe ſe paſſa:*

4. Cumque deprehendiſſet rex Aſſyriorum Oſee, quòd rebellare nitens miſiſſet nuntios ad Sua regem Ægypti, ne præſtaret tributa regi Aſſyriorum, ſicut ſingulis annis ſolitus erat, obſedit eum, & vinctum miſit in carcerem.

L'AN DU MONDE 3279.

5. Salmanaſar fit *d'abord* des courſes par tout le pays *dépendant du royaume d'Iſraël;*

5. Pervagatuſque eſt omnem terram: & aſcendens

Samariam, obſedit eam tribus annis.

6. Anno autem nono Oſee, cepit rex Aſſyriorum Samariam, & tranſtulit Iſrael in Aſſyrios, poſuitque eos in Hala, & in Habor juxta fluvium Gozan, in civitatibus Medorum.

& étant venu *enſuite* à Samarie, il la tint aſſiégée pendant trois ans.

6. *Enfin* la neuvieme année *du regne* d'Oſée, le Roi des Aſſyriens prit Samarie, & transféra les Iſraélites au pays des Aſſyriens, & les fit demeurer dans Hala & dans Habor villes des Medes, près du fleuve de Gozan.

L'an du monde 3283.

7. Factum eſt enim, cùm peccaſſent filii Iſrael Domino Deo ſuo, qui eduxerat eos de terra Ægypti, coluerunt deos alienos.

8. Et ambulaverunt juxta ritum Gentium, quas conſumpſerat Dominus in conſpectu filiorum Iſrael & regum Iſrael, quia ſimiliter fecerant.

9. Et offenderunt filii Iſrael verbis non rectis Dominum Deum ſuum: & ædificaverunt ſibi excelſa in cunctis urbibus ſuis, à turre cuſtodum uſque ad civitatem munitam.

10. Feceruntque ſibi ſtatuas, & lucos, in omni colle ſublimi, & ſubter omne lignum nemoroſum.

11. & adolebant ibi incenſum ſuper aras in morem Gentium, quas tranſtulerat Dominus à facie eorum: feceruntque verba peſſima irritantes Dominum.

12. Et coluerunt immunditias, de quibus præcepit eis Dominus ne facerent verbum hoc.

13. Et teſtificatus eſt Dominus in Iſrael & in Juda, per manum omnium Prophetarum & Videntium, dicens: Revertimini à viis veſ-

7. Et cela arriva parce que les enfans d'Iſraël avoient péché contre le Seigneur leur Dieu, qui les avoit tirés de l'Egypte, & de la puiſſance de Pharaon Roi d'Egypte, & qu'ils adoroient des dieux étrangers.

8. Ils vivoient ſelon les coutumes des nations que le Seigneur avoit exterminées à l'entrée des enfans d'Iſraël, & ſelon les coutumes *introduites par l'impiété* des Rois d'Iſraël qui avoient imité ces nations.

9. Les enfans d'Iſraël avoient *donc* offenſé le Seigneur leur Dieu par ces actions criminelles, & s'étoient bâti des hauts lieux dans toutes les villes, depuis les tours des gardes *qui ſervoient de retraite aux troupeaux & aux paſteurs* juſqu'aux villes fortes.

10. Ils avoient auſſi dreſſé des ſtatues, & planté des bois ſur toutes les hautes collines, & ſous tous les arbres chargés de feuillages.

11. Et ils brûloient de l'encens ſur les autels, comme les nations que le Seigneur avoit exterminées à leur entrée. Ils commettoient des actions très-criminelles par leſquelles ils irritoient le Seigneur.

12. Ils adoroient des abominations, contre la défenſe expreſſe que le Seigneur leur en avoit faite.

13. Le Seigneur avoit ſouvent fait ces proteſtations dans Iſraël & dans Juda par tous ſes Prophetes, & par les Voyans, & il leur avoit dit: Quittez vos voies cor-

rompues, & revenez à moi: gardez mes préceptes & mes cérémonies, ſelon toutes les lois que j'ai preſcrites à vos peres, & ſelon que je vous l'ai déclaré par les Prophetes mes ſerviteurs que je vous ai envoyés.

tris peſſimis, & cuſtodite præcepta mea, & ceremonias, juxta omnem legem quam præcepi patribus veſtris: & ſicut miſi ad vos in manu ſervorum meorum Prophetarum.

14. Et ils n'avoient pas voulu écouter *le Seigneur:* mais leur tête étoit devenue dure & inflexible comme celles de leurs peres, qui n'avoient point voulu obéir au Seigneur leur Dieu.

14. Qui non audierunt, ſed induraverunt cervicem ſuam juxta cervicem patrum ſuorum, qui noluerunt obedire Domino Deo ſuo.

15. Ils avoient rejetté ſes lois & l'alliance qu'il avoit faite avec leurs peres, auſſi-bien que toutes les remontrances qu'il leur avoit fait faire *par ſes ſerviteurs.* Ils avoient couru après les vanités *& le menſonge,* & ils avoient agi vainement, en ſuivant les nations dont ils étoient environnés, quoique le Seigneur leur eût défendu expreſſément de faire ce qu'elles faiſoient.

15. Et abjecerunt legitima ejus, & pactum, quod pepigit cum patribus eorum, & teſtificationes, quibus conteſtatus eſt eos: ſecutique ſunt vanitates, & vanè egerunt: & ſecuti ſunt Gentes, quæ erant per circuitum eorum, ſuper quibus præceperat Dominus eis, ut non facerent ſicut & illæ faciebant.

16. Ils avoient abandonné toutes les ordonnances du Seigneur leur Dieu. Ils s'étoient fait deux veaux de fonte; ils avoient planté de grands bois, avoient adoré tous les aſtres du ciel, & avoient ſervi Baal.

16. Et dereliquerunt omnia præcepta Domini Dei ſui; feceruntque ſibi conflatiles duos vitulos, & lucos, & adoraverunt univerſam militiam cœli; ſervieruntque Baal,

17. Ils ſacrifioient leurs fils & leurs filles, & les faiſoient paſſer par le feu: ils s'attachoient aux divinations & aux augures, & s'abandonnoient aux actions criminelles qu'ils commettoient devant le Seigneur, en ſorte qu'ils l'irriterent.

17. & conſecraverunt filios ſuos, & filias ſuas, per ignem; & divinationibus ſerviebant & augu riis; & tradiderunt ſe ut facerent malum coram Domino, ut irritarent eum.

18. Le Seigneur ayant donc conçu une grande indignation contre *les enfans d'*Iſraël, les rejetta de devant ſa face. *Il les chaſſa de la terre qu'il leur avoit donnée;* & il ne demeura plus *dans cette terre* que la tribu de Juda *avec celles de Levi & de Benjamin, qui, s'étant unies à elle, ne firent plus qu'un même corps, & comme une* ſeule *tribu.*

18. Iratuſque eſt Dominus vehementer Iſraeli, & abſtulit eos à conſpectu ſuo, & non remanſit niſi tribus Juda tantummodo.

19. Et *cette tribu de* Juda même ne garda point les commandemens du Seigneur ſon

19. Sed nec ipſe Juda cuſtodivit mandata Domini Dei ſui; verùm ambulavit in er-

roribus Iſrael quos operatus fuerat.

Dieu, mais marcha dans les erreurs & les égaremens d'Iſraël;

20. Projecitque Dominus omne ſemen Iſrael, & afflixit eos, & tradidit eos in manus diripientium donec projiceret eos à facie ſua:

20. *de ſorte que* le Seigneur abandonna toute la race d'Iſraël : il les affligea, & les livra en proie à ceux qui étoient venus les piller, juſqu'à ce qu'il les rejettât entierement de devant ſa face.

21. Ex eo jam tempore, quo ſciſſus eſt Iſrael à domo David, & conſtituerunt ſibi regem Jeroboam filium Nabath: ſeparavit enim Jeroboam Iſrael à Domino, & peccare eos fecit peccatum magnum.

21. *Ceci commença* dès le tems qu'Iſraël fit ſchiſme, qu'il ſe ſépara de la maiſon de David, & que *les dix tribus* établirent Jeroboam fils de Nabath pour être leur Roi; car Jeroboam ſépara Iſrael d'avec le Seigneur, & les fit tomber dans un grand péché.

22. Et ambulaverunt filii Iſrael in univerſis peccatis Jeroboam quæ fecerat: & non receſſerunt ab eis,

22. Les enfans d'Iſraël marcherent enſuite dans tous les péchés de Jeroboam, & ils ne s'en retirerent point,

23. uſquequò Dominus auferres Iſrael à facie ſua, ſicut locutus fuerat in manu omnium ſervorum ſuorum Prophetarum: tranſlatuſque eſt Iſrael de terra ſua in Aſſyrios, uſque in diem hanc.

23. juſqu'à ce qu'enfin le Seigneur rejetta Iſraël de devant ſa face, comme il l'avoit prédit par tous les prophetes ſes ſerviteurs, & qu'Iſraël fut transféré de ſon pays dans l'Aſſyrie, comme il l'eſt encore aujourd'hui.

§. II. *Le Roi des Aſſyriens envoie de ſes ſujets pour habiter dans Samarie, en la place des enfans d'Iſraël qu'il en avoit enlevés. Dieu envoie des lions contre ces nouveaux habitans. Ils font venir des prêtres d'Iſraël pour leur apprendre le culte du Seigneur. Ils adorent en même tems les idoles.*

24. Adduxit autem rex Aſſyriorum de Babylone, & de Cutha, & de Avach, & de Emath, & de Sepharvaim: & collocavit eos in civitatibus Samariæ pro filiis Iſrael: qui poſſederunt Samariam, & habitaverunt in urbibus ejus.

24. Or le Roi des Aſſyriens fit venir des habitans de Babylone, de Cutha, d'Avach, d'Emath & de Sepharvaïm, & les établit dans les villes de Samarie, en la place des enfans d'Iſraël. Ces peuples poſſéderent Samarie, & habiterent dans ſes villes.

25. Cumque ibi habitare cœpiſſent, non timebant Dominum: & immiſit in eos Dominus leones, qui interficiebant eos.

25. Lorſqu'ils eurent commencé à y demeurer, comme ils ne craignoient point le Seigneur, le Seigneur envoya contr'eux des lions qui les tuoient.

26. Nuntiatumque eſt regi Aſſyriorum, & dictum: Gentes, quas tranſtuliſti, & habitare feciſti in civitatibus Samariæ, ignorant legitima Dei terræ: & immiſit in eos Dominus leones, & ecce in-

26. On en porta la nouvelle au Roi des Aſſyriens, & on lui fit dire: Les peuples que vous avez transférés en Samarie, & auxquels vous avez commandé de demeurer dans ces villes, ignorent la maniere dont le Dieu

de ce pays-là veut être adoré; & ce Dieu a envoyé contr'eux des lions qui les tuent, parce qu'ils ne ſavent pas la maniere dont le Dieu de cette terre veut être adoré.

terficiunt eos, eò quòd ignorent ritum Dei terræ.

27. Alors le Roi des Aſſyriens leur donna cet ordre, & leur dit: Envoyez en Samarie l'un des prêtres que vous en avez emmené captifs. Qu'il y retourne, & demeure avec ces peuples, afin qu'il leur apprenne le culte qui doit être rendu au Dieu du pays.

27. Præcepit autem rex Aſſyriorum, dicens: Ducite illuc unum de ſacerdotibus, quos inde captivos adduxiſtis, & vadat, & habitet cum eis: & doceat eos legitimæ Dei terræ.

28. Ainſi l'un des prêtres qui avoient été emmenés captifs *de la province* de Samarie, y étant revenu, demeura à Bethel; & il leur apprenoit la maniere dont ils devoient honorer le Seigneur.

28. Igitur. cùm veniſſet unus de ſacerdotibus his, qui captivi ducti fuerant de Samaria, habitavit in Bethel, & docebat eos quomodo colerent Dominum.

29. Chacun de ces peuples enſuite ſe forgea ſon dieu; & ils les mirent dans les temples & dans les hauts lieux que les Samaritains avoient bâtis. Chaque nation mit le ſien dans la ville où elle habitoit.

29. Et unaquæque Gens fabricata eſt Deum ſuum: poſueruntque eos in fanis excelſis, quæ fecerant Samariæ, Gens & Gens in urbibus ſuis, in quibus habitabat.

30. Les Babyloniens ſe firent leur dieu Sochothbenoth; les Chutéens, Nergel; ceux d'Emath, Aſima;

30. Viri enim Babylonii fecerunt Sochothbenoth: viri autem Chutæi fecerunt Nergel, & viri de Emath fecerunt Aſima.

31. les Hévéens firent Nebahaz & Tharthac: mais ceux de Sépharvaïm faiſoient paſſer leurs enfans par le feu, & les brûloient, pour honorer Adramelech & Anamelech dieux de Sépharvaïm.

31. Porrò Hevæi fecerunt Nebahaz & Tharthac. Hi autem qui erant de Sepharvaim, comburebant filios ſuos igni Adramelech & Anamelech diis Sepharvaim,

32. Tous ces peuples ne laiſſoient pas d'adorer le Seigneur. Ils choiſiſſoient les derniers du peuple pour les établir prêtres de leurs hauts lieux, & ils offroient leurs ſacrifices dans ces temples.

32. & nihilominùs colebant Dominum. Fecerunt autem ſibi de noviſſimis ſacerdotes excelſorum, & ponebant eos in fanis ſublimibus.

33. Et quoiqu'ils adoraſſent le Seigneur, ils ſervoient en même-tems leurs dieux, ſelon la coutume des nations du milieu deſquelles ils avoient été transférés en Samarie.

33. Et cùm Dominum colerent, diis quoque ſuis ſerviebant juxta conſuetudinem Gentium, de quibus tranſlati fuerant Samariam.

34. Ces peuples ſuivent encore aujourd'hui leurs anciennes coutumes: ils ne craignent point le Seigneur; ils ne gardent point

34. Uſque in præſentem diem morem ſequuntur antiquum: non timent Dominum, neque cuſtodiunt ce-

remonias ejus, judicia & legem, & mandatum, quod præceperat Dominus filiis Jacob, quem cognominavit Iſrael:

ſes cérémonies, ni ſes ordonnances, ni ſes lois, ni les préceptes qu'il donna à Jacob qu'il ſurnomma Iſraël, *quoiqu'ils ſe vantent d'être les enfans de ce Patriarche*,

35. & percuſſerat cum eis pactum, & mandaverat eis, dicens: Nolite timere deos alienos, & non adoretis eos, neque colatis eos, & non immoletis eis:

35. avec leſquels il avoit contracté ſon alliance, en leur donnant ce commandement ſi exprès: Gardez-vous bien de révérer les dieux étrangers, de les adorer, de les ſervir & de leur ſacrifier:

36. Sed Dominum Deum veſtrum, qui eduxit vos de terra Ægypti in fortitudine magna, & in brachio extento, ipſum timete, & illum adorate, & ipſi immolate.

36. Mais rendez tous ces devoirs au Seigneur votre Dieu qui vous a tirés de l'Egypte par une grande puiſſance, & en déployant la force de ſon bras. Recevez-le, adorez-le, & lui offrez vos ſacrifices.

37. Ceremonias quoque, & judicia, & legem, & mandatum, quod ſcripſit vobis, cuſtodite ut faciatis cunctis diebus: & non timeatis deos alienos.

37. Gardez ſes cérémonies, ſes ordonnances, ſes lois, & les préceptes qu'il vous a donnés par écrit; obſervez-les tous les jours de votre vie; n'ayez aucune crainte des dieux étrangers;

38. Et pactum, quod percuſſit vobiſcum, nolite obliviſci, nec colatis deos alienos:

38. n'oubliez jamais l'alliance qu'il a faite avec vous; & n'honorez point les dieux étrangers:

39. ſed Dominum Deum veſtrum timete, & ipſe eruet vos de manu omnium inimicorum veſtrorum.

39. Mais craignez le Seigneur votre Dieu. Et ce ſera lui qui vous délivrera de la puiſſance de tous vos ennemis.

40. Illi verò non audierunt, ſed juxta conſuetudinem ſuam priſtinam perpetrabant.

40. Cependant ils n'ont point écouté *ces préceptes du Seigneur dont on les avoit inſtruits*, & ils ont ſuivi leurs anciennes coutumes.

41. Fuerunt igitur Gentes iſtæ timentes quidem Dominum, ſed nihilominus & idolis ſuis ſervientes: nam & filii eorum, & nepotes, ſicut fecerunt patres ſui, ita faciunt uſque in præſentem diem.

41. Ainſi ces peuples ont craint le Seigneur, mais *fort imparfaitement*, *puiſqu'*ils ont ſuivi en même-tems les idoles: car leurs fils & leurs petits fils font encore aujourd'hui ce qu'ont fait leurs peres.

CHAPITRE XVIII.

§. I. *Regne d'Ezechias. Il imite en tout la piété de David. Il détruit les hauts lieux, renverſe les idoles, & met en pieces le ſerpent d'airain, que les Iſraélites adoroient. Dieu eſt avec lui dans toutes ſes entrepriſes. Il s'affranchit du tribut qu'il payoit aux Aſſyriens, & il remporte de grands avantages ſur les Philiſtins. Salmanaſar Roi des Aſſyriens prend Samarie, & en tranſporte les habitans en Aſſyrie.*

L'an du monde 3277. Avant J. C. 727.

1. LA troiſieme année *du regne* d'Oſée fils d'Ela Roi d'Iſraël, Ezechias fils d'Achaz Roi de Juda commença à régner.

1. Anno tertio Oſee filii Ela regis Iſrael, regnavit Ezechias filius Achaz regis Juda.

2. Il avoit vingt-cinq ans lorſqu'il monta ſur le trône; & il régna vingt-neuf ans dans Jeruſalem. Sa mere s'appelloit Abi, & étoit fille de Zacharie.

2. Viginti quinque annorum erat, cùm regnare cœpiſſet: & viginti novem annis regnavit in Jeruſalem: nomen matris ejus Abi filia Zachariæ.

3. Il fit ce qui étoit bon & agréable au Seigneur, ſelon tout ce qu'avoit fait David ſon pere.

3. Fecitque quod erat bonum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat David pater ejus.

4. Il détruiſit les hauts lieux, briſa les ſtatues, abattit les bois profanes, & fit mettre en pieces le ſerpent d'airain que Moyſe avoit fait, parce que les enfans d'Iſraël lui avoient brûlé de l'encens juſqu'alors; & il l'appella Noheſtan, *c'eſt-à-dire, ce n'eſt que de l'airain: nom qu'il lui donna pour marquer ce qu'il étoit véritablement, & pour montrer la vanité de ceux qui l'adoroient comme un dieu.*

4. Ipſe diſſipavit excelſa, & contrivit ſtatuas, & ſuccidit lucos, confregitque ſerpentem æneum, quem fecerat Moyſes: ſiquidem uſque ad illud tempus filii Iſrael adolebant ei incenſum: vocavitque nomen ejus Noheſtan.

5. Il mit ſon eſpérance au Seigneur le Dieu d'Iſraël: c'eſt pourquoi il n'y en eut point après lui, d'entre tous les Rois de Juda, qui lui fût ſemblable, comme il n'y en avoit point eu avant lui.

5. In Domino Deo Iſrael ſperavit: itaque poſt eum non fuit ſimilis ei de cunctis regibus Juda, ſed neque in his qui ante eum fuerunt:

6. Il demeura attaché au Seigneur; il ne ſe retira point de ſes voies; & il obſerva les commandemens que le Seigneur avoit donnés à Moyſe *avec une entiere fidélité.*

6. & adhæſit Domino, & non receſſit à veſtigiis ejus, fecitque mandata ejus, quæ præceperat Dominus Moyſi.

7. C'eſt pourquoi le Seigneur étoit avec ce prince, & il ſe conduiſoit avec ſageſſe

7. Unde & erat Dominus cum eo, & in cunctis, ad

quæ procedebat, ſapienter ſe agebat. Rebellavit quoque contra regem Aſſyriorum, & non ſervivit ei.

dans toutes ſes entrepriſes. Il ſecoüa auſſi le joug du Roi des Aſſyriens, *qui, ſous prétexte de venir au ſecours d'Achaz ſon pere, l'avoit lui-même aſſujetti*; & *Ezechias* ne voulut plus lui être aſſervi.

8. Ipſe percuſſit Philiſthæos uſque ad Gazam, & omnes terminos eorum, à Turre cuſtodum uſque ad civitatem munitam.

8. Il battit les Philiſtins *qui s'étoient emparés de pluſieurs villes de Juda; il les pourſuivit* juſqu'à Gaza, & ruina leurs terres, depuis les tours des gardes juſqu'aux villes fortes, *c'eſt-à-dire, depuis les moindres villages juſqu'aux plus grandes villes.*

9. Anno quarto regis Ezechiæ, qui erat annus ſeptimus Oſee filii Ela regis Iſrael, aſcendit Salmanaſar rex Aſſyriorum in Samariam, & oppugnavit eam,

9. La quatrieme année *du regne* du Roi Ezechias, qui étoit la ſeptieme *du regne* d'Oſée fils d'Ela Roi d'Iſraël, Salmanazar Roi des Aſſyriens, vint à Samarie, l'aſſiégea,

L'AN DU MONDE. 3281.

10. & cepit. Nam poſt annos tres, anno ſexto Ezechiæ, id eſt nono anno Oſee regis Iſrael, capta eſt Samaria:

10. & la prit. Car Samarie fut priſe après un ſiége de trois ans, la ſixieme année *du regne* du Roi Ezechias, c'eſt-à-dire, la neuvieme année *du regne* d'Oſée Roi d'Iſraël.

11. & tranſtulit rex Aſſyriorum Iſrael in Aſſyrios, collocavitque eos in Hala & in Habor fluviis Gozan in civitatibus Medorum:

11. Et le Roi des Aſſyriens transféra les Iſraélites en Aſſyrie, & il les fit demeurer dans Hala & dans Habor villes des Medes, près du fleuve de Gozan;

12. quia non audierunt vocem Domini Dei ſui, ſed prætergreſſi ſunt pactum ejus: omnia, quæ præceperat Moyſes ſervus Domini, non audierunt, neque fecerunt.

12. parce qu'ils n'avoient point écouté la voix du Seigneur leur Dieu, qu'ils avoient violé ſon alliance, & qu'ils n'avoient ni écouté ni ſuivi toutes les ordonnances que Moyſe ſerviteur du Seigneur leur avoit preſcrites.

§. II. *Le Roi des Aſſyriens attaque les villes de Juda & les prend. Ezechias lui envoie tout l'or & tout l'argent qu'il trouve dans ſes tréſors. Il détache même les lames d'or des portes du temple pour l'engager à ſe retirer. Son armée s'avance néanmoins juſqu'à Jeruſalem. Rabſacès l'un de ſes commandans parle avec menace, & prononce d'horribles blaſphèmes contre le Seigneur.*

L'AN DU MONDE 3291. AVANT J. C. 713.

13. Anno quarto-decimo regis Ezechiæ, aſcendit Sennacherib rex Aſſyriorum ad univerſas civitates Juda munitas, & cepit eas.

13. La quatorzieme année *du regne* du Roi Ezechias, Sennacherib Roi des Aſſyriens, *irrité de ce qu'Ezechias avoit refuſé de lui payer le tribut auquel ſon pere s'étoit engagé*, vint attaquer

attaquer toutes les villes fortes de Juda, & les prit.

14. Alors Ezechias Roi de Juda envoya des ambaſſadeurs au Roi des Aſſyriens à Lachis, & lui dit: J'ai fait une faute, *en rompant avec vous;* mais retirez-vous de deſſus mes terres, & je ſouffrirai tout ce que vous m'impoſerez. Le Roi des Aſſyriens ordonna à Ezechias Roi de Juda de lui donner trois cens talens d'argent & trente talens d'or.

14. Tunc miſit Ezechias rex Juda nuntios ad regem Aſſyriorum in Lachis, dicens: Peccavi, recede à me: & omne quod impoſueris mihi, feram. Indixit itaque rex Aſſyriorum Ezechiæ regi Judæ trecenta talenta argenti, & triginta talenta auri.

15. Et Ezechias lui donna tout l'argent qui ſe trouva dans la maiſon du Seigneur, & dans les tréſors du Roi: *mais cela ne ſuffiſant pas pour faire la ſomme que Sennacherib lui demandoit,*

15. Deditque Ezechias omne argentum quod repertum fuerat in domo Domini, & in theſauris regis.

16. Ezechias détacha, des battans des portes du temple du Seigneur, les lames d'or que lui-même y avoit attachées, & les donna au Roi des Aſſyriens.

16. In tempore illo confregit Ezechias valvas templi Domini, & laminas auri, quas ipſe affixerat, & dedit eas regi Aſſyriorum.

17. Cependant le Roi des Aſſyriens, *au lieu de ſe retirer comme il l'avoit promis*, envoya Tharthan, Rabſaris & Rabſacès, de Lachis *qu'il aſſiégeoit*, à Jeruſalem vers le Roi Ezechias, avec un grand nombre de gens de guerre, qui étant venus à Jeruſalem, s'arrêterent près de l'aqueduc du haut étang qui eſt ſur le chemin du champ du Foullon.

17. Miſit autem rex Aſſyriorum Tharthan, & Rabſaris, & Rabſacen, de Lachis ad regem Ezechiam, cum manu valida, Jeruſalem: qui cùm aſcendiſſent, venerunt Jeruſalem, & ſteterunt juxta aquæ ductum piſcinæ ſuperioris, quæ eſt in via agri fullonis.

18. Et ils demanderent à parler au Roi. Eliacim fils d'Helcias grand-maître de la maiſon du Roi, Sobna ſecretaire, & Joahé fils d'Aſaph chancelier, les allerent trouver.

18. Vocaveruntque regem: egreſſus eſt autem ad eos Eliacim filius Helciæ præpoſitus domus, & Sobna ſcriba, & Joahe filius Aſaph à commentariis.

19. Et Rabſacès leur dit: Allez dire ceci à Ezechias: Voici ce que dit le grand Roi, le Roi des Aſſyriens: Quelle eſt cette confiance où vous êtes? Sur quoi vous appuyez-vous, *pour oſer vous révolter contre moi?*

19. Dixitque ad eos Rabſaces: Loquimini Ezechiæ: Hæc dicit rex magnus, rex Aſſyriorum: Quæ eſt iſta fiducia, quâ niteris?

20. Vous avez peut-être fait deſſein de vous préparer au combat; mais en quoi mettez-vous votre confiance, pour oſer vous oppoſer à moi?

20. Forſitan iniſti conſilium, ut præpares te ad prælium. In quo confidis, ut audeas rebellare?

21. Eſt-ce que vous eſpérez *du ſoutien* du

21. An ſperas in baculo

arundineo atque confracto Ægypto, ſuper quem, ſi incubuerit homo, comminutus ingredietur manum ejus, & perforabit eam? ſic eſt Pharao rex Ægypti, omnibus qui confidunt in ſe.

Roi d'Egypte *que le Roi mon maître vient de défaire?* Ce n'eſt *plus* qu'un roſeau çaſſé: & ſi un homme s'appuie deſſus, il ſe briſera, & lui entrera dans la main, & la tranſpercera. Voilà ce qu'eſt *maintenant* Pharaon Roi d'Egypte pour tous ceux qui mettent leur confiance en lui, *plus capable de leur nuire que de leur ſervir.*

22. Quòd ſi dixeritis mihi: In Domino Deo noſtro habemus fiduciam: nonne iſte eſt, cujus abſtulit Ezechias excelſa & altaria: & præcepit Judæ & Jeruſalem: Ante altare hoc adorabitis in Jeruſalem?

22. Que ſi vous me dites: Nous mettons notre eſpérance au Seigneur notre Dieu; n'eſt-ce pas ce Dieu dont Ezechias a détruit les autels & les hauts lieux, ayant fait ce commandement à Juda & à Jeruſalem: Vous n'adorerez plus que dans Jeruſalem, & devant ce ſeul autel. *Ce Dieu outragé eſt ſans doute bien éloigné de vouloir vous ſecourir.*

23. Nunc igitur tranſite ad dominum meum regem Aſſyriorum, & dabo vobis duo millia equorum, & videte an habere valeatis aſcenſores eorum.

23. Marchez donc maintenant contre le Roi des Aſſyriens mon maître; & je vous donnerai deux mille chevaux. Et voyez ſi vous pouvez trouver ſeulement autant d'hommes qu'il en faut pour les monter.

24. Et quo modo poteſtis reſiſtere ante unum ſatrapam de ſervis domini mei minimis? An fiduciam habes in Ægypto propter currus & equites?

24. Et comment pourriez-vous tenir ferme devant un ſeul capitaine des derniers des ſerviteurs de mon ſeigneur? Eſt-ce que vous mettez votre confiance dans l'Egypte, à cauſe des chariots & de la cavalerie *que vous en eſpérez.*

25. Numquid ſine Domini voluntate aſcendi ad locum iſtum, ut demolirer eum? Dominus dixit mihi: Aſcende ad terram hanc, & demolire eam.

25. Mais *outre qu'elle n'eſt plus en état de vous ſecourir*, n'eſt-ce pas par la volonté du Seigneur que je ſuis venu en ce pays pour le détruire? Le Seigneur m'a dit: Entrez dans cette terre-là, & ravagez tout. *Comment donc pourriez-vous réſiſter?*

§. III. *Les officiers d'Ezechias prient Rabſacès de leur parler en Syriaque, afin que les Juifs ne puiſſent l'entendre. Mais il le refuſe, & parle avec encore plus de force & d'inſolence.*

26. Dixerunt autem, Eliacim filius Helciæ, & Sobna, & Joahe, Rabſaci: Precamur ut loquaris nobis ſervis tuis Syriacè: ſiquidem in-

26. Sur quoi Eliacim fils d'Helcias, Sobna & Joahé lui dirent: Nous vous ſupplions de parler à vos ſerviteurs en Syriaque, parce que nous entendons bien cette langue;

& de ne nous pas parler en langue Judaïque devant le peuple qui nous écoute de deſſus les murailles.

27. Rabſacès leur répondit: Eſt-ce pour parler à votre maitre & à vous que mon ſeigneur m'a envoyé ici? & n'eſt-ce pas plutôt pour parler à ces hommes qui ſont ſur la muraille, *qui ſeront réduits* à manger leurs excrémens avec vous, & à boire leur urine, *s'ils entreprennent de nous réſiſter?*

28. Rabſacès ſe tenant donc debout, cria à haute voix, en langue Judaïque: Ecoutez les paroles du grand Roi, du Roi des Aſſyriens.

29. Voici ce que le Roi dit: Qu'Ezechias ne vous ſéduiſe point; car il ne pourra point vous délivrer de ma main.

30. Ne vous laiſſez point aller à cette confiance qu'il vous veut donner, en diſant: Le Seigneur nous délivrera de ce péril, & cette ville ne ſera point livrée entre les mains des Aſſyriens.

31. Gardez-vous bien d'écouter Ezechias; car voici ce que dit le Roi des Aſſyriens: Prenez un conſeil utile, & traitez avec moi; venez vous rendre à moi; & chacun de vous mangera *le fruit* de ſa vigne & de ſon figuier, & vous boirez des eaux de vos citernes,

32. juſqu'à ce que je vienne vous transférer en une terre fertile, abondante en pain & en vin, une terre de vignes & d'oliviers, une terre d'huile & de miel; & vous vivrez *en paix*, & vous ne mourrez point. N'écoutez donc point Ezechias qui vous trompe, en diſant: Le Seigneur nous délivrera.

33. Les dieux des nations ont-ils délivré leurs terres de la main du Roi des Aſſyriens?

34. Où eſt maintenant le dieu d'Emath, & le dieu d'Arphad? où eſt le Dieu de Sépharvaïm, d'Ana & d'Ava? Ont-ils délivré

telligimus hanc linguam: & non loquaris nobis Judaicè, audiente populo, qui eſt ſuper murum.

27. Reſponditque eis Rabſaces, dicens: Numquid ad dominum tuum, & ad te miſit me dominus meus, ut loquerer ſermones hos, & non potiùs ad viros, qui ſedent ſuper murum, ut comedant ſtercora ſua, & bibant urinam ſuam vobiſcum?

28. Stetit itaque Rabſaces, & exclamavit voce magna Judaicè, & ait: Audite verba regis magni, regis Aſſyriorum.

29. Hæc dicit rex: Non vos ſeducat Ezechias: non enim poterit eruere vos de manu mea.

30. Neque fiduciam vobis tribuat ſuper Dominum, dicens: Eruens liberavit nos Dominus, & non tradetur civitas hæc in manu regis Aſſyriorum.

31. Nolite audire Ezechiam. Hæc enim dicit rex Aſſyriorum: Facite mecum quod vobis eſt utile, & egredimini ad me: & comedet unuſquiſque de vinea ſua, & de ficu ſua; & bibetis aquas de ciſternis veſtris:

32. donec veniam, & tranſferam vos in terram, quæ ſimilis eſt terræ veſtræ, in terram fructiferam, & fertilem vini, terram panis & vinearum, terram olivarum, & olei ac mellis, & vivetis, & non moriemini. Nolite audire Ezechiam, qui vos decipit, dicens: Dominus liberabit nos.

33. Numquid liberaverunt dii gentium terram ſuam de manu regis Aſſyriorum?

34. Ubi eſt Deus Emath, & Arphad? ubi eſt Deus Sepharvaim, Ana & Ava? numquid liberaverunt Samariam

de manu mea ?

de ma main *ces villes ? en ont-ils délivré les habitans, qui ont été transférés dans* la ville de Samarie ?

35. Quinam ili ſunt in univerſis diis terrarum, qui eruerunt regionem ſuam de manu mea, ut poſſit eruere Dominus Jeruſalem de manu mea ?

35. Où trouvera-t-on un dieu parmi tous les dieux des nations qui ait délivré de ma main ſon propre pays, pour croire que le Seigneur pourra délivrer de ma main la ville de Jeruſalem ?

36. Tacuit itaque populus, & non reſpondit ei quidquam : ſiquidem præceptum regis acceperant, ut non reſponderent ei.

36. Cependant le peuple demeura dans le ſilence, & ne répondit pas un ſeul mot ; car ils avoient reçû ordre du Roi de ne lui répondre rien.

37. Venitque Eliacim filius Helciæ ; præpoſitus domus, & Sobna ſcriba, & Joahe filius Aſaph à commentariis, ad Ezechiam ſciſſis veſtibus, & nuntiaverunt ei verba Rabſacis.

37. Après cela, Eliacim fils d'Helcias grand-maître de la maiſon du Roi, Sobna ſecretaire, & Joahé fils d'Aſaph chancelier, vinrent trouver Ezechias, ayant leurs habits déchirés, & ils lui rapporterent les paroles de Rabſacès.

CHAPITRE XIX.

§. I. *Ezechias conſterné des blaſphèmes de Rabſacès, déchire ſes vêtemens, ſe couvre d'un ſac, & envoie vers Iſaïe, afin qu'il prie le Seigneur pour lui, & pour le reſte de ſon peuple. Iſaïe conſole Ezechias, & lui promet le ſecours du Seigneur.*

L'an du monde 3294. Avant J. C. 710.

1. Quæ cum audiſſet Ezechias rex, ſcidit veſtimenta ſua, & opertus eſt ſacco, ingreſſuſque eſt domum Domini.

1. LE Roi Ezechias ayant entendu ce que Rabſacès avoit dit, déchira ſes vêtemens, ſe couvrit d'un ſac, & entra dans la maiſon du Seigneur.

2. Et miſit Eliacim præpoſitum domus, & Sobnam ſcribam, & ſenes de ſacerdotibus, opertos ſaccis, ad Iſaïam prophetam filium Amos.

2. Et il envoya Eliacim grand-maître de ſa maiſon, Sobna ſecretaire, & les plus anciens des prêtres couverts de ſacs au Prophete Iſaïe fils d'Amos,

3. Qui dixerunt : Hæc dicit Ezechias : Dies tribulationis, & increpationis, & blaſphemiæ, dies iſte : venerunt filii uſque ad partum, & vires non habet parturiens.

3. qui lui dirent : Voici ce que dit Ezechias : Ce jour eſt un jour d'affliction *pour nous*, de reproches & de blaſphèmes *contre Dieu ; de ſorte qu'on ne peut mieux exprimer la douleur que nous reſſentons que par ce proverbe :* Les enfans ſont venus juſqu'à faire

effort pour ſortir *du ſein de leur mere ;* mais celle qui eſt en travail n'a pas aſſez de force pour enfanter. *C'eſt-là véritablement l'état où nous nous trouvons. Nous ſouhaiterions avec ardeur de venger l'injure qu'on a faite à Dieu, & nous ne le pouvons.*

4. *Mais* le Seigneur votre Dieu aura *ſans doute* entendu les paroles de Rabſacès, qui a été envoyé par le Roi des Aſſyriens ſon maître pour blaſphèmer le Dieu vivant, & pour lui inſulter par des paroles que le Seigneur votre Dieu a entendues. Faites donc votre priere au Seigneur, pour *le conjurer de ſauver* ce qui ſe trouve encore de reſte *de ſon peuple, dont la plus grande partie a été emmenée en captivité.*

4. Si fortè audiat Dominus Deus tuus universa verba Rabſacis, quem miſit rex Aſſyriorum dominus ſuus, ut exprobraret Deum viventem, & argueret verbis, quæ audivit Dominus Deus tuus : & fac orationem pro reliquiis, quæ repertæ ſunt.

5. Les ſerviteurs du Roi Ezechias allerent donc trouver Iſaïe.

5. Venerunt ergo ſervi regis Ezechiæ ad Iſaiam.

6. Et Iſaïe leur répondit : Vous direz ceci à votre maître : Voici ce que dit le Seigneur : Ne craignez point ces paroles que vous avez entendues, par leſquelles les ſerviteurs du Roi des Aſſyriens m'ont blaſphémé.

6. Dixitque eis Iſaias : Hæc dicetis domino veſtro : Hæc dicit Dominus : Noli timere à facie ſermonum, quos audiſti, quibus blaſphemaverunt pueri regis Aſſyriorum me.

7. Je vais lui envoyer un *certain* eſprit *de crainte & de frayeur ;* & il apprendra une nouvelle, après laquelle il retournera en ſon pays ; & je l'y ferai périr par l'épée.

7. Ecce ego immittam ei ſpiritum, & audiet nuntium, & revertetur in terram ſuam, & dejiciam eum gladio in terra ſua.

8. Rabſacès retourna donc vers le Roi des Aſſyriens, & il le trouva qui aſſiégeoit Lobna ; car il avoit ſû qu'il s'étoit retiré de devant Lachis.

8. Reverſus eſt ergo Rabſaces, & invenit regem Aſſyriorum expugnantem Lobnam : audierat enim quòd receſſiſſet de Lachis.

§. II. *Le Roi des Aſſyriens ſe retire, & marche contre le Roi d'Ethiopie qui étoit venu l'attaquer. Il fait de nouvelles menaces à Ezechias, & blaſphème de nouveau contre le Seigneur.*

9. Et les nouvelles étant venues à Sennacherib que Tharaca Roi d'Ethiopie s'étoit mis en campagne pour le venir combattre, *il réſolut* de marcher contre ce Roi ; & il envoya *auparavant* ſes ambaſſadeurs à Ezechias avec cet ordre :

9. Cumque audiſſet de Tharaca rege Æthiopiæ, dicentes : Ecce, egreſſus eſt ut pugnet adverſum te, & iret contra eum ; miſit nuntios ad Ezechiam, dicens :

10. Hæc dicite Ezechiæ regi Juda? Non te seducat Deus tuus, in quo habes fiduciam: neque dicas: Non tradetur Jerusalem in manus regis Assyriorum.

10. Vous direz à Ezechias Roi de Juda: Prenez garde de vous laisser séduire par votre Dieu en qui vous mettez votre confiance; & ne dites point: Jerusalem ne sera point livrée entre les mains du Roi des Assyriens;

11. Tu enim ipse audisti quæ fecerunt reges Assyriorum universis terris, quo modo vastaverunt eas: num ergo solus poteris liberari?

11. car vous avez appris vous-même ce que les Rois des Assyriens ont fait à toutes les nations, & de quelle maniere ils les ont ruinées. Serez-vous donc le seul qui pourrez vous en sauver?

12. Numquid liberaverunt dii Gentium singulos, quos vastaverunt patres mei, Gozan videlicet, & Haran, & Reseph, & filios Eden, qui erant in Thelassar?

12. Les dieux des nations ont-ils délivré les peuples que mes peres ont ravagés? Ont-ils délivré Gozan, Havan, Reseph, & les enfans d'Eden qui étoient en Thelassar?

13. Ubi est rex Emath, & rex Arphad, & rex civitatis Sepharvaim, Ana, & Ava?

13. Où est maintenant le Roi d'Emath, le Roi d'Arphad, le Roi de la ville de Sepharvaïm, d'Ana & d'Ava.

§. III. *Ezechias présente la lettre de Sennacherib devant le Seigneur, & le prie avec beaucoup de ferveur. Isaïe l'assure que Dieu a écouté sa priere, & qu'il le délivrera de la main de Sennacherib, auquel il fait plusieurs reproches.*

14. Itaque cùm accepisset Ezechias litteras de manu nuntiorum, & legisset eas, ascendit in domum Domini, & expandit eas coram Domino,

14. Ezechias ayant reçû cette lettre de Sennacherib de la main des ambassadeurs, la lut, vint dans le temple, étendit la lettre devant le Seigneur,

15. & oravit in conspectu ejus, dicens: Domine Deus Israel, qui sedes super cherubim, tu es Deus solus regum omnium terræ, tu fecisti cœlum & terram.

15. & fit sa priere devant lui en ces termes: Seigneur Dieu d'Israël, qui êtes assis sur les chérubins, c'est vous seul qui êtes le Dieu de tous les Rois du monde; c'est vous qui avez fait le ciel & la terre.

16. Inclina aurem tuam, & audi: aperi Domine oculos tuos, & vide: audi omnia verba Sennacherib, qui misit ut exprobraret nobis Deum viventem.

16. Prêtez l'oreille, & écoutez; ouvrez les yeux, Seigneur, & considérez; écoutez toutes les paroles de Sennacherib, qui a envoyé ses ambassadeurs pour blasphèmer devant nous le Dieu vivant.

17. Verè Domine dissipaverunt reges Assyriorum Gentes, & terras omnium.

17. Il est vrai, Seigneur, que les Rois des Assyriens ont détruit les nations, qu'ils ont ravagé toutes leurs terres,

18. Et miserunt deos eorum in ignem: non enim erant dii, sed opera manuum hominum ex ligno & lapi-

18. & qu'ils ont jetté leurs dieux dans le feu, & les ont exterminés, parce que ce n'étoient point des dieux, mais des images

de bois & de pierre faites par la main des hommes.

de, & perdiderunt eos.

19. Sauvez-nous donc maintenant, Seigneur notre Dieu, des mains de ce Roi, afin que tous les royaumes de la terre ſachent que c'eſt vous ſeul qui êtes le Seigneur *& le vrai* Dieu.

19. Nunc igitur Domine Deus noſter, ſalvos nos fac de manu ejus, ut ſciant omnia regna terræ, quia tu es Dominus Deus ſolus.

20. Alors Iſaïe fils d'Amos envoya dire à Ezechias: Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Iſraël. J'ai entendu la priere que vous m'avez faite, touchant Sennacherib Roi des Aſſyriens.

20. Miſit autem Iſaias filius Amos ad Ezechiam, dicens: Hæc dicit Dominus Deus Iſrael: Quæ deprecatus es me ſuper Sennacherib rege Aſſyriorum, audivi.

21. Voici ce que le Seigneur a dit de lui: La vierge fille de Sion t'a mépriſé & t'a inſulté: la fille de Jeruſalem a ſecoüé la tête derriere toi, *lorſqu'elle a entendu tes paroles pleines d'orgueil & tes blaſphèmes contre ſon Dieu.*

21. Iſte eſt ſermo, quem locutus eſt Dominus de eo: Sprevit te, & ſubſannavit te, virgo filia Sion: poſt tergum tuum caput movit, filia Jeruſalem.

22. A qui penſes-tu avoir inſulté? Qui crois-tu avoir blaſphémé? Contre qui as-tu hauſſé la voix & élevé tes yeux inſolens? C'eſt contre le Saint d'Iſraël.

22. Cui exprobraſti, & quem blaſphemaſti? contra quem exaltaſti vocem tuam, & elevaſti in excelſum oculos tuos? contra ſanctum Iſrael.

23. Tu as blaſphémé le Seigneur par tes ſerviteurs, & tu as dit: Je ſuis monté ſur le haut des montagnes du Liban avec la multitude de mes chariots; j'ai abattu ſes hauts cedres, & les plus grands d'entre ſes ſapins; j'ai pénétré juſqu'à l'extrémité de ſon bois, & j'ai abattu la forêt du Carmel;

23. Per manum ſervorum tuorum exprobraſti Domino, & dixiſti: In multitudine curruum meorum aſcendi excelſa montium in ſummitate Libani, & ſuccidi ſublimes cedros ejus, & electas abietes illius. Et ingreſſus ſum uſque ad terminos ejus, & ſaltum carmeli ejus

24. J'ai bû les eaux étrangeres, & j'ai ſéché toutes celles qui étoient fermées, en y faiſant marcher mes gens: *& tu n'as pas reconnu que c'étoit par mes ordres que tu entreprenois ces choſes, & par mon ſecours que tu les exécutois.*

24. ego ſuccidi. Et bibi aquas alienas, & ſiccavi veſtigiis pedum meorum omnes aquas clauſas.

25. N'as-tu donc point oüi dire ce que j'ai fait dès le commencement, *pour délivrer mon peuple des mains des Egyptiens? Je l'aurois de même délivré des tiennes, ſi je l'avois voulu: mais*, avant les premiers ſiecles, j'ai formé ce deſſein, *pour punir l'infidélité de mon*

25. Numquid non audiſti quid ab initio fecerim? Et diebus antiquis plaſmavi illud; & non adduxi: eruntque in ruinam collium pugnantium civitates munitæ.

peuple, & je l'ai exécuté maintenant *par tes mains : c'eſt pourquoi* les villes fortes défendues par un grand nombre de combattans ont été ruinées *par tes armes, & ſont devenues* comme des collines déſertes.

26. Et qui ſedent in eis, humiles manu, contremuerunt & confuſi ſunt, facti ſunt velut fœnum agri, & virens herba tectorum, quæ areſacta eſt antequam veniret ad maturitatem.

26. Les mains ont tremblé à ceux qui étoient dedans *pour les défendre ;* ils ont été tous en déſordre ; & ils ſont devenus comme le foin qui eſt dans les champs, & comme l'herbe verte qui croît ſur les toits, qui ſe ſeche avant que de venir à maturité : *Rien ne l'a réſiſté, parce que je l'ai ainſi ordonné.*

27. Habitaculum tuum, & egreſſum tuum & introitum tuum, & viam tuam ego præſcivi, & furorem tuum contra me.

27. J'ai prévû *de même*, il y a long-tems, & ta demeure, & ton entrée & ta ſortie, & le chemin par où tu es venu, & la fureur avec laquelle tu t'es élevé contre moi.

28. Inſaniſti in me, & ſuperbia tua aſcendit in aures meas : ponam itaque circulum in naribus tuis, & camum in labiis tuis, & reducam te in viam, per quam veniſti.

28. *Car* tu m'as attaqué par ton inſolence ; & le bruit de ton orgueil eſt monté juſqu'à mes oreilles. Je te mettrai donc un cercle au nez & un mords à la bouche ; & je te ferai retourner par le même chemin par lequel tu es venu.

29. Tibi autem, Ezechia, hoc erit ſignum : Comede hoc anno quæ repereris : in ſecundo autem anno, quæ ſponte naſcuntur : porrò in tertio anno ſeminate & metite, plantate vineas, & comedite fructum earum.

29. Mais pour vous, ô Ezechias, voici le ſigne que je vous donnerai *de l'affection que j'ai pour vous, & du ſoin que je prends de vous protéger :* Mangez cette année ce que vous pourrez trouver *de reſte dans les champs que l'ennemi a ravagés ; ces reſtes ſuffiront pour vous faire ſubſiſter.* La ſeconde année, *qui eſt l'année ſabbatique, vous mangerez* ce qui naîtra de ſoi-même *ſelon l'ordonnance de la loi :* mais pour la troiſieme année, ſemez, & recueillez ; plantez des vignes, & mangez-en le fruit ; *vous ne ſerez point troublé par les courſes de l'ennemi.*

30. Et quodcumque reliquum fuerit de domo Juda, mittet radicem deorſum, & faciet fructum ſurſum.

30. Et tout ce qui vous reſtera de la maiſon de Juda jettera ſes racines en bas, & pouſſera ſon fruit en haut.

31. De Jeruſalem quippe egredientur reliquiæ, & quod ſalvetur de monte Sion : zelus Domini exercituum faciet hoc.

31. Car il ſortira de Jeruſalem un reſte de peuple *qui ſera comme la ſemence d'un peuple nouveau ;* & de cette montagne de Sion, *que*

que vous regardez déja comme perdue, il en demeurera qui ſeront ſauvés, *& qui ſeront pour les autres une ſource de ſalut.* C'eſt ce que ſera *pour cette ville* le zele du Seigneur des armées, *& l'amour qu'il a pour elle.*

§. IV. *Arrêt que Dieu prononce & exécute contre Sennacherib. Son armée eſt exterminée par un ange, & il eſt lui-même maſſacré par ſes enfans.*

32. C'eſt pourquoi voici ce que le Seigneur a dit du Roi des Aſſyriens: Il n'entrera point dans cette ville; il ne tirera point de fleches contre ſes murailles; elle ne ſera point forcée par les boucliers des ſiens, ni environnée de retranchemens, ni de terraſſes.

32. Quam ob rem hæc dicit Dominus de rege Aſſyriorum: Non ingredietur urbem hanc, nec mittet in eam ſagittam, nec occupabit eam clypeus, nec circumdabit eam munitio.

33. Il retournera par le même chemin par lequel il eſt venu; & il n'entrera point dans cette ville, dit le Seigneur.

33. Per viam, qua venit, revertetur: & civitatem hanc non ingredietur, dicit Dominus.

34. Je protégerai cette ville, & je la ſauverai à cauſe de moi & de *la promeſſe que j'ai faite à* mon ſerviteur David.

34. Protegamque urbem hanc, & ſalvabo eam propter me, & propter David ſervum meum.

35. Cette même nuit l'ange du Seigneur vint dans le camp des Aſſyriens, & y tua cent quatre-vingts-cinq mille hommes. Et Sennacherib Roi des Aſſyriens s'étant levé au point du jour, vit tous ces corps morts; & il s'en retourna auſſi-tôt.

35. Factum eſt igitur in nocte illa, venit Angelus Domini, & percuſſit in caſtris Aſſyriorum centum octogintaquinque millia. Cumque diluculo ſurrexiſſet, vidit omnia corpora mortuorum: & recedens abiit,

36. Il ſe retira en ſon pays, & demeura à Ninive.

36. & reverſus eſt Sennacherib rex Aſſyriorum, & manſit in Ninive.

37. Et lorſqu'il adoroit Neſroch ſon dieu dans ſon temple, ſes deux fils, Adramelech & Sarazar, le tuerent à coups d'épée, & s'enfuirent en Arménie. Et Aſarhaddon ſon fils régna en ſa place.

37. Cumque adoraret in templo Neſroch deum ſuum, Adramelech & Saraſar filii ejus percuſſerunt eum gladio, fugeruntque in terram Armeniorum, & regnavit Aſarhaddon filius ejus pro eo.

CHAPITRE XX.

§. I. *Ezechias tombe malade. Iſaïe l'avertit de ſe préparer à la mort. Ce Prince a recours au Seigneur, qui lui promet encore quinze ans de vie, & lui donne un ſigne pour l'aſſurer de la vérité de cette promeſſe.*

L'AN DU MONDE 3291. AVANT J. C. 713.

1. In diebus illis ægrotavit Ezechias, uſque ad mortem: & venit ad eum Iſaias filius Amos, propheta, dixitque ei: Hæc dicit Dominus Deus: Præcipe domui tuæ, morieris enim tu, & non vives.

1. EN ce tems-là, Ezechias fut malade à la mort; & le Prophete Iſaie fils d'Amos le vint trouver, & lui dit: Voici ce que dit le Seigneur: Mettez ordre à votre maiſon; car vous ne vivrez pas *davantage*, & vous mourrez.

2. Qui convertit faciem ſuam ad parietem, & oravit Dominum, dicens:

2. Alors Ezechias tournant le viſage vers la muraille, *pour être plus recueilli & plus appliqué à Dieu*, fit ſa priere au Seigneur en ces termes:

3. Obſecro Domine, memento quæſo quomodò ambulaverim coram te in veritate, & in corde perfecto, & quod placitum eſt coram te, fecerim. Flevit itaque Ezechias fletu magno.

3. Seigneur, ſouvenez-vous, je vous prie, de quelle maniere j'ai marché devant vous dans la vérité & avec un cœur parfait, & que j'ai fait ce qui vous étoit agréable. Ezechias verſa enſuite une grande abondance de larmes, *voyant qu'il mouroit ſans laiſſer d'enfant en qui puſſent s'accomplir les promeſſes que le Seigneur avoit faites à David.*

4. Et antequam egrederetur Iſaias mediam partem atrii, factus eſt ſermo Domini ad eum, dicens:

4. Et avant qu'Iſaïe eut paſſé la moitié du veſtibule, le Seigneur lui parla, & lui dit:

5. Revertere, & dic Ezechiæ duci populi mei: Hæc dicit Dominus Deus David patris tui: Audivi orationem tuam, & vidi lacrymas tuas: & ecce ſanavi te, die tertio aſcendes templum Domini:

5. Retournez, & dites à Ezechias chef de mon peuple: Voici ce que dit le Seigneur le Dieu de David votre pere: J'ai entendu votre priere, & j'ai vû vos larmes; & vous allez être guéri. Vous irez dans trois jours au temple du Seigneur.

6. & addam diebus tuis quindecim annos: ſed & de manu regis Aſſyriorum liberabo te, & civitatem hanc: & protegam urbem iſtam propter me, & propter David ſervum meum.

6. Et j'ajouterai encore quinze années aux jours de votre vie. De plus, je vous délivrerai, vous & votre ville, de la main du Roi des Aſſyriens; & je la protégerai, à cauſe de moi-même, & en conſidération de David mon ſerviteur.

7. Alors Iſaïe dit *aux ſerviteurs du Roi;* Apportez-moi une maſſe de figues. Ils la lui apporterent, & la mirent ſur l'ulcere du Roi, & il fut guéri.

7. Dixitque Iſaias: Afferte maſſam ficorum. Quam cùm attuliſſent, & poſuiſſent ſuper ulcus ejus, curatus eſt.

8. Mais, *avant qu'on lui appliquât ce remede,* Ezechias avoit dit à Iſaïe, *non par défiance, mais pour ſe confirmer de plus en plus dans la foi qu'il avoit en Dieu:* Quel ſigne aurai-je que le Seigneur me guérira, & que j'irai dans trois jours au temple?

8. Dixerat autem Ezechias ad Iſaiam: Quod erit ſignum, quia Dominus me ſanabit, & quia aſcenſurus ſum die tertia templum Domini?

9. Iſaïe lui répondit: Voici le ſigne que le Seigneur vous donnera, pour vous aſſurer qu'il accomplira la parole qu'il a dite en votre faveur: voulez-vous que l'ombre *du ſoleil* s'avance de dix lignes? ou qu'elle retourne en arriere de dix degrés?

9. Cui ait Iſaias: Hoc erit ſignum à Domino quòd facturus ſit Dominus ſermonem, quem locutus eſt: Vis ut aſcendat umbra decem lineis, an ut revertatur totidem gradibus?

10. Ezechias lui dit: Il eſt aiſé que l'ombre s'avance de dix lignes; & ce n'eſt pas ce que je deſire que le Seigneur faſſe: mais qu'il la faſſe retourner en arriere de dix degrés.

10. Et ait Ezechias: Facile eſt umbram creſcere decem lineis: nec hoc volo ut fiat, ſed ut revertatur retrorſum decem gradibus.

11. Le Prophete Iſaïe invoqua donc le Seigneur, & il fit que l'ombre retourna en arriere dans l'horloge d'Achaz, par les dix degrés par leſquels elle étoit déja deſcendue.

11. Invocavit itaque Iſaias propheta Dominum, & reduxit umbram per lineas, quibus jam deſcenderat in horologio Achaz retrorſum decem gradibus.

§. II. *Le Roi de Babylone envoie des Ambaſſadeurs à Ezechias, pour le féliciter ſur le recouvrement de ſa ſanté. Ezechias leur montre tous ſes tréſors. Il en eſt repris par le prophete Iſaïe, qui lui prédit qu'ils ſeront un jour tranſportés à Babylone.*

12. En ce tems-là, Bérodach Baladan, fils de Baladan Roi des Babyloniens, envoya des lettres & des préſens à Ezechias, parce qu'il avoit ſû qu'il avoit été malade, *& qu'il avoit été miraculeuſement guéri.*

12. In tempore illo miſit Berodach Baladan, filius Baladan, rex Babyloniorum, litteras & munera ad Ezechiam: audierat enim quòd ægrotaſſet Ezechias.

13. Ezechias eut une grande joie de leur arrivée; &, *touché d'une ſecrete vanité,* il leur montra ſes parfums & ſon argent, tous ſes aromates & ſes huiles de ſenteur, tous ſes vaſes précieux & ce qu'il avoit dans tous ſes tréſors. Il n'y eut rien dans tout ſon palais,

13. Lætatus eſt autem in adventu eorum Ezechias, & oſtendit eis domum aromatum, & aurum, & argentum, & pigmenta varia, unguenta quoque & domum vaſorum ſuorum, & omnia quæ habere poterat in theſauris

ſuis. Non fuit quod non monſtraret eis Ezechias in domo ſua, & in omni poteſtate ſua.

14. Venit autem Iſaias propheta ad regem Ezechiam, dixitque ei: Quid dixerunt viri iſti? aut unde venerunt ad te? Cui ait Ezechias: De terra longinqua venerunt ad me, de Babylone.

15. At ille reſpondit: Quid viderunt in domo tua? Ait Ezechias: Omnia quæcumque ſunt in domo mea, viderunt: nihil eſt quod non monſtraverim eis in theſauris meis.

16. Dixit itaque Iſaias Ezechiæ: Audi ſermonem Domini:

17. Ecce dies venient & auferentur omnia quæ ſunt in domo tua, & quæ condiderunt patres tui uſque in diem hanc, in Babylonem: non remanebit quidquam, ait Dominus.

18. Sed & de filiis tuis qui egredientur ex te, quos generabis, tollentur, & erunt eunuchi in palatio regis Babylonis:

19. Dixit Ezechias ad Iſaiam: Bonus ſermo Domini, quem locutus es: ſit pax & veritas in diebus meis.

20. Reliqua autem ſermonum Ezechiæ, & omnis fortitudo ejus, & quomodò fecerit piſcinam, & aquæ-ductum, & introduxerit aquas in civitatem, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro ſermonum dierum regum Juda?

21. Dormivitque Ezechias cum patribus ſuis, & regnavit Manaſſes filius ejus pro eo.

ni de tout ce qui étoit à lui, qu'il ne leur fît voir.

14. Le Prophete Iſaïe vint enſuite trouver le Roi Ezechias, & lui dit: Que vous ont dit ces gens-là? & d'où ſont-ils venus pour vous parler? Ezechias lui répondit: Ils ſont venus vers moi d'un pays fort éloigné: *ils ſont venus* de Babylone.

15. Iſaïe lui dit: Qu'ont-ils vû dans votre maiſon? Ezechias répondit: Ils ont vû tout ce qu'il y a dans mon palais; il n'y a rien dans tous mes tréſors que je ne leur aie fait voir.

16. Alors Iſaïe dit à Ezechias: Ecoutez la parole du Seigneur:

17. Il viendra un tems que tout ce qui eſt dans votre maiſon, & tout ce que vos peres y ont amaſſé juſqu'à ce jour, ſera tranſporté à Babylone, ſans qu'il en demeure rien, dit le Seigneur.

18. Vos enfans mêmes qui ſeront ſortis de vous, que vous avez engendrés, ſeront pris alors pour être des eunuques dans le palais du Roi de Babylone.

19. Ezechias répondit à Iſaïe: Il n'y a rien que de juſte dans ce que vous m'annoncez de la part du Seigneur; *je m'y ſoumets de tout mon cœur: mais* que la paix & la vérité regnent *au moins* pendant tous les jours de ma vie.

20. Le reſte des actions d'Ezechias, ſon grand courage, & de quelle maniere il fit faire une piſcine & un aqueduc pour donner des eaux à la ville, tout cela eſt écrit au livre des annales des Rois de Juda.

21. Ezechias s'endormit enfin avec ſes peres, & Manaſſé ſon fils régna en ſa place.

L'an du monde 3306.

CHAPITRE XXI.

§. I. *Regne de Manaſſé. Il adore les idoles, & rétablit les hauts lieux que ſon pere avoit renverſés. Il profane le temple du Seigneur, en y établiſſant le culte des idoles; & il ſurpaſſe en impiétés les anciens habitans de la terre de Chanaan.*

L'an du monde 3306. Avant J. C. 698.

1. Manaſſé avoit douze ans lorſqu'il commença à régner; & il régna cinquante ans dans Jeruſalem. Sa mere s'appelloit Haphſiba.

1. Duodecim annorum erat Manaſſes cùm regnare cœpiſſet, & quinquaginta quinque annis regnavit in Jeruſalem: nomen matris ejus Haphſiba.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, & il adora les idoles des nations que le Seigneur avoit exterminées à l'entrée des enfans d'Iſraël *dans la Paleſtine.*

2. Fecitque malum in conſpectu Domini, juxta idola Gentium, quas delevit Dominus à facie filiorum Iſraël.

3. Il rebâtit les hauts lieux que ſon pere Ezechias avoit détruits; il dreſſa des autels à Baal; il fit planter de grands bois comme avoit fait Achab Roi d'Iſraël; il adora tous les aſtres du ciel & leur ſacrifia.

3. Converſusque eſt, & ædificavit excelſa, quæ diſſipaverat Ezechias pater ejus: & erexit aras Baal, & fecit lucos ſicut fecerat Achab rex Iſrael, & adoravit omnem militiam cœli, & coluit eam.

4. Il bâtit des autels *profanes* dans la maiſon du Seigneur, de laquelle le Seigneur avoit dit: j'établirai mon nom dans Jeruſalem.

4. Extruxitque aras in domo Domini, de qua dixit Dominus: in Jeruſalem ponam nomen meum.

5. Et il dreſſa des autels à tous les aſtres du ciel dans les deux parvis du temple du Seigneur.

5. Et extruxit altaria univerſæ militiæ cœli, in duobus atriis templi Domini.

6. Il fit paſſer ſon fils par le feu, aima les divinations, obſerva les augures, inſtitua ceux qu'on appelle pythons, & multiplia les enchanteurs; de ſorte qu'il commit le mal aux yeux du Seigneur, & l'irrita *plus que n'avoient fait tous ſes prédéceſſeurs.*

6. Et traduxit filium ſuum per ignem: & ariolatus eſt, & obſervavit auguria, & fecit pythones, & aruſpices multiplicavit, ut faceret malum coram Domino, & irritaret eum.

7. Il mit auſſi l'idole du grand bois qu'il avoit planté dans le temple du Seigneur, duquel le Seigneur avoit dit à David & à Salomon ſon fils: C'eſt dans ce temple, & dans Jeruſalem que j'ai choiſie d'entre toutes les tribus d'Iſraël, que j'établirai mon nom pour jamais.

7. Poſuit quoque idolum luci, quem fecerat in templo Domini: ſuper quod locutus eſt Dominus ad David, & ad Salomonem filium eius: In templo hoc, & in Jeruſalem, quam elegi de cunctis tribubus Iſrael, ponam nomen meum in ſempiternum.

8. Et ultrà non faciam commoveri pedem Iſrael de terra, quam dedi patribus eorum: ſi tamen cuſtodierint opera omnia quæ præcepi eis, & univerſam legem, quam mandavit eis ſervus meus Moyſes.

8. & je ne permettrai plus qu'Iſraël mette le pied hors de la terre que j'ai donnée à leurs peres, pourvû qu'ils gardent tout ce que je leur ai commandé, & toute la loi que mon ſerviteur Moyſe leur a donnée.

9. Illi verò non audierunt: ſed ſeducti ſunt à Manaſſe, ut facerent malum ſuper gentes quas contrivit Dominus à facie filiorum Iſrael.

9. Et cependant ils n'ont point écouté le Seigneur: mais ils ſe ſont laiſſé ſéduire par Manaſſé, pour faire encore plus de mal que n'en avoient fait les nations que le Seigneur a exterminées à l'entrée des enfans d'Iſraël *dans la terre de Chanaan.*

§. II. *Maux dont le Seigneur menace la ville de Jeruſalem, à cauſe des crimes de Manaſſé. Mort de ce Prince. Son fils Amon lui ſuccede. Il imite les impiétés de ſon pere. Il eſt tué par ſes ſerviteurs. Et ſon fils Joſias regne en ſa place.*

10. Locutuſque eſt Dominus in manu ſervorum ſuorum prophetarum, dicens:

10. Le Seigneur a parlé enſuite par tous les prophetes, & a dit:

11. Quia fecit Manaſſes rex Juda abominationes iſtas peſſimas, ſuper omnia quæ fecerunt Amorrhæi ante eum, & peccare fecit etiam Judam in immunditiis ſuis:

11. Parce que Manaſſé Roi de Juda a commis ces abominations encore plus déteſtables que tout ce que les Amorrhéens avoient fait avant lui, & qu'il a fait pécher Juda par ſes infamies,

12. propterea hæc dicit Dominus Deus Iſrael: Ecce ego inducam mala ſuper Jeruſalem & Judam: ut quicumque audierit, tinniant ambæ aures ejus.

12. voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Iſraël: Je vas faire fondre de *tels* maux ſur Jeruſalem & ſur Juda, que les oreilles en ſeront étourdies à quiconque les entendra.

13. Et extendam ſuper Jeruſalem funiculum Samariæ, & pondus domus Achab: & delebo Jeruſalem, ſicut deleri ſolent tabulæ: & delens vertam, & ducam crebriùs ſtylum ſuper faciem ejus,

13. J'étendrai ſur Jeruſalem le cordeau de Samarie & le poids de la maiſon d'Achab; *je la meſurerai à la même meſure, & je lui ferai le même traitement.* J'effacerai Jeruſalem comme on efface ce qui eſt écrit ſur des tablettes; je paſſerai & repaſſerai ſouvent le ſtyle par deſſus, afin qu'il n'en demeure rien.

14. Dimittam verò reliquias hereditatis meæ, & tradam eas in manus inimicorum ejus: eruntque in vaſtitatem, & in rapinam cunctis adverſariis ſuis:

14. J'abandonnerai les reſtes de mon héritage, & je les livrerai entre les mains de leurs ennemis; & tous ceux qui les haïſſent, les pilleront & les ravageront,

15. eò quòd fecerint malum coram me, & perſeve-

15. parce qu'ils ont commis le mal devant moi, & qu'ils ont continué à m'irriter, de-

puis que le jour que leurs peres ſortirent de l'Egypte juſqu'aujourd'hui.

raverint irritantes me, ex die qua egreſſi ſunt patres eorum ex Ægypto, uſque ad hanc diem.

16. Manaſſé répandit de plus des ruiſſeaux de ſang innocent, juſqu'à en remplir toute la ville de Jeruſalem, outre les péchés par leſquels il avoit fait pécher Juda, faiſant ainſi le mal devant le Seigneur. *Pour l'en punir, Dieu le livra aux Aſſyriens, qui l'emmenerent chargé de fers à Babylone. Il y demeura juſqu'à ce qu'étant rentré en lui-même, il ſe convertit ſincerement au Seigneur.*

16. Inſuper & ſanguinem innoxium fudit Manaſſes multum nimis, donec impleret Jeruſalem uſque ad os: abſque peccatis ſuis, quibus peccare fecit Judam, ut faceret malum coram Domino.

17. Le reſte des actions de Manaſſé, toutes les choſes qu'il a faites, & le péché qu'il a commis, tout cela eſt écrit au livre des annales des Rois de Juda.

17. Reliqua autem ſermonum Manaſſe, & univerſa quæ fecit, & peccatum ejus quod peccavit, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro ſermonum dierum regum Juda?

18. Manaſſé s'endormit enfin avec ſes peres, & fut enſeveli dans le jardin de ſa maiſon, dans *le lieu nommé* le jardin d'Oza, *parce que c'étoit l'endroit où Oza avoit été frappé par le Seigneur.* Et Amon ſon fils régna en ſa place.

18. Dormivitque Manaſſes cum patribus ſuis, & ſepultus eſt in horto domûs ſuæ, in horto Oza: & regnavit Amon filius ejus pro eo.

L'an du monde 3361.

19. Amon avoit vingt-deux ans lorſqu'il commença à régner; & il régna deux ans dans Jeruſalem. Sa mere s'appelloit Meſſalemeth, & elle étoit fille d'Harus de Jeteba.

19. Viginti duorum annorum erat Amon cum regnare cœpiſſet: duobus quoque annis regnavit in Jeruſalem, nomen matris ejus Meſſalemeth filiâ Harus de Jeteba.

20. Il fit le mal devant le Seigneur, comme avoit fait Manaſſé ſon pere.

20. Fecitque malum in conſpectu Domini, ſicut fecerat Manaſſes pater ejus.

21. Il marcha dans toutes les voies *criminelles* par leſquelles ſon pere avoit marché; il révéra les mêmes abominations que ſon pere avoit révérées, & les adora comme lui.

21. Et ambulavit in omni via, per quam ambulaverat pater ejus; ſervivitque immunditiis quibus ſervierat pater ejus, & adoravit eas.

22. Il abandonna le Dieu de ſes peres, & ne marcha point *du tout* dans la voie du Seigneur, *ayant imité les crimes de ſon pere, ſans imiter ſa pénitence.*

22. Et dereliquit Dominum Deum patrum ſuorum, & non ambulavit in via Domini.

23. Ses ſerviteurs lui dreſſerent des embuches, & le tuerent dans ſa maiſon.

23. Tetenderuntque ei inſidias ſervi ſui, & interfecerunt regem in domo ſua.

24. Percuſſit autem populus terræ omnes, qui conjuraverant contra regem Amon: & conſtituerunt ſibi regem Joſiam filium ejus pro eo.

24. Mais le peuple tua tous ceux qui avoient conſpiré contre le Roi Amon; & il établit Joſias ſon fils pour régner en ſa place.

25. Reliqua autem ſermonum Amon quæ fecit, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro ſermonum dierum regum Juda?

25. Le reſte des actions d'Amon eſt écrit au livre des annales des Rois de Juda.

26. Sepelieruntque eum in ſepulchro ſuo, in horto Oza: & regnavit filius ejus pro eo.

26. Il fut enſeveli en ſon ſépulcre dans le jardin d'Oza. Et Joſias ſon fils régna en ſa place.

CHAPITRE XXII.

§. I. *Joſias imite en tout la piété de David. Il fait réparer le temple, & rétablit le culte de Dieu.*

L'an du monde 3363. Avant J. C. 641.

1. Octo annorum erat Joſias cùm regnare cœpiſſet, triginta & uno anno regnavit in Jeruſalem: nomen matris ejus Idida, filia Hadaia de Beſecath.

1. Joſias avoit huit ans lorſqu'il commença à régner; & il régna trente & un an à Jeruſalem. Sa mere s'appelloit Idida, & étoit fille de Hadia de Beſecath.

2. Feciſque quod placitum erat coram Domino, & ambulavit per omnes vias David patris ſui: non declinavit ad dexteram, ſive ad ſiniſtram.

2. Il fit ce qui étoit agréable au Seigneur, & marcha dans toutes les voies de David ſon pere, ſans ſe détourner ni à droite ni à gauche.

3. Anno autem octavo decimo regis Joſiæ, miſit rex Saphan filium Aſlia, filii Meſſulam, ſcribam templi Domini, dicens ei:

3. La dix-huitieme année de ſon regne, il envoya Saphan fils d'Aſlia, fils de Meſſulam, ſecretaire du temple du Seigneur, en lui donnant cet ordre:

L'an du monde 3380.

4. Vade ad Helciam ſacerdotem magnum, ut confletur pecunia, quæ illata eſt in templum Domini, quam collegerunt janitores templi à populo,

4. Allez trouver le grand prêtre Helcias, afin qu'il faſſe amaſſer tout l'argent qui a été porté au temple du Seigneur, que les portiers du temple ont reçû du peuple;

5. deturque fabris per præpoſitos domus Domini: qui & diſtribuant eam his qui operantur in templo Domini, ad inſtaurandà ſartatecta templi:

5. & que les maîtres de la maiſon du Seigneur le donnent aux entrepreneurs, afin qu'ils le diſtribuent à ceux qui travaillent aux réparations du temple du Seigneur,

6.

6. aux charpentiers, aux maçons & à ceux qui rétabliſſent les murs entr'ouverts, afin qu'on en achete auſſi du bois, & qu'on tire des pierres des carrieres, pour rétablir le temple du Seigneur.

6. tignariis videlicet & cæmentariis, & iis qui intcrrupta componunt: & ut emantur ligna, & lapides de lapidicinis ad inſtaurandum templum Domini.

7. Qu'on ne leur faſſe point néanmoins rendre compte de l'argent qu'ils reçoivent; mais qu'ils en ſoient les maîtres, & qu'on ſe repoſe ſur leur bonne foi, *afin qu'ils travaillent plus tranquillement, & qu'ils rendent leur ouvrage plus ſolide.*

7. Verumtamen non ſupputetur eis argentum quod accipiunt, ſed in poteſtate habeant, & in fide.

8. Alors le grand prêtre Helcias dit à Saphan ſecretaire: J'ai trouvé un livre de la loi dans le temple du Seigneur (*c'étoit le Deutéronome écrit de la main de Moyſe.*) Et il donna ce livre à Saphan, qui le lut.

8. Dixit autem Helcias pontifex ad Saphan ſcribam: Librum legis reperi in domo Domini; deditque Helcias volumen Saphan, qui & legit illud.

9. Saphan ſecretaire revint enſuite trouver le Roi, pour lui rendre compte de ce qu'il lui avoit commandé, & lui dit: Vos ſerviteurs ont amaſſé tout l'argent qui s'eſt trouvé dans la maiſon du Seigneur, & ils l'ont donné aux intendans des bâtimens du temple du Seigneur, pour le diſtribuer aux ouvriers.

9. Venit quoque Saphan ſcriba ad regem, & renuntiavit ei quod præceperat, & ait: Conflaverunt ſervi tui pecuniam, quæ reperta eſt in domo Domini: & dederunt ut diſtribueretur fabris à præfectis operum templi Domini.

10. Saphan ſecretaire dit encore au Roi: Le pontife Helcias m'a donné auſſi un livre. Et il le lut devant le Roi.

10. Narravit quoque Saphan ſcriba regi, dicens: Librum dedit mihi Helcias ſacerdos. Quem cùm legiſſet Saphan coram rege,

§. II. *Joſias entend la lecture du livre de la loi qu'on avoit trouvé dans le temple, & en eſt effrayé. Il envoie conſulter la prophéteſſe Holda, qui l'aſſure que tous les maux écrits dans ce livre fondront ſur Jeruſalem & ſur ſon peuple, mais que ce ne ſera qu'après ſa mort.*

11. Le Roi ayant entendu ces paroles du livre de la loi du Seigneur, déchira ſes vêtemens,

11. & audiſſet rex verba Libri legis Domini, ſcidit veſtimenta ſua.

12. & dit au grand prêtre Helcias, à Ahicam, fils de Saphan, à Achobor fils de Micha, à Saphan ſecretaire, & à Aſaïas officier du Roi:

12. Et præcepit Helciæ ſacerdoti, & Ahicam filio Saphan & Achobor filio Micha & Saphan ſcribæ, & Aſaiæ ſervo regis, dicens:

13. Allez, conſultez le Seigneur ſur ce qui me regarde, moi & tout le peuple, avec

13. Ite & conſulite Dominum ſuper me, & ſuper populo, & ſuper omni Juda,

de verbis voluminis iſtius, quod inventum eſt: magna enim ira Domini ſuccenſa eſt contra nos: quia non audierunt patres noſtri verba Libri hujus, ut facerent omne quod ſcriptum eſt nobis.

tout Juda, touchant les paroles de ce livre qui a été trouvé : car la colere du Seigneur s'eſt embraſée contre nous, parce que nos peres n'ont point écouté les paroles de ce livre, & n'ont point fait ce qui nous avoit été preſcrit.

14. Ierunt itaque, Helcias ſacerdos, & Ahicam, & Achobor, & Saphan, & Aſaia ad Holdam prophetidem, uxorem Sellum, filii Thecuæ, filii Araas cuſtodis veſtium, quæ habitabat in Jeruſalem in ſecunda, locutique ſunt ad eam.

14. Alors le grand prêtre Helcias, Ahicam, Achobor, Saphan & Aſaïas allerent trouver Holda la prophéteſſe femme de Sellum, fils de Thécuas, fils d'Araas gardien des vêtemens, qui demeuroit à Jeruſalem dans la ſeconde *enceinte de la ville.* Ils lui parlerent ſelon l'ordre du Roi.

15. Et illa reſpondit eis: Hæc dicit Dominus Deus Iſrael: Dicite viro, qui miſit vos ad me:

15. Holda leur répondit: Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Iſraël: Dites à l'homme qui vous a envoyé vers moi :

16. Hæc dicit Dominus: Ecce, ego adducam mala ſuper locum iſtum, & ſuper habitatores ejus, omnia verba legis quæ legit rex Juda:

16. Voici ce que dit le Seigneur: Je vais faire tomber ſur ce lieu & ſur ſes habitans tous les maux que le Roi de Juda a lûs dans ce livre de la loi,

17. quia dereliquerunt me, & ſacrificaverunt diis alienis, irritantes me in cunctis operibus manuum ſuarum: ſuccendetur indignatio mea in loco hoc, & non extinguetur.

17. parce qu'ils m'ont abandonné, qu'ils ont ſacrifié à des dieux étrangers, & qu'ils m'ont irrité généralement par toutes leurs œuvres. Et mon indignation s'allumera de telle ſorte contre ce lieu, qu'il n'y aura rien qui la puiſſe éteindre.

18. Regi autem Juda, qui miſit vos ut conſuleretis Dominum, ſic dicetis: Hæc dicit Dominus Deus Iſrael: Pro eo quòd audiſti verba voluminis,

18. Mais pour le Roi de Juda qui vous a envoyé conſulter le Seigneur, vous lui direz: Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Iſraël: Parce que vous avez écouté les paroles de ce livre,

19. & perterritum eſt cor tuum, & humiliatus es coram Domino, auditis ſermonibus contra locum iſtum, & habitatores ejus, quòd videlicet fierent in ſtuporem & in maledictum; & ſcidiſti veſtimenta tua, & fleviſti coram me, & ego audivi, ait Dominus:

19. que votre cœur en a été épouvanté, que vous vous êtes humilié devant le Seigneur, après avoir appris les maux dont il menace cette ville & ſes habitans, en les aſſurant qu'ils deviendront un jour l'étonnement & l'exécration *de toute la terre*, & parce que vous avez déchiré vos vêtemens & pleuré devant moi, j'ai écouté votre priere, dit le Seigneur.

20. idcirco colligam te

20. C'eſt pourquoi je vous ferai repoſer

avec vos peres, & vous ſerez enſeveli en paix, afin que vos yeux ne voyent point les maux que je dois faire tomber ſur cette ville.

ad patres tuos, & colligéris ad ſepulchrum tuum in pace, ut non videant oculi tui omnia mala quæ inducturus ſum ſuper locum iſtum.

CHAPITRE XXIII.

§. I. *Joſias ayant aſſemblé les anciens de Juda, va au temple, y lit devant le peuple le livre de la loi, & fait une nouvelle alliance avec le Seigneur. Il détruit tout ce qui étoit conſacré aux idoles, & extermine les augures, & ceux qui offroient de l'encens à Baal.*

L'an du monde 3380. Avant J. C. 624.

1. Ils vinrent donc rapporter au Roi tout ce que cette prophéteſſe leur avoit dit. Et le Roi ayant fait aſſembler & venir auprès de lui tous les anciens de Juda & de Jeruſalem,

1. Et renuntiaverunt regi quod dixerat. Qui miſit: & congregati ſunt ad eum omnes ſenes Juda & Jeruſalem.

2. alla au temple du Seigneur accompagné de tous les hommes de Juda, de tous ceux qui habitoient dans Jeruſalem, des prêtres, des prophetes & de tout le peuple, depuis le plus petit juſqu'au plus grand; & il lut devant eux toutes les paroles de ce livre de l'alliance qui avoit été trouvé dans la maiſon du Seigneur.

2. Aſcenditque rex templum Domini, & omnes viri Juda, univerſique qui habitabant in Jeruſalem cum eo ſacerdotes & prophetæ, & omnis populus à parvo uſque ad magnum: legitque cunctis audientibus omnia verba libri fœderis, qui inventus eſt in domo Domini.

3. Le Roi ſe tint de bout ſur un lieu élevé; & il fit alliance avec le Seigneur, *lui & tout ſon peuple*, afin qu'ils marchaſſent dans la voie du Seigneur, qu'ils obſervaſſent ſes préceptes, ſes ordonnances & ſes cérémonies de tout leur cœur & de toute leur ame, & qu'ils accompliſſent toutes les paroles de l'alliance qui étoit écrite dans ce livre: & le peuple conſentit à cet accord.

3. Stetitque rex ſuper gradum: & fœdus percuſſit coram Domino, ut ambularent poſt Dominum, & cuſtodirent præcepta ejus, & teſtimonia, & ceremonias, in omni corde, & in tota anima, & ſuſcitarent verba fœderis hujus, quæ ſcripta erant in libro illo: acquievitque populus pacto.

4. Alors le Roi ordonna au pontife Helcias, aux prêtres du ſecond ordre & aux portiers, de jetter hors du temple du Seigneur tous les vaiſſeaux qui avoient ſervi à Baal, au bois conſacré & à tous les aſtres du ciel; & il les brûla hors de Jeruſalem dans la

4. Et præcepit rex Helciæ pontifici, & ſacerdotibus ſecundi ordinis, & janitoribus; ut projicerent de templo Domini omnia vaſa, quæ facta fuerant Baal, & in luco, & univerſæ militiæ cœli: & combuſſit ea foris Jeruſalem

in convalle Cedron, & tulit pulverem eorum in Bethel.

vallée de Cedron ; & en emporta la pouſſiere à Bethel, *pour ſouiller ce lieu conſacré aux idoles par Jeroboam & ſes ſucceſſeurs.*

5. Et delevit aruſpices, quos poſuerant reges Juda ad ſacrificandum in excelſis per civitates Juda, & in circuitu Jeruſalem : & eos qui adolebant incenſum Baal, & Soli, Lunæ, & duodecim ſignis, & omni militiæ cœli.

5. Il extermina auſſi les augures qui avoient été établis par les Rois d'Iſraël, pour ſacrifier ſur les hauts lieux dans les villes de Juda, & autour de Jeruſalem, & ceux qui offroient de l'encens à Baal, au Soleil, à la Lune, aux douze ſignes *du Zodiaque*, & à toutes les étoiles du ciel.

6. Et efferri fecit lucum de domo Domini foras Jeruſalem in convalle Cedron, & combuſſit eum ibi, & redegit in pulverem, & projecit ſuper ſepulchra vulgi.

6. Il commanda auſſi que l'on ôtât de la maiſon du Seigneur *l'idole du* bois ſacrilége, & qu'on la portât hors de Jeruſalem en la vallée de Cédron, où l'ayant brûlée & réduite en cendre, il en fit jetter les cendres ſur les ſépulcres du peuple *adorateur de cette vaine idole.*

7. Deſtruxit quoque ædiculas effeminatorum, quæ erant in domo Domini, pro quibus mulieres texebant quaſi domunculas luci.

7. Il abattit auſſi les petites maiſons des efféminés qui étoient dans la maiſon du Seigneur, pour leſquels des femmes travailloient à faire des tentes, *ou* des voiles deſtinés au *culte infame de l'idole du* bois ſacrilége.

8. Congregavitque omnes ſacerdotes de civitatibus Juda : & contaminavit excelſa, ubi ſacrificabant ſacerdotes, de Gabaa uſque Berſabee : & deſtruxit aras portarum in introitu oſtii Joſue principis civitatis, quod erat ad ſiniſtram portæ civitatis.

8. Le Roi aſſembla tous les prêtres des villes de Juda, & il profana tous les hauts lieux où les prêtres ſacrifioient, depuis Gabaa juſqu'à Berſabée ; & il détruiſit les autels *qui étoient à côté* des portes *de Jeruſalem*, à l'entrée de la maiſon de Joſué prince de la ville, qui étoit à main gauche de la porte de la ville.

9. Verumtamen non aſcendebant ſacerdotes excelſorum ad altare Domini in Jeruſalem : ſed tantùm comedebant azyma in medio fratrum ſuorum.

9. Depuis ce tems-là, les prêtres des hauts lieux ne montoient point à l'autel du Seigneur dans la ville de Jeruſalem, *étant indignes de cet honneur :* mais ils mangeoient ſeulement du pain ſans levain au milieu de leurs freres, *ce qu'on leur permettoit pour leur donner le moyen de ſubſiſter.*

10. Contaminavit quoque Topheth, quod eſt in Convalle filii Ennom, ut nemo conſecraret filium ſuum aut

10. Le Roi ſouilla & profana pareillement le lieu de Topheth, qui eſt dans la vallée du fils d'Ennom, afin que perſonne ne ſacrifiât

ſon fils ou ſa fille à Moloch, en les faiſant paſſer par le feu, *en l'honneur de cette idole.*

filiam per ignem, Moloch,

11. Il ôta auſſi les chevaux que les Rois de Juda avoient donnés au Soleil, *& dont les écuries étoient* à l'entrée du temple du Seigneur, près du logement de Nathanmelech eunuque qui étoit à Pharurim *proche le temple*, & il brûla les chariots du Soleil.

11. Abſtulitquoque equos, quos dederant reges Juda, Soli, in introitu templi Domini juxta exedram Nathanmelech eunuchi, qui erat in Pharurim; currus autem Solis combuſſit igni.

12. Le Roi détruiſit de plus les autels qui étoient ſur le dôme de la chambre d'Achaz, que les Rois de Juda avoient faits, & les autels que Manaſſé avoit bâtis aux deux parvis du temple du Seigneur; & il courut de ce même lieu pour en répandre les cendres dans le torrent de Cédron.

12. Altaria quoque, quæ erant ſuper tectum cœnaculi Achaz, quæ fecerant reges Juda, & altaria quæ fecerat Manaſſes in duobus atriis templi Domini, deſtruxit rex: & cucurrit inde, & diſperſit cinerem in torrentem Cedron.

13. Le Roi ſouilla auſſi & profana les hauts lieux qui étoient à main droite de la montagne *des oliviers*, *appellée la montagne* du ſcandale, *à cauſe des temples* que Salomon Roi d'Iſraël y avoit bâtis à Aſtaroth idole des Sidoniens, à Chamos le ſcandale de Moab, & à Melchom l'abomination des enfans d'Ammon.

13. Exceſſa quoque quæ erant in Jeruſalem ad dexteram partem montis offenſionis, quæ ædificaverat Salomon rex Iſrael Aſtaroth idolo Sidoniorum, & Chamos offenſioni Moab, & Melchom abominationi filiorum Ammon, polluit rex.

14. Il en briſa les ſtatues, en abattit les bois, & il remplit ces lieux-là d'oſſemens de morts.

14. Et contrivit ſtatuas, & ſuccidit lucos; replevitque loca eorum oſſibus mortuorum.

§. II. *Joſias détruit l'autel de Bethel, après y avoir brûlé les os des adorateurs des idoles, ſelon que le prophete l'avoit prédit. Il fait mourir les prêtres des hauts lieux; & étant retourné à Jeruſalem, il y fait célébrer la Pâque.*

15. Et pour ce qui eſt de l'autel qui étoit à Bethel, & du haut lieu qu'avoit bâti Jeroboam fils de Nabath qui avoit fait pécher Iſraël, il détruiſit & cet autel & ce haut lieu; il les brûla & les réduiſit en cendres, & conſuma auſſi par le feu le bois conſacré.

15. Inſuper & altare, quod erat in Bethel, & exceſſum, quod fecerat Jeroboam filius Nabath, qui peccare fecit Iſrael: & altare illud, & exceſſum deſtruxit, atque combuſſit, & comminuit in pulverem, ſuccenditque etiam lucum.

16. Joſias retournant en ce lieu, vit les ſépulcres qui étoient ſur la montagne, & il envoya prendre les os qui étoient dans ces ſépulcres, & les brûla ſur l'autel; & il les ſouilla & profana, ſelon la parole du Seigneur

16. Et converſus Joſias, vidit ibi ſepulchra, quæ erant in monte; miſitque & tulit oſſa de ſepulchris, & combuſſit ea ſuper altare, & polluit illud juxta verbum Domini, quod locutus eſt vir

Dei, qui prædixerat verba hæc.

qu'avoit prononcée l'homme de Dieu qui avoit prédit ces choſes.

17. Et ait: Quis eſt titulus ille, quem video? Reſpondérunteque ei cives urbis illius: Sepulchrum eſt hominis Dei, qui venit de Juda, & prædixit verba hæc, quæ fecisti ſuper altare Bethel.

17. Il dit enſuite: Quel eſt ce tombeau que je vois? Les citoyens de cette ville-là lui dirent: C'eſt le ſepulcre de l'homme de Dieu qui étoit venu de Juda, & qui avoit prédit ce que vous venez de faire ſur l'autel de Bethel:

18. Et ait: Dimitte eum, nemo commoveat oſſa ejus, & intacta manſerunt oſſa illius, cum oſſibus prophetæ qui venerat de Samaria.

18. Joſias dit: Laiſſez-le là, & que perſonnne ne touche à ſes os. Et ſes os demeurerent au même lieu, ſans que perſonne y touchât, avec les os du prophete qui étoit venu *demeurer à Béthel dans le royaume* de Samarie.

19. Inſuper & omnia fana excelſorum quæ erant in civitatibus Samariæ, quæ fecerant reges Iſrael ad irritandum Dominum, abſtulit Joſias: & fecit eis ſecundùm omnia opera quæ fecerat in Bethel.

19. Outre tout cela, Joſias détruiſit tous les temples des hauts lieux qui étoient dans les villes de Samarie, que les Rois d'Iſraël avoient bâtis pour irriter le Seigneur; & il les réduiſit au même état que tous ceux qui étoient à Béthel.

20. Et occidit univerſos ſacerdotes excelſorum, qui erant ibi ſuper altaria: & combuſſit oſſa humana ſuper ea: reverſuſque eſt Jeruſalem.

20. Il tua même tous les prêtres des hauts lieux qui avoient ſoin des autels en ces lieux-là; & il brûla ſur ces autels des os d'hommes morts. Après cela il retourna à Jeruſalem.

L'AN DU MONDE 3381.

21. Et præcepit omni populo, dicens: Facite Phaſe Domino Deo veſtro ſecundùm quod ſcriptum eſt in libro fœderis hujus.

21. Joſias dit enſuite à tout le peuple: Célébrez la Pâque en l'honneur du Seigneur votre Dieu, en la maniere qui eſt écrite dans ce livre de l'alliance, *ce que le peuple fit avec une ardeur & une magnificence dont on n'avoit point vû d'exemple.*

22. Nec enim factum eſt Phaſe tale a diebus judicum, qui judicaverunt Iſrael, & omnium dierum regum Iſrael, & regum Juda,

22. Car depuis le tems des juges qui jugerent Iſraël, & depuis tout le tems des Rois d'Iſraël & des Rois de Juda,

23. ſicut in octavo decimo anno regis Joſiæ factum eſt Phaſe iſtud Domino in Jeruſalem.

23. jamais Pâque ne fut célébrée comme celle qui ſe fit en l'honneur du Seigneur dans Jeruſalem, la dix-huitieme année du Roi Joſias.

24. Sed & pythones, &

24. Joſias extermina auſſi les pythons, les

devins & les figures des idoles, les impuretés & les abominations qui avoient été dans le pays de Juda & de Jeruſalem, pour accomplir les paroles de la loi qui étoient écrites dans ce livre qu'Helcias pontife avoit trouvé dans le temple du Seigneur.

ariolos, & figuras idolorum, & immunditias, & abominationes, quæ fuerant in terra Juda & Jeruſalem, abſtulit Joſias: ut ſtatueret verba legis, quæ ſcripta ſunt in Libro, quem invenit Helcias ſacerdos in templo Domini.

25. Il n'y a point eu avant Joſias de Roi qui lui fût ſemblable, & qui ſoit retourné comme lui au Seigneur de tout ſon cœur, de toute ſon ame, & de toute ſa force, ſelon tout ce qui eſt écrit dans la loi de Moyſe, & il n'y en a point eu non plus après lui.

25. Similis illi non fuit ante eum rex, qui reverteretur ad Dominum in omni corde ſuo, & in tota anima ſua, & in univerſa virtute ſua, juxta omnem legem Moyſi: neque poſt eum ſurrexit ſimilis illi.

26. Cependant l'extrême colere & la fureur du Seigneur qui s'étoit allumée contre Juda, à cauſe des crimes par leſquels Manaſſé l'avoit irrité, ne fut point appaiſée pour lors, *parce que la piété que le peuple fit paroître ſous ce regne ne fut, ni aſſez ſincere, ni aſſez conſtante.*

26. Verumtamen non eſt averſus Dominus ab ira furoris ſui magni, quo iratus eſt furor ejus contra Judam, propter irritationes, quibus provocaverat eum Manaſſes.

27. C'eſt pourquoi le Seigneur a dit: Je rejetterai encore Juda de devant ma face, comme j'ai rejetté Iſraël; & j'abandonnerai Jeruſalem cette ville que j'ai choiſie, & cette maiſon de laquelle j'ai dit: C'eſt-là que mon nom ſera préſent, *& que je ferai paroître ma gloire & ma puiſſance.*

27. Dixit itaque Dominus: Etiam Judam auferam à facie mea, ſicut abſtuli Iſrael: & projiciam civitatem hanc, quam elegi, Jeruſalem, & domum, de qua dixi: Erit nomen meum ibi.

28. Le reſte des actions de Joſias, & tout ce qu'il a fait, eſt écrit au livre des annales des Rois de Juda, *où ſa mort eſt rapportée. Elle arriva en cette maniere.*

28. Reliqua autem ſermonum Joſiæ, & univerſa quæ fecit, nonne hæc ſcripta ſunt in Libro verborum dierum regum Juda?

§. III. *Pharaon Nechao Roi d'Egypte marche contre le Roi des Aſſyriens. Joſias va au-devant de lui, lui donne bataille, & eſt tué. Son fils Joachaz eſt établi Roi par le peuple. Pharaon le prend, l'emmene en Egypte, & établit en ſa place Eliacim qu'il nomme Joakim. Celui-ci paye de grandes ſommes au Roi d'Egypte, & s'abandonne à toutes les impiétés de ſes peres.*

L'an du monde 3394.

29. En ce tems-là, Pharaon Nechao Roi d'Egypte marcha contre le Roi des Aſſyriens *nommé Nabopolaſſar*, vers le fleuve d'Euphrate. Et le Roi Joſias, *craignant que Roi*

29. In diebus ejus aſcendit Pharao Nechao rex Ægypti, contra regem Aſſyriorum, ad flumen Euphraten: & abiit Joſias rex in oc-

cursum ejus; & occisus est in Mageddo, cùm vidisset eum.

30. Et portaverunt eum servi sui mortuum de Mageddo: & pertulerunt in Jerusalem, & sepelierunt eum in sepulchro suo. Tulitque populus terræ Joachaz filium Josiæ, & unxerunt eum, & constituerunt eum regem pro patre suo.

31. Viginti trium annorum erat Joachaz cùm regnare cœpisset, & tribus mensibus regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Amital, filia Jeremiæ, de Lobna.

32. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerant patres ejus.

33. Vinxitque eum Pharao Nechao in Rebla, quæ est in terra Emath, ne regnaret in Jerusalem; & imposuit mulctam terræ, centum talentis argenti, & talento auri.

34. Regemque constituit Pharao Nechao Eliacim filium Josiæ pro Josia patre ejus: vertitque nomen ejus Joakim. Porrò Joachaz tulit, & duxit in Ægyptum, & mortuus est ibi.

35. Argentum autem & aurum dedit Joakim Pharaoni, cùm indixisset terræ per singulos, ut conferretur juxta præceptum Pharaonis: & unumquemque juxta vires suas exegit, tam argentum quàm aurum de populo terræ, ut daret Pharaoni Nechao.

36. Viginti quinque annorum erat Joakim cùm regnare cœpisset; & undecim annis regnavit in Jerusalem; nomen matris ejus Zebida, filia Phadaia, de Ruma.

d'Egypte n'entrât sur ses terres, alla avec son armée au-devant de lui; & lui ayant donné bataille, il fut tué à Mageddo.

30. Ses serviteurs le rapporterent mort de Mageddo à Jerusalem, & l'ensevelirent dans son sépulcre. Et le peuple prit Joachaz fils de Josias, *pour l'élever sur le trône.* Et, *comme il n'étoit pas l'aîné*, il fut sacré & établi Roi en la place de son pere *par cette cérémonie.*

31. Joachaz *appellé aussi Sellum* avoit vingt-trois ans lorsqu'il commença à régner; & il régna trois mois dans Jerusalem. Sa mere se nommoit Amital, & étoit fille de Jeremie de Lobna.

32. Il fit le mal devant le Seigneur, & commit tous les mêmes crimes que ses peres. *Mais il ne les commit pas long-tems;*

33. *car* Pharaon Nechao, *irrité de ce qu'on l'avoit élevé sur le trône sans son consentement*, le prit & l'enchaîna à Rebla qui est au pays d'Emath, afin qu'il ne régnât point à Jerusalem. Il condamna le pays à lui donner cent talens d'argent & un talent d'or.

34. Et Pharaon Nechao établit Roi Eliacim, fils *aîné* de Josias, en la place de Josias son pere, & changea son nom & l'appella Joakim. Et ayant pris *avec lui* Joachaz, il l'emmena en Egypte, où il mourut.

35. Joakim donna à Pharaon de l'argent & de l'or, selon la taxe qu'il avoit faite par tête sur le pays, pour payer la contribution ordonnée par Pharaon. Il tira de même de l'argent & de l'or de tout le peuple, exigeant de chacun, à proportion de son bien, pour donner cet argent à Pharaon Nechao.

36. Joakim avoit vingt ans lorsqu'il commença à régner; & il régna onze ans à Jerusalem. Sa mere s'appeloit Zebida, & étoit fille de Phadaïa de Ruma.

L'an

L'an du monde 3395.

37. Il fit le mal devant le Seigneur, & commit tous les mêmes crimes que ſes peres.

37. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerant patres ejus.

CHAPITRE XXIV.

§. I. *Joakim eſt aſſujetti au Roi de Babylone pendant trois ans. La Judée eſt ravagée par les peuples voiſins. Joakim meurt. Son fils Joachin lui ſuccede, & ne regne que trois mois. Il commet les mêmes crimes que ſes peres.*

L'an du monde 3398. Avant J. C. 606.

1. NAbuchodonoſor Roi de Babylone *fils de Nabopolaſſar, après avoir vaincu le Roi d'Egypte*, marcha contre Juda au tems de Joakim ; & Joakim lui fut aſſujetti pendant trois ans. Et après cela, il ne voulut plus lui obéir.

1. In diebus ejus aſcendit Nabuchodonoſor rex Babylonis, & factus eſt ei Joakim ſervus tribus annis : & rurſum rebellavit contra eum.

2. Alors le Seigneur envoya des troupes de voleurs de Chaldée, de Syrie, de Moab & des enfans d'Ammon, & les fit venir contre Juda, pour l'exterminer, ſelon la parole que le Seigneur avoit dite par les prophetes ſes ſerviteurs.

2. Immiſitque ei Dominus latrunculos Chaldæorum, & latrunculos Syriæ, & latrunculos Moab, & latrunculos filiorum Ammon : & immiſit eos in Judam, ut diſperderent eum, juxta verbum Domini, quod locutus fuerat per ſervos ſuos prophetas.

3. Ceci arriva en vertu de la parole du Seigneur contre Juda, afin de le rejetter de devant ſa face, à cauſe de tous les crimes que Manaſſé avoit commis, *& que ſon peuple avoit continué de commettre*,

3. Factum eſt autem hoc per verbum Domini contra Judam, ut auferret eum coram ſe, propter peccata Manaſſe, univerſa quæ fecit,

4. & à cauſe du ſang innocent qu'il avoit répandu ; car il remplit Jeruſalem du meurtre de *pluſieurs* perſonnes innocentes. C'eſt pourquoi le Seigneur ne voulut point ſe rendre propice à ſon peuple.

4. & propter ſanguinem innoxium, quem effudit, & implevit Jeruſalem cruore innocentium : & ob hanc rem noluit Dominus propitiari.

5. Le reſte des actions de Joakim, & tout ce qu'il a fait, eſt écrit au livre des annales du Roi de Juda. Joakim s'endormit avec ſes peres, *mais il ne fut point enſeveli avec eux, ayant été jetté hors des portes de Jeruſalem.*

5. Reliqua autem ſermonum Joakim, & univerſa quæ fecit nonne hæc ſcripta ſunt in Libro ſermonum dierum regum Juda ? Et dormivit Joakim cum patribus ſuis;

6. & regnavit Joachin filius ejus pro eo.

6. Et Joachin ſon fils, *appellé auſſi Jechonias*, régna en ſa place.

7. Et ultrà non addidit rex Ægypti, ut egrederetur de terra ſua: tulerat enim rex Babylonis à rivo Ægypti uſque ad fluvium Euphraten, omnia quæ fuerant regis Ægypti.

7. Le Roi d'Egypte depuis ce tems-là ne ſortit plus de ſon royaume, parce que le Roi de Babylone avoit emporté tout ce qui étoit au Roi d'Egypte, depuis les frontieres de l'Egypte juſqu'au fleuve de l'Euphrate.

8. Decem & octo annorum erat Joachin cùm regnare cœpiſſet, & tribus menſibus regnavit in Jeruſalem: nomen matris ejus Nohesta, filia Elnathan, de Jeruſalem.

8. Joachin avoit dix-huit ans lorſqu'il commença à régner; & il régna trois mois à Jeruſalem. Sa mere s'appelloit Nohesta, & elle étoit fille d'Elnathan de Jeruſalem.

9. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat pater ejus.

9. Il fit le mal devant le Seigneur, & commit tous les mêmes crimes que ſon pere.

§. II. *Nabuchodonoſor aſſiége Jeruſalem. Joachin ſe rend à lui. Le temple eſt pillé, & les principaux des habitans de Jeruſalem ſont tranſportés à Babylone. Mathanias eſt mis en la place de Joachin, & reçoit le nom de Sedecias. Il fait le mal devant le Seigneur, & ſe révolte contre le Roi de Babylone.*

L'AN DU MONDE 3405.

10. In tempore illo aſcenderunt ſervi Nabuchodonoſor regis Babylonis in Jeruſalem, & circumdata eſt urbs munitionibus.

10. En ce tems-là, les ſerviteurs du Roi de Babylone vinrent aſſiéger Jeruſalem, & ils firent une circonvallation autour de la ville.

11. Venitque Nabuchodonoſor rex Babylonis ad civitatem cum ſervis tuis, ut oppugnarent eam.

11. Et Nabuchodonoſor Roi de Babylone vint auſſi avec ſes gens, pour prendre la ville.

12. Egreſſuſque eſt Joachin rex Juda ad regem Babylonis, ipſe & mater ejus, & ſervi ejus, & principes ejus, & eunuchi ejus: & ſuſcepit eum rex Babylonis anno octavo regni ſui.

12. Et Joachin Roi de Juda ſortit de Jeruſalem, & vint ſe rendre au Roi de Babylone avec ſa mere, ſes ſerviteurs, ſes princes & ſes eunuques. Et le Roi de Babylone le reçut *bien en apparence* la huitieme année de ſon regne.

13. Et protulit inde omnes theſauros domus Domini, & theſauros domus regiæ: & concidit univerſa vaſa aurea quæ fecerat Salomon rex Iſrael in templo Domini juxta verbum Domini.

13. Mais enſuite il emporta de Jeruſalem tous les tréſors de la maiſon du Seigneur, & les tréſors de la maiſon du Roi. Il briſa *ce qui reſtoit de* tous les vaſes d'or que Salomon Roi d'Iſraël avoit faits dans le temple du Seigneur, ſelon ce que le Seigneur avoit prédit.

14. Et transſtulit omnem Jeruſalem, & univerſos principes, & omnes fortes exercitus, decem millia, in cap-

14. Il transféra les principaux de Jeruſalem, tous les princes, tous les plus vaillans de l'armée au nombre de dix mille captifs;

il emmena auſſi tous les artiſans & les lapidaires ; & il ne laiſſa que les plus pauvres d'entre le peuple.

15. Il transféra auſſi à Babylone Joachin, la mere du Roi, les femmes du Roi & ſes eunuques ; & il emmena captifs, de Jeruſalem à Babylone, les juges du pays.

16. Le Roi de Babylone emmena tous les plus vaillans de Juda au nombre de ſept mille, les artiſans & les lapidaires au nombre de mille, tous les hommes de cœur & les gens de guerre ; & il les emmena captifs à Babylone.

17. Il établit Roi, en la place de Joachin, Mathanias ſon oncle ; & il l'appella Sedecias.

18. Sedecias, *qui étoit le plus jeune des enfans de Joſias*, avoit vingt & un an lorſqu'il commença à régner ; & il régna onze ans à Jeruſalem. Sa mere s'appelloit Amital, & étoit fille de Jeremie de Lobna.

19. Il fit le mal devant le Seigneur, & commit toûs les mêmes crimes que Joakim.

20. Car la colere du Seigneur s'augmentoit toûjours contre Jeruſalem & contre Juda ; *& il permettoit qu'ils l'irritaſſent de plus en plus*, juſqu'à ce qu'il les rejettât de devant ſa face. Et Sedecias, *dès la huitieme année de ſon regne*, ſe retira de l'obéiſſance qu'il rendoit au Roi de Babylone *par un effet de cette colere du Seigneur.*

tivitatem ; & omnem artificem & cluſorem : nihilque relictum eſt, exceptis pauperibus populi terræ.

15. Tranſtulit quoque Joachin in Babylonem, & matrem regis, & uxores regis, & eunuchos ejus : & judices terræ duxit in captivitatem de Jeruſalem in Babylonem.

16. Et omnes viros robuſtos, ſeptem millia, & artifices, & cluſores mille, omnes viros fortes & bellatores : duxitque eos rex Babylonis captivos in Babylonem.

17. Et conſtituit Matthaniam patruum ejus pro eo : impoſuitque nomen ei Sedeciam.

18. Vigeſimum & primum annum ætatis habebat Sedecias cùm regnare cœpiſſet, & undecim annis regnavit in Jeruſalem : nomen matris ejus erat Amital, filia Jeremiæ, de Lobna.

19. Et feci: malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat Joakim.

20. Iraſcebatur enim Dominus contra Jeruſalem & contra Judam, donec projiceret eos à facie ſua : receſſitque Sedecias à rege Babylonis.

CHAPITRE XXV.

§. I. *Nabuchodonoſor vient de nouveau aſſiéger Jeruſalem. Il y fait breche. Sedecias s'enfuit. Il eſt pris & emmené au Roi de Babylone, qui fait mourir ſes enfans devant lui, & lui fait crever les yeux.*

L'AN DU MONDE 3414. AVANT J. C. 590.

1. Factum eſt autem anno nono regni ejus, menſe decimo, decima die menſis, venit Nabuchodonoſor rex Babylonis, ipſe & omnis exercitus ejus, in Jeruſalem, & circumdederunt eam: & extruxerunt in circuitu ejus munitiones.

1. LA neuvieme année du regne de Sedecias, le dixieme jour du dixieme mois, Nabuchodonoſor roi de Babylone marcha avec toute ſon armée contre Jeruſalem, *pour punir Sedecias de ſa révolte:* & *il* mit le ſiége devant la ville, & y fit des retranchemens tout au tour.

2. Et clauſa eſt civitas atque vallata uſque ad undecimum annum regis Sedeciæ,

2. Et la ville demeura enfermée par la circonvallation qu'il avoit faite, juſqu'à l'onzieme année *du regne* du Roi Sedecias,

3. nona die menſis: prævaluitque fames in civitate, nec erat panis populo terræ.

3. & juſqu'au neuvieme jour du mois. La ville fut extrêmement preſſée par la famine, & il ne ſe trouvoit point de pain, pour *nourrir* le peuple.

4. Et interrupta eſt civitas; & omnes viri bellatores nocte fugerunt per viam portæ, quæ eſt inter duplicem murum ad hortum regis (porrò Chaldæi obſidebant in circuitu civitatem) fugit itaque Sedecias per viam quæ ducit ad campeſtria ſolitudinis.

4. Et la breche ayant été faite, tous les gens de guerre s'enfuirent la nuit par le chemin de la porte qui eſt entre les deux murailles près le jardin du Roi, pendant que les Chaldéens étoient occupés au ſiége autour des murailles. Sedecias s'enfuit donc par le chemin qui mene aux campagnes du déſert.

5. Et perſecutus eſt exercitus Chaldæorum regem, comprehenditque eum in planitie Jericho; & omnes bellatores, qui erant cum eo, diſperſi ſunt, & reliquerunt eum.

5. Et l'armée des Chaldéens pourſuivit le Roi, & le prit dans la plaine de Jericho; & tous les gens qui étoient avec lui furent diſſipés, & l'abandonnerent.

6. Apprehenſum ergo regem duxerunt ad regem Babylonis in Reblatha; qui locutus eſt cum eo judicium.

6. Ayant donc pris le Roi, ils l'emmenerent au Roi de Babylone à Reblatha. Et le Roi de Babylone lui prononça ſon arrêt, *& le traita comme un rebelle.*

7. Filios autem Sede[illegible]

7. Il fit mourir les fils de Sedecias aux

yeux de leur pere; il lui creva les yeux, & le chargea de chaînes, & l'emmena à Babylone.

occidit coram eo, & oculos ejus effodit, vinxitque eum catenis, & adduxit in Babylonem.

§. II. *Nabuzardan général de l'armée de Nabuchodonoſor acheve de piller le temple & la ville de Jeruſalem. Il y met le feu. Il en abbat les murailles, & en tranſporte les habitans à Babylone avec toutes les richeſſes.*

L'an du monde 3416.

8. La dix-neuvieme année *du regne* de Nabuchodonoſor Roi de Babylone, le ſeptieme jour du cinquieme mois, Nabuzardan ſerviteur du Roi de Babylone & général de ſon armée vint à Jeruſalem.

8. Menſe quinto, ſeptima die menſis, ipſe eſt annus nonus decimus regis Babylonis; venit Nabuzardan princeps exercitus, ſervus regis Babylonis in Jeruſalem.

9. Il brûla la maiſon du Seigneur & le palais du Roi; il conſuma par le feu tout ce qu'il y avoit de maiſons dans Jeruſalem.

9. Et ſuccendit domum Domini, & domum regis; & domos Jeruſalem, omnemque domum combuſſit igni.

10. Toute l'armée des Chaldéens, qui étoit avec ce général, abattit les murailles de Jeruſalem.

10. Et muros Jeruſalem in circuitu deſtruxit omnis exercitus Chaldæorum, qui erat cum principe militum.

11. Et Nabuzardan général de l'armée tranſporta à Babylone tout le reſte du peuple qui étoit demeuré dans la ville, les tranſfuges qui s'étoient allés rendre au Roi de Babylone, & le reſte de la populace.

11. Reliquam autem populi partem, quæ remanſerat in civitate, & perfugas qui tranſfugerant ad regem Babylonis, & reliquum vulgus, tranſtulit Nabuzardan princeps militiæ.

12. Il laiſſa ſeulement les plus pauvres du pays, pour labourer les vignes & pour cultiver les champs.

12. Et de pauperibus terræ reliquit vinitores & agricolas.

13. Et les Chaldéens mirent en pieces les colomnes d'airain qui étoient dans le temple du Seigneur, & les baſes, & la mer d'airain qui étoit dans la maiſon du Seigneur; & ils en tranſporterent tout l'airain à Babylone.

13. Columnas autem æreas, quæ erant in templo Domini, & baſes, & mare æreum, quod erat in domo Domini, confregerunt Chaldæi, & tranſtulerunt æs omne in Babylonem.

14. Ils emporterent auſſi les chaudieres d'airain, les coupes, les fourchettes, les taſſes, les mortiers & tous les vaſes d'airain qui ſervoient au temple.

14. Ollas quoque æreas, & trullas, & tridentes, & ſcyphos, & mortariola, & omnia vaſa ærea, in quibus miniſtrabant, tulerunt.

15. Le général de l'armée emporta auſſi les encenſoirs & les coupes, tout ce qui étoit d'or à part, & tout ce qui étoit d'argent à part,

15. Necnon & thuribula, & phialas; quæ aurea, aurea: & quæ argentea, argentea, tulit princeps militiæ:

16. id eſt, columnas duas, mare unum, & baſes quas fecerat Salomon in templo Domini; non erat pondus æris omnium vaſorum.

16. avec les deux colomnes, la mer & les baſes que Salomon avoit faites pour le temple du Seigneur: & le poids de l'airain de tous ces vaſes étoit infini.

17. Decem & octo cubitos altitudinis habebat columna una; & capitellum æreum ſuper ſe altitudinis trium cubitorum: & retiaculum, & malogranata ſuper capitellum columnæ, omnia ærea: ſimilem & columna ſecunda habebat ornatum.

17. Chacune de ces colomnes étoit de dix-huit coudées de haut, & le chapiteau de deſſus qui étoit d'airain avoit trois coudées de haut: le chapiteau de la colomne étoit environné d'un rets *qui enfermoit* des grenades; & le tout étoit d'airain: la ſeconde colomne avoit les mêmes ornemens que la premiere.

18. Tulit quoque princeps militiæ Saraiam ſacerdotem primum, & Sophoniam ſacerdotem ſecundum, & tres janitores:

18. Le général de l'armée emmena auſſi Saraïas grand-prêtre, & Sophonie qui étoit le premier au-deſſous de lui, & les trois portiers,

19. & de civitate eunuchum unum, qui erat præfectus ſuper bellatores viros; & quinque viros de his qui ſteterant coram rege, quos reperit in civitate; & Sopher principem exercitus, qui probabat tyrones de populo terræ; & ſexaginta viros è vulgo qui inventi fuerant in civitate.

19. & un eunuque de la ville, qui commandoit les gens de guerre, & cinq de ceux qui étoient roûjours auprès de la perſonne du Roi, qu'il trouva dans la ville, & Sopher l'un des principaux officiers de l'armée, qui avoit ſoin d'exercer les jeunes ſoldats qu'on avoit pris d'entre le peuple, & ſoixante des premiers du peuple qui ſe trouverent alors dans la ville.

20. Quos tollens Nabuzardan princeps militum, duxit ad regem Babylonis, in Reblatha.

20. Nabuzardan général de l'armée prit toutes ces perſonnes, & les emmena au Roi de Babylone à Reblatha.

21. Percuſſitque eos rex Babylonis, & interfecit eos in Reblatha in terra Emath: & tranſlatus eſt Juda de terra ſua.

21. Et le Roi de Babylone les fit tous mourir à Reblatha au pays d'Emath, & Juda fut transféré hors de ſon pays.

§. III. *Godolias eſt eſt établi gouverneur du pays. Iſmahel le tue: & le peuple, craignant les Chaldéens, s'enfuit en Egypte. Evilmerodach Roi de Babylone tire de priſon Joachin, & le fait manger à ſa table le reſte de ſa vie.*

L'an du monde 3416.

22. Populo autem qui relictus erat in terra Juda, quem dimiſerat Nabuchodonoſor rex Babylonis, præfecit Go-

22. Après cela Nabuchodonoſor Roi de Babylone donna le commandement du peuple qui étoit demeuré au pays de Juda à

Godolias fils d'Ahicam fils de Saphan.

doliam filium Ahicam filii Saphan.

23. Et tous les officiers de guerre, & les gens qui étoient avec eux, ayant appris que le Roi de Babylone avoit établi Godolias pour commander dans le pays, Iſmahel fils de Nathanie, Johanan fils de Carée & Saraïa fils de Thanehumeth Netophathites, & Jezonias fils de Maachathi, le vinrent trouver à Maſpha avec tous leurs gens.

23. Quod cùm audiſſent omnes duces militum, ipſi & viri qui erant cum eis, videlicet quòd conſtituiſſet rex Babylonis Godoliam; venerunt ad Godoliam in Maſpha, Iſmahel filius Nathaniæ, & Johanan filius Caree, & Saraia filius Thanehumeth Netophathites, & Jezonias filius Maachathi, ipſi & ſocii eorum.

24. Et Godolias les raſſura par ſerment, eux & ceux qui les accompagnoient, en leur diſant: Ne craignez point de ſervir les Chaldéens: demeurez dans le pays; & ſervez le Roi de Babylone; & vous vivrez en paix.

24. Juravit quoque Godolias ipſis & ſociis eorum, dicens: Nolite timere ſervire Chaldæis: manete in terra, & ſervite regi Babylonis, & bene erit vobis.

25. Sept mois après Iſmahel fils de Nathanie, fils d'Eliſama de la race royale, vint à Maſpha accompagné de dix hommes; & il attaqua Godolias, & le tua avec les Juifs & les Chaldéens qui étoient avec lui.

25. Factum eſt autem in menſe ſeptimo, venit Iſmahel filius Nathaniæ, filii Eliſama de ſemine regio, & decem viri cum eo: percuſſeruntque Godoliam, qui & mortuus eſt; ſed & Judæos & Chaldæos, qui erant cum eo in Maſpha.

L'an du monde 3417.

26. Et tout le peuple, depuis le plus grand juſqu'au plus petit, avec les officiers de guerre, appréhendant les Chaldéens, ſortirent de Juda, & s'en allerent en Egypte.

26. Conſurgenſque omnis populus à parvo uſque ad magnum, & principes militum, venerunt in Ægyptum, timentes Chaldæos.

27. La trente-ſeptieme année de la captivité de Joachin Roi de Juda, le vingt-ſeptieme jour du douzieme mois, Evilmérodach Roi de Babylone tira de priſon Joachin, & le releva de l'état malheureux où il étoit.

27. Factum eſt verò in anno trigeſimo ſeptimo tranſmigrationis Joachin regis Juda, menſe duodecimo, vigeſima ſeptima die menſis: ſublevavit Evilmerodach rex Babylonis, anno quo regnare cœperat, caput Joachin regis Juda de carcere.

L'an du monde 3442.

28. Il lui parla avec beaucoup de bonté, & mit ſon trône au-deſſus du trône des Rois qui étoient auprès de lui à Babylone.

28. Et locutus eſt ei benignè; & poſuit thronum ejus, ſuper thronum regum, qui erant cum eo in Babylone.

29. Et mutavit veſtes ejus, quas habuerat in carcere, & comedebat panem ſemper in conſpectu ejus cunctis diebus vitæ ſuæ.

29. Il lui fit quitter les vêtemens qu'il avoit eus dans la priſon, & le fit manger à ſa table tous les jours de ſa vie.

30. Annonam quoque conſtituit ei ſine intermiſſione, quæ & dabatur ei à rege per ſingulos dies omnibus diebus vitæ ſuæ.

30. Il lui aſſigna même ſa ſubſiſtance pour toûjours; & le Roi la lui fit donner chaque jour tant qu'il vêcut.

AVERTISSEMENT

AVERTISSEMENT.

PARALIPOMENES eſt un mot grec qui ſignifie choſes omiſes ou oubliées. C'eſt le nom qu'on a donné à ce Livre, parce qu'il contient pluſieurs choſes qui ne ſont point dans les Livres des Rois. Les Grecs & les Latins le diviſent en deux parties; les Hébreux n'en font qu'un ſeul Livre, ils le nomment les Paroles des jours, *Verba dierum*, le regardant comme un extrait, ou un abrégé des mémoires où l'on écrivoit chaque jour ce qui arrivoit de plus remarquable chez les Juifs.

On ne ſait pas préciſément qui en eſt l'auteur. Pluſieurs l'attribuent à Eſdras.

Les neuf premiers chapitres contiennent pluſieurs généalogies, depuis Adam juſqu'à David, & depuis David juſqu'à Zorobabel, & juſqu'à Oduia, qui eſt le douzieme après lui. L'Auteur marque dans un aſſez grand détail les villes que les enfans d'Eſaü occuperent dans l'Idumée; mais il s'attache plus particulierement à décrire ce qui regarde la poſtérité de Jacob, & les lieux différens où elle habita devant & après la captivité.

Dans le dixieme chapitre, il rapporte en peu de mots la mort de Saül; & il emploie le reſte de ce premier Livre à décrire le regne de David.

On voit dans le ſecond ce qui ſe paſſa ſous celui de Salomon, la révolte des dix tribus contre Roboam ſon fils, & l'hiſtoire abrégée des Rois de Juda, juſqu'à la captivité où Dieu livra ſon peuple pour le punir de ſes péchés, & où il le laiſſa juſqu'à la premiere année du regne de Cyrus, qui publia un édit pour le retour des Juifs

dans leur pays, & pour le rétabliſſement du temple du Seigneur.

C'eſt par cet édit que finit cette hiſtoire. On a tâché d'éclaircir les difficultés qui s'y rencontrent, & de lever les contradictions apparentes qui s'y trouvent, par des courtes explications qu'on a inſérées dans la verſion.

On ſouhaite qu'elles puiſſent ſervir à donner aux fideles le goût de ces Livres que Saint Jerôme a cru ſi néceſſaires pour l'intelligence des autres de l'Ecriture, & même de l'Evangile.

LES PARALIPOMENES.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

§. I. *Généalogie d'Adam juſqu'à Noé, & depuis Noé juſqu'à Abraham.*

1. ADam, Seth, Enos,
2. Caïnan, Malaléel, Jared,
3. Henoch, Mathuſalé, Lamech.
4. Noé, *qui eut pour fils* Sem, Cham & Japheth.
5. Les fils de Japheth *ſont* Gomer, & Magog, & Madaï, & Javan, Thubal, Moſoch, Thiras.
6. Les fils de Gomer: Aſſenez, & Riphath, & Thogorma.
7. Les fils de Javan: Eliſa & Tharſis, Cethim & Dodanim.
8. Les fils de Cham: Chus, & Meſraïm, & Phut, & Chanaan.
9. Les fils de Chus: Saba, & Hévila, Sabatha, & Regma, & Sabathacha. Regma eut auſſi pour fils Saba, & Dadan.
10. Mais Chus engendra Nemrod; & celui-ci commença à être puiſſant ſur la terre, *& à y avoir l'empire ſur les autres hommes.*
11. Meſraïm engendra Ludim, & Anamim, & Laabim, & Nephthuim,
12. Phetruſim, & Caſluim, d'où ſont

1. ADam, Seth, Enos,
2. Cainan, Malaleel, Jared,
3. Henoch, Mathuſale, Lamech,
4. Noe, Sem, Cham, & Japheth.
5. Filii Japheth: Gomer, & Magog, & Madai, & Javan, Thubal, Moſoch, Thiras.
6. Porrò filii Gomer: Aſcenez, & Riphath, & Thogorma.
7. Filii autem Javan: Eliſa & Tharſis, Cethim & Dodanim.
8. Filii Cham: Chus, & Meſraim, & Phut, & Chanaan.
9. Filii autem Chus: Saba, & Hevila, Sabatha, & Regma, & Sabathacha. Porrò filii Regma: Saba, & Dadan.
10. Chus autem genuit Nemrod: iſte cœpit eſſe potens in terra.
11. Meſraim verò genuit Ludim, & Anamim, & Laabim, & Nephthuim,
12. Phetruſim quoque &

Caſluim : de quibus egreſſi ſunt Philiſthiim, & Caphtorim.

ſortis Philiſthiim & Caphtorim.

13. Chanaan verò genuit Sidonem primogenitum ſuum, Hethæum quoque,

13. Chanaan engendra Sidon ſon aîné, & enſuite Héthéus.

14. & Jebuſæum, & Amorrhæum, & Gergeſæum,

14. Jebuſéus, Amorrhéus, & Gergeſéus,

15. Hevæumque & Aracæum, & Sinæum;

15. Hevéus, Aracéus, Sinéus,

16. Aradium quoque, & Samaræum, & Hamathæum.

16. Aradius, Samaréus, & Hamathéus.

17. Filii Sem: Ælam, & Aſſur, & Arphaxad, & Lud, & Aram, & Hus, & Hul, & Gether, & Moſoch.

17. Les fils de Sem *ſont* Elam, Aſſur, Arphaxad, Lud, Aram. *Les fils d'Aram ſont* Hus, Hul, Gether & Moſoch.

18. Arphaxad autem genuit Sale, qui & ipſe genuit Heber.

18. Arphaxad engendra Salé, qui fut pere d'Heber.

19. Porrò Heber nati ſunt duo filii, nomen uni Phaleg, quia in diebus ejus divila eſt terra; & nomen fratris ejus Jectan.

19. Heber eut deux fils, dont l'un fut nommé Phaleg, *c'eſt-à-dire*, *diviſion*, parce que la terre fut diviſée de ſon tems *en des nations & des langues différentes*, & le nom de ſon frere *eſt* Jectan.

20. Jectan autem genuit Elmodad, & Saleph, & Aſarmoth, & Jare,

20. Jectan engendra Elmodad, Saleph, Aſarmoth & Jaré,

21. Adoram quoque, & Huzal, & Decla,

21. avec Adoram, Huzal, & Decla,

22. Hebal etiam, & Abimael, & Saba, necnon

22. comme auſſi Hebal, Abimaël & Saba,

23. & Ophir, & Hevila, & Jobab; omnes iſti filii Jectan:

23. & encore Ophir, Hevila, Jobab. Tous ceux-ci *étoient* fils de Jectan.

24. Sem, Arphaxad, Sale,

24. Sem *engendra donc* Arphaxad, Salé,

25. Heber, Phaleg, Ragau,

25. Heber, Phaleg, Ragau,

26. Serug, Nachor, Thare,

26. Serug, Nachor, Tharé,

27. Abram, iſte eſt Abraham.

27. Abram : celui-ci eſt le même qu'Abraham.

§. II. *Enfans d'Abraham. Poſtérité d'Iſmaël, & celle d'Eſaü.*

28. Filii autem Abraham Iſaac, & Iſmahel.

28. Les enfans d'Abraham *ſont* Iſaac & Iſmaël; *Iſaac né de Sara ſa femme, & Iſmaël né d'Agar ſa ſervante, qu'il avoit épouſée à la priere de Sara.*

29. Et hæ generationes eorum. Primogenitus Iſmahelis, Nabajoth, & Cedar, & Abdeel, & Mabſam,

29. Et voici leur poſtérité. Iſmaël eut Nabajoth l'aîné de tous, Gedar, Abdéel, Mabſam,

30. Maſma, Duma, Maſſa, Hadad & Thema,

31. Jetur, Naphis, Cedma. Ce ſont-là les fils d'Iſmaël.

32. Mais les enfans qu'eut Abraham de Cethura ſa concubine, *c'eſt-à-dire, ſa femme du ſecond rang, furent* Zamram, Jecſan, Madan, Madian, Jeſboc & Sué. Les fils de Jecſan furent Saba & Dadan. Ceux de Dadan, Aſſurim, Latuſſim & Laomim.

33. Les enfans de Madian *ſont* Epha, Epher, Hénoc, Abida, & Eldaa, tous ceux-là étoient deſcendus de Cethura.

34. Abraham engendra Iſaac, qui eut deux fils, Eſaü & Iſraël.

35. Les fils d'Eſaü *ſont* Eliphaz, Rahuël, Jehus, Ihelom & Coré.

36. Ceux d'Eliphaz: Thémam, Omar, Sephi, Gathan, Cenez, Thamna, Amalec *né de Thamna femme du ſecond rang d'Eliphaz.*

37. Ceux de Rahuël, Nahath, Zara, Samma, Meza.

38. Ceux de Seïr *prince des Horréens ſont* Lotan, Sobal, Sebeon, Ana, Diſon, Eſer, Diſan.

39. Ceux de Lotan: Hori & Homam. Or la ſœur de Lotan étoit Thamna.

40. Les enfans de Sobal *étoient* Alian, Manahath, Ebal, Sephi & Onam. Ceux de Sebeon: Aia & Ana. Ceux d'Ana: Diſon.

41. Les fils de Diſon *étoient* Hamram *ou Amdan*, Eſeban, Jethran & Charan.

42. Ceux d'Eſer: Balaan, Zavan, Jacan *ou Acam.* Ceux de Diſan: Hus & Aran.

43. Voici les Rois qui régnerent au pays d'Edom, avant qu'il y eut un Roi établi ſur les enfans d'Iſraël, Balé fils de Béor, dont la ville s'appelloit Denaba.

44. Balé étant mort, Jobab fils de Zaré de Boſra régna en ſa place.

30. & Maſma, & Duma, & Maſſa, Hadad, & Thema,

31. Jetur, Naphis, Cedma; hi ſunt filii Iſmahelis.

32. Filii autem Cethuræ concubinæ Abraham, quos genuit: Zamran, Jecſan, Madan, Madian, Jesboc, & Sue. Porrò filii Jecſan: Saba, & Dadan. Filii autem Dadan: Aſſurim, & Latuſſim, & Laomim.

33. Filii autem Madian: Epha, & Epher, & Henoch, & Abida, & Eldaa; omnes hi, filii Cethuræ.

34. Genuit autem Abraham Iſaac: cujus fuerunt filii, Eſaü & Iſrael.

35. Filii Eſaü: Eliphaz, Rahuel, Jehus, Ihelom, & Core.

36. Filii Eliphaz: Themam, Omar, Sephi, Gathan, Cenez, Thamna, Amalec.

37. Filii Rahuel: Nahath, Zara, Samma, Meza.

38. Filii Seir: Lotan, Sobal, Sebeon, Ana, Diſon, Eſer, Diſan.

39. Filii Lotan: Hori, Homam. Soror autem Lotan fuit Thamna.

40. Filii Sobal; Alian, & Manahath, & Ebal, Sephi, & Onam. Filii Sebeon: Aja & Ana. Filii Ana: Diſon.

41. Filii Diſon: Hamram, & Eſeban, & Jethran, & Charan.

42. Filii Eſer: Balaan, & Zavan, & Jacan. Filii Diſan: Hus & Aran.

43. Iſti ſunt reges, qui imperaverunt in terra Edom, antequam eſſet rex ſuper filios Iſrael: Bale filius Beor: & nomen civitatis ejus, Denaba.

44. Mortuus eſt autem Bale, & regnavit pro eo Jobab filius Zare de Boſra.

45. Cumque & Jobab fuiſſet mortuus, regnavit pro eo Huſam de terra Themanorum.

45. Après la mort de Jobab, Huſam, qui étoit du pays de Théman, ſuccéda à la couronne.

46. Obiit quoque & Huſam, & regnavit pro eo Adad filius Badad, qui percuſſit Madian in terra Moab: & nomen civitatis ejus Avith.

46. Huſam étant mort auſſi, Adad fils de Badad régna en ſa place. Ce fut lui qui défit les Madianites dans le pays de Moab. Et ſa ville s'appelloit Avith.

47. Cumque & Adad fuiſſet mortuus, regnavit pro eo Semla de Maſreca.

47. Après la mort d'Adad, Semla, qui étoit de Maſreca, lui ſuccéda au royaume.

48. Sed & Semla mortuus eſt, & regnavit pro eo Saul de Rohoboth, quæ juxta amnem ſita eſt.

48. Semla étant mort auſſi, Saül de Rohoboth, *ville* ſituée ſur le fleuve *Euphrate*, régna en ſa place.

49. Mortuo quoque Saul, regnavit pro eo Balanan filius Achobor.

49. Et après la mort de Saül, Balanan fils d'Achobor régna au lieu de lui.

50. Sed & hic mortuus eſt, & regnavit pro eo Adad: cujus urbis nomen fuit Phaü, & appellata eſt uxor ejus Meetabel filia Matred filiæ Mezaab.

50. Celui-ci mourut auſſi, & Adad régna en ſa place. Sa ville s'appelloit Phaü, & ſa femme ſe nommoit Méétabel, fille de Matred qui étoit fille de Mezaab.

51. Adad autem mortuo, duces pro regibus in Edom eſſe cœperunt: dux Thamna, dux Alva, dux Jetheth,

51. Après la mort d'Adad, *le pays d'*Edom n'eut plus de Rois, mais des gouverneurs, *ſavoir*, le gouverneur Thamna, le gouverneur Alva, le gouverneur Jetheth,

52. dux Oolibama, dux Ela, dux Phinon,

52. le gouverneur Oolibama, le gouverneur Ela, le gouverneur Phinon,

53. dux Cenez, dux Theman, dux Mabſar,

53. le gouverneur Cenez, le gouverneur Théman, le gouverneur Mabſar,

54. dux Magdiel, dux Hiram; hi duces Edom.

54. le gouverneur Magdiel, le gouverneur Hiram. Ce furent là les gouverneurs *du pays* d'Edom.

CHAPITRE II.

§. I. *Les enfans de Jacob. Poſterité de Juda juſqu'à David.*

1. Filii autem Iſrael: Ruben, Simeon, Levi, Juda, Iſſachar, & Zabulon,

1. OR les fils d'Iſraël, *nommé auſſi Jacob*, *ſont* Ruben, Siméon, Levi, Juda, Iſſachar & Zabulon,

2. Dan, Joſeph, Benjamin, Nephthali, Gad, & Aſer.

2. Dan, Joſeph, Benjamin, Nephthali, Gad & Aſer.

3. Filii Juda: Her, Onan,

3. Les fils de Juda *ſont* Her, Onan & Sela.

Il eut ces trois *enfans* d'une Chananéenne fille de Sué. Mais Her qui étoit l'aîné de Juda, fut très-méchant aux yeux du Seigneur, & Dieu le frappa de mort.

& Sela; hi tres nati ſunt ei de filia Sue Chananitide. Fuit autem Her primogenitus Juda, malus coram Domino, & occidit eum.

4. Thamar belle-fille de Juda eut auſſi de lui Pharès & Zara. Juda n'eut donc en tout que cinq fils.

4. Thamar autem nurus ejus peperit ei Phares & Zara; omnes ergo filii Juda, quinque.

5. Pharès eut deux fils, Heſron & Hamul.

5. Filii autem Phares: Heſron & Hamul.

6. Les fils de Zara *furent* auſſi au nombre de cinq, *ſavoir*, Zamri *ou Zabdi*, Ethan, Eman, Chalchal & Dara.

6. Filii quoque Zaræ: Zamri, & Ethan, & Eman, Chalchal quoque, & Dara, ſimul quinque.

7. Charmi n'eut d'enfans qu'*Achan*, *appellé depuis* Achar, *c'eſt-à-dire, troublé, parce que ce fut lui* qui troubla Iſraël *au ſiége de Haï*, & *qui* pécha par un larcin de l'anathème *de Jericho*.

7. Filii Charmi: Achar, qui turbavit Iſrael, & peccavit in furto anathematis.

8. Ethan n'eut *auſſi* d'enfans qu'Azarias.

8. Filii Ethan: Azarias.

9. Les fils qu'eut Heſron ſont Jeraméel, Ram *ou Aram*, & Calubi *ou Caleb*.

9. Filii autem Heſron qui nati ſunt ei: Jerameel, & Ram, & Calubi.

10. Ram engendra Aminadab. Aminadab engendra Hahaſſon, prince des fils de Juda.

10. Porrò Ram genuit Aminadab. Aminadab autem genuit Nahaſſon, principem filiorum Juda.

11. Nahaſſon engendra auſſi Salma *ou Salmon*, duquel eſt venu Booz.

11. Nahaſſon quoque genuit Salma, de quo ortus eſt Booz.

12. Or Booz engendra Obed, lequel engendra Iſaï.

12. Booz verò genuit Obed, qui & ipſe genuit Iſai.

13. Iſaï eut pour fils aîné Eliab, le ſecond fut Abinadab, le troiſieme Simmaa,

13. Iſai autem genuit primogenitum Eliab, ſecundum Abinadab, tertium Simmaa,

14. le quatrieme Nathanaël, le cinquieme Raddaï,

14. quartum Nathanael, quintum Raddai,

15. le ſixieme Aſom, le ſeptieme *Eliu*, *mort ſans enfans*, *& le huitieme* David.

15. ſextum Aſom, ſeptimum David.

16. Leurs ſœurs étoient Sarvia & Abigaïl. Les fils de Sarvia *furent* trois: Abiſaï, Joab & Aſaël.

16. Quorum ſorores fuerunt, Sarvia & Abigail. Filii Sarviæ: Abiſai, Joab, & Aſael tres.

17. Abigaïl fut mere d'Amaſa, dont le pere étoit Jether Iſmaëlite.

17. Abigail autem genuit Amaſa, cujus pater fuit Jether Iſmaelites.

§. II. *Enfans de Caleb, leur puiſſance, leurs richeſſes. Occupations des Rechabites.*

18. Caleb verò filius Heſron accepit uxorem nomine Azuba, de qua genuit Jerioth: fueruntque filii ejus Jaſer & Sobab, & Ardon.

18. Or Caleb fils d'Heſron épouſa une femme qui ſe nommoit Azuba, dont il eut Jerioth; & ſes fils furent Jaſer, Sobab & Ardon.

19. Cumque mortua fuiſſet Azuba, accepit uxorem Caleb, Ephrata, quæ peperit ei Hur.

19. Mais Caleb, après la mort d'Azuba, épouſa Ephrata, dont il eut un fils nommé Hur.

20. Porrò Hur genuit Uri: & Uri genuit Bezeleel.

20. Hur engendra Uri; & Uri engendra Beſeléel.

21. Poſt hæc ingreſſus eſt Heſron ad filiam Machir patris Galaad, & accepit eam cùm eſſet annorum ſexaginta: quæ peperit ei Segub.

21. Enſuite Heron prit pour femme la fille de Machir pere de Galaad. Il avoit ſoixante ans quand il l'épouſa, & il eut d'elle Segub.

22. Sed & Segub genuit Jair, & poſſedit viginti tres civitates in terra Galaad.

22. Segub eut auſſi pour fils Jaïr, & il fut Seigneur de vingt-trois villes dans la terre de Galaad, *qu'il hérita de ſa mere.*

23. Cepitque Geſſur, & Aram, oppida Jair; & Canath, & viculos ejus ſexaginta civitatum; omnes iſti, filii Machir patris Galaad.

23. Et il prit Geſſur & Aram, villes *de la terre à laquelle il donna le nom* de Jaïr, comme auſſi Canath, avec les ſoixante villages de ſa dépendance, qui valoient des villes. Tous ces lieux, *dis-je*, appartenoient aux enfans de Machir pere de Galaad.

24. Cùm autem mortuus eſſet Heſron, ingreſſus eſt Caleb ad Ephrata. Habuit quoque Heſron uxorem Abia, quæ peperit ei Aſhur patrem Thecuæ.

24. Après la mort d'Heſron, Caleb *ſon fils* épouſa Ephrata. Mais Heſron avoit eu encore une femme nommée Abia, de laquelle il eut un fils nommé Ahur qui fut pere de Thécua.

25. Nati ſunt autem filii Jerameel primogeniti Heſron, Ram primogenitus ejus, & Buna, & Aram, & Aſom, & Achia.

25. Mais Jeramél premier né du même Heſron eut pour fils aîné Ram, & *enſuite* Buna, Aram, Aſom & Achia.

26. Duxit quoque uxorem alteram Jerameel, nomine Atara, quæ fuit mater Onam.

26. Et Jeraméel épouſa encore une autre femme nommé Atara qui fut mere d'Onam.

27. Sed & filii Ram primogeniti Jerameel, fuerunt Moos, Jamin, & Achar.

27. Ram fils aîné de Jeraméel eut auſſi pour fils Moos, Jamin & Achar.

28. Onam autem habuit filios, Semei, & Jada. Filii autem Semei: Nadab, & Abiſur.

28. Onam eut pour fils Semei & Jada. Les fils de Semeï *ſont* Nadab & Abiſur.

29.

29. Abiſur épouſa une femme nommée Abihaïl, de laquelle il eut deux enfans, Ahobban & Molid.

30. Nadab fut pere de Saled & d'Apphaïm, dont le premier mourut ſans enfans.

31. Mais Apphaïm eut un fils nommé Jeſi, qui fut pere de Seſan; & Seſan d'Oholaï.

32. Les fils de Jada frere de Semeï *furent* Jether & Jonathan. Jether mourut auſſi ſans enfans.

33. Mais Jonathan eut Phaleth & Ziza. Voila quels ont été les fils de Jeraméel.

34. Pour Seſan, il n'eut point de garçons, mais des filles; & *il prit* un eſclave Egyptien nommé Jeraa, *qu'il affranchit*,

35. *&* à qui il donna ſa fille *Cholaï* en mariage; & elle accoucha d'Ethei.

36. Ethei fut pere de Nathan; & Nathan pere de Zabad.

37. Zabad eut pour fils Ophlal; & Ophlal engendra Obed.

38. Obed engendra Jehu, & Jehu Azarias.

39. Azarias engendra Helles, & Helles Elaſa.

40. Elaſa engendra Siſamoï, & Siſamoï engendra Sellum.

41. Sellum engendra Icamia, & Icamia Eliſama.

42. Or les enfans de Caleb frere de Jeraméel *furent* Meſa ſon aîné prince de Ziph, & les deſcendans de Mareſa pere d'Hebron.

43. Les fils d'Hebron *furent* Coré, Thaphua, Recem & Samma.

44. Samma engendra Raham pere de Jercaam, & Recem engendra Sammaï.

45. Sammaï eut un fils nommé Maon; & Maon *fut* pere de Bethſur.

46. Or Epha ſeconde femme de Caleb fut

29. Nomen verò uxoris Abiſur, Abihail, quæ peperit ei Ahobban, & Molid.

30. Filii autem Nadab fuerunt Saled, & Apphaim. Mortuus eſt autem Saled abſque liberis.

31. Filius verò Apphaim, Jeſi: qui Jeſi genuit Seſan. Porrò Seſan genuit Oholai.

32. Filii autem Jada fratris Semei: Jether, & Jonathan. Sed & Jether mortuus eſt abſque liberis.

33. Porrò Jonathan genuit Phaleth, & Ziza. Iſti fuerunt filii Jerameel.

34. Seſan autem non habuit filios, ſed filias; & ſervum Ægyptium nomine Jeraa.

35. Deditque ei filiam ſuam uxorem: quæ peperit ei Ethei.

36. Ethei autem genuit Nathan, & Nathan genuit Zabad.

37. Zabad quoque genuit Ophlal, & Ophlal genuit Obed,

38. Obed genuit Jehu, Jehu genuit Azariam,

39. Azarias genuit Helles, & Helles genuit Elaſa,

40. Elaſa genuit Siſamoi, Siſamoi genuit Sellum,

41. Sellum genuit Icamiam, Icamia autem genuit Eliſama.

42. Filii autem Caleb fratris Jerameel: Meſa primogenitus ejus, ipſe eſt pater Ziph: & filii Mareſa patris Hebron.

43. Porrò filii Hebron, Core, & Taphua, & Recem, & Samma.

44. Samma autem genuit Raham, patrem Jercaam, & Recem genuit Sammai.

45. Filius Sammai, Maon: & Maon pater Bethſur.

46. Epha autem concubi-

na Caleb peperit Haram, & Moſa, & Gezez. Porrò Haran genuit Gezez.

mere de Haran, de Moſa & de Gezez. Et Haran eut un fils *nommé auſſi* Gezez.

47. Filii autem Johaddai, Regom, & Joathan & Geſan, & Phalet, & Epha, & Saaph.

47. Les enfans de Jahaddaï *furent* Regom, Joathan, Geſan, Phalet, Epha, & Saaph.

48. Concubina Caleb Maacha, peperit Saber, & Tharana.

48. Maacha concubine de Caleb lui donna *auſſi* Saber & Tharana.

49. Genuit autem Saaph pater Madmena, Sue patrem Machbena, & patrem Gabaa. Filia verò Caleb, fuit Achſa.

49. Mais Saaph pere de Madmena engendra Sué pere de Machbena & de Gabaa. Caleb eut auſſi une fille nommée Achſa.

50. Hi erant filii Caleb, filii Hur primogeniti Ephrata, Sobal pater Cariathiarim,

50. Ceux-ci furent *encore* de la poſtérité de Caleb, étant deſcendus de Hur fils aîné de *ſa femme* Ephrata, *ſavoir*, Sobal pere de Cariathiarim,

51. Salma pater Bethlehem, Hariph pater Bethgader.

51. Salma pere de Bethléem, Hariph pere de Bethgader.

52. Fuerunt autem filii Sobal patris Cariathiarim, qui videbat dimidium requietionum.

52. Or Sobal pere de Cariathiarim, qui joüiſſoit de la moitié du pays où il demeuroit, eut des fils.

53. Et de cognatione Cariathiarim, Jethrei, & Aphuthei, & Semathei, & Maſerei. Ex his egreſſi ſunt Saraitæ, & Eſthaolitæ.

53. Et des familles qu'ils établirent dans Cariathiarim, ſont deſcendus les Jethréens, les Aphuthéens, les Semathéens, les Maſeréens, deſquels ſont auſſi venus les Saraïtes & les Eſthaolites.

54. Filii Salma, Bethlehem, & Netophathi, Coronæ domus Joab, & dimidium requietionis Sarai.

54. Les enfans de Salma, *autrement Salmon*, *furent* Bethléem & Netophathi, *qui ſont* la gloire de la maiſon de Joab; & la moitié du pays *que l'on nommoit* le lieu du repos, fut habité par les deſcendans de Saraï.

55. Cognationes quoque ſcribarum habitantium in Jaber, canentes atque reſonantes, & in tabernaculis commorantes. Hi ſunt Cinæi, qui venerunt de Calore patris domûs Rechab.

55. Il y faut joindre les familles des docteurs de la loi qui demeurent à Jabès, & qui ſe retirent ſous des tentes, où ils chantent les loüanges de Dieu avec la voix & ſur les inſtrumens. Ce ſont eux qu'on nomme Cinéens, qui ſont deſcendus de *Chamath*, *dont le nom ſignifie* chaleur, *& qui fut* chef de la maiſon de Rechab.

CHAPITRE III.

Rois de Juda. Deſcendans de David par Salomon, juſqu'à Sedecias.

1. VOici les enfans de David qui lui ſont nés pendant qu'il demeuroit à Hebron. L'aîné *fut* Amnon *fils* d'Achinoam de Jezrahel; le ſecond *Chelial ou* Daniel *fils* d'Abigail du Carmel;

2. le troiſieme, Abſalom fils de Maacha fille de Tholmaï Roi de Geſſur; le quatrieme, Adonias fils d'Aggith;

3. le cinquieme, Saphatias fils d'Abital; le ſixieme, Jethraham fils d'Egla, ſes légitimes épouſes.

4. Ainſi David eut ſix fils pendant qu'il demeura à Hebron où il régna ſept ans & demi. Mais il régna trente-trois ans à Jeruſalem.

5. Et les enfans qu'il eut à Jeruſalem furent Simmaa, Sobab, Nathan & Salomon *qui étoit l'aîné de ces* quatre fils de Bethſabée fille d'Ammiel.

6. Il eut encore Jebaar, & Eliſama *ou Eliſna*,

7. Eliphaleth, Nogé, Nepheg & Japhia,

8. comme auſſi Eliſama, Eliada *ou Elioda*, & Elipheleth, *c'eſt-à-dire*, neuf *enfans ſans compter les quatre qu'il eut de Bethſabée.*

9. Ce ſont-là tous les enfans de David, outre les enfans de ſes concubines: & ils eurent une ſœur nommée Thamar, *fille de Maacha mere d'Abſalom.*

10. Salomon fut pere de Roboam, qui eut pour fils Abia, lequel engendra Aſa, duquel eſt venu Joſaphat

11. pere de Joram, qui engendra Ochoſias; & de celui-ci naquit Joas,

1. David verò hos habuit filios, qui ei nati ſunt in Hebron; primogenitum Amnon ex Achinoam Jezrahelitide, ſecundum Daniel de Abigail Carmelitide,

2. tertium Abſalom filium Maacha filiæ Tholmai regis Geſſur, quartum Adoniam filium Aggith,

3. quintum Saphatiam ex Abital, ſextum Jethraham de Egla uxore ſua.

4. Sex ergo nati ſunt ei in Hebron, ubi regnavit ſeptem annis, & ſex menſibus. Triginta autem & tribus annis regnavit in Jeruſalem.

5. Porrò in Jeruſalem nati ſunt ei filii, Simmaa, & Sobab, & Nathan, & Salomon, quatuor de Bethſabee filia Ammiel,

6. Jebaar quoque, & Eliſama,

7. & Eliphaleth, & Noge, & Nepheg, & Japhia,

8. necnon Eliſama, & Eliada, & Elipheleth, novem:

9. omnes hi, filii David, abſque filiis concubinarum: habueruntque ſororem Thamar.

10. Filius autem Salomonis, Roboam: cujus Abia filius genuit Aſa. De hoc quoque natus eſt Joſaphat,

11. pater Joram: qui Joram genuit Ochoziam, ex quo ortus eſt Joas:

12. & hujus Amaſias filius genuit Azariam. Porrò Azariæ filius Joathan

12. Joas eut pour fils Amaſias pere d'Azarias ; & le fils d'Azarias fut Joathan,

13. procreavit Achaz patrem Ezechiæ, de quo natus eſt Manaſſes.

13. qui engendra Achaz pere d'Ezechias, qui eut pour fils Manaſſé.

14. Sed & Manaſſes genuit Amon patrem Joſiæ.

14. Manaſſé engendra Amon pere de Joſias,

15. Filii autem Joſiæ fuerunt, primogenitus Johanan, ſecundus Joakim, tertius Sedecias, quartus Sellum.

15. dont les fils ſont Joanan l'aîné, *mort avant ſon pere;* le ſecond, Joakim *ou Eliacim;* le troiſieme, Sedecias *ou Mathanias;* le quatrieme, Sellum *ou Joachaz.*

16. De Joakim natus eſt Jechonias, & Sedecias.

16. De Joakim, ſont venus *Joachin ou* Jechonias, & Sedecias.

17. Filii Jechoniæ fuerunt Aſir, Salathiel,

17. Les fils de Jechonias furent Aſir, Salathiel.

18. Melchiram, Phadaia, Senneſer, & Jecemia, Sama, & Nadabia.

18. *Les fils de Salathiel furent* Melchiram, Phadaïa, Senneſer, & Jecemia, Sama, & Nadabia.

19. De Phadaia orti ſunt Zorobabel & Semei. Zorobabel genuit Moſollam, Hananiam, & Salomith ſororem eorum :

19. De Phadaïa, ſont venus Zorobabel & Semeï. Zorobabel engendra Moſolla & Hananie, avec Salomith leur ſœur ;

20. Haſaban quoque, & Ohol, & Barachian, & Haſadian, Joſabheſed, quinque.

20. & encore ces cinq *autres*, Haſaban, Ohol, Barachie, Haſadias & Joſabheſed.

21. Filius autem Hananiæ, Phaltias pater Jeſeiæ, cujus filius Raphaia ; hujus quoque filius, Arnan, de quo natus eſt Obdia, cujus filius fuit Sechenias.

21. Hananie eut pour fils Phaltias, qui fut pere de Jeſeïas, dont le fils nommé Raphaïa fut pere d'Arnan, duquel eſt venu Obdia, qui eut pour fils Sechenias.

22. Filius Secheniæ, Semeia : cujus filii, Hattus, & Jegaal, & Baria, & Naaria, & Saphat, ſex numero.

22. Le fils de Sechenias fut Semeïa, duquel ſont ſortis Hattus, Jegaal, Baria, Naaria, & Saphath, qui ſont ſix, *en comptant Semeïas leur pere.*

23. Filius Naariæ, Elioënai, & Ezechias, & Ezricam, tres.

23. Naaria eut trois fils, Elioénaï, Ezechias & Ezricam.

24. Filii Elioënai, Oduia, & Eliaſub, & Pheleia, & Accub, & Johanan, & Dalaia, & Anani, ſeptem.

24. Elioénaï en eut ſept, Oduia, Eliaſub, Pheleia, Accub, Johanan, Dalaia & Ananis

CHAPITRE IV.

§. I. *Deſcendans de Juda. Priere de Jabès exaucée.*

1. Les deſcendans de Juda *qui ont été les chefs des familles & les princes des villes de cette tribu, ſont* Pharès *né de Thamar*, Heſron *fils de Pharès*, Charmi *petit-fils de Zara ſecond fils de Thamar*, Hur & Sobal *deſcendans de Heſron.*

1. Filii Juda: Phares, Heſron, & Charmi, & Hur, & Sobal.

2. Raïa fils de Sobal, engendra Jahath pere d'Ahumaï & de Laad, d'où les Sarathites ſont ſortis.

2. Raia verò filius Sobal genuit Jahath, de quo nati ſunt Ahumai & Laad; hæ cognationes Sarathi.

3. Voici encore la poſtérité d'Etam: Jezrahel, Jeſema & Jedobor, qui eurent une ſœur nommée Aſalelphuni.

3. Iſta quoque ſtirps Etam: Jezrahel, & Jeſema, & Jedebos. Nomen quoque ſororis eorum, Aſalelphuni.

4. Phanuël fut pere de Gedor, & Ezer pere d'Hoſa: ce ſont là les deſcendans d'Hur, fils aîné d'Ephrata & pere de Bethléem.

4. Phanuel autem pater Gedor, & Ezer pater Hoſa; iſti ſunt filii Hur primogeniti Ephrata patris Bethlehem.

5. Aſſur pere de Thécua eut deux femmes, *ſavoir*, Halaa & Naara.

5. Aſſur verò patri Thecuæ erant duæ uxores, Halaa, & Naara.

6. De Naara, il eut Oozam, & Hepher, & les Themaniens, & Ahaſthariens, qui ſont tous deſcendus de Naara.

6. Peperit autem ei Naara, Oozam, & Hepher, & Themani, & Ahaſthari; iſti ſunt filii Naara.

7. Les fils de Halaa *ſont* Sereth, Iſaar & Ethnan.

7. Porrò filii Halaa, Sereth, Iſaar, & Ethnan.

8. Cos engendra Anob & Soboba; & c'eſt de lui que ſont venus tous ceux qui portent le nom d'Aharehel fils d'Arum.

8. Cos autem genuit Anob, & Sobaba, & cognationem Aharehel filii Arum.

9. Mais Jabès devint plus illuſtre que ſes freres; & ce fut ſa mere qui lui donna le nom de Jabès, en diſant: C'eſt parce que je l'ai mis au monde avec beaucoup de douleur.

9. Fuit autem Jabes inclytus præ fratribus ſuis, & mater ejus vocavit nomen illius Jabes, dicens: Quia peperi eum in dolore.

10. Or Jabès invoqua le Dieu d'Iſraël, en diſant: Si vous vouliez bien, Seigneur, répandre ſur moi vos bénédictions, & étendre les bornes de mes terres, & ſi votre bras m'étoit favorable, en empêchant que je ne ſuccombe ſous la malice des hommes. Et Dieu lui accorda ce qu'il avoit demandé; *il le rem-*

10. Invocavit verò Jabes Deum Iſrael, dicens: Si benedicens benedixeris mihi, & dilataveris terminos meos, & fuerit manus tua mecum, & feceris me à malitia non opprimi. Et præſtitit Deus quæ precatus eſt.

plit de force, & lui donna l'avantage ſur ſes ennemis.

11. Caleb autem frater Sua genuit Mahir, qui fuit pater Eſthon.

11. Caleb frere de Sua, engendra Machir, qui fut pere d'Eſthon.

12. Porro Eſthon genuit Bethrapha, & Pheſſe, & Tehinna patrem urbis Naas: hi ſunt viri Recha.

12. Eſthon engendra Bethrapha, Pheſſé, & Tehinna, qui fut le pere *des habitans* de la ville de Naas. Ce ſont ceux-ci qui ont peuplé la ville de Recha.

13. Filii autem Cenez, Othoniel, & Saraia. Porrò filii Othoniel, Hathath, & Maonathi.

13. Cenez eut pour fils Othoniel, & Saraïa. Othoniel fut pere d'Hathath & de Maonathi.

14. Maonathi genuit Ophra, Saraia autem genuit Joab patrem Vallis artificum: ibi quippe artifices erant.

14. Maonathi engendra Ophra. Saraïa engendra Joab le pere *des habitans* de la vallée des ouvriers; car il y avoit là *toute ſorte* d'ouvriers.

15. Filii verò Caleb filii Jephone, Hir, & Ela, & Naham. Filii quoque Ela: Cenez.

15. Les enfans de Caleb fils de Jephoné *ſont* Hir, Ela, & Nahan. Ela *fut* pere de Cenez.

16. Filii quoque Jaleleel: Ziph, & Zipha, Thiria, & Aſrael.

16. Les fils de Jaleléel *furent* Ziph, Zipha, Thiria & Aſraël.

17. Et filii Ezra, Jether, & Mered, & Epher, & Jalon, genuitque Mariam, & Sammai, & Jesba patrem Eſthamo.

17. Ceux d'Ezra *étoient* Jether, Mered, Epher & Jalon. Il eut encore Marie, Sammaï, & Jeſba pere *des habitans* d'Eſthamo.

18. Uxor quoque ejus Judaia, peperit Jared patrem Gedor, & Heber patrem Socho, & Icuthiel patrem Zanoe; hi autem filii Bethiæ filiæ Pharaonis, quam accepit Mered.

18. Sa femme fut Judaïe, *qui* enfanta Jared pere de Gedor, & Heber pere de Socho, & Icuthiel pere de Janoé. Et tous ceux-là deſcendent auſſi de Bethie fille de Pharaon qui épouſa Mered.

19. Et filii uxoris Odaiæ ſororis Naham patris Ceila, Garmi, & Eſthamo, qui fuit de Machathi.

19. Et les fils de ſa femme Odaïe ſœur de Naham pere de Ceïla *ſont* Garmi, & Eſthamo qui étoit de Machathi.

20. Filii quoque Simon, Amnon, & Rinna filius Hanan, & Thilon. Et filii Jeſi, Zoheth, & Benzoheth.

20. Les fils de Simon *ſont* Amnon & Rinna qu'il eut de Hanan, & Thilon. Et les fils de Jeſi *ſont* Zoheth & Benzoheth.

21. Filii Sela, filii Juda: Her pater Lecha, & Laada pater Mareſa, & cognationes domus operantium byſſum in domo juramenti.

21. Les fils de Sela *troiſieme* fils de Juda *ſont* Her pere de Lecha, & Laada pere de Mareſa, & les *chefs des* familles de ceux qui travaillent aux ouvrages de fin lin dans la maiſon *d'Aſbeath, c'eſt-à-dire, dans la maiſon* du Jurement,

22. & *Joazim, dont le nom signifie* celui qui a fait arrêter le soleil, & *les habitans de Chozeba, c'eſt-à-dire*, les hommes de menſonge, & *Joas & Saraph, dont les noms ſignifient* le Certain & le Brûlant, qui commanderent dans Moab, & qui, *après s'y être mariés*, revinrent à Lachem, *autrement Bethléem.* Or c'eſt ce que nous apprenons de l'ancienne tradition.

22. Et qui ſtare fecit Solem, virique Mendacii, & Securus, & Incendens, qui principes fuerunt in Moab, & qui reverſi ſunt in Lahem; hæc autem verba vetera.

23. Ce ſont là les *peres des* potiers qui demeurent *à Atharim & à Gadira* dans les maiſons du Roi, où ils travaillent pour lui, & qui s'y ſont établis.

23. Hi ſunt figuli habitantes in plantationibus, & in ſepibus, apud regem in operibus ejus, commoratique ſunt ibi.

§. II. *Enfans de Simeon. Villes qu'ils poſſéderent. Ils exterminerent quelques-uns de la poſtérité de Cham & les reſtes des Amalécites, & s'établirent dans leur pays.*

24. Les fils de Simeon *ſont* Namuël, Jamin, Jarib, Zara & Saül,

24. Filii Simeon: Namuel & Jamin, Jarib, Zara, Saul.

25. dont le fils *fut* Sellum pere de Mapſam, lequel eut Maſma pour fils.

25. Sellum filius ejus, Mapſam filius ejus, Maſma filius ejus.

26. Le fils de Maſma *fut* Hamuël, celui de Hamuël *fut* Zachur, & celui de Zachur *fut* Semeï.

26. Filii Maſma: Hamuel filius ejus, Zachur filius ejus, Semei filius ejus.

27. Semeï eut ſeize garçons & ſix filles: mais ſes freres n'eurent pas beaucoup d'enfans, & toute leur poſtérité ne put égaler le nombre des enfans de Juda.

27. Filii Semei ſedecim, & filiæ ſex: fratres autem ejus non habuerunt filios multos, & univerſa cognatio non potuit adæquare. ſummam filiorum Juda.

28. Ils s'établirent dans Berſabée, dans Molada, dans Haſarſuhal,

28. Habitaverunt autem in Berſabee, & Molada, & Haſarſuhal,

29. dans Bala, dans Aſom, dans Tholad,

29. & in Bala, & in Aſom, & in Tholad,

30. dans Bathuël, dans Horma, & dans Siceleg,

30. & in Bathuel, & in Horma, & in Siceleg,

31. dans Bethmarchaboth, dans Haſarſuſim, dans Bethberaï & dans Saarim. Ce ſont les villes qu'ils poſſéderent *ſeuls* juſqu'au regne de David, *qui en réunit pluſieurs à la tribu de Juda.*

31. & in Bethmarchaboth, & in Haſarſuſim, & in Bethberai, & in Saarim; hæ civitates eorum uſque ad regem David.

32. Ils eurent encore des bourgs au nombre de cinq, qui peuvent paſſer pour villes,

32. Villæ quoque eorum: Etam, & Aen, Remmon,

& Thochen, & Aſan, civitates quinque.

33. Et univerſi viculi eorum per circuitum civitatum iſtarum uſque ad Baal; hæc eſt habitatio eorum, & ſedium diſtributio.

34. Moſobab quoque & Jemlech, & Joſa filius Amaſiæ,

35. & Joel, & Jehu filius Joſabiæ filii Saraiæ filii Aſiel,

36. & Elioenai, & Jacoba, & Iſuhaia, & Aſaia, & Adiel, & Iſmiel, & Banaia,

37. Ziza quoque filius Sephei filii Allon filii Idaia filii Semri filii Samaia.

38. Iſti ſunt nominati principes in cognationibus ſuis, & in domo affinitatum ſuarum multiplicati ſunt vehementer.

39. Et profecti ſunt ut ingrederentur in Gador uſque ad Orientem vallis, & ut quærerent paſcua gregibus ſuis.

40. Inveneruntque paſcuas uberes, & valde bonas, & terram latiſſimam & quietam & fertilem, in qua ante habitaverant de ſtirpe Cham.

41. Hi ergo venerunt, quos ſuprà deſcripſimus nominatim, in diebus Ezechiæ regis Juda: & percuſſerunt tabernacula eorum, & habitatores qui inventi fuerant ibi, & deleverunt eos uſque in præſentem diem: habitaveruntque pro eis, quoniam uberrimas paſcuas ibidem repererunt.

42. De filiis quoque Simeon abierunt in montem Seir viri quingenti, habentes principes Phalthiam & Naariam & Raphaiam & Oziel filios Jeſi;

ſavoir, Etam, Aën, Remmon, Tochen & Aſan.

33. Et *avec cela* tous les villages qui ſont aux environs de ces villes, juſqu'à Baal. Voilà le pays que les deſcendans de Simeon ont habité, & la diſtribution de leurs demeures:

34. Moſobab, Jemlech & Joſia fils d'Amaſias,

35. Johël & Jehu fils de Joſabia *qui fut* fils de Saraïa, fils d'Aſiel,

36. Elioenaï, Jacoba, Iſuhaïa, Aſaïa, Adiel, Iſmiel & Banaïa,

37. Ziza fils de Zepheï, fils d'Allon, fils d'Idaïa, fils de Semri, fils de Samaïa.

38. Tous ceux-là devinrent les chefs célebres de pluſieurs maiſons *de la tribu de Simeon*, & ils ſe multiplierent extrèmement dans les familles qui ſortirent d'eux.

39. Ils partirent *de leur pays*, pour ſe rendre maîtres de Gador, & s'étendre juſqu'à l'Orient de la vallée, afin de chercher des pâturages à leurs troupeaux.

40. Ils en trouverent de fertiles & d'excellens, & une terre très-ſpacieuſe, paiſible & abondante, où quelques gens de la poſtérité de Cham s'étoient établis.

41. Ceux-ci que nous avons nommés plus haut vinrent donc *les attaquer* ſous le regne d'Ezechias Roi de Juda: ils renverſerent leurs tentes, & tuerent ceux qui y habitoient, & ils en ſont demeurés juſqu'à préſent les maîtres, s'y étant établis en leur place, à cauſe des pâturages très-gras qu'ils y trouverent.

42. Quelques autres de la même tribu de Simeon s'étant aſſemblés au nombre de cinq cens, s'en allerent à la montagne de Seïr ſous la conduite de Phaltias, de Naarias, de Raphaïas & d'Oziel enfans de Jeſi.

43. Et ayant défait les reſtes des Amalécites qui avoient pû échaper *juſqu'alors*, ils ſe rendirent maîtres du pays, où ils ſont demeurés juſqu'à ce jour.

43. Et percuſſerunt reliquias, quæ evadere potuerant, Amalecitarum, & habitaverunt ibi pro eis uſque ad diem hanc.

CHAPITRE V.

§. I. *Droit d'aîneſſe de Ruben transféré à Joſeph. Valeur de Judas. Enfans de Ruben. Ils taillent en pieces les Iſmaélites, & s'emparent de leur pays.*

1. VOici les enfans de Ruben fils aîné d'Iſraël, (*dont on auroit dû faire la généalogie avant tous les autres;* car c'eſt lui qui étoit ſon aîné; mais parce qu'il déshonora le lit nuptial de ſon pere, *par l'inceſte qu'il commit avec Bala ſervante de Rachel que Jacob avoit épouſée*, ſon droit d'aîneſſe fut donné aux enfans de Joſeph, qui étoit *auſſi* fils d'Iſraël, & Ruben ne fut plus conſidéré comme l'aîné.

1. Filii quoque Ruben primogeniti Iſrael (ipſe quippe fuit primogenitus ejus: ſed cùm violaſſet thorum patris ſui, data ſunt primogenita ejus filiis Joſeph filii Iſrael, & non eſt ille reputatus in primogenitum.

2. Or Judas étoit le plus vaillant de tous ſes freres; & des princes ſont ſortis de ſa race, *qui ont régné ſur tout Iſraël. C'eſt auſſi de lui que doit ſortir le Chef du peuple du Seigneur. Cependant il ne fut point conſidéré comme l'aîné;* mais le droit d'aîneſſe fut conſervé à Joſeph, *qui, en cette qualité, eut une double part en la perſonne de ſes deux enfans.*)

2. Porrò Judas, qui erat fortiſſimus inter fratres ſuos, de ſtirpe ejus principes germinati ſunt: primogenita autem reputata ſunt Joſeph)

3. Voici donc *quels furent* les fils de Ruben qui étoit l'aîné d'Iſraël: Enoch, Phallu, Eſron & Carmi.

3. Filii ergo Ruben primogeniti Iſrael: Enoch, & Phallu, Eſron, & Carmi.

4. Joël eut pour fils Samaïa pere de Gog, dont le fils *fut* Seméi.

4. Filii Joel: Samaia filius ejus, Gog filius ejus, Somei filius ejus,

5. Micha *fut* fils de Seméi, Reïa *fut* fils de Micha, & Baal *fut* fils de Reïa.

5. Micha filius ejus, Reja filius ejus, Baal filius ejus,

6. Béera ſon fils, l'un des chefs de la tribu de Ruben, fut emmené captif par Telgathphalnaſar Roi des Aſſyriens.

6. Beera filius ejus, quem captivum duxit Thelgathphalnaſar rex Aſſyriorum, & fuit princeps in tribu Ruben.

7. Ses freres & toute ſa parenté, dans le dénombrement qui en fut fait par familles, ſe trouvoient avoir pour chefs Jehiel & Zacharie.

7. Fratres autem ejus, & univerſa cognatio ejus, quando numerabantur per familias ſuas, habuerunt principes, Jehiel & Zachariam,

8. Porrò Bala filius Azaz, filii Samma, filii Joel, ipſe habitavit in Aroer uſque ad Nebo & Beelmeon.

8. Bala fils d'Azaz qui étoit fils de Samma fils de Joël s'établit dans Aroër, & s'étendit juſqu'à Nebo & Béelmeon.

9. Contra Orientalem quoque plagam habitavit uſque ad introitum eremi, & flumen Euphraten. Multum quippe jumentorum numerum poſſidebant in terra Galaad.

9. Il pouſſa auſſi ſes habitations juſqu'au pays oriental, juſqu'à l'entrée du déſert & juſqu'au fleuve de l'Euphrate, à cauſe de la grande quantité de beſtiaux qu'ils poſſédoient dans la terre de Galaad.

10. In diebus autem Saül prœliati ſunt contra Agareos, & interfecerunt illos, habitaveruntque pro eis in tabernaculis eorum, in omni plaga, quæ reſpicit ad Orientem Galaad.

10. Du tems de Saül, ils combattirent contre les *Iſmaélites* deſcendans d'Agar; & les ayant taillés en pieces, ils demeurerent dans leurs tentes, & s'établirent dans tout le pays qui eſt à l'orient de Galaad.

§. II. *Enfans de Gad. Ils occupent le pays de Galaad de Baſan & les villages qui en dépendent.*

11. Filii verò Gad è regione eorum habitaverunt in terra Baſan uſque Selcha:

11. Les enfans de Gad s'établirent vis-à-vis d'eux dans le pays de Baſan, juſqu'à Selcha.

12. Joel in capite, & Saphan ſecundus: Janai autem, & Saphat, in Baſan.

12. Joël étoit leur chef, & Saphan tenoit le ſecond rang. Janaï & Saphat commandoient dans *la ville de* Baſan.

13. Fratres verò eorum ſecundùm domos cognationum ſuarum, Michael, & Moſollam, & Sebe, & Jorai, & Jachan, & Zie, & Heber, ſeptem.

13. Leurs freres *étoient* Michel, *Moſollam*, Sebé, Joraï, Jachan, Zié & Heber, qui ſont ſept en tout, & qui eurent chacun leur maiſon & leur poſtérité.

14. Hi filii Abihail, filii Huri, filii Jara, filii Galaad, filii Michaael, filii Jeſeſi, filii Jeddo, filii Buz.

14. Ceux-ci *furent* fils d'Abihaïl *qui étoit* fils d'Huri, fils de Jara, fils de Galaad, *fils* de Michel, fils de Jeheſi, fils de Jeddo, fils de Buz.

15. Fratres quoque filii Abdiel, filii Guni, princeps domus in familiis ſuis.

15. Leurs freres furent encore les fils d'Abdiel, fils de Guni, qui firent *chacun* une maiſon & une branche.

16. Et habitaverunt in Galaad, & in Baſan, & in vicuiis ejus, & in cunctis ſuburbanis Saron, uſque ad terminos.

16. Ils s'établirent dans le pays de Galaad, dans Baſan & les bourgades qui en dépendent, & dans tous les villages de Saron, depuis un bout juſqu'à l'autre.

17. Omnes hi numerati ſunt in diebus Joathan regis Juda, & in diebus Jeroboam regis Iſrael.

17. Tous ceux-ci ſe trouvent dans le dénombrement qui fut fait du tems de Joathan Roi de Juda, & *dans celui qui avoit été fait* du tems de Jeroboam Roi d'Iſraël.

§. III. *Les enfans de Ruben, de Gad, & la demi-tribu de Manaſſé invoquent le Seigneur, & défont dans un combat ſanglant les Agaréens avec leurs alliés. Ils ſe rendent maîtres de tout ce que poſſédoient ces peuples, & s'établiſſent dans leur pays. Ils ſont tranſportés en Aſſyrie, en punition de leur idolatrie.*

18. Les enfans de Ruben, de Gad & de la demi-tribu de Manaſſé, furent des gens très-guerriers qui portoient le bouclier & l'épée, qui ſavoient ſe ſervir de l'arc, & qui étoient très-expérimentés au métier de la guerre. Quand ils marchoient en bataille, ils étoient au nombre de quarante-quatre mille ſept cens ſoixante.

18. Filii Ruben, & Gad, & dimidiæ tribus Manaſſe, viri bellatores, ſcuta portantes & gladios, & tendentes arcum, eruditique ad prælia, quadraginta-quatuor millia & ſeptingenti ſexaginta, procedentes ad pugnam.

19. Ils eurent guerre contre les Agaréens, à qui les Ituréens, avec ceux de Naphis & de Nodab,

19. Dimicaverunt contra Agareos: Ituræi verò, & Naphis, & Nodab,

20. donnerent du ſecours. Et Dieu leur livra entre les mains les Agaréens avec tous les gens de leur parti, parce qu'ils eurent ſoin de l'invoquer dans le combat: ainſi il l'exauça, parce qu'ils avoient cru en lui.

20. præbuerunt eis auxilium. Traditique ſunt in manus eorum Agarei, & univerſi qui fuerant cum eis, quia Deum invocaverunt cùm præliarentur: & exaudivit eos, eò quòd credidiſſent in eum.

21. Ils ſe rendirent donc maîtres de tout ce que poſſédoient ces peuples, c'eſt-à-dire, de cinquante mille chameaux, de deux cens cinquante mille brebis, & de deux mille ânes, & firent cent mille priſonniers,

21. Ceperuntque omnia quæ poſſederant, camelorum quinquaginta millia, & ovium ducenta quinquaginta millia, & aſinos duo millia, & animas hominum centum millia.

22. ſans compter auſſi un grand nombre de bleſſés qui périrent dans le combat, parce que la bataille fut furieuſe, & *que* le Seigneur y préſidoit *pour les enfans d'Iſraël.* Ils demeurerent *donc* dans ce pays, juſqu'à ce qu'ils en furent transférés *par Théglatphalaſar qui les emmena en Aſſyrie.*

22. Vulnerati autem multi corruerunt: fuit enim bellum Domini. Habitaveruntque pro eis uſque ad tranſmigrationem.

23. La demi-tribu de Manaſſé occupa auſſi toutes les terres qui ſont depuis les extrémités de Baſan, juſqu'à Baal, Hermon & Sanir, & *poſſéda même* la montagne d'Hermon, parce qu'ils étoient en fort grand nombre.

23. Filii quoque dimidiæ tribus Manaſſe, poſſederunt terram à finibus Baſan uſque Baal, Hermon, & Sanir, & montem Hermon, ingens quippe numerus erat.

24. Voici ceux qui furent chefs de leurs

24. Et hi fuerunt princi-

pes domus cognationis eorum, Epher, & Jesi, & Eliel, & Ezriel, & Jeremia, & Odoia, & Jediel, viri fortissimi & potentes, & nominati duces in familiis suis.

diverses familles : Epher, Jesi, Eliel, Ezriel, Jéremie, Odoïa & Jédiel, tous gens braves & très-forts, qui acquirent beaucoup de réputation parmi ceux de leur maison qu'ils commandoient.

25. Reliquerunt autem Deum patrum suorum, & fornicati sunt post deos populorum terræ, quos abstulit Deus coram eis.

25. Cependant ils abandonnerent le Dieu de leurs peres, & commirent un adultere *spirituel*, en suivant les dieux de ces peuples que Dieu même avoit exterminés en leur présence *& par leurs propres mains.*

26. Et suscitavit Deus Israel spiritum Phul regis Assyriorum, & spiritum Thelgathphalnasar regis Assur : & transtulit Ruben, & Gad, & dimidiam tribum Manasse, & adduxit eos in Lahela, & in Habor, & Ara, & fluvium Gozan, usque ad diem hanc.

26. Mais enfin le Dieu d'Israël fit marcher contr'eux Phul Roi des Assyriens *au tems de Manahem Roi d'Israël*, & Thelgathphalnasar *aussi* Roi d'Assur *au tems de Phacée qui régna après Phaceïa fils de Manahem :* & il fit enlever la tribu de Ruben, avec la tribu de Gad, & la demi-tribu de Manassé ; & les emmena à Lahela, à Habor, & à Ara sur le fleuve de Gozan *dans la Médie*, où ils sont toûjours demeurés jusqu'à ce jour.

CHAPITRE VI.

§. I. *Postérité de Lévi. Descendans d'Aaron.*

1. Filii Levi, Gerson, Caath, & Merari.

1. LEs fils de Lévi *furent* Gerson, Caath & Merari.

2. Filii Caath : Amram, Isaar, Hebron, & Oziel.

2. Les fils de Caath *sont* Amram, Isaar, Hebron & Oziel.

3. Filii Amram : Aaron, Moyses, & Maria : Filii Aaron : Nadab & Abiu, Eleazar & Ithamar.

3. Les fils d'Amram *sont* Aaron, Moyse & Marie *leur sœur*. Les fils d'Aaron *sont* Nadab, Abiu *qui moururent dans le désert*, Eleazar & Ithamar *qui succéderent à leur pere.*

4. Eleazar genuit Phinees, & Phinees genuit Abisue,

4. Eleazar engendra Phinées, & Phinées engendra Abisué.

5. Abisue verò genuit Bocci, & Bocci genuit Ozi.

5. Abisué engendra Bocci, & Bocci engendra Ozi, *après lequel le sacerdoce entra dans la famille d'Ithamar second fils d'Aaron, en la personne du grand-prêtre Heli.*

6. Ozi genuit Zaraiam, & Zaraias genuit Merajoth.

6. Ozi engendra Zaraïas, Zaraïas engendra Merajoth.

7. Merajoth engendra Amarias, & Amarias engendra Achitob.

8. Achitob engendra Sadoc, *en la perſonne duquel le ſacerdoce rentra dans la famille d'Eleazar ;* & Sadoc engendra Achimaas.

9. Achimaas engendra Azarias, *&* Azarias engendra Johanan.

10. Johanan engendra Azarias. Ce fut lui qui, *en s'oppoſant à l'entrepriſe ſacrilége du Roi Ozias*, exerça *avec une vigueur digne de ſon caractere* le ſacerdoce dans le temple que Salomon avoit fait bâtir dans Jeruſalem.

11. Or Azarias engendra Amarias, & Amarias engendra Achitob.

12. Achitob engendra Sadoc, & Sadoc engendra Sellum.

13. Sellum engendra Helcias, & Helcias engendra Azarias.

14. Azarias engendra Saraïas *qui fut mis à mort par Nabuchodonoſor à Reblatha*, & Saraïas engendra Joſedec.

15. Or Joſedec ſortit du pays quand le Seigneur transféra *en Babylone la tribu de* Juda & *le peuple de* Jeruſalem par le moyen de Nabuchodonoſor.

16. Les fils de Lévi *furent* donc Gerſon, Caath & Merari.

17. Les fils de Gerſon *furent* Lobni & Seméi.

18. Les fils de Caath *furent* Amram, Iſaar, Hebron & Oziel.

19. Les fils de Merari *furent* Moholi & Muſi. Mais voici quelle a été la poſtérité de Lévi *priſe* ſelon ſes différentes familles.

20. Gerſon *fils aîné de Lévi*, eut pour fils Lobni; le fils de Lobni *fut* Jahath; le fils de Jahath *fut* Zamma;

21. Le fils de Zamma *fut* Joab; le fils de Joab *fut* Addo; le fils d'Addo *fut* Zara; le fils de Zara *fut* Jethraï.

22. Les fils de Caath *ſecond fils de Lévi*,

7. Porrò Merajoth genuit Amariam, & Amarias genuit Achitob.

8. Achitob genuit Sadoc, & Sadoc genuit Achimaas,

9. Achimaas genuit Azariam, Azarias genuit Johanan,

10. Johanan genuit Aſariam; ipſe eſt qui ſacerdotio functus eſt, in domo quam ædificavit Salomon in Jeruſalem.

11. Genuit autem Azarias Amariam, & Amarias genuit Achitob,

12. Achitob genuit Sadoc, & Sadoc genuit Sellum,

13. Sellum genuit Helciam, & Helcias genuit Azariam,

14. Azarias genuit Saraiam, & Saraias genuit Joſedec.

15. Porrò Joſedec egreſſus eſt, quando tranſtulit Dominus Judam & Jeruſalem per manus Nabuchodonoſor.

16. Filii ergo Levi: Gerſon, Caath, & Merari.

17. Et hæc nomina filiorum Gerſon: Lobni, & Semei.

18. Filii Caath: Amram, & Iſaar, & Hebron, & Oziel.

19. Filii Merari: Moholi & Muſi. Hæ autem cognationes Levi ſecundùm familias eorum.

20. Gerſom, Lobni filius ejus, Jahath filius ejus, Zamma filius ejus,

21. Joah filius ejus, Addo filius ejus, Zara filius ejus, Jethrai filius ejus.

22. Filii Caath, Amina-

dab filius ejus, Core filius ejus, Asir filius ejus,

ſont ceux-ci: Aminadab fils de Caath, Coré fils d'Aminadab, Asir *ou Aſer* fils de Coré.

23. Elcana filius ejus, Abiaſaph filius ejus, Asir filius ejus.

23. Elcana fils d'Asir, Abiaſaph fils d'Elcana, Asir fils d'Abiaſaph,

24. Thahath filius ejus, Uriel filius ejus, Ozias filius ejus, Saul filius ejus.

24. Thahath fils d'Asir, Uriel fils de Thahath, Ozias fils d'Uriel, Saül fils d'Ozias.

25. Filii Elcana, Amaſai & Achimoth

25. Les fils d'Elcana *ſecond fils de Coré furent* Amaſaï, Achimoth & Elcana.

26. & Elcana: Filii Elcana: Sophai filius ejus, Nahath filius ejus,

26. Les fils d'Elcana *ſecond du nom furent* Sophaï fils d'Elcana, Nahath fils de Sophaï,

27. Eliab filius ejus, Jeroham filius ejus, Elcana filius ejus.

27. Eliab fils de Nahath, Jeroham fils d'Eliab, Elcana *troiſieme du nom* fils de Jeroham *& pere de Samuël*

28. Filii Samuel, primogenitus Vaſſeni, & Abia.

28. Les enfans de Samuël *furent Joël ou* Vaſſeni qui étoit l'aîné, & Abia *qui étoit le ſecond.*

29. Filii autem Merari, Moholi: Lobni filius ejus, Semei filius ejus, Oza filius ejus,

29. Les enfans de Merari *troiſieme fils de Lévi, ſont* Moholi, ſon fils Lobni, Seméi fils de Lobni, Oza fils de Seméi,

30. Sammaa filius ejus, Haggia filius ejus, Aſaia filius ejus.

30. Sammaa fils d'Oza, Haggia fils de Sammaa, Aſaïa fils d'Oggia.

§. II. *Lévites choiſis par David pour chanter les loüanges de Dieu devant le tabernacle.*

L'an du monde 2959.

31. Iſti ſunt, quos conſtituit David ſuper cantores domus Domini, ex quo collocata eſt arca:

31. Ce ſont ceux-là à qui David donna l'intendance ſur les chantres de la maiſon du Seigneur, depuis que l'arche eut été placée *à Jeruſalem.*

32. & miniſtrabant coram tabernaculo teſtimonii, canentes donec ædificaret Salomon domum Domini in Jeruſalem: ſtabant autem juxta ordinem ſuum in miniſterio.

32. Ils accompliſſoient leur miniſtere, en chantant devant le tabernacle de l'alliance, juſqu'à ce que Salomon eût bâti le temple du Seigneur dans Jeruſalem; & ils entroient en office chacun ſelon l'ordre de leurs familles.

33. Hi verò ſunt, qui aſſiſtebant cum filiis ſuis, de filiis Caath, Hemam cantor filius Johel, filii Samuel,

33. Or voici les noms de ceux qui ſervoient avec leurs enfans: Dans la poſtérité de Caath, Heman faiſoit l'office de chantre; il étoit fils de Johel, fils de Samuël,

34. filii Elcana, filii Jeroham, filii Eliel, filii Thohu,

34. fils d'Elcana, fils de Jeroham, fils d'Eliel, fils de Thohu,

35. fils de Suph, fils d'Elcana, fils de Mahath, fils d'Amaſaï,

35. filii Suph, filii Elcana, filii Mahath, filii Amaſai,

36. fils d'Elcana, fils de Johel, fils d'Azarias, fils de Sophonias,

36. filii Elcana, filii Johel, filii Azariæ, filii Sophoniæ,

37. fils de Thahath, fils d'Aſir, fils d'Abiaſaph, fils de Coré,

37. filii Thahath, filii Aſir, filii Abiaſaph, filii Core,

38. fils d'Iſaar, fils de Caath, fils de Lévi, fils d'Iſraël. *Les enfans de Caath étoient placés au milieu devant le tabernacle.*

38. filii Iſaar, filii Caath, filii Levi, filii Iſrael.

39. Son frere Aſaph étoit à ſa droite; il étoit fils de Barachias, fils de Sammaa;

39. Et frater ejus Aſaph, qui ſtabat à dextris ejus, Aſaph filius Barachiæ, filii Samaa,

40. fils de Michel, fils de Baſaïa, fils de Melchias,

40. filii Michael, filii Baſajæ, filii Melchiæ,

41. fils d'Athanaï, fils de Zara, fils d'Adaïa,

41. filii Athanai, filii Zara, filii Adaja,

42. fils d'Ethan, fils de Zamma, fils de Seméi,

42. filii Ethan, filii Zamma, filii Semei,

43. fils de Jeth, fils de Gerſon, fils de Levi.

43. filii Jeth, filii Gerſon, filii Levi.

44. Les enfans de Merari leurs freres tenoient la gauche; ſavoir, Ethan fils de Cuſi, fils d'Abdi, fils de Maloch,

44. Filii autem Merari fratres eorum, ad ſiniſtram. Ethan filius Cuſi, filii Abdi, filii Maloch,

45. fils d'Haſabias, fils d'Amaſias, fils d'Helcias,

45. filii Haſabiæ, filii Amaſiæ, filii Helciæ,

46. fils d'Amaſaï, fils de Boni, fils de Somer,

46. filii Amaſai, filii Boni, filii Somer,

47. fils de Moholi, fils de Muſi, fils de Merari, fils de Levi.

47. filii Moholi, filii Muſi, filii Merari, filii Levi.

§. III. *Lévites deſtinés au ſervice du tabernacle. Aaron & ſes enfans offrent des ſacrifices & des prieres pour le peuple.*

48. *Outre ces Lévites deſtinés à chanter les loüanges de Dieu, & diſtribués en trois bandes qui avoient chacune leur chef; ſavoir, celle de Caath, Heman; celle de Gerſon, Aſaph; & celle de Merari, Ethan:* les *autres* Lévites leurs freres étoient auſſi deſtinés à tout ce qui étoit du ſervice du tabernacle de la maiſon du Seigneur.

48. Fratres quoque eorum Levitæ, qui ordinati ſunt in cunctum miniſterium tabernaculi domus Domini.

49. Mais Aaron & ſes fils offroient *ſeuls*

49. Aaron verò, & filii

ejus adolebant incensum super altare holocausti, & super altare thymiamatis, in omne opus Sancti sanctorum : & ut precarentur pro Israel, juxta omnia quæ præceperat Moyses servus Dei.

tout ce qui se brûloit sur l'autel des holocaustes & sur l'autel des parfums, pour tout ce qui regardoit les fonctions du Sanctuaire ; & ils prioient pour la maison d'Israël, suivant en tout l'ordre que Moyse serviteur de Dieu leur avoit prescrit.

50. Hi sunt autem filii Aaron : Eleazar filius ejus, Phinees filius ejus, Abisue filius ejus,

50. Or voici quels étoient les fils d'Aaron : Eleazar son fils, Phinées fils d'Eleazar, Abisué fils de Phinées;

51. Bocci filius ejus, Ozi filius ejus, Zarahia filius ejus,

51. Bocci fils d'Abisué, Ozi fils de Bocci, Zarahie fils d'Ozi,

52. Merajoth filius ejus, Amarias filius ejus, Achitob filius ejus,

52. Merajoth fils de Zarahie, Amarias fils de Merajoth, Achitob fils d'Amarias,

53. Sadoc filius ejus, Achimaas filius ejus.

53. Sadoc fils d'Achitob, Achimaas fils de Sadoc.

§. IV. *Lieux donnés aux enfans d'Aaron pour leurs demeures. Villes de refuge qui leur sont assignées par les enfans d'Israël.*

54. Et hæc habitacula eorum per vicos atque confinia, filiorum scilicet Aaron, juxta cognationes Caathitarum : ipsis enim sorte contigerant :

54. Et voici les lieux où demeuroient ces enfans d'Aaron ; savoir, les bourgades & les environs qui leur échurent par sort, en commençant par les familles de la branche de Caath.

55. dederunt igitur eis Hebron in terra Juda, & suburbana ejus per circuitum :

55. On leur donna donc Hebron dans la tribu de Juda, & tous les fauxbourgs qui l'environnent :

56. agros autem civitatis, & villas, Caleb filio Jephone.

56. Mais les terres qui en dépendent, avec les villages, furent données à Caleb fils de Jephoné.

57. Porrò filiis Aaron dederunt civitates ad confugiendum, Hebron, & Lobna & suburbana ejus,

57. On donna aussi aux enfans d'Aaron des villes ; *savoir*, Hebron ville de refuge & Lobna avec ses fauxbourgs,

58. Jether quoque & Esthemo cum suburbanis suis, sed & Helon & Dabir cum suburbanis suis,

58. comme aussi Jether & Esthemo avec leurs fauxbourgs, & même Helon & Dabir avec leurs fauxbourgs,

59. Asan quoque & Bethsemes & suburbana earum.

59. & encore Asan & Bethsemés avec leurs fauxbourgs.

60. De tribu autem Benjamin, Gabee & suburbana ejus, & Almath cum suburbanis suis, Anathoth quoque cum suburbanis suis ; omnes

60. On leur donna aussi de la tribu de Benjamin, Gabée avec ses fauxbourgs, Almath avec ses fauxbourgs, comme aussi Anathoth avec ses fauxbourgs, *Jethra & Gabaon*

Gabaon avec leurs fauxbourgs : le tout faiſant treize villes partagées entre leurs familles.

61. On donna auſſi en partage aux autres qui reſtoient de la poſtérité de Caath, dix villes *de la tribu de Dan & d'Ephraïm*, & de la demi-tribu de Manaſſé.

62. Les deſcendans de Gerſon diviſés en pluſieurs branches eurent treize villes de la tribu d'Iſſachar, de la tribu d'Aſer, de la tribu de Nephthali, & de la tribu de Manaſſé dans Baſan.

63. On donna aux deſcendans de Merari diviſés en pluſieurs branches, douze villes qui leur échurent par ſort dans la tribu de Ruben, dans la tribu de Gad, & dans la tribu de Zabulon.

64. Les enfans d'Iſraël donnerent auſſi aux Lévites diverſes villes avec leurs fauxbourgs :

65. Et ces villes leur furent données par ſort dans la tribu des enfans de Juda, dans la tribu des enfans de Simeon, dans la tribu des enfans de Benjamin ; & ils les nommerent chacun de leurs noms.

66. On en donna de même à ceux qui étoient de la famille de Caath ; & il y eut quelques-unes de leurs villes qui étoient de la tribu d'Ephraïm.

67. On leur donna donc pour villes de refuge, Sichem avec ſes fauxbourgs dans la montagne d'Ephraïm, & Gazer avec ſes fauxbourgs, *qui n'étoit pas une ville de refuge*,

68. Jecmaan *ou Cibſaïm* auſſi avec ſes fauxbourgs, & de même Bethoron,

69. Helon *ou Aïalon* auſſi avec ſes fauxbourgs, & encore Gethremmon de la même ſorte.

70. On donna de plus dans la demi-tribu de Manaſſé Aner avec ſes fauxbourgs, & Balaam avec ſes fauxbourgs, à ceux de la maiſon de Caath qui reſtoient encore *à partager.*

civitates, tredecim per cognationes ſuas.

61. Filiis autem Caath reſiduis de cognatione ſua, dederunt ex dimidia tribu Manaſſe in poſſeſſionem urbes decem.

62. Porrò filiis Gerſon per cognationes ſuas, de tribu Iſſachar, & de tribu Aſer, & de tribu Nephthali, & de tribu Manaſſe in Baſan, urbes tredecim.

63. Filii autem Merari per cognationes ſuas, de tribu Ruben, & de tribu Gad, & de tribu Zabulon, dederunt ſorte civitates duodecim.

64. Dederunt quoque filii Iſrael Levitis civitates, & ſuburbana earum :

65. dederuntque per ſortem, ex tribu filiorum Simeon, & ex tribu filiorum Benjamin, urbes has quas vocaverunt nominibus ſuis,

66. & his qui erant de cognatione filiorum Caath, fueruntque civitates in terminis eorum de tribu Ephraim.

67. Dederunt ergo eis urbes ad confugiendum, Sichem cum ſuburbanis ſuis in monte Ephraim, & Gazer cum ſuburbanis ſuis,

68. Jecmaam quoque cum ſuburbanis ſuis, & Bethoron ſimiliter,

69. necnon & Helon cum ſuburbanis ſuis, & Gethremmon in eumdem modum.

70. Porrò ex dimidia tribu Manaſſe, Aner & ſuburbana ejus, Baalam & ſuburbana ejus : his videlicet, qui de cognatione filiorum Caath reliqui erant.

71. Filiis autem Gerſom, de cognatione dimidiæ tribus Manaſſe, Gaulon in Baſan & ſuburbana ejus, & Aſtaroth cum ſuburbanis ſuis.

71. Ceux de la branche de Gerſon eurent de même dans la demi-tribu de Manaſſé Gaulon en Baſan avec ſes fauxbourgs, & Aſtaroth *autrement Boſra*, avec ſes fauxbourgs.

72. De tribu Iſſachar, Cedes & ſuburbana ejus, & Dabereth cum ſuburbanis ſuis,

72. Dans la tribu d'Iſſachar, ils eurent Cedès avec ſes fauxbourgs, & Dabereth avec ſes fauxbourgs,

73. Ramath quoque & ſuburbana ejus, & Anem cum ſuburbanis ſuis.

73. comme auſſi Ramoth avec ſes fauxbourgs, & Anem *ou Engannin* avec ſes fauxbourgs.

74. De tribu verò Aſer: Maſal cum ſuburbanis ſuis, & Abdon ſimiliter:

74. Dans celle d'Aſer, ils eurent Maſal avec ſes fauxbourgs, & Abdon de même.

75. Hucac quoque & ſuburbana ejus, & Rohob cum ſuburbanis ſuis.

75. Hucac *ou Helcath* auſſi avec ſes fauxbourgs; & Rohob de même avec ſes fauxbourgs.

76. Porrò de tribu Nephthali, Cedes in Galilæa & ſuburbana ejus, Hamon cum ſuburbanis ſuis, & Cariathaim & ſuburbana ejus.

76. Dans la tribu de Nephthali, ils eurent Cedès en Galilée & ſes fauxbourgs, Hamon *ou Amothdor* avec ſes fauxbourgs, Cariathaïm & ſes fauxbourgs.

77. Filiis autem Merari reſiduis: de tribu Zabulon, Remmono & ſuburbana ejus, & Thabor cum ſuburbanis ſuis:

77. Ceux qui reſtoient *à partager* de la branche de Merari, eurent dans la tribu de Zabulon Remmono *ou Damna* avec ſes fauxbourgs, & Thabor avec ſes fauxbourgs.

78. trans Jordanem quoque ex adverſo Jericho contra Orientem Jordanis, de tribu Ruben, Boſor in ſolitudine cum ſuburbanis ſuis, & Jaſſa cum ſuburbanis ſuis,

78. Au-delà du Jourdain, vis-à-vis de Jericho, à l'orient de ce fleuve, ils eurent, dans la tribu de Ruben, Boſor qui eſt dans le déſert avec ſes fauxbourgs, & Jaſſa avec ſes fauxbourgs,

79. Cademoth quoque & ſuburbana ejus, & Mephaath cum ſuburbanis ſuis.

79. Cademoth auſſi avec ſes fauxbourgs, & Mephaat avec ſes fauxbourgs.

80. Necnon & de tribu Gad, Ramoth in Galaad & ſuburbana ejus, & Manam cum ſuburbanis ſuis,

80. Comme auſſi dans la tribu de Gad, Ramoth de Galaad & ſes fauxbourgs, & Manaïm avec ſes fauxbourgs:

81. ſed & Heſebon cum ſuburbanis ſuis, & Jezer cum ſuburbanis ſuis.

81. & de plus, Heſebon avec ſes fauxbourgs, & Jezer avec ſes fauxbourgs.

CHAPITRE VII.

§. I. *Postérité d'Issachar nombreuse & propre à la guerre.*

1. Issachar eut quatre enfans : Thola, Phua, Jasub & Simeron.

2. Thola eut pour fils Ozi, Raphaïa, Jeriel, Jemaï, Jebsem & Samuël, *qui furent* tous chefs de diverses branches ou maisons. Et dans le dénombrement qui fut fait sous David, il se trouva vingt-deux mille six cens hommes de la maison de Thola, tous gens braves & très-forts.

3. Ozi eut pour fils Izrahia, duquel sont venus Michel, Obadia, Johel & Jesia, tous cinq très-illustres.

4. Ils eurent avec eux, à cause de leurs diverses branches & familles, jusqu'à trente-six mille hommes, très braves, & toûjours prêts à combattre, parce qu'ils avoient eu chacun plusieurs femmes & beaucoup d'enfans.

5. Et les parens de ceux-ci, en y comprenant toute la maison d'Issachar, se trouverent monter, dans le dénombrement qui en fut fait, jusqu'à quatre-vingt-sept mille hommes, tous très-forts & propres pour la guerre.

1. Porrò filii Issachar : Thola, & Phua, Jasub, & Simeron, quatuor.

2. Filii Thola : Ozi & Raphaia, & Jeriel, & Jemai, & Jebsem, & Samuel, principes per domos cognationum suarum. De stirpe Thola viri fortissimi numerati sunt in diebus David, viginti duo millia sexcenti.

3. Filii Ozi : Izrahia, de quo nati sunt Michael, & Obadia, & Johel, & Jesia, quinque omnes principes.

4. Cumque eis per familias & populos suos, accincti ad prælium, viri fortissimi, triginta sex millia : multas enim habuerunt uxores, & filios.

5. Fratres quoque eorum per omnem cognationem Issachar, robustissimi ad pugnandum, octoginta septem millia numerati sunt.

§. II. *Enfans de Benjamin, leur nombre, leur valeur, leur application pour la guerre.*

6. Benjamin eut trois fils *dont les familles se conservèrent jusqu'au tems de David; savoir,* Bela, Bechor & Jadiel.

7. Bela eut cinq fils : Esbon, Ozi, Oziel, Jerimoth, & Uraï, *qui furent* chefs d'autant de familles remplies d'hommes très-forts pour le combat, dont le nombre se trouva monter à vingt-deux mille trente-quatre.

8. Les fils de Bechor *furent* Zamira, Joas,

6. Filii Benjamin : Bela, & Bechor, & Jadiel tres.

7. Filii Bela : Esbon, & Ozi & Oziel, & Jerimoth, & Urai, quinque principes familiarum, & ad pugnandum robustissimi : numerus autem eorum, viginti duo millia & triginta quatuor.

8. Porrò filii Bechor : Za-

mira, & Joas, & Eliezer, & Eliœnai, & Amri, & Jerimoth, & Abia, & Anathoth, & Almath: omnes hi, filii Bechor.

Eliézer, Elioënaï, Amri, Jerimoth, Abia, Anathoth & Almath, tous fils de Bechor.

9. Numerati ſunt autem per familias ſuas principes cognationum ſuarum, ad bella fortiſſimi viginti millia & ducenti.

9. Le dénombrement de ceux-ci, ſelon leurs diverſes branches d'où ſont deſcendues différentes familles, monta à vingt-deux mille deux cens, tous braves & propres à la guerre.

10. Porrò filii Jadihel: Balan. Filii autem Balan: Jehus, & Benjamin, & Aod, & Chanana, & Zethan, & Tharſis, & Ahiſahar.

10. Les deſcendans de Jadihel *ſont* Balan, qui eut pour fils Jehus, Benjamin, Aod, Chanana, Zethan, Tharſis & Ahiſahar.

11. Omnes hi filii Jadihel, principes cognationum ſuarum, viri fortiſſimi, decem & ſeptem millia & ducenti, ad prælium procedentes.

11. Tous ceux-ci deſcendent de Jadihel, & ſont chefs d'autant de maiſons remplies d'hommes très-braves, dont le dénombrement monta à dix-ſept mille deux cens lorſqu'ils alloient au combat.

12. Sepham quoque & Hapham filii Hir: & Haſim filii Aher.

12. Sepham & Hapham *ſont* les fils de Hir *nommé auſſi Uraï*, & Haſim *ou Huſin eſt* fils d'Aher *ou de Dan.*

§. III. *Deſcendans de Nephthali & de Manaſſé.*

13. Filii autem Nephthali: Jaſiel, & Guni, & Jeſer, & Sellum, filii Balæ.

13. Les fils de Nephthali *furent* Jaſiel, Guni, Jeſer, & Sellum, qui venoient de Bala *ſervante de Rachel, & mere de Dan & de Nephthali.*

14. Porrò filius Manaſſe, Eſriel: concubinaque ejus Syra peperit Machir patrem Galaad.

14. Eſriel *fut* fils de Manaſſé qui eut encore d'une Syrienne ſa concubine, Machir pere de Galaad.

15. Machir autem accepit uxores filiis ſuis Happhim & Saphan: & habuit ſororem nomine Maacha, nomen autem ſecundi, Salphaad, natæque ſunt Salphaad filiæ.

15. Machir *eut pour fils Galaad, dont un des fils nommé Hepher fut pere de Salphaad; mais* ayant pris des femmes pour ſes fils Happhim & Saphan, il eut *lui-même pour ſeconde femme* une ſœur *des grands du pays,* nommée Maacha. Salphaad fut *donc* ſon petit-fils qui n'eut que des filles.

16. Et peperit Maacha uxor Machir filium, vocavitque nomen ejus Phares: porrò nomen fratris ejus, Sares: & filii ejus, Ulam & Recen.

16. Et Maacha *ſeconde* femme de Machir accoucha d'un fils qu'elle nomma Pharès, qui eut auſſi un frere nommé Sarès pere d'Ulam & de Recen.

17. Ulam *fut* pere de Badan: & tous ceux-là ſont *petits*-fils *de Machir, & ont leur partage parmi les enfans* de Galaad fils de Machir, fils de Manaſſé.

17. Filius autem Ulam, Badan; hi ſunt filii Galaad, filii Machir, filii Manaſſe.

18. Sa ſœur *qui s'appelloit* Reine eut un fils *nommé* le Beau, outre Abiezer & Mohola.

18. Soror autem ejus Regina peperit Virum decorum, & Abiezer, & Mohola.

19. Semida fut pere d'Ahin, de Sechem, de Leci & d'Aniam.

19. Erant autem filii Semida, Ahin, & Sechem, & Leci, & Aniam.

§. IV. *Enfans d'Ephraïm & d'Aſer. Pays qu'ils ont occupés. Leur nombre, leur valeur, leur capacité pour la guerre.*

20. D'Ephraïm ſont ſortis Suthala, Bared ſon fils, Thahath ſon fils, Elada ſon fils, Thahath ſon fils, Zabad ſon fils,

20. Filii autem Ephraim: Suthala, Bared filius ejus, Thahath filius ejus, Elada filius ejus, Thahath filius ejus, hujus filius Zabad,

21. Suthala fils de Zabad, Ezer & Elad fils de Suthala: mais les habitans de Geth les tuerent tous, parce qu'ils étoient venus ravager leurs terres.

21. & hujus filius Suthala, & hujus filius Ezer & Elad: occiderunt autem eos viri Geth indigenæ, quia deſcenderant ut invaderent poſſeſſiones eorum.

22. C'eſt pourquoi Ephraïm leur pere les pleura durant pluſieurs jours, & ſes freres vinrent pour le conſoler.

22. Luxit igitur Ephraim pater eorum multis diebus, & venerunt fratres ejus ut conſolarentur eum.

23. Enſuite il s'approcha de ſa femme; & elle conçut, & eut un fils qu'elle nomma Beria, *c'eſt-à-dire, pendant le deuil*, parce qu'il étoit né dans l'affliction de ſa famille.

23. Ingreſſuſque eſt ad uxorem ſuam: quæ concepit, & peperit filium, & vocavit nomen ejus Beria, eò quòd in malis domus ejus ortus eſſet:

24. Ephraïm eut auſſi une fille *nommée* Sara, qui, *après l'entrée des enfans d'Iſraël dans la terre de Chanaan*, rebâtit la haute & la baſſe Bethoron, & Ozenſara.

24. filia autem ejus fuit Sara, quæ ædificavit Bethoron inferiorem & ſuperiorem, & Ozenſara.

25. Il eut encore pour fils Raſpha, Reſeph, & Thalé, duquel eſt venu Thaan,

25. Porrò filius ejus, Rapha, & Reſeph, & Thale de quo natus eſt Thaan.

26. qui fut pere de Laadan, dont le fils fut Ammiud, lequel engendra Eliſama,

26. qui genuit Laadan: hujus quoque filius Ammiud, qui genuit Elizama,

27. duquel ſortit Nun, qui fut pere de Joſué.

27. de quo ortus eſt Nun, qui habuit filium Joſue.

28. Leurs poſſeſſions & leur demeure *furent* Bethel avec ſes dépendances, Noran du coté de l'orient, & Gazer avec ce qui en releve du côté de l'occident, comme

28. Poſſeſſio autem eorum & habitatio, Bethel cum filiabus ſuis, & contra Orientem Noran, ac occidentalem plagam Gazer & filiæ

ejus, Sichem quoque cum filiabus ſuis, uſque ad Aza cum filiabus ejus.

29. Juxta filios quoque Manaſſe, Bethſan & filias ejus, Thanach & filias ejus, Mageddo & filias ejus, Dor & filias ejus: in his habitaverunt filii Joſeph, filii Iſrael.

30. Filii Aſer: Jemna, & Jeſua, & Jeſſui, & Baria, & Sara ſoror eorum.

31. Filii autem Baria: Heber, & Melchiel: ipſe eſt pater Barſaith.

32. Heber autem genuit Jephlat, & Somer, & Hotham, & Suaa ſororem eorum.

33. Filii Jephlat: Phoſech, & Chamaal, & Aſoth: hi filii Jephlat.

34. Porrò filii Somer: Ahi, & Roaga, & Haba, & Aram.

35. Filii autem Helem fratris ejus: Supha, & Jemna, & Selles, & Amal.

36. Filii Supha: Sue, Harnapher, & Sual, & Beri, & Jamra,

37. Boſor, & Hod, & Samma, & Saluſa, & Jethran, & Bera.

38. Filii Jether: Jephone, & Phaſpha, & Ara.

39. Filii autem Olla: Aree, & Haniel, & Reſia.

40. Omnes hi filii Aſer, principes cognationum, electi atque fortiſſimi duces ducum: numerus autem eorum ætatis quæ apta eſſet ad bellum viginti ſex millia.

auſſi Sichem & ſes dépendances juſqu'à Aza, & tout ce qui en dépend.

29. *La tribu d'Ephraïm* fut auſſi bornée par celle de Manaſſé, où il y avoit Bethſan & ſes dépendances, Thanach & ſes dépendances, Mageddo & ſes dépendances, Dor & ſes dépendances: ce ſont les lieux où demeurerent les *enfans d'Ephraïm* fils de Joſeph fils d'Iſraël.

30. Les enfans d'Aſer *furent* Jemna, Jeſua, Jeſſui & Baria, avec Sara *qui* étoit leur ſœur.

31. Les fils de Baria *furent* Heber & Melchiel: c'eſt lui qui eſt le pere de Barſaïth.

32. Heber engendra Jephlat, Somer, & Hotham avec Suaa leur ſœur.

33. Les fils de Jephlat *furent* Phoſech, Chamaal & Aſoth: ce ſont là les fils de Jephlat.

34. Les fils de Somer *ſont* Ahi, Roaga, Haba & Aram.

35. Ceux d'Helem ſon frere *ſont* Supha, & Jemna, Sellès & Amal.

36. Les fils de Supha *ſont* Sué, Harnapher, Sual, Beri, & Jamra,

37. Boſor, Hod, Samma, Saluſa, Jethran & Bera.

38. Les fils de Jether *ſont* Jephoné, Phaſpha & Ara.

39. Les fils d'Olla *ſont* Arée, Haniel & Reſia.

40. Tous ceux-ci ſont les deſcendans d'Aſer & chefs d'autant de familles, fort diſtingués & conſidérés comme les plus braves d'entre ceux qui commandoient les armées: le nombre de ceux qui étoient en âge de porter les armes *ſous David* montoit à vingt-ſix mille.

CHAPITRE VIII.

Deſcendans de Benjamin juſqu'à Saül. Lieux qu'ils ont occupés. Enfans de Saül.

1. BEnjamin engendra Balé *ou Bela* ſon aîné, Asbel *ou Jadiel* le ſecond, Ahara *ou Ahiram* le troiſieme,

1. Benjamin autem genuit Bale primogenitum ſuum, Asbel ſecundum, Ahara tertium.

2. Nohaa le quatrieme, & Rapha le cinquieme, *qui ſont nommés ailleurs Becor & Ros.*

2. Nohaa quartum, & Rapha quintum.

3. Les fils de Balé furent Addar, *ou Ared*, Gera & Abiud,

3. Fueruntque filii Bale: Addar, & Gera, & Abiud,

4. Abiſué, Naaman & Ahoé,

4. Abiſue quoque, & Naaman, & Ahoe,

5. comme auſſi Gera, Sephuphan, & Huram *ou Hupham.*

5. ſed & Gera, & Sephuphan, & Huram.

6. Ceux-ci ſont fils d'Ahod *Juge d'Iſraël*, & chefs d'autant de familles qui demeurerent *d'abord* en Gabaa *dans la tribu de Benjamin*, & qui furent *enſuite* tranſportées en Manahath *dans la tribu de Juda.*

6. Hi ſunt filii Ahod, principes cognationum habitantium in Gabaa, qui tranſlati ſunt in Manahath.

7. Ce furent Naaman & Achia, & Gera lui-même qui les emmenerent *à Manahath. Ce Gera étoit un homme puiſſant*, & il fut pere d'Oza & d'Ahiud.

7. Naman autem, & Achia, & Gera ipſe tranſtulit eos, & genuit Oza, & Ahiud.

8. Or Saharaïm ayant renvoyé ſes femmes Huſim & Bara, il eut des enfans *d'une autre femme* dans le pays des Moabites *où il s'étoit retiré.*

8. Porrò Saharaim genuit in regione Moab, poſtquam dimiſit Huſin & Bara uxores ſuas.

9. Il eut donc, de Hodès ſon épouſe, Jobab, Sebia, Moſa & Molchom,

9. Genuit autem de Hodes uxore ſua Jobab, & Sebia, & Moſa, & Molchom,

10. avec Jehus, Sechia, & Marma qui furent tous ſes enfans, & chefs d'autant de familles différentes.

10. Jehus quoque, & Sechia, & Marma, hi ſunt filii ejus, principes in familiis ſuis.

11. Mehuſim engendra Abitob & Elphaal.

11. Mehuſim verò genuit Abitob, & Elphael.

12. Les enfans d'Elphaal *ſont*, Heber, Miſaam, & Samad qui bâtit Ono & Lob avec les lieux qui en dépendent.

12. Porrò filii Elphaal: Heber, & Miſaam, & Samad: hic ædificavit Ono, & Lod, & filias ejus.

13. Baria & Sama *furent* chefs des branches qui s'établirent en Aïalon, & ce fu-

13. Baria autem & Sama, principes cognationum ha-

bitantium in Alalon: hi fugaverunt habitatores Geth.

rent eux qui chaſſerent les habitans de Geth.

14. Et Ahio, & Seſac, & Jerimoth,

14. Ahio, Seſac, Jerimoth,

15. & Zabadia, & Arod, & Heder,

15. Zabadia, Arod, & Heder,

16. Michael quoque, & Jeſpha & Joha, filii Baria.

16. Michel, Jeſpha & Joha *ſont* les enfans de Baria.

17. Et Zabadia, & Moſollam, & Hezeci, & Heber,

17. Zabadia, Moſollam, Hezeci & Heber,

18. & Jeſamari, & Jezlia, & Jobab filii Elphaal,

18. Jeſamari, Jezlia, & Jobab *ſont encore* les enfans d'Elphaal.

19. & Jacim, & Zechri, & Zabdi,

19. Jacim, Zechri, Zabdi,

20. & Elioenai, & Selethai, & Eliel,

20. Eliocnaï, Selethaï, Eliel,

21. & Adaia, & Baraia, & Samarath filii Semei.

21. Adaïa, Baraïa, & Samarath *ſont* les enfans de Semei.

22. Et Jeſpham, & Heber, & Eliel,

22. Jeſpham, Heber, Eliel,

23. & Abdon, & Zechri, & Hanan.

23. Abdon, Zechri, Hanan,

24. & Hanania, & Ælam, & Anathothia,

24. Hanania, Elam, Anathothia,

25. & Jephdaia, & Phanuel filii Seſac.

25. Jephdaïa & Phanuël *ſont* les enfans de Seſac.

26. Et Samſari, & Sohoria, & Otholia,

26. Samſari, Sohoria, Otholia,

27. & Jerſia, & Elia, & Zechri, filii Jeroham.

27. Jerſia, Elia & Zechri *ſont* les enfans de Jeroham.

28. Hi patriarchæ, & cognationum principes, qui habitaverunt in Jeruſalem.

28. Ce ſont là les premiers peres & les chefs des familles qui s'établirent à Jeruſalem *après le retour de la captivité.*

29. In Gabaon autem habitaverunt Abigabaon, & nomen uxoris ejus Maacha:

29. Mais *Jehiel* Abigabaon, *c'eſt-à-dire, pere de Gabaon*, s'établit dans Gabaon : ſa femme ſe nommoit Maacha.

30. Filiuſque ejus primogenitus Abdon, & Sur, & Cis, & Baal, & Nadab.

30. Son fils aîné étoit Abdon, & *les autres*, Sur, Cis, Baal, & Nadab *& Ner*,

31. Gedor quoque, & Ahio, & Zachar, & Macelloth:

31. comme auſſi Gedor, Ahio, Zacher, & Macelloth,

32. & Macelloth genuit Samaa: habitaveruntque ex adverſo fratrum ſuorum in Jeruſalem cum fratribus ſuis.

32. qui engendra Samaa : & tous ceux-ci s'établirent à Jeruſalem avec ceux de la même branche à l'oppoſite de leurs freres *qui habitoient à Gabaon vis-à-vis de Jeruſalem.*

33. Ner autem genuit Cis, & Cis genuit Saul. Porrò

33. Ner engendra Cis, & Cis engendra Saül. Saül engendra Jonathas, Melchiſua, Abinadab

Abinadab *nommé Jeſſui*, & Eſbaal *ou Iſboſeth.*

Saul genuit Jonathan, & Melchiſua, & Abinadab, & Esbaal.

34. Le fils de Jonathas *fut* Meribbaal *ou Miphiboſeth :* & Meribbaal fut pere de Micha.

34. Filius autem Jonathan, Meribbaal: & Meribbaal genuit Micha.

35. Les fils de Micha *furent* Phiton, Melech, Tharaa, & Ahaz.

35. Filii Micha, Phiton, & Melech, & Tharaa, & Ahaz.

36. Ahaz engendra Joada *ou Jara.* Joada engendra Alamath, Azmoth & Zamri. Zamri engendra Moſa.

36. Et Ahaz genuit Joada: & Joada genuit Alamath, & Azmoth, & Zamri: porrò Zamri genuit Moſa,

37. Moſa engendra Baana, dont le fils fut Rapha *ou Raphaïa*, duquel eſt venu Elaſa qui engendra Aſel.

37. & Moſa genuit Banaa; cujus filius fuit Rapha, de quo ortus eſt Elaſa, qui genuit Aſel.

38. Aſel eut ſix fils dont voici les noms : Ezricam, Bocru, Iſmaël, Saria, Obdia & Hanan, tous fils d'Aſel.

38. Porrò Aſel ſex filii fuerunt his nominibus, Ezricam, Bocru, Iſmael, Saria, Obdia & Hanan; omnes hi filii Aſel.

39. Les enfans d'Eſec ſon frere *étoient* Ulam l'aîné *de tous*, Jehus le ſecond, & Eliphalet le troiſieme.

39. Filii autem Eſec fratris ejus, Ulam primogenitus, & Jehus ſecundus, & Eliphalet tertius.

40. Les enfans d'Ulam furent des hommes très-robuſtes, & qui avoient une grande force pour tirer de l'arc. Ils eurent un grand nombre de fils & de petit-fils, juſqu'à cent cinquante : tous ceux-là ſont de la poſtérité de Benjamin.

40. Fueruntque filii Ulam viri robuſtiſſimi, & magno robore tendentes arcum: & multos habentes filios ac nepotes, uſque ad centum quinquaginta. Omnes hi, filii Benjamin.

CHAPITRE IX.

§. I. *Qui ſont ceux des Iſraëlites qui habiterent les premiers dans Jeruſalem.*

1. VOilà donc le dénombrement de tout Iſraël, *tel qu'on l'a pû recueillir des regiſtres publics qui ſont reſtés après ſa ruine.* Et le nombre auquel il ſe montoit a été écrit dans le livre des annales des Rois d'Iſraël & de Juda: *Mais ce nombre diminua beaucoup ; car ils furent exterminés par les Chaldéens*, & ils furent tranſportés à Babylone à cauſe de leurs péchés.

1. Univerſus ergo Iſrael dinumeratus eſt: & ſumma eorum ſcripta eſt in Libro regum Iſrael, & Juda: tranſlatique ſunt in Babylonem propter delictum ſuum.

2. Qui autem habitaverunt primi in poſſeſſionibus, & in urbibus ſuis : Iſrael, & Sacerdotes, & Levitæ, & Nathinæi.

2. Or, *après le retour de cette captivité*, ceux qui s'établirent les premiers dans leurs biens & dans leurs villes furent *quatre ſortes de familles, ſavoir*, les Iſraélites, les Prêtres, les Lévites & les Nathinéens, *c'eſt-à-dire, les Gabaonites, & autres Chananéens donnés par David aux Prêtres & aux Lévites pour le ſervice du temple.*

3. Commorati ſunt in Jeruſalem de filiis Juda, & de filiis Benjamin, de filiis quoque Ephraim, & Manaſſe.

3. *A l'égard des Iſraélites*, il s'en établit à Jeruſalem pluſieurs de la tribu de Juda, de la tribu de Benjamin, & même des tribus d'Ephraïm & de Manaſſé.

4. Othei filius Ammiud, filii Amri, filii Omrai, filii Bonni, de filiis Phares filii Juda.

4. *Ceux de la tribu de Juda furent* Otheï fils d'Ammiud, fils d'Amri, fils d'Omraï, fils de Bonni, l'un des fils de Pharès fils de Juda,

5. Et de Siloni : Aſaia primogenitus, & filii ejus.

5. Aſaïa fils aîné de Siloni, & ſes autres fils,

6. De filiis autem Zara : Jehuel, & fratres eorum, ſexcenti nonaginta.

6. Jehuel l'un des enfans de Zara, & les autres de la même maiſon, montant au nombre de ſix cens quatre-vingts-dix.

7. Porrò de filiis Benjamin : Salo filius Moſollam, filii Oduia filii Aſana :

8. Et Jobania filius Jeroham : & Ela filius Ozi, filii Mochori : & Moſollam filius Saphatiæ, filii Rahuel, filii Jebaniæ,

7. De la tribu de Benjamin : Salo fils de Moſollam, fils d'Oduïa, fils d'Aſana,

8. & Jobania fils de Jeroham, avec Ela fils d'Ozi, fils de Mochori, & Moſollam fils de Saphatias, fils de Rahuël, fils de Jabanias,

9. & fratres eorum per familias ſuas, nongenti quinquaginta ſex. Omnes hi principes cognationum per domos patrum ſuorum.

9. & encore tous les parens de ceux-ci diviſés en diverſes branches, juſqu'au nombre de neuf cens cinquante-ſix. Tous ceux-ci *furent* chefs de diverſes branches dans les maiſons dont ils étoient deſcendus.

§. II. *Noms des Lévites qui s'établirent à Jeruſalem. Fonctions qu'ils y exerçoient.*

10. De ſacerdotibus autem : Jedaia, Jojarib, & Jachin :

10. De la famille ſacerdotale, il y eut Jedaïa, Joïarib & Jachin *qui s'établirent à Jeruſalem.*

11. Azarias quoque filius Helciæ, filii Moſollam, filii Sadoc, filii Marajoth, filii Achitob, pontifex domus Dei.

11. Comme auſſi Azarias *ou Saraïa* fils d'Helcias, fils de Moſollam *autrement Sellum*, fils de Sadoc, fils de Merajoth, fils d'Achitob pontife *ou chef des prêtres* de la maiſon du ſeigneur.

12. Adaïa qui étoit fils de Jeroham *petit-*fils de Phaſſur, fils de Melchias, & Maaſaï qui étoit fils d'Adiel, fils de Jezra, fils de Moſollam, fils de Moſollamith, fils d'Emmer,

12. Porrò Adaias filius Jeroham, filii Phaſſur, filii Melchiæ: & Mahaſai filius Adiel, filii Zezra, filii Moſollam, filii Moſollamith, filii Emmer.

13. avec encore leurs parens qui ont été chefs de pluſieurs autres branches ou familles montant au nombre de mille ſept cens ſoixante, tous hommes forts & robuſtes pour s'acquitter de tout le ſervice qu'ils avoient à rendre dans la maiſon de Dieu.

13. Fratres quoque eorum principes per familias ſuas, mille ſeptingenti ſexaginta, fortiſſimi robore ad faciendum opus miniſterii in domo Dei.

14. Des Lévites, il y eut Sémeïa fils d'Haſſub, fils d'Ezricam, fils d'Haſebia l'un des fils de Merari,

14. De Levitis autem: Semeia filius Haſſub, filii Ezricam, filii Haſebia, de filiis Merari.

15. Bacbacar charpentier, Galal & Mathania fils de Micha, fils de Zechri, fils d'Aaſaph,

15. Bacbacar quoque carpentarius, & Galal, & Mathania filius Micha, filii Zechri, filii Aſaph:

16. avec Obdia, fils de Semeïas, fils de Galal, fils d'Idithun, & Barachia fils d'Aſa, fils d'Elcana, qui avoit choiſi ſa demeure dans les fauxbourgs de Netophati *dans la tribu de Juda.*

16. & Obdia filius Semeiæ, filii Galal, filii Idithun: & Barachia filius Aſa, filii Elcana, qui habitavit in atriis Netophati.

17. Les *chefs des* portiers *étoient* Sellum, Accub, Telmon & Achimam; & leur frere Sellum étoit le premier *d'entr'eux.*

17. Janitores autem: Sellum, & Accub, & Telmon, & Ahimam, & fratres eorum Sellum princeps,

18. Juſqu'à ce tems-là, des enfans de Lévi avoient gardé chacun à leur tour la porte du Roi qui étoit à l'orient.

18. uſque ad illud tempus, in porta regis ad Orientem, obſervabant per vices ſuas de filiis Levi.

19. Sellum fils de Coré, fils d'Abiaſaph, fils du *vieux* Coré *étoit là* avec ſes freres & toute la maiſon de ſon pere, c'eſt-à-dire, les Corites établis ſur les ouvrages qui regardoient le miniſtere, ayant la garde des portes du tabernacle, chacune de leurs familles gardant tour à tour l'entrée du camp du Seigneur.

19. Sellum verò filius Core, filii Abiaſaph, filii Core, cum fratribus ſuis, & domo patris ſui, hi ſunt Coritæ ſuper opera miniſterii, cuſtodes veſtibulorum tabernaculi: & familiæ eorum per vices caſtrorum Domini cuſtodientes introitum.

20. Or Phinées fils d'Eleazar étoit leur chef dans ce miniſtere, dont il s'acquittoit devant le Seigneur.

20. Phinees autem filius Eleazari, erat dux eorum coram Domino.

21. Zacharie fils de Moſollamia étoit particulierement chargé de la porte du tabernacle du témoignage.

21. Porrò Zacharias filius Moſollamia, janitor portæ tabernaculi teſtimonii.

22. Omnes hi electi in ostiarios per portas, ducenti duodecim: & descripti in villis propriis: quos constituerunt David, & Samuel Videns, in fide sua,

22. Tous ces officiers destinés à la garde des portes du temple étoient au nombre de deux cens douze, couchés chacun sur le rôle de leur ville. David, & *avant lui* le prophete Samuël, les avoient établis par un effet de la lumiere de leur foi,

23. tam ipsos quàm filios eorum, in ostiis domus Domini, & in tabernaculo, vicibus suis.

23. tant eux que leurs enfans, afin de garder chacun à leur tour les portes de la maison du Seigneur, & celles de son sanctuaire.

24. Per quatuor ventos erant ostiarii: id est, ad Orientem & ad Occidentem, & ad Aquilonem, & ad Austrum.

24. Les portiers *distribués en quatre compagnies* étoient logés selon le regard des quatre vents, c'est-à-dire, à l'orient, à l'occident, au septentrion & au midi.

25. Fratres autem eorum in viculis morabantur, & veniebant in sabbatis suis de tempore usque ad tempus.

25. Et leurs freres *qui n'étoient pas actuellement de service* demeuroient dans leurs bourgades: mais ils venoient chacun à leur tour les jours de sabbat, depuis le commencement de la semaine jusqu'à la fin.

26. His quatuor Levitis creditus erat omnis numerus janitorum, & erant super exedras, & thesauros domus Domini.

26. *Mais, pour* ces quatre Lévites *Sellum, Accub, Telmon & Achiman, qui* avoient l'intendance sur tous les portiers, *ils étoient toûjours attachés au service du temple*, & ils étoient *encore* chargés du soin de toutes les chambres du trésor de la maison du Seigneur.

27. Per gyrum quoque templi Domini morabantur in custodiis suis: ut cùm tempus fuisset, ipsi mane aperirent fores.

27. *C'est pourquoi* ils demeuroient autour du temple du Seigneur, chacun dans leur département, afin que, quand l'heure étoit venue, ils en ouvrissent eux-mêmes les portes dès le matin.

28. De horum genere erant & super vasa ministerii: ad numerum enim & inferebantur vasa, & efferebantur.

28. Il y avoit aussi quelques-uns de leurs freres qui avoient soin de toutes les choses qui servoient au ministere *du temple;* car on apportoit toutes ces choses par compte, & on les remettoit de même.

29. De ipsis, & qui credita habebant utensilia sanctuarii, præerant similæ, & vino, & oleo, & thuri, & aromatibus.

29. C'étoit d'entre ceux qui avoient en garde tout ce qui servoit au sanctuaire, qu'on en prenoit quelques-uns pour avoir soin de la farine, du vin, de l'huile, de l'encens & des aromates.

30. Filii autem sacerdotum unguenta ex aromatibus conficiebant.

30. Mais ceux qui étoient de la famille sacerdotale, composoient *seuls* les parfums

de pluſieurs aromates mêlés enſemble.

31. Le Lévite Mathatias fils aîné de Sellum deſcendant de Coré avoit l'intendance ſur tout ce qu'on faiſoit frire dans la poële.

32. Quelques-uns de la branche de Caath leurs freres avoient la charge des pains qu'on expoſoit devant le Seigneur, afin d'en préparer toûjours de nouveaux tous les jours de ſabbat.

33. C'étoient les premiers d'entre les chantres des familles des Lévites qui demeuroient près du temple, afin de pouvoir plus librement remplir jour & nuit les fonctions de leur miniſtere.

34. Les chefs des Lévites, qui étoient *comme* les princes dans leurs familles, demeurerent à Jeruſalem.

35. Mais Jehiel, *de la tribu de Benjamin*, demeura dans Gabaon, & il la peupla : ſa femme ſe nommoit Maacha.

36. Abdon ſon fils aîné, Sur, Cis, Baal, Ner & Nadab,

37. comme auſſi Gedor, Ahio, Zacharie, Macelloth,

38. qui fut pere de Samaan : tous ceux-ci demeurerent à Jeruſalem, eux & ceux de leur maiſon, vis-à-vis de leurs autres freres *qui demeuroient à Gabaon.*

31. Et Mathathias Levites primogenitus Sellum Coritæ, præfectus erat eorum quæ in ſartagine frigebantur.

32. Porrò de filiis Caath fratribus eorum, ſuper panes erant propoſitionis, ut ſemper novos per ſingula ſabbata præpararent.

33. Hi ſunt principes cantorum per familias Levitarum, qui in exedris morabantur, ut die ac nocte jugiter ſuo miniſterio deſervirent.

34. Capita Levitarum, per familias ſuas principes, manſerunt in Jeruſalem.

35. In Gabaon autem commorati ſunt, pater Gabaon Jehiel, & nomen uxoris ejus Maacha.

36. Filius primogenitus ejus Abdon, & Sur : & Cis, & Baal, & Ner, & Nadab,

37. Gedor quoque, & Ahio, & Zacharias, & Macelloth.

38. Porrò Macelloth genuit Samaan, iſti habitaverunt è regione fratrum ſuorum in Jeruſalem, cum fratribus ſuis.

§. III. *Répetition de la généalogie de Saül.*

39. Ner fut pere de Cis, & Cis pere de Saül ; Saül engendra Jonathas, Melchiſua, Abinadab & Eſbaal.

40. Jonathas eut pour fils Meribbaal, qui fut pere de Micha.

41. Les fils de Micha *furent* Phiton, Melech, Thara, & Ahaz.

42. Ahaz engendra Jara, & Jara engendra Alamath, Azmoth & Zamri. Zamri engendra Moſa.

43. Moſa engendra Banaa, dont le fils

39. Ner autem genuit Cis : & Cis genuit Saul, & Saul genuit Jonathan, & Melchiſua, & Abinadab, & Esbaal.

40. Filius autem Jonathan, Meribbaal : & Meribbaal genuit Micha.

41. Porrò filii Micha, Phithon, & Melech, & Tharaa, & Ahaz.

42. Ahaz autem genuit Jara, & Jara genuit Alamath, & Azmoth, & Zamri. Zamri autem genuit Moſa.

43. Moſa verò genuit Ba-

naa : cujus filius Raphaia, genuit Elasa : de quo ortus est Asel.

41. Porrò Asel sex filios habuit his nominibus, Ezricam, Bocru, Ismahel, Saria, Obdia, Hanan; hi sunt filii Asel.

nommé Raphaïa engendra Elasa, duquel est sorti Asel.

44. Asel eut six fils, dont voici les noms : Ezrican, Bocru, Ismahel, Saria, Obdia, Hanan. Ce sont là les fils d'Asel.

CHAPITRE X.

§. I. *Mort de Saül & de ses enfans. Les Philistins lui coupent la tête, & la mettent dans le temple de leur idole.*

L'an du monde 2949. Avant J. C. 1055.

1. Philisthiim autem pugnabant contra Israel, fugeruntque viri Israel Palæsthinos, & ceciderunt vulnerati in monte Gelboe.

1. OR *Saül ayant attiré sur lui la colere du Seigneur*, les Philistins *lui déclarerent la guerre; &* ayant donné bataille contre Israël, les Israélites furent mis en fuite par les Philistins, & un grand nombre d'Israélites furent tués sur la montagne de Gelboé.

2. Cumque appropinquassent Philisthæi persequentes Saul, & filios ejus, percusserunt Jonathan, & Abinadab, & Melchisua, filios Saul.

2. Les Philistins étant venus fondre sur Saül & sur ses enfans, ils tuerent Jonathas, Abinadab & Melchisua, enfans de Saül *qui étoient plus avancés.*

3. Et aggravatum est prælium contra Saul, invenerunteque eum sagittarii, & vulneraverunt jaculis.

3. Enfin tout le fort du combat tomba sur Saül même. Les archers le reconnurent *de loin*, & le percerent de leurs fleches.

4. Et dixit Saul ad armigerum suum : Evagina gladium tuum, & interfice me: ne forte veniant incircumcisi isti, & illudant mihi. Noluit autem armiger ejus hoc facere, timore perterritus: arripuit ergo Saül ensem, & irruit in eum.

4. Saül dit alors à son écuyer : Tire ton épée, & tue moi, de peur que ces incirconcis ne viennent, & ne me dèshonorent, *en ajoutant l'insulte à la violence.* Son écuyer épouvanté *d'une telle proposition, & retenu par le respect dû à la majesté royale*, ne le voulut point faire: ainsi Saül prit lui-même son épée, & *tournant la pointe contre son estomac, il* se jetta dessus.

5. Quod cùm vidisset armiger ejus, videlicet mortuum esse Saul, irruit etiam ipse in gladium suum, & mortuus est.

5. Ce que son écuyer ayant vû, & regardant Saül comme mort, il se jetta aussi de même sur sa propre épée, & mourut.

6. Interiit ergo Saül, & tres filii ejus, & omnis domus illius pariter concidit.

6. Telle fut la mort de Saül & de ses trois fils; & toute sa maison tomba avec lui.

7. Les Iſraélites qui habitoient la campagne ayant vû la défaite de l'armée, s'enfuirent. Et comme Saül étoit mort auſſi-bien que ſes enfans, ils abandonnerent leurs villes, ſe diſperſant de tous côtés. Ainſi les Philiſtins y vinrent, & s'y établirent.

7. Quod cùm vidiſſent viri Iſrael, qui habitabant in campeſtribus, fugerunt: & Saul ac filiis ejus mortuis, dereliquerunt urbes ſuas, & huc illucque diſperſi ſunt: veneruntque Philiſthiim, & habitaverunt in eis.

8. Le jour d'après *la défaite*, les Philiſtins dépouillant les morts, trouverent Saül & ſes fils étendus ſur la montagne de Gelboé.

8. Die igitur altero detrahentes Philiſthiim ſpolia cæſorum, invenerunt Saul, & filios ejus jacentes in monte Gelboe.

9. Et l'ayant *auſſi* dépouillé lui-même, ils lui couperent la tête, prirent ſes armes, & les envoyerent en leur pays, pour les faire voir de tous côtés, & les expoſer à la vûe du peuple dans les temples de leurs idoles.

9. Cumque ſpoliaſſent eum, & amputaſſent caput, armiſque nudaſſent, miſerunt in terram ſuam, ut circumferretur, & oſtenderetur idolorum templis, & populis:

10. Ils conſacrerent ſes armes dans le temple de leur dieu *Aſtaroth. Ils pendirent le corps de Saül ſur la muraille de Bethſan*, & attacherent ſa tête dans le temple de Dagon.

10. arma autem ejus conſecraverunt in fano dei ſui, & caput affixerunt in templo Dagon.

§. II. *Les habitans de Jabès enlevent le corps de Saül & de ſes enfans. Ils les enterrent & les pleurent pendant ſept jours.*

11. Quand les habitans de Jabès de Galaad eurent appris le traitement *ſi indigne* que les Philiſtins avoient fait à Saül,

11. Hoc cùm audiſſent viri Jabes Galaad, omnia ſcilicet quæ Philiſthiim fecerunt ſuper Saul,

12. les plus courageux d'entr'eux s'étant aſſemblés, s'en allerent, & enleverent les corps de Saül & de ſes enfans, & les apporterent à Jabès *où ils les brûlerent*. Ils enterrerent *enſuite* leurs os ſous le chêne qui étoit à Jabès, & jeûnerent pendant ſept jours.

12. conſurrexerunt ſinguli virorum fortium, & tulerunt cadavera Saul & filiorum ejus, attuleruntque ea in Jabes, & ſepelierunt oſſa eorum ſubter quercum, quæ erat in Jabes, & jejunaverunt ſeptem diebus.

13. Ainſi mourut Saül à cauſe de ſes iniquités, parce qu'au lieu de garder le commandement que le Seigneur lui avoit fait *d'exterminer entierement les Amalécites*, il l'avoit violé ſans ſe mettre en peine de le garder; *car il avoit conſervé Agag leur Roi avec ce qu'ils avoient de meilleur parmi les brebis & les bœufs*; & de plus, il avoit conſulté une pythoniſſe;

13. Mortuus eſt ergo Saül propter iniquitates ſuas, eò quòd prævaricatus ſit mandatum Domini quod præceperat, & non cuſtodierit illud: ſed inſuper etiam pythoniſſam conſuluerit,

14. nec ſperaverit in Domino: propter quod interfecit eum, & tranſtulit regnum ejus ad David filium Iſai.

14. & il n'avoit point mis ſon eſpérance au Seigneur: c'eſt pour cela que Dieu le fit mourir, & qu'il transféra ſon royaume à David fils d'Iſaï.

CHAPITRE XI.

§. I. *David eſt ſacré Roi d'Iſraël. Il marche contre Jeruſalem. Joab monte le premier à l'aſſaut, & mérite ainſi d'être fait général de l'armée de David. Ce Prince loge dans la citadelle & lui donne ſon nom. Le Seigneur des armées eſt avec lui.*

L'an du monde 2956. Avant J. C. 1047.

1. Congregatus eſt igitur omnis Iſrael ad David in Hebron, dicens: Os tuum ſumus, & caro tua.

1. *Saül étant mort, David fut ſacré à Hébron, afin qu'il régnât ſur la tribu de Juda. Iſboſeth fils de Saül régna en même-tems ſur les autres tribus, mais il fut tué ſept ans après.* Tout le peuple d'Iſraël vint donc *alors* trouver David à Hebron, & lui dit: Nous ſommes vos os & votre chair.

2. Heri quoque, & nudiuſtertius cùm adhuc regnaret Saul, tu eras qui educebas, & introducebas Iſrael: tibi enim dixit Dominus Deus tuus: Tu paſces populum meum Iſrael, & tu eris princeps ſuper eum.

2. Et ci-devant même, lorſque Saül régnoit encore, c'étoit vous qui meniez Iſraël au combat & le rameniez; car c'eſt à vous que le Seigneur votre Dieu a dit: Vous ſerez le paſteur de mon peuple d'Iſraël, & vous en ſerez le prince.

3. Venerunt ergo omnes majores natu Iſrael ad regem in Hebron, & iniit David cum eis fœdus coram Domino: unxeruntque eum regem ſuper Iſrael, juxta ſermonem Domini, quem locutus eſt in manu Samuel.

3. Tous les anciens d'Iſraël vinrent donc trouver le Roi à Hebron, & le Roi fit alliance avec eux devant le Seigneur: & ils le ſacrerent Roi ſur tout Iſraël *comme il l'avoit été ſur Juda*, ſuivant la parole que le même Seigneur avoit dite par la bouche de Samuël.

4. Abiit quoque David, & omnis Iſrael, in Jeruſalem; hæc eſt Jebus, ubi erant Jebuſæi habitatores terræ.

4. David accompagné de tout Iſraël marcha enſuite vers Jeruſalem nommée autrement Jebus, dont les Jebuſéens s'étoient rendus maîtres.

L'an du Monde 2957.

5. Dixeruntque qui habitabant in Jebus ad David: Non ingredieris huc. Porrò

5. Ceux qui demeuroient dans Jebus, *croyant cette ville imprenable*, dirent alors à David:

David : Vous n'entrerez point ici. Néanmoins David prit la forteresse de Sion, qui *depuis* fut appellée la Cité de David.

David cepit arcem Sion, quæ est Civitas David,

6. Car, *pour encourager les troupes*, il fit publier que quiconque battroit le premier les Jébuséens, seroit fait chef & général *de l'armée*. Ainsi Joab fils de Sarvia monta le premier *à l'assaut*, & fut fait général.

6. dixitque : Omnis qui percusserit Jebusæum in primis, erit princeps & dux. Ascendit igitur primus Joab filius Sarviæ, & factus est princeps.

7. David prit son logement dans la citadelle ; & c'est ce qui la fit appeller la ville de David.

7. Habitavit autem David in arce, & idcircò appellata est Civitas David.

8. Il fit ensuite bâtir *un mur* tout au tour de la ville, depuis Mello, & d'un bout jusqu'à l'autre ; & Joab fit réparer le reste de la ville.

8. Ædificavitque urbem in circuitu à Mello usque ad gyrum, Joab autem reliqua urbis extruxit.

L'AN DU MONDE 2958.

9. David faisoit tous les jours de nouveaux progrès, s'avançant & s'affermissant de plus en plus ; & le Seigneur des armées étoit avec lui.

9. Proficiebatque David vadens & crescens, & Dominus exercituum erat cum eo.

§. II. *Noms des plus vaillans hommes qui étoient avec David. Ce Prince refuse de boire de l'eau que trois de ces braves lui avoient apportée au péril de leur vie, & il aima mieux en faire un sacrifice au Seigneur.*

10. Voici les premiers d'entre les braves de David, qui l'ont aidé à se faire reconnoître Roi sur tout Israël, suivant la déclaration que Dieu en avoit faite lui-même au peuple d'Israël.

10. Hi principes virorum fortium David, qui adjuverunt eum ut rex fieret super omnem Israel, juxta verbum Domini, quod locutus est ad Israel.

11. Et voici le dénombrement des plus vaillans hommes de David : Jesbaam fils d'Achamoni prince *ou* chef de trente *autres*. C'est lui qui ayant pris sa lance *contre les Philistins*, en blessa trois cens tout en une fois, *& en tua huit cens sans se reposer*.

11. Et iste numerus robustorum David : Jesbaam filius Achamoni princeps inter triginta : iste levavit hastam suam super trecentos vulneratos una vice.

12. Après lui Eleazar Ahohites fils de Dodi, étoit *le premier* entre les trois plus vaillans.

12. Et post eum Eleazar filius patrui ejus Ahohites, qui erat inter tres potentes.

13. C'est lui qui se trouva avec David à Phesdomim, quand les Philistins s'y assem-

13. Iste fuit cum David in Phesdomim, quando Philist-

thiim congregati ſunt ad locum illum in prælium : & erat ager regionis illius plenus hordeo, fugeratque populus à facie Philiſthinorum.

blerent pour donner bataille ; *& Semma fils d'Age d'Arari étoit avec lui.* La campagne étoit en ce lieu toute ſemée d'orge. Et le peuple *effraié* s'étoit enfui devant les Philiſtins.

14. Hi ſteterunt in medio agri, & defenderunt eum : cumque percuſſiſſent Philiſthæos, dedit Dominus ſalutem magnam populo ſuo.

14. Mais ceux-ci, *c'eſt-à-dire, Eleazar & Semma*, firent ferme au milieu du champ, & le défendirent *généreuſement ;* & après qu'ils eurent battu les Philiſtins, Dieu donna une grande proſpérité à ſon peuple.

15. Deſcenderunt autem tres de triginta principibus ad petram, in qua erat David, ad ſpeluncam Odollam, quando Philiſthiim fuerant caſtrametati in valle Raphaim.

15. Ce furent ces trois d'entre les trente, *ſavoir, Jeſbaam, Eleazar & Semma*, qui vinrent trouver David ſur cette roche où il étoit près de la caverne d'Odollam, quand, *après la priſe de Jeruſalem*, les Philiſtins, *craignant qu'il ne devînt trop puiſſant*, vinrent camper dans la vallée de Raphaïm, *à deſſein de le combattre.*

16. Porrò David erat in præſidio, & ſtatio Philiſthinorum in Bethlehem.

16. David étant donc ainſi dans ſon fort, & les Philiſtins ayant mis des gens dans Bethléem ;

17. Deſideravit igitur David, & dixit : O ſi quis daret mihi aquam de ciſterna Bethlehem, quæ eſt in porta !

17. il ſe trouva preſſé de la ſoif, & il dit : O ! ſi quelqu'un me pouvoit donner de l'eau de la citerne de Bethléem qui eſt près de la porte !

18. Tres ergo iſti per media caſtra Philiſthinorum perrexerunt, & hauſerunt aquam de ciſterna Bethlehem, quæ erat in porta, & attulerunt ad David ut biberet ; qui noluit, ſed magis libavit illam Domino,

18. A l'heure même ces trois hommes traverſerent le camp des Philiſtins, puiſerent de l'eau dans la citerne qui étoit à la porte de Bethléem ; & ils l'apporterent à David, afin qu'il en bût : mais il ne voulut jamais *en boire*, & il aima mieux l'offrir au Seigneur,

19. dicens : Abſit ut in conſpectu Dei mei hoc faciam, & ſanguinem iſtorum virorum bibam : quia in periculo animarum ſuarum attulerunt mihi aquam. Et ob hanc cauſam noluit bibere ; hæc fecerunt tres robuſtiſſimi.

19. en diſant : A Dieu ne plaiſe que je faſſe *cette faute* en ſa préſence, & que je boive le ſang de ces hommes, qui m'ont apporté cette eau au péril de leur vie. Ainſi cette raiſon l'empêcha d'en boire. Voilà ce que firent ces trois vaillans hommes.

20. Abiſai quoque frater Joab ipſe erat princeps trium, & ipſe levavit haſtam ſuam contra trecentos vulneratos, & ipſe erat inter tres nominatiſſimus,

20. Abiſaï frere de Joab étoit le premier des trois *braves du ſecond rang :* ce fut lui qui combattit avec une lance contre trois cens hommes qu'il tua ; & il étoit fort renommé entre les trois.

21. On le regardoit comme le plus illuſtre d'entre les trois ſeconds, & comme leur chef & leur prince : néanmoins il n'égaloit pas encore la valeur des trois premiers.

21. & inter tres ſecundos inclytus, & princeps eorum: verumtamen uſque ad tres primos non pervenerat.

22. Banaïas de Cabſéël fils de Joïada, qui fut un homme très-vaillant, ſe ſignala par pluſieurs grandes actions. Il tua les deux Ariel de Moab; & étant deſcendu dans une citerne en un tems de neige, il y tua un lion.

22. Banaias filius Joiadæ viri robuſtiſſimi, qui multa opera perpetrarat, de Cabſeel: ipſe percuſſit duos ariel Moab: & ipſe deſcendit, & interfecit leonem in media ciſterna tempore nivis.

23. Ce fut lui auſſi qui tua un Egyptien haut de cinq coudées, qui portoit une lance *forte* comme ces grands bois de tiſſerans : il l'attaqua n'ayant qu'une baguette à la main; & lui ayant arraché la lance qu'il avoit en ſa main, il le tua de cette lance même.

23. Et ipſe percuſſit virum Ægyptium, cujus ſtatura erat quinque cubitorum, & habebat lanceam ut liciatorium texentium: deſcendit igitur ad eum cum virga, & rapuit haſtam, quam tenebat manu, & interfecit eum haſtâ ſuâ.

24. Voilà ce que fit Banaïas fils de Joïada: il étoit auſſi très-illuſtre entre les trois ſeconds,

24. Hæc fecit Banaias filius Joiadæ, qui erat inter tres robuſtos nominatiſſimus,

25. & le premier entre les trente : néanmoins il n'égaloit pas encore les trois *premiers*. David l'admit dans ſon conſeil ſecret.

25. inter trigenta primus, verumtamen ad tres uſque non pervenerat: poſuit autem eum David ad auriculam ſuam.

26. Mais les plus braves de ceux qui étoient dans le reſte de l'armée, *étoient* Aſahel frere de Joab, & Elchanan de Bethléem fils de l'oncle paternel d'Aſahel.

26. Porrò fortiſſimi viri in exercitu, Aſahel frater Joab, & Elchanan filius patrui ejus de Bethlehem.

27. Sammoth *ou Semma* d'Arori, & Helès de Phaloni,

27. Sammoth Arorites, Heles Phalonites,

28. Ira de Thecua fils d'Accès, Abiezer d'Anathoth,

28. Ira filius Acces Thecuites, Abiezer Anathothites,

29. Sobbochaï d'Huſathi, Ilaï d'Ahoh,

29. Sobbochai Huſathites, Ilai Ahohites,

30. Maharaï de Netophath, Heled fils de Baana, *auſſi* de Netophath,

30. Maharai Netophathites, Heled filius Baana Netophatites,

31. Ethaï fils de Ribaï de Gabaath de la tribu de Benjamin, Banaïa de Pharaton,

31. Ethai filius Ribai de Gabaath filiorum Benjamin, Banaia pharathonites,

32. Huraï *ou Heddaï* du torrent de Gaas, Abiel d'Arbath, Azmoth de Baurami, Eliaba de Salaboni.

32. Hurai de Torrente Gaas, Abiel Arbathites, Azmoth Bauramites, Eliaba Salabonites,

33. De la maiſon d'Aſſem Geſonite, *il y*

33. filii Aſſem Gezonites,

Jonathan filius Sage Ararites, *avoit* Jonathan fils de Sagé d'Arari,

34. Ahiam filius Sachar Ararites,

34. Ahiam fils de Sachar *auſſi* d'Arari,

35. Eliphal filius Ur,

35. Eliphal fils d'Ur,

36. Hepher Mecherathites, Ahia Phelonites,

36. Epher de Mécherath, Ahia de Pheloni,

37. Heſro Carmelites, Naarai filius Asbai,

37. Heſro du Carmel, Naaraï fils d'Aſbaï,

38. Joel frater Nathan, Mibahar filius Agarai.

38. Joël frere de Nathan, Mibahar fils d'Agaraï,

39. Selec Ammonites, Naarai Berothites armiger Joab filii Sarviæ.

39. Selec d'Ammoni, Naaraï de Beroth écuyer de Joab fils de Sarvia,

40. Ira Jethræus, Gareb Jethræus,

40. Ira de Jethri, Gared *auſſi* de Jethri,

41. Urias Hethæus, Zabad filius Oholi,

41. Urie Hethéen, Zabad fils d'Oholi,

42. Adina filius Siza Rubenites princeps Rubenitarum, & cum eo triginta:

42. Adina fils de Siza de la tribu de Ruben, & chef de cette tribu, lequel en avoit encore trente avec lui:

43. Hanan filius Maacha, & Joſaphat Matharites.

43. Hanan fils de Maacha, & Joſaphat de Mathani,

44. Ozia Aſtarothites, Samma & Jehiel filii Hotham Arorites,

44. Ozia d'Aſtaroth, Semma & Jehiel fils d'Hotam d'Arori,

45. Jedihel filius Samri, & Joha frater ejus Thoſaites,

45. Jedihel de Samri, & Joha ſon frere qui étoient de Thoſa,

46. Eliel Mahumites, & Jeribai & Joſaia filii Elnaem, & Jethma Moabites, Eliel, & Obed, & Jaſiel de Maſobia.

46. Eliel de Mahumi, avec Jeribaï & Joſaïa enfans d'Elnaëm, & Jethma de Moab, Eliel, & Obed, & Jaſiel de Maſobia.

CHAPITRE XII.

§. I. *Noms des braves qui ſe joignirent à David lorſqu'il étoit perſécuté par Saül.*

L'an du monde 2948. Avant J. C. 1056.

1. Hi quoque venerunt ad David in Siceleg, cùm adhuc fugeret Saul filium Cis, qui erant fortiſſimi & egregii pugnatores,

1. CEux-ci vinrent auſſi trouver David à Siceleg, lorſqu'il étoit encore obligé de fuir Saül fils de Cis; c'étoient des hommes très-forts & très-braves dans la guerre,

2. tendentes arcum, & utraque manu fundis ſaxa jacientes, & dirigentes ſagittas: de fratribus Saul ex Benjamin.

2. qui tiroient de l'arc, & qui ſe ſervoient également des deux mains pour jetter des pierres avec la fronde, ou pour tirer des

flèches. Ils étoient parens de Saül & de la tribu de Benjamin ; *mais le mérite de David l'emporta ſur la conſidération de la parenté.*

3. Le premier *d'entr'eux étoit* Ahiezer, & *enſuite* Joas, *tous deux* fils de Gabaath, Jaziel & Phallet fils d'Azmoth, Baracha & Jehu d'Anathoth,

3. Princeps Ahiezer, & Joas filii Samaa Gabaathites, & Jaziel, & Phallet filii Azmoth, & Baracha, & Jehu Anathotites.

4. Samaïas de Gabaon le plus brave d'entre les trente, & celui qui les commandoit, Jeremie, Jeheziel, Joanan & Jeſabab de Gaderoth ;

4. Samaias quoque Gabaonites fortiſſimus inter triginta & ſuper triginta. Jeremias, & Jeheziel, & Johanan, & Jezabad Gaderothites.

5. Eluzaï, Jerimuth, Baalia, Samaria, & Sapharia d'Harupith ;

5. Et Eluzai & Jerimuth, & Baalia, & Samaria, & Saphatia Haruphites.

6. Elcana, Jezia, Azaréel, Joezer, & Jeſbaam de Carehim ;

6. Elcana, & Jeſia, & Azareel, & Joezer, & Jeſbaam de Carehim :

7. Joela & Zabadia fils de Jeroham qui étoit de Gedor.

7. Joela quoque, & Zabadia, filii Jeroham de Gedor.

8. Il y eut auſſi des hommes très-forts & très-braves de la ville de Gaddi, qui vinrent ſe retirer près de David, lorſqu'il étoit caché dans le déſert. Ils étoient très-vaillans dans le combat, ſe ſervant du bouclier & de la lance ; ils avoient un viſage de lion, & ils égaloient à la courſe les chevres des montagnes.

8. Sed & de Gaddi tranſfugerunt ad David, cùm lateret in deſerto, viri robuſtiſſimi, & pugnatores optimi tenentes clypeum & haſtam : facies eorum quaſi facies leonis, & veloces quaſi capreæ in montibus :

9. Le premier *d'entr'eux étoit* Ezer, le ſecond Obdias, le troiſieme Eliab,

9. Ezer princeps, Obdias ſecundus, Eliab tertius,

10. le quatrieme Maſmana, le cinquieme Jeremie,

10. Maſmana quartus, Jeremias quintus,

11. le ſixieme Ethi, le ſeptieme Eliel,

11. Ethi ſextus, Eliel ſeptimus,

12. le huitieme Joanan, le neuvieme Elzébad,

12. Johanan octavus, Elzebad nonus,

13. le dixieme Jeremie, l'onzieme Machbanaï.

13. Jeremias decimus, Machbanai undecimus.

14. Tous ceux-ci *étoient* de la tribu de Gad ; & *lorſque David fut monté ſur le trône, ils* avoient commandement dans l'armée : le moindre commandoit cent ſoldats, & le plus grand en avoit mille ſous ſa conduite.

14. Hi de filiis Gad principes exercitus : noviſſimus centum militibus præerat, & maximus, mille.

15. Ce furent eux qui paſſerent le Jour-

15. Iſti ſunt qui tranſie-

runt Jordanem menſe primo, quando inundare conſuevit ſuper ripas ſuas : & omnes fugaverunt qui morabantur in vallibus ad orientalem plagam, & occidentalem.

dain au premier mois, lorſqu'il a accoutumé de ſe déborder & d'inonder la campagne, & qui mirent en fuite tous ceux qui demeuroient dans les vallées, tant à l'orient qu'à l'occident.

16. Venerunt autem & de Benjamin, & de Juda, ad præſidium in quo morabatur David.

16. Pluſieurs auſſi de la tribu de Benjamin & de la tribu de Juda vinrent trouver David dans la fortereſſe *de Maſma, au pays de Moab*, où ils s'étoit retiré.

17. Egreſſuſque eſt David obviam eis, & ait : Si pacificè veniſtis ad me ut auxiliemini mihi, cor meum jungatur vobis: ſi autem inſidiamini mihi pro adverſariis meis, cùm ego iniquitatem in manibus non habeam, videat Deus patrum noſtrorum, & judicet.

17. Et lui étant ſorti au-devant d'eux, leur dit : Si vous venez avec un eſprit de paix pour me ſecourir, je ne veux avoir qu'un même cœur avec vous ; mais ſi vous venez de la part de mes ennemis pour me ſurprendre, quoique je n'aie fait aucun mal, que le Dieu de nos peres en ſoit le témoin & le juge.

18. Spiritus verò induit Amaſai principem inter triginta, & ait : Tui ſumus ô David, & tecum fili Iſai : pax, pax tibi, & pax adjutoribus tuis ; te enim adjuvat Deus tuus. Suſcepit ergo eos David, & conſtituit principes turmæ.

18. Alors Amaſaï, qui étoit le premier entre trente *autres*, tout tranſporté en lui-même, lui répondit : Nous ſommes à vous, ô David, & nous ne nous ſéparerons jamais de vous, ô fils d'Iſaï : Que la paix ſoit avec vous, & qu'elle ſoit auſſi avec ceux qui prennent votre défenſe ; car il eſt viſible que votre Dieu vous a pris en ſa protection. David les reçut donc avec joie, & leur donna commandement dans ſes troupes.

19. Porrò de Manaſſe tranſfugerunt ad David, quando veniebat cum Philiſthiim adverſus Saul, ut pugnaret : & non dimicavit cum eis ; quia inito conſilio remiſerunt eum Principes Philiſthinorum, dicentes : Periculo capitis noſtri revertetur ad dominum ſuum Saul.

19. Il y en eut de même de *la tribu de* Manaſſé qui ſe retirerent *auſſi* vers David, lorſqu'il marchoit avec les Philiſtins contre Saül, quoiqu'il ne combattît pas avec eux ; parce que les princes des Philiſtins ayant tenu conſeil, le renvoyerent, en diſant : Il fera ſa paix à nos dépens, & s'en retournera vers Saül ſon maître, en nous trahiſſant.

20. Quando igitur reverſus eſt in Siceleg, tranſfugerunt ad eum de Manaſſe, Ednas, & Jozabad, & Jedihel, & Michael, & Ednas, & Jozabad, & Eliu, & Salathi, principes millium in Manaſſe.

20. Ce fut donc lorſqu'il revint à Siceleg que quelques-uns *de la tribu* de Manaſſé ſe retirerent vers lui ; ſavoir, Ednas, Jozabad, Jedihel, Michel, Ednas, Joſabad, Eliu & Salathi, qui avoient mille hommes de cette tribu ſous leur conduite.

L'an du monde. 2949.

21. Et ce furent eux qui donnerent du ſecours à David pour arrêter les voleurs *Amalécites qui avoient pillé Siceleg en ſon abſence ;* car ils étoient tous des hommes très-braves, & David leur donna commandement dans ſon armée.

21. Hi præbuerunt auxilium David adverſus latrunculos : omnes enim erant viri fortiſſimi, & facti ſunt principes in exercitu.

22. Enfin il venoit tous les jours un ſi grand nombre de perſonnes ſe joindre à ſes troupes, que ſon armée devint très-puiſſante.

22. Sed & per ſingulos dies veniebant ad David ad auxiliandum ei, uſque dum fieret grandis numerus, quaſi exercitus Dei.

§. II. *Nombre des Princes & des troupes de chaque tribu qui vinrent trouver David à Hebron pour l'établir Roi d'Iſraël, ſelon l'ordre du Seigneur.*

L'an du monde 2956.

23. *Les braves dont on vient de parler ſe joignirent à David avant la mort de Saül, ou pendant le regne d'Iſboſeth ſon fils. Mais* voici *maintenant* le nombre des chefs de l'armée qui vinrent trouver David à Hebron *après la mort d'Iſboſeth*, pour lui transférer la couronne de Saül, ſuivant la parole du Seigneur.

23. Iſte quoque eſt numerus principum exercitus, qui venerunt ad David, cùm eſſet in Hebron, ut transferrent regnum Saul ad eum, juxta verbum Domini.

24. Ceux de la tribu de Juda portant le bouclier & la lance montoient au nombre de ſix mille huit cens, tous gens prêts à combattre.

24. Filii Juda portantes clypeum & haſtam, ſex millia octingenti expediti ad prælium.

25. Ceux de la tribu de Simeon, qui étoient *auſſi* très-braves dans le combat, montoient à ſept mille cent.

25. De filiis Simeon, virorum fortiſſimorum ad pugnandum, ſeptem millia centum.

26. De la tribu de Lévi, il y en avoit quatre mille ſix cens.

26. De filiis Levi, quatuor millia ſexcenti.

27. Joïada, prince *& chef* de la race d'Aaron, amena avec lui trois mille ſept cens hommes.

27. Joiada quoque princeps de ſtirpe Aaron, & cum eo tria millia ſeptingenti.

28. Sadoc jeune homme d'un naturel excellent y vint avec toute la maiſon de ſon pere, où il y avoit vingt-deux chefs de famille.

28. Sadoc etiam puer egregiæ indolis, & domus patris ejus, principes viginti duo.

29. Il y vint auſſi trois mille hommes de la tribu de Benjamin, d'où étoit Saül lui-même:

29. De filiis autem Benjamin fratribus Saul, tria mil-

lia: magna enim pars eorum adhuc sequebatur domum Saul.

il en étoit déja venu plusieurs avant la mort d'Isboseth, quoique *jusqu'alors* la plûpart des autres suivissent encore la maison de ce prince.

30. Porrò de filiis Ephraim viginti millia octingenti, fortissimi roboris, viri nominati in cognationibus suis.

30. De la tribu d'Hephraïm, il y en eut vingt mille huit cens, tous gens très-robustes, qui s'étoient acquis beaucoup de réputation dans leur tribu.

31. Et ex dimidia tribu Manasse, decem & octo millia, singuli per nomina sua venerunt ut constituerent regem David.

31. Il y en eut dix-huit mille de la demi-tribu de Manassé *en-deçà du Jourdain*, qui vinrent en se joignant chacun avec ceux de leur maison, afin d'établir David sur le trône.

32. De filiis quoque Issachar viri eruditi, qui noverant singula tempora ad præcipiendum quid facere deberet Israel, principes ducenti: omnis autem reliqua tribus, eorum consilium sequebatur.

32. Il en vint aussi de la tribu d'Issachar, qui étoient des hommes sages & expérimentés, capables de discerner & de remarquer tous les tems, afin d'ordonner à Israël ce qu'il devoit faire. Les principaux de ceux-ci étoient au nombre de deux cens, & tout le reste de cette tribu suivoit leur conseil.

33. Porrò de Zabulon qui egrediebantur ad prælium, & stabant in acie instructi armis bellicis, quinquaginta millia venerunt in auxilium, non in corde duplici.

33. Ceux de Zabulon, qui étoient gens aguerris, & qui étoient toûjours bien armés & prêts à combattre, vinrent au nombre de cinquante mille offrir leur service à David, sans aucune duplicité de cœur.

34. Et de Nephthali, principes mille: & cum eis instructi clypeo & hasta, triginta & septem millia.

34. Mille officiers de la tribu de Nephthali, suivis de trente-sept mille hommes armés de lances & de boucliers, *y vinrent de même*;

35. De Dan etiam præparati ad prælium, viginti octo millia sexcenti.

35. comme aussi vingt-huit mille six cens de la tribu de Dan, tous gens guerriers;

36. Et de Aser egredientes ad pugnam, & in acie provocantes, quadraginta millia.

36. & quarante mille de celle d'Aser, marchant en bataille, & toûjours prêts à aller attaquer l'ennemi.

37. Trans Jordanem autem de filiis Ruben, & de Gad, & dimidia parte tribus Manasse, instructi armis bellicis, centum viginti millia.

37. Il en vint encore six vingts mille d'au-delà du Jourdain, tant des deux tribus de Ruben & de Gad, que de la demi-tribu de Manassé, qui étoient tous bien armés.

38. Omnes isti viri bellatores expediti ad pugnandum, corde perfecto venerunt in Hebron, ut constituerent regem David super universum Israel: sed & omnes reliqui ex Israel, uno

38. Tous ces braves guerriers, *qui se montoient à près de quatre cens mille hommes*, & qui ne demandoient qu'à combattre, vinrent avec un cœur parfait trouver David à Hebron, pour l'établir Roi sur tout Israël.

Enfin

Enfin tout le reſte d'Iſraël conſpiroit d'un même cœur à faire déclarer David pour leur Roi.

corde erant, ut rex fieret David.

39. Ils demeurerent là trois jours durant près de David, mangeant & bûvant ce que leurs freres qui étoient déja avec lui leur avoient préparé.

39. Fueruntque ibi apud David tribus diebus comedentes & bibentes; præparaverant enim eis fratres ſui.

40. Mais de plus, tous les peuples des environs juſqu'aux tribus *les plus éloignées, comme celles* d'Iſſachar, de Zabulon & de Nephthali, apportoient des vivres ſur des ânes, des chameaux, des mulets, & des bœufs pour les nourrir : ils apportoient de la farine, des figues, des raiſins ſecs, du vin & de l'huile ; & ils amenoient auſſi des bœufs & des moutons, afin qu'ils euſſent toutes choſes en abondance. Car c'étoit une réjoüiſſance générale en Iſraël.

40. Sed & qui juxta eos erant, uſque ad Iſſachar, & Zabulon, & Nephthali, afferebant panes in aſinis, & camelis & mulis, & bobus, ad veſcendum : farinam, palathas, uvam paſſam, vinum, oleum, boves, arietes, ad omnem copiam ; gaudium quippe erat in Iſrael.

CHAPITRE XIII.

§. I. *David veut faire apporter l'arche à Jeruſalem. Tout Iſraël approuve ce deſſein, & va avec ce Prince pour la faire venir.*

1. CEpendant David *ayant affermi ſon regne par la priſe de Jeruſalem, & par deux victoires remportées ſur les Philiſtins*, tint conſeil avec les tribuns, les centeniers & tous les principaux de ſa cour ;

1. Iniit autem conſilium David cum tribunis, & centurionibus, & univerſis principibus ;

2. Et il parla *ainſi* à toute l'aſſemblée d'Iſraël : Si vous êtes de l'avis que je vais propoſer, & qu'il vienne du Seigneur notre Dieu, envoyons à nos autres freres dans tout le pays d'Iſraël, aux Prêtres, & aux Lévites qui demeurent dans les fauxbourgs des villes, afin qu'ils s'aſſemblent près de nous,

2. & ait ad omnem cœtum Iſrael : Si placet vobis, & à Domino Deo noſtro egreditur ſermo, quem loquor ; mittamus ad fratres noſtros reliquos in univerſas regiones Iſrael, & ad Sacerdotes & Levitas, qui habitant in ſuburbanis urbium, ut congregentur ad nos,

3. & que nous ramenions l'arche de notre Dieu chez nous, parce que nous ne nous ſommes point aſſez mis en peine de l'honorer pendant le regne de Saül.

3. & reducamus arcam Dei noſtri ad nos : non enim requiſivimus eam in diebus Saul.

4. Toute l'aſſemblée répondit, en témoignant le deſir qu'ils en avoient ; car cette

4. Et reſpondit univerſa multitudo ut ita fieret : pla-

cuerat enim ſermo omni populo.

proposition avoit fort plû à tout le peuple.

5. Congregavit ergo David cunctum Iſrael à Sihor Ægypti, uſque dum ingrediaris Emath, ut adduceret arcam Dei de Cariathiarim.

5. David fit donc aſſembler tout Iſraël depuis *le fleuve* Sihor d'Egypte, *qui eſt le bras du Nil le plus proche de la Paleſtine*, juſqu'à l'entrée d'Emath, *ville ſituée au pied du mont Liban*, afin que l'on ramenât l'arche de Cariathiarim *à Jeruſalem*.

6. Et aſcendit David, & omnis viri Iſrael, ad collem Cariathiarim, qui eſt in Juda, ut afferret inde arcam Domini Dei ſedentis ſuper cherubim, ubi invocatum eſt nomen ejus.

6. Et David ſuivi de tout Iſraël prit le chemin de la colline de Cariathiarim, qui eſt dans *la tribu de* Juda, pour aller querir l'arche du Seigneur Dieu aſſis ſur les cherubins, où l'on a invoqué ſon nom.

7. Impoſueruntque arcam Dei ſuper plauſtrum novum, de domo Abinadab: Oza autem, & frater ejus, minabant plauſtrum.

7. On mit donc l'arche de Dieu ſur un chariot neuf, *pour l'amener* de la maiſon d'Abinadab. Oza & ſon frere conduiſoient ce chariot.

8. Porrò David, & univerſus Iſrael, ludebant coram Deo omni virtute in canticis, & in citharis, & pſalteriis, & tympanis, & cymbalis, & tubis.

8. Or David & tout Iſraël témoignoient leur joie devant l'arche, en chantant de toute leur force des cantiques, & joüant de la harpe, de la lyre, du tambour, de la tymbale & des trompettes.

§. II. *Oza étend la main pour ſoutenir l'arche. Il eſt frappé de mort par le Seigneur. David effrayé, n'oſe faire venir l'arche chez lui. Il la fait porter dans la maiſon d'Obededom, ſur laquelle le Seigneur répand ſes bénédictions.*

9. Cùm autem perveniſſet ad Aream Chidon, tetendit Oza manum ſuam, ut ſuſtentaret arcam: bos quippe laſciviens paululùm inclinaverat eam.

9. Mais lorſqu'on fut arrivé près de l'aire de Chidon *ou de Nachon*, Oza qui vit qu'un des bœufs avoit fait un peu pancher l'arche en regimbant, étendit la main pour la ſoutenir.

10. Iratus eſt itaque Dominus contra Ozam, & percuſſit eum, eò quòd tetigiſſet arcam: & mortuus eſt ibi coram Domino.

10. Alors le Seigneur irrité contre Oza le frappa pour avoir touché l'arche, *n'étant point prêtre, ni de la famille de Caath;* & il tomba mort devant le Seigneur.

11. Contriſtatuſque eſt David, eò quòd diviſiſſet Dominus Ozam: vocavitque locum illum: Diviſio Ozæ, uſque in præſentem diem.

11. David fut affligé de ce que le Seigneur avoit frappé Oza, & il appella ce lieu: La mort d'Oza, comme on le nomme encore aujourd'hui.

12. Et timuit Deum tunc temporis, dicens: Quo mo-

12. Il eut donc alors une grande crainte du Seigneur, & il dit: Comment pourrai-

je entreprendre de faire venir l'arche de Dieu chez moi ?

13. C'eſt la raiſon pour laquelle il ne voulut point la faire venir chez lui, c'eſt-à-dire, dans la ville de David : mais il la fit détourner & conduire en la maiſon d'Obededom de Geth.

14. L'arche de Dieu demeura donc dans la maiſon d'Obededom pendant trois mois : & le Seigneur bénit ſa maiſon, & tout ce qui lui appartenoit.

do poſſum ad me introducere arcam Dei ?

13. Et ob hanc cauſam non adduxit eam ad ſe, hoc eſt, in civitatem David, ſed avertit in domum Obededom Gethæi.

14. Manſit ergo arca Dei in domo Obededom tribus menſibus : & benedixit Dominus domui ejus, & omnibus quæ habebat.

CHAPITRE XIV.

§. I. *Hiram Roi de Tyr envoie à David du bois de cedre & des ouvriers pour lui bâtir une maiſon. David épouſe d'autres femmes, & en a des fils & des filles.*

1. Hiram Roi de Tyr envoya auſſi des ambaſſadeurs à David, & de plus du bois de cedre, des maſſons & des charpentiers, pour lui bâtir une maiſon.

2. David reconnut donc, *par ces heureux ſuccès*, que Dieu l'avoit confirmé Roi ſur Iſraël, & qu'il l'avoit élevé en autorité ſur ſon peuple d'Iſraël.

3. Et il épouſa encore d'autres femmes à Jeruſalem, dont il eut des fils & des filles *qui ſervirent à affermir ſa puiſſance.*

4. Voici les noms des enfans qu'il eut à Jeruſalem : Samua, Sobad, Nathan & Salomon,

5. Jebahar, Eliſua, & Eliphalet,

6. Noga, Napheg, & Japhia,

7. Elimaſa, Baaliada, & Eliphalet.

1. Miſit quoque Hiram rex Tyri nuntios ad David, & ligna cedrina, & artifices parietum, lignorumque, ut ædificarent ei domum.

2. Cognovitque David quòd confirmaſſet eum Dominus in regem ſuper Iſrael, & ſublevatum eſſet regnum ſuum ſuper populum ejus Iſrael.

3. Accepit quoque David alias uxores in Jeruſalem, genuitque filios, & filias.

4. Et hæc nomina eorum, qui nati ſunt ei in Jeruſalem : Samua, & Sobad, Nathan, & Salomon,

5. Jebahar, & Eliſua, & Eliphalet,

6. Noga quoque, & Napheg, Japhia,

7. Eliſama, & Baaliada, & Eliphalet.

§. I. *Les Philiſtins viennent attaquer David deux fois, & le Seigneur les lui livre toutes les deux fois entre les mains, & rend ſon nom redoutable à toutes les nations.*

L'an du monde 2257.

8. Audientes autem Philiſthiim eò quòd unctus eſſet David in regem ſuper univerſum Iſrael, aſcenderunt omnes ut quærerent eum: quod cùm audiſſet David, egreſſus eſt obviam eis.

8. Or *quelque tems auparavant* les Philiſtins ayant appris que David avoit été ſacré Roi ſur tout Iſraël, s'aſſemblerent tous pour le venir attaquer: Ce que David ayant ſû, il marcha au-devant d'eux *juſqu'à la caverne d'Odollam qui étoit un lieu très-fort, où il ſe renferma pour voir de quel côté ils tourneroient leurs armes.*

9. Porrò Philiſthiim venientes, diffuſi ſunt in valle Raphaim.

9. *Cependant* les Philiſtins s'avançant, ſe répandirent dans la vallée de Raphaïm.

10. Conſuluitque David Dominum, dicens: Si aſcendam ad Philiſthæos, & ſi trades eos in manu mea? Et dixit ei Dominus: Aſcende, & tradam eos in manu tua.

10. David conſulta alors le Seigneur, en lui diſant: Irai-je contre les Philiſtins? & me les livrerez-vous entre les mains? & le Seigneur lui dit: Allez, & je les livrerai entre vos mains.

11. Cumque illi aſcendiſſent in Baalpharaſim, percuſſit eos ibi David, & dixit: Diviſit Deus inimicos meos per manum meam, ſicut dividuntur aquæ: & idcircò vocatum eſt nomen illius loci Baalpharaſim.

11. Les ennemis étant donc venus à Baalpharaſim, David les y attaqua, & les défit; & il dit: Le Seigneur s'eſt ſervi de moi pour diſſiper mes ennemis, comme les eaux ſe répandent & ſe diſſipent *en un moment.* Et c'eſt pour cette raiſon que ce lieu fut appellé Baalpharaſim, *c'eſt-à-dire, la pleine de diviſion, ou la diſperſion des idoles.*

12. Dereliqueruntque ibi deos ſuos, quos David juſſit exuri.

12. *En effet*, les Philiſtins ayant laiſſé là leurs dieux, David commanda qu'on les brûlât, *ſelon l'ordonnance de la loi.*

13. Alia etiam vice Philiſthiim irruerunt, & diffuſi ſunt in valle.

13. Mais les Philiſtins revinrent encore une autre fois pour l'attaquer, & ſe répandirent dans la *même* vallée.

14. Conſuluitque rurſum David Deum, & dixit ei Deus: Non aſcendas poſt eos, recede ab eis, & venies contra illos ex adverſo pyrorum.

14. David conſulta donc Dieu de nouveau; & Dieu lui dit: N'allez pas directement les attaquer; éloignez-vous d'eux plutôt, & vous tournerez contr'eux quand vous ſerez vis-à-vis des poiriers.

15. Cumque audieris ſonitum gradientis in cacumi-

15. Ainſi dès que vous entendrez au haut de ces poiriers comme le bruit de quelqu'un

qui marche, vous ferez auſſi-tôt avancer vos troupes pour combattre. Car alors le Seigneur aura commencé à marcher devant vous pour défaire l'armée des Philiſtins.

16. David fit donc ce que Dieu lui avoit commandé, & il battit les Philiſtins depuis Gabaon juſqu'à Gazer.

17. Ainſi la réputation de David ſe répandit parmi tous les peuples, & le Seigneur rendit ſon nom redoutable à toutes les nations *voiſines.*

ne pyrorum, tunc egredieris ad bellum. Egreſſus eſt enim Deus ante te, ut percutiat caſtra Philiſthiim.

16. Fecit ergo David ſicut præceperat ei Deus, & percuſſit caſtra Philiſthinorum, de Gabaon uſque Gazera.

17. Divulgatumque eſt nomen David in univerſis regionibus, & Dominus dedit pavorem ejus ſuper omnes gentes.

CHAPITRE XV.

§. I. *David ſe bâtit des palais dans la ville de Jeruſalem. Il y prépare un lieu pour y placer l'arche du Seigneur. Il aſſemble tout Iſraël pour cette cérémonie, & fait venir tous les enfans d'Aaron.*

1. David *ſe trouvant en repos après les deux victoires remportées ſur les Philiſtins, ne ſe contenta pas d'avoir relevé les murs & augmenté l'enceinte de Jeruſalem:* Il ſe bâtit auſſi des maiſons dans cette ville qui portoit ſon nom. *Et comme on lui dit que le Seigneur avoit béni la maiſon d'Obededom à cauſe de l'arche qui étoit dans ſa maiſon, il penſa à la faire venir dans Sion.* Il prépara *donc* un lieu pour y placer l'arche du Seigneur, & lui dreſſa un *nouveau* tabernacle, *l'ancien qui avoit été dreſſé par Moyſe dans le déſert étant reſté à Gabaon.*

2. Alors David *ſe ſouvenant de ce qui étoit arrivé à Oza*, dit: Il n'eſt pas permis à perſonne de porter l'arche de Dieu, ſinon aux Lévites *de la famille de Caath* que le Seigneur a choiſis pour la porter, & pour les rendre ſes miniſtres à jamais.

3. Et il aſſembla tout Iſraël à Jeruſalem, afin de faire apporter l'arche de Dieu au lieu qu'il lui avoit préparé.

4. Il fit auſſi venir les enfans d'Aaron & les Lévites, *ſavoir*,

1. Fecit quoque ſibi domos in civitate David: & ædificavit locum arcæ Dei, tetenditque ei tabernaculum.

2. Tunc dixit David: Illicitum eſt ut à quocumque portetur arca Dei niſi à Levitis, quos elegit Dominus ad portandum eam, & ad miniſtrandum ſibi uſque in æternum.

3. Congregavitque univerſum Iſrael in Jeruſalem, ut aſſerretur arca Dei in locum ſuum, quem præparaverat ei.

4. Necnon & filios Aaron, & Levitas.

5. De filiis Caath, Uriel princeps fuit; & fratres ejus centum viginti.

5. Uriel, *qui* étoit chef des deſcendans de Caath, & avoit *ſous lui* ſix vingts de ſes freres;

6. De filiis Merari, Aſaia princeps; & fratres ejus ducenti viginti.

6. Aſaïa, *qui étoit* chef des deſcendans de Merari, & avoit *ſous lui* deux cens vingt de ſes freres;

7. De filiis Gerſom, Joel princeps; & fratres ejus centum triginta.

7. Joël, *qui étoit* chef des deſcendans de Gerſon, & avoit *ſous lui* cent trente de ſes freres;

8. De filiis Eliſaphan, Semeias princeps; & fratres ejus ducenti.

8. Séméias *qui étoit* chef des deſcendans d'Eliphaſan *petit-fils de Caath*, & avoit *ſous lui* deux cens de ſes freres;

9. De filiis Hebron, Eliel princeps; & fratres ejus octoginta.

9. Eliel *qui étoit* chef des deſcendans d'Hebron *auſſi fils de Caath*, & avoit *ſous lui* quatre-vingts de ſes freres;

10. De filiis Oziel, Aminadab princeps; & fratres ejus centum duodecim.

10. Aminadab *qui étoit* chef des deſcendans d'Oziel *fils de Caath*, & avoit *ſous lui* cent douze de ſes freres.

11. Vocavitque David Sadoc, & Abiathar Sacerdotes, & Levitas, Uriel, Aſaiam, Joel, Semeiam, Eliel, & Aminadab:

11. David appella donc Sadoc & Abiathar prêtres, avec les Lévites, Uriel, Aſaïa, Joël, Séméia, Eliel & Aminadab:

§. II. *David ordonne aux Lévites de ſe purifier & de porter l'arche dans le lieu qu'il lui avoit préparé; ce qu'ils font avec une grande ſolemnité.*

12. & dixit ad eos: Vos qui eſtis principes familiarum Leviticarum, ſanctificamini cum fratribus veſtris & aſferte arcam Domini Dei Iſrael, ad locum qui ei præparatus eſt:

12. Et il leur dit: Vous qui êtes les chefs des familles de Lévi, purifiez-vous avec vos freres, & portez *vous-mêmes* l'arche du Seigneur le Dieu d'Iſraël au lieu qui lui a été préparé,

13. ne ut à principio, quia non eratis præſentes, percuſſit nos Dominus; ſic & nunc fiat, illicitum quid nobis agentibus.

13. de peur que, comme le Seigneur nous frappa d'abord, parce que vous n'étiez pas préſens, il ne nous arrive un même malheur, ſi nous faiſions quelque choſe de contraire à ſes lois.

14. Sanctificati ſunt ergo Sacerdotes, & Levitæ, ut portarent arcam Domini Dei Iſrael.

14. Les prêtres ſe purifierent donc avec les Lévites, afin de porter l'arche du Seigneur le Dieu d'Iſraël.

15. Et tulerunt filii Levi arcam Dei, ſicut præceperat Moyſes juxta verbum Domini, humeris ſuis, in vectibus.

15. Et les enfans de Lévi prirent *enſuite* l'arche de Dieu ſur leurs épaules avec des bâtons, ſelon l'ordre que Moyſe en avoit donné après l'avoir reçû du Seigneur.

16. David dit auſſi aux *mêmes* chefs des Lévites d'établir quelques-uns de leurs freres pour faire la fonction de chantres, & pour joüer de toutes ſortes d'inſtrumens de muque, comme de la lyre, de la guitare & des tymbales, afin de faire retentir bien haut le bruit de leur joie.

16. Dixitque David principibus Levitarum, ut conſtituerent de fratribus ſuis cantores in organis muſicorum, nablis videlicet, & lyris & cymbalis, ut reſonaret in excelſis ſonitus lætitiæ.

17. Ils choiſirent donc pluſieurs Lévites, ſavoir, Heman fils de Joël *de la famille de Caath;* & entre ſes freres *de la famille de Gerſon*, Aſaph fils de Barachias: entre les fils de Merari & leurs freres, Ethan fils de Caſaïa,

17. Conſtituerunteque Levitas: Hemam filium Joel, & de fratribus ejus, Aſaph filium Barachiæ: de filiis verò Merari, fratribus eorum, Ethan filium Caſaiæ.

18. & leurs freres avec eux; & au ſecond rang, Zacharie, Ben, Jaziel, Semiramoth, Jahiel, Ani, Eliab, Banaïa, Maaſia, Mathathias, Eliphalu, Macenias, Obededom & Jehiel qui étoient portiers.

18. Et cum eis fratres eorum: in ſecundo ordine, Zachariam, & Ben, & Jaziel, & Semiramoth, & Jahiel, & Ani, Eliab, & Banaiam, & Maaſiam, & Mathathiam, & Eliphalu, & Maceniam, & Obededom, & Jehiel, janitores.

19. Or les chantres Heman, Aſaph & Ethan, joüoient des tymbales d'airain.

19. Porrò cantores, Hemam, Aſaph, & Ethan, in cymbalis æneis concrepantes.

20. Mais Zacharie, Oziel, Semiramoth, Jahiel, Ani, Eliab, Maaſias & Banaïas chantoient ſur un autre inſtrument des airs ſacrés *&* myſtérieux.

20. Zacharias autem, & Oziel, & Semiramoth, & Jahiel, & Ani, & Eliab, & Maaſias, & Banaias, in nablis arcana cantabant.

21. Mathathias, Eliphalu, Macenias, Obededom, Jehiel & Ozaziu chantoient des chants de victoires *&* d'actions de graces ſur des guitares à huit cordes.

21. Porrò Mathathias, & Eliphalu, & Macenias, & Obededom, & Jehiel, & Ozaziu, in citharis pro octava canebant epinicion.

22. Chonenias chef des Lévites préſidoit à toute cette muſique, pour commencer le premier cette *ſainte* ſymphonie, parce qu'il étoit très-ſage *& très-habile dans l'art de chanter.*

22. Chonenias autem princeps Levitarum, prophetiæ præerat, ad præcinendam melodiam: erat quippe valde ſapiens.

23. Barachias & Elcana faiſoient la fonction d'huiſſiers à l'égard de l'arche.

23. Et Barachias, & Elcana, janitores arcæ.

24. Sebenias, Joſaphat, Nathanaël, Amaſaï, Zacharie, Banaïas, & Eliézer, qui étoient prêtres, ſonnoient des trompettes devant l'arche de Dieu. Obededom & Jehias

24. Porrò Sebenias, & Joſaphat, & Nathanael, & Amaſai, & Zacharias, & Banaias, & Eliezer, ſacerdotes, clangebant tubis coram arca Dei: & Obede-

dom, & Jehias, erant Janitores arcæ.

faiſoient *encore* la fonction d'huiſſiers à l'égard de l'arche.

25. Igitur David, & omnes majores natu Iſrael, & tribuni, ierunt ad deportandam arcam fœderis Domini de domo Obededom, cum lætitia.

25. Ainſi David, & tous les anciens d'Iſraël, & les officiers de l'armée s'en allerent pour tranſporter l'arche de l'alliance du Seigneur, de la maiſon d'Obededom *à Jeruſalem*, dans de *ſaints* tranſports de joie.

26. Cumque adjuviſſet Deus Levitas, qui portabant arcam fœderis Domini, immolabantur ſeptem arietes.

26. Et comme *on vit que* Dieu avoit aſſiſté les Lévites qui portoient l'arche de l'alliance du Seigneur, *& qu'il ne leur étoit arrivé aucun mal*, on immola *pour eux* ſept taureaux & ſept béliers, *en actions de graces, outre les victimes que le Roi offroit & qu'on immoloit de ſix pas en ſix pas.*

§. III. *David revêtu d'une robe de fin lin comme les Lévites, & d'un éphod, chante & danſe devant l'arche. Michol le mépriſe dans ſon cœur.*

27. Porrò David erat indutus ſtolâ byſſinâ, & univerſi Levitæ qui portabant arcam, cantoreſque & Chonenias princeps prophetiæ inter cantores, David autem etiam indutus erat ephod lineo.

27. Or David étoit revêtu d'une robe de fin lin, auſſi-bien que tous les Lévites qui portoient l'arche, & les chantres & Chonenias qui étoit le maître de la muſique & du chœur des chantres : mais David avoit de plus un éphod de fin lin.

28. Univerſuſque Iſrael deducebant arcam fœderis Domini in jubilo, & ſonitu buccinæ, & tubis, & cymbalis, & nablis, & cytharis concrepantes.

28. Tout Iſraël conduiſoit donc l'arche de l'alliance du Seigneur avec de grandes acclamations, au ſon des trompettes, des hauts-bois, des tymbales, des guitares, & des autres inſtrumens de muſique.

29. Cumque perveniſſet arca fœderis Domini uſque ad civitatem David, Michol filia Saul proſpiciens per feneſtram, vidit regem David ſaltantem atque ludentem, & deſpexit eum in corde ſuo.

29. Et l'arche de l'alliance du Seigneur étant arrivée juſqu'à la ville de David, Michol fille de Saül regardant par la fenêtre, vit le Roi David qui ſautoit & qui danſoit *devant l'arche ;* & elle le mépriſa dans ſon cœur.

CHAPITRE

CHAPITRE XVI.

§. I. *L'arche eſt miſe dans le tabernacle que David lui avoit préparé. Ce prince, après avoir offert des holocauſtes & des ſacrifices, bénit le peuple, lui fait diſtribuer des vivres, & établit des Lévites pour ſervir devant l'arche.*

L'AN DU MONDE 2959. AVANT J. C. 1045.

1. L'Arche de Dieu fut donc apportée & placée au milieu du tabernacle que David lui avoit fait dreſſer, où l'on offrit des holocauſtes & des ſacrifices d'actions de graces en la préſence de Dieu.

1. Attulerunt igitur arcam Dei, & conſtituerunt eam in medio tabernaculi, quod tetenderat ei David: & obtulerunt holocauſta, & pacifica coram Deo.

2. Quand David eut achevé d'offrir les holocauſtes & les ſacrifices d'actions de graces, il bénit le peuple au nom du Seigneur.

2. Cumque compleſſet David offerens holocauſta, & pacifica, benedixit populo in nomine Domini.

3. Il diſtribua à chacun en particulier, tant aux hommes qu'aux femmes, une portion de pain & un morceau de bœuf rôti, avec de la farine frite à l'huile.

3. Et diviſit univerſis per ſingulos, à viro uſque ad mulierem, tortam panis, & partem aſſæ carnis bubalæ, & frixam oleo ſimilam.

4. Il établit des Lévites pour ſervir devant l'arche du Seigneur, pour le glorifier & lui rendre de continuelles actions de graces de toutes ſes merveilles, & pour chanter les loüanges du Seigneur le Dieu d'Iſraël.

4. Conſtituitque coram arca Domini de Levitis, qui miniſtrarent, & recordarentur operum ejus, & glorificarent, atque laudarent Dominum Deum Iſrael:

5. Aſaph fut le premier de tous; Zacharie le ſecond, & enſuite Jahiel, Semiramoth, Jehiel, Mathathias, Eliab, Banaïa & Obededom. Jehiel fut chargé de l'orgue, du pſalterion & de la lyre; & Aſaph de joüer des cymbales.

5. Aſaph principem; & ſecundum ejus Zachariam: Porrò Jahiel, & Semiramoth, & Jehiel: & Mathathiam, & Eliab, & Banaiam, & Obededom: Jehiel ſuper organa pſalterii, & lyras: Aſaph autem ut cymbalis perſonaret.

6. Mais Banaïas & Jaziel qui étoient prêtres devoient ſonner continuellement de la trompette devant l'arche de l'alliance du Seigneur.

6. Banaiam vetò & Jaziel ſacerdotes, canere tubâ jugiter coram arca fœderis Domini.

7. Ce fut *donc* en ce jour-là que David établit Aſaph premier chantre, & tous ceux de ſa maiſon *ſous lui*, pour chanter les loüanges du Seigneur, *en diſant :*

7. In illo die fecit David principem ad confitendum Domino Aſaph, & fratres ejus.

§. II. *Cantique que David composa pour être chanté à la loüange du Seigneur.*

8. Confitemini Domino, & invocate nomen ejus: notas facite in populis adinventiones ejus.

8. Loüez le Seigneur, & invoquez son nom ; publiez ses œuvres parmi tous les peuples, *vous qui avez ressenti les effets de sa bonté.*

9. Cantate ei, & psallite ei, & narrate omnia mirabilia ejus.

9. Chantez ses loüanges ; chantez-les sur les instrumens ; annoncez toutes ses merveilles.

10. Laudate nomen sanctum ejus: lætetur cor quærentium Dominum.

10. Glorifiez son saint nom. Que le cœur de ceux qui cherchent le Seigneur soit dans la joie.

11. Quærite Dominum & virtutem ejus : quærite faciem ejus semper.

11. Cherchez le Seigneur & la force qui vient de lui ; cherchez à vous présenter sans cesse devant sa face.

12. Recordamini mirabilium ejus, quæ fecit : signorum illius, & judiciorum oris ejus.

12. Souvenez-vous des merveilles qu'il a faites, de ses prodiges & des jugemens *qui sont sortis* de sa bouche,

13. Semen Israel servi ejus : filii Jacob electi ejus.

13. vous qui êtes les descendans d'Israël son serviteur, & les enfans de Jacob son élû.

14. Ipse Dominus Deus noster, in universa terra judicia ejus.

14. Il est le Seigneur notre Dieu ; il exerce ses jugemens dans toute la terre.

15. Recordamini in sempiternum pacti ejus : sermonis, quem præcepit in mille generationes ;

15. Souvenez-vous à jamais de son alliance, & de la loi qu'il a prescrite pour *être observée dans* tous les âges à venir,

16. quem pepigit cum Abraham ; & juramenti illius cum Isaac ;

16. de l'accord qu'il a fait avec Abraham ; & du serment par lequel il *s'est obligé* envers Isaac,

17. & constituit illud Jacob in præceptum, & Israel in pactum sempiternum,

17. qu'il a confirmé à Jacob comme une loi inviolable, & à Israël comme une alliance éternelle,

18. dicens : Tibi dabo terram Chanaan, funiculum hereditatis vestræ.

18. en disant : Je vous donnerai la terre de Chanaan pour votre héritage.

19. Cùm essent pauci numero, parvi & coloni ejus.

19. *Et le disant* lorsqu'ils étoient en petit nombre, peu considérables & étrangers dans cette terre *qu'il leur promettoit.*

20. Et transierunt de gente in gentem, & de regno ad populum alterum.

20. Et *même* ils passerent *souvent* d'une nation à une autre, & d'un royaume à un autre peuple.

21. Non dimisit quem-

21. *Mais* il ne permit pas que qui que ce

ſoit leur fît du mal; & il châtia même des Rois à cauſe d'eux,

quam calumniari eos, ſed increpavit pro eis reges.

22. *en leur diſant:* Gardez-vous bien de toucher à mes oints, & ne faites point de mal à mes prophetes. *C'eſt ainſi que Dieu a protegé nos peres.*

22. Nolite tangere chriſtos meos, & in prophetis meis nolite malignari.

23. Chantez *donc maintenant* des hymnes au Seigneur, vous tous qui habitez ſur la terre *qu'il vous avoit promiſe.* Annoncez tous les jours le ſalut qu'il vous a donné.

23. Cantate Domino omnis terra: annuntiate ex die in diem ſalutare ejus.

24. Publiez ſa gloire parmi les nations, & ſes merveilles parmi tous les peuples.

24. Narrate in gentibus gloriam ejus: in cunctis populis mirabilia ejus.

25. Car le Seigneur eſt grand, & mérite des loüanges infinies. Il eſt *ſans comparaiſon* plus redoutable que tous les dieux *des nations.*

25. Quia magnus Dominus, & laudabilis nimis: & horribilis ſuper omnes deos.

26. *En effet*, tous les dieux des peuples *ne* ſont *que* des idoles *muettes & impuiſſantes;* mais c'eſt le Seigneur qui a fait les cieux.

26. Omnes enim dii populorum, idola: Dominus autem cœlos fecit.

27. Il eſt tout environné de gloire & de majeſté. La force & la joie ſe trouvent dans le lieu où il ſe rend préſent.

27. Confeſſio & magnificentia coram eo: fortitudo & gaudium in loco ejus.

28. Peuples *d'Iſraël, venez donc* avec toutes vos familles offrir *vos dons* au Seigneur. Offrez au Seigneur la gloire & la puiſſance.

28. Afferte Domino familiæ populorum: afferte Domino gloriam & imperium.

29. Offrez au Seigneur la gloire *qui eſt dûe* à ſon nom; apportez des hoſties, & préſentez-vous devant lui. Adorez le Seigneur dans un ſaint reſpect.

29. Date Domino gloriam, nomini ejus: levate ſacrificium, & venite in conſpectu ejus: & adorate Dominum in decore ſancto.

30. Que toute la terre tremble devant ſa face; car c'eſt lui qui l'a affermie ſur ſes fondemens.

30. Commoveatur à facie ejus omnis terra: ipſe enim fundavit orbem immobilem.

31. Que les cieux ſe réjoüiſſent, que la terre treſſaille de joie, & que l'on publie dans les nations: Le Seigneur eſt entré dans ſon royaume, *& a mis ſon peuple en poſſeſſion de la terre qu'il lui avoit promiſe.*

31. Lætentur cœli & exultet terra: & dicant in nationibus, Dominus regnavit.

32. Que la mer & tout ce qu'elle renferme faſſe retentir *ſon allégreſſe.* Que les campagnes & tout ce qu'elles contiennent ſoient dans la joie.

32. Tonet mare, & plenitudo ejus: exultent agri, & omnia quæ in eis ſunt.

33. Tunc laudabunt ligna saltus coram Domino: quia venit judicare terram.

33. Les arbres des forêts chanteront alors les loüanges du Seigneur en sa présence, parce qu'il est venu pour juger la terre.

34. Confitemini Domino, quoniam bonus: quoniam in æternum misericordia ejus.

34. Rendez gloire au Seigneur, parce qu'il est bon, parce que sa miséricorde est éternelle.

35. Et dicite: Salva nos Deus salvator noster; & congrega nos, & erue de gentibus, ut confiteamur nomini sancto tuo, & exultemus in carminibus tuis.

35. Et dites-lui: Sauvez-nous, ô Dieu, *qui êtes* notre Sauveur; rassemblez-nous, & retirez-nous du milieu des nations, afin que nous rendions gloire à votre saint nom, & que nous témoignions notre joie par de saints cantiques.

36. Benedictus Dominus Deus Israel ab æterno usque in æternum, & dicat omnis populus: Amen, & hymnum Domino.

36. Que le Seigneur le Dieu d'Israël soit béni dans tous les siecles, & que tout le peuple dise: Amen, & chante les loüanges du Seigneur.

§. III. *David, après avoir réglé tout ce qui regardoit le service du Seigneur, congédie le peuple, & se retire dans sa maison.*

37. Reliquit itaque ibi coram arca fœderis Domini, Asaph & fratris ejus, ut ministrarent in conspectu arcæ jugiter, per singulos dies, & vices suas.

37. David laissa donc en ce lieu, devant l'arche de l'alliance du Seigneur, Asaph & ses freres, afin qu'ils servissent continuellement en présence de l'arche, en s'acquittant tous les jours de leur ministere chacun à leur tour.

38. Porrò Obededom, & fratres ejus sexaginta octo; & Obededom filium Idithun, & Hosa constituit janitores.

38. Il établit Obededom & ses freres, qui étoient *au nombre de* soixante & huit, & Obededom fils d'Idithun avec Hosa pour portiers.

39. Sadoc autem sacerdotem, & fratres ejus sacerdotes, coram tabernaculo Domini in excelso, quod erat in Gabaon,

39. *Et, après avoir établi Abiathar pour faire les fonctions de grand-prêtre devant l'arche à Jerusalem*, il établit aussi Sadoc & ceux de sa maison pour faire les fonctions de prêtres devant le tabernacle du Seigneur sur le lieu élevé de Gabaon,

40. ut offerrent holocausta Domino super altare holocautomatis jugiter, mane & vespere, juxta omnia quæ scripta sunt in lege Domini, quam præcepit Israeli.

40. afin d'y offrir continuellement des holocaustes au Seigneur sur l'autel destiné à ces sortes de sacrifices, tant le matin que le soir, suivant tout ce qui est ordonné dans la loi que le Seigneur a prescrite à Israël.

41. Et post eum Heman,

41. Après Sadoc, étoit Heman & Idithun,

avec les autres choiſis *pour le ſervice du tabernacle de Gabaon*, chacun ſelon qu'ils étoient marqués pour chanter les loüanges du Seigneur, *en diſant* : Que ſa miſéricorde eſt éternelle.

& Idithun, & reliquos electos, unumquemque vocabulo ſuo ad confitendum Domino: Quoniam in æternum miſericordia ejus.

42. Heman & Idithun joüoient auſſi de la trompette, touchoient les timbales & tous les autres inſtrumens de muſique, pour chanter les loüanges de Dieu. Mais, pour les fils d'Idithun, *le Roi* les établit portiers *à Gabaon, comme Obededom & Hoſa l'étoient à Jeruſalem.*

42. Heman quoque & Idithun canentes tubâ, & quatientes cymbalâ, & omnia muſicorum organa, ad canendum Deo: filios autem Idithun fecit eſſe portarios.

43. Enſuite chacun s'en retourna en ſa maiſon. Et David *ſe retira auſſi* pour faire part à ſa famille de la bénédiction *de ce jour.*

43. Reverſuſque eſt omnis populus in domum ſuam; & David, ut benediceret etiam domui ſuæ.

CHAPITRE XVII.

§. I. *David a deſſein de bâtir un temple au Seigneur: mais Dieu envoie Nathan lui dire que cet honneur eſt réſervé à ſon fils.*

L'an du monde 2960. Avant J. C. 1044.

1. DAvid étant établi dans ſon palais, dit au prophete Nathan: Me voici logé dans une maiſon de cedre, & l'arche de l'alliance du Seigneur eſt encore ſous des *tentes de* peaux *de bêtes.*

1. Cum autem habitaret David in domo ſua, dixit ad Nathan prophetam: Ecce ego habito in domo cedrina: arca autem fœderis Domini ſub pellibus eſt.

2. Nathan répondit à David: Faites tout ce que vous avez dans le cœur; car Dieu eſt avec vous.

2. Et ait Nathan ad David: Omnia, quæ in corde tuo ſunt, fac: Deus enim tecum eſt.

3. Mais la nuit ſuivante Dieu parla à Nathan, & lui dit:

3. Igitur nocte illa factus eſt ſermo Dei ad Nathan, dicens:

4. Allez-vous-en trouver mon ſerviteur David, & dites-lui: Voici ce que dit le Seigneur: Vous ne me bâtirez point de maiſon pour y faire ma demeure: *& je n'en ai point beſoin;*

4. Vade, & loquere David ſervo meo: Hæc dicit Dominus: Non ædificabis tu mihi domum ad habitandum.

5. car je n'ai point eu de maiſon, ni de demeure, depuis le tems que j'ai tiré Iſraël de l'Egypte juſqu'à préſent: mais j'ai été ſous

5. Neque enim manſi in domo ex eo tempore quo eduxi Iſrael, uſque ad diem hanc: ſed fui ſemper mutans

loca tabernaculi, & in tentorio

des tentes, changeant toûjours de lieux où l'on dreſſoit mon pavillon; *& je ne m'en ſuis jamais plaint.*

6. manens cum omni Iſrael. Numquid locutus ſum ſaltem uni judicum Iſrael, quibus præceperam ut paſcerent populum meum, & dixi: Quare non ædificaſtis mihi domum cedrinam?

6. *En effet*, quand je demeurois avec tout le peuple d'Iſraël, ai-je jamais parlé à aucun des Juges d'Iſraël, à qui j'avois commandé d'avoir ſoin de mon peuple? & lui ai-je dit: D'où vient que vous ne m'avez point bâti de maiſon de cedre?

7. Nunc itaque ſic loquéris ad ſervum meum David: Hæc dicit Dominus exercituum: Ego tuli te, cùm in paſcuis ſequereris gregem, ut eſſes dux populi mei Iſrael.

7. Vous direz donc maintenant à mon ſerviteur David: Voici ce que dit le Seigneur des armées: Je vous ai choiſi lorſque vous meniez paître des troupeaux *de moutons*, pour vous établir chef de mon peuple d'Iſraël;

8. Et fui tecum quocumque perrexiſti; & interfeci omnes inimicos tuos coram te, fecique tibi nomen quaſi unius magnorum, qui celebrantur in terra.

8. & j'ai été avec vous par-tout où vous marchiez; j'ai exterminé tous vos ennemis devant vous, & j'ai rendu votre nom auſſi illuſtre que celui des grands hommes qui ſont célebres dans le monde.

9. Et dedi locum populo meo Iſrael: plantabitur, & habitabit in eo, & ultrà non commovebitur: nec filii iniquitatis atterent eos, ſicut à principio,

9. J'ai donné un lieu *fixe* à mon peuple d'Iſraël: il y ſera affermi, & il y demeurera ſans être ébranlé à l'avenir; & les enfans d'iniquité ne l'humilieront plus, comme ils ont fait auparavant,

10. ex diebus quibus dedi judices populo meo Iſrael, & humiliavi univerſos inimicos tuos. Annuntio ergo tibi, quòd ædificaturus ſit tibi Dominus domum.

10. depuis le tems que j'ai donné des Juges à mon peuple d'Iſraël, & que j'ai humilié tous vos ennemis *devant vous.* Je vous déclare donc que le Seigneur doit établir votre maiſon.

11. Cumque impleveris dies tuos ut vadas ad patres tuos, ſuſcitabo ſemen tuum poſt te, quod erit de filiis tuis: & ſtabiliam regnum ejus.

11. Et lorſque vos jours ſeront accomplis pour aller avec vos peres, j'éleverai ſur le trône après vous, *dit le Seigneur*, un de votre race & de vos enfans, & j'affermirai ſon regne.

12. Ipſe ædificabit mihi domum, & firmabo ſolium ejus uſque in æternum.

12. Ce ſera lui qui bâtira une maiſon à mon nom; & j'établirai ſon trône pour jamais.

13. Ego ero ei in patrem, & ipſe erit mihi in filium: & miſericordiam meam non auferam ab eo, ſicut abſtuli ab eo qui ante te fuit.

13. Je ſerai ſon pere, & il ſera mon fils: & je ne retirerai point ma miſéricorde de deſſus lui, comme je l'ai retirée de deſſus votre prédéceſſeur.

14. Mais je l'établirai dans ma maiſon & dans mon royaume pour jamais; & ſon trône ſera très-ferme pour toûjours.

14. Et ſtatuam eum in domo mea, & in regno meo uſque in ſempiternum: & thronus ejus erit firmiſſimus in perpetuum.

15. Nathan parla *donc* dans ces mêmes termes à David, & lui rapporta tout ce que Dieu lui avoit fait entendre dans cette viſion.

15. Juxta omnia verba hæc, & juxta univerſam viſionem iſtam, ſic locutus eſt Nathan ad David.

§. II. *David vient devant le Seigneur. Il lui témoigne ſa reconnoiſſance de ſes bienfaits, & lui offre ſa priere avec beaucoup de ferveur.*

16. Enſuite le Roi David étant venu devant le Seigneur, & s'y étant arrêté, il lui dit: Qui ſuis-je, ô Seigneur *mon* Dieu? & quelle eſt ma maiſon, pour mériter que vous me faſſiez de ſi grandes graces?

16. Cumque veniſſet rex David, & ſediſſet coram Domino, dixit: Quis ego ſum, Domine Deus, & quæ domus mea, ut præſtares mihi talia?

17. Mais cela vous a encore paru peu de choſe: c'eſt pourquoi vous avez voulu aſſurer votre ſerviteur de l'établiſſement de ſa maiſon, même pour les ſiecles à venir; & vous m'avez rendu plus conſidérable que tous les autres hommes, ô Seigneur *mon* Dieu.

17. Sed & hoc parum viſum eſt in conſpectu tuo, ideoque locutus es ſuper domum ſervi tui etiam in futurum: & feciſti me ſpectabilem ſuper omnes homines, Domine Deus.

18. Après cela, que peut faire David, en voyant juſqu'où vous avez élevé votre ſerviteur, & comment vous vous êtes ſouvenu de lui?

18. Quid ultrà addere poteſt David, cùm ita glorificaveris ſervum tuum, & cognoveris eum?

19. *Oüi*, Seigneur, c'eſt pour l'amour de votre ſerviteur que, ſelon vos deſſeins, vous en avez uſé envers lui d'une maniere ſi magnifique, & que vous avez voulu faire connoître tant de grandes choſes.

19. Domine, propter famulum tuum juxta cor tuum feciſti omnem magnificentiam hanc, & nota eſſe voluiſti univerſa magnalia.

20. Seigneur, nul n'eſt ſemblable à vous; & il n'y a point d'autre Dieu que vous, entre tous ceux dont nous avons entendu parler.

20. Domine, non eſt ſimilis tui: & non eſt alius Deus abſque te, ex omnibus, quos audivimus auribus noſtris.

21. En effet, y a-t-il encore un autre *peuple* ſemblable à votre peuple d'Iſraël, cette nation unique ſur la terre, dont Dieu ait daigné s'approcher pour la délivrer de captivité, & en faire un peuple qui lui fût particulierement conſacré, & pour chaſſer, par

21. Quis enim eſt alius, ut populus tuus Iſrael, gens una in terra, ad quam perrexit Deus, ut liberaret, & faceret populum ſibi, & magnitudine ſua atque terroribus ejiceret nationes à facie ejus, quem de Ægypto liberarat?

ſa puiſſance & par la terreur *de ſon nom*, toutes les nations de devant ce peuple qu'il avoit tiré de l'Egypte ?

22. Et poſuiſti populum tuum Iſrael tibi in populum uſque in æternum, & tu Domine factus es Deus ejus.

22. Ainſi, Seigneur, vous avez établi votre peuple d'Iſraël pour être à jamais votre peuple ; & vous avez bien voulu être ſon Dieu.

23. Nunc igitur Domine, ſermo, quem locutus es famulo tuo, & ſuper domum ejus, confirmetur in perpetuum, & fac ſicut locutus es.

23. Confirmez donc maintenant pour jamais, Seigneur, la promeſſe que vous avez faite à votre ſerviteur pour lui & pour ſa maiſon, & accompliſſez-la ſelon votre parole.

24. Permaneatque & magnificetur nomen tuum uſque in ſempiternum ; & dicatur : Dominus exercituum Deus Iſrael, & domus David ſervi ejus permanens coram eo.

24. Que votre nom demeure *dans Iſraël*, & *y* ſoit glorifié éternellement. Qu'on diſe *par-tout :* Le Seigneur des armées eſt le Dieu d'Iſraël ; & la maiſon de David ſon ſerviteur ſubſiſte toujours devant lui.

25. Tu enim Domine Deus meus revelaſti auriculam ſervi tui, ut ædificares ei domum : & idcircò invenit ſervus tuus fiduciam, ut oret coram te.

25. Car c'eſt vous, Seigneur mon Dieu, qui avez révélé à votre ſerviteur que vous vouliez lui établir ſa maiſon ; & c'eſt pour cela que votre ſerviteur eſt rempli de confiance pour vous offrir ſa priere.

26. Nunc ergo Domine, tu es Deus : & locutus es ad ſervum tuum tanta beneficia.

26. *Je reconnois* donc maintenant, Seigneur, *que* vous êtes Dieu. Et c'eſt à votre ſerviteur que vous avez fait ces grandes promeſſes. *Accompliſſez-les, Seigneur.*

27. Et cœpiſti benedicere domui ſervi tui, ut ſit ſemper coram te : te enim, Domine, benedicente, benedicta erit in perpetuum.

27. Vous avez déja commencé à bénir la maiſon de votre ſerviteur ; *béniſſez-la de plus en plus*, afin qu'elle ſubſiſte éternellement devant vous. *C'eſt ce que j'ai lieu d'eſpérer* ; car puiſque vous la béniſſez, Seigneur, elle ſera bénie pour jamais.

CHAPITRE

CHAPITRE XVIII.

§. I. *David bat les Philiſtins, défait les Moabites & le Roi de Saba. Il s'aſſujettit la Syrie, enleve les richeſſes des villes de Thebath & de Chun, reçoit des complimens du Roi d'Hemath qui lui demande ſon alliance.*

L'an du monde 2960.

1. Après cela, David battit les Philiſtins; il les humilia, & retira Geth avec ſes dépendances d'entre leurs mains.

1. Factum eſt autem poſt hæc, ut percuteret David Philiſthiim, & humiliaret eos, & tolleret Geth, & filias ejus, de manu Philiſthiim,

2. Il défit auſſi les Moabites, & ſe les aſſujettit, & les obligea de lui payer tribut.

2. percuteretque Moab, & fierent Moabitæ ſervi David, offerentes ei munera.

3. En ce même tems, David battit encore Adarezer Roi de Soba dans le pays d'Hemath, lorſqu'il marcha pour étendre ſon empire juſqu'au fleuve de l'Euphrate, *ſelon les ordres du Seigneur.*

3. Eo tempore percuſſit David etiam Adarezer regem Soba regionis Hemath quando perrexit ut dilataret imperium ſuum uſque ad flumen Euphraten.

4. David lui prit donc mille chariots & ſept mille hommes de cheval, avec vingt mille hommes d'infanterie. Il coupa les nerfs des jambes à tous les chevaux des chariots, hormis cent attelages qu'il réſerva pour ſon ſervice.

4. Cepit ergo David mille quadrigas ejus, & ſeptem millia equitum, ac viginti millia virorum peditum, ſubnervavitque omnes equos curruum, exceptis centum quadrigis, quas reſervavit ſibi.

5. Les Syriens de Damas vinrent au ſecours d'Adarezer Roi de Soba: mais David en défit vingt-deux mille.

5. Supervenit autem & Syrus Damaſcenus, ut auxilium præberet Adarezer regi Soba: ſed & hujus percuſſit David viginti duo millia virorum.

6. Il mit garniſon dans Damas pour tenir la Syrie ſoumiſe, & ſe la rendre tributaire. Et le Seigneur l'aſſiſta dans toutes les guerres qu'il entreprenoit.

6. Et poſuit milites in Damaſco, ut Syria quoque ſerviret ſibi, & offerret munera. Adjuvitque eum Dominus in cunctis, ad quæ perrexerat.

7. David prit auſſi les carquois d'or des ſoldats d'Adarezer, & les porta à Jeruſalem.

7. Tulit quoque David pharetras aureas, quas habuerant ſervi Adarezer, & attulit eas in Jeruſalem.

8. Il enleva encore une grande quantité d'airain des villes de Thebath & de Chun, ſujettes au Roi d'Adarezer, dont Salomon fit faire cette grande mer d'airain, avec les colomnes & les vaſes de même métal.

8. Necnon de Thebath & Chun, urbibus Adarezer, æris plurimum, de quo fecit Salomon mare æneum, & columnas, & vaſa ænea.

9. Thoü, Roi d'Hemath, ayant appris

9. Quod cùm audiſſet

Thoü rex Hemath, percuſſiſſe videlicet David omnem exercitum Adarezer regis Soba,

que David avoit défait toute l'armée d'Adarezer Roi de Soba,

10. miſit Adoram filium ſuum ad regem David, ut poſtularet ab eo pacem, & congratularetur ei, quòd percuſſiſſet & expugnaſſet Adarezer: adverſarius quippe erat Thou Adarezer.

10. envoya Adoram *ou Joram* ſon fils au Roi David, pour lui demander ſon alliance, & lui témoigna ſa joie de ce qu'il avoit défait & vaincu entierement Adarezer : car Thoü étoit ennemi d'Adarezer.

§. II. *David conſacre au Seigneur toutes les richeſſes qu'il avoit priſes ſur ſes ennemis. Ses généraux lui aſſujettiſſent l'Idumée. Noms de ſes principaux officiers.*

11. Sed & omnia vaſa aurea, & argentea, & ænea, conſecravit David rex Domino, cum argento & auro, quod tulerat ex univerſis gentibus, tam de Idumæa, & Moab, & filiis Ammon, quàm de Philiſthiim & Amalec.

11. Le Roi David conſacra au Seigneur tous les vaſes d'or, d'argent & d'airain *qu'Adoram lui avoit apportés*, avec ce qu'il avoit pris d'or & d'argent ſur tous les peuples, tant ſur les Iduméens, les Moabites & les Ammonites, que ſur les Philiſtins & les Amalécites, *ſans en rien réſerver pour lui.*

12. Abiſai verò filius Sarviæ percuſſit Edom in valle Salinarum, decem & octo millia:

12. Abiſaï fils de Sarvia défit auſſi dix-huit mille Iduméens dans la vallée des Salines.

13. & conſtituit in Edom præſidium, ut ſerviret Idumæa David: ſalvavitque Dominus David in cunctis, ad quæ perrexerat.

13. Il mit garniſon dans les villes de l'Idumée, pour tenir cette province dans l'obéiſſance de David. Et le Seigneur conſerva toûjours David dans toutes les expéditions qu'il entreprit.

14. Regnavit ergo David ſuper univerſum Iſrael, & faciebat judicium atque juſtitiam cuncto populo ſuo.

14. David régna donc ſur tout Iſraël; & dans les jugemens qu'il rendoit, il faiſoit juſtice à tout ſon peuple.

15. Porrò Joab filius Sarviæ erat ſuper exercitum, & Joſaphat filius Ahilud à commentariis.

15. Joab fils de Sarvia étoit général de ſes armées; & Joſaphat fils d'Ahilud avoit la charge des requêtes.

16. Sadoc autem filius Achitob, & Achimelec filius Abiathar, ſacerdotes: & Suſa, ſcriba.

16. Sadoc fils d'Achitob & Achimelech fils d'Abiathar, étoient grands prêtres. Suſa *ou Saraïas* étoit ſecrétaire.

17. Banaias quoque filius Joiadæ ſuper legiones Cerethi, & Phelethi: porrò filii David, primi ad manum regis.

17. Banaïas fils de Joïada commandoit les Cerethiens & les Phelethiens. Mais les fils de David étoient les premiers auprès du Roi.

CHAPITRE XIX.

§. I. *David envoie des Ambaſſadeurs à Hanon Roi des Ammonites, pour le conſoler de la mort de Naas ſon pere. Ce Prince mal conſeillé outrage les ambaſſadeurs de David, & ſe prépare à lui faire la guerre.*

L'AN DU MONDE 2967. AVANT J. C. 1037.

1. NAas Roi des Ammonites étant mort, ſon fils régna en ſa place.

1. Accidit autem ut moreretur Naas rex filiorum Ammon, & regnaret filius ejus pro eo.

2. Alors David dit: Je veux témoigner de l'affection à Hanon fils de Naas, parce que ſon pere m'a obligé *lorſque je fuyois la colere de Saül.* Il envoya donc des ambaſſadeurs pour le conſoler de la mort de ſon pere. Mais quand ils furent arrivés ſur les terres des Ammonites pour conſoler Hanon,

2. Dixitque David: Faciam miſericordiam cum Hanon filio Naas: præſtitit enim mihi pater ejus gratiam. Miſitque David nuntios ad conſolandum eum ſuper morte patris ſui. Qui cùm perveniſſent in terram filiorum Ammon, ut conſolarentur Hanon,

3. les principaux du pays dirent à ce Prince: Vous croyez peut-être que ce ſoit pour rendre quelqu'honneur à la mémoire de votre pere que David a envoyé ici des ambaſſadeurs pour vous conſoler: & vous ne voyez pas qu'ils n'y ſont venus que pour reconnoître votre pays, pour y découvrir tout, & pour remarquer juſqu'aux moindres choſes.

3. dixerunt principes filiorum Ammon ad Hanon: Tu forſitan putas, quòd David honoris causâ in patrem tuum miſerit qui conſolentur te: nec animadvertis, quòd ut explorent, & inveſtigent, & ſcrutentur terram tuam, venerint ad te ſervi ejus.

4. Hanon *qui les crut* fit donc raſer la tête & la barbe aux ſerviteurs de David, leur fit couper leurs robes depuis le haut des cuiſſes juſqu'aux pieds, & les renvoya enſuite *après les avoir ainſi outragés.*

4. Igitur Hanon pueros David decalvavit, & raſit, & præcidit tunicas eorum à natibus uſque ad pedes, & dimiſit eos.

5. Lorſqu'ils s'en furent allés, & qu'ils eurent fait ſavoir à David ce qui étoit arrivé, il envoya au-devant d'eux à cauſe de ce grand outrage qu'ils avoient reçû, & leur ordonna de demeurer *dans quelques maiſons qu'on avoit rebâties* à Jericho juſqu'à ce que leur barbe fût crue, & de revenir enſuite.

5. Qui cùm abiiſſent, & hoc mandaſſent David, miſit in occurſum eorum (grandem enim contumeliam ſuſtinuerant) & præcepit ut manerent in Jericho, donec creſceret barba eorum, & tunc reverterentur.

6. Mais les Ammonites voyant bien qu'ils avoient offenſé David, envoyerent, tant de

6. Videntes autem filii Ammon, quòd injuriam fe-

ciſſent David, tam Hanon, quàm reliquus populus, miſerunt mille talenta argenti, ut conducerent ſibi de Meſopotamia, & de Syria Maacha, & de Soba, currus & equites.

la part d'Hanon, que de celle de tout le peuple, mille talens d'argent pour acheter des chariots de guerre, & lever de la cavalerie dans la Méſopotamie, dans la Syrie de Maacha & dans Soba.

7. Conduxeruntque triginta duo millia curruum, & regem Maacha cum populo ejus. Qui cùm veniſſent, caſtrametati ſunt è regione Medaba. Filii quoque Ammon congregati de urbibus ſuis, venerunt ad bellum.

7. Ils aſſemblerent donc trente-deux mille *hommes montés ſur des* chariots, & engagerent le Roi de Maacha avec ſes ſujets dans leur parti. Tous ces gens s'étant mis en marche, vinrent camper vis-à-vis de Medaba *ſur l'Arnon*. Et les Ammonites s'étant auſſi aſſemblés de toutes leurs villes, ſe préparerent à la guerre.

§. II. *David envoie Joab avec ſes meilleures troupes contre les Ammonites & leurs Alliés. Joab les défait, & revient à Jeruſalem.*

8. Quod cùm audiſſet David, miſit Joab, & omnem exercitum virorum fortium:

8. Lorſque David eut été informé de tous ces préparatifs, il envoya Joab avec toutes ſes meilleures troupes.

9. egreſſique filii Ammon, direxerunt aciem juxta portam civitatis: reges autem, qui ad auxilium ejus venerant, ſeparatim in agro ſteterunt.

9. Les Ammonites s'étant avancés pour le combattre, rangerent leur armée en bataille près de la ville *de Medaba*. Et les Rois qui étoient venus à leurs ſecours camperent ſéparément dans la plaine.

10. Igitur Joab, intelligens bellum ex adverſo & poſt tergum contra ſe fieri, elegit viros fortiſſimos de univerſo Iſrael, & perrexit contra Syrum.

10. Ainſi Joab ayant remarqué qu'on ſe préparoit à le combattre, & de front & par derriere, prit l'élite de toutes les troupes d'Iſraël, & marcha contre les Syriens.

11. Reliquam autem partem populi dedit ſub manu Abiſai fratris ſui, & perrexerunt contra filios Ammon.

11. Il donna le reſte de l'armée à Abiſaï ſon frere pour marcher contre les Ammonites;

12. Dixitque: Si vicerit me Syrus, auxilio eris mihi: ſi autem ſuperaverint te filii Ammon, ero tibi in præſidium.

12. & lui dit: Si les Syriens ont de l'avantage ſur moi, vous viendrez à mon ſecours; & ſi les Ammonites en ont ſur vous, j'irai *auſſi* pour vous ſecourir.

13. Confortare, & agamus viriliter pro populo noſtro, & pro urbibus Dei noſtri: Dominus autem, quod in conſpectu ſuo bonum eſt, faciet.

13. Agiſſez en homme de cœur, & combattons généreuſement pour notre peuple, & pour les villes de notre Dieu: & le Seigneur ordonnera de tout comme il lui plaira.

14. Perrexit ergo Joab, &

14. Joab marcha donc contre les Syriens

avec les troupes qu'il commandoit, les battit & les mit en fuite.

15. Les Ammonites voyant la fuite des Syriens, s'enfuirent auſſi eux-mêmes de devant ſon frere Abiſaï, & ſe retirerent dans la ville. Et Joab s'en retourna à Jeruſalem.

populus qui cum eo erat, contra Syrum ad prælium: & fugavit eos.

15. Porrò filii Ammon videntes quòd fugiſſet Syrus, ipſi quoque fugerunt Abiſaï fratrem ejus, & ingreſſi ſunt civitatem: reverſuſque eſt etiam Joab in Jeruſalem.

§. III. *Les Syriens arment de nouveau. David marche contr'eux, les défait & les aſſujettit.*

16. Lorſque les Syriens eurent vû que leur armée n'avoit pû ſe ſoûtenir devant Iſraël, ils envoyerent ſolliciter les autres Syriens qui étoient au-delà du fleuve *de l'Euphrate*, & les engagerent à venir à leur ſecours. Sophac général de l'armée d'Adarezer les commandoit.

16. Videns autem Syrus quòd cecidiſſet coram Iſrael, miſit nuntios, & adduxit Syrum, qui erat trans fluvium: Sophach autem princeps militiæ Adarezer, erat dux eorum.

17. David en ayant reçû nouvelle, aſſembla toutes les troupes d'Iſraël, paſſa le Jourdain, & vint fondre tout d'un coup ſur eux, en les attaquant de front avec ſon armée rangée en bataille, & eux de leur côté ſoûtenant ce rude choc *avec beaucoup de valeur.*

17. Quod cùm nuntiatum eſſet David, congregavit univerſum Iſrael, & tranſivit Jordanem, irruitque in eos, & direxit ex adverſo aciem, illis contra pugnantibus.

18. Mais *enfin* les Syriens *ne pouvant réſiſter aux efforts des troupes de David*, prirent la fuite devant Iſraël: & David tailla en pieces ſept mille *hommes montés ſur ſept cens* chariots, & quarante mille hommes de pied, avec Sophac général de cette armée.

18. Fugit autem Syrus Iſrael: & interfecit David de Syris ſeptem millia curruum, & quadraginta millia peditum, & Sophach exercitus principem.

19. Alors tous les ſujets & Alliés d'Adarezer ſe voyant vaincus par les Iſraélites, *s'enfuirent; puis ayant fait la paix avec eux, ils* paſſerent dans le parti de David, & lui furent aſſujettis. Et depuis ce tems-là, les Syriens ne voulurent plus donner de ſecours aux Ammonites.

19. Videntes autem ſervi Adarezer ſe ab Iſrael eſſe ſuperatos, tranſfugerunt ad David, & ſervierunt ei: noluitque ultrà Syria auxilium præbere filiis Ammon.

L'an du monde 2968.

CHAPITRE XX.

§. I. *Joab marche contre les Amalécites. Il aſſiége la ville de Rabba. David la fait détruire, & fait paſſer des chariots armés de fer ſur les habitans de cette capitale & de toutes les autres villes des Ammonites.*

L'AN DU MONDE 2969. AVANT J. C. 1035.

1. Factum eſt autem poſt anni circulum, eo tempore quo ſolent reges ad bella procedere, congregavit Joab exercitum, & robur militiæ, & vaſtavit terram filiorum Ammon, perrexitque & obſedit Rabba: porrò David manebat in Jeruſalem, quando Joab percuſſit Rabba, & deſtruxit eam.

1. UN an après *cette bataille*, au tems que les Rois ont accoutumé d'aller à la guerre, Joab, *par l'ordre de David qui ne trouvoit pas les Ammonites aſſez punis de l'inſulte qu'ils avoient faite à ſes ambaſſadeurs*, aſſembla une armée compoſée de l'élite de toutes les troupes *d'Iſraël*, & ravagea le pays des Ammonites. Puis s'avançant, il mit le ſiége devant Rabba, *qui en étoit la capitale*. Pour David, il demeura à Jeruſalem pendant que Joab fit battre Rabba. *Et lorſqu'il y eut fait breche, il en fit avertir David, qui, y étant allé, la prit*, & la fit détruire.

2. Tulit autem David coronam Melchom de capite ejus, & invenit in eâ auri pondo talentum, & pretioſiſſimas gemmas, fecitque ſibi inde diadema, manubias quoque urbis plurimas tulit:

2. Alors David prit la couronne de deſſus la tête de Melchom, & il y trouva un talent d'or peſant, & des pierreries très-précieuſes, dont il ſe fit un diadème, ſans parler de pluſieurs autres dépouilles qu'il remporta de cette ville.

3. populum autem, qui erat in ea, eduxit: & fecit ſuper eos tribulas, & trahas, & ferrata carpenta tranſire, ita ut dilacerarentur, & contererentur: ſic fecit David cunctis urbibus filiorum Ammon: & reverſus eſt cum omni populo ſuo in Jeruſalem.

3. Il en fit ſortir auſſi tout le peuple qui y étoit, & il fit paſſer ſur eux des traîneaux & des chariots armés de fer & de tranchans, pour les briſer & les mettre en pieces. Il en uſa de la même ſorte dans toutes les villes des Ammonites; & il s'en revint enſuite à Jeruſalem avec tout ſon peuple.

§. II. *Victoires remportées ſur les Philiſtins. Les braves d'Iſraël leur tuent pluſieurs géans.*

4. Poſt hæc initum eſt bellum in Gazer adverſum Philiſthæos; in quo percuſſit Sobochai Huſathites, Saphai

4. Après cela, on fit la guerre à Gazer contre les Philiſtins, où Sobochaï de Huſathi tua Saphaï qui étoit de la race des

géans, & les humilia *extrèmement.*

5. On fit encore une autre guerre contre les Philiſtins, où Adeodat fils de la forêt, qui étoit de Bethlehem, tua un frere de Goliath de Geth, dont la hampe de la lance étoit comme le grand bois des tiſſerans.

6. Il y eut encore une autre guerre que l'on fit à Geth, où il ſe trouva un homme extrèmement grand, qui avoit ſix doigts aux pieds & aux mains, c'eſt-à-dire, vingt-quatre en tout, & qui étoit auſſi lui-même de la race des géans.

7. Celui-ci outrageoit inſolemment les Iſraëlites. Et Jonathan fils de Samaa frere de David le tua. Ce ſont là les enfans des géans qui ſe trouverent à Geth, & qui furent tués par David & par ſes gens.

de genere Raphaim, & humiliavit eos.

5. Aliud quoque bellum geſtum eſt adverſus Philiſthæos, in quo percuſſit Adeodatus filius ſaltus Bethlehemites fratrem Goliath Gethæi, cujus haſtæ lignum erat quaſi liciatorium texentium.

6. Sed & aliud bellum accidit in Geth, in quo fuit homo longiſſimus, ſenos habens digitos, id eſt, ſimul viginti quatuor: qui & ipſe de Rapha fuerat ſtirpe generatus.

7. Hic blaſphemavit Iſrael: & percuſſit eum Jonathan filius Samaa fratris David. Hi ſunt filii Raphæ in Geth, qui ceciderunt in manu David & ſervorum ejus.

CHAPITRE XXI.

§. I. *Satan excite David à faire le dénombrement de ſon peuple. Joab lui repréſente que cela déplaira au Seigneur. David ne laiſſe pas de le faire faire; & à la fin il s'en repent, & en demande pardon à Dieu.*

L'an du monde 2987. Avant J. C. 1017.

1. CEpendant Satan, *jaloux de la gloire de David & du bonheur de ſon peuple*, s'éleva contre Iſraël, & excita David à faire le dénombrement d'Iſraël *par un mouvement d'orgueil.*

2. David dit donc à Joab & aux premiers d'entre le peuple: Allez & faites le dénombrement de tout Iſraël, depuis Berſabée juſqu'à Dan; & afin que j'en ſache le nombre, apportez-m'en le rôle.

3. Joab lui répondit: Que le Seigneur daigne multiplier ſon peuple au centuple de ce qu'il eſt maintenant. Mon Seigneur & mon Roi, tous ne ſont-ils pas vos ſerviteurs? Pourquoi recherchez-vous une choſe qui ſe-

1. Conſurrexit autem Satan contra Iſrael: & concitavit David ut numeraret Iſrael.

2. Dixitque David ad Joab, & ad principes populi: Ite, & numerate Iſrael à Berſabee uſque Dan: & afferte mihi numerum ut ſciam.

3. Reſponditque Joab: Augeat Dominus populum ſuum centuplum, quàm ſunt: nonne domine mi rex, omnes ſervi tui ſunt? quare hoc quærit dominus meus, quod

in peccatum reputetur Iſraeli?

ra imputée à péché *à mon Roi? & dont la peine retombera ſur tout* Iſraël?

4. Sed ſermo regis magis prævaluit: egreſſuſque eſt Joab, & circuivit univerſum Iſrael, & reverſus eſt Jeruſalem:

4. Néanmoins le commandement du Roi l'emporta. Joab partit donc, & fit tout le tour des terres d'Iſraël; & il s'en revint à Jeruſalem.

5. deditque Davidi numerum eorum, quos circuierat: & inventus eſt omnis numerus Iſrael, mille millia & centum millia virorum educentium gladium: de Juda autem quadringinta ſeptuaginta millia bellatorum.

5. Il donna à David le dénombrement de tous ceux qu'il avoit comptés; & il ſe trouva onze cens mille hommes d'Iſraël, tous gens capables de porter les armes; & quatre cens ſoixante & dix mille hommes de guerre *de la ſeule tribu* de Juda.

6. Nam Levi, & Benjamin non numeravit: eò quòd Joab invitus exequeretur regis imperium.

6. Joab ne fit point le dénombrement de la tribu de Levi, ni de celle de Benjamin, parce qu'il n'exécutoit qu'à regret l'ordre du Roi.

7. Diſplicuit autem Deo quod juſſum erat; & percuſſit Iſrael.

7. En effet, ce commandement déplut à Dieu, & il fut cauſe de la plaie dont Dieu frappa Iſraël.

8. Dixitque David ad Deum: Peccavi nimis ut hoc facerem: obſecro, auſer iniquitatem ſervi tui, quia inſipienter egi.

8. Mais David dit à Dieu: J'ai commis une grande faute d'avoir fait faire ce dénombrement. Je vous prie, Seigneur, de pardonner cette iniquité à votre ſerviteur, parce que j'ai fait une folie.

§. II. *Le Seigneur envoie le prophete Gad propoſer à David trois fléaux, afin qu'il choiſiſſe celui dont il veut que Dieu le frappe, pour le punir de ſon péché. David choiſit la peſte, qui emporte ſoixante & dix mille hommes de ſon peuple.*

9. Et locutus eſt Dominus ad Gad Videntem Davidis, dicens:

9. Alors le Seigneur parla à Gad prophete de David, & lui dit:

10. Vade, & loquere ad David, & dic ei: Hæc dicit Dominus: Trium tibi optionem do; unum quod volueris, elige, & faciam tibi.

10. Allez trouver David, & dites-lui: Voici ce que dit le Seigneur: Je vous donne le choix de trois choſes; choiſiſſez celle que vous voudrez, & je ſuivrai votre choix.

11. Cumque veniſſet Gad ad David, dixit ei: Hæc dicit Dominus: Elige quod volueris.

11. Lors donc que Gad fut venu trouver David, il lui dit: Voici ce que dit le Seigneur: Choiſiſſez celui que vous voudrez:

12. Aut tribus annis famem: aut tribus menſibus te fugere hoſtes tuos, & gladium eorum non poſſe eva-

12. ou de ſouffrir la famine durant trois ans; ou de fuir devant vos ennemis durant trois mois, ſans pouvoir éviter leur épée; ou d'être

d'être ſous le glaive du Seigneur durant trois jours, la peſte étant dans vos états, & l'ange du Seigneur tuant les peuples dans toutes les terres d'Iſraël. Voyez donc ce que vous voulez que je réponde à celui qui m'a envoyé.

dere: aut tribus diebus gladium Domini, & peſtilentiam verſari in terra, & angelum Domini interficere in univerſis finibus Iſrael: nunc igitur vide quid reſpondeam ei, qui miſit me.

13. David répondit à Gad: De quel côté que je me tourne, je me vois preſſé par de grandes extrémités. Cependant il m'eſt plus avantageux de tomber entre les mains du Seigneur, ſachant qu'il eſt plein de miſéricorde, que non pas en celles des hommes.

13. Et dixit David ad Gad: Ex omni parte me angustiæ premunt: ſed melius mihi eſt, ut incidam in manus Domini, quia multæ ſunt miſerationes ejus, quàm in manus hominum.

14. Le Seigneur envoya donc la peſte en Iſraël: & il y mourut ſoixante & dix mille Iſraélites.

14. Miſit ergo Dominus peſtilentiam in Iſrael: & ceciderunt de Iſrael ſeptuaginta millia virorum.

15. Il envoya auſſi ſon ange à Jeruſalem pour la ravager. Et comme la ville étoit toute pleine de morts, le Seigneur la regarda, & fut touché de compaſſion d'une plaie ſi terrible. Il dit donc à l'ange exterminateur: C'eſt aſſez: que votre main en demeure-là. Or l'ange du Seigneur étoit alors près de l'aire d'Ornan, Jebuſéen *de naiſſance, mais Iſraélite de religion.*

15. Miſit quoque angelum in Jeruſalem, ut percuteret eam: cumque percuteretur, vidit Dominus, & miſertus eſt ſuper magnitudine mali: & imperavit angelo, qui percutiebat: Sufficit, jam ceſſet manus tua. Porrò angelus Domini ſtabat juxta aream Ornan Jebuſæi.

§. III. *David voit l'ange du Seigneur ayant une épée nue tournée contre Jeruſalem. Il prie Dieu de le frapper, lui qui eſt coupable, & d'épargner ſon peuple qui eſt innocent. L'ange lui fait dire de dreſſer un autel au Seigneur dans l'aire d'Ornan. David obéit. Il offre à Dieu des holocauſtes; & Dieu ordonne à l'ange de remettre ſon épée dans le fourreau.*

16. Et David levant les yeux, vit l'ange du Seigneur qui étoit entre le ciel & la terre, & qui avoit à la main une épée nue & tournée contre Jeruſalem, *comme pour la frapper de nouveau.* A l'heure même, lui & les anciens *qui étoient avec lui* couverts de cilices, ſe proſternerent en terre.

16. Levanſque David oculos ſuos, vidit angelum Domini ſtantem inter cœlum & terram, & evaginatum gladium in manu ejus, & verſum contra Jeruſalem: & ceciderunt, tam ipſe quàm majores natu veſtiti ciliciis, proni in terram.

17. Et David dit à Dieu: N'eſt-ce pas moi qui ai commandé de faire ce dénombrement du peuple? C'eſt moi qui ai péché; c'eſt moi qui ai commis tout le mal: mais pour ce troupeau, qu'a-t-il mérité? Tournez donc,

17. Dixitque David ad Deum: Nonne ego ſum, qui juſſi ut numeraretur populus? Ego, qui peccavi: ego, qui malum feci: iſte grex quid commeruit? Domine Deus meus, vertatur

obſecro manus tua in me, & in domum patris mei: populus autem tuus non percutiatur.

je vous ſupplie, Seigneur mon Dieu, votre main contre moi & contre la maiſon de mon pere, mais épargnez votre peuple.

18. Angelus autem Domini præcepit Gad, ut diceret Davidi, ut aſcenderet, extrueretque altare Domino Deo in area Ornan Jebuſæi.

18. Alors l'Ange du Seigneur commanda à Gad de dire à David de venir, & de dreſſer un autel au Seigneur le Dieu *d'Iſraël*, dans l'aire d'Ornan Jebuſéen, *qui étoit ſituée ſur le Mont Moria.*

19. Aſcendit ergo David juxta ſermonem Gad, quem locutus ei fuerat ex nomine Domini.

19. David s'y tranſporta donc, ſuivant l'ordre que Gad lui en avoit ſignifié de la part de Dieu.

20. Porrò Ornan cùm ſuſpexiſſet, & vidiſſet angelum, quatuorque filii ejus cum eo, abſconderunt ſe: nam eo tempore terebat in area triticum.

20. Cependant Ornan ayant levé les yeux & vû l'ange, qui fut auſſi vû de ſes quatre fils, (car c'étoit le tems où ils battoient leurs grains dans leur aire) ils *furent effrayés, & ſe* cacherent *d'abord: mais ils revinrent enſuite à leur travail.*

21. Igitur cùm veniret David ad Ornan, conſpexit eum Ornan, & proceſſit ei obviam de area, & adoravit eum pronus in terram.

21. Lors donc que David approchoit, Ornan l'apperçut; & ſortant de ſon aire pour aller au-devant de lui, il lui fit une profonde révérence, en ſe baiſſant juſqu'en terre.

22. Dixitque ei David: Da mihi locum areæ tuæ, ut ædificem in ea altare Domino: ita ut quantum valet argenti accipias, & ceſſet plaga à populo.

22. David lui dit: Donnez-moi la place qu'occupe votre aire, afin que j'y dreſſe un autel au Seigneur, & que je faſſe ceſſer cette plaie de deſſus le peuple: & je vous payerai le prix qu'elle vaut.

23. Dixit autem Ornan ad David: Tolle, & faciat dominus meus rex quodcumque ei placet: ſed & boves do in holocauſtum, & tribulas in ligna, & triticum in ſacrificium: omnia libens præbebo.

23. Ornan répondit à David: Le Roi mon Seigneur n'a qu'à la prendre, & en faire ce qu'il lui plaira. Je lui donnerai auſſi les bœufs pour l'holocauſte, des traînoirs au lieu de bois, & le bled qui eſt néceſſaire pour le ſacrifice: Je lui donnerai toutes ces choſes avec joie.

24. Dixitque ei rex David: Nequaquam ita fiet, ſed argentum dabo quantum valet: neque enim tibi auferre debeo, & ſic offerre Domino holocauſta gratuita.

24. Le Roi David lui répondit: Je ne puis pas en uſer ainſi: mais je vous en payerai le prix; car je ne dois pas vous ôter ce qui vous appartient, pour offrir au Seigneur des holocauſtes qui ne me coûtent rien.

25. Dedit ergo David Ornan pro loco ſiclos auri juſtiſſimi ponderis ſexcentos.

25. David donna donc à Ornan pour la place ſix cens ſicles d'or à bon poids, *avec cinquante ſicles d'argent pour les bœufs.*

26. Et il dreſſa là un autel au Seigneur, & y offrit des holocauſtes & des pacifiques. Il invoqua le Seigneur; & le Seigneur l'exauça, en faiſant deſcendre le feu du ciel ſur l'autel de l'holocauſte.

26. Et ædificavit ibi altare Domino: obtulitque holocauſta, & pacifica, & invocavit Dominum, & exaudivit eum in igne de cœlo ſuper altare holocauſti.

27. Alors le Seigneur commanda à l'ange de remettre ſon épée dans le fourreau; ce qu'il fit.

27. Præcepitque Dominus angelo: & convertit gladium ſuum in vaginam.

28. Et à l'heure même, David voyant que le Seigneur l'avoit exaucé dans l'aire d'Ornan Jebuſéen, lui immola *de nouveau* des victimes *en actions de graces.*

28. Protinus ergo David, videns quòd exaudiſſet eum Dominus in area Ornæ Jebuſæi, immolavit ibi victimas.

29. Le tabernacle du Seigneur que Moyſe avoit fait dans le déſert, & l'autel des holocauſtes, étoit alors au haut lieu de Gabaon.

29. Tabernaculum autem Domini, quod fecerat Moyſes in deſerto, & altare holocauſtorum, ea tempeſtate erat in excelſo Gabaon.

30. Et David n'eut pas la force d'aller juſques-là, pour y offrir ſa priere à Dieu, parce qu'il avoit été frappé d'une trop grande frayeur, en voyant l'épée de l'ange du Seigneur.

30. Et non prævaluit David ire ad altare, ut ibi obſecraret Deum: nimio enim fuerat timore perterritus, videns gladium Angeli Domini.

CHAPITRE XXII.

§. I. *David prépare toutes les choſes néceſſaires pour bâtir le temple du Seigneur.*

L'an du monde 2988. Avant J. C. 1016.

1. CEpendant David *connut par l'eſprit de Dieu que le lieu où le Seigneur lui avoit ordonné de lui offrir un ſacrifice, étoit celui qu'il avoit choiſi pour y établir ſon culte; & il* dit enſuite: C'eſt ici *le lieu où* la maiſon de Dieu *ſera bâtie;* & c'eſt là *que ſera placé* l'autel où Iſraël *lui* offrira ſes holocauſtes.

1. Dixitque David: Hæc eſt domus Dei, & hoc altare in holocauſtum Iſrael.

2. *En même tems,* il commanda qu'on aſſemblât tous les proſélytes qui ſe trouveroient dans la terre d'Iſraël: & il en prit pour tirer les pierres & les marbres des carrieres, pour les tailler & pour les polir, afin que l'on commençât à diſpoſer les choſes pour la conſtruction du temple.

2. Et præcepit ut congregarentur omnes proſelyti de terra Iſrael, & conſtituit ex eis latomos ad cædendos lapides & poliendos, ut ædificaretur domus Dei.

3. Ferrum quoque plurimum ad clavos januarum, & ad commiſſuras atque juncturas præparavit David: & æris pondus innumerabile.

3. David fit auſſi proviſion de fer pour les cloux & les pentures des portes, & pour joindre *les ais & les pierres* enſemble. Il fit même amaſſer quantité d'airain, dont le poids étoit innombrable.

4. Ligna quoque cedrina non poterant æſtimari, quæ Sidonii & Tyrii deportaverant ad David.

4. Ceux de Tyr & de Sidon lui apportoient auſſi des bois de cedre qu'on ne pouvoit eſtimer.

5. Et dixit David: Salomon filius meus puer parvulus eſt & delicatus; domus autem, quam ædificari volo Domino, talis eſſe debet ut in cunctis regionibus nominetur: præparabo ergo ei neceſſaria. Et ob hanc cauſam ante mortem ſuam omnes præparavit impenſas.

5. Et David dit: Mon fils Salomon eſt encore jeune & foible, *ſans expérience & peu capable de grandes entrepriſes. Cependant* la maiſon que je déſire que l'on bâtiſſe au Seigneur doit être telle qu'on en parle dans tous les pays *du monde.* Je veux donc lui préparer toutes les choſes néceſſaires. Et c'eſt pour cette raiſon, qu'avant ſa mort, il voulut diſpoſer tout ce qui pouvoit contribuer à *l'exécution d'*un ſi grand deſſein.

§. II. *David ordonne à Salomon de s'employer à bâtir un temple au Seigneur. Il exhorte auſſi tous les Princes d'Iſraël de l'aſſiſter dans cette entrepriſe.*

6. Vocavitque Salomonem filium ſuum: & præcepit ei ut ædificaret domum Domino Deo Iſrael.

6. Enſuite il appella Salomon, & lui ordonna de s'employer à bâtir un temple au Seigneur le Dieu d'Iſraël.

7. Dixitque David ad Salomonem: Fili mi, voluntatis meæ fuit ut ædificarem domum nomini Domini Dei mei,

7. Il lui dit donc: Mon fils, j'avois conçû le deſſein de bâtir un temple au nom du Seigneur mon Dieu.

8. ſed factus eſt ſermo Domini ad me, dicens: Multum ſanguinem effudiſti, & plurima bella bellaſti: non poteris ædificare domum nomini meo, tanto effuſo ſanguine coram me:

8. Mais Dieu me parla & me dit: Vous avez répandu beaucoup de ſang, & vous vous êtes trouvé en quantité de batailles. Ainſi vous ne pourrez point bâtir un temple à mon nom, après tant de ſang répandu en ma préſence.

9. filius, qui naſcetur tibi, erit vir quietiſſimus: faciam enim eum requieſcere ab omnibus inimicis ſuis per circuitum: & ob hanc cauſam Pacificus vocabitur: & pacem & otium dabo in Iſrael cunctis diebus ejus.

9. *Mais* vous aurez un fils dont la vie ſera tout-à-fait tranquille; car je le maintiendrai en paix, ſans qu'il ſoit inquiété par aucun des ennemis qui vous environnent. C'eſt pour cette raiſon qu'il ſera appellé Pacifique. Je le ferai vivre en repos, & lui donnerai la paix durant tout ſon regne.

10. Ipſe ædificabit domum

10. Ce ſera lui qui bâtira un temple à mon

nom. Il ſera mon fils, & moi je ſerai ſon pere; & j'affermirai pour jamais le trône de ſon regne ſur tout Iſraël.

nomini meo, & ipſe erit mihi in filium, & ego ero illi in patrem: firmaboque ſolium regni ejus ſuper Iſrael in æternum.

11. Que le Seigneur ſoit donc maintenant avec vous, mon fils; qu'il vous rende heureux. Et édifiez une maiſon au Seigneur votre Dieu, comme il a prédit que vous deviez faire.

11. Nunc ergo, fili mi, ſit Dominus tecum, & proſperare, & ædifica Domum Domino Deo tuo, ſicut locutus eſt de te.

12. Qu'il vous donne auſſi la ſageſſe & le bon ſens, afin que vous puiſſiez conduire Iſraël, & garder fidelement la loi du Seigneur votre Dieu.

12. Det quoque tibi Dominus prudentiam & ſenſum, ut regere poſſis Iſrael, & cuſtodire legem Domini Dei tui.

13. Car vous ne pourrez être heureux qu'en ſuivant ſes ordres, & en obſervant les lois qu'il a commandé à Moyſe d'enſeigner à tout Iſraël. Armez vous de force; agiſſez en homme de cœur; ne craignez rien, ne vous étonnez de rien.

13. Tunc enim proficere poteris, ſi cuſtodieris mandata & judicia, quæ præcepit Dominus Moyſi ut doceret Iſrael: confortare, & viriliter age, ne timeas, neque paveas.

14. Vous voyez que, dans ma pauvreté, j'ai préparé de quoi fournir à la dépenſe du bâtiment de la maiſon du Seigneur; *ſavoir*, cent mille talens d'or & un million de talens d'argent, avec une quantité d'airain & de fer dont on ne peut dire le poids ni le nombre, ſans parler du bois & des pierres que j'ai préparées pour les employer à tout ce qui ſera néceſſaire.

14. Ecce ego in paupertate mea præparavi impenſas domus Domini, auri talenta centum millia, & argenti mille millia talentorum; æris verò & ferri non eſt pondus, vincitur enim numerus magnitudine: ligna & lapides præparavi ad univerſa impendia.

15. Vous avez auſſi quantité d'ouvriers, des tailleurs de pierre, des maſſons, des ouvriers qui ſont habiles dans les ouvrages de bois, & des gens qui excellent dans toutes ſortes d'*autres* ouvrages,

15. Habes quoque plurimos artifices, latomos & cæmentarios, artificeſque lignorum, & omnium artium ad faciendum opus prudentiſſimos,

16. ſoit en or ou en argent, en cuivre ou en fer, dont on ne peut dire le nombre. Mettez-vous donc en état de travailler; & le Seigneur ſera avec vous.

16. in auro & argento & ære, & ferro, cujus non eſt numerus. Surge igitur, & fac, & erit Dominus tecum.

17. David commanda en même-tems à tous les chefs d'Iſraël d'aſſiſter ſon fils Salomon dans cette entrepriſe.

17. Præcepit quoque David cunctis principibus Iſrael, ut adjuvarent Salomonem filium ſuum.

18. Vous voyez, leur dit-il, que le Sei-

18. Cernitis, inquiens,

quòd Dominus Deus veſter vobiſcum ſit, & dederit vobis requiem per circuitum, & tradiderit omnes inimicos veſtros in manus veſtras, & ſubjecta ſit terra coram Domino, & coram populo ejus.

19. Præbete igitur corda veſtra & animas veſtras, ut quæratis Dominum Deum veſtrum: & ſurgite, & ædificate ſanctuarium Domino Deo, ut introducatur arca fœderis Domini, & vaſa Domino conſecrata, in domum, quæ ædificatur nomini Domini.

gneur votre Dieu eſt avec vous, & qu'il vous a établis dans une profonde paix de tous côtés, en livrant tous vos ennemis entre vos mains; & que la terre eſt aſſujettie devant le Seigneur, & devant ſon peuple.

19. Diſpoſez donc vos cœurs & vos ames pour chercher le Seigneur votre Dieu. Levez-vous, & bâtiſſez un ſanctuaire au Seigneur *votre* Dieu, afin que l'arche de l'alliance du Seigneur & les vaſes qui ſont conſacrés au Seigneur ſoient tranſportés dans cette maiſon qu'on va bâtir à ſon nom.

CHAPITRE XXIII.

§. I. *David étant fort âgé établit Roi ſon fils Salomon. Il diſtribue les Lévites dans les divers offices de la maiſon du Seigneur.*

L'an du monde 2988. Avant J. C. 1016.

1. Igitur David ſenex & plenus dierum, regem conſtituit Salomonem filium ſuum ſuper Iſrael.

2. Et congregavit omnes principes Iſrael, & Sacerdotes atque Levitas.

3. Numeratique ſunt Levitæ à triginta annis, & ſupra: & inventa ſunt triginta octo millia virorum.

4. Ex his electi ſunt, & diſtributi in miniſterium domus Domini, viginti-quatuor millia: præpoſitorum autem & judicum ſex millia.

5. Porrò quatuor millia janitores: & totidem pſaltæ canentes Domino in organis, quæ fecerat ad canendum.

6. Et diſtribuit eos David per vices filiorum Levi, Gerſon videlicet, & Caath, & Merari.

1. David étant donc fort âgé & plein de jours, établit ſon fils Salomon Roi ſur Iſraël.

2. Et il aſſembla tous les Princes d'Iſraël, avec les Prêtres & les Lévites.

3. Le rôle des Lévites qui avoient trente ans & au-de..us, monta à trente-huit mille hommes,

4. deſquels on choiſit vingt-quatre *mille* hommes, qui furent diſtribués dans les divers offices de la maiſon du Seigneur. Et ceux qui faiſoient la fonction de chefs & de juges, montoient encore au nombre de ſix mille.

5. Il y avoit quatre mille portiers, & autant de chantres qui chantoient les loüanges du Seigneur ſur les inſtrumens que David avoit fait faire pour ce ſujet.

6. David les diſtribua tous, pour ſervir chacun à ſon tour, ſelon les diverſes maiſons de la tribu de Lévi; ſavoir, celles de Gerſon, de Caath, & de Merari.

7. Les enfans de Gerſon étoient Léedan & Semeï.

7. Filii Gerſon: Leedan, & Semei.

8. Léedan avoit trois enfans: Jahiel qui étoit l'aîné, Zethan & Joel.

8. Filii Leedan: princeps Jahiel, & Zethan, & Joel, tres.

9. Semeï eut *auſſi* trois enfans: Salomith: Hoſiel & Aran. Ce ſont là les chefs des familles qui deſcendent de Léedan.

9. Filii Semei: Salomith, & Hoſiel, & Aran, tres: iſti principes familiarum Leedan.

10. Les enfans de Semeï *ſecond fils de Gerſon* ſont Leheth, Ziza, Jaüs & Baria. Ce ſont là les quatre enfans de Semeï.

10. Porrò filii Semei: Leheth, & Ziza, & Jaus, & Baria: iſti filii Semei, quatuor.

11. Leheth étoit donc l'aîné, Ziza le ſecond. Or Jaüs & Baria n'eurent pas beaucoup d'enfans; c'eſt pourquoi on les comprit ſous une ſeule famille & une ſeule maiſon.

11. Erat autem Leheth prior, Ziza ſecundus: porrò Jaus & Baria non habuerunt plurimos filios, & idcircò in una familia, unaque domo, computati ſunt.

12. Les fils de Caath ſont au nombre de quatre; *ſavoir*, Amram, Iſaar, Hebron & Oziel.

12. Filii Caath: Amram, & Iſaar, Hebron, & Oziel, quatuor.

13. Ceux d'Amram, *premier fils de Caath* furent Aaron & Moyſe. Aaron fut choiſi & ſéparé pour ſervir à jamais, lui & ſes enfans, dans le ſanctuaire, pour offrir l'encens au Seigneur ſelon les cérémonies qu'il avoit ordonnées, & pour bénir éternellement ſon *ſaint* nom.

13. Filii Amram: Aaron, & Moyſes. Separatuſque eſt Aaron ut miniſtraret in Sancto ſanctorum, ipſe & filii ejus in ſempiternum, & adoleret incenſum Domino ſecundùm ritum ſuum, ac benediceret nomini ejus in perpetuum.

14. Les enfans de Moyſe, qui étoit l'homme de Dieu, furent auſſi compris dans la tribu de Lévi; *mais ils ne furent point mis au rang des Prêtres.*

14. Moyſi quoque hominis Dei filii annumerati ſunt in tribu Levi.

15. Les enfans de Moyſe furent Gerſon & Eliezer.

15. Filii Moyſi: Gerſom, & Eliezer.

16. Gerſon eut pour fils Subuel qui étoit l'aîné.

16. Filii Gerſom: Subuel primus.

17. Eliezer eut pour fils Rohobia qui fut un chef de famille. Et Eliezer n'eut point d'autres fils: mais Rohobia eut un fort grand nombre d'enfans.

17. Fuerunt autem filii Eliezer: Rohobia primus: & non erant Eliezer filii alii. Porrò filii Rohobia multiplicati ſunt nimis.

18. Iſaar *ſecond fils de Caath*, eut pour fils Salomith qui étoit l'aîné.

18. Filii Iſaar: Salomith primus.

19. Les enfans d'Hebron, *troiſieme fils de Caath* furent Jeriaü l'aîné, Amarias le ſecond,

19. Filii Hebron: Jeriaü primus, Amarias ſecundus,

Jahaziel tertius, Jecmaan quarrus.

Jahaziel le troiſieme, Jecmaan le quatrieme.

20. Filii Oziel: Micha primus, Jeſia ſecundus.

20. Les fils d'Oziel *quatrieme fils de Caath*, étoient Micha l'aîné, & Jeſia le ſecond.

21. Filii Merari: Moholi, & Muſi. Filii Moholi: Eleazar, & Cis.

21. Les fils de Merari étoient Moholi & Muſi. Les fils de Moholi étoient Eleazar & Cis.

22. Mortuus eſt autem Eleazar, & non habuit filios, ſed filias: acceperuntque eas filii Cis fratres earum.

22. Eleazar mourut ſans avoir de fils, & il ne laiſſa que des filles, qui furent mariées aux fils de Cis leurs couſins germains.

23. Filii Muſi: Moholi, & Eder, & Jerimoth, tres.

23. Les fils de Muſi furent trois: Moholi, Eder, & Jerimoth.

24. Hi filii Levi in cognationibus & familiis ſuis, principes per vices, & numerum capitum ſingulorum, qui faciebant opera miniſterii domus Domini, à viginti annis & ſuprà.

24. Voilà les fils de Lévi ſelon leurs branches & leurs familles, qui, comme les chefs, *ſervoient* à leur tour avec un certain nombre de particuliers qui s'acquittoient des différens miniſteres dans la maiſon du Seigneur, *& qui y étoient employés, non depuis l'âge de trente ans, comme Moyſe l'avoit ordonné, mais* depuis l'âge de vingt ans & au-deſſus.

25. Dixit enim David: Requiem dedit Dominus Deus Iſraël populo ſuo, & habitationem Jeruſalem uſque in æternum.

25. Car David dit: Le Seigneur le Dieu d'Iſraël a donné la paix à ſon peuple, & l'a établi dans Jéruſalem pour jamais.

26. Nec erit officii Levitarum ut ultrà portent tabernaculum, & omnia vaſa ejus ad miniſtrandum.

26. *Et ainſi* les Lévites ne ſeront plus obligés de tranſporter en différens lieux le tabernacle avec tous les vaſes deſtinés pour ſon miniſtere; *ce qui demandoit beaucoup de force.*

27. Juxta præcepta quoque David noviſſima ſupputabitur numerus filiorum Levi à viginti annis & ſuprà.

27. Auſſi *on n'attendra plus à les employer qu'ils ayent atteint l'âge de trente ans; mais* on comptera à l'avenir le nombre des enfans de Lévi, en les prenant depuis l'âge de vingt ans & au-deſſus, ſuivant les dernieres ordonnances de David.

28. Et erunt ſub manu filiorum Aaron in cultum domus Domini, in veſtibulis, & in exedris, & in loco purificationis, & in ſanctuario, & in univerſis operibus miniſterii templi Domini.

28. Et ils ſeront ſoumis aux fils d'Aaron pour tout ce qui regarde le ſervice de la maiſon du Seigneur, ſoit dans les veſtibules ou dans les chambres du temple, ſoit dans le lieu de la purification ou dans le ſanctuaire, ſoit enfin dans toutes les différentes fonctions qui regardent le miniſtere du temple du Seigneur.

§. II.

§. II. *Fonctions & droits des Prêtres. Les Lévites leur ſeront ſoumis.*

29. Mais les prêtres auront l'intendance ſur les pains expoſés devant le Seigneur, ſur le ſacrifice qui ſe fait de la fleur de farine, ſur les beignets de pâte ſans levain, ſur *ce qu'on frit dans* les poëles, ſur les *premices des épis* que l'on rôtit ſur le feu, & ſur tous les poids & toutes les meſures.

29. Sacerdotes autem, ſuper panes propoſitionis, & ad ſimilæ ſacrificium, & ad lagana azyma, & ſartaginem, & ad torrendum, & ſuper omne pondus atque menſuram.

30. Les Lévites ſeront auſſi obligés de ſe trouver dès le matin pour chanter les loüanges du Seigneur; & ils le feront auſſi le ſoir,

30. Levitæ verò, ut ſtent mane ad confitendum & canendum Domino, ſimiliterque ad veſperam,

31. tant aux ſacrifices des holocauſtes qu'on offre au Seigneur, qu'aux jours de ſabbat, aux premiers jours des mois, & aux autres ſolemnités, en obſervant toûjours le nombre qui leur eſt preſcrit, & les cérémonies que l'on doit garder en chaque choſe, ſe tenant continuellement en la préſence du Seigneur.

31. tam in oblatione holocauſtorum Domini, quàm in ſabbatis & calendis, & ſolemnitatibus reliquis juxta numerum, & ceremonias unuſquiſque rei, jugiter coram Domino.

32. Et ils obſerveront avec ſoin les ordonnances qui ſont preſcrites touchant le tabernacle de l'alliance & le culte du ſanctuaire, & rendront une reſpectueuſe obéiſſance aux *prêtres* enfans d'Aaron qui ſont leurs freres, pour s'acquitter comme ils doivent de leur miniſtere dans la maiſon du Seigneur.

32. Et cuſtodiant obſervationes tabernaculi fœderis, & ritum ſanctuarii, & obſervationem filiorum Aaron fratrum ſuorum, ut miniſtrent in domo Domini.

CHAPITRE XXIV.

Les Prêtres enfans d'Aaron diſtribués en diverſes claſſes.

1. VOici en quelles claſſes fut partagée la poſtérité d'Aaron. Les fils d'Aaron ſont Nadab, Abiu, Eleazar & Ithamar.

1. Porrò filiis Aaron hæ partitiones erant: Filii Aaron: Nadab, & Abiu, & Eleazar, & Ithamar.

2. Mais Nadab & Abiu moururent ayant leur pere ſans laiſſer d'enfans. Ainſi Eleazar & Ithamar firent toutes les fonctions ſacerdotales.

2. Mortui ſunt autem Nadab & Abiu ante patrem ſuum abſque liberis: ſacerdotioque functus eſt Eleazar, & Ithamar.

3. David diviſa donc la famille de Sadoc qui venoit d'Eleazar, & celle d'Ahimelech

3. Et diviſit eos David, id eſt, Sadoc de filiis Eleazari,

& Ahimelec de filiis Ithamar, ſecundùm vices ſuas & miniſterium.

qui deſcendoit d'Ithamar, afin qu'elles ſerviſſent alternativement, & s'acquittaſſent chacune de leur miniſtere *dans la maiſon du Seigneur.*

4. Inventique ſunt multo plures filii Eleazar in principibus viris, quàm filii Ithamar. Diviſit autem eis, hoc eſt filiis Eleazar, principes per familias ſedecim: & filiis Ithamar per familias & domos ſuas octo.

4. Mais il ſe trouva beaucoup plus de chefs de familles deſcendus d'Eleazar que d'Ithamar: & *ainſi* il diſtribua les deſcendans d'Eleazar en ſeize familles, chaque famille ayant ſon prince; & ceux d'Ithamar en huit ſeulement.

5. Porrò diviſit utraſque inter ſe familias ſortibus: erant enim principes ſanctuarii, & principes Dei, tam de filiis Eleazar, quàm de filiis Ithamar.

5. Il diſtribua encore les diverſes fonctions de l'une & l'autre famille par le ſort: car les enfans d'Eleazar & ceux d'Ithamar étoient les princes du ſanctuaire & les princes de Dieu, *comme ayant les fonctions les plus ſaintes, & qui approchoient le plus du Seigneur.*

6. Deſcripſitque eos Semeias filius Nathanael ſcriba Levites, coram rege & principibus, & Sadoc ſacerdote, & Ahimelech filio Abiathar, principibus quoque familiarum ſacerdotalium & Leviticarum: unam domum, quæ cæteris præerat, Eleazar: & alteram domum, quæ ſub ſe habebat cæteros, Ithamar.

6. Seméias fils de Nathanaël de la tribu de Lévi en dreſſa le rôle, comme ſecrétaire, en préſence du Roi & des princes, de Sadoc prêtre, & d'Ahimelech fils d'Abiathar, & devant tous les chefs des familles ſacerdotales & Lévitiques, prenant d'une part la maiſon d'Eleazar qui étoit comme la ſouche de pluſieurs branches, & d'autre part celle d'Ithamar qui en avoit pluſieurs autres ſous elle.

7. Exivit autem ſors prima Joiarib, ſecunda Jedei,

7. Ainſi le premier ſort échut à Joïarib, le ſecond à Jedeï,

8. tertia Harim, quarta Seorim,

8. le troiſieme à Harim, le quatrieme à Seorim,

9. quinta Melchia, ſexta Maiman,

9. le cinquieme à Melchia, le ſixieme à Maïman,

10. ſeptima Accos, octava Abia,

10. le ſeptieme à Accos, le huitieme à Abia,

11. nona Jeſua, decima Sechenia,

11. le neuvieme à Jeſua, le dixieme à Sechenia,

12. undecima Eliaſib, duodecima Jacim,

12. l'onzieme à Eliaſib, le douzieme à Jacim,

13. tertia decima Hoppha, decima-quarta Isbaad,

13. le treizieme à Hopha, le quatorzieme à Iſbaad,

14. le quinzieme à Belga, le ſeizieme à Emmer,

14. decima quinta Belga, decima-ſexta Emmer,

15. le dix-ſeptieme à Hezir, le dix-huitieme à Aphsès,

15. decima-ſeptima Hezir, decima-octava Aphſes.

16. le dix-neuvieme à Phetéïa, le vingtieme à Ezechiel,

16. decima-nona Phetcia, vigeſima Hezechiel,

17. le vingt-unieme à Jachin, le vingt-deuxieme à Gamul,

17. vigeſima prima Jachin, vigeſima ſecunda Gamul,

18. le vingt-troiſieme à Dalaïaü, le vingt-quatrieme à Maaziaü.

18. vigeſima tertia Dalajaü, vigeſima-quarta Maaziau.

19. Voilà quel fut leur partage, ſelon les différentes fonctions de leur miniſtere, afin qu'ils puſſent chacun à leur tour être employés dans le temple, en gardant les cérémonies accoutumées, ſous le nom & l'autorité d'Aaron leur pere commun, comme le Seigneur le Dieu d'Iſraël l'avoit commandé.

19. Hæ vices eorum ſecundùm miniſteria ſua, ut ingrediantur domum Domini, & juxta ritum ſuum ſub manu Aaron patris eorum; ſicut præceperat Dominus Deus Iſrael.

20. Or les autres enfans de Levi, dont on n'a point parlé, ſont Subaël deſcendant d'Amram *par Gerſon ſon pere fils aîné de Moyſe*, & Jehedeïa deſcendant de Subaël.

20. Porrò filiorum Levi, qui reliqui fuerant, de filiis Amram erat Subael, & de filiis Subael, Jehedeia.

21. Entre les enfans de Rohobia *fils d'Eliezer ſecond fils de Moyſe*, le chef étoit Jeſias.

21. De filiis quoque Rohobiæ princeps Jeſias.

22. Salemoth *ou Salomith* étoit fils d'Iſaar; & Jahath étoit fils de Salemoth.

22. Iſaari verò filius Salemoth, filiuſque Salemoth, Jahath:

23. Le fils aîné de Jahath *ou d'Hebron* fut Jeriaü, le ſecond Amarias, le troiſieme Jahaziël, le quatrieme Jecmaan.

23. filiuſque ejus Jeriaü primus, Amarias ſecundus, Jahaziel tertius, Jecmaan quartus.

24. Le fils d'Oziel fut Micha; le fils de Micha fut Samir.

24. Filius Oziel, Micha: filius Micha, Samir.

25. Jeſia étoit frere de Micha; & Zacharie étoit fils de Jeſia.

25. Frater Micha, Jeſia: filiuſque Jeſiæ, Zacharias.

26. Les enfans de Merari ſont Moholi & Muſi. Oziaü eut un fils nommé Benno.

26. Filii Merari: Moholi & Muſi. Filius Oziaü, Benno.

27. Mais Merari eut encore *depuis* Oziau, Soam, Zachur & Hebri.

27. Filius quoque Merari: Oziaü & Soam, & Sachur & Hebri.

28. Moholi eut un fils nommé Eleazar, qui n'eut point d'enfans.

28. Porrò Moholi filius Eleazar, qui non habebat liberos,

29. Jeraméel étoit fils de Cis.

29. filius verò Cis, Jerameel.

30. Filii Muſi: Moholi, Eder, & Jerimoth; iſti filii Levi ſecundùm domos familiarum ſuarum.

30. Les fils de Muſi ſont Moholi, Eder & Jerimoth. Ce ſont là les enfans de Levi, comptés ſelon leurs diverſes familles.

31. Miſeruntque & ipſi ſortes contra fratres ſuos filios Aaron, coram David rege, & Sadoc, & Ahimelech, & principibus familiarum Sacerdotalium & Leviticarum, tam majores, quàm minores; omnes ſors æqualiter dividebat.

31. Et ceux-ci jetterent auſſi au ſort avec leurs freres enfans d'Aaron en la préſence du Roi David, de Sadoc, d'Ahimelech & des chefs des familles ſacerdotales & Lévitiques. Ainſi tout ſe jettoit au ſort, pour diviſer également les offices, ſoit entre les anciens ou les plus jeunes.

CHAPITRE XXV.

Ordre des Chantres & des Muſiciens, dont les chefs ſont Aſaph, Heman, & Idithun appellé ainſi Ethan.

1. Igitur David & magiſtratus exercitus, ſegregaverunt in miniſterium filios Aſaph, & Heman, & Idithun: qui prophetarent in citharis, & pſalteriis, & cymbalis, ſecundùm numerum ſuum dedicato ſibi officio ſervientes.

1. David, avec les principaux officiers de l'armée, choiſirent donc, pour remplir les fonctions *de chantres*, les enfans d'Aſaph, d'Heman & d'Idithun *ou d'Ethan*, afin qu'ils touchaſſent les guitares, les harpes & les tymbales, s'employant chacun à leur tour à remplir les offices qui leur étoient deſtinés à proportion de leur nombre.

2. De filiis Aſaph: Zacchur, & Joſeph, & Nathania, & Aſarela, filii Aſaph: ſub manu Aſaph prophetantis juxta regem.

2. Des enfans d'Aſaph, il y avoit Zacchur, Joſeph, Nathania & Aſarela, tous fils d'Aſaph, qui les conduiſoit & les faiſoit chanter, ſuivant ce que le Roi ordonnoit.

3. Porrò Idithun: filii Idithun, Godolias, Sori, Jeſeias, & Haſabias, & Mathathias, ſex, ſub manu patris ſui Idithun, qui in cythara prophetabat ſuper confidentes & laudantes Dominum.

3. Pour ce qui eſt d'Idithun, ſes enfans étoient Idithun, Godolias, Sori, Jeſeïas, Haſabias, Mathathias, qui ſont ſix. Le pere conduiſoit ſes enfans, & chantoit ſur la harpe, ayant la direction des chantres, lorſqu'ils faiſoient retentir les loüanges du Seigneur.

4. Heman quoque: filii Heman, Bocciaü, Mathaniau, Oziel, Subuel & Jerimoth, Hananias, Hanani, Eliatha, Geddelthi, & Romemthiezer, & Jesbacaſſa, Mellothi, Othir, Mahazioth:

4. Quant à Heman, ſes fils ſont Bocciaü, Mathaniaü, Oziel, Subuël, Jerimoth, Hananias, Hanani, Eliatha, Geddelthi, Romemthiezer, Jeſbacaſſa, Mellothi, Othir, Mahazioth.

5. omnes iſti filii Heman

5. Tous ceux-là étoient fils d'Heman,

lequel étoit muſicien du Roi, pour chanter les loüanges de Dieu, & relever ſa puiſſance; Dieu ayant donné quatorze fils à Heman avec trois filles.

Videntis regis in ſermonibus Dei, ut exaltaret cornu: deditque Deus Heman filios quatuordecim, & filias tres.

6. Ces enfans d'Aſaph, d'Idithun, & d'Heman, *au nombre de vingt-quatre*, avoient donc été tous diſtribués *en vingt-quatre claſſes*, ſous la conduite de leur pere, pour chanter *avec leurs freres* dans le temple du Seigneur, en joüant des tymbales, des harpes & des guitares, & pour remplir les *divers* miniſteres de la maiſon du Seigneur, ſelon l'ordre preſcrit par le Roi.

6. Univerſi ſub manu patris ſui ad cantandum in templo Domini diſtributi erant, in cymbalis, & pſalteriis, & citharis, in miniſteria domus Domini juxta regem: Aſaph videlicet, & Idithun, & Heman.

7. Or le nombre de ceux-ci avec leurs freres qui étoient habiles dans l'art, & qui montroient aux autres à chanter les loüanges du Seigneur, alloit à deux cens quatre-vingts-huit.

7. Fuit autem numerus eorum cum fratribus ſuis, qui erudiebant canticum Domini, cuncti doctores, ducenti octoginta-octo.

8. Et ils jetterent au ſort dans chaque claſſe, ſans faire acception de perſonnes, ſoit jeunes ou vieux, ſoit habiles, ou moins habiles.

8. Miſeruntque ſortes per vices ſuas, ex æquo tam major quàm minor, doctus pariter, & indoctus.

9. Le premier ſort échut à Joſeph, qui étoit de la maiſon d'Aſaph. Le ſecond à Godolias *de la maiſon d'Idithun*, tant pour lui que pour ſes fils & ſes freres, qui étoient au nombre de douze.

9. Egreſſaque eſt ſors prima Joſeph, qui erat de Aſaph. Secunda Godoliæ, ipſi & filiis ejus, & fratribus ejus duodecim.

10. Le troiſieme à Zachur *de la maiſon d'Aſaph*, pour lui, ſes fils & ſes freres, qui étoient au nombre de douze.

10. Tertia Zachur, filiis & fratribus ejus duodecim.

11. Le quatrieme à Iſari *ou Sori de la maiſon d'Idithun*, à ſes fils & à ſes freres, qui étoient au nombre de douze.

11. Quarta Iſari, filiis & fratribus ejus duodecim.

12. Le cinquieme à Nathanias *fils d'Aſaph*, à ſes fils & à ſes freres, qui étoient au nombre de douze.

12. Quinta Nathaniæ, filiis & fratribus ejus duodecim.

13. Le ſixieme à Bocciaü *fils d'Idithun*, à ſes fils & à ſes freres, qui étoient au nombre de douze.

13. Sexta Bocciaü, filiis & fratribus ejus duodecim.

14. Le ſeptieme à Iſréela *ou Oziel fils d'Heman*, à ſes fils & à ſes freres, au nombre de douze.

14. Septima Iſreela, filiis & fratribus ejus duodecim.

15. Octava Jeſaiæ, filiis & fratribus ejus duodecim.

16. Nona Mathaniæ, filiis & fratribus ejus duodecim.

17. Decima Semeiæ, filiis & fratribus ejus duodecim.

18. Undecima Azareel, filiis & fratribus ejus duodecim.

19. Duodecima Haſabiæ, filiis & fratribus ejus duodecim.

20. Tertia-decima Subael, filiis & fratribus ejus duodecim.

21. Quarta-decima Mathathiæ, filiis & fratribus ejus duodecim.

22. Quinta-decima Jerimoth, filiis & fratribus ejus duodecim.

23. Sexta-decima Hananiæ, filiis & fratribus ejus duodecim.

24. Septima-decima Jesbacaſſæ, filiis & fratribus ejus duodecim.

25. Octava-decima Hanani, filiis & fratribus ejus duodecim.

26. Nona-decima Mellothi, filiis & fratribus ejus duodecim.

27. Vigeſima Eliatha, filiis & fratribus ejus duodecim.

28. Vigeſima-prima Othir, filiis & fratribus ejus duodecim.

29. Vigeſima-ſecunda Geddelthi, filiis & fratribus ejus duodecim.

30. Vigeſima-tertia Mahazioth, filiis & fratribus ejus duodecim.

31. Vigeſima-quarta Romemthiezer, filiis & fratribus ejus duodecim.

15. Le huitieme à Jeſaïa *fils d'Idithun*, à ſes fils & à ſes freres, au nombre de douze.

16. Le neuvieme à Mathanias *fils d'Heman*, à ſes fils & à ſes freres, au nombre de douze.

17. Le dixieme à Seméia *fils d'Idithun*, à ſes fils & à ſes freres, au nombre de douze.

18. L'onzieme à Azaréel *fils d'Idithun*, à ſes fils & à ſes freres, au nombre de douze.

19. Le douzieme à Aſabias *fils d'Idithun*, à ſes fils & à ſes freres, au nombre de douze.

20. Le treizieme à Subaël *fils d'Heman*, à ſes fils & à ſes freres, au nombre de douze.

21. Le quatorzieme à Mathathias *fils d'Aſaph*, à ſes fils & à ſes freres, au nombre de douze.

22. Le quinzieme à Jerimoth *fils d'Heman*, à ſes fils & à ſes freres, au nombre de douze.

23. Le ſeizieme à Hananias, ſes fils & ſes freres, au nombre de douze.

24. Le dix-ſeptieme à Jeſbacaſſa, ſes fils & ſes freres, au nombre de douze.

25. Le dix-huitieme à Hanani, ſes fils & ſes freres, au nombre de douze.

26. Le dix-neuvieme à Mellothi, ſes fils & ſes freres, au nombre de douze.

27. Le vingtieme à Eliatha, ſes fils & ſes freres, au nombre de douze.

28. Le vingt-unieme à Othir, ſes fils & ſes freres, au nombre de douze.

29. Le vingt-deuxieme à Geddelthi, ſes fils & ſes freres, au nombre de douze.

30. Le vingt-troiſieme à Mahazioth, ſes fils & ſes freres, au nombre de douze.

31. Le vingt-quatrieme à Romemthiezer, ſes fils & ſes freres, au nombre de douze.

CHAPITRE XXVI.

§. I. *Ordre des Portiers du Temple.*

1. CEux qui gardoient les portes furent ainſi diſtribués. *On choiſit* dans la maiſon de Coré, Meſelemia fils *ou plutôt deſcendant* de Coré, *étant l'un* des enfans d'Aſaph *ou d'Ahiaſaph de la famille de Caath.*

1. Diviſiones autem janitorum: de Coritis Meſelemia, filius Core, de filiis Aſaph.

2. Les enfans de Meſelemia *furent* Zacharie le premier, Jadiel le ſecond, Zabadias le troiſieme, Jathanaël le quatrieme,

2. Filii Meſelemiæ: Zacharias primogenitus, Jadihel ſecundus, Zabadias tertius, Jathanael quartus,

3. Elam le cinquieme, Johanan le ſixieme, Elioënaï le ſeptieme.

3. Ælam quintus, Johanan ſextus, Elioenai ſeptimus.

4. Les enfans d'Obededom *furent* Seméias l'aîné, Joſabad le ſecond, Joaha le troiſieme, Sachar le quatrieme, Nathanaël le cinquieme,

4. Filii autem Obededom: Semeias primogenitus, Jozabad ſecundus, Joaha tertius, Sachar quartus, Nathanael quintus,

5. Ammiel le ſixieme, Iſſachar le ſeptieme & Phollathi le huitieme. *Il eut ce nombre d'enfans*, parce que le Seigneur le bénit *à cauſe de l'arche qu'il avoit reçûe dans ſa maiſon.*

5. Ammiel ſextus, Iſſachar ſeptimus, Phollathi octavus: quia benedixit illi Dominus.

6. Seméi ſon fils eut *auſſi* pluſieurs enfans qui furent tous chefs d'autant de familles, parce qu'ils étoient des hommes forts & robuſtes.

6. Semei autem filio ejus nati ſunt filii, præfecti familiarum ſuarum: erant enim viri fortiſſimi.

7. Les fils de Seméi *furent* donc Othni, Raphaël, Obed, Elzabad, & ſes freres qui étoient des hommes très-forts, comme encore Eliu & Samachias.

7. Filii ergo Semeiæ: Othni, & Raphael, & Obed, Elzabad, fratres ejus viri fortiſſimi: Eliu quoque, & Samachias.

8. Ils étoient tous de la maiſon d'Obededom, eux, leurs fils & leurs freres, ayant tous beaucoup de force pour s'acquitter de leur emploi. *Ils étoient donc* ſoixante & deux de la maiſon d'Obededom.

8. Omnes hi, de filiis Obededom: ipſi, & filii, & fratres eorum fortiſſimi ad miniſtrandum, ſexagintaduo de Obededom.

9. Les enfans de Meſelemia & leurs freres, qui faiſoient le nombre de dix-huit, étoient auſſi très-robuſtes.

9. Porrò Meſelemiæ filii, & fratres eorum robuſtiſſimi, decem & octo.

10. Mais d'Hoſa qui deſcendoit de Merari, ſont venus Semri qui étoit le chef; car

10. De Hoſa autem, id eſt, de filiis Merari: Semri prin-

ceps (non enim habuerat primogenitum, & idcircò posuerat eum pater ejus in principem).

il n'y avoit point d'aîné *capable de cet emploi*, & son pere lui avoit donné le premier lieu.

11. Helcias secundus, Tabelias tertius, Zacharias quartus, omnes hi filii, & fratres Hosa, tredecim.

11. Helcias étoit le second, Tabelias le troisieme, Zacharie le quatrieme. Ces enfans d'Hosa joints avec ses freres faisoient le nombre de treize.

12. Hi divisi sunt in janitores, ut semper principes custodiarum, sicut & fratres eorum, ministrarent in domo Domini.

12. Voilà quelle étoit la distribution des portiers; ensorte que les capitaines des gardes servoient toûjours dans la maison du Seigneur, de même que leurs freres *qui étoient maîtres des chantres.*

13. Missæ sunt ergo sortes ex æquo, & parvis, & magnis per familias suas, in unamquamque portarum.

13. L'on jetta donc au sort avec une égalité entiere chaque famille, soit grands ou petits, pour connoître ceux qui seroient de garde à chaque porte.

14. Cecidit ergo sors orientalis, Selemiæ. Porrò Zachariæ filio ejus, viro prudentissimo, & erudito, sortitò obtigit plaga septemtrionalis.

14. Celle d'orient échut à Selemias *ou Mesélemia.* Zacharie son fils, qui étoit un homme très-sage & fort habile, eut celle du septentrion.

15. Obededom verò & filiis ejus ad Austrum: in qua parte domus erat seniorum concilium.

15. Obededom avec ses fils fut chargé de celle du midi, où étoit aussi le conseil des anciens.

16. Sephim & Hosa ad Occidentem, juxta portam quæ ducit ad viam ascensionis: custodia contra custodiam.

16. Sephim & Hosa furent placés à l'occident, près de la porte qui conduit au chemin par où l'on monte *au palais du Roi au temple du Seigneur.* Et ces corps de garde se répondoient l'un à l'autre.

17. Ad Orientem verò Levitæ sex: & ad Aquilonem quatuor per diem: atque ad Meridiem similiter in die quatuor: & ubi erat concilium, bini & bini.

17. La porte d'orient étoit gardée par six Lévites, & celle du septentrion par quatre, que l'on changeoit tous les jours. Il y en avoit aussi quatre par jour pour celle du midi; & là où se tenoit le conseil, ils servoient deux à deux.

18. In cellulis quoque janitorum ad Occidentem quatuor in via, binique per cellulas.

18. Il y en avoit aussi quatre au logis des portiers à l'occident, sur le chemin *qui conduit du palais du Roi à la maison du Seigneur*, deux à chaque chambre.

19. Hæ sunt divisiones janitorum, filiorum Core & Merari.

19. Voilà de quelle maniere on partagea les fonctions des portiers, qui étoient tous descendus de Coré & de Merari.

§. II.

§. II. *Gardes des tréſors du temple & des choſes ſaintes qui avoient été conſacrées à Dieu.*

20. Achias avoit la garde des tréſors de la maiſon de Dieu & des vaſes ſacrés.

21. *Voici maintenant* les fils de Ledan fils de Gerſonni *ou de Gerſon l'un des fils de Levi.* De Ledan vinrent ces chefs de famille, Lédan, Gerſonni & Jehieli.

22. Les fils de Jehieli, Zathan, & Joël ſon frere, gardoient les tréſors de la maiſon du Seigneur,

23. avec ceux de la famille d'Amram, d'Iſaar, d'Hebron & d'Ozihel, *tous quatre fils de Caath.*

24. Subaël, qui deſcendoit de Gerſom fils de Moyſe, étoit un des tréſoriers.

25. Eliezer ſon frere eut pour fils Rahabia qui fut pere d'Iſaïe, & Iſaïe le fut de Joram, Joram de Zechri, & Zechri de Selemith.

26. Selemith & ſes freres étoient encore officiers du tréſor des choſes ſaintes, que le Roi David, les princes des familles, les tribuns, les centeniers & les chefs de l'armée avoient conſacrées à Dieu;

27. *c'eſt-à-dire*, des dépouilles remportées dans les guerres & dans les combats, qu'ils avoient conſacrées pour la conſtruction du temple, & pour faire tous les vaiſſeaux & les autres choſes qui ſervoient à ſon uſage.

28. *La plûpart de* toutes ces choſes avoient été conſacrées par le prophete Samuël, par Saül fils de Cis, par Abner fils de Ner, & par Joab fils de Sarvia. Or tous ceux qui offroient quelques préſens les mettoient entre les mains de Selemith & de ſes freres.

20. Porrò Achias erat ſuper theſauros domus Dei, & vaſa ſanctorum.

21. Filii Ledan, filii Gerſonni: de Ledan principes familiarum, Ledan, & Gerſonni, Jehieli.

22. Filii Jehieli: Zathan, & Joel fratres ejus, ſuper theſauros domus Domini,

23. Amramitis, & Iſaaritis, & Hebronitis, & Ozihelitis.

24. Subael autem filius Gerſom, filii Moyſi, præpoſitus theſauris.

25. Fratres quoque ejus Eliezer, cujus filius Rahabia, & hujus filius Iſaias, & hujus filius Joram, hujus quoque filius Zechri; & hujus filius Selemith.

26. Ipſe Selemith, & fratres ejus, ſuper theſauros ſanctorum, quæ ſanctificavit David rex, & principes familiarum, & tribuni, & centuriones, & duces exercitus,

27. de bellis, & manubiis prœliorum, quæ conſecraverant ad inſtaurationem, & ſupellectilem templi Domini.

28. Hæc autem univerſa ſanctificavit Samuel Videns, & Saul filius Cis, & Abner filius Ner, & Joab filius Sarviæ: omnes, qui ſanctificaverant ea per manum Selemith, & fratrum ejus.

§. III. *Lévites deſtinés à inſtruire les Iſraélites, & à juger leurs différends. Autres Lévites chargés du gouvernement des tribus de Ruben, de Gad & de la demi-tribu de Manaſſé qui étoient au-delà du Jourdain.*

29. Iſaaritis verò præerat Chonenias, & filii ejus, ad opera forinſecùs ſuper Iſrael, ad docendum & judicandum eos.

29. Ceux de la famille d'Iſaar, *qui* avoient à leur tête Chonenias & ſes enfans, *étoient employés à une autre ſorte de miniſtere :* ils avoient ſoin des choſes de dehors qui regardoient Iſraël, c'eſt-à-dire, de les inſtruire, & de juger leurs différends.

30. Porrò de Hebronitis Haſabias, & fratres ejus viri fortiſſimi, mille ſeptingenti, præerant Iſraeli trans Jordanem contra Occidentem, in cunctis operibus Domini, & in miniſterium regis.

30. Haſabias de la famille d'Hebron, *l'un des fils de Caath*, & ſes freres qui étoient tous des hommes très-forts, au nombre de mille ſept cens, gouvernoient les Iſraélites qui étoient au-delà du Jourdain *dans la partie de cette contrée qui eſt plus* vers l'occident, ſoit dans les choſes qui regardoient le ſervice du Seigneur, ou dans celles qui regardoient le ſervice du Roi.

31. Hebronitarum autem princeps fuit Jeria, ſecundùm familias & cognationes eorum. Quadrageſimo anno regni David recenſiti ſunt, & inventi ſunt viri fortiſſimi in Jazer Galaad,

31. *Et dans la partie qui eſt plus à l'orient vers les montagnes de Galaad, les Iſraélites étoient gouvernés par les enfans de* Jeria *qui* fut *auſſi* un des chefs de la poſtérité d'Hebron diviſée ſelon ſes diverſes familles en diverſes branches. La quarantieme année du regne de David, on en fit le dénombrement à Jazer de Galaad; & l'on trouva

32. fratreſque ejus robuſtioris ætatis, duo millia ſeptingenti principes familiarum. Præpoſuit autem eos David rex Rubenitis, & Gaditis, & dimidiæ tribui Manaſſe, in omne miniſterium Dei, & regis.

32. qu'eux & leurs freres, qui étoient tous gens de cœur, & dans *la force de leur* âge, faiſoient le nombre de deux mille ſept cens chefs de familles. Or David les établit ſur la tribu de Ruben, ſur celle de Gad, & ſur la demi-tribu de Manaſſé, pour préſider dans toutes les choſes qui regardoient le culte de Dieu & le ſervice du Roi.

CHAPITRE XXVII.

§. I. *Diviſion du peuple d'Iſraël en douze bandes, de chacune vingt-quatre mille hommes, pour ſervir tour à tour auprès du Roi chaque mois de l'année.*

1. *OUtre ce nombre de Lévites deſtinés pour le ſervice & pour la garde du temple, David choiſit auſſi un certain nombre d'Iſraélites pour la garde de ſa perſonne.* Or le nombre des enfans d'Iſraël qui entroient en ſervice par brigades pour la garde du Roi, & qu'on relevoit tous les mois de l'année, ſuivant le partage qu'on en avoit fait, étoit de vingt-quatre mille hommes à chaque fois; chaque brigade ayant *ſes* chefs de familles, ſes tribuns, ſes centeniers & ſes préfets.

1. Filii autem Iſrael ſecundùm numerum ſuum, principes familiarum, tribuni, & centuriones, & præfecti, qui miniſtrabant regi juxta turmas ſuas, ingredientes & egredientes per ſingulos menſes in anno, viginti-quatuor millibus ſinguli præerant.

2. La premiere troupe qui entroit en ſervice au premier mois étoit commandée par Jeſboam *ou Jeſbaam* fils de Zabdiel *ou d'Achamoni*, qui avoit vingt-quatre mille hommes ſous lui.

2. Primæ turmæ in primo menſe Jesboam præerat filius Zabdiel, & ſub eo viginti-quatuor millia.

3. Il étoit de la maiſon de Pharès, & le premier entre tous les autres princes *ou généraux*, commandant au premier mois.

3. De filiis Phares, princeps cunctorum principum in exercitu menſe primo.

4. Dudia qui étoit d'Ahohi commandoit les troupes du ſecond mois; & il avoit ſous lui Macelloth, qui commandoit une partie de cette armée, qui étoit *encore* de vingt-quatre mille hommes.

4. Secundi menſis habebat turmam Dudia Ahohites, & poſt ſe alter nomine Macelloth, qui regebat partem exercitus viginti-quatuor millium.

5. Le chef de la troiſieme troupe étoit Banaïas prêtre, fils de Joïada; & il avoit *auſſi* ſous lui vingt-quatre mille hommes.

5. Dux quoque turmæ tertiæ in menſe tertio, erat Banaias filius Joiadæ ſacerdos: & in diviſione ſua viginti-quatuor millia.

6. C'eſt ce même Banaïas qui étoit le plus courageux d'entre les trente, & qui les ſurpaſſoit tous. Son fils Amizabad commandoit *auſſi* l'armée ſous lui.

6. Ipſe eſt Banaias fortiſſimus inter triginta, & ſuper triginta; præerat autem turmæ ipſius Amizabad filius ejus.

7. Le quatrieme général pour les troupes du quatrieme mois étoit Azahel frere de Joab; & Zabadias ſon fils commandoit après

7. Quartus, menſe quarto, Aſahel frater Joab, & Zabadias filius ejus poſt eum: & in turma ejus viginti-quatuor millia.

lui. Le nombre de ſes troupes étoit *auſſi* de vingt-quatre mille hommes.

8. Quintus, menſe quinto, princeps Samaoth Jezerites: & in turma ejus viginti-quatuor millia.

8. Le cinquieme chef pour le cinquieme mois étoit Samaoth de Jezer; & ſon armée étoit *de même* de vingt-quatre mille hommes.

9. Sextus, menſe ſexto, Hira filius Acces Thecuites: & in turma ejus viginti-quatuor millia.

9. Le ſixieme pour le ſixieme mois étoit Hira fils d'Accès, de la ville de Tecua; & il avoit *auſſi* vingt-quatre mille hommes dans ſes troupes.

10. Septimus, menſe ſeptimo, Helles Phallonites de filiis Ephraim: & in turma ejus viginti quatuor millia.

10. Le ſeptieme pour le ſeptieme mois étoit Hellès de Phalloni, de la tribu d'Ephraïm. Son armée étoit *auſſi* de vingt-quatre mille hommes.

11. Octavus, menſe octavo, Sobochai Huſathites de ſtirpe Zarahi: & in turma ejus viginti-quatuor millia.

11. Le huitieme pour le huitieme mois étoit Sobochaï de Huſathi, de la race de Zarahi, qui avoit *de même* vingt-quatre mille hommes ſous lui.

12. Nonus, menſe nono, Abiezer Anathothites de filiis Jemini: & in turma ejus viginti-quatuor millia.

12. Le neuvieme pour le neuvieme mois étoit Abiezer d'Anathoth, des enfans de Jemini, qui commandoit *encore* vingt-quatre mille hommes.

13. Decimus, menſe decimo, Marai, & ipſe Netophathites de ſtirpe Zarai: & in turma ejus viginti-quatuor millia.

13. Le dixieme pour le dixieme mois étoit Maraï de Netophath, qui deſcendoit de Zaraï. Il avoit *de même* vingt-quatre mille hommes ſous lui.

14. Undecimus, menſe undecimo, Banaias Pharathonites de filiis Ephraim: & in turma ejus viginti quatuor millia.

14 L'onzieme pour l'onzieme mois étoit Banaïas de Pharathon, de la tribu d'Ephraïm, dont les troupes faiſoient *encore* vingt-quatre mille hommes.

15. Duodecimus, menſe duodecimo, Holdai Netophathites, de ſtirpe Gothoniel: & in turma ejus viginti-quatuor millia.

15. Le douzieme pour le douzieme mois étoit Holdaï *ou Heled fils de Baana, qui étoit* de Netophath, qui deſcendoit de Gothoniel; & ſes troupes étoient *encore* de vingt-quatre mille hommes.

§. II. *Noms des chefs de chaque tribu d'Iſraël.*

16. Porrò tribubus præerant Iſrael, Rubenitis, dux Eliezer filius Zechri: Simeonitis, dux Saphatias filius Maacha:

16. Or les premiers de chaque tribu d'Iſraël, *lorſque David en fit faire le dénombrement*, étoient ceux-ci: Dans celle de Ruben, Eliezer fils de Zechri. Dans celle de Simeon, Saphatias fils de Maacha.

17. Dans celle de Levi, Haſabias fils de Camuel. Dans la branche d'Aaron, Sadoc.

17. Levitis, Haſabias filius Camuel: Aaronitis, Sadoc:

18. Dans celle de Juda, Eliu frere de David. Dans celle d'Iſſachar, Amri fils de Michel.

18. Juda, Eliu frater David: Iſſachar, Amri filius Michael.

19. Dans celle de Zabulon, Jeſmaïas fils d'Abdias. Dans celle de Nephthali, Jerimoth fils d'Oziel.

19. Zabulonitis, Jeſmaias filius Abdiæ: Nephthalitibus, Jerimoth filius Oziel

20. Dans celle d'Ephraïm, Oſée fils d'Ozaziu. Dans la demi-tribu de Manaſſé, Joël fils de Phadaïa.

20. Filiis Ephraim, Oſee filius Ozaziu; dimidiæ tribui Manaſſe, Joel filius Phadaiæ:

21. Et dans l'autre moitié de la tribu de Manaſſé en Galaad, Jaddo fils de Zacharie. Dans la tribu de Benjamin, Jaſiel fils d'Abner.

21. & dimidiæ tribui Manaſſe in Galaad, Jaddo filius Zachariæ: Benjamin autem, Jaſiel filius Abner.

22. Dans celle de Dan, Ezrihel fils de Jeroham. Voilà ceux qui étoient les premies parmi les enfans d'Iſraël, *excepté les tribus d'Aſer & de Gad, dont on ne parle point ici.*

22. Dan verò, Ezrihel filius Jeroham: hi principes filiorum Iſrael.

23. Or David ne voulut point compter ceux qui étoient au-deſſous de vingt ans, parce que *ç'auroit été agir contre ce que* le Seigneur avoit dit, qu'il multiplieroit les enfans d'Iſraël comme les étoiles du ciel & du firmament *qui ſont innombrables.*

23. Noluit autem David numerare eos à viginti annis inferiùs: quia dixerat Dominus ut multiplicaret Iſrael quaſi ſtellas cœli.

24. Joab fils de Sarvia avoit commencé à faire le dénombrement *de ceux qui étoient au-deſſus de vingt ans*: mais il ne l'acheva pas, parce que cette entrepriſe avoit attiré la colere *de Dieu* ſur Iſraël. Et c'eſt pour cela que le nombre de ceux qu'on avoit déja comptés, n'eſt pas écrit dans les faſtes du Roi David.

24. Joab filius Sarviæ cœperat numerare, nec complevit: quia ſuper hoc ira irruerat in Iſrael: & idcircò numerus eorum qui fuerant recenſiti, non eſt relatus in faſtos regis David.

L'an du monde 2987.

§. III. *Officiers de la maiſon de David qui avoient ſoin de ſes finances, de ſes biens & de ſes troupeaux. Noms de ſes conſeillers, des gouverneurs de ſes enfans, & de ſes favoris.*

25. *Quant aux officiers de David, en voici le dénombrement.* Le ſurintendant des finances du Roi étoit Azmoth fils d'Adiel: mais l'intendant des revenus particuliers des villes,

25. Super theſauros autem regis fuit Azmoth filius Adiel; his autem theſauris, qui erant in urbibus, & in vicis, & in turribus, præſi-

debat Jonathan filius Oziæ.

des villages & des châteaux, étoit Jonathan fils d'Ozias.

26. Operi autem ruſtico, & agricolis qui exercebant terram, præerat Ezri filius Chelub:

26. Ezri fils de Chelud avoit la conduite du travail de la campagne, & des laboureurs qui cultivoient la terre.

27. vinearumque cultoribus, Semeias Romathites: cellis autem vinariis, Zabdias Aphonites.

27. Seméias de Romathi avoit l'autorité ſur ceux qui travailloient aux vignes: Zabdias d'Aphoni ſur les caves & ſur les celliers:

28. Nam ſuper oliveta & ficeta, quæ erant in campeſtribus, Balanan Gederites: ſuper apothecas autem olei, Joas.

28. Balanan de Geder ſur les oliviers & les figuiers de la campagne: & Joas ſur les magaſins d'huile.

29. Porrò armentis, quæ paſcebantur in Saron, præpoſitus fuit Setrai Saronites: & ſuper boves in vallibus, Saphat filius Adli:

29. Les troupeaux que l'on faiſoit paître ſur la montagne de Saron étoient ſous la charge de Setraï le Saronite: & Saphat fils d'Adli étoit prépoſé ſur les bœufs qu'on nourriſſoit dans les vallées.

30. ſuper camelos verò, Ubil Iſmahelites: & ſuper aſinos, Jadias Meronathites.

30. Mais Ubil Iſmahélite avoit la charge des chameaux: Jadias de Meronath, celle des ânes:

31. Super oves quoque Jaziz Agareus; omnes hi, principes ſubſtantiæ regis David.

31. Et Jaziz Agaréen, celle des brebis. Tous ceux-là avoient l'intendance ſur les biens du Roi David.

32. Jonathan autem patruus David, conſiliarius, vir prudens & litteratus: ipſe & Jahiel filius Hachamoni erant cum filiis regis.

32. Mais Jonathan oncle de David, qui étoit un homme ſage & ſavant, étoit un de ſes conſeillers: lui & Jahiel fils d'Achamon, étoient près des enfans du Roi.

33. Achitophel etiam conſiliarius regis, & Chuſai Arachites amicus regis.

33. Achitophel étoit auſſi du conſeil du Roi: & Chuſaï Arachite étoit ſon favori.

34. Poſt Achitophel fuit Joiada filius Banaiæ, & Abiathar. Princeps autem exercitus regis erat Joab.

34. Joïada fils de Banaïas, & Abiathar, étoient après Achitophel *dans le conſeil*. Mais Joab étoit le généraliſſime de toute l'armée du Roi.

CHAPITRE XXVIII.

§. I. *David aſſemble à Jeruſalem ſes officiers, ſes enfans & les principaux d'Iſraël. Il leur déclare qu'il avoit eu deſſein de bâtir un temple au Seigneur ; mais que Dieu en a réſervé l'exécution à ſon fils Salomon. Exhortation qu'il fait à ce Prince.*

L'AN DU MONDE 2989. AVANT J. C. 1015.

1. DAvid *ayant établi un ſi bel ordre dans ſon royaume & dans ſa maiſon, & ſe trouvant accablé de vieilleſſe & de travaux, ne penſa plus qu'à ſe préparer à la mort. Il* aſſembla donc tous les princes d'Iſraël, les chefs des tribus, & les généraux des troupes qui étoient à ſon ſervice, les tribuns & les centeniers, & tous les officiers du domaine du Roi : Il fit venir auſſi ſes enfans, les principaux Officiers de ſon palais, avec les plus puiſſans & les plus braves de l'armée, & les aſſembla tous à Jeruſalem.

1. Convocavit igitur David omnes principes Iſrael, duces tribuum, & præpoſitos turmarum, qui miniſtrabant regi: tribunos quoque & centuriones, & qui præerant ſubſtantiæ & poſſeſſionibus regis, filioſque ſuos cum eunuchis, & potentes, & robuſtiſſimos quoſque in exercitu Jeruſalem.

2. Et s'étant levé, il leur dit, demeurant debout : Ecoutez-moi, vous qui êtes mes freres & mon peuple : J'avois eu la penſée de bâtir un temple pour y faire repoſer l'arche de l'alliance du Seigneur, qui eſt *comme* le marche-pied de notre Dieu ; & j'ai tout préparé pour la conſtruction de cet édifice.

2. Cumque ſurrexiſſet rex, & ſtetiſſet, ait : Audite me, fratres mei, & populus meus: Cogitavi, ut ædificarem domum, in qua requieſceret arca fœderis Domini, & ſcabellum pedum Dei noſtri : & ad ædificandum omnia præparavi.

3. Mais Dieu m'a dit : Vous ne bâtirez point *& ne conſacrerez point* une maiſon à mon nom, parce que vous êtes un homme de guerre, & que vous avez répandu le ſang.

3. Deus autem dixit mihi : Non ædificabis domum nomini meo, eò quòd ſis vir bellator, & ſanguinem fuderis.

4. Cependant le Seigneur, le Dieu d'Iſraël a bien voulu me choiſir dans toute la maiſon de mon pere pour me faire Roi à jamais ſur Iſraël ; car c'eſt de la tribu de Juda qu'il a déterminé de tirer vos princes. Il a choiſi la maiſon de mon pere dans cette tribu ; & entre tous les enfans de mon pere, il lui a plû de jetter les yeux ſur moi pour me faire Roi de tout Iſraël.

4. Sed elegit Dominus Deus Iſrael me de univerſa domo patris mei, ut eſſem rex ſuper Iſrael in ſempiternum : de Juda enim elegit principes : porrò de domo Juda, domum patris mei : & de filiis patris mei, placuit ei ut me eligeret regem ſuper cunctum Iſrael.

5. Sed & de filiis meis (filios enim mihi multos dedit Dominus) elegit Salomonem filium meum, ut ſederet in throno regni Domini ſuper Iſrael,

5. De plus, comme le Seigneur m'a donné beaucoup d'enfans, il a auſſi choiſi entre mes enfans Salomon mon fils, pour le faire ſeoir ſur le trône du royaume du Seigneur, en l'établiſſant ſur Iſraël.

6. dixitque mihi: Salomon filius tuus ædificabit domum meam, & atria mea: ipſum enim elegi mihi in filium, & ego ero ei in patrem.

6. Et il m'a dit: Ce ſera Salomon votre fils qui me bâtira une maiſon avec ſes parvis; car je l'ai choiſi pour mon fils, & je lui tiendrai lieu de pere.

7. Et firmabo regnum ejus uſque in æternum, ſi perſeveraverit facere præcepta mea, & judicia, ſicut & hodie.

7. Et j'affermirai ſon regne à jamais, pourvû qu'il perſévere dans l'obſervance de mes préceptes & de mes jugemens, comme il fait préſentement.

8. Nunc ergo coram univerſo cœtu Iſrael, audiente Deo noſtro, cuſtodite & perquirite cuncta mandata Domini Dei noſtri: ut poſſideatis terram bonam, & relinquatis eam filiis veſtris poſt vos uſque in ſempiternum.

8. *Je vous conjure* donc maintenant en préſence de toute l'aſſemblée du peuple d'Iſraël, & devant notre Dieu qui nous entend, de garder avec exactitude tous les commandemens du Seigneur notre Dieu, & de rechercher à le connoître, afin que vous poſſédiez cette terre qui eſt remplie de biens, & que vous la laiſſiez pour jamais à vos enfans après vous.

9. Tu autem Salomon fili mi, ſcito Deum patris tui, & ſervito ei corde perfecto, & animo voluntario: omnia enim corda ſcrutatur Dominus, & univerſas mentium cogitationes intelligit. Si quæſieris eum, invenies: ſi autem dereliqueris eum, projiciet te in æternum.

9. Et vous, mon fils Salomon, appliquez-vous à reconnoître le Dieu de votre pere, & le ſervez avec un cœur parfait & une pleine volonté: car le Seigneur ſonde les cœurs, & il pénetre toutes les penſées des eſprits. Si vous le cherchez, vous le trouverez: mais ſi vous l'abandonnez, il vous rejettera pour jamais.

10. Nunc ergo quia elegit te Dominus ut ædificares domum Sanctuarii, confortare, & perfice.

10. Puis donc que le Seigneur vous a choiſi pour bâtir la maiſon de ſon ſanctuaire, armez-vous de force, accompliſſez *ſon ouvrage.*

§. II. *David donne à Salomon le deſſein du temple & de toutes les choſes deſtinées à ſon uſage, telles qu'il les avoit reçûes écrites de la main de Dieu. Il l'exhorte à exécuter ce grand ouvrage. Il l'aſſûre de la protection du Seigneur, & du ſecours des Prêtres & des Lévites.*

11. Dedit autem David Salomoni filio ſuo deſcriptionem porticûs, & templi,

11. Or David donna à ſon fils Salomon le deſſein du veſtibule, celui du temple, des gardes-

gardes-meubles, des chambres hautes deſtinées pour y manger, des chambres ſecretes, & du propitiatoire.

& cellariorum, & cœnaculi, & cubiculorum in adytis, & domûs propitiationis,

12. Et il ajouta celui de tous les parvis qu'il vouloit faire, & des logemens qui devoient être tout autour pour *ceux qui devoient* garder les tréſors de la maiſon du Seigneur, & toutes les choſes conſacrées au temple.

12. necnon & omnium quæ cogitaverat atriorum, & exedrarum per circuitum in theſauros domûs Domini, & in theſauros ſanctorum,

13. Il lui donna auſſi l'ordre & la diſtribution des Prêtres & des Lévites, pour remplir toutes les fonctions de la maiſon du Seigneur: & il lui marqua tous les vaiſſeaux qui devoient être employés dans le temple du Seigneur.

13. diviſionumque Sacerdotalium & Leviticarum: in omnia opera domus Domini, & in univerſa vaſa miniſterii templi Domini.

14. Il lui ſpécifia le poids que devoient avoir tous les différens vaſes d'or, & le poids que devoient avoir auſſi ceux d'argent, ſelon les divers emplois où ils étoient deſtinés.

14. Aurum in pondere per ſingula vaſa miniſterii. Argenti quoque pondus pro vaſorum & operum diverſitate,

15. Il donna encore l'or qu'il falloit pour les chandeliers d'or avec leurs lampes, & l'argent qu'il falloit pour les chandeliers d'argent avec leurs lampes, à proportion de leurs différentes grandeurs.

15. Sed & in candelabra aurea, & ad lucernas eorum, aurum pro menſurâ uniuſcujuſque candelabri & lucernarum. Similiter & in candelabra argentea, & in lucernas eorum, pro diverſitate menſuræ, pondus argenti tradidit.

16. Il donna de même de l'or pour faire les tables qui ſervoient à expoſer les pains, ſelon les meſures qu'elles devoient avoir: & donna auſſi de l'argent pour en faire d'autres tables d'argent.

16. Aurum quoque dedit in menſas propoſitionis pro diverſitate menſarum: ſimiliter & argentum in alias menſas argenteas.

17. Il donna encore pour faire les fourchettes, les coupes & les encenſoirs d'un or très-pur, & pour les petits lions d'or, proportionnant le poids de l'or à la grandeur que chacun de ces petits lions devoit avoir; en donnant auſſi de l'argent pour les lions qui devoient être d'argent, ſelon la meſure de chacun d'eux.

17. Ad fuſcinulas quoque, & phialas, & thuribula ex auro puriſſimo, & leunculos aureos, pro qualitate menſuræ pondus diſtribuit in leunculum & leunculum. Similiter & in leones argenteos diverſum argenti pondus ſeparavit.

18. Il donna du plus pur or pour faire l'autel des parfums, & ces chérubins qui formoient la reſſemblance d'un char, & qui,

18. Altari autem, in quo adoletur incenſum, aurum puriſſimum dedit: ut ex ipſo fieret ſimilitudo quadrigæ

cherubim, extendentium alas, & velantium arcam fœderis Domini.

étendant leurs ailes, couvroient l'arche de l'alliance du Seigneur.

19. Omnia, inquit, venerunt ſcripta manu Domini ad me, ut intelligerem univerſa opera exemplaris.

19. Toutes ces choſes, leur dit le Roi, m'ont été données écrites de la main de Dieu, afin que j'euſſe l'intelligence de tous les ouvrages *que le Seigneur veut faire faire* ſuivant ce modele.

20. Dixit quoque David Salomoni filio ſuo: Viriliter age, & confortare, & fac: ne timeas, & ne paveas: Dominus enim Deus meus tecum erit, & non dimittet te, nec derelinquet, donec perficias omne opus miniſterii domus Domini.

20. David dit encore à ſon fils Salomon: Agiſſez en homme de cœur; prenez une forte réſolution, & accompliſſez *l'ouvrage de Dieu.* Ne craignez rien, & ne vous étonnez de rien: car le Seigneur mon Dieu ſera avec vous. Il ne vous abandonnera point que vous n'ayez achevé tout ce qui eſt néceſſaire pour le ſervice de la maiſon du Seigneur.

21. Ecce diviſiones Sacerdotum & Levitarum, in omne miniſterium domus Domini aſſiſtunt tibi, & parati ſunt, & noverunt tam principes quam populus facere omnia præcepta tua.

21. Voilà les Prêtres & les Lévites diviſés par bandes, leſquels feront toûjours avec vous dans tout ce qui regarde le ſervice de la maiſon du Seigneur; les voilà tous prêts: & les princes, auſſi-bien que le peuple, ſont tous diſpoſés à exécuter tous vos ordres.

CHAPITRE XXIX.

§. I. *Diſcours de David à toute l'aſſemblée d'Iſraël. Dons qu'il fait pour la conſtruction du temple. Offrandes des principaux d'Iſraël pour le même deſſein.*

L'an du monde 2989. Avant J. C. 1015.

1. Locutuſque eſt David rex ad omnem eccleſiam: Salomonem filium meum unum elegit Deus, adhuc puerum & tenellum: opus namque grande eſt, neque enim homini præparatur habitatio, ſed Deo.

1. ENſuite le Roi adreſſa la parole à toute cette aſſemblée, & leur dit: Dieu a bien voulu choiſir mon fils Salomon entre tous les autres, quoiqu'il ſoit encore jeune & délicat, & que l'entrepriſe dont il s'agit ſoit grande, puiſque ce n'eſt pas pour un homme, mais pour Dieu *même*, que nous voulons préparer une maiſon.

2. Ego autem totis viribus meis præparavi impenſas domûs Dei mei. Aurum ad vaſa aurea, & argentum in argentea, æs in ænea, ferrum in ferrea, ligna ad li-

2. Pour moi, je me ſuis employé de toutes mes forces à amaſſer ce qui étoit néceſſaire pour fournir à la dépenſe de la maiſon de mon Dieu: de l'or pour les vaſes d'or,

& de l'argent pour ceux d'argent, du cuivre pour les ouvrages de cuivre, du fer pour ceux de fer, & du bois pour ceux de bois. J'ai auſſi préparé des pierres d'onyx, des pierres blanches comme l'albâtre, du jaſpe de diverſes couleurs, toutes ſortes de pierres précieuſes, & du marbre de Paros en quantité.

gnea; & lapides onychinos, & quaſi ſtibinos, & diverſorum colorum, omnemque pretioſum lapidem, & marmor Parium abundantiſſimè:

3. Outre toutes ces choſes que j'ai offertes pour la maiſon de mon Dieu, j'ai encore ménagé de mon propre bien de l'or & de l'argent que je donne pour le temple de mon Dieu, ſans parler de ce que j'ai préparé pour bâtir ſon ſanctuaire.

3. & ſuper hæc, quæ obtuli in domum Dei mei de peculio meo aurum & argentum, do in templum Dei mei, exceptis his, quæ præparavi in ædem ſanctam.

4. J'ai donc amaſſé trois mille talens d'or d'Ophir, & ſept mille talens d'argent très-fin & très-pur pour en revêtir les murailles du temple;

4. Tria millia talenta auri de auro Ophir: & ſeptem millia talentorum argenti probatiſſimi, ad deaurandos parietes templi.

5. en ſorte que, par tout où il en ſera beſoin, les ouvriers puiſſent faire d'or pur les ouvrages d'or, & d'argent ceux qui doivent être d'argent. Mais ſi quelqu'un veut encore offrir quelque choſe de lui-même au Seigneur, qu'il rempliſſe aujourd'hui ſes mains, & qu'il offre au Seigneur ce qu'il lui plaira.

5. Et, ubicumque opus eſt aurum de auro, & ubicumque opus eſt argentum de argento, opera fiant per manus artificum: & ſi quis ſponte offert, impleat manum ſuam hodie, & offerat quod voluerit Domino.

6. Les chefs des maiſons & les plus conſidérables de chaque tribu promirent donc d'offrir leurs préſens, auſſi-bien que leurs tribuns, les centeniers & les intendans du domaine du Roi.

6. Polliciti ſunt itaque principes familiarum, & proceres tribuum Iſraël, tribuni quoque, & centuriones, & principes polleſſionum regis.

7. Et ils donnerent pour les ouvrages de la maiſon de Dieu cinq mille talens d'or & dix mille ſolides, dix mille talens d'argent, dix-huit mille talens de cuivre & cent mille talens de fer.

7. Deruntque in opera domûs Dei auri talenta quinque millia, & ſolidos decem millia: argenti talenta decem millia, & æris talenta decem & octo millia: ferri quoque centum millia talentorum.

8. Tous ceux qui avoient quelques pierres *précieuſes* les donnerent auſſi pour être miſes au tréſor de la maiſon du Seigneur, ſous la charge de Jahiel de la famille de Gerſon.

8. Et apud quemcumque inventi ſunt lapides, dederunt in theſauros domus Domini, per manum Jahiel Gerſonitis.

9. Et tout le monde témoigna une grande joie, en faiſant ces offrandes volontaires, parce qu'ils les offroient de tout leur cœur au

9. Lætatuſque eſt populus, cùm vota ſponte promitterent: quia corde toto offerebant ea Domino: ſed & Da-

vid rex lætatus est gaudio magno.

Seigneur: & le Roi David étoit auſſi tout tranſporté de joie.

§. II. *David loue Dieu devant tout ſon peuple, & lui rend graces de ſes bienfaits, & ſur-tout de la bonté avec laquelle il veut bien recevoir leurs dons. Priere qu'il fait pour ſon peuple & pour ſon fils.*

10. Et benedixit Domino coram universa multitudine, & ait: Benedictus es Domine Deus Israel patris nostri ab æterno in æternum.

10. C'eſt pourquoi il commença à loüer Dieu devant toute cette multitude, & il dit: Seigneur, qui êtes le Dieu d'Iſraël notre pere, vous êtes béni dans tous les ſiecles.

11. Tua est Domine magnificentia, & potentia, & gloria, atque victoria, & tibi laus: cuncta enim quæ in cœlo sunt, & in terra, tua sunt: tuum Domine regnum, & tu es super omnes principes.

11. C'eſt à vous, Seigneur, qu'appartient la grandeur, la puiſſance, la gloire & la victoire: & c'eſt à vous que ſont dûes les loüanges; car tout ce qui eſt dans le ciel & ſur la terre eſt à vous: c'eſt à vous qu'il appartient de régner; & vous êtes élevé au-deſſus de tous les princes.

12. Tuæ divitiæ & tua est gloria: tu dominaris omnium, in manu tua virtus & potentia; in manu tua magnitudo, & imperium omnium.

12. Les richeſſes & la gloire ſont à *vous*. C'eſt vous qui avez la ſouveraine puiſſance ſur toutes les créatures: la force & l'autorité ſont entre vos mains; vous poſſédez la grandeur & le commandement ſur tous les hommes.

13. Nunc igitur Deus noster confitemur tibi, & laudamus nomen tuum inclytum.

13. C'eſt pourquoi nous vous rendons maintenant nos hommages, à vous qui êtes notre Dieu; & nous donnons à votre ſaint nom les loüanges qui lui ſont dûes.

14. Quis ego, & quis populus meus, ut possimus hæc tibi universa promittere? tua sunt omnia; & quæ de manu tua accepimus, dedimus tibi.

14. Mais qui ſuis-je moi? & qui eſt mon peuple, pour *oſer* vous offrir toutes ces choſes? Tout eſt à vous; & nous ne vous avons préſenté que ce que nous avons reçû de votre main.

15. Peregrini enim sumus coram te, & advenæ, sicut omnes patres nostri. Dies nostri quasi umbra super terram, & nulla est mora.

15. Car nous ſommes *comme* des étrangers & des voyageurs devant vous, ainſi que l'ont été tous nos peres. Nos jours paſſent comme l'ombre ſur la terre; & nous n'y demeurons qu'un moment.

16. Domine Deus noster, omnis hæc copia, quam paravimus ut ædificaretur domus nomini sancto tuo, de manu tua est, & tua sunt omnia.

16. Seigneur notre Dieu, toutes les grandes richeſſes que nous avons amaſſées pour bâtir une maiſon à *la gloire de* votre ſaint nom, ſont venues de votre main; & toutes choſes ſont à vous.

17. Je ſai, mon Dieu, que c'eſt vous qui ſondez les cœurs, & que vous aimez la ſimplicité: c'eſt pourquoi je vous ai auſſi offert toutes ces choſes dans la ſimplicité de mon cœur & avec joie, & j'ai été ravi de voir auſſi tout ce peuple raſſemblé en ce lieu vous offrir de même ſes préſens.

17. Scio Deus meus quòd probes corda, & ſimplicitatem diligas, unde & ego in ſimplicitate cordis mei lætus obtuli univerſa hæc: & populum tuum, qui hic repertus eſt, vidi cum ingenti gaudio tibi offerre donaria.

18. Seigneur, qui êtes le Dieu de nos peres Abraham, Iſaac & Iſraël, conſervez éternellement cette volonté dans leur cœur, & faites qu'ils demeurent toûjours fermes dans cette réſolution de vous rendre la vénération & le culte qu'ils vous doivent.

18. Domine Deus Abraham, & Iſaac, & Iſrael, patrum noſtrorum, cuſtodi in æternum hanc voluntatem cordis eorum, & ſemper in venerationem tui mens iſta permaneat.

19. Donnez auſſi à mon fils Salomon un cœur parfait, afin qu'il garde vos commandemens & vos paroles, & qu'il obſerve vos cérémonies, & accompliſſe tous vos ordres, qu'il bâtiſſe votre maiſon pour laquelle j'ai préparé toutes les choſes néceſſaires.

19 Salomoni quoque filio meo da cor perfectum, ut cuſtodiat mandata tua, teſtimonia tua, & ceremonias tuas, & faciat univerſa: & ædificet ædem, cujus impenſas paravi.

20. David dit enſuite à toute l'aſſemblée: Béniſſez le Seigneur notre Dieu. Et toute l'aſſemblée bénit le Seigneur le Dieu d'Iſraël: & ſe proſternant, ils adorerent Dieu, & rendirent enſuite leur hommage au Roi.

20. Præcepit autem David univerſæ eccleſiæ: Benedicite Domino Deo noſtro. Et benedixit omnis eccleſia Domino Deo patrum ſuorum: & inclinaverunt ſe, & adoraverunt Deum, & deinde regem.

§. III. *Tout Iſraël immole des victimes au Seigneur, & ſe réjoüit en ſa préſence. Ils ſacrent de nouveau Salomon, & le font monter ſur le trône de David. Ce Prince meurt, & Salomon ſon fils regne en ſa place.*

21. Ils immolerent en même-tems des victimes au Seigneur; & le lendemain ils lui offrirent en holocauſte mille taureaux, mille béliers & mille agneaux, avec leurs offrandes de liqueurs, & tout ce qui étoit preſcrit; ce qui fut très-ſuffiſant pour *nourrir* tout Iſraël.

21. Immolaveruntque victimas Domino: & obtulerunt holocauſta die ſequenti, tauros mille, arietes mille, agnos mille, cum libaminibus ſuis, & univerſo ritu abundantiſſimè in omnem Iſrael.

22. Ainſi il mangerent & bûrent ce jour-là en la préſence du Seigneur avec de grandes réjoüiſſances. Et *quand David fut mort*, ils ſacrerent une ſeconde fois Salomon fils de David. Ils le ſacrerent par l'ordre du Seigneur pour être Roi, & Sadoc pour être pontife.

22. Et comederunt, & biberunt coram Domino in die illo cum grandi lætitia. Et unxerunt ſecundò Salomonem filium David. Unxerunt autem eum Domino in principem, & Sadoc in pontificem.

23. Ainſi Salomon fut mis ſur le trône du

23. Seditque Salomon ſu-

per ſolium Domini in regem pro David patre ſuo, & cunctis placuit: & paruit illi omnis Iſrael.

Seigneur, pour régner au lieu de David ſon pere. Il fut agréable à tous; & tout Iſraël lui rendit obéiſſance.

24. Sed & univerſi principes, & potentes, & cuncti filii regis David dederunt manum, & ſubjecti fuerunt Salomoni regi.

24. Tous les princes-mêmes, les grands du royaume & les fils du Roi David vinrent rendre leurs hommages, & ſe ſoumettre au Roi Salomon.

25. Magnificavit ergo Dominus Salomonem ſuper omnem Iſrael: & dedit illi gloriam regni, qualem nullus habuit ante eum rex Iſrael.

25. Dieu éleva donc Salomon ſur tout Iſraël; & il combla ſon regne d'une telle gloire, que nul Roi d'Iſraël n'en avoit eu avant lui de ſemblable.

26. Igitur David filius Iſai regnavit ſuper univerſum Iſrael.

26. David fils d'Iſaï régna donc ſur tout le peuple d'Iſraël.

27. Et dies, quibus regnavit ſuper Iſrael, fuerunt quadraginta anni: in Hebron regnavit ſeptem annis, & in Jeruſalem annis triginta tribus.

27. Et la durée de ſon regne ſur Iſraël fut de quarante ans: Il régna ſept ans à Hebron, & trente-trois à Jeruſalem.

28. Et mortuus eſt in ſenectute bona, plenus dierum, & divitiis, & gloria; & regnavit Salomon filius ejus pro eo.

28. Il mourut dans une heureuſe vieilleſſe, comblé d'années, de biens & de gloire. Et Salomon ſon fils régna en ſa place.

L'an du monde 2990. Avant J. C. 1014.

29. Geſta autem David regis priora, & noviſſima, ſcripta ſunt in Libro Samuelis Videntis, & in Libro Nathan prophetæ, atque in volumine Gad Videntis:

29. Or toutes les actions du Roi David, tant les premieres que les dernieres, ſont écrites, *les premieres*, dans le livre du prophete Samuël, & *les dernieres* dans le livre du prophete Nathan, & dans celui du prophete Gad,

30. univerſique regni ejus, & fortitudinis, & temporum, quæ tranſierunt ſub eo, ſive in Iſrael, ſive in cunctis regnis terrarum.

30. avec tout ce qui s'eſt paſſé ſous ſon regne, & les grands évenemens que l'on vit alors, ſoit dans le royaume d'Iſraël, ſoit dans tous les autres royaumes de la terre.

LES PARALIPOMENES.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

§. I. *Salomon va avec les principaux d'Iſraël à Gabaon, où étoit l'ancien tabernacle que Moyſe avoit dreſſé dans le déſert. Il immole mille victimes.*

L'AN DU MONDE 2990. AVANT J. C. 1014.

1. *Salomon s'étant aſſis ſur le trône de ſon pere, commença par exécuter les ordres qu'il lui avoit donnés avant de mourir. Il rélégua le grand-prêtre Abiathar. Il fit mourir Joab, & punit Seméi. Il prévint par la mort d'Adonias, les troubles qu'il vouloit exciter dans l'état; & récompenſa les ſervices que Sadoc & Banaïas avoient rendus à David.* Le regne de Salomon fils de David fut donc affermi *au-dedans par ces actions de juſtice; & il l'affermit au-dehors par l'alliance qu'il contracta avec le Roi d'Egypte, dont il épouſa la fille.* Et le Seigneur ſon Dieu étoit avec lui, & il l'éleva à un très-haut degré de puiſſance.

1. Confortatus eſt ergo Salomon filius David in regno ſuo, & Dominus Deus ejus erat cum eo, & magnificavit eum in excelſum.

2. Ce Prince, *voulant lui en témoigner ſa reconnoiſſance*, donna ſes ordres à tout Iſraël, aux colonels, aux capitaines, & aux autres officiers, aux magiſtrats & aux autres chefs de toutes les familles, *de s'aſſembler auprès de lui.*

2. Præcepitque Salomon univerſo Iſraeli, tribunis, & centurionibus, & ducibus, & judicibus omnis Iſrael, & principibus familiarum:

3. Et il s'en alla avec toute cette multitude au haut lieu de Gabaon, où étoit le taber-

3. & abiit cum univerſa multitudine in excelſum Gabaon, ubi erat tabernaculum

fœderis Dei, quod fecit Moyses famulus Dei in solitudine.

nacle de l'alliance de Dieu que Moyſe ſon ſerviteur lui avoit dreſſé dans le déſert.

4. Arcam autem Dei adduxerat David de Cariathiarim, in locum quem præparaverat ei, & ubi fixerat illi tabernaculum, hoc eſt, in Jeruſalem.

4. Or David avoit déja fait venir l'arche de Dieu, de Cariathiarim, au lieu qu'il lui avoit préparé, & où il lui avoit élevé un tabernacle, c'eſt-à-dire, à Jeruſalem.

5. Altare quoque æneum, quod fabricatus fuerat Beſeleel filius Uri filii Hur, ibi erat coram tabernaculo Domini: quod & requiſivit Salomon, & omnis eccleſia.

5. *Mais* l'autel d'airain qu'avoit fait Béſeléel fils d'Uri, fils de Hur, étoit *reſté* là devant le tabernacle du Seigneur *qui avoit été dreſſé par Moyſe.* Et Salomon accompagné de toute cette multitude l'y alla chercher, *pour y offrir des ſacrifices au Seigneur.*

6. Aſcenditque Salomon ad altare æneum, coram tabernaculo fœderis Domini, & obtulit in eo mille hoſtias.

6. Il monta *donc* à cet autel d'airain qui étoit devant le tabernacle de l'alliance, & il immola deſſus mille victimes.

§. II. *Dieu apparoît à Salomon, & lui ordonne de lui demander ce qu'il voudra. Ce Prince demande la ſageſſe qui lui eſt néceſſaire pour gouverner ſon peuple. Dieu la lui accorde, & y ajoute encore les richeſſes & la gloire.*

7. Ecce autem in ipſa nocte apparuit ei Deus, dicens: Poſtula quod vis, ut dem tibi.

7. Cette nuit-là même, Dieu lui apparut, & lui dit: Demandez-moi ce que vous voulez que je vous donne.

8. Dixitque Salomon Deo: Tu feciſti cum David patre meo miſericordiam magnam; & conſtituiſti me regem pro eo.

8. Alors Salomon dit à Dieu: Vous avez fait éclater la grandeur de votre miſéricorde envers David mon pere, & vous avez bien voulu m'établir Roi en ſa place.

9. Nunc ergo, Domine Deus, impleatur ſermo tuus, quem pollicitus es David patri meo: tu enim me feciſti regem ſuper populum tuum multum, qui tam innumerabilis eſt, quàm pulvis terræ.

9. *Mais je ne ſuis encore qu'un jeune enfant, & je ne ſai point de quelle maniere je dois me conduire. Qu'il vous plaiſe donc,* Seigneur *mon* Dieu, d'accomplir maintenant votre parole & la promeſſe que vous avez faite à David mon pere. Puiſque vous m'avez établi Roi ſur votre grand peuple, qui eſt auſſi innombrable que la pouſſiere de la terre,

10. Da mihi ſapientiam & intelligentiam, ut ingrediar & egrediar coram populo tuo: quis enim poteſt hunc populum tuum dignè, qui tam grandis eſt, judicare?

10. donnez-moi la ſageſſe & l'intelligence, afin que je ſache comment je me dois conduire à l'égard de votre peuple: car qui pourroit, *ſans le ſecours de votre ſageſſe*, gouverner dignement un ſi grand peuple?

11. Dixit autem Deus ad Salomonem: Quia hoc ma-

11. Alors Dieu répondit à Salomon: Puiſque votre cœur a préféré ces choſes *à toutes les*

les autres, que vous ne m'avez point demandé des richeſſes, ni de grands biens, ni de la gloire, ni la vie de ceux qui vous haïſſent, ni même une vie longue, & que vous m'avez demandé la ſageſſe & la ſcience, afin que vous puiſſiez gouverner mon peuple ſur lequel je vous ai établi Roi,

gis placuit cordi tuo, & non poſtulaſti divitias, & ſubſtantiam, & gloriam, neque animas eorum qui te oderant, ſed nec dies vitæ plurimos: petiſti autem ſapientiam & ſcientiam, ut judicare poſſis populum meum, ſuper quem conſtitui te regem.

12. la ſageſſe & la ſcience vous ſont accordées; & de plus, je vous donnerai tant de biens, tant de richeſſes & tant de gloire, que nul Roi ni devant vous, ni après vous, ne vous aura été égal.

12. Sapientia & ſcientia data ſunt tibi: divitias autem & ſubſtantiam & gloriam dabo tibi, ita ut nullus in regibus nec ante te nec poſt te fuerit ſimilis tui.

13. Salomon deſcendit donc de ce lieu haut de Gabaon, & s'en revint de devant le tabernacle de l'alliance à Jeruſalem. Et il régna ſur Iſraël *avec beaucoup de ſageſſe & de bonheur.*

13. Venit ergo Salomon ab excelſo Gabaon in Jeruſalem coram tabernaculo fœderis, & regnavit ſuper Iſrael.

14. Il amaſſa un grand nombre de chariots de guerre & de cavalerie: il eut mille quatre cent chariots & douze mille hommes de cavalerie. Il en fit mettre une partie dans les villes deſtinées à loger les équipages, & le reſte à Jeruſalem près de ſa perſonne.

14. Congregavitque ſibi currus & equites, & facti ſunt ei mille quadringenti currus, & duodecim millia equitum: & fecit eos eſſe in urbibus quadrigarum, & cum rege in Jeruſalem.

15. Il rendit l'or & l'argent auſſi commun que les pierres dans Jeruſalem, & les cedres auſſi communs que ce grand nombre de ſycomores qui naiſſent dans la campagne.

15. Præbuitque rex argentum & aurum in Jeruſalem quaſi lapides, & cedros quaſi ſycomoros, quæ naſcuntur in campeſtribus multitudine magna.

16. Les marchands qui trafiquoient pour ce Prince faiſoient des voyages en Egypte & à Coa, & lui amenoient des chevaux de prix qu'ils y achetoient.

16. Adducebantur autem ei equi de Ægypto, & de Coa, à negotiatoribus regis, qui ibant, & emebant pretio,

17. L'attelage de quatre chevaux revenoit à ſix cens ſicles d'argent, & un cheval à cent cinquante: & l'on en achetoit ainſi de tous les Rois des Héthéens, & de ceux de Syrie.

17. quadrigam equorum ſexcentis argenteis, & equitum centum quinquaginta: ſimiliter de univerſis regnis Hethæorum, & à regibus Syriæ, emptio celebrabatur.

CHAPITRE II.

§. I. *Salomon ayant réſolu de bâtir un temple au Seigneur, communique ce deſſein à Hiram Roi de Tyr, & lui demande un homme habile pour conduire cet ouvrage.*

1. Decrevit autem Salomon ædificare domum nomini Domini, & palatium ſibi.

1. SAlomon *ſe voyant* donc *dans une ſi grande abondance de biens*, réſolut de bâtir un temple au nom du Seigneur, & un palais pour lui-même.

2. Et numeravit ſeptuaginta millia virorum portantium humeris, & octoginta millia qui cæderent lapides in montibus, præpoſitoſque eorum tria millia ſexcentos.

2. Il ordonna des portes-faix au nombre de ſoixante & dix mille hommes, & quatre-vingts mille pour tailler les pierres dans les montagnes, & trois mille ſix cens pour être inſpecteurs, *& les faire apporter à Jeruſalem toutes taillées, & prêtes à poſer.*

3. Miſit quoque ad Hiram regem Tyri, dicens: Sicut egiſti cum David patre meo, & miſiſti ei ligna cedrina ut ædificaret ſibi domum, in qua & habitavit:

3. Salomon envoya auſſi vers Hiram Roi de Tyr, & donna ordre qu'on lui dît de ſa part: Faites-moi la même grace que vous avez faite à David mon pere, lui ayant envoyé des bois de cedre pour bâtir le palais où il a demeuré *depuis;*

4. fie ſae mecum, ut ædificem domum nomini Domini Dei mei, ut conſecrem eam ad adolendum incenſum coram illo, & fumiganda aromata, & ad propoſitionem panum ſempiternam, & ad holocautomata manè, & veſperè, ſabbatis quoque, & neomeniis, & ſolemnitatibus Domini Dei noſtri in ſempiternum, quæ mandata ſunt Iſraeli.

4. afin que je puiſſe bâtir un temple au nom du Seigneur mon Dieu, & le lui dédier pour y brûler de l'encens en ſa préſence, y conſumer des parfums, & y expoſer toûjours des pains *devant lui*, comme auſſi pour offrir des holocauſtes le matin & le ſoir, ainſi qu'il a été ordonné pour toûjours à Iſraël les jours de Sabbat, les premiers jours des mois & dans les autres ſolemnités du Seigneur.

5. Domus enim, quam ædificare cupio, magna eſt: magnus eſt enim Deus noſter ſuper omnes deos.

5. Car le temple que j'ai deſſein de bâtir doit être grand, parce que notre Dieu eſt grand au-deſſus de tous les dieux.

6. Quis ergo poterit prævalere, ut ædificet ei dignam domum? ſi cœlum, & cœli cœlorum capere eum nequeunt: quantus ego ſum, ut poſſim ædificare ei domum? ſed ad hoc tantùm, ut adoleatur incenſum coram illo.

6. Qui pourra donc ſe croire capable de lui bâtir une maiſon digne de lui? Si le ciel & les cieux des cieux ne peuvent le contenir, qui ſuis-je moi, pour entreprendre de lui bâtir une maiſon? Mais auſſi ce n'eſt ſeulement que pour faire brûler de l'encens en ſa

préſence, *& non pour lui préparer une demeure où il puiſſe habiter.*

7. Envoyez-moi donc un homme habile, qui ſache travailler en or, en argent, en cuivre, en fer, en ouvrages de pourpre, d'écarlatte & d'hyacinthe, & qui ſache faire toutes ſortes de ſculptures & ciſelures, pour l'employer avec les ouvriers que j'ai auprès de moi dans la Judée & à Jeruſalem, & que David mon pere avoit choiſis.

7. Mitte ergo mihi virum eruditum, qui noverit operari in auro, & argento, ære, & ferro, purpura, coccino, & hyacintho, & qui ſciat ſculpere cælaturas, cum his artificibus, quos mecum habeo in Judæa, & Jeruſalem, quos præparavit David pater meus.

§. II. *Salomon prie le Roi Hiram de lui envoyer des bois de cedre, de ſapin, & de pin pour le bâtiment du temple. Nombre des ouvriers employés à cet ouvrage.*

8. Envoyez-moi auſſi des bois de cedre, de ſapin, & des pins du Liban, *que je vous prie de faire couper par vos gens;* car je ſai que vos ſujets ſont adroits à couper les arbres du Liban. Et les miens *qui ne ſont pas ſi habiles* travailleront avec les vôtres, *& s'inſtruiront ſous eux,*

8. Sed & ligna cedrina mitte mihi, & arceutina, & pinea, de Libano: ſcio enim quòd ſervi tui noverint cædere ligna de Libano, & erunt ſervi mei cum ſervis tuis,

9. afin que l'on me prépare quantité de bois, parce que la maiſon que je deſire de bâtir doit être très-grande & très-magnifique.

9. ut parentur mihi ligna plurima. Domus enim, quam cupio, ædificare, magna eſt nimis, & inclyta.

10. Je donnerai pour la nourriture de vos gens, qui ſeront occupés à la coupe de ces bois, vingt mille ſacs de froment & autant d'orge, avec huit mille barils de vin, vingt mille bariques d'huile.

10. Præterea operariis, qui cæſuri ſunt ligna, ſervis tuis dabo in cibaria tritici coros viginti millia, & hordei coros totidem, & vini viginti millia metretas, olei quoque ſata viginti millia.

11. Hiram Roi de Tyr *ayant entendu ces paroles de Salomon, fut comblé de joie, & en rendit graces au Seigneur.* Il écrivit *auſſi* à Salomon, & lui manda: Parce que le Seigneur a aimé ſon peuple, il vous a établi Roi ſur lui.

11. Dixit autem Hiram rex Tyri per litteras, quas miſerat Salomoni: Quia dilexit Dominus populum ſuum, idcircò te regnare fecit ſuper eum.

12. Et il ajoûta: Que le Seigneur, le Dieu d'Iſraël, qui a fait le ciel & la terre, ſoit béni d'avoir donné au Roi David un fils ſi ſage, ſi habile, ſi plein d'eſprit & de prudence, pour bâtir un temple au Seigneur & un palais pour ſoi. *J'accepte vos offres, &*

12. Et addidit, dicens: Benedictus Dominus Deus Iſrael, qui fecit cœlum & terram, qui dedit David regi filium ſapientem & eruditum & ſenſatum atque prudentem, ut ædificaret domum Domino, & palatium ſibi.

je ferai ce que vous me demandez.

13. Misi ergo tibi virum prudentem & scientissimum Hiram, patrem meum,

13. Je vous envoie donc Hiram, homme habile & intelligent, *que j'honore comme* mon pere, *à cause de son grand âge & de son extrême capacité.*

14. filium mulieris de filiabus Dan, cujus pater fuit Tyrius, qui novit operari in auro, & argento, ære, & ferro, & marmore, & lignis, in purpura quoque, & hyacintho, & byssо, & coccino: & qui scit cælare omnem sculpturam, & adinvenire prudenter quodcumque in opere necessarium est, cum artificibus tuis, & cum artificibus domini mei David patris tui.

14. Sa mere est *de la ville* de Dan, & son pere est Tyrien. Il sait travailler en or, en argent, en cuivre, en fer, en marbre, en bois, & même en pourpre, en hyacinthe, en fin lin & en écarlatte. Il sait encore graver toutes sortes de figures; & il a un génie merveilleux pour inventer tout ce qui est nécessaire pour toutes sortes d'ouvrages. *Il travaillera* avec vos ouvriers & avec ceux de David mon seigneur votre pere.

15. Triticum ergo, & hordeum, & oleum, & vinum, quæ pollicitus es domine mi, mitte servis tuis.

15. Envoyez donc, mon seigneur, à vos serviteurs le blé, l'orge, l'huile, & le vin que vous leur avez promis.

16. Nos autem cædemus ligna de Libano, quot necessaria habueris, & applicabimus ea ratibus per mare in Joppe: tuum autem erit transferre ea in Jerusalem.

16. Nous ferons couper dans le Liban tout le bois dont vous aurez besoin, & nous le ferons charger sur des barques pour le conduire par mer à Joppé, d'où vous donnerez ordre qu'on le transporte à Jerusalem.

17. Numeravit igitur Salomon omnes viros proselytos, qui erant in terra Israel, post dinumerationem, quam dinumeravit David pater ejus, & inventi sunt centum quinquaginta millia, & tria millia sexcenti.

17. Salomon fit faire un dénombrement de tous les proselytes qui étoient dans la terre d'Israël depuis le dénombrement qu'en avoit fait faire David son pere; & il s'en trouva cent cinquante-trois mille six cens.

18. Fecitque ex eis septuaginta millia, qui humeris onera portarent, & octoginta millia, qui lapides in montibus cæderent: tria autem millia & sexcentos præpositos operum populi.

18. Il en choisit soixante & dix mille pour porter les fardeaux sur leurs épaules, & quatre-vingts mille pour tailler les pierres dans les montagnes, & trois mille six cens pour conduire les ouvrages.

CHAPITRE III.

§. I. *Salomon commence à bâtir le temple ſur le mont de Moria, dans l'aire d'Ornan Jébuſéen. Plan que ſuivit Salomon.*

L'an du monde 2992. Avant J. C. 1012.

1. SAlomon commença donc à bâtir le temple du Seigneur à Jeruſalem ſur la montagne de Moria, qui avoit été montrée à David ſon pere, & au lieu même que David avoit diſpoſé dans l'aire d'Ornan Jebuſéen.

1. Et cœpit Salomon ædificare domum Domini in Jeruſalem in monte Moria, qui demonſtratus fuerat David patri ejus, in loco, quem paraverat David in area Ornan Jebuſæi.

2. Il commença cet édifice le ſecond jour de la quatrieme année de ſon regne.

2. Cœpit autem ædificare menſe ſecundo, anno quarto regni ſui.

3. Et voici le plan que ſuivit ce Prince pour conſtruire cette maiſon du Seigneur: La longueur étoit de ſoixante coudées, ſuivant la premiere *& l'ancienne* meſure, *telle qu'elle avoit été en uſage du tems de Moyſe;* la largeur de vingt coudées.

3. Et hæc ſunt fundamenta, quæ jecit Salomon, ut ædificaret domum Dei, longitudinis cubitos in menſura prima ſexaginta, latitudinis cubitos viginti.

4. Le veſtibule qui étoit devant, dont la longueur répondoit à la largeur du temple, étoit auſſi de vingt coudées: mais ſa hauteur étoit de ſix vingts. Et Salomon le fit tout dorer par dedans d'un or très-fin *&* très-pur.

4. Porticum verò ante frontem, quæ tendebatur in longum juxta menſuram latitudinis domus, cubitorum viginti: porrò altitudo centum viginti cubitorum erat: & deauravit eam intrinſecus auro mundiſſimo.

5. Il fit auſſi planchéier la partie la plus grande du temple, *appellée le Saint*, de bois de ſapin; & fit appliquer ſur tout ce plancher des lames de l'or le plus pur; & il y fit graver des palmes, & comme de petites chaînes qui étoient enlacées les unes dans les autres.

5. Domum quoque majorem texit tabulis ligneis abiegnis, & laminas auri obrizi affixit per totum: ſculpſitque in ea palmas, & quaſi catenulas ſe invicem complectentes.

6. Il fit paver le reſte du temple d'un marbre très-précieux, dont les compartimens faiſoient un très-grand ornement.

6. Stravit quoque pavimentum templi pretioſiſſimo marmore, decore multo.

7. L'or des lames dont il fit couvrir le lambris de cet édifice, les poutres, les pilaſtres, les murailles & les portes, étoit très-

7. Porrò aurum erat probatiſſimum, de cujus laminis texit domum, & trabes ejus, & poſtes, & parietes,

& oſtia : & cælavit cherubim in parietibus.

fin : & il fit auſſi repréſenter des cherubins ſur les murailles.

8. Fecit quoque domum Sancti ſanctorum : longitudinem juxta latitudinem domus : cubitorum viginti : & latitudinem ſimiliter viginti cubitorum : & laminis aureis texit eam, quaſi talentis ſexcentis.

8. Il fit encore le ſanctuaire. Sa longueur, qui répondoit à la largeur du temple, étoit de vingt coudées ; ſa largeur avoit pareillement vingt coudées. Il le couvrit tout de lames d'or, qui pouvoient monter à ſix cens talens.

9. Sed & clavos fecit aureos, ita ut ſinguli clavi ſiclos quinquagenos appenderent : cænacula quoque texit auro.

9. Il fit auſſi tous les cloux d'or maſſif, dont chacun peſoit cinquante ſicles. Les chambres des étages d'enhaut étoient auſſi revêtues d'or.

§. II. *Deſcription des cherubins qui étoient dans le ſanctuaire. Du voile. Des colomnes.*

10. Fecit etiam in domo Sancti ſanctorum cherubim duos, opere ſtatuario : & texit eos auro.

10. Outre cela, il fit faire dans le ſanctuaire deux ſtatues de cherubins *de bois d'olivier*, qu'il couvrit d'or.

11. Alæ cherubim viginti cubitis extendebantur, ita ut una ala haberet cubitos quinque, & tangeret parietem domus : & altera quinque cubitos habens, alam tangeret alterius cherub.

11. L'étendue des aîles de ces *deux* cherubins étoit de vingt coudées ; de ſorte qu'une des aîles *du premier cherubin* avoit cinq coudées, & touchoit la muraille du temple ; & que l'autre *aîle du même cherubin*, qui avoit encore cinq coudées, touchoit l'aîle du ſecond cherubin.

12. Similiter cherub alterius ala, quinque habebat cubitos, & tangebat parietem : & ala ejus altera quinque cubitorum, alam cherub alterius contingebat.

12. De même une des aîles de ce ſecond cherubin, qui avoit cinq coudées d'étendue, touchoit la muraille ; & ſon autre aîle, qui étoit auſſi de cinq coudées, venoit joindre l'aîle du premier.

13. Igitur alæ utriuſque cherubim expanſæ erant, & extendebantur per cubitos viginti : ipſi autem ſtabant erectis pedibus, & facies eorum erant verſæ ad exteriorem domum.

13. Les aîles de ces deux cherubins étoient déployées, & avoient vingt coudées d'étendue : & ces cherubins étoient repréſentés droits ſur leurs pieds, & leurs faces tournées vers le temple extérieur.

14. Fecit quoque velum ex hyacintho, purpura, cocco, & byſſo : & intexuit ei cherubim.

14. Il fit auſſi un voile d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate & de fin lin, ſur lequel il fit repréſenter des cherubins.

15. Ante fores etiam templi duas columnas, quæ triginta & quinque cubitos habebant altitudinis : porrò ca-

15. Il fit de plus deux colomnes devant la porte du temple de trente-cinq *coudées de long les deux, ayant chacune dix-ſept* coudées

& demie de haut, & dix-huit coudées avec leurs ſocles ; & leurs chapiteaux étoient de cinq coudées.

pita earum, quinque cubitorum.

16. Il fit auſſi des chaînes *en forme de rets*, comme il y en avoit dans le ſanctuaire ; & il les mit ſur les chapiteaux des colomnes ; & cent grenades qui étoient entrelacées dans ces chaînes.

16. Necnon & quaſi catenulas in oraculo, & ſuperpoſuit eas capitibus columnarum : malogranata etiam centum, quæ catenulis interpoſuit.

17. Il fit mettre ces colomnes dans le veſtibule du temple ; l'une à droite, l'autre à gauche ; il appella celle qui étoit du côté droit Jachin, & celle qui étoit du côté gauche Booz ; *marquant par ces deux mots, qui ſignifient Sageſſe & Force, que la Sageſſe de Dieu avoit élevé cet édifice, & que ſa ſouveraine puiſſance auroit ſoin de le conſerver.*

17. Ipſas quoque columnas poſuit in veſtibulo templi, unam à dextris, & alteram à ſiniſtris : eam, quæ à dextris erat, vocavit Jachin : & quæ ad lævam, Booz.

CHAPITRE IV.

Deſcription de l'autel d'airain, de la mer de fonte, des baſſins, des chandeliers, des tables & des autres vaiſſeaux & ouvrages du temple.

1. SAlomon fit enſuite un autel d'airain de vingt coudées de long, de vingt de large, & de dix de haut ;

1. Fecit quoque altare æneum viginti cubitorum longitudinis, & viginti cubitorum latitudinis, & decem cubitorum altitudinis.

2. & une mer *ou une cuve* de fonte qui avoit dix coudées d'un bord à l'autre, & qui étoit toute ronde : elle avoit cinq coudées de haut ; & un cordon de trente coudées entouroit ſa circonférence.

2. Mare etiam fuſile decem cubitis à labio uſque ad labium, rotundum per circuitum : quinque cubitos habebat altitudinis, & funiculus triginta cubitorum ambiebat gyrum ejus.

3. Au-deſſus *du bord* de cette mer, il y avoit des figures de bœufs *en forme de conſoles ;* & elle étoit environnée au dehors de deux rangs de conſoles, y en ayant dix dans l'eſpace de chaque coudée. Or ces bœufs avoient été jettés en fonte.

3. Similitudo quoque boum erat ſubter illud, & decem cubitis quædam extrinſecus cælaturæ, quaſi duobus verſibus alvum maris circuibant. Boves autem erant fuſiles.

4. Cette mer étoit poſée ſur douze bœufs, trois deſquels regardoient le ſeptentrion, trois l'occident, trois le midi, & les trois autres l'orient. Cette mer étoit poſée ſur ces

4. Et ipſum mare ſuper duodecim boves impoſitum erat, quorum tres reſpiciebant ad Aquilonem, & alii tres ad Occidentem : porrò

tres alii Meridiem, & tres qui reliqui erant, Orientem, habentes mare ſuperpoſitum: poſteriora autem boum erant intrinſecus ſub mari.

bœufs; & le derriere du corps de ces bœufs étoit caché ſous cette mer.

5. Porrò vaſtitas ejus habebat menſuram palmi, & labium illius erat quaſi labium calicis, vel repandi lilii: capiebatque tria millia metretas.

5. L'épaiſſeur de ce vaiſſeau étoit d'une palme, & ſon bord étoit comme celui d'une coupe ou comme la feuille d'un lys tournée en dehors; & il contenoit trois mille meſures *qui faiſoient plus de trois cens muids.*

6. Fecit quoque conchas decem: & poſuit quinque à dextris, & quinque à ſiniſtris ut lavarent in eis omnia, quæ in holocauſtum oblaturi erant: porrò in mari ſacerdotes lavabantur.

6. Il fit auſſi dix baſſins; & il en mit cinq à droite & cinq à gauche, pour y laver tout ce qui devoit être offert en holocauſte, au lieu que les prêtres ſe lavoient dans *d'autres baſſins qui étoient au-deſſous de* cette mer.

7. Fecit autem & candelabra aurea decem, ſecundùm ſpeciem quâ juſſa erant fieri: & poſuit ea in templo, quinque à dextris, & quinque à ſiniſtris.

7. Il fit encore dix chandeliers d'or, ſelon la forme en laquelle il avoit été ordonné qu'on les fît: & il les mit dans le temple, cinq d'un côté & cinq de l'autre.

8. Necnon & menſas decem: & poſuit eas in templo, quinque à dextris, & quinque à ſiniſtris: phialas quoque aureas centum.

8. Il fit auſſi dix tables, & les mit dans le temple, cinq à droite & cinq à gauche, & cent phioles d'or.

9. Fecit etiam atrium ſacerdotum, & baſilicam grandem: & oſtia in baſilica, quæ texit ære.

9. Il fit auſſi le parvis des prêtres, & une grande baſilique où il y avoit des portes qui étoient couvertes de cuivre: *& cette grande baſilique étoit le parvis du peuple & le lieu où il s'aſſembloit.*

10. Porrò mare poſuit in latere dextro contra Orientem ad Meridiem.

10. Il mit la mer *d'airain dans ce parvis* au côté droit *du temple*, vis-à-vis l'orient, vers le midi.

11. Fecit autem Hiram lebetes, & creagras, & phialas: & complevit omne opus regis in domo Dei:

11. Hiram fit auſſi des chaudieres, *des marmites, des baſſins*, des fourchettes & des phioles; & il acheva tout l'ouvrage que le Roi avoit entrepris de faire dans le temple de Dieu;

12. hoc eſt, columnas duas, & epiſtylia, & capita, & quaſi quædam retiacula, quæ capita tegerent ſuper epiſtylia.

12. c'eſt-à-dire, les deux colomnes, leurs épyſtiles *ou cordons doubles, en forme de colliers, qui étoient au-deſſous des colomnes*, & *qui environnoient* leurs chapiteaux, avec une eſpece de rets qui couvroit les chapiteaux par deſſus les épyſtiles.

13.

13. Il fit encore quatre cens grenades & deux rets *pour les deux colonnes ;* de ſorte qu'il y avoit deux rangs de ces grenades à chaque rets, jointes enſemble par autant de petites chaînes faites en forme de rets, qui couvroient les épiſtyles & les chapiteaux des colonnes.

13. Malogranata quoque quadringenta, & retiacula duo, ita ut bini ordines malogranatorum ſingulis retiaculis jungerentur, quæ protegerent epiſtylia, & capita columnarum.

14. Il fit auſſi les ſocles *d'airain*, & les baſſins qu'il mit deſſus,

14. Baſes etiam fecit, & conchas, quas ſuperpoſuit baſibus :

15. la mer & les bœufs qui la ſoutenoient,

15. mare unum, boves quoque duodecim ſub mari.

16. les chaudieres, les fourchettes & les phioles. Enfin Hiram fit à Salomon *qu'il aimoit comme* ſon fils toutes ſortes de vaſes pour la maiſon du Seigneur, de l'airain le plus pur.

16. Et lebetes, & creagras, & phialas. Omnia vaſa fecit Salomoni Hiram pater ejus in domo Domini ex ære mundiſſimo.

17. Le Roi les fit jetter en fonte dans de la terre d'argile, en une plaine *proche* du Jourdain, entre Sochoth ou Saredatha *ou Sarthan.*

17. In regione Jordanis fudit ea rex in argilloſa terra, inter Sochoth & Saredatha.

18. La multitude de ces vaſes étoit innombrable ; & l'on ne peut ſavoir le poids du métal *qui y entra.*

18. Erat autem multitudo vaſorum innumerabilis, ita ut ignoraretur pondus æris.

19. Ainſi Salomon fit faire tous les vaiſſeaux du temple du Seigneur ave l'autel d'or, & les tables ſur leſquelles on mettoit les pains qu'on expoſoit *devant le Seigneur.*

19. Fecitque Salomon omnia vaſa domus Dei, & altare aureum, & menſas, & ſuper eas panes propoſitionis ;

20. Il fit encore d'un or très-pur les chandeliers avec leurs lampes, pour les faire brûler devant l'oracle, ſelon la coutume.

20. candelabra quoque cum lucernis ſuis, ut lucerent ante oraculum juxta ritum, ex auro puriſſimo :

21. Il fit auſſi les fleurons *qui ſervoient d'ornement à ces chandeliers,* les lampes & les pincettes d'un or très-pur.

21. & florentia quædam, & lucernas, & forcipes aureos : omnia de auro mundiſſimo facta ſunt.

22. Les caſſolettes, les encenſoirs, les coupes, les mortiers étoient de même d'un or très-pur. Les portes du temple intérieur étoient toutes ciſelées ; & les portes du temple étoient d'or par le dehors. Et ainſi Salomon acheva tous les ouvrages qu'il avoit entrepris de faire pour la maiſon du Seigneur.

22. Thymiateria quoque, & thuribula, & phialas, & mortariola, ex auro puriſſimo. Et oſtia cælavit templi interioris, id eſt, in Sancta ſanctorum : & oſtia templi forinſecus aurea. Sicque completum eſt omne opus, quod fecit Salomon in domo Domini.

CHAPITRE V.

§. I. *Salomon fait apporter ſolemnellement l'arche d'alliance dans le temple. Elle eſt placée dans le Saint des Saints ſous les ailes des cherubins.*

1. Intulit igitur Salomon omnia, quæ voverat David pater ſuus, argentum, & aurum, & univerſa vaſa poſuit in theſauris domûs Dei.

2. Poſt quæ congregavit majores natu Iſrael, & cunctos principes tribuum, & capita familiarum de filiis Iſrael in Jeruſalem, ut adducerent arcam fœderis Domini de civitate David, quæ eſt Sion.

1. SAlomon fit donc apporter dans le temple tout ce que David ſon pere y avoit voüé, & mit l'or, l'argent & tous les vaſes dans les tréſors de la maiſon de Dieu.

2. Après cela, il aſſembla à Jeruſalem tous les anciens d'Iſraël, tous les princes des tribus & les chefs des familles des enfans d'Iſraël, pour porter l'arche de l'alliance du Seigneur de la ville de David, c'eſt-à-dire de Sion.

L'an du monde 3001.

3. Venerunt itaque ad regem omnes viri Iſrael in die ſolemni menſis ſeptimi.

4. Cumque venillent cuncti ſeniorum Iſrael, portaverunt Levitæ arcam,

5. & intulerunt eam, & omnem paraturam tabernaculi. Porrò vaſa ſanctuarii, quæ erant in tabernaculo, portaverunt Sacerdotes cum Levitis.

6. Rex autem Salomon, & univerſus cœtus Iſrael, & omnes qui fuerunt congregati ante arcam, immolabant arietes, & boves abſque ullo numero: tanta enim erat multitudo victimarum.

7. Et intulerunt Sacerdotes arcam fœderis Domini in locum ſuum, id eſt, ad oraculum templi, in Sancta ſanctorum ſubter alas cherubim:

8. ita ut cherubim expanderent alas ſuas ſuper locum, in quo poſita erat arca, & ipſam arcam tegerent cum vectibus ſuis.

3. Ainſi tout Iſraël ſe rendit auprès du Roi le jour ſolemnel du ſeptieme mois.

4. Et tous les anciens d'Iſraël étant venus, *les Prêtres &* les Lévites prirent l'arche;

5. & ils la porterent dans le temple, avec toutes les ſuites & dépendances du tabernacle. Or les Prêtres & les Lévites porterent tous les vaſes du ſanctuaire qui étoient dans le tabernacle.

6. Le Roi Salomon & tout le peuple d'Iſraël, & généralement tous ceux qui s'étoient aſſemblés, marchoient devant l'arche; & ils immolerent des moutons & des brebis ſans nombre, tant étoit grande la multitude des victimes.

7. Les Prêtres porterent l'arche du Seigneur au lieu qui lui avoit été deſtiné, c'eſt-à-dire, dans l'oracle du temple, dans le Saint des Saints, ſous les ailes des cherubins;

8. de ſorte que les cherubins étendoient leurs ailes ſur le lieu où l'arche avoit été miſe, & la couvroient toute entiere avec les bâtons qui y tenoient.

9. Et parce que ces bâtons avec leſquels on portoit l'arche étoient un peu longs, on en voyoit l'extrémité de devant le ſanctuaire: mais ſi l'on étoit un peu dehors, on ne pouvoit plus les voir. Et l'arche a toûjours été là juſqu'à préſent.

9. Vectium autem, quibus portabatur arca, quia paululum longiores erant, capita parebant ante oraculum: ſi verò quis paululum fuiſſet extrinſecùs, eos videre non poterat. Fuit itaque arca ibi uſque in præſentem diem.

10. Il n'y avoit *alors* dans l'arche que les deux tables *de pierres* qui y furent miſes par Moyſe à Horeb, lorſque le Seigneur donna ſa loi aux enfans d'Iſraël à leur ſortie d'Egypte, *le reſte ayant été mis à côté.*

10. Nihilque erat aliud in arca, niſi duæ tabulæ, quas poſuerat Moyſes in Horeb, quando legem dedit Dominus filiis Iſrael egredientibus ex Ægypto.

§. II. *Tous les Lévites & les Chantres font retentir leurs voix & leurs inſtrumens de muſique, pour chanter les loüanges de Dieu. En même-tems, la maiſon du Seigneur eſt remplie de ſa gloire.*

11. Lors donc que les Prêtres furent ſortis du ſanctuaire, (car tous les Prêtres qui ſe purent trouver là furent ſanctifiés, *afin qu'ils pûſſent tous entrer dans le ſanctuaire, ſans diſtinction des différentes claſſes, dans leſquelles David les avoit diſtribués; car ce réglement de David n'avoit pas encore été exécuté:* les fonctions & l'ordre des miniſteres n'avoient pas été diſtribuées entr'eux juſqu'à ce tems-là,)

11. Egreſſis autem Sacerdotibus de ſanctuario (omnes enim Sacerdotes, qui ibi potuerant inveniri, ſanctificati ſunt: nec adhuc in illo tempore vices, & miniſteriorum ordo inter eos diviſus erat)

12. tant les Lévites que les chantres, c'eſt-à-dire, ceux qui étoient ſous Aſaph, ſous Eman, ſous Idithun, avec leurs enfans & leurs parens revêtus de lin, faiſoient retentir leur tymbales, leurs pſalterions, & leurs guitares, & étoient à l'orient de l'autel, avec ſix vingts Prêtres qui ſonnoient de leurs trompettes.

12. tam Levitæ quàm cantores, id eſt, & qui ſub Aſaph erant, & qui ſub Eman, & qui ſub Idithun, filii, & fratres eorum, veſtiti byſſinis, cymbalis & pſalteriis & citharis concrepabant, ſtantes ad orientalem plagam altaris, & cum eis Sacerdotes centum viginti canentes tubis.

13. Tous chantant donc en même-tems avec des trompettes, des voix, des tymbales, des orgues, & divers autres ſortes d'inſtrumens de muſique, & faiſant retentir leur voix fort haut, ce bruit s'entendoit de bien loin. Et quand ils eurent commencé à loüer le Seigneur, & à entonner *ce Cantique:* Rendez gloire au Seigneur, parce qu'il eſt bon, & parce que ſa miſéricorde eſt éternelle; la

13. Igitur cunctis pariter, & tubis, & voce, & cymbalis, & organis, & diverſi generis muſicorum concinentibus, & vocem in ſublime tollentibus; longè ſonitus audiebatur, ita ut cùm Dominum laudare cœpiſſent & dicere: Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in æternum miſericordia ejus; impleretur domus Dei nube,

maiſon de Dieu fut remplie d'une nuée;

14. nec poſſent Sacerdotes ſtare & miniſtrare propter caliginem. Compleverat enim gloria Domini domum Dei.

14. en ſorte que les Prêtres ne pouvoient y demeurer, ni faire les fonctions de leur miniſtere, à cauſe de la nuée, la gloire du Seigneur ayant rempli la maiſon de Dieu.

CHAPITRE VI.

§. I. *Salomon bénit le peuple d'Iſraël, & rend graces à Dieu d'avoir accompli la promeſſe qu'il avoit faite à David ſon pere.*

L'an du monde 3001.

1. Tunc Salomon ait: Dominus pollicitus eſt ut habitaret in caligine:

1. ALors Salomon dit: Le Seigneur avoit promis qu'il habiteroit dans une nuée; *& voilà qu'il accomplit ſa promeſſe.*

2. Ego autem ædificavi domum nomini ejus, ut habitaret ibi in perpetuum.

2. Car moi j'ai élevé une maiſon à ſon nom; afin qu'il y pût demeurer à jamais; *& je ſuis comblé de joie, en voyant qu'il honore cette maiſon de ſa divine préſence.*

3. Et convertit rex faciem ſuam, & benedixit univerſæ multitudini Iſrael (nam omnis turba ſtabat intenta) & ait:

3. Enſuite le Roi ſe tournant vers toute l'aſſemblée d'Iſraël, la bénit (car toute cette multitude étoit de bout attentive) & il dit:

4. Benedictus Dominus Deus Iſrael, qui quod locutus eſt David patri meo, opere complevit, dicens:

4. Béni ſoit le Seigneur le Dieu d'Iſraël, qui a accompli ce qu'il avoit fait entendre à David mon pere, lorſqu'il lui dit:

5. A die, qua eduxi populum meum de terra Ægypti, non elegi civitatem de cunctis tribubus Iſrael, ut ædificaretur in ea domus nomini meo: neque elegi quemquam alium virum, ut eſſet dux in populo meo Iſrael:

5. Depuis le jour que j'ai fait ſortir mon peuple de la terre d'Egypte, je n'ai point choiſi de ville dans toutes les tribus d'Iſraël pour y élever une maiſon à mon nom, & je n'ai point non plus choiſi d'autre homme pour lui donner la conduite de mon peuple d'Iſraël:

6. ſed elegi Jeruſalem, ut ſit nomen meum in ea, & elegi David, ut conſtituerem eum ſuper populum meum Iſrael.

6. mais j'ai choiſi Jeruſalem pour être le lieu où mon nom ſoit honoré, & j'ai élu David pour l'établir *Roi* ſur mon peuple d'Iſraël.

7. Cumque fuiſſet voluntatis David patris mei, ut ædificaret domum nomini Domini Dei Iſrael:

7. Et lorſque mon pere eut formé le deſſein d'élever une maiſon au nom du Seigneur le Dieu d'Iſraël,

8. dixit Dominus ad eum:

8. le Seigneur lui dit: Quand vous avez

eu la volonté d'élever une maiſon à mon nom, vous avez bien fait de prendre cette réſolution:

Quia hæc fuit voluntas tua, ut ædificares domum nomini meo, bene quidem feciſti, hujuſcemodi habere voluntatem:

9. Mais ce ne ſera pas vous néanmoins qui bâtirez cette maiſon. Votre fils qui ſortira de vous ſera celui qui élevera une maiſon à mon nom.

9. ſed non tu ædificabis domum, verùm filius tuus, qui egredietur de lumbis tuis, ipſe ædificabit domum nomini meo.

10. Ainſi le Seigneur a accompli la parole qu'il avoit dite. C'eſt moi qui ai ſuccédé à David mon pere; je ſuis aſſis ſur le trône d'Iſraël comme le Seigneur l'avoit dit: & j'ai bâti une maiſon au *ſaint* nom du Seigneur le Dieu d'Iſraël.

18. Complevit ergo Dominus ſermonem ſuum, quem locutus fuerat: & ego ſurrexi pro David patre meo, & ſedi ſuper thronum Iſrael, ſicut locutus eſt Dominus: & ædificavi domum nomini Domini Dei Iſrael.

11. J'y ai fait apporter l'arche où eſt l'alliance que le Seigneur a faite avec les enfans d'Iſraël.

11. Et poſui in ea arcam, in qua eſt pactum Domini, quod pepigit cum filiis Iſrael.

12. Salomon ſe tint donc *debout, durant tout ce diſcours*, devant l'autel du Seigneur, à la vûe de toute l'aſſemblée d'Iſraël, & il étendit ſes mains *vers le ciel à la vûe du peuple.*

12. Stetit ergo coram altari Domini ex adverſo univerſæ multitudinis Iſrael, & extendit manus ſuas.

13. Car il avoit fait faire une eſpece d'eſtrade d'airain de cinq coudées de long, d'autant de large, & de trois de haut, qu'il avoit fait mettre au milieu du temple: il s'y tint *quelque tems* debout; puis il ſe mit à genoux, tourné vers toute cette multitude, & les mains élevées au ciel;

13. Siquidem fecerat Salomon baſim æneam, & poſuerat eam in medio baſilicæ, habentem quinque cubitos longitudinis, & quinque cubitos latitudinis, & tres cubitos altitudinis: ſtetitque ſuper eam: & deinceps flexis genibus contra univerſam multitudinem Iſrael, & palmis in cœlum levatis,

14. & il dit: Seigneur Dieu d'Iſraël, il n'y a point de Dieu ſemblable à vous, ni dans le ciel, ni ſur la terre; vous qui conſervez l'alliance & la miſéricorde que vous avez promiſe à vos ſerviteurs qui marchent devant vous de tout leur cœur,

14. ait: Domine Deus Iſrael, non eſt ſimilis tui Deus in cœlo & in terra: qui cuſtodis pactum & miſericordiam cum ſervis tuis, qui ambulant coram te in toto corde ſuo:

15. Qui avez exécuté la promeſſe que vous aviez faite à David mon pere votre ſerviteur, & qui avez mis en effet la parole que vous lui aviez donnée, ainſi que nous le voyons aujourd'hui.

15. qui præſtitiſti ſervo tuo David patri meo quæcumque locutus fueras ei: & quæ ore promiſeras, opere compleſti, ſicut & præſens tempus probat.

16. Nunc ergo Domine Deus Iſrael, imple ſervo tuo patri meo David quæcumque locutus es, dicens: Non deficiet ex te vir coram me, qui ſedeat ſuper thronum Iſrael: ita tamen ſi cuſtodierint filii tui vias ſuas, & ambulaverint in lege mea, ſicut & tu ambulaſti coram me.

16. Accompliſſez donc maintenant, Seigneur Dieu d'Iſraël, en faveur de David mon pere votre ſerviteur, tout ce que vous lui avez promis, en *lui* diſant: Vous ne manquerez point d'héritiers qui ſeront aſſis devant moi ſur le trône d'Iſraël, pourvû toutefois que vos enfans veillent ſur leurs voies, en ſorte qu'ils marchent dans l'obſervance de ma loi, comme vous avez marché en ma préſence.

17. Et nunc Domine Deus Iſrael, firmetur ſermo tuus, quem locutus es ſervo tuo David.

17. Faites voir préſentement, Seigneur Dieu d'Iſraël, la vérité & l'effet de la parole que vous avez donnée à David votre ſerviteur.

§. II. *Salomon prie Dieu d'exécuter toutes les prieres qui lui ſeront faites dans ſon temple.*

18. Ergone credibile eſt ut habitet Deus cum hominibus ſuper terram? Si cœlum & cœli cœlorum non te capiunt, quantò magis domus iſta, quam ædificavi?

18. Eſt-il donc croyable que Dieu habite avec les hommes ſur la terre? Car ſi le ciel & les cieux des cieux ne peuvent vous contenir, combien moins cette maiſon que j'ai bâtie?

19. Sed ad hoc tantùm facta eſt, ut reſpicias orationem ſervi tui, & obſecrationem ejus, Domine Deus meus: & audias preces, quas fundit famulus tuus coram te:

19. Auſſi, n'a-t-elle été faite que pour vous porter, Seigneur mon Dieu, à regarder favorablement l'oraiſon de votre ſerviteur & ſes humbles demandes, & à exaucer les prieres qu'il fera en votre préſence;

20. ut aperias oculos tuos ſuper domum iſtam diebus ac noctibus, ſuper locum, in quo pollicitus es ut invocaretur nomen tuum,

20. afin que jour & nuit vous ayez les yeux ouverts ſur cette maiſon, en laquelle vous avez promis qu'on invoqueroit votre nom,

21. & exaudires orationem, quam ſervus tuus orat in eo: & exaudias preces famuli tui, & populi tui Iſrael. Quicunque oraverit in loco iſto, exaudi de habitaculo tuo, id eſt, de cœlis, & propitiare.

21. que vous écouteriez l'oraiſon qu'y feroit votre ſerviteur, & exauceriez ſes prieres, & celles de votre peuple d'Iſraël. Ecoutez donc, Seigneur, de votre demeure qui eſt dans le ciel, tous ceux qui feront ici leurs prieres, & faites-leur miſéricorde.

22. Si peccaverit quiſpiam in proximum ſuum, & jurare contra eum paratus venerit, ſeque maledicto conſtrinxerit coram altari in domo iſta:

22. Lorſque quelqu'un aura péché contre ſon prochain, & qu'il ſe préſentera pour prêter ſerment contre lui, & qu'il ſe ſera dévoüé à la malédiction, *en jurant* dans cette maiſon devant votre autel,

23. vous écouterez du ciel, & vous ferez juſtice à vos ſerviteurs, vous ferez retomber la perfidie du coupable ſur ſa tête, & vous vangerez le juſte, & le traiterez favorablement ſelon ſa juſtice.

23. tu audies de cœlo, & facies judicium ſervorum tuorum, ita ut reddas iniquo viam ſuam in caput proprium, & ulciſcaris juſtum, retribuens ei ſecundùm juſtitiam ſuam.

24. Lorſque le peuple d'Iſraël (après avoir péché contre vous) ſera vaincu par ſes ennemis, & que, rentrant en lui-même, il fera pénitence, invoquera votre nom, & viendra *en eſprit* faire ſes prieres en ce lieu-ci,

24. Si ſuperatus fuerit populus tuus Iſrael ab inimicis (peccabunt enim tibi) & converſi egerint pœnitentiam, & obſecraverint nomen tuum, & fuerint deprecati in loco iſto,

25. vous l'exaucerez du ciel, vous pardonnerez à votre peuple d'Iſraël ſon péché, & le ramenerez dans la terre que vous leur avez donnée, à eux & à leurs peres.

25. tu exaudies de cœlo, & propitiare peccato populi tui Iſrael, & reduc eos in terram, quam dediſti eis, & patribus eorum.

26. Lorſque le ciel ſera fermé, & qu'il ne tombera point de pluie à cauſe des péchés de votre peuple, & que, venant faire ſes prieres dans ce lieu-ci, il rendra gloire à votre nom, ſe convertiſſant & faiſant pénitence de ſes péchés, à cauſe de l'affliction où vous l'aurez réduit,

26. Si clauſo cœlo pluvia non fluxerit propter peccata populi, & deprecati te fuerint in loco iſto, & confeſſi nomini tuo, & converſi à peccatis ſuis, cum eos afflixeris,

27. exaucez-le du ciel, Seigneur, & pardonnez les péchés de vos ſerviteurs & de votre peuple d'Iſraël; enſeignez-leur une voie droite par laquelle ils marchent, & répandez la pluie ſur la terre que vous avez donnée à votre peuple pour le poſſéder.

27. exaudi de cœlo Domine, & dimitte peccata ſervis tuis & populi tui Iſrael, & doce eos viam bonam, per quam ingrediantur: & da pluviam terræ, quam dediſti populo tuo ad poſſidendum.

28. Lorſqu'il arrivera ſur la terre une famine, une peſte, de la nielle, ou quelque corruption de l'air, des ſauterelles & des chenilles; ou que l'ennemi, après avoir ravagé tout le pays, viendra aſſiéger la ville, & que le peuple ſe trouvera preſſé de toutes ſortes de maux & de maladies:

28. Fames ſi orta fuerit in terra, & peſtilentia, & ærugo, & aurugo, & locuſta, & bruchus; & hoſtes, vaſtatis regionibus, portas obſederint civitatis, omniſque plaga & infirmitas preſſerit:

29. ſi quelqu'un de votre peuple d'Iſraël, conſidérant ſes plaies & ſes maladies, vient à lever ſes mains vers vous en cette maiſon,

29. ſi quis de populo tuo Iſrael fuerit deprecatus, cognoſcens plagam & infirmitatem ſuam, & expanderit manus ſuas in domo hac,

30. vous l'exaucerez du ciel, ce lieu élevé de votre demeure, & vous lui ſerez favorable: & vous rendrez à chacun ſelon ſes

30. tu exaudies de cœlo, de ſublimi ſcilicet habitaculo tuo, & propitiare, & redde uniquique ſecundùm vias

suas, quas nosti eum habere in corde suo: (tu enim solus nosti corda filiorum hominum.)

31. Ut timeant te, & ambulent in viis tuis cunctis diebus, quibus vivunt super faciem terræ, quam dedisti patribus nostris.

32. Externum quoque, qui non est de populo tuo Israel, si venerit de terra longinqua, propter nomen tuum magnum, & propter manum tuam robustam, & brachium tuum extentum, & adoraverit in loco isto,

33. tu exaudies de cœlo firmissimo habitaculo tuo, & facies cuncta, pro quibus invocaverit te ille peregrinus: ut sciant omnes populi terræ nomen tuum, & timeant te sicut populus tuus Israel; & cognoscant, quia nomen tuum invocatum est super domum hanc, quam ædificavi.

34. Si egressus fuerit populus tuus ad bellum contra adversarios suos per viam in qua miseris eos, adorabunt te contra viam, in qua civitas hæc est, quam elegisti, & domus, quam ædificavi nomini tuo:

35. tu exaudies de cœlo preces eorum, & obsecrationem, & ulciscaris.

36. Si autem peccaverint tibi (neque enim est homo, qui non peccet) & iratus fueris eis, & tradideris hostibus, & captivos duxerint eos in terram longinquam, vel certe quæ juxta est,

37. & conversi in corde suo, in terra, ad quam captivi ducti fuerant, egerint pœnitentiam, & deprecati

œuvres, & selon les dispositions que vous voyez dans son cœur, puisqu'il n'y a que vous seul qui connoissiez les cœurs des enfans des hommes,

31. afin qu'ils vous craignent, & qu'ils marchent dans vos voies, tant qu'ils vivront sur la terre que vous avez donnée à nos peres.

32. Si même un étranger qui ne sera point de votre peuple vient d'un pays éloigné, attiré par la vûe de la grandeur de votre nom, de la force de votre main, & de la puissance de votre bras, & qu'il vous adore dans ce temple,

33. vous l'exaucerez du ciel, qui est votre demeure ferme & inébranlable; & vous accorderez à cet étranger tout ce qu'il vous aura demandé dans ses prieres; afin que tous les peuples de la terre apprennent à connoître votre nom, & qu'ils vous craignent comme fait votre peuple d'Israël, & qu'ils reconnoissent que votre nom a été invoqué sur cette maison que j'ai bâtie.

34. Si votre peuple se met en campagne pour faire la guerre à ses ennemis, & que, marchant par le chemin par lequel vous les aurez envoyés, il vous adore la face tournée vers la ville que vous avez choisie, & vers la maison que j'ai bâtie à votre nom,

35. vous exaucerez du ciel leurs oraisons & leurs prieres, & vous les vengerez *de leurs ennemis.*

36. Que s'ils viennent à pécher contre vous (car il n'y a point d'homme qui ne peche), & qu'étant en colere contr'eux, vous les livriez à leurs ennemis; & que ces ennemis les emmenent captifs, soit dans un pays éloigné, ou dans un autre plus proche,

37. & qu'étant convertis du fond du cœur, ils fassent pénitence dans le pays où ils auront été emmenés captifs, & que dans cette captivité

captivité ils ayent recours à vous, & vous disent : Nous avons péché ; nous avons commis l'iniquité, & nous avons fait des actions injustes :

38. s'ils reviennent à vous de tout leur cœur & de toute leur ame dans le lieu de leur captivité où ils ont été emmenés, & qu'ils vous adorent la face tournée vers la terre que vous avez donnée à leurs peres, vers la ville que vous avez choisie, & le temple que j'ai bâti à votre nom,

39. vous exaucerez du ciel, c'est-à-dire, de votre demeure stable, leurs prieres ; vous ferez justice *de leurs ennemis*, & vous ferez grace à votre peuple, quoiqu'il ait péché :

40. car vous êtes mon Dieu. Que vos yeux soient ouverts, je vous en conjure, & vos oreilles attentives aux prieres qui se feront en ce lieu-ci.

41. Levez-vous donc maintenant, ô Seigneur, *mon* Dieu, pour établir ici votre repos, vous & l'arche par laquelle vous signalez votre puissance. Que vos prêtres, ô Seigneur *mon* Dieu, soient secourus & protégés par vous ; & que vos saints joüissent de vos biens avec joie.

42. Seigneur *mon* Dieu, ne rejettez point la priere de votre christ : souvenez-vous de toutes les bontés que vous avez eues pour David votre serviteur.

te fuerint in terra captivitatis suæ, dicentes : Peccavimus, iniquè fecimus, injustè egimus :

38. & reversi fuerint ad te in toto corde suo, & in tota anima sua, in terra captivitatis suæ, ad quam ducti sunt, adorabunt te contra viam terræ suæ, quam dedisti patribus eorum, & urbis quam elegisti, & domus quam ædificavi nomini tuo :

39. tu exaudies de cœlo, hoc est, de firmo habitaculo tuo, preces eorum, & facias judicium, & dimittas populo tuo, quamvis peccatori :

40. tu es enim Deus meus : aperiantur, quæso, oculi tui, & aures tuæ intentæ sint ad orationem quæ fit in loco isto.

41. Nunc igitur consurge, Domine Deus, in requiem tuam, tu & arca fortitudinis tuæ : sacerdotes tui Domine Deus induantur salutem, & sancti tui lætentur in bonis.

42. Domine Deus, ne averteris faciem christi tui : memento misericordiarum David servi tui.

CHAPITRE VII.

§. I. *La priere de Salomon étant achevée, le feu descend du ciel, consume les victimes, & la majesté de Dieu remplit le temple, dont la dédicace dure sept jours.*

L'AN DU MONDE 3001.

1. SAlomon ayant achevé sa priere, le feu descendit du ciel, & consuma les holocaustes & les victimes ; & la majesté de Dieu remplit *toute* la maison ;

1. Cumque complesset Salomon fundens preces, ignis descendit de cœlo, & devoravit holocausta & victimas : & majestas Domini implevit domum.

2. Nec poterant ſacerdotes ingredi templum Domini, eò quòd impleſſet majeſtas Domini templum Domini.

2. de ſorte que les prêtres-mêmes ne pouvoient entrer dans le temple du Seigneur, parce que ſa majeſté avoit rempli ſon temple.

3. Sed & omnes filii Iſrael videbant deſcendentem ignem, & gloriam Domini ſuper domum: & corruentes proni in terram ſuper pavimentum ſtratum lapide, adoraverunt, & laudaverunt Dominum: Quoniam bonus, quoniam in ſæculum miſericordia ejus.

3. Tous les enfans d'Iſraël virent deſcendre le feu & la gloire du Seigneur ſur ce temple. Ils ſe proſternerent la face contre terre ſur le pavé qui étoit de pierre; ils adorerent le Seigneur, & le loüerent, *en diſant:* Que le Seigneur eſt bon! ſa miſéricorde eſt éternelle.

4. Rex autem, & omnis populus, immolabant victimas coram Domino.

4. Le Roi & tout le peuple immoloient donc des victimes devant le Seigneur.

5. Mactavit igitur rex Salomon hoſtias, boum viginti-duo millia, arietum centum viginti millia: & dedicavit domum Dei rex, & univerſus populus.

5. Le Roi Salomon ſacrifia vingt-deux mille bœufs & ſix vingts mille moutons. Et le Roi avec tout le peuple fit *ainſi* la dédicace de la maiſon du Seigneur.

6. Sacerdotes autem ſtabant in officiis ſuis: & Levitæ in organis carminum Domini, quæ fecit David rex ad laudandum Dominum: Quoniam in æternum miſericordia ejus, hymnos David canentes per manus ſuas: porrò Sacerdotes canebant tubis ante eos, cunctuſque Iſrael ſtabat.

6. Les prêtres étoient appliqués chacun à leurs fonctions: & les Lévites touchoient *les* inſtrumens, & faiſoient retentir les hymnes du Seigneur que le Roi David a compoſées pour loüer le Seigneur, *telles que celles-ci:* Qu'il eſt vrai que ſa miſéricorde eſt éternelle. Ils chantoient *ainſi* les hymnes de David ſur les inſtrumens qu'ils touchoient. Pour ce qui eſt des prêtres, ils ſonnoient devant eux de la trompette. Et tout le peuple étoit préſent & debout.

7. Sanctificavit quoque Salomon medium atrii ante templum Domini: obtulerat enim ibi holocauſta & adipes pacificorum: quia altare æneum quod fecerat, non poterat ſuſtinere holocauſta & ſacrificia & adipes.

7. Le Roi conſacra auſſi le milieu du parvis qui étoit devant le temple *du Seigneur;* car il avoit offert là les holocauſtes, & la graiſſe des victimes pacifiques *ſur un autel qu'il avoit fait dreſſer*, parce que l'autel d'airain qu'il avoit fait ne pouvoit ſuffire pour les holocauſtes, les ſacrifices & les graiſſes *des hoſties pacifiques.*

8. Fecit ergo Salomon ſolemnitatem in tempore illo ſeptem diebus, & omnis Iſrael cum eo, eccleſia magna valde, ab introitu Emath uſque ad torrentem Ægypti.

8. *Après les ſept jours de la dédicace du temple*, Salomon fit dans le même-tems une *autre* fête ſolemnelle *qui dura* pendant ſept *autres* jours; & tout Iſraël la fit avec lui. Cette aſſemblée fut fort grande, parce que l'on y vint en foule, depuis l'entrée d'Emath juſqu'au torrent de l'Egypte.

9. Le huitieme jour *de cette ſeconde fête*, il célébra *la fête* de l'aſſemblée ſolemnelle, à cauſe qu'il avoit employé ſept jours à la dédicace de l'autel, & ſept jours à la fête *des tabernacles*.

9. Fecitque die octavo collectam, eò quòd dedicaſſet altare ſeptem diebus, & ſolemnitatem celebraſſet diebus ſeptem.

10. Ainſi le vingt-troiſieme jour du premier mois, il renvoya le peuple à ſes tentes. Tout le monde étoit rempli de joie & de reconnoiſſance des graces que le Seigneur avoit faites à David, à Salomon & à ſon peuple d'Iſraël.

10. Igitur in die vigeſimotertio menſis ſeptimi dimiſit populos ad tabernacula ſua, lætantes atque gaudentes ſuper bono, quod fecerat Dominus Davidi, & Salomoni, & Iſraëli populo ſuo.

11. Salomon acheva donc la maiſon du Seigneur & le palais du Roi; & il réuſſit dans tout ce qu'il s'étoit propoſé de faire, tant dans la maiſon du Seigneur, que dans ſon propre palais.

11. Complevitque Salomon domum Domini, & domum regis, & omnia quæ diſpoſuerat in corde ſuo, ut faceret in domo Domini, & in domo ſua, & proſperatus eſt.

§. II. *Le Seigneur s'apparoît à Salomon durant la nuit. Il l'aſſure qu'il a exaucé ſa priere, & lui promet d'affermir le trône d'Iſraël dans ſa maiſon, s'il eſt fidele à garder ſes commandemens.*

12. *Après cela*, le Seigneur lui apparut *une ſeconde fois* la nuit, *comme il avoit fait à Gabaon*, & *il* lui dit: J'ai exaucé votre priere, & j'ai choiſi pour moi ce lieu, pour en faire une maiſon de ſacrifice *& d'oraiſon*.

12. Apparuit autem ei Dominus nocte, & ait: Audivi orationem tuam, & elegi locum iſtum mihi in domum ſacrificii.

13. S'il *arrive que* je ferme le ciel, & qu'il ne tombe point de pluie, ou que j'ordonne & que je commande aux ſauterelles de ravager la terre, & que j'envoie la peſte parmi mon peuple;

13. Si clauſero cœlum, & pluvia non fluxerit, & mandavero & præcepero locuſtæ, ut devoret terram, & miſero peſtilentiam in populum meum:

14. & que mon peuple, ſur qui mon nom a été invoqué, ſe convertiſſe, qu'il me *vienne* prier, qu'il recherche mon viſage, & qu'il faſſe pénitence de ſa mauvaiſe vie, je l'exaucerai du ciel, & je lui pardonnerai ſes péchés, & je purifierai la terre où il fait ſa demeure.

14. converſus autem populus meus, ſuper quos invocatum eſt nomen meum, deprecatus me fuerit, & exquiſierit faciem meam, & egerit pœnitentiam à viis ſuis peſſimis: & ego exaudiam de cœlo, & propitius ero peccatis eorum, & ſanabo terram eorum.

15. Mes yeux ſeront ouverts, & mes oreilles attentives à la priere de celui qui m'invoquera en ce lieu,

15. Oculi quoque mei erunt aperti, & aures meæ erectæ ad orationem ejus, qui in loco iſto oraverit.

16. parce que j'ai choiſi ce lieu, & que je

16. Elegi enim, & ſanc-

ſificavi locum iſtum, ut ſit nomen meum ibi in ſempiternum, & permaneant oculi mei, & cor meum, ibi cunctis diebus.

l'ai ſanctifié, afin que mon nom y ſoit à jamais, & que mes yeux & mon cœur y ſoient toûjours attachés.

17. Tu quoque ſi ambulaveris coram me, ſicut ambulavit David pater tuus, & feceris juxta omnia quæ præcepi tibi, & juſtitias meas judiciaque ſervaveris:

17. Et vous-même, ſi vous marchez en ma préſence ainſi que David votre pere y a marché, ſi vous agiſſez en tout ſelon les ordres que je vous ai donnés, & que vous gardiez mes préceptes & mes ordonnances,

18. ſuſcitabo thronum regni tui, ſicut pollicitus ſum David patri tuo, dicens: Non auferetur de ſtirpe tua vir, qui ſit princeps in Iſrael.

18. je conſerverai le trône de votre regne *à votre race*, ainſi que je l'ai promis à David votre pere, lorſque je lui dis: Vous aurez toûjours des ſucceſſeurs de votre race, qui ſeront princes en Iſraël.

19. Si autem averſi fueritis, & dereliqueritis juſtitias meas, & præcepta mea, quæ propoſui vobis, & abeuntes ſervieritis diis alienis, & adoraveritis eos,

19. Mais ſi, vous *& vos enfans*, vous vous détournez de moi, & que vous abandonniez les lois & les ordonnances que je vous ai propoſées; ſi vous courez après les dieux étrangers, & que vous les ſerviez & les adoriez,

20. evellam vos de terra mea, quam dedi vobis: & domum hanc, quam ſanctificavi nomini meo, projiciam à facie mea, & tradam eam in parabolam, & in exemplum cunctis populis.

20. je vous exterminerai de la terre qui eſt à moi, & que je vous ai donnée; je rejetterai loin de moi ce temple que j'ai conſacré à mon nom, & je le rendrai la *fable* du monde, & je ſerai en ſorte qu'il ſerve d'exemple à tous les peuples de la terre;

21. Et domus iſta erit in proverbium univerſis tranſeuntibus, & dicent ſtupentes: Quare fecit Dominus ſic terræ huic, & domui huic?

21. & cette maiſon ſera tournée en proverbe par tous ceux qui paſſeront devant; & qui frappés d'étonnement, diront: Pourquoi le Seigneur a-t-il traité ainſi cette terre & cette maiſon?

22. Reſpondebuntque: Quia dereliquerunt Dominum Deum patrum ſuorum, qui eduxit eos de terra Ægypti, & apprehenderunt deos alienos & adoraverunt eos, & coluerunt: idcircò venerunt ſuper eos univerſa hæc mala.

22. Et on répondra: C'eſt qu'ils ont abandonné le Seigneur le Dieu de leurs peres, qui les avoit retirés de la terre d'Egypte, qu'ils ont pris des dieux étrangers, & qu'ils les ont adorés & révérés. Voilà ce qui a attiré tous ces maux ſur eux.

CHAPITRE VIII.

§. I. *Salomon bâtit & fortifie pluſieurs villes.*

L'an du monde 3012. Avant J. C. 992.

1. APrès vingt années que Salomon employa à bâtir le temple du Seigneur & ſon propre palais,

1. Expletis autem viginti annis, poſtquam ædificavit Salomon domum Domini & domum ſuam:

2. il fit bâtir & fortifier les villes que Hiram lui avoit données, *ou plutôt lui avoit rendues, n'étant pas content du don que Salomon lui en avoit fait:* & *Salomon* y établit les enfans d'Iſraël, *au lieu des Chananéens, ſur qui elles avoient été conquiſes, & qui les habitoient auparavant.*

* 2. civitates, quas dederat Hiram Salomoni, ædificavit, & habitare ibi fecit filios Iſrael.

3. Il s'en alla auſſi à Emath de Suba, *c'eſt-à-dire, à Emeſe dans la Syrie de Soba*, & il en prit poſſeſſion.

3. Abiit quoque in Emath Suba, & obtinuit eam.

4. Il fit bâtir & bien fortifier Palmire dans le déſert, & encore pluſieurs autres villes dans le pays d'Emath, *pour aſſurer ſes frontieres.*

4. Et ædificavit Palmiram in deſerto, & alias civitates munitiſſimas ædificavit in Emath.

5. Il bâtit auſſi Bethoron, tant la haute que la baſſe, qui étoient des villes murées, & qui avoient de bonnes portes garnies de barres & de ſerrures.

5. Extruxitque Bethoron ſuperiorem, & Bethoron inferiorem, civitates muratas habentes portas & vectes & feras:

6. Il en fit de même à Balaath, & à toutes les meilleures places qui étoient à lui, & à toutes les villes *deſtinées à la garde* des chariots, & *au ſéjour* de la cavalerie. Enfin Salomon fit & bâtit tout ce qu'il lui plût, tant dans Jeruſalem que ſur le Liban, & dans toute l'étendue de ſes états.

6. Balaath etiam & omnes urbes firmiſſimas, quæ fuerunt Salomonis, cunctaſque urbes quadrigarum, & urbes equitum; omnia quæcumque voluit Salomon atque diſpoſuit, ædificavit in Jeruſalem, & in Libano, & in univerſa terra poteſtatis ſuæ.

§. II. *Salomon ſe ſoûmet tout ce qui reſtoit des anciens habitans de la terre de Chanaan, & ſe les rend tributaires. Il n'emploie les Iſraélites à aucun ouvrage, & ne ſe ſert d'eux que pour la guerre.*

7. Il ſoûmit auſſi à ſon empire tous les peuples qui étoient reſtés des Héthéens, des

7. Omnem populum, qui derelictus fuerat de Hethæis,

& Amorrhæis, & Pherezæis, & Hevæis, & Jebuſæis, qui non erant de ſtirpe Iſrael;

Amorrhéens, des Phéréſéens, des Hévéens & des Jébuſéens, qui n'étoient point de la race d'Iſraël;

8. de filiis eorum, & de poſteris, quos non interfecerant filii Iſrael, ſubjugavit Salomon in tributarios, uſque in diem hanc.

8. mais qui étoient les enfans ou les deſcendans de ceux *d'entre les Chananéens* que les Iſraélites n'avoient point fait mourir. Salomon ſe les rendit tributaires, comme ils le ſont encore aujourd'hui.

9. Porrò de filiis Iſrael non poſuit ut ſervirent operibus regis: ipſi enim erant viri bellatores, & duces primi, & principes quadrigarum & equitum ejus.

9. Il ne voulut point que les enfans d'Iſraël fuſſent aſſujettis à travailler à ſes ouvrages: mais il s'en ſervit pour la guerre, & leur donna le commandement de ſes armées, de ſa cavalerie & de ſes chariots.

10. Omnes autem principes exercitus regis Salomonis fuerunt ducenti quinquaginta, qui erudiebant populum.

10. Or tous les principaux officiers de l'armée du Roi Salomon montoient au nombre de deux cens cinquante, qui avoient le commandement & le gouvernement du peuple, *ſans parler de cinq cens cinquante autres qui avoient l'intendance ſur ſa maiſon, ſes domaines & ſes équipages.*

§. III. *Salomon ne veut pas que la fille de Pharaon demeure dans la ville de David, qui a été ſanctifiée par le ſéjour de l'arche. Il ordonne les offices des Prêtres & des Lévites, ſelon l'inſtruction de David. Il fait venir d'Ophir quatre cens cinquante talens d'or.*

11. Filiam verò Pharaonis tranſtulit de civitate David, in domum quam ædificaverat ei. Dixit enim rex: Non habitabit uxor mea in domo David regis Iſrael, eò quòd ſanctificata ſit: quia ingreſſa eſt in eam arca Domini,

11. Enſuite il fit paſſer la fille de Pharaon, de la ville de David, dans la maiſon qu'il lui avoit bâtie; car il dit: Il ne faut pas que ma femme demeure dans la maiſon de David Roi d'Iſraël, parce qu'elle a été ſanctifiée par le ſéjour que l'arche du Seigneur y a fait. *Elle y demeura en effet juſqu'à ce que le temple fût bâti.*

12. Tunc obtulit Salomon holocauſta Domino ſuper altare Domini, quod extruxerat ante porticum,

12. Alors Salomon offrit des holocauſtes au Seigneur ſur l'autel qu'il lui avoit élevé devant le veſtibule *du temple*,

13. ut per ſingulos dies offerretur in eo juxta præceptum Moyſi in ſabbatis & in calendis, & in feſtis diebus, ter per annum, id eſt, in ſolemnitate azymorum, & in ſolemnitate hebdomadarum, & in ſolemnitate tabernaculorum.

13. pour y offrir chaque jour des ſacrifices, ſelon l'ordonnance de Moyſe, les jours du ſabbat, les premiers jours du mois, les trois grandes fêtes de l'année; ſavoir, celle des azymes, celle des ſemaines, & celle des tabernacles,

14. Il ordonna auſſi que les prêtres s'acquittaſſent de leurs devoirs dans leur miniſtere, ſelon l'ordre preſcrit par David à ſon pere; & que les Lévites gardaſſent leur rang pour chanter les loüanges de Dieu, & pour ſervir devant les prêtres, obſervant les cérémonies propres à chaque jour; & que les portiers fiſſent auſſi leur devoir aux portes dont la garde leur avoit été donnée, ſelon la diſtribution que David l'homme de Dieu en avoit faite à chacun d'eux.

14. Et conſtituit juxta diſpoſitionem David patris ſui, officia ſacerdotum in miniſteriis ſuis: & Levitas in ordine ſuo, ut laudarent, & miniſtrarent coram Sacerdotibus, juxta ritum uniuſcujuſque diei: & janitores in diviſionibus ſuis per portam & portam: ſic enim præceperat David homo Dei.

15. Les Prêtres ni les Lévites n'omirent rien, & ne firent rien au-delà de tout ce que le Roi avoit ordonné, & de ce qui regardoit la garde du tréſor.

15. Nec prætergreſſi ſunt de mandatis regis, tam Sacerdotes quàm Levitæ, ex omnibus quæ præceperat, & in cuſtodiis theſaurorum.

16. Salomon avoit trouvé toutes choſes préparées pour fournir à la dépenſe, depuis le jour qu'il commença à jetter les fondemens du temple, juſqu'au jour qu'il y mit la derniere pierre.

16. Omnes impenſas præparatas habuit Solomon, ex eo die quo fundavit domum Domini, uſque in diem quo perfecit eam.

17. Enſuite il alla à Aſiongaber & à Aïlath, qui ſont ſur le bord de la mer rouge, qui eſt dans la terre d'Edom, *pour viſiter la flotte qu'il y avoit fait équiper, & qui devoit ſe joindre à celle d'Hiram.*

17. Tunc abiit Salomon in Aſiongaber, & in Ailath ad oram Maris rubri, quæ eſt in terra Edom.

18. *Car* Hiram lui avoit envoyé par ſes ſujets des vaiſſeaux, & des matelots expérimentés & bons hommes de mer, qui s'en allerent avec des gens de Salomon à Ophir, d'où ils rapporterent au Roi Salomon quatre cens cinquante talens d'or, *dont il eut quatre cens vingt talens de profit, en ayant employé trente pour les frais.*

18. Miſit autem ei Hiram per manus ſervorum ſuorum naves, & nautas gnaros maris, & abierunt cum ſervis Salomonis in Ophir, tuleruntque inde quadringinta quinquaginta talenta auri, & attulerunt ad regem Salomonem.

CHAPITRE IX.

§. I. *La Reine de Saba, excitée par la haute réputation de Salomon, le vient trouver, & elle avoue que ſon mérite eſt au-deſſus de ſa réputation. Elle lui fait de grands préſens, & en reçoit de lui encore de plus grands.*

1. Regina quoque Saba, cùm audiſſet famam Salomonis, venit ut tentaret eum in ænigmatibus in Jeruſalem, cum magnis opibus, & camelis qui portabant aromata, & auri plurimum, gemmaſque pretioſas. Cumque veniſſet ad Salomonem, locuta eſt ei quæcumque erant in corde ſuo.

1. LA Reine de Saba ayant entendu parler de la grande réputation de Salomon, vint à Jeruſalem pour en faire expérience par des énigmes. Elle avoit avec elle de grandes richeſſes, & des chameaux qui portoient des aromates, & une grande quantité d'or & de pierres précieuſes. Elle vint trouver Salomon, & lui expoſa tout ce qu'elle avoit dans le cœur.

2. Et expoſuit ei Salomon omnia quæ propoſuerat: nec quidquam fuit, quod non perſpicuum ei fecerit.

2. Et Salomon lui expliqua tout ce qu'elle lui avoit propoſé; & il n'y eut rien qu'il ne lui éclaircît entierement.

3. Quæ poſtquam vidit, ſapientiam ſcilicet Salomonis, & domum quam ædificaverat,

3. Après que cette Reine eut vû *les marques éclatantes de* la ſageſſe de Salomon *dans le temple* & *dans* la maiſon qu'il avoit bâtie,

4. necnon & cibaria menſæ ejus, & habitacula ſervorum, & officia miniſtrorum ejus, & veſtimenta eorum, pincernas quoque & veſtes eorum, & victimas quas immolabat in domo domini: non erat præ ſtupore ultrà in ea ſpiritus.

4. la maniere dont ſa table étoit ſervie, les appartemens de ſes officiers, les diverſes claſſes de ceux qui le ſervoient, la magnificence de leurs habits, ſes échanſons, les victimes qu'il immoloit dans la maiſon du Seigneur, elle en fut tellement étonnée, qu'elle paroiſſoit toute hors d'elle-même.

5. Dixitque ad regem: Verus eſt ſermo, quem audieram in terra mea de virtutibus & ſapientia tua.

5. Elle dit au Roi: Ce qu'on m'avoit dit dans mon royaume de votre mérite & de votre ſageſſe, eſt bien véritable.

6. Non credebam narrantibus, donec ipſa veniſſem, & vidiſſent oculi mei, & probaſſem vix medietatem ſapientiæ tuæ mihi fuiſſe narratam: viciſti famam virtutibus tuis.

6. Je ne voulois point croire néanmoins ce qu'on m'en rapportoit, juſqu'à ce que je ſois venue moi-même, que j'aye tout vû de mes propres yeux, & que j'aye reconnu qu'on ne m'avoit pas dit la moitié de ce que je vois de votre ſageſſe. Votre mérite & votre vertu va au-delà de tout ce que publie la renommée.

7. Beati viri tui, & beati

7. Heureux ceux qui ſont à vous! heureux

vos

vos ſerviteurs qui ſont ſans ceſſe devant vous, & qui écoutent votre ſageſſe!

8. Béni ſoit le Seigneur votre Dieu, qui a voulu vous faire ſeoir ſur ſon trône, & vous établir Roi, pour tenir la place du Seigneur votre Dieu. Comme Dieu aime Iſraël, & qu'il veut le conſerver à jamais, auſſi il vous a établi Roi pour le gouverner & pour rendre la juſtice avec toute ſorte d'équité.

9. Enſuite la Reine de Saba préſenta au Roi ſix-vingts talens d'or, & une quantité prodigieuſe de parfums & de pierres précieuſes. On n'a jamais vû depuis à Jeruſalem des parfums ſi excellens que ceux dont la Reine de Saba fit préſent à Salomon.

10. Les ſujets d'Hiram avec les ſujets de Salomon apporterent auſſi de l'or d'Ophir & d'une eſpece de bois très-rare, & des pierres très-précieuſes.

11. Et le Roi fit faire de ces bois les *baluſtres des* degrés de la maiſon du Seigneur, & ceux de la maiſon du Roi, les harpes & les lyres des muſiciens. On n'avoit jamais vû juſqu'alors de ces ſortes de bois dans la terre de Juda.

12. Le Roi Salomon de ſon côté donna à la Reine de Saba tout ce qu'elle put déſirer, & ce qu'elle demanda, & beaucoup plus qu'elle ne lui avoit apporté. Et la Reine s'en retourna dans ſon royaume avec toute ſa ſuite.

ſervi tui, qui aſſiſtunt coram te omni tempore, & audiunt ſapientiam tuam.

8. Sit Dominus Deus tuus benedictus, qui voluit te ordinare ſuper thronum ſuum, regem Domini Dei tui. Quia diligit Deus Iſrael, & vult ſervare eum in æternum, idcircò poſuit te ſuper eum regem, ut facias judicia atque juſtitiam.

9. Dedit autem regi centum viginti talenta auri, & aromata multa nimis, & gemmas pretioſiſſimas: non fuerunt aromata talia ut hæc, quæ dedit regina Saba regi Solomoni.

10. Sed & ſervi Hiram cum ſervis Salomonis attulerunt aurum de Ophir, & ligna thyina, & gemmas pretioſiſſimas:

11. de quibus fecit rex, de lignis ſcilicet thyinis, gradus in domo Domini, & in domo regia, citharas quoque & pſalteria cantoribus: numquam viſa ſunt in terra Juda ligna talia.

12. Rex autem Salomon dedit reginæ Saba cuncta quæ voluit, & quæ poſtulavit, & multò plura quàm attulerat ad eum: quæ reverſa, abiit in terram ſuam cum ſervis ſuis.

§. II. *Richeſſes de Salomon. Il fait faire deux cens piques d'or, trois cens boucliers couverts d'or. Tous les vaſes de ſa maiſon étoient d'or. Il ſurpaſſe tous les Rois du monde en richeſſes & en gloire.*

13. Le poids de l'or qu'on apportoit tous les ans à Salomon *des revenus de ſon domaine*, étoit de ſix cens ſoixante & dix talens d'or,

14. ſans compter ce qu'avoient accoutumé de lui apporter les députés de diverſes nations, les marchands, tous les Rois de

13. Erat autem pondus auri, quod afferebatur Salomoni per ſingulos annos, ſexcenta ſexaginta-ſex talenta auri:

14. exceptâ eâ ſummâ, quam legati diverſarum gentium, & negotiatores afferre

consueverant, omnesque reges Arabiæ, & satrapæ terrarum, qui comportabant aurum & argentum Salomoni.

l'Arabie, & tous les gouverneurs des provinces, qui apportoient tous de l'or & de l'argent à Salomon.

15. Fecit igitur rex Salomon ducentas hastas aureas de summa sexcentorum aureorum, qui in singulis hastis expendebantur :

15. Le Roi Salomon fit donc faire deux cens piques *& deux cens boucliers* d'or, du poids de six cens sicles qu'il donnoit pour chacune.

16. trecenta quoque scuta aurea trecentorum aureorum, quibus tegebantur singula scuta : posuitque ea rex in armamentario, quod erat consitum nemore.

16. Il fit faire aussi trois cens *autres* boucliers, chacun de trois cens *mines, valant dix-huit mille* sicles d'or que l'on employoit à les couvrir : & le Roi les mit *dans sa maison du bois du Liban*, dans son arsenal qui étoit planté d'arbres.

17. Fecit quoque rex solium eburneum grande, & vestivit illud auro mundissimo.

17. Le Roi fit de plus un grand trône d'yvoire, qu'il revêtit d'or très-pur.

18. Sex quoque gradus, quibus ascendebatur ad solium, & scabellum aureum, & brachiola duo altrinsecùs, & duos leones stantes juxta brachiola,

18. Les six degrés par lesquels on montoit au trône & le marche-pied étoient d'or, avec deux bras qui le tenoient de chaque côté, & deux lions près de ces deux bras,

19. sed & alios duodecim leunculos stantes super sex gradus ex utraque parte : non fuit tale solium in universis regnis.

19. & douze autres petits lions posés sur les degrés de côté & d'autre ; de sorte qu'il n'y a jamais eu de trône semblable dans tous les royaumes du monde *pour sa magnificence & sa beauté.*

2. Omnia quoque vasa convivii regis erant aurea, & vasa domus saltus Libani ex auro purissimo. Argentum enim in diebus illis pro nihilo reputabatur.

20. Tous les vases de la table du Roi étoient d'or, & toute la vaisselle de la maison du bois du Liban étoit aussi d'un or très-pur. Car l'argent étoit alors regardé comme rien,

21. Siquidem naves regis ibant in Tharsis cum servis Hiram, semel in annis tribus : & deferebant inde aurum & argentum, & ebur, & simias, & pavos.

21. parce que la flotte du Roi faisoit voile de trois ans en trois ans, & alloit avec celle d'Hiram en Tharsis : & elles apportoient de-là de l'or, de l'argent, de l'yvoire, des singes & des paons.

22. Magnificatus est igitur Salomon super omnes reges terræ præ divitiis & gloria.

22. Ainsi le Roi Salomon surpassa tous les Rois du monde en richesse & en gloire.

§. III. *Tous les Rois de la terre déſirent entendre la ſageſſe de Salomon. Ils lui font des préſens magnifiques. Nombre de ſes chevaux. Il meurt en la quarantieme année de ſon regne, & laiſſe le royaume à Roboam ſon fils.*

23. De ſorte que tous les Rois de la terre déſiroient de voir le viſage de Salomon, & d'entendre la ſageſſe que Dieu avoit répandue dans ſon cœur.

24. Et chacun lui faiſoit préſent tous les ans de vaſes d'or & d'argent, d'étoffes *précieuſes*, d'armes, de parfums, de chevaux & de mulets.

25. Salomon eut auſſi quarante mille chevaux dans ſes écuries, douze mille chariots & douze mille hommes de cheval; & il les diſtribua dans les villes qui étoient deſtinées à les loger, & dans Jeruſalem auprès de ſa perſonne.

26. Sa puiſſance s'étendit même ſur tous les Rois qui étoient depuis l'Euphrate juſqu'à la terre des Philiſtins, & juſqu'aux frontieres de l'Egypte.

27. Et il fit que, de ſon tems, l'argent devint auſſi commun à Jeruſalem que les pierres, & qu'on y vit autant de cedres qu'il y a de ſycomores qui naiſſent dans la campagne.

28. On lui amenoit auſſi des chevaux d'Egypte & de tous les autres pays.

29. Pour le reſte des actions de Salomon, tant les premieres que les dernieres, elles ſont écrites dans les livres du prophete Nathan, dans ceux du prophete Ahias qui étoit de Silo, & dans les prédictions du prophete Addon contre Jeroboam fils de Nabath.

30. Salomon régna quarante ans à Jeruſalem & ſur tout Iſraël:

31. Et il s'endormit avec ſes peres, & fut enſeveli en la ville de David. Et Roboam ſon fils régna en ſa place.

23. Omneſque reges terrarum deſiderabant videre faciem Salomonis, ut audirent ſapientiam, quam dederat Deus in corde ejus:

24. & deferebant ei munera, vaſa argentea, & aurea, & veſtes, & arma, & aromata, equos & mulos, per ſingulos annos.

25. Habuit quoque Salomon quadraginta millia equorum in ſtabulis, & curruum equitumque duodecim millia, conſtituitque eos in urbibus quadrigarum, & ubi erat rex in Jeruſalem.

26. Exercuit etiam poteſtatem ſuper cunctos reges, à flumine Euphrate uſque ad terram Philiſthinorum, & uſque ad terminos Ægypti.

27. Tantamque copiam præbuit argenti in Jeruſalem quaſi lapidum; & cedrorum tantam multitudinem velut ſycomoro um, quæ gignuntur in campeſtribus.

28. Adducebantur autem ei equi de Ægypto, cunctiſque regionibus.

29. Reliqua autem operum Salomonis, priorum & noviſſimorum, ſcripta ſunt in verbis Nathan prophetæ, & in libris Ahiæ Silonitis, in viſione quoque Addo Videntis, contra Jeroboam filium Nabat.

30. Regnavit autem Salomon in Jeruſalem ſuper omnem Iſrael, quadraginta annis.

31. Dormivitque cum patribus ſuis, & ſepelierunt eum in civitate David: regnavitque Roboam filius ejus pro eo.

CHAPITRE X.

Les Iſraélites demandent une diminution d'impôts à Roboam. Ce Prince préférant le conſeil des jeunes gens à celui des vieillards, répond durement à ce peuple. Dix tribus ſe retirent de ſon obéiſſance.

L'AN DU MONDE 3029. AVANT J. C. 975.

1. Profectus eſt autem Roboam in Sichem: illuc enim cunctus Iſrael convenerat ut conſtituerent eum regem.

1. ROboam vint alors à Sichem, parce que tout Iſraël s'y étoit aſſemblé pour l'établir Roi.

2. Quod cùm audiſſet Jeroboam filius Nabat, qui erat in Ægypto (fugerat quippe illuc ante Salomonem) ſtatim reverſus eſt.

2. Mais Jeroboam fils de Nabath, qui s'étoit enfui en Egypte par la crainte de Salomon, ayant appris cette nouvelle, revint auſſi-tôt.

3. Vocaveruntque eum, & venit cum univerſo Iſrael, & locuti ſunt ad Roboam, dicentes:

3. Le peuple d'Iſraël députa vers lui pour le faire venir. Il ſe rendit au lieu où ils étoient tous aſſemblés; & il vint avec tout ce peuple trouver Roboam, & ils lui dirent:

4. Pater tuus duriſſimo jugo nos preſſit, tu leviora impera patre tuo, qui nobis impoſuit gravem ſervitutem, & paululùm de onere ſubleva, ut ſerviamus tibi.

4. Votre pere nous a tenus opprimés ſous un joug très-dur. Traitez-nous plus favorablement que votre pere, qui nous avoit tenus dans une ſi onéreuſe ſervitude; & diminuez quelque choſe de ce poids, afin que nous puiſſions vous ſervir.

5. Qui ait: Poſt tres dies revertimini ad me. Cumque abiiſſet populus,

5. Il leur dit: Revenez me trouver dans trois jours. Et après que le peuple ſe fut retiré,

6. iniit conſilium cum ſenibus, qui ſteterant coram patre ejus Salomone dum adhuc viveret, dicens: Quid datis conſilii ut reſpondeam populo?

6. Roboam tint conſeil avec les vieillards qui avoient été du conſeil de Salomon ſon pere pendant ſa vie, & leur dit: Quelle réponſe me conſeillez-vous de faire à ce peuple?

7. Qui dixerunt ei: Si placueris populo huic, & leniveris eos verbis clementibus, ſervient tibi omni tempore.

7. Ils lui dirent: Si vous témoignez de la bonté à ce peuple, & que vous l'appaiſiez par des paroles douces, ils s'attacheront pour toûjours à votre ſervice.

8. At ille reliquit conſilium ſenum, & cum juvenibus tractare cœpit, qui cum eo nutriti fuerant, & erant in comitatu illius.

8. Mais Roboam n'approuva point le conſeil des vieillards, & conſulta les jeunes gens qui avoient été nourris avec lui, & qui l'accompagnoient toûjours.

9. Et il leur dit: Que vous en ſemble ? que dois-je répondre à ce peuple qui m'eſt venu dire : Adouciſſez le joug dont votre pere nous a chargés ?

10. Ils lui répondirent comme de jeunes gens qui avoient été nourris avec lui dans les délices, & lui dirent : Voici la réponſe que vous devez faire à ce peuple qui vous eſt venu dire : Votre pere a rendu notre joug très-peſant, nous vous ſupplions de le rendre leger & ſupportable ; & vous lui parlerez en ces termes : Le plus petit de mes doigts eſt plus gros que n'étoit le dos de mon pere.

11. Mon pere vous a impoſé un joug peſant ; & moi j'y ajoûterai un poids encore plus peſant : mon pere vous a frappés avec des verges ; & moi, je vous frapperai avec des verges de fer.

12. Jeroboam & tout le peuple vint donc trouver Roboam le troiſieme jour, ſelon l'ordre qu'il leur avoit donné.

13. Et le Roi ne fit point de cas du conſeil des vieillards, & fit une réponſe dure.

14. Il leur parla ſelon le conſeil des jeunes gens : Mon pere, *leur dit-il*, vous a impoſé un joug très-péſant ; & moi je l'appeſantirai encore davantage : mon pere vous a foüettés avec des verges ; & moi je vous foüetterai avec des verges de fer.

15. Ainſi il ne ſe rendit point aux prieres du peuple, parce que Dieu avoit réſolu d'accomplir la parole qu'il avoit dite à Jeroboam fils de Nabath, par le miniſtere d'Ahias Silonite.

16. Mais tout le peuple ſe voyant traité ſi durement par le Roi, lui répondit : Nous n'avons que faire de la maiſon de David, ni de bien à eſpérer du fils d'Iſaï. Iſraël, retirez-vous dans vos tentes. Et vous, *Roboam petit-fils d'* David, prenez ſoin de votre maiſon. Et ainſi Iſraël ſe retira dans ſes tentes.

9. Dixitque ad eos : Quid vobis videtur ? vel reſpondere quid debeo populo huic, qui dixit mihi : Subleva jugum quod impoſuit nobis pater tuus ?

10. At illi reſponderunt ut juvenes, & nutriti cum eo in deliciis, atque dixerunt : Sic loquéris populo, qui dixit tibi : Pater tuus aggravavit jugum noſtrum, tu ſubleva : & ſic reſpondebis ei : Minimus digitus meus groſſior eſt lumbis patris mei.

11. Pater meus impoſuit vobis grave jugum, & ego majus pondus apponam : pater meus cecidit vos flagellis, ego verò cædam vos ſcorpionibus.

12. Venit ergo Jeroboam, & univerſus populus, ad Roboam die tertio, ſicut præceperat eis.

13. Reſponditque rex dura, derelicto conſilio ſeniorum :

14. locutuſque eſt juxta juvenum voluntatem : Pater meus grave vobis impoſuit jugum, quod ego gravius faciam : pater meus cecidit vos flagellis, ego verò cædam vos ſcorpionibus.

15. Et non acquievit populi precibus : erat enim voluntatis Dei, ut compleretur ſermo ejus, quem locutus fuerat per manum Ahiæ Silonitis ad Jeroboam filium Nabat.

16. Populus autem univerſus, rege duriora dicente, ſic locutus eſt ad eum : Non eſt nobis pars in David, neque hereditas in filio Iſai. Revertere in tabernacula tua Iſrael, tu autem paſce domum tuam David. Et abiit Iſrael in tabernacula ſua.

17. Super filios autem Iſrael, qui habitabant in civitatibus Juda, regnavit Roboam.

17. Roboam régna donc dans les villes de Juda, & ſur tous les enfans d'Iſraël qui y demeurerent *par l'attachement qu'ils eurent pour la maiſon de David.*

18. Miſitque rex Roboam Aduram, qui præerat tributis, & lapidaverunt eum filii Iſrael, & mortuus eſt: porrò rex Roboam currum feſtinavit aſcendere, & fugit in Jeruſalem.

19. Receſſitque Iſrael à domo David, uſque ad diem hanc.

18. Le Roi Roboam envoya enſuite Adura ſurintendant de ſes tributs *pour les lever à l'ordinaire*: mais les enfans d'Iſraël le lapiderent, & il mourut. Roboam monta auſſi-tôt ſur ſon char, & s'enfuit à Jeruſalem.

19. Ainſi Iſraël ſe ſépara de la maiſon de David, comme il l'eſt encore aujourd'hui.

CHAPITRE XI.

§. I. *Roboam aſſemble cent quatre-vingts mille hommes de la tribu de Juda & de celle de Benjamin, pour remettre Iſraël dans ſon obéiſſance. Le prophete Séméias s'oppoſe à ce deſſein de la part de Dieu. Roboam retourne à Jeruſalem. Il bâtit & fortifie pluſieurs villes dans la tribu de Juda.*

L'an du monde 3030. Avant J. C. 974.

1. Venit autem Roboam in Jeruſalem, & convocavit univerſam domum Juda & Benjamin, centum octoginta millia electorum atque bellantium, ut dimicaret contra Iſrael, & converteret ad ſe regnum ſuum.

1. Roboam étant arrivé à Jeruſalem, aſſembla toute la tribu de Juda & la tribu de Benjamin, & marcha à la tête de cent quatre-vingts mille hommes de guerre choiſis, pour combattre contre Iſraël, & pour le remettre ſous ſon obéiſſance.

2. Factuſque eſt ſermo Domini ad Semeiam hominem Dei, dicens:

3. Loquere ad Roboam filium Salomonis regem Juda, & ad univerſum Iſrael qui eſt in Juda & Benjamin.

2. Mais le Seigneur adreſſa ſa parole à Séméïas homme de Dieu, & lui dit:

3. Allez dire à Roboam fils de Salomon Roi de Juda, & à tout le peuple d'Iſraël qui eſt *établi* dans la tribu de Juda & de Benjamin:

4. Hæc dicit Dominus: Non aſcendetis, neque pugnabitis contra fratres veſtros: revertatur unuſquiſque in domum ſuam, quia mea hoc geſtum eſt voluntate. Qui cùm audiſſent ſermonem Domini, reverſi ſunt, nec perrexerunt contra Jeroboam.

4. Voici ce que dit le Seigneur: Vous ne vous mettrez point en campagne, & vous ne combattrez point contre vos freres. Que chacun s'en retourne en ſa maiſon; car cela ne s'eſt fait que par ma volonté. Après qu'ils eurent entendu la parole du Seigneur, ils s'en retournerent, & n'avancerent pas davantage contre Jeroboam.

5. Ainſi Roboam établit ſa demeure à Jeruſalem, & fortifia *pluſieurs* villes dans la tribu de Juda, *qui étoient devenues frontieres depuis la ſéparation des autres tribus.*

5. Habitavit autem Roboam in Jeruſalem, & ædificavit civitates muratas in Juda.

6. Il bâtit auſſi Béthléhem, & Etam, & Thecué,

6. Extruxitque Bethlehem, & Etam, & Thecue,

7. comme encore Bethſur, Socho, Odolla,

7. Bethſur quoque, & Socho, & Odollam,

8. avec Geth, Mareſa, & Ziph,

8. necnon & Geth, & Mareſa, & Ziph,

9. & même Adura, Lachis & Azeca,

9. ſed & Aduram, & Lachis, & Azeca,

10. Saraa, Aïalon, Hebron, qui étoient dans Juda & Benjamin, *& dont il fit* des places très-fortes.

10. Saraa quoque, & Aialon, & Hebron, quæ erant in Juda & Benjamin, civitates munitiſſimas.

11. Et quand il les eut fermées de murailles, il y mit des gouverneurs, & y fit des magazins de vivres, c'eſt-à-dire, d'huile & de vin.

11. Cumque clauſiſſet eas muris, poſuit in eis principes, ciborumque horrea, hoc eſt, olei, & vini.

12. Il établit dans chaque ville un arſenal qu'il fit remplir de boucliers & de piques, & fit fortifier ces places avec grand ſoin. Ainſi il régna ſur la tribu de Juda & de Benjamin.

12. Sed & in ſingulis urbibus fecit armamentarium ſcutorum & haſtarum, firmavitque eas ſumma diligentia, & imperavit ſuper Judam & Benjamin.

§. II. *Les Prêtres & les Lévites & tous ceux qui craignent Dieu ſe ſéparent de Jeroboam, & viennent vers Roboam. Ils ſoutiennent ce Prince durant trois ans. Femmes de Roboam. Nombre de ſes enfans.*

13. Les Prêtres & les Lévites qui étoient dans tout Iſraël, quitterent leurs demeures, & vinrent ſe rendre auprès de ſa perſonne.

13. Sacerdotes autem & Levitæ, qui erant in univerſo Iſrael, venerunt ad eum de cunctis ſedibus ſuis,

14. Ils abandonnerent les fauxbourgs & les biens qui leur avoient été donnés, ſe retirerent dans Juda & à Jeruſalem, parce que Jeroboam & ſes enfans les avoient chaſſés, afin qu'ils n'exerçaſſent aucune fonction du ſacerdoce du Seigneur.

14. relinquentes ſuburbana & poſſeſſiones ſuas, & tranſeuntes ad Judam & Jeruſalem: eò quòd abjeciſſet eos Jeroboam, & poſteri ejus, ne ſacerdotio Domini fungerentur.

15. Jeroboam ſe fit lui-même des prêtres pour les hauts-lieux, pour les démons & pour les veaux *d'or* qu'il avoit fait faire, *& auxquels il ſacrifioit.*

15. Qui conſtituit ſibi ſacerdotes excelſorum, & dæmoniorum, vitulorumque quos fecerat.

16. Tous ceux auſſi qui, dans toutes les

16. Sed & de cunctis tri-

bubus Iſrael, quicumque dederant cor ſuum ut quærerent Dominum Deum Iſrael, venerunt in Jeruſalem ad immolandum victimas ſuas coram Domino Deo patrum ſuorum.

tribus d'Iſraël, s'étoient appliqués de tout leur cœur à chercher le Seigneur le Dieu d'Iſraël, vinrent à Jeruſalem, pour immoler leurs victimes en la préſence du Seigneur le Dieu de leurs peres.

17. Et roboraverunt regnum Juda, & confirmaverunt Roboam filium Salomonis per tres annos: ambulaverunt enim in viis David & Salomonis, annis tantùm tribus.

17. Ainſi ils affermirent le royaume de Juda, & ils ſoutinrent Roboam fils de Salomon durant trois ans: car ils ne marcherent dans les voies de David & de Salomon que durant ces trois *premieres* années; *après quoi, ils abandonnerent le Seigneur.*

18. Duxit autem Roboam uxorem Mahalath, filiam Jerimoth, filii David: Abihail quoque filiam Eliab filii Iſai,

18. *Cependant* Roboam épouſa Mahalath fille de Jerimoth, fils de David, & encore Abihaïl fille d'Eliab, fils d'Iſaï,

19. quæ peperit ei filios, Jehus, & Somoriam, & Zoom.

19. de laquelle il eut Jehus & Somoria & Zoom.

20. Poſt hanc quoque accepit Maacha filiam Abſalom, quæ peperit ei Abia, & Ethai, & Ziza, & Salomith.

20. Après celle-ci, il épouſa encore Maacha *petite*-fille d'Abſalon, dont il eut Abia, Ethaï, Ziza & Salomith.

21. Amavit autem Roboam Maacha filiam Abſalom, ſuper omnes uxores ſuas, & concubinas: nam uxores decem & octo duxerat, concubinas autem ſexaginta: & genuit viginti octo filios, & ſexaginta filias.

21. Or Roboam aima Maacha fille d'Abſalon plus que toutes ſes autres femmes & que toutes ſes concubines: car il eut dix-huit femmes, & ſoixante concubines; & il eut vingt-huit fils & ſoixante filles.

22. Conſtituit verò in capite, Abiam filium Maacha, ducem ſuper omnes fratres ſuos: ipſum enim regem facere cogitabat,

22. Il éleva Abia fils de Maacha au-deſſus de tous ſes freres, dans le deſſein qu'il avoit de le faire régner après lui,

23. quia ſapientior fuit, & potentior ſuper omnes filios ejus, & in cunctis finibus Juda & Benjamin, & in univerſis civitatibus muratis: præbuitque eis eſcas plurimas, & multas petivit uxores.

23. parce qu'il étoit plus ſage & *qu'il s'étoit rendu* plus puiſſant que tous ſes *autres* enfans, *qu'il avoit diſperſés* dans toute l'étendue de Juda & de Benjamin, & dans toutes les villes murées, où, *les tenant éloignés de la Cour & diſperſés les uns des autres*, il leur donnoit de quoi vivre en abondance, & leur faiſoit épouſer pluſieurs femmes.

CHAPITRE

CHAPITRE XII.

§. I. *Roboam affermi dans ſon royaume, abandonne le Seigneur, & tout le peuple ſuit ſon exemple. Le Roi d'Egypte vient ravager ſon pays, & met le ſiége devant Jeruſalem.*

L'AN DU MONDE 3032.

1. LE royaume de Roboam ayant été fortifié & affermi, il abandonna la loi du Seigneur *dès la troiſieme année de ſon regne;* & tout Iſraël ſuivit ſon exemple, *& adora comme lui les idoles.*

1. Cumque roboratum fuiſſet regnum Roboam & confortatum, dereliquit legem Domini, & omnis Iſrael cum eo.

2. Mais la cinquieme année du regne de Roboam, Seſac Roi d'Egypte marcha contre Jeruſalem (parce que les Iſraélites avoient péché contre le Seigneur.)

2. Anno autem quinto regni Roboam, aſcendit Seſac rex Ægypti in Jeruſalem (quia peccaverant Domino)

L'AN DU MONDE 3033.

3. Il avoit avec lui douze cens chariots de guerre, & ſoixante mille hommes de cavalerie; & le petit peuple qui étoit venu d'Egypte avec lui ne ſe pouvoit compter. Ils étoient tous Lybiens, Troglodites & Ethiopiens.

3. cum mille ducentis curribus, & ſexaginta millibus equitum: nec erat numerus vulgi quod venerat cum eo ex Ægypto, Libyes ſcilicet, & Troglodytæ, & Æthiopes.

4. Et il ſe rendit maître des plus fortes places du royaume de Juda, & s'avança juſques devant Jeruſalem.

4. Cepitque civitates munitiſſimas in Juda, & venit uſque in Jeruſalem.

§. II. *Le prophete Semeïas reproche à Roboam d'avoir abandonné le Seigneur. Ce Prince & tous ceux de ſa Cour s'humilient; & le Seigneur s'appaiſe.*

5. Alors le prophete Semeïas vint trouver le Roi & les princes de Juda qui s'étoient retirés à Jeruſalem pour ne pas tomber entre les mains de Seſac, & il leur dit: Voici ce que dit le Seigneur: Vous m'avez abandonné; & je vous ai auſſi abandonnés au pouvoir de Seſac.

5. Semeias autem propheta ingreſſus eſt ad Roboam, & principes Juda, qui congregati fuerant in Jeruſalem, fugientes Seſac, dixitque ad eos: Hæc dicit Dominus: Vos reliquiſtis me, & ego reliqui vos in manu Seſac.

6. Alors les princes d'Iſraël & le Roi fort conſternés, dirent: Le Seigneur eſt juſte.

6. Conſternatique principes Iſrael & rex dixerunt; Juſtus eſt Dominus.

Il ne nous traite que comme nous l'avons mérité.

7. Cumque vidiſſet Dominus, quòd humiliati eſſent, factus eſt ſermo Domini ad Semeiam, dicens: Quia humiliati ſunt, non diſperdam eos, daboque eis pauxillum auxilii, & non ſtillabit furor meus ſuper Jeruſalem per manum Seſac.

7. Et lorſque le Seigneur les vit humiliés, il fit entendre ſa parole à Seméias, & lui dit: Puiſqu'ils ſe ſont humiliés, je ne les exterminerai point; je leur donnerai quelque ſecours, & je ne ferai point tomber ma fureur ſur Jeruſalem par les armes de Seſac.

8. Verumtamen ſervient ei, ut ſciant diſtantiam ſervitutis meæ, & ſervitutis regni terrarum.

8. Mais ils lui ſeront aſſujettis, afin qu'ils apprenent par-là quelle différence il y a entre m'être aſſujetti, & être aſſujetti aux Rois de la terre.

§. III. *Le Roi d'Egypte ſe retire après avoir enlevé les thréſors du temple & du palais du Roi. Roboam perſevere dans ſon péché, meurt, & laiſſe ſon royaume à Abia ſon fils.*

9. Receſſit itaque Seſac rex Ægypti ab Jeruſalem, ſublatis theſauris domus Domini, & domus regis, omniaque ſecum tulit, & clypeos aureos, quos fecerat Salomon,

9. Seſac Roi d'Egypte ſe retira donc de Jeruſalem après avoir enlevé les thréſors de la maiſon du Seigneur & ceux du palais du Roi; & il emporta tout avec lui, & même les boucliers d'or que Salomon avoit fait faire;

10. pro quibus fecit rex æneos, & tradidit illos principibus ſcutariorum, qui cuſtodiebant veſtibulum palatii.

10. au lieu deſquels le Roi en fit faire d'autres d'airain, & les donna aux officiers de ceux qui les portoient, & qui gardoient la porte du palais.

11. Cumque introiret rex domum Domini, veniebant ſcutarii, & tollebant eos, iterumque referebant eos ad armamentarium ſuum.

11. Et lorſque le Roi entroit dans la maiſon du Seigneur, ceux qui portoient les boucliers venoient prendre ceux-ci, & les reportoient enſuite dans le magaſin.

12. Verumtamen quia humiliati ſunt, averſa eſt ab eis ira Domini, nec deleti ſunt penitus: ſiquidem & in Juda inventa ſunt opera bona.

12. Et parce qu'ils s'étoient humiliés; Dieu détourna ſa colere de deſſus eux; & ils ne furent pas entierement exterminés, parce qu'il trouva encore quelques bonnes œuvres dans Juda.

13. Conſortatus eſt ergo rex Roboam in Jeruſalem, atque regnavit: quadraginta autem & unius anni erat cùm regnare cœpiſſet, & decem & ſeptem annis regnavit in Jeruſalem, urbe, quam elegit Dominus, ut confirma-

13. Ainſi le Roi Roboam ſe fortifia dans Jeruſalem, & y régna. Il avoit quarante & un ans quand il commença à régner, & il régna dix ſept ans à Jeruſalem, cette ville que le Seigneur avoit choiſie entre toutes celles des tribus d'Iſraël, pour y établir *la gloire de* ſon

nom. Sa mere s'appelloit Naama, & elle étoit Ammonite.

14. Ce Prince, *emporté par les mauvais conſeils & les mauvais exemples de cette femme idolâtre*, fit le mal, & ne prépara point ſon cœur pour chercher le Seigneur.

15. Quant aux *autres* actions de Roboam, ſoit les premieres ou les dernieres, elles ſont écrites dans les livres du prophete Seméias & du prophete Addon, où elles ſont rapportées avec ſoin. Roboam & Jeroboam ſe firent la guerre durant toute leur vie, *& furent toûjours ennemis.*

16. Et Roboam s'endormit avec ſes peres: il fut enſeveli dans la ville de David. Et ſon fils Abia régna en ſa place.

ret nomen ſuum ibi, de cunctis tribubus Iſrael: nomen autem matris ejus Naama Ammanitis.

14. Fecit autem malum, & non præparavit cor ſuum ut quæreret Dominum.

15. Opera vero Roboam prima & noviſſima, ſcripta ſunt in Libris Semeiæ prophetæ, & Addo Videntis, & diligenter expoſita: pugnaveruntque adverſum ſe Roboam & Jeroboam cunctis diebus.

16. Et dormivit Roboam cum patribus ſuis, ſepultuſque eſt in civitate David. Et regnavit Abia filius ejus pro eo.

CHAPITRE XIII.

§. I. *Guerre entre Abia & Jeroboam. L'armée d'Abia étoit compoſée de quatre cens mille hommes choiſis; celle de Jeroboam de huit cens mille. Les deux armées étant en préſence, Abia harangue les ennemis.*

L'an du monde 3046. Avant J. C. 958.

1. LA dix-huitieme année du regne de Jeroboam, Abia régna en Juda.

2. Il régna trois ans dans Jeruſalem. Et ſa mere s'appelloit Michaïa *ou Maâcha*; elle étoit fille d'Uriel *nommé auſſi Abeſſalon* de Gabaa. Et il y eut guerre entre Abia & Jeroboam.

3. Abia ſe mit en état de donner combat. Il avoit de très-braves gens, & quatre cens mille hommes choiſis. Jeroboam mit auſſi ſon armée en bataille; elle étoit de huit cens mille hommes, tous gens choiſis & très-vaillans.

1. Anno octavo-decimo regis Jeroboam, regnavit Abia ſuper Judam.

2. Tribus annis regnavit in Jeruſalem, nomenque matris ejus Michaia, filia Uriel de Gabaa: & erat bellum inter Abiam & Jeroboam.

3. Cumque iniiſſet Abia certamen, & haberet bellicoſiſſimos viros, & electorum quadringinta millia: Jeroboam inſtruxit e contrà aciem octingenta millia virorum, qui & ipſi electi erant, & ad bella fortiſſimi.

4. Stetit ergo Abia ſuper montem Semeron, qui erat in Ephraim, & ait: Audi Jeroboam, & omnis Iſrael.

4. Abia s'en alla camper ſur la montagne de Semeron qui étoit dans la tribu d'Ephraïm, & il dit: Ecoutez, Jeroboam; & que tout Iſraël écoute.

5. Num ignoratis quòd Dominus Deus Iſrael dederit regnum David ſuper Iſrael in ſempiternum, ipſi & filiis ejus in pactum ſalis?

5. Ignorez-vous que le Seigneur le Dieu d'Iſraël a donné pour toûjours à David & à ſes deſcendans la ſouveraineté ſur Iſraël, par un pacte inviolable?

6. Et ſurrexit Jeroboam filius Nabat, ſervus Salomonis filii David: & rebellavit contra dominum ſuum.

6. Que Jeroboam fils de Nabath, ſujet de Salomon fils de David, s'eſt élevé & révolté contre ſon Seigneur?

7. Congregatique ſunt ad eum viri vaniſſimi, & filii Belial: & prævaluerunt contra Roboam filium Salomonis: porrò Roboam erat rudis, & corde pavido, nec potuit reſiſtere eis.

7. & qu'une multitude de gens du néant, vrais enfans de Bélial, ſe ſont joints à lui, & ſe ſont rendus plus forts que Roboam fils de Salomon, parce qu'il étoit homme ſans expérience & ſans cœur, & incapable de leur réſiſter?

8. Nunc ergo vos dicitis quòd reſiſtere poſſitis regno Domini, quod poſſidet per filios David; habetiſque grandem populi multitudinem, atque vitulos aureos, quos fecit vobis Jeroboam in deos.

8. Et vous oſez dire aujourd'hui que vous ſerez aſſez forts pour réſiſter au royaume du Seigneur, qu'il poſſede par les deſcendans de David; & que vous avez une grande multitude de peuple, & de veaux d'or que Jeroboam vous a faits pour vos dieux?

9. Et ejeciſti Sacerdotes Domini, filios Aaron, atque Levitas: & feciſtis vobis Sacerdotes ſicut omnes populi terrarum: quicumque venerit, & initiaverit manum ſuam in tauro de bobus, & in arietibus ſeptem, fit ſacerdos eorum qui non ſunt dii.

9. Vous avez chaſſé les Prêtres du Seigneur, qui ſont enfans d'Aaron, & les Lévites; & vous vous êtes fait vous-mêmes des Prêtres, comme font les autres peuples de la terre. Quiconque vient, & conſacre ſa main par l'immolation d'un jeune taureau & de ſept beliers, eſt fait prêtre de ceux qui ne ſont point Dieu.

10. Noſter autem Dominus, Deus eſt, quem non relinquimus, Sacerdoteſque miniſtrant Domino de filiis Aaaron, & Levitæ ſunt in ordine ſuo:

10. Mais notre Seigneur eſt véritablement Dieu; & nous ne l'avons point abandonné. Les Prêtres qui le ſervent *parmi nous* ſont de la race d'Aaron, *qu'il a lui-même choiſie*; & les Lévites ſervent chacun à leur rang, *ſelon qu'il l'a ordonné.*

11. holocauſta quoque of-

11. On offre chaque jour ſoir & matin

des holocauſtes au Seigneur, & des parfums compoſés ſelon que la loi l'ordonne. On expoſe auſſi les pains ſur une table très-nette. Nous avons le chandelier d'or garni de ſept lampes qu'on doit toûjours allumer au ſoir: car nous gardons fidellement les ordonnances du Seigneur notre Dieu, que vous avez abandonné.

ferunt Domino per ſingulos dies manè & veſperè, & thymiama juxta legis præcepta confectum, & proponuntur panes in menſa mundiſſima, eſtque apud nos candelabrum aureum, & lucernæ ejus, ut accendantur ſemper ad veſperam: nos quippe cuſtodimus præcepta Domini Dei noſtri, quem vos reliquiſtis.

12. Ainſi le chef de notre armée c'eſt Dieu même; & ſes Prêtres ſonnent des trompettes, dont le ſon retentit contre vous. Prenez donc garde, enfans d'Iſraël, de ne pas combattre contre le Seigneur le Dieu de vos peres, de crainte qu'il ne vous en arrive du mal.

12. Ergo in exercitu noſtro dux Deus eſt, & Sacerdotes ejus, qui clangunt tubis, & reſonant contra vos; filii Iſrael nolite pugnare contra Dominum Deum patrum veſtrorum, quia non vobis expedit.

§. II. *Pendant qu'Abia harangue les Iſraëlites, Jeroboam tâche de le ſurprendre, en l'enfermant de tous côtés. Ceux de Juda s'en apperçoivent. Ils crient au Seigneur, qui jette l'épouvante parmi les Iſraëlites, dont il y a cinq cens mille hommes tués ou bleſſés.*

13. Comme il parloit ainſi, Jeroboam tâchoit de le ſurprendre par derriere: & étant campé vis-à-vis des ennemis, il enfermoit Juda ſans qu'il s'en apperçut.

13. Hæc illo loquente; Jeroboam retrò moliebatur inſidias. Cumque ex adverſo hoſtium ſtaret ignorantem Judam ſuo ambiebat exercitu.

14. Mais Juda ayant tourné la tête, reconnut qu'on alloit fondre ſur lui pardevant & par derriere. Il cria en même-tems au Seigneur; les Prêtres commencerent à ſonner de la trompette.

14. Reſpicienſque Judas vidit inſtare bellum ex adverſo & poſt tergum, & clamavit ad Dominum: ac Sacerdotes tubis canere cœperunt.

15. Toute l'armée de Juda fit de grands cris. Et comme ils crioient ainſi, Dieu jetta l'épouvante dans l'eſprit de Jeroboam & dans toute l'armée d'Iſraël, qui étoit vis-à-vis d'Abia & de Juda.

15. Omneſque viri Juda vociferati ſunt: & ecce illis clamantibus, perterruit Deus Jeroboam, & omnem Iſrael qui ſtabat ex adverſo Abia & Juda.

16. Ainſi les enfans d'Iſraël prirent la fuite devant Juda; & Dieu les leur livra entre les mains.

16. Fugeruntque filii Iſrael Judam, & tradidit eos Deus in manu eorum.

17. Abia & ſes gens en défirent donc une grande partie; & il y eut cinq cens mille hommes des plus braves tués ou bleſſés du côté d'Iſraël;

17. Percuſſit ergo eos Abia, & populus ejus, plagâ magnâ: & corruerunt vulnerati ex Iſrael quingenta millia virorum fortium.

18. Humiliatique ſunt filii Iſrael in tempore illo, & vehementiſſimè confortati filii Juda, eò quòd ſperaſſent in Domino Deo patrum ſuorum.

18. de ſorte que dans cette occaſion Iſraël fut fort humilié; & Juda reprit de nouvelles forces & un nouveau courage, parce qu'il avoit mis ſa confiance dans le Seigneur le Dieu de ſes peres.

19. Perſecutus eſt autem Abia fugientem Jeroboam, & cepit civitates ejus, Bethel & filias ejus, & Jeſana cum filiabus ſuis, Ephron quoque & filias ejus:

19. Abia pourſuivit Jeroboam dans ſa fuite, & il prit pluſieurs de ſes villes, *comme* Bethel & toutes ſes dépendances, Jeſana & ſes dépendances, avec Ephron & ſes dépendances.

20. nec valuit ultrà reſiſtere Jeroboam in diebus Abia: quem percuſſit Dominus, & mortuus eſt.

20. Et depuis cela, Jeroboam ne fut plus en état de faire aucune réſiſtance durant tout le regne d'Abia. Enfin, *après que Jeroboam eut régné vingt-deux ans*, Dieu le frappa & il mourut, *laiſſant ſon royaume à Nadab ſon fils.*

21. Igitur Abia, confortato imperio ſuo, accepit uxores quatuordecim: procreavitque viginti duos filios, & ſedecim filias.

21. Abia voyant donc ſon royaume affermi *par la victoire qu'il avoit remportée ſur Jeroboam*, épouſa quatorze femmes, dont il eut vingt-deux fils & ſeize filles.

22. Reliqua autem ſermonum Abia, viarumque & operum ejus, ſcripta ſunt diligentiſſimè in Libro Addo Prophetæ.

22. Pour le reſte des paroles, des mœurs & des actions d'Abia, il a été très-exactement écrit dans le livre du Prophete Addon.

CHAPITRE XIV.

§. I. *Abia meurt. Son fils Aſa lui ſuccede. Il fait ce qui eſt juſte devant le Seigneur, & le Seigneur le fait joüir d'une grande paix durant dix ans. Il profite de ce tems pour réparer les villes de Juda, & pour les fortifier.*

L'an du monde 3049. Avant J. C. 955.

1. Dormivit autem Abia cum patribus ſuis, & ſepelierunt eum in civitate David: regnavitque Aſa filius ejus pro eo, in cujus diebus quievit terra annis decem.

1. APrès cela, Abia s'endormit avec ſes peres; & on l'enſevelit dans la ville de David. Et ſon fils Aſa régna en ſa place: & ſous ſon regne, la terre fut en paix pendant dix années.

2. Fecit autem Aſa quod bonum & placitum erat in conſpectu Dei ſui, & ſubvertit altaria peregrini cultus, & excelſa:

2. Aſa fit ce qui étoit juſte & agréable aux yeux de ſon Dieu. Il détruiſit les autels des cultes ſuperſtitieux & les hauts lieux *conſacrés aux idoles*,

3. briſa les ſtatues, abattit les bois des faux dieux,

3. & confregit ſtatuas, locoſque ſuccidit:

4. & commanda à Juda de chercher *uniquement* le Seigneur le Dieu de leurs peres, & d'obſerver *exactement* ſa loi, & tout ce qui étoit ordonné *par le Seigneur.*

4. & præcepit Judæ ut quæreret Dominum Deum patrum ſuorum, & faceret legem, & univerſa mandata;

5. Il ôta auſſi les autels *prophanes* & les temples *des idoles* de toutes les villes de Juda; & il régna en paix.

5. & abſtulit de cunctis urbibus Juda aras, & fana, & regnavit in pace.

6. Il fit réparer les murailles des villes dans Juda, parce qu'il étoit tranquile, qu'il n'avoit point alors de guerre, & que le Seigneur lui donnoit la paix.

6. Ædificavit quoque urbes munitas in Juda, quia quietus erat, & nulla temporibus ejus bella ſurrexerant, pacem Domino largiente.

7. C'eſt pourquoi il dit au peuple de Juda: Travaillons à réparer ces villes; fortifions-les de murailles; & ajoûtons-y des tours avec des portes & des ſerrures, pendant que nous n'avons point de guerre, parce que nous avons cherché le Seigneur le Dieu de nos peres, & qu'il nous a donné la paix avec tous nos voiſins. Ils ſe mirent donc à bâtir & à fortifier les places, & perſonne ne les en empêcha.

7. Dixit autem Judæ: Ædificemus civitates iſtas, & vallemus muris, & roboremus turribus, & portis, & ſeris, donec à bellis quieta ſunt omnia, eò quòd quæſierimus Dominum Deum patrum noſtrorum, & dederit nobis pacem per gyrum. Ædificaverunt igitur, & nullum in extruendo impedimentum fuit.

5. II. *Aſa leve cinq cens quatre-vingts mille hommes dans les deux tribus de Juda & de Benjamin. Zara Roi d'Ethiopie vient l'attaquer avec un million d'hommes & trois cens chariots de guerre. Aſa marche au-devant de lui, invoque le Seigneur, remporte la victoire, & fait un grand butin.*

8. Or Aſa leva dans Juda une armée de trois cens mille hommes qui portoient des boucliers & des piques; & dans Benjamin deux cens quatre-vingts mille hommes qui portoient auſſi des boucliers & qui tiroient des fleches, tous gens de cœur & d'exécution, *comme il parut dans la ſuite.*

8. Habuit autem Aſa in exercitu ſuo portantium ſcuta & haſtas de Juda trecenta millia, de Benjamin verò ſcutariorum & ſagittariorum ducenta octoginta millia, omnes iſti viti fortiſſimi.

9. Car Zara Roi d'Ethiopie vint les attaquer avec une armée d'un million d'hommes, & trois cens chariots *de guerre*, & s'avança juſqu'à Mareſe.

9. Egreſſus eſt autem contra eos Zara Æthiops cum exercitu ſuo, decies centena millia, & curribus trecentis; & venit uſque Mareſa.

10. Aſa marcha au-devant de lui, & rangea ſon armée en bataille dans la vallée de

10. Porrò Aſa perrexit obviam ei, & inſtruxit aciem

ad bellum in Valle Sephata, quæ est juxta Maresa :

11. & invocavit Dominum Deum, & ait : Domine non est apud te ulla distantia, utrum in paucis auxilieris, an in pluribus ; adjuva nos Domine Deus noster : in te enim, & in tuo nomine habentes fiduciam, venimus contra hanc multitudinem. Domine, Deus noster tu es, non prævaleat contra te homo.

Séphate, près de Maresé *ville de Juda.*

11. Et il invoqua le Seigneur *son* Dieu ; & dit : Seigneur, quand vous voulez secourir, le petit nombre & le grand nombre sont la même chose devant vous : Secourez-nous donc, Seigneur, vous qui êtes notre Dieu ; car c'est parce que nous nous confions en vous & en votre nom que nous sommes venus contre cette multitude. Seigneur, vous êtes notre Dieu : ne permettez pas que l'homme l'emporte sur vous.

12. Exterruit itaque Dominus Æthiopes coram Asa & Juda : fugeruntque Æthiopes.

12. Ainsi le Seigneur jetta l'épouvante parmi les Ethiopiens qui étoient en présence d'Asa & de Juda ; & les Ethiopiens prirent la fuite.

13. Et persecutus est eos Asa, & populus qui cum eo erat, usque Gerara : & ruerunt Æthiopes usque ad internecionem, quia Domino cædente contriti sunt, & exercitu illius præliante. Tulerunt ergo spolia multa,

13. Asa & tout le peuple qui étoit avec lui les poursuivit jusqu'à Gérare ; & les Ethiopiens furent défaits sans qu'il en restât un seul *qui pût tenir ferme contre le vainqueur*, parce que c'étoit le Seigneur qui les tailloit en pieces pendant que son armée combattoit. Ainsi les Juifs remporterent de grandes dépouilles.

14. & percusserunt civitates omnes per circuitum Geraræ : grandis quippe cunctos terror invaserat : & diripuerunt urbes, & multam prædam asportaverunt.

14. Ils ravagerent toutes les villes qui étoient aux environs de Gérare, *sans trouver aucune résistance*, parce que l'épouvante avoit saisi tout le monde ; de sorte qu'ils pillerent les villes, & en emporterent un grand butin.

15. Sed & caulas ovium destruentes, tulerunt pecorum infinitam multitudinem, & camelorum : reversique sunt in Jerusalem.

15. Ils ravagerent encore les bergeries & les étables des troupeaux ; & ils emmenerent une grande multitude de moutons & de chameaux, & s'en revinrent ainsi à Jerusalem.

CHAPITRE

CHAPITRE XV.

§. I. *Le Prophete Azarias va au-devant d'Asa. Il lui déclare que le secours qu'il vient de recevoir du Seigneur est la récompense de sa fidélité. Il l'assure qu'il viendra un tems où Israël sera sans Dieu, sans prêtre, sans docteur, & sans loi, parce qu'ils auront abandonné le Seigneur.*

L'AN DU MONDE 3063.

1. ALors Azarias fils d'Obed fut rempli de l'esprit de Dieu.

1. Azarias autem filius Obed, facto in se spiritu Dei,

2. Il alla au-devant d'Asa, & lui dit: Ecoutez-moi, Asa, & vous tous, *peuples de* Juda & *de* Benjamin: Le Seigneur vous a assistés, parce que vous vous êtes tenus attachés à lui. Si vous le cherchez, vous le trouverez; mais si vous le quittez, il vous abandonnera.

2. egressus est in occursum Asa, & dixit ei: Audite me Asa & omnis Juda & Benjamin: Dominus vobiscum, quia fuistis cum eo. Si quæsieritis eum, invenietis: si autem dereliqueritis eum, derelinquet vos.

3. Il se passera beaucoup de tems pendant lequel Israël sera sans vrai Dieu, sans prêtre, sans docteur & sans loi.

3. Transibunt autem multi dies in Israel absque Deo vero, & absque sacerdote doctore, & absque lege.

4. Que si dans leur affliction ils reviennent au Seigneur le Dieu d'Israël, & qu'ils le cherchent, ils le trouveront.

4. Cumque reversi fuerint in angustia sua ad Dominum Deum Israel, & quæsierint eum, reperient eum.

5. Dans ce tems-là, ils ne pourront point aller & venir sûrement: la terreur sera de toutes parts parmi les habitans de la terre *de Juda.*

5. In tempore illo non erit pax egredienti, & ingredienti, sed terrores undique in cunctis habitatoribus terrarum:

6. Une nation se soulevera contre une nation, & une ville contre une ville, parce que le Seigneur jettera le trouble parmi eux & les réduira à la derniere extrémité. *Mais ce ne sera pas de votre tems qu'arriveront ces grands maux.*

6. pugnabit enim gens contra gentem, & civitas contra civitatem, quia Dominus conturbabit eos in omni angustia.

7. Prenez donc courage; que vos mains ne s'affoiblissent point, & votre persévérance sera récompensée.

7. Vos ergo confortamini, & non dissolvantur manus vestræ: erit enim merces operi vestro.

§. II. *Aſa, animé d'un nouveau zele par les paroles du prophete Azarias, extermine les idoles, rétablit l'autel du Seigneur, & ôte à ſa mere toute l'autorité, parce qu'elle avoit élevé une idole.*

8. Quod cùm audiſſet Aſa, verba ſcilicet & prophetiam Azariæ filii Obed prophetæ, confortatus eſt, & abſtulit idola de omni terra Juda, & de Benjamin, & ex urbibus quas ceperat, montis Ephraim, & dedicavit altare Domini quod erat ante porticum Domini.

8. Aſa ayant entendu ce diſcours & ces prédictions du prophete Azarias fils d'Obed, ſentit en lui de nouvelles forces. Il extermina les idoles de toute la terre de Juda & de Benjamin, & des villes du mont Ephraïm qu'il avoit priſes. *Et comme il avoit un grand nombre de victimes à immoler*, il rétablit *&* dédia *de nouveau* l'autel du Seigneur *qui avoit été érigé par Salomon pour ſuppléer à l'autel d'airain*, & qui étoit *dans le parvis* devant le portique du Seigneur.

9. Congregavitque univerſum Judam & Benjamin, & advenas cum eis de Ephraim, & de Manaſſe, & de Simeon: plures enim ad eum confugerant ex Iſrael, videntes quòd Dominus Deus illius eſſet cum eo.

9. *Enſuite* il aſſembla tous *ſes ſujets de la tribu de* Juda & *de* Benjamin, & avec eux pluſieurs étrangers des tribus d'Ephraïm, de Manaſſé & de Simeon; car beaucoup d'Iſraélites s'étoient venus rendre à lui, voyant que le Seigneur ſon Dieu étoit avec lui.

10. Cumque veniſſent in Jeruſalem menſe tertio, anno decimo-quinto regni Aſa,

10. Et lorſqu'ils ſe furent rendus à Jeruſalem le troiſieme mois & l'an quinzieme du regne d'Aſa, *pour y célébrer la fête de la Pentecôte*,

11. immolaverunt Domino in die illa, de manubiis & præda quam adduxerant, boves ſeptingentos, & arietes ſeptem millia.

11. ils immolerent au Seigneur en ce jour-là ſept cens bœufs & ſept mille moutons, des dépouilles & du butin qu'ils avoient emmené *du pays ennemi*.

12. Et intravit ex more ad corroborandum fœdus, ut quærerent Dominum Deum patrum ſuorum in toto corde, & in tota anima ſua.

12. Et le Roi entra *dans le temple*, ſelon la coutume, pour confirmer l'alliance, *& promettre de nouveau* de chercher le Dieu de leurs peres de tout leur cœur & de toute leur ame.

13. Si quis autem, inquit, non quæſierit Dominum Deum Iſrael, moriatur, à minimo uſque ad maximum, à viro uſque ad mulierem.

13. Et ſi quelqu'un, ajouta-t-il, ne cherche pas le Seigneur le Dieu d'Iſraël, qu'il ſoit puni de mort, grands ou petits, hommes, ou femmes, ſans exception.

14. Juraveruntque Domino voce magna in jubilo, & in clangore tubæ, & in ſonitu buccinarum,

14. Ils firent donc ſerment au Seigneur avec de grandes exclamations & des cris de joie, au ſon des trompettes & des hauts-bois.

15. Tous ceux qui étoient dans la Judée accompagnerent d'exécration ce ſerment : car ils jurerent de tout leur cœur, & chercherent Dieu de toute la plénitude de leur volonté. Auſſi ils le trouverent ; & le Seigneur leur donna le repos & la paix avec tous leurs voiſins.

15. omnes qui erant in Juda cum execratione : in omni enim corde ſuo juraverunt, & in tota voluntate quæſierunt eum, & invenerunt : præſtitítque eis Dominus requiem per circuitum.

16. Il ôta auſſi l'autorité ſouveraine à Maacha ſa mere, parce qu'elle avoit élevé dans un bois une idole à Priape, laquelle il détruiſit entierement, la mit en pieces, & la brûla dans le torrent de Cedron.

16. Sed & Maacham matrem Aſa regis ex auguſto depoſuit imperio, eò quòd feciſſet in luco ſimulacrum Priapi ; quod omne contrivit, & in fruſta comminuens combuſſit in torrente Cedron.

17. Cependant il y eut encore quelques hauts lieux dans Iſraël : mais *ils étoient conſacrés au Seigneur ; & ainſi, quoiqu'ils fuſſent défendus par la loi*, le cœur d'Aſa fut néanmoins parfait tous les jours de ſa vie, *étant toûjours demeuré ferme dans le culte du vrai Dieu.*

17. Excelſa autem derelicta ſunt in Iſrael : attamen cor Aſa erat perfectum cunctis diebus ejus.

18. Et *il en donna une marque, lorſqu'il* porta dans la maiſon du Seigneur ce que ſon pere & lui avoient fait vœu d'y donner, l'argent, l'or & les vaſes de différentes ſortes *qu'ils avoient remportés des dépouilles de leurs ennemis.*

18. Eaque quæ voverat pater ſuus, & ipſe, intulit in domum Domini, argentum, & aurum, vaſorumque diverſam ſupellectilem.

19. Et il n'y eut point de guerre juſqu'à la trente-cinquieme année *depuis la ſéparation des royaumes d'Iſraël & de Juda, qui étoit la quinzieme* du regne d'Aſa.

19. Bellum verò non fuit uſque ad trigeſimum-quintum annum regni Aſa.

CHAPITRE XVI.

§. I. *Aſa appelle à ſon ſecours le Roi de Syrie contre Baaſa Roi d'Iſraël. Le prophete Hanani l'en reprend, & Aſa le fait mettre en priſon.*

L'an du monde 3064. Avant J. C. 940.

1. MAis l'an trente-ſix *depuis cette ſéparation, qui étoit la ſeizieme* de ſon regne, Baaſa Roi d'Iſraël vint en Juda, & y fortifia Rama d'une muraille tout au tour, afin que nul du

1. Anno autem trigeſimo-ſexto regni ejus, aſcendit Baaſa rex Iſrael in Judam, & muro circumdabat Rama, ut nullus tutò poſſet egredi

& ingredi de regno Asa.

Royaume d'Asa ne pût sûrement, ni entrer, ni sortir.

2. Protulit ergo Asa argentum & aurum de thesauris domûs Domini, & de thesauris regis, misitque ad Benadad regem Syriæ, qui habitabat in Damasco, dicens:

2. Alors Asa prit l'or & l'argent qui étoit dans les trésors de la maison du Seigneur & dans les trésors du Roi, & les envoya à Benadad Roi de Syrie qui demeuroit à Damas, & lui fit dire de sa part:

3. Fœdus inter me & te est, pater quoque meus & pater tuus habuere concordiam: quam ob rem misi tibi argentum & aurum, ut rupto fœdere, quod habes cum Baasa rege Israel, facias eum à me recedere.

3. Il y a une alliance entre vous & moi, conformément à la bonne intelligence qui a toûjours été entre mon pere & le votre: c'est pourquoi je vous ai envoyé de l'argent & de l'or, afin que vous rompiez l'alliance que vous avez faite avec Baasa Roi d'Israël, & que vous l'obligiez de se retirer de mes états.

4. Quo comperto, Benadad misit principes exercituum suorum ad urbes Israel; qui percusserunt Ahion, & Dan, & Abelmaim, & universas urbes Nephthali muratas.

4. Benadad n'eut pas plutôt reçû cette nouvelle, qu'il envoya ses généraux d'armée contre les villes d'Israël, qui prirent Ahion, Dan, Abelmaïm, & toutes les villes murées de Nephthali.

5. Quod cùm audisset Baasa, desiit ædificare Rama, & intermisit opus suum.

5. Ce que Baasa ayant appris, il cessa de bâtir Rama, & laissa son ouvrage imparfait.

6. Porrò Asa rex assumpsit universum Judam, & tulerunt lapides de Rama, & ligna quæ ædificationi præparaverat Baasa, ædificavitque ex eis Gabaa, & Maspha.

6. Alors le Roi Asa prit ce qu'il avoit de monde dans Juda, & fit enlever de Rama toutes les pierres & tout le bois que Baasa avoit préparé pour la bâtir; & il les employa à bâtir Gabaa & Maspha.

7. In tempore illo venit Hanani propheta ad Asa regem Juda, & dixit ei: Quia habuisti fiduciam in rege Syriæ, & non in Domino Deo tuo, idcircò evasit Syriæ regis exercitus de manu tua.

7. En ce même-tems le prophete Hanani vint trouver le Roi Asa, & lui dit: Parce que vous avez mis votre confiance dans le Roi de Syrie, & non pas dans le Seigneur votre Dieu, pour cette raison, l'armée du Roi de Syrie *que vous auriez pû vaincre aussi-bien que celle d'Israël*, s'est échappée de vos mains.

8. Nonne Æthiopes & Libyes multò plures, erant, quadrigis & equitibus, & multitudine nimia; quos, cùm Domino credidisses, tradidit in manu tua?

8. Les Ethiopiens & les Libyens n'avoient-ils point une armée plus nombreuse en chariots, en cavalerie, & en une multitude prodigieuse? Et parce que vous mîtes votre confiance en Dieu, Dieu vous les livra entre les mains.

9. Oculi enim Domini

9. Car les yeux du Seigneur sont ouverts

ſur toute la terre, & ils inſpirent de la force à ceux qui ſe confient en lui d'un cœur parfait. Vous avez donc agi follement: & pour cela même, il va s'allumer des guerres contre vous.

contemplantur universam terram, & præbent fortitudinem his, qui corde perfecto credunt in eum. Stultè igitur egisti, & propter hoc ex præsenti tempore adversum te bella consurgent.

10. Aſa en colere contre le prophete, commanda qu'on le mît en priſon: car la remontrance de ce prophete l'avoit irrité au dernier point: & dans ce même tems, il en fit mourir pluſieurs d'entre le peuple.

10. Iratusque Asa adversus Videntem, jussit eum mitti in nervum: valde quippe super hoc fuerat indignatus: & interfecit de populo in tempore illo plurimos.

11. Quant aux actions d'Aſa, depuis les premieres juſqu'aux dernieres, elles ſont écrites dans le livre des Rois de Juda & d'Iſraël.

11. Opera autem Asa prima & novissima, scripta sunt in Libro regum Juda & Israel.

§. II. *Aſa tombe malade, & met ſa confiance aux medecins, & non pas en Dieu. Il meurt, & eſt enſeveli avec beaucoup d'appareil & de pompe.*

12. Aſa tomba auſſi malade la trente-neuvieme année de ſon regne d'une très-violente douleur aux pieds: & cependant il n'eut point recours au Seigneur dans ſon mal: mais il mit plutôt ſa confiance dans la ſcience des medecins: *auſſi le Seigneur l'en punit.*

12. Ægrotavit etiam Asa anno trigesimo-nono regni sui, dolore pedum vehementissimo, & nec in infirmitate sua quæsivit Dominum, sed magis in medicorum arte confisus est.

13. Et il s'endormit avec ſes peres, & mourut la quarante & unieme année de ſon regne.

13. Dormivitque cum patribus suis: & mortuus est anno quadragesimo-primo regni sui.

L'an du Monde 3090.

14. Il fut enterré dans le ſépulcre qu'il s'étoit fait faire en la ville de David; & on le mit ſur ſon lit tout rempli d'odeurs & de parfums les plus excellens, où les parfumeurs avoient employé toute leur ſcience; & ils les brûlerent ſur lui, avec beaucoup d'appareil & de pompe.

14. Et sepelierunt eum in sepulchro suo quod foderat sibi in civitate David: posueruntque eum super lectum suum, plenum aromatibus & unguentis meretriciis, quæ erant pigmentariorum arte confecta, & combusserunt super eum ambitione nimia.

CHAPITRE XVII.

§. I. *Josaphat succede à Asa son pere. Le Seigneur est avec lui, parce qu'il imite la piété de David. Il envoie les premiers seigneurs de sa cour dans toutes les villes de son royaume, pour y instruire les peuples de la loi du Seigneur.*

L'AN DU MONDE 3090. AVANT J. C. 914.

1. Regnavit autem Josaphat filius ejus pro eo, & invaluit contra Israel.

1. JOsaphat son fils régna en sa place; & il eut *toûjours* l'avantage sur Israël.

2. Constituitque militum numeros in cunctis urbibus Juda, quæ erant vallatæ muris. Præsidiaque disposuit in terra Juda, & in civitatibus Ephraim, quas ceperat Asa pater ejus.

2. Il mit garnison dans toutes les villes de Juda fermées de murailles; & il distribua ses troupes dans les villes de Juda & dans la terre d'Ephraïm, qu'Asa son pere avoit prises.

3. Et fuit Dominus cum Josaphat, quia ambulavit in viis David patris sui primis: & non speravit in Baalim,

3. Le Seigneur fut avec Josaphat, parce qu'il marcha dans les premieres voies de David son ayeul, & qu'il ne mit point sa confiance dans les idoles,

4. sed in Deo patris sui, & perrexit in præceptis illius, & non juxta peccata Israel.

4. mais dans le Dieu de son pere. Et il marcha fidelement dans la voie de ses préceptes, & ne suivit point les déreglemens d'Israël.

5. Confirmavitque Dominus regnum in manu ejus, & dedit omnis Juda munera Josaphat: factæque sunt ei infinitæ divitiæ, & multa gloria.

5. Ainsi Dieu affermit le royaume dans sa main; & tous ceux de Juda vinrent lui faire des présens; de sorte qu'il se trouva comblé d'une infinité de richesses & d'une très-grande gloire.

6. Cumque sumpsisset cor ejus audaciam propter vias Domini, etiam excelsa & lucos de Juda abstulit.

6. Comme son cœur étoit plein de force & de zele pour l'observation des préceptes du Seigneur, il fit abattre dans Juda les hauts lieux & les *bois consacrés aux idoles.*

7. Tertio autem anno regni sui, misit de principibus suis Benhail, & Obdiam, & Zachariam, & Nathanael, & Michæam, ut docerent in civitatibus Juda:

7. La troisieme année de son regne, il envoya des premiers seigneurs de sa cour, savoir, Benhaïl, Obdias, Zacharie, Nathanaël & Michée, pour instruire dans les villes de Juda.

L'AN DU MONDE 3092.

8. & cum eis Levitas, Semeiam, & Nathaniam, &

8. Il joignit à eux les Lévites Semeïas, Nathanias, & Zabadias, Asaël, Semira-

moth, & Jonathan, Adonias, Thobias, & Thobadonias, *tous* Lévites, & les prêtres Eliſama & Joram.

Zabadiam, Aſael quoque, & Semiramoth, & Jonathan, Adoniamque, & Thobiam, & Thobadoniam, Levitas, & cum eis Eliſama & Joram ſacerdotes,

9. Et ils inſtruiſoient tout le peuple de Juda, & portoient avec eux le livre de la loi du Seigneur; & ils alloient dans toutes les villes de Juda, & y enſeignoient le peuple.

9. docebantque populum in Juda, habentes librum legis Domini, & circuibant cunctas urbes Juda, atque erudiebant populum.

§. II. *La terreur du nom de Dieu ſe répand dans tous les royaumes voiſins de Juda. Les Philiſtins & les Arabes payent tribut à Joſaphat. Il devient grand & puiſſant. Noms des généraux de ſes armées.*

10. Ainſi la terreur du nom de Dieu ſe répandit dans tous les royaumes qui étoient aux environs de Juda, de ſorte qu'ils n'oſoient prendre les armes contre Joſaphat.

10. Itaque factus eſt pavor Domini ſuper omnia regna terrarum, quæ erant per gyrum Juda, nec audebant bellare contra Joſaphat.

11. Les Philiſtins-mêmes venoient faire des préſens à Joſaphat & lui payoient un tribut d'argent. Les Arabes lui amenoient des troupeaux, ſept mille ſept cens moutons, & autant de boucs;

11. Sed & Philiſthæi Joſaphat munera deferebant, & vectigal argenti; Arabes quoque adducebant pecora, arietum ſeptem millia ſeptingenta, & hircorum totidem.

12. de ſorte que Joſaphat devint puiſſant, & s'éleva juſqu'à un très-haut point de grandeur: & il bâtit des fortereſſes dans Juda en forme de tours, & des villes fermées de murailles.

12. Crevit ergo Joſaphat, & magnificatus eſt uſque in ſublime: atque ædificavit in Juda domos ad inſtar turrium, urbeſque muratas.

13. Et il fit de grandes choſes dans toutes les villes de Juda: & il y avoit auſſi des gens aguerris & vaillans dans Jeruſalem,

13. Et multa opera paravit in urbibus Juda: viri quoque bellatores, & robuſti erant in Jeruſalem,

14. dont voici le dénombrement, ſelon les maiſons & les familles de chacun. Dans Juda, les principaux officiers de l'armée étoient Ednas qui en étoit le général, & qui avoit avec lui trois cens mille hommes très-vaillans.

14. quorum iſte numerus per domos atque familias ſingulorum: In Juda principes exercitus, Ednas dux, & cum eo robuſtiſſimi viri trecenta millia.

15. Après lui, le premier étoit Johanan qui avoit avec lui deux cens quatre-vingts mille hommes.

15. Poſt hunc Johanan princeps, & cum eo ducenta octoginta millia.

16. Après celui-ci, étoit Amaſias fils de Zechri, conſacré au Seigneur, & avec lui deux cens mille hommes fort braves.

16. Poſt iſtum quoque Amaſias filius Zechri, conſeeratus Domino, & cum eo ducenta millia virorum fortium.

17. Hunc ſequebatur robuſtus ad prælia Eliada, & cum eo tenentium arcum & clypeum ducenta millia.

18. Poſt iſtum etiam Jozabad, & cum eo centum octoginta millia expeditorum militum.

19. Hi omnes erant ad manum regis, exceptis aliis, quos poſuerat in urbibus munitis, in univerſo Juda.

17. Il étoit ſuivi d'Eliada redoutable dans les combats, qui commandoit deux cens mille hommes armés d'arcs & de boucliers.

18. Après lui, étoit auſſi Jozabad qui étoit à la tête de cent quatre-vingts mille hommes, tous gens prêts à combattre.

19. Toutes ces troupes étoient *toûjours diſpoſées à ſe rendre au*près de la perſonne du Roi *au premier ordre; & elles étoient au nombre d'onze cens ſoixante mille hommes*, ſans compter les autres qu'il avoit miſes dans les villes murées par tout le royaume de Juda.

CHAPITRE XVIII.

§. I. *Joſaphat fait alliance avec l'impie Achab, & lui promet d'aller avec lui à Ramoth de Galaad. Il engage Achab à conſulter la volonté du Seigneur ſur cette entrepriſe. Quatre cens faux prophetes en promettent un heureux ſuccès.*

L'an du monde 3107. Avant J. C. 867.

1. Fuit ergo Joſaphat dives & inclytus multum, & affinitate conjunctus eſt Achab.

2. Deſcenditque poſt annos ad eum in Samariam: ad cujus adventum mactavit Achab arietes & boves plurimos, ipſi, & populo qui venerat cum eo: perſuaſitque illi ut aſcenderet in Ramoth Galaad.

3. Dixitque Achab rex Iſrael ad Joſaphat regem Juda: Veni mecum in Ramoth Galaad. Cui ille reſpondit: Ut ego, & tu: ſicut populus tuus, ſic & populus meus: tecumque erimus in bello.

4. Dixitque Joſaphat ad regem Iſrael: Conſule obſecro impræſentiarum ſermonem Domini.

5. Congregavit igitur rex

1. Joſaphat fut donc très-riche, & acquit beaucoup de gloire; & il contracta alliance avec Achab, *en faiſant épouſer Athalie fille d'Achab à Joram ſon fils.*

2. Quelques années après, il l'alla voir à Samarie: & Achab à ſon arrivée fit immoler beaucoup de bœufs & de moutons en ſa conſidération, & en conſidération du monde qui étoit venu avec lui; & lui perſuada de marcher avec lui contre Ramoth de Galaad.

3. Achab Roi d'Iſraël dit donc à Joſaphat Roi de Juda: Venez avec moi à Ramoth de Galaad. Et Joſaphat lui répondit: Vous pouvez diſpoſer de moi comme de vous; mon peuple eſt votre peuple; & nous vous accompagnerons à cette guerre.

4. Et Joſaphat dit au Roi d'Iſraël: Conſultez, je vous prie, aujourd'hui la volonté du Seigneur.

5. Le Roi d'Iſraël aſſembla donc quatre cens

cens prophetes, & il leur dit : Devons-nous aller attaquer Ramoth de Galaad, ou demeurer en paix ? Allez, dirent-ils, Dieu livrera la ville entre les mains du Roi.

Israel prophetarum quadringentos viros, & dixit ad eos: in Ramoth Galaad ad bellandum ire debemus, an quiescere? At illi, Ascende, inquiunt, & tradet Deus in manu regis.

6. Josaphat lui dit : N'y a-t-il point ici quelque prophete du Seigneur, afin que nous le consultions aussi ?

6. Dixitque Josaphat : Numquid non est hic prophetes Domini, ut ab illo etiam requiramus ?

7. Et le Roi d'Israël dit à Josaphat : Il y a bien ici un homme par qui nous pouvons consulter la volonté du Seigneur : mais je le hais, parce qu'il ne me prophétise jamais rien de bon, & me prédit toûjours du mal : c'est Michée fils de Jemla. Josaphat lui dit : O Roi, ne parlez pas ainsi.

7. Et ait rex Israel ad Josaphat : Est vir unus, à quo possumus quærere Domini voluntatem : sed ego odi eum, quia non prophetat mihi bonum, sed malum omni tempore : est autem Michæas filius Jemla. Dixitque Josaphat : Ne loquaris, rex, hoc modo.

8. Le Roi d'Israël fit donc venir un de ses eunuques, & lui dit : Faites-moi venir tout présentement Michée fils de Jemla.

8. Vocavit ergo rex Israel unum de eunuchis, & dixit ei : Voca citò Michæam filium Jemla.

9. Cependant le Roi d'Israël & Josaphat Roi de Juda étoient assis chacun sur un trône, vêtus avec une magnificence royale, & ils étoient assis dans la place qui est près de la porte de Samarie ; & tous les prophetes prophétisoient devant eux.

9. Porrò rex Israel, & Josaphat rex Juda, uterque sedebant in solio suo, vestiti cultu regio : sedebant autem in area juxta portam Samariæ, omnesque prophetæ vaticinabantur coram eis.

10. Alors Sedecias fils de Chanaana, se fit des cornes de fer, & dit : Voici ce que dit le Seigneur : Vous secouerez, & vous frapperez avec ces cornes la Syrie, jusqu'à ce que vous l'ayez détruite.

10. Sedecias verò filius Chanaana fecit sibi cornua ferrea, & ait : Hæc dicit Dominus : His ventilabis Syriam, donec conteras eam.

11. Les autres prophetes prophétisoient tous la même chose, & disoient au Roi : Marchez contre Ramoth de Galaad. Vous aurez un succès heureux ; & le Seigneur la livrera entre les mains du Roi.

11. Omnesque prophetæ similiter prophetabant, atque dicebant : Ascende in Ramoth Galaad, & prosperaberis, & tradet eos Dominus in manu regis.

§. II. *Le prophete Michée, qu'Achab avoit fait venir à la priere de Josaphat, déclare que ses faux prophetes ne parlent que par l'esprit du démon, & pour séduire Achab. Sedecias faux prophete lui donne un soufflet ; & Achab fait mettre Michée en prison.*

12. C'est pourquoi celui qui avoit été envoyé pour faire venir Michée, lui dit : Voilà

12. Nuntius autem, qui ierat ad vocandum Mi-

chæam, ait illi: En verba omnium prophetarum uno ore bona regi annuntiant: quæſo ergo te ut & ſermo tuus ab eis non diſſentiat, loquariſque proſpera.

que tous les prophetes prédiſent tous d'une voix un bon ſuccès au Roi. Je vous prie donc que vos paroles ne ſoient point différentes des leurs, & que votre prédiction ſoit favorable.

13. Cui reſpondit Michæas: Vivit Dominus, quia quodcumque dixerit mihi Deus meus, hoc loquar.

13. Michée lui répondit: Vive le Seigneur, je dirai tout ce que mon Dieu m'aura ordonné de dire.

14. Venit ergo ad regem. Cui rex ait: Michæa, ire debemus in Ramoth Galaad ad bellandum, an quieſcere? Cui ille reſpondit: Aſcendite: cuncta enim proſpera evenient, & tradentur hoſtes in manus veſtras.

14. Michée vint donc ſe préſenter au Roi. Et le Roi dit: Michée, devons-nous marcher contre Ramoth de Galaad pour l'aſſiéger? ou demeurer ici en paix? Michée lui répondit, *en raillant*, Allez; toutes choſes vous réuſſiront heureuſement, & les ennemis vous ſeront livrés entre les mains, *comme vos prophetes vous l'aſſurent.*

15. Dixitque rex: Iterum atque iterum te adjuro, ut mihi non loquaris, niſi quod verum eſt, in nomine Domini.

15. Le Roi ajouta: Je vous conjure inſtamment de ne me parler que ſelon la vérité, au nom du Seigneur.

16. At ille ait: Vidi univerſum Iſrael diſperſum in montibus, ſicut oves abſque paſtore; & dixit Dominus: Non habent iſti dominos: revertatur unuſquiſque in domum ſuam in pace.

16. Michée *alors* lui dit: J'ai vû tout Iſraël diſperſé dans les montagnes comme des brebis ſans paſteur; & le Seigneur a dit: Ces gens-là n'ont point de chef. Que chacun retourne en paix dans ſa maiſon.

17. Et ait rex Iſrael ad Joſaphat: Nonne dixi tibi, quòd non prophetaret iſte mihi quidquam boni, ſed ea quæ mala ſunt?

17. Auſſi-tôt le Roi dit à Joſaphat: Ne vous ai-je pas bien dit que cet homme ne me prophétiſe jamais rien de bon, mais ſeulement des malheurs?

18. At ille: Idcircò, ait, audite verbum Domini: Vidi Dominum ſedentem in ſolio ſuo, & omnem exercitum cœli aſſiſtentem ei à dextris & à ſiniſtris.

18. Et Michée répliqua: Ecoutez donc la parole du Seigneur: J'ai vû le Seigneur aſſis ſur ſon trône, & toute l'armée du ciel autour de lui à droit & à gauche.

19. Et dixit Dominus: Quis decipiet Achab regem Iſrael, ut aſcendat & corruat in Ramoth Galaad? Cumque diceret unus hoc modo, & alter alio:

19. Et le Seigneur a dit: Qui ſéduira Achab Roi d'Iſraël, afin qu'il marche contre Ramoth de Galaad, & qu'il y périſſe? Comme l'un répondoit d'une façon, & l'autre d'une autre,

20. proceſſit ſpiritus, & ſtetit coram Domino: & ait:

20. l'eſprit *malin* s'avança & ſe préſenta devant le Seigneur, & lui dit: C'eſt moi qui

le séduirai. Le Seigneur ajoûta : Comment le séduiras-tu ?

21. J'irai, répondit cet esprit, & je serai un esprit menteur en la bouche de tous ses prophetes. Le Seigneur dit : Tu le séduiras, tu en viendras à bout. Va, & fais ce que tu dis ; *je te le permets.*

22. C'est donc maintenant que le Seigneur a mis un esprit de mensonge en la bouche de tous vos prophetes ; & le Seigneur a prononcé des malheurs contre vous.

23. Or Sedecias fils de Chanaana s'approcha de Michée, & le frappa sur la joue, & dit : Par où l'esprit du Seigneur a-t-il passé, & s'en est-il allé de moi pour te parler ?

24. Michée répondit : Vous le verrez vous-même le jour que vous passerez de chambre en chambre pour vous cacher, *& vous dérober à la fureur de ceux qui vous chercheront pour vous tuer.*

25. Le Roi d'Israël donna ses ordres, & dit : Prenez Michée, & le menez à Amon gouverneur de la ville, & à Joas fils d'Amelech ;

26. & dites-leur : Voici ce que le Roi a ordonné : Mettez cet homme dans la prison ; & qu'on ne lui donne qu'un peu de pain & un peu d'eau, jusqu'à ce que je revienne en paix.

27. Michée répondit : Si vous revenez en paix, le Seigneur n'a point parlé par ma bouche. Et il ajouta : Peuples, tous tant que vous êtes, soyez-en témoins.

Ego decipiam eum. Cui Dominus, In quo, inquit, decipies ?

21. At ille respondit : Egrediar, & ero spiritus mendax in ore omnium prophetarum ejus. Dixitque Dominus : Decipies, & prævalebis : egredere, & fac ita.

22. Nunc igitur : ecce Dominus dedit spiritum mendacii in ore omnium prophetarum tuorum, & Dominus locutus est de te mala.

23. Accessit autem Sedecias filius Chanaana, & percussit Michææ maxillam : & ait : Per quam viam transivit Spiritus Domini à me, ut loqueretur tibi ?

24. Dixitque Michæas : Tu ipse videbis in die illo, quando ingressus fueris cubiculum de cubiculo ut abscondaris.

25. Præcepit autem rex Israel, dicens : Tollite Michæam, & ducite eum ad Amon principem civitatis, & ad Joas filium Amelech.

26. Et dicetis : Hæc dicit rex : Mitte hunc in carcerem, & date ei panis modicum, & aquæ pauxillum, donec revertar in pace.

27. Dixitque Michæas : Si reversus fueris in pace, non est locutus Dominus in me. Et ait : Audite omnes populi.

§. III. *Achab & Josaphat marchent contre Ramoth de Galaad. Achab quitte ses habits royaux ; & Josaphat qui les avoit conservés se trouve en grand danger. Achab est percé d'une fleche tirée au hasard, & meurt au coucher du soleil.*

28. Le Roi d'Israël & Josaphat Roi de Juda marcherent donc contre Ramoth de Galaad.

28. Igitur ascenderunt rex Israel & Josaphat rex Juda in Ramoth Galaad.

29. Dixitque rex Iſrael ad Joſaphat: Mutabo habitum, & ſic ad pugnam vadam, tu autem induere veſtibus tuis. Mutatoque rex Iſrael habitu, venit ad bellum.

29. Et le Roi d'Iſraël dit à Joſaphat: J'irai au combat après avoir changé d'habit. Mais pour vous, prenez vos habits *ordinaires.* Ainſi le Roi d'Iſraël changea d'habit, & vint au combat.

30. Rex autem Syriæ præceperat ducibus equitatus ſui, dicens: Ne pugnetis contra minimum, aut contra maximum, niſi contra ſolum regem Iſrael.

30. Mais le Roi de Syrie donna ſes ordres aux officiers qui commandoient la cavalerie, & leur dit: Ne vous attachez dans le combat à aucun, ni petit, ni grand, mais ſeulement au Roi d'Iſraël.

31. Itaque cùm vidiſſent principes equitatus Joſaphat, dixerunt: Rex Iſrael eſt iſte. Et circumdederunt eum dimicantes: at ille clamavit ad Dominum, & auxiliatus eſt ei, atque avertit eos ab illo.

31. Ainſi lorſque ceux qui commandoient la cavalerie apperçurent Joſaphat, ils dirent: C'eſt le Roi d'Iſraël. Ils l'environnerent de tous côtés, & commencerent à le charger: mais ce prince pouſſa des cris au Seigneur, qui le ſecourut, & les écarta tous de lui.

32. Cùm enim vidiſſent duces equitatus, quòd non eſſet rex Iſrael, reliquerunt eum.

32. Car comme ces chefs de la cavalerie virent que ce n'étoit point le Roi d'Iſraël, ils le laiſſerent.

33. Accidit autem ut unus è populo ſagittam in incertum jaceret, & percuteret regem Iſrael inter cervicem & ſcapulas; at ille aurigæ ſuo ait: Converte manum tuam, & educ me de acie, quia vulneratus ſum.

33. *Mais* il arriva qu'un homme du peuple tira une fleche au haſard, & qu'il en frappa le Roi d'Iſraël entre le cou & les épaules. Il dit auſſi-tôt à ſon cocher: Tourne bride, & tire-moi du combat; car je ſuis bleſſé.

34. Et finita eſt pugna in die illo. Porrò rex Iſrael ſtabat in curru ſuo contra Syros uſque ad veſperam, & mortuus eſt occidente ſole.

34. Ainſi la guerre fut terminée en ce jour. Cependant le Roi d'Iſraël demeura dans ſon chariot juſqu'au ſoir, *faiſant ferme* contre les Syriens; & il mourut au coucher du ſoleil.

CHAPITRE XIX.

§. I. *Joſaphat eſt repris par le prophete Jehu d'avoir fait alliance avec Achab ennemi du Seigneur. Il viſite lui-même ſon peuple, & le fait rentrer dans le culte du Dieu de leurs peres.*

L'AN DU MONDE 3107.

1. Reverſus eſt autem Joſaphat rex Juda in domum ſuam pacifice in Jeruſalem.

1. JOſaphat s'en revint en paix dans ſon palais à Jeruſalem.

2. Cui occurrit Jehu filius Hanani Videns, & ait ad

2. Le prophete Jehu fils d'Hanani vint au-devant de lui, & lui dit: Vous don-

nez du ſecours à un impie, & vous faites alliance avec ceux qui haïſſent le Seigneur. Vous vous étiez rendu digne pour ce ſujet de la colere de Dieu.

eum : Impio præbes auxilium, & his qui oderunt Dominum amicitiâ jungeris, & idcircò iram quidem Domini merebaris :

3. Mais il s'eſt trouvé de bonnes œuvres en vous, parce que vous avez exterminé de la terre de Juda les bois *conſacrés aux idoles*, & que vous avez porté votre cœur à chercher le Seigneur le Dieu de vos peres : *C'eſt pourquoi le Seigneur vous a conſervé & vous a ramené en paix.*

3. ſed bona opera inventa ſunt in te, eò quòd abſtuleris lucos de terra Juda, & præparaveris cor tuum ut requireres Dominum Deum patrum tuorum.

4. Joſaphat demeura donc à Jeruſalem ; & il fit encore la viſite de ſon peuple depuis Berſabée juſqu'aux montagnes d'Ephraïm ; & il les fit rentrer dans le culte du Seigneur le Dieu de leurs peres.

4. Habitavit ergo Joſaphat in Jeruſalem : rurſumque egreſſus eſt ad populum de Berſabee uſque ad montem Ephraim, & revocavit eos ad Dominum Deum patrum ſuorum.

§. II. *Joſaphat établit des Juges dans toutes les places de Juda, & les fait ſouvenir que ce n'eſt pas la juſtice des hommes qu'ils exercent, mais celle de Dieu.*

5. Il établit auſſi des Juges dans toutes les places fortes de Juda, & dans chaque lieu *particulier.*

5. Conſtituitque judices terræ in cunctis civitatibus Juda munitis per ſingula loca,

6. Et il donna ſes ordres à ces Juges, & leur dit : Prenez bien garde à tout ce que vous ferez : car ce n'eſt pas la juſtice des hommes que vous exercez, c'eſt celle du Seigneur. Et tout ce que vous aurez jugé retombera ſur vous, *ſi vous ne l'avez fait ſelon les regles de ſa divine juſtice.*

6. & præcipiens judicibus, Videte, ait, quid faciatis : non enim hominis exercetis judicium, ſed Domini : & quodcumque judicaveritis, in vos redundabit.

7. Que la crainte du Seigneur ſoit *donc* avec vous ; & apportez tous les ſoins imaginables à vous bien acquitter de votre devoir : car il n'y a point d'injuſtice dans le Seigneur notre Dieu, ni d'acception de perſonnes, ni aucun deſir de préſens ; *ainſi il vous jugera ſelon ſa juſtice, ſans ſe laiſſer fléchir, ni par vos dons, ni par vos larmes.*

7. Sit timor Domini vobiſcum, & cum diligentia cuncta facite : non eſt enim apud Dominum Deum noſtrum iniquitas, nec perſonarum acceptio, nec cupido munerum.

8. Joſaphat établit auſſi dans Jeruſalem des Lévites, des Prêtres & des chefs pour les familles d'Iſraël, afin qu'ils y rendiſſent la juſtice à ceux qui y demeuroient, dans

8. In Jeruſalem quoque conſtituit Joſaphat Levitas, & Sacerdotes, & principes familiarum ex Iſrael, ut judicium & cauſam Domini ju-

dicarent habitatoribus ejus.

les affaires qui regardoient le Seigneur, & dans celles qui regardoient les particuliers.

9. Præcepitque eis, dicens: Sic agetis in timore Domini fideliter & corde perfecto.

9. Il leur donna ſes ordres, & leur dit: Vous ferez toutes choſes dans la crainte du Seigneur avec fidélité & avec un cœur parfait.

10. Omnem cauſam, quæ venerit ad vos, fratrum veſtrorum, qui habitant in urbibus ſuis inter cognationem & cognationem, ubicumque quæſtio eſt de lege, de mandato, de ceremoniis, de juſtificationibus; oſtendite eis, ut non peccent in Dominum, & ne veniat ira ſuper vos & ſuper fratres veſtros: ſic ergo agentes non peccabitis.

10. Quand quelque affaire de vos freres qui ſont dans leurs villes *particulieres* viendra à vous, ſoit qu'il s'agiſſe de quelque intérêt de famille, ou de quelque queſtion de la loi, des commandemens, des cérémonies & des préceptes; inſtruiſez-les, de peur qu'ils ne pechent contre le Seigneur, & que ſa colere ne tombe ſur vous & ſur vos freres: & ſi vous vous conduiſez de la ſorte, vous ne pecherez point.

11. Amarias autem ſacerdos & pontifex veſter, in his, quæ ad Deum pertinent, præſidebit: porrò Zabadias filius Iſmahel, qui eſt dux in domo Juda, ſuper ea opera erit, quæ ad regis officium pertinent: habetiſque magiſtros Levitas coram vobis. Confortamini, & agite diligenter, & erit Dominus vobiſcum in bonis.

11. Amarias votre pontife préſidera dans les choſes qui regardent Dieu; & Zabadias fils d'Iſmahel, chef de la maiſon de Juda, préſidera dans les affaires qui regardent le Roi. Vous avez auſſi les Lévites parmi vous, qui vous ſerviront de maîtres *pour vous inſtruire*. Soyez pleins de force, & acquittez-vous avec ſoin de vos devoirs; & le Seigneur vous traitera favorablement.

CHAPITRE XX.

§. I. *Les Ammonites, les Moabites & leurs alliés marchent contre Joſaphat. Il ordonne un jeûne & des prieres dans tout ſon royaume. Tout ſon peuple s'aſſemble pour offrir ſes vœux au Seigneur.*

L'an du monde 3108. Avant. J. C. 896.

1. Poſt hæc congregati ſunt filii Moab, & filii Ammon, & cum eis de Ammonitis, ad Joſaphat, ut pugnarent contra eum.

1. APrès ceci, les Moabites & les Ammonites avec leurs alliés s'aſſemblerent contre Joſaphat, pour lui faire la guerre.

2. Veneruntque nuntii, & indicaverunt Joſaphat, dicentes: Venit contra te multitudo magna, de his locis quæ trans mare ſunt, &

2. Des couriers en vinrent apporter la nouvelle à Joſaphat, & lui dirent: Voici une grande multitude qui vient contre vous, des lieux qui ſont au-delà de la mer *morte*, de

l'Idumée & de la Syrie ; & ils ſont campés à Aſaſonthamar qui eſt Engaddi.

de Syria, & ecce conſiſtunt in Aſaſonthamar, quæ eſt Engaddi.

3. Alors Joſaphat ſaiſi de crainte, s'appliqua entierement à prier le Seigneur, & fit publier un jeûne dans tout le royaume de Juda.

3. Joſaphat autem timore perterritus, totum ſe contulit ad rogandum Dominum, & prædicavit jejunium univerſo Juda.

4. Tout Juda s'aſſembla pour implorer l'aſſiſtance du Seigneur; & tout le monde même ſortit de ſes villes, pour venir lui offrir leurs prieres *à Jeruſalem.*

4. Congregatuſque eſt Judas ad deprecandum Dominum: ſed & omnes de urbibus ſuis venerunt ad obſecrandum eum.

§. II. *Priere que Joſaphat fait à Dieu, au milieu de tout ſon peuple.*

5. Après que Joſaphat ſe fut levé au milieu de cette multitude dans la maiſon du Seigneur devant le nouveau veſtibule,

5. Cumque ſteriſſet Joſaphat in medio cœtu Juda, & Jeruſalem, in domo Domini ante atrium novum,

6. il dit: Seigneur, qui êtes le Dieu de nos peres, vous êtes le Dieu du ciel, & vous dominez ſur tous les royaumes des nations; vous avez la force & la puiſſance entre vos mains; & nul ne peut vous réſiſter.

6. ait: Domine Deus patrum noſtrorum, tu es Deus in cœlo, & dominaris cunctis regnis Gentium; in manu tua eſt fortitudo & potentia, nec quiſquam tibi poteſt reſiſtere.

7. N'eſt-ce pas vous, mon Dieu, qui avez fait mourir tous les habitans de cette terre, en préſence de votre peuple d'Iſraël? & qui l'avez donné à la poſtérité d'Abraham votre ami, pour la poſſéder à jamais?

7. Nonne tu Deus noſter interfeciſti omnes habitatores terræ hujus coram populo tuo Iſrael, & dediſti eam ſemini Abraham amici tui in ſempiternum?

8. Ils y ont établi leur demeure, & y ont établi un ſanctuaire à votre nom; & ils ont dit:

8. Habitaveruntque in ea, & extruxerunt in illa ſanctuarium nomini tuo, dicentes:

9. Si les maux viennent fondre ſur nous, l'épée de *votre* jugement, la peſte, la famine, nous nous préſenterons dans cette maiſon, où votre nom a été invoqué, & nous pouſſerons nos cris vers vous dans nos afflictions; vous nous exaucerez, & vous nous délivrerez.

9. Si irruerint ſuper nos mala, gladius judicii, peſtilentia & fames, ſtabimus coram domo hac in conſpectu tuo, in qua invocatum eſt nomen tuum: & clamabimus ad te in tribulationibus noſtris, & exaudies, ſalvoſque facies.

10. Voici donc maintenant que les enfans d'Ammon & de Moab, & *ceux qui habitent* la montagne de Seïr, ſur les terres deſquelles vous ne voulûtes pas permettre à votre peuple d'Iſraël de paſſer, lorſqu'ils ſortoient d'Egypte, les obligeant de prendre une autre

10. Nunc igitur ecce filii Ammon, & Moab, & Mons Seir, per quos non conceſſiſti Iſrael ut tranſirent quando egrediebantur de Ægypto, ſed declinaverunt ab eis, & non interfecerunt illos;

route, & de ne les point détruire :

11. è contrario agunt, & nituntur ejicere nos de poſſeſſione, quam tradidiſti nobis.

11. *voici, dis-je*, qu'ils tiennent une conduite bien différente, faiſant tous leurs efforts pour nous chaſſer des terres que vous nous avez données, & dont vous nous avez mis en poſſeſſion.

12. Deus noſter, ergo non judicabis eos? In nobis quidem non eſt tanta fortitudo, ut poſſimus huic multitudini reſiſtere, quæ irruit ſuper nos. Sed cùm ignoremus quid agere debeamus, hoc ſolum habemus reſidui, ut oculos noſtros dirigamus ad te.

12. Vous qui êtes notre Dieu, ne ferez-vous donc point juſtice de ces gens-là? Nous reconnoiſſons que nous n'avons point aſſez de force pour réſiſter à toute cette multitude qui vient fondre ſur nous. Mais comme nous ne ſavons pas même ce que nous avons à faire, il ne nous reſte autre choſe que de tourner les yeux vers vous.

13. Omnis verò Juda ſtabat coram Domino, cum parvulis, & uxoribus, & liberis ſuis.

13. Or tout le peuple de Juda étoit devant le Seigneur, avec leurs femmes, leurs enfans, & ceux-mêmes qui étoient encore à la mamelle.

§. III. *Jahaziel rempli de l'eſprit du Seigneur aſſure Joſaphat que Dieu même combattra pour lui contre ſes ennemis. Joſaphat & ſon peuple ſe proſternent en terre, adorent le Seigneur ; & les Lévites chantent ſes loüanges.*

14. Erat autem Jahaziel filius Zachariæ, filii Banaiæ, filii Jehiel, filii Mathaniæ, Levites de filiis Aſaph, ſuper quem factus eſt Spiritus Domini in medio turbæ,

14. Là ſe trouva auſſi Jahaziel fils de Zacharie, fils de Banaïas, fils de Jehiel, fils de Mathanias, Lévite de la famille d'Aſaph; & l'eſprit de Dieu deſcendit ſur lui au milieu de cette multitude;

15. & ait: Attendite omnis Juda, & qui habitatis Jeruſalem, & tu rex Joſaphat: Hæc dicit Dominus vobis: Nolite timere, nec paveatis hanc multitudinem: non eſt enim veſtra pugna, ſed Dei.

15. & il dit: Ecoutez, vous tous, *peuple de* Juda, & vous autres qui demeurez à Jeruſalem, & vous auſſi Roi Joſaphat: Voici ce que le Seigneur vous dit: Ne craignez rien, & n'appréhendez point cette multitude. Ce ne ſera pas vous qui combattrez, mais Dieu.

16. Cras deſcendetis contra eos: aſcenſuri enim ſunt per clivum nomine Sis, & invenietis illos in ſummitate torrentis, qui eſt contra ſolitudinem Jeruel.

16. Demain vous irez au-devant d'eux; car ils monteront par le côteau du mont appellé Sis, & vous les rencontrerez à l'extrémité du torrent qui regarde le déſert de Jeruel.

17. Non eritis vos, qui dimicabitis: ſed tantummodo

17. Ce ne ſera pas vous qui combattrez. Demeurez ſeulement fermes; & vous verrez le

le ſecours du Seigneur ſur vous. O Juda & Jeruſalem, ne craignez point, & ne vous effrayez point; vous marcherez demain contre eux, & le Seigneur ſera avec vous.

confidenter ſtate, & videbitis auxilium Domini ſuper vos, ô Juda, & Jeruſalem; nolite timere, nec paveatis: cras egrediemini contra eos, & Dominus erit vobiſcum.

18. Alors Joſaphat & *le peuple de* Juda, & tous ceux qui demeuroient à Jeruſalem, ſe proſternerent en terre devant le Seigneur, & l'adorerent.

18. Joſaphat ergo, & Juda, & omnes habitatores Jeruſalem, ceciderunt proni in terram coram Domino, & adoraverunt eum.

19. Et en même-tems les Lévites de la famille de Caath & de celle de Coré chantoient hautement les loüanges du Seigneur le Dieu d'Iſraël, & de toute la force de leur voix.

19. Porrò Levitæ de filiis Caath, & de filiis Core, laudabant Dominum Deum Iſrael voce magna, in excelſum.

§. IV. *Joſaphat marche au-devant des ennemis. Il exhorte ſon peuple à mettre toute ſa confiance au Seigneur. Il établit des chantres, qui marchoient à la tête de l'armée, en chantant les loüanges de Dieu. Le Seigneur renverſe les deſſeins des ennemis. Ils tournent leurs armes contre eux-mêmes, & ſe tuent les uns les autres.*

20. Et le lendemain au matin, ils ſe leverent, & marcherent au travers du déſert de Thecué; & comme ils étoient en chemin, Joſaphat ſe tint debout au milieu d'eux, & leur dit: Ecoutez-moi, hommes de Juda, & vous tous qui demeurez à Jeruſalem: Mettez votre confiance dans le Seigneur votre Dieu; & vous n'aurez rien à craindre: croyez à ſes prophetes; & tout vous réuſſira.

20. Cumque mane ſurrexiſſent, egreſſi ſunt per deſertum Thecue: profectiſque eis, ſtans Joſaphat in medio eorum, dixit: Audite me viri Juda, & omnes habitatores Jeruſalem: credite in Domino Deo veſtro, & ſecuri eritis: credite prophetis ejus, & cuncta evenient proſpera.

21. Après avoir donné ſes avis au peuple, il établit par troupes des chantres pour loüer le Seigneur: ils marchoient devant l'armée; & tous ne faiſant qu'un cœur, ils chantoient ce cantique, Loüez le Seigneur, parce que ſa miſéricorde eſt éternelle.

21. Deditque conſilium populo, & ſtatuit cantores Domini, ut laudarent eum in turmis ſuis, & antecederent exercitum, ac voce conſona dicerent: Confitemini Domino, quoniam in æternum miſericordia ejus.

22. Et dans le même tems qu'ils eurent commencé à chanter ces paroles, le Seigneur tourna tous les deſſeins des ennemis contre eux-mêmes, c'eſt-à-dire, des enfans d'Ammon, & de Moab, & *des habitans* du mont Séir, qui, s'étant mis en marche dans le

22. Cumque cœpiſſent laudes canere, vertit Dominus inſidias eorum in ſemetipſos, filiorum ſcilicet Ammon, & Moab, & montis Seir, qui egreſſi fuerant ut pugnarent contra Judam, & percuſſi ſunt.

deſſein de battre Juda, furent tous défaits.

23. Namque filii Ammon, & Moab, conſurrexerunt adverſum habitatores montis Seir, ut interficerent & delerent eos: cumque hoc opere perpetraſſent, etiam in ſemetipſos verſi, mutuis concidere vulneribus.

23. Car les enfans d'Ammon & de Moab ſe mirent à combattre ceux du mont Séir, les tuerent, & les défirent. Et après cette action, ils tournerent leurs armes contre eux-mêmes, & ils ſe tuerent les uns les autres.

24. Porrò Juda cùm veniſſet ad ſpeculam, quæ reſpicit ſolitudinem, vidit procul omnem late regionem plenam cadaveribus, nec ſupereſſe quemquam, qui necem potuiſſet evadere.

24. L'armée de Juda étant donc arrivée ſur ce lieu élevé, d'où l'on découvre le déſert, elle vit de loin toute la plaine couverte de corps morts, ſans qu'il fût reſté un ſeul homme qui eût pu ſe ſauver.

§. V. *Joſaphat & ſon peuple, après avoir fait un riche butin, s'en retournent à Jeruſalem pleins de joie & de reconnoiſſance de la protection du Seigneur. Joſaphat fait alliance avec Ochoſias Roi d'Iſraël, & en eſt repris par un prophete du Seigneur.*

25. Venit ergo Joſaphat, & omnis populus cum eo, ad detrahenda ſpolia mortuorum: inveneruntque inter cadavera variam ſupellectilem, veſtes quoque, & vaſa pretioſiſſima, & diripuerunt, ita ut omnia portare non poſſent, nec per tres dies ſpolia auferre præ prædæ magnitudine.

25. Joſaphat s'avança donc avec tout ſon monde pour prendre les dépouilles des morts. Ils trouverent parmi les corps morts diverſes ſortes de meubles, des habits & des vaſes très-précieux, qu'ils prirent; de ſorte qu'ils ne purent emporter tout, ni enlever pendant trois jours ces dépouilles, tant le butin fut grand.

26. Die autem quarto congregati ſunt in valle Benedictionis: etenim quoniam ibi benedixerant Domino, vocaverunt locum illum vallis Benedictionis uſque in præſentem diem.

26. Le quatrieme jour, ils s'aſſemblerent dans *la vallée qui fut appellée depuis* la vallée de la Bénédiction; car comme ils y avoient béni le Seigneur, ils nommerent ce lieu la vallée de la Bénédiction, & ce nom lui eſt demeuré juſqu'à préſent.

27. Reverſuſque eſt omnis vir Juda, & habitatores Jeruſalem, & Joſaphat ante eos, in Jeruſalem cum lætitia magna, eò quòd dediſſet eis Dominus gaudium de inimicis ſuis.

27. Enſuite tout Juda, & ceux qui habitoient dans Jeruſalem, s'en retournerent à Jeruſalem. Joſaphat marchoit devant eux; & ils étoient tous comblés de joie, de ce que le Seigneur les avoit fait triompher de leurs ennemis.

28. Ingreſſique ſunt in Jeruſalem cum pſalteriis, & citharis, & tubis, in domum Domini.

28. Ils entrerent donc à Jeruſalem & dans le temple, au ſon des harpes, des guitares & des trompettes.

29. Irruit autem pavor Domini ſuper univerſa re-

29. Et la terreur du Seigneur ſe répandit ſur tous les royaumes *voiſins*, lorſqu'ils eurent

appris que le Seigneur avoit lui-même combattu contre les ennemis d'Iſraël.

gna terrarum, cùm audiſſent quòd pugnaſſet Dominus contra inimicos Iſraël.

30. Ainſi le royaume de Joſaphat demeura tranquille, & Dieu lui donna la paix avec ſes voiſins.

30. Quievitque regnum Joſaphat, & præbuit ei Deus pacem per circuitum.

31. Joſaphat régna donc *de la ſorte* ſur Juda. Il commença à régner à l'âge de trente-cinq ans à Jeruſalem. Sa mere ſe nommoit Azuba, & étoit fille de Selahi.

31. Regnavit igitur Joſaphat ſuper Judam, & erat triginta quinque annorum cùm regnare cœpiſſet: viginti autem & quinque annis regnavit in Jeruſalem, & nomen matris ejus Azuba filia Selahi.

32. Il marcha dans les voies de ſon pere: il ne s'en détourna point: mais il fit ce qui étoit agréable aux yeux de Dieu.

32. Et ambulavit in via patris ſui Aſa, nec declinavit ab ea, faciens quæ placita erant coram Domino.

33. Néanmoins il ne détruiſit pas les hauts lieux *conſacrés au Seigneur;* & le peuple n'avoit pas encore tourné ſon cœur *aſſez parfaitement* vers le Seigneur le Dieu de ſes peres, *pour ne lui ſacrifier que dans le temple de Jeruſalem.*

33. Verumtamen excelſa non abſtulit, & adhuc populus non direxerat cor ſuum ad Dominum Deum patrum ſuorum.

34. Pour le reſte des actions de Joſaphat, tant les premieres que les dernieres, elles ſont écrites dans l'hiſtoire de Jehu fils d'Hanani, qui a été inſérée dans les livres des Rois d'Iſraël, *ou plutôt de Juda.*

34. Reliqua autem geſtorum Joſaphat, priorum & noviſſimorum, ſcripta ſunt in verbis Jehu filii Hanani, quæ digeſſit in Libros regum Iſrael.

35. *Cependant Achab mourut.* Après cela, Joſaphat Roi de Juda fit amitié avec *ſon fils* Ochozias Roi d'Iſraël, dont les actions furent très-impies.

35. Poſt hæc iniit amicitias Joſaphat rex Juda cum Ochozia rege Iſrael, cujus opera fuerunt impiiſſima.

L'an du monde 3108.

36. Et il convint avec lui qu'ils équiperoient une flotte pour aller à Tharſis: ils firent donc bâtir des vaiſſeaux à Aſiongaber;

36. Et particeps fuit ut facerent naves, quæ irent in Tharſis: feceruntque claſſem in Aſiongaber.

37. mais *ils y furent briſés par une violente tempête.* Et Eliézer fils de Dodaü de Mareſa prophétiſa à Joſaphat, & lui dit: Parce que vous avez fait alliance avec Ochozias, Dieu a renverſé vos deſſeins, & vos vaiſſeaux ont été briſés. De ſorte qu'ils ne purent aller à Tharſis.

37. Prophetavit autem Eliezer filius Dodaü de Mareſa ad Joſaphat, dicens: Quia habuiſti fœdus cum Ochozia, percuſſit Dominus opera tua, contritæque ſunt naves, nec potuerunt ire in Tharſis.

CHAPITRE XXI.

§. I. *Joſaphat meurt. Il laiſſe ſon royaume à Joram ſon fils. Joram fait mourir ſes freres, & imite l'impiété des Rois d'Iſraël. Dieu néanmoins ne voulut pas le perdre, en conſidération de David.*

L'AN DU MONDE 3115. AVANT J. C. 889.

1. Dormivit autem Joſaphat cum patribus ſuis, & ſepultus eſt cum eis in civitate David: regnavitque Joram filius ejus pro eo.

1. JOſaphat s'endormit avec ſes peres, & il fut enſeveli avec eux dans la ville de David. Et ſon fils Joram, *qui avoit déja régné quatre ans avec lui*, régna en ſa place.

2. Qui habuit fratres, filios Joſaphat Azariam, & Jahiel, & Zachariam, & Azariam, & Michael, & Sapharíam; omnes hi, filii Joſaphat regis Juda.

2. Joram eut pour freres Azarie, Jahiel, Zacharie, Azarie, Michel & Saphatie; tous fils de Joſaphat Roi de Juda.

3. Dedítque eis pater ſuus multa munera argenti, & auri, & penſitationes, cum civitatibus munitiſſimis in Juda: regnum autem tradidit Joram, eò quòd eſſet primogenitus.

3. Leur pere leur donna de grandes ſommes d'or & d'argent, avec des penſions & des villes très-fortes dans le royaume de Juda: mais il donna le royaume à Joram, parce qu'il étoit l'aîné.

4. Surrexit ergo Joram ſuper regnum patris ſui: cumque ſe confirmaſſet, occidit omnes fratres ſuos gladio, & quoſdam de principibus Iſrael.

4. Joram prit donc poſſeſſion du royaume de ſon pere; & lorſqu'il s'y fut bien affermi, il fit mourir par l'épée tous ſes freres & quelques-uns des principaux d'Iſraël.

5. Triginta duorum annorum erat Joram cùm regnare cœpiſſet: & octo annis regnavit in Jeruſalem.

5. Joram avoit trente-deux ans lorſqu'il commença à régner; & il régna huit ans à Jeruſalem, *quatre ans avec ſon pere, & quatre ans ſeul.*

6. Ambulavitque in viis regum Iſrael, ſicut egerat domus Achab: filia quippe Achab erat uxor ejus, & fecit malum in conſpectu Domini.

6. Il marcha dans les voies des Rois d'Iſraël, comme avoit fait la maiſon d'Achab; car ſa femme étoit fille d'Achab; & il fit le mal en la préſence du Seigneur.

7. Noluit autem Dominus diſperdere domum David, propter pactum quod inierat cum eo: & quia promiſerat ut daret ei lucernam, & filiis ejus omni tempore.

7. Cependant le Seigneur ne voulut point perdre la maiſon de David, à cauſe de l'alliance qu'il avoit faite avec lui, & parce qu'il lui avoit promis qu'il lui donneroit toujours une lampe, à lui & à ſes enfans.

§. II. *Les Iduméens ſe révoltent contre Joram, & ſont défaits. Il réçoit des lettres du prophete Elie, qui lui reproche ſes impiétés, & lui en prédit la punition.*

8. Edom ſe révolta alors pour n'être plus aſſujetti à Juda, & ſe fit un Roi *indépendant des princes de cette tribu.*

8. In diebus illis rebellavit Edom, ne eſſet ſubditus Judæ, & conſtituit ſibi regem.

9. Joram, *pour le ſoumettre de nouveau à ſon obéiſſance*, ſe mit en campagne avec ſes principaux officiers & toute ſa cavalerie qui le ſuivoit; & s'étant levé la nuit, il attaqua & défit Edom qui l'avoit environné, & tous ceux qui commandoient ſa cavalerie.

9. Cumque tranſiſſet Joram cum principibus ſuis, & cuncto equitatu qui erat ſecum, ſurrexit nocte, & percuſſit Edom qui ſe circumdederat, & omnes duces equitatus ejus.

10. Edom a continué néanmoins de ſe révolter juſqu'aujourd'hui, afin de n'être plus ſous la puiſſance *des Rois* de Juda. En ce même-tems, Lobna ſe retira auſſi de l'obéiſſance de Joram, *Dieu le permettant ainſi*, parce qu'il avoit abandonné le Seigneur le Dieu de ſes peres.

10. Attamen rebellavit Edom, ne eſſet ſub ditione Juda, uſque ad hanc diem: eo tempore & Lobna receſſit ne eſſet ſub manu illius. Dereliquerat enim Dominum Deum patrum ſuorum:

11. Il fit faire, outre cela, des hauts lieux dans les villes de Juda; & il engagea les habitans de Jeruſalem dans la fornication *& l'idolatrie*, & rendit *ainſi* Juda prévaricateur.

11. inſuper & excelſa fabricatus eſt in urbibus Juda, & fornicari fecit habitatores Jeruſalem, & prævaricari Judam.

12. Or *pendant qu'il ſe livroit ainſi à l'impiété*, on lui apporta des lettres du prophete Elie, où il étoit écrit: Voici ce que dit le Seigneur le Dieu de votre ayeul David: Parce que vous n'avez point marché dans les voies de votre pere Joſaphat, ni dans celles d'Aſa Roi de Juda,

12. Allatæ ſunt autem ei litteræ ab Elia propheta, in quibus ſcriptum erat: Hæc dicit Dominus Deus David patris tui: Quoniam non ambulaſti in viis Joſaphat patris tui, & in viis Aſa regis Juda,

13. mais que vous avez ſuivi l'exemple des Rois d'Iſraël, & que vous avez fait tomber Juda & les habitans de Jeruſalem dans la fornication, imitant la fornication de la maiſon d'Achab, & que de plus vous avez fait tuer vos freres, qui étoient de la maiſon de votre pere, & meilleurs que vous;

13. ſed inceſſiſti per iter regum Iſrael, & fornicari feciſti Judam, & habitatores Jeruſalem, imitatus fornicationem domus Achab, inſuper & fratres tuos, domum patris tui, meliores te, occidiſti:

14. le Seigneur s'en va auſſi vous frapper d'une grande plaie, vous & votre peuple, vos enfans, vos femmes, & tout ce qui vous appartient.

14. ecce Dominus percutiet te plagâ magnâ, cum populo tuo, & filiis, & uxoribus tuis, univerſaque ſubſtantia tua.

15. Tu autem ægrotabis peſſimo languore uteri tui, donec egrediantur vitalia tua paulatim per ſingulos dies.

15. Vous ſerez frappé dans le ventre d'une maladie très-maligne, qui vous fera jetter tous les jours peu à peu vos entrailles.

L'an du monde 3116.

§. III. *Les Philiſtins & les Arabes entrent dans la terre de Juda, la ravagent, pillent le Palais du Roi, emmenent ſes fils & ſes femmes. Dieu le frappe lui-même d'une plaie horrible, dont il meurt. Il eſt enterré ſans honneur.*

16. Suſcitavit ergo Dominus contra Joram ſpiritum Philiſthinorum, & Arabum, qui confines ſunt Æthiopibus.

16. Le Seigneur excita donc contre Joram l'eſprit des Philiſtins & des Arabes voiſins des Ethiopiens.

17. Et aſcenderunt in terram Juda, & vaſtaverunt eam, diripueruntque cunctam ſubſtantiam, quæ inventa eſt in domo regis, inſuper & filios ejus, & uxores: nec remanſit ei filius, niſi Joachaz, qui minimus natu erat.

17. Ils entrerent dans la terre de Juda, la ravagerent, & emporterent tout ce qu'ils trouverent dans le palais du Roi, emmenerent ſes fils, & ſes femmes; de ſorte qu'il ne lui reſta d'enfans que Joachaz le plus jeune de tous, *qui fut nommé Ochozias.*

18. Et ſuper hæc omnia percuſſit eum Dominus alvi languore inſanabili.

18. Et par deſſus tout cela, Dieu le frappa d'une maladie incurable dans les entrailles.

19. Cumque diei ſuccederet dies, & temporum ſpatia volverentur, duorum annorum expletus eſt circulus: & ſic longa conſumptus tabe, ita ut egereret etiam viſcera ſua, languore pariter & vita caruit. Mortuuſque eſt in infirmitate peſſima, & non fecit ei populus ſecundùm morem combuſtionis, exequias, ſicut fecerat majoribus ejus.

19. Ainſi les jours & les tems ſe ſuccédant les uns aux autres, deux ans ſe paſſerent; de ſorte qu'étant tout conſumé & pourri par la longueur de ce mal, il jettoit même ſes entrailles; & il ne trouva la fin de ſon mal, que dans celle de ſa vie. Il mourut donc d'une très-horrible maladie. Et le peuple ne lui rendit point dans ſa ſépulture les honneurs qu'on avoit rendus à ſes ancêtres, en brûlant pour lui des parfums, ſelon la coutume.

L'an du monde 3119.

20. Triginta-duorum annorum fuit, cùm regnare cœpiſſet, & octo annis regnavit in Jeruſalem. Ambulavitque non rectè, & ſepelierunt eum in civitate Dei: verumtamen non in ſepulchro regum.

20. Joram avoit trente-deux ans quand il commença à régner; & il régna huit ans à Jeruſalem. Mais il ne marcha pas avec un cœur droit. On l'enterra dans la ville de David; mais on ne le mit point dans le ſépulcre des Rois.

CHAPITRE XXII.

§. I. *Ochozias eſt établi Roi en la place de Joram ſon pere. Il imite les impiétés d'Achab.*

L'an du monde 3119. Avant J. C. 885.

1. LEs habitans de Jeruſalem établirent Roi en ſa place *Joachaz, qu'ils nommerent* Ochozias, le plus jeune de ſes fils, parce qu'une troupe de voleurs Arabes, qui avoient fait une irruption dans le camp, avoient tué tous ſes freres qui étoient plus âgés que lui; ainſi Ochozias fils de Joram Roi de Juda prit poſſeſſion du royaume.

1. Conſtituerunt autem habitatores Jeruſalem Ochoziam filium ejus minimum, regem pro eo: omnes enim majores natu, qui ante eum fuerant, interfecerant latrones Arabum, qui irruerant in caſtra: regnavitque Ochozias filius Joram regis Juda.

2. Il avoit quarante-deux ans, *ou pour mieux dire vingt-deux ans*, quand il commença à régner; & il ne régna qu'un an à Jeruſalem. Sa mere ſe nommoit Athalie, fille *d'Achab, fils* d'Amri.

2. Quadraginta duorum annorum erat Ochozias cùm regnare cœpiſſet, & uno anno regnavit in Jeruſalem, & nomen matris ejus Athalia filia Amri.

3. Ce prince ſuivit auſſi les voies de la maiſon d'Achab; car ſa mere le porta à l'impiété.

3. Sed & ipſe ingreſſus eſt per vias domus Achab: mater enim ejus impulit eum ut impiè ageret.

4. Il fit donc le mal en la préſence du Seigneur, comme la maiſon d'Achab, qui lui ſervit de conſeil après la mort de ſon pere; & ce fut là la cauſe de ſa perte.

4. Fecit igitur malum in conſpectu Domini, ſicut domus Achab: ipſi enim fuerunt ei conſiliarii poſt mortem patris ſui, in interitum ejus.

§. II. *Ochozias marche avec Joram Roi d'Iſraël contre les Syriens. Joram eſt bleſſé, & ſe retire à Jezrahel pour ſe faire traiter. Ochozias l'y vient viſiter, & marche avec lui contre Jehu, qui les tue tous deux.*

L'an du monde 3120.

5. Il marcha ſelon leur conſeil, & il alla à Ramoth de Galaad, avec Joram fils d'Achab Roi d'Iſraël, faire la guerre à Hazaël Roi de Syrie. Et Joram fut bleſſé par les Syriens.

5. Ambulavitque in conſiliis eorum. Et perrexit cum Joram filio Achab rege Iſrael, in bellum contra Hazael regem Syriæ in Ramoth Galaad: vulneraveruntque Syri Joram.

6. Comme il avoit reçu beaucoup de bleſſures dans cette bataille, il s'en revint à Jezrahel, pour s'y faire traiter. Ochozias fils de

6. Qui reverſus eſt ut curaretur in Jezrahel: multas enim plagas acceperat in ſupradicto certamine. Igitur

Ochozias filius Joram rex Juda, descendit ut inviseret Joram filium Achab in Jezrahel ægrotantem.

Joram Roi de Juda vint donc à Jezrahel; pour voir Joram qui y étoit malade.

7. Voluntatis quippe fuit Dei adversus Ochoziam, ut veniret ad Joram: & cùm venisset, & egrederetur cum eo adversum Jehu filium Namsi, quem unxit Dominus ut deleret domum Achab.

7. Et ce fut par la volonté de Dieu, qui vouloit punir Ochozias, qu'il vint rendre visite à Joram; & qu'y étant venu, il marcha avec lui contre Jehu fils de Namsi, que le Seigneur avoit oint pour exterminer la maison d'Achab.

8. Cùm ergo everteret Jehu domum Achab, invenit principes Juda, & filios fratrum Ochoziæ, qui ministrabant ei, & interfecit illos.

8. Comme donc Jehu s'en alloit pour ruiner la maison d'Achab, il trouva les princes de Juda, & les fils des freres d'Ochozias, qui le servoient, & il les tua tous.

9. Ipsum quoque perquirens Ochoziam, comprehendit latitantem in Samaria: adductumque ad se, occidit, & sepelierunt eum: eò quòd esset filius Josaphat, qui quæsierat Dominum in toto corde suo; nec erat ultrà spes aliqua, ut de stirpe quis regnaret Ochoziæ.

9. Et cherchant aussi Ochozias, il le surprit caché dans Samarie; & après qu'on le lui eut amené, il le fit mourir. *On le porta ensuite à Jerusalem, où* on lui rendit l'honneur de la sépulture, parce qu'il étoit fils de Josaphat qui avoit cherché le Seigneur de tout son cœur: mais il n'y avoit plus d'espérance qu'aucun de la race d'Ochozias pût régner;

§. III. *Athalie mere d'Ochozias fait mourir tous les enfans de ce Prince. Josabeth sa sœur sauve Joas de ce carnage, & le fait élever dans la maison du Seigneur.*

10. Siquidem Athalia mater ejus, videns quòd mortuus esset filius suus, surrexit & interfecit omnem stirpem regiam domus Joram.

10. parce qu'Athalie sa mere, voyant que son fils étoit mort, fit tuer tout ce qui restoit de la maison royale de Joram, *afin de régner elle-même sur Juda.*

11. Portò Josabeth filia regis tulit Joas filium Ochoziæ, & furata est eum de medio filiorum regis, cùm interficerentur: abscondítque eum cum nutrice sua in cubiculo lectulorum: Josabeth autem, quæ absconderat eum, erat filia regis Joram, uxor Joiadæ pontificis, soror Ochoziæ & idcircò Athalia non interfecit eum.

11. Néanmoins Josabeth fille du Roi prit Joas fils d'Ochozias, & le déroba du milieu des autres enfans du Roi lorsqu'on les massacra; & elle le cacha, lui & sa nourrice, dans la chambre des lits: & Josabeth qui l'avoit ainsi caché étoit fille de Joram, femme du pontife Joïada & sœur d'Ochozias; c'est pourquoi Athalie ne put point le faire mourir.

12. Fuit ergo cum eis in domo Dei absconditus sex annis, quibus regnavit Athalia super terram.

12. Joas fut donc caché avec les prêtres dans la maison de Dieu durant les six années que régna Athalie sur le pays.

CHAPITRE

Digitized by Google

CHAPITRE XXIII.

§ I. *Le grand-prêtre Joïada fait reconnoître pour Roi sur Juda Joas, âgé de sept ans.*

L'AN DU MONDE 3126. AVANT J. C. 878.

1. LOrsque *Joas fut entré dans* la septieme année *de son âge*, Joïada, animé d'un nouveau courage, choisit les centeniers Azarias fils de Jeroham, Ismahel fils de Joanam, Azarie fils d'Obed, Mahasie fils d'Adaï, & Elisaphat fils de Zechri, & fit un traité avec eux, *pour les encourager à soutenir le dessein qu'il avoit de rétablir Joas sur le thrône de ses ayeux.*

1. Anno autem septimo confortatus Jojada, assumpsit centuriones, Azariam videlicet filium Jeroham, & Ismahel filium Johanan, Azariam quoque filium Obed, & Maasiam filium Adaiæ, & Elisaphat filium Zechri: & iniit cum eis fœdus.

2. Et comme ils parcouroient toute la Judée, *afin de disposer toutes choses pour l'exécution de ce dessein*, ils assemblerent les Lévites de toutes les villes de Juda, & les chefs de toutes les familles d'Israël qui se rendirent à Jerusalem.

2. Qui circumeuntes Judam, congregaverunt Levitas de cunctis urbibus Juda, & principes familiarum Israel, veneruntque in Jerusalem.

3. Toute cette multitude fit donc un traité dans le temple avec le Roi; & Joïada leur dit: Voilà le fils du Roi; c'est lui qui doit régner, selon que le Seigneur a prononcé en faveur de tous les descendans de David.

3. Iniit ergo omnis multitudo pactum in domo Dei cum rege: dixitque ad eos Jojada: Ecce filius regis regnabit, sicut locutus est Dominus super filios David.

4. Voici ce que vous devez faire:

4. Iste est ergo sermo quem facietis:

5. La troisieme partie de vous tous, Prêtres, Lévites & Portiers, qui venez pour faire votre semaine dans le temple, gardera les portes, l'autre troisieme partie se placera vers le palais du Roi; & la troisieme à la porte que l'on nomme du Fondement: le reste du peuple se tiendra dans le parvis de la maison du Seigneur.

5. Tertia pars vestrûm qui veniunt ad Sabbatum, Sacerdotum, & Levitarum, & janitorum, erit in portis: tertia verò pars ad domum regis: & tertia ad portam, quæ appellatur Fundamenti: omne verò reliquum vulgus sit in atriis domus Domini.

6. Que qui que ce soit n'entre dans la maison du Seigneur, que les Prêtres & les Lévites qui sont en fonction; il n'y entrera que ceux-là, parce qu'ils sont sanctifiés. Le

6. Nec quisquam alius ingrediatur domum Domini, nisi Sacerdotes, & qui ministrant de Levitis: ipsi tantummodò ingrediantur, quia

ſanctificati ſunt : & omne reliquum vulgus obſervet cuſtodias Domini.

reſte du peuple ſera garde à la maiſon du Seigneur.

7. Levitæ autem circumdent regem, habentes ſinguli arma ſua: (& ſi quis alius ingreſſus fuerit templum, interficiatur) ſintque cum rege & intrante & egrediente.

7. Que les Lévites *qui ſortiront de ſemaine ſe joignent à ceux qui les viennent relever ; & qu'ils* demeurent *tous* auprès de la perſonne du Roi avec leurs armes : & ſi quelqu'autre entroit dans le temple, qu'on le tue. Qu'ils accompagnent toûjours le Roi, ſoit qu'il entre ou qu'il ſorte.

8. Fecerunt ergo Levitæ, & univerſus Juda, juxta omnia quæ præceperat Jojada pontifex: & aſſumpſerunt ſinguli viros qui ſub ſe erant, & veniebant per ordinem ſabbati, cum his qui impleverant ſabbatum, & egreſſuri erant; ſiquidem Jojada pontifex non dimiſerat abire turmas, quæ ſibi per ſingulas hebdomadas ſuccedere conſueverant.

8. Les Lévites & tout Juda exécuterent tout ce que le pontife Joïada leur avoit ordonné : tous prirent les gens qui étoient ſous eux, tant ceux qui venoient à leur rang faire leur ſemaine, que ceux qui l'avoient faite & qui ſortoient de ſervice, parce que le pontife Joïada n'avoit point permis aux troupes qui devoient ſe ſuccéder chaque ſemaine de ſe retirer.

9. Deditque Jojada ſacerdos centurionibus lanceas, clypeoſque & peltas regis David, quas conſecraverat in domo Domini.

9. Le grand-prêtre Joïada donna à tous les centeniers les lances & les boucliers grands & petits du Roi David, qu'il avoit conſacrés dans la maiſon du Seigneur.

10. Conſtituitque omnem populum tenentium pugiones, à parte templi dextra, uſque ad partem templi ſiniſtram, coram altari, & templo per circuitum regis.

10. Et il rangea tout le peuple qui avoit l'épée à la main devant l'autel, depuis le côté droit du temple, juſqu'au côté gauche, tout-au-tour du Roi.

11. Et eduxerunt filium regis, & impoſuerunt ei diadema, & teſtimonium, dederuntque in manu ejus tenendam legem, & conſtituerunt eum regem : unxit quoque illum Jojada pontifex, & filii ejus: imprecatique ſunt ei, atque dixerunt: Vivat rex.

11. Enſuite ils amenerent le fils du Roi, & lui mirent la couronne ſur la tête. Ils le revêtirent des ornemens de ſa dignité, lui mirent dans la main le livre de la loi, & le déclarerent Roi. Le grand-prêtre Joïada aſſiſté de ſes enfans l'oignit & le ſacra ; & tous lui ſouhaitant un heureux regne, ſe mirent à crier : Vive le Roi.

§. II. *Athalie vient au temple, & regarde l'élévation de Joas comme une trahiſon. Le grand-prêtre la fait ſortir du temple, & la fait tuer. Il engage tout le peuple à renouveller alliance avec le Seigneur. Ils détruiſent le temple de Baal, & tuent le prêtre de cette idole.*

12. Quod cùm audiſſet Athalia, vocem ſcilicet cur-

12. Lorſqu'Athalie eut entendu la voix du peuple qui couroit & qui béniſſoit le Roi,

elle vint vers ce peuple dans le temple du Seigneur.

13. Et dès qu'elle eut vû, de l'entrée du temple, le Roi sur une estrade, les princes & des troupes autour de lui, & tout le peuple, qui, dans la joie, sonnoit de la trompette, & joüoit de toutes sortes d'instrumens, & qu'elle eut entendu les voix de ceux qui chantoient les loüanges du Roi, elle déchira ses vêtemens, & s'écria: Trahison, trahison.

14. Or le pontife Joïada s'avançant vers les centeniers & les chefs de l'armée, leur dit: Tirez-la hors de l'enceinte du temple; & lorsqu'elle sera dehors, percez-la de vos épées. Mais il leur commanda sur tout de ne la pas tuer dans la maison du Seigneur.

15. Ils la prirent donc par le cou; & lorsqu'elle fut entrée dans la porte des chevaux de la maison du Roi, ils la tuerent en cet endroit.

16. Joïada fit une alliance entre lui, *comme tenant la place du Seigneur*, tout le peuple & le Roi, afin qu'ils fussent à l'avenir le peuple du Seigneur.

17. C'est pourquoi tout le peuple *voulant à l'heure même donner une preuve éclatante de son zele pour le Seigneur*, entra dans le temple de Baal, *dont Athalie avoit rétabli le culte impie*, & le détruisit. Il brisa toutes ses images & ses autels, & tua Mathan prêtre de Baal devant l'autel.

18. Joïada établit aussi des officiers pour la garde du temple du Seigneur, qui dépendroient des Prêtres & des Lévites, selon la distribution que David en avoit faite, afin que l'on offrit des holocaustes au Seigneur, comme il est écrit dans la loi de Moyse, avec joie & avec des cantiques, ainsi que David l'avoit ordonné.

19. Il mit encore des portiers aux portes

rentium atque laudantium regem, ingressa est ad populum in templum Domini.

13. Cumque vidisset regem stantem super gradum in introitu, & principes, turmasque circa eum, omnemque populum terræ gaudentem, atque clangentem tubis, & diversi generis organis concinentem, vocemque laudantium, scidit vestimenta sua, & ait: Insidiæ, insidiæ.

14. Egressus autem Joiada pontifex ad centuriones, & principes exercitus, dixit eis: Educite illam extra septa templi, & interficiatur foris gladio. Præcepitque sacerdos ne occideretur in domo Domini.

15. Et imposuerunt cervicibus ejus manus: cumque intrasset portam equorum domus regis, interfecerunt eam ibi.

16. Pepigit autem Jojada fœdus inter se, universumque populum, & regem, ut esset populus Domini.

17. Itaque ingressus est omnis populus domum Baal, & destruxerunt eam: & altaria ac simulachra illius confregerunt: Mathan quoque sacerdotem Baal interfecerunt ante aras.

18. Constituit autem Jojada præpositos in domo Domini, sub manibus Sacerdotum, & Levitarum, quos distribuit David in domo Domini: ut offerrent holocausta Domino, sicut scriptum est in lege Moysi, in gaudio, & canticis, juxta dispositionem David.

19. Constituit quoque jani-

tores in portis domus Domini, ut non ingrederetur eam immundus in omni re.

de la maiſon du Seigneur, afin que nul, ſouillé d'aucune impureté que ce fût, n'y pût entrer..

20. Aſſumpſitque centuriones, & fortiſſimos viros ac principes populi, & omne vulgus terræ, & fecerunt deſcendere regem de domo Domini, & introire per medium portæ ſuperioris in domum regis, & collocaverunt eum in ſolio regali.

20. Enſuite il prit les centeniers, & les plus braves & les premiers du peuple, avec tout le reſte de la multitude: & ils firent deſcendre le Roi de la maiſon du Seigneur, le conduiſirent dans ſon palais, le firent paſſer par la grande porte, & le mirent ſur le thrône royal.

21. Lætatuſque eſt omnis populus terræ, & urbs quievit: porrò Athalia interfecta eſt gladio.

21. Tout le peuple fut dans la joie, & la ville en paix, après que l'on eut fait mourir Athalie par l'épée.

CHAPITRE XXIV.

§. I. *Joas demeure fidele au Seigneur, tant que vit le grand-prêtre Joïada. Il répare la maiſon que l'impie Athalie avoit détruite.*

1. Septem annorum erat Joas cùm regnare cœpiſſet, & quadraginta annis regnavit in Jeruſalem: nomen matris ejus Sebia de Berſabee.

1. JOas n'avoit que ſept ans quand il commença à régner, & il régna quarante ans à Jeruſalem. Sa mere s'appelloit Sebie, & elle étoit de Berſabée.

2. Fecitque quod bonum eſt coram Domino cunctis diebus Jojadæ ſacerdotis.

2. Et il fit ce qui étoit bon en la préſence du Seigneur, tant que vêcut le pontife Joïada.

3. Accepit autem ei Jojada uxores duas, è quibus genuit filios & filias.

3. Joïada lui fit épouſer deux femmes, dont il eut des fils & des filles.

4. Poſt quæ placuit Joas ut inſtauraret domum Domini.

4. Après cela, Joas conçut le deſſein de réparer la maiſon de Dieu.

L'an du monde 3147.

5. Congregavitque Sacerdotes, & Levitas, & dixit eis: Egredimini ad civitates Juda, & colligite de univerſo Iſrael pecuniam ad ſarta tecta templi Dei veſtri, per ſingulos annos, feſtinatòque hoc facite; porrò Levitæ egere negligentiùs.

5. Ainſi il fit aſſembler les Prêtres & les Lévites, & il leur dit: Allez par toutes les villes de Juda, & ramaſſez de tout Iſraël l'argent qu'il doit fournir tous les ans pour les réparations du temple; & faites cela avec toute la diligence poſſible. Mais les Lévites exécuterent cet ordre avec aſſez de négligence.

6. Vocavitque rex Joja-

6. Le Roi fit donc appeller le pontife

Joïada, & lui dit : Pourquoi n'avez-vous point eu ſoin d'obliger les Lévites d'apporter tout l'argent qui ſe leve ſur Juda & ſur Jeruſalem, ſelon l'ordonnance que fit Moyſe ſerviteur de Dieu, lorſqu'il engagea tout Iſraël à la conſtruction du tabernacle de l'alliance ?

dam, principem, & dixit ei : Quare tibi non fuit curæ, ut cogeres Levitas inferre de Juda & de Jeruſalem pecuniam, quæ conſtituta eſt à Moyſe ſervo Domini, ut inferret eam omnis multitudo Iſrael in tabernaculum teſtimonii ?

L'an du monde 3148.

7. Car la très-impie Athalie & ſes enfans avoient ruiné la maiſon de Dieu, & avoient orné le temple de Baalim de tout ce qui avoit été offert & conſacré au temple du Seigneur.

7. Athalia enim impiiſſima, & filii ejus, deſtruxerunt domum Dei, & de univerſis, quæ ſanctificata fuerunt in templo Domini, ornaverunt fanum Baalim.

8. Et *comme les Prêtres étoient très-négligens à faire les réparations du temple du Seigneur*, le Roi *les déchargea de ce ſoin, leur défendit de recevoir à l'avenir les deniers qui devoient y être employés*, & leur commanda de faire un tronc *pour recevoir les offrandes du peuple. Ils le firent*, & ils mirent ce tronc auprès de la porte de la maiſon du Seigneur en-dehors.

8. Præcepit ergo rex, & fecerunt arcam : poſueruntque eam juxta portam domus Domini forinſecus.

9. Puis on fit publier en Juda & à Jeruſalem que chacun vint apporter au Seigneur l'argent que Moyſe ſon ſerviteur avoit impoſé ſur tout Iſraël dans le déſert.

9. Et prædicatum eſt in Juda & Jeruſalem, ut deferrent ſinguli pretium Domino, quod conſtituit Moyſes ſervus Dei ſuper omnem Iſrael in deſerto.

10. Tous les officiers & le peuple eurent une grande joie : ils entrerent & mirent dans le tronc du Seigneur l'argent *qu'ils devoient donner ;* & ils y en jetterent tant, qu'il en fut rempli.

10. Lætatique ſunt cuncti principes, & omnis populus : & ingreſſi contulerunt in arcam Domini, atque miſerunt ita ut impleretur.

11. Lorſqu'il étoit tems de faire porter ce tronc devant le Roi par les mains des Lévites, (parce qu'ils voyoient qu'il y avoit beaucoup d'argent) le ſecrétaire du Roi venoit avec celui que le grand-prêtre avoit choiſi ; & ils vuidoient tout l'argent de ce tronc ; puis ils reportoient le tronc à ſa place ; ce qu'ils faiſoient tous les jours. Et ainſi ils amaſſerent une ſomme immenſe d'argent,

11. Cumque tempus eſſet ut deferrent arcam coram rege per manus Levitarum (videbant enim multam pecuniam) ingrediebatur ſcriba regis, & quem primus ſacerdos conſtituerat : effundebantque pecuniam quæ erat in arca : porrò arcam reportabant ad locum ſuum : ſicque faciebant per ſingulos dies, & congregata eſt infinita pecunia.

12. que le Roi & le pontife mirent *par*

12. Quam dederunt rex &

Jojada his qui præerant operibus domus Domini: ait illi conducebant ex ea cæsores lapidum, & artifices operum singulorum, ut instaurarent domum Domini: fabros quoque ferri & æris, ut quod cadere cœperat, sulciretur.

compte entre les mains des officiers qui conduiſoient les ouvrages de la maiſon du Seigneur: ces officiers l'employoient à payer les tailleurs de pierres, & tous les autres ouvriers qu'ils faiſoient travailler aux réparations de la maiſon du Seigneur: ils en payoient auſſi des artiſans qui travailloient en fer & en cuivre, afin qu'ils rétabliſſent ce qui menaçoit ruine.

13. Egeruntque hi qui operabantur industriè, & obducebatur paries tum cicatrix per manus eorum, ac suscitaverunt domum Domini in statum pristinum, & firmiter eam stare fecerunt.

13. Ces ouvriers habiles travaillerent avec beaucoup de ſoin & d'induſtrie, & ils réparerent toutes les fentes & ouvertures des murs: ils rétablirent la maiſon du Seigneur dans ſon premier état, & l'affermirent ſur ſes fondemens.

14. Cumque complessent omnia opera, detulerunt coram rege & Jojada reliquam partem pecuniæ: de qua facta sunt vasa templi in ministerium, & ad holocausta, phialæ quoque, & cætera vasa aurea & argentea: & offerebantur holocausta in domo Domini jugiter cunctis diebus Jojadæ.

14. Après avoir fait faire entierement tous ces ouvrages, ils porterent au Roi & au pontife Joïada l'argent qui reſtoit; & l'on en fit les vaſes néceſſaires pour le miniſtere du temple & pour les holocauſtes, des taſſes & tous les autres vaiſſeaux d'or & d'argent: & l'on offroit continuellement des holocauſtes dans le temple du Seigneur durant toute la vie de Joïada.

15. Senuit autem Jojada plenus dierum, & mortuus est cùm esset centum triginta annorum.

15. Joïada vêcut juſqu'à une grande vieilleſſe; & étant plein de jours, il mourut âgé de cent trente ans.

16. Sepelieruntque eum in civitate David cum regibus, eò quòd feciſſet bonum cum Israel, & cum domo ejus.

16. On l'enſevelit avec les Rois dans la ville de David, parce qu'il avoit fait beaucoup de bien à Iſraël & à ſa maiſon.

§. II. *Joas, après la mort de Joïada, abandonne le culte du Seigneur. Il fait lapider Zacharie fils de Joïada qui le reprenoit; & il eſt lui-même aſſaſſiné en punition de ce crime.*

17. Postquam autem obiit Jojada, ingressi sunt principes Juda, & adoraverunt regem; qui delinitus obsequiis eorum, acquievit eis.

17. Après que Joïada fut mort, les princes de Juda vinrent trouver le Roi, & lui rendirent de profonds reſpects. Ce prince gagné par leurs ſoûmiſſions, ſe rendit fort complaiſant à leur égard. *Ils profiterent de cette diſpoſition du Roi.*

18. Et dereliquerunt tem-

18. Ils abandonnerent le temple du Sei-

gneur le Dieu de leurs peres, & s'attacherent au culte des idoles & des bois conſacrés aux faux dieux, *pour leſquels ils avoient toûjours beaucoup d'inclination.* Et ce péché attira la colere *du Seigneur* ſur Juda & ſur Jeruſalem.

plum Domini Dei patrum ſuorum, ſervieruntque lucis & ſculptilibus, & facta eſt ira contra Judam & Jeruſalem propter hoc peccatum.

19. Il leur envoyoit des prophetes pour les ramener au Seigneur; mais ils ne vouloient point les écouter, quelques proteſtations qu'ils leur fiſſent.

19. Mittebatque eis prophetas ut reverterentur ad Dominum, quos proteſtantes, illi audire nolebant.

20. L'eſprit de Dieu remplit donc le *grand*-prêtre Zacharie fils de Joïada, & il vint ſe préſenter devant le peuple, & leur dit: Voici ce que dit le Seigneur *votre* Dieu: Pourquoi violez-vous les préceptes du Seigneur? Cela ne vous ſera pas avantageux. Et pourquoi avez-vous abandonné le Seigneur, pour le porter auſſi à vous abandonner?

20. Spiritus itaque Dei induit Zachariam filium Jojadæ ſacerdotem, & ſtetit in conſpectu populi, & dixit eis: Hæc dicit Dominus Deus: Quare tranſgredimini præceptum Domini, quod vobis non proderit, & dereliquiſtis Dominum ut derelinqueret vos?

L'an du monde 3164.

21. Ces gens s'unirent enſemble contre lui, & le lapiderent dans le veſtibule du temple, ſelon l'ordre qu'ils en avoient reçû du Roi.

21. Qui congregati adverſus eum, miſerunt lapides juxta regis imperium in atrio domus Domini.

22. Ainſi Joas ne ſe ſouvint point des extrêmes obligations qu'il avoit à Joïada pere de Zacharie; mais il fit tuer ſon fils, qui, ſur le point d'expirer, dit: Dieu voit le traitement que vous me faites; & il vengera ma mort. *Il la vengea en effet peu de jours après.*

22. Et non eſt recordatus Joas rex miſericordiæ, quam fecerat Jojada pater illius ſecum, ſed interfecit filium ejus. Qui cùm moreretur, ait: Videat Dominus, & requirat.

23. *Car* l'année finie, l'armée de Syrie vint contre Joas. Elle entra dans Juda & dans Jeruſalem, & fit mourir tous les princes du peuple; & elle envoya au Roi de Damas tout le butin qu'elle fit.

23. Cumque evolutus eſſet annus, aſcendit contra eum exercitus Syriæ: venitque in Judam & Jeruſalem, & interfecit cunctos principes populi, atque univerſam prædam miſerunt regi in Damaſcum.

L'an du monde 3165.

24. Et il eſt remarquable que ces Syriens étoient venus en fort petit nombre, & que Dieu leur livra entre les mains une multitude infinie, parce qu'ils avoient abandon-

24. Et certè cùm permodicus veniſſet numerus Syrorum, tradidit Dominus in manibus eorum infinitam multitudinem, eò quòd

dereliquiſſent Dominum Deum patrum ſuorum: in Joas quoque ignominioſa exercuere judicia.

25. Et abeuntes dimiſerunt eum in languoribus magnis: ſurrexeruntautem contra eum ſervi ſui, in ultionem ſanguinis filii Jojadæ ſacerdotis, & occiderunt eum in lectulo ſuo, & mortuus eſt: ſepelieruntque eum in civitate David, ſed non in ſepulchris regum.

26. Inſidiati verò ſunt ei, Zabad filius Semmaath Ammanitidis, & Jozabad filius Semarith Moabitidis.

27. Porrò filii ejus, ac ſumma pecuniæ quæ adunata fuerat ſub eo, & inſtauratio domus Dei, ſcripta ſunt diligentiùs in Libro regum: regnavit autem Amaſias filius ejus pro eo.

né le Seigneur le Dieu de leurs peres: & ils traiterent Joas même avec la derniere ignominie.

25. Ils ſe retirerent enſuite, & le laiſſerent dans d'extrêmes langueurs. Ses ſerviteurs mêmes s'éleverent contre lui, pour venger le ſang du fils de Joïada ſouverain pontife, & ils le tuerent dans ſon lit. Il fut enterré dans la ville de David, mais non dans le tombeau des Rois.

26. Ceux qui avoient conſpiré contre lui étoient Zabad fils de Semmaath Ammonite, & Jozabad fils de Semarith Moabite.

27. Ce qui regarde ſes enfans, la grande ſomme d'argent qu'on avoit amaſſée ſous lui, & le rétabliſſement de la maiſon de Dieu, eſt écrit avec plus de ſoin & plus en détail dans le livre des Rois. Et Amaſias ſon fils régna au lieu de lui.

CHAPITRE XXV.

§. I. *Amaſias fait bien au commencement de ſon regne. Il aſſemble trois cens mille hommes de ſon peuple, & en achete cent mille du Roi d'Iſraël. Il eſt repris de ce mélange par un prophete, & renvoie ces troupes d'Iſraël, qui en ſont fort irritées.*

L'an du monde 3165. Avant J. C. 839.

1. Vigintiquinque annorum erat Amaſias cùm regnare cœpiſſet, & viginti novem annis regnavit in Jeruſalem: nomen matris ejus Joadan de Jeruſalem.

2. Fecitque bonum in conſpectu Domini: verumtamen non in corde perfecto.

3. Cumque roboratum ſibi videret imperium, jugulavit ſervos qui occiderant regem patrem ſuum,

4. ſed filios eorum non interfecit, ſicut ſcriptum eſt

1. Amaſias avoit vingt-cinq ans lorſqu'il commença à régner; & il en régna vingt-neuf à Jeruſalem. Sa mere s'appelloit Joadan, *& étoit* de Jeruſalem.

2. Il fit le bien en la préſence du Seigneur, mais non pas d'un cœur parfait, *ayant toûjours laiſſé ſubſiſter les hauts lieux conſacrés au Seigneur, malgré les défenſes de la loi.*

3. Lorſqu'il vit ſon empire affermi, il fit mourir les ſerviteurs qui avoient tué le Roi ſon pere;

4. mais il ne fit point mourir leurs enfans, comme il eſt écrit dans le livre de la loi de Moyſe,

Moyſe, où le Seigneur fait cette ordonnance, & dit: Vous ne ferez point mourir les peres pour les enfans, ni les enfans pour les peres; mais chacun ſouffrira la mort pour ſon propre péché.

in Libro legis Moyſi, ubi præcepit Dominus dicens: Non occidentur patres pro filiis, neque filii pro patribus ſuis, ſed unuſquiſque in ſuo peccato morietur.

5. Amaſias aſſembla donc *tout le peuple de* Juda. Il les diſtribua par familles, & *leur donna* des tribuns & des centeniers dans toute l'étendue de Juda & de Benjamin: & dans le dénombrement qu'il en fit, depuis l'âge de vingt ans & au-deſſus, il trouva trois cens mille jeunes hommes, qui pouvoient aller à la guerre, & porter la lance & le bouclier.

5. Congregavit igitur Amaſias Judam, & conſtituit eos per familias, tribunoſque & centuriones in univerſo Juda & Benjamin: & recenſuit à viginti annis ſuprà, invenitque trecenta millia juvenum, qui egrederentur ad pugnam, & tenerent haſtam & clypeum.

6. Il prit auſſi à ſa ſolde cent mille hommes forts & robuſtes du royaume d'Iſraël, *pour leſquels il donna* cent talens d'argent.

6. Mercede quoque conduxit de Iſrael centum millia robuſtorum, centum talentis argenti.

7. Alors un prophete le vint trouver, & lui dit: O Roi, ne ſouffrez point que l'armée d'Iſraël marche avec vous; car Dieu n'eſt point avec les enfans d'Ephraïm.

7. Venit autem homo Dei ad illum, & ait: O rex, ne egrediatur recum exercitus Iſrael: non eſt enim Dominus cum Iſrael, & cunctis filiis Ephraim:

8. Que ſi vous vous imaginez que *le ſuccès de* la guerre dépende de la force de l'armée, Dieu fera que vous ſerez vaincu par vos ennemis: car c'eſt de Dieu que vient tout le ſecours, & c'eſt lui qui met en fuite.

8. Quòd ſi putas in robore exercitus bella conſiſtere, ſuperari te faciet Deus ab hoſtibus: Dei quippe eſt adjuvare, & in fugam convertere.

9. Amaſias répondit à l'homme de Dieu: Que deviendront donc les cent talens que j'ai donnés aux ſoldats d'Iſraël? Et le prophete répliqua: Dieu eſt aſſez riche pour vous en rendre beaucoup davantage.

9. Dixitque Amaſias ad hominem Dei: Quid ergo fiet de centum talentis, quæ dedi militibus Iſrael? Et reſpondit ei homo Dei: Habet Dominus unde tibi dare poſſit multò his plura.

10. Ainſi Amaſias ſépara l'armée qui lui étoit venue d'Ephraïm, & la renvoya en ſon pays. Ces troupes s'en retournerent chez eux, mais étrangement irritées contre Juda.

10. Separavit itaque Amaſias exercitum, qui venerat ad eum ex Ephraim, ut reverteretur in locum ſuum: at illi contra Judam vehementer irati, reverſi ſunt in regionem ſuam.

§. II. *Amaſias défait dix mille Iduméens. Il prend leurs idoles, en fait ſes dieux, & attire ainſi la colere de Dieu ſur lui.*

11. Amaſias plein de force & de confiance fit marcher ſon peuple, & ſe rendit dans la vallée des ſalines, où il défit dix mille des

11. Porrò Amaſias confidenter eduxit populum ſuum, & abiit in vallem Salinarum, percuſſitque filios Seir

decem millia.

12. Et alia decem millia virorum ceperunt filii Juda, & adduxerunt ad præruptum cujuſdam petræ, præcipitaveruntque eos de ſummo in præceps, qui univerſi crepuerunt.

13. At ille exercitus, quem remiſerat Amaſias ne ſecum iret ad prælium, diffuſus eſt in civitatibus Juda, à Samaria uſque ad Bethoron; & interfectis tribus millibus, diripuit prædam magnam.

14. Amaſias verò poſt cædem Idumæorum, & allatos deos filiorum Seir, ſtatuit illos in deos ſibi, & adorabat eos, & illis adolebat incenſum.

15. Quam ob rem iratus Dominus contra Amaſiam, miſit ad illum prophetam, qui diceret ei: Cur adoraſti deos, qui non liberaverunt populum ſuum de manu tua?

16. Cumque hæc ille loqueretur, reſpondit ei: Num conſiliarius regis es? quieſce ne interficiam te. Diſcedenſque propheta, Scio, inquit, quòd cogitaverit Deus occidere te, quia feciſti hoc malum, & inſuper non acquieviſti conſilio meo.

enfans de Séïr, *c'eſt-à-dire, des Iduméens.*

12. Les fils de Juda prirent auſſi dix mille priſonniers. Ils les menerent ſur la pointe d'un rocher, & les précipiterent du haut en bas, de ſorte qu'ils furent tous briſés.

13. Mais l'armée qu'Amaſias avoit congédiée, afin qu'elle ne vînt point à la guerre avec lui, ſe répandit dans toutes les villes de Juda, depuis Samarie juſqu'à Bethoron; & après avoir défait trois mille hommes, elle fit un grand butin.

14. Et Amaſias, après avoir taillé en pieces les Iduméens & avoir emporté les dieux des enfans de Séïr, en fit ſes propres dieux, les adora, & leur offrit de l'encens.

15. Cette action irrita le Seigneur contre Amaſias; & il lui envoya un prophete, pour lui dire: Pourquoi avez-vous adoré des dieux qui n'ont pû délivrer leur peuple de vos mains?

16. Comme le prophete parloit ainſi, Amaſias répondit: Eſt-ce à vous à donner conſeil au Roi? Taiſez-vous, de peur qu'il ne vous en coûte la vie. Alors le prophete ſe retira, & lui dit: Je ſai que Dieu a réſolu de vous perdre, parce que vous avez commis un ſi grand crime, & que de plus vous n'avez pas voulu vous rendre à mes avis.

§. III. *Amaſias Roi de Juda déclare la guerre à Joas Roi d'Iſraël, qui le défait, le prend, l'emmene à Jeruſalem, fait abattre une partie des murailles de cette ville, & en enleve les tréſors.*

17. Igitur Amaſias rex Juda, inito peſſimo conſilio, miſit ad Joas filium Joachaz filii Jehu, regem Iſrael, dicens: Veni, videamus nos mutuò.

18. At ille remiſit nuntios, dicens: Carduus, qui eſt in

17. Amaſias Roi de Juda prit donc une malheureuſe réſolution, & envoya des ambaſſadeurs à Joas, fils de Joachaz, fils de Jehu, Roi d'Iſraël, & lui fit dire: Venez: & voyons-nous l'un l'autre *les armes à la main.*

18. Sur quoi Joas lui fit cette réponſe par ſes ambaſſadeurs: Le chardon qui eſt ſur le

Digitized by Google

mont Liban envoya vers le cedre du Liban, & lui dit: Donnez votre fille en mariage à mon fils. Et voilà que les bêtes qui étoient dans la forêt du Liban, *irritées de cette orgueilleuſe propoſition*, paſſerent & foulerent aux pieds le chardon. *Tel eſt le ſort que vous méritez.*

Libano, miſit ad cedrum Libani, dicens: Da filiam tuam filio meo uxorem: & ecce beſtiæ, quæ erant in ſylva Libani, tranſierunt, & conculcaverunt carduum.

19. *Car* vous avez dit: J'ai défait Edom. Et votre cœur s'eſt enflé d'orgueil de ce ſuccès, *de ſorte que vous avez réſolu de me déclarer la guerre.* Demeurez chez vous *en paix.* Pourquoi cherchez-vous votre malheur, pour périr vous-même, & faire périr Juda avec vous?

19. Dixiſti: Percuſſi Edom, & idcircò erigitur cor tuum in ſuperbiam: ſede in domo tua, cur malum adverſum te provocas, ut cadas & tu, & Juda tecum?

20. Amaſias ne le voulut point écouter, parce que le Seigneur avoit réſolu de le livrer entre les mains de ſes ennemis, à cauſe des dieux d'Edom *qu'il avoit adorés.*

20. Noluit audire Amaſias, eò quòd Domini eſſet voluntas ut traderetur in manus hoſtium propter deos Edom.

21. Joas Roi d'Iſraël s'avança donc; & les deux armées ſe mirent en préſence. Amaſias Roi de Juda étoit *campé à* Bethſamès en Juda.

21. Aſcendit igitur Joas rex Iſrael, & mutuos ſibi præbuere conſpectus: Amaſias autem rex Juda erat in Bethſames Juda:

22. Et Juda plia devant Iſraël, & s'enfuit dans ſes tentes.

22. corruitque Juda coram Iſrael, & fugit in tabernacula ſua.

23. Enfin Joas Roi d'Iſraël prit Amaſias Roi de Juda, fils de Joas, fils de Joachaz, dans *le camp de* Bethſamès, & l'emmena à Jeruſalem, & fit abattre quatre cens coudées des murailles de cette ville, depuis la porte d'Ephraïm juſqu'à la porte de l'angle.

23. Porrò Amaſiam regem Juda, filium Joas filii Joachaz, cepit Joas rex Iſrael in Bethſames, & adduxit in Jeruſalem: deſtruxitque murum ejus à porta Ephraim uſque ad portam anguli, quadringentis cubitis.

L'an du monde 3178.

24. Il emporta même à Samarie tout l'or & l'argent, & tous les vaſes qu'il trouva dans la maiſon de Dieu, chez *les deſcendans d'*Obededom *qui en étoient les gardiens*, & dans les thréſors du palais royal. Il ramena auſſi à Samarie les fils de ceux qui étoient en ôtage.

24. Omne quoque aurum, & argentum, & univerſa vaſa, quæ repererat in domo Dei, & apud Obededom, in theſauris etiam domus regiæ necnon & filios obſidum, reduxit in Samariam.

25. Amaſias fils de Joas Roi de Juda vê-

25. Vixit autem Amaſias

filius Joas rex Juda, postquam mortuus est Joas filius Joachaz rex Israel, quindecim annis.

cut quinze ans après la mort de Joas fils de Joachaz Roi d'Israël.

26. Reliqua autem sermonum Amasiæ, priorum & novissimorum, scripta sunt in Libro regum Juda & Israel.

26. Le reste des actions d'Amasias, tant les premieres que les dernieres, est écrit dans le livre des Rois de Juda & d'Israel.

§. IV. *Conspiration contre Amasias. Il s'enfuit à Lachis. Il y est assassiné par les conjurés, rapporté & enterré dans la ville de David.*

L'an du monde 3194.

27. Qui postquam recessit à Domino, texerunt ei insidias in Jerusalem. Cumque fugisset in Lachis, miserunt, & interfecerunt eum ibi.

27. Après que ce Prince eut abandonné le Seigneur, il se fit une conspiration contre lui dans Jerusalem: & comme il se fut enfui à Lachis, les conjurés y envoyerent, & l'y firent assassiner.

28. Reportantesque super equos, sepelierunt eum cum patribus suis in civitate David.

28. Ils le rapporterent *ensuite* sur des chevaux, & l'enterrerent avec ses ancêtres dans la ville de David.

CHAPITRE XXVI.

§. I. *Ozias succede à Amasias son pere. Il fait ce qui est droit devant le Seigneur. Il remporte de grands avantages sur les Philistins, sur les Arabes & sur les Ammonites.*

L'an du monde 3194.

1. Omnis autem populus Juda, filium ejus Oziam annorum sedecim, constituit regem pro Amasia patre suo.

1. Tout le peuple de Juda prit Ozias âgé de seize ans, & le déclara Roi en la place d'Amasias son pere.

2. Ipse ædificavit Ailath, & restituit eam ditioni Juda, postquam dormivit rex cum patribus suis.

2. Ce prince bâtit Elath, & la réunit sous l'empire de Juda, après que le Roi se fut endormi avec ses peres.

3. Sedecim annorum erat Ozias cùm regnare cœpisset, & quinquaginta duobus annis regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Jechelia de Jerusalem.

3. Ozias avoit seize ans quand il commença à régner; & il en régna cinquante-deux dans Jerusalem. Sa mere *étoit* de Jerusalem, & s'appelloit Jechelie.

4. Fecitque quod erat rectum in oculis Domini, juxta omnia quæ fecerat Amasias pater ejus.

4. Il fit ce qui étoit droit aux yeux du Seigneur, & il se conduisit en tout comme Amasias son pere.

5. Et exquisivit Dominum

5. Il chercha le Seigneur tant que vécut

Zacharie, qui avoit le don d'intelligence, & qui voyoit Dieu. Et parce qu'il cherchoit Dieu, Dieu le conduiſit en toutes choſes.

in diebus Zachariæ intelligentis & videntis Deum: cumque requireret Dominum, direxit eum in omnibus.

6. Enfin il ſe mit en campagne pour faire la guerre aux Philiſtins. Il ruina les murs de Geth, de Jabnie & d'Azot, & il bâtit des places fortes dans Azot & dans *les terres* des Philiſtins.

6. Denique egreſſus eſt, & pugnavit contra Philiſthiim, & deſtruxit murum Geth, & murum Jabniæ, murumque Azoti: ædificavit quoque oppida in Azoto, & in Philiſthiim.

7. Et Dieu le ſoutint contre les Philiſtins, & contre les Arabes qui demeuroient dans Gurbaal, & contre les Ammonites.

7. Et adjuvit eum Deus contra Philiſthiim, & contra Arabes, qui habitabant in Gurbaal, & contra Ammonitas.

8. Les Ammonites faiſoient des préſens à Ozias; & ſa réputation ſe répandit juſqu'à l'Egypte, à cauſe de ſes fréquentes victoires.

8. Appendebantque Ammonitæ munera Oziæ: & divulgatum eſt nomen ejus uſque ad introitum Ægypti propter crebras victorias.

9. Ozias éleva auſſi des tours à Jeruſalem ſur la porte de l'angle, & ſur la porte de la vallée, & d'autres encore dans le même côté, dans la muraille; & il fortifia ces tours.

9. Ædificavitque Ozias turres in Jeruſalem ſuper portam anguli, & ſuper portam vallis, & reliquas in eodem muri latere; firmavitque eas.

10. Il bâtit encore des tours dans le déſert, *pour ſervir de retraite aux bergers;* & il fit creuſer pluſieurs citernes, parce qu'il avoit beaucoup de troupeaux, tant dans la campagne, que dans l'étendue du déſert. Il avoit auſſi des vignes & des vignerons ſur les montagnes & dans le Carmel, parce qu'il ſe plaiſoit fort à l'agriculture.

10. Extruxit etiam turres in ſolitudine, & effodit ciſternas plurimas, eò quòd haberet multa pecora, tam in campeſtribus, quàm in eremi vaſtitate: vineas quoque habuit & vinitores in montibus, & in carmelo: erat quippe homo agriculturæ deditus.

§. II. *Noms des généraux d'armée d'Ozias. Nombre & valeur de ſes troupes. Soin qu'il eut de leur fournir des armes.*

11. Les troupes qui compoſoient ſon armée, & qui étoient deſtinées à faire la guerre, étoient commandées par Jehiel ſecretaire, par Maaſie docteur *de la loi*, & par Hananie l'un des généraux du Roi.

11. Fuit autem exercitus bellatorum ejus, qui procedebant ad prælia, ſub manu Jehiel ſcribæ, Maaſiæque doctoris, & ſub manu Hananiæ, qui erat de ducibus regis.

12. Le nombre des chefs de familles & des hommes d'une valeur diſtinguée montoit à deux mille ſix cens.

12. Omniſque numerus principum per familias virorum fortium, duorum millium ſexcentorum.

13. Et toute l'armée qu'ils avoient ſous eux étoit de trois cens ſept mille cinq cens

13. Et ſub eis univerſus exercitus, trecentorum &

septem millium quingentorum: qui erant apti ab bella, & pro rege contra adversarios dimicabant.

14. Præparavit quoque eis Ozias, id est, cuncto exercitui, clypeos, & hastas, & galeas, & loricas, arcusque & fundas ad jaciendos lapides.

15. Et fecit in Jerusalem diversi generis machinas, quas in turribus collocavit, & in angulis murorum, ut mitterent sagittas, & saxa grandia: egressumque est nomen ejus procul, eò quòd auxiliaretur ei Dominus, & corroborasset illum.

soldats, tous gens de cœur & aguerris, & qui combattoient pour le Roi contre ses ennemis.

14. Ozias donna ordre qu'il y eût toûjours des provisions d'armes pour toute cette armée, des boucliers, des piques, des casques, des cuirasses, des arcs, & des frondes pour jetter des pierres.

15. Et il fit faire dans Jerusalem toutes sortes de machines qu'il fit mettre dans les tours, & dans tous les angles des murailles, pour tirer de grosses pierres: de sorte que *la gloire de* son nom se répandit fort loin, parce que le Seigneur étoit son secours & sa force.

§. III. *Ozias dans sa grandeur s'éleve d'orgueil. Il néglige le Seigneur. Il entreprend de lui offrir de l'encens; ce qui n'appartenoit qu'aux Prêtres. Il est couvert de lepre, chassé du temple, & obligé d'abandonner le gouvernement de l'état à Joatham son fils, qui, après sa mort, régna en sa place.*

16. Sed cùm roboratus esset, elevatum est cor ejus in interitum suum, & neglexit Dominum Deum suum: ingressusque templum Domini, adolere voluit incensum super altare thymiamatis.

17. Statimque ingressus post eum Azarias sacerdos, & cum eo Sacerdotes Domini octoginta, viri fortissimi,

18. restiterunt regi, atque dixerunt: Non est tui officii, Ozia, ut adoleas incensum Domino, sed Sacerdotum, hoc est, filiorum Aaron, qui consecrati sunt ad hujuscemodi ministerium: egredere de sanctuario, ne contempseris: quia non reputabitur tibi in gloriam hoc à Domino Deo.

19. Iratusque Ozias, tenens in manu thuribulum ut adoleret incensum, minabatur Sacerdotibus. Statim-

16. Mais dans ce haut point de puissance & de grandeur, son cœur s'éleva d'orgueil pour sa perte; il négligea le Seigneur son Dieu: & après être entré dans le temple du Seigneur, il voulut y offrir de l'encens sur l'autel des parfums.

17. Le Pontife Azarias y entra aussi-tôt après lui, accompagné de quatre-vingts Prêtres du Seigneur, tous gens d'une grande fermeté.

18. Ils s'opposerent au Roi, & lui dirent: Il ne vous appartient pas, *Sire*, d'offrir de l'encens devant le Seigneur; mais c'est aux prêtres, c'est-à-dire, aux enfans d'Aaron, qui ont été consacrés pour ce ministere. Sortez du sanctuaire; & ne mépriſez point *notre conseil*, parce que cette action ne vous sera pas imputée à gloire par le Seigneur *notre* Dieu.

19. Ozias transporté de colere, & tenant toûjours l'encensoir à la main pour offrir de l'encens, menaça les prêtres. Dans le mo-

ment il fut frappé de lepre, & elle parut ſur ſon front en préſence des prêtres, dans le temple du Seigneur, auprès de l'autel des parfums.

que orta eſt lepra in fronte ejus coram Sacerdotibus, in domo Domini ſuper altare thymiamatis.

20. Et comme le pontife Azarias & tous les autres prêtres eurent jetté les yeux ſur lui, ils apperçurent la lepre ſur ſon front, & ils le chaſſerent promptement. Et lui-même ſaiſi de frayeur ſe hâta de ſortir, parce qu'il ſentit tout d'un coup que le Seigneur l'avoit frappé de cette plaie.

20. Cumque reſpexiſſet eum Azarias pontifex, & omnes reliqui Sacerdotes, viderunt lepram in fronte ejus, & feſtinatò expulerunt eum. Sed & ipſe perterritus, acceleravit egredi, eò quòd ſenſiſſet illicò plagam Domini:

21. Le Roi Ozias fut donc lépreux juſqu'au jour de ſa mort; & il demeura dans une maiſon ſéparée, à cauſe de cette lepre qui le couvroit, & qui l'avoit fait chaſſer de la maiſon du Seigneur. Cependant Joatham ſon fils gouvernoit tout dans la maiſon du Roi, & rendoit juſtice au peuple du pays.

21. Fuit igitur Ozias rex leproſus uſque ad diem mortis ſuæ, & habitavit in domo ſeparata plenus leprâ, ob quam ejectus fuerat de domo Domini. Porrò Joathan filius ejus rexit domum regis, & judicabat populum terræ.

22. Le reſte des actions d'Ozias, tant les premieres que les dernieres, a été écrit par le prophete Iſaïe fils d'Amos.

22. Reliqua autem ſermonum Oziæ priorum & noviſſimorum, ſcripſit Iſaias filius Amos, propheta.

23. Et Ozias s'endormit avec ſes peres; & on l'enterra dans le champ où étoient les tombeaux des Rois, *mais non dans les tombeaux mêmes*, parce qu'il étoit lépreux. Et Joatham ſon fils régna en ſa place.

23. Dormivitque Ozias cum patribus ſuis, & ſepelierunt eum in agro regalium ſepulchrorum, eò quòd eſſet leproſus: regnavit Joatham filius ejus pro eo.

CHAPITRE XXVII.

§. I. *Joatham craint Dieu, & a d'heureux ſuccès. Il meurt & Achaz ſon fils lui ſuccede.*

L'AN DU MONDE 3246. AVANT J. C. 758.

1. JOatham avoit vingt-cinq ans quand il commença à régner; & il régna ſeize ans dans Jeruſalem. Sa mere s'appelloit Jeruſa, & étoit fille de Sadoc.

1. Viginti quinque annorum erat Joatham cùm regnare cœpiſſet, & ſedecim annis regnavit in Jeruſalem: nomen matris ejus Jeruſa filia Sadoc.

2. Il fit ce qui étoit droit en la préſence du Seigneur, & il ſe conduiſit en tout comme avoit fait Ozias ſon pere, ſi ce n'eſt qu'il

2. Fecitque quod rectum erat coram Domino, juxta omnia quæ fecerat Ozias pater ſuus, excepto quòd non

est ingressus templum Domini, & adhuc populus delinquebat.

n'entra point *comme lui* dans le temple du Seigneur *pour y faire les fonctions des prêtres;* & *cependant* le peuple continuoit encore de vivre dans ses desordres, *voulant toûjours sacrifier au Seigneur sur les hauts lieux.*

3. Ipse ædificavit portam domûs Domini excelsam, & in muro Ophel multa construxit.

3. Ce fut lui qui bâtit la grande porte *qui est la porte orientale* de la maison du Seigneur, & qui fit faire beaucoup de bâtimens sur la muraille d'Ophel.

4. Urbes quoque ædificavit in montibus Juda, & in saltibus castella & turres.

4. Il fit encore bâtir des villes sur les montagnes de Juda, & des châteaux & des tours dans les bois.

5. Ipse pugnavit contra regem filiorum Ammon, & vicit eos, dederuntque ei filii Ammon in tempore illo centum talenta argenti, & decem millia coros tritici, ac totidem coros hordei: hæc ei præbuerunt filii Ammon, in anno secundo & tertio.

5. Il fit la guerre au Roi des Ammonites, & il les vainquit; & ils lui donnerent en ce tems-là cent talens d'argent, dix mille mesures de froment & autant d'orge. Ce fut-là ce que les enfans d'Ammon lui donnerent en la seconde & en la troisieme année, *après qu'il les eut vaincus.*

6. Corroboratusque est Joatham, eò quòd direxisset vias suas coram Domino Deo suo.

6. Et Joatham devint puissant, parce qu'il avoit reglé ses voies en la présence du Seigneur son Dieu.

7. Reliqua autem sermonum Joatham, & omnes pugnæ ejus, & opera, scripta sunt in Libro regum Israel & Juda.

7. Le reste des actions de Joatham, tous ses combats, & ce qu'il a fait de grand, est écrit dans le livre des Rois d'Israël & de Juda.

8. Viginti quinque annorum erat cùm regnare cœpisset, & sedecim annis regnavit in Jerusalem.

8. Il avoit vingt-cinq ans quand il commença à régner; & il en régna seize dans Jerusalem.

9. Dormivitque Joatham cum patribus suis, & sepelierunt eum in civitate David: & regnavit Achaz filius ejus pro eo.

9. Et Joatham s'endormit avec ses peres; & ils l'ensevelirent dans la ville de David. Et Achaz son fils régna en sa place.

CHAPITRE

CHAPITRE XXVIII.

§. I. *Achaz imite l'impiété des Rois d'Iſraël. Dieu le livre au Roi de Syrie, qui pille ſes états, & au Roi d'Iſraël, qui lui tue ſix vingts mille hommes, & emmene deux cens mille captifs, avec un riche butin.*

L'AN DU MONDE 3262. AVANT J. C. 742.

1. ACHaz avoit vingt ans quand il commença à régner; & il régna ſeize ans à Jeruſalem. Il ne fit point ce qui étoit droit en la préſence du Seigneur, comme David ſon pere :

1. Viginti annorum erat Achaz cùm regnare cœpiſſet, & ſedecim annis regnavit in Jeruſalem : non fecit rectum in conſpectu Domini ſicut David pater ejus :

2. Mais il marcha dans les voies des Rois d'Iſraël, & fit même fondre des ſtatues à Baal.

2. ſed ambulavit in viis regum Iſrael, inſuper & ſtatuas fudit Baalim.

3. C'eſt lui qui offrit de l'encens dans la vallée de Benennom, & qui fit paſſer ſes enfans par le feu, ſelon la ſuperſtition des nations *qui habitoient autrefois la terre de Chanaan*, & que le Seigneur fit mourir à l'arrivée des enfans d'Iſraël.

3. Ipſe eſt qui adolevit incenſum in valle Benennom, & luſtravit filios ſuos igne, juxta ritum gentium, quas interfecit Dominus in adventu filiorum Iſrael.

4. Il ſacrifioit auſſi, & brûloit des parfums ſur les hauts lieux, ſur les collines & ſous tous les arbres chargés de feuilles.

4. Sacrificabat quoque, & thymiama ſuccendebat in excelſis, & in collibus, & ſub omni ligno frondoſo.

5. Et, *en punition de ces crimes*, le Seigneur ſon Dieu le livra entre les mains du Roi de Syrie, qui le défit, pilla ſes états, & emmena un grand butin à Damas. Dieu le livra auſſi entre les mains du Roi d'Iſraël; & il fut frappé d'une grande plaie.

5. Tradiditque eum Dominus Deus ejus in manu regis Syriæ, qui percuſſit eum, magnamque prædam cepit de ejus imperio, & adduxit in Damaſcum : manibus quoque regis Iſrael traditus eſt, & percuſſus plaga grandi.

L'AN DU MONDE 3263.

6. Car Phacée fils de Romelie tua ſix vingts mille hommes de Juda en un ſeul jour, tous gens braves; *& Dieu le permit ainſi*, parce qu'ils avoient abondonné le Seigneur le Dieu de leurs peres.

6. Occiditque Phacee, filius Romeliæ, de Juda centum viginti millia in die uno, omnes viros bellatores : eò quòd reliquiſſent Dominum Deum patrum ſuorum.

7. En même-tems, Zechri homme très-puiſſant dans Ephraïm tua Maaſie fils du Roi,

7. Eodem tempore occidit Zechri, vir potens ex

Ephraim, Maaſiam filium regis, & Ezricam ducem domus ejus, Elcanam quoque ſecundum à rege.

Ezrica grand-maître de la maiſon du Roi, & Elcana qui tenoit après le Roi le ſecond rang dans ſes états.

8. Ceperuntque filii Iſrael de fratribus ſuis ducenta millia mulierum, puerorum, & puellarum, & infinitam prædam: pertuleruntque eam in Samariam.

8. Et les enfans d'Iſraël prirent & firent captifs deux cens mille de leurs freres, tant femmes que garçons & filles, avec un butin infini, qu'ils emmenerent à Samarie.

§. II. *Un prophete vient au-devant de l'armée des Iſraëlites, leur reproche leur cruauté, & les menace de toute la fureur du Seigneur, s'ils ne renvoient leurs freres captifs. Ils ſe rendent à ſes remontrances, & leur rendent la liberté.*

9. Ea tempeſtate erat ibi propheta Domini, nomine Oded: qui egreſſus obviam exercitui venienti in Samariam, dixit eis: Ecce iratus Dominus Deus patrum veſtrorum contra Juda, tradidit eos in manibus veſtris, & occidiſtis eos atrociter, ita ut ad cœlum pertingeret veſtra crudelitas.

9. Il y avoit là alors un prophete nommé Oded, qui alla au-devant de l'armée qui venoit à Samarie, & il leur dit: Vous avez vû que le Seigneur le Dieu de vos peres, étant en colere contre Juda, l'a livré entre vos mains; & vous les avez tués très-inhumainement; enſorte que votre cruauté eſt montée juſqu'au ciel.

10. Inſuper filios Juda & Jeruſalem vultis vobis ſubjicere in ſervos & ancillas; quod nequaquam facto opus eſt: peccaſtis enim ſuper hoc Domino Deo veſtro.

10. Mais outre cela, vous voulez encore vous aſſujettir les enfans de Juda & de Jeruſalem, pour en faire vos eſclaves & vos ſervantes: ce que vous ne devez point faire; car vous avez en cela même péché contre le Seigneur votre Dieu.

11. Sed audite conſilium meum, & reducite captivos, quos adduxiſtis de fratribus veſtris, quia magnus furor Domini imminet vobis.

11. Mais écoutez le conſeil que je vais vous donner: Remenez ces captifs que vous avez amenés d'entre vos freres; car Dieu eſt prêt de faire éclater ſa fureur ſur vous.

12. Steterunt itaque viri de principibus filiorum Ephraim, Azarias filius Johanan, Barachias filius Moſollamoth, Ezechias filius Sellum, & Amaſa filius Adali, contra eos qui veniebant de prælio,

12. Ainſi quelques-uns des principaux des enfans d'Ephraïm, *ſavoir*, Azarias fils de Johanan, Barachias fils de Moſollamoth, Ezechias fils de Sellum, & Amaſa fils d'Adali, ſe préſenterent devant ceux qui revenoient du combat,

13. & dixerunt eis: Non introducetis huc captivos, ne peccemus Domino. Quare vultis adjicere ſuper peccata noſtra, & vetera cumulare delicta? grande quippe peccatum eſt, & ira furoris

13. & leur dirent: Vous ne ferez point entrer ici vos captifs, de peur que nous ne péchions contre le Seigneur. Pourquoi voulez-vous ajoûter de *nouveaux* péchés à ceux que nous avons déja commis? & mettre le com-

ble à nos anciens crimes ? car ce péché eſt grand ; & le Seigneur eſt ſur le point de faire tomber ſur Iſraël les plus redoutables effets de ſa fureur.

Domini imminet ſuper Iſrael.

14. Cette armée renvoya le butin & tout ce qu'elle avoit pris en préſence de tous les principaux & de toute la multitude.

14. Dimiſeruntque viri bellatores prædam, & univerſa quæ ceperant, coram principibus, & omni multitudine.

15. Et les perſonnes dont nous avons parlé prirent les captifs & tous ceux qui étoient nuds, les vêtirent des dépouilles, les habillerent, les chauſſerent, & leur donnerent à boire & à manger : ils les oignirent, à cauſe qu'ils étoient fort fatigués, & en prirent tout le ſoin qu'ils purent : Ils mirent ſur des chevaux ceux qui ne pouvoient marcher, & dont les corps étoient dans une grande foibleſſe, & les menerent à Jericho ville des Palmiers vers leurs freres. Après quoi, ils s'en retournerent à Samarie.

15. Steteruntque viri, quos ſuprà memoravimus, & apprehendentes captivos, omneſque qui nudi erant, veſtierunt de ſpoliis : cumque veſtiſſent eos, & calceaſſent, & refeciſſent cibo ac potu, unxiſſentque propter laborem, & adhibuiſſent eis curam, quicumque ambulare non poterant, & erant imbecillo corpore, impoſuerunt eos jumentis, & adduxerunt Jericho civitatem palmarum ad fratres eorum, ipſique reverſi ſunt in Samariam.

§. III. *Achaz envoie demander du ſecours aux Aſſyriens. Dieu, pour l'en punir, fait marcher contre lui les Iduméens & les Philiſtins qui ravagent tout ſon pays. Il ferme le temple de Dieu, & adore les idoles. Il meurt, & Ezechias ſon fils lui ſuccede.*

L'AN DU MONDE 3264.

16. En ce même-tems le Roi Achaz envoya au Roi des Aſſyriens pour lui demander du ſecours.

16. Tempore illo miſit rex Achaz ad regem Aſſyriorum, poſtulans auxilium.

17. *Pour l'en punir, Dieu ſuſcita contre lui* les Iduméens, *qui* vinrent, tuerent beaucoup de monde dans Juda, & firent un grand butin.

17. Veneruntque Idumæi, & percuſſerunt multos ex Juda, & ceperunt prædam magnam.

18. Les Philiſtins ſe répandirent auſſi dans les villes de la campagne, & au midi de Juda : ils prirent Bethſamès, Aïalon, Gaderoth, Socho, Thamnan & Gamzo, avec leurs bourgades, & ils s'y établirent.

18. Philiſthiim quoque diffuſi ſunt per urbes campeſtres, & ad Meridiem Juda : ceperuntque Bethſames, & Aialon, & Gaderoth, Soccho quoque, & Thamnan, & Gamzo, cum viculis ſuis, & habitaverunt in eis.

19. Car Dieu avoit humilié Juda, à cauſe de ſon Roi Achaz, parce qu'il l'avoit réduit à être dénué de tout ſecours, & qu'il avoit mépriſé le Seigneur.

19. Humiliaverat enim Dominus Judam propter Achaz regem Juda, eò quòd nudaſſet eum auxilio, & contemptui habuiſſet Dominum.

20. Adduxitque contra eum Thelgathphalnaſar regem Aſſyriorum, qui & afflixit eum, & nullo reſiſtente vaſtavit.

20. Le Seigneur fit auſſi venir contre lui Thelgathphalnazar Roi des Aſſyriens, qui le battit & ravagea *ſon pays*, ſans trouver aucune réſiſtance.

21. Igitur Achaz, ſpoliata domo Domini, & domo regum ac principum, dedit regi Aſſyriorum munera, & tamen nihil ei profuit.

21. Achaz prenant donc tout ce qu'il y avoit dans la maiſon du Seigneur, & dans le palais du Roi & des princes, fit des préſens au Roi des Aſſyriens; ce qui néanmoins ne lui ſervit de rien.

22. Inſuper & tempore angu[illegible]æ ſuæ auxit contemptum in Dominum, ipſe per ſe rex Achaz,

22. Mais de plus le Roi Achaz, dans le tems même de ſa plus grande affliction, fit paroître encore un plus grand mépris du Seigneur, *par cette action qu'il fit* de lui-même.

23. immolavit diis Damaſci victimas percuſſoribus ſuis, & dixit: Dii regum Syriæ auxiliantur eis, quos ego placabo hoſtiis, & aderunt mihi, cùm è contrariò ipſi fuerint ruinæ ei, & univerſo Iſrael.

23. Il immola des victimes aux Dieux de Damas qu'il regardoit comme les auteurs de ſon malheur, & dit: Ce ſont les dieux des Rois de Syrie qui leur donnent ſecours. Je me les rendrai favorables par mes ſacrifices; & ils m'aſſiſteront. Au lieu qu'au contraire ils furent cauſe de ſa ruine & de celle de tout Iſraël.

24. Direptis itaque Achaz omnibus vaſis domus Dei, atque confractis, clauſit januas templi Dei, & fecit ſibi altaria in univerſis angulis Jeruſalem.

24. Achaz ayant donc pris tous les vaſes de la maiſon de Dieu, & les ayant briſés, fit fermer les portes du temple de Dieu, & il fit dreſſer des autels *aux idoles* dans toutes les places de Jeruſalem.

25. In omnibus quoque urbibus Juda extruxit aras ad cremandum thus, atque ad iracundiam provocavit Dominum Deum patrum ſuorum.

25. Il éleva auſſi des autels dans toutes les villes de Juda pour y offrir de l'encens *à ſes faux dieux*. Et ainſi il provoqua la colere du Seigneur le Dieu de ſes ancêtres.

26. Reliqua autem ſermonum ejus, & omnium operum ſuorum priorum & noviſſimorum, ſcripta ſunt in Libro regum Juda & Iſrael.

26. Pour le reſte de ſes actions & de toute ſa conduite, depuis le commencement juſqu'à la fin, il eſt écrit dans les livres des Rois de Juda & *dans ceux des Rois* d'Iſraël.

27. Dormivitque Achaz cum patribus ſuis, & ſepelierunt eum in civitate Jeruſalem: neque enim receperunt eum in ſepulchra regum Iſrael. Regnavitque Ezechias filius ejus pro eo.

27. Enfin Achaz s'endormit avec ſes peres; & il fut enſeveli dans la ville de Jeruſalem: mais *ſes impiétés furent cauſe qu'*ils ne le mirent pas dans les tombeaux des Rois d'Iſraël. Et Ezechias ſon fils régna en ſa place.

Digitized by Google

CHAPITRE XXIX.

§. I. *Ezechias témoigne ſa piété dès le commencement de ſon regne. Il fait ouvrir les portes du temple, & aſſemble les Prêtres & les Lévites pour le purifier.*

L'AN DU MONDE 3278. AVANT. J. C. 726.

1. EZechias commença donc à régner à l'âge de vingt-cinq ans; & il en régna vingt-neuf dans Jeruſalem. Sa mere s'appelloit Abie, *& étoit* fille de Zacharie.

2. Il fit ce qui étoit agréable aux yeux du Seigneur, ſelon tout ce qu'avoit fait David ſon pere.

3. Dès le premier mois de la premiere année, il fit ouvrir les grandes portes de la maiſon du Seigneur *qu'Achaz avoit fermées;* & il les rétablit *dans leur premier éclat, en les couvrant de lames d'or comme elles étoient auparavant.*

4. Il fit auſſi venir les Prêtres & les Lévites; & il les aſſembla dans la place qui eſt à l'orient;

5. & il leur parla ainſi: Ecoutez-moi, Lévites. Purifiez-vous; nettoyez la maiſon du Seigneur le Dieu de vos peres; & ôtez toutes les impuretés du ſanctuaire.

6. Nos peres ont péché, & ils ont commis le mal devant le Seigneur notre Dieu, en l'abandonnant. Ils ont détourné leur viſage de ſon tabernacle, & lui ont tourné le dos.

7. Ils ont fermé les portes du veſtibule, & ont éteint les lampes; ils n'ont plus brûlé d'encens, & n'ont plus offert de victimes dans le ſanctuaire au Dieu d'Iſraël.

8. Ainſi la colere de Dieu s'eſt enflammée contre Juda & Jeruſalem. Il les a livrés à tous les mauvais traitemens *de leurs ennemis,* juſqu'à les faire périr; & il les a rendus l'objet

1. Igitur Ezechias regnare cœpit, cùm viginti quinque eſſet annorum, & viginti novem annis regnavit in Jeruſalem: nomen matris ejus Abia, filia Zachariæ.

2. Fecitque quod erat placitum in conſpectu Domini, juxta omnia quæ fecerat David pater ejus.

3. Ipſe anno & menſe primo regni ſui, aperuit valvas domûs Domini, & inſtauravit eas.

4. Adduxitque Sacerdotes atque Levitas, & congregavit eos in plateam orientalem.

5. Dixitque ad eos: Audite me Levitæ, & ſanctificamini, mundate domum Domini Dei patrum veſtrorum, & auferte omnem immunditiam de ſanctuario.

6. Peccaverunt patres noſtri, & fecerunt malum in conſpectu Domini Dei noſtri, derelinquentes eum: averterunt facies ſuas à tabernaculo Domini, & præbuerunt dorſum.

7. Clauſerunt oſtia, quæ erant in porticu, & extinxerunt lucernas, incenſumque non adoleverunt, & holocauſta non obtulerunt in ſanctuario Deo Iſrael.

8. Concitatus eſt itaque furor Domini ſuper Judam & Jeruſalem, tradiditque eos in commotionem, & in interitum, & in ſibilum, ſicut

ipſi cernitis oculis veſtris.

9. En, corruerunt patres noſtri gladiis; filii noſtri, & filiæ noſtræ, & conjuges captivæ ductæ ſunt, propter hoc ſcelus.

10. Nunc ergo placet mihi ut ineamus fœdus cum Domino Deo Iſrael, & avertet à nobis furorem iræ ſuæ.

11. Filii mei nolite negligere: vos elegit Dominus ut ſtetis coram eo, & miniſtretis illi, colatiſque eum, & cremetis ei incenſum.

12. Surrexerunt ergo Levitæ: Maath filius Amaſai, & Joel filius Azariæ, de filiis Caath: Porrò de filiis Merari, Cis filius Abdi, & Azarias filius Jalaleel. De filiis autem Gerſom, Joah filius Zemma, & Eden filius Joah.

13. At verò de filiis Eliſaphan, Samri, & Jahiel. De filiis quoque Aſaph, Zacharias, & Mathanias:

14. necnon de filiis Heman, Jahiel, & Semei: ſed & de filiis Idithun, Semeias, & Oziel.

15. Congregaveruntque fratres ſuos, & ſanctificati ſunt, & ingreſſi ſunt juxta mandatum regis & imperium Domini, ut expiarent domum Dei.

16. Sacerdotes quoque ingreſſi templum Domini ut ſanctificarent illud, extulerunt omnem immunditiam, quam intrò repererant in veſtibulo domus Domini, quam tulerunt Levitæ, & aſportaverunt ad torrentem Cedron foras.

17. Cœperunt autem prima die menſis primi mun-

de leurs railleries, comme vous le voyez vous-mêmes de vos propres yeux.

9. C'eſt ainſi que nos peres ſont péris par l'épée, & que nos fils, nos filles & nos femmes ont été emmenées captives en punition d'un ſi grand crime.

10. Je ſuis donc d'avis que nous renouvellions l'alliance avec le Seigneur le Dieu d'Iſraël: & il détournera la fureur de ſa colere de deſſus nous.

11. Mes *chers* enfans, ne négligez pas *cet avis*. Dieu vous a choiſis pour paroître devant lui, pour le ſervir, pour lui rendre le culte qui lui eſt dû, & pour brûler de l'encens en ſon honneur.

12. Alors pluſieurs Lévites ſe leverent: D'entre les deſcendans de Caath, Mahath fils d'Amaſaï, & Joël fils d'Azarie: des deſcendans de Merari, Cis fils d'Abdi, & Azarias fils de Jalaléel: des deſcendans de Gerſom, Johal, fils de Zemma, & Eden fils de Joah:

13. des deſcendans d'Eliſaphan, Samri & Jahiël: des deſcendans d'Aſaph, Zacharie & Mathanie:

14. des deſcendans d'Heman, Jahiël & Seméi: des deſcendans d'Idithun, Seméias & Oziel.

15. Ils aſſemblerent leurs freres; & s'étant ſanctifiés, ils entrerent dans le temple, ſuivant l'ordre du Roi & le commandement du Seigneur, pour le purifier.

16. Les Prêtres entrerent auſſi dans le *ſanctuaire du* temple du Seigneur, pour le ſanctifier; & ils ôterent tout ce qu'ils trouverent d'impur au-dedans, & le porterent dans le veſtibule de la maiſon du Seigneur, où les Lévites le prirent pour le jetter dans le torrent de Cedron.

17. Ils commencerent le premier jour du premier mois à tout nettoyer; & le huitieme

jour du même mois, ils entrerent dans le portique du temple du Seigneur : ils employerent *encore* huit jours à purifier le temple : & le ſeizieme du même mois ils acheverent ce qu'ils avoient commencé.

dare, & in die octavo ejuſdem menſis ingreſſi ſunt porticum templi Domini, expiaveruntque templum diebus octo, & in die ſexta-decima menſis ejuſdem, quod cœperant impleverunt.

18. Ils ſe rendirent enſuite au palais du Roi Ezechias, & lui dirent : Nous avons ſanctifié toute la maiſon du Seigneur, l'autel de l'holocauſte, les vaſes ſacrés, la table où l'on expoſe les pains, avec tous les vaiſſeaux,

18. Ingreſſi quoque ſunt ad Ezechiam regem, & dixerunt ei : Sanctificavimus omnem domum Domini, & altare holocauſti, vaſaque ejus, necnon & menſam propoſitionis cum omnibus vaſis ſuis,

19. & tous les uſtenſiles du temple que le Roi Achaz avoit ſouillés durant ſon regne, depuis qu'il eut abandonné Dieu ; & l'on a tout expoſé devant l'autel du Seigneur.

19. cunctamque templi ſupellectilem, quam polluerat rex Achaz in regno ſuo, poſtquam prævaricatus eſt : & ecce expoſita ſunt omnia coram altare Domini.

§. II. *Le temple étant purifié, Ezechias y monte avec les principaux de Jeruſalem. Il y immole des victimes, & rétablit le culte du Seigneur.*

20. Alors le Roi Ezechias ſe levant de grand matin, aſſembla les principaux de la ville, & monta à la maiſon du Seigneur.

20. Conſurgenſque diluculò Ezechias rex, adunavit omnes principes civitatis, & aſcendit in domum Domini.

21. Ils offrirent donc enſemble ſept taureaux & ſept béliers, ſept agneaux & ſept boucs, pour l'expiation des péchés, pour le royaume, pour le ſanctuaire & pour Juda. Et il dit aux prêtres deſcendans d'Aaron d'offrir *tout cela* ſur l'autel du Seigneur.

21. obtuleruntque ſimul tauros ſeptem, & arietes ſeptem, agnos ſeptem, & hircos ſeptem pro peccato, pro regno, pro ſanctuario, pro Juda, dixitque ſacerdotibus filiis Aaron ut offerrent ſuper altare Domini.

22. Les prêtres immolerent donc les taureaux ; & ils en prirent le ſang, qu'ils répandirent ſur l'autel ; ils immolerent auſſi les béliers, & en répandirent le ſang ſur l'autel ; ils immolerent de même les agneaux, & en répandirent le ſang ſur l'autel.

22. Mactaverunt igitur tauros, & ſuſceperunt ſanguinem Sacerdotes, & ſuderunt illum ſuper altare ; mactaverunt etiam arietes, & illorum ſanguinem ſuper altare fuderunt, immolaveruntque agnos, & ſuderunt ſuper altare ſanguinem.

23. Ils firent amener les boucs qui étoient pour le péché devant le Roi & devant tout le monde ; & ils leur impoſerent les mains.

23. Applicuerunt hircos pro peccato, coram rege & univerſa multitudine, impoſueruntque manus ſuas ſuper eos :

24. Les Prêtres les immolerent & en répandirent le ſang devant l'autel, pour l'expiation des péchés de tout Iſraël : car le Roi avoit commandé qu'on offrît l'holocauſte

24. & immolaverunt illos Sacerdotes, & aſperſerunt ſanguinem eorum coram altare pro piaculo univerſi Iſraelis : pro omni quippe Iſ-

rael præceperat rex ut holocauſtum fieret, & pro peccato.

pour tout Iſraël & pour le péché.

25. Conſtituit quoque Levitas in domo Domini, cum cymbalis, & pſalteriis, & citharis, ſecundùm diſpoſitionem David regis, & Gad Videntis, & Nathan prophetæ: ſiquidem Domini præceptum fuit per manum prophetarum ejus.

25. Il établit auſſi les Lévites dans la maiſon du Seigneur, avec les cymbales, les harpes & les guitares, en ſuivant ce que le Roi David avoit réglé par l'avis des prophetes Gad & Nathan: car c'étoit un ordre du Seigneur qui avoit été donné par le miniſtere des prophetes.

26. Steteruntque Levitæ tenentes organa David, & Sacerdotes tubas.

26. Les Lévites ſe trouverent donc *dans le temple:* ils tenoient les inſtrumens de David, & les Prêtres avoient des trompettes.

27. Et juſſit Ezechias ut offerrent holocauſta ſuper altare: cumque offerrentur holocauſta cœperunt laudes canere Domino, & clangere tubis, atque in diverſis organis, quæ David rex Iſrael præparaverat, concrepare.

27. Auſſi-tôt Ezechias commanda qu'on offrît les holocauſtes ſur l'autel; & lorſque l'on offroit les holocauſtes, ils ſe mirent à chanter les loüanges du Seigneur, à ſonner des trompettes, & à joüer de diverſes ſortes d'inſtrumens que David Roi d'Iſraël avoit inventés.

28. Omni autem turba adorante, cantores, & ii qui tenebant tubas, erant in officio ſuo, donec compleretur holocauſtum.

28. Et pendant que le peuple *proſterné* adoroit *le Seigneur*, les chantres & ceux qui tenoient des trompettes s'acquittoient de leur devoir, juſqu'à ce que l'holocauſte fût achevé.

29. Cumque finita eſſet oblatio, incurvatus eſt rex, & omnes qui erant cum eo, & adoraverunt.

29. L'oblation finie, le Roi ſe proſterna & tous ceux qui étoient avec lui, & ils adorerent.

30. Præcepitque Ezechias & principes Levitis, ut laudarent Dominum ſermonibus David, & Aſaph Videntis: qui laudaverunt eum magnâ lætitiâ, & incurvato genu adoraverunt.

30. Ezechias & les principaux de la cour commanderent aux Lévites de chanter les loüanges de Dieu, & de n'y employer que les paroles de David & du prophete Aſaph. Ils le firent avec grande joie; & s'étant mis à genoux, ils adorerent *le Seigneur.*

31. Ezechias autem etiam hæc addidit: Impleſtis manus veſtras Domino, accedite, & offerte victimas, & laudes in domo Domini. Obtulit ergo univerſa multitudo hoſtias, & laudes, & holocauſta, mente devota.

31. Ezechias ajouta encore ceci: Vous avez empli vos mains *pour faire des offrandes* au Seigneur; approchez-vous *donc*, & offrez des victimes & des loüanges dans la maiſon du Seigneur. Ainſi toute cette multitude offrit des hoſties, des loüanges & des holocauſtes, avec un eſprit rempli de dévotion.

32. Porrò numerus holo-

32. Voici le nombre des holocauſtes qui

ſurent

furent offerts; ſoixante & dix taureaux, cent béliers & deux cens agneaux.

cauſtorum, quæ obtulit multitudo, hic fuit, Tauros ſeptuaginta, arietes centum, agnos ducentos.

33. Outre cela, ils ſacrifierent *& conſacrerent* au Seigneur ſix cens bœufs & trois mille moutons, *pour les immoler dans la ſuite.*

33. Sanctificaveruntque Domino boves ſexcentos, & oves tria millia.

34. Or *comme la plûpart des Prêtres étoient répandus dans la campagne depuis qu'Achaz avoit fermé le temple du Seigneur*, il y avoit alors peu de Prêtres *à Jeruſalem*, & ils ne pouvoient ſuffire à ôter la peau des victimes deſtinées aux holocauſtes : C'eſt pourquoi leurs freres les Lévites les aiderent, juſqu'à ce que tout fût achevé, & que l'on eût purifié des Prêtres: car il y a bien moins de cérémonies à faire pour purifier des Lévites, que pour purifier des Prêtres.

34. Sacerdotes verò pauci erant, nec poterant ſufficere ut pelles holocauſtorum detraherent: unde & Levitæ fratres eorum adjuverunt eos, donec impleretur opus, & ſanctificarentur antiſtites: Levitæ quippe faciliori ritu ſanctificantur, quàm Sacerdotes.

35. Ainſi l'on offrit beaucoup d'holocauſtes, de graiſſes des hoſties pacifiques, & de libations des holocauſtes, & l'on rétablit entierement le culte de la maiſon du Seigneur.

35. Fuerunt ergo holocauſta plurima, adipes pacificorum, & libamina holocauſtorum, & completus eſt cultus domûs Domini.

36. Et Ezechias avec tout ſon peuple témoigna une grande joie de ce que le miniſtere du culte du Seigneur étoit rétabli; car la réſolution de le faire en fut priſe tout d'un coup.

36. Lætatuſque eſt Ezechias, & omnis populus, eò quòd miniſterium Domini eſſet expletum. De repente quippe hoc fieri placuerat.

CHAPITRE XXX.

§. I. *Ezechias invite Iſraël & Juda de venir à Jeruſalem, pour y célébrer la Pâque; Lettres qu'il envoie pour ce ſujet dans toutes les tribus.*

LA MESME ANNÉE 3278.

1. EZechias envoya auſſi avertir tout Iſraël & tout Juda; &, *quoiqu'il n'eût point d'autorité ſur le royaume d'Iſraël*, il écrivit *néanmoins* à ceux d'Éphraïm & de Manaſſé, pour les inviter de venir au temple de Jeruſalem, pour immoler la Pâque au Seigneur le Dieu d'Iſraël.

1. Miſit quoque Ezechias ad omnem Iſrael & Judam: ſcripſitque epiſtolas ad Ephraim & Manaſſen, ut venirent ad domum Domini in Jeruſalem, & facerent Phaſe Domino Deo Iſrael.

2. Car le Roi & les princes & tout le peu-

2. Inito ergo conſilio re-

gis & principum, & universi cœtus Jerusalem, decreverunt ut facerent Phasé mense secundo.

ple s'étant assemblés à Jerusalem, avoient arrêté qu'on la feroit au second mois,

3. Non enim potuerant facere in tempore suo, quia sacerdotes, qui possent sufficere, sanctificati non fuerant, & populus nondum congregatus fuerat in Jerusalem.

3. parce qu'ils n'avoient pû la faire en son tems, n'ayant pas assez de prêtres sanctifiés, & que le peuple n'étoit pas encore assemblé à Jerusalem.

4. Placuitque sermo regi, & omni multitudini.

4. Cette résolution ayant été prise par le Roi & par tout le peuple,

5. Et decreverunt ut mitterent nuntios in universum Israel, de Bersabee usque Dan, ut venirent, & facerent Phasé Domino Deo Israel in Jerusalem: multi enim non fecerant, sicut lege præscriptum est.

5. ils ordonnerent qu'on envoieroit des courriers dans tout le *royaume d'*Israël, depuis Bersabée jusqu'à Dan, pour les inviter à venir célébrer la Pâque du Seigneur le Dieu d'Israël dans Jerusalem, parce que plusieurs ne l'avoient point célébrée *depuis long-tems*, comme il est ordonné par la loi.

6. Perrexeruntque cursores cum epistolis ex regis imperio, & principum ejus, in universum Israel & Judam, juxta id quod rex jusserat, prædicantes: Filii Israel revertimini ad Dominum Deum Abraham, & Isaac, & Israel: & revertetur ad reliquias, quæ effugerunt manum regis Assyriorum.

6. Les courriers partirent par le commandement du Roi & des Princes, étant chargés de lettres; & ils passerent dans tout Israël & Juda, publiant *par-tout* ce que le Roi avoit ordonné: Enfans d'Israël, revenez au Seigneur le Dieu d'Abraham, d'Isaac & d'Israël; & il reviendra aux restes qui ont échappé à la main des Assyriens.

7. Nolite fieri sicut patres vestri & fratres, qui recesserunt à Domino Deo patrum suorum, qui tradidit eos in interitum, ut ipsi cernitis.

7. Ne faites point comme vos peres & vos freres, qui se sont retirés du Seigneur le Dieu de leurs peres, qui les a livrés à la mort, comme vous voyez.

8. Nolite indurare cervices vestras, sicut patres vestri: tradite manus Domino, & venite ad sanctuarium ejus, quod sanctificavit in æternum: servite Domino Deo patrum vestrorum, & avertetur à vobis ira furoris ejus.

8. N'endurcissez pas vos cœurs, comme vos peres *ont fait;* donnez les mains au Seigneur; & venez à son sanctuaire, qu'il a sanctifié pour jamais. Servez le Seigneur le Dieu de vos peres; & il détournera sa colere & sa fureur de dessus vous.

9. Si enim vos reversi fueritis ad Dominum: fratres vestri, & filii habebunt misericordiam coram dominis suis, qui illos duxerunt captivos, & revertentur in terram hanc: pius enim & cle-

9. Car si vous revenez au Seigneur, vos freres & vos enfans trouveront miséricorde auprès des maîtres qui les ont emmenés captifs, & ils reviendront en ce pays-ci, parce que le Seigneur votre Dieu est bon, & por-

té à faire miſéricorde; & il ne détournera point ſon viſage de vous, ſi vous revenez à lui.

mens eſt Dominus Deus veſter, & non avertet faciem ſuam à vobis, ſi reverſi fueritis ad eum.

§. I. *Pluſieurs du royaume d'Iſraël ſe moquent des exhortations d'Ezechias. Quelques-uns néanmoins en profitent. Tous ceux de Juda ſe rendent à ſes ordres; & s'étant aſſemblés à Jeruſalem, ils y célebrent la Pâque avec beaucoup de ſolemnité.*

10. Les courriers faiſoient diligence, & alloient de ville en ville dans toute la terre d'Ephraïm, de Manaſſé & de Zabulon: mais ces peuples ſe moquoient d'eux, & leur inſultoient d'une maniere inſolente.

10. Igitur curſores pergebant velociter de civitate in civitatem, per terram Ephraim & Manaſſe uſque ad Zabulon, illis irridentibus & ſubſannantibus eos.

11. Néanmoins il y en eut quelques-uns d'Aſer, de Manaſſé & de Zabulon, qui ſuivirent l'avis qu'on leur donnoit, & vinrent à Jeruſalem.

11. Attamen quidam viri ex Aſer, & Manaſſe, & Zabulon, acquieſcentes conſilio, venerunt Jeruſalem.

12. Pour ce qui eſt du royaume de Juda, la main du Seigneur agiſſant ſur eux, fit qu'ils n'eurent tous qu'un cœur pour accomplir la parole du Seigneur, ſelon les ordres du Roi & des Princes.

12. In Juda verò facta eſt manus Domini ut daret eis cor unum, ut facerent juxta præceptum regis & principum verbum Domini.

13. *Ainſi* beaucoup de peuples s'aſſemblerent à Jeruſalem, pour y célébrer la ſolemnité des azymes le ſecond mois.

13. Congregatique ſunt in Jeruſalem populi multi, ut facerent ſolemnitatem azymorum, in menſe ſecundo c

14. Et ſe levant, ils détruiſirent les autels qui étoient à Jeruſalem; ils mirent en pieces tout ce qui ſervoit à offrir de l'encens aux idoles, & le jetterent dans le torrent de Cedron.

14. & ſurgentes deſtruxerunt altaria, quæ erant in Jeruſalem; atque univerſa, in quibus idolis adolebatur incenſum, ſubvertentes, projecerunt in torrentem Cedron.

15. Ils immolerent donc la Pâque le quatorzieme jour du ſecond mois. Et enfin les Prêtres & les Lévites qui s'étoient ſanctifiés offrirent des holocauſtes dans la maiſon du Seigneur.

15. Immolaverunt autem Phaſe quarta-decima die menſis ſecundi. Sacerdotes quoque atque Levitæ tandem ſanctificati, obtulerunt holocauſta in domo Domini:

16. Et ils ſe mirent tous en leur rang, ſelon l'ordonnance & la loi de Moyſe l'homme de Dieu; & les Prêtres recevoient de la main des Lévites le ſang que l'on devoit répandre,

16. ſteteruntque in ordine ſuo, juxta diſpoſitionem & legem Moyſi hominis Dei: Sacerdotes verò ſuſcipiebant effundendum ſanguinem de manibus Levitarum,

17. parce qu'une grande partie du peuple

17. eò quòd multa turba

ſanctificata non eſſet : & idcircò immolarent Levitæ Phaſe his qui non occurrerant ſanctificari Domino.

ne s'étoit pas *encore* ſanctifié, *ni mis en état d'immoler lui-même ſa victime :* & c'eſt pour cela que les Lévites immolerent la Pâque pour ceux qui n'avoient pas aſſez pris de ſoin de ſe ſanctifier au Seigneur, *& de ſe purifier des impuretés légales qu'ils avoient commiſes.*

18. Magna etiam pars populi de Ephraim, & Manaſſe, & Iſſachar, & Zabulon, quæ ſanctificata non fuerat, comedit Phaſe, non juxta quod ſcriptum eſt : & oravit pro eis Ezechias, dicens : Dominus bonus propitiabitur

18. *Il arriva auſſi qu'*une grande partie du peuple d'Ephraïm, de Manaſſé, d'Iſſachar & de Zabulon, qui ne s'étoit point non plus ſanctifié, ne laiſſa pas de manger la Pâque, ne ſuivant point en cela ce qui eſt écrit : *mais* Ezechias pria pour eux, & dit : Le Seigneur eſt bon ; il fera miſéricorde

19. cunctis, qui in toto corde requirunt Dominum Deum patrum ſuorum : & non imputabit eis quòd minùs ſanctificati ſunt.

19. à tous ceux qui cherchent de tout leur cœur le Seigneur le Dieu de leurs peres ; & il ne leur imputera point ce défaut de ſanctification.

20. Quem exaudivit Dominus, & placatus eſt populo.

20. Le Seigneur exauça ce Prince, & ſe rendit favorable au peuple, *ne lui imputant point cette contravention à la loi.*

21. Feceruntque filii Iſrael, qui inventi ſunt in Jeruſalem, ſolemnitatem azymorum ſeptem diebus in lætitia magna, laudantes Dominum per ſingulos dies : Levitæ quoque & Sacerdotes, per organa, quæ ſuo officio congruebant.

21. Ainſi les enfans d'Iſraël qui ſe trouverent à Jeruſalem célébrerent *tous* la ſolemnité des azymes durant ſept jours dans une grande joie, chantant tous les jours les loüanges du Seigneur. Les Lévites & les Prêtres *firent* auſſi *la même choſe*, en touchant les inſtrumens qui étoient convenables à leur fonction.

22. Et locutus eſt Ezechias ad cor omnium Levitarum, qui habebant intelligentiam bonam ſuper Domino : & comederunt ſeptem diebus ſolemnitatis, immolantes victimas pacificorum, & laudantes Dominum Deum patrum ſuorum.

22. Ezechias parla avec beaucoup de bonté à tous les Lévites qui entendoient le mieux le culte du Seigneur ; & ils mangerent *la Pâque* durant les ſept jours que dura cette fête, immolant des victimes d'action de graces, & loüant le Seigneur le Dieu leurs peres.

23. Placuitque univerſæ multitudini ut celebrarent etiam alios dies ſeptem : quod & fecerunt cum ingenti gaudio.

23. Tout le monde fut auſſi d'avis de célébrer encore ſept autres jours de fêtes ; ce qu'ils firent avec grande joie.

24. Ezechias enim rex Juda præbuerat multitudini mille tauros, & ſeptem millia ovium : principes verò

24. Car Ezechias Roi de Juda avoit donné à tout ce monde mille taureaux & ſept mille moutons ; & les principaux de la cour don-

nerent au peuple mille taureaux & dix mille moutons: ainſi il y eut une grande quantité de Prêtres qui ſe purifierent *pour immoler ces victimes.*

dederant populo tauros mille, & oves decem millia: ſanctificata eſt ergo ſacerdotum plurima multitudo.

25. Et tout le peuple de Juda fut comblé de joie, tant les Prêtres & les Lévites, que toute la multitude qui étoit venue *au royaume* d'Iſraël, & les proſelytes mêmes, tant de la terre d'Iſrael, que ceux qui demeuroient dans celle de Juda.

25. Et hilaritate perfuſa omnis turba Juda, tam Sacerdotum & Levitarum, quàm univerſæ frequentiæ, quæ venerat ex Iſrael; proſelytorum quoque de terra Iſrael, & habitantium in Juda.

26. Et il ſe fit une grande ſolemnité à Jeruſalem, telle qu'il n'y en avoit point eu de ſemblable dans cette ville depuis le tems de Salomon fils de David.

26. Factaque eſt grandis celebritas in Jeruſalem, quam à diebus Salomonis filii David regis Iſrael in ea urbe non fuerat.

27. Enfin les Prêtres & les Lévites ſe leverent pour bénir le peuple; & leur voix fut exaucée, leur priere ayant pénétré juſques dans le ſanctuaire du ciel.

27. Surrexerunt autem Sacerdotes atque Levitæ benedicentes populo: & exaudita eſt vox eorum: perveniſque oratio in habitaculum ſanctum cœli.

CHAPITRE XXXI.

§. I. *Les Iſraélites de la tribu de Juda briſent les idoles & renverſent leurs autels, non-ſeulement dans la tribu de Juda & de Benjamin, mais auſſi dans celle d'Ephraim & de Manaſſé. Ezechias offre à Dieu les prémices & les dixmes, & commande à ſon peuple de les offrir.*

L'an du monde 3278.

1. TOutes ces choſes s'étant faites avec les cérémonies accoutumées, tous les Iſraélites qui ſe trouverent dans les villes de Juda ſortirent, & briſerent *toutes* les idoles, abattirent les bois profanes, ruinerent les hauts lieux, & renverſerent les autels, non-ſeulement dans la terre de Juda & de Benjamin, mais auſſi dans celle d'Ephraim & de Manaſſé, juſqu'à ce qu'ils euſſent tout détruit. Après cette action, tous les enfans d'Iſrael s'en retournerent dans leurs héritages & dans leurs villes.

1. Cumque hæc fuiſſent ritè celebrata, egreſſus eſt omnis Iſrael, qui inventus fuerat in urbibus Juda, & fregerunt ſimulacra, ſuccideruntque lucos, demoliti ſunt excelſa, & altaria deſtruxerunt, non ſolùm de univerſo Juda & Benjamin, ſed & de Ephraim quoque & Manaſſe, donec penitùs everterent: reverſique ſunt omnes filii Iſrael in poſſeſſiones & civitates ſuas.

2. Et Ezechias diviſa les Prêtres & les Lé-

2. Ezechias autem conſti-

tuit turmas Sacerdotales & Leviticas per diviſiones ſuas, unumquemque in officio proprio, tam Sacerdotum videlicet quàm Levitarum, ad holocauſta & pacifica, ut miniſtrarent & confiterentur, canerentque in portis caſtrorum Domini.

vites en diverſes claſſes, ſelon le partage qui avoit été fait, tant des Prêtres que des Lévites, chacun dans ſon office propre, pour *offrir* les holocauſtes & les ſacrifices de paix, afin qu'ils puſſent ſervir dans leur miniſtere, loüer Dieu, & chanter aux portes *& dans le parvis* du *temple qui étoit nommé le* camp du Seigneur.

3. Pars autem regis erat, ut de propria ejus ſubſtantia offerretur holocauſtum, mane ſomper & veſpere. Sabbatis quoque, & Calendis, & ſolemnitatibus ceteris, ſicut ſcriptum eſt in lege Moyſi.

3. Et le Roi pour ſa part voulut que l'on prît ſur ſon domaine de quoi offrir l'holocauſte du matin & du ſoir, comme auſſi pour celui des jours de Sabbat, des premiers jours des mois & des autres ſolemnités, ainſi qu'il eſt marqué dans la loi de Moyſe.

4. Præcepit etiam populo habitantium Jeruſalem, ut darent partes Sacerdotibus, & Levitis, ut poſſent vacare legi Domini.

4. Il commanda auſſi au peuple qui demeuroit à Jeruſalem de donner aux Prêtres & aux Lévites la part *qui leur étoit dûe ;* afin que, *n'étant point occupés du ſoin de leur ſubſiſtance*, ils puſſent ſe donner tout entiers à la loi de Dieu.

5. Quod cùm percrebruiſſet in auribus multitudinis, plurimas obtulere primitias filii Iſrael frumenti, vini, & olei, mellis quoque, & omnium, quæ gignit humus, decimas obtulerunt.

5. Ce qui étant venu aux oreilles du peuple, les enfans d'Iſraël leur offrirent pluſieurs prémices, du blé, du vin, de l'huile & du miel, & leur donnerent encore la dixme de tout ce que porte la terre.

6. Sed & filii Iſrael & Juda, qui habitabant in urbibus Juda, obtulerunt decimas boum & ovium, decimaſque ſanctorum, quæ voverant Domino Deo ſuo: atque univerſa portantes, fecerunt acervos plurimos.

6. Les enfans d'Iſraël & de Juda, qui demeuroient dans les villes de Juda, offrirent auſſi la dixme des bœufs & des moutons, avec la dixme des choſes ſanctifiées qu'ils avoient voüées au Seigneur leur Dieu; & portant tout cela, ils en firent de grands monceaux.

7. Menſe tertio cœperunt acervorum jacere fundamenta, & menſe ſeptimo compleverunt eos.

7. Ils commencerent à faire ces monceaux le troiſieme mois, & ils les acheverent le ſeptieme.

8. Cumque ingreſſi fuiſſent Ezechias & principes ejus, viderunt acervos, & benedixerunt Domino ac populo Iſrael.

8. Le Roi & les principaux de ſa cour étant entrés, virent ces *grands* monceaux, & ils en loüerent le Seigneur, *&* ſouhaiterent des bénédictions au peuple d'Iſraël.

9. Interrogavitque Ezechias Sacerdotes & Levitas, cur ita jacerent acervi.

9. Ezechias demanda aux Prêtres & aux Lévites pourquoi ces *grands* monceaux demeuroient ainſi expoſés.

10. Le grand-prêtre Azarias qui étoit de la race de Sadoc, répondit : Nous avons toûjours vêcu de ces prémices, depuis que l'on a commencé à les offrir au Seigneur : nous en avons pris abondamment : cependant il en eſt encore reſté beaucoup, parce que le Seigneur a béni ſon peuple ; & cette grande abondance que vous voyez, n'en eſt que les reſtes.

10. Reſpondit illi Azarias Sacerdos primus de ſtirpe Sadoc, dicens : Ex quo cœperunt offerri primitiæ in domo Domini, comedimus, & ſaturati ſumus, & remanſerunt plurima, eò quòd benedixerit Dominus populo ſuo : reliquiarum autem copia eſt iſta, quam cernis.

§. I. *Ezechias fait préparer des greniers pour recevoir les prémices & les dixmes, & établit des Lévites pour les garder & pour les diſtribuer. Il cherche Dieu de tout ſon cœur, & Dieu fait que tout lui réuſſit heureuſement.*

11. Ezechias donna donc ordre que l'on préparât des greniers dans la maiſon du Seigneur.

11. Præcepit igitur Ezechias ut præpararent horrea in domo Domini. Quod cùm feciſſent,

12. Ce qui étant fait, ils y porterent fidelement, tant les prémices que les dixmes, & tout ce qui avoit été offert : & l'on en donna le ſoin au Lévite Chonenias, & à ſon frere Sémeï en ſecond,

12. intulerunt, tam primitias quàm decimas, & quæcumque voverant, fideliter. Fuit autem præfectus eorum Chonenias Levita, & Semei frater ejus, ſecundus,

13. après lequel on établit encore pour gardes Jahiel, Azarias, Nahath, Aſael, Jerimoth, Jozabad, Eliel, Jeſmachias, Mahath & Banaïas, ſous l'autorité de Chonenias & de Semeï ſon frere, par l'ordre du Roi Ezechias & d'Azarias Pontife de la maiſon de Dieu, auxquels on rendoit compte de toutes choſes.

13. poſt quem Jahiel, & Azarias, & Nahath, & Aſael, & Jerimoth, Jozabad quoque, & Eliel, & Jeſmachias, & Mahath, & Banaias, præpoſiti ſub manibus Chonenix, & Semei fratris ejus, ex imperio Ezechiæ regis & Azariæ pontificis domus Dei, ad quos omnia pertinebant.

14. Le Lévite Coré fils de Jemna, qui gardoit la porte orientale, étoit prépoſé ſur les dons qu'on offroit volontairement au Seigneur, & ſur les prémices & autres choſes que l'on offroit dans le ſanctuaire.

14. Core verò filius Jemna Levites & janitor orientalis portæ, præpoſitus erat iis quæ ſponte offerebantur Domino, primitiiſque & conſecratis in Sancta ſanctorum.

15. Sous lui *étoient* Eden, Benjamin, Jeſué, Séméïas, Amarias & Sechenias, dans les villes des Prêtres, pour diſtribuer fidelement à *chacun de* leurs confreres leur part, tant aux grands qu'aux petits,

15. Et ſub cura ejus Eden, & Benjamin, Jeſue, & Semeias, Amarias quoque & Sechenias, in civitatibus Sacerdotum, ut fideliter diſtribuerent fratribus ſuis partes, minoribus atque majoribus :

16. & même aux enfans mâles depuis l'âge de trois ans & au-deſſus, enfin à tous ceux

16. exceptis maribus ab annis tribus & ſuprà, cunctis

qui ingrediebantur templum Domini, & quidquid per ſingulos dies conducebat in miniſterio, atque obſervationibus juxta diviſiones ſuas,

qui avoient droit d'entrer dans le temple du Seigneur. *Ces officiers avoient encore ſoin* de tout ce que l'on devoit diſtribuer chaque jour à ceux qui étoient en ſervice & dans les divers offices, ſelon la diſtribution qu'on en avoit faite,

17. ſacerdotibus per familias, & Levitis à vigeſimo anno & ſupra, per ordines & turmas ſuas,

17. aux Prêtres-mêmes pris ſelon l'ordre de leurs familles, & aux Lévites, *à compter* depuis vingt ans & au-deſſus, en les diviſant par troupes ſelon leur ordre.

18. univerſæque multitudini, tam uxoribus quàm liberis eorum utriuſque ſexus, fideliter cibi, de his quæ ſanctificata fuerant, præbebantur.

18. Enfin l'on prenoit ſur les choſes qui avoient été offertes, des vivres pour toute la multitude *des deſcendans de Lévi*, pour les femmes & pour les enfans, garçons ou filles.

19. Sed & filiorum Aaron per agros, & ſuburbana urbium ſingularum, diſpoſiti erant viri, qui partes diſtribuerent univerſo ſexui maſculino de Sacerdotibus & Levitis.

19. Il y avoit même des deſcendans d'Aaron dans la campagne, & dans les fauxbourgs de toutes les villes, qui avoient ſoin de ce qu'il falloit donner à tous les mâles qui deſcendoient des Prêtres ou des Lévites.

20. Fecit ergo Ezechias univerſa quæ diximus in omni Juda: operatuſque eſt bonum & rectum & verum, coram Domino Deo ſuo,

20. Ezechias accomplit donc tout ce que nous venons de dire dans toute l'étendue de Juda: & il fit ce qui étoit bon, droit & véritable en la préſence du Seigneur ſon Dieu,

21. in univerſa cultura miniſterii domus Domini, juxta legem & ceremonias, volens requirere Deum ſuum in toto corde ſuo: fecitque & proſperatus eſt.

21. dans tout ce qui concerne le ſervice de la maiſon du Seigneur, ſelon la loi & les cérémonies, cherchant Dieu de tout ſon cœur: il le fit, & tout lui réuſſit heureuſement.

CHAPITRE XXXII.

§. I. *Sennacherib Roi des Aſſyriens entre dans la Judée, & menace de venir aſſiéger Jeruſalem. Ezechias la fait fortifier, & anime ſon peuple à avoir confiance en Dieu.*

L'an du monde 3291. Avant J. C. 613.

1. Poſt quæ & hujuſcemodi veritatem, venit Sennacherib rex Aſſyriorum, & ingreſſus Judam, obſedit civitates munitas, volens eas capere.

1. APrès que toutes ces choſes eurent été fidelement exécutées, Sennacherib Roi des Aſſyriens vint; & étant entré dans *les terres de* Juda, il en aſſiégea les plus fortes places pour s'en rendre maître, *& il les prit.*

2.

2. Ezéchias voyant que Sennacherib s'avançoit, & que tout l'effort de la guerre alloit tomber ſur Jeruſalem,

2. Quod cùm vidiſſet Ezechias, veniſſe ſcilicet Sennacherib, & totum belli impetum verti contra Jeruſalem,

3. il tint conſeil avec les principaux de la cour, & les plus braves officiers, s'il ne falloit point boucher les ſources des fontaines qui étoient hors de la ville; & tous en ayant été d'avis,

3. inito cum principibus conſilio, viriſque fortiſſimis, ut obturarent capita fontium, qui erant extra urbem: & hoc omnium decernente ſententia,

4. il aſſembla beaucoup de monde; & ils boucherent toutes les ſources & le ruiſſeau *appellé le torrent de Cedron*, qui couloit au milieu du pays: Afin, diſoient-ils, que ſi les Rois des Aſſyriens viennent, ils ne trouvent point d'eau.

4. congregavit plurimam multitudinem, & obturaverunt cunctos fontes, & rivum qui fluebat in medio terræ, dicentes: Ne veniant reges Aſſyriorum, & inveniant aquarum abundantiam.

5. Il rebâtit auſſi avec grand ſoin tous les remparts qui avoient été ruinés, & il fit faire des tours deſſus, avec une autre *enceinte de* murailles par dehors: il rétablit la fortereſſe de Mello en la ville de David, & donna ordre que l'on fit toutes ſortes d'armes & de boucliers.

5. Ædificavit quoque, agens induſtriè, omnem murum, qui fuerat diſſipatus, & extruxit turres deſuper, & forinſecùs alterum murum: inſtauravitque Mello in civitate David, & fecit univerſi generis armaturam & clypeos:

6. Il nomma enſuite des officiers, pour commander ſon armée; puis, aſſemblant tout le monde dans la place de la porte de la ville, il leur fit ce diſcours pour les animer:

6. conſtituitque principes bellatorum in exercitu: & convocavit univerſos in platea portæ civitatis, ac locutus eſt ad cor eorum, dicens:

7. Soyez braves; & conduiſez-vous en gens de cœur: ne craignez point, & n'ayez point peur du Roi des Aſſyriens, ni de toute cette multitude qui l'accompagne; car il y a beaucoup plus de monde avec nous qu'avec lui.

7. Viriliter agite, & confortamini: nolite timere, nec paveatis regem Aſſyriorum, & univerſam multitudinem, quæ eſt cum eo: multò enim plures nobiſcum ſunt, quàm cum illo.

8. Tout ce qui eſt avec lui n'eſt qu'un bras de chair: mais nous avons avec nous le Seigneur notre Dieu, qui nous ſecoure & combat pour nous. Le peuple prit un nouveau courage par ces paroles d'Ezechias Roi de Juda.

8. Cum illo enim eſt brachium carneum: nobiſcum Dominus Deus noſter, qui auxiliator eſt noſter, pugnatque pro nobis. Confortatuſque eſt populus hujuſcemodi verbis Ezechiæ regis Juda.

§. II. *Sennacherib envoie quelques-uns de ſes officiers ſommer les habitans de Jeruſalem de ſe rendre à lui. Diſcours impie de ſes officiers.*

9. Quæ poſtquam geſta ſunt, miſit Sennacherib rex Aſſyriorum ſervos ſuos in Jeruſalem (ipſe enim cum univerſo exercitu obſidebat Lachis) ad Ezechiam regem Juda, & ad omnem populum qui erat in urbe, dicens:

10. Hæc dicit Sennacherib rex Aſſyriorum: In quo habentes fiduciam ſedetis obſeſſi in Jeruſalem?

11. Num Ezechias decipit vos, ut tradat morti in fame & ſiti, affirmans quòd Dominus Deus veſter liberet vos de manu regis Aſſyriorum?

12. Numquid non iſte eſt Ezechias, qui deſtruxit excelſa illius, & altaria, & præcepit Juda & Jeruſalem, dicens: Coram altari uno adorabitis, & in ipſo comburetis incenſum?

13. An ignoratis quæ ego fecerim, & patres mei, cunctis terrarum populis? numquid prævaluerunt dii gentium, omniumque terrarum, liberare regionem ſuam de manu mea?

14. Quis eſt de univerſis diis gentium quas vaſtaverunt patres mei, qui potuerit eruere populum ſuum de manu mea, ut poſſit etiam Deus veſter eruere vos de hac manu?

15. Non vos ergo decipiat Ezechias, nec vana perſuaſione deludat, neque credatis ei. Si enim nullus potuit deus cunctarum gentium atque regnorum liberare populum ſuum de manu mea, & de manu patrum meorum, conſequenter nec Deus veſ-

9. Après cela, Sennacherib Roi des Aſſyriens, (qui aſſiégoit Lachis avec toute ſon armée) envoya quelques officiers à Jeruſalem vers Ezechias Roi de Juda, & à tout le peuple qui étoit dans la ville, pour leur dire:

10. Voici ce que vous mande Sennacherib Roi des Aſſyriens: Sur qui pouvez-vous vous appuyer, pour demeurer en repos aſſiégés dans Jeruſalem?

11. Ne voyez-vous pas qu'Ezechias vous trompe, pour vous faire mourir de faim & de ſoif, vous aſſurant que le Seigneur votre Dieu vous délivrera de la main du Roi des Aſſyriens?

12. N'eſt-ce pas cet Ezechias qui a renverſé ſes hauts lieux & ſes autels, & qui a publié un ordre dans Juda & dans Jeruſalem, qui porte que vous ne devez adorer que devant un ſeul autel, & que vous y brûlerez auſſi vos encens?

13. Ignorez-vous ce que nous avons fait, moi & mes ancêtres, à tous les peuples de la terre? Les dieux des nations, & de toutes les provinces du monde ont-ils été aſſez forts pour les délivrer de mes mains?

14. Qui de tous les dieux des nations que mes ancêtres ont ravagées, a pû tirer ſon peuple de mes mains, pour vous donner lieu de croire que votre Dieu vous pourra ſauver d'une telle puiſſance?

15. Prenez donc garde qu'Ezechias ne vous trompe, & qu'il ne vous joue par une vaine perſuaſion; ne croyez rien de ce qu'il vous dit. Si aucun des dieux des nations, ni aucuns des autres royaumes, n'a pû délivrer ſon peuple de ma main, ni de celle de mes peres, votre Dieu par conſéquent ne pour-

Digitized by Google

ra pas non plus vous tirer de la mienne.

ter poterit eruere vos de manu mea.

16. Ces officiers de Sennacherib dirent encore beaucoup d'autres choſes contre le Seigneur, & contre Ezechias ſon ſerviteur.

16. Sed & alia multa locuti ſunt ſervi ejus contra Dominum Deum, & contra Ezechiam ſervum ejus.

§. III. *Lettres de Sennacherib pleines de blaſphèmes. Ezechias & le prophete Iſaïe leur oppoſent leurs cris & leurs prieres. Dieu les exauce. Un ange tue tous les ſoldats de l'armée de Sennacherib. Il eſt tué lui-même par ſes enfans.*

17. Il écrivit auſſi des lettres pleines de blaſphèmes contre le Seigneur le Dieu d'Iſraël, & il parla contre lui, *en diſant:* Comme les dieux des autres nations n'ont pû délivrer leur peuple de ma main, de même le Dieu d'Ezechias ne pourra pas non plus ſauver ſon peuple de cette puiſſance.

17. Epiſtolas quoque ſcripſit plenas blaſphemiæ in Dominum Deum Iſrael, & locutus eſt adverſus eum: Sicut dii gentium ceterarum non potuerunt liberare populum ſuum de manu mea, ſic & Deus Ezechiæ eruere non poterit populum ſuum de manu iſta.

18. De plus, élevant ſa vôix de toutes ſes forces *par le miniſtere de ſes ambaſſadeurs*, il parla en langue Judaïque au peuple qui étoit ſur les murs de Jeruſalem, pour l'épouvanter, & ſe rendre ainſi maître de la ville.

18. Inſuper & clamore magno, lingua Judaica, contra populum qui ſedebat in muris Jeruſalem, perſonabat, ut terreret eos, & caperet civitatem.

19. Il parla contre le Dieu de Jeruſalem, comme *il avoit fait* contre les dieux des peuples de la terre qui ſont l'ouvrage de la main des hommes.

19. Locutuſque eſt contra Deum Jeruſalem, ſicut adverſum deos populorum terræ, opera manuum hominum.

20. Mais le Roi Ezechias & le prophete Iſaïe fils d'Amos oppoſerent leurs prieres à ces blaſphèmes, & pouſſerent des cris juſqu'au ciel, *qui furent favorablement écoutés:*

20. Oraverunt igitur, Ezechias rex, & Iſaias filius Amos prophetes, adverſum hanc blaſphemiam, ac vociferati ſunt uſque in cœlum.

21. *Car* le Seigneur envoya un ange qui tua tout ce qu'il y avoit de gens forts & portant armes dans l'armée du Roi des Aſſyriens, *au nombre de cent quatre-vingts cinq mille hommes*, & le chef même qui les commandoit; en ſorte que *Sennacherib* s'en retourna avec ignominie dans ſon pays, *ayant perdu toutes ſes troupes.* Et étant entré dans le temple de ſon dieu, ſes enfans qui étoient ſortis de lui le tuerent de leur *propre* épée.

21. Et miſit Dominus angelum, qui percuſſit omnem virum robuſtum, & bellatorem, & principem exercitûs regis Aſſyriorum: reverſuſque eſt cum ignominia in terram ſuam. Cumque ingreſſus eſſet domum Dei ſui, filii qui egreſſi fuerant de utero ejus, interfecerunt eum gladio.

22. Le Seigneur délivra ainſi Ezechias & les habitans de Jeruſalem de la main de Sen-

22. Salvavitque Dominus Ezechiam & habitatores Je-

rusalem de manu Sennacherib regis Assyriorum, & de manu omnium, & præstitit eis quietem per circuitum.

nacherib Roi des Assyriens, & de la main de tous *leurs ennemis;* & il leur donna la paix avec leurs voisins.

§. IV. *Gloire & réputation d'Ezechias. Sa maladie, sa chûte, sa pénitence, sa mort & ses funérailles.*

23. Multi etiam deferebant hostias & sacrificia Domino in Jerusalem, & munera Ezechiæ regi Juda: qui exaltatus est post hæc coram cunctis gentibus.

23. Plusieurs même faisoient porter des victimes à Jerusalem, pour y offrir des sacrifices au Seigneur, & *faisoient* des présens à Ezechias Roi de Juda, dont la réputation fut depuis fort grande parmi toutes les nations.

24. In diebus illis ægrotavit Ezechias usque ad mortem, & oravit Dominum: exaudivitque eum, & dedit ei signum.

24. En ce même tems, Ezechias fut malade d'une maladie mortelle; & il fit sa priere au Seigneur, qui l'exauça, *en lui accordant quinze ans de vie;* & il lui en donna un signe *& un gage assuré.*

L'an du monde 3291.

25. Sed non juxta beneficia, quæ acceperat, retribuit, quia elevatum est cor ejus: & facta est contra eum ira, & contra Judam & Jerusalem.

25. Mais Ezechias ne rendit pas *à Dieu* ce qu'il *lui* devoit pour les biens qu'il avoit reçûs *de lui*, parce que son cœur s'éleva *de ces faveurs du ciel, en montrant ses thrésors avec ostentation aux ambassadeurs de Babylone:* & la colere *de Dieu* s'alluma contre lui, contre Juda & contre Jerusalem, *pour le punir de cet orgueil.*

26. Humiliatusque est postea, eò quòd exaltatum fuisset cor ejus, tam ipse, quàm habitatores Jerusalem: & idcircò non venit super eos ira Domini in diebus Ezechiæ.

26. *Mais* il s'humilia ensuite avec tous les citoyens de Jerusalem, de ce que son cœur s'étoit élevé: c'est pourquoi la colere de Dieu ne vint point sur eux pendant la vie d'Ezechias.

27. Fuit autem Ezechias dives, & inclytus valde, & thesauros sibi plurimos congregavit argenti & auri & lapidis pretiosi, aromatum, & armorum universi generis, & vasorum magni pretii.

28. Apothecas quoque frumenti, vini, & olei, & præsepia omnium jumentorum, caulasque pecorum,

27. Or Ezechias fut *un prince* très-riche & très-glorieux. Il amassa de grands thrésors d'argent, d'or, & de pierreries, d'aromates, de toutes sortes d'armes & de vases de grand prix.

28. *Il avoit aussi* de grands magasins de blé, de vin & d'huile, des étables *&* des écuries pour toute sorte de gros bétail & de bêtes de charge, & des bergeries pour ses troupeaux.

29. Et il fit bâtir des villes pour lui, parce qu'il avoit une infinité de troupeaux de brebis, & de toute ſorte de grandes bêtes, & que le Seigneur lui avoit donné une abondance extraordinaire de biens.

29. & urbes, ædificavit ſibi: habebat quippe greges ovium & armentorum innumerabiles, eò quòd dediſſet ei Dominus ſubſtantiam multam nimis.

30. C'eſt ce même *Roi* Ezechias qui boucha la haute fontaine des eaux de Gihon; *qui, par des aqueducs,* les fit couler ſous terre à l'occident de la ville de David, & qui réuſſit heureuſement en toutes ſes entrepriſes.

30. Ipſe eſt Ezechias, qui obturavit ſuperiorem fontem aquarum Gihon, & avertit eas ſubter ad Occidentem Urbis David: in omnibus operibus ſuis fecit proſperè quæ voluit.

31. Néanmoins Dieu, pour le tenter, & pour faire voir tout ce qu'il avoit dans ſon cœur, ſe retira de lui dans cette ambaſſade des princes de Babylone, qui avoient été envoyés vers lui, pour s'informer du prodige qui étoit arrivé ſur la terre *à ſon occaſion.*

31. Attamen in legatione principum Babylonis, qui miſſi fuerant ad eum, ut interrogarent de portento, quod acciderat ſuper terram, dereliquit eum Deus ut tentaretur, & nota fierent omnia quæ erant in corde ejus.

32. Pour le reſte des actions d'Ezechias, & de toutes ſes bonnes œuvres, il eſt écrit dans les prophéties du prophete Iſaïe fils d'Amos, & dans le livre des Rois de Juda & d'Iſraël.

32. Reliqua autem ſermonum Ezechiæ, & miſericordiarum ejus, ſcripta ſunt in viſione Iſaiæ filii Amos prophetæ, & in Libro regum Juda & Iſrael.

33. Ezechias s'endormit enfin avec ſes peres; & on l'enſevelit dans un lieu plus élevé que les tombeaux des Rois ſes prédéceſſeurs. Tout Juda & tout Jeruſalem célébrerent ſes funérailles. Et Manaſſé ſon fils régna en ſa place.

33. Dormivitque Ezechias cum patribus ſuis, & ſepelierunt eum ſuper ſepulchra filiorum David: & celebravit ejus exequias univerſus Juda, & omnes habitatores Jeruſalem: regnavitque Manaſſes filius ejus pro eo.

L'an du monde 3306.

CHAPITRE XXXIII.

§. I. *Manaſſé ſuccede à Ezechias, & rétablit l'idolatrie que ſon pere avoit détruite. Il adore les aſtres. Il profane le temple de Dieu. Il conſacre ſes enfans aux idoles. Il s'applique à la magie. Il ſéduit ſon peuple, & mépriſe les remontrances du Seigneur.*

La meſme année 3306. Avant J. C. 698.

1. MAnaſſé avoit douze ans quand il commença à régner, & il en régna cinquante-cinq à Jeruſalem.

1. Duodecim annorum erat Manaſſes cùm regnare cœpiſſet & quinquaginta-quinque annis regnavit in Jeruſalem.

2. Fecit autem malum coram Domino, juxta abominationes gentium, quas subvertit Dominus coram filiis Iſrael:

2. Mais il fit le mal devant le Seigneur, ſuivant les abominations des peuples que le Seigneur avoit exterminés devant les enfans d'Iſraël, *lorſqu'ils entrerent dans la terre de Chanaan.*

3. & converſus inſtauravit excelſa, quæ demolitus fuerat Ezechias pater ejus: conſtruxitque aras Baalim, & fecit lucos, & adoravit omnem militiam cœli, & coluit eam.

3. Il rebâtit les hauts lieux que ſon pere Ezechias avoit démolis; il dreſſa des autels à Baal; il planta les bois profanes; & il adora toute la milice du ciel & lui ſacrifia, *en ſacrifiant à tous les aſtres.*

4. Ædificavit quoque altaria in domo Domini, de qua dixerat Dominus: In Jeruſalem erit nomen meum in æternum.

4. Il bâtit auſſi des autels *profanes* dans la maiſon du Seigneur, de laquelle le Seigneur avoit dit: Mon nom demeurera éternellement dans Jeruſalem.

5. Ædificavit autem ea cuncto exercitui cœli, in duobus atriis domus Domini.

5. Et il les éleva *ces autels* en l'honneur de toute l'armée du ciel, dans les deux veſtibules du temple du Seigneur.

6. Tranſireque fecit filios ſuos per ignem in valle Benennom: obſervabat ſomnia, ſectabatur auguria, maleficis artibus inſerviebat, habebat ſecum magos & incantatores: multaque mala operatus eſt coram Domino, ut irritatet eum.

6. Il fit auſſi paſſer ſes fils par le feu dans la vallée de Benennom, *pour les conſacrer à Moloch.* Il obſervoit les ſonges; il ſuivoit les augures; il s'adonnoit à l'art de magie; il avoit auprès de lui des magiciens & des enchanteurs; & il commit beaucoup de maux devant le Seigneur, qui en fut irrité.

7. Sculptile quoque & conflatile ſignum poſuit in domo Dei, de qua locutus eſt Deus ad David, & ad Salomonem filium ejus, dicens: In domo hac & in Jeruſalem, quam elegi de cunctis tribubus Iſrael, ponam nomen meum in ſempiternum.

7. Il mit auſſi une idole & une ſtatue de fonte dans la maiſon du Seigneur, de laquelle il avoit dit, parlant à David & à Salomon ſon fils: J'établirai mon nom pour jamais dans cette maiſon & dans Jeruſalem, que j'ai choiſie entre toutes les tribus d'Iſraël.

8. Et moveri non faciam pedem Iſrael de terra, quam tradidi patribus eorum: ita dumtaxat ſi cuſtodierint facere quæ præcepi eis, cunctamque legem & ceremonias, atque judicia per manum Moyſi.

8. Et je ne ferai plus ſortir Iſraël de la terre que j'ai donnée à leurs peres, pourvû ſeulement qu'ils ayent ſoin d'accomplir ce que je leur ai commandé, toute la loi, les cérémonies & les préceptes que je leur ai donnés par l'entremiſe de Moyſe.

9. Igitur Manaſſes ſeduxit Judam, & habitatores Jeruſalem, ut facerent malum ſuper omnes gentes, quas ſubverterat Dominus à facie filiorum Iſrael.

9. Manaſſé ſéduiſit donc Juda & tous les habitans de Jeruſalem, les porta à faire plus de mal que toutes les autres nations que le Seigneur avoit détruites en préſence des enfans d'Iſraël.

10. Et Dieu lui parla à lui & à ſon peuple, *par le miniſtere de ſes prophetes;* & ils ne voulurent point l'écouter.

10. Locutuſque eſt Dominus ad eum, & ad populum illius, & attendere noluerunt.

§. II. *Dieu, pour punir les crimes de Manaſſé & de ſon peuple, fait venir les Aſſyriens, qui le prennent & l'emmenent captif à Babylone. Il a recours au Seigneur dans cette affliction; & le Seigneur le rétablit ſur le trône. Il renverſe les idoles qu'il avoit élevées, & rétablit le culte du vrai Dieu.*

11. C'eſt pourquoi Dieu fit venir ſur eux les Princes de l'armée du Roi des Aſſyriens, qui, après avoir pris Manaſſé, lui mirent les fers aux pieds & aux mains, & l'emmenerent à Babylone.

11. Idcirco ſuperinduxit eis principes exercitus regis Aſſyriorum: ceperuntque Manaſſen, & vinctum catenis atque compedibus duxerunt in Babylonem.

12. Manaſſé réduit à cette grande extrémité, pria le Seigneur ſon Dieu, & il conçut un très-vif repentir en la préſence du Dieu de ſes peres.

12. Qui poſtquam coanguſtatus eſt, oravit Dominum Deum ſuum: & egit pœnitentiam valde coram Deo patrum ſuorum.

13. Il lui adreſſa ſes gémiſſemens & ſes inſtantes ſupplications; & le Seigneur exauça ſa priere, & le ramena à Jeruſalem dans ſon royaume, & Manaſſé reconnut que le Seigneur étoit *le vrai* Dieu.

13. Deprecatuſque eſt eum, & obſecravit intentè: & exaudivit orationem ejus, reduxitque eum Jeruſalem in regnum ſuum, & cognovit Manaſſes quòd Dominus ipſe eſſet Deus.

14. Après cela, il fit travailler à la muraille qui eſt hors de la ville de David, à l'occident de Gihon dans la vallée, depuis l'entrée de la porte des poiſſons, continuant l'enceinte juſqu'à Ophel; & il éleva fort cette muraille: il mit auſſi des officiers de l'armée dans toutes les places fortes de Juda.

14. Poſt hæc ædificavit murum extra civitatem David, ad Occidentem Gihon in convalle, ab introitu portæ piſcium per circuitum uſque ad Ophel, & exaltavit illum vehementer: conſtituitque principes exercitus in cunctis civitatibus Juda munitis:

15. Il ôta les dieux étrangers & l'idole de la maiſon du Seigneur; *il détruiſit* les autels qu'il avoit fait faire ſur la montagne de la maiſon du Seigneur & en Jeruſalem, & il fit jetter tout hors de la ville.

15. & abſtulit deos alienos, & ſimulacrum de domo Domini; aras quoque, quas fecerat in monte domûs Domini, & in Jeruſalem, & projecit omnia extra urbem.

16. Il rétablit auſſi l'autel du Seigneur, & il immola des victimes, & des hoſties pacifiques & d'actions de graces; & il ordonna à *tous les peuples de* Juda de ſervir le Seigneur le Dieu d'Iſraël.

16. Porrò inſtauravit altare Domini, & immolavit ſuper illud victimas, & pacifica, & laudem: præcepitque Judæ ut ſerviret Domino Deo Iſrael.

17. Cependant le peuple immoloit encore ſur les hauts lieux au Seigneur ſon Dieu,

17. Attamen adhuc populus immolabat in excelſis Domino Deo ſuo.

Manaſſé ne s'étant pas ſenti aſſez d'autorité pour les détruire entierement.

18. Reliqua autem geſtorum Manaſſe: & obſecratio ejus ad Deum ſuum: verba quoque Videntium, qui loquebantur ad eum in nomine Domini Dei Iſrael, continentur in ſermonibus regum Iſrael.

18. Le reſte des actions de Manaſſé, la priere qu'il fit à ſon Dieu, & les remontrances qui lui furent faites par les prophetes qui lui parloient de la part du Seigneur le Dieu d'Iſraël, ſont rapportées dans les livres des Rois d'Iſraël.

19. Oratio quoque ejus & exauditio, & cuncta peccata atque contemptus, loca etiam in quibus ædificavit excelſa, & fecit lucos & ſtatuas, antequam ageret pœnitentiam, ſcripta ſunt in ſermonibus Hozai.

19. La priere auſſi qu'il fit à Dieu, & la maniere dont Dieu l'exauça, tous les crimes qu'il commit, & le mépris *qu'il eut pour Dieu*, les hauts lieux qu'il fit conſtruire, les bois prophanes qu'il planta, & les ſtatues qu'il y érigea avant ſa pénitence, ſont écrits dans le livre d'Hozaï.

§. III. *Mort de Manaſſé. Son fils Amon lui ſuccede. Il commet des crimes plus grands que ceux qu'avoit commis ſon pere. Il eſt tué par ſes ſerviteurs, & Joſias ſon fils regne en ſa place.*

20. Dormivit ergo Manaſſes cum patribus ſuis, & ſepelierunt eum in domo ſua: regnavitque pro eo filius ejus Amon.

20. Manaſſé s'endormit donc avec ſes peres, & il fut enſeveli dans ſa maiſon. Son fils Amon regna au lieu de lui.

21. Viginti-duorum annorum erat Amon cùm regnare cœpiſſet, & duobus annis regnavit in Jeruſalem.

21. Amon avoit vingt-deux ans quand il commença à régner : & il régna deux ans dans Jeruſalem.

22. Fecitque malum in conſpectu Domini, ſicut fecerat Manaſſes pater ejus: & cunctis idolis, quæ Manaſſes fuerat fabricatus, immolavit atque ſervivit.

22. Il fit le mal en la préſence du Seigneur, comme Manaſſé ſon pere *avoit fait au commencement de ſon regne*; & il ſacrifia à toutes les idoles que Manaſſé avoit fait faire, & il les adora.

23. Et non eſt reveritus faciem Domini, ſicut reveritus eſt Manaſſes pater ejus: & multò majora deliquit.

23. Et il ne reſpecta point le Seigneur, comme ſon pere Manaſſé l'avoit reſpecté *dans les dernieres années de ſa vie;* mais il commit des crimes beaucoup plus grands.

24. Cumque conjuraſſent adversùs eum ſervi ſui, interfecerunt eum in domo ſua.

24. Ses ſerviteurs conſpirerent contre lui, & le tuerent dans ſa maiſon.

25. Porrò reliqua populi multitudo, cæſis iis qui Amon percuſſerant, conſtituit regem Joſiam filium ejus pro eo.

25. Mais le reſte du peuple ayant fait mourir tous ceux qui avoient tué Amon, établit Roi Joſias ſon fils au lieu de lui.

CHAPITRE

CHAPITRE XXXIV.

§. I. Josias regne saintement. Il cherche Dieu de tout son cœur. Il détruit l'idolatrie dans tout Israël.

L'an du monde 3363. Avant J. C. 641.

1. Josias avoit huit ans quand il commença régner; & il régna trente & un ans à Jerusalem.

1. Octo annorum erat Josias cùm regnare cœpisset, & triginta & uno anno regnavit in Jerusalem.

2. Il fit ce qui étoit bon en la présence du Seigneur, & il marcha dans les voies de David son pere, sans se détourner, ni à droite ni à gauche.

2. Fecitque quod erat rectum in conspectu Domini, & ambulavit in viis David patris sui: non declinavit neque ad dextram, neque ad sinistram.

3. Dès la huitieme année de son regne, étant encore fort jeune, il commença à chercher le Dieu de David son pere. Et la douzieme année après qu'il eut commencé à régner, il purifia Juda & Jerusalem des hauts lieux, des bois profanes, des idoles & des figures de sculpture.

3. Octavo autem anno regni sui, cùm adhuc esset puer, cœpit quærere Deum patris sui David: & duodecimo anno postquam regnare cœperat, mundavit Judam & Jerusalem ab excelsis, & lucis, simulacrisque & sculptilibus.

4. Il fit détruire en sa présence les autels de Baal, & briser les idoles qu'on avoit posées dessus: il fit encore abattre les bois profanes, & mit en pieces les idoles qui y étoient, & en jetta tous les morceaux sur les tombeaux de ceux qui avoient accoutumé de leur offrir des victimes.

4. Destruxeruntque coram eo aras Baalim: & simulacra, quæ superposita fuerant, demoliti sunt: lucos etiam, & sculptilia succidit atque comminuit: & super tumulos eorum qui eis immolare consueverant, fragmenta dispersit.

5. De plus, il brûla les os des prêtres *des idoles* sur leurs autels, & purifia Juda & Jerusalem.

5. Ossa præterea sacerdotum combussit in altaribus idolorum, mundavitque Judam & Jerusalem.

6. Il renversa encore tout dans les villes de Manassé, d'Ephraïm & de Simeon, jusqu'à Nephthali.

6. Sed & in urbibus Manasse, & Ephraim, & Simeon usque Nephthali cuncta subvertit.

7. Et après qu'il eut renversé les autels & les bois profanes, & qu'il eut mis en pieces les idoles, & ruiné tous leurs temples dans toute la terre d'Israël, il s'en revint à Jerusalem.

7. Cumque altaria dissipasset, & lucos, & sculptilia contrivisset in frusta, cunctaque delubra demolitus esset de universa terra Israel, reversus est in Jerusalem.

§. II. *Joſias fait réparer le temple. On y trouve un livre de la loi, que le Seigneur avoit donnée à ſon peuple par les mains de Moyſe.*

L'AN DU MONDE 3380.

8. Igitur anno octavo-decimo regni ſui, mundata jam terra, & templo Domini, miſit Saphan filium Eſeliæ, & Maaſiam principem civitatis, & Joha filium Joachaz à commentariis, ut inſtaurarent domum Domini Dei ſui.

8. Ainſi l'an dix-huit de ſon regne, ayant déja purifié la terre & le temple du Seigneur, il envoya Saphan fils d'Eſelie, & Maaſias gouverneur de la ville, & Joha fils de Joachaz ſon ſecrétaire, pour rétablir la maiſon du Seigneur ſon Dieu;

9. Qui venerunt ad Helciam Sacerdotem magnum: acceptamque ab eo pecuniam, quæ illata fuerat in domum Domini, & quam congregaverant Levitæ & janitores, de Manaſſe & Ephraim, & univerſis reliquiis Iſrael, ab omni quoque Juda, & Benjamin, & habitatoribus Jeruſalem,

9. qui, étant venus trouver le grand-prêtre Helcias, & ayant reçû de lui l'argent qui avoit été porté en la maiſon du Seigneur, & que les Lévites & les portiers avoient recueilli de la tribu de Manaſſé & d'Ephraïm, & de tout ce qui étoit reſté d'Iſraël, & encore de tout Juda & Benjamin, & de ceux qui demeuroient à Jeruſalem,

10. tradiderunt in manibus eorum qui præerant operariis in domo Domini, ut inſtaurarent templum, & infirma quæque ſarcirent.

10. ils le mirent entre les mains de ceux qui faiſoient travailler les ouvriers dans le temple, pour le rétablir, & pour en réparer toutes les ruines.

11. At illi dederunt eam artificibus, & cæmentariis, ut emerent lapides de lapidicinis, & ligna ad commiſſuras ædificii, & ad contignationem domorum, quas deſtruxerant reges Juda.

11. Et ceux-ci donnerent cet argent à des ouvriers & à des tailleurs de pierres, afin qu'ils en achetaſſent des pierres des carrieres, du bois pour la charpente, & pour faire les planchers des maiſons que les Rois de Juda avoient détruites.

12. Qui fideliter cuncta faciebant. Erant autem præpoſiti operantium, Jahath & Abdias de filiis Merari, Zacharias & Moſollam de filiis Caath, qui urgebant opus: omnes Levitæ ſcientes organis canere.

12. Et ces officiers s'acquitoient fidelement de toutes choſes. Or ceux qui avoient ſoin de faire travailler les ouvriers, & qui preſſoient l'ouvrage, étoient Jahath & Abdias de la race de Merari, Zacharie & Moſolla de la race de Caath; tous Lévites qui ſavoient joüer des inſtrumens.

13. Super eos verò, qui ad diverſos uſus onera portabant, erant ſcribæ, & magiſtri de Levitis janitores.

13. Mais ceux qui portoient les fardeaux pour divers uſages étoient commandés par des ſcribes, des juges, & des portiers de l'ordre des Lévites.

14. Cumque efferrent pecuniam, quæ illata fuerat in

14. Or comme l'on tranſportoit l'argent qui avoit été porté au temple du Seigneur,

templum Domini, reperit Helcias sacerdos Librum legis Domini per manum Moysi.

le pontife Helcias trouva un livre de la loi du Seigneur donnée par les mains de Moyse.

15. Et ait ad Saphan scribam: Librum legis inveni in domo Domini: Et tradidit ei.

15. Et il dit au secrétaire Saphan: J'ai trouvé le livre de la loi du Seigneur dans le temple. Et il le lui mit entre les mains.

16. At ille intulit volumen ad regem, & nuntiavit ei dicens: Omnia quæ dedisti in manu servorum tuorum, ecce complentur.

16. Et Saphan porta ce livre au Roi, & lui rendant compte de tout, lui dit: Ce que vous avez commandé à vos serviteurs s'exécute fidelement.

17. Argentum, quod repertum est in domo Domini, conflaverunt: datumque est præfectis artificum, & diversa opera fabricantium.

17. Ils ont ramassé tout l'argent qu'ils ont trouvé dans la maison du Seigneur, & ils l'ont donné à ceux qui veillent sur les ouvriers & sur les gens de métier qui font divers ouvrages.

18. Prætereà tradidit mihi Helcias sacerdos hunc librum. Quem cùm rege præsente recitasset,

18. Outre cela, le pontife Helcias m'a encore chargé de ce livre. Et il le lut devant le Roi.

§. III. *Josias entend lire le livre de la loi, & en est effrayé. Il envoie consulter la prophétesse Olda, qui l'assure que Dieu a exaucé sa priere, & qu'il ne verra point les maux qui doivent fondre sur son peuple.*

19. audissetque ille verba legis, scidit vestimenta sua:

19. Le Roi ayant entendu les paroles de la loi, *& les maux dont elle menace ceux qui en seront les violateurs*, déchira ses vêtemens.

20. & præcepit Helciæ, & Ahicam filio Saphan, & Abdon filio Micha, Saphan quoque scribæ, & Asaæ servo regis, dicens:

20. Et il donna ses ordres à Helcias, à Ahicam fils de Saphan, à Abdon fils de Micha, à Saphan secrétaire, & à Asaas officier du Roi, & leur dit:

21. Ite, & orate Dominum pro me, & pro reliquiis Israel & Juda, super universis sermonibus Libri istius, qui repertus est: magnus enim furor Domini stillavit super nos, eò quòd non custodierint patres nostri verba Domini, ut facerent omnia quæ scripta sunt in isto volumine.

21. Allez, & priez le Seigneur pour moi & pour ce qui reste d'Israël & de Juda. *Consultez-le* sur tout ce qui est écrit dans ce livre qui a été trouvé; car *il paroît par-là que* la colere du Seigneur est prête de fondre sur nous, parce que nos peres n'ont point écouté les paroles du Seigneur, ni accompli ce qui a été écrit dans ce livre.

22. Abiit ergo Helcias, & hi qui simul à rege missi fuerant, ad Oldam prophetidem, uxorem Sellum filii Thecuath, filii Hasra custo-

22. Helcias & les autres qui avoient été envoyés par le Roi, s'en allerent donc trouver la prophétesse Olda femme de Sellum fils de Thecuath fils de Hasra gardien des

dis vestium : quæ habitabat in Jerusalem in Secunda : & locuti sunt ei verba, quæ suprà narravimus.

vêtemens, laquelle demeuroit à Jerusalem dans la seconde partie de la ville ; & ils lui dirent ce que nous venons de rapporter cidessus.

23. At illa respondit eis : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Dicite viro, qui misit vos ad me :

23. Olda leur répondit : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : Dites à l'homme qui vous a envoyé vers moi :

24. Hæc dicit Dominus : Ecce ego inducam mala super locum istum, & super habitatores ejus, cunctaque maledicta, quæ scripta sunt in Libro hoc, quem legerunt coram rege Juda.

24. Le Seigneur a dit : Je vais faire tomber sur ce lieu & sur ses habitans les maux & toutes les malédictions qui sont écrites dans ce livre, qui a été lû devant le Roi de Juda,

25. Quia dereliquerunt me, & sacrificaverunt diis alienis, ut me ad iracundiam provocarent in cunctis operibus manuum suarum : idcircò stillabit furor meus super locum istum, & non extinguetur.

25. parce qu'ils m'ont abandonné, qu'ils ont sacrifié aux dieux étrangers, & qu'ils m'ont irrité par toutes les œuvres de leurs mains, *sans en avoir fait une pénitence durable & sincere.* C'est pourquoi ma fureur se répandra sur ce lieu, & elle ne s'appaisera point.

26. Ad regem autem Juda, qui misit vos pro Domino deprecando, sic loquimini : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Quoniam audisti verba voluminis,

26. Quant au Roi de Juda qui vous a envoyés pour implorer par des prieres la miséricorde du Seigneur, vous lui direz : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : Parce que vous avez écouté les paroles de ce livre,

27. atque emollitum est cor tuum, & humiliatus es in conspectu Dei, super his quæ dicta sunt contra locum hunc, & habitatores Jerusalem, reverituſque faciem meam, scidisti vestimenta tua, & flevisti coram me ; ego quoque exaudivi te, dicit Dominus.

27. que votre cœur en a été attendri, & que vous vous êtes humilié devant Dieu, en entendant les maux dont Dieu menace ce lieu-ci & les habitans de Jerusalem, & parce que vous avez été touché de ma crainte, que vous avez déchiré vos vêtemens, & que vous avez pleuré devant moi, je vous ai aussi exaucé, dit le Seigneur.

28. Jam enim colligam te ad patres tuos, & inferêris in sepulchrum tuum in pace : nec videbunt oculi tui omne malum, quod ego inducturus sum super locum istum, & super habitatores ejus. Retulerunt itaque regi cuncta quæ dixerat.

28. C'est pourquoi je vous ferai reposer avec vos peres ; vous serez mis en paix dans votre tombeau ; & vos yeux ne verront point tous les maux que je dois faire tomber sur cette ville & sur ses habitans. Ils vinrent donc rapporter au Roi tout ce que cette prophétesse leur avoit dit.

Digitized by Google

§. IV. *Josias fait assembler tout Juda & Jerusalem. Il monte avec eux au temple. Il leur lit le livre de la loi, & renouvelle l'alliance avec le Seigneur, & la fait renouveller à tout son peuple.*

29. Et le Roi ayant fait assembler tous les anciens de Juda & de Jerusalem,

30. Il monta à la maison du Seigneur, accompagné de tous les hommes de Juda, & des citoyens de Jerusalem, des Prêtres, des Lévites & de tout le peuple, depuis le plus petit jusqu'au plus grand. Ils se mirent tous à écouter dans la maison du Seigneur; & le Roi leur lut toutes les paroles de ce livre.

31. Et, se tenant debout dans son tribunal, il fit alliance avec le Seigneur pour marcher après lui dans ses voies, & pour garder ses préceptes, ses ordonnances & ses cérémonies, de tout son cœur & de toute son ame, & pour accomplir tout ce qui étoit écrit dans ce livre qu'il avoit lû.

32. Et il fit promettre avec serment la même chose à tous ceux qui s'étoient trouvés à Jerusalem dans la terre de Benjamin: & tous ceux qui demeuroient à Jerusalem consentirent à cette alliance du Seigneur le Dieu de leurs peres.

33. Ainsi Josias bannit toutes sortes d'abominations de toutes les terres des enfans d'Israël, & il obligea tous ceux qui restoient encore dans Israël, de servir le Seigneur qui étoit leur Dieu. Et tant qu'il vêcut, ils ne se séparerent point du Seigneur le Dieu de leurs peres.

29. At ille convocatis universis majoribus natu Juda & Jerusalem,

30. ascendit in domum Domini, unàque omnes viri Juda & habitatores Jerusalem, Sacerdotes & Levitæ, & cunctus populus à minimo usque ad maximum. Quibus audientibus in domo Domini, legit rex omnia verba voluminis:

31. & stans in tribunali suo, percussit fœdus coram Domino, ut ambularet post eum, & custodiret præcepta, & testimonia, & justificationes ejus, in toto corde suo, & in tota anima sua, faceretque quæ scripta sunt in volumine illo, quod legerat.

32. Adjuravit quoque super hoc omnes qui reperti fuerant in Jerusalem & Benjamin: & fecerunt habitatores Jerusalem juxta pactum Domini Dei patrum suorum.

33. Abstulit ergo Josias cunctas abominationes de universis regionibus filiorum Israel: & fecit omnes qui residui erant in Israel, servire Domino Deo suo. Cunctis diebus ejus non recesserunt à Domino Deo patrum suorum.

CHAPITRE XXXV.

§. I. *Josias fait célébrer la Pâque avec beaucoup de solemnité. Il rétablit les Prêtres & les Lévites dans leurs fonctions, & les exhorte à s'en acquiter avec soin.*

L'an du monde 3381.

1. Fecit autem Josias in Jerusalem Phase Domino, quod immolatum est quartadecima die mensis primi :

1. JOsias fit ensuite célébrer à Jerusalem la Pâque du Seigneur; & elle fut immolée le quatorzieme jour du premier mois.

2. & constituit Sacerdotes in officiis suis, hortatusque est eos ut ministrarent in domo Domini.

2. Il établit les Prêtres dans leurs fonctions, & les exhorta de servir dans la maison du Seigneur.

3. Levitis quoque, ad quorum eruditi nem omnis Israel sanctificabatur Domino, locutus est : Ponite arcam in sanctuario templi, quod ædificavit Salomon filius David rex Israel, nequaquam enim eam ultrà portabitis : nunc autem ministrate Domino Deo vestro, & populo ejus Israel.

3. Il parla aussi aux Lévites, par les exhortations desquels tout Israël étoit sanctifié au Seigneur, & *il leur dit :* Remettez l'arche dans le sanctuaire du temple que Salomon fils de David Roi d'Israël a fait bâtir; car vous ne la porterez plus *d'un lieu à un autre, comme vous avez fait depuis qu'on l'a ôtée du sanctuaire où elle avoit été placée.* Ayez seulement soin maintenant de servir le Seigneur votre Dieu & son peuple d'Israël *dans l'ordre qui a été ci-devant observé.*

4. Et præparate vos per domos & cognationes vestras, in divisionibus singulorum, sicut præcepit David rex Israel, & descripsit Salomon filius ejus.

4. Préparez-vous donc par vos maisons & par vos familles, selon la distribution de chacun de vous, ainsi que l'avoit ordonné David Roi d'Israël, & que l'a écrit Salomon son fils.

5. Et ministrate in sanctuario per familias turmasque Leviticas,

5. Et servez dans le sanctuaire, selon la distribution des familles & des compagnies établies parmi les Lévites.

6. & sanctificati immolate Phase: fratres etiam vestros, ut possint juxta verba quæ locutus est Dominus in manu Moysi facere, præparate:

6. Après vous être sanctifiés, immolez la Pâque; & disposez aussi vos freres à pouvoir faire ce que le Seigneur a commandé par le ministere de Moyse.

7. Dedit prætereà Josias omni populo, qui ibi fuerat inventus in solemnitate Phase, agnos & hœdos de gregibus, & reliqui pecoris triginta

7. Josias donna à tout le peuple qui se trouva à la solemnité de Pâque des agneaux & des chevreaux de ses troupeaux, & du reste de son bétail jusqu'à trente mille, &

trois mille bœufs. Le Roi donna tous ces animaux de ſon propre bien.

8. Ses officiers offrirent auſſi ce qu'ils avoient promis, tant au peuple, qu'aux Prêtres & aux Lévites. Outre cela, Helcias, Zacharie & Jahiel, qui étoient les premiers officiers de la maiſon du Seigneur, donnerent aux Prêtres pour célébrer cette Pâque deux mille ſix cens bêtes de menu bétail, avec trois cens bœufs.

9. Mais Chonenias avec Seméias & Nathanaël ſes freres, comme auſſi Haſabias & Jehiel, & Joſabad, chefs des Lévites, donnerent aux autres pour célébrer la Pâque cinq mille menues bêtes & cinq cens bœufs.

10. Après que tout fut préparé pour ce miniſtere, les Prêtres ſe rendirent à leurs fonctions, & les Lévites auſſi diviſés par compagnies, ſelon le commandement du Roi.

11. On immola donc la Pâque; & les Prêtres en répandirent le ſang; & les Lévites écorcherent les victimes des holocauſtes:

12. Et ils les ſéparerent, pour les diſtribuer par les maiſons & les familles, & pour les offrir au Seigneur, ſelon ce qui eſt écrit dans le Livre de Moyſe; & ils firent la même choſe des bœufs.

13. Enſuite ils firent rôtir la Pâque ſur le feu, comme il eſt écrit dans la loi. Ils firent cuire les victimes pacifiques dans des marmites, des chaudrons & des pots; & les diſtribuerent promptement au peuple.

14. Après quoi, ils en préparerent pour eux & pour les Prêtres; car les Prêtres furent occupés juſqu'à la nuit à offrir les holocauſtes & les graiſſes; ce qui fut cauſe que les Lévites n'en purent préparer pour eux, ni pour les Prêtres fils d'Aaron, que les derniers.

ta millia, boum quoque tria millia, hæc de regis univerſa ſubſtantia.

8. Duces quoque ejus, ſponte quod voverant, obtulerunt, tam populo quàm Sacerdotibus & Levitis. Porrò Helcias, & Zacharias, & Jahiel, principes domûs Domini, dederunt ſacerdotibus ad faciendum Phaſe pecora commixtim duo millia ſexcenta, & boves trecentos.

9. Chonenias autem, & Semeias, etiam Nathanael, fratres ejus, necnon Haſabias, & Jehiel, & Jozabad, principes Levitarum, dederunt ceteris Levitis ad celebrandum Phaſe quinque millia pecorum, & boves quingentos.

10. Præparatumque eſt miniſterium, & ſteterunt ſacerdotes in officio ſuo: Levitæ quoque in turmis, juxta regis imperium.

11. Et immolatum eſt Phaſe: aſperſeruntque Sacerdotes manu ſua ſanguinem, & Levitæ detraxerunt pelles holocauſtorum;

12. & ſeparaverunt ea ut darent per domos & familias ſingulorum, & offerrentur Domino, ſicut ſcriptum eſt in Libro Moyſi: de bobus quoque fecerunt ſimiliter.

13. Et aſſaverunt Phaſe ſuper ignem, juxta quod in lege ſcriptum eſt: pacificas verò hoſtias coxerunt in lebetibus, & cacabis, & ollis, & feſtinatò diſtribuerunt univerſæ plebi:

14. ſibi autem, & Sacerdotibus poſteà paraverunt: nam in oblatione holocauſtorum & adipum uſque ad noctem ſacerdotes fuerunt occupati: unde Levitæ ſibi, & Sacerdotibus filiis Aaron paraverunt noviſſimis.

15. Porrò cantores filii Asaph ſtabant in ordine ſuo, juxta præceptum David & Aſaph, & Heman, & Idithun, prophetarum regis: Janitores verò per portas ſingulas obſervabant, ita ut nec puncto quidem diſcederent à miniſterio: quam ob rem & fratres eorum Levitæ paraverunt eis cibos.

15. Les chantres fils d'Aſaph étoient auſſi là dans leur rang, ſelon l'ordre de David, & d'Aſaph, Heman & Idithun, prophetes du Roi. Les portiers étoient auſſi ſoigneux de garder toutes les portes, ſans s'éloigner un ſeul moment de leur office; c'eſt pourquoi les Lévites leurs freres leur préparerent à manger.

16. Omnis igitur cultura Domini ritè completa eſt in die illa, ut facerent Phaſe, & offerrent holocauſta ſuper altare Domini, juxta præceptum regis Joſiæ.

16. Tout le culte du Seigneur fut donc exactement accompli ce jour-là, ſoit dans la célébration de la Pâque, ſoit dans l'oblation des holocauſtes qui ſe fit ſur l'autel du Seigneur, ſelon que le Roi Joſias l'avoit ordonné.

17. Fecerantque filii Iſrael, qui reperti fuerant ibi, Phaſe in tempore illo, & ſolemnitatem azymorum ſeptem diebus.

17. Et les enfans d'Iſraël qui ſe trouverent là firent la Pâque en ce tems, & célébrerent les azymes durant ſept jours.

18. Non fuit Phaſe ſimile huic in Iſrael à diebus Samuelis prophetæ: ſed nec quiſquam de cunctis regibus Iſrael fecit Phaſe ſicut Joſias, Sacerdotibus, & Levitis, & omni Judæ, & Iſrael qui repertus fuerat, & habitantibus in Jeruſalem.

18. Il n'y eut point de Pâque ſemblable à celle-ci dans Iſraël, depuis le tems du prophete Samuel; & de tous les Rois d'Iſraël, il n'y en a point eu qui ait fait une Pâque comme celle que Joſias fit avec les Prêtres, les Lévites, tout le peuple de Juda, & ce qui ſe trouva d'Iſraël, & les habitans de Jeruſalem.

19. Octavo-decimo anno regni Joſiæ hoc Phaſe celebratum eſt.

19. Cette Pâque fut célébrée la dix-huitieme année du regne de Joſias, *avec une magnificence extraordinaire.*

§. II. *Joſias marche contre Nechao Roi d'Egypte. Ce Prince lui déclare que s'il entreprend de le combattre, il s'oppoſe au deſſein de Dieu, & qu'il périra. En effet, Joſias lui donne la bataille, y eſt bleſſé, & meurt. Il eſt enterré à Jeruſalem, & pleuré par tout Juda, & particulierement par le prophete Jeremie.*

20. Poſtquam inſtauraverat Joſias templum, aſcendit Nechao rex Ægypti ad pugnandum in Charcamis juxta Euphraten: & proceſſit in occurſum ejus Joſias.

20. Après que Joſias eut réparé le temple, Nechao Roi d'Egypte alla porter la guerre à Charcamis ſur l'Euphrate, *ville appartenante au Roi des Aſſyriens.* Joſias, *craignant qu'il ne voulût entrer ſur les terres de Juda,* marcha pour s'oppoſer à lui, *ſans conſulter le Seigneur.*

21. At ille, miſſis ad eum

21. Mais ce Prince lui envoya des ambaſſadeurs,

baſſadeurs, qui lui dirent : Qu'avez-vous à démêler avec moi, ô Roi de Juda? Ce n'eſt pas contre vous que je viens aujourd'hui; mais je viens faire la guerre à une autre maiſon, contre laquelle Dieu m'a commandé de marcher en diligence. Ceſſez donc de vous oppoſer aux deſſeins de Dieu qui eſt avec moi, de peur qu'il ne vous tue.

nuntiis, ait : Quid mihi & tibi eſt rex Juda? non adverſum te hodie venio, ſed contra aliam pugno domum, ad quam me Deus feſtinatò ire præcepit : deſine adverſum Deum facere, qui mecum eſt, ne interficiat te.

22. Joſias ne voulut point s'en retourner : mais il ſe prépara à le combattre : & il ne ſe rendit point à ce que lui dit Nechao de la part de Dieu; mais il continua ſa marche pour lui livrer bataille dans le camp de Mageddo.

22. Noluit Joſias revertit, ſed præparavit contra eum bellum, nec acquievit ſermonibus Nechao ex ore Dei: verùm perrexit ut dimicaret in campo Mageddo.

23. Et étant là, il fut bleſſé par des archers, & il dit à ſes gens : Tirez-moi d'ici, parce que je ſuis extrêmement bleſſé.

23. Ibique vulneratus à ſagittariis, dixit pueris ſuis : Educite me de prælio, quia oppidò vulneratus ſum.

24. Ils le tranſporterent d'un char dans un autre qui le ſuivoit, ſelon la coutume des Rois; & ils le porterent à Jeruſalem. Il mourut *de ſes bleſſures*, & il fut mis dans le tombeau de ſes peres : & tout Juda & Jeruſalem le pleura;

24. Qui tranſtulerunt eum de curru in alterum currum, qui ſequebatur eum more regio, & aſportaverunt eum in Jeruſalem, mortuuſque eſt, & ſepultus in mauſoleo patrum ſuorum : & univerſus Juda & Jeruſalem luxerunt eum;

25. particulierement Jeremie, dont les lamentations ſur la mort de Joſias ſe chantent juſqu'à cette heure par les muſiciens & par les muſiciennes : cette coutume eſt comme une eſpece de loi établie dans Iſrael. On les trouve écrites parmi les lamentations.

25. Jeremias maximè, cujus omnes cantores atque cantatrices, uſque in præſentem diem, lamentationes ſuper Joſiam replicant; & quaſi lex obtinuit in Iſrael: Ecce ſcriptum fertur in lamentationibus.

26. Le reſte des actions de Joſias, & toutes ſes bonnes œuvres, conformes à ce qui eſt ordonné par la loi de Dieu,

26. Reliqua autem ſermonum Joſiæ & miſericordiarum ejus, quæ lege præcepta ſunt Domini;

27. & tout ce qu'il a fait, tant au commencement qu'à la fin de ſon regne, eſt écrit dans le livre des Rois de Juda & d'Iſraël.

27. opera quoque illius prima & noviſſima, ſcripta ſunt in Libro regum Juda & Iſrael.

CHAPITRE XXXVI.

§. I. *Joachaz fils de Josias est établi Roi en la place de son pere. Le Roi d'Egypte le dépose, l'emmene en Egypte, & met Eliakim son frere en sa place. Celui-ci fait le mal devant le Seigneur, & est transporté à Babylone. Son fils Joachin lui succede. Il imite les impiétés de son pere. Il est aussi emmené prisonnier à Babylone, & Sedecias son oncle regne en sa place.*

L'an du monde 3394. Avant J. C. 610.

1. Tulit ergo populus terræ Joachaz filium Josiæ, & constituit regem pro patre suo in Jerusalem.

1. LE peuple de ce pays prit donc Joachaz *troisieme* fils de Josias, & l'établit Roi en la place de son pere dans Jerusalem.

2. Viginti trium annorum erat Joachaz cùm regnare cœpisset, & tribus mensibus regnavit in Jerusalem.

2. Joachaz avoit vingt-trois ans quand il commença à régner; & il régna trois mois dans Jerusalem.

3. Amovit autem eum rex Ægypti cùm venisset in Jerusalem, & condemnavit terram centum talentis argenti, & talento auri.

3. Mais le Roi d'Egypte étant venu à Jerusalem, le dépose, & condamna le pays à lui donner cent talens d'argent & un talent d'or, *pour le punir de s'être choisi un Roi sans le consulter.*

4. Constituitque pro eo regem, Eliakim fratrem ejus, super Judam & Jerusalem: & vertit nomen ejus Joakim: ipsum verò Joachaz tulit secum, & abduxit in Ægyptum.

4. Et il établit Eliakim son frere *aîné* Roi en sa place sur Juda & sur Jerusalem, & l'appella Joakim. Et après s'être saisi de Joachaz, il l'emmena en Egypte avec lui.

5. Viginti-quinque annorum erat Joakim cùm regnare cœpisset, & undecim annis regnavit in Jerusalem: fecitque malum coram Domino Deo suo.

5. Joakim avoit vingt-cinq ans quand il commença à régner; & il régna onze ans à Jerusalem: mais il fit le mal devant le Seigneur son Dieu.

6. Contra hunc ascendit Nabuchodonosor rex Chaldæorum, & vinctum catenis duxit in Babylonem.

6. Ce fut contre lui *aussi* que marcha Nabuchodonosor Roi des Chaldéens; & l'ayant *pris &* chargé de chaînes, il l'emmena à Babylone,

7. Ad quam & vasa Domini transtulit, & posuit ea in in templo suo.

7. où il transporta aussi les vases du Seigneur, & les mit dans son temple.

8. Reliqua autem verborum Joakim, & abominationum ejus, quas operatus est, & quæ inventa sunt in eo, continentur in Libro regum Juda & Israel. Regnavit autem Joachin filius ejus pro eo.

8. Le reste des actions de Joakim, & des abominations qu'il commit & qui se trouverent en lui, est écrit dans le livre des Rois de Juda & d'Israël. Son fils Joachin régna en sa place.

9. Joachin avoit huit ans quand il commença à régner *avec ſon pere, & dix-huit quand il commença à régner ſeul:* il régna trois mois & dix jours dans Jeruſalem ; & il commit le mal en la préſence du Seigneur.

9. Octo annorum erat Joachin cùm regnare cœpiſſet, & tribus menſibus ac decem diebus regnavit in Jeruſalem, fecitque malum in conſpectu Domini.

10. Et à la fin de l'année, le Roi Nabuchodonoſor envoya des troupes qui l'emmenerent à Babylone, & emporterent avec lui les vaſes les plus précieux de la maiſon du Seigneur : & il établit Roi en ſa place ſur Juda & ſur Jeruſalem ſon oncle Sedecias.

10. Cumque anni circulus volveretur, miſit Nabuchodonoſor rex, qui adduxerunt eum in Babylonem, aſportatis ſimul pretioſiſſimis vaſis domûs Domini. Regem verò conſtituit Sedeciam patruum ejus ſuper Judam & Jeruſalem.

§. II. *Sedecias fait le mal devant le Seigneur. Il ſe révolte contre le Roi de Babylone. Les Princes, les Prêtres & le peuple s'abandonnent à toutes ſortes de crimes. Ils mépriſent tous les avis & toutes les menaces du Seigneur. Ils traitent indignement ſes prophetes, & l'obligent de les punir.*

L'an du monde 3405.

11. Sedecias avoit vingt & un ans quand il commença à régner ; & il régna onze ans à Jeruſalem.

11. Viginti & unius anni erat Sedecias cùm regnare cœpiſſet, & undecim annis regnavit in Jeruſalem.

12. Il fit le mal en la préſence du Seigneur ſon Dieu, & il n'eut point de reſpect pour la préſence du prophete Jeremie qui lui parloit de la part du Seigneur.

12. Fecitque malum in oculis Domini Dei ſui, nec erubuit faciem Jeremiæ prophetæ, loquentis ad ſe ex ore Domini.

13. Il ſe révolta même contre le Roi Nabuchodonoſor, à qui il avoit juré fidélité, en employant le nom de Dieu. Il endurcit donc ſa tête & ſon cœur, pour ne plus retourner au Seigneur le Dieu d'Iſraël.

13. A rege quoque Nabuchodonoſor receſſit, qui adjuraverat eum per Deum : & induravit cervicem ſuam & cor, ut non reverteretur ad Dominum Deum Iſrael.

14. Et en même-tems tous les Princes des Prêtres & le peuple s'abandonnerent à toutes les abominations des Gentils, & profanerent la maiſon du Seigneur, qu'il avoit ſanctifiée pour ſoi à Jeruſalem.

14. Sed & univerſi principes Sacerdotum, & populus, prævaricati ſunt iniquè juxta univerſas abominationes Gentium, & polluerunt domum Domini, quam ſanctificaverat ſibi in Jeruſalem.

15. Or le Seigneur le Dieu de leurs peres leur adreſſoit ſouvent la parole par l'entremiſe de ceux qu'il leur envoyoit ; & il ne ceſſoit de leur donner, ſoit de nuit ou de jour, des avertiſſemens, afin qu'il pût pardonner à ſon peuple & à ſa maiſon.

15. Mittebat autem Dominus Deus patrum ſuorum ad illos per manum nuntiorum ſuorum, de nocte conſurgens, & quotidie commonens : eò quòd parceret populo & habitaculo ſuo.

16. At illi ſubſannabant nuntios Dei, & parvipendebant ſermones ejus, illudebantque prophetis, donec aſcenderet furor Domini in populum ejus, & eſſet nulla curatio.

16. Mais eux ſe moquoient des perſonnes que Dieu leur envoyoit. Ils mépriſoient ſes paroles, & ils traitoient très-indignement ſes prophetes, juſqu'à ce que la fureur du Seigneur s'élevât contre ſon peuple, & que le mal fût ſans remede.

§. III. *Le Seigneur fait venir le Roi de Babylone contre ſon peuple. Il égorge leurs vieillards, leurs femmes & leurs enfans. Il brûle leur temple. Il enleve leurs tréſors. Il renverſe leur ville, & les emmene en captivité, où ils demeurent juſqu'à ce que les tems que Dieu avoit marqués fuſſent accomplis.*

17. Adduxit enim ſuper eos regem Chaldæorum, & interfecit juvenes eorum gladio in domo ſanctuarii ſui: non eſt miſertus adoleſcentis, & virginis, & ſenis, nec decrepiti quidem, ſed omnes tradidit in manibus ejus.

17. Car il fit venir contr'eux le Roi des Chaldéens, qui égorgea leurs enfans dans la maiſon de ſon ſanctuaire, ſans avoir pitié ni des jeunes gens, ni des jeunes filles, ni des perſonnes âgées, ni même de ceux qui étoient dans la derniere vieilleſſe. *Dieu* les livra tous entre ſes mains,

18. Univerſaque vaſa domus Domini, tam majora, quàm minora, & theſauros templi, & regis, & principum, tranſtulit in Babylonem.

18. comme auſſi tous les vaiſſeaux du temple, tant grands que petits, tous les thréſors de la maiſon de Dieu, & de celle du Roi & des princes, qu'il fit emporter à Babylone.

19. Incenderunt hoſtes domum Dei, deſtruxeruntque murum Jeruſalem, univerſas turres combuſſerunt, & quidquid pretioſum fuerat, demoliti ſunt.

19. Les ennemis enſuite brûlerent la maiſon du Seigneur, & ruinerent les murs de Jeruſalem. Ils mirent le feu à toutes ſes tours, & détruiſirent tout ce qu'il y avoit de précieux.

20. Si quis evaſerat gladium, ductus in Babylonem ſervivit regi & filiis ejus, donec imperaret rex Perſarum,

20. Si quelqu'un avoit échappé la mort, il étoit emmené à Babylone, pour être eſclave du Roi & de ſes enfans. *Ils demeurerent dans cette captivité*, juſqu'à ce que Dieu mît le Roi de Perſe ſur le trône,

21. & compleretur ſermo Domini ex ore Jeremiæ, & celebraret terra ſabbata ſua: cunctis enim diebus deſolationis egit ſabbatum, uſque dum complerentur ſeptuaginta anni.

21. & que la parole du Seigneur s'accomplît, qui avoit été prononcée par la bouche de Jeremie, & que la terre célébrât ſes jours de ſabbat: car elle fut dans un ſabbat continuel durant tout le tems de ſa déſolation, juſqu'à ce que les ſoixante & dix ans *prédits par les prophetes* fuſſent accomplis.

22. Anno autem primo

22. Mais dans la premiere année de Cy-

rus Roi des Perſes, le Seigneur, pour accomplir la parole qu'il avoit dite par la bouche de Jeremie, toucha le cœur de Cyrus Roi des Perſes, qui commanda de publier dans tout ſon royaume l'édit qui ſuit, & d'en expédier même les patentes en cette forme.

Cyri regis Perſarum, ad explendum ſermonem Domini, quem locutus fuerat per os Jeremiæ, ſuſcitavit Dominus ſpiritum Cyri regis Perſarum: qui juſſit prædicari in univerſo regno ſuo, etiam per ſcripturam, dicens:

L'an du monde 3468. Avant J. C. 536.

23. Voici ce que dit Cyrus Roi des Perſes: Le Seigneur le Dieu du ciel m'a mis tous les royaumes de la terre entre les mains, & il m'a auſſi commandé de lui bâtir une maiſon dans Jeruſalem qui eſt dans la Judée. Qui d'entre vous ſe trouve être de ſon peuple? Je ſouhaite que Dieu ſoit avec lui, *pour qu'il aille exécuter cet ordre du Seigneur.* Qu'il parte donc promptement, *& qu'il s'applique à cette œuvre.*

23. Hæc dicit Cyrus rex Perſarum: Omnia regna terræ dedit mihi Dominus Deus cœli, & ipſe præcepit mihi ut ædificarem ei domum in Jeruſalem, quæ eſt in Judæa: quis ex vobis eſt in omni populo ejus? ſit Dominus Deus ſuus cum eo, & aſcendat.

AVERTISSEMENT.

ESDRAS nous apprend lui-même qu'il étoit de la race ſacerdotale. Il deſcendoit d'Aaron par la branche d'Eleazar. Son pere s'appelloit Saraïas. On croit que c'eſt le grand-prêtre que Nabuchodonoſor fit mourir à Reblatha, après la priſe de Jeruſalem (1).

Eſdras fut emmené captif à Babylone avec les autres Juifs; il ſanctifia ſa captivité par l'étude des livres ſaints; & il fit tant de progrès, que ſelon le témoignage de l'Ecriture, il devint un docteur très-habile dans la loi de Moyſe.

Il y avoit environ cinquante-deux ans qu'il étoit à Babylone, lorſque Cyrus Roi des Perſes étant devenu maître de l'empire des Babyloniens, permit aux Juifs de retourner en leur pays, & d'y rétablir le temple du vrai Dieu. Près de cinquante mille profiterent de cette permiſſion, & revinrent en Judée, ſous la conduite de Zorobabel: On croit qu'Eſdras fit le voyage avec eux, & revint peu à près à Babylone. Il y demeura juſqu'à la ſeptieme année du regne d'Artaxercès ſurnommé Longuemain. Il obtint de ce Prince une nouvelle permiſſion de retourner en Judée, avec tous ceux de ſa nation qui voudroient l'accompagner. Il partit de Babylone le premier jour du premier mois, & arriva à Jeruſalem le premier jour du cinquieme mois.

Il étoit chargé des dons du Roi pour le temple du Seigneur, & de ſes lettres en forme d'édit, où ce Prince lui donne la qualité de prêtre & de docteur très-ſavant dans la loi du Dieu du ciel, & le pouvoir de prendre

(1) *iv. Rois, xxv.* 18. & 21.

dans ſes tréſors tout l'or & tout l'argent dont il auroit beſoin pour la maiſon du Seigneur, & pour les ſacrifices qu'on devoit offrir ſur ſon autel.

Eſdras, après avoir remis entre les mains des prêtres de Jeruſalem les dons que le Roi & les grands de ſa cour lui avoient faits pour le temple de Dieu, rendit les lettres de ce prince aux ſatrapes & aux gouverneurs des provinces voiſines, qui, ſuivant les intentions du Souverain, devinrent très-favorables au peuple du Seigneur.

Eſdras écouta enſuite avec une extrême douleur les plaintes qu'on lui fit des déſordres qui régnoient parmi les Juifs. Il déchira ſes vêtemens, s'arracha les cheveux, & répandit beaucoup de larmes; & après avoir donné ces ſignes extérieurs de l'affliction dont ſon cœur étoit pénétré, il eut recours au Seigneur; il lui adreſſa une fervente priere: & ceux qui furent témoins de la peine que lui cauſoient leurs péchés, en furent ſi vivement touchés, qu'ils prirent à l'inſtant toutes les meſures néceſſaires pour les réparer.

Eſdras ſe chargea du ſoin d'exécuter leurs bonnes réſolutions, & il le fit avec d'autant plus de zele, qu'il étoit perſuadé que le meilleur moyen de rebâtir le temple de Dieu & ſa ville ſainte, étoit de faire ceſſer parmi ſon peuple les crimes qui en avoient cauſé la ruine.

Eſdras s'appliqua enſuite à inſtruire le peuple, & à lui expliquer la loi du Seigneur; ce fut-là ſa principale occupation durant le reſte de ſa vie, qui fut très-longue, puiſqu'il y avoit cent quarante-cinq ans qu'il avoit été emmené captif à Babylone, lorſqu'on fit la dédicace des murs de Jeruſalem, à laquelle on voit qu'il aſſiſta avec honneur.

On ne ſait rien de ſes dernieres actions, ni de ſa mort; car on ne peut s'arrêter à ce qui eſt rapporté de lui dans

les deux derniers livres qui portent ſon nom, puiſque l'Egliſe les a rejettés comme apocrifes. Joſeph (2) dit qu'il mourut plein de gloire & d'années, & qu'il fut enterré avec beaucoup de magnificence à Jéruſalem.

Pluſieurs Peres de l'Egliſe, & de ſavans interpretes ont cru qu'il avoit revû & corrigé les livres ſaints, & qu'il avoit changé les anciens caracteres Hébreux dont ſe ſervoient les Samaritains, & dont les Juifs s'étoient ſervis avant la captivité, & leur avoit ſubſtitué les caracteres Chaldéens, voulant ainſi éloigner les Juifs des Samaritains, & leur rendre la lecture de l'Ecriture ſainte plus facile, en la leur donnant écrite en des caracteres auxquels leur ſéjour chez ces peuples étrangers les avoient accoutumés.

(2) *Antiq. l. xi. c. v.*

ESDRAS.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

§. I. *Cyrus inſpiré de Dieu fait publier un édit, par lequel il permet aux Juifs de retourner à Jeruſalem, & d'y rebâtir le temple du Seigneur.*

L'AN DU MONDE 3468. AVANT J. C. 536.

1. LA premiere année *du regne* de Cyrus Roi de Perſe *ſur les Chaldéens*, le Seigneur, pour accomplir la parole qu'il avoit prononcée par la bouche de Jeremie, *& la promeſſe qu'il avoit faite de ramener les Juifs dans leur pays après ſoixante & dix ans de captivité*, toucha le cœur de Cyrus Roi de Perſe, qui *réſolut de leur rendre la liberté. Il* fit publier *pour cela l'année ſuivante* dans tout ſon royaume cette ordonnance même par écrit.

1. IN anno primo Cyri regis Perſarum, ut completeretur verbum Domini ex ore Jeremiæ, ſuſcitavit Dominus ſpiritum Cyri regis Perſarum: & traduxit vocem in omni regno ſuo, etiam per ſcripturam, dicens;

2. Voici ce que dit Cyrus Roi de Perſe: Le Seigneur le Dieu du ciel m'a donné tous les royaumes *d'une grande partie* de la terre; & il m'a commandé *par ſon prophete, ainſi que j'ai lû moi-même*, de lui bâtir une maiſon dans la ville de Jeruſalem, qui eſt en Judée.

2. Hæc dicit Cyrus rex Perſarum: Omnia regna terræ dedit mihi Dominus Deus cœli, & ipſe præcepit mihi ut ædificarem ei domum in Jeruſalem, quæ eſt in Judæa.

3. *Afin donc d'exécuter cet ordre du Seigneur, je ſouhaite à* quiconque d'entre vous, *qui* eſt de ſon peuple, que ſon Dieu ſoit avec lui; *& je lui déclare que je lui laiſſe une entiere liberté, afin* qu'il aille, *s'il le veut*, à Jeruſalem qui eſt en Judée, & qu'il rebâtiſſe la maiſon

3. Quis eſt in vobis de univerſo populo ejus? Sit Deus illius cum ipſo. Aſcendat in Jeruſalem, quæ eſt in Judæa, & ædificet domum Domini Dei Iſrael, ipſe eſt Deus qui eſt in Jeruſalem.

du Seigneur, du Dieu d'Iſraël. Ce Dieu qui eſt *adoré* à Jeruſalem, eſt le *vrai* Dieu. *Que ceux donc d'entre les Juifs qui peuvent aller relever ſon temple, y aillent inceſſamment.*

4. Et omnes reliqui in cunctis locis ubicumque habitant, adjuvent eum viri de loco ſuo, argento & auro, & ſubſtantiâ, & pecoribus, excepto quod voluntariè offerunt templo Dei, quod eſt in Jeruſalem.

4. Et que tous les autres *qui ſont répandus dans mon royaume*, en quelques lieux qu'ils habitent, les aſſiſtent du lieu où ils ſont, ſoit en argent & en or, ſoit de tous leurs autres biens & de leurs beſtiaux, outre ce qu'ils offrent volontairement *chaque année* au temple de Dieu qui eſt à Jeruſalem.

5. Et ſurrexerunt principes patrum de Juda, & Benjamin, & Sacerdotes, & Levitæ, & omnis cujus Deus ſuſcitavit ſpiritum, ut aſcenderent ad ædificandum templum Domini, quod erat in Jeruſalem.

5. Alors *pluſieurs d'entre* les chefs des familles paternelles de Juda & de Benjamin, les Prêtres & les Lévites, & tous ceux dont Dieu toucha le cœur, ſe préparerent à s'en retourner, pour bâtir le temple du Seigneur, qui étoit dans Jeruſalem.

6. Univerſique qui erant in circuitu, adjuverunt manus eorum in vaſis argenteis & aureis, in ſubſtantia & jumentis, in ſupellectili, exceptis his quæ ſponte obtulerant.

6. Et tous ceux qui demeuroient aux environs les aſſiſterent de vaiſſelle d'argent & d'or, de leurs biens, de leurs bêtes & de leurs meubles, outre ce qu'ils avoient offert volontairement, *pour rebâtir le temple du Seigneur.*

§. II. *Cyrus remet entre les mains des Juifs les vaſes du temple du Seigneur, que Nabuchodonoſor avoit emportés de Jeruſalem. Dénombrement de ces vaſes.*

7. Rex quoque Cyrus protulit vaſa templi Domini, quæ tulerat Nabuchodonoſor de Jeruſalem, & poſuerat ea in templo Dei ſui.

7. Le Roi Cyrus leur remit auſſi entre les mains les vaſes du temple du Seigneur, que Nabuchodonoſor avoit emportés de Jeruſalem, & qu'il avoit mis dans le temple de ſon Dieu.

8. Protulit autem ea Cyrus rex Perſarum per manum Mithridatis filii Gazabar, & annumeravit ea Saſſabaſar principi Juda.

8. Cyrus Roi de Perſe les leur fit rendre par Mithridates fils de Gabazar *Tréſorier*, qui les donna par compte à Saſſabaſar, *appellé auſſi Zorobabel*, prince de Juda.

9. Et hic eſt numerus eorum: Phialæ aureæ triginta, phialæ argenteæ mille, cultri viginti-novem, ſcyphi aurei triginta,

9. Voici le nombre de ces vaſes : Trente coupes d'or, mille coupes d'argent, vingt-neuf couteaux, trente taſſes d'or,

10. ſcyphi argentei ſecundi quadringenti decem: vaſa alia mille.

10. quatre cens dix taſſes d'argent pour les moindres uſages, & *deux* mille *neuf cens un* autres vaſes;

Digitized by Google

11. *en ſorte qu'*il y avoit cinq mille quatre cens vaſes, tant d'or que d'argent. Saſſabaſar les emporta tous, en même-tems que ceux qui avoient été emmenés captifs en Babylone retournerent à Jeruſalem.

11. Omnia vaſa aurea & argentea, quinque millia quadringenta: univerſa tulit Saſſabaſar, cum his qui aſcendebant de tranſmigratione Babylonis in Jeruſalem.

CHAPITRE II.

Dénombrement des enfans d'Iſraël qui retournerent de Babylone en Judée.

1. VOici le dénombrement des enfans d'Iſraël, qui, ayant été emmenés captifs à Babylone par Nabuchodonoſor Roi de Babylone, revinrent, *en différens tems & par différentes colonies*, à Jeruſalem & dans *le pays de* Juda, chacun en ſa ville.

1. Hi ſunt autem provinciæ filii, qui aſcenderunt de captivitate, quam tranſtulerat Nabuchodonoſor rex Babylonis in Babylonem, & reverſi ſunt in Jeruſalem & Judam, unuſquiſque in civitatem ſuam.

2. *Les premiers furent* ceux qui vinrent avec Zorobabel *chef de Juda, &* Joſué *Grand-Prêtre, en* 3469: *les ſeconds vinrent avec Eſdras en* 3537: *& les troiſiemes avec* Nehemias *en* 3350. *Les principaux de ceux qui revinrent en ces différens tems furent* Saraïa, Rachelaïa, Mardochaï, Belſan, Meſphar, Beguaï, Rehum & Baana. Voici le nombre des hommes du peuple d'Iſraël:

2. Qui venerunt cum Zorobabel, Joſue, Nehemia, Saraia, Rahelaia, Mardochai, Belſan, Meſphar, Reguai, Rehum, Baana. Numerus virorum populi Iſrael:

3. Les enfans de Pharos *étoient* deux mille cent ſoixante & douze.

3. filii Pharos, duo millia centum ſeptuaginta-duo.

4. Les enfans de Sephatia *étoient* trois cens ſoixante & douze.

4. Filii Sephatia, trecenti ſeptuaginta-duo.

5. Les enfans d'Area, ſept cens ſoixante & quinze.

5. Filii Area, ſeptingenti ſeptuaginta-quinque.

6. Les enfans *du pays* de Phahath Moab, *qui étoient* fils de Joſué *& de* Joab, *étoient* deux mille huit cens douze.

6. Filii Phahath Moab, filiorum Joſue: Joab, duo millia octingenti duodecim.

7. Les enfans d'Elam, mille deux cens cinquante-quatre.

7. Filii Ælam, mille ducenti quinquaginta-quatuor.

8. Les enfans de Zethua, neuf cens quarante-cinq.

8. Filii Zethua, nongenti quadraginta-quinque.

9. Les enfans de Zachaï, ſept cens ſoixante.

9. Filii Zachai, ſeptingenti ſexaginta.

10. Les enfans de Bani, ſix cens quarante-deux.

10. Filii Bani, ſexcenti quadraginta-duo.

11. Filii Bebai, ſexcenti viginti-tres.

11. Les enfans de Bebaï, ſix cens vingt-trois.

12. Filii Azgad, mille ducenti viginti-duo.

12. Les enfans d'Azgad, mille deux cens vingt-deux.

13. Filii Adonicam, ſexcenti ſexaginta-ſex.

13. Les enfans d'Adonicam, ſix cens ſoixante-ſix.

14. Filii Beguai, duo millia quinquaginta-ſex.

14. Les enfans de Beguaï, deux mille cinquante-ſix.

15. Filii Adin, quadringenti quinquaginta-quatuor.

15. Les enfans d'Adin, quatre cens cinquante-quatre.

16. Filii Ather, qui erant ex Ezechia, nonaginta-octo.

16. Les enfans d'Ather, qui venoient d'Ezechia, quatre-vingts dix-huit.

17. Filii Beſai, trecenti viginti-tres.

17. Les enfans de Beſaï, trois cens vingt-trois.

18. Filii Jora, centum duodecim.

18. Les enfans de Jora, cent douze.

19. Filii Haſum, ducenti viginti-tres.

19. Les enfans d'Haſum, deux cens vingt-trois.

20. Filii Gebbar, nonaginta-quinque.

20. Les enfans de Gebbar, quatre-vingts-quinze.

21. Filii Bethlehem, centum viginti-tres.

21. Les enfans de Bethlehem, cent vingt-trois.

22. Viri Netupha, quinquaginta-ſex.

22. Les hommes de Netupha, cinquante-ſix.

23. Viri Anathoth, centum viginti-octo.

23. Les hommes d'Anatoth, cent vingt-huit.

24. Filii Azmaveth, quadraginta-duo.

24. Les enfans d'Azmaveth, quarante-deux.

25. Filii Cariathiarim, Cephira, & Beroth, ſeptingenti quadraginta-tres.

25. Les enfans de Cariathiarim, de Cephira, & de Beroth, ſept cens quarante-trois.

26. Filii Rama & Gabaa, ſexcenti viginti-unus.

26. Les enfans de Rama & de Gabaa, ſix cens vingt & un.

27. Viri Machmas, centum viginti-duo.

27. Les hommes de Machmas, cent vingt-deux.

28. Viri Bethel & Hai ducenti viginti-tres.

28. Les hommes de Bethel & de Haï, deux cens vingt-trois.

29. Filii Nebo, quinquaginta-duo.

29. Les enfans de Nebo, cinquante-deux.

30. Filii Megbis, centum quinquaginta-ſex.

30. Les enfans de Megbis, cent cinquante-ſix.

31. Filii Ælam alterius, mille ducenti quinquaginta-quatuor.

31. Les enfans de l'autre Elam, douze cens cinquante-quatre.

Digitized by Google

32. Les enfans d'Harim, trois cens vingt.

33. Les enfans de Lod, d'Hadid & d'Ono, ſept cens vingt-cinq.

34. Les enfans de Jericho, trois cens quarante-cinq.

35. Les enfans de Senaa, trois mille ſix cens trente.

36. Les Prêtres *qui revinrent avec eux furent* les enfans de Jadaïa dans la maiſon de Joſué, neuf cens ſoixante & treize.

37. Les enfans d'Emmer, mille cinquante-deux.

38. Les enfans de Pheshur, douze cens quarante-ſept.

39. Les enfans d'Harim, mille dix-ſept.

40. Les Lévites *qui vinrent auſſi furent* les enfans de Joſué & de Cedmihel fils d'Odovia, *au nombre de* ſoixante & quatorze.

41. Les chantres *furent* les enfans d'Aſaph, *au nombre de* cent vingt-huit.

42. Les enfans des portiers *furent* les enfans de Sellum, les enfans d'Ater, les enfans de Telmon, les enfans d'Accub, les enfans d'Hatita, les enfans de Sobaï, qui tous enſemble font cent trente-neuf.

43. Les Nathinéens, *qui deſcendoient des Gabaonites deſtinés au ſervice du temple, étoient* les enfans de Siha, les enfans d'Haſupha, les enfans de Tabbaoth,

44. les enfans de Ceros, les enfans de Siaa, les enfans de Phadon,

45. les enfans de Lebana, les enfans d'Hagaba, les enfans d'Accub,

46. les enfans d'Hagab, les enfans de Semlaï, les enfans de Hanan,

47. les enfans de Gaddel, les enfans de Gaher, les enfans de Raaïa,

48. les enfans de Raſin, les enfans de Necoda, les enfans de Gazam,

49. les enfans d'Aza, les enfans de Phaſea, les enfans de Beſée.

32. Filii Harim, trecenti viginti.

33. Filii Lod, Hadid, & Ono, ſeptingenti viginti-quinque.

34. Filii Jericho, trecenti quadraginta-quinque.

35. Filii Senaa, tria millia ſexcenti triginta.

36. Sacerdotes: Filii Jadaia in domo Joſue, nongenti ſeptuaginta tres.

37. Filii Emmer, mille quinquaginta duo.

38. Filii Pheshur, mille ducenti quadraginta-ſeptem.

39. Filii Harim, mille decem & ſeptem.

40. Levitæ: Filii Joſue & Cedmihel filiorum Odoviæ, ſeptuaginta-quatuor.

41. Cantores: Filii Aſaph, centum viginti-octo.

42. Filii Janitorum: filii Sellum, filii Ater, filii Telmon, filii Accub, filii Hatita, filii Sobai: univerſi centum triginta-novem.

43. Nathinæi: filii Siha, filii Haſupha, filii Tabbaoth,

44. filii Ceros, filii Siaa, filii Phadon,

45. filii Lebana, filii Hagaba, filii Accub,

46. filii Hagab, filii Semlai, filii Hanan,

47. filii Gaddel, filii Gaher, filii Raaia,

48. filii Raſin, filii Necoda, filii Gazam,

49. filii Aza, filii Phaſea, filii Beſee,

50. filii Aſena, filii Munim, filii Nephuſim,

50. les enfans d'Aſena, les enfans de Munim, les enfans de Nephuſim,

51. filii Bacbuc, filii Hacupha, filii Harhur,

51. les enfans de Bacbuc, les enfans de Hacupha, les enfans de Harhur,

52. filii Beſluth, filii Mahida, filii Harſa,

52. les enfans de Beſluth, les enfans de Mahida, les enfans de Harſa,

53. filii Bercos, filii Siſara, filii Thema,

53. les enfans de Bercos, les enfans de Siſara, les enfans de Thema,

54. filii Naſia, filii Hatipha,

54. les enfans de Naſia, les enfans d'Hatipha,

55. filii ſervorum Salomonis, filii Sotai, filii Sopheret, filii Pharuda,

55. les enfans des ſerviteurs de Salomon, les enfans de Sotaï, les enfans de Sopheret, les enfans de Pharuda,

56. filii Jala, filii Dercon, filii Geddel,

56. les enfans de Jala, les enfans de Dercon, les enfans de Geddel,

57. filii Saphatia, filii Hatil, filii Phochereth, qui erant de Aſebaim, filii Ami.

57. les enfans de Saphatia, les enfans de Hatil, les enfans de Phochereth, qui étoient d'Aſebaïm, les enfans d'Ami;

58. Omnes Nathinæi, & filii ſervorum Salomonis, trecenti nonaginta-duo.

58. tous les Nathinéens, & les enfans des ſerviteurs de Salomon, étoient au nombre de trois cens quatre-vingt-douze.

59. Et hi qui aſcenderunt de Thelmela, Thelharſa, Cherub, & Adon, & Emer: & non potuerunt indicare domum patrum ſuorum & ſemen ſuum, utrum ex Iſrael eſſent.

59. Voici ceux qui vinrent de Thelmala, de Thelharſa, de Cherub, d'Adon, & d'Emer *villes de Chaldée*, & qui, *n'ayant pû produire leurs généalogies*, ne pûrent faire connoître la maiſon de leurs peres, ni s'ils étoient de la maiſon d'Iſraël:

60. Filii Dalaia, filii Tobia, filii Necoda, ſexcenti quinquaginta-duo.

60. Les enfans de Dalaïa, les enfans de Tobie, les enfans de Necoda, *étoient* ſix cens cinquante-deux.

61. Et de filiis Sacerdotum: Filii Hobia, filii Accos, filii Berzellai, qui accepit de filiabus Berzellai Galaaditis, uxorem, & vocatus eſt nomine eorum:

61. Et des enfans des Prêtres, les enfans d'Hobie, les enfans d'Accos, les enfans de Berzellaï, qui épouſa l'une des filles de Berzellaï de Galaad, & qui fut appellé de leur nom, *que ſes deſcendans porterent toûjours depuis;*

62. hi quæſierunt ſcripturam genealogiæ ſuæ, & non invenerunt, & ejecti ſunt de ſacerdotio.

62. ceux-ci chercherent l'écrit où étoit leur généalogie; & ne l'ayant point trouvé, ils furent rejettés du ſacerdoce;

63. Et dixit Aterſatha eis, ut non comederent de Sanc-

63. & *Nehemias*, *nommé auſſi* Atherſatha, leur dit de ne point manger des viandes

ſacrées, juſqu'à ce qu'il s'élevât un Pontife docte & parfait, *qui pût ſavoir ſur cela la volonté de Dieu.*

to ſanctorum, donec ſurgeret ſacerdos doctus atque perfectus.

64. Toute cette multitude étoit *réunie enſemble*, comme *ſi elle n'avoit fait qu'*un ſeul homme ; & elle comprenoit quarante-deux mille trois cens ſoixante perſonnes,

64. Omnis multitudo quaſi unus, quadraginta-duo millia trecenti ſexaginta :

65. ſans les ſerviteurs & les ſervantes, qui étoient ſept mille trois cens trente-ſept. Et parmi eux il y avoit deux cens chantres, hommes & femmes.

65. exceptis ſervis eorum, & ancillis, qui erant ſeptem millia trecenti triginta-ſeptem : & in ipſis cantores atque cantatrices ducenti.

66. Ils menoient avec eux ſept cens trente-ſix chevaux, deux cens quarante-cinq mulets,

66. Equi eorum, ſeptingenti triginta-ſex ; muli eorum, ducenti quadraginta-quinque :

67. quatre cens trente-cinq chameaux, ſix mille ſept cens vingt ânes.

67. cameli eorum, quadringenti triginta-quinque ; aſini eorum, ſex millia ſeptingenti viginti.

68. Quelques-uns des chefs des familles étant entrés dans Jeruſalem au lieu où avoit été le temple du Seigneur, offrirent d'eux-mêmes de quoi rebâtir la maiſon de Dieu, au lieu où elle étoit autrefois.

68. Et de principibus patrum, cùm ingrederentur templum Domini, quod eſt in Jeruſalem, ſponte obtulerunt in domum Dei ad extruendam eam in loco ſuo.

69. Ils donnerent ſelon leurs forces, pour faire la dépenſe de cet ouvrage, ſoixante & une mille dragmes d'or, cinq mille mines d'argent, & cent vêtemens ſacerdotaux.

69. Secundùm vires ſuas dederunt impenſas operis, auri ſolidos ſexaginta millia & mille, argenti minas quinque millia, & veſtes ſacerdotales centum.

70. Les Prêtres & les Lévites, & ceux d'entre le peuple, les chantres, les portiers & les Nathinéens s'établirent donc dans leurs villes ; & tout le peuple d'Iſraël demeura chacun dans ſa ville.

70. Habitaverunt ergo Sacerdotes, & Levitæ, & de populo, & cantores, & janitores, & Nathinæi, in urbibus ſuis, univerſuſque Iſrael in civitatibus ſuis.

CHAPITRE III.

§. I. *Les Iſraëlites commencent à rebâtir l'autel du Dieu d'Iſraël, pour y offrir des holocauſtes. Ils célebrent la fête des Tabernacles.*

L'AN DU MONDE 3469. AVANT J. C. 535.

1. Jamque venerat menſis ſeptimus, & erant filii Iſrael in civitatibus ſuis: congregatus eſt ergo populus quaſi vir unus in Jeruſalem.

1. LE ſeptieme mois étant venu, les enfans d'Iſraël, qui étoient *allés* dans leurs villes *pour y bâtir quelques demeures*, s'aſſemblerent tous comme un ſeul homme dans Jeruſalem, *pour y célébrer la fête des Tabernacles.*

2. Et ſurrexit Joſue filius Joſedec, & fratres ejus ſacerdotes, & Zorobabel filius Salathiel, & fratres ejus, & ædificaverunt altare Dei Iſrael, ut offerrent in eo holocautomata, ſicut ſcriptum eſt in lege Moyſi viri Dei:

2. Et Joſué fils de Joſedec & ſes freres *qui étoient* prêtres avec Zorobabel fils *de Phadaïa, & neveu* de Salathiel, & ſes freres, commencerent à bâtir l'autel du Dieu d'Iſraël, pour y offrir des holocauſtes, ſelon qu'il eſt écrit dans la loi de Moyſe l'homme de Dieu.

3. collocaverunt autem altare Dei ſuper baſes ſuas, deterrentibus eos per circuitum populis terrarum, & obtulerunt ſuper illud holocauſtum Domino mane & veſpere.

3. Ils poſerent l'autel de Dieu ſur ſes baſes, *& ſur ſes anciens fondemens*, pendant que tous les peuples *idolatres* dont ils étoient environnés s'efforçoient de les en empêcher. Et ils offrirent au Seigneur ſur cet autel l'holocauſte le matin & le ſoir.

4. Feceruntque ſolemnitatem tabernaculorum, ſicut ſcriptum eſt, & holocauſtum diebus ſingulis per ordinem ſecundùm præceptum opus diei in die ſuo.

4. Ils célébrerent la fête des Tabernacles *pendant huit jours*, ſelon qu'il eſt preſcrit *par la loi*; & ils offrirent l'holocauſte chaque jour, ſelon ſon ordre, en la maniere qu'il eſt commandé de l'obſerver jour par jour.

5. Et poſt hæc holocauſtum juge, tam in Calendis quàm in univerſis ſolemnitatibus Domini, quæ erant conſecratæ; & in omnibus in quibus ultrò offerebatur munus Domino.

5. Ils offrirent encore l'holocauſte perpétuel, tant au premier jour des mois, que dans toutes les fêtes ſolemnelles conſacrées au Seigneur, & dans toutes celles auxquelles on offroit volontairement des préſens au Seigneur.

6. A primo die menſis ſeptimi cœperunt offerre holocauſtum Domino: porrò templum Dei nondum fundatum erat.

6. Ils commencerent au premier jour du ſeptieme mois à offrir des holocauſtes au Seigneur. Or on n'avoit pas encore jetté les fondemens du temple de Dieu : *on avoit ſeulement rétabli l'autel.*

§. II.

§. II. *Les Iſraélites donnent de l'argent aux ouvriers, & jettent les fondemens du temple. Cet ouvrage eſt un ſujet de joie pour les uns, & de triſteſſe pour les autres.*

7. Ils diſtribuerent donc de l'argent aux tailleurs de pierres & aux maçons; &, *ſuivant l'exemple de Salomon*, ils donnerent du froment & du ris avec de l'huile aux Sidoniens & aux Tyriens, afin qu'ils portaſſent des bois de cedre du Liban à la mer, *pour les conduire à la ville* de Joppé, ſelon l'ordre que Cyrus Roi de Perſe leur en avoit donné.

7. Dederunt autem pecunias latomis & cæmentariis: cibum quoque, & potum, & oleum, Sidonis Tyriſque, ut deferrent ligna cedrina de Libano ad mare Joppe, juxta quod præceperat Cyrus rex Perſarum eis.

8. La ſeconde année de l'arrivée du peuple en la ville de Jeruſalem, où avoit été le temple de Dieu, au ſecond mois, Zorobabel fils de Salathiel, Joſué fils de Joſedec, & leurs autres freres, Prêtres & Levites, avec tous ceux qui étoient venus du lieu de leur captivité à Jeruſalem, commencerent à preſſer l'œuvre du Seigneur; & ils établirent pour cela des Lévites depuis vingt ans & au-deſſus.

8. Anno autem ſecundo adventus eorum ad templum Dei in Jeruſalem, menſe ſecundo, cœperunt Zorobabel filius Salathiel, & Joſue filius Joſedec, & reliqui de fratribus eorum Sacerdotes, & Levitæ, & omnes qui venerant de captivitate in Jeruſalem, & conſtituerunt Levitas à viginti annis & ſupra, ut urgerent opus Domini.

L'an du monde 3469.

9. Et Joſué avec ſes fils & ſes freres, Cedmihel & ſes enfans, & tous les enfans de Juda, comme un ſeul homme, furent toujours préſens pour preſſer ceux qui travailloient au temple de Dieu, comme auſſi les enfans de Henadad, avec leurs fils & leurs peres, qui étoient Lévites.

9. Stetitque Joſue & filii ejus, & fratres ejus, Cedmihel & filii ejus, & filii Juda, quaſi vir unus, ut inſtarent ſuper eos qui faciebant opus in templo Dei: filii Henadad, & filii eorum, & fratres eorum Levitæ.

10. Les fondemens du temple du Seigneur ayant donc été poſés par les maçons, les prêtres revêtus de leurs ornemens ſe préſenterent avec leurs trompettes, & les Lévites fils d'Aſaph avec leurs tymbales, pour loüer Dieu, ſelon que David Roi d'Iſraël l'avoit inſtitué.

10. Fundato igitur à cæmentariis templo Domini, ſteterunt ſacerdotes in ornatu ſuo cum tubis: & Levitæ filii Aſaph in cymbalis, ut laudarent Deum per manus David regis Iſrael.

11. Ils chantoient tous enſemble des hymnes, & publioient la gloire du Seigneur, en diſant: Qu'il eſt bon! & que ſa miſéricorde

12. Et concinebant in hymnis & confeſſione Domino: Quoniam bonus, quoniam in æternum miſericor-

dia ejus ſuper Iſrael. Omnis quòque populus vociferabatur clamore magno in laudando Dominum, eò quòd fundatum eſſet templum Domini.

ſoit répandue pour jamais ſur Iſraël ! Tout le peuple pouſſoit auſſi de grands cris, en loüant le Seigneur, parce que les fondemens du temple du Seigneur étoient poſés.

12. Plurimi etiam de Sacerdotibus & Levitis, & principes patrum, & ſeniores, qui viderant templum priùs cùm fundatum eſſet, & hoc templum in oculis eorum, flebant voce magna: & multi vociferantes in lætitia, elevabant vocem.

12. Et pluſieurs des Prêtres & des Lévites, des chefs des familles, & des anciens, qui avoient vû le premier temple, après que l'on eut jetté à leurs yeux les fondemens de celui-ci, *voyant combien il étoit inférieur à celui-là*, ils jettoient de grands cris mêlés de larmes. Et pluſieurs auſſi, *qui n'avoient point vû le premier temple*, élevant leurs voix, pouſſoient des cris de réjoüiſſance *à la vûe de ce dernier.*

13. Nec poterat quiſquam agnoſcere vocem clamoris lætantium, & vocem fletus populi: commixtim enim populus vociferabatur clamore magno, & vox audiebatur procul.

13. On ne pouvoit diſcerner les cris de joie d'avec les plaintes de ceux qui pleuroient, parce que tout étoit confus dans cette grande clameur du peuple; & le bruit en retentiſſoit bien loin.

CHAPITRE IV.

§. I. *Les Samaritains ennemis des Juifs veulent bâtir avec eux le temple du Seigneur. Zorobabel & les autres chefs s'y oppoſent. Les Samaritains les troublent dans cet ouvrage, & les accuſent devant Aſſuerus & Artaxercès.*

La meſme année 3469.

1. Audierunt autem hoſtes Judæ & Benjamin, quia filii captivitatis ædificarent templum Domino Deo Iſrael:

1. OR les ennemis de Juda & de Benjamin apprirent que les Iſraélites revenus de leur captivité, bâtiſſoient un temple au Seigneur le Dieu d'Iſraël.

2. & accedentes ad Zorobabel, & ad principes patrum, dixerunt eis: Ædificemus vobiſcum, quia ita ut vos, quærimus Deum veſtrum: ecce nos immolavimus victimas à diebus Aſor Haddan regis Aſſur, qui adduxit nos huc.

2. Et étant venus trouver Zorobabel & les chefs des familles, ils leur dirent: Laiſſez-nous bâtir avec vous, parce que nous cherchons votre Dieu, comme vous; & nous lui avons toûjours immolé des victimes, depuis qu'Aſor-Addan Roi d'Aſſyrie nous a envoyés en ce lieu.

3. Et dixit eis Zorobabel, & Joſue, & reliqui princi-

3. Zorobabel, Joſué, & les autres chefs des familles d'Iſraël leur répondirent: Nous

ne pouvons bâtir avec vous une maiſon à notre Dieu, *que vous n'adorez pas comme nous par un culte pur & exempt du culte de tout dieu étranger* : mais nous bâtirons nous ſeuls un temple au Seigneur notre Dieu, comme Cyrus Roi des Perſes nous l'a ordonné.

pes patrum Iſrael : Non eſt vobis & nobis ut ædificemus domum Deo noſtro, ſed noſipſi ſoli ædificabimus Domino Deo noſtro, ſicut præcepit nobis Cyrus rex Perſarum.

4. Ainſi tout le peuple du pays *de Samarie, irrité de cette réponſe*, empêcha autant qu'il put le peuple de Juda de bâtir *le temple*, & il le troubla dans ſon ouvrage.

4. Factum eſt igitur, ut populus terræ impediret manus populi Judæ, & turbaret eos in ædificando.

5. Ils gagnerent auſſi par argent des miniſtres *du Roi*, pour ruiner leur deſſein pendant tout le regne de Cyrus Roi des Perſes, juſqu'au regne de Darius *fils d'Hiſtaſpe*, Roi des Perſes, *qui ſuccéda à Cambyſe fils de Cyrus.*

5. Conduxerunt autem adverſus eos conſiliatores, ut deſtruerent conſilium eorum omnibus diebus Cyri regis Perſarum, & uſque ad regnum Darii regis Perſarum.

6. Au commencement du regne *de ce Cambyſe, qui portoit auſſi le nom* d'Aſſuerus, ils préſenterent par écrit une accuſation contre ceux qui habitoient en Juda & dans Jeruſalem.

6. In regno autem Aſſueri, in principio regni ejus, ſcripſerunt accuſationem adverſus habitatores Judæ & Jeruſalem.

7. Et ſous le regne d'Artaxercès *Oropaſte, ſucceſſeur de Cambyſe*, Beſelam, Mithridate, Thabéel & les autres qui étoient de leur conſeil, écrivirent à Artaxercès Roi de Perſe. Leur lettre, par laquelle ils accuſoient les Iſraélites, étoit écrite en Syriaque, & ſe liſoit en la langue des Syriens, *qui étoit la même que celle des Chaldéens.*

7. Et in diebus Artaxerxis ſcripſit Beſelam Mithridates, & Thabeel, & reliqui qui erant in conſilio eorum, ad Artaxerxem regem Perſarum : epiſtola autem a cuſationis ſcripta erat Syr acè, legebatur ſermone Syro.

8. Reum Béeltéem *ou intendant des finances*, & Samſaï Secrétaire, écrivirent *auſſi, au ſujet* de Jeruſalem, une lettre au Roi Artaxercès, *où ils lui rendoient compte de qui s'y paſſoit.*

8. Reum Beelteem, & Samſai ſcriba, ſcripſerunt epiſtolam unam de Jeruſalem Artaxerxi regi, hujuſcemodi :

9. *La lettre fut ſignée par* Reum Béeltéem, & Samſaï ſecrétaire & leurs autres conſeillers, les Dinéens, les Apharſathachéens, les Therphaléens, les Apharſéens, les Erchuéens, les Babyloniens, les Suſanechéens, les Dievéens & les Elamites,

9. Reum Beelteem, & Samſai ſcriba, & reliqui conſiliatores eorum, Dinæi, & Apharſathachæi, Terphalæi, Apharſæi, Erchuæi, Babylonii, Suſanechæi, Dievi, & Ælamitæ,

10. & les autres d'entre les peuples que le

10. & ceteri de Gentibus,

quas tranſtulit Aſenaphar magnus & glorioſus : & habitare eas fecit in civitatibus Samariæ, & in reliquis regionibus trans Flumen in pace.

grand & glorieux Aſenaphar a transférés *d'Aſſyrie*, & qu'il a fait demeurer en paix dans les villes de Samarie, & dans les autres provinces au-delà du fleuve *d'Euphrate.*

§. II. *Copie de la lettre des Samaritains au Roi Artaxercès. Réponſe du Roi à cette lettre. Ordre d'empêcher les Juifs de continuer à rebâtir le temple. Cet ouvrage eſt interrompu juſqu'à la ſeconde année du regne de Darius.*

11. (Hoc eſt exemplar epiſtolæ, quam miſerunt ad eum) Artaxerxi regi, ſervi tui, viri qui ſunt trans Fluvium, ſalutem dicunt.

11. Voici la copie de la lettre qu'ils lui envoyerent : Les ſerviteurs du Roi Artaxercès qui ſont au-delà du fleuve, ſouhaitent au Roi toute ſorte de proſpérité.

12. Notum ſit regi, quia Judæi, qui aſcenderunt à te ad nos, venerunt in Jeruſalem civitatem rebellem & peſſimam, quam ædificeant, extruentes muros ejus, & parietes componentes.

12. Nous avons cru devoir avertir le Roi que les Juifs, qui ſont retournés d'Aſſyrie en ce pays, étant venus à Jeruſalem, qui eſt une ville rebelle & mutine, la rebâtiſſent & travaillent à en rétablir les murailles & les maiſons.

13. Nunc igitur notum ſit regi, quia ſi civitas illa ædificata fuerit, & muri ejus inſtaurati, tributum, & vectigal, & annuos reditus non dabunt, & uſque ad reges hæc noxa perveniet.

13. Nous ſupplions donc le Roi de conſidérer que, ſi cette ville ſe rebâtit, & qu'on en releve les murailles, on ne payera plus les tributs, ni les impôts & les revenus annuels ; & cette perte retombera juſques ſur les Rois.

14. Nos autem memores ſalis, quod in palatio comedimus, & quia læſiones regis videre nefas ducimus, idcircò miſimus & nuntiavimus regi,

14. Et comme nous nous ſouvenons que nous avons été nourris autrefois au palais du Roi, & que nous ne pouvons *ſans ingratitude* ſouffrir qu'on bleſſe ſes intérêts en la moindre choſe, nous avons cru vous devoir donner cet avis,

15. ut recenſeas in libris hiſtoriarum patrum tuorum, & invenies ſcriptum in commentariis : & ſcies quoniam urbs illa, urbs rebellis eſt, & nocens regibus & provinciis, & bella concitantur in ea ex diebus antiquis : quam ob rem & civitas ipſa deſtructa eſt.

15. & vous ſupplier d'ordonner que l'on conſulte les livres de l'hiſtoire des Rois *Chaldéens* vos prédéceſſeurs, où vous trouverez écrit, & où vous reconnoîtrez que cette ville eſt une ville rebelle, ennemie des Rois & des provinces, qui a excité des guerres depuis pluſieurs ſiecles, & que c'eſt pour cela même qu'elle a été ruinée.

16. Nunciamus nos regi, quoniam ſi civitas illa ædificata fuerit, & muri ipſius inſtaurati, poſſeſſionem trans

16. Nous vous déclarons donc, ô Roi, que ſi cette ville eſt rétablie, & qu'on en rebâtiſſe les murailles, vous perdrez toutes les

terres que vous poſſédez au-delà du fleuve de *l'Euphrate*.

Fluvium non habebis.

17. Le Roi répondit à Reum Béeltéem & à Samſaï ſecrétaire, aux autres habitans de Samarie qui étoient de leur conſeil, & à tous ceux qui demeuroient au-delà du fleuve de *l'Euphrate*. Il leur ſouhaita premierement le ſalut & la paix; & il leur écrivit en ces termes :

17. Verbum miſit rex ad Reum Beelteem, & Samſai ſcribam, & ad reliquos qui erant in conſilio eorum habitatores Samariæ, & ceteris trans Fluvium, ſalutem dicens & pacem.

18. La lettre d'accuſation que vous m'avez envoyée a été lûe devant moi.

18. Accuſatio, quam miſiſtis ad nos, manifeſte lecta eſt coram me,

19. J'ai commandé que l'on conſultât les hiſtoires : on l'a fait; & il s'eſt trouvé que cette ville, depuis pluſieurs ſiecles, s'eſt révoltée contre les Rois, & qu'il s'y eſt excité des ſéditions & des troubles;

19. & à me præceptum eſt: & recentuerunt, invenerunt-que quoniam civitas illa à diebus antiquis adverſum reges rebellat, & ſeditiones, & prælia concitantur in ea:

20. car il y a eu dans Jeruſalem des Rois très-vaillans, *comme David & Salomon*, qui ont été maîtres de tous les pays qui ſont au-delà du fleuve *de l'Euphrate;* & ils recevoient d'eux des tributs, des tailles & des impôts.

20. nam & reges fortiſſimi fuerunt in Jeruſalem, qui & dominati ſunt omni regioni, quæ trans Fluvium eſt: tributum quoque, & vectigal, & reditus accipiebant.

21. Voici donc ce que j'ai ordonné ſur ce que vous propoſez. Empêchez ces gens-là de rebâtir cette ville, juſqu'à nouvel ordre de ma part.

21. Nunc ergo audite ſententiam: Prohibeatis viros illos, ut urbs illa non ædificetur, donec ſi forte à me juſſum fuerit.

22. Prenez garde de n'être pas négligens à faire exécuter cette ordonnance, de peur que ce mal ne croiſſe peu à peu, contre l'intérêt des Rois.

22. Videte ne negligenter hoc impleatis, & paulatim creſcat malum contra reges.

23. La copie de cet édit du Roi Artaxercès fut lue devant Reum Béeltéem, Samſaï ſecrétaire, & leurs conſeillers. Ils allerent enſuite en grande hâte la porter aux Juifs dans Jeruſalem; & ils les empêcherent par force de continuer à bâtir.

23. Itaque exemplum edicti Artaxerxis regis lectum eſt coram Reum Beelteem, & Samſai ſcriba, & conſiliariis eorum: & abierunt feſtini in Jeruſalem ad Judæos, & prohibuerunt eos in brachio & robore.

24. Alors l'ouvrage de la maiſon du Seigneur fut interrompu à Jeruſalem; & on n'y travailla point, juſqu'à la ſeconde année du regne de Darius Roi de Perſe, *c'eſt-à-dire, juſqu'à l'an du monde* 3485.

24. Tunc intermiſſum eſt opus domûs Domini in Jeruſalem, & non fiebat uſque ad annum ſecundum regni Darii regis Perſarum.

CHAPITRE V.

§. I. *La conſtruction du temple, qui avoit été interrompue, eſt continuée par les exhortations des prophetes Aggée & Zacharie, & par les ſoins de Zorobabel & de Joſué.*

L'an du monde 3485.

1. Prophetaverunt autem Aggæus propheta & Zacharias filius Addo, prophetantes ad Judæos qui erant in Judæa & Jeruſalem, in nomine Dei Iſrael.

1. CEpendant les prophetes Aggée & Zacharie *fils de Barachie, & petit*-fils d'Addo, furent envoyés aux Juifs qui étoient en Judée & dans Jeruſalem; & ils prophétiſerent au nom du Dieu d'Iſraël, *& les exhorterent de ſa part à continuer le bâtiment du temple.*

2. Tunc ſurrexerunt Zorobabel filius Salathiel, & Joſue filius Joſedec, & cœperunt ædificare templum Dei in Jeruſalem, & cum eis prophetæ Dei adjuvantes eos.

2. Alors Zorobabel fils de Salathiel, & Joſué fils de Joſedec, commencerent *de nouveau* à bâtir le temple de Dieu à Jeruſalem. Les prophetes de Dieu étoient avec eux, & les aſſiſtoient, *les encourageant à continuer cet ouvrage.*

3. In ipſo autem tempore venit ad eos Thathanai, qui erat dux trans Flumen, & Stharbuzanai, & conſiliarii eorum: ſicque dixerunt eis: Quis dedit vobis conſilium ut domum hanc ædificaretis, & muros ejus inſtauraretis?

3. En même-tems, Thathanaï chef de ceux qui étoient au delà du fleuve, Starbuzanaï & leurs conſeillers, les vinrent trouver, & leur dirent: Qui vous a conſeillé de bâtir ce temple & de rebâtir ſes murailles?

4. Ad quod reſpondimus eis, quæ eſſent nomina hominum auctorum ædificationis illius.

4. Nous leur répondîmes, en leur déclarant les noms de ceux qui nous avoient conſeillé de travailler à ce bâtiment.

5. Oculus autem Dei eorum factus eſt ſuper ſenes Judæorum, & non potuerunt inhibere eos. Placuitque ut res ad Darium referretur, & tunc ſatisfacerent adverſus accuſationem illam.

5. Or l'œil de Dieu regarda favorablement les anciens des Juifs; & ces gens ne purent *ſe réſoudre à* les empêcher de bâtir. *Cependant* il fut arrêté que l'affaire ſeroit rapportée à Darius, & que les Juifs répondroient devant lui à l'accuſation qu'on formoit contre eux.

§. II. *Les officiers de Darius lui donnent avis que les Juifs rebâtiſſent leur temple & leur ville, & l'informent des raiſons qu'ils apportent pour juſtifier cette entrepriſe.*

6. Exemplar epiſtolæ, quam miſit Thathanai dux

6. Voici la lettre que Thathanaï chef des provinces d'au-delà du fleuve, & Stharbu-

zanaï & leurs conſeillers les Arphaſachéens, qui étoient au-delà du fleuve, envoyerent au Roi Darius.

regionis trans Flumen, & Sharbuzanai, & conſiliatores ejus Arphaſachæi, qui erant trans Flumen, ad Darium regem.

7. La lettre qu'ils lui envoyerent étoit écrite en ces termes : Au Roi Darius, paix & toute ſorte de proſpérité.

7. Sermo, quem miſerant ei, ſcriptus erat: Dario regi pax omnis.

8. Nous avons cru devoir donner avis au Roi que nous avons été en la province de Judée, à la maiſon du grand Dieu, qui ſe bâtit de pierres non polies, *d'une grandeur & d'une beauté extraordinaires*, où la charpenterie ſe poſe déja ſur les murailles; & cet ouvrage ſe fait avec grand ſoin, & s'avance entre leurs mains *de jour en jour*.

8. Notum ſit regi, iſſe nos ad Judæam provinciam, ad domum Dei magni, quæ ædificatur lapide impoſito, & ligna ponuntur in parietibus: opuſque illud diligenter extruitur, & creſcit in manibus eorum.

9. Nous nous ſommes informés des anciens, & nous leur avons dit: Qui vous a donné le pouvoir de bâtir cette maiſon, & de rebâtir ces murailles?

9. Interrogavimus ergo ſenes illos, & ita diximus eis: Quis dedit vobis poteſtatem ut domum hanc ædificaretis, & muros hos inſtauraretis?

10. Nous leur avons auſſi demandé leurs noms, pour vous les pouvoir rapporter; & nous avons écrit les noms de ceux qui ſont les premiers d'entr'eux.

10. Sed & nomina eorum quæſivimus ab eis, ut nuntiaremus tibi: ſcripſimuſque nomina eorum virorum, qui ſunt principes in eis.

11. Ils nous ont répondu en ces termes à la demande que nous leur avons faite: Nous ſommes ſerviteurs du Dieu du ciel & de la terre; nous rebâtiſſons le temple qui ſubſiſtoit il y a pluſieurs années, ayant été fondé & bâti par un grand Roi d'Iſraël, *nommé Salomon, dont la ſageſſe a été connue de tout le monde.*

11. Hujuſcemodi autem ſermonem reſponderunt nobis dicentes: Nos ſumus ſervi Dei cœli & terræ, & ædificamus templum, quod erat extructum ante hos annos multos, quodque rex Iſrael magnus ædificaverat, & extruxerat,

12. Mais nos peres ayant attiré ſur eux la colere du Dieu du ciel, Dieu les livra entre les mains de Nabuchodonoſor, *qui régnoit* en Chaldée. *Ce Prince* détruiſit cette maiſon, & transféra à Babylone le peuple de cette ville.

12. Poſtquam autem ad iracundiam provocaverunt patres noſtri Deum cœli, tradidit eos in manus Nabuchodonoſor regis Babylonis Chaldæi, domum quoque hanc deſtruxit, & populum ejus tranſtulit in Babylonem.

13. Mais Cyrus Roi de Babylone, la premiere année de ſon regne, fit un édit pour rétablir cette maiſon de Dieu;

13. Anno autem primo Cyri regis Babylonis, Cyrus rex propoſuit edictum ut domus Dei hæc ædificaretur.

14. & il ordonna qu'on retireroit du temple de Babylone les vaſes d'or & d'argent du

14. Nam & vaſa templi Dei aurea & argentea, quæ Nabuchodonoſor tulerat de

templo, quod erat in Jeruſalem, & aſportaverat ea in templum Babylonis, protulit Cyrus rex de templo Babylonis, & data ſunt Saſſabaſar vocabulo, quem & principem conſtituit,

15. dixitque ei: Hæc vaſa tolle, & vade, & pone ea in templo, quod eſt in Jeruſalem, & domus Dei ædificetur in loco ſuo.

16. Tunc itaque Saſſabaſar ille venit & poſuit fundamenta templi Dei in Jeruſalem, & ex eo tempore uſque nunc ædificatur, & necdum completum eſt.

17. Nunc ergo, ſi videtur regi bonum, recenſeat in bibliotheca regis, quæ eſt in Babylone, utrumnam à Cyro rege juſſum fuerit ut ædificaretur domus Dei in Jeruſalem, & voluntatem regis ſuper hac re mittat ad nos.

temple de Dieu, que Nabuchodonoſor avoit fait tranſporter du temple de Jeruſalem au temple de Babylone; & ces vaſes furent donnés à Saſſabaſar, que le Roi établit chef des Iſraëlites,

15. & il lui dit: Prenez ces vaſes; allez *en Judée*; & mettez-les dans le temple qui étoit à Jeruſalem; & que la maiſon de Dieu ſoit rebâtie au lieu où elle étoit *autrefois*.

16. Alors Saſſabaſar vint à Jeruſalem, & il y jetta les fondemens du temple de Dieu. Depuis ce tems-là, on a toûjours travaillé à cet édifice; & il n'eſt pas encore achevé.

17. Nous ſupplions donc le Roi d'agréer, ſi c'eſt ſa volonté, qu'on voie en la bibliotheque du Roi, qui eſt à Babylone, s'il eſt vrai que le Roi Cyrus ait ordonné par ſon édit que la maiſon de Dieu fût rebâtie à Jeruſalem; & qu'il plaiſe au Roi de nous envoyer ſur cela ſon ordre & ſa volonté.

CHAPITRE VI.

§. I. *Darius fait chercher dans les archives de Babylone, & y trouve l'Edit de Cyrus pour le rétabliſſement du temple de Jeruſalem.*

La meſme annee 3485. Avant J. C. 519.

1. Tunc Darius rex præcepit: & recenſuerunt in bibliotheca librorum, qui erant repoſiti in Babylone,

2. & inventum eſt in Ecbatanis, quod eſt caſtrum in Medena provincia, volumen unum, taliſque ſcriptus erat in eo commentarius:

3. Anno primo Cyri regis: Cyrus rex decrevit ut domus Dei ædificaretur, quæ eſt in Jeruſalem, in loco ubi immolent hoſtias, & ut ponant fundamenta ſupportantia altitudinem cubitorum ſexa-

1. ALors le Roi Darius commanda qu'on allât conſulter les livres de la bibliotheque qui étoit à Babylone, *& les autres archives du Royaume.*

2. Et il ſe trouva à Ecbatanes, qui eſt un château de la province de Medie, *où les Rois de Perſe paſſoient ordinairement l'été*, un livre où il étoit écrit ce qui ſuit:

3. La premiere année du regne du Roi Cyrus: Le Roy Cyrus a ordonné que la maiſon de Dieu qui eſt à Jeruſalem fût rebâtie dans le lieu où elle étoit, pour y offrir des hoſties; & qu'on en poſât les fondemens qui puſſent

puſſent porter un édifice de ſoixante coudées de haut, & de ſoixante coudées de large;

ginta, & latitudinem cubitorum ſexaginta,

4. qu'il y eût trois étages de pierres *neuves* qui n'euſſent point été polies *ni préparées pour un autre édifice;* & que l'on mît deſſus une charpente de bois tout neuf; & que l'argent pour cette dépenſe fût fourni de la maiſon du Roi;

4. ordines de lapidibus impolitis tres, & ſic ordines de lignis novis: ſumptus autem de domo regis dabuntur.

5. que l'on rendît auſſi les vaſes d'or & d'argent du temple de Dieu, que Nabuchodonoſor avoit tranſportés du temple de Jeruſalem, & qu'ils fuſſent reportés dans ce temple au même lieu où ils avoient été autrefois placés dans le temple de Dieu.

5. Sed & vaſa templi Dei aurea & argentea, quæ Nabuchodonoſor tulerat de templo Jeruſalem, & attulerat ea in Babylonem, reddantur, & referantur in templum in Jeruſalem in locum ſuum, quæ & poſita ſunt in templo Dei.

§. II. *Darius écrit à ſes officiers. Il leur défend de troubler les Juifs, & ordonne qu'on leur fourniſſe de ſon épargne l'argent néceſſaire pour continuer le bâtiment du temple, & les victimes pour y offrir des ſacrifices.*

6. Maintenant donc, vous Thathanaï, chef du pays qui eſt au-delà du fleuve, Stharbuzanaï, & vous, Apharſachéens qui êtes leurs conſeillers, & qui demeurez au-delà du fleuve, retirez-vous loin des Juifs; *laiſſez-les en repos*:

6. Nunc ergo Thathanai dux regionis, quæ eſt trans Flumen, Stharbuzanai, & conſiliarii veſtri Apharſachæi, qui eſtis trans Flumen, procul recedite ab illis,

7. & n'empêchez point le chef de ces Juifs & leurs anciens de travailler au temple de Dieu, & de bâtir ſa maiſon dans le même lieu où elle étoit.

7. & dimittite fieri templum Dei illud à duce Judæorum, & à ſenioribus eorum ut domum Dei illam ædificent in loco ſuo.

8. J'ai ordonné auſſi de quelle maniere on doit en uſer envers les anciens des Juifs pour rebâtir cette maiſon de Dieu: & je veux que, de l'épargne du Roi & des tributs qui ſe levent ſur le pays au-delà du fleuve, on leur fourniſſe avec ſoin tout ce qui ſera néceſſaire pour les frais de cet édifice, afin que rien n'empêche qu'il ne continue à ſe bâtir.

8. Sed & à me præceptum eſt, quid oporteat fieri à preſbyteris Judæorum illis, ut ædificetur domus Dei, ſcilicet ut de arca regis, id eſt, de tributis, quæ dantur de regione trans Flumen, ſtudiosè ſumptus dentur viris illis ne impediatur opus.

9. *Nous voulons de plus*, que, s'il eſt néceſſaire, on leur donne chaque jour les veaux, les agneaux & les chevreaux, pour les offrir en holocauſte au Dieu du ciel, le froment, le ſel, le vin & l'huile, ſelon les cérémo-

9. Quòd ſi neceſſe fuerit, & vitulos, & agnos, & hædos in holocauſtum Deo cœli, frumentum, ſal, vinum & oleum, ſecundùm ritum Sacerdotum, qui ſunt in Jeruſalem, detur eis per ſin-

gulos dies, ne ſit in aliquo querimonia.

nies des Prêtres qui ſont à Jeruſalem, ſans qu'on leur laiſſe aucun ſujet de ſe plaindre,

10. Et offerant oblationes Deo cœli, orentque pro vita regis, & filiorum ejus.

10. afin qu'ils offrent des ſacrifices au Dieu du ciel, & qu'ils prient pour la vie du Roi & de ſes enfans.

11. A me ergo poſitum eſt decretum: Ut omnis homo qui hanc mutaverit juſſionem, tollatur lignum de domo ipſius, & erigatur, & configatur in eo, domus autem ejus publicetur.

11. C'eſt pourquoi nous ordonnons que ſi quelqu'un, *de quelque qualité qu'il ſoit*, contrevient à cet édit, on tire une piece de bois de ſa maiſon, qu'on la plante en terre, *pour ſervir de potence*, qu'on l'y attache, & que ſa maiſon ſoit confiſquée.

12. Deus autem qui habitare fecit nomen ſuum ibi, diſſipet omnia regna, & populum qui extenderit manum ſuam ut repugnet, & diſſipet domum Dei illam, quæ eſt in Jeruſalem. Ego Darius ſtatui decretum, quod ſtudioſè impleri volo.

12. Que le Dieu qui a établi ſon nom en ce lieu-là, diſſipe tous les royaumes & extermine le peuple qui étendra ſa main pour lui contredire, & pour ruiner cette maiſon qu'il a dans Jeruſalem. Moi Darius, j'ai fait cet édit, & je veux qu'il ſoit exécuté très-exactement.

13. Igitur Thathanai dux regionis trans Flumen, & Stharbuzanai, & conſiliarii ejus, ſecundùm quod præceperat Darius rex, ſic diligenter executi ſunt.

13. Thathanaï gouverneur des provinces au-delà du fleuve, Stharbuzanaï & leurs conſeillers, exécuterent donc avec un grand ſoin tout ce que le Roi Darius avoit ordonné.

§. III. *Les Juifs travaillent avec ſuccès au bâtiment du temple. Ils l'achevent heureuſement. Ils en font la dédicace, & célebrent la Pâque avec de grandes réjoüiſſances.*

14. Seniores autem Judæorum ædificabant, & proſperabantur juxta prophetiam Aggæi prophetæ, & Zachariæ filii Addo: & ædificaverunt & conſtruxerunt, jubente Deo Iſrael, & jubente Cyro, & Dario, & Artaxerxe, regibus Perſarum:

14. Cependant les anciens des Juifs bâtiſſoient *le temple;* & tout leur ſuccédoit heureuſement ſelon la prophétie d'Aggée & de Zacharie fils d'Addo. Ils travailloient à cet édifice par le commandement du Dieu d'Iſraël, & par l'ordre de Cyrus, de Darius, & d'Artaxercès Rois de Perſe, *qui furent favorables aux Juifs.*

15. & compleverunt domum Dei iſtam, uſque ad diem tertium menſis Adar, qui eſt annus ſextus regni Darii regis.

15. Et la maiſon de Dieu fut achevée de bâtir le troiſieme jour du mois d'Adar, la ſixieme année du regne du Roi Darius, *vingt ans après qu'elle eût été commencée.*

16. Fecerunt autem filii Iſrael, Sacerdotes & Levitæ, & reliqui filiorum tranſmigrationis, dedicationem do-

16. Alors les enfans d'Iſraël, les Prêtres & les Lévites, & tous les autres qui étoient revenus de captivité, firent la dédicace de

la maiſon de Dieu avec de grandes réjoüiſſances.

mûs Dei in gaudio.

17. Et ils offrirent pour cette dédicace de la maiſon de Dieu, cent veaux, deux cens béliers, quatre cens agneaux, douze boucs pour le péché de tout Iſraël, ſelon le nombre des tribus d'Iſraël.

17. Et obtulerunt in dedicationem domûs Dei, vitulos centum, arietes ducentos, agnos quadringentos, hircos caprarum pro peccato totius Iſrael duodecim, juxta numerum tribuum Iſrael.

18. Et les Prêtres furent établis en leurs ordres, & les Lévites en leur rang, pour *exercer leurs fonctions tour à tour, ainſi que David l'avoit réglé*, & faire l'œuvre de Dieu dans Jeruſalem, ſelon qu'il eſt écrit dans le livre de Moyſe, *avec toutes les cérémonies qui y ſont marquées.*

18. Et ſtatuerunt Sacerdotes in ordinibus ſuis, & Levitas in vicibus ſuis, ſuper opera Dei in Jeruſalem, ſicut ſcriptum eſt in libro Moyſi.

19. *Après le rétabliſſement du temple*, les enfans d'Iſraël, qui étoient revenus de captivité, célébrerent la Pâque le quatorzieme jour du premier mois *de la ſeptieme année du regne de Darius.*

19. Fecerunt autem filii Iſrael tranſmigrationis, Paſcha, quarta-decima die menſis primi.

L'an du monde 3489.

20. Car les Prêtres & les Lévites avoient été tous purifiés comme s'ils n'euſſent été qu'un ſeul homme : & étant tous purs, ils immolerent la Pâque pour tous les Iſraélites revenus de captivité, pour les Prêtres leurs freres, & pour eux-mêmes.

20. Purificati enim fuerant Sacerdotes & Levitæ quaſi unus : omnes mundi ad immolandum paſcha univerſis filiis tranſmigrationis, & fratribus ſuis Sacerdotibus, & ſibi.

21. Les enfans d'Iſraël qui étoient retournés après la captivité, mangerent la Pâque avec tous ceux qui s'étoient ſéparés de la corruption des peuples du pays, *& ayant reçû la circonciſion*, s'étoient joints à eux, afin de chercher le Seigneur le Dieu d'Iſraël;

21. Et comederunt filii Iſrael, qui reverſi fuerant de tranſmigratione, & omnes qui ſe ſeparaverant à coinquinatione Gentium terræ ad eos, ut quærerent Dominum Deum Iſrael.

22. & ils célébrerent la fête ſolemnelle des pains ſans-levain pendant ſept jours avec grande réjoüiſſance, parce que le Seigneur les avoit comblés de joie, & avoit tourné le cœur du *Roi Darius, qui étoit en même-tems* Roi *de Perſe &* d'Aſſyrie, afin qu'il les favoriſât de ſon aſſiſtance pour pouvoir rebâtir la maiſon du Seigneur le Dieu d'Iſraël.

22. Et fecerunt ſolemnitatem azymorum ſeptem diebus in lætitia, quoniam lætificaverat eos Dominus, & converterat cor regis Aſſur ad eos, ut adjuvaret manus eorum in opere domûs Domini Dei Iſrael.

pour rechercher la loi du Seigneur, & pour exécuter & enſeigner dans Iſraël ſes préceptes & ſes ordonnances.

11. Voici la copie de la lettre en forme d'édit que le Roi Artaxercès donna à Eſdras prêtre & docteur, inſtruit dans la parole *ſainte*, & dans les préceptes du Seigneur, & dans les cérémonies qu'il a ordonnées à Iſraël:

12. Artaxercès Roi des Rois, à Eſdras prêtre & docteur très-ſavant dans la loi du Dieu du ciel, Salut.

13. Nous avons ordonné que quiconque ſe trouvera dans mon royaume du peuple d'Iſraël, de ſes Prêtres & de ſes Lévites, qui voudra aller à Jeruſalem, y aille avec vous.

14. Car vous êtes envoyé par le Roi & par ſes ſept conſeillers, pour viſiter la Judée & Jeruſalem, *& y régler toutes choſes*, ſelon la loi de Dieu, dont vous êtes inſtruit,

15. & pour porter l'argent & l'or que le Roi & ſes conſeillers offrent volontairement au Dieu d'Iſraël, qui a établi ſon tabernacle à Jeruſalem.

16. Prenez avec toute liberté tout l'or & l'argent que vous trouverez dans toute la province de Babylone, que le peuple aura voulu offrir, & que les prêtres auront offert d'eux-mêmes au temple de leur Dieu, qui eſt dans Jeruſalem;

17. & ayez ſoin d'acheter de cet argent des veaux, des béliers, des agneaux, & des hoſties avec des libations, pour les offrir ſur l'autel du temple de votre Dieu, qui eſt à Jeruſalem.

18. Que ſi vous trouvez bon, vous & vos freres, de diſpoſer en quelqu'autre ſorte du reſte de l'argent & de l'or qui vous aura été donné, uſez-en ſelon *l'ordonnance &* la volonté de votre Dieu.

19. Portez auſſi à Jeruſalem, & expoſez

cor ſuum, ut inveſtigaret legem Domini, & faceret & doceret in Iſrael præceptum & judicium.

11. Hoc eſt autem exemplar epiſtolæ edicti, quod dedit rex Artaxerxes Eſdræ ſacerdoti, ſcribæ erudito in ſermonibus & præceptis Domini, & ceremoniis ejus in Iſrael.

12. Artaxerxes rex regum Eſdræ ſacerdoti, ſcribæ legis Dei cœli doctiſſimo, ſalutem.

13. A me decretum eſt, ut cuicumque placuerit in regno meo de populo Iſrael, & de Sacerdotibus ejus, & de Levitis, ire in Jeruſalem, tecum vadat.

14. A facie enim regis, & ſeptem conſiliatorum ejus, miſſus es, ut viſites Judæam & Jeruſalem in lege Dei tui, quæ eſt in manu tua:

15. & ut feras argentum & aurum, quod rex & conſiliatores ejus ſponte obtulerunt Deo Iſrael, cujus in Jeruſalem tabernaculum eſt.

16. Et omne argentum & aurum quodcumque inveneris in univerſa provincia Babylonis, & populus offerre voluerit, & de Sacerdotibus quæ ſponte obtulerint domui Dei ſui, quæ eſt in Jeruſalem,

17. liberè accipe, & ſtudioſe eme de hac pecunia vitulos, arietes, agnos, & ſacrificia & libamina eorum, & offer ea ſuper altare templi Dei veſtri, quod eſt in Jeruſalem.

18. Sed & ſi quid tibi & fratribus tuis placuerit, de reliquo argento & auro ut faciatis, juxta voluntatem Dei veſtri facite.

19. Vaſa quoque quæ dan-

tur tibi in ministerium domus Dei tui, trade in conspectu Dei in Jerusalem.

devant votre Dieu les vaſes qui vous ont été donnés pour ſervir au miniſtere du temple de votre Dieu.

20. Sed & cetera, quibus opus fuerit in domum Dei tui, quantumcumque necesse est ut expendas, dabitur de thesauro, & de fisco regis,

20. S'il eſt néceſſaire de faire quelqu'autre dépenſe pour la maiſon de votre Dieu, quelque grande qu'elle puiſſe être, on vous fournira de quoi la faire, du thréſor & de l'épargne du Roi, & de ce que je vous donnerai en particulier.

21. & à me. Ego Artaxerxes rex, statui atque decrevi omnibus custodibus arcæ publicæ, qui sunt trans Flumen, ut quoccumque petierit à vobis Esdras sacerdos, scriba legis Dei cœli, absque mora detis,

21. Moi Artaxercès Roi, j'ordonne & je commande à tous les thréſoriers de mon épargne, qui ſont au-delà du fleuve, qu'ils donnent ſans aucune difficulté à Eſdras, prêtre & docteur de la loi du Dieu du ciel, tout ce qu'il leur demandera,

22. usque ad argenti talenta centum, & usque ad frumenti coros centum, & usque ad vini batos centum, & usque ad batos olei centum, sal verò absque mensura.

22. juſqu'à cent talens d'argent, cent muids de froment, cent tonneaux de vin, cent barils d'huile, & du ſel ſans meſure.

23. Omne, quod ad ritum Dei cœli pertinet, tribuatur diligenter in domo Dei cœli: ne forte irascatur contra regnum regis, & filiorum ejus.

23. Qu'on ait grand ſoin de fournir au temple du Dieu du ciel tout ce qui ſert à ſon culte, de peur que ſa colere ne s'allume contre le royaume du Roi & de ſes enfans.

24. Vobis quoque notum facimus de universis Sacerdotibus, & Levitis, & cantoribus, & janitoribus, Nathinæis, & ministris domus Dei hujus, ut vectigal, & tributum, & annonas, non habeatis potestatem imponendi super eos.

24. Nous vous déclarons auſſi, que vous n'aurez point le pouvoir d'impoſer ni taille, ni tribut, ni d'autres charges ſur aucun des Prêtres, des Lévites, des chantres, des portiers, des Nathinéens & des miniſtres du temple du Dieu d'Iſraël.

25. Tu autem Esdra secundùm sapientiam Dei tui, quæ est in manu tua, constitue judices & præsides, ut judicent omni populo qui est trans Flumen, his videlicet qui noverunt legem Dei tui, sed & imperitos docete liberè.

25. Et vous, Eſdras, établiſſez des Juges & des Magiſtrats, ſelon la ſageſſe que votre Dieu vous a donnée, afin qu'ils jugent tout le peuple qui eſt au-delà du fleuve, c'eſt-à-dire, tous ceux qui connoiſſent la loi de votre Dieu; & enſeignez auſſi avec liberté ceux qui auront beſoin d'être inſtruits.

26. Et omnis qui non fecerit legem Dei tui, & legem regis diligenter, judicium erit de eo, sive in mor-

26. Quiconque n'obſervera pas exactement la loi de votre Dieu & cette ordonnance du Roi, il ſera condamné ou à la mort, ou à

l'exil, ou à une amende ſur ſon bien, ou à la priſon, *par les Juges que vous aurez établis.*

tem, ſive in exilium, ſive in condemnationem ſubſtantiæ ejus, vel certè in carcerem.

§. II. *Eſdras bénit le Seigneur des diſpoſitions favorables qu'il a miſes au cœur du Roi Artaxercès pour les Juifs.*

27. *Alors Eſdras dit :* Béni ſoit le Seigneur le Dieu de nos peres, qui a mis au cœur du Roi cette penſée, de relever la gloire du temple du Seigneur qui eſt dans Jeruſalem,

28. & qui par ſa miſéricorde m'a fait trouver grace devant le Roi & ſes conſeillers, & devant tous les plus puiſſans Princes de ſa Cour. C'eſt pourquoi étant ſoutenu de la main du Seigneur mon Dieu qui étoit ſur moi, j'ai aſſemblé les premiers d'Iſraël pour venir avec moi à Jeruſalem.

27. Benedictus Dominus Deus patrum noſtrorum, qui dedit hoc in corde regis, ut glorificaret domum Domini, quæ eſt in Jeruſalem,

28. & in me inclinavit miſericordiam ſuam coram rege & conſiliatoribus ejus, & univerſis principibus regis potentibus : & ego confortatus manu Domini Dei mei, quæ erat in me, congregavi de Iſrael principes qui aſcenderent mecum.

CHAPITRE VIII.

§. I. *Dénombrement de ceux qui vinrent avec Eſdras de Babylone à Jeruſalem.*

L'an du monde 3537.

1. VOici les noms des chefs de familles, & le dénombrement de ceux qui ſont venus avec moi de Babylone ſous le regne du Roi Artaxercès.

2. Des enfans de Phinées, *petit-fils d'Aaron*, Gerſom. Des enfans d'Ithamar *autre fils d'Aaron*, Daniel. Des enfans de David, Hattus.

3. Des enfans de Sechenias, *qui étoient* enfans de Pharos, Zacharias ; & on compta avec lui cent cinquante hommes.

4. Des enfans *du pays* de Phahath Moab, Elioënaï fils de Zarehé, & avec lui deux cens hommes.

5. Des enfans de Sechenias, le fils d'Ezechiel, & avec lui trois cens hommes.

6. Des enfans d'Adan, Abed fils de Jonathan, & avec lui cinquante hommes.

1. Hi ſunt ergo principes familiarum, & genealogia eorum, qui aſcenderunt mecum in regno Artaxerxis regis de Babylone.

2. De filiis Phinees, Gerſom. De filiis Ithamar, Daniel. De filiis David, Hattus.

3. De filiis Secheniæ, filiis Pharos, Zacharias : & cum eo numerati ſunt viri centum quinquaginta.

4. De filiis Phahath Moab Elioenai filius Zarehe, & cum eo ducenti viri.

5. De filiis Secheniæ, filius Ezechiel, & cum eo trecenti viri.

6. De filiis Adan, Abed filius Janathan, & cum eo quinquaginta viri.

7. De filiis Alam, Iſaiæ filius Athaliæ, & cum eo ſeptuaginta viri.

7. Des enfans d'Alam, Iſaïe fils d'Athalias, & avec lui ſoixante & dix hommes.

8. De filiis Saphatiæ, Zebedia filius Michael, & cum eo octoginta viri.

8. Des enfans de Saphatias, Zebedia fils de Michaël, & avec lui quatre-vingts hommes.

9. De filiis Joab, Obedia filius Jahiel, & cum eo ducenti decem & octo viri.

9. Des enfans de Joab, Obedia fils de Jahiel, & avec lui deux cens dix-huit hommes.

10. De filiis Selomith, filius Joſphiæ, & cum eo centum ſexaginta viri.

10. Des enfans de Selomith, les fils de Joſphias, & avec lui cent ſoixante hommes.

11. De filiis Bebai, Zacharias filius Bebai, & cum eo viginti-octo viri.

11. Des enfans de Bebaï, Zacharie, fils de Bebaï, & avec lui vingt-huit hommes.

12. De filiis Azgad, Johanan filius Eccetan, & cum eo centum & decem viri.

12. Des enfans d'Azgad, Johanan, fils d'Eccetan, & avec lui cent dix hommes.

13. De filiis Adonicam; qui erant noviſſimi: & hæc nomina eorum: & Elipheleth, & Jehiel, & Samaias, & cum eis ſexaginta viri.

13. Des enfans d'Adonicam, *outre ceux qui étoient venus avec Zorobabel, pluſieurs autres* qui étoient *reſtés* les derniers *à Babylone, & qui en partirent avec moi pour revenir à Jeruſalem;* voici leurs noms: Elipheleth, Jehiel, Samaïas, & avec eux ſoixante hommes.

14. De filiis Begui, Uthai & Zachur, & cum eis ſeptuaginta viri.

14. Des enfans de Begui, Uthaï & Zechur, & avec eux ſoixante & dix hommes.

§. II. *Eſdras ayant aſſemblé les Iſraëlites, cherche des Levites parmi eux, & n'y en trouve point. Il en envoie querir chez les Nathinéens. Il ordonne un jeûne & des prieres pour ſe rendre Dieu favorable; & tout lui ſuccede heureuſement.*

15. Congregavi autem eos ad fluxium, qui decurrit ad Ahava, & manſimus ibi tribus diebus: quæſivique in populo & in ſacerdotibus de filiis Levi, & non inveni ibi.

15. Je les aſſemblai près du fleuve qui coule vers celui d'Ahava; & nous demeurâmes trois jours en ce lieu: & ayant cherché parmi le peuple & les prêtres, des enfans de Lévi *qui fuſſent ſimples Lévites*, je n'y en trouvai point.

16. Itaque miſi Eliezer, & Ariel, & Semeiam, & Elnathan, & Jarib, & alterum Elnathan, & Nathan, & Zachariam, & Moſollam principes: & Joiarib, & Elnathan ſapientes.

16. J'envoyai donc Eliezer, Ariel, Semeïa, Elnathan, Jarib, & un autre Elnathan, Nathan, Zacharie, & Moſolle, *qui étoient* des chefs *de famille*, Joïarib & Elnathan, *qui étoient* pleins de ſageſſe & de ſcience;

17. Et miſi eos ad Eddo, qui eſt primus in Chaſphiæ loco, & poſui in ore eorum verba, quæ loquerentur ad

17. je les envoyai, *dis-je*, vers Eddo, qui étoit le chef de ceux *qui demeuroient* au lieu nommé Caſphia, *dans les montagnes Caſpiennes*

nes entre la Medie & l'Hircanie ; & je leur marquai les propres paroles qu'ils y devoient dire à Eddo & aux Nathinéens ſes freres, *qui avoient été envoyés là par les Rois de Babylone après la ruine de Jeruſalem*, afin qu'ils nous amenaſſent des miniſtres du temple de notre Dieu.

Eddo, & fratres ejus Nathinæos, in loco Chaſphiæ, ut adducerent nobis miniſtros domûs Dei noſtri.

18. Et comme la main favorable de notre Dieu étoit ſur nous, ils nous amenerent un homme très-ſavant des enfans de Moholi fils de Lévi fils d'Iſraël, & Sarabia avec ſes fils & ſes freres, qui étoient dix-huit perſonnes,

18. Et adduxerunt nobis per manum Dei noſtri bonam ſuper nos, virum doctiſſimum de filiis Moholi filii Levi filii Iſrael, & Sarabiam & filios ejus & fratres ejus decem & octo,

19. & Haſabia & Iſaïe des enfans de Merari avec ſes freres & ſes fils, qui étoient vingt perſonnes,

19. & Haſabiam, & cum eo Iſaiam de filiis Merari, fratreſque ejus & filios ejus viginti :

20. & deux cens vingt Nathinéens, de ceux que David & les princes avoient inſtitués pour ſervir les Lévites. Toutes ces perſonnes étoient diſtinguées & nommées par leurs noms.

20. & de Nathinæis, quos dederat David & principes ad miniſteria Levitarum, Nathinæos ducentos viginti : omnes hi ſuis nominibus vocabantur.

21. Etant ſur le bord du fleuve Ahava, je publiai un jeûne, pour nous humilier devant le Seigneur notre Dieu, & pour lui demander qu'il nous conduiſît heureuſement dans notre chemin, nous, nos enfans, & tout ce que nous portions avec nous.

21. Et prædicavi ibi jejunium juxta fluvium Ahava, ut affligeremur coram Domino Deo noſtro, & peteremus ab eo viam rectam nobis & filiis noſtris, univerſæque ſubſtantiæ noſtræ.

22. Car j'eus honte de demander au Roi une eſcorte de cavaliers pour nous défendre de nos ennemis pendant le chemin, parce que nous avions dit au Roi : La main *favorable* de notre Dieu eſt ſur tous ceux qui le cherchent ſincerement ; & ſon empire, ſa puiſſance & ſa fureur éclatent ſur tous ceux qui l'abandonnent.

22. Erubui enim petere à rege auxilium & equites, qui defenderent nos ab inimico in via : quia dixeramus regi : Manus Dei noſtri eſt ſuper omnes, qui quærunt eum in bonitate ; & imperium ejus & fortitudo ejus, & furor ſuper omnes qui derelinquunt eum.

23. Nous jeûnâmes donc, & nous fîmes dans ce deſſein notre priere à notre Dieu ; & tout nous ſuccéda heureuſement.

23. Jejunavimus autem ; & rogavimus Deum noſtrum per hoc : & evenit nobis proſperè.

§. III. *Eſdras donne en dépôt aux Prêtres tout l'or & l'argent qu'on apportoit de Babylone pour le temple du Seigneur. Ils continuent leur voyage vers Jeruſalem. Ils y arrivent heureuſement, & ſont traités favorablement par les miniſtres du Roi.*

24. Et ſeparavi de principibus Sacerdotum duodecim, Sarabiam, & Haſabiam, & cum eis de fratribus eorum decem.

24. Et je choiſis douze d'entre les premiers des prêtres, que je ſéparai des autres, Sarabias, Haſabias, & dix d'entre leurs freres;

25. Appendique eis argentum & aurum, & vaſa conſecrata domûs Dei noſtri quæ obtulerat rex & conſiliatores ejus, & principes ejus, univerſuſque Iſrael, eorum qui inventi fuerant:

25. & je peſai devant eux l'argent & l'or, & les vaſes conſacrés *& deſtinés à l'uſage* de la maiſon de notre Dieu, que le Roi, ſes conſeillers & ſes Princes, & tous ceux qui s'étoient trouvés dans Iſraël avoient offerts au Seigneur.

26. & appendi in manibus eorum argenti talenta ſexcenta quinquaginta, & vaſa argentea centum, auri centum talenta:

26. Je peſai entre leurs mains ſix cens cinquante talens d'argent, cent vaſes d'argent, cent talens d'or,

27. & crateres aureos viginti, qui habebant ſolidos millenos, & vaſa æris fulgentis optimi duo, pulchra ut aurum.

27. vingt taſſes d'or du poids de mille dragmes, & deux vaſes d'un airain clair & brillant, auſſi beaux que s'ils euſſent été d'or.

28. Et dixi eis: Vos ſancti Domini, & vaſa ſancta, & argentum & aurum quod ſponte oblatum eſt Domino Deo patrum noſtrorum:

28. Et je leur dis: Vous êtes les ſaints du Seigneur; & ces vaſes ſont ſaints, comme tout cet or & cet argent, qui a été offert volontairement au Seigneur le Dieu de nos peres.

29. vigilate & cuſtodite, donec appendatis coram principibus Sacerdotum, & Levitarum, & ducibus familiarum Iſrael in Jeruſalem, in thеſaurum domus Domini.

29. Gardez *donc ce dépôt* avec grand ſoin, juſqu'à ce que vous le rendiez dans le même poids à Jeruſalem aux princes des prêtres, aux Lévites & aux chefs des familles d'Iſraël, pour être conſervé au thréſor de la maiſon du Seigneur.

30. Suſceperunt autem Sacerdotes & Levitæ pondus argenti, & auri, & vaſorum, ut deferrent Jeruſalem in domum Dei noſtri.

30. Les Prêtres & les Lévites reçurent cet argent, cet or, & ces vaſes dans le même poids *qui leur fut marqué*, pour les porter à Jeruſalem dans la maiſon de notre Dieu.

31. Promovimus ergo à fluminе Ahava duodecimo die menſis primi ut pergeremus Jeruſalem: & manus Dei noſtri fuit ſuper nos, &

31. Nous partîmes donc du bord du fleuve Ahava le douzieme jour du premier mois, pour aller à Jeruſalem; & la main *favorable* de notre Dieu fut ſur nous, & il nous déli-

Digitized by Google

vra des mains de nos ennemis, & de tous ceux qui nous dreſſoient des embûches pendant le voyage.

liberavit nos de manu inimici & inſidiatoris in via.

32. Nous arrivâmes à Jeruſalem; & après y avoir demeuré trois jours,

32. Et venimus Jeruſalem; & manſimus ibi tribus diebus.

33. le quatrieme jour, l'argent, l'or & les vaſes furent portés en la maiſon de notre Dieu par Meremoth fils d'Urie prêtre, qui étoit accompagné d'Eleazar fils de Phinées; & Joſabed fils de Joſué, & Noadaïa fils de Bennoï Lévites, étoient avec eux.

33. Die autem quarta appenſum eſt argentum, & aurum, & vaſa in domo Dei noſtri per manum Meremoth filii Uriæ ſacerdotis, & cum eo Eleazar filius Phinees, cumque eis Jozabed filius Joſue, & Noadaia filius Bennoi Levitæ,

34. Tout fut livré par compte & par poids; & on écrivit alors ce que peſoit chaque choſe.

34. juxta numerum & pondus omnium: deſcriptumque eſt omne pondus in tempore illo.

35. Les enfans d'Iſraël qui étoient revenus de captivité, offrirent auſſi pour holocauſte au Dieu d'Iſraël douze veaux pour tout le peuple d'Iſraël (*car il en étoit revenu pluſieurs des dix tribus avec ceux des tribus de Juda & de Benjamin*) quatre-vingts-ſeize béliers, ſoixante & dix-ſept agneaux, & douze boucs pour le péché; & le tout *fut offert* en holocauſte au Seigneur.

35. Sed & qui venerant de captivitate filii tranſmigrationis, obtulerunt holocautomata Deo Iſrael, vitulos duodecim pro omni populo Iſrael, arietes nonaginta ſex, agnos ſeptuaginta ſeptem, hircos pro peccato duodecim: omnia in holocauſtum Domino.

36. Ils donnerent les édits du Roi aux ſatrapes qui étoient de ſa cour, & aux gouverneurs des pays au-delà du fleuve, leſquels commencerent à favoriſer le peuple & la maiſon de Dieu.

36. Dederunt autem edicta regis ſatrapis, qui erant de conſpectu regis, & ducibus trans Flumen, & elevaverunt populum & domum Dei.

CHAPITRE IX.

§. I. *Eſdras apprend avec douleur que le peuple d'Iſraël, les Prêtres & les Lévites ont violé la loi du Seigneur, en ſe mariant avec des idolatres.*

L'an du monde 3538. Avant J. C. 466.

1. APrès que cela fut fait, les chefs *des tribus* me vinrent dire: Le peuple d'Iſraël, les Prêtres & les Lévites *qui ſont revenus en cette terre avec Zorobabel*, ne ſe ſont point ſéparés des abominations des peuples *de ce pays*,

1. Poſtquam autem hæc completa ſunt, acceſſerunt ad me principes, dicentes: Non eſt ſeparatus populus Iſrael, Sacerdotes & Levitæ, à populis terrarum, & abominationibus eorum, Cha-

nanæi videlicet, & Hethæi, & Pherezæi, & Jebuſæi & Ammonitarum, & Moabitarum, & Ægyptiorum, & Amorrhæorum :

des Chananéens, des Héthéens, des Phéréſéens, des Jébuſéens, des Ammonites, des Moabites, des Egyptiens & des Amorrhéens.

2. tulerunt enim de filiabus eorum ſibi & filiis ſuis, & commiſcuerunt ſemen ſanctum cum populis terrarum : manus etiam principum & magiſtratuum fuit in tranſgreſſione hac prima.

2. Car ils ont pris de leurs filles, & les ont épouſées. Ils ont donné auſſi de ces filles à leurs fils, & ils ont mêlé la race ſainte avec les nations. Et les chefs *des familles* & les Magiſtrats ſont entrés les premiers dans ce violement de la loi.

3. Cumque audiſſem ſermonem iſtum, ſcidi pallium meum & tunicam, & evelli capillos capitis mei & barbæ, & ſedi mœrens.

3. Lorſque je les eu entendu parler ainſi, *je fus pénetré de douleur, de ſorte que* je déchirai mon manteau & ma tunique ; je m'arrachai les cheveux de la tête & les poils de la barbe ; & je m'aſſis, tout abattu de triſteſſe.

4. Convenerunt autem ad me omnes qui timebant verbum Dei Iſrael, pro tranſgreſſione eorum qui de captivitate venerant, & ego ſedebam triſtis uſque ad ſacrificium veſpertinum :

4. Tous ceux qui craignoient la parole du Dieu d'Iſraël s'aſſemblerent auprès de moi, pour *pleurer* ce violement de la loi, qu'avoient commis ceux qui étoient revenus de captivité *avant nous :* & je demeurai aſſis & tout triſte juſqu'au ſacrifice du ſoir.

5. & in ſacrificio veſpertino ſurrexi de afflictione mea, & ſciſſo pallio & tunica, curvavi genua mea, & expandi manus meas ad Dominum Deum meum,

5. Et lorſqu'on offroit le ſacrifice du ſoir, je me relevai de la conſternation où j'avois été ; & ayant mon manteau & mes tuniques déchirées, je me mis à genoux, & j'étendis mes mains vers le Seigeur mon Dieu.

§. II. *Priere qu'Eſdras fait au Seigneur.*

6. & dixi : Deus meus confundor & erubeſco levare faciem meam ad te : quoniam iniquitates noſtræ multiplicatæ ſunt ſuper caput noſtrum, & delicta noſtra creverunt uſque ad cœlum,

6. Et je lui dis : Mon Dieu, je ſuis dans la confuſion, & j'ai honte de lever les yeux devant vous, parce que nos iniquités ſe ſont multipliées & accumulées ſur nos têtes,

7. à diebus patrum noſtrorum : ſed & nos ipſi peccavimus graviter uſque ad diem hanc, & in iniquitatibus noſtris traditi ſumus ipſi, & reges noſtri, & Sacerdotes noſtri, in manum regum terrarum, & in gladium, & in captivitatem, & in rapinam, & in confuſionem vultus, ſicut & die hac.

7. depuis le tems de nos peres, & que nos péchés ſe ſont accrus, & ſont montés juſqu'au ciel. Nous ſommes tombés auſſi nous-mêmes juſqu'aujourd'hui dans de grands péchés ; & nos iniquités ont été cauſe que nous avons été livrés, nous, nos Rois, & nos Prêtres, entre les mains des Rois des nations, & que nous avons été abandonnés à l'épée, à la ſervitude, au pillage, aux inſultes &

la confuſion, comme nous le ſommes encore aujourd'hui, *en la perſonne de nos freres qui ſont reſtés captifs.*

8. Et maintenant le Seigneur notre Dieu a écouté un peu nos prieres, & nous a fait une grace comme d'un moment, pour nous laiſſer *joüir de la liberté*, nous qui ne ſommes qu'un petit reſte *de cette grande multitude qui eſt dans l'eſclavage. Il nous a fait revenir en cette terre*, pour nous donner un établiſſement dans ſon lieu ſaint, pour éclairer nos yeux *de ſa divine lumiere*, & pour nous laiſſer un peu de vie *& de ſoulagement* dans notre ſervitude.

8. Et nunc quaſi parum & ad momentum facta eſt deprecatio noſtra apud Dominum Deum noſtrum, ut dimitterentur nobis reliquiæ, & daretur nobis paxillus in loco ſancto ejus, & illuminaret oculos noſtros Deus noſter, & daret nobis vitam modicam in ſervitute noſtra,

9. Car nous étions eſclaves: & notre Dieu ne nous a pas abandonnés dans notre captivité; mais il nous a fait trouver grace & miſéricorde devant le Roi des Perſes, afin qu'il nous donnât la vie, *en nous rendant la liberté*, qu'il élevât la maiſon de notre Dieu, qu'il la rebâtit après avoir été long-tems déſolée, & qu'il nous laiſſât un lieu de retraite dans Juda & dans Jeruſalem.

9. quia ſervi ſumus, & in ſervitute noſtra non dereliquit nos Deus noſter, ſed inclinavit ſuper nos miſericordiam coram rege Perſarum, ut daret nobis vitam, & ſublimaret domum Dei noſtri, & extrueret ſolitudines ejus, & daret nobis ſepem in Juda & Jeruſalem.

10. Et maintenant, ô mon Dieu, que dirons-nous après tant de graces *que nous avons reçûes de votre bonté, & tant d'ingratitude dont nous venons de les payer*, puiſque nous avons *de nouveau* violé vos commandemens,

10. Et nunc quid dicemus, Deus noſter, poſt hæc? quia dereliquimus mandata tua,

11. que vous nous avez donnés par les prophetes vos ſerviteurs, en nous diſant: La terre que vous allez poſſéder eſt une terre impure, comme le ſont celles de tous les autres peuples *qui ne connoiſſent point mon nom*; & elle eſt remplie des ordures & des abominations dont ils l'ont couverte depuis un bout juſqu'à l'autre?

11. quæ præcepiſti in manu ſervorum tuorum prophetarum, dicens: Terra, ad quam vos ingredimini ut poſſideatis eam, terra immunda eſt, juxta immunditiam populorum, ceterarumque terrarum, abominationibus eorum qui replevorunt eam ab ore uſque ad os in coinquinatione ſua?

12. c'eſt pourquoi ne donnez point vos filles à leurs fils; ne prenez point leurs filles pour les faire épouſer à vos fils; & ne recherchez jamais, ni leur paix, ni leur proſpérité, afin que vous deveniez puiſſans, & que vous

12. Nunc ergo filias veſtras ne detis filiis eorum, & filias eorum ne accipiatis filiis veſtris, & non quæratis pacem eorum, & proſperitatem eorum, uſque in æternum: ut confortemini &

comedatis quæ bona ſunt terræ, & heredes habeatis filios veſtros uſque in ſæculum.

mangiez en repos les biens de cette terre; & qu'après vous, vos enfans en héritent, & en joüiſſent pour jamais.

13. Et poſt omnia quæ venerunt ſuper nos in operibus noſtris peſſimis, & in delicto noſtro magno, quia tu Deus noſter liberaſti nos de iniquitate noſtra, & dediſti nobis ſalutem ſicut eſt hodie,

13. *C'eſt cependant ce que nous avons fait ſans craindre vos menaces, ô mon Dieu; & c'eſt auſſi ce qui nous a attiré de ſi ſéveres châtimens de votre part.* Mais après tous ces maux qui nous ſont arrivés à cauſe de nos péchés, vous nous avez délivrés de *la peine que méritoient* nos iniquités, ô mon Dieu, & vous nous avez ſauvés, comme nous le voyons aujourd'hui.

14. ut non converteremur, & irrita faceremus mandata tua, neque matrimonia jungeremus cum populis abominationum iſtarum. Numquid iratus es nobis uſque ad conſummationem ne dimitteres nobis reliquias ad ſalutem?

14. Vous l'avez fait, afin que nous ne retournaſſions point en arriere, que nous ne violaſſions point vos commandemens, & que nous ne fiſſions point d'alliance par les mariages avec les peuples abandonnés à toutes ces abominations. *Maintenant donc, ô Seigneur, que nous avons recommencé à contracter ces alliances criminelles que vous nous aviez ſi expreſſément défendues*, ſerez-vous en colere contre nous juſqu'à nous perdre entierement, ſans laiſſer aucun reſte de votre peuple pour le ſauver?

15. Domine Deus Iſrael, juſtus es tu: quoniam derelicti ſumus, qui ſalvaremur ſicut die hac. Ecce coram te ſumus in delicto noſtro, non enim ſtari poteſt coram te ſuper hoc.

15. *Non*, Seigneur Dieu d'Iſraël, vous êtes juſte *& fidele en vos promeſſes; & nous avons lieu d'eſpérer qu'elles s'accompliront en nous*, puiſque nous avons été laiſſés *&* réſervés *entre tant d'autres* pour être ſauvés, comme nous le voyons aujourd'hui. *Mais nous n'attendons ce ſalut que de votre pure bonté. En effet*, vous nous voyez *abattus* devant vos yeux dans la vûe de notre péché, *n'ayant d'eſpérance qu'en votre ſeule miſéricorde:* car après cet excès, on ne peut pas ſubſiſter devant votre face, *ſi l'on ne s'appuie ſur votre infinie bonté.*

CHAPITRE X.

§. I. *Les Juifs s'assemblent autour d'Esdras. Ils répandent beaucoup de larmes. Ils offrent de faire alliance avec le Seigneur, & de chasser toutes les femmes étrangeres, & les enfans qu'ils en avoient eus.*

LA MESME ANNÉE 3538. AVANT J. C. 466.

1. LOrsqu'Esdras prioit de cette sorte, qu'il imploroit *la miséricorde de Dieu*, qu'il pleuroit, & qu'il étoit étendu par terre devant le temple de Dieu *hors du parvis des Prêtres*, une grande foule du peuple d'Israël, d'hommes & de femmes, & de petits enfans, s'assembla autour de lui, & le peuple versa une grande abondance de larmes.

1. Sic ergo orante Esdra; & implorante eo, & flente, & jacente ante templum Dei, collectus est ad eum de Israel cœtus grandis nimis virorum & mulierum & puerorum, & flevit populus fletu multo.

2. Alors Sechenias fils de Jehiel, l'un des enfans d'Elam, dit à Esdras : Nous avons violé la loi de notre Dieu; nous avons épousé des femmes des nations étrangeres. *Mais tâchons de réparer cette faute.* Et *dès* maintenant, si Israël se repent de ce péché,

2. Et respondit Sechenias filius Jehiel de filiis Ælam, & dixit Esdræ : Nos prævaricati sumus in Deum nostrum, & duximus uxores alienigenas de populis terræ: & nunc, si est pœnitentia in Israel super hoc,

3. faisons *de nouveau* alliance avec le Seigneur notre Dieu; chassons toutes ces femmes & ceux qui en sont nés, nous conformant à la volonté du Seigneur, & de ceux qui réverent les préceptes du Seigneur notre Dieu, & que tout se fasse selon la loi.

3. percutiamus fœdus cum Domino Deo nostro, ut projiciamus universas uxores, & eos qui de his nati sunt, juxta voluntatem Domini, & eorum qui timent præceptum Domini Dei nostri, secundùm legem fiat.

4. Levez-vous *donc*. C'est à vous à ordonner. Nous serons avec vous. Revêtez-vous de force, & agissez.

4. Surge, tuum est decernere, nosque erimus tecum; confortare, & fac.

5. Esdras se leva, & obligea les Princes des Prêtres & des Lévites, & tout Israël de lui promettre avec serment qu'ils feroient ce qu'on venoit de dire; & ils le lui jurerent.

5. Surrexit ergo Esdras; & adjuravit principes Sacerdotum & Levitarum, & omnem Israel, ut facerent secundùm verbum hoc, & juraverunt.

6. Esdras se leva de devant la maison de Dieu, & s'en alla à la chambre de Johanan fils d'Eliasib, *qui étoit Grand Prêtre;* où étant entré, il ne mangea point de pain, & ne but point d'eau, parce qu'il pleuroit le péché de ceux qui étoient revenus de captivité.

6. Et surrexit Esdras ante domum Dei, & abiit ad cubiculum Johanan filii Eliasib, & ingressus est illuc, panem non comedit, & aquam non bibit: lugebat enim transgressionem eorum qui venerant de captivitate.

7. Et missa est vox in Juda, & in Jerusalem omnibus filiis transmigrationis, ut congregarentur in Jerusalem :

7. Alors on fit publier dans Juda & dans Jerusalem que tous ceux qui étoient revenus de captivité s'assemblassent à Jerusalem ;

8. & omnis qui non venerit in tribus diebus juxta consilium principum & seniorum, auferetur universa substantia ejus, & ipse abjicietur de cœtu transmigrationis.

8. & que quiconque ne s'y trouveroit pas dans trois jours, selon l'ordre des Princes & des anciens, perdroit tout son bien, & seroit chassé de l'assemblée de ceux qui étoient revenus en leur pays.

9. Convenerunt igitur omnes viri Juda & Benjamin in Jerusalem tribus diebus, ipse est mense nono, vigesimo die mensis : & sedit omnis populus in platea domus Dei, trementes pro peccato, & pluviis.

9. Ainsi tous ceux de Juda & de Benjamin furent assemblés en trois jours à Jerusalem, *& y vinrent* le vingtieme jour du neuvieme mois, & tout le peuple se tint dans la place de devant le temple de Dieu, étant tout tremblans à cause de leurs péchés, & des *grandes* pluies *qu'il faisoit alors, & qu'ils regardoient comme une marque de la colere de Dieu.*

10. Et Esdras sacerdos, & dixit ad eos : Vos transgressi estis, & duxistis uxores alienigenas, ut adderetis super delictum Israel.

10. Et Esdras Prêtre se levant, leur dit : Vous avez violé la loi *du Seigneur*, & vous avez épousé des femmes étrangeres, pour ajoûter ce péché à tous ceux d'Israël.

11. Et nunc date confessionem Domino Deo patrum vestrorum, & facite placitum ejus, & separamini à populis terræ, & ab uxoribus alienigenis.

11. Rendez donc maintenant gloire au Seigneur le Dieu de vos peres, *en confessant vos péchés, & en travaillant à les réparer.* Faites ce qui lui est agréable ; & séparez-vous des nations & des femmes étrangeres *que vous avez épousées malgré les défenses de sa loi.*

§. II. *Les Juifs demandent qu'on établisse des chefs parmi eux, qui fassent le dénombrement de ceux qui ont épousé des femmes étrangeres, & qui les obligent de les renvoyer.*

12. Et respondit universa multitudo, dixitque voce magna : Juxta verbum tuum ad nos, sic fiat.

12. Tout le peuple répondit à haute voix : Que ce que vous nous avez dit soit exécuté.

13. Verumtamen quia populus multus est, & tempus pluviæ, & non sustinemus stare foris, & opus non est diei unius vel duorum (vehementer quippe peccavimus in sermone isto)

13. Mais parce que l'assemblée du peuple est grande, & que pendant cette pluie nous ne pouvons demeurer dehors, outre que ce n'est pas ici l'ouvrage d'un jour, ni de deux, le péché que nous avons commis étant très-grand *& très-universel.*

14.

14. qu'on établiſſe des chefs ſur tout le peuple, *qui aillent dans toutes les villes faire la recherche des coupables;* que tous ceux d'entre nous qui ont épouſé des femmes étrangeres, viennent *comparoître devant eux* au jour qu'on leur marquera; & que les anciens & les Magiſtrats de cette ville viennent avec eux *pour faire exécuter ce qu'ils auront ordonné; & qu'on en uſe de la ſorte* juſqu'à ce que nous ayons détourné de deſſus nous la colere de notre Dieu, que nous nous ſommes attirée par ce péché.

14. conſtituantur principes in univerſa multitudine: & omnes in civitatibus noſtris qui duxerunt uxores alienigenas, veniant in temporibus ſtatutis, & cum his ſeniores per civitatem & civitatem, & judices ejus, donec avertatur ira Dei noſtri à nobis ſuper peccato hoc.

15. Jonathan fils d'Azahel, & Jaaſia fils de Thecué furent donc établis pour cette affaire; & Moſollam & Sebethaï Lévites les y aiderent.

15. Igitur Jonathan filius Azabel, & Jaaſia filius Thecue, ſteterunt ſuper hoc, & Moſollam & Sebethai Levites adjuverunt eos.

16. Et ceux qui étoient revenus de captivité firent ce qui étoit ordonné. Eſdras Prêtre & les chefs des familles allerent dans les maiſons de leurs peres, chacun ſelon ſon nom; & ils commencerent au premier jour du dixieme mois, de faire leurs informations.

16. feceruntque ſic filii tranſmigrationis. Et abierunt, Eſdras ſacerdos & viri principes familiarum in domos patrum ſuorum, & omnes per nomina ſua, & ſederunt in die primo menſis decimi ut quærerent rem.

17. Et le dénombrement de ceux qui avoient épouſé des femmes étrangeres fut achevé le premier jour du premier mois *de l'année.*

17. Et conſummati ſunt omnes viri, qui duxerant uxores allenigenas, uſque ad diem primam menſis primi.

18. Entre les enfans des Prêtres, on trouva ceux-ci qui avoient épouſé des femmes étrangeres. Des enfans de Joſué, les fils de Joſedec & ſes freres Maaſia & Eliezer, Jarib & Godolia.

18. Et inventi ſunt de filiis ſacerdotum qui duxerant uxores alienigenas. De filiis Joſue filii Joſedec, & fratres ejus, Maaſias, & Eliezer, & Jarib, & Godolia.

19. Et ils conſentirent à chaſſer leurs femmes, & à offrir un bélier du troupeau pour leur péché.

19. Et dederunt manus ſuas ut ejicerent uxores ſuas, & pro delicto ſuo arietem de ovibus offerrent.

20. Des enfans d'Emmer, Hanani & Zebedia.

20. Et de filiis Emmer, Hanani, & Zebedia.

21. Des enfans d'Harim, Maaſia & Elia, Seméïa, Jehiel & Ozias.

21. Et de filiis Harim, Maaſia, & Elia, & Semeia, & Jehiel, & Ozias.

22. Des enfans de Pheshur, Elioënai,

22. Et de filiis Pheshur,

Elioenai, Maaſia, Iſmael, Nathanael, Jozabed, & Elaſa.

Maaſia, Iſmaël, Nathanaël, Jozabed & Elaſa.

23. Et de filiis Levitarum, Jozabed, & Semei, & Celaia, ipſe eſt Calita, Phataia, Juda, & Eliezer.

23. Des enfans des Lévites, Jozabed, Seméï, Celaïa, c'eſt le même qui eſt appellé Calita; Phataïa, Juda & Eliezer.

24. Et de cantoribus, Eliaſib. Et de janitoribus Sellum, & Telem, & Uri.

24. Des chantres, Eliaſib. Des portiers, Sellum, Telem, & Uri.

25. Et ex Iſrael, de filiis Pharos, Remeia, & Jezia, & Melchia, & Miamin, & Eliezer, & Melchia & Banea.

25. *Voilà le dénombrement des Prêtres & des Lévites qui avoient épouſé des femmes étrangeres; & voici celui du peuple* d'Iſraël. *Les coupables furent* des enfans de Pharos, Remeïa, Jeſia, Melchia, Miamin, Eliezer, Melchia, & Banea.

26. Et de filiis Ælam, Mathania, Zacharias, & Jehiel, & Abdi, & Jerimoth, & Elia.

26. Des enfans d'Elam, Mathania, Zacharias, Jehiel, Abdi, Jerimoth, & Elia.

27. Et de filiis Zethua, Elioenai, Eliaſib, Mathania, & Jerimuth, & Zabad, & Aziza.

27. Des enfans de Zethua, Elioënaï, Eliaſib, Mathania, Jerimuth, Zabad & Aziza.

28. Et de filiis Bebai, Johanan, Hanania, Zabbai, Athalai.

28. Des enfans de Bebaï, Johanan, Hanania, Zabbaï & Athalaï.

29. Et de filiis Bani, Moſollam, & Melluch, & Adaia, Jaſub, & Saal, & Ramoth.

29. Des enfans de Bani, Moſollam, Melluch, Adaïa, Jaſub, Saal & Ramoth.

30. Et de filiis Phahath Moab, Edna, & Chalal, Banaias, & Maaſias, Mathanias, Beſeleel, Bennui, & Manaſſe.

30. Des enfans de Phahath-Moab, Edna, Chalal, Banaïas, Maaſias, Mathanias, Beſeléel, Bennui & Manaſſé.

31. Et de filiis Herem, Eliezer, Joſue, Melchias, Semeias, Simeon,

31. Des enfans de Herem, Eliezer, Joſué, Melchias, Seméïas & Simeon.

32. Benjamin, Maloch, Samarias.

32. Benjamin, Maloch, Samarias.

33. Et de filiis Haſom, Mathanai, Mathatha, Zabad, Eliphelet, Jermai, Manaſſe, Semei.

33. Des enfans d'Hazom, Mathanaï, Mathatha, Zabab, Eliphelet, Jermaï, Manaſſé, & Séméi.

34. De filiis Bani, Maaddi, Amram, & Vel,

34. Des enfans de Bani, Maaddi, Amram & Vel,

35. Baneas, & Badaias, Cheliau,

35. Baneas, Badaïas, Cheliaü,

36. Vania, Marimuth, & Eliaſib,

36. Vania, Marimuth, Eliaſib,

37. Mathanias, Mathanai, & Jaſi,

37. Mathanias, Mathanaï, Jaſi,

38. & Bani, & Bennui, Semei,

38. Bani, Bennui, Seméï,

39. Salmias, Nathan, Adaïas,

40. Mechnedebaï, Siſaï, Saraï,

41. Ezrel, Selemiaü, Semeria,

42. Sellum, Amaria & Joſeph.

43. Des enfans de Nebo, Jehiel, Mathathias, Zabad, Zabina, Jeddu, Joël & Banaia.

44. Toutes ces perſonnes avoient pris des femmes étrangeres; & il y en avoit *quelques-uns* qui *en* avoient eu des enfans, *qu'on renvoya avec elles.*

39. & Salmias, & Nathan, & Adaias,

40. & Mechnedebai, Siſai, Sarai,

41. Ezrel, & Selemiaü, Semeria,

42. Sellum, Amaria, Joſeph.

43. De filiis Nebo, Jehiel, Mathathias, Zabad, Zabina, Jeddu, & Joel, & Banaia.

44. Omnes hi acceperant uxores alienigenas, & fuerunt ex eis mulieres, quæ pepererant filios.

AVERTISSEMENT.

NEHEMIE étoit fils de Helcias de la race de Levi, ſelon quelques-uns; & ſelon d'autres de la tribu de Juda; ce qui paroît plus vraiſſemblable. Il eſt quelquefois appellé Atherſatha, c'eſt-à-dire, l'Echanſon, parce qu'il poſſédoit cette charge à la cour d'Artaxercès Longuemain Roi de Perſe.

Lorſqu'il étoit avec ce Prince dans le château de Suſe, il apprit avec une extrême douleur l'état déplorable où Jeruſalem ſe trouvoit réduite, & l'oppreſſion que ſouffroient les Juifs qui étoient reſtés dans le pays. Il eut recours à Dieu, il pleura, il pria, & s'adreſſa enſuite au Roi, qui lui permit de retourner en Judée, & d'y rebâtir les murs de Jeruſalem.

Ce Prince lui donna des lettres pour les gouverneurs des provinces de-delà l'Euphrate, & pour le grand-maître de ſes forêts, afin qu'il lui fournît tous les bois dont il auroit beſoin pour couvrir les tours du temple, les murailles de la ville & la maiſon du gouverneur, c'eſt-à-dire, celle où il ſe retireroit; car le Roi l'honora de cette qualité, en lui permettant de venir à Jeruſalem.

Nehemie y étant arrivé, y demeura trois jours ſans découvrir le ſujet de ſon voyage: mais ayant fait le tour de la ville durant la nuit, & ayant reconnu l'état où en étoient les murailles, il aſſembla les principaux d'entre les Juifs, & les exhorta à s'unir à lui pour les rebâtir. Il les trouva très-diſpoſés à le ſeconder dans cette entrepriſe.

Nehemie la conduiſit avec tant de ſageſſe, de vigilance & de fermeté, que, malgré les oppoſitions des peu-

ples voiſins, jaloux de la gloire d'Iſraël, il acheva ce grand ouvrage en cinquante-deux jours. Il en fit la dédicace avec la pompe & la magnificence qui convenoit à cette ſolemnité. Il célébra de même la fête des Tabernacles; & le peuple y fit paroître une joie & une piété qui n'avoient point eu d'exemple depuis le tems de Joſué.

Après s'être acquité de ces devoirs de religion, Nehemie prit les meſures néceſſaires pour repeupler Jeruſalem, & pour la mettre à couvert des inſultes & des ſurpriſes de ſes ennemis. Il s'appliqua enſuite à rétablir le culte de Dieu, & à régler les mœurs des Juifs. Ils renouvellerent l'alliance que leurs peres avoient faite avec le Seigneur. Ils s'engagerent de nouveau par cette alliance, que Nehemie ſigna le premier, à ne point contracter de mariages avec les peuples incirconcis, à garder le ſabbat, à payer les dixmes & les prémices, à fournir tout ce qui ſeroit néceſſaire pour le culte du Seigneur, & à obſerver ſa loi.

Nehemie, après avoir gouverné les Juifs pendant douze ans, durant leſquels il leur donna des marques éclatantes de ſa magnificence, de ſon déſintéreſſement & de ſa libéralité, retourna auprès du Roi de Perſe, ſelon la promeſſe qu'il lui en avoit faite.

Il revint à Jeruſalem ſur la fin de ſes jours. Il trouva que, pendant ſon abſence, il s'étoit introduit pluſieurs abus parmi les Juifs. Il s'appliqua à les réformer. Il fit jetter les meubles de Tobie Ammonite hors du tréſor du Temple, où le grand-prêtre Eliaſib lui avoit donné un appartement. Il purifia ce lieu deſtiné à garder les vaſes, les dixmes & l'encens. Il rappella les prêtres & les Lévites qui s'étoient retirés : il les rétablit dans leurs fonctions, & leur fit payer les dixmes & les prémices. Il renouvella l'obſer-

vation du ſabbat qui étoit fort négligée. Il caſſa les mariages contractés avec des femmes étrangeres; & il obligea ceux qui les avoient épouſées de les renvoyer. Il reprit fortement les riches qui opprimoient les pauvres par leurs uſures; & s'étant offert de remettre tout ce que lui & ſes gens leur avoient prêté, il engagea les riches à ſuivre cet exemple de généroſité.

Nehemie eut auſſi le bonheur de retrouver le feu ſacré qui avoit été caché dans le fond d'un puits après la priſe de Jeruſalem. Le miracle qui ralluma ce feu éteint depuis ſi long-tems, ou plutôt, la boue dans laquelle il avoit été caché, étant venu à la connoiſſance du Roi de Perſe, ce Prince donna de grands biens aux prêtres Juifs, & leur fit de riches préſens, qu'il leur diſtribua de ſa propre main.

Enfin Nehemie écrivit des mémoires, & fit une bibliotheque, où il raſſembla de divers pays les livres des Prophetes, ceux de David, & les lettres des Rois. On croit que c'eſt de ces mémoires de Nehemie qu'a été compoſé ce Livre qui porte ſon nom. On lui donne auſſi celui de ſecond d'Eſdras, parce que, ſelon ſaint Jerôme, il ne faiſoit autrefois qu'un même livre avec le premier. Mais il eſt évident qu'il n'eſt ni d'Eſdras ni de Nehemie, dans l'état où nous l'avons aujourd'hui, puiſque l'auteur y cite des regiſtres où étoient écrits les noms des Prêtres & des Lévites juſqu'au tems du grand prêtre Jeddoa & du Roi Darius Codomanus, qui ont vêcu plus de ſix vingts ans après l'arrivée de Nehemie dans la Judée.

On remarque auſſi que les évenemens n'y ſont pas rapportés dans leur ordre naturel. Il ſemble que la dédicace des murs, qui eſt au chapitre 12, devroit ſe trouver après le chapitre 6, ou vers la fin du chapitre 7. Les plaintes des pauvres contre les riches, qui ſont rapportées au chap.

5, devroient être après le chapitre 13. On a tâché de faire ſentir l'époque de ces faits par les liaiſons qu'on a inſérées dans la traduction de ce livre, qui contient l'hiſtoire d'environ trente-un ans, c'eſt-à-dire, depuis la vingtieme année du regne d'Artaxercès ſurnommé Longue-main, qui eſt la 3550 du monde, juſqu'au commencement du regne de Darius Nothus ſon fils, qui commença à régner l'an du monde 3581.

LIVRE DE NEHEMIAS,
QUI EST LE SECOND
D'ESDRAS.

CHAPITRE PREMIER.

Nehémie apprend l'état déplorable où Jeruſalem étoit réduite, & il s'en afflige devant le Seigneur. Priere qu'il lui fait pour le rétabliſſement de cette ville, & pour le retour des captifs.

L'AN DU MONDE 3550. AVANT J. C. 454.

1. VERBA Nehemiæ filii Helchiæ. Et factum eſt in menſe Caſleu, anno vigeſimo, & ego eram in Suſis caſtro.

1. HIſtoire de Nehemias fils de Helcias. La vingtieme année *du regne d'Artaxercès ſurnommé Longue-main*, au mois de Caſleu, lorſque j'étois dans le château de Suſe, à *la ſuite du Roi.*

2. Et venit Hanani unus de fratribus meis, ipſe & viri ex Juda: & interrogavi eos de Judæis, qui remanſerant & ſupererant de captivitate, & Jeruſalem.

2. Hanani l'un de mes freres me vint trouver avec quelques-uns de la tribu de Juda; & je leur demandai des nouvelles des Juifs qui étoient reſtés après la captivité, & qui vivoient encore, & de *l'état où étoit* Jeruſalem.

3. Et dixerunt mihi: Qui remanſerunt, & reliqui ſunt de captivitate ibi in provincia, in afflictione magna ſunt, & in opprobrio, & murus Jeruſalem diſſipatus eſt, & portæ ejus combuſtæ ſunt igni.

3. Ils me répondirent: Ceux qui ſont reſtés *dans la Judée* après la captivité, & qui demeurent dans la *Paleſtine réduite maintenant en* province *de l'empire des Perſes*, ſont dans une grande affliction & dans l'opprobre. Les murailles de Jeruſalem ſont toutes détruites; & ſes portes, *qui* ont été conſumées par le feu, *ne ſont point réparées.*

4.

Digitized by Google

4. Ayant entendu ces paroles, je m'assis, je pleurai, & je demeurai tout triste pendant plusieurs jours. Je jeûnai, & je priai en la présence du Dieu du ciel.

4. Cumque audissem verba hujuscemodi, sedi, & flevi, & luxi diebus multis; jejunabam, & orabam ante faciem Dei cœli.

5. Et je *lui* dis: Seigneur, Dieu du ciel, qui êtes fort, grand & terrible, qui gardez votre alliance, & conservez votre miséricorde à ceux qui vous aiment, & qui observent vos commandemens,

5. Et dixi: Quæso, Domine Deus cœli fortis, magne atque terribilis, qui custodis pactum & misericordiam cum his qui te diligunt, & custodiunt mandata tua:

6. ayez, je vous prie, l'oreille attentive & les yeux ouverts, pour exaucer la priere de votre serviteur, que je vous offre maintenant pendant le jour & pendant la nuit, pour les enfans d'Israël vos serviteurs. Je vous confesse les péchés que les enfans d'Israël ont commis contre vous. Nous avons péché, moi & la maison de mon pere.

6. fiant aures tuæ auscultantes, & oculi tui aperti, ut audias orationem servi tui, quam ego oro coram te hodie, nocte & die, pro filiis Israel servis tuis: & confiteor pro peccatis filiorum Israel, quibus peccaverunt tibi: ego & domus patris mei peccavimus,

7. Nous avons été séduits par la vanité & le mensonge, *en nous laissant aller au culte des vaines idoles;* & nous n'avons point observé vos commandemens, vos cérémonies & vos ordonnances, que vous aviez prescrites à Moyse votre serviteur.

7. vanitate seducti sumus, & non custodivimus mandatum tuum, & ceremonias, & judicia, quæ præcepisti Moysi famulo tuo.

8. Souvenez-vous de la parole que vous avez dite à votre serviteur Moyse: Lorsque vous aurez violé ma loi, je vous dispersérai parmi les peuples:

8. Memento verbi, quod mandasti Moysi servo tuo, dicens: Cùm transgressi fueritis, ego dispergam vos in populos:

9. Et alors, si vous revenez à moi, si vous observez mes préceptes, & que vous fassiez ce que je vous ai commandé, quand vous auriez été emmenés jusqu'aux extrémités du monde, je vous rassemblerai de ces pays-là, & je vous ramenerai au lieu que j'ai choisi, pour y établir *le culte qui est dû à* mon nom, *& y faire éclater ma gloire.*

9. & si revertamini ad me, & custodiatis præcepta mea, & faciatis ea, etiamsi abducti fueritis ad extrema cœli, inde congregabo vos, & reducam in locum, quem elegi ut habitaret nomen meum ibi.

10. Ceux-ci, *Seigneur*, sont vos serviteurs & votre peuple; *&* vous les avez rachetés par votre souveraine force, & par votre main puissante.

10. Et ipsi servi tui, & populus tuus: quos redemisti in fortitudine tua magna, & in manu tua valida.

11. Que votre oreille, Seigneur, soit attentive à la priere de votre serviteur, & aux

11. Obsecro Domine, sit auris tua attendens ad ora-

tionem ſervi tui, & ad orationem ſervorum tuorum, qui volunt timere nomen tuum: & dirige ſervum tuum hodie, & da ei miſericordiam ante virum hunc; ego enim eram pincerna regis.

prieres de vos ſerviteurs qui ſont réſolus de craindre votre nom. Conduiſez aujourd'hui votre ſerviteur, & faites-lui trouver miſéricorde devant ce Prince *que je ſers*. Car j'étois l'Echanſon du Roi.

CHAPITRE II.

§. I. *Nehemie obtient du Roi Artaxercès la permiſſion d'aller à Jeruſalem, & de la rebâtir.*

La meſme année 3550.

1. Factum eſt autem in menſe Niſan, anno vigeſimo Artaxerxis regis: & vinum erat ante eum, & levavi vinum, & dedi regi: & eram quaſi languidus ante faciem ejus.

1. LA vingtieme année du regne d'Artaxercès, au mois de Niſan, *qui étoit le tems de mon ſervice*, on apporta du vin devant le Roi; je le pris, & le lui ſervis. Alors le Roi me trouvant le viſage tout abattu,

2. Dixitque mihi rex: Quare vultus tuus triſtis eſt, cùm te ægrotum non videam? non eſt hoc fruſtrà, ſed malum neſcio quod in corde tuo eſt. Et timui valde, ac nimis:

2. me dit: Pourquoi avez-vous le viſage ſi triſte, quoique vous ne me paroiſſiez pas malade? Il faut que vous en ayez ſujet, & que vous cachiez dans votre cœur quelque mauvais deſſein. *A ces paroles*, je fus ſaiſi d'une très-grande crainte, *appréhendant que le Roi ne me ſoupçonnât de vouloir attenter à ſa vie.*

3. & dixi regi: Rex in æternum vive: quare non mœreat vultus meus, quia civitas domus ſepulchrorum patris mei deſerta eſt, & portæ ejus combuſtæ ſunt igni?

3. Et *pour lui ôter cette idée*, je dis au Roi: O Roi, que votre vie ſoit éternelle! Pourquoi mon viſage ne ſeroit-il pas abattu, puiſque la ville où ſont les tombeaux de mes peres eſt toute déſerte, & que ſes portes ont été brûlées?

4. Et ait mihi rex: Pro qua re poſtulas? Et oravi Deum cœli,

4. Le Roi me dit: Que me demandez-vous? Je priai le Dieu du ciel *de me rendre ce Prince favorable;*

5. & dixi ad regem: Si videtur regi bonum, & ſi placet ſervus tuus ante faciem tuam, ut mittas me in Judæam, ad civitatem ſepulchri patris mei, & ædificabo eam.

5. & je dis au Roi: Si ma demande ne déplaît pas au Roi, & ſi votre ſerviteur vous eſt agréable, envoyez-moi, *je vous prie*, en Judée, à la ville des ſépulcres de mes peres, afin que je la faſſe rebâtir.

6. Dixitque mihi rex, & regina quæ ſedebat juxta eum:

6. Le Roi, & la Reine qui étoit aſſiſe auprès de lui, me dirent: Combien durera vo-

tre voyage ? & quand reviendrez-vous ? Je leur marquai le tems *de mon retour ;* & le Roi l'agréa, & il me permit de m'en aller.

Usque ad quod tempus erit iter tuum, & quando reverteris? Et placuit ante vultum regis, & misit me : & constitui ei tempus.

7. Je lui dis encore : Je ſupplie le Roi de me donner des lettres pour les gouverneurs du pays de de-là le fleuve *Euphrate*, afin qu'ils me faſſent paſſer *ſûrement*, juſqu'à ce que je ſois arrivé en Judée.

7. Et dixi regi : Si regi videtur bonum, epiſtolas det mihi ad duces regionis trans Flumen, ut traducant me, donec veniam in Judæam :

8. *Je le ſupplie* auſſi *de me donner* une lettre pour Aſaph grand-maître de la forêt du Roi, afin qu'il me ſoit permis d'y prendre du bois, pour pouvoir couvrir les portes des tours du temple, les murailles de la ville, & la maiſon où je me retirerai. Le Roi m'accorda ma demande ; parce que la main favorable de mon Dieu étoit ſur moi.

8. & epiſtolam ad Aſaph cuſtodem ſaltûs regis, ut det mihi ligna, ut tegere poſſim portas turris domûs, & muros civitatis, & domum quam ingreſſus fuero. Et dedit mihi rex juxta manum Dei mei bonam mecum.

9. J'allai *donc* trouver les gouverneurs du pays de de-là le fleuve, & je leur préſentai les lettres du Roi. Or le Roi avoit envoyé avec moi des officiers de guerre, & des cavaliers.

9. Et veni ad duces regionis trans Flumen, dedique eis epiſtolas regis. Miſerat autem rex mecum principes militum, & equites.

§. II. *Les ennemis des Juifs, affligés de l'arrivée de Nehémias, ſe moquent de lui. Il viſite Jeruſalem, & excite les Juifs à la rebâtir.*

10. Sanaballat Horonite, & Tobie ſerviteur *du Roi*, Ammonite *de nation, & commandant pour le Roi en Samarie*, ayant été avertis *de mon arrivée*, furent ſaiſis d'une extrême affliction, voyant qu'*en ma perſonne*, il étoit venu un homme qui cherchoit à procurer le bien des enfans d'Iſraël.

10. Et audierunt Sanaballat Horonites, & Tobias ſervus Ammanites : & contriſtati ſunt afflictione magna, quòd veniſſet homo, qui quæreret proſperitatem filiorum Iſrael.

11. Etant arrivé à Jeruſalem, j'y demeurai pendant trois jours ;

11. Et veni Jeruſalem, & eram ibi tribus diebus,

12. & je me levai la nuit, ayant peu de gens avec moi. Je ne dis à perſonne ce que Dieu m'avoit inſpiré de faire dans Jeruſalem ; & je n'avois point là de chevaux, hors celui ſur lequel j'étois monté, *afin de faire les choſes avec moins d'éclat.*

12. & ſurrexi nocte ego, & viri pauci mecum, & non indicavi cuiquam quid Deus dediſſet in corde meo ut facerem in Jeruſalem, & jumentum non erat mecum, niſi animal cui ſedebam.

13. Je ſortis la nuit par la porte de la val-

13. Et egreſſus ſum per

portam vallis nocte, & ante fontem draconis, & ad portam ſtercoris, & conſiderabam murum Jeruſalem diſſipatum, & portas ejus conſumptas igni.

lée *des corps morts;* je vins devant la fontaine du Dragon, & à la porte du fumier; & je conſidérois les murailles de Jeruſalem, qui étoient toutes abattues, & ſes portes qui avoient été brûlées.

14. Et tranſivi ad portam fontis, & ad aquæductum regis, & non erat locus jumento cui ſedebam, ut tranſirer.

14. Je paſſai de-là à la porte de la fontaine *de Siloé*, & à l'aqueduc du Roi *Ezechias;* & je ne trouvai point de lieu par où on pût paſſer le cheval ſur lequel j'étois monté. *Je fus donc obligé de faire le reſte à pied.*

15. Et aſcendi per torrentem nocte, & conſiderabam murum, & reverſus veni ad portam vallis, & redi.

15. Il étoit encore nuit quand je remontai par le torrent *de Cédron;* & je conſidérois les murailles *de la ville;* & *après en avoir fait le tour*, je rentrai par la porte de la vallée *par laquelle j'étois ſortis*, & m'en revins *à mon logis.*

16. Magiſtratus autem neſciebant quò abiiſſem, aut quid ego facerem: ſed & Judæis & ſacerdotibus, & optimatibus, & magiſtratibus, & reliquis qui faciebant opus, uſque ad id loci nihil indicaveram.

16. Les Magiſtrats cependant ne ſavoïent point où j'étois allé, ni ce que je faiſois; & juſqu'alors je n'avois rien découvert *de mon deſſein*, ni aux Juifs, ni aux Prêtres, ni aux plus conſidérables *du peuple*, ni aux Magiſtrats, ni à aucun de ceux qui avoient le ſoin des ouvrages.

17. Et dixi eis: Vos noſtis afflictionem in qua ſumus; quia Jeruſalem deſerta eſt, & portæ ejus conſumptæ ſunt igni: venite, & ædificemus muros Jeruſalem, & non ſimus ultra opprobrium.

17. Mais je leur dis alors: Vous voyez l'affliction où nous ſommes. Jeruſalem eſt déſerte, & ſes portes ont été brûlées. Venez; rebâtiſſons les murailles de Jeruſalem, afin qu'à l'avenir nous ne ſoyons plus en opprobre *parmi les nations voiſines.*

18. Et indicavi eis manum Dei mei, quòd eſſet bona mecum, & verba regis, quæ locutus eſſet mihi, & ait: Surgamus, & ædificemus. Et confortatæ ſunt manus eorum in bono.

18. Je leur rapportai enſuite de quelle maniere Dieu avoit étendu ſa main favorable ſur moi, & les paroles que le Roi m'avoit dites; & je leur dis: Venez; rebâtiſſons *les murailles.* Et ils s'encouragerent à bien *travailler.*

19. Audierunt autem, Sanaballat Horonites, & Tobias ſervus Ammanites, & Geſem Arabs, & ſubſannaverunt nos, & deſpexerunt, dixerunque: Quæ eſt hæc res, quam facitis? numquid contra regem vos rebellatis?

19. Mais Sanaballat Horonite, Tobie Ammonite ſerviteur *du Roi*, & Goſem Arabe, ayant été avertis *de notre entrepriſe*, ſe railerent de nous avec mépris, & dirent: Que faites vous-là? Cette entrepriſe n'eſt-elle pas une révolte contre le Roi?

20. Et reddidi eis ſermo-

20. Je répondis à cette parole: & je leur

dis: C'eſt le Dieu du ciel, qui nous aſſiſte lui-même; & nous ſommes ſes ſerviteurs. Continuons donc à bâtir, *ſans nous mettre en peine de vos diſcours :* car pour vous, vous n'avez, ni aucune part, ni aucun droit à Jeruſalem, & votre nom y ſera toûjours en oubli.

nem, dixique ad eos: Deus cœli ipſe nos juvat, & nos ſervi ejus ſumus: ſurgamus & ædificemus: vobis autem non eſt pars, & juſtitia, & memoria in Jeruſalem.

CHAPITRE III.

Noms des principaux de ceux qui s'employerent à rebâtir Jeruſalem. Parties de la ville que bâtit chacun d'eux.

La mesme année 3550.

1. A Lors Eliaſib Grand-Prêtre, & les Prêtres ſes freres s'appliquerent à l'ouvrage; & ils bâtirent la porte du troupeau. Ils la conſacrerent. Ils poſerent le bois, le ſeuil & les poteaux; & ils en conſacrerent tout l'eſpace, juſqu'à la tour de cent coudées, juſqu'à la tour d'Hananéel.

1. Et ſurrexit Eliaſib ſacerdos magnus, & fratres ejus ſacerdotes, & ædificaverunt portam gregis: ipſi ſanctificaverunt eam, & ſtatuerunt valvas ejus, & uſque ad turrim centum cubitorum ſanctificaverunt eam, uſque ad turrim Hananeel.

2. Ceux de Jericho bâtirent d'un côté auprès de lui, & de l'autre Zachur fils d'Amri.

2. Et juxta eum ædificaverunt viri Jericho: & juxta eum ædificavit Zachur filius Amri.

3. Les enfans d'Aſnaa bâtirent la porte des Poiſſons. Ils la couvrirent, & y mirent les deux battans, les ſerrures & les barres. Marimuth fils d'Urie, fils d'Accus, bâtit auprès d'eux.

3. Portam autem piſcium ædificaverunt filii Aſnaa: ipſi texerunt eam, & ſtatuerunt valvas ejus, & ſeras, & vectes. Et juxta eos ædificavit Marimuth filius Uriæ, filii Accus.

4. Moſollam fils de Barachias, fils de Meſezebel, bâtit auprès de lui; & Sadoc fils de Baana bâtit auprès d'eux.

4. Et juxta eum ædificavit Moſollam filius Barachiæ, filii Meſezebel: & juxta eos ædificavit Sadoc filius Baana:

5. Ceux de Thecue bâtirent auprès de ceux-ci. Mais les principaux d'entr'eux ne voulurent point s'abbaiſſer pour travailler à l'ouvrage du Seigneur.

5. & juxta eos ædificaverunt Thecueni; optimates autem eorum non ſuppoſuerunt colla ſua in opere Domini ſui.

6. Joïada fils de Phaſea, & Moſollam fils de Beſodia, bâtirent la vieille Porte, la couvrirent, & y mirent les deux battans, les ſerrures & les barres.

6. Et portam veterem ædificaverunt, Joiada filius Phaſea, & Moſollam filius Beſodia: ipſi texerunt eam, & ſtatuerunt valvas ejus, & ſeras, & vectes:

7. & juxta eos ædificaverunt, Meltias Gabaonites, & Jadon Meronathites, viri de Gabaon, & Maſpha, pro duce qui erat in regione trans Flumen.

8. Et juxta eum ædificavit Eziel filius Araia aurifex: & juxta eum ædificavit Ananias filius pigmentarii: & dimiſerunt Jeruſalem uſque ad murum plateæ latioris.

7. Meltias Gabaonite, & Jadon Meronathite, qui étoient de Gabaon & de Maſpha, bâtirent auprès d'eux devant la maiſon du gouverneur du pays de de-là le fleuve.

8. Eziel fils d'Araïa orfevre bâtit auprès de lui; & auprès d'Eziel, Ananias parfumeur; & ils laiſſerent enſuite *cette partie de la muraille de* Jeruſalem *qui s'étend* juſqu'à la muraille de la grande rue, *parce qu'elle ſubſiſtoit encore, n'ayant pas été ruinée par les Chaldéens.*

9. Et juxta eum ædificavit Raphaia filius Hur, princeps vici Jeruſalem.

10. Et juxta eum ædificavit Jedaia filius Haromaph contra domum ſuam: & juxta eum ædificavit Hattus filius Aſeboniæ.

11. Mediam partem vici ædificavit Melchias filius Herem, & Haſub filius Phahath-Moab, & turrim furnorum.

12. Et juxta eum ædificavit Sellum, filius Alohes princeps mediæ partis vici Jeruſalem, ipſe & filiæ ejus.

13. Et portam vallis ædificavit Hanun, & habitatores Zanoe: ipſi ædificaverunt eam, & ſtatuerunt valvas ejus, & feras, & vectes, & mille cubitos in muro uſque ad portam ſterquilinii.

14. Et portam ſterquilinii ædificavit Melchias filius Rechab, princeps vici Bethacharam: ipſe ædificavit eam, & ſtatuit valvas ejus, & feras, & vectes.

15. Et portam fontis ædificavit Sellum filius Cholhoza, princeps pagi Maſpha: ipſe ædificavit eam, & texit, & ſtatuit valvas ejus, & feras, & vectes, & muros piſcinæ Siloe in hortum regis, & uſque ad gradus qui deſcendunt de civitate David.

9. Raphaïa fils de Hur, capitaine d'un quartier de Jeruſalem, bâtit auprès de lui.

10. Jedaïa fils d'Haromaph bâtit auprès de Raphaïa, vis-à-vis de ſa maiſon; & Hattus fils d'Haſebonias bâtit auprès de lui.

11. Melchias fils d'Herem, & Haſub fils de Phahath Moab, bâtirent la moitié d'une rue, & la tour des fours.

12. Sellum fils d'Alohès, capitaine de la moitié d'un quartier de Jeruſalem, bâtit auprès de ces deux, lui & ſes filles.

13. Hanun & les habitans de Zanoé bâtirent les portes de la vallée. Ce furent eux qui bâtirent cette porte, qui y mirent les deux battans, les ſerrures & les barres, & qui refirent mille coudées des murailles, juſqu'à la porte du fumier.

14. Melchias fils de Réchab, capitaine du quartier de Bethacharam, bâtit la porte du fumier. Il bâtit cette porte, & y mit les deux battans, les ſerrures & les barres.

15. Sellum fils de Cholhoza, capitaine du quartier de Maſpha, bâtit la porte de la fontaine. Il bâtit cette porte, la couvrit, y mit les deux battans, les ſerrures & les barres, & *refit* les murailles de la piſcine de Siloé, le long du jardin du Roi, juſqu'aux degrés par où on deſcend de la ville de David *dans la baſſe ville.*

16. Nehemias fils d'Azboc, capitaine de la moitié du quartier de Bethſur, bâtit proche de Sellum, juſques vis-à-vis le ſépulcre de David, juſqu'à la piſcine qui avoit été bâtie *par Ezechias* avec grand travail, & juſqu'à la maiſon des forts, *où étoit l'arſenal.*

16. Poſt eum ædificavit Nehemias filius Azboc, princeps dimidiæ partis vici Bethſur, uſque contra ſepulchrum David, & uſque ad piſcinam, quæ grandi opere conſtructa eſt, & uſque ad domum fortium.

17. Les Lévites bâtirent après lui, Rehum fils de Benni, & après Rehum, Haſebias, capitaine de la moitié du quartier de Ceila, bâtit le long de ſa rue.

17. Poſt eum ædificaverunt Levitæ, Rehum filius Benni: poſt eum ædificavit Haſebias princeps dimidiæ partis vici Ceilæ in vico ſuo.

18. Ses freres bâtirent après lui: Bavaï fils d'Enadad capitaine de la moitié *du quartier* de Céila.

18. Poſt eum ædificaverunt fratres eorum, Bavai filius Enadad, princeps dimidiæ partis Ceilæ.

19. Azer fils de Joſué, capitaine *du quartier* de Maſpha, travailla auprès de lui, & bâtit un double eſpace vis-à-vis de la montée de l'angle très-fort.

19. Et ædificavit juxta eum Azer filius Joſue, princeps Maſpha, menſuram ſecundam, contra aſcenſum firmiſſimi anguli.

20. Baruch fils de Zachaï rebâtit après lui ſur la montagne un double eſpace, depuis l'angle, juſqu'à la porte du Grand-Prêtre Eliaſib.

20. Poſt eum in monte ædificavit Baruch filius Zachai menſuram ſecundam, ab angulo uſque ad portam domûs Eliaſib ſacerdotis magni.

21. Merimuth fils d'Urie, fils d'Accus, bâtit après lui un double eſpace, depuis la porte de la maiſon d'Eliaſib, juſqu'au lieu où ſe terminoit la maiſon d'Eliaſib.

21. Poſt eum ædificavit Merimuth filius Uriæ filii Haccus, menſuram ſecundam, à porta domus Eliaſib, donec extenderetur domus Eliaſib.

22. Les Prêtres, habitans des plaines qui ſont le long du Jourdain, bâtirent après lui.

22. Et poſt eum ædificaverunt ſacerdotes, viri de campeſtribus Jordanis.

23. Benjamin & Haſub bâtirent enſuite vis-à-vis de leur maiſon; & après eux, Azarias fils de Maaſias fils d'Ananias bâtit vis-à-vis de ſa maiſon.

23. Poſt eum ædificavit Benjamin & Haſub contra domum ſuam: & poſt eum ædificavit Azarias filius Maaſiæ filii Ananiæ contra domum ſuam.

24. Bennui fils d'Henadad bâtit après lui un double eſpace, depuis la maiſon d'Azarias, juſqu'au tournant, & juſqu'à l'angle.

24. Poſt eum ædificavit Bennui filius Henadad menſuram ſecundam, à domo Azariæ uſque ad flexuram, & uſque ad angulum.

25. Phalel fils d'Ozi *bâtit* vis-à-vis du tournant, & de la tour qui s'éleve au-deſſus de la haute maiſon du Roi, c'eſt-à-dire, *qu'il bâtit* le long du veſtibule de la priſon; & après lui, Phadaïa fils de Pharos.

25. Phalel filius Ozi contra flexuram & turrim, quæ eminet de domo regis excelſa, id eſt, in atrio carceris: poſt eum Phadaia filius Pharos.

26. Or les Nathinéens demeuroient à *Je-*

26. Nathinæi autem habi-

tabant in Ophel usque contra portam aquarum ad Orientem, & turrim quæ prominebat.

27. Post eum ædificaverunt Thecueni mensuram secundam è regione, à turre magna & eminente usque ad murum templi.

28. Sursum autem à porta equorum ædificaverunt sacerdotes, unusquisque contra domum suam.

29. Post eos ædificavit Sadoc filius Emmer contra domum suam. Et post eum ædificavit Semaia filius Secheniæ, custos portæ orientalis.

30. Post eum ædificavit Hanania filius Selemiæ, & Hanun filius Seleph sextus, mensuram secundam: post eum ædificavit Mosollam filius Barachiæ, contra gazophylacium suum. Post eum ædificavit Melchias filius aurificis usque ad domum Nathinæorum, & scruta vendentium contra portam judicialem, & usque ad cœnaculum anguli.

31. Et inter cœnaculum anguli in porta gregis ædificaverunt aurifices & negotiatores.

rusalem, dans le quartier nommé Ophel, jusques vis-à-vis la porte des eaux vers l'orient, & jusqu'à la tour qui s'avance au dehors.

27. Ceux de Thécue bâtirent après lui un double espace tout vis-à-vis, depuis la grande tour qui s'avance en dehors, jusqu'à la muraille du temple.

28. Les Prêtres bâtirent en haut depuis la porte des chevaux, chacun vis-à-vis de sa maison.

29. Sadoc fils d'Emmer bâtit après eux vis-à-vis de sa maison; & après lui, Semaïa fils de Sechenias, qui gardoit la porte d'Orient.

30. Hanania fils de Selemias, & Hanun sixieme fils de Seleph, bâtirent après lui un double espace; & après lui, Mosollam fils de Barachias bâtit le mur vis-à-vis de ses chambres: Melchias, fils de l'Orfevre, bâtit après lui jusqu'à la maison des Nathinéens & des Merciers, vers la porte des Juges, & jusqu'à la chambre de l'angle.

31. Les orfevres & les marchands bâtirent à la porte du troupeau le long de la chambre de l'angle.

CHAPITRE IV.

§. I. *Les ennemis des Juifs se raillent des efforts qu'ils font pour rebâtir Jerusalem. Ils viennent pour troubler cet ouvrage, & pour le faire cesser.*

La mesme année 3550.

1. Factum est autem, cùm audisset Sanaballat quòd ædificaremus murum, iratus est valde: & motus nimis subsannavit Judæos,

2. & dixit coram fratribus suis, & frequentia Samaritanorum: Quid Judæi faciunt imbecilles? Num dimittent eos gentes? Num sacrifica-

1. MAis Sanaballat ayant appris que nous rebâtissions les murailles de *Jerusalem*, entra dans une grande colere; & dans l'émotion où il étoit, il commença à se railler des Juifs,

2. & dit devant ses freres & *devant* un grand nombre de Samaritains: Que font ces pauvres Juifs? Les peuples *voisins* les laisseront-ils faire? Sacrifieront-ils? & acheveront-ils

ils leur ouvrage en un même jour, *pour nous ôter le tems de nous y oppoſer?* Bâtiront-ils avec des pierres que le feu a réduites en un grand monceau de poudre? *& auront-ils le moyen d'en tirer de nouvelles, & de les tailler?*

bunt, & complebunt in una die? Numquid ædificare poterunt lapides de acervis pulveris, qui combuſti ſunt?

3. Tobie Ammonite, qui étoit proche de lui, diſoit de même: Laiſſez-les bâtir: *leur édifice ne s'élevera pas haut;* & s'il vient un renard, il ſautera *aiſément* par-deſſus leurs murailles de pierre.

3. Sed & Tobias Ammanites proximus ejus, ait: Ædificent: ſi aſcenderit vulpes, tranſiliet murum eorum lapideum.

4. Ecoutez, *Seigneur* notre Dieu, *dis-je alors: conſidérez* que nous ſommes devenus la fable *&* le mépris *des hommes.* Faites retomber leurs inſultes ſur leurs têtes. Rendez-les un objet de mépris, *en les faiſant paſſer* dans une terre *étrangere, où ils ſoient réduits en un état* de captivité.

4. Audi Deus noſter, quia facti ſumus deſpectui: converte opprobrium ſuper caput eorum, & da eos in deſpectionem in terra captivitatis.

5. Ne couvrez point leur iniquité; & que leur péché ne s'efface point de devant vos yeux, parce qu'ils ſe ſont raillés de ceux qui bâtiſſoient *votre ville ſainte.*

5. Ne operias iniquitatem eorum, & peccatum eorum coram facie tua non deleatur, quia irriſerunt ædificantes.

6. Nous rebâtimes donc la muraille *avec une nouvelle ardeur;* & toutes les breches en furent réparées juſqu'à la moitié *de la hauteur que nous voulions lui donner.* Et le peuple *voyant cet heureux commencement*, s'encouragea *de nouveau* à *bien* travailler *pour achever le reſte.*

6. Itaque ædificavimus murum, & conjunximus totum uſque ad partem dimidiam: & provocatum eſt cor populi ad operandum.

7. Mais Sanaballat, Tobie, les Arabes, les Ammonites & ceux d'Azot, ayant appris que la plaie des murs de Jeruſalem ſe refermoit; & qu'on commençoit à en réparer toutes les breches, ils entrerent dans une étrange colere;

7. Factum eſt autem, cùm audiſſet Sanaballat, & Tobias, & Arabes, & Ammanitæ, & Azotii, quòd obducta eſſet cicatrix muri Jeruſalem, & quòd cœpiſſent interrupta concludi, irati ſunt nimis.

8. & ils s'aſſemblerent tous d'un commun accord, pour venir attaquer Jeruſalem, & nous dreſſer des embûches,

8. Et congregati ſunt omnes pariter, ut venirent, & pugnarent contra Jeruſalem, & molirentur inſidias.

§. II. *Nehemie offre ſes prieres au Seigneur. Il eſt averti des deſſeins des ennemis. Il les rend inutiles, & fait continuer l'ouvrage.*

9. Et oravimus Deum noſtrum, & poſuimus cuſtodes ſuper murum die ac nocte contra eos.

9. Nous offrîmes auſſi-tôt nos prieres à Dieu, & nous mîmes des gardes jour & nuit ſur la muraille, pour nous oppoſer à leurs efforts.

10. Dixit autem Judas: Debilitata eſt fortitudo portantis, & humus nimia eſt, & nos non poterimus ædificare murum.

10. Cependant ceux *de la tribu* de Juda, *effrayés des menaces de nos ennemis & rebutés du travail*, diſoient: Ceux qui ſont occupés à porter *les terres & les pierres* ſont fatigués; il y a *encore* beaucoup de terre *à ôter, & beaucoup de chaux & de ſable à porter:* & ainſi nous ne pourrons *achever de* bâtir la muraille, *avant que nos ennemis viennent nous exterminer.*

11. Et dixerunt hoſtes noſtri: Neſciant, & ignorent, donec veniamus in medium eorum, & interficiamus eos, & ceſſare faciamus opus.

11. Et *en effet*, nos ennemis *ſe* diſoient *entr'eux, en parlant de nous:* Qu'ils ne ſachent point notre deſſein, afin que, lorſqu'ils n'y penſeront pas, nous venions tout d'un coup au milieu d'eux les tailler en pieces, & faire ceſſer l'ouvrage.

12. Factum eſt autem, venientibus Judæis, qui habitabant juxta eos, & dicentibus nobis per decem vices, ex omnibus locis quibus venerant ad nos,

12. Mais les Juifs qui demeuroient au milieu de ces gens-là, étant venus *à Jeruſalem*, & m'ayant marqué dix fois leur deſſein, de tous les lieux différens d'où ils venoient me trouver,

13. ſtatui in loco poſt murum per circuitum populum in ordinem cum gladiis ſuis, & lanceis, & arcubus.

13. je rangeai le peuple derriere les murs, tout au long des murailles de la ville, avec leurs épées, leurs lances & leurs arcs.

14. Et perſpexi atque ſurrexi: & aio ad optimates & magiſtratus, & ad reliquam partem vulgi: Nolite timere à facie eorum. Domini magni & terribilis mementote, & pugnate pro fratribus veſtris, filiis veſtris, & filiabus veſtris, & uxoribus veſtris, & domibus veſtris.

14. Et ayant conſideré toutes choſes, j'allai trouver les perſonnes les plus conſidérables, les magiſtrats & le reſte du peuple, & je leur dis: Ne craignez point ces gens-là: ſouvenez-vous que le Seigneur eſt grand & terrible; & combattez pour vos freres, pour vos fils, pour vos filles, pour vos femmes, & pour vos maiſons.

15. Factum eſt autem, cùm audiſſent inimici noſtri nuntiatum eſſe nobis, diſſipavit Deus conſilium eorum. Et reverſi ſumus omnes ad

15. Mais nos ennemis ayant ſû que nous avions été avertis *de leur entrepriſe*, Dieu diſſipa leur deſſein, *& ils ne penſerent plus à venir nous attaquer.* Nous revinmes *donc* tous aux

murailles, & chacun reprit ſon ouvrage.

muros, unuſquiſque ad opus ſuum.

§. III. *Excellent ordre que met Nehemie pour continuer de bâtir Jeruſalem, ſans craindre les efforts de ſes ennemis.*

16. Depuis ce jour-là, *voici comme je diſpoſai les Juifs, afin de continuer l'ouvrage, & d'éviter les ſurpriſes:* La moitié de leurs jeunes gens étoit occupée au travail, & l'autre moitié ſe tenoit prête à combattre. Ils avoient leur lance, leur bouclier, leur arc & leur cuiraſſe; & les chefs du peuple étoient derriere eux dans toute la maiſon de Juda, *pour les ſoutenir & pour les animer.*

16. Et factum eſt à die illa; media pars juvenum eorum faciebat opus, & media parata erat ad bellum, & lanceæ, & ſcuta, & arcus, & loricæ, & principes poſt eos in omni domo Juda.

17. *Ainſi on pouvoit dire que* ceux qui étoient employés à bâtir les murs, & à porter, ou à charger *les porteurs*, faiſoient leur ouvrage d'une main; & tenoient leur épée de l'autre.

17. Ædificantium in muro, & portantium onera, & imponentium: una manu ſua faciebat opus, & alterâ tenebat gladium:

18. Car tous ceux qui bâtiſſoient avoient l'épée au côté. Ils travailloient au bâtiment, & ils ſonnoient de la trompette auprès de moi.

18. ædificantium enim unuſquiſque gladio erat accinctus renes. Et ædificabant, & clangebant buccinâ juxta me.

19. Alors je dis aux perſonnes les plus conſidérables, aux magiſtrats, & à tout le reſte du peuple: Cet ouvrage eſt grand & de longue étendue; & nous ſommes ici le long des murailles, ſéparés bien loin les uns des autres.

19. Et dixi ad optimates, & ad magiſtratus, & ad reliquam partem vulgi: Opus grande eſt & latum, & nos ſeparati ſumus in muro procul alter ab altero:

20. *C'eſt pourquoi* par tout où vous entendrez ſonner la trompette, courez-y auſſitôt pour nous ſecourir; & notre Dieu combattra pour nous.

20. in loco quocumque audieritis clangorem tubæ, illuc concurrite ad nos: Deus noſter pugnabit pro nobis.

21. Cependant continuons à faire notre ouvrage, & que la moitié de ceux qui ſont avec nous ait toûjours la lance à la main, depuis le point du jour juſqu'à ce que les étoiles paroiſſent.

21. Et noſipſi faciamus opus: & media pars noſtrûm teneat lanceas, ab aſcenſu auroræ donec egrediantur aſtra.

22. Je dis auſſi au peuple en ce même-tems: *Juſqu'ici ceux qui demeurent hors la ville ont eu la liberté de s'en retourner le ſoir, pour revenir le lendemain matin; mais maintenant* que chacun demeure avec ſon ſerviteur au milieu

22. In tempore quoque illo dixi populo: Unuſquiſque cum puero ſuo maneat in medio Jeruſalem, & ſint nobis vices per noctem, & diem, ad operandum.

de Jeruſalem, afin que nous puiſſions travailler jour & nuit chacun en notre rang.

23. Ego autem & fratres mei, & pueri mei, & cuſtodes, qui erant poſt me, non deponebamus veſtimenta noſtra: unuſquiſque tantùm nudabatur ad baptiſmum.

23. Pour ce qui eſt de moi, de mes freres, de mes gens & des gardes qui m'accompagnoient, nous ne quittions point nos vêtemens, & on ne les ôtoit que pour ſe purifier, *ſelon la loi, ou pour ſe laver dans le beſoin.*

CHAPITRE V.

§. I. *Murmure des Juifs pauvres contre les riches. Reproches que Nehemie fait à ceux-ci de la dureté ave laquelle ils traitent leurs freres.*

La mesme année 3550.

1. Et factus eſt clamor populi & uxorum ejus magnus, adverſus fratres ſuos Judæos.

1. CEtte *bonne intelligence, qui étoit entre les grands & le peuple, ne dura pas long-tems; & j'interromps le cours de ma narration pour raconter ce qui arriva ſur ce ſujet à mon retour dans la Judée.* Alors le peuple & leurs femmes *me* firent de grandes plaintes contre les Juifs leurs freres, *qui, étant riches, ne leur donnoient aucun ſecours.*

2. Et erant qui dicerent: Filii noſtri, & filiæ noſtræ multæ ſunt nimis: accipiamus pro pretio eorum frumentum, & comedamus, & vivamus.

2. Et il y en avoit qui *étoient réduits à une ſi grande miſere, qu'ils* diſoient: Nous avons trop de fils & de filles; vendons-les, & en achetons du blé pour nous nourrir, & pour avoir de quoi vivre, *comme la loi le permet dans une extrême néceſſité.*

3. Et erant qui dicerent: Agros noſtros, & vineas, & domos noſtras opponamus, & accipiamus frumentum in fame.

3. D'autres diſoient: Engageons nos champs, nos vignes & nos maiſons, afin d'en avoir du blé pendant la famine.

4. Et alii dicebant: Mutuò ſumamus pecunias in tributa regis, demuſque agros noſtros & vineas:

4. D'autres diſoient encore: Faut-il que nous empruntions de l'argent pour payer les tributs du Roi? & que nous abandonnions *aux riches* nos champs & nos vignes, *pour avoir de quoi nous acquiter?*

5. & nunc ſicut carnes fratrum noſtrorum, ſic carnes noſtræ ſunt: & ſicut filii eorum, ita & filii noſtri; ecce nos ſubjugamus filios noſ-

5. Notre chair eſt comme la chair de *ces riches qui ſont* nos freres, & nos fils ſont comme leurs fils: & cependant nous ſommes contraints, *par leurs uſures,* de réduire en ſer-

vitude nos fils & nos filles, & nous n'avons rien pour racheter celles de nos filles qui ſont eſclaves. Nos champs & nos vignes ſont poſſédés par des étrangers, *auxquels nous ſommes obligés de les engager.*

tros & filias noſtras in ſervitutem, & de filiabus noſtris ſunt famulæ, nec habemus unde poſſint redimi, & agros noſtros, & vineas noſtras alii poſſident.

6. Lorſque je les entendis ſe plaindre de la ſorte, j'entrai dans une grande colere.

6. Et iratus ſum nimis cùm audiſſem clamorem eorum ſecundùm verba hæc:

7. Je penſai en moi-même au fond de mon cœur *ce que j'avois à faire.* Je fis une réprimande aux principaux du peuple & aux magiſtrats, & je leur dis: Exigez-vous donc de vos freres *les intérêts &* l'uſure de ce que vous leur donnez? Je fis faire en même-tems une grande aſſemblée du peuple, *pour m'élever* contre eux *en préſence de tout le monde.*

7. cogitavitque cor meum mecum: & increpavi optimates & magiſtratus, & dixi eis: Uſuraſne finguli à fratribus veſtris exigitis? Et congregavi adverſum eos concionem magnam,

8. Et je leur dis: Vous ſavez que nous avons racheté, autant que nous l'avons pû, les Juifs nos freres qui avoient été vendus aux nations. Eſt-ce donc *maintenant* que vous vendrez vos freres, & qu'il faudra que nous les rachetions *de nouveau? Quand je leur eus parlé de la ſorte,* ils demeurerent dans le ſilence, & ils ne ſurent que *me* répondre.

8. & dixi eis: Nos, ut ſcitis, redemimus fratres noſtros Judæos, qui venditi fuerant gentibus, ſecundùm poſſibilitatem noſtram: & vos igitur vendetis fratres veſtros, & redimemus eos? Et ſiluerunt, nec invenerunt quid reſponderent.

9. Je leur dis enſuite: Ce que vous faites n'eſt pas bien. Pourquoi ne marchez-vous point dans la crainte de notre Dieu, pour ne nous expoſer point aux reproches des peuples, qui ſont nos ennemis?

9. Dixique ad eos: Non eſt bona res, quam facitis: quare non in timore Dei noſtri ambulatis, ne exprobretur nobis à gentibus inimicis noſtris?

§. II. *Exhortation que Nehemie fait aux riches d'entre les Juifs. Son déſintéreſſement dans l'exercice de ſa charge de gouverneur de la Judée.*

10. Mes freres, mes gens & moi, nous avons prêté à pluſieurs de l'argent & du blé; accordons-nous tous, *je vous prie,* à ne leur rien demander, & à leur quitter ce qu'ils nous doivent.

10. Et ego, & fratres mei, & pueri mei, commodavimus plurimis pecuniam & frumentum: non repetamus in commune iſtud, æs alienum concedamus, quod debetur nobis.

11. Rendez-leur aujourd'hui leurs champs & leurs vignes, leurs plants d'oliviers & leurs maiſons. Payez même pour eux le centieme de l'argent, du blé, du vin, & de l'huile *qu'ils doivent payer au Roi pour tribut; dédom-*

11. Reddite eis hodie agros ſuos & vineas ſuas, & oliveta ſua, & domos ſuas: quin potius & centeſimam pecuniæ, frumenti, vini, & olei, quam exigere ſoletis ab eis, date pro illis.

magez-les ainſi des intérêts uſuraires que vous avez accoutumé d'exiger d'eux.

12. Et dixerunt: Reddemus, & ab eis nihil quæremus: ſicque faciemus ut loqueris. Et vocavi Sacerdotes, & adjuravi eos, ut facerent juxta quod dixeram.

12. Ils me répondirent: Nous leur rendrons *ce que nous avons à eux.* Nous ne leur redemanderons rien *de ce qu'ils nous doivent:* & nous ferons ce que vous nous avez dit. Alors je fis venir les prêtres, *qui étoient auſſi tombés en cette faute*, & je leur fis promettre avec ſerment qu'ils agiroient comme j'avois dit.

13. Inſuper excuſſi ſinum meum, & dixi: Sic excutiat Deus omnem virum, qui non compleverit verbum iſtud, de domo ſua, & de laboribus ſuis: ſic excutiatur, & vacuus fiat. Et dixit univerſa multitudo: Amen. Et laudaverunt Deum. Fecit ergo populus ſicut erat dictum.

13. Après cela, je ſecoüai mes habits, & je dis: Que tout homme qui n'accomplira point ce que j'ai dit, ſoit ainſi ſecoüé & rejetté de Dieu loin de ſa maiſon, & privé *du fruit* de ſes travaux; qu'il ſoit ainſi ſecoüé & rejetté, & réduit à l'indigence. Tout le peuple répondit: Amen. Et ils loüerent Dieu. Le peuple fit donc ce qui avoit été propoſé.

14. A die autem illa, quâ præceperat rex mihi ut eſſem dux in terra Juda, ab anno vigeſimo uſque ad annum trigeſimum ſecundum Artaxerxis regis, per annos duodecim, ego & fratres mei annonas, quæ ducibus debebantur, non comedimus.

14. Pour ce qui eſt de moi, *je puis proteſter avec vérité devant tout le peuple, que*, depuis le jour que le Roi m'avoit commandé d'être gouverneur dans le pays de Juda, c'eſt-à-dire, depuis la vingtieme année du regne d'Artaxercès, juſqu'à la trente-deuxieme, *c'eſt-à-dire*, pendant l'eſpace de douze ans, nous n'avons rien pris, mes freres, ni moi, des revenus qui étoient dûs aux gouverneurs, *quoique ma charge me donnât droit de le faire.*

15. Duces autem primi, qui fuerant ante me, gravaverunt populum, & acceperunt ab eis, in pane, & vino, & pecunia, quotidie ſiclos quadraginta; ſed & miniſtri eorum depreſſerunt populum. Ego autem non feci ita propter timorem Dei:

16. quin potiùs in opere muri ædificavi, & agrum non emi, & omnes pueri mei congregati ad opus erant.

15. En effet, ceux qui l'avoient été avant moi avoient accablé le peuple, en prenant tous les jours quarante ſicles ſur le pain, ſur le vin & ſur l'argent; & leurs officiers les ſurchargoient encore: mais pour moi, je ne l'ai point fait, parce que je crains Dieu.

16. J'ai travaillé même *comme les autres* aux réparations des murailles; *j'ai paſſé tout le tems de mon adminiſtration* ſans acheter aucun champ; & mes gens ſe ſont trouvés tous enſemble au travail, *ſans qu'aucun s'en ſoit exempté.*

17. Judæi quoque & ma-

17. Les Juifs-mêmes & les magiſtrats, au

nombre de cent cinquante perſonnnes, & ceux qui nous venoient trouver d'entre les peuples qui étoient autour de nous, mangeoient *toûjours* à ma table.

18. On m'apprêtoit tous les jours un bœuf & ſix excellens moutons, ſans les volailles. De dix en dix jours, je diſtribuois une grande abondance de vin, & je donnois ainſi beaucoup de choſes, quoique je ne priſſe rien de tout ce qui étoit dû à ma charge: car le peuple étoit extrêmement pauvre, *& je ne voulois pas l'appauvrir encore davantage.*

19. O mon Dieu, ſouvenez-vous de moi, pour me faire miſéricorde, ſelon tout le bien que j'ai fait à ce peuple.

giſtratûs, centum quinquaginta viri, & qui veniebant ad nos de gentibus quæ in circuitu noſtro ſunt, in menſa mea erant.

18. Parabatur autem mihi per dies ſingulos bos unus, arietes ſex electi, exceptis volatilibus, & inter dies decem vina diverſa, & alia multa tribuebam: inſuper & annonas ducatus mei non quæſivi: valde enim attenuatus erat populus.

19. Memento mei, Deus meus, in bonum, ſecundùm omnia quæ feci populo huic.

CHAPITRE VI.

§. I. *Sanaballat & les autres ennemis des Juifs s'efforcent inutilement de ſurprendre & d'intimider Nehemie.*

L'an du monde 3550. Avant J. C. 454.

1. MAis, *pour reprendre la ſuite de l'hiſtoire,* Sanaballat, Tobie, Goſſem Arabe, & nos autres ennemis ayant appris que j'avois rebâti tous les murs, & qu'il n'y avoit plus aucune breche, quoique juſqu'alors je n'euſſe pas fait mettre encore les battans aux portes,

2. ils m'envoyerent des gens pour me dire: Venez, afin que nous faſſions alliance avec vous en quelque village dans la campagne d'Ono *ſur le bord du Jourdain.* Mais leur deſſein étoit de me faire quelque violence.

3. Je leur envoyai donc de mes gens, & leur fis dire: Je travaille à un grand ouvrage, *où ma préſence eſt abſolument néceſſaire:* ainſi je ne puis vous aller trouver, de peur qu'il ne ſoit négligé pendant mon abſence, lorſque je ſerai allé vers vous.

4. Ils me renvoyerent dire la même choſe

1. Factum eſt autem, cùm audiſſet Sanaballat, & Tobias, & Goſſem Arabs, & ceteri inimici noſtri, quòd ædificaſſem ego murum, & non eſſet in ipſo reſidua interruptio (uſque ad tempus autem illud valvas non poſueram in portis)

2. miſerunt Sanaballat & Goſſem ad me, dicentes: Veni, & percutiamus fœdus pariter in viculis in Campo Ono. Ipſi autem cogitabant ut facerent mihi malum.

3. Miſi ergo ad eos nuntios, dicens: Opus grande ego facio, & non poſſum deſcendere: ne forte negligatur, cùm venero & deſcendero ad vos.

4. Miſerunt autem ad me

ſecundùm verbum hoc per quatuor vices : & reſpondi eis juxta ſermonem priorem.

par quatre fois ; & je leur fis toûjours la même réponſe.

5. Et miſit ad me Sanaballat juxta verbum prius quinta vice puerum ſuum, & epiſtolam habebat in manu ſua ſcriptam hoc modo :

5. Enfin Sanaballat m'envoya encore pour la cinquieme fois un de ſes gens, qui portoit une lettre écrite en ces termes :

6. In Gentibus auditum eſt, & Goſſem dixit, quòd tu & Judæi cogitetis rebellare, & propterea ædifices murum, & levare te velis ſuper eo regem : propter quam cauſam

6. Il court un bruit parmi le peuple, & Goſſem le publie *hautement*, que vous avez réſolu de vous révolter avec les Juifs : que votre deſſein, dans le rétabliſſement des murs de Jeruſalem, eſt de vous faire Roi des Juifs ; & que, dans cette même penſée,

7. & prophetas poſueris, qui prædicent de te in Jeruſalem, dicentes : Rex in Judæa eſt. Auditurus eſt rex verba hæc : idcircò nunc veni, ut ineamus conſilium pariter.

7. vous avez apoſté des prophetes, afin qu'ils relevent votre nom dans Jeruſalem, & qu'ils diſent *de vous* : C'eſt lui qui eſt le Roi de Judée. Et comme le Roi doit être informé de ces choſes, venez avec nous, afin que nous délibérions enſemble *des moyens d'arrêter ces bruits, & d'en empêcher les ſuites.*

8. Et miſi ad eos, dicens : Non eſt factum ſecundùm verba hæc, quæ tu loqueris : de corde enim tuo tu componis hæc.

8. Je lui envoyai un homme, & lui répondis : Tout ce que vous dites n'eſt point véritable ; mais ce ſont des choſes que vous inventez de votre tête.

9. Omnes enim hi terrebant nos, cogitantes quòd ceſſarent manus noſtræ ab opere, & quieſceremus. Quam ob cauſam magis confortavi manus meas :

9. Tous ces gens ne travailloient qu'à nous effrayer, s'imaginant que nous ceſſerions ainſi de bâtir, & que nous quitterions notre travail. Mais je m'y appliquai avec encore plus de courage.

§. II. *Semeïas veut porter Nehemie à ſe cacher dans le temple, pour ſe mettre à couvert de la fureur de ſes ennemis. Nehemie le refuſe, & acheve de bâtir les murs de Jeruſalem.*

10. & ingreſſus ſum domum Semeiæ filii Dalaiæ filii Metabeel ſecretò. Qui ait : Tractemus nobiſcum in domo Dei in medio templi, & claudamus portas ædis : quia venturi ſunt ut interficiant te, & nocte venturi ſunt ad occidendum te.

10. J'entrai enſuite en ſecret dans la maiſon de Semeïas *qui contrefaiſoit le prophete : il étoit* fils de Dalaïas fils de Metabéel, & il me dit : Conſultons enſemble dans la maiſon de Dieu au milieu du temple, & fermons-en les portes, *afin que nous y ſoyons en ſûreté :* car ils doivent venir pour vous faire violence, & ils viendront la nuit pour vous tuer.

11. Et dixi : Num quiſ-

11. Je lui répondis : Un homme en la place où

où je ſuis doit-il s'enfuir ? Et qui eſt l'homme comme moi, qui, *n'étant point au rang des Prêtres*, entrera dans le temple, pour y ſauver ſa vie ? Je n'irai point.

quam ſimilis mei fugit ? & quis ut ego ingredietur templum, & vivet ? non ingrediar.

12. Et je reconnus, *par ce mauvais conſeil qu'il me donnoit*, que ce n'étoit point Dieu qui l'avoit envoyé, mais qu'il m'avoit parlé en feignant d'être prophete, & qu'il avoit été gagné par Tobie & par Sanaballat:

12. Et intellexi quòd Deus non miſiſſet eum, ſed quaſi vaticinans locutus eſſet ad me, & Tobias & Sanaballat conduxiſſent eum.

13. Car il avoit été payé par eux pour m'intimider, afin que je tombaſſe *ainſi* dans le péché, & qu'ils euſſent toûjours à me faire ce reproche.

13. Acceperat enim pretium, ut territus facerem, & peccarem, & haberent malum, quod exprobrarent mihi.

14. Souvenez-vous de moi, Seigneur, en conſidérant toutes ces œuvres *de la malice* de Tobie & de Sanaballat. Et ſouvenez-vous auſſi de ce qu'a fait le prophete Noadie & les autres prophetes, pour me donner de la terreur.

14. Memento mei Domine pro Tobia & Sanaballat, juxta opera eorum talia: ſed & Noadiæ prophetæ, & ceterorum prophetarum qui terrebant me.

15. La muraille fut enfin toute rebâtie le vingt-cinquieme jour du mois d'Elul, *qui étoit le ſixieme de l'année ſainte, & le douzieme de l'année civile, & elle* fut achevée en cinquante-deux jours, *tant fut grande la multitude & l'ardeur des travailleurs.*

15. Completus eſt autem murus vigeſimo-quinto die menſis Elul, quinquaginta-duobus diebus.

16. Nos ennemis l'ayant donc appris, *auſſi-bien que* tous les peuples qui étoient autour de nous, *ils* furent frappés de terreur & conſternés au-dedans d'eux-mêmes ; & ils reconnurent que cet ouvrage étoit l'ouvrage de Dieu.

16. Factum eſt ergo cùm audiſſent omnes inimici noſtri, ut timerent univerſæ gentes, quæ erant in circuitu noſtro, & conciderent intra ſemetipſos, & ſcirent quòd à Deo factum eſſet opus hoc.

17. Pendant tout ce tems, pluſieurs d'entre les principaux des Juifs envoyoient des lettres à Tobie, & Tobie leur envoyoit auſſi des ſiennes.

17. Sed & in diebus illis, multæ optimatum Judæorum epiſtolæ mittebantur ad Tobiam, & à Tobia veniebant ad eos.

18. Car il y en avoit pluſieurs dans la Judée qui avoient juré d'être de ſon parti, parce qu'il étoit gendre de Sechenias fils d'Area, & que Johanan ſon fils avoit épouſé la fille de Moſollam fils de Barachias.

18. Multi enim erant in Judæa habentes juramentum ejus, quia gener erat Sechenïæ filii Area, & Johanan filius ejus acceperat filiam Moſollam filii Barachiæ :

19. Ils venoient même le loüer devant

19. ſed & laudabant eum

coram me, & verba mea nuntiabant ei: & Tobias mittebat epiſtolas ut terreret me.

moi, & ils lui faiſoient ſavoir ce que je diſois; & Tobie *enſuite* envoyoit des Lettres pour m'épouvanter.

CHAPITRE VII.

§. I. *Nehemie donne le ſoin de Jeruſalem à Hanani & à Hananias. Il y fait faire garde par les habitans, dont il fait la revûe.*

La mesme anne'e 3550.

1. Poſtquam autem ædificatus eſt murus, & poſui valvas, & recenſui janitores & cantores, & Levitas:

1. APrès que les murs *de la ville* furent achevés, que j'eus fait poſer les portes, & que j'eus fait la revûe des portiers, des chantres & des Lévites,

2. præcepi Hanani fratri meo, & Hananiæ principi domûs de Jeruſalem (ipſe enim quaſi vir verax & timens Deum plus ceteris videbatur)

2. je donnai mes ordres touchant Jeruſalem à mon frere Hanani, & à Hananias Prince de la maiſon *du Seigneur*, qui *me* paroiſſoit un homme ſincere & craignant Dieu plus que tous les autres; & je leur dis:

3. & dixi eis: Non aperiantur portæ Jeruſalem uſque ad calorem ſolis. Cumque adhuc aſſiſterent, clauſæ portæ ſunt, & oppilatæ: & poſui cuſtodes de habitatoribus Jeruſalem, ſingulos per vices ſuas, & unumquemque contra domum ſuam.

3. Qu'on n'ouvre point les portes de Jeruſalem juſqu'à ce que le ſoleil ſoit déja bien haut; *& qu'on ne manque point de les fermer avant la nuit, pour éviter les ſurpriſes de l'ennemi.* Et *comme la nuit approchoit* lors *que je leur donnois ces ordres*, & qu'ils étoient encore devant moi, les portes furent fermées & barrées *en ma préſence;* & je mis en garde les habitans de Jeruſalem chacun à leur tour, & chacun devant ſa maiſon.

4. Civitas autem erat lata nimis & grandis, & populus parvus in medio ejus, & non erant domus ædificatæ.

4. La ville étoit fort grande & fort étendue, & il n'y avoit dedans que fort peu de peuple, & les maiſons n'étoient point bâties.

5. Deus autem dedit in corde meo, & congregavi optimates, & magiſtratus, & vulgus, ut recenſerem eos: & inveni librum cenſus eorum, qui aſcenderant primum, & inventum eſt ſcriptum in eo:

5. Dieu me mit donc dans le cœur d'aſſembler les plus conſidérables *d'entre les Juifs*, les magiſtrats & le peuple, pour en faire la revûe. Et je trouvai un mémoire où étoit le dénombrement de ceux qui étoient venus la premiere fois *avec Zorobabel*, où étoit écrit ce qui ſuit:

Digitized by Google

§. II. *Premier dénombrement du peuple Juif revenu de la captivité de Babylone.*

6. Ce ſont ici *les noms de* ceux de la *Judée réduite en* province *de l'empire d'Aſſyrie*, qui ſont revenus de la captivité où ils étoient, qui, après avoir été transférés à Babylone par le Roi Nabuchodonoſor, ſont retournés à Jeruſalem, & dans la Judée, chacun dans ſa ville.

6. Iſti filii provinciæ, qui aſcenderunt de captivitate migrantium, quos tranſtulerat Nabuchodonoſor rex Babylonis, & reverſi ſunt in Jeruſalem, & in Judæam, unuſquiſque in civitatem ſuam.

7. Ceux qui vinrent avec Zorobabel, *furent* Joſué, Nehemias, Azarias, Raamias, Nahamani, Mardochée, Belſam, Meſpharath, Begoaï, Nahum, Baana. Voici le nombre des hommes du peuple d'Iſraël *revenus de Babylone.*

7. Qui venerunt cum Zorobabel, Joſue, Nehemias, Azarias, Raamias, Nahamani, Mardochæus, Belſam, Meſpharath, Begoai, Nahum, Baana. Numerus virorum populi Iſrael:

8. Les enfans de Pharos *étoient* deux mille cent ſoixante & douze.

8. filii Pharos, duo millia centum ſeptuaginta-duo:

9. Les enfans de Saphatia *étoient* trois cens ſoixante & douze.

9. filii Saphatia, trecenti ſeptuaginta-duo:

10. Les enfans d'Area, ſix cens cinquante-deux.

10. filii Area, ſexcenti quinquaginta-duo:

11. Les enfans de Phahath-Moab, fils de Joſué, & *ceux* de Joab, *étoient* deux mille huit cens dix-huit.

11. filii Phahath-Moab filiorum Joſue & Joab, duo millia octingenti decem & octo:

12. Les enfans d'Elam, mille deux cens cinquante-quatre.

12. filii Ælam, mille ducenti quinquaginta-quatuor:

13. Les enfans de Zethua, huit cens quarante-cinq.

13. filii Zethua, octingenti quadraginta-quinque:

14. Les enfans de Zachaï, ſept cens ſoixante.

14. filii Zachai, ſeptingenti ſexaginta:

15. Les enfans de Bannui, ſix cens quarante-huit.

15. filii Bannui, ſexcenti quadraginta octo:

16. Les enfans de Bebaï, ſix cens vingt-huit.

16. filii Bebai, ſexcenti viginti-octo:

17. Les enfans d'Azgad, deux mille trois cens vingt-deux.

17. filii Azgad, duo millia trecenti viginti-duo:

18. Les enfans d'Adonicam, ſix cens ſoixante-ſept.

18. filii Adonicam, ſexcenti ſexaginta-ſeptem:

19. Les enfans de Beguaï, deux mille ſoixante-ſept.

19. filii Beguai, duo millia ſexaginta-ſeptem:

20. Les enfans d'Adin, ſix cens cinquante-cinq.

20. filii Adin, ſexcenti quinquaginta-quinque:

21. filii Ater, filii Hezecix, nonaginta-octo:

22. filii Haſem, trecenti viginti-octo:

23. filii Beſai, trecenti viginti-quatuor:

24. filii Hareph, centum duodecim:

25. filii Gabaon, nonaginta-quinque:

26. filii Bethlehem & Netupha, centum octoginta-octo.

27. Viri Anathoth, centum viginti-octo.

28. Viri Bethazmoth, quadraginta-duo.

29. Viri Cariathiarim, Cephira, & Beroth, ſeptingenti quadraginta-tres.

30. Viri Rama & Geba, ſexcenti viginti-unus.

31. Viri Machmas, centum viginti-duo.

32. Viri Bethel & Hai, centum viginti-tres.

33. Viri Nebo alterius, quinquaginta-duo.

34. Viri Ælam alterius, mille ducenti quinquaginta-quatuor.

35. Filii Harem, trecenti viginti.

36. Filii Jericho, trecenti quadraginta-quinque.

37. Filii Lod Hadid & Ono, ſeptingenti viginti-unus.

38. Filii Senaa, tria millia nongenti triginta.

39. Sacerdotes: Filii Idaia in domo Joſue, nongenti ſeptuagin ta-tres.

40. Filii Emmer, mille quinquaginta-duo.

21. Les enfans d'Ater, fils d'Ezechias; quatre-vingts-dix-huit.

22. Les enfans d'Haſem, trois cens vingt-huit.

23. Les enfans de Beſaï, trois cens vingt-quatre.

24. Les enfans d'Hareph, cent douze.

25. Les enfans de Gabaon, quatre-vingts-quinze.

26. Les enfans de Bethléem, & de Netupha, cent quatre-vingts-huit.

27. Les hommes d'Anathoth, cent vingt-huit.

28. Les hommes de Bethazmoth, quarante-deux.

29. Les hommes de Cariathiarim, de Cephira, & de Beroth, ſept cens quarante-trois.

30. Les hommes de Rama & de Geba; ſix cens vingt & un.

31. Les hommes de Machmas, cent vingt-deux.

32. Les hommes de Bethel & de Haï, cent vingt-trois.

33. Les hommes de l'autre Nebo, cinquante-deux.

34. Les hommes de l'autre Elam, mille deux cens cinquante-quatre.

35. Les enfans d'Harem trois cens vingt.

36. Les enfans de Jericho, trois cens quarante-cinq.

37. Les enfans de Lod, d'Hadid & d'Ono, ſept cens vingt & un.

38. Les enfans de Senaa, trois mille neuf cens trente.

39. Les Prêtres *étoient*, *ſavoir*, les enfans d'Idaïa dans la maiſon de Joſué, neuf cens ſoixante & treize.

40. Les enfans d'Emmer, mille cinquante-deux.

41. Les enfans de Phashur, mille deux cens quarante-ſept.

41. Filii Phashur, mille ducenti quadraginta-ſeptem.

42. Les enfans d'Arem, mille dix-ſept.

42. Filii Arem, mille decem & ſeptem. Levitæ:

43. Les Lévites *étoient* les enfans de Joſué & de Cedmihel, fils

43. filii Joſue & Cedmihel filiorum

44. d'Oduïa, *au nombre de* ſoixante & quatorze. Les chantre *étoient*

44. Oduiæ, ſeptuaginta-quatuor. Cantores:

45. les enfans d'Aſaph, *au nombre de* cent quarante-huit.

45. filii Aſaph, centum quadraginta-octo.

46. Les portiers *étoient* les enfans de Sellum, les enfans d'Ater, les enfans de Telmon, les enfans d'Accub, les enfans d'Hatita, les enfans de Sobaï, *au nombre de* cent trente-huit.

46. Janitores: Filii Sellum, filii Ater, filii Telmon, filii Accub, filii Hatita, filii Sobai: centum triginta-octo.

47. Les Nathinéens, *étoient* les enfans de Soha, les enfans d'Haſupha, les enfans de Tebbaoth,

47. Nathinæi: Filii Soha, filii Haſupha, filii Tebbaoth,

48. les enfans de Ceros, les enfans de Siaa, les enfans de Phadon, les enfans de Lebana, les enfans d'Hagaba, les enfans de Selmaï,

48. filii Ceros, filii Siaa, filii Phadon, filii Lebana, filii Hagaba, filii Selmai,

49. les enfans d'Hanan, les enfans de Geddel, les enfans de Gaher,

49. filii Hanan, filii Geddel, filii Gaher,

50. les enfans de Raaïa, les enfans de Raſin, les enfans de Necoda,

50. filii Raaia, filii Raſin, filii Necoda,

51. les enfans de Gezem, les enfans d'Aſa, les enfans de Phaſea,

51. filii Gezem, filii Aſa, filii Phaſea,

52. les enfans de Beſaï, les enfans de Munim, les enfans de Nephuſſim,

52. filii Beſai, filii Munim, filii Nephuſſim,

53. les enfans de Bacbuc, les enfans d'Hacupha, les enfans d'Harhur,

53. filii Bacbuc, filii Hacupha, filii Harhur,

54. les enfans de Beſloth, les enfans de Mahida, les enfans d'Harſa,

54. filii Beſloth, filii Mahida, filii Harſa.

55. les enfans de Bercos, les enfans de Siſara, les enfans de Thema,

55. filii Bercos, filii Siſara, filii Thema,

56. les enfans de Naſia, les enfans d'Hatipha,

56. filii Naſia, filii Hatipha,

57. les enfans des ſerviteurs de Salomon, les enfans de Sothaï, les enfans de Sophereth, les enfans de Pharida,

57. filii ſervorum Salomonis, filii Sothai, filii Sophereth, filii Pharida,

58. filii Jahala, filii Darcon, filii Jeddel,

58. les enfans de Jahala, les enfans de Darcon, les enfans de Jeddel,

59. filii Saphatia, filii Hatil, filii Phochereth, qui erat ortus ex Sabaim, filio Amon.

59. les enfans de Saphatia, les enfans d'Hatil, les enfans de Phochereth qui étoit né de Sabaïm, fils d'Amon:

60. Omnes Nathinæi, & filii ſervorum Salomonis, trecenti nonaginta-duo.

60. tous les Nathinéens, & les enfans des ſerviteurs de Salomon, *étoient au nombre de* trois cens quatre-vingts-douze.

61. Hi ſunt autem qui aſcenderunt de Thelmela, Thelharſa, Cherub, Addon, & Emmer: & non potuerunt indicare domum patrum ſuorum, & ſemen ſuum, utrum ex Iſrael eſſent.

61. Or voici ceux qui vinrent de Thelmela, de Thelharſa, de Cherub, d'Addon, & d'Emmer *villes de Chaldée*, & qui ne purent faire connoître la maiſon de leurs peres, ni leur race, & s'ils étoient d'Iſraël.

62. Filii Dalaia, filii Tobia, filii Necoda, ſexcenti quadraginta-duo.

62. Les enfans de Dalaïa, les enfans de Tobie, les enfans de Necoda, *qui étoient au nombre de* ſix cens quarante-deux.

63. Et de Sacerdotibus, filii Habia, filii Accos, filii Berzellai, qui accepit de filiabus Berzellai Galaaditis uxorem: & vocatus eſt nomine eorum.

63. Et entre les Prêtres, les enfans d'Habia, les enfans d'Accos, les enfans de Berzellaï, qui épouſa l'une des filles de Berzellaï de Galaad, & qui fut appellé de leur nom:

64. Hi quæſierunt ſcripturam ſuam in cenſu, & non invenerunt: & ejecti ſunt de ſacerdotio.

64. ceux-ci chercherent l'écrit de leur généalogie dans le dénombrement; & ne l'ayant point trouvé, ils furent rejettés du ſacerdoce.

65. Dixitque Atherſatha eis ut non manducarent de Sanctis ſanctorum, donec ſtaret Sacerdos doctus & eruditus.

65. Et Atherſatha leur dit de ne point manger des viandes ſacrées, juſqu'à ce qu'il y eût un Pontife docte & éclairé, *qui pût décider cette difficulté.*

66. Omnis multitudo quaſi vir unus, quadraginta-duo millia trecenti ſexaginta,

66. Toute cette multitude étant *animée d'un même eſprit*, comme un ſeul homme, *ſe montoit* à quarante-deux mille trois cens ſoixante perſonnes,

67. abſque ſervis & ancillis eorum, qui erant ſeptem millia trecenti triginta-ſeptem, & inter eos, cantores, & cantatrices, ducenti quadraginta-quinque.

67. ſans leurs ſerviteurs & leurs ſervantes, qui étoient ſept mille trois cens trente-ſept: & parmi eux il y avoit deux cens quarante-cinq chantres, tant hommes que femmes.

68. Equi eorum, ſeptingenti triginta-ſex; muli eorum, ducenti quadraginta-quinque:

68. Ils avoient ſept cens trente-ſix chevaux, & deux cens quarante-cinq mulets,

69. cameli eorum, qua-

69. quatre cens trente-cinq chameaux,

& ſix mille ſept cens vingt ânes.

dringenti triginta-quinque : aſini, ſex millia ſeptingenti-viginti.

Juſqu'ici ſont les paroles qui étoient écrites dans le livre du dénombrement fait par Eſdras. Ce qui ſuit eſt l'hiſtoire de Nehemie.

Hucuſque refertur quid in commentario ſcriptum fuerit, exin Nehemiæ hiſtoria texitur.

§. II. *Offrandes faites au temple par quelques-uns des chefs des familles d'Iſraël.*

70. Or quelques-uns des chefs des familles contribuerent à l'ouvrage. *Nehemie* Atherſatha, *c'eſt-à-dire, Echanſon du Roi*, donna mille dragmes d'or pour être miſes dans le thréſor, cinquante phioles, & cinq cens trente tuniques ſacerdotales.

70. Nonnulli autem de principibus familiarum dederunt in opus. Atherſatha dedit in theſaurum auri drachmas mille, phialas quinquaginta, tunicas Sacerdotales quingentas triginta.

71. Et quelques chefs des familles donnerent au thréſor deſtiné pour l'ouvrage, vingt mille dragmes d'or, & deux mille deux cens mines d'argent.

71. Et de principibus familiarum dederunt in theſaurum operis, auri drachmas viginti millia, & argenti mnas duo millia ducentas.

72. Le reſte du peuple donna vingt mille dragmes d'or, deux mille mines d'argent, & ſoixante & ſept tuniques ſacerdotales.

72. Et quod dedit reliquus populus, auri drachmas viginti millia, & argenti mnas duo millia, & tunicas Sacerdotales ſexaginta-ſeptem.

73. Les Prêtres & les Lévites, les portiers & les chantres, avec tout le reſte du peuple, les Nathinéens, & tout Iſraël, demeurerent dans leurs villes.

73. Habitaverunt autem Sacerdotes, & Levitæ, & janitores, & cantores, & reliquum vulgus, & Nathinæi, & omnis Iſrael, in civitatibus ſuis.

CHAPITRE VIII.

§. I. *Les enfans d'Iſraël s'aſſemblent à Jeruſalem. Eſdras leur lit la loi de Dieu clairement & diſtinctement.*

L'an du monde 3551. Avant J. C. 453.

1. AU ſeptieme mois, les enfans d'Iſrael, qui s'étoient *retirés* dans leurs villes *après la conſtruction des murs de Jeruſalem*, s'aſſemblerent tous comme un ſeul homme dans la place qui eſt devant la porte des eaux: & ils prierent Eſdras docteur de la loi, d'apporter la loi de Moyſe, que le Seigneur avoit preſcrite à Iſraël.

1. Et venerat menſis ſeptimus: filii autem Iſrael erant in civitatibus ſuis. Congregatuſque eſt omnis populus quaſi vir unus, ad plateam quæ eſt ante portam aquarum: & dixerunt Eſdræ ſcribæ ut afferret librum legis Moyſi, quam præceperat Dominus Iſraeli.

2. Attulit ergo Eſdras ſacerdos legem coram multitudine virorum & mulierum, cunctiſque qui poterant intelligere, in die prima menſis ſeptimi.

2. Eſdras prêtre apporta donc la loi devant l'aſſemblée des hommes & des femmes, & de tous ceux qui pouvoient l'entendre, le premier jour du ſeptieme mois, *auquel on ſolemniſe la fête des Trompettes.*

3. Et legit in eo apertè in platea quæ erat ante portam aquarum, de mane uſque ad mediam diem, in conſpectu virorum & mulierum & ſapientium: & aures omnis populi erant erectæ ad librum.

3. Et il lut dans ce livre clairement & diſtinctement au milieu de la place qui étoit devant la porte des eaux, depuis le matin juſqu'à midi, en préſence des hommes, des femmes, & de ceux qui étoient capables de l'entendre. Et tout le peuple avoit les oreilles attentives à *la lecture de* ce livre.

4. Stetit autem Eſdras ſcriba ſuper gradum ligneum, quem fecerat ad loquendum: & ſteterunt juxta eum, Mathathias, & Semeia, & Ania, & Uria, & Helcia, & Maaſia, ad dexteram ejus: & ad ſiniſtram, Phadaia, Miſael, & Melchia, & Haſum, & Haſbadana, Zacharia, & Moſollam.

4. Eſdras docteur de la loi ſe tint debout ſur le marche-pied de bois qu'il avoit fait pour parler devant le peuple: Mathathias, Sémeïa, Ania, Uria, Helcia, & Maaſia étoient à ſa droite; & Phadaïa, Miſaël, Melchia, Haſum, Haſbadana, Zacharie & Moſollam étoient à ſa gauche:

5. Et aperuit Eſdras librum coram omni populo: ſuper univerſum quippe populum eminebat, & cùm aperuiſſet eum, ſtetit omnis populus.

5. Eſdras ouvrit le livre devant tout le peuple: car il étoit élevé au-deſſus de tous: & après qu'il l'eut ouvert, tout le peuple ſe tint debout, *par reſpect pour la loi.*

6. Et benedixit Eſdras Domino Deo magno: & reſpondit omnis populus: Amen, amen: elevans manus ſuas; & incurvati ſunt, & adoraverunt Deum proni in terram.

6. Et Eſdras bénit le Seigneur, le grand Dieu, *par une priere qu'il fit*: & tout le peuple levant les mains en haut, répondit: Amen, amen. Et s'étant proſternés en terre, ils adorerent Dieu.

7. Porrò Joſue, & Bani, & Serebia, Jamin, Accub, Septhai, Odia, Maaſia, Celita, Azarias, Jozabed, Hanan, Phalaia, Levitæ, ſilentium faciebant in populo ad audiendam legem: populus autem ſtabat in gradu ſuo.

7. Cependant Joſué, Bani, Serebia, Jamin, Accub, Septhaï, Odia, Maaſia, Celita, Azarias, Joſabed, Hanan, Phalaïa Lévites, faiſoient faire ſilence au peuple, qui étoit debout *chacun* en ſa place, afin qu'il écoutât la loi.

8. Et legerunt in libro legis Dei diſtinctè, & apertè ad intelligendum: & intellexerunt cùm legeretur.

8. Et ils lûrent dans le livre de la loi de Dieu diſtinctement, & d'une maniere fort intelligible; & le peuple entendit ce qu'on lui liſoit.

9. Dixit autem Nehemias (ipſe eſt Atherſatha) & Eſ-

9. Or Néhémie qui avoit la dignité d'Atherſatha, *c'eſt-à-dire, d'Echanſon*, Eſdras prêtre

tre & docteur de la loi, & les Lévites, qui interprétoient la loi à tout le peuple, leur dirent: Ce jour eſt un jour ſaint & conſacré au Seigneur notre Dieu. Ne vous attriſtez point, & ne pleurez point. Car tout le peuple entendant les paroles de la loi, fondoit en pleurs.

dras ſacerdos & ſcriba, & Levitæ interpretantes univerſo populo: Dies ſanctificatus eſt Domino Deo noſtro: nolite lugere, & nolite flere. Flebat enim omnis populus cùm audiret verba legis.

10. Et il leur dit: Allez; mangez des viandes graſſes, & bûvez du vin mêlé de miel; & faites-en part à ceux qui n'ont rien apprêté pour manger, parce que ce jour eſt le jour ſaint du Seigneur. Et ne vous attriſtez point; car la joie du Seigneur eſt notre force.

10. Et dixit eis: Ite, comedite pinguia, & bibite mulſum, & mittite partes his qui non præparaverunt ſibi: quia ſanctus dies Domini eſt, & nolite contriſtari: gaudium etenim Domini eſt fortitudo noſtra.

11. Or les Lévites faiſoient faire ſilence à tout le peuple, en leur diſant: Demeurez en ſilence, & ne vous affligez point, parce que ce jour eſt ſaint.

11. Levitæ autem ſilentium faciebant in omni populo, dicentes: Tacete, quia dies ſanctus eſt, & nolite dolere.

12. Tout le peuple s'en alla donc manger & boire, & envoya de ce qu'il avoit à *ceux qui n'en avoient point*, & fit grande réjoüiſſance, parce qu'il avoit compris, *par* les paroles *de la loi* qu'Eſdras leur avoit enſeignée, *combien le Seigneur eſt bon à ceux qui retournent à lui.*

12. Abiit itaque omnis populus ut comederet & biberet, & mitteret partes, & faceret lætitiam magnam: quia intellexerant verba, quæ docuerat eos.

§. II. *Les chefs des familles d'Iſraël prient Eſdras de leur expliquer la loi du Seigneur. Ils y trouvent que Dieu leur a ordonné de célébrer la fête des Tabernacles, & ils la ſolemniſent avec de grandes réjoüiſſances.*

13. Le lendemain les chefs des familles de tout le peuple, les Prêtres & les Lévites vinrent trouver Eſdras docteur de la loi, afin qu'il expliquât les paroles de la loi.

13. Et in die ſecundo congregati ſunt principes familiarum univerſi populi, Sacerdotes & Levitæ, ad Eſdram ſcribam, ut interpretaretur eis verba Legis.

14. Et ils trouverent écrit dans la loi que le Seigneur avoit ordonné, par le miniſtere de Moyſe, que les enfans d'Iſraël demeuraſſent ſous des tentes en la fête ſolemnelle du ſeptieme mois, *qui eſt la fête des Tabernacles*,

14. Et invenerunt ſcriptum in Lege, præcepiſſe Dominum in manu Moyſi, ut habitent filii Iſrael in tabernaculis, in die ſolemni, menſe ſeptimo:

15. & qu'ils doivent faire publier ceci dans toutes les villes & dans Jeruſalem, en diſant au peuple: Allez ſur les montagnes, & apportez-en des branches d'oliviers, & des plus

15. & ut prædicent, & divulgent vocem in univerſis urbibus ſuis, & in Jeruſalem, dicentes: Egredimini in montem, & afferte fron-

des olivæ, & frondes ligni pulcherrimi, frondes myrti, & ramos palmarum, & frondes ligni nemorosi, ut fiant tabernacula, sicut scriptum est.

beaux arbres, des branches de myrte, des rameaux de palmiers & des arbres les plus touffus, pour en faire des couverts de branchages, selon qu'il est écrit.

16. Et egressus est populus, & attulerunt. Fecerunt-que sibi tabernacula unusquisque in domate suo, & in atriis suis domus Dei, & in platea portæ aquarum, & in platea portæ Ephraim.

16. Tout le peuple alla donc *querir de ces branches d'arbres;* & en ayant apporté, ils se firent des couverts *en forme* de tentes, chacun sur le haut de sa maison, *qui étoit plat & en forme de terrasse. Ils en firent aussi* dans le vestibule, dans le parvis de la maison de de Dieu, dans la place de la porte des eaux, & dans la place de la porte d'Ephraïm.

17. Fecit ergo universa Ecclesia eorum qui redierant de captivitate, tabernacula; & habitaverunt in tabernaculis: non enim fecerant à diebus Josue filii Nun taliter filii Israel usque ad diem illum. Et fuit lætitia magna nimis.

17. Et toute l'assemblée de ceux qui étoient revenus de captivité se fit des tentes & des couverts; & ils demeurerent dans ces tentes. Les enfans d'Israël n'avoient point célébré cette fête *avec tant d'ardeur, tant de magnificence & tant de piété* depuis le tems de Josué fils de Nun jusqu'à ce jour-là, auquel il y eut une très-grande réjoüissance.

18. Legit autem in Libro legis Dei per dies singulos, à die primo usque ad diem novissimum, & fecerunt solemnitatem septem diebus, & in die octavo collectam juxta ritum.

18. Or Esdras lut dans le livre de la loi de Dieu chaque jour de la fête, depuis le premier jusqu'au dernier. Et le huitieme jour, ils firent l'assemblée *du peuple*, selon la coutume.

CHAPITRE IX.

§. I. *Les enfans d'Israël jeûnent, & se présentent devant le Seigneur revêtus de sacs & couverts de cendre. Ils confessent leurs péchés, lisent la loi, & adorent le Seigneur quatre fois le jour.*

La mesme année 3551.

1. In die autem vigesimo quarto mensis hujus, convenerunt filii Israel in jejunio & in saccis, & humus super eos.

1. *La fête des Tabernacles étant finie le 22 du mois de Tisri, & le 23 les Juifs ayant renvoyé les femmes étrangeres qu'ils avoient épousées contre la loi;* le vingt-quatrieme jour de ce même mois, les enfans d'Israël s'assemblerent étant dans le jeûne, revêtus de sacs, & couverts de terre *& de cendre.*

2. Ceux de la race des enfans d'Iſraël furent donc ſéparés de tous les enfans étrangers; & ils ſe préſenterent *devant le Seigneur;* & ils confeſſoient leurs péchés & les iniquités de leurs peres, *afin d'attirer ſur eux la divine miſéricorde.*

2. Et ſeparatum eſt ſemen filiorum Iſrael ab omni filio alienigena: & ſteterunt, & confitebantur peccata ſua, & iniquitates patrum ſuorum.

3. Et ſe levant ſur leurs pieds, ils liſoient dans le volume de la loi du Seigneur leur Dieu quatre fois le jour, & ils béniſſoient & adoroient par quatre fois le jour leur Dieu, *ſe proſternant en terre & ſe relevant, ſelon que les Lévites le leur ordonnoient.*

3. Et conſurrexerunt ad ſtandum: & legerunt in volumine legis Domini Dei ſui, quater in die, & quater confitebantur, & adorabant Dominum Deum ſuum.

§. II. *Les Lévites prient le Seigneur. Il raconte ſes bienfaits, & renouvellent alliance avec lui.*

4. Or Joſué, Bani, Cedmihel, Sabania, Bonni, Sarébias, Bani & Chanani ſe préſenterent ſur le degré des Lévites; & ils éleverent leurs voix, & pouſſerent des cris au Seigneur leur Dieu.

4. Surrexerunt autem ſuper gradum Levitarum Joſue, & Bani, & Cedmihel, Sabania, Bonni, Sarebias, Bani & Chanani: & clamaverunt voce magna ad Dominum Deum ſuum.

5. Et Joſué, Cedmihel, Bonni, Haſebnia, Serebia, Odaïa, Sebnia, Phathahia dirent *au peuple, qui étoit proſterné en terre:* Levez-vous; béniſſez le Seigneur votre Dieu de ſiecle en ſiecle. *Puis, s'adreſſant au Seigneur, ils lui dirent:* Que votre grand nom, *Seigneur, que le nom* de votre gloire ſoit comblé pour jamais de bénédictions & de loüanges.

5. Et dixerunt Levitæ, Joſue, & Cedmihel, Bonni, Haſebnia, Serebia, Odaia, Sebnia, Phathahia: Surgite, benedicite Domino Deo veſtro ab æterno uſque in æternum: & benedicant nomini gloriæ tuæ excelſo in omni benedictione & laude.

6. C'eſt vous qui êtes le ſeul Seigneur, qui avez fait le ciel, & le ciel des cieux & toute l'armée céleſte, *qui avez fait* la terre & tout ce qu'elle contient, la mer & tout ce qu'elle renferme: c'eſt vous qui donnez la vie *& le mouvement* à toutes ces créatures; & c'eſt vous que l'armée du ciel adore.

6. Tu ipſe Domine, ſolus, tu feciſti cœlum, & cœlum cœlorum, & omnem exercitum eorum: terram, & univerſa quæ in ea ſunt: maria, & omnia quæ in eis ſunt: & tu vivificas omnia hæc, & exercitus cœli te adorat.

7. C'eſt vous, ô Seigneur notre Dieu, qui avez choiſi vous-même Abram, qui l'avez *comme* tiré du feu, *en le faiſant ſortir de Ur ville* des Chaldéens, & qui lui avez donné le nom d'Abraham.

7. Tu ipſe, Domine Deus, qui elegiſti Abram, & eduxiſti eum de igne Chaldæorum, & poſuiſti nomen ejus Abraham:

8. Vous avez trouvé ſon cœur fidele à vos

8. & inveniſti cor ejus fi-

dele coram te: & percussisti cum eo fœdus, ut dares ei Terram Chananæi, Hethæi, & Amorrhæi, & Pherezæi, & Jebusæi, & Gergesæi, ut dares semini ejus: & implesti verba tua, quoniam justus es.

yeux, & vous avez fait alliance avec lui, en lui promettant de lui donner, à lui & à sa race, le pays des Chananéens, des Héthéens, des Amorrhéens, des Phéréséens, des Jébuséens, & des Gergeséens; & vous avez accompli vos paroles, parce que vous êtes juste *& véritable dans vos promesses.*

9. Et vidisti afflictionem patrum nostrorum in Ægypto: clamoremque eorum audisti super Mare rubrum.

9. Vous avez vû dans l'Egypte l'affliction de nos peres; & vous avez entendu leurs cris sur le bord de la mer rouge.

10. Et dedisti signa atque portenta in Pharaone, & in universis servis ejus, & in omni populo terræ illius: cognovisti enim quia superbè egerant contra eos: & fecisti tibi nomen, sicut & in hac die.

10. Vous avez fait éclater vos merveilles & vos prodiges sur Pharaon, sur ses serviteurs, & sur tout le peuple de ce pays-là, parce que vous savez qu'ils avoient traité les Israélites avec orgueil & avec insolence: & vous vous êtes fait un *grand* nom, comme il l'est encore aujourd'hui.

11. Et mare divisisti ante eos, & transierunt per medium maris in sicco: persecutores autem eorum projecisti in profundum, quasi lapidem in aquas validas.

11. Vous avez divisé la mer devant eux: ils ont passé à sec au milieu de la mer: & vous avez précipité leurs persécuteurs au fond *de ses eaux*, comme une pierre qui tombe dans les abîmes.

12. Et in columna nubis ductor eorum fuisti per diem, & in columna ignis per noctem, ut appareret eis via per quam ingrediebantur.

12. Vous avez été leur guide pendant le jour par la colomne de la nuée, & pendant la nuit par la colomne de feu, afin qu'ils discernassent le chemin par où ils devoient marcher.

13. Ad montem quoque Sinai descendisti, & locutus es cum eis de cœlo, & dedisti eis judicia recta, & legem veritatis, cæremonias, & præcepta bona:

13. Vous êtes descendu sur la montagne de Sinaï; vous leur avez parlé du ciel; vous leur avez donné des ordonnances justes, une loi de vérité, des cérémonies *saintes* & de bons préceptes.

14. & sabbatum sanctificatum tuum ostendisti eis, & mandata, & cæremonias, & legem præcepisti eis in manu Moysi servi tui.

14. Vous leur avez appris à sanctifier votre sabbat, & vous leur avez prescrit par Moyse votre serviteur vos commandemens, vos cérémonies & votre loi.

15. Panem quoque de cœlo dedisti eis in fame eorum, & aquam de petra eduxisti eis sitientibus, & dixisti eis ut ingrederentur & possiderent terram, super quam levasti manum tuam, ut traderes eis.

15. Vous leur avez aussi donné un pain du ciel, lorsqu'ils étoient pressés de la faim; & vous leur avez fait sortir l'eau de la pierre, lorsqu'ils avoient soif; vous leur avez dit d'entrer dans la terre *de Chanaan*, & de pos-

Digitized by Google

séder le pays que vous aviez juré de leur donner, *& que vous leur avez donné en effet par la force de votre bras.*

16. Mais eux & nos peres ont agi avec orgueil; leur tête eſt devenue dure *&* inflexible, ils n'ont point écouté vos commandemens;

16. Ipſi verò & patres noſtri ſuperbè egerunt, & induraverunt cervices ſuas, & non audierunt mandata tua.

17. ils n'ont point voulu *les* entendre; & ils ont perdu le ſouvenir des merveilles que vous avez faites en leur faveur. Ils n'ont point voulu ſe ſoûmettre à votre joug; & par un eſprit de révolte, ils ſe ſont opiniâtrés à vouloir retourner à leur *premiere* ſervitude. Mais vous, ô Dieu favorable, clément & miſéricordieux, toûjours patient & plein de miſéricorde, vous ne les avez point abandonnés.

17. Et noluerunt audire, & non ſunt recordati mirabilium tuorum quæ feceras eis. Et induraverunt cervices ſuas, & dederunt caput ut converterentur ad ſervitutem ſuam, quaſi per contentionem. Tu autem Deus propitius, clemens & miſericors, longanimis & multæ miſerationis, non dereliquiſti eos,

18. Lors même qu'ils ſe firent un veau *d'or* jetté en fonte, & qu'ils dirent: *Iſraël*, c'eſt là votre Dieu qui vous a tiré d'Egypte, & qu'ils commirent de *ſi* grands blaſphèmes,

18. & quidem cùm feciſſent ſibi vitulum conflatilem, & dixiſſent: Iſte eſt Deus tuus, qui eduxit te de Ægypto: feceruntque blaſphemias magnas.

19. vous ne les avez point abandonnés dans le déſert, parce que vos miſéricordes ſont grandes: la colomne de nuée ne les a point quittés, & n'a point ceſſé de les conduire pendant le jour, ni la colomne de feu pendant la nuit, pour leur faire voir le chemin par où ils devoient marcher.

19. Tu autem in miſericordiis tuis multis non dimiſiſti eos in deſerto: columna nubis non receſſit ab eis per diem, ut duceret eos in viam; & columna ignis per noctem, ut oſtenderet eis iter per quod ingrederentur.

20. Vous leur avez donné votre bon eſprit, pour les inſtruire *par la bouche de Moyſe;* vous n'avez point retiré votre manne de leur bouche; & vous leur avez donné de l'eau dans leur ſoif.

20. Et ſpiritum tuum bonum dediſti qui doceret eos, & manna tuum non prohibuiſti ab ore eorum, & aquam dediſti eis in ſiti.

21. Vous les avez nourris pendant quarante ans dans le déſert, il ne leur a rien manqué; leurs vêtemens ne ſont point devenus vieux, & leurs pieds n'ont point été foulés *de laſſitude.*

21. Quadraginta annis paviſti eos in deſerto, nihilque eis defuit: veſtimenta eorum non inveteraverunt, & pedes eorum non ſunt attriti.

22. Vous leur avez donné les royaumes & les peuples, & vous leur avez partagé les terres par ſort; & ils ont poſſédé le pays de

22. Et dediſti eis regna, & populos, & partitus es eis ſortes; & poſſederunt terram Sehon, & terram regis He-

ſebon, & terram Og regis Baſan.

Sehon, & le pays du Roi d'Heſebon, & le pays d'Og Roi de Baſan.

23. Et multiplicaſti filios eorum ſicut ſtellas cœli, & adduxiſti eos ad terram, de qua dixeras patribus eorum ut ingrederentur & poſſiderent.

23. Vous avez multiplié leurs enfans comme les étoiles du ciel; & vous les avez conduits en cette terre, où vous aviez promis à leurs peres de les faire entrer, afin qu'ils la poſſédaſſent.

24. Et venerunt filii, & poſſederunt terram, & humiliaſti coram eis habitatores terræ Chananæos, & dediſti eos in manu eorum, & reges eorum & populos terræ, ut facerent eis ſicut placebat illis.

24. Leurs enfans y ſont venus, & ils l'ont poſſédée; vous avez humilié devant eux les Chananéens habitans de cette terre, & vous leur avez livré entre les mains les Rois & les peuples de ce pays, afin qu'ils en fiſſent comme il leur plairoit.

25. Ceperunt itaque urbes munitas, & humum pinguem, & poſſederunt domos plenas cunctis bonis; ciſternas ab aliis fabricatas, vineas, & oliveta, & ligna pomifera multa: & comederunt, & ſaturati ſunt, & impinguati ſunt, & abundaverunt deliciis in bonitate tua magna.

25. Ils ont pris enſuite des villes fortes; ils ont poſſédé une bonne terre, & des maiſons pleines de toutes ſortes de biens, des citernes que d'autres avoient bâties, des vignes, des plants d'oliviers, & beaucoup d'arbres fruitiers. Ils en ont mangé, ils ſe ſont raſſaſiés; ils ſe ſont engraiſſés: & votre grande bonté les a mis dans l'abondance & dans les délices.

26. Provocaverunt autem te ad iracundiam, & receſſerunt à te, & projecerunt legem tuam poſt terga ſua: & prophetas tuos occiderunt, qui conteſtabantur eos ut reverterentur ad te: feceruntque blaſphemias grandes.

26. Mais ils ont irrité votre colere; ils ſe ſont retirés de vous; ils ont rejetté votre loi avec mépris; ils ont tué vos prophetes qui les conjuroient *de votre part* de revenir à vous, & ils ont blaſphémé votre nom avec outrage.

27. Et dediſti eos in manu hoſtium ſuorum, & afflixerunt eos. Et in tempore tribulationis ſuæ clamaverunt ad te, & tu de cœlo audiſti, & ſecundùm miſerationes tuas multas dediſti eis ſalvatores, qui ſalvarent eos de manu hoſtium ſuorum.

27. C'eſt pourquoi vous les avez livrés entre les mains de leurs ennemis, qui les ont opprimés. Pendant le tems de leur affliction, ils ont crié vers vous, & vous les avez écoutés du ciel; & ſelon la multitude de vos miſéricordes, vous leur avez donné des ſauveurs pour les délivrer d'entre les mains de leurs ennemis.

28. Cumque requieviſſent, reverſi ſunt ut facerent malum in conſpectu tuo: & dereliquiſti eos in manu inimicorum ſuorum, & poſſederunt eos. Converſique ſunt, & clamaverunt ad te:

28. Et lorſqu'ils ont été en repos, ils ont commis de nouveau le mal devant vous; & vous les avez abandonnés entre les mains de leurs ennemis, qui s'en ſont rendus les maîtres. Ils ſe ſont *enſuite* tournés vers vous: &

ils vous ont adreſſé leurs cris ; & vous les avez exaucés du ciel, & les avez délivrés ſouvent *&* en divers tems, ſelon la multitude de vos miſéricordes.

tu autem de cœlo exaudiſti, & liberaſti eos in miſericordiis tuis, multis temporibus.

29. Vous les avez encore ſollicités de retourner à votre loi ; mais ils ont agi avec orgueil, ils n'ont point écouté vos commandemens : Ils ont péché contre vos ordonnances, que l'homme n'a qu'à obſerver pour y trouver la vie. Ils *vous* ont tourné le dos ; ils ſe ſont endurcis *&* entêtés, *&* ils n'ont point *voulu vous* écouter.

29. Et conteſtatus es eos ut reverterentur ad Legem tuam. Ipſi verò ſuperbè egerunt, & non audierunt mandata tua, & in judiciis tuis peccaverunt, quæ faciet homo, & vivet in eis ; & dederunt humerum recedentem, & cervicem ſuam induraverunt, nec audierunt.

30. Vous avez différé de les punir pendant pluſieurs années : vous les avez exhortés par votre eſprit, en leur parlant par vos prophetes, & ils ne vous ont point écouté : & vous les avez livrés entre les mains des nations.

30. Et protraxiſti ſuper eos annos multos, & conteſtatus es eos in ſpiritu tuo per manum prophetarum tuorum : & non audierunt, & tradidiſti eos in manu populorum terrarum.

31. Vous ne les avez pas néanmoins exterminés, & vous ne les avez point abandonnés, à cauſe de la multitude de vos bontés, parce que vous êtes un Dieu de miſéricorde, *un Dieu* doux *&* clément.

31. In miſericordiis autem tuis plurimis non feciſti eos in conſumptionem, nec dereliquiſti eos : quoniam Deus miſerationum, & clemens es tu.

32. Maintenant donc, *ô Seigneur* notre Dieu, grand, fort, & terrible, qui conſervez inviolablement votre alliance & votre miſéricorde, ne détournez point vos yeux de tous les maux qui nous ont accablés, nous, nos Rois, nos princes, nos prêtres, nos prophetes, & nos peres, & tout votre peuple, depuis le tems du Roi d'Aſſyrie *qui nous emmena captifs* juſqu'aujourd'hui.

32. Nunc itaque, Deus noſter magne, fortis & terribilis, cuſtodiens pactum & miſericordiam, ne avertas à facie tua omnem laborem, qui invenit nos, reges noſtros, & principes noſtros, & ſacerdotes noſtros, & prophetas noſtros, & patres noſtros, & omnem populum tuum, à diebus regis Aſſur uſque in diem hanc.

33. Vous êtes juſte, *ô Dieu*, dans toutes les afflictions qui nous ſont arrivées, parce que vous nous avez traités ſelon votre vérité, & que nous avons agi comme des impies.

33. Et tu juſtus es in omnibus, quæ venerunt ſuper nos : quia veritatem feciſti, nos autem impiè egimus.

34. Nos Rois, nos princes, nos prêtres, ni nos peres, n'ont point gardé votre loi ; ils n'ont point écouté vos commandemens, ni la voix de ceux qui leur déclaroient votre volonté.

34. Reges noſtri, principes noſtri, ſacerdotes noſtri, & patres noſtri, non fecerunt legem tuam, & non attenderunt mandata tua, & teſtimonia tua quæ teſtificatus es in eis.

Digitized by Google

35. Et ipſi in regnis ſuis, & in bonitate tua multa, quam dederas eis, & in terra latiſſima & pingui, quam tradideras in conſpectu eorum, non ſervierunt tibi, nec reverſi ſunt a ſtudiis ſuis peſſimis.

35. Lorſqu'ils joüiſſoient de leurs royaumes, & de cette abondance de biens dont votre bonté les faiſoit joüir dans cette terre ſi ſpacieuſe & ſi fertile que vous leur aviez donnée, ils ne vous ont point ſervi, & ne ſont point revenus de leurs inclinations méchantes & corrompues.

36. Ecce noſipſi hodie ſervi ſumus: & terra, quam dediſti patribus noſtris ut comederent panem ejus, & quæ bona ſunt ejus, & noſipſi ſervi ſumus in ea.

36. Vous voyez, *Seigneur*, que nous ſommes aujourd'hui nous-mêmes eſclaves, auſſi-bien que la terre que vous aviez donnée à nos peres, afin qu'ils y mangeaſſent le pain & le fruit qu'ils en recueilleroient. Nous ſommes nous-mêmes devenus eſclaves comme elle *des Rois de Perſe auxquels nous ſommes aſſujettis.*

37. Et fruges ejus multiplicantur regibus, quos poſuiſti ſuper nos propter peccata noſtra, & corporibus noſtris dominantur, & jumentis noſtris ſecundùm voluntatem ſuam, & in tribulatione magna ſumus.

37. Tous les fruits qu'elle porte ſont pour les Rois que vous avez mis ſur nos têtes, à cauſe de nos péchés. Ils dominent ſur nos corps & ſur nos bêtes, comme il leur plaît; & nous ſommes dans une grande affliction.

38. Super omnibus ergo his noſipſi percutimus fœdus, & ſcribimus, & ſignant principes noſtri, Levitæ noſtri, & Sacerdotes noſtri.

38. Dans la vûe donc de toutes ces choſes, nous faiſons nous-mêmes une alliance *avec vous: Nous promettons de vous être fideles.* Nous en dreſſons l'acte; & nos Princes, nos Lévites & nos Prêtres le vont ſigner.

CHAPITRE X.

§. I. *Noms de ceux qui ſignerent l'acte de l'alliance renouvellée avec le Seigneur,*

LA MESME ANNÉE 3551.

1. Signatores autem fuerunt, Nehemias, Atherſatha filius Hachelai, & Sedecias,

1. CEux qui ſignerent *cette alliance* furent Nehemias Atherſatha, *c'eſt-à-dire, échanſon,* fils d'Achélaï, & Sedecias,

2. Saraias, Azarias, Jeremias,

2. Saraïas, Hazarias, Jeremie,

3. Pheshur, Amarias, Melchias,

3. Pheshur, Amarias, Melchias,

4. Hattus, Sebenia, Melluch,

4. Hattus, Sebenia, Melluch,

5. Harem, Merimuth, Obdias,

5. Harem, Merimuth, Obdias;

6.

6. Daniel, Genthon, Baruch,

7. Mosollam, Abia, Miamin,

8. Maasia, Belgaï, Seméia : ceux-là *étoient* prêtres.

9. Les Lévites *étoient*, Josué, fils d'Azanias, Bennui des enfans d'Henadad, Cedmihel,

10. & leurs freres, Sebenia, Odaïa, Celilita, Phalaïa, Hanaan,

11. Micha, Rohob, Hasebia,

12. Zachur, Serebia, Sabania,

13. Odaïa, Bani, Baninu.

14. Les chefs du peuple *étoient*, Pharos, Phahath-Moab, Elam, Zethu, Bani.

15. Bonni, Azgad, Bebaï,

16. Adonia, Begoaï, Adin,

17. Ater, Hezecia, Azur,

18. Odaïa, Hasum, Besaï,

19. Hareph, Anathoth, Nebaï,

20. Megphias, Mosollam, Hazir,

21. Mesizabel, Sadoc, Jeddua,

22. Pheltia, Hanan, Anaïa,

23. Osée, Hanania, Hasub,

24. Alohès, Phalea, Sobec,

25. Rehum, Hasebna, Maasia,

26. Echaïa, Hanan, Anan,

27. Melluch, Haran, Baana,

28. & le reste du peuple, les Prêtres, les Lévites, les portiers, les chantres, les Nathinéens, & tous ceux qui s'étoient séparés des nations pour embrasser la loi de Dieu, leurs femmes, leurs fils & leurs filles, *ne signerent pas chacun en particulier ;*

29. *Mais* tous ceux *d'entr'eux* qui avoient le discernement *&* l'intelligence donnerent parole pour leurs freres ; & les principaux

6. Daniel, Genthon, Baruch,

7. Mosollam, Abia, Miamin,

8. Maazia, Belgai, Semeia : hi Sacerdotes.

9. Porrò Levitæ, Josue filius Azaniæ, Bennui de filiis Henadad, Cedmihel,

10. & fratres eorum, Sebenia, Odaia, Celita, Phalaia, Hanan,

11. Micha, Rohob, Hasebia,

12. Zachur, Serebia, Sabania,

13. Odaia, Bani, Baninu,

14. Capita populi, Pharos, Phahath-Moab, Ælam, Zethu, Bani,

15. Bonni, Azgad, Bebai,

16. Adonia, Begoai, Adin,

17. Ater, Hezecia, Azur,

18. Odaia, Hasum, Besai,

19. Hareph, Anathoth, Nebai,

20. Megphias, Mosollam, Hasir,

21. Mesizabel, Sadoc, Jeddua,

22. Phéltia, Hanan, Anaia,

23. Osee, Hanania, Hasub,

24. Alohes, Phalea, Sobec,

25. Rehum, Hasebna, Maasia,

26. Echaia, Hanan, Anan,

27. Melluch, Haran, Baana :

28. & reliqui de populo, Sacerdotes, Levitæ, janitores, & cantores, Nathinæi, & omnes qui se separaverunt de populis terrarum ad legem Dei, uxores eorum, filii eorum, & filiæ eorum,

29. omnes qui poterant sapere spondentes pro fratribus suis, optimates eorum, & qui veniebant ad pollicen-

dum & jurandum ut ambularent in lege Dei, quam dederat in manu Moysi servi Dei, ut facerent & custodirent universa mandata Domini Dei nostri, & judicia ejus & ceremonias ejus,

d'entr'eux vinrent promettre & jurer de marcher dans la loi de Dieu, que le Seigneur a donnée par Moyse son serviteur, de garder & observer tous les commandemens du Seigneur notre Dieu, ses ordonnances & ses cérémonies.

§. II. *Diverses observations ordonnées par la loi, que les Juifs promettent de garder fidelement.*

30. & ut non daremus filias nostras populo terræ, & filias eorum non acciperemus filiis nostris.

30. *Nous promîmes donc tous* de ne point donner nos filles à aucun d'entre les nations, & ne point prendre leurs filles pour *les donner* à nos fils.

31. Populi quoque terræ, qui important venalia, per diem sabbati ut vendant, non accipiemus ab eis in sabbato & in die sanctificato. Et dimittemus annum septimum, & exactionem universæ manus.

31. Nous n'acheterons point aussi aux jours du sabbat, ni dans les autres jours consacrés, ce que les nations nous pourront apporter à vendre, ni rien de ce qui peut servir à l'usage de la vie. Nous laisserons la terre *libre* la septieme année; & *nous abandonnerons aux pauvres ce qu'elle produira d'elle-même cette année-là*: nous n'y exigerons aucune dette.

32. Et statuemus super nos præcepta, ut demus tertiam partem sicli per annum ad opus domûs Dei nostri,

32. Nous nous imposerons aussi une obligation de donner chaque année la troisieme partie d'un sicle, pour tout ce qu'il faut faire à la maison de notre Dieu,

33. ad panes propositionis, & ad sacrificium sempiternum, & in holocaustum sempiternum in sabbatis, in calendis, in solemnitatibus, & in sanctificatis, & pro peccato: ut exoretur pro Israel, & in omnem usum domûs Dei nostri.

33. pour les pains exposés devant le Seigneur, pour le sacrifice perpétuel, & pour l'holocauste éternel au jour du sabbat, aux premiers jours du mois, aux fêtes solemnelles, aux sacrifices pacifiques, & à ceux qu'on offre pour le péché, afin que les prieres soient offertes pour Israël, & qu'il ne manque rien au ministere de la maison du *Seigneur* notre Dieu.

34. Sortes ergo misimus super oblationem lignorum, inter Sacerdotes, & Levitas, & populum, ut inferrentur in domum Dei nostri per domos patrum nostrorum, per tempora, à temporibus anni usque ad annum: ut arderent super altare Domini

34. *Et parce que le nombre des Nathinéens étoit fort diminué*, nous jettâmes aussi le sort sur les Prêtres, les Lévites & le peuple, pour l'offrande du bois *que les Nathinéens devoient couper & porter au temple*, afin que chaque maison *des familles* de nos peres en fît porter chaque année en la maison de notre Dieu,

Digitized by Google

au tems qui auroit été marqué, pour le faire brûler ſur l'autel du Seigneur notre Dieu, ſelon qu'il eſt écrit dans la loi de Moyſe.

35. *Nous promîmes* auſſi d apporter tous les ans en la maiſon du Seigneur les premiers nés des bêtes de notre terre, & les prémices des fruits de tous les arbres;

36. les premiers nés de nos fils & de nos troupeaux, comme il eſt écrit dans la loi, & les premiers nés de nos bœufs & de nos brebis, pour les offrir, dans la maiſon de notre Dieu, aux Prêtres qui ſervent dans la maiſon de notre Dieu,

37. comme auſſi les prémices de nos alimens & de nos liqueurs. Nous promîmes auſſi d'apporter aux Prêtres, aux thréſors de notre Dieu, les prémices de nos viandes, des fruits de tous les arbres, de la vigne & des oliviers, & de payer la dixme de notre terre aux Lévites. Les mêmes Lévites recevront de toutes les villes les dixmes de tout ce qui pourra venir de notre travail.

38. Le Prêtre de la race d'Aaron aura part avec les Lévites aux dixmes qu'ils recevront; & les Lévites offriront la dixieme partie de la dixme qu'ils auront reçûe en la maiſon de notre Dieu, pour être réſervé en la maiſon du thréſor.

39. Car les enfans d'Iſraël & les enfans de Lévi porteront les prémices du blé, du vin & de l'huile en la maiſon du thréſor; & c'eſt là que ſeront les vaſes conſacrés, *& que demeureront, chacun à ſon tour*, les prêtres, les chantres, les portiers & les miniſtres. Et ainſi *nous* n'abandonnerons point la maiſon de notre Dieu.

Dei noſtri, ſicut ſcriptum eſt in lege Moyſi:

35. & ut afferremus primogenita terræ noſtræ, & primitiva univerſi fructus omnis ligni, ab anno in annum, in domo Domini.

36. Et primitiva filiorum noſtrorum, & pecorum noſtrorum, ſicut ſcriptum eſt in lege, & primitiva boum noſtrorum, & ovium noſtrarum, ut offerrentur in domo Dei noſtri, Sacerdotibus qui miniſtrant in domo Dei noſtri:

37. & primitias ciborum noſtrorum, & libaminum noſtrorum, & poma omnis ligni; vindemiæ quoque & olei, afferemus Sacerdotibus ad gazophylacium Dei noſtri, & decimam partem terræ noſtræ Levitis. Ipſi Levitæ decimas accipient ex omnibus civitatibus operum noſtrorum.

38. Erit autem Sacerdos filius Aaron cum Levitis in decimis Levitarum, & Levitæ offerent decimam partem decimæ ſuæ in domo Dei noſtri, ad gazophylacium in domum theſauri.

39. Ad gazophylacium enim deportabunt filii Iſrael, & filii Levi, primitias frumenti, vini & olei: & ibi erunt vaſa ſanctificata & Sacerdotes, & cantores, & janitores, & miniſtri, & non dimittemus domum Dei noſtri.

CHAPITRE XI.

§. I. *Les Princes du peuple habitent dans Jeruſalem. Le reſte du peuple jette au ſort, afin que la dixieme partie d'entr'eux demeure dans cette cité, & que les neuf autres habitent dans les autres villes.*

1. Habitaverunt autem principes populi in Jeruſalem: reliqua verò plebs miſit ſortem, ut tollerent unam partem de decem, qui habitaturi eſſent in Jeruſalem civitate ſancta, novem verò partes in civitatibus.

1. LEs Princes du peuple demeurerent dans Jeruſalem: mais pour tout le reſte du peuple, on jetta au ſort, afin que la dixieme partie demeurât dans cette ſainte cité, & que les neuf autres habitaſſent dans les autres villes, *& dans les villages.*

2. Benedixit autem populus omnibus viris qui ſponte obtulerant ut habitarent in Jeruſalem.

2. Et le peuple donna des bénédictions & des loüanges à tous les hommes qui s'offrirent volontairement à demeurer dans Jeruſalem, *renonçant aux avantages de la campagne, pour repeupler la ſainte cité.*

3. Hi ſunt itaque principes provinciæ, qui habitaverunt in Jeruſalem, & in civitatibus Juda. Habitavit autem unuſquiſque in poſſeſſione ſua, in urbibus ſuis, Iſrael, Sacerdotes, Levitæ, Nathinæi, & filii ſervorum Salomonis.

3. Voici donc quels furent les princes de la *Judée réduite en* province qui demeurerent dans Jeruſalem, & *qui s'y établirent. Pour les autres, étant retournés* dans les *différentes* villes de Juda, chacun habita dans ſon héritage & dans ſes villes, ſoit le peuple d'Iſraël, ſoit les Prêtres ou les Lévites, les Nathinéens & les enfans des ſerviteurs de Salomon.

4. Et in Jeruſalem habitaverunt de filiis Juda, & de filiis Benjamin: de filiis Juda, Athaias filius Aziam, filii Zachariæ, filii Amariæ, filii Saphatiæ, filii Malaleel: de filiis Phares,

4. Voici ceux des enfans de Juda & des enfans de Benjamin qui demeurerent à Jeruſalem: Des enfans de Juda, *il y eut* Athaïas fils d'Aziam, fils de Zacharie, lequel étoit fils d'Amarias, fils de Saphatias, fils de Malaléel: Des enfans de Pharès,

5. Maaſia filius Baruch: filius Cholhoza, filius Hazia, filius Adaia, filius Jojarib, filius Zachariæ, filius Siloniti:

5. *il y eut* Maaſia fils de Baruch, fils de Cholhoza, fils d'Hazia, fils d'Adaïa, fils de Joïarib, fils de Zacharie, fils de Silonite:

6. Omnes hi filii Phares, qui habitaverunt in Jeruſalem, quadringenti ſexaginta octo viri fortes.

6. Tous les enfans de Pharès qui demeurerent dans Jeruſalem, étoient *au nombre de* quatre cens ſoixante & huit, *tous* hommes forts & courageux.

7. Hi ſunt autem filii Ben-

7. Voici quels étoient les enfans de Ben-

jamin: Sellum fils de Moſollam fils de Joëd, fils de Phadaïa, fils de Colaïa, fils de Maſia, fils d'Ethéel, fils d'Iſaïe,

jamin: Sellum filius Moſollam, filius Joed, filius Phedaia, filius Colaia, filius Maſia, filius Etheel, filius Iſaia,

8. & après lui, Gebbaï, Sellaï, *faiſant* neuf cens vingt-huit hommes.

8. & poſt eum Gebbai, Sellaï, nongenti viginti octo,

9. Joël fils de Zechri étoit leur chef; & Judas fils de Senua avoit après lui l'intendance ſur la ville.

9. & Joel filius Zechri præpoſitus eorum, & Judas filius Senua ſuper civitatem ſecundus.

10. Ceux d'entre les Prêtres *étoient* Idaïa fils de Joarib, & Jachin,

10. Et de ſacerdotibus, Idaia filius Joarib, Jachin,

11. Saraïa fils d'Helcias, fils de Moſollam, fils de Sadoc, fils de Merajoth, fils d'Achitob *qui etoit* prince *ou intendant* de la maiſon de Dieu,

11. Saraia filius Helciæ, filius Moſollam, filius Sadoc, filius Merajoth, filius Achitob princeps domûs Dei,

12. & leurs freres occupés aux fonctions du temple, *au nombre de* huit cens vingt-deux. Adaïa auſſi fils de Jeroham, fils de Phelelia, fils d'Amſi, fils de Zacharie, fils de Pheshur, fils de Melchias,

12. & fratres eorum facientes opera templi: octingenti viginti duo. Et Adaia filius Jeroham, filius Phelelia, filius Amſi, filius Zachariæ, filius Pheshur, filius Melchiæ,

13. & ſes freres les princes des familles, *faiſoient en tout* deux cens quarante-deux; comme auſſi Amaſſaï fils d'Azréel, fils d'Ahazi, fils de Moſollamoth, fils d'Emmer,

13. & fratres ejus principes patrum: ducenti quadraginta-duo. Et Amaſai filius Azreel, filius Ahazi, filius Moſollamoth, filius Emmer,

14. & leurs freres qui étoient des hommes très-puiſſans, *au nombre de* cent vingt-huit; leur chef *étoit* Zabdiel, l'un des grands & des puiſſans *d'Iſraël.*

14. & fratres eorum potentes in maſſa centum viginti octo, & præpoſitus eorum Zabdiel filius potentium.

15. Ceux d'entre les Lévites *étoient* Seméia fils d'Haſub, fils d'Azaricam, fils d'Haſabia, fils de Boni;

15. Et de Levitis Semeia filius Haſub, filius Azaricam, filius Haſabia, filius Boni,

16. & Sabathaï & Jozabed, intendans de tous les ouvrages qui ſe faiſoient au dehors pour la maiſon de Dieu, & princes des Lévites,

16. & Sabathai & Jozabed, ſuper omnia opera, quæ erant foriſecùs in domo Dei, à principibus Levitarum.

17. & Mathania fils de Micha, fils de Zebedeï, fils d'Aſaph *qui étoit* le chef de ceux qui chantoient les loûanges *du Seigneur*, & qui publioient ſa gloire dans la priere; & Becbecia le ſecond après lui d'entre ſes freres, & Abda fils de Samua, fils de Galal, fils d'Idithum.

17. Et Mathania filius Micha, filius Zebedei, filius Aſaph, princeps ad laudandum & ad confitendum in oratione, & Becbecia ſecundus de fratribus ejus, & Abda filius Samua, filius Galal, filius Idithum:

18. omnes Levitæ in civitate sancta ducenti octoginta quatuor.

18. Tous les Lévites *qui demeurerent* dans la ville sainte *étoient au nombre de* deux cens quatre-vingts-quatre.

19. Et janitores, Accub, Telmon, & fratres eorum, qui custodiebant ostia : centum septuaginta-duo.

19. Les portiers *étoient* Accub, Telmon & leurs freres, qui gardoient les portes *du temple, au nombre de* cent soixante & douze.

20. Et reliqui ex Israel Sacerdotes & Levitæ in universis civitatibus Juda, unusquisque in possessione sua.

20. Le reste *du peuple* d'Israël, *&* les *autres* Prêtres & les Lévites, demeurerent dans toutes les villes de Juda, chacun dans son héritage.

21. Et Nathinæi, qui habitabant in Ophel, & Siaha, & Gaspha de Nathinæis.

21. Les Nathinéens qui demeurerent dans *Jerusalem habiterent le quartier nommé* Ophel; & Siaha & Gaspha *étoient chefs* des Nathinéens.

22. Et episcopus Levitarum in Jerusalem, Azzi filius Bani, filius Hasabiæ, filius Mathaniæ, filius Michæ. De filiis Asaph, cantores in ministerio domûs Dei.

22. Le chef établi sur les Lévites qui demeuroient à Jerusalem *étoit* Azzi fils de Bani, fils d'Hasabia, fils de Mathanias, fils de Micha. Des enfans d'Asaph, *il y avoit* des chantres occupés au ministere de la maison de Dieu.

23. Præceptum quippe regis super eos erat, & ordo in cantoribus per dies singulos,

23. Car le Roi *de Perse* avoit prescrit tout ce qui les regardoit, & l'ordre qui devoit être observé tous les jours parmi les chantres, *se conformant en cela à ce qui avoit été réglé par David.*

24. & Phathahia filius Mesezebel, de filiis Zara filii Juda in manu regis, juxta omne verbum populi,

24. Et Phathahia fils de Mesezebel, des enfans de Zara fils de Juda, étoit commissaire du Roi *Artaxercès* pour *régler* toutes *les* affaires du peuple, *sous les ordres de Nehemias.*

25. & in domibus per omnes regiones eorum. De filiis Juda habitaverunt in Cariatharbe & in filiabus ejus & in Dibon, & in filiabus ejus : & in Cabseel, & in viculis ejus,

25. Et pour ce qui est des *autres* demeures où ils s'établirent dans tout le pays, les enfans de Juda demeurerent dans Cariatharbé & dans ses dépendances, dans Dibon & ses dépendances, dans Cabséel & dans ses villages,

26. & in Jesue, & in Molada, & in Bethphalet,

26. dans Jesué, dans Molada & dans Bethphaleth,

27. & in Hasersual, & in Bersabée, & in filiabus ejus,

27. dans Hasersual, dans Bersabée & ses dépendances,

28. & in Siceleg, & in Mochonæ, & in filiabus ejus,

28. dans Siceleg, dans Mochona & ses dépendances,

Digitized by Google

29. Dans Remmon, dans Saraa, dans Jerimuth,

29. & in Remmon, & in Saraa, & in Jerimuth,

30. dans Zanoa, dans Odollam & dans leurs villages, dans Lachis & ſes dépendances, dans Azeca & ſes dépendances. Et ils demeurerent depuis Berſabée, juqu'à la vallée d'Ennom.

30. Zanoa, Odollam, & in villis earum, Lachis & regionibus ejus, & Azeca, & filiabus ejus. Et manſerunt in Berſabee uſque ad vallem Ennom.

31. Quant aux enfans de Benjamin, ils demeurerent depuis Geba, dans Mechmas, Haï, Bethel & ſes dépendances,

31. Filii autem Benjamin, à Geba, Miechmas, & Hai, & Bethel, & filiabus ejus:

32. *dans* Anathoth, Nob, Anania,

32. Anathoth, Nob, Anania,

33. Aſor, Rama, Gethaïn,

33. Aſor, Rama, Gethaim,

34. Hadid, Seboïm, Neballat, Lod,

34. Hadid, Seboim, & Neballat, Lod,

35. & *dans* Ono la vallée des ouvriers.

35. & Ono valle artificum.

36. Et les Lévites avoient leur demeure dans les partages de Juda & de Benjamin.

36. Et de Levitis portiones Judæ & Benjamin.

CHAPITRE XII.

§. I. *Noms des principaux d'entre les Prêtres & les Lévites qui vinrent à Jeruſalem avec Zorobabel.*

1. VOici quels étoient les Prêtres & les Lévites qui monterent *à Jeruſalem* avec Zorobabel fils de Salathiel, & avec Joſué: Saraïa, Jeremie, Eſdras,

1. Hi ſunt autem Sacerdotes & Levitæ, qui aſcenderunt cum Zorobabel filio Salathiel, & Joſue: Saraia, Jeremias, Eſdras,

2. Amaria, Melluch, Hattus,

2. Amaria, Melluch, Hattus,

3. Sebenias, Rhéüm, Merimuth,

3. Sebenias, Rheum, Merimuth,

4. Addo, Genthon, Abia,

4. Addo, Genthon, Abia,

5. Miamin, Madia, Belga,

5. Miamin, Madia, Belga,

6. Seméïa & Joïarib, Idaïa, Sellum, Amoc, Helcias,

6. Semeia, & Joiarib, Idaia, Sellum, Amoc, Helcias,

7. Idaïa. C'étoient là les principaux d'entre les Prêtres qui furent avec leurs freres, du tems de Joſué *Grand-Prêtre fils de Joſedec.*

7. Idaia. Iſti principes Sacerdotum, & fratres eorum, in diebus Joſue.

8. Les Lévites *étoient* Jeſua, Bennui, Cedmihel, Sarebia, Juda, Mathanias qui préſidoient avec leurs freres aux ſaints cantiques.

8. Porrò Levitæ, Jeſua, Bennui, Cedmihel, Sarebia, Juda, Mathanias, ſuper hymnos ipſi & fratres eorum:

9. Bècbecia & Hanni, avec leurs freres,

9. & Becbecia atque Han-

ni, & fratres eorum, unuſquiſque in officio ſuo.

10. Joſue autem genuit Joacim, & Joacim genuit Eliaſib, & Eliaſib genuit Joiada,

11. & Joiada genuit Jonathan, & Jonathan genuit Jeddoa.

12. In diebus autem Joacim erant Sacerdotes & principes familiarum: Saraiæ, Maraia: Jeremiæ, Hanania:

13. Eſdræ, Moſollam: Amariæ, Johanan:

14. Milicho, Jonathan: Sebeniæ, Joſeph:

15. Haram, Edna: Maraioth, Helci:

16. Adaiæ, Zacharia: Genthon, Moſollam:

17. Abiæ, Zechri: Miamin & Moadiæ, Phelti:

18. Belgæ, Sammua: Semaiæ, Jonathan:

19. Joiarib, Mathanai: Jodaiæ, Azzi:

20. Sellai, Celai: Amoc, Heber:

21. Helciæ, Haſebia: Idaiæ, Nathanael.

22. Levitæ in diebus Eliaſib, & Joiada, & Johanan, & Jeddoa, ſcripti principes familiarum, & Sacerdotes in regno Darii Perſæ.

23. Filii Levi principes familiarum, ſcripti in Libro verborum dierum, & uſque ad dies Jonathan, filii Eliaſib.

24. Et principes Levitarum, Haſebia, Serebia, & Joſue filius Cedmihel: & fratres eorum per vices ſuas,

étoient chacun appliqués à leur emploi, *ſelon leur rang.*

10. Or Joſué engendra Joacim. Joacim engendra Eliaſib. Eliaſib engendra Joïada.

11. Joïada engendra Jonathan; & Jonathan engendra Jeddoa.

12. Voici quels étoient, du tems de Joacim, les Prêtres & les chefs des familles *ſacerdotales*: Maraïa *l'étoit de celle* de Saraïa. Hananias *l'étoit de celle* de Jeremie.

13. Moſollam *l'étoit de celle* d'Eſdras. Johanan *l'étoit de celle* d'Amarias.

14. Jonathan *l'étoit de celle* de Milicho. Joſeph *l'étoit de celle* de Sebenias.

15. Edna *l'étoit de celle* de Haram. Helci *l'étoit de celle* de Maraïoth.

16. Zacharie *l'étoit de celle* d'Adaïa. Moſollam *l'étoit de celle* de Genthon.

17. Zechri *l'étoit de celle* d'Abia. Phelti *l'étoit de celles* de Miamin & de Moadia.

18. Sammua *l'étoit de celle* de Belga. Jonathan *l'étoit de celle* de Semaïa.

19. Mathanaï *l'étoit de celle* de Joïarib. Azzi *l'étoit de celle* de Jodaïa.

20. Celaï *l'étoit de celle* de Sellaï. Heber *l'étoit de celle* d'Amoc.

21. Haſebia *l'étoit de celle* d'Helcias. Nathanaël *l'étoit de celle* d'Idaïa.

22. Quant aux Lévites *qui étoient* du tems d'Eliaſib, de Joïada, de Johanan & de Jeddoa, les noms des chefs de familles *Lévitiques* & des Prêtres ont été écrits ſous le regne de Darius Roi de Perſe. *Et depuis ce tems-là,*

23. les chefs des familles des enfans de Lévi ont été écrits dans le livre des Annales, juſqu'au tems de Jonathan fils d'Eliaſib.

24. Or les chefs des Lévites *étoient* Haſebia, Serebia & Joſué fils de Cedmihel, & leurs freres qui devoient chacun en leur rang chanter

chanter les loüanges & relever la grandeur de Dieu, ſuivant l'ordre preſcrit par David l'homme de Dieu, & obſerver également chacun à ſon tour *tous les devoirs de leur miniſtere.*

ut laudarent & confiterentur juxta præceptum David viri Dei, & obſervarent æquè per ordinem.

25. Mathania, Becbecia, Obedia, Moſollam, Telmon, Accub étoient les gardes des portes, & des veſtibules devant ſes portes *du temple.*

25. Mathania, & Becbecia, Obedia, Moſollam, Telmon, Accub, cuſtodes portarum & veſtibulorum ante portas.

26. Ceux-là étoient du tems de Joacim fils de Joſué, fils de Joſedec, & du tems de Nehemias gouverneur *de la province*, & d'Eſdras prêtre & docteur de la loi.

26. Hi in diebus Joacim filii Joſue, filii Joſedec, & in diebus Nehemiæ ducis, & Eſdræ ſacerdotis ſcribæque.

§. II. *Dédicace des murs de Jeruſalem. Joie des Princes & du peuple de Juda de voir parmi eux des Prêtres qui y alloient rétablir le culte de Dieu.*

27. Au tems de la dédicace du mur de Jeruſalem, on rechercha les Lévites dans tous les lieux où ils demeuroient, pour les faire venir à Jeruſalem, afin qu'il fiſſent cette dédicace avec joie & action de graces, en chantant des cantiques, & en joüant des tymbales, des lyres & des harpes.

27. In dedicatione autem muri Jeruſalem, requiſierunt Levitas de omnibus locis ſuis, ut adducerent eos in Jeruſalem, & facerent dedicationem & lætitiam in actione gratiarum, & cantico, & in cymbalis, pſalteriis, & citharis.

28. Les enfans des chantres s'aſſemblerent donc de la campagne des environs de Jeruſalem, & des villages de Nethuphati,

28. Congregati ſunt autem filii cantorum de campeſtribus circa Jeruſalem & & de villis Nethuphati.

29. & de la maiſon de Galgal, & des cantons de Geba & d'Azmaveth, parce que les chantres s'étoient bâti des villages tout-autour de Jeruſalem.

29. Et de domo Galgal, & de regionibus Geba & Azmaveth: quoniam villas ædificaverunt ſibi cantores in circuitu Jeruſalem.

30. Et les Prêtres s'étant purifiés avec les Lévites, ils purifierent le peuple, les portes & les murailles *de la ville.*

30. Et mundati ſunt Sacerdotes & Levitæ, & mundaverunt populum, & portas, & murum.

31. Quant aux princes de Juda, je les fis monter ſur la muraille; & *les ayant partagés en deux bandes*, j'établis *auſſi* deux grands chœurs *de chantres* qui chantoient les loüanges *du Seigneur. De ceux qui compoſoient ces deux bandes*, les uns marcherent à main droite ſur le mur, vers la porte du fumier.

31. Aſcendere autem feci principes Juda ſuper murum, & ſtatui duos magnos choros laudantium. Et ierunt ad dexteram ſuper murum ad portam ſterquilinii.

32. Et ivit poſt eos Oſaias, & media pars principum Juda,

33. & Azarias, Eſdras, & Moſollam, Judas, & Benjamin, & Semeia, & Jeremias.

32. Oſaïas marcha après eux, & la moitié des princes de Juda,

33. & Azarias, Eſdras, Moſollam, Judas, Benjamin, Seméia & Jeremie.

34. Et de filiis ſacerdotum in tubis, Zacharias filius Jonathan, filius Semeiæ, filius Mathaniæ, filius Michaiæ, filius Zechur, filius Aſaph,

34. Et des enfans des prêtres *ſuivoient* avec leurs trompettes, Zacharie fils de Jonathan, fils de Seméia, fils de Mathanias, fils de Michaïa, fils de Zechur, fils d'Aſaph;

35. & fratres ejus, Semeia, & Axareel, Malalai, Galalai, Maai, Nathanael, & Judas, & Hanani, in vaſis cantici David viri Dei: & Eſdras ſcriba ante eos in porta Fontis.

35. & ſes freres Seméia, Azaréel, Malalaï, Gelaiaï, Maaï, Nathanaël, Judas, & Hanani, avec les inſtrumens ordonnés par David l'homme de Dieu, pour chanter les *ſaints* cantiques: & Eſdras docteur de la loi étoit devant eux à la porte de la fontaine.

36. Et contra eos aſcenderunt in gradibus Civitatis David, in aſcenſu muri ſuper domum David, & uſque ad portam Aquarum ad Orientem.

36. *Les autres tournerent à gauche*, & monterent à l'oppoſite de ceux-ci ſur les degrés de la ville de David, à l'endroit où le mur s'éleve au-deſſus de la maiſon de David, & juſqu'à la porte des eaux vers l'orient.

37. Et chorus ſecundus gratias referentium ibat ex adverſo, & ego poſt eum, & media pars populi ſuper murum & ſuper turrim Furnorum, & uſque ad murum latiſſimum,

37. Ainſi le ſecond chœur de ceux qui rendoient grâces *à Dieu*, marchoit à l'oppoſite *du premier;* & je le ſuivois avec la moitié du peuple ſur le mur, & ſur la tour des fourneaux, juſqu'à l'endroit où le mur eſt le plus large,

38. & ſuper portam Ephraim, & ſuper portam antiquam, & ſuper portam Piſcium & turrim Hananeel, & turrim Emath, & uſque ad portam gregis, & ſteterunt in porta cuſtodiæ,

38. & ſur la porte d'Ephraïm, & ſur la porte ancienne, & ſur la porte des poiſſons, & ſur la tour d'Hananéel, & ſur la tour d'Emath, & juſqu'à la porte du troupeau: & ils s'arrêterent à la porte de la priſon.

39. ſteteruntque duo chori laudantium in domo Dei, & ego, & dimidia pars magiſtratuum mecum.

39. Et les deux chœurs de ceux qui chantoient les loüanges du Seigneur s'arrêterent *vis-à-vis l'un de l'autre*, devant la maiſon de Dieu, auſſi-bien que moi, & la moitié des magiſtrats *qui étoient* avec moi.

40. Et Sacerdotes, Eliachim, Maaſia, Miamin, Michea, Elioenai, Zacharia, Hanania in tubis,

40. Les prêtres auſſi, *ſavoir*, Eliachim, Maaſia, Miamin, Michea, Elioënaï, Zacharie, & Hanania, avec leurs trompettes,

41. & Maaſia, & Semeia, & Eleazar, & Azzi, & Jo-

41. & Maaſia, Seméia, Eleazar, Azzi, Johanan, Melchia, Elam & Ezer. Et les

chantres firent retentir bien haut leur voix, en chantant avec Jezraïa, *qui étoit* leur chef.

hanan, & Melchia, & Ælam, & Ezer. Et clarè concinerunt cantores, & Jezraia præpositus:

42. Ils immolerent ce jour-là de grandes victimes dans des transports de joie: car Dieu les avoit remplis d'une joie très-grande: leurs femmes-mêmes & leurs enfans se réjoüirent comme eux; & la joie de Jerusalem se fit entendre fort loin.

42. & immolaverunt in die illa victimas magnas, & lætati sunt: Deus enim lætificaverat eos lætitiâ magnâ: sed & uxores eorum & liberi gavisi sunt, & audita est lætitia Jerusalem procul.

43. On choisit aussi ce jour-là, entre les Prêtres & les Lévites, des hommes pour les établir sur les chambres du thrésor, afin que les principaux de la ville se servissent d'eux pour recevoir avec de dignes actions de graces, & renfermer dans ces chambres les offrandes de liqueurs, les prémices & les décimes: car *comme* Juda étoit dans une grande joie de voir les Prêtres & les Lévites ainsi assemblés, *il leur fournit abondamment toutes les choses dont ils pouvoient avoir besoin.*

43. Recensuerunt quoque in die illa viros super gazophylacia thesauri ad libamina, & ad primitias, & ad decimas, ut introferrent per eos principes civitatis in decore gratiarum actionis, Sacerdotes & Levitas: quia lætificatus est Juda in Sacerdotibus & Levitis astantibus.

44. Et *les Prêtres & les Lévites de leur côté se rendirent très-dignes de ce soin qu'on eut d'eux; car* ils observerent *avec exactitude* l'ordonnance de leur Dieu & celle de l'expiation. Les chantres & les portiers *s'acquiterent* aussi *parfaitement de leur devoir*, suivant *en tout* ce qui avoit été prescrit par David, & par Salomon son fils.

44. Et custodierunt observationem Dei sui, & observationem expiationis, & cantores, & janitores juxta præceptum David, & Salomonis filii ejus,

45. Car dès le commencement, au tems de David, & d'Asaph, il y eut des chefs établis sur les chantres, qui loüoient Dieu par de *saints* cantiques & qui chantoient des hymnes à sa gloire.

45. quia in diebus David & Asaph ab exordio erant principes constituti cantorum, in carmine laudantium & confitentium Deo.

46. *C'est pour cela aussi que* tout le peuple d'Israël eut soin, du tems de Zorobabel & du tems de Nehemias, de donner aux chantres & aux portiers leur portion chaque jour, *afin qu'ils fissent leurs fonctions sans inquiétude & sans distraction.* Ils donnoient aussi aux Lévites ce qui leur étoit dû des choses saintes: & les Lévites donnoient de même aux en-

46. Et omnis Israel, in diebus Zorobabel, & in diebus Nehemiæ, dabant partes cantoribus & janitoribus per dies singulos, & sanctificabant Levitas, & Levitæ sanctificabant filios Aaron.

enfans d'Aaron la part ſainte qui leur étoit deſtinée ; *en ſorte que tout étoit en bon ordre.*

CHAPITRE XIII.

§. I. *On trouve dans la loi que les Ammonites & les Moabites doivent être exclus de l'Egliſe de Dieu. On en chaſſe tous les étrangers.*

1. In die autem illo lectum eſt in volumine Moyſi audiente populo : & inventum eſt ſcriptum in eo, quòd non debeant introire Ammonites & Moabites in eccleſiam Dei uſque in æternum :

1. *Mais ce bon ordre ne dura pas long-tems ; car étant retourné en Perſe, & quelques années après, étant revenu à Jeruſalem pour y célébrer la fête des Tabernacles*, en ce jour-là, on fit la lecture d'un volume de Moyſe devant le peuple ; & on y trouva écrit que les Ammonites & les Moabites ne devoient jamais entrer dans l'égliſe de Dieu,

2. eò quod non occurrerint filiis Iſrael cum pane & aqua : & conduxerint adverſum eos Balaam, ad maledicendum eis : & convertit Deus noſter maledictionem in benedictionem.

2. parce qu'ils ne vinrent point au-devant des enfans d'Iſraël avec du pain & de l'eau, *lorſqu'ils étoient dans le déſert*, & qu'*au contraire* ils corrompirent par argent Balaam pour les combattre & pour les maudire : mais notre Dieu changea en bénédiction les malédictions *que Balaam vouloit nous donner.*

3. Factum eſt autem, cùm audiſſent legem, ſeparaverunt omnem alienigenam ab Iſrael.

3. Lors donc qu'ils eurent entendu ces paroles de la Loi, ils ſéparerent d'Iſraël tous les étrangers, *qu'ils avoient admis parmi eux, reconnoiſſant qu'ils avoient fait une très-grande faute.*

4. Et ſuper hoc erat Eliaſib ſacerdos, qui fuerat præpoſitus in gazophylacio domûs Dei noſtri, & proximus Tobiæ.

4. Le pontife Eliaſib étoit auſſi coupable de ce crime : il avoit eu l'intendance du thréſor de la maiſon de notre Dieu, & il s'étoit allié *avec la famille* de Tobie *Ammonite.*

5. Fecit ergo ſibi gazophylacium grande, & ibi erant ante eum reponentes munera, & thus, & vaſa, & decimam frumenti, vini, & olei, partes Levitarum, & cantorum, & janitorum, & primitias ſacerdotales.

5. Or il s'étoit fait, *pour lui & pour cet étranger qui étoit devenu ſon parent*, une grande chambre dans le lieu du thréſor, où l'on portoit, avant qu'il y fût, les préſens, l'encens, les vaſes, les dixmes du bled, du vin & de l'huile, la part des Lévites, des chantres & des portiers, & les prémices qu'on offroit aux Prêtres.

6. In omnibus autem his

6. Pendant ce tems-là, je n'étois point à

Jeruſalem, parce que la trente-deuxieme année du regne d'Artaxercès Roi de Babylone, je l'étois allé trouver, & j'obtins enfin mon congé du Roi *ſur la fin de mes jours.*

non fui in Jeruſalem, quia anno trigeſimo ſecundo Artaxerxis regis Babylonis veni ad regem, & in fine dierum rogavi regem.

§. II. *Nehemie, qui étoit allé vers le Roi Artaxercès, trouve à ſon retour à Jeruſalem pluſieurs déſordres auxquels il remédie.*

LA MESME ANNE'E 3562.

7. Etant revenu à Jeruſalem, je reconnus le mal qu'Eliaſib avoit fait en faveur de Tobie, de lui faire un appartement dans le parvis de la maiſon de Dieu.

7. Et veni in Jeruſalem; & intellexi malum, quod fecerat Eliaſib Tobiæ, ut faceret ei theſaurum in veſtibulis domûs Dei.

8. Le mal me parut extrèmement grand. C'eſt pourquoi je jettai les meubles de la maiſon de Tobie hors du thréſor;

8. Et malum mihi viſum eſt valde. Et projeci vaſa domûs Tobiæ foras de gazophylacio:

9. & je donnai ordre qu'on purifiât le thréſor; ce qui fut fait: & j'y apportai les vaſes de la maiſon de Dieu, le ſacrifice & l'encens, *& les oblations qui en avoient été ôtées pour y loger Tobie.*

9. præcepique, & emundaverunt gazophylacia: & retuli ibi vaſa domûs Dei, ſacrificium & thus.

10. Je reconnus auſſi que la part des Lévites ne leur avoit point été donnée *depuis long-tems;* & que chacun d'eux, des chantres & de ceux qui ſervoient au temple, *n'ayant point de quoi ſubſiſter*, s'en étoit fui *&* retiré en ſon pays.

10. Et cognovi quòd partes Levitarum non fuiſſent datæ: & fugiſſet unuſquiſque in regionem ſuam de Levitis, & cantoribus, & de his qui miniſtrabant:

11. Alors je parlai avec force aux magiſtrats, & leur dis: Pourquoi avons-nous abandonné la maiſon de Dieu? *& y avez-vous ſouffert un ſi grand déſordre?* Après cela, je raſſemblai les Lévites *qui étoient diſperſés*, & je les fis demeurer *à Jeruſalem; & je les rétablis* chacun dans les fonctions de leur miniſtere.

11. Et egi cauſam adverſus magiſtratus, & dixi: Quare dereliquimus domum Dei? Et congregavi eos, & feci ſtare in ſtationibus ſuis.

12. Tout Juda apportoit dans les greniers les dixmes du bled, du vin & de l'huile.

12. Et omnis Juda apportabat decimam frumenti, vini, & olei, in horrea.

13. Et nous établîmes, pour avoir ſoin des greniers, Selemias prêtre, Sadoc Docteur de la loi, & Phadaïas d'entre les Lévites, & avec eux Hanan fils de Zachur, fils de Mathanias, parce qu'ils avoient été

13. Et conſtituimus ſuper horrea Selemiam ſacerdotem, & Sadoc ſcribam, & Phadaiam de Levitis, & juxta eos Hanan filium Zachur, filium Mathaniæ: quoniam fideles comprobati ſunt, &

ipſis creditæ ſunt partes fratrum ſuorum.

reconnus fideles ; & la part de leur frere leur fut confiée.

14. Memento mei Deus meus pro hoc, & ne deleas miſerationes meas, quas feci in domo Dei mei, & in cæremoniis ejus.

14. Souvenez-vous de moi, *Seigneur*, mon Dieu, pour ces choſes ; & n'effacez pas de votre ſouvenir les bonnes œuvres que j'ai faites dans la maiſon de mon Dieu, & à l'égard de ſes cérémonies.

15. In diebus illis vidi in Juda calcantes torcularia in ſabbato, portantes acervos, & onerantes ſuper aſinos vinum, & uvas, & ficus, & omne onus, & inferentes in Jeruſalem die ſabbati. Et conteſtatus ſum, ut in die qua vendere liceret, venderent.

15. En ce tems-là, je vis des gens en Juda qui fouloient le preſſoir au jour du Sabbat, qui portoient des gerbes, & qui mettoient ſur des ânes du vin, des raiſins, des figues & toutes ſortes de charges, & les apportoient à Jeruſalem au jour du Sabbat. Et je leur ordonnai expreſſément de ne plus rien vendre que dans un jour où il étoit permis de vendre.

16. Et Tyrii habitaverunt in ea, inferentes piſces, & omnia venalia : & vendebant in ſabbatis filiis Juda in Jeruſalem :

16. Les Tyriens auſſi demeuroient dans la ville, & y portoient du poiſſon, & toutes ſortes de choſes à vendre, & les vendoient dans Jeruſalem aux enfans de Juda les jours de Sabbat.

17. & objurgavi optimates Juda, & dixi eis : Quæ eſt hæc res mala, quam vos facitis, & profanatis diem Sabbati ?

17. C'eſt pourquoi j'en fis des reproches aux premiers de Juda, & je leur dis : Quel eſt ce déſordre que vous faites ? & pourquoi profanez-vous le jour du Sabbat ?

18. Numquid non hæc fecerunt patres noſtri, & adduxit Deus noſter ſuper nos omne malum hoc, & ſuper civitatem hanc ? Et vos additis iracundiam ſuper Iſrael violando Sabbatum.

18. N'eſt-ce pas ainſi qu'ont agi nos peres, enſuite de quoi notre Dieu a fait tomber ſur nous & ſur cette ville, tous les maux que vous voyez ? Et après cela, vous attirez encore ſa colere ſur Iſraël, en violant le Sabbat.

19. Factum eſt autem, cùm quieviſſent portæ Jeruſalem in die Sabbati, dixi : & clauſerunt januas, & præcepi ut non aperirent eas uſque poſt Sabbatum : & de pueris meis conſtitui ſuper portas ut nullus inferret onus in die Sabbati.

19. Lors donc que *chacun étant retiré chez ſoi*, les portes de Jeruſalem commençoient à être en repos au *ſoir qui précede le* jour du Sabbat, je commandai qu'on les fermât, & qu'on ne les ouvrît point juſqu'après le jour du Sabbat ; & j'ordonnai à quelques-uns de mes gens de ſe tenir aux portes, afin que perſonne ne fît entrer aucun fardeau au jour du Sabbat.

20. Et manſerunt negotiatores, & vendentes uni-

20. Et les marchands, & ceux qui portoient toutes ſortes de choſes à vendre, de-

meurerent une fois ou deux hors de Jeruſalem.

versa venalia, foris Jeruſalem ſemel & bis.

21. Et enſuite je leur fis cette déclaration, & leur dis : Pourquoi demeurez-vous *ainſi* près des murailles, *pour tenter les Juifs, en expoſant à leurs yeux vos marchandiſes ?* Si cela vous arrive encore, je vous en ferai punir. Depuis ce tems-là, ils ne vinrent plus aux jours du Sabbat.

21. Et conteſtatus ſum eos, & dixi eis : Quare manetis ex adverſo muri ? ſi ſecundò hoc feceritis, manum mittam in vos. Itaque ex tempore illo non venerunt in Sabbato.

22. J'ordonnai auſſi aux Lévites de ſe purifier, & de venir garder les portes, & de ſanctifier le jour du ſabbat. Souvenez-vous de moi, ô mon Dieu, pour ces choſes ; & pardonnez-moi *mes péchés*, ſelon la multitude de vos miſéricordes.

22. Dixi quoque Levitis ut mundarentur, & venirent ad cuſtodiendas portas, & ſanctificandam diem Sabbati : & pro hoc ergo memento mei, Deus meus, & parce mihi ſecundùm multitudinem miſerationum tuarum.

23. En ce même-tems, je vis des Juifs qui épouſoient des femmes d'Azot, d'Ammon & de Moab.

23. Sed & in diebus illis vidi Judæos ducentes uxores Azotidas, Ammonitidas, & Moabitidas.

24. Et leurs enfans parloient à demi la langue d'Azot, & ne pouvoient *bien* parler Juif ; en ſorte que leur langage tenoit de la langue de ces deux peuples.

24. Et filii eorum ex media parte loquebantur Azoticè, & neſciebant loqui Judaicè, & loquebantur juxta linguam populi & populi.

25. Je les repris donc fortement, & leur donnai ma malédiction. J'en battis quelques-uns, *ſuivant l'ordonnance de la loi :* je leur fis raſer les cheveux, *pour les couvrir de confuſion ; &* je leur fis jurer devant Dieu qu'ils ne donneroient point leurs filles aux fils des étrangers, & qu'ils ne prendroient point de leurs filles pour les épouſer eux-mêmes, ou pour les donner à leurs fils ; & je leur dis :

25. Et objurgavi eos, & maledixi. Et cecidi ex eis viros, & decalavi eos, & adjuravi in Deo, ut non darent filias ſuas filiis eorum, & non acciperent de filiabus eorum filiis ſuis, & ſibimetipſis, dicens :

26. N'eſt-ce pas ainſi que pécha Salomon Roi d'Iſraël ? Cependant il n'y avoit point de Roi qui pût l'égaler dans tous les peuples ; il étoit aimé de ſon Dieu ; & Dieu l'avoit établi Roi ſur tout Iſraël : & après cela néanmoins, des femmes étrangeres le firent tomber dans le péché.

26. Numquid non in hujuſcemodi re peccavit Salomon rex Iſrael ? & certè in gentibus multis non erat rex ſimilis ei, & dilectus Deo ſuo erat, & poſuit eum Deus regem ſuper omnem Iſrael : & ipſum ergo duxerunt ad peccatum mulieres alienigenæ.

27. Serons-nous donc auſſi déſobéiſſans ? & nous rendrons-nous coupables d'un ſi grand crime ? & violerons-nous la loi de no-

27. Numquid & nos inobedientes faciemus omne malum grande hoc, ut prævaricemur in Deo noſtro, &

ducamus uxores peregrinas?

28. De filiis autem Joiada filii Eliasib sacerdotis magni, gener erat Sanaballat Horonites, quem fugavi à me.

29. Recordare Domine Deus meus, adversum eos qui polluunt sacerdotium, jusque Sacerdotale & Leviticum.

30. Igitur mundavi eos ab omnibus alienigenis, & constitui ordines Sacerdotum & Levitarum, unumquemque in ministerio suo:

31. & in oblatione lignorum in temporibus constitutis, & in primitivis: memento mei Deus meus in bonum. Amen.

tre Dieu, en épousant des femmes étrangeres?

28. Or entre les fils de Joïada fils d'Eliasib grand-prêtre, il y avoit un *nommé Manassé* qui étoit gendre de Sanaballat Horonite; & je le chassai.

29. Seigneur, mon Dieu, souvenez-vous dans votre indignation de ceux qui violent le sacerdoce & la loi des Prêtres & des Lévites.

30. Je les purifiai donc de toutes les *femmes* étrangeres; & j'établis les Prêtres & les Lévites chacun dans son ordre & dans son ministere,

31. & pour présider à l'offrande des bois, qui se devoit faire dans les tems marqués, & *à l'offrande* des prémices. O mon Dieu, souvenez-vous de moi, pour me faire miséricorde. Amen.

Fin de la seconde Partie du tome second.

615557

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google